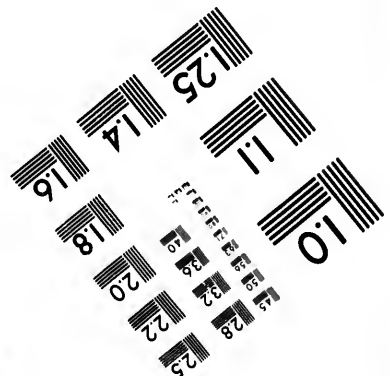
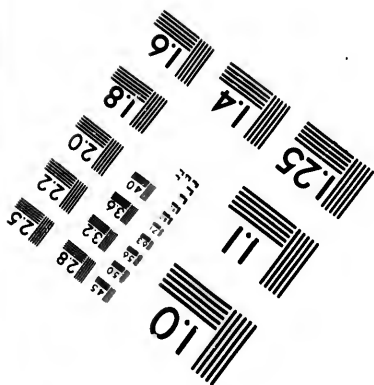
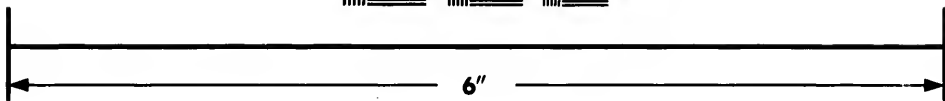
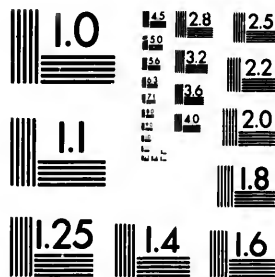


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.4 2.8 2.5
3.2 3.6 2.2
2.0
8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
10
1.4
1.5

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

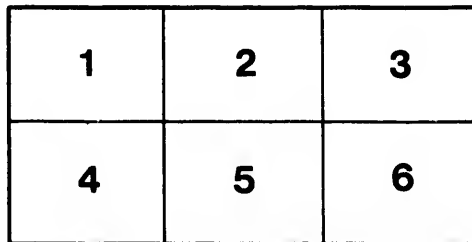
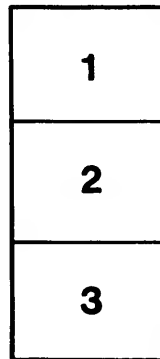
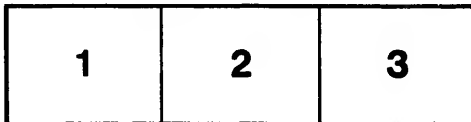
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

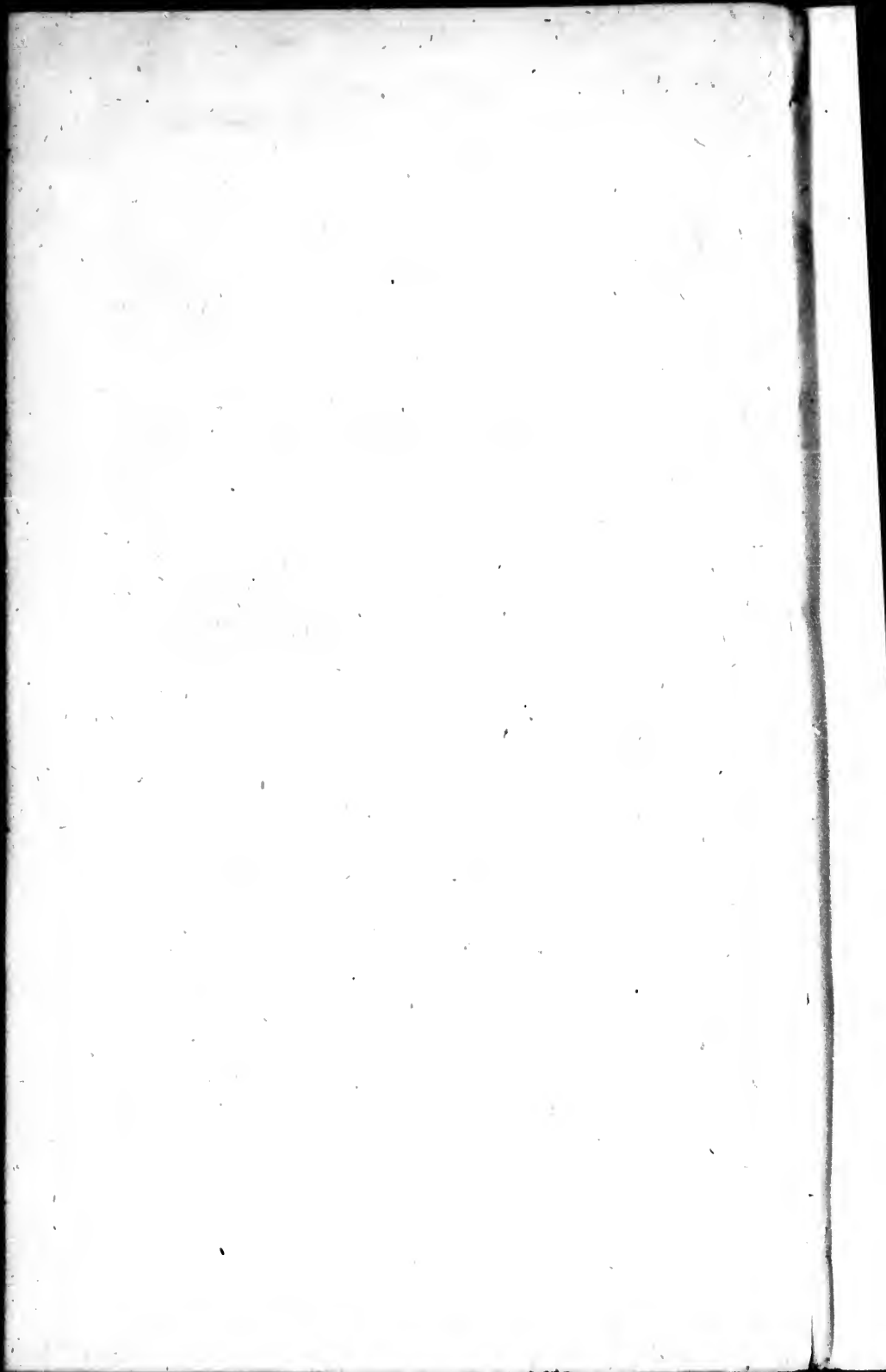
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

tails
du
odifier
une
image

rrata
o

elure,
n à

32X



HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE L'ÉGLISE.

VI.

238

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE,

DEPUIS LA PRÉDICATION DES APOTRES JUSQU'AU PONTIFICAT
DE GRÉGOIRE XVI.

OUVRAGE RÉDIGÉ

A L'USAGE DES SÉMINAIRES ET DU CLERGÉ

PROPRE A FACILITER L'ÉTUDE DE LA THÉOLOGIE
ET DE LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE,

ET RENFERMANT, PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE,

L'HISTOIRE DES ÉGLISES D'ORIENT ET D'OCCIDENT,
LES SOUVERAINS PONTIFES, LES CONCILES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS,
LES SCHISMES ET LES HÉRÉSIES, LES INSTITUTIONS D'ORDRES RELIGIEUX,
LES AUTEURS ECCLÉSIASTIQUES, ETC.

PUBLICATION

Dont les neuf premiers volumes contiennent le texte rectifié
de BÉRAULT-BERCASTEL,
et les quatre derniers la continuation, depuis l'an 1719 jusqu'à l'an 1840.

PAR M. LE BARON HENRION,

Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand

QUATRIÈME ÉDITION.

—
Tome sixième.
—

PARIS,
GAUME FRÈRES, LIBRAIRES,
5, RUE DU POT-DE-FER,

—
1841



Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université
Québec 4, QUE.



n

S

m

le

co

ét

pr

de

(

gl

la

co

to

co

à

so

de

au

To

ge

pr

n'a

po

l'a

il

ta

.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME.

DEPUIS L'EXTINCTION DU SCHISME DE L'ALLEMAGNE, EN 1349, JUSQU'AU
GRAND SCHISME D'OCCIDENT, EN 1378.

L'ANNÉE se comptant encore à Rome du jour de la nativité du Seigneur, on y fit à Noël de 1349 l'ouverture du jubilé que Clément VI avait accordé aux Romains qui étaient venus redemander leur pasteur à Avignon. L'absence du pape n'empêcha pas que le concours des pèlerins en cette occasion ne fût plus grand peut-être qu'il n'avait jamais été, tant le respect pour le siège naturel de la primauté apostolique restait profondément imprimé dans le cœur des peuples! Quoique le froid fût excessif pendant cette année (1350), leur dévotion n'était arrêtée, ni par l'abondance des glaces et des neiges, ni par les débordemens affreux qui en furent la suite. Les chemins rompus et presque impraticables étaient couverts jour et nuit d'hommes et de femmes de tout âge et de toute condition. Les hôtelleries, toutes les maisons qui se rencontraient sur les routes, se trouvaient insuffisantes pour mettre à l'abri, non seulement les chevaux et les équipages, mais les personnes; plus accoutumés au froid que les autres voyageurs, ceux de l'Allemagne et de toutes les contrées du Septentrion se tenaient au dehors, et passaient les nuits en troupes avec de grands feux. Tous les pèlerins, de quelque nation qu'ils fussent, s'encourageaient et s'assistaient fraternellement les uns les autres, se prêtaient mutuellement la main contre les brigands du pays, et n'avaient entre eux ni querelle ni différend. Les hôteliers ne pouvant répondre à la multitude pour livrer les vivres et recevoir l'argent, ces étrangers prenaient et payaient de bonne foi. Souvent il arrivait que, pressés de partir, ils en laissaient le prix sur la table, sans qu'aucun des passans y touchât ¹.

¹ Math. VIII, l. 1, c. 56

Il ne fut pas possible de compter exactement le nombre des pèlerins; mais par l'évaluation qu'on en fit le jour de Noël, aux fêtes solennelles qui suivirent et pendant le carême jusqu'à Pâques, il y en eut continuellement à Rome depuis un million jusqu'à douze cent mille. Il y en avait encore plus de huit cent mille à l'Ascension et à la Pentecôte. Du matin jusqu'au soir, les rues étaient si pleines, qu'il était impossible de percevoir la foule. Soit à pied, soit à cheval, on ne pouvait que suivre son rang, quelque pressé qu'on fût. Les chaleurs excessives et l'occupation de la récolte diminuèrent ensuite le concours; mais sur la fin de l'année il redevint tel qu'au commencement. Alors arrivèrent par troupes les personnes de haut rang de l'un et l'autre sexe, tant de l'Italie que des autres états.

Dans les derniers jours de l'année, on dispensa ceux qui étaient encore à Rome des stations qu'ils n'avaient plus le temps de faire pour remplir les conditions prescrites. Les rois de Castille, d'Aragon, de Portugal, de Chypre, le duc d'Autriche et plusieurs autres princes demandèrent au pape de pouvoir gagner le jubilé sans aller à Rome. Le pontife, après en avoir délibéré avec les cardinaux, répondit qu'une indulgence accordée pour l'honneur des saints apôtres ne pouvait se donner qu'à ceux qui visitaient leurs tombeaux. Toutefois il permit ensuite à l'archevêque de Brindes, internonce en Sicile, de la communiquer à trente personnes retenues par des empêchemens légitimes, à charge d'employer en œuvres pies, suivant la disposition du chef de l'Église, l'argent qu'elles auraient dépensé pour faire le voyage de Rome. Ainsi commença l'extension du jubilé aux états divers du monde chrétien.

Le 22 août de cette année 1350, mourut le roi Philippe de Valois. Son fils aîné, Jean, duc de Normandie, lui succéda et fut sacré à Reims le dimanche 26 septembre suivant. Peu de temps après, il alla rendre en personne ses hommages religieux au pape, qui à sa prière fit douze cardinaux, dont neuf français, un espagnol et deux romains. L'année suivante, Clément permit à ce prince et à la reine Jeanne, sa seconde femme, de faire célébrer l'office divin pour eux et leur suite dans les lieux interdits, et de se choisir un confesseur capable ¹, qui pourrait les absoudre des cas mêmes pour lesquels il faudrait consulter le saint siège. Il avait accordé au même prince, cinq ans auparavant, pour satisfaire sa dévotion, de toucher les choses saintes, excepté le corps de Notre-Seigneur ². « Et quand le prêtre, ajouta-t-il, vous donnera la » sainte communion, il pourra vous donner aussi le précieux » sang, nonobstant tout statut ou usage contraire, et cela, votre

¹ Spic. t. iv, p. 204. Du Tillet, p. 242. — * Rain. an. 1444, n. 62.

« vie durant, lors même que vous changerez d'état en parvenant
 « au trône. » Il accorda la même faveur au duc de Bourgogne;
 mais il recommande à l'un et à l'autre que tout se fasse avec une
 extrême précaution pour que rien ne se répande, et avec assez de
 secret pour qu'il n'en arrive aucun scandale. La communion sous
 les deux espèces, d'un usage encore ordinaire au commencement
 du douzième siècle, était dès le treizième presque universellement
 restreinte aux prêtres de l'Église latine¹. Nous ne voyons cepen-
 dant ni loi, ni aucune constitution pour ce changement, qui s'est
 introduit d'une manière insensible.

Au commencement de l'année 1351, le roi étant encore occupé,
 à Villeneuve près Avignon, des affaires de Languedoc, Etienne
 Aldebrand, archevêque de Toulouse, se plaignit à lui de
 la rigueur excessive des prisons monastiques. Les moines,
 suivant ce prélat², renfermaient pour toujours dans un cachot
 affreux, qu'ils nommaient *vade in pace*, ceux d'entre eux qui tom-
 baient en certains péchés. Là réduits pour toute nourriture au
 pain et à l'eau, et privés de toute communication avec les reli-
 gieux aussi bien qu'avec les laïques, ces malheureux s'abandon-
 naient presque tous au désespoir, et la correction de leur faute
 devenait comme le sceau de leur réprobation. Le roi ordonna
 que désormais les abbés et les autres supérieurs religieux
 allassent deux fois par mois consoler ces frères prisonniers, et que
 deux fois par mois encore, ceux-ci fussent visités, selon leur choix,
 par quelqu'un de leurs confrères d'une vertu éprouvée. Cette in-
 dulgence n'était assurément pas excessive; cependant les frères
 mineurs et les frères prêcheurs tentèrent tous les moyens, jusqu'à
 réclamer l'autorité apostolique, pour faire révoquer l'ordonnance
 royale. Mais le monarque, jugeant de la grandeur de l'abus par
 celle de la résistance, surtout de la part d'hommes austères et su-
 jets à traiter de relâchement tout ce qui contrarie l'austérité
 même d'humeur et de pure habitude, demeura inébranlable dans
 sa résolution, et voulut qu'ils obéissent ou sortissent du royaume.
 Ils exécutèrent enfin ses ordres.

Si l'on se plaignait de la justice monastique, on blâmait encore
 plus vivement l'impunité cléricale. Simon Islip, archevêque de
 Cantorbéry, s'étant plaint au parlement de quelques entreprises du
 juge séculier sur la juridiction ecclésiastique, on lui répondit,
 mais avec une exagération qui rend ces accusations suspectes, que
 les privilèges des clercs ne servaient qu'à les enhardir au crime:
 que quand le juge ecclésiastique les redemandait, après qu'ils

¹ Mabill. Mus. Ital. t. II, p. 61. — ² Doll. Capit. t. II, p. 1038.

avaient été pris et même convaincus, on les lui remettait de bonne foi; mais qu'il usait ensuite de mille détours pour les soustraire à une juste condamnation, qu'on les faisait souvent évader ou du moins qu'on les traitait si bien dans la prison, qu'au lieu d'une peine, c'était pour eux un lieu de délices, d'où ils sortaient plus méchans qu'ils n'y étaient entrés. Plusieurs, ajouta-t-on, quoique notoirement coupables de crimes capitaux, ont été admis si facilement à la purgation canonique, que cette épreuve est devenue pour eux et pour une infinité d'autres une amorce nouvelle au crime, et une source intarissable de désordres pour le royaume¹. Sur ces reproches, l'archevêque de Cantorbéry et les autres prélats du parlement témoignant qu'ils étaient les premiers à improuver l'abus d'un privilège juste en lui-même, rendirent l'ordonnance suivante : « Les juges ecclésiastiques auront soin de » faire garder convenablement, selon la qualité des accusés et des » accusations, les clercs qui leur seront remis en vertu du privilège clérical; mais dans tous les cas, la prison sera un lieu de » peine et d'humiliation. Si ce sont des malfaiteurs notoires, et » surtout si leur délivrance peut causer du trouble ou du scandale, on les tiendra au pain et à l'eau, le mercredi, le vendredi » et le samedi; les autres jours, on ajoutera de la petite bière; le » dimanche quelques légumes de plus, sans qu'on puisse leur servir autre chose pour quelque raison que ce soit. Que si on les » présume innocens, ils ne pourront toutefois être admis à la purgation canonique, qu'après des informations exactes faites juridiquement sur les lieux. »

Depuis long-temps le roi Édouard voyait de très mauvais œil les meilleurs bénéfices de son royaume possédés par des officiers de la cour romaine, cardinaux et autres; et ne se rendant pas compte des sages motifs de l'exemption, il regardait les lois de la résidence comme éludées de mille manières. Allant droit au fait, il mit en possession de ces bénéfices ceux qui les desservaient, et donna ses ordres pour que les titulaires, leurs agens ou procureurs n'en perçussent point les fruits². Le pape déploya toute son autorité, et commanda, sous peine d'anathème, de donner dans quatre mois main-levée des saisies, attendu que ces bénéficiers étaient dispensés de la résidence, soit à cause des services importants qu'ils rendaient à l'Église, soit à raison de ceux qu'ils se disposaient à lui rendre, etc. Il ordonna de plus la restitution des droits perçus par les desservans, avec dommages et intérêts. Édouard, qui aimait mieux l'emporter par adresse que de vive

¹ Tom. xi Conc. p. 1928. — ² Rain. an. 1332 n. 17.

force, feignit de reconnaître sa faute, promit d'obéir au pape, et fit cependant proroger le délai de quatre mois jusque bien avant dans l'année suivante; Clément VI ne vécut pas jusqu'à ce nouveau terme.

En Aragon, les officiers royaux s'opposaient souvent à l'exécution des rescrits du saint siège, empêchaient les juges ecclésiastiques de procéder en conséquence, et quelquefois usaient des dernières violences pour leur faire abandonner ces procédures. Le nonce Bernard d'Alagnon ayant prononcé une sentence d'excommunication contre des laïques qui refusaient de payer ce qu'on exigeait d'eux pour la chambre apostolique, le roi le fit d'abord arrêter et jeter dans une obscure prison. Les gardes le traînèrent ensuite au haut d'une tour, d'où, le tenant suspendu en dehors par les pieds, ils menaçaient de le précipiter à la vue de son père qui était en bas. Ils le forcèrent, en cet état, à révoquer ses procédures. Par ce trait seul, on peut apprécier tout à la fois la grossièreté de l'ignorance et l'imbécillité de la superstition populaire dans ces cantons. Il fallut ensuite traiter de réconciliation, et Rome se contenta de déclarations spécieuses, de grandes et vagues promesses. Le roi d'Aragon déclara que ce qu'avait souffert le nonce, n'avait point été fait au mépris du pape; il promit que, dans les terres de son obéissance, il n'empêcherait point le libre exercice de la juridiction ecclésiastique, ni des fonctions des officiers pontificaux; il consentit à payer, avec les arrérages, le cens dû au saint siège pour le royaume de Sardaigne et de Corse. D'un autre côté, il obtint pour les besoins de l'état la levée d'un subsidé, volontaire de nom et forcé en réalité, sur les prélats et les autres ecclésiastiques de son royaume. Dans ce traité, il supplia encore le pape, pour le bien de l'Église et le salut des âmes, de renvoyer les bénéficiers qui sont en cour de Rome, et de les obliger à résider dans leurs églises, comme aussi de conférer les bénéfices et les prélatures aux naturels du pays ¹.

On voit encore à quel point l'ignorance et l'imbécillité étaient parvenues dans ces climats, par les dogmes extravagans que réussissait à y répandre un certain Nicolas, originaire de Calabre, mais résident et comme naturalisé en Espagne. Il soutenait qu'un Espagnol nommé Gonsalve, du diocèse de Cuença en Castille, était le fils de Dieu, engendré au ciel de toute éternité, quoiqu'il parût avoir ici-bas un père et une mère; qu'il ne mourrait point, mais que le Saint-Esprit s'incarnerait, et qu'alors Gonsalve convertirait tout le monde; qu'il obtiendrait même, au jugement dernier, le

¹ Rain. an. 1352, n. 26.

salut des damnés. Enfin ce novateur fanatique distinguait trois parties dans l'homme : l'ame faite par Dieu le Père, le corps , ouvrage de Dieu le Fils, l'esprit, créé par le Saint-Esprit ¹. Il paraît néanmoins que ces absurdités impies furent étouffées au lieu de leur origine (1352).

On vit l'audace extravagante lever le front jusque sous les yeux du pape et dans un consistoire public. Un des cardinaux y laissa tomber adroitement une lettre qui ne manqua point d'être ramassée, et qu'on porta sur-le-champ au pontife. Elle était d'un style emphatique, écrite au nom du prince des ténébres au pape Clément qu'il nommait son vicaire, et aux cardinaux qualifiés ses conseillers. Il relevait les fautes qu'il supposait communes à eux tous, et celles qui étaient particulières à chacun d'eux, les assurait de son estime, et les exhortait à la mériter de plus en plus, surtout en continuant à mépriser la vie pauvre et modeste des apôtres. Il se plaignait cependant de ce que leurs enseignemens n'étaient pas conformes à leurs œuvres, et les pressait de se montrer plus conséquens, afin qu'il leur donnât un rang plus élevé dans son empire. A la fin de la lettre, on lisait ces mots : « Votre mère la superbe vous salue , » avec vos sœurs l'avarice, l'impudicité et les autres vices, vos parents et amis, qui se vantent de prospérer en tous lieux par votre secours. Donné au centre des enfers, en présence de nos grands officiers ². » Le pape et les cardinaux eurent pour cette insolente bouffonnerie le mépris qu'elle méritait ; mais comme la satire était piquante par sa singularité même, il s'en répandit des copies sans nombre. Bien des personnes l'attribuèrent à l'archevêque de Milan Jean Visconti, qui prétendait couvrir ses vices en calomniant les chefs de la hiérarchie, et se venger ainsi des censures dont ils l'avaient frappé. Cependant il sollicita sa réconciliation, que le pape lui accorda, ainsi que l'investiture tant de Milan que de Bologne pour douze ans, à la charge de payer chaque année douze mille florins d'or.

L'autorité dont Clément VI se prévalait en Europe, il l'exerçait avec la même étendue jusqu'au centre de l'Asie. Des deux légats qu'il avait envoyés au catholique ou patriarche d'Arménie, Antoine de Gaëte mourut en route, et Jean de Coron, depuis archevêque de Pise, lui rapporta les réponses des Arméniens. Clément les trouva obscures, et pour éclaircir ses doutes il adressa plusieurs questions aux Arméniens. Après leur avoir demandé s'ils ont pour l'Eglise romaine la juste soumission que lui doit tout fidèle : « Croyez-vous, » poursuit-il ³, que saint Pierre ait reçu de Jésus-Christ la puis-

¹ Emeric Di. ect. p. 266. — ² Ib. c. 58. Alb. Arg. p. 436. — ³ Rain. an. 1351, n. 3

sance exclusive de juridiction sur toute la terre ; que la puissance
 des autres apôtres sur certaines provinces ait été tout entière
 soumise à la sienne, et que tous les papes successeurs de saint
 Pierre aient la même puissance que lui ? Croyez-vous qu'en
 vertu de cette puissance le pape ait droit de juger immédiatement
 tous les fidèles, et de déléguer à cet effet tels juges ecclésiastiques
 qu'il voudra ? Croyez-vous que le pape ne peut être jugé que par
 Dieu seul, et qu'on ne peut appeler de ses jugemens à aucun autre
 juge ? Croyez-vous qu'il puisse transférer les évêques, les abbés
 et les autres ecclésiastiques d'une dignité à l'autre, ou les dé-
 grader et les déposer s'ils le méritent ? Croyez-vous qu'il n'est
 soumis à aucune puissance séculière, même royale ou impé-
 riale, quant à l'institution, la correction et la destitution, et
 que lui seul peut faire des canons généraux, donner indulgence
 plénière et décider les doutes en matière de foi ? » Fleury dit
*que ces questions font voir quelle idée la cour de Rome avait alors
 de l'autorité du pape.* Mais n'était-ce point l'idée que s'en étaient
 faite les plus grands saints qui eussent illustré l'Église depuis
 que la société était devenue toute chrétienne ? Saint Raimond
 de Pégnafort, saint Bonaventure, saint Thomas, saint Bernard,
 Pierre le Vénérable, Hugues de Saint-Victor, Yves de Chartres,
 saint Anselme de Cantorbéry, saint Anselme de Lucques, saint
 Pierre Damien, saint Odon, Atton de Verceil, etc., dont la plupart
 vivaient avant Gratien, tous, dans leurs ouvrages, ont affirmati-
 vement répondu à ces questions.

En Syrie, l'émir qui gouvernait Damas pour le sultan d'Égypte
 y fit mettre le feu en plusieurs endroits, et accusa de ce crime
 les chrétiens qui étaient fort riches dans cette ville. Plusieurs
 furent appliqués à la question, et vaincus par la violence des tour-
 mens, quelques-uns se confessèrent coupables. Un grand nombre,
 pour se tirer du péril, composèrent à prix d'argent avec le ca-
 lomniateur sanguinaire, qui acquit par là des sommes prodigi-
 gieuses. Quant aux autres, il leur proposa l'alternative, ou de
 renier Jésus-Christ, ou de mourir en croix. Il y en eut plusieurs
 qui apostasièrent ; mais la tache que ces chrétiens esclaves de la
 fortune imprimaient à leur religion fut réparée avec avantage par
 une troupe de vingt-deux qui firent admirer tout l'héroïsme des
 anciens martyrs. Ils furent cloués à des croix, où ils vécurent trois
 jours, pendant lesquels on les promena sur des chameaux dans les
 différens quartiers de la ville. On menait le père crucifié devant
 son fils renégat, et le fils devant son père. Ces apostats conjuraient
 les martyrs avec effusion de larmes de se soustraire à un
 tourment si cruel en professant la religion de Mahomet. Mais

ceux-ci les repoussant avec indignation, et ne voyant plus que des corrupteurs dans leurs plus proches parens : « Qu'il vous » suffise, leur disaient-ils, de la honte et de la douleur que nous » cause votre lâcheté ; ne tentez pas de nous ravir les biens éternels, dont vous vous êtes dépouillés vous-mêmes. Si quelque » chose peut nous affliger, c'est votre propre sort. Quant à ce que » nous endurons, c'est pour nous une faveur et un vrai plaisir d'avoir » quelque trait de ressemblance avec notre Sauveur. » Ils expirèrent dans ces sentimens, à la vue des infidèles attendris. Le sultan ayant appris le forfait de son émir le manda sur-le-champ, et le fit couper en deux par le milieu du corps ¹.

Le pape Clément, étant tombé dangereusement malade deux mois après avoir envoyé les questions que nous avons transcrites plus haut, donna, durant sa maladie, un exemple éclatant de foi et d'humilité. Dans une bulle du 11 décembre 1351 : « Quoique le Seigneur, par sa miséricorde, dit-il, éclaire les » esprits de ceux qui espèrent en lui, cependant nous devons » toujours craindre, tandis que nous sommes sur la terre, que » notre faiblesse et la malice du démon notre ancien ennemi ne » nous engagent dans quelque erreur. C'est pourquoi nous, qui » avons vécu pécheur parmi les pécheurs, déclarons que si, dans » la médiocrité de notre première condition, ou même depuis que » nous avons été placé sur le trône apostolique, il nous est » échappé *par inconsideration, dans les disputes, dans les leçons, » dans les prédications ou autrement*, quelque chose qui soit contraire aux vérités catholiques ou aux bonnes mœurs, nous le » révoquons et nous le soumettons à la correction du saint siège. » Mais si dans cette bulle le pape parle de ce qu'il a dit et prêché depuis son pontificat, il ne parle point de ce qu'il a jugé, *décidé et décrété* en matière de foi.

Clément VI, toujours languissant depuis cette maladie, mourut le sixième de décembre de l'année suivante 1352, après avoir reçu les sacremens avec une piété exemplaire. On le transporta au monastère de la Chaise-Dieu, où il s'était fait moine dès sa jeunesse et avait choisi sa sépulture. Après sa mort, comme pendant sa vie, sa suite fut magnifique. On y vit, entre autres personnages du premier rang, cinq cardinaux de sa famille ; mais on reproche à quelques-uns de ces neveux fortunés d'avoir été indignes de leur illustration, tant par leur inexpérience, leur incapacité, que par des mœurs scandaleuses. Matthieu Villani, sur ce dernier chef, charge fortement le tableau de Clément même, qu'il accuse

¹ M. Vill. II. c. 55.

t plus que
Qu'il vous
que nous
biens éter-
Si quelque
nt à ce que
s d'avoir
Ils expi-
ris. Le sul-
le-champ,

alade deux
transcrites
le éclatant
mbre 1351:
éclaira les
ous devons
terre, que
ennemi ne
nous, qui
ne si, dans
depuis que
l nous est
les leçons,
ni soit con-
s, nous le
int siège. »
t et prêché
gé, décidé

ie, mourut
avoir reçu
nsporta au
lès sa jeu-
ne pendant
ersonnages
n reproche
dignes de
pacité, que
ce dernier
u'il accuse

d'une dissolution incapable non seulement de se contenir, mais de se cacher. Les femmes de haut rang, selon cet historien, entraient chez ce pontife aussi librement que les prélats, et particulièrement la comtesse de Turenne, arbitre absolue de la plupart des grâces pontificales; mais Matthieu Villani ne paraît pas moins prévenu que Jean son frère contre les papes français. Fleury, qui l'a copié, fait aussi une peinture vraiment humiliante des mœurs de Clément VI. Il représente ce pape comme un homme scandaleux, efféminé, faible dans son gouvernement, imprudent, partial dans le choix de ses cardinaux. Remarquez, dit Stevart, qu'au contraire Clément VI est loué de tous les écrivains et de ses contemporains, comme pieux, excellent, vertueux, de très-bonnes mœurs, pasteur admirable de l'Église romaine. Remarquez que Rinaldi cite pendant tout le cours de son pontificat un grand nombre de pièces authentiques qui prouvent que ce pape fit beaucoup d'entreprises très-louables, très-glorieuses, pleines d'un zèle vraiment apostolique, et que Jean Cantacuzène convient lui-même qu'il montra un grand désir de faire cesser le schisme des Grecs..... Mais ces témoignages semblent n'être pas dignes d'être rapportés par un écrivain qu'on dit *judicieux* et dans une Histoire qu'il dit lui-même composée de *faits certains*. Le seul Villani est plus croyable que tous les autres; lui seul savait et écrivait la vérité: pourquoi? Parce qu'il blâme un pape que tous les autres louent; et un seul homme qui se répand en injures à plus de poids, au jugement de Fleury, que cent amis ou même ennemis que la vérité force à donner des éloges ¹.

Quant à Villani, il est d'autant plus suspect, en particulier sur le compte de Clément, qu'il ne voit rien en lui que d'odieux, à l'exception de sa science, qu'il fait l'effort de donner pour médiocre, tandis qu'une foule d'autres historiens accordent à ce pape une érudition et des lumières supérieures, une extrême bienfaisance; un fond d'humanité, de bonté et de douceur qui a fait dire à Pétrarque ², italien lui-même, que jamais personne n'avait porté à plus juste titre le nom de Clément. Un particulier, qui l'avait grièvement offensé dans sa première condition, osa lui demander une grâce extraordinaire quand il fut pape. Clément se souvint de l'injure, et dit: *Non, jamais on ne me reprochera de m'être vengé*. Sur-le-champ il accorda ce qu'on lui demandait ³. Si ses bienfaits furent quelquefois le partage des grands, il se montra plus généreux encore en faveur des pauvres ecclésiastiques. On assure que, cent mille clercs indigens étant accourus à

¹ Marchetti, Critique de Fleury, t. 1, n. 62. — ² Carm. ad. Joan. C. lumen. — ³ Vit. t. 1, p. 261.

son couronnement sur la publication qu'il avait faite de ses favorables dispositions à leur égard, la plupart obtinrent successivement ou des bénéfices ou d'autres libéralités.

Après la mort de ce pape, les cardinaux, pour lui donner un successeur, portèrent d'abord les yeux sur Jean Birel, général des chartreux, renommé pour l'éminence de ses vertus, et fameux en particulier pour avoir inspiré au dauphin Humbert la résolution de renoncer au siècle. Mais les qualités mêmes qui avaient fait naître la pensée de ce choix empêchèrent qu'il ne se réalisât. Le cardinal de Périgord dit entre autres ¹ : « Voyons, avant de faire cette élec-
 » tion, si nous voulons rentrer dans la simplicité de l'Eglise primi-
 » tive; comptez que peu de jours après son exaltation, le nouveau
 » pape enverra vos chevaux d'équipage à la charrue et aux voi-
 » tures publiques. C'est un homme qui n'a rien de la faiblesse
 » humaine; c'est un lion quand il s'agit du service de Dieu et de
 » l'honneur de l'Eglise. » Le saint solitaire fut laissé dans sa retraite, où il ne cessa de croître en vertus jusqu'à sa dernière heure. Alors il fut un objet d'envie pour le pape qui lui avait été préféré, et qui, aussitôt après son élévation, avait lutté en vain contre la modestie de ce saint religieux pour l'honorer de la pourpre romaine. « Plût à Dieu, dit le pontife survivant, en parlant du chartreux
 » défunt, plût à Dieu que le bienheureux Jean fût en ma place et
 » moi dans la sienne ! »

Les cardinaux, étant rassemblés pour cette élection, firent un compromis que chacun d'eux jura de confirmer s'il devenait pape, et qui tendait à mettre des bornes à la puissance pontificale. Ils convinrent ² que le pape futur ne créerait point de nouveaux cardinaux jusqu'à ce que les anciens fussent réduits à seize, et qu'après cette réduction il n'en pourrait ajouter que quatre, pour former en tout le nombre de vingt; que la création des cardinaux n'aurait lieu que de l'agrément de la plus grande partie du sacré collège; qu'aucun d'eux ne pourrait être arrêté ni déposé sans l'avis unanime de tous les autres; et qu'il ne serait ni soumis aux censures, ni privé du droit de suffrage, ni dépossédé de ses bénéfices, sans le consentement des deux tiers d'entre eux; que le pape ne s'emparerait de leurs biens sous aucun prétexte, soit de leur vivant, soit après leur mort; qu'il n'aliénerait point et ne donnerait, ni à fief, ni à cens, ni à bail emphytéotique, les provinces, les villes, les châteaux, les terres de l'Eglise romaine, sans l'aveu des deux tiers au moins des cardinaux; que selon le décret du pape Nicolas IV, le sacré collège percevrait la moitié des revenus,

¹ Theatr. chron. ord. Carth. p. 21. — ² Rain. an 1332, n. 26.

[An 1352]
e ses favo-
successive-

donner un
général des
fameux en
solution de
fait naître
le cardinal
cette élec-
lise primi-
le nouveau
t aux voi-
a faiblesse
Dieu et de
dans sa re-
ère heure.
té préféré,
ntre la mo-
e romaine.
chartreux
na place et

firent un
gnait pape,
ficale. Ils
nouveaux
seize, et
ntre, pour
cardinaux
du sacré
posé sans
omnis aux
ses béné-
ue le pape
it de leur
et ne don-
provinces,
ans l'aveu
lécret du
s revenus,

[An 1352]

DE L'ÉGLISE. — LIV. XLV.

des taxes, des amendes et de tous les émolumens de l'Église, sans nulle exception, et suivant la même loi que les grands officiers, tant de la cour pontificale que des provinces des domaines du saint siège, ne seraient ni établis, ni destinés, que du consentement du plus grand nombre des cardinaux; qu'à l'avenir aucun parent ni aucun allié du pape ne serait ni maréchal de cette cour, ni gouverneur de ses grands domaines, que le pape n'accorderait à personne ni décimes, ni autres subsides, et ne ferait aucune réserve au profit de la chambre apostolique, sinon pour des causes reconnues justes par les deux tiers des cardinaux; enfin que, s'il survenait quelque difficulté pour l'intelligence de ces articles, le pape en donnerait l'explication, de l'avis au moins des deux tiers des cardinaux.

Ce règlement donnait atteinte à la supériorité de puissance que le souverain pontife a reçue de Dieu, et qui est indépendante de la volonté des cardinaux ses inférieurs. D'ailleurs, outre que les derniers papes dans l'ordre des temps n'ont pas moins d'autorité que leurs prédécesseurs, il avait été défendu aux cardinaux, par des constitutions expresses de Clément V et de Grégoire X, de traiter durant la vacance du saint siège d'aucune autre affaire que de l'élection du pape. Les sermens contraires à ces dispositions devenaient par conséquent téméraires et sans force, comme préjudiciables à l'ordre canonique et même au droit divin. Aussi entre les cardinaux, qui tous à la vérité jurèrent d'observer leur compromis, dans la crainte de rendre le conclave orageux, il y en eut plusieurs qui mirent cette restriction, *s'il est conforme au droit*. De ce nombre fut le cardinal Etienne Aubert, évêque d'Ostie et de Vélétri; ce qui ne l'empêcha point d'être élevé au pontificat douze jours seulement après la mort de son prédécesseur.

Comme on apprit à Avignon que le roi Jean venait à grandes journées pour faire élire un pape tout dévoué à ses intérêts, tandis que le conclave était libre, on se hâta de faire l'élection, et le mardi 18 décembre 1352 on choisit Etienne, qui prit le nom d'Innocent VI, et fut couronné le 30 du même mois. Dès le lendemain, il notifia sa promotion à tous les évêques et à tous les princes du monde chrétien. Il était né près Pompadour en Limousin, d'une famille qui lui doit tout son lustre, comme il ne dut lui-même son élévation qu'à sa probité singulière, à sa sagesse tout évangélique, et à l'intégrité reconnue de ses mœurs. Il fut d'abord professeur en droit à Toulouse, où il acquit assez de considération pour être employé dans des affaires importantes par le roi Philippe de Valois; il parvint ensuite à l'évêché de Noyon, à celui de Clermont, et de là au rang de cardinal.



On s'aperçut bientôt à la cour pontificale qu'on avait pour maître un observateur religieux des canons. Il commença par les mettre en vigueur dans son intérieur. Un de ses chapelains, déjà possesseur de sept bénéfices, et fondant de nouvelles espérances sur un protecteur parvenu à la papauté, vint lui demander un bénéfice pour l'un de ses neveux. « Vous en avez assez, lui dit le pape, » non seulement pour faire un sort à votre parent, mais pour fournir à la subsistance de plusieurs pauvres serviteurs de Dieu, qui » est le bienfaiteur de tous. Donnez le meilleur à votre neveu : » des six qui resteront, choisissez-en trois pour vous, et quittez » au plus tôt les autres ; je suis résolu de les conférer à trois pauvres » vres clercs. » Persuadé qu'en tout la vie du premier pasteur et de ceux qui l'approchent doit servir d'exemple au reste du troupeau, il réduisit son train, sa table, toute sa dépense, et engagea les cardinaux à faire des retranchemens proportionnés ¹.

Il supprima des réserves de bénéfices, qui se trouvaient multipliées à l'infini par la facilité et la libéralité de Clément VI. Il déclara les cardinaux inhabiles désormais à posséder les dignités des chapitres, à moins d'une dispense expresse et spéciale. Il abolit les commendes, comme une source d'avilissement pour les lieux saints et le culte divin, comme la ruine du zèle pour le salut des âmes, de l'hospitalité, de l'aumône, comme un moyen d'anéantir tous les biens spirituels et temporels des églises. Il obligea, sous peine d'excommunication, les prélats et les autres ecclésiastiques résidens à sa cour d'aller résider dans leurs bénéfices. La maxime qu'il ne se lassait point de répéter sur cet article, c'est que, dans le bercail de Jésus-Christ, jamais les mercenaires ne peuvent remplacer les pasteurs. Les auditeurs de rote n'avaient eu jusque là pour émolumens que le casuel de leurs charges : il jugea cette tentation trop forte pour une probité commune. *Quand on a faim, disait-il, on prend, si l'on peut, le pain d'autrui.* En conséquence il leur fit assigner pour chaque mois des appointemens fixes. En même temps il proscrivit l'abus honteux que d'autres officiers faisaient de leur autorité, soit en renvoyant absous à prix d'argent les meurtriers qui s'étaient accommodés avec les parens du mort, soit en tolérant les femmes publiques moyennant une espèce de tribut. A toutes ces réformes, il ajouta une ordonnance très-sévère contre les jeux de dés ou de hasard.

Enfin, par une bulle en forme, il révoqua, comme attentatoire aux droits immuables du siège apostolique, le règlement que les

¹ Marten. Collect. ampliss. t. 1, p. 237, vit. t. 1, p. 233 et seq.

cardinaux avaient fait au dernier conclave, et qu'il n'avait souscrit que pour le cas où ce compromis ne serait point contraire à l'ordre hiérarchique. Dès-lors apparemment il l'avait jugé défectueux ; mais il avait cru pouvoir user de réserve pour ne point occasioner de difficultés et de lenteurs dangereuses. Quoi qu'il en soit, il abrogea cet acte, déclara, de son autorité apostolique, que les cardinaux n'avaient pu le faire, qu'il était nul essentiellement, et que personne n'était tenu de l'observer ¹. Avant même de donner cette bulle de révocation, il avait annulé, par le fait, l'article du règlement qui empêchait le pape d'augmenter le nombre des cardinaux, en conférant cette dignité à son neveu Audouin-Albert (1353). Le mérite d'Audouin, élevé depuis long-temps, à cause de sa doctrine, à l'évêché de Paris, et de là transféré à Auxerre, puis à Maguelone, justifiait cette dérogation.

Les meilleures villes et presque toutes les places qui appartenaient en Italie à l'Église romaine se trouvaient occupées par une foule de tyrans et d'usurpateurs ; le pape Innocent y envoya le cardinal Gille Alvarès d'Albornos, revêtu de toute l'autorité de légat apostolique. Ce prélat, de la première noblesse de Castille, n'était pas moins distingué par sa capacité, surtout dans la science du droit, et avait été fort cher au roi Alphonse, onzième du nom, qui le choisit d'abord pour son chapelain, et le fit ensuite élever sur le siège de Tolède, le premier d'Espagne. Mais il avait été obligé de quitter le royaume pour se soustraire à la fureur de Pierre IV, surnommé le Cruel, qui avait succédé en 1350 à son père Alphonse. Il n'y avait pas d'autre moyen qu'un bannissement volontaire pour se mettre hors des atteintes de ce monstre de cruauté, qui fit massacrer en sa présence le prince Frédéric son frère, et son cousin Jean d'Aragon ; qui commit le même attentat sur la reine douairière de ce royaume, Eléonore de Castille, mère de Jean et sa propre tante ; qui égorga de sa main le roi de Grenade, venu sur la foi d'un sauf-conduit pour lui faire hommage ; qui fit enfin mourir la reine son épouse, Blanche de Bourbon, après avoir fait endurer à cette princesse, la plus accomplie de son siècle, pendant huit ans de prison, une suite d'indignités beaucoup plus insupportables que la mort. L'archevêque de Tolède avait déplu à ce barbare monarque par l'endroit le plus sensible, en prenant généreusement le parti de la reine maltraitée.

Dans la bulle de légation qu'Innocent lui donna pour l'Italie : « C'est avec la plus vive douleur, lui dit-il ², que nous voyons » régner depuis si long-temps, en Lombardie, en Toscane et dans

¹ Rain. an. 1353, n. 29, 30. — ² Rain. an. 1355.

» les contrées voisines, une division d'où suivent les meurtres, les ravages, la dégradation du culte divin, le pillage des églises et des lieux qui en dépendent, le mépris de la liberté ecclésiastique, et, ce qui est pire encore, l'esprit de schisme et d'hérésie. Cependant les affaires du premier ordre qui nous retiennent en deçà des monts nous empêchent de nous porter en personne dans les lieux chéris où tend sans cesse l'ardeur de nos vœux. C'est pourquoi nous vous commettons en notre place, pour y rétablir la paix et procurer en toutes choses le bien de la religion. » Malgré de si grands pouvoirs, le légat ne trouva dans toute l'Italie que deux places de l'Eglise romaine où il pût demeurer en sûreté, savoir : Montefiascone dans le patrimoine de saint Pierre, et Monte-Falco dans le duché de Spolète. De là, il étendit un peu sa puissance. Mais, quelle que fût son habileté, ses progrès furent médiocres, et ses faibles succès encore moins solides.

Après un an de légation, Gille d'Albornos avait si peu pacifié l'Italie, que l'empereur Charles de Luxembourg, qui voulait s'y faire couronner, n'avait qu'en tremblant au milieu des factions qui en agitaient sur sa route toutes les contrées. Le pape écrivit à son légat d'aider ce prince, non seulement de ses conseils, mais de ses forces. C'était un genre de secours mal assorti sans doute à la dignité du successeur des Césars, mais analogue à l'état modeste de ces empereurs, qui ne l'étaient que par la protection des papes. Les effets surpassèrent néanmoins les espérances de Charles. Il se contentait de recevoir à Monza, dans le diocèse de Milan, la couronne de fer ou du royaume de Lombardie, dont l'investiture, selon la coutume, devait précéder le couronnement impérial. Mais Jean Visconti, archevêque et prince de Milan, ayant été surpris dans ces conjonctures par une mort si soudaine qu'il ne put régler la succession de ses états entre ses trois neveux ¹, on négocia si bien auprès de ces jeunes princes, qui, s'accordant parfaitement ensemble, avaient déjà fait élire un archevêque de leur maison nommé Robert, que ce prélat, loin de s'opposer au couronnement de l'empereur Charles, le couronna lui-même le 6 de janvier 1355, non à Monza, mais à Milan même, dans l'église de Saint-Ambroise ².

Le jour de Pâques, cinquième d'avril de cette même année, Charles fut couronné empereur à Rome par le cardinal Bertrand, évêque d'Ostie, venu exprès d'Avignon. Ce prélat couronna aussi l'impératrice Anne, arrivée pour cela d'Allemagne, à la nouvelle des progrès de l'empereur son époux. Après la cérémonie, l'em-

¹ M. Villan. iv, 23. --- ² Rain. 1355. n. 1.

autres, les
glises et des
lésiastique,
hérésie. Ce-
ciennent en
n personne
nos vœux.
ce, pour y
de la reli-
rouva dans
pût deme-
ine de saint
là, il éten-
été, ses pro-
oins solides.
peu pacifié
voulait s'y
des factions
pape écrivit
seils, mais
sans doute à
état modeste
n des papes.
harles. Il se
lan, la cou-
estiture, se-
périal. Mais
été surpris
e put régler
négoria si
parfaitement
eur maison
couronne-
5 de janvier
e de Saint-

me année,
Bertrand,
onna aussi
a nouvelle
onie, l'em-

neur, fidèle à la promesse qu'il avait faite de sortir de Rome le même jour, monta à cheval sous prétexte de chasse, et alla coucher à Saint-Laurent hors de la ville. Il accomplit avec le même scrupule et confirma par des actes authentiques tous les autres engagemens qu'il avait contractés. soit avec Clément VI. soit avec Innocent.

Il y eut dans le même temps une révolution nouvelle dans l'empire chancelant de Constantinople. Peu content de sa première usurpation, Jean Cantacuzène avait encore fait couronner son fils Matthieu (1354), et ne laissait que le vain titre d'empereur à Jean Paléologue son gendre, qu'il tenait comme relégué à Thessalonique. Celui-ci n'avait ni troupes, ni argent; mais tous les cœurs étaient pour lui, animés par la justice de ses droits contre l'opresseur de cet auguste pupille, et charmés de toutes ses qualités aimables auxquelles son propre rival n'a pu s'empêcher de rendre témoignage¹. Les auteurs qui l'ont donné pour un prince sans activité et sans génie l'ont jugé précipitamment sur le temps où son tuteur tyrannique le tenait sans autorité, et ne lui laissait prendre aucune connaissance des affaires. Le torrent des historiens², au contraire, lui attribue beaucoup de sensibilité et de générosité, un esprit vif, un jugement sain, de la prudence, de la pénétration; et le peignant d'un seul trait, en le représentant comme un des plus beaux hommes de son siècle, et de ce genre de beauté qui relève la majesté du trône, ils lui donnent une ame encore plus belle que son corps. C'est celui des empereurs grecs qui fut surnommé à plus juste titre Calo-Jean ou le Beau-Jean.

Quoi qu'il en soit, toute la politique et la défiance de Jean Cantacuzène se virent tout-à-coup enveloppées, pour ainsi dire, dans les filets de ce jeune prince, qui n'avait pas vingt-trois ans, ou du moins dans ceux de ses habiles et généreux partisans. François Cataluze, noble Génois et puissamment riche, établi à Constantinople avec beaucoup de gens de sa nation, prit si bien ses dispositions, sans que Cantacuzène s'en aperçût, que les Grecs aussi bien que les étrangers saisirent tout-à-coup les armes en faveur de Paléologue, arrivé de nuit avec une seule galère, au mois de janvier 1355³. Sans laisser à son ennemi le temps de se reconnaître, le jeune empereur, suivi de cette multitude, marcha au palais, où il le surprit avant qu'il eût pu se mettre en défense. Cantacuzène, se parant d'un détachement forcé, et dans la crainte d'un sort plus fâcheux, déclara qu'il avait formé depuis long-temps la résolution de quitter les grandeurs du monde pour la vie monasti-

¹ Cantac. l. iv. c. 1. — ² M. Vill. l. 4 et 7, foll. l. 7 Du Gang. Hist. Const. l. 1.
³ Ibid.

que, et demanda pour toutes conditions la liberté de l'accomplir. On applaudit à une vocation venue si à propos, et dès le lendemain le nouveau prosélyte, ayant déposé dans le palais les ornemens impériaux, endossa un habit de moine, et changea son nom de Jean en celui de Joseph. Sa femme Irène prit aussi l'habit de religieuse avec le nom d'Eugénie. C'est ainsi que les écrivains désintéressés rapportent cet événement ¹, présenté d'une manière peu différente par Jean Cantacuzène lui-même ², qui, après quelques vaines tentatives pour rétablir ses affaires, tâcha de s'accommoder à son nouveau genre de vie. Il s'y rendit célèbre par ses productions littéraires, et surtout par une très bonne Histoire de ce qui s'est passé sous le règne de son prédécesseur Andronic et sous le sien propre. Matthieu son fils se soutint encore quelques mois, puis fut contraint de suivre dans le cloître l'exemple de son père, qu'il imita aussi dans le métier d'auteur. C'est ainsi qu'en échange de deux empereurs très-médiocres, la Grèce acquit deux écrivains estimables.

Le premier usage que Jean Paléologue fit de sa puissance, après l'avoir recouvrée, fut de signaler sa reconnaissance envers le généreux Génois qui en avait procuré le rétablissement. Mesurant la récompense sur sa propre générosité et sur la grandeur du service, il lui donna sa sœur en mariage, avec la principauté de l'île de Mételin. Peu après, suivant le conseil de l'impératrice sa mère, Anne de Savoie, il traita de réunion avec l'Église romaine, animé de dispositions qu'on a lieu de croire plus sincères que celles de la plupart de ses prédécesseurs. Il commença par traiter avec Paul, archevêque de Smyrne et nonce du pape, puis il donna une bulle d'or qui portait ce qui suit : « Je jure sur les saints Évangiles de » rendre, comme les autres chrétiens, au souverain pontife de » l'Église romaine et de l'Église universelle l'obéissance que lui » doivent tous les fidèles. Dans l'espace de six mois, je ferai tout » mon possible pour engager mes sujets par les voies de la douceur à suivre mon exemple ; et, après ce délai, j'userai d'autorité pour y réduire les indociles. Je donnerai au nonce romain » un palais et une église dans Constantinople, avec pouvoir de » conférer des bénéfices aux ecclésiastiques qui abjureront librement le schisme : il y aura aussi trois collèges où l'on enseignera » le latin à la jeunesse, principalement aux enfans de maison noble. Je donnerai en particulier à mon fils aîné un maître de rit » romain, pour lui enseigner la langue et les lettres latines. Que » si le pape veut envoyer présentement trois galères, je lui en ren-

¹ M. Villan iv, 46. — ² Cantac. iv, 58, 42, etc.

« verrai une avec ce fils mon futur successeur, comme un otage
 « donné à saint Pierre, et comme le fils adoptif du pape qui pourra
 « lui choisir une femme, ainsi que des tuteurs et des curateurs,
 « et lui transporter mes droits sur l'empire, en cas que je n'accom-
 « plisse pas mes promesses. ¹ »

En retour, Paléologue ne demandait, avant la pleine exécution de ses promesses, que cinq cents hommes d'armes et mille hommes de pied, avec une partie de l'argent nécessaire à l'entretien de forces plus considérables qu'il espérait pour la suite. Rien ne fait mieux sentir à quelles extrémités se trouvait réduit l'empire d'Orient. Quelque modique cependant que fût l'objet présent de ces demandes, les factions de l'Italie, l'affaiblissement de l'Allemagne, les agitations causées en Espagne par les excès de Pierre-le-Cruel et de son digne émule Pierre-le-Mauvais de Navarre, l'acharnement du roi d'Angleterre contre les Français, en un mot, les guerres et les troubles de tout le monde chrétien mirent le pape hors d'état de procurer un secours si faible à Jean Paléologue. Tout ce qu'il put en sa faveur, ce fut d'écrire aux Vénitiens, aux Génois, au roi de Chypre et au grand-maître de Rhodes, des lettres de recommandation qui ne furent encore suivies d'aucun effet.

Cependant, comme Innocent VI avait fort à cœur cette affaire, dont il concevait de grandes espérances pour la religion, il envoya quelque temps après à l'empereur un légat, qui ne pouvait être mieux choisi pour accréditer la foi romaine en Orient. C'était le bienheureux Pierre Thomas ², de l'ordre des carmes, né au sein de l'indigence dans une campagne du diocèse de Sarlat en Périgord, mais déjà illustré par les plus importantes et les plus heureuses légations. Ce fut une fortune pour lui d'être admis à la profession religieuse, ce qu'il obtint par son habileté dans les lettres, qu'il n'avait cependant étudiées qu'en vivant de son travail et de quelques aumônes. Son père était si pauvre qu'il ne pouvait nourrir deux enfans qu'il avait, un fils et une fille, et Pierre fut obligé d'aller chercher à vivre dans un bourg voisin où, en mendiant, il ne laissait pas que de fréquenter les écoles. Quand il fut religieux, ses supérieurs l'envoyèrent étudier à Paris; et il y fit des progrès si extraordinaires, qu'on l'exempta de deux années d'épreuve, sur le nombre de celles qui étaient requises pour le doctorat. Cependant il eut encore à surmonter le désavantage de la figure. Il était de petite taille et de mine si commune, qu'ayant été fait procureur de son ordre, et se trouvant à Avignon, où rési-

¹ Rain. ann. 1355, n. 33. et s. Ms. priv. Rom. Eccl. ex Bibl. Vat. — ² Boll. 27 Jan 995, etc.

daît alors le général, celui-ci avoit honte de le mener au palais, et de paraître avec lui devant les cardinaux. Par hasard, il vint à la connaissance du cardinal de Périgord que ce pieux et savant religieux étoit né dans sa province. Ce prélat, flatté que de si rares talens eussent pris naissance dans les domaines de ses pères, le voulut voir et l'invita à sa table. Après le repas, on agita une question, suivant les mœurs du temps et l'usage plus particulier encore des cardinaux. Pierre Thomas, dans cet exercice d'esprit, répondit à toute l'attente de son protecteur, qui ne pensa plus qu'à le produire dans les chaires et les assemblées les plus honorables.

Il fit la guerre aux vices avec toute la liberté que donne la haute vertu. Il ne craignoit pas de les attaquer par les deux endroits les plus délicats, c'est-à-dire, en n'épargnant ni le faste de la prélature, ni les vaines parures des femmes mondaines. Mais comme toutes ses paroles, selon le naïf et pieux nuteur de sa vie, étoient visiblement dictées par une charité prête à endurer le martyre pour tous ceux qu'il reprenait, il en recueillit les fruits les plus inespérés, et captivait plus fortement de jour en jour l'affection publique. Il étoit si chéri de tous les ordres de citoyens que, son couvent d'Avignon manquant un jour de subsistance, il alla quêter par la ville et rapporta le soir plus de mille florins. Le pape Innocent, ne lui connaissant pas moins d'habileté pour les affaires que pour le salut des âmes, l'employa successivement aux légations de Naples, de Gènes, de Milan; il le pourvut des évêchés réunis de Patti et de Lipari en Sicile (1354), l'envoya par honneur en Italie vers l'empereur Charles, au roi des Rasciens, peuples altiers de l'ancienne Pannonie, auxquels son héroïque fermeté rendit au moins respectable la foi romaine, puis aux Vénitiens, au roi de Hongrie, et enfin à l'empereur Jean Paléologue.

Le légat, à son arrivée, n'ayant pas trouvé ce prince à Constantinople, alla le joindre à l'armée, où le tumulte et les embarras de la guerre n'empêchèrent point qu'il ne fût reçu très honorablement, et qu'on ne s'occupât de l'objet religieux dont il étoit chargé (1356). L'empereur, de l'aveu et par le conseil des grands, confirma de bonne grace tout ce qu'il avoit précédemment protesté de son obéissance, de sa fidélité, de son dévouement à l'égard du saint siège, et se lia par un serment formel fait entre les mains du légat, en présence de plusieurs évêques. Le plus tôt qu'il lui fut possible, il écrivit en ces termes au souverain pontife :
« Nous travaillons, de tout notre cœur et de tout notre pouvoir, à la réunion de notre Eglise avec la sainte Eglise romaine. Je vois avec douleur l'impossibilité où j'ai été jusqu'à présent de lui

er au palais, et
d, il vint à la
et savant reli-
que de si rares
ses pères, le
on agita une
us particulier
ercice d'esprit,
ne pensa plus
es plus hono-

onne la haute
x endroits les
e de la préla-
Mais comme
sa vie, étaient
rer le martyre
fruits les plus
our l'affection
yens que, son
e, il alla quê-
rins. Le pape
ur les affaires
ent aux légat-
t des évêchés
par honneur
s, peuples al-
fermeté ren-
Vénitiens, au
e.

te à Constan-
embarras de
s honorable-
dont il était
l des grands,
protesta de
à l'égard du
re les mains
us tôt qu'il
ain pontife :
tre pouvoir,
aine. Je vois
ésent de lui

• soumettre tous mes sujets; mais ils ne me sont pas tous fidèles,
• et ne m'obéissent point à moi-même. Je ne doute pas cependant
• que je ne réussisse à tout accomplir si, par le secours que vous
• me faites espérer, vous secondez enfin mon zèle, qui ne peut vous
• être suspect. Je tiens de mes pères mon attachement à l'Église ro-
• maine. Vous savez que ma famille l'a signalé dès l'origine de sa
• puissance, et que l'empereur mon trisaïeul (c'est-à-dire Michel
• Paléologue) est mort dans l'obéissance des pontifes romains.
• Je voulais vous envoyer mon fils, ce que votre légat n'a pas
• jugé à propos pour le présent. J'espère néanmoins que cette
• partie de moi-même vous joindra bientôt; et plût à Dieu que je
• pusse aller en personne rendre à Votre Sainteté les hommages
• que je reconnais lui devoir! Quant à notre patriarche, n'ayez
• aucune inquiétude, je le ferai déposer, et on lui substituera un
• sujet que je sais être fidèle au saint siège. » Ce patriarche, con-
• traire à l'union; était Caliste, successeur d'Isidore, et palamite
• ou quietiste comme lui. Jean Paléologue remercia enfin le pape de
• lui avoir envoyé un médiateur légat, du zèle et de la prudence
• de Pierre Thomas. « Il m'a donné, dit-il, beaucoup de consola-
• tion, ainsi qu'aux Grecs et aux Latins, qui par ses instructions
• ont été convertis ou confirmés dans la vertu. »

Le saint légat, ayant affermi l'empereur dans ces dispositions, se dirigea vers l'île de Chypre, où il fut reçu avec distinction par le roi Hugues de Lusignan, qui vint au devant de lui jusqu'à Famagouste, et le conduisit jusqu'à Nicosie, lieu de sa résidence. Pierre en peu de temps se rendit si vénérable et si cher à cette cour, qu'y étant tombé malade, la reine voulut lui préparer elle-même à manger. Après sa guérison, il alla à Jérusalem, et osa y prêcher publiquement. Les infidèles, pénétrés de respect, ne se mirent pas seulement en devoir de l'empêcher; mais le sultan d'Égypte, devenu furieux à cette nouvelle, fit couper la tête à l'émir ou gouverneur. Heureusement le saint était déjà hors de Jérusalem et de tout péril. Il ne tarda point à revenir vers le pape Innocent, qui, pour lui fournir l'occasion de déployer toute l'étendue de ses talents, lui donna la légation universelle de Chypre et des provinces voisines ¹. Pour l'aider à soutenir cette dignité, il le transféra à l'évêché de Coron en Morée, plus riche que celui de Patti, et d'ailleurs plus proche des pays de sa légation.

Dans le même temps, Jean Rusbroc, prêtre et chanoine régulier, se rendit fameux par son exposition des principes de la théologie mystique, et des manières diverses de faire l'oraison ². A l'âge

¹ Rain. an 1358, n. 16 — ² Vit. Joan. Rusbr.

de douze ans, il avait commencé à étudier sous la conduite d'un de ses parens qui était ecclésiastique; mais trois ans après, n'ayant guère appris que les principes de la grammaire, il renonça aux études humaines, pour se donner tout entier à celle de la sagesse divine et à la pratique de la vertu. Il vécut dès lors dans une étroite retraite, depuis même qu'il eut été ordonné prêtre à l'âge de vingt-quatre ans, uniquement occupé des fonctions de la vie ascétique, ne parlant presque pas, et négligeant tellement son extérieur, qu'il servait souvent de risée aux gens du monde. Il avait déjà soixante ans, et s'était rendu célèbre par quelques livres de spiritualité, quand il se fit chanoine régulier à Vauvert près Bruxelles, où il ne tarda point à être élu prieur. Là, sa méthode ordinaire pour la composition était de s'enfoncer dans la forêt de Soignies qui en est proche, et d'écrire, comme sous la dictée de l'Esprit saint, quand il s'en croyait inspiré. Gérard-le-Grand, fondateur de la congrégation de Windesheim et savant théologien, l'étant venu voir, et l'avertissant que ses écrits occasionaient beaucoup de murmures : « Maître Gérard, lui répondit-il paisiblement, » soyez sûr que je n'y ai pas tracé un seul mot sans un mouvement » du Saint-Esprit et l'assistance de l'adorable Trinité. » Il était quelquefois plusieurs semaines sans écrire, et quand il reprenait son travail, quoiqu'il eût oublié ce qui précédait, son discours était aussi suivi que s'il ne l'avait pas interrompu. Comme il savait peu de latin, il écrivait dans sa langue ordinaire, c'est-à-dire, en flamand ou bas allemand; mais il a été traduit en latin, et c'est ainsi que nous l'avons. Sa réputation lui attira, avec plusieurs personnes de distinction de l'un et l'autre sexe, une foule de docteurs, entre lesquels on vante surtout Jean Tolère ¹. Ce pieux et savant dominicain l'avait en grande vénération; et quoiqu'il fût bien plus grand théologien que Rushroc, il disait avoir beaucoup avancé auprès de lui dans la science de la vie contemplative, ce qui n'empêcha point que ces ouvrages de mysticité n'excitassent encore beaucoup de rumeurs et d'altercations.

Mais le régime et les privilèges des ordres mendiants occasionèrent alors des disputes beaucoup plus sérieuses. Richard Fisraud, c'est-à-dire, fils de Raoul, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande, après s'être déclaré contre eux dans son île, passa dans celle d'Angleterre, où déjà ils étaient attaqués par le clergé ². Il fut invité à prêcher à Saint-Paul de Londres, et publia ses sentimens avec liberté. Cette démarche d'un prélat commis en quelque sorte par le clergé britannique, illustré depuis long-temps par sa

¹ Rain. an. 1555, n. 58. — ² Valsing. p. 173. Vading. an. 1557, n. 3.

doctrine dont il avait donné les preuves étant chancelier de l'université d'Oxford, doué de vertus si recommandables, que sa mémoire est encore en vénération à Dundale, lieu de sa naissance; un pareil éclat mit en mouvement tous les frères mineurs de la Grande-Bretagne, et le gardien du couvent d'Armagh traduisit l'archevêque au tribunal du souverain pontife.

Richard entreprit sans hésiter le voyage d'Avignon, et se présenta au consistoire, où il plaida lui-même sa cause (1357). Il rendit un compte exact de ce qu'il avait avancé dans sept ou huit sermons, et le réduisit à deux chefs principaux, savoir, la mendicité des frères mineurs, et l'usage où ils étaient d'administrer la confession, la prédication et la sépulture au commun des fidèles. Or, me voici tout prêt, reprit-il, à soutenir à ce sujet tout ce que j'ai dit en chaire. « J'ai prétendu, saint Père, ajouta-t-il, et je prétends encore que les frères mineurs vont au-delà de leur règle, par leur manière de pratiquer la mendicité volontaire et perpétuelle; que personne, même suivant les maximes de la piété et de la discrétion chrétienne, ne peut s'engager à cette sorte d'observance, parce que Jésus-Christ, bien que toujours pauvre durant sa vie mortelle, n'a jamais mendié volontairement, et loin d'y engager personne, a enseigné qu'on ne le doit pas faire. » Cette dernière proposition, émise comme une preuve, avait sans doute besoin d'être prouvée elle-même : ce que Richard fait d'une manière plus subtile que solide. Il raisonne avec plus de logique quand, du testament de saint François qui commande expressément le travail, il conclut que ses enfans ne doivent pas se faire un usage habituel et invariable de mendier.

Quant à la confession, il avance qu'il est plus sûr et plus utile à chacun de la faire à son curé qu'aux Frères mendiants, et il entreprend de le prouver ainsi : « Je pense, dit-il, avoir par an dans mon diocèse environ deux mille excommuniés : or, il s'en présente à peine quarante, soit à moi, soit à mes pénitenciers, et tous reçoivent les sacremens. La persuasion commune, c'est qu'ils sont absous par les frères, qu'on accuse de subvenir à leur pauvreté par les confessions, et de n'imposer pour pénitence que des aumônes à leur profit. En effet, a-t-on jamais oui dire qu'ils aient imposé quelques dons relatifs au bien public, par exemple à la réparation d'une église paroissiale, à la construction d'un pont ou d'un chemin qui y conduise? Leur intérêt propre est si concentré, est tellement exclusif, que chacun d'eux ne pense qu'à son ordre, et qu'une aumône appliquée aux Frères prêcheurs par les Frères mineurs est encore un trait d'édification à désirer. Mais depuis que les uns et les autres ont obtenu le privilège de

» confesser, de prêcher, de donner la sépulture, ils ont élevé,
 » aux lieux de leurs anciennes et modestes retraites, des monas-
 » tères semblables à des palais, et se sont procuré des commodités
 » inconnues à leurs pères. Un autre inconvénient qui pour le
 » clergé résulte des privilèges demandés par les Frères mineurs
 » contre la défense expresse de saint François, c'est qu'ils se sont
 » emparés de la conscience de la plupart des jeunes gens. Soit
 » dans les universités, soit même dans le sein des familles, ils les
 » gagnent par de petits présents et par mille artifices, pour les
 » faire entrer dans leur ordre : après quoi, ils ne leur permettent
 » plus de sortir, pas même de parler sans témoins à leurs plus
 » proches parens, jusqu'à ce qu'ils aient fait profession : manège
 » qui détourne les pères d'envoyer leurs enfans aux études, qui
 » fait désertter les écoles, et cause aux sciences un dommage
 » inconcevable. Dans ma jeunesse, Oxford comptait encore
 » trente mille étudiants : il n'en y en trouve pas six mille aujourd'hui.»

Cependant, tout vif antagoniste que l'archevêque d'Armagh se montrait des religieux mendiants, comme il était solidement pieux et d'une doctrine irréprochable, il déclara qu'il ne demandait point la suppression de ces ordres, mais seulement qu'on les ramenât à la pureté de leur institution. Il s'efforça de faire voir que, dans tout ce qu'il avait allégué, il n'y avait rien de contraire aux bulles que les papes avaient publiées en leur faveur.

Ce grand procès, après avoir duré un an en cour de Rome, n'y fut pas encore jugé définitivement. Le pape Innocent crut ne devoir donner qu'une bulle provisionnelle, qu'il adressa au corps épiscopal de la Grande-Bretagne, et qui défendait pendant le cours de cette instance de troubler les Frères mendiants dans la possession de confesser, de prêcher, d'enterrer, et de recevoir des aumônes. L'affaire traînant ainsi en longueur, et le représentant des évêques d'Angleterre n'en recevant plus les secours qu'ils lui avaient promis, Richard fut obligé d'abandonner la poursuite. Il se retira aux Pays-Bas, apparemment pour retourner chez lui, et mourut à Mons en Hainaut. Cependant les Frères mendiants obtinrent la confirmation de leurs privilèges. Thomas Valsingan, auteur anglais et contemporain, mais religieux bénédictin, peu favorable aux mendiants, et d'ailleurs fort enclin à la satire, ajoute que ce fut au moyen de l'argent qu'ils répandirent dans la cour pontificale.

Ces imputations et ces démêlés n'empêchèrent pas deux princes de maison royale d'entrer alors dans des ordres mendiants⁴.

⁴ Vlt. PP. t. 342. Vading. an 1558, n. 1, 2

ils ont élevé,
es, des monas-
les commodités
nt qui pour le
Frères mineurs
t qu'ils se sont
nes gens. Soit
amilles, ils les
ices, pour les
eur permettent
s à leurs plus
sion : manège
x études, qui
un dommage
nptait encore
mille aujour-

d'Armagh se
dement pieux
ne demandait
qu'on les ra-
aire voir que,
de contraire
aveur.

de Rome, n'y
t crut ne de-
ssa au corps
dant le cours
ns la posses-
voir des au-
resentant des
rs qu'ils lui
a poursuite.
er chez lui,
es mendiants
s Valsingan,
édictin, peu
e, ajoute que
pontificale.
deux prin-
mendiants !

Pierre, infant d'Aragon, fils du roi Jacques II et de Blanche de Sicile, pourvu du comté de Ribargorça, et marié depuis plusieurs années à Jeanne de Foix, dont il eut quatre enfans, avait déjà signalé sa piété en fondant près Tarragone un hôpital fameux qu'on nomma l'hôpital du prince. Sa femme étant venue à mourir, il renonça aux grandeurs du monde, partagea ses biens entre ses trois fils, et entra chez les Frères mineurs à Valence. Il obtint dispense du pape, pour faire profession avant que l'année du noviciat fût accomplie. La cérémonie s'en fit avec autant d'édification que de solennité, en présence d'une noblesse nombreuse. Il vécut encore au moins vingt ans depuis, avec une persévérance et une régularité qui ne se démentirent jamais.

Charles, comte d'Alençon, fils d'un frère de Philippe de Valois et cousin germain du roi Jean, embrassa dès sa jeunesse l'institut des Frères prêcheurs. Son père, nommé Charles aussi bien que lui, ayant été tué à la malheureuse affaire de Créci, Marie d'Espagne, sa mère, fut d'autant plus affligée de la résolution du jeune prince, qu'il était l'aîné de sa famille. Elle écrivit au pape¹, et lui représenta, comme au père commun des chrétiens, les malheurs auxquels la retraite du comte exposait ses domaines et ses vassaux, au milieu des troubles qui désolaient surtout ces contrées. Innocent fit examiner la vocation du jeune prince, afin de l'en détourner si c'était l'effet de la légèreté de son âge, mais aussi pour l'y confirmer si elle était solide. Elle fut sans doute approuvée, puisqu'il y persévéra. On l'éleva dans la suite sur le siège archiépiscopal de Lyon, où, contre les entreprises des princes même de son sang, il soutint les droits de son Eglise avec une fermeté digne de son auguste origine.

Le pape Innocent, dont les vues d'ordre, d'économie et de désintéressement ont été appréciées par tous les historiens, se trouvait, sous le rapport des ressources pécuniaires, dans une situation critique. A cette époque, il était presque le seul souverain qui soutint les chrétiens d'Orient; dès 1353 il avait envoyé de fortes sommes et des vaisseaux chargés de blé pour secourir Smyrne; les mésintelligences des Vénitiens et des Génois avaient neutralisé les effets de son intervention auprès du roi de Chypre et de Sicile; la guerre que se faisaient les souverains de France et d'Angleterre ne permettait pas d'en rien espérer; ce n'était pas à Pierre-le-Cruel qu'on pouvait s'adresser en Espagne: cependant le traité conclu avec Jean Paléologue (1356), dans l'espoir fondé de la réunion des Grecs, ne pouvait être exécuté qu'avec de l'argent et des

¹ Byzov. an. 1359, n. 12

secours en nature fournis par le pontife. Or les domaines de l'Église, usurpés ou dévastés de toute part, loin de suffire à tant de besoins, pouvaient à peine subvenir à l'entretien du pape et aux charges de sa dignité. Dans cette circonstance, Innocent crut devoir recourir à l'imposition de quelques décimes, dont l'usage n'était ni inconnu ni suspect, et pensant qu'il ne pouvait mieux s'adresser qu'à l'empereur qui avait fait de brillantes promesses au saint siège et dont les États jouissaient d'ailleurs d'une entière tranquillité, il se décida à lever le dixième denier sur tous les revenus ecclésiastiques de l'Allemagne ¹. A la nouvelle de cette mesure, le clergé des métropoles de la première Germanie, Mayence, Trèves et Cologne, avec différens abbés, se rassembla précipitamment, et tout d'une voix conclut à ne rien accorder. Ils écrivirent aussitôt après aux autres provinces de la nation, dont ils attirèrent à leur sentiment tous les prélats, tous les ecclésiastiques et tous les moines. L'empereur Charles, de son côté, s'empressa de convoquer à Mayence tous les princes de l'empire avec les hommes réputés les plus doctes. (1359)

Conrad d'Alzeïa, chancelier du comte Palatin, dont le langage semble empreint de l'esprit violent des sectaires, fut chargé de parler pour le clergé, et dit en substance : « Arrêtons à son prin-
 » cipe le mal tout nouveau qui se déborde sur nous, et repous-
 » sons au moins cette partie du joug accablant et honteux que l'on
 » nous impose. Assez et trop long-temps les Romains ont regardé
 » l'Allemagne comme une mine d'or ; pour l'épuiser, ils ne cessent
 » d'inventer des manipulations de toute espèce. Que nous don-
 » nent-ils en échange, sinon du papier et des paroles ? La cour de
 » Rome est un gouffre où vont se perdre toutes nos richesses. Des
 » ruisseaux d'or et d'argent y affluent sans cesse d'Allemagne,
 » dirai-je pour l'impétration ou pour l'achat des bénéfices, pour la
 » confirmation des prélats, pour la poursuite des procès, pour les
 » appellations multipliées à l'infini, pour les dispenses, pour les
 » absolutions, pour les indulgences, pour les privilèges, en un
 » mot, pour les servitudes sans nombre décorées du beau nom de
 » grâces. De toute antiquité, les métropolitains ont confirmé l'élec-
 » tion des évêques leurs suffragans : Jean XXII, dans notre âge,
 » les a violemment dépouillés de ce droit. N'est-ce point assez pour
 » ses successeurs, que la collation de tous les bénéfices ? Souffri-
 » rons-nous qu'ils en ravissent encore les fruits à ceux qui en ont
 » toute la charge ? »

Ce début emporté communiqua presque la même violence à l'em-

¹ 2 Vit. Inn. p. 350. Chron. Hirs. p. 234.

pereur et aux grands. Le lendemain ils appelèrent Philippe de Cabassole, évêque de Cavaillon, chargé de cette légation épineuse, et lui dirent sèchement que jamais le clergé ne se soumettrait à une imposition aussi étrange. On ajouta que l'empereur était surtout indigné de ce que le pape s'adressait pour cela aux Allemands plutôt qu'aux autres nations. Ce prince, prenant lui-même la parole avec chaleur : « Seigneur évêque, dit-il au légat, d'où vient que le pape » demande au clergé tant d'argent, et ne songe point à le réformer? Vous voyez comment ils vivent, vous voyez leur hauteur, » leur luxe, leur faste insolent. »

En parlant ainsi, il fixait les yeux sur Conrad de Falquestein, chanoine de Mayence, qui durant le schisme de cette Eglise avait été coadjuteur de l'archevêque Henri Busman. Il s'approcha du chanoine, lui prit sur la tête un chaperon magnifique, orné d'or et de pierreries, lui donna le sien qui n'était que de simple drap, et mettant celui de Conrad sur sa propre tête : « Que vous en semble? dit-il aux assistans; avec ce chaperon ne suis-je pas plus semblable à un chevalier qu'à un ecclésiastique? » Puis, reprenant son chaperon et un air de sévérité, il dit à l'archevêque Gerlac : « Nous vous ordonnons, par la foi que vous nous devez, de réformer votre clergé suivant les canons. S'il est des rebelles et des » réfractaires, vous saisirez les fruits de leurs bénéfices au profit » du fisc, et, s'il en est besoin, vous userez contre eux de la » prison. » Charles donna le même ordre aux autres évêques, et après la diète, il écrivit encore aux prélats, dont il menaça de punir la négligence, en mettant les revenus ecclésiastiques en séquestre dans la main des princes laïques.

Ces idées de séquestre se présentèrent au pape comme un renversement de la dignité de l'Eglise et des libertés ecclésiastiques. Il écrivit à l'empereur qu'il louait son zèle, mais qu'il tremblait en même temps que les effets ne répondissent point à la droiture de ses intentions; qu'au lieu de menaces et d'entreprises de la part des séculiers contre l'ordre clérical, il fallait exciter les prélats qu'on y jugerait les plus propres, à remplir leur devoir à l'égard du clergé; et qu'ils le rempliraient avec succès, quand ils seraient secondés par la puissance qui doit appuyer leurs droits, et non pas les exercer¹. Le pape s'efforça aussitôt de réveiller le zèle des premiers prélats, et écrivit en ces termes aux archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, de Brême et de Saltzbourg : « Il nous est revenu, depuis peu, que dans vos provinces » quelques ecclésiastiques, et même des évêques, oublient la sainte

» prééminence de leur état, pour prendre des mœurs séculières, » qu'ils participent aux joûtes, aux tournois et aux exercices militaires ; qu'ils montrent, dans leur train, dans leurs vêtemens, » jusque dans leur chaussure, un faste qui leur est interdit, et » dissipent ainsi le patrimoine de l'Eglise et des pauvres, au grand » scandale de tout le monde. C'est pourquoi nous vous conjurons » et vous ordonnons tout à la fois de réprimer ces abus dans tous » les ecclésiastiques, de quelque rang et de quelque dignité » qu'ils soient, et de les faire vivre suivant la gravité et la modestie de leur profession. Enjoignez aux évêques vos suffragans » de veiller de même sur la conduite des clercs qui leur sont soumis. » Ces déréglemens du clergé d'Allemagne étaient la conséquence du schisme de Louis de Bavière, et de ses longs démêlés avec les papes.

Quant à la demande pécuniaire d'Innocent VI, ce sage pontife essaya paisiblement le refus qu'on lui opposait, de peur de causer une division nouvelle dans l'Eglise. Toutefois, pour n'avoir pas entièrement le démenti, il envoya des nonces dans la plupart des provinces germaniques, avec ordre de recueillir, au profit de la chambre pontificale, la moitié du revenu des bénéfices qui vauaient alors et qui vaqueraient pendant deux ans. L'empereur ne parut point s'en offenser, satisfait apparemment d'avoir secoué le fardeau beaucoup plus lourd qu'aurait supporté le clergé de l'empire. Il publia même une constitution pour le maintien des droits et des immunités ordinaires de l'Eglise ¹.

Le pape Innocent, dans les mêmes conjonctures, se vit exposé aux avanies et à l'insolente férocité de ces troupes de bandits, qu'on appelait compagnies blanches, ou simplement compagnons, et qui infestèrent d'abord les provinces méridionales de la France². Ces attroupemens avaient commencé après la malheureuse bataille de Poitiers (1356), à laquelle le roi Jean contraignit le prince de Galles, malgré toutes les remontrances des légats envoyés par le pape pour ménager la paix entre la France et l'Angleterre. Le roi ayant été emmené prisonnier au-delà des mers, l'esprit de révolte et de division bouleversa tout le royaume ; tous les devoirs de la subordination, et généralement toutes les lois furent insolemment foulés aux pieds. Des quantités de gens de guerre, demeurerés sans service et sans solde, se rassemblèrent, sous la conduite d'un gentilhomme nommé Arnaud de Servole, et vulgairement l'Archiprêtre. Ces compagnies, augmentées de tous les malfaiteurs qui couraient le royaume, se portèrent d'abord vers la Provence, où

¹ Gold. Const. t. 2, p. 92. — M. VILLET, VII, c. 87. Froiss. vol. 1. c. 172.

s séculières ,
ercices mili-
s vêtemens ,
interdit , et
es , au grand
s conjurons
us dans tous
que dignité
é et la mo-
s suffragans
ur sont sou-
nt la consé-
ngs démêlés

sage pontife
e causer une
pas entière-
es provinces
la chambre
uaient alors
parut point
le fardeau
l'empire. Il
roits et des

e vit exposé
de bandits ,
ompagnons ,
la France² ,
use bataille
t le prince
envoyés par
leterre. Le
prit de ré-
les devoirs
nt insolent-
 , demeurés
nduite d'un
ment l'Ar-
fauteurs qui
vence , où

elles s'emparèrent de villes considérables , de plusieurs places fortifiées , et commirent tous les désordres que l'on peut attendre de gens sans lois , sans mœurs et sans autre ressource que le pillage. Ces brigands massacraient , violaient , incendiaient ; celui-là se rendait le plus recommandable parmi eux , qui faisait les actions les plus atroces et les plus infâmes : ce qu'ils tenaient à honneur eût excité l'horreur des infidèles les plus décriés.

Un de leurs chefs qui se faisait appeler *l'ami de Dieu et l'ennemi de tout le monde* , ayant pris et pillé la ville du Pont-Saint-Esprit (1360) , la terreur et la consternation se répandirent bientôt dans la cour pontificale. On ordonna une croisade contre ces chrétiens , qui n'en retenaient le nom que pour le profaner , et l'on promit absolution de peine et de culpé à ceux qui exposeraient leur vie pour détruire ces ennemis publics. Il s'enrôla un grand nombre de croisés , sous la conduite du cardinal Pierre Bertrand , chef de cette expédition ; mais comme on ne leur donnait que des indulgences , ils se débandèrent bientôt pour chercher leur subsistance ; plusieurs prirent parti parmi les compagnons même , qui s'accrurent ainsi des troupes levées contre eux. Six mille hommes de milice réglée , dont quatre mille italiens ne purent encore raser Avignon , où l'exercice des métiers divers demeurait suspendu par suite de l'effroi général. Le pape implora le secours de l'empereur , du duc de Bourgogne , du comte de Savoie , des villes et des gouverneurs français du voisinage. Mais tous ces moyens lui paraissant insuffisans , il rechercha le chef de ces terribles compagnies , le fit prier de se rendre à Avignon , où il entra bien accompagné et fut traité avec égard. On le reçut , dit un auteur du temps¹ , comme s'il eût été fils du roi de France. Il mangea plusieurs fois avec le pape et les cardinaux , il obtint une absolution générale , et , ce qui apparemment le touchait bien davantage , il en remporta quarante mille écus. Il s'éloigna des terres de l'Eglise , sans abandonner la Provence. Le sort de la ville d'Aix , dont l'Archiprêtre s'empara l'année suivante , renouvela les alarmes du pape

Pour comble d'infortune , la peste , qui avait déjà devasté Avignon , y reprit avec tant de violence , que depuis le jour de Pâques 28 mars , jusqu'à la Saint-Jacques 15 juillet , il mourut environ dix-sept mille personnes. De ce nombre furent cent évêques et neuf cardinaux , entre autres Pierre Bertrand , évêque d'Ostie , et chef de la croisade contre les compagnons. Pour réparer cette perte , le pape fit une promotion de huit cardinaux ,

¹ Frois. l. 1. c. 177.

tous français sans exception. Quelques années auparavant, il avait déjà créé six cardinaux, dont quatre français, un italien et un catalan.

L'année suivante 1362, Innocent VI, consumé de vieillesse, de soucis et de maladies, mourut le 12 de septembre, après neuf ans et près de sept mois de pontificat. Son corps fut déposé dans la cathédrale d'Avignon, puis transféré à la chartreuse de Villeneuve qu'il avait fondée. Pontife de vie exemplaire, observateur toujours exact de la justice, sévère quelquefois, inflexible même quand le danger du scandale le requérait, d'une charité à laquelle on fait le reproche glorieux d'être allée jusqu'à l'excès, zélé pour les intérêts de l'Eglise, ami des sciences et des savans, il serait exempt de toute tache, s'il n'avait mis un peu trop d'empressement à élever ses proches aux dignités ecclésiastiques; la plupart néanmoins s'en montrèrent dignes et en remplirent soigneusement les devoirs. Plus louable en ce point, comme à bien d'autres égards, que son prédécesseur, il ne peut être éclipsé que par le vif et pur éclat de toutes les vertus que son successeur sut réunir.

Ce digne pontife, qui prit le nom d'Urbain V, pour s'animer à ressembler aux papes de ce nom, tous distingués par la sainteté de leur vie, ne fut pas tiré du sacré collège, qui ne manquait pas cependant de sujets propres à remplir la chaire apostolique ¹. Les cardinaux s'étant assemblés en conclave au nombre de vingt, après les funérailles du feu pape et le deuil de la cour romaine, c'est-à-dire, au bout de dix jours, dix-neuf voix tombèrent d'abord sur l'un d'entre eux que l'histoire ne nomme point, comme pour seconder les vœux de cet humble prélat, qui ne respirait que l'amour d'une sainte obscurité, et qui opposa une résistance invincible à son élévation. Après lui, différens cardinaux eurent successivement un assez bon nombre de suffrages, mais il ne suffisait pas pour rendre l'élection régulière. Enfin les électeurs portèrent leurs vœux sur l'abbé de Saint-Victor de Marseille, Guillaume de Grimoard, fils d'un seigneur du Gévaudan, et alors nonce apostolique en Sicile. Son éléction fut d'abord tenue secrète dans la crainte qu'il ne vînt encore à refuser le pontificat, ou que les Italiens, s'ils apprenaient qu'il fût pape, ne le retinssent chez eux. On l'envoya chercher, sous prétexte d'une affaire importante qu'on avait à lui communiquer, et quand on sut qu'il était arrivé à Marseille, on proclama l'élection le 28 octobre. Il donna son consentement sans difficulté, dans l'espérance de rétablir bientôt

¹ Vit. Pap. p. 599 et seq.

avant, il avait
italien et un

de vieillesse,
e, après neuf
t déposé dans
use de Ville-
observateur
flexible même
charité à la-
à l'excès, zélé
es savans, il
u trop d'em-
clésiastiques;
mplirent soi-
omme à bien
e éclipsé que
ccesseur sut

our s'animer
ar la sainteté
anquait pas
olique 1. Les
e de vingt,
ur romaine,
tombèrent
omme point,
qui ne res-
sa une résis-
s cardinaux
ges, mais il
les électeurs
Marseille,
un, et alors
ne secrète
cat, ou que
nsent chez
importante
était arrivé
donna son
blir bientôt

le saint siège à Rome. Il avait cet objet tellement à cœur, qu'à la première nouvelle de la mort de son prédécesseur, qu'il apprit à Florence, alors qu'il n'imaginait nullement devoir le remplacer, il dit que, si le pape futur retournait à sa résidence naturelle, il serait content de mourir le lendemain.

Il entra secrètement à Avignon, deux jours après que son élection lui eut été notifiée, et il fut reconnu et intronisé le lendemain 31 d'octobre. Le 6 du mois suivant, qui était un dimanche, il fut sacré et couronné par le cardinal de Maguelone, évêque d'Ostie. Il ne voulut point faire la cavalcade accoutumée, quoique tout fût préparé pour cela, tant par aversion du faste, que parce qu'il regardait la dignité pontificale comme exilée en deçà des monts. L'Église d'Avignon n'avait point eu d'évêque sous les deux derniers papes, qui la tenaient en réserve pour jouir de ses revenus, et qui la gouvernaient par des grands vicaires: le pape Urbain la remit en règle, et en pourvut son frère Anglic, vertueux chanoine régulier de la congrégation de Saint-Ruf.

Cependant le roi Jean, délivré depuis deux ans de sa prison d'Angleterre, partit de Paris pour venir voir le nouveau pape, et visiter en passant le duché de Bourgogne, qui lui était échu depuis peu par la mort de Philippe de Rouvre, en qui finit la première branche des ducs de Bourgogne, issue du roi Robert. Lorsqu'il eut rendu ses devoirs au vicaire de Jésus-Christ, comme il apprit que le roi de Chypre, Pierre de Lusignan, devait arriver à Avignon, il y prolongea son séjour, afin de se rencontrer avec un prince si renommé pour ses exploits contre les Sarrasins, et tout nouvellement pour la prise de la ville d'Attilie en Pamphilie. Pierre de Lusignan arriva le mercredi 29 mars 1363, et le vendredi saint le pape officia dans sa chapelle, où il fit un discours de grande édification, en présence des deux rois. Alors celui de France, déclarant la résolution qu'il avait formée depuis quelque temps, mais en secret, pria le pape de lui donner la croix pour le passage d'outre-mer; ce que le pontife lui accorda volontiers. Rien ne pouvait flatter davantage le roi de Chypre, qui n'était venu qu'à dessein de réveiller la valeur des Occidentaux contre les infidèles du Levant. Le cardinal de Périgord et quantité de seigneurs suivirent l'exemple du roi Jean. Le pape prêcha la croisade, donna des ordres et prit des mesures pour un passage général, en fit chef le roi Jean, et légat le cardinal de Périgord. Tous ces mouvemens ne produisirent qu'un surcroît d'infortune pour les chrétiens d'Égypte et de Syrie, que les Musulmans, avertis de ces préparatifs, arrêtaient en grand nombre et tourmentèrent cruellement.

La croisade éprouva d'abord un grand obstacle de la part de Bernabo ou Barnabé Visconti, tyran de Milan. Ce jeune seigneur, ambitieux, naturellement emporté, d'ailleurs fort aigri par les poursuites et les censures ecclésiastiques, se faisait gloire d'enfreindre toutes les règles de la religion et de la décence, et mettait en combustion l'Italie entière. Il ne connaissait d'autres lois que sa volonté, et ne rougissait pas de dire qu'il était seigneur, empereur et pape dans toutes ses terres. Il y fit défendre à cri public, sous peine du feu, d'aller solliciter des grâces auprès du pape et du légat d'Italie, de leur donner ordre ou conseil, et de s'acquitter d'aucune dette envers eux. Il contraignit un prêtre de Parme de monter sur une tour, et de prononcer anathème contre le souverain pontife et le sacré collège. D'autres ecclésiastiques et des religieux furent tourmentés sur le chevalet; il en fit brûler quelques-uns dans une cage de fer; un frère mineur, en vénération pour sa vertu, eut les oreilles percées d'un fer chaud ¹.

Ces excès n'atteignirent pas seulement quelques particuliers, et ne furent point restreints au duché de Milan: Bernabo s'empara de Bologne, ou plutôt se rendit fauteur de la rébellion des Bolognais, qui s'étaient soustraits de nouveau à l'obéissance du pape. Il prit encore de vive force différentes places et plusieurs châteaux de l'Eglise. Ainsi l'on vit se former deux partis, dont l'un par l'emportement de sa fureur, et l'autre par l'ascendant de son autorité sainte, partagèrent toute l'Italie, et y rendirent impossible toute autre entreprise. Cette affaire devint si sérieuse, qu'on prêcha la croisade jusqu'en Allemagne contre le seigneur de Milan. Les effets ne répondant point à l'emploi de ces moyens, on prit le parti de la négociation; mais en cela les Visconti se montrèrent d'abord également intraitables. Les ambassadeurs du roi Jean, qui s'intéressait pour eux comme beau-père de Galéas, frère de Matthieu et de Bernabo, ne furent pas mieux écoutés que ceux du roi de Chypre. Il se rebutèrent même les premiers, et se retirèrent fort mécontents, sans avoir pu rien faire.

Les ambassadeurs de Chypre, qui étaient le saint archevêque Pierre-Thomas et le chancelier Philippe de Maizières, doués de vertus presque égales à celles du saint, eurent plus de persévérance. Le Ciel réservait à cette constance et au charme de la vertu, ce que tout le poids de la puissance n'avait pu obtenir. Deux jours après le départ des Français, Bernabo envoya chercher les ministres de Chypre. Il les conduisit dans un appartement retiré, les fit asseoir, s'assit entre les deux, prit un air serein, des ma-

¹ Vit. P. Thom. c. 12.

de la part de
 un seigneur,
 irrité par les
 gloire d'en-
 nemi, et met-
 tait d'autres lois
 à son seigneur,
 et crier à cri pu-
 blic, près du pape
 et de s'ac-
 cuser de Parme
 le souverain
 des religieux
 quelques-uns
 pour sa vertu,

particuliers,
 Bernabo s'em-
 bra rebelle des
 du pape.
 plusieurs châ-
 teaux, dont l'un
 pendant de son
 est impossible
 qu'on prêcha
 de Milan. Les
 et, on prit le
 et montrèrent
 du roi Jean,
 Charles, frère de
 et que ceux du
 et se retirèrent

et archevêque
 Charles, doué de
 et de persévé-
 rance de la vertu,
 et obtenir. Deux
 et chercher les
 et ment retiré,
 et, des ma-

nières ouvertes, et leur dit d'un ton engageant : « Maintenant par-
 » lez-moi de la paix en toute assurance, et dites-moi librement tout
 » ce que vous pensez. » Le saint archevêque parla du respect dû à
 l'Église, des avantages de la paix et des horreurs de la guerre,
 avec une force et des grâces plus propres à un esprit céleste qu'à
 un simple mortel. Quand il eut fini, Bernabo parut quelque temps
 absorbé dans de profondes réflexions ; puis jetant un grand sou-
 pir : « C'en est fait, s'écria-t-il, je veux absolument avoir la paix
 » avec l'Église, et désormais je lui serai inviolablement soumis. »
 Prodigé inconcevable ! s'écria là dessus le chancelier de Maizières,
 auteur de la vie du bienheureux Thomas : ce prince poussé d'une
 espèce de rage contre l'Église, ce flambeau de la discorde parmi
 les chrétiens, ce monstre qui ne se complaisait qu'à dévaster l'hé-
 ritage du Seigneur, qui s'abreuvait du sang des saints, qui avait
 pris à tâche d'anéantir la foi catholique, qui ne craignait ni Dieu
 ni les hommes, qui bravait le pouvoir de l'empereur et de tous les
 rois de la chrétienté, vaincu tout-à-coup par les paroles d'un prê-
 tre, devint pénitent, et le plus respectueux des enfans de l'E-
 glise (1364).

Ce changement inattendu facilitait sans doute la croisade d'ou-
 trer-mer ; mais la mort du roi Jean qui en était le chef, et celle du
 légat, ou du cardinal de Périgord, firent aussitôt évanouir ces es-
 pérances. Le roi, par une droiture conforme à son caractère,
 mais si éloignée des mœurs communes, qu'on a cru ne pouvoir
 expliquer sa démarche que par une supposition romanesque, était
 repassé en Angleterre, pour réparer la faute du duc d'Anjou son
 fils, qui s'était échappé de Calais, où les Anglais le laissaient pri-
 sonnier sur sa bonne foi : abus de confiance inexorable au juge-
 ment du roi son père, qui tenait pour maxime que la fidélité,
 bannie de l'univers, devait se retrouver dans le cœur des princes.
 Jean tomba malade au mois de mars, et mourut à Londres le 8
 avril 1364, emportant les regrets de tous les Anglais, justes ap-
 préciateurs des hautes vertus, et singulièrement flattés de voir
 dans un roi si long-temps leur ennemi tant de confiance à se re-
 mettre entre leurs mains. Il eut pour successeur son fils aîné, duc
 de Normandie et dauphin, Charles, cinquième du nom, surnommé
 le Sage.

A la place du cardinal de Périgord, le pape commit à saint
 Pierre-Thomas la légation de la croisade, lui donna le titre de pa-
 triarche de Constantinople, et lui assigna dix florins par jour,
 outre les revenus des Églises de Coron et de Négrepont. Quant à
 la dignité de capitaine général pour la guerre sainte, quelque
 temps après la mort du roi Jean, le pape la conféra au roi de Chy-

pre, qui était allé d'Avignon vers l'empereur et les autres princes d'Occident, afin de les intéresser pareillement à son entreprise. Il s'était déjà rencontré dans cette ville avec le roi de Danemarck, Valdemar III, qui était venu visiter le pape Urbain au commencement de son pontificat, et qui s'était croisé à l'exemple du roi de France. Au printemps de l'année 1365, l'empereur Charles vint aussi à Avignon avec une quantité de noblesse d'Allemagne et d'ailleurs. On y vit, du royaume de France, le duc d'Anjou, frère du nouveau roi, avec une suite nombreuse de seigneurs et de prélats distingués. On conféra fort au long sur le recouvrement de la Terre Sainte, sur les moyens d'apaiser les infidèles, sur les secours d'hommes, de vivres, d'argent, et notamment sur les ressources qu'on pouvait tirer des compagnies blanches en les faisant marcher de gré ou de force, par terre ou par mer, contre les ennemis du nom chrétien.

Toutes ces conférences ne produisirent que des projets. Le roi de Chypre revint à la cour du pape, sans avoir avancé davantage ses affaires, en visitant tous les princes de l'Europe. Le saint patriarche de Constantinople avait travaillé avec un peu plus de succès à Venise, lieu indiqué pour l'embarquement, où il s'était rendu ponctuellement au terme prescrit, c'est-à-dire, au mois de mars 1365. Il y avait rassemblé une certaine quantité de noblesse, avec un assez grand nombre de combattans ordinaires, qui prirent la croix, et attendirent avec lui le roi de Chypre, jusqu'au temps marqué pour le départ. Mais ce prince n'étant arrivé qu'après l'expiration de ce terme, la ferveur des croisés s'était amortie, et ces troupes inconstantes s'étaient dissipées.

Ainsi abandonnés de toutes les puissances, le général et le légat de la croisade ne s'abandonnèrent point eux-mêmes. Pierre de Lusignan, réduit à partir de Venise avec deux galères et le peu de troupes qu'il avait pu ramasser à ses dépens, alla débarquer à Rhodes, où cent chevaliers s'attachèrent d'abord à sa fortune. Bientôt le prince d'Antioche son frère, qu'il avait laissé régent en Chypre, lui en amena des troupes assez nombreuses pour former, avec le peu qu'il avait déjà, dix mille hommes d'infanterie, et quatre cents de cavalerie. La flotte était de près de cent voiles tant galères qu'autres bâtimens.

En attendant le départ, le saint légat s'efforça d'attirer les bénédictions du Seigneur, en bannissant de l'armée la dissolution des mœurs, en purifiant les consciences, en excitant dans tous les cœurs les sentimens de la religion et de la piété. Il était sans cesse occupé à prêcher, à confesser, à donner de bons conseils, souvent à exhorter un simple soldat ou un matelot, à consoler un ma-

lade, à célébrer des messes, et à faire d'autres prières ferventes pour le succès de l'entreprise. A peine se donnait-il le temps de prendre un peu de sommeil et de nourriture. Quelques jours avant de mettre à la voile, il y eut une communion générale dans l'armée : le roi et les seigneurs donnèrent l'exemple, et communiquèrent de la main du légat. Des pécheurs, qui ne s'étaient pas confessés depuis dix, quinze, vingt ans, le firent encore avec des marques non équivoques de pénitence. Plusieurs, qui n'avaient pris la croix que par légèreté, par vanité, par intérêt, et dans la seule espérance des bienfaits du roi, reprirent des sentimens plus dignes de l'œuvre sainte pour laquelle ils prodiguaient leur sang. Au moment de lever les ancres, le légat, accompagné de tous les ecclésiastiques de l'armée, monta sur la galère du roi, se plaça au lieu le plus élevé, et, à la vue de tout le monde, prononça une prière attendrissante, bénissant les personnes, les armes, les vaisseaux et la mer, sollicitant les secours du Seigneur contre les blasphémateurs de son nom.

Quand on fut en pleine mer, le roi déclara la résolution qu'il avait prise, dans un conseil secret, de marcher à Alexandrie. On y arriva au bout de quatre jours de navigation, le 2 d'octobre de cette année 1365. Quoiqu'il ne fût qu'environ midi, on remit la descente au lendemain, pour la faire en meilleur ordre. Cependant les Sarrasins se rassemblèrent en une multitude innombrable, s'avancèrent en bataille sur le rivage à la vue de l'armée chrétienne, et y passèrent la nuit. Le lendemain, après une faible résistance, ils s'enfuirent dans la ville, et s'y enfermèrent; puis voyant mettre le feu aux portes, et cédant à l'effroi que chaque instant redoublait, ils abandonnèrent leurs remparts, leurs tours, la principale enceinte de la ville, et se réfugièrent presque tous à Babylone, c'est-à-dire, au Grand-Caire. Ainsi fut prise Alexandrie, après un combat d'une heure, où il ne périt pas un seul chrétien. On trouva dans la ville une quantité de Musulmans morts des traits d'arbalète et des flèches tirées du dehors.

La suite ne répondit point à un si heureux commencement. L'ennemi tenant encore une partie de la ville, séparée du reste par un bras du Nil, la plupart des commandans chrétiens, particulièrement ceux d'Angleterre et de Rhodes, furent d'avis qu'on ne pourrait conserver avec si peu de monde une place immense que les barbares, remis de leur première terreur, ne tarderaient point à revenir accabler de toutes leurs forces. Le roi et le légat étaient inconsolables de cette pusillanimité qui leur parut injurieuse au Tout-Puissant, dont la protection justifiée d'une ma-

nière si éclatante ne devait inspirer que la confiance. Ils furent contraints de céder au torrent, et Alexandrie fut abandonnée quatre jours après une conquête qui en devait procurer tant d'autres. Tout le fruit s'en réduisit au butin, qui, à la vérité, fut inestimable. On en rapporta des richesses immenses, en argent monnayé, en meubles également curieux et précieux, et surtout en étoffes d'or et de soie, dont la matière faisait le moindre prix, et qui se trouvaient entassées sans nombre dans cette ville opulente, le centre de l'industrie et l'entrepôt général du commerce de tout l'Orient.

Les croisés portèrent leur butin en Chypre, où le bienheureux Pierre-Thomas tomba malade à Famagouste, et eut connaissance de sa dernière heure. Il s'y prépara avec la même componction et la même humilité que s'il n'eût encore rien fait pour le ciel. Tous ses momens étaient marqués par un redoublement de ferveur, et par la pratique des plus excellentes vertus. Il se fit étendre par terre, revêtu d'un sac et la corde au cou, pour demander pardon à tous les assistans, et recevoir les derniers sacremens de l'Église. Cependant, et quoiqu'il n'eût plus qu'un souffle de vie, il dit qu'il ne pouvait partir de ce monde sans avoir vu son cher disciple Philippe de Maizières, qu'il avait mandé de Nicosie. Le chancelier arriva : le saint reprit ses forces, lui communiqua ses dernières vues pour le bien de la religion, avec autant de présence d'esprit que s'il eût été en pleine santé : puis il entra dans une douce agonie, et rendit tranquillement son ame à son créateur, le jour de l'Épiphanie 1366. Quoiqu'il n'ait pas été canonisé selon les formes ordinaires, les religieux de son ordre font sa fête le 29 janvier, et la congrégation des rits a confirmé cet usage. Il est même honoré comme martyr, parce qu'il avait été blessé à la prise d'Alexandrie, et que cette blessure fut la première cause de sa mort.

La conquête de cette ville, quoique si vite abandonnée, ne laissa pas que de donner une chaude alarme à Schaaban, fils de Hosain, sultan d'Égypte. C'était le vingt-deuxième des Mammelucs, qui toutefois ne régnaient que depuis cent et quelques années. Malgré tous les désordres des états chrétiens, on n'y vit jamais des révolutions aussi multipliées, ni aussi sanglantes. Schaaban, couronné à l'âge de dix ans, fut étranglé à l'âge de vingt-quatre. Les Musulmans d'Égypte se liguèrent cependant avec les Turcs afin de chasser du Levant le roi de Chypre et les chevaliers de Rhodes, c'est-à-dire, les moteurs principaux de l'expédition d'Alexandrie ; ce qui causa les plus cruels soucis au pape Urbain. Il mit tout en œuvre pour empêcher une invasion qui eût

nce. Ils furent
t abandonnée
rrier tant d'au-
la vérité, fut
es, en argent
ix, et surtout
moindre prix,
ette ville opu-
du commerce

e bienheureux
t connaissance
omponction et
r le ciel. Tous
de ferveur, et
fit étendre par
mander pardon
ens de l'Église.
vie, il dit qu'il
n cher disciple
Le chancelier
dernières vues
ce d'esprit que
douce agonie,
jour de l'Épi-
on les formes
le 29 janvier,
Il est même
essé à la prise
re cause de sa

andonnée, ne
aaban, fils de
es Mammelucs,
quelques années.
y vit jamais des
schaaban, cou-
ngt-quatre. Les
s Turcs afin de
rs de Rhodes,
on d'Alexan-
pape Urbain.
sion qui eût

fait évanouir à jamais l'espérance de recouvrer la Terre-Sainte.

On avait déjà formé, comme on l'a vu, le dessein de s'armer contre les ennemis du nom chrétien, ces ennemis de tout ordre public, qui, sous le nom de compagnons, continuaient à dévaster nos plus belles provinces. La mort de Charles de Blois, époux de la comtesse de Penthièvre, sembla d'abord ramener la paix en France, en faisant cesser le plus grand obstacle qu'éprouvât la comtesse de Montfort à faire prévaloir ses prétentions sur le duché de Bretagne; mais le calme de cette province écartée fit refluer les attentats et les troubles au centre du royaume, avec les troupes congédiées de part et d'autre. Elles furent un nouveau renfort pour ces terribles compagnies qui bravaient toute puissance légitime.

Au milieu de ces horreurs, nous pouvons néanmoins reposer nos yeux sur un objet d'autant plus digne de la foi chrétienne, que toutes les passions humaines concouraient à étouffer cette foi. Charles, fils de Louis de Châtillon, comte de Blois, trouva sa sanctification au milieu des guerres intestines et des factions effrénées qui pervertissaient presque tous les princes¹. Il soutint une guerre de vingt-trois ans, pour défendre les droits de Jeanne son épouse, et toujours il désira d'y mettre fin, ou par un traité qui le privât d'une partie de ses prétentions, ou par un combat qui ne mît que sa personne en péril. Sans cesse il se reprochait avec amertume ce que les peuples souffraient à son occasion. Le fer même à la main, il observait à l'égard de son compétiteur toutes les règles de la modération chrétienne et de la charité fraternelle. Dans l'usage ordinaire de la société, si quelqu'un de ses gens s'échappait en propos contre la maison de Montfort, il imposait rigoureusement silence : il s'en faisait en quelque sorte l'apologiste, et disait qu'elle croyait défendre ses droits, comme lui-même défendait les siens. Telle était en un mot la délicatesse de sa conscience, que ses partisans se plaignaient quelquefois d'avoir à leur tête un religieux plutôt qu'un duc.

Il eut en effet toutes les vertus et les sentimens des plus fervens religieux. Dès son enfance, on enrichit sa mémoire de tout ce que l'Église a de plus touchant dans ses divins offices, et dès lors il se fit une loi de réciter régulièrement ces prières, qu'il animait des grands sentimens de la crainte et de l'amour du Seigneur. Il châtia sa chair avant qu'elle se révoltât contre l'esprit. Outre les

¹ Lobin. Vies des SS. Bret. p. 262 et seq.

jeunes et les veilles, il s'adonna aux exercices de la mortification la plus étudiée. Il ne prenait son sommeil qu'après avoir préparé son lit d'une manière à contraindre la nature jusque dans ce soulagement indispensable. Il prenait souvent de longues et sanglantes disciplines. Sous l'hermine et la cuirasse, à l'armée comme à la cour, il était couvert d'un cilice qu'il ceignait de cordes à gros nœuds pour le rendre plus rude. On l'en trouva encore revêtu sur le champ de bataille où il perdit la vie, et sa mort trahit ainsi l'humilité avec laquelle il prit toujours soin de dérober toutes ses vertus aux applaudissemens des hommes. Jamais il ne se crut puissant que pour soutenir les faibles et soulager les malheureux. Son affection pour les pauvres s'était manifestée au premier moment où il avait eu le spectacle de la misère. Il en rassemblait des troupes dans son palais, et leur donnait lui-même à manger; il les visitait dans les hôpitaux et dans leurs chaumières; en plusieurs rencontres il se dépouilla de ses vêtemens les plus précieux, dans l'empressement qu'il avait de les secourir.

Il ne se montra pas moins généreux pour tout ce qui concernait le bien de l'Eglise et la majesté du service divin. Ses dons et ses fondations de piété sont sans nombre. Il contribuait infiniment, de sa propre personne, à l'édification et à l'accroissement du culte public. Chaque jour il entendait trois messes, dont l'une était célébrée solennellement. Le tumulte de la guerre, l'embaras des campemens, des marches et des contre-marches, ne lui paraissaient pas une raison suffisante pour manquer d'assister au moins une fois au saint sacrifice. Tous les jours encore, outre l'office canonial, il récitait celui de la Vierge. Les pèlerinages, aussi bien que la multitude des prières vocales, formant toujours la dévotion du temps, il enchérit sur la pratique commune, et fit souvent de ces voyages de dévotion nu-pieds, dans les temps les plus rudes et par les chemins les plus difficiles. Il s'approchait de la communion tous les mois et à chaque fête de quelque solennité. Quant à la confession, il avait tant de soin de conserver la pureté de son ame, qu'il venait régulièrement deux fois la semaine en effacer les moindres souillures dans ce bain salutaire.

Les humiliations et les souffrances achevèrent de perfectionner de si éminentes vertus. Ayant été vaincu et fait prisonnier en 1347, il fut transporté en Angleterre, et renfermé dans la tour de Londres. Il eut d'abord à souffrir toutes sortes d'outrages de la part des Anglais, qui, sans respect pour son rang, ne consultèrent que la férocité de leur caractère et de leur vengeance. Pendant le reste de sa captivité, il apprenait la nouvelle, tantôt d'une place enlevée à son parti, tantôt d'une bataille perdue, et

[An 1366]

mortification
avoir préparé
dans ce sou-
es et sanglan-
rnée comme
de cordes à
va encore re-
sa mort trahit
dérober tou-
mais il ne se
er les malheu-
ée au premier
n rassembleait
ne à manger; il
; en plusieurs
précieux, dans

qui concernait
es dons et ses
ait infiniment,
croissement du
es, dont l'une
re, l'embarras
es, ne lui pa-
r d'assister au
ore, outre l'of-
erimages, aussi
nt toujours la
mmune, et fit
s les temps les
approchait de
que solennité.
erver la pureté
la semaine en
e.

perfectionner
prisonnier en
é dans la tour
d'outrages de
g, ne consul-
ur vengeance.
ouvelle, tantôt
lle perdue, et

[An 1367]

de jour en jour la mort funeste de quelques-unes des personnes qui lui étaient le plus chères. Ce fut alors que le connétable Charles d'Espagne, son gendre, fut assassiné par les ordres du roi de Navarre, et que cent mille florins d'or, envoyés pour sa propre rançon, furent engloutis par les flots, avec le navire qui les portait. A toutes ces annonces accablantes, le saint duc répondait en levant les yeux au ciel : *Que le Seigneur soit béni ! tout cela est pour notre bien.* Délivré enfin de prison, comme il commençait à rétablir ses affaires, il fut pris dans un combat, malgré des prodiges de valeur, et massacré brutalement. Il s'était préparé à la bataille par la réception de l'eucharistie, et mourut en se recommandant au Seigneur, qui montra par des prodiges éclatans combien cette mort était précieuse à ses yeux (1367). Sa canonisation ne fut empêchée que par l'opposition qu'y mit son concurrent au duché de Bretagne, qui craignit de passer pour un usurpateur, si celui qu'il en avait exclu était reconnu pour un saint. Mais soixante témoins de l'éminence de ses vertus, et cinquante huit du nombre et de l'éclat de ses miracles, parmi lesquels on comptait des résurrections de morts, forment une preuve presque également satisfaisante de sa sainteté.

Le projet de faire marcher les compagnies en Orient n'ayant pas réussi, Henri comte de Transtamare, frère naturel de Pierre-le-Cruel, roi de Castille, forma le dessein de s'en servir pour détrôner ce tyran et s'établir en sa place. La cour de France avait trop d'intérêt à éloigner ces perturbateurs, pour ne pas seconder ce projet, sous le sage gouvernement du roi Charles V. C'est uniquement à ces deux mobiles, et non pas à l'influence de l'autorité pontificale, qu'on doit rapporter la déposition du roi Pierre IV, prince universellement odieux, à la vérité, mais toujours l'oint du Seigneur, et du nombre des puissances établies de Dieu. Ce fut dans ce sens que le vertueux pontife Urbain V écrivit alors au roi d'Aragon, conjuré contre celui de Castille, témoignant une douleur extrême de voir la division entre les deux états chrétiens les plus florissans de l'Espagne ¹. Il tint le même langage aux rois de Portugal et de Navarre, au prince de Galles, à la reine d'Aragon et au prince de Girone son fils aîné, qu'il suppliait d'employer leurs bons offices afin d'arrêter cette dissension funeste. Il est donc contraire à toute vraisemblance que le pape Urbain, comme le dit Froissart, écrivain souvent inexact, ait contribué à la rançon de Bertrand du Guesclin, prisonnier de l'anglais Chandos depuis la bataille d'Auray, au moins dans le but de le

¹ Rain. an. 1366, n. 39.

faire marcher à la tête des compagnies, contre Pierre de Castille. La suite de notre récit achèvera de dissiper les doutes à ce sujet.

Du Guesclin mis en liberté alla trouver ces brigands, qui ne respiraient que la guerre et la violence, et leur fit une exhortation assortie à leur goût, pour les engager à marcher sur ses pas contre le tyran de l'Espagne, et de là contre les Maures. La franchise de son procédé et son zèle tout militaire les persuadèrent en quelques momens. Ils s'avancèrent avec lui vers Avignon, pour obtenir et la mission du souverain pontife, et les moyens de la remplir. A leur approche, toute la cour pontificale éprouva les alarmes les plus vives. Le pape envoya un cardinal pour les reconnaître et savoir ce qu'ils prétendaient avoir. Toute leur réponse fut qu'il leur fallait de l'argent. Du Guesclin lui-même dit que les braves qu'il commandait, allant, pour l'expiation de leurs fautes, combattre les Maures de Grenade, exigeaient deux choses, savoir, une absolution générale, et deux cent mille francs; qu'au reste on eût à les satisfaire promptement, si l'on voulait prévenir les désordres qui suivraient inévitablement de leur retard. Tandis même que le cardinal allait faire son rapport au pape, les compagnies commencèrent à piller la campagne. Urbain, qui de son palais vit emmener les bestiaux, enlever les grains et les fourrages, réunit sans délai une somme de cent mille francs, au moyen des riches bourgeois, trop contents de sauver à ce prix le reste de leurs possessions. Il envoya l'offrir à Bertrand du Guesclin, avec une absolution qui, à ce qu'on voit clairement par cette particularité seule, ne pouvait être que celle des censures. Bertrand se contenta de cette somme; mais sachant qu'on l'avait tirée des bourgeois, il ne voulut pas la recevoir, et la fit rendre à ceux qui l'avaient fournie. « C'est au » corps et au chef de l'ordre ecclésiastique, dit-il, à porter le » poids des subsides dans une expédition qui ne tend qu'à l'exalta- » tion de l'Église. » Il fallut déférer à un scrupule dont trente mille déterminés faisaient une loi précise, et la cour romaine paya les cent mille francs ¹.

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de concilier ce ton et ces procédés de Bertrand du Guesclin, avec le dessein supposé à Urbain V de détrôner le roi de Castille. Si ce pontife eût payé tout récemment la rançon d'un chevalier qui se piquait surtout de loyauté et de grandeur d'ame, celui-ci fût-il venu sur-le-champ mettre à contribution son libérateur, ou du moins l'eût-il fait

¹ Vis de Bert. c. 17.

d'une manière qui parut tenir de l'injure et de la dérision ? Bertrand ne semblait aspirer qu'à combattre les Sarrasins, et ses compagnons attachèrent sur leurs habits de grandes croix blanches ; mais ayant passé de Provence en Languedoc pour se joindre au roi d'Aragon, la feinte cessa, et l'on tourna tout à-coup les armes des croisés prétendus contre le roi don Pierre, qu'on leur représenta comme ennemi de Dieu et de l'Église, allié des infidèles, infidèle lui-même, et formellement apostat (1366).

Au milieu de tant d'inquiétudes et de tant d'alarmes, le pape Urbain ne perdait pas de vue le projet qu'il avait formé de rétablir les mœurs et la discipline. D'abord il donna ses ordres, et pour la résidence des bénéficiers, et contre la pluralité des bénéfices : puis il exigea que tous les clercs présentassent par écrit à leurs évêques un état des biens dont ils jouissaient ; qu'après le mois, les évêques remissent à leurs métropolitains cette liste fermée et scellée ; qu'enfin les archevêques fissent passer en cour de Rome, avec leurs propres registres, ceux de leurs suffragans ¹. Mais le moyen que ce sage pontife trouva le plus propre et le seul efficace contre les abus, consista à rétablir l'usage presque oublié de tenir les conciles provinciaux. Il adressa aux métropolitains une lettre circulaire, dans laquelle il leur représenta que l'exactitude ancienne des prélats à tenir ces saintes assemblées avait maintenu le bercail du Seigneur dans un ordre admirable et procuré pendant long-temps le bien spirituel de l'état ecclésiastique ; mais depuis que la négligence des évêques avait interrompu cette coutume salutaire, le service divin tombait visiblement en décadence, la dévotion des peuples s'éteignait, les vices pullulaient de toute part, les immunités et les privilèges ecclésiastiques s'anéantissaient, les laïques maltrahaient le clerge, qui souffrait une perte notable jusque dans ses biens temporels. Le pape exhortait enfin à célébrer au plus tôt les conciles, et enjoignait de rendre compte au saint siège de tout ce qu'on y aurait réglé ².

En conséquence, on tint à Angers, pour la province de Tours, un concile qui publia trente-quatre articles de régleme^{nt} ³. Les premiers concernent les procédures ecclésiastiques, et montrent à quel point dans ces provinces les clercs poussaient la chicane ; mais ils prouvent aussi combien ce désordre fut de tout temps contraire à l'esprit de l'Église, qui prit de sages mesures pour le réprimer. Les statuts suivans regardent en grand nombre les exceptions et les immunités des Eglises, sans oublier néanmoins la réforme et le solide régleme^{nt} des mœurs cléricales (1366

¹ Tom. XI, Conc. p. 1926. — ² Rain. an. 1363, n. 16. — ³ Conc. Hard. t. VII, p. 172

On défendit aux ecclésiastiques toute apparence de faste et de vanité dans les vêtemens, tous les ornemens qui les rendaient semblables aux gens du monde, et notamment les habits trop courts. Il est dit que leurs vêtemens doivent leur couvrir au moins le genou, et n'être point ouverts par le haut. Les moines de saint Benoît doivent porter des robes longues et larges, pareillement fermées, et les chanoines réguliers, des surplis en tout lieu. On interdit les habits courts aux uns et aux autres. Il est défendu, en vertu de la sainte obéissance et sous la menace du jugement de Dieu, à tout ecclésiastique, même aux évêques, de se faire servir à table plus de deux plats, en quelque temps que ce soit, excepté néanmoins le cas de réception d'un prince.

Ordre aux curés de résider, sous peine de perdre leurs revenus, s'ils s'absentent pendant un mois, et d'être privés de leurs bénéfices, si pendant six mois ils demeurent absens. Même ordre aux chanoines, sous peine de perdre les distributions, s'ils n'assistent pas aux heures depuis le premier psaume, et à la messe, depuis la première oraison jusqu'à la fin. Ordre encore aux curés de dire l'office des morts tous les jours de férie, et à tous les chapitres, tant séculiers que réguliers, de chanter journellement l'office de la Vierge, excepté les grandes fêtes, le temps de l'avent et les jours où l'on fait de *Beatá*.

Défense à ceux qui obtiennent des bénéfices en cour de Rome, de le tenir caché, et de différer la prise de possession au delà de six mois. Tout collateur, soit régulier soit séculier, rendra publique dans les six mois la collation qu'il aura faite. Si la qualité du bénéfice exige les ordres sacrés, on sera tenu de nommer un sujet qui soit en âge de recevoir au moins le sous-diaconat dans l'année. On règle ce qui appartient aux archidiacons, à la mort de chaque curé, pour ce qu'on appelait le droit de lit, savoir, cinquante sous, si la cure du défunt porte cinquante livres de décime, et cent sous si elle porte cent livres. Du reste, il est défendu aux archidiacons qui examinent les curés, de rien prendre pour faire expédier ou sceller les provisions. A ceux qui donnent les provisions pour les aumôneries, léproseries, hôpitaux et hôtels-dieu, même défense de rien prendre pour l'expédition des lettres, ni pour le sceau. On voit aussi par ce concile que l'usage du beurre et du lait pendant le carême était encore généralement interdit : il en fait même un cas réservé.

On avait tenu l'année précédente un concile, formé des évêques et archevêques des provinces d'Arles, d'Aix et d'Embrun, réunis dans la ville d'Apt¹. Par les actes de cette assemblée, demeurés

¹ Tom. xi. Conc. p. 1975.

de faste et de
les rendaient
s habits trop
avoir au moins
oines de saint
pareillement
tout lieu. On
est défendu,
jugement de
se faire servir
soit, excepté

eurs revenus,
e leurs béné-
ne ordre aux
ils n'assistent
sse, depuis la
de dire l'office
es, tant sécu-
de la Vierge,
ours où l'on

ur de Rome,
on au delà de
rendra publi-
la qualité du
ommer un sujet
at dans l'an-
mort de cha-
ir, cinquante
e décime, et
endu aux ar-
pour faire ex-
es provisions
dieu, même
s, ni pour le
rre et du lait
lit : il en fait

des évêques
orun, réunis
e, demeurés

manuscrits dans les archives de l'église où elle s'est tenue, on renouvela principalement les canons du concile célébré à Avignon vingt-huit ans auparavant, c'est-à-dire en 1337. Trois ans après le concile d'Apt, c'est-à-dire en 1368, il se tint, toujours en conséquence des ordres d'Urbain V, un nouveau concile à Lavour, des provinces de Narbonne, de Toulouse, d'Auch, dont les archevêques y présidèrent, les deux premiers en personne, et le troisième par son vicaire général, Philippe abbé de Sorrèze, qui précéda tous les évêques. Ce concile est une preuve bien consolante de la perpétuité de la foi catholique, et de l'assistance de l'Esprit-saint à l'égard des pasteurs, pour diriger les fidèles dans les voies du salut.

C'est ce qu'on voit dès le premier canon ou statut, qui présente une instruction divisée en trois parties : la première traite des articles de foi et des sept sacremens, la seconde des vertus et des vices, la troisième des commandemens de Dieu. Quant aux points de foi, le concile en fait une explication succincte, nette, très-exacte, et il avertit que, dans la loi de grace, tous sont obligés d'avoir une foi explicite de la Trinité et de l'incarnation. Il ne s'explique pas avec moins de précision sur les sacremens. On enseigne que le Sauveur les a tous institués par lui-même ; mais que ceux de la confirmation et de l'extrême-onction ont été promulgués par les apôtres ; qu'il est nécessaire de confesser de bouche les péchés qu'on déteste de cœur ; que la matière, la forme et le ministre sont de l'essence de chaque sacrement ; qu'on n'en doit administrer aucun en péché mortel ; qu'il y en a qui sont de nécessité absolue, ou en réalité, ou du moins en désir. En un mot, tout est expliqué avec une justesse, une précision visiblement inspirée par le même esprit qui a dirigé dans tous les temps les augustes assemblées des premiers pasteurs : on dirait que les Pères de Lavour s'étaient concertés avec ceux de Trente, et ces enseignemens antiques semblent un abrégé de ce dernier concile.

La seconde partie de l'instruction de Lavour, touchant les vertus et les vices, est plus étendue. On y trouve tout ce qui concerne les vertus tant morales que théologiques, les dons et les fruits du Saint-Esprit, les huit béatitudes, les sept demandes de l'oraison dominicale, les œuvres de miséricorde, les péchés capitaux et les vertus qui leur sont opposées. Enfin, à l'égard des commandemens de Dieu, on fait voir l'objet et l'étendue de chacun, sans omettre les deux derniers qui défendent les désirs illicites, et qu'on distingue nettement de ceux qui condamnent les actions.

Suivent différens statuts pour le bon ordre des conciles provin-

ciaux et des synodes diocésains. Entre ces décrets, le vingtième défend d'admettre aux ordres ceux qui ne savent pas parler latin. Le trente-sixième veut que les juges séculiers s'abstiennent des causes personnelles des clercs; qu'ils ne décident point si une censure est juste ou si elle ne l'est pas; en un mot qu'ils ne se mêlent point des affaires ecclésiastiques et spirituelles, ni de celles que le droit ou une ancienne coutume adjuge au tribunal de l'Eglise. Le cinquante-troisième et le cinquante-sixième règlent qu'après la mort d'un évêque ou d'un autre prélat, on nommera deux administrateurs pour les biens ecclésiastiques du défunt; qu'ils en feront dans l'espace de dix jours un inventaire exact, et qu'ils rendront compte de tout au successeur. Le soixante-unième porte que chaque évêque ou archevêque des trois provinces rassemblées doit donner pendant sa vie à son église cathédrale une chapelle d'étoffe précieuse, ce qui se pratiqua depuis dans le Languedoc. Dans le soixante-cinquième et le soixante-sixième, on traite du droit qu'ont les églises paroissiales à l'honoraire des obsèques faites chez les religieux, et l'on en attribue la quatrième partie aux curés, suivant la décrétale de Boniface VIII. Le décret soixante-dix-huitième défend aux curés nommés de faire aucune fonction, sans avoir auparavant reçu l'institution de l'évêque diocésain. Par le quatre-vingt-troisième, les curés sont autorisés à menacer d'excommunication les paroissiens qui manquent deux dimanches consécutifs à entendre la messe dans leur paroisse. Le cent-dixième excommunique ceux qui se marient hors de leur paroisse, sans la permission de leur curé. Le cent-onzième règle que tous les chapitres composés de dix chanoines enverront deux de leurs aux universités pour y étudier la théologie et le droit canonique, sans rien perdre de leurs revenus que les distributions. Par le cent sixième, les évêques sont avertis de commettre sous eux des confesseurs qui aient le pouvoir d'absoudre des cas réservés. Voilà entre les cent trente-trois canons du concile de Lavour, ceux qui sont les plus dignes de remarque.

Ce ne fut pas seulement en France qu'on entra dans les vues du pape Urbain pour la célébration des conciles. Nous voyons par les statuts de celui d'York, tenu vers le même temps (1367), que le clergé d'Angleterre ne se conforma pas moins fidèlement aux ordres de ce pontife pour le rétablissement de la discipline, surtout en ce qui regardait la modestie, la décence, le désintéressement de l'état clérical et la sainteté des mariages chrétiens. Il est à présumer que les autres nations catholiques imitèrent ces exemples.

Un autre point de réforme ou de rétablissement ne tenait pas

le vingtième
 s parler latin.
 ostiennement des
 ut si une cen-
 ne se mêlent
 e celles que le
 al de l'Église.
 ent qu'après la
 a deux admi-
 qu'ils en fe-
 et qu'ils ren-
 nième porte
 s rassemblées
 une chapelle
 e Languedoc.
 on traite du
 les obsèques
 me partie aux
 eret soixante-
 une fonction,
 iocésain. Par
 enacer d'ex-
 nanches con-
 cent-dixième
 isse, sans la
 tous les cha-
 es leurs aux
 onique, sans
 Par le cent
 eux des cou-
 és. Voilà en-
 ur, ceux qui
 s les vues du
 yons par les
 1367), que
 s fidèlement
 a discipline,
 le désinté-
 chrétiens. Il
 nitèrent ces
 e tenait pas

moins au cœur du pape Urbain. Depuis long-temps il se proposait de rétablir à Rome la résidence des souverains pontifes. Après avoir créé trois cardinaux, parmi lesquels fut son frère Anglic de Grimoard qu'il avait déjà fait évêque d'Avignon, il déclara publiquement son dessein, et incontinent il envoya ses gens faire sur la route les préparatifs nécessaires, et marquer à Rome les logemens des cardinaux.

Cette nouvelle agita tout le monde, et partagea les suffrages, selon la diversité des inclinations et des intérêts de chacun. Pierre d'Aragon, qui avait renoncé aux grandeurs du siècle pour embrasser l'humble institut de saint François, et le célèbre Pétrarque, furent, dans l'ordre des vertus et des talens, les personnages les plus distingués qui s'empressèrent de confirmer le pape dans sa résolution. L'illustre franciscain, qui passait pour un saint à révélations et à miracles, fit exprès le voyage d'Avignon, pour encourager Urbain, qui fut en effet frappé de sa démarche, et parut fort touché de ses remontrances. Pétrarque lui écrivit une longue et belle lettre, où il rassembla tous les traits capables de faire impression sur un esprit juste et une ame sensible.

« Considérez, lui dit-il ¹, que l'Église de Rome est votre épouse :
 » on pourra nous dire que l'épouse du pontife romain n'est pas
 » une Église seule et particulière, mais l'Église universelle. Je le
 » sais, très-saint Père, et à Dieu ne plaise que je resserre votre ju-
 » ridiction ! je l'étendrais plutôt, s'il était possible ; je reconnais
 » avec joie qu'elle n'a point d'autres bornes que celles de l'Océan.
 » Mais, quoique votre siège soit partout où Jésus-Christ a des ado-
 » rateurs, Rome cependant n'en a pas avec vous des rapports moins
 » particuliers. Comme les autres villes ont chacune leur évêque,
 » vous seul êtes l'évêque de cette reine des cités. Toutefois des
 » esprits, ou bornés, ou passionnés, ou prévenus, vous parleront
 » d'une manière bien différente. Ils vous peindront l'Italie comme
 » une terre qui dévore les étrangers et ses propres habitans, où
 » l'on marche sur des feux mal couverts et des précipices, où les
 » alimens, les eaux, l'air même, et surtout le caractère des peup-
 » les, engendrent la mort et accumulent sous chaque pas les
 » périls de tout genre.

» Mais souvenez-vous, saint-Père, de l'injure faite depuis peu
 » par des brigands de vos cantons à votre cour et à votre per-
 » sonne sacrée ; l'Italie fournit-elle un exemple de pareils atten-
 » tats et de pareils désordres ? Lorsque ces infâmes compagnies
 » vous forcèrent de racheter, au poids de l'or, votre liberté et

¹ Petrar. Rer. sen. l. 7, ep. unic.

» votre vie peut-être, aussi bien que celle de vos cardinaux, vous
 » vous plaignîtes en plein consistoire de ce que cet outrage avait
 » quelque chose de plus criant que le traitement fait à Boniface VIII,
 » et vous eûtes raison de parler ainsi. Quoique ce soit toujours un
 » forfait énorme d'user de violence contre le vicaire de Jésus-
 » Christ, on peut dire que la fierté et la dureté de Boniface y
 » avaient donné lieu. En vous, au contraire, il n'y avait que des
 » bienfaits à reconnaître et des vertus à révéler, une bienfaisance
 » généreuse, une bénignité vraiment évangélique, une douceur
 » inaltérable, un éloignement infini de tout ce qui peut blesser le
 » moindre des hommes. Investi néanmoins tout-à-coup par des
 » troupes de forcenés, vous fûtes réduit à sacrifier vos trésors, ou,
 » pour mieux dire, le patrimoine de l'Église et des pauvres, pour
 » éviter de plus grands maux : heureux cependant de sentir alors
 » que ces maux étaient le digne salaire de l'abandon où l'on s'obsti-
 » nait à laisser languir l'Église de Rome, cette épouse distinguée
 » que vous a donnée Jésus-Christ. N'est-il pas temps enfin d'essuyer
 » ses larmes, et de lui faire oublier jusqu'à ses ennuis par une
 » prompte et tendre réunion ? O vous le souverain pasteur et l'évê-
 » que de l'Église universelle, que faites-vous sur les bords du
 » Rhône et de la Durance, tandis que l'Hellespont et la mer Egée,
 » les îles de Chypre et de Rhodes, l'Épire et l'Achaïe, les terres
 » et les mers de l'Orient et de l'univers entier réclament votre sol-
 » licitude et votre protection ? Quels que soient les agrémens du
 » Comtat-Venaissin, tous imaginaires ou bien minces en compa-
 » raison de ceux de la douce Hespérie, songez que votre place
 » n'est point là où il y a de plus doux ombrages et des fontaines
 » plus fraîches, mais où les loups frémissent avec le plus de fu-
 » reur, et le troupeau court de grands périls. »

Il lui représente enfin la brièveté de la vie, et le compte terrible
 qu'il faudra rendre au souverain Juge. « Quand vous paraîtrez,
 » dit-il, à ce tribunal où vous n'aurez plus la qualité de maître,
 » mais uniquement celle de serviteur comme le journalier et l'es-
 » clave, que répondrez-vous à Jésus-Christ, lorsqu'il vous dira :
 » *Je vous avais choisi, contre toute attente, afin de réparer les fautes*
 » *de vos prédécesseurs ?* Que répondre encore au prince des apô-
 » tres, quand, au sortir du tombeau, il vous demandera d'où
 » vous venez ? Voyez si en ce moment vous aimerez mieux vous
 » rencontrer avec vos Provençaux qu'avec les glorieux apôtres
 » Pierre et Paul, les saints martyrs Étienne et Laurent, les con-
 » fesseurs Silvestre et Grégoire, les vierges Agnès et Cécile. Plût
 » à Dieu que cette même nuit, où je vous écris (c'était la veille de
 » saint Pierre), vous fussiez présent aux divins offices dans la basi-

lique du saint apôtre dont vous occupez la chaire! Quelle joie ne serait-ce point pour lui! Quels momens délicieux pour vous! Jamais votre séjour d'Avignon ne vous en procurera de semblables. Ce n'est pas la jouissance des douceurs sensibles, c'est l'unction de la piété qui fait le vrai bonheur. » Ce fut avec une abondance bien plus grande encore de raisons fortes et de riches images que Pétrarque pressa le départ du pape pour l'Italie.

D'un autre côté, Nicolas Orème, docteur de Paris, envoyé par le roi Charles V, fit un grand discours pour dissuader Urbain d'aller à Rome¹. Mais autant les causes et les talens des deux orateurs étaient dissemblables, autant l'épître ingénieuse et délicate du poète d'Italie l'emporta sur l'absurde et pesante harangue du théologien de Gaule. A la dignité de la ville de Rome, siège du premier des empires et capitale de l'univers; à l'étroite alliance du pape avec cette Église, mère de toutes les autres; à l'exemple de tant de pontifes qui ont trouvé leur sanctification dans son sein, aux remords de ceux qui l'ont délaissée, et aux promesses répétées si souvent de faire cesser ce divorce, Orème oppose, comme autant d'argumens invincibles, l'inclination constante et naturelle des Gaulois pour les exercices religieux, laquelle, dit-il, s'est manifestée dès le temps des druides, et se trouve attestée dans les commentaires de César; l'asile que les papes tourmentés au-delà des monts ont toujours trouvé dans les états des rois très-chrétiens; l'académie florissante autrefois transférée de Rome à Paris par Charlemagne, remplie de docteurs profonds dans la théologie, dans le droit, dans les arts libéraux, comparables aux astres et aux foudres dont il est parlé dans l'apocalypse; enfin, la situation de la Provence au milieu de l'Europe, et l'avantage qu'avait la France d'être la patrie du pape, qui doit, conclut-on, y fixer son séjour comme Jésus-Christ a fixé le sien dans la Judée.

Ces raisonnemens ridicules, noyés d'ailleurs dans une infinie de passages de l'Écriture et du droit, qui indiquaient une érudition aussi mal digérée qu'ils annonçaient peu de jugement, n'étaient pas de nature à contre-balancer les puissans motifs du pape Urbain. De peur qu'il ne survînt des obstacles plus capables de l'arrêter, il s'empressa d'accomplir ponctuellement sa résolution au terme qu'il avait assigné. Le dernier jour d'avril 1367, il quittait Avignon, accompagné de ses cardinaux, qui le suivaient la plupart par nécessité, comme s'il fussent partis pour l'exil. Il prit sa route par Marseille, afin de visiter son abbaye de Saint-Victor, qu'il avait rétablie dans un état florissant depuis son élévation au pontificat, et qu'il aimait toujours comme son ber-

¹ Duboulay, t. iv, p. 396 et seq.

ceau. On compte jusqu'à dix monastères qu'il avait soumis à celui-ci, entre autres la maison de bénédictins qu'il avait établie depuis peu à Montpellier, et qui a formé le chapitre de cette cathédrale, a la translation du siège de Maguelone. Le 12 de mai, étant encore à Marseille, il fit cardinal Guillaume d'Aigrefeuille, âgé tout au plus de vingt-huit ans, mais des plus capables entre ceux de son âge, et neveu d'un vieux cardinal de même nom, qui était grand ami d'Urbain, et qui passait pour le promoteur principal de l'exaltation de ce pontife ¹.

Cependant on voyait au port les pavillons déployés de vingt-trois galères et de plusieurs autres bâtimens de toute espèce, que la reine de Sicile et les républiques de Venise, de Gènes et de Pise avaient équipés, tant pour conduire en sûreté le chef de l'Eglise, que pour lui faire honneur. Le 19, Urbain monta sur une galère vénitienne, on leva l'ancre, et le vent secondant l'ardeur du pontife, en quelques heures on perdit de vue les rivages de la France. A ce moment l'amour de la patrie se fit sentir dans toute sa vivacité à quelques cardinaux français, qui s'oublièrent jusqu'à s'échapper en murmures peu mesurés contre le pape : aveugle puérilité, dit à ce sujet Pétrarque ², mutinée contre un père qui forçait ses enfans à rentrer dans la voie de leur propre bonheur et de leur salut. Le pape ferma l'oreille à ces cris méprisables : sa course n'en fut pas moins rapide, et le 9 de juin il arriva à Viterbe, où pendant quatre mois il reçut les témoignages les plus expressifs du respect, de la gratitude et de l'allégresse de toute l'Italie. Dès son débarquement à Corneto, première place de l'état ecclésiastique, presque tous les grands de ces provinces étaient venus lui faire hommage, et les députés de Rome lui avaient remis la pleine seigneurie de leur ville, avec les clés du château Saint-Ange, qu'ils avaient retenues jusque-là.

A Viterbe, le pape Urbain confirma la nouvelle congrégation des Jésuates, que venait de fonder Jean Colombin ³. Ce pieux instituteur était un noble siennois, qui avait occupé la dignité de gonfalonier, la première de la république. Alors il montrait peu de religion, un entier oubli des lois de la probité, un emportement fougueux dans tous ses desirs, et une soif de l'or qui le faisait recourir indistinctement à toutes les voies propres à grossir sa fortune. Un jour qu'au sortir du sénat il ne trouva point son dîner prêt, il s'emporta contre ses gens avec une violence peu convenable. Sa femme, pour lui faire prendre patience, lui donna la Vie des saints, qu'il jeta d'abord de colère; puis s'adoucissant d'une manière inopinée, il ramassa le livre, l'ouvrit au moins pour se dis-

¹ Iter. Ital. Urb. V, ap. Baluz. t. II, vit Pap. Aven. p. 368 et seq. — ² Petrarce. e. scu. l. 7, ep. 2. — ³ Hist. des ord. relig. 2^e édit. t. 1, p. 429.

traire, et tomba sur la pénitence de sainte Marie d'Égypte. Il en fut si touché, qu'il résolut sur-le-champ de se convertir lui-même. Il commença dès-lors à faire des aumônes abondantes, à fréquenter les églises, et à s'appliquer au jeûne ainsi qu'à l'oraison. Sa pieuse épouse, qui priaît depuis long-temps pour sa conversion, et qui lui donnait des exemples de vertu jusque-là sans effet, trouva aussitôt en lui un maître et un modèle de la perfection évangélique : il lui persuada de garder ensemble la continence ; après quoi il ne coucha plus que sur des planches, ne porta que des habits pauvres, et par dessous un rude cilice, ajoutant à cela beaucoup d'autres macérations. De sa maison il fit un hôpital pour les pèlerins et les malades, qu'il servait de ses mains. Alors il avait encore un fils et une fille.

Son fils étant venu à mourir, et sa fille ayant embrassé la vie religieuse, Jean Colombin, du consentement de son épouse, distribua tous ses biens aux pauvres, et se réduisit à la mendicité. Il eut pour coopérateur un autre noble siennois, nommé François Vincenti. Tous deux se mirent à prêcher par les villes et les villages de Toscane, exhortant tout le monde à faire pénitence, et, par l'édification de leur vie, attirant les plus vertueux à leur suite. Ils rassemblèrent ainsi jusqu'à soixante disciples, avec lesquels ils vinrent se présenter au pape Urbain, nu-pieds, nu-tête, et le reste du corps couvert de haillons rapiécés. Le pontife les reçut avec bonté, voulut qu'ils portassent au moins des sandales de bois, qu'ils se couvrissent la tête, et pour habit, il leur donna une tunique blanche, avec un chaperon de même étoffe et un manteau de couleur tannée. Le peuple les nomma jésuates, parce qu'ils avaient toujours en bouche le nom de Jésus. Comme Jean Colombin retournait à Sienne, il mourut en chemin, le dernier jour de juillet 1367. Quoiqu'il n'ait pas été canonisé en forme, le pape Grégoire XIII a fait mettre son nom dans le martyrologe romain. Cette congrégation fut supprimée par Clément IX, après avoir subsisté trois cents ans.

Enfin, le chef de l'Église rentra dans Rome le samedi 16 d'octobre, soixante-trois ans après la mort de Benoît XI, dont les successeurs avaient établi leur séjour en France. Urbain V entra dans la ville avec deux mille gendarmes, au milieu du clergé et du peuple romain qui étaient venus au-devant de lui, et qui le reçurent avec une allégresse et des solennités dont les plus âgés d'entre eux n'avaient point vu d'exemples. Après qu'il eut fait sa prière dans l'église du prince des apôtres, et qu'il eut été installé dans la chaire pontificale, il passa au palais contigu du Vatican qui tombait en ruines et qu'il fit peu après réparer magni-

fiqument. Le dernier jour d'octobre, veille de la Toussaint, il célébra la messe pontificalement sur l'autel de saint Pierre, où elle n'avait pas été dite depuis Boniface VIII. Le second jour de mars 1368, Urbain, après avoir célébré à Saint-Jean-de-Latran, dans la chapelle qu'on nomme *Sancta-Sanctorum*, fit tirer les chefs de saint Pierre et de saint Paul, presque oubliés sous l'autel où il venait de dire la messe, afin de rendre à ces reliques insignes des hommages dignes d'elles. Il leur fit faire ensuite des châsses nouvelles, dont le prix passa trente mille florins d'or. Ce sont deux grands bustes d'argent, du poids du douze cents marcs, et tout étincelans de pierreries. Sur le buste de saint Pierre, on remarque la tiare, ou triple couronne; ce qui en fait attribuer l'institution au pape Urbain V. Cependant on avait déjà les statues de ses prédécesseurs Jean XXII, Benoît XII et Innocent VI, ornées de couronnes peu différentes. On fait observer encore qu'en revenant du mont de Latran à celui du Vatican Urbain V ne se détourna point, pour éviter, comme avaient fait quelques-uns de ses prédécesseurs, l'endroit où l'on disait que la papesse Jeanne était accouchée; ce qui montre que déjà l'on était désabusé de cette fable.

Dans les commencemens du mois de mai, le pape Urbain alla de Rome à Monte-Fiascone, renourré pour la salubrité de l'air, afin d'y passer l'été. Il y fit une promotion nouvelle de huit cardinaux, encore français pour la plupart, comme ceux de ses derniers prédécesseurs. L'empereur Charles IV l'y vint joindre avec une armée nombreuse, destinée à soumettre les usurpateurs des terres de l'Eglise, et à contenir les peuples dans l'obéissance due au souverain pontife. Ils se rendirent l'un et l'autre à Romè pour attendre l'impératrice qui devait y être couronnée par le pape, et qui le fut en effet le jour de la Toussaint, après avoir reçu l'onction, suivant la coutume, de la main du cardinal-évêque d'Ostie. Le pape, pour cette cérémonie, célébra la messe sur l'autel de saint Pierre, et l'empereur fit l'office de diacre, sans néanmoins lire l'Evangile, ce qu'il n'avait droit de faire que le jour de Noël. Ce prince, toujours fidèle à sa promesse, sortit de Rome peu après le couronnement de l'impératrice son épouse. On y vit, l'année suivante 1369, l'empereur d'Orient Jean Paléologue.

Ce prince, effrayé des rapides progrès des Turcs, avait passé en Italie pour presser les secours des Occidentaux. Le pape Urbain se montra fort zélé pour ses intérêts, et lui fit beaucoup d'honneur, un peu moins toutefois qu'à l'empereur d'Occident, toujours censé souverain, ou du moins représentant les souverains de Rome Paléologue, de son côté, se montra constant dans la foi

Toussaint, il
 terre, où elle
 jour de mars
 Latran, dans
 les chefs de
 l'autel où il
 s'insignes des
 chasses nou-
 ve sont deux
 arcs, et tout
 terre, on re-
 attribuer l'ins-
 les statues de
 ent VI, ornées
 ore qu'en re-
 bain V ne se
 quelques-uns de
 empeste Jeanne
 abusé de cette

de Urbain alla
 abrité de l'air,
 e de huit car-
 ux de ses der-
 t joindre avec
 urpateurs des
 béissance due
 à Romè pour
 par le pape,
 es avoir reçu
 rdinal-évêque
 la messe sur
 diacre, sans
 re que le jour
 ortit de Rome
 pouse. On y
 n Paléologue.
 , avait passé
 Le pape Ur-
 fit beaucoup
 d'Occident,
 es souverains
 nt dans la foi

romaine, dont il avait déjà fait profession. Le jour de saint Luc, 18 d'octobre, il se rendit à l'église du Saint-Esprit, et, en présence de quatre cardinaux, il confessa que cette personne divine procède des deux premières; que l'Église romaine a la primauté sur toute l'Église catholique; qu'il lui appartient de décider les questions de foi, et que quiconque se sent lésé en matière ecclésiastique peut appeler à elle. L'empereur donna cette confession en forme de bulle, souscrite de sa main en vermillon, et scellée en or; il ajouta le serment et les cardinaux l'admirent au buiser de paix, comme vrai catholique. Le dimanche d'après, le pape, vêtu pontificalement, et accompagné des cardinaux et des autres prélats dans tout l'éclat de leur dignité, alla du Vatican à l'église de Saint-Pierre, où il s'assit sur une chaire préparée au haut des degrés du parvis. L'empereur vint ensuite, et dès qu'il aperçut le souverain pontife, fit trois génuflexions. Il se prosterna, il lui baisa les pieds, puis les mains et la bouche. Le pontife se leva, le prit par la main, et commençant le *Te Deum*, ils entrèrent ensemble dans l'église, où le pape chanta la messe en présence du prince et d'une multitude de Grecs. Après l'office, Paléologue alla dîner avec le pape et tous les cardinaux ¹.

Au commencement de l'année suivante 1370, comme on craignait quelque chicane sur le nom d'Église romaine de la part des Grecs, qui se disaient toujours Romains, Jean Paléologue donna une seconde bulle en explication de la première, et déclara que par l'Église romaine il entendait celle à laquelle présidait le pape Urbain V. Cet empereur ne tarda plus à repartir pour Constantinople. Urbain, qui ne put encore lui donner les secours tant de fois sollicités, s'efforça de l'en dédommager par la concession des faveurs spirituelles qui ne dépendaient que de lui. On remarque entre autres privilèges celui qu'il lui accorda d'avoir un autel portatif, c'est-à-dire, une pierre consacrée où il fit dire la messe en sa présence, contre l'usage des Grecs qui ne se servent pour cela que d'un cuir, d'un linge ou d'un morceau d'étoffe béni; mais Paléologue n'y devait faire célébrer qu'un prêtre latin ². Pour ce qui est des secours temporels, Urbain le recommanda par lettres à différens princes chrétiens, particulièrement à la reine Jeanne de Naples, et à Philippe, prince de Tarente, chez lesquels il devait passer. L'empereur parut néanmoins fort content du pape et partit dans les dispositions les plus favorables à l'unité catholique.

Le pape Urbain s'efforça aussi d'éteindre le schisme, ou du

¹ Chalco. p. 25. Allat. Cons. p. 842. Rain. an. 1369 et 1370 — ² Ducange, Gloss. Grec. p. 85.

moins d'en arrêter les progrès sur les confins de l'empire de Constantinople¹. Claire, veuve d'Alexandre, vayvode de Valachie, princesse pieuse et fort attachée à la vraie foi, avait deux filles mariées, l'une au roi de Bulgarie, et l'autre au roi de Servie. Le pape, ayant appris qu'elle avait retiré la première de l'erreur et du schisme, lui écrivit, et pour la féliciter de cet heureux succès, et pour l'exhorter à travailler de même à la conversion de la seconde. Il exhorta aussi le jeune vayvode de Valachie, nommé Ladislas, à quitter le schisme. Lasco, duc de Moldavie, de la même nation des Valaques, ayant déjà résolu de le quitter par le conseil de quelques frères mineurs, le pape ne crut pas devoir laisser plus long-temps cette province sous la dépendance de l'évêque de Halits en Russie, qui était schismatique, et qui d'ailleurs s'en trouvait fort éloigné. C'est pourquoi il écrivit en ces termes, tant à l'archevêque de Prague qu'aux évêques de Breslau et de Cracovie : « Si » vous trouvez que le duc Lasco et ses sujets veuillent sincèrement et fermement embrasser la foi catholique, vous leur » ferez abjurer publiquement le schisme, ou à ceux d'entre eux » que vous jugerez à propos ; puis vous affranchirez la ville de Cérète et tout le duché de Moldavie de la juridiction de l'évêque » de Halits et de toute autre personne ecclésiastique, en sorte que » cette contrée, pour le spirituel, ne soit soumise qu'au saint » siège ; ensuite vous érigerez Cérète en cité et en évêché, dont » le diocèse comprendra tout le duché de Moldavie. » Le duc Lasco abjura effectivement, et de ses états la lumière du salut se répandit dans les pays voisins, principalement dans la Bosnie, la Rascie et le Bassarat, où les missionnaires franciscains accoururent en foule, et convertirent des milliers d'hérétiques et de schismatiques.

Cependant la plupart des excellens missionnaires que cet ordre avait en Tartarie y étant morts depuis le long espace de temps qu'ils y avaient été envoyés par les prédécesseurs d'Urbain V, ce vigilant pontife crut devoir s'occuper de ces nouvelles Eglises qui commençaient à manquer de pasteurs². Il envoya, pour remplacer les missionnaires, plusieurs de leurs confrères : Guillaume de Prato leur chef, qu'il fit archevêque de Cambalu et vicaire général de son ordre dans le Cathai, eut le pouvoir d'emmener avec lui jusqu'à douze de ses confrères à son choix. Urbain les chargea de plusieurs lettres qui montrent au moins que les Tartares se piquaient toujours d'attachement ou de bienveillance envers le chef des chrétiens. Il y avait une lettre pour leur empereur ou grand

¹ Vit. Pap. Aven. t. 1, p. 388. Rain. an. 1370, n. 5, etc. — ² Vading. 1370, n. 12.

empire de Cons-
Valachie, prin-
eux filles ma-
ervie. Le pape,
l'erreur et du
eux succès, et
de la seconde.
mmé Ladislas,
a même nation
r le conseil de
oir laisser plus
évêque de Ha-
s s'en trouvait
, tant à l'arche-
Cracovie : « Si
veillent sin-
que, vous leur
eux d'entre eux
ez la ville de Cé-
ion de l'évêque
ue, en sorte que
ise qu'au saint
évêché, dont
avie. » Le duc
ère du salut se
s la Bosnie, la
ins accoururent
et de schisma-

s que cet ordre
space de temps
d'Urbain V, ce
elles Eglises qui
pour remplacer
Guillaume de
et vicaire géné-
l'emmener avec
ain les chargea
Tartares se pi-
e envers le chef
erreur ou grand

kan, une autre pour les différens princes, une troisième pour le corps de la nation : le pontife les exhortait tous à favoriser l'archevêque avec ses confrères et les nouveaux chrétiens, et à profiter eux-mêmes de la lumière que le ciel faisait luire parmi eux avec tant d'éclat. Les missionnaires étaient encore chargés d'une lettre, qu'ils devaient sans doute remettre en passant, et qui exhortait le clergé de la Grèce à imiter l'empereur dans l'abjuration du schisme.

Urbain V, en portant si loin la sollicitude pontificale, n'était pas moins attentif à l'édification des serviteurs de la foi, et surtout d'une portion aussi privilégiée de la maison du Seigneur, que le sont les ordres religieux. Le monastère du Mont-Cassin, ancien modèle de régularité pour l'ordre de saint Benoît, qui lui-même avait servi si long-temps de modèle à tous les autres, était tombé dans un relâchement qu'il n'y eut plus moyen de pallier au pape quand il fut en Italie¹. Le mal était si grand qu'on ne put le faire cesser qu'en chassant les moines arrogans et vagabonds qui s'y étaient fixés. On fut aussi forcé de supprimer l'évêché que le pape Jean XXII y avait établi, et qui ne servait qu'à fomenter leur indocilité hautaine. Le pape Urbain y fit venir ensuite des moines vertueux de différens monastères où l'observance était la plus exacte, et leur donna un digne abbé qu'il chercha long-temps en vain parmi les moines noirs, et qu'enfin il trouva chez les camaldules. C'était André de Faenza, homme d'une éminente piété, d'une régularité parfaite, très-versé dans la vie intérieure, et non moins habile dans la conduite des affaires. Mais sa modestie, égale à son mérite, opposa la plus forte résistance, et l'on fut obligé d'user de contrainte pour son installation. Comme la ruine des bâtimens, causée par un tremblement de terre, et le délabrement des affaires temporelles avaient beaucoup contribué à l'oubli de l'observance, le pape s'entremît puissamment auprès de la reine Jeanne, afin de rendre à ce monastère les droits qui lui avaient été enlevés par les derniers rois de Naples. Urbain V régla aussi qu'on ne s'y servirait plus au chœur du psautier romain, mais qu'on y prendrait le psautier gallican².

Pour bien entendre ce point de réglemeut, il faut reprendre les choses de plus haut. Dès les premiers temps, l'Eglise occidentale eut une version latine des psaumes, faite non sur l'hébreu, mais sur le grec des Septante, devenu plus fameux que le texte original. Cette version latine se trouva néanmoins défectueuse vers la fin du quatrième siècle, et saint Jérôme la corrigea d'abord assez

légèrement, puis avec beaucoup plus de soin. Les psaumes corrigés de cette seconde manière ont formé le psautier gallican, ainsi appelé à raison de l'ancien et constant usage qu'en a fait l'Eglise de France. On en rapporte l'institution à saint Grégoire de Tours, et avec plus de raison à saint Boniface de Mayence, qui de Rome l'apporta aux Eglises de Gaule et de Germanie. De là il se répandit insensiblement dans les autres Eglises. Enfin le concile de Trente l'a déclaré authentique, et faisant partie de l'Écriture contenue dans la Vulgate. Le psautier romain, ainsi nommé parce qu'on s'en était servi long-temps à Rome, est l'ancienne édition des psaumes, telle qu'on l'avait au-delà des monts avant saint Jérôme, ou même depuis la première correction qu'il en fit. Elle n'est plus guère en usage que dans l'église de Saint-Pierre de Rome, qui apparemment l'aura conservée par respect pour l'antiquité de ce monument. Le *Venite exultemus*, comme on le dit à matines, est encore de cette version, ainsi que plusieurs fragmens des psaumes, qui se trouvent dans le missel romain. Le psautier gallican prévalut partout ailleurs sur le romain, par le concours même des papes, et d'Urbain V en particulier, qui n'oubliait rien de tout ce qui pouvait contribuer en Italie au rétablissement et à la perfection de la discipline.

Tels étaient les effets heureux et rapides de la présence du premier pasteur dans le lieu naturel de sa résidence, quand Urbain, par un changement à peine concevable, et dont l'envie de procurer la paix entre la France et l'Angleterre ne parut qu'un motif peu satisfaisant, publia inopinément le dessein qu'il avait de retourner à Avignon. Il était déjà hors de Rome, à Montefiascone, lieu qui paraît lui avoir beaucoup plu, et dans lequel il voulut encore, avant son départ, augmenter de deux cardinaux le sacré collège. Le premier fut Pierre d'Estaing, d'une ancienne maison de Rouergue, qui a donné une foule de grands hommes à l'état ainsi qu'à l'Eglise, et le second, Pierre Corsini, né à Florence, d'une famille noble et très-distinguée dès lors.

Cependant Pierre d'Aragon, ce pieux infant qui continuait à honorer par ses vertus l'ordre de saint François, et qui avait encouragé le pape Urbain à rétablir le saint siège à Rome, lui fit de vives remontrances sur un changement qui allait anéantir tout le fruit de son heureux retour : changement, disait-il d'un ton prophétique, moins propre à étouffer la discorde, qu'à enfanter le schisme ¹. D'un autre côté, sainte Brigitte, venue de Suède à Rome pour obtenir la confirmation de sa règle, protesta que la Sainte-

¹ VII l. xxxiii, p. 590.

Vierge lui avait révélé que si le pape retournait à Avignon, il mourrait en y arrivant ¹.

Brigite, par ses vertus, sa naissance et son caractère, jouissait d'une considération qui donnait un grand poids à son témoignage. Elle était d'une des plus nobles maisons de Suède et avait été mariée dès l'âge de treize ans à un jeune seigneur également illustre, nommé Vulfon. Après avoir eu huit enfans, l'époux et l'épouse, d'un commun accord, se résolurent à garder la continence parfaite. En cet état, ils firent ensemble le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice, et au retour ils prirent l'un et l'autre la résolution d'embrasser la vie religieuse. Vulfon mourut avant de l'avoir exécutée. Brigite, dans son veuvage, redoubla ses austérités et ses aumônes, et, peu de temps après, fonda au diocèse de Lincop un monastère double, pour soixante religieuses et vingt-cinq frères de l'ordre de saint Augustin. Elle donna elle-même aux uns et aux autres des constitutions, qu'elle disait lui avoir été révélées de Dieu, et dont elle obtint la confirmation du pape Urbain.

Par toutes ces raisons, la prédiction de la sainte touchant le retour de ce pontife en France fit beaucoup d'impression sur l'esprit du cardinal de Beaufort, grand homme de bien, que nous verrons bientôt pape sous le nom de Grégoire XI; mais il n'osa la communiquer à Urbain. Brigite, s'en apercevant, fit mettre ces mots par écrit, de la main de son confesseur Alphonse, évêque de Jæn : « La volonté de Dieu est que le pape ne sorte point d'Italie, » mais qu'il y demeure jusqu'à la mort; autrement, il sera aussitôt retranché du nombre des vivans, pour aller rendre compte au juge terrible des vivans et des morts. » Elle s'arme de courage, brave tous les dédains de la vaine sagesse du siècle, va trouver le pontife, et lui présente elle-même l'annonce fatale. Le sort en était jeté : Urbain partit de Montefiascone le 26 d'août, alla s'embarquer à Corneto, prit terre à Marseille, et de là se rendit à Avignon le 24 septembre de cette année 1370.

Pour Brigite, elle passa incontinent à Naples, puis en Sicile, d'où étant retournée à Rome elle fut inspirée d'aller à Jérusalem, quoique âgée de soixante-neuf ans, et partit avec sa fille Catherine. Arrivée à la Terre-Sainte, elle visita tous les saints lieux, entre lesquels il est à remarquer que ses historiens comptent la chambre de l'annonciation, c'est-à-dire la maison qu'avait habitée la Vierge à Nazareth. Brigite étant revenue à Rome, y mourut saintement (1373). Son corps fut reporté en Suède par les soins de sa fille, et déposé dans le monastère de Vastein que la sainte

¹ Raiu. an. 1370, n. 19, etc. Bullar. Bonif. IX, const. 5.

avait fondé. Les miracles qui s'y opérèrent en foule engagèrent le pape Boniface IX, malgré les troubles du grand schisme, à la mettre au nombre des saints l'an 1391, dix-huit ans seulement après sa mort.

La prédiction qu'elle avait faite à Urbain V ne fut pas la moins frappante de ces merveilles, et passa pour la voix de Dieu, lorsqu'on en vit l'accomplissement, ce qui ne tarda point. Le pape ne fut pas plus tôt à Avignon qu'il voulut aller en personne négocier la paix qui motivait son retour; et déjà il avait fait quelques préparatifs pour ce voyage, quand il fut attaqué d'une maladie qu'il jugea lui-même devoir bientôt lui causer la mort. Il mourut en effet, le jeudi 19 décembre 1370, dans les saintes dispositions que toute la suite de sa vie donnait lieu d'attendre; mais en condamnant la fausse démarche qu'alors il reconnut avoir faite en revenant à Avignon. On dit qu'il se fit porter mourant devant un autel du prince des apôtres, et qu'il attesta le ciel et la terre que cette faute ne devait pas lui être imputée; mais à ceux qui en avaient tellement préparé l'accomplissement, qu'ils le lui avaient rendu comme inévitable ¹. D'autres ajoutent qu'il fit vœu de retourner à Rome si Dieu lui rendait la santé ². Quoi qu'il en soit, cette faute ou cette méprise n'a point empêché qu'on invoquât Urbain V aussitôt après sa mort, qu'on exposât de toute part son image sur les autels, et qu'il fût question de le mettre solennellement au nombre des saints. Si cette canonisation n'eut pas lieu, quoique sollicitée par toutes les têtes augustes de l'obédience de Clément VII, sur une infinité de témoignages rendus à ses vertus et à ses miracles, il n'y eut que les troubles du schisme qui empêchèrent le jugement définitif du siège apostolique.

Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les œuvres de ce saint pontife ³. Naturellement bienfaisant et libéral, magnifique lorsqu'il s'agissait du culte divin et des fondations religieuses, qu'il multiplia en grand nombre, il était, quant au point délicat qu'on peut regarder comme la pierre de touche des vertus d'un pape, d'une réserve presque unique à l'égard de ses proches. On n'en compte que deux qui aient eu part à ses bienfaits, son frère que le sacré collège le contraignit en quelque sorte à y associer, et un neveu à qui sa doctrine et sa piété obtinrent l'évêché de Saint-Papoul. Il ne souffrit pas que son père acceptât six cents livres de rente que le roi de France lui voulut donner en sa considération; mais il était libéral jusqu'à la profusion à l'égard des

¹ Petrar. *Rer. sen.* l. 15. ep. 15. — ² Rain. *an.* 1370. n. 9. — ³ Vit. t. 1, p. 292 et seq. *Brev. an.* 1370, n. 16.

e engagèrent
schisme, à la
ns seulement

pas la moins
e Dieu, lors-
oint. Le pape
personne né-
fait quelques
l'une maladie
ort. Il mourut
s dispositions
mais en con-
ir faite en re-
ant devant un
t la terre qui
ceux qui en
le lui avaient
it vœu de re-
qu'il en soit,
u'on invoquât
de toute part
le mettre sou-
nisation n'eut
augustes de
témoignages
e les troubles
u siège apos-

d'œil sur les
ant et libéral,
fondations re-
uant au point
he des vertus
e ses proches.
bienfaits, son
sorte à y as-
nrent l'évêché
eptât six cents
er en sa con-
à l'égard des

Vit. t. 1, p. 202 et

pauvres; il entra, avec toutes les attentions tendres d'une mère, dans le détail de leurs besoins; il se déclarait le protecteur de tous ceux à qui l'on suscitait de mauvaises affaires; il plaçait, selon leur condition, les filles dont l'indigence pouvait exposer la vertu; il mettait les familles honorables et ruinées à l'abri de la misère, et plus encore de la honte qui en est le comble. Il était grand protecteur des lettres: il fonda un collège à Montpellier pour douze étudiants en médecine, et pendant tout son pontificat il entretenit mille écoliers en différentes universités.

Loin d'aimer le faste, loin de s'égarer dans les tourbillons de la gloire et de la grandeur qui l'environnaient malgré lui, quand il voyait les monarques prosternés à ses pieds, il référait au chef adorable de l'Église les hommages qu'on rendait à son vicaire, et disait intérieurement: *Ce n'est point à nous, Seigneur, c'est uniquement à votre saint nom que toute gloire est due.* Aussi éloigné de la vie molle que des projets de l'ambition et des chimères de l'orgueil, son régime était moins celui d'un pape que d'un moine austère. Le carême et l'aveut, il ne mangeait que le soir; il jeûnait au pain et à l'eau tous les mercredis, vendredis et samedis de l'année: le reste du temps il partageait avec les pauvres une table assez abondante, mais couverte de mets communs, et sanctifiée par de pieuses lectures. Il garda toujours l'habit de saint Benoît, qu'il ne quittait pas même pour prendre son sommeil; et dans l'appartement retiré qu'il habitait avec le plus de complaisance, tout retraçait la pauvreté d'un simple religieux. Il joignit à l'esprit de pénitence celui de piété, l'amour de la prière et du recueillement, la confession presque journalière, l'assiduité à célébrer la messe, à réciter aux heures convenables l'office canonial auquel il ajoutait celui des morts.

Pour ce qui est des devoirs de premier pasteur, il s'appliqua invariablement et de tout son pouvoir à bannir de la cour romaine et de toutes les Églises le désordre des mœurs, la simonie, l'esprit d'intérêt, la lenteur à traiter les affaires, et généralement tous les artifices de la cupidité couverts de ce manteau. Il était lui-même très-assidu à donner audience, et l'on vit peu de papes aussi infatigables et aussi expéditifs. Malgré le sérieux d'une vie si laborieuse et si austère, sa douceur, son affabilité, sa popularité, sa patience ne s'démentirent en aucune rencontre. Jusqu'au moment de rendre le dernier soupir, il tint ouvertes les portes de son appartement, pour laisser aux fidèles de toute condition un libre accès auprès de leur pasteur et de leur père. Pendant tout le cours de son pontificat, qui fut de huit ans un mois dix-neuf jours, il ne se

trouva personne, suivant le témoignage de Pétrarque ¹, censeur si rigoureux des papes français, qui pût se plaindre de son gouvernement ou de ses manières.

Après les dix jours destinés au deuil de l'Église romaine, les cardinaux entrèrent en conclave: dès le lendemain matin, 30 de décembre, ils élurent unanimement, et comme par inspiration, Pierre Roger de Beaufort, âgé de quarante ans, et cardinal depuis l'âge de dix-huit. Il était neveu de Clément VI, et fils du comte Guillaume de Beaufort alors encore vivant, et qui vit ainsi son frère et son fils papes, un autre frère, deux neveux et cinq cousins cardinaux. Pierre Roger fut le seul qui n'applaudit point à son élévation. Il résista par une humilité sincère, et ne céda qu'à la volonté de Dieu, manifestée par la persévérance des cardinaux, qui voulaient absolument donner à Urbain V un successeur si propre à suivre les vues de ce saint et sage pontife. Il n'était que diacre du titre de Sainte-Marie-la-Neuve; on l'ordonna prêtre le samedi 4 de janvier suivant, et le lendemain, il fut sacré et couronné. Il prit le nom de Grégoire XI, et tint le siège sept ans et trois mois. Dès la première année, il créa douze cardinaux. Comme il était naturellement doux et modeste, les vieux cardinaux avaient entrepris de le gouverner avec empire; et, pour balancer leur autorité, il fit cette promotion nombreuse, où l'on trouve entre dix Français cinq Limousins, compatriotes ou même parens du nouveau pape (1371).

Grégoire s'appliqua aussitôt aux devoirs essentiels du pontificat, particulièrement à conserver dans son intégrité et toute sa simplicité le dépôt de la saine doctrine. Il n'était point de mystère si saint et si terrible sur lequel ne s'exerçassent alors la curiosité et la subtilité scholastique. Le pape apprit qu'en Aragon Jean de Laune, de l'ordre des frères mineurs, et quelques autres religieux avaient avancé, en prêchant sur l'eucharistie, que, si l'hostie consacrée tombait dans l'ordure, le corps de Jésus-Christ cessait d'y être, et que la substance du pain y revenait: qu'il en était de même quand un animal mangeait ou rongea la sainte hostie; de même encore si les espèces étaient brisées sous la dent du communicant; que Jésus-Christ était à l'instant enlevé au ciel, et ne passait point dans l'estomac ². Quoique ces propositions eussent eu autrefois des partisans distingués, qui les donnèrent au moins pour problématiques, Grégoire XI défendit, sous peine d'excommunication, de prêcher désormais et d'enseigner publiquement cette doctrine, qui, dans les circonstances, n'était propre qu'à scandaliser les fai-

¹ *Rer. sen.* l. 13. ep. 15. — ² *Direct. inquis.* p. 41.

ue ¹, censeur
de son gou-

maine, les car-
din, 30 de dé-
inspiration,
cardinal depuis
fils du comte
vit ainsi sou-
et cinq cou-
audit point à
ne céda qu'à
ce des cardin-
un successeur
Il n'était que
donna prêtre
fut sacré et
siége sept ans
ze cardinaux.
vieux cardin-
; et, pour ba-
euse, où l'on
otes ou même

du pontificat,
toute sa sim-
de mystère si
a curiosité et
gon Jean de
tres religieux
l'hostie con-
essait d'y être,
tait de même
tie; de même
communiant;
passait point
eu autrefois
pour problé-
munication,
ette doctrine,
aliser les fai-

bles. Alors, en effet, quelques docteurs audacieux parlaient peu convenablement de l'eucharistie, entre autres Jean Wicléf, qui commençait à dogmatiser en Angleterre. Aujourd'hui ces trois propositions sont regardées généralement comme fausses et insoutenables.

En Allemagne, l'évêque d'Halberstat assurait et répétait souvent que tout arrive en ce monde par nécessité; que la destinée règle le vie et la mort de chaque homme, et que tout dépend absolument des influences célestes ¹. C'était là le fruit, tant de l'astronomie superstitieuse de ces temps-là, que des disputes interminables sur les futurs contingens. Mais comme Albert, c'est le nom de cet évêque, était docteur de Paris, et réputé savant, ses discours faisaient beaucoup d'impression dans la Germanie, principalement sur la noblesse ignorante. Plusieurs furent ébranlés dans la foi; on négligea les bonnes œuvres; la prière et tous les exercices de religion commencèrent à ne plus passer que pour des usages de pur appareil. Le pape, informé de ce scandale, envoya sur les lieux des commissaires chargés d'agir de concert avec l'inquisiteur du canton. Après avoir vérifié les faits, on devait obliger l'évêque à rétracter, en présence de son clergé et de son peuple, ce qu'il avait avancé témérairement, et à déclarer que c'était une hérésie. Qu'il obéit ou non, les commissaires devaient encore déclarer publiquement que ces propositions étaient hérétiques et condamnées par l'Église romaine.

Grégoire apprit aussi qu'il se trouvait en Sicile des personnes abusées, qui honoraient comme saints des sectateurs de Doucin et des frères de la vie pauvre, quoique ces sectes eussent été condamnées par l'Église ². Elles gardaient comme des reliques les os de ces novateurs morts dans l'obstination, érigeaient en leur honneur des églises ou des chapelles, et s'y rassemblaient par troupes, avec tout le ridicule, l'empressement et le désordre du fanatisme. Sur cet avis, le pape écrivit aux évêques du pays d'empêcher ce culte pernicieux, non seulement par les censures ecclésiastiques, mais s'il était besoin par le secours du bras séculier. Cette lettre est du 12 septembre 1372.

Le commencement de l'année suivante fut marqué par la mort du saint évêque de Fiésole en Toscane, nommé André, et issu de l'illustre maison de Corsini ³. Avant sa naissance, ses parens promirent à Dieu le premier fruit de leur mariage; mais d'abord André répondit mal à cette sainte destination. Dès l'âge de douze ans, il montra beaucoup d'indocilité et de pétulance; ce qui ne

¹ Rain. an. 1372. n. 35, Bucelin. p. 21. — ² Rain. n. 36. — ³ Bullar. t. II, p. 1061 et seq. Ughel t. III, p. 329.

fit qu'empirer durant trois ans, après lesquels, s'étant oublié jusqu'à injurier sa mère, elle lui tint ce discours : « Je ne vois que trop, mon fils, que c'est toi qui me fus représenté en songe la veille de ta naissance. Mais si c'est un loup qui me parut sortir de mon sein, je le vis aussi se porter vers une église, et en y entrant se changer en agneau. Apprends donc, il en est temps, que tu appartiens à la mère de Dieu, à qui ton père et moi t'avons voué, et non pas à nous. » Ces paroles le frappèrent étonnamment, il y pensa toute la nuit, et prit la résolution de se convertir.

Le lendemain, il alla se présenter chez les carmes, et demanda comme une faveur insigne d'être reçu dans l'ordre; ce qu'il obtint, du consentement et à la grande satisfaction de son père et de sa mère. Bientôt il passa les vœux même de ses pieux parens, par la rigueur de ses austérités, par une sévère retraite, par le mépris et la gloire du siècle, et les plus humbles pratiques de la sainte folie de la croix. On le vit souvent, un grand sac au cou, quêter dans les rues de Florence. Quand ses proches s'en tenaient déshonorés : *Ma gloire, leur disait-il, consiste à marcher, suivant les règles de mon état, sur les traces d'un Dieu anéanti pour notre salut.* Il avait tant d'horreur de tout ce qui ressent l'éclat et l'appareil, qu'il évita jusqu'aux solennités que ses parens avaient préparées pour sa première messe, et l'alla dire à un petit couvent hors de la ville. Le ciel honora bientôt par des miracles l'humilité de son serviteur : il avait à peine terminé ses études à Paris, où il était venu les continuer par ordre exprès du chapitre général, qu'en repassant par Avignon il guérit un aveugle en priant pour lui.

Revenu à Florence, il fut fait prieur du couvent de cette ville, où il ne travaillait qu'à se faire oublier du monde, quand on l'élut évêque de Fiésole. Sa modestie en fut si alarmée qu'il prit la fuite, et se retira fort secrètement chez les chartreux. On le chercha inutilement, et on allait procéder à une nouvelle élection lorsqu'un enfant de trois ans s'avança dans l'assemblée et cria : *C'est André que le ciel a choisi; envoyez aux chartreux, vous l'y trouverez en prière.* On le ramena, il fut sacré, et gouverna vingt-trois ans l'Eglise de Fiésole, portant les vertus épiscopales au point de perfection que présage comme infailliblement le refus de l'épiscopat. Il fit surtout admirer sa charité envers les pauvres. Après le plus mûr examen de ses vertus et de ses miracles, il a été canonisé par le pape Urbain VIII.

Un an après le saint évêque de Fiésole, mourut Pétrarque, que sa seule qualité de contemporain d'André nous fait rapprocher

ut oublié jus-
Je ne vois que
é en songe la
ne parut sortir
église, et en y
en est temps,
père et moi
le frappèrent
solution de se

, et demanda
e qu'il obtint,
père et de sa
arens, par la
r le mépris et
la sainte folie
, quêter dans
c déshonorés :
t les règles de
salut. Il avait
ppareil, qu'il
éparées pour
nt hors de la
milité de son
s, où il était
énéral, qu'en
prian pour

e cette ville,
and on l'élut
qu'il prit la
. On le cher-
elle élection
blée et cria :
eux, vous l'y
verna vingt-
pales au point
refus de l'é-
les pauvres.
acles, il a été

rararque, que
rapprocher

d'un saint ¹. La frivolité de son caractère et de ses occupations le rendrait fort indifférent aux écrivains ecclésiastiques, si sa légèreté même n'eût fourni quelques armes aux ennemis de l'Église. Mais sur quel fondement et avec quel avantage peuvent-ils le donner pour un de leurs précurseurs? Pétrarque, fameux par ses chants passionnés, par le sel et le fiel de ses satires, par l'alliage bizarre de la galanterie et de la débauche avec la qualité de chanoine et d'archidiacre, n'eut jamais la solidité d'esprit, ni la gravité convenable pour s'ériger en réformateur. Panégyriste oiseux de la vertu, et tout entaché des vices qu'il ne cessait de reprendre dans les pontifes et les autres prélats romains, il ne saurait passer, dans l'esprit des gens sensés, que pour un déclamateur sans autorité. Peut-il mieux trahir la fausseté de son jugement et l'exaltation de sa tête, qu'en préconisant l'extravagant et séditieux Rienzi, comme le restaurateur de la liberté romaine, qu'en l'égalant aux Brutus, aux Camille, à tous les plus grands héros de l'ancienne Rome? N'est-ce pas se décrier soi-même que de donner l'Église romaine, sur un pareil témoignage, pour la nouvelle Babylone ou pour la prostituée de l'Apocalypse ²? Encore se trouve-t-on peu d'accord avec Pétrarque, tant il est inconséquent. Il vomit à la vérité les injures les plus atroces, les sarcasmes les plus sanglans contre la cour d'Avignon; mais en même temps et invariablement il professe la foi du siège de Pierre, et rend un plein hommage à l'autorité de ses successeurs. Ainsi il a réfuté d'avance les secrétaires inconsiderés, qui n'ont érigé ses lettres latines en renseignemens graves et de premier ordre, que pour s'appuyer de ce témoignage factice.

Il se montra toujours, dans la croyance et les observances, contraire aux novateurs qui éveillèrent de son temps la sollicitude pontificale. Tels furent, au pays de Toulouse, les restes de la secte des albigeois; les vaudois et les pauvres de Lyon dans le Dauphiné et les provinces voisines ³; les bégards, qu'on appelait turlupins, dans la Flandre et plusieurs autres cantons du royaume. Ce nom de turlupins se donnait sérieusement à une espèce de manichéens, qui, sous prétexte que la nature est l'ouvrage de Dieu, tenaient pour principe qu'il ne fallait rougir de rien de ce qui est naturel. En conséquence, ils n'avaient pas plus d'égard que les brutes aux lois de la pudeur, et s'abandonnaient, quand ils le pouvaient impunément, aux actions les plus honteuses. Le pape écrivit d'un style pressant au roi Charles V, afin d'arrêter le cours de cette secte infâme ⁴. On usa de rigueur contre

¹ Vit. Petrarce. per. Squarr — ² Myster. d'iniqu. p. 440 — ³ Gaguin. l. 9. — ⁴ Rainan. 1373, n. 19, 20.

un pareil renversement de l'ordre et de l'honnêteté publique. A Paris, on brûla leurs livres sur le marché aux pourceaux, hors de la porte Saint-Honoré. On arrêta leurs chefs, dont les principaux étaient une femme appelée Jeanne d'Aubenton, et un homme qui n'est pas nommé. La femme fut brûlée vive : son complice étant mort en prison, le cadavre fut gardé jusqu'à la sentence, et ensuite traîné au bûcher. Cette sévérité arrêta l'impudence des sectaires, sans éteindre la secte : plusieurs années après, les turlupins répandaient encore leurs erreurs partout où ils espéraient l'impunité ¹.

Pour les hérétiques du Dauphiné, patarins, pauvres de Lyon ou vaudois, soit qu'ils attentassent moins à l'ordre public, soit à raison de l'éloignement où ils étaient de la cour, on les poursuivait avec moins de vigueur : ce qui en augmenta considérablement le nombre dans cette province, et répandit la contagion dans les contrées voisines. Le pape se plaignit au roi que ses officiers, loin de soutenir comme ils le devaient les inquisiteurs, mettaient de jour en jour de nouveaux obstacles à l'exercice de leurs fonctions. Ils leur assignaient, selon le pontife, des lieux peu sûrs pour agir contre les sectaires, ne leur permettaient pas de procéder sans le juge séculier, ou les obligeaient à montrer leurs procédures : ils délivraient ceux que les inquisiteurs avaient emprisonnés comme convaincus ou suspects d'hérésie : ils refusaient de prêter le serment de purger le pays d'hérétiques, quoiqu'il fût ordonné par le droit alors en usage. Ces restrictions apportées à l'exercice de l'inquisition, montrent que ce tribunal, établi en France depuis environ cent ans par le pape Alexandre IV, sous le règne de saint Louis, commençait à contrarier le goût des Français.

Le roi Charles V ou le Sage poussa les choses plus loin. Dès le commencement du pontificat de Grégoire XI, il ôta aux ecclésiastiques la connaissance des causes purement civiles, telles que la vente des terres, les héritages, les retraits lignagers, et autres choses semblables ². Quelque réelles que soient les limites entre la juridiction ecclésiastique et la temporelle, rien de plus facile que de se méprendre ; et tous les jours il s'élevait entre ces juges divers une infinité de contestations auxquelles le roi voulut absolument mettre fin. Le pape, craignant les suites de cette mesure, fit ses remontrances ; mais le sage et religieux monarque ne crut que servir l'Eglise et faciliter au clergé l'accomplissement des devoirs propres de sa vocation, en le déchargeant de soins

¹ Gerson. t. 1, p. 19. — ² Fontan, t. iv, p. 944.

é publique. A
ceux, hors de
les principaux
un homme qui
complice étant
ence, et ensuite
des sectaires,
s turlupins ré-
spéraient l'im-

uvres de Lyon
e public, soit à
on les poursui-
nsidérablement
tagion dans les
s officiers, loin
s, mettaient de
leurs fonctions.
s sûrs pour agir
océder sans le
océdures : ils
isonnés comme
e prêter le ser-
ordonné par le
à l'exercice de
France depuis
s, sous le rè-
le goût des

plus loin. Dès
ôta aux ecclé-
civiles, telles
s lignagers, et
ent les limites
rien de plus fa-
evait entre ces
s le roi voulut
es de cette me-
monarque ne
complissement
eant de soins

qui lui étaient étrangers ; mais dont il avait dû se charger naguère, alors que, les lumières se trouvant exclusivement concentrées dans son sein, il était seul capable d'étudier, et par conséquent d'appliquer les lois. Les réformes ne sont dangereuses en cette matière, quelque délicate qu'elle puisse être, qu'autant qu'on manque ou d'attention pour reconnaître les bornes, ou plutôt encore de droiture pour s'y contenir.

Quant à l'inquisition, ce n'était pas seulement en France, mais dans quelques états d'Italie, qu'elle rencontrait déjà de l'opposition ¹. L'inquisiteur de Venise, Michel Pisani, de l'ordre des frères mineurs, ayant fait emprisonner quelques personnes opulentes pour cause d'hérésie, les officiers du doge Jean Gradenigo arrêtaient à leur tour les gens de l'inquisition, prétendirent qu'en capturant les hérétiques, ils avaient pris quelque chose de leurs biens, et les firent mettre à la question. Le pape en écrivit au doge, mais d'un ton desollicitation, ou même de prière, plutôt que de menace et d'autorité : on négocia, l'affaire traîna en longueur, le doge Gradenigo vint à mourir, et l'on conclut un accommodement, sous Jean Delfino qui lui succéda. A Suze en Piémont, le jour de la Chandeleur 1375, il y eut un inquisiteur massacré dans le convent des frères prêcheurs. Un second inquisiteur du même ordre, dans une paroisse de diocèse de Turin, où il était à la recherche des hérétiques, fut tué publiquement devant l'église, le jour de l'octave de Pâques, après avoir dit la messe.

L'esprit de secte et de nouveauté gagnait jusqu'au fond du Nord. Un chanoine de Prague, nommé Milleczi, après avoir semé l'erreur dans le pays de sa naissance, passa dans le même but à Gnesne en Pologne, et y accrédita sa pernicieuse doctrine par une apparence de piété. Le scandale fut grand, puisqu'il parvint jusqu'aux oreilles du pape Grégoire, qui en écrivit aux archevêques de Gnesne et de Prague, aux évêques de Breslau, de Litomissels et d'Olmütz, et enfin à l'empereur Charles, souverain naturel du prédicant, comme roi de Bohême.

La Pologne éprouvait en même temps des troubles d'une autre nature; elle était agitée par la faction d'un prince inconstant, qui, après avoir renoncé aux grandeurs du siècle pour embrasser la vie monastique, se porta pour successeur du roi Casimir-le-Grand, mort en 1370 ². Il se nommait Ladislas-le-Blanc, était cousin issu de germain de Casimir, et comme lui de l'auguste maison des Piasts, qui cessait de régner en Pologne par l'avènement d'un prince étranger à cette couronne, savoir, Louis, roi de Hongrie,

¹ Vading. an. 1376, n. 12 et seq. — ² Dlugos l. 10, p. 20 et seq. Pistor. Nidan. t. 2, l. 4. c. 50.

de la maison de France, et neveu du dernier roi de Pologne seulement par les femmes. Louis était reconnu par le gros de la nation polonaise; mais quelques seigneurs songèrent à tirer Ladislas du monastère de Saint-Bénigne de Dijon, où déjà il était passé de Cîteaux, lieu de sa première retraite. Ils allèrent le trouver, et firent briller le diadème à ses yeux, tentation trop forte pour ce léger solitaire. Il accepta leur offre, alla demander dispense au pape Grégoire, et essaya jusqu'à deux refus, et ne laissa point que de poursuivre son entreprise. Arrivé en Pologne, il rassembla des troupes, s'empara d'abord de quelques forteresses, puis fut défait et son parti ruiné par les généraux du roi de Hongrie. Il fit un accommodement avec son vainqueur, moyennant une somme d'argent et une abbaye considérable que lui donna le roi Louis. Il revint par la suite à Saint-Bénigne de Dijon, où il paraît que son instabilité naturelle le ramena plutôt que le repentir, puisqu'il sollicita de nouveau sa dispense, sous le pontificat de Clément VII. Cet habile antipape ne laissa point échapper une occasion si favorable de soustraire la Pologne à l'obédience de son compétiteur Urbain VI; mais la seconde tentative de Ladislas ne fut pas plus heureuse que la première. Il s'achemina de nouveau vers Dijon, et mourut à Strasbourg, d'où il ordonna que ses cendres fussent rapportées à Saint-Bénigne. On y voyait naguère son épitaphe gravée sur sa tombe, où il était représenté lui-même avec les vains symboles de la royauté qu'il avait si long-temps poursuivie sans succès.

L'an 1375, Grégoire XI publia une constitution datée du 29 de mai, afin d'obliger les prélats à la résidence, qu'il n'avait cessé de leur recommander depuis qu'il occupait la chaire de saint Pierre. Il y est enjoint à tous les patriarches, les archevêques, les évêques, les abbés et les autres supérieurs monastiques, de se rendre sous deux mois à leurs Eglises ou à leurs monastères, et d'y résider avec assiduité. On excepte, avec les quatre patriarches titulaires des Eglises d'Orient, les cardinaux, les légats, les nonces, et les autres officiers de la cour romaine. Grégoire ayant ensuite rencontré un évêque étranger qui demeurait encore à Avignon : « Que faites-vous ici? lui dit-il; que n'allez-vous à l'Eglise que vous devez chérir comme votre épouse?— Et vous même, » saint Père, répondit l'évêque avec liberté, pourquoi n'allez-vous » point à votre épouse, infiniment plus attrayante et plus illustre » que la miéne¹? » Cette repartie ne servit qu'à confirmer Grégoire dans la résolution sincère qu'il avait prise depuis long-temps

¹ Vit. Pap. t. 1, p. 479.

ologne seu-
de la nation
Ladislas du
ait passé de
trouver, et
orte pour ce
dispense au
laisa point
, il assembla
es, puis fut
Hongrie. Il
ennant une
onna le roi
, où il paraît
le repentir,
pontificat de
pper une oc-
ence de son
Ladislas ne
de nouveau
onna que ses
y avait naguère
nté lui-même
si long-temps

datée du 29
n'avait cessé
ire de saint
evêques, les
iques, de se
stères, et d'y
atriarches ti-
s, les nonces,
yant ensuite
à Avignon :
l'Eglise que
vous même,
si n'allez-vous
plus illustre
nfirmier Gré-
s long-temps

de mettre fin à l'espèce de viduité où languissait l'Eglise de Rome. Déjà son départ était fixé au mois de septembre de cette année 1375; mais le désir de concilier les rois de France et d'Angleterre, considération si éblouissante pour ses prédécesseurs, l'engagea encore à le différer jusqu'à l'année suivante.

Dans cet intervalle, il fit, le vingtième de décembre, une promotion de neuf cardinaux. Il y eut sept Français, un Italien seulement, et un Espagnol¹. Sur la fin du mois d'août 1376, Grégoire reçut, de la part des Romains, une ambassade qui décida facilement son voyage. Il avait perdu toute espérance de procurer la réconciliation qui l'avait retardé, et d'ailleurs Luc Savelli, qui était à la tête de cette ambassade, lui déclara sans détour que les Romains voulaient absolument avoir le pape chez eux; qu'il était le pontife romain; que tous les fidèles le nommaient ainsi, et que, s'il ne revenait à son siège naturel, Rome était déterminée à se faire un pape qui ne l'abandonnât plus. D'un autre côté, le cardinal de Saint-Pierre, légat en Italie, lui écrivit que, s'il ne se pressait de venir, il arriverait infailliblement du scandale. On sut en effet depuis que déjà les Romains avaient jeté les yeux sur l'abbé du Mont-Cassin pour le faire antipape, et qu'il avait accepté leurs propositions.

Grégoire prit son parti, et en avertit les cardinaux, qui en paraissent déconcertés. Le roi Charles V, qui sentait tout l'avantage d'avoir le souverain pontife dans l'enclave de son royaume, ne fut pas moins affligé qu'eux de cette nouvelle. Il fit aussitôt partir pour Avignon son frère Louis, duc d'Anjou, avec mission de tenter les derniers efforts pour rompre le voyage du pape. Le duc agit en négociateur aussi habile que zélé, et fut puissamment secondé par les cardinaux qui avaient un intérêt commun avec lui; mais tous les efforts et les artifices furent inutiles. En prenant congé du pape, le prince lui dit : « Saint Père, vous quittez un royaume où la religion est plus honorée qu'en aucun lieu du monde, et vous allez dans une région où vous n'êtes rien moins que chéri; mais pensez surtout que, si vous mourez au-delà des monts, comme il y a toute apparence, les Romains seront maîtres du sacré collège, et lui feront élire un pape bien funeste peut-être à l'Eglise. »

Le pontife réalisa son dessein, et partit d'Avignon le 13 de septembre, avec la plus grande partie des cardinaux, dont six seulement demeurèrent en France. Il alla s'embarquer à Marseille sur les galères envoyées d'Italie, aborda à Corneto après avoir essayé

¹ Vit. t. 1, p. 1191.

de grandes tempêtes, et, le 17 de janvier 1377, se rendit à Rome, qui depuis n'a plus été sans pape. Il y fit son entrée à cheval, et traversa toute la ville, accompagné de treize cardinaux, et suivi d'un peuple innombrable qui ne savait comment exprimer sa joie. Il n'arriva que le soir à l'église de Saint-Pierre, à l'entrée de laquelle on l'attendait avec une infinité de flambeaux, et dont on avait allumé toutes les lampes qui montaient à plus de huit mille ¹.

Le pape Grégoire eut bientôt lieu de s'occuper à Rome du genre d'affaires le plus digne du premier pasteur. Instruit que Wiclef, docteur en théologie et curé de Lutervolt au diocèse de Lincoln, osait attaquer le saint dépôt de la foi, il écrivit en même temps à l'archevêque de Cantorbéry, à l'évêque de Londres, à l'université d'Oxford et au roi Edouard ². Il fit des reproches à l'université et aux prélats sur leur négligence à réprimer le novateur : il veut qu'on le fasse emprisonner et qu'on implore au besoin le secours du bras séculier, si toutefois, après de sages et secrètes informations, il est avéré que Wiclef ait soutenu certaines propositions qui avaient été déferées à Rome, et dont on renvoyait copie en Angleterre. La lettre ou bulle, qui s'adresse au roi Edouard, lui demande sa protection en faveur de deux prélats commis dans cette affaire par le siège apostolique.

Entre les propositions reprises dans Wiclef au nombre de dix-neuf, et la plupart fort obscures, voici les plus remarquables : « S'il y a un Dieu, les seigneurs temporels peuvent légitimement, » et doivent, sous peine de damnation, enlever à une église coupable les biens de fortune. On ne peut être excommunié, si l'on » ne s'excommunie premièrement soi-même. Les pasteurs et le » pape même ne lient ou ne délient que quand il se conforment » aux lois évangéliques. Il est de foi que tout prêtre a pouvoir de » conférer tous les sacremens, et par conséquent d'absoudre de » quelque péché que ce soit les fidèles qui ont la contrition. » Tout ecclésiastique et le pape lui-même peut être légitimement » repris et accusé par ceux qui lui sont soumis encore bien qu'ils » ne soient que laïques. » Ce dernier article, à la première vue, paraîtra peu répréhensible ; mais, en le rapprochant des autres, on y apercevra les mêmes principes de schisme et le même renversement de l'ordre hiérarchique.

On pressa inutilement l'auteur de se rétracter. A l'exemple de tous les novateurs, il entreprit de se justifier par des distinctions artificieuses ; il s'engagea dans une suite d'explications plus am-

¹ Itiner. ap. Bzov. n. 51. — ² Valsing. p. 191 et seq. t. xi, Conc. p. 2038.

endit à Rome, e à cheval, et eaux, et suivi primer sa joie. à l'entrée de eaux, et dont plus de huit

à Rome du . Instruit que au diocèse de il écrivit en e de Londres, des reproches éprimer le non implore au rès de sages et soutenu cer- ne, et dont on qui s'adresse veur de deux olique.

ombre de dix- remarquables : légitimement, ne église cou- munié, si l'on pasteurs et le se conforment e a pouvoir de d'absoudre de la contrition. légitimement ore bien qu'ils mière vue, pa- les autres, on éme renverse-

l'exemple de es distinctions ions plus am-

lignés encore que les propositions mêmes; il tenta de donner le change, en se jetant sur l'abus des biens ecclésiastiques et des excommunications multipliées. Malheureusement le roi Edouard vint à mourir dans ces conjonctures, savoir, le 21 de juin 1377. Il fut obsédé pendant toute sa maladie par une malheureuse concubine qui le détourna de penser aux choses du salut, et qui, le voyant à l'extrémité, lui prit jusqu'aux bagues qu'il avait aux doigts, puis l'abandonna, privé des sacremens, à son mauvais sort. Edouard III, qui savait si bien l'art de régner, eût au moins senti, nonobstant la dissolution de ses mœurs, la nécessité de tenir l'Église en paix pour prévenir les troubles de l'état. Il eut pour successeur Richard II, son petit-fils, qui n'avait que onze ans, et qui régna sous la conduite de son oncle Jean, duc de Lancastre, protecteur de Wiclef, aussi bien que Henri de Perci, maréchal du royaume. Ce nouveau gouvernement favorisa beaucoup le progrès des nouveautés hérétiques, dont la répression fut encore interrompue par la mort prématurée du pape.

Il n'avait pas encore atteint sa quarante-septième année; mais il était très faible de complexion, et souvent tourmenté par la gravelle. Au commencement de février de l'année 1378, il tomba dans un état de souffrance qui lui fit pressentir sa fin prochaine. Alors la position véritablement critique de l'Église romaine se peignit à ses yeux sous des couleurs effrayantes. Il voyait d'une part les Français, qui formaient presque seuls le sacré collège, très enclins à se maintenir dans la possession de la tiare; et de l'autre côté, les Italiens, à la merci desquels on se trouvait, infiniment jaloux de la recouvrer. On dit que, prévoyant les horreurs du schisme, il eut regret d'avoir quitté la France, et que, prenant entre ses mains le corps de Jésus-Christ avant d'expirer, il conjura les assistans de ne jamais se laisser conduire par les révélations prétendues auxquelles il avait trop ajouté foi¹. Cependant les conseils donnés à Grégoire XI par sainte Brigitte, par le pieux infant d'Aragon et par sainte Catherine de Sienne, qui vint à l'appui, qu'ils fussent ou ne fussent pas inspirés d'en haut, ne pouvaient pas le tromper. Le schisme ne pouvait provenir du rétablissement de la chaire de Pierre dans le lieu où elle a été fondée: il ne vint en effet que du conflit d'intérêts et de passions entre les cardinaux français et italiens, joint à la raideur du caractère et de la conduite du pape Urbain VI, qui fut le successeur de Grégoire.

Celui-ci, avant de mourir, prit encore quelques mesures pour

¹ Geis. Enau. doctrin. part. 2, Cens. 5.

maintenir la tranquillité dans l'Eglise. Persuadé que la plus sûre, dans la situation présente des choses et des esprits, était de hâter l'élection de son successeur, afin d'ôter aux factieux le temps de combiner leurs projets, il ordonna, par une bulle en forme, qu'incontinent après sa mort les cardinaux qui se trouveraient à Rome procéderaient pour cette fois au choix du nouveau pape, en tel lieu qu'ils jugeraient à propos, dans la ville ou hors de la ville, et à la pluralité des voix seulement, sans attendre le concours des deux tiers des suffrages. La bulle est du dix-neuvième de mars, et le pape mourut le vingt-septième du même mois 1578.

Tous les historiens font l'éloge de la doctrine, de la piété et de la douceur de Grégoire XI. Il fut très libéral envers les pauvres et envers les gens de lettres, qu'il protégea d'une manière éclatante. On ne lui reproche qu'un peu de faiblesse pour ses proches. Il eut perpétuellement auprès de lui son père, ses frères et ses neveux, la plupart assez enrichis par son oncle Clément VI, pour qu'il n'eût point à augmenter leur fortune; mais il déféra peut-être trop à leurs conseils, et quelquefois à leurs sollicitations en faveur de sujets moins méritans que ceux à qui on les faisait préférer. Grégoire XI fut le septième et le dernier des pontifes que l'Eglise de France, pendant le cours de plus de soixante-dix ans, donna consécutivement à l'Eglise universelle. Distingués sans exception par leur génie et leurs lumières, le plus grand nombre par la sainteté de leur vie, et quelques-uns par le don des miracles, leurs noms cependant ne sont pas en grande recommandation en Italie, qui les a rendus responsables des troubles et de la désolation qu'elle éprouva pendant plus d'un siècle.

Sitôt qu'il fut question de remplacer le pape Grégoire, les Romains prirent la résolution fixe d'exclure les Français du pontificat. Les cardinaux étaient encore dans l'église de Sainte-Marie-la-Neuve, dont Grégoire avait porté le titre étant cardinal, et où il venait d'être enterré, quand les bannerets ou capitaines de quartier vinrent leur déclarer qu'ils regardaient l'élection des papes français comme la source de tous les malheurs de l'Italie, et leur témoignèrent le plus grand désir d'avoir au moins pour cette fois un pape italien. Le sacré collège était alors composé de vingt trois cardinaux, et il s'en trouvait seize à Rome, savoir, quatre italiens, un espagnol et onze français, sans compter les six qui étaient restés à Avignon, ni le cardinal d'Amiens qui était légat en Toscane. Ainsi les cardinaux français n'étaient pas moins en état de dominer dans le conclave que dans la totalité du sacré collège; mais ils formaient eux-mêmes deux partis, dont un de Limousins au nom-

la plus sûre,
 était de hâter
 le temps de
 e en forme,
 trouveraient
 du nouveau
 la ville ou
 ent, sans at-
 la bulle est du
 septième du

la piété et de
 les pauvres et
 ère éclatante.
 roches. Il eut
 t ses neveux,
 I, pour qu'il
 peut-être trop
 s en faveur de
 préférer. Gré-
 que l'Eglise de
 s, donna con-
 exception par
 par la sainteté
 s, leurs noms
 en Italie, qui
 plation qu'elle

goire, les Ro-
 çais du ponti-
 inte-Marie-la-
 dinal, et où il
 aines de quar-
 on des papes
 Italie, et leur
 our cette fois
 de vingt-trois
 quatre italiens,
 ui étaient res-
 t en Toscane.
 état de domi-
 llège; mais ils
 usins au nom-

bre de sept, à qui les autres donnaient ouvertement l'exclusion, en disant avec peu de ménagement, qu'il leur était honteux de laisser plus long-temps la dignité pontificale comme héréditaire dans un coin de la France. L'antipathie ou la jalousie fut si grande, que ceux-ci, ne se trouvant à Rome qu'au nombre de quatre, et ne pouvant eux seuls contrebalancer les Limousins, aimèrent mieux, de peur d'avoir encore un pape de cette province, se rapprocher des Italiens et faire cause commune avec eux. Cependant tous les cardinaux, de quelque nation qu'ils fussent, répondirent avec beaucoup de sagesse et de dignité à la députation romaine, que l'affaire qu'on leur proposait ne pouvait se traiter que dans le conclave; qu'ils y choisiraient, sans acception de nation ni de personne, celui qu'ils jugeraient le plus capable de bien gouverner l'Eglise; que ni les menaces, ni la contrainte, ne les induiraient à trahir leur conscience, et à faire une élection que le défaut de liberté rendrait nulle.

Ils entrèrent tous seize au conclave le septième d'avril, et dès le surlendemain, après quelques délibérations touchant un sujet romain, ou du moins italien, que le peuple demandait du dehors avec des cris menaçans, ils élurent, hors de leur corps, d'une manière sérieuse ou simulée, Barthélemi de Prignano, natif de Naples et archevêque de Bari. Ils l'envoyèrent chercher dans Rome, où il était depuis quelque temps; il donna son consentement après quelque délai, fut intronisé, et prit le nom d'Urbain VI. Le jour de Pâques, dix-huitième du même mois d'avril, il fut couronné publiquement avec toutes les cérémonies accoutumées.

Tels sont, dans l'histoire de l'élection d'Urbain VI, les seuls points que nous ayons cru devoir présenter. S'ils ne sont pas accompagnés d'un détail qui satisfasse la curiosité, ils auront du moins le mérite de l'impartialité et de la sage réserve que les conciles œcuméniques se sont eux-mêmes prescrites. Là-dessus, il est vrai, on ne prononcera pas si l'élection d'Urbain fut libre ou forcée; mais cette grande question, d'où dépendit la conduite qu'on eut à tenir durant le long schisme de l'Occident, serait-elle mieux résolue, si nous adoptions de prime-abord, soit la relation des Français, soit celle des Italiens, contradictoires l'une à l'autre, et toutes les deux également fondées sur les dépositions de témoins oculaires et sans reproche? Et même, quelque fortes que soient les circonstances que nous ferons ressortir en faveur du pape Urbain dans la suite du récit, quelque évidentes que soient pour nous les preuves d'où résulte sa légitimité, nous ne nous étonnons pas de ce que des historiens graves ont refusé de dé-

cider dans une matière où les Pères de Pise et de Constance aimèrent mieux trancher la difficulté que de la résoudre? Si la sagesse même doit s'astreindre à une réserve rigoureuse, c'est assurément dans les occasions où les organes même de la sagesse incréée nous en ont donné l'exemple.

du
qu
A
et
n'e
res
jam
cer
ven
sui
aba
tem
et l
ver
L
ven
imm
acc
mun
l'Ev
sup
des
cha
no
ape
ces
pié
arre
pén
rou
T
seul
tre
été
ou
ce
l'e
th
tisan
ra'e
O

instance aimée-
tre? Si la sa-
e, c'est assurément
gesse incréée

DISCOURS

SUR

LE TROISIÈME ÂGE DE L'ÉGLISE.

L'abus ou le relâchement étant le résultat naturel de l'ignorance, les ténèbres du second âge de l'Église ne pouvaient aboutir qu'aux écarts et aux désordres qui l'ont désolée durant le troisième, et qui vont faire la matière de ce discours.

Assez long-temps on a crié au fanatisme, pour qu'il ne soit plus contagieux; et dans les siècles même les plus décriés, ce danger fut beaucoup moindre qu'on n'entreprend de le persuader tant d'années après. Car enfin, les maximes contraires à celles de la sainte antiquité, ne sortirent jamais de l'ordre des problèmes; jamais du moins aucune décision du corps de l'Église ne les marqua du sceau de la certitude; le principe de la réformation demeura toujours, en ce que l'on convenait de part et d'autre que la discipline des premiers siècles était la seule règle à suivre: ce serait d'ailleurs admettre que l'Église fut, pendant plusieurs siècles, abandonnée de celui qui a promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des temps, que d'attribuer à des maximes prétendues nouvelles, introduites sur la foi et la seule garantie d'un particulier, le privilège d'avoir formé le droit de l'univers catholique. Si le régime était alors moins parfait, il n'était pas désastreux.

La discipline, qui peut être plus ou moins recommandable, ne peut jamais devenir radicalement vicieuse, ni éprouver un dépérissement entier. La foi seule, immuable de sa nature, comme l'éternelle vérité dont elle émane, ne reçoit ni accroissement, ni diminution, ni aucune altération véritable. Mais si elle communique cette divine prérogative à la discipline fondamentale, qui fait partie de l'Évangile, elle n'imprime pas le sceau de son immutabilité et de sa perfection suprême aux établissemens divers qu'exige la diversité des personnes, des temps, des lieux, et qui ne sont pas moins susceptibles de variation, que ces objets changeans d'où ils tirent leur origine. Cette réfutation générale la seule que nous ayons à opposer à un détail infini d'objections minutieuses, suffit pour faire apercevoir à toute ame droite la merveille de la conservation de l'Église contre ces abus, quels qu'ils aient été. Qu'on remarque cependant que nous écartons précisément les questions qui présentent le moins de difficultés, et que nous nous arrêtons à celles qui ont été l'objet d'une critique plus raisonnée. Les croisades, la pénitence canonique, la résidence des papes à Avignon, voilà sur quoi vont rouler nos observations.

Tout ce qu'il nous importe d'établir touchant les croisades, se réduit à une seule proposition. Ces guerres étaient-elles justes? Si l'affirmative peut se démontrer, dès-lors l'Église, qui les approuva, est justifiée pleinement. Qu'elles aient été conformes ou contraires aux maximes de la politique, qu'elles aient été bien ou mal conduites et conduites, qu'il en ait résulté des calamités ou des avantages; ce ne sont là que des questions subalternes, étrangères à l'honneur ainsi qu'à l'enseignement de l'Église, et dont la décision, comme dans tous ces objets à double face, sera toujours en faveur de chaque parti, dans la bouche de ses partisans respectifs. Pour l'Église, il s'agit uniquement d'enseignement pur, de morale exacte, de règles sûres de conduite, c'est-à-dire, de devoir et de justice.

Or furent-elles justes, ces guerres de religion, ces ligués si extraordinaires de

toutes les nations chrétiennes, cette conspiration soudaine et générale de l'Europe contre l'Orient? Avant de répondre à cette question, ou à ce doute affecté, j'en pourrais rechercher l'origine, et prouver qu'elle est identique avec celle des préventions de tant de chrétiens plus ou moins disposés en faveur des sectes, suivant que ces sectes s'écartent plus ou moins du christianisme. Répondons cependant, sans nous prévaloir de ce très fort préjugé. Si la vraie philosophie cherche la lumière dans les sources analogues à la matière qui se doit traiter, si la règle et le compas mesurent les surfaces, si la science des idées se tire des idées mêmes, les choses de fait doivent se puiser dans les fastes des peuples et des temps. L'histoire donc, les monumens sacrés de l'histoire; voilà ce que nous prétendons opposer aux préjugés philosophiques et aux préjugés populaires, qui sont icelles mêmes. Or, si les empereurs de la nouvelle Rome, toute méconnaissable qu'elle était, conservaient le droit d'en défendre les apanages, et de faire à cette fin des ligues offensives et défensives, tant avec l'empereur de l'ancienne Rome qu'avec tous les augustes chefs de la république chrétienne, il n'y a plus de doute à élever sur la justice de la guerre sainte, et il ne s'agit plus que d'ouvrir les monumens de l'histoire.

Rappelez-vous donc comment Alexis-Comnène, empereur dépouillé chaque jour de quelque province impériale par les Musulmans, et tremblant pour sa capitale même, tourna ses espérances vers les princes et les peuples chrétiens de l'Occident. Dès qu'il s'était vu sur le trône de Grèce, il avait sollicité l'alliance de l'empereur latin, des princes français, et spécialement de Robert-le-Frison, comte de Flandre, prince en grande réputation de valeur, et d'un poids à imprimer le mouvement à bien d'autres. Il leur écrivit, au rapport de tous les historiens, une lettre pathétique, où, après leur avoir peint les excès révoltans de l'impiété, de la cruauté, de la lubricité mahométane, il les conjurait de lui prêter leurs armes et leurs bras, afin d'arrêter des conquérans si superbes et si odieux. Pour les presser davantage, aux motifs de zèle et de vertu, il joignit ceux de l'intérêt, et leur fit envisager des ruisseaux d'or et d'argent, où il leur serait permis de puiser à discrétion. Le comte de Flandre partit aussitôt pour le pèlerinage de Jérusalem, afin de reconnaître, sous ce prétexte, l'état de l'Orient. A son retour, il passa par Constantinople, s'aboucha avec Alexis, et lui promit cinq cents cavaliers, qu'il lui envoya dès qu'il fut arrivé dans sa patrie. Ils menèrent avec eux cent cinquante chevaux, outre ceux qu'ils montaient : genre d'approvisionnement si nécessaire aux Grecs, que l'empereur démontra encore ces cavaliers, en leur payant leurs montures; puis les envoya garder Nicomédie, fort menacée par les infidèles. L'empereur Alexis écrivit au pape lui-même, qu'il était dans l'impossibilité d'arrêter par ses propres forces le torrent qui inondait l'Asie, et le supplia d'user de l'éminent pouvoir que lui donnait sa dignité, pour engager tous les fidèles d'Occident à le secourir. Enfin, au mois de mars de l'an 1095, comme le pape Urbain II tenait à Plaisance un concile, où se trouvaient quatre mille clercs et trente mille laïques, arrivèrent les ambassadeurs d'Alexis, qui, au nom du Rédempteur adoré par les Grecs et les Latins, implorèrent le secours de ceux-ci contre les usurpations et les violences toujours croissantes des Musulmans. Les princes, les prélats, le souverain pontife, tous les ordres de la société chrétienne et politique, souscrivirent à ses vœux : on alla jusqu'à lui promettre expressément trente mille hommes; et telle fut la cause de la première croisade, publiée dans le cours de la même année, au concile de Clermont. Alexis, à la vérité, ayant reçu un secours trois ou quatre fois plus nombreux qu'on lui avait promis, parut craindre des défenseurs si puissans; et les désordres de plusieurs d'entre eux les lui firent regarder comme des ennemis non moins dangereux que les infidèles : mais on ne laissa pas que de conclure un traité réciproque, par le quel le Grec s'obligeait à joindre ses troupes aux croisés, et ceux-ci s'engageaient à lui remettre les conquêtes qu'ils feraient sur les Turcs. Après ce qu'on a vu dans cette *Histoire*, il n'est rien à désirer pour la preuve de ces faits.

Vous y avez pu voir de même, qu'Aboul-Casem-Mostali, calife fatimite d'Égypte, avait recherché l'alliance des princes croisés contre les Turcs attachés à Mostader, calife de Bagdad, et déjà maître d'une partie de la Syrie. On conclut

un traité par lequel il était stipulé, que les Francs aideraient le calife à chasser les Turcs, et qu'en reconnaissance il leur céderait Jérusalem et les saints lieux, que les Turcs avaient enlevés à son père Moctadi, trente-huit ans auparavant. Le calife artificieux profita de la diversion qu'opérait et des victoires que remportait l'armée chrétienne, reprit lui-même Jérusalem, et déclara que, les choses ayant changé de face, il prétendait garder cette ville.

Quand les chrétiens, par des prodiges de valeur contre cet allié perfide, et par un droit de conquête si bien établi, eurent fondé ce nouveau royaume et différents autres états, leurs chefs, devenus souverains, entrèrent dans toutes les prérogatives du droit de majesté et de monarchie. Dès lors ils purent, en leur propre et privé nom, c'est-à-dire, indépendamment de la Grèce et de l'Occident même, contracter des alliances, former des ligues offensives et défensives, traiter de la guerre et de la paix, et à bien plus juste titre réclamer et employer les secours de leurs frères d'Europe. Cette patrie nouvelle qu'on s'était faite justement au centre de l'infidélité et de la barbarie, on eut un titre également juste pour la défendre par toutes les voies de droit public contre des ennemis irréconciliables, dont la ruine seule pouvait étouffer le ressentiment. Après cette justification de la première croisade qui entraîna toutes les autres, nous les pourrions également regarder comme justifiées dans leur principe, et tenir dès là pour certain tout ce que nous avons à prouver. Mais, comme en fait d'histoire les détails et les inductions sont les preuves les plus satisfaisantes, parcourons les croisades principales, avec rapidité néanmoins, et en abrégé plus encore que pour la première. Ce que nous venons de dire concernant celle-ci reflue de soi-même sur toutes les autres.

La perte que les premiers croisés firent d'Edesse, donna lieu à la seconde croisade (1147). Sanguin, sultan de Mosul, le plus puissant prince d'Asie, fit un horrible massacre des habitans tous chrétiens de cette ville qui jusque-là n'était jamais tombée au pouvoir des infidèles : il en profana d'une manière affreuse les églises. L'évêque de Gabale, qui avait le plus contribué à soumettre cette contrée aux Latins, prit le parti de passer les mers, et d'aller demander du secours aux Occidentaux. Fondé qu'il était en justice, comme représentant d'une ville libre qui avait pu choisir les croisés pour maîtres à l'exclusion des mahométans, il fut encore appuyé auprès du pape Eugène III par des envoyés d'Arménie, autre pays libre, qui avait le même intérêt à réprimer la rapacité musulmane. Ce fut sur ces demandes qu'Eugène commit à saint Bernard, son ancien maître, le soin de prêcher la croisade, en France et en Allemagne, et qu'on vit ensuite le roi Louis le Jeune et l'empereur Conrad III conduire en Orient une grande partie des forces de l'Europe. Que cette expédition, mal exécutée, n'ait eu aucun succès ; que sur le saint enthousiasme du prédicateur, et sur ses miracles mêmes, on ait interprété témérairement comme absolues des promesses essentiellement conditionnelles pour des hommes instruits à ne jamais tenter le Seigneur : ce serait prendre le change, que d'entrer dans cette discussion. Ce qui nous importe uniquement, et ce qui est fort indépendant du succès, c'est que l'entreprise, comme on l'a vu, fut juste dans son principe.

La troisième croisade (1188) fut accordée aux vœux du roi de Jérusalem, Gui de Lusignan, à qui Saladin avait enlevé cette capitale et presque tout le royaume, sur lequel il n'avait lui-même que des droits très équivoques, n'étant pas d'un sang pur, et des califes auxquels il s'était substitué. L'empereur Frédéric, qui partit le premier pour cette expédition, avait d'ailleurs fait alliance avec le sultan d'Iconie, de la race des Seljoucides. S'il lui prit ensuite sa capitale, après l'avoir battu deux fois, c'est que le Turc perfide avait tenté de le faire périr dans les défilés des montagnes. Les rois Philippe-Auguste et Richard d'Angleterre arrivés ensuite, et dont les efforts se bornèrent à peu près à la réduction de Ptolémaïde, purent sans doute reprendre de même cette ancienne possession aux infidèles qui l'avaient enlevée aux Latins de la Palestine, et qui d'ailleurs y tenaient ceux-ci assiégés depuis près de deux ans.

Frédéric II, dans la quatrième croisade (1228), put à plus forte raison remettre les chrétiens en possession de la ville sainte. Ce ne fut qu'après avoir fait, comme nous l'avez vu dans cette *Histoire*, un traité en forme avec le sultan Mélic Camel

qui aime mieux céder une partie de la souveraineté sur un pays ruiné, que de prodiguer le sang de ses troupes, que de mettre au hasard des conquêtes plus avantageuses. Il est vrai que le patriarche et la plupart des évêques latins de Palestine improuvèrent ce traité ; mais parce qu'ils le trouvaient honteux, contraire en différens points à la foi ou à la piété chrétienne, et surtout parce qu'ils ne voulaient rien avoir de commun avec Frédéric, alors sous l'anathème mérité par tant de troubles et de désordres qu'il avait causés dans l'Eglise.

Au reste, nous n'avons pas à justifier chaque entreprise particulière, soit des princes, soit de quelques prélats qui, dans leurs dispositions personnelles et leurs procédés arbitraires, ne représentaient pas le corps de l'Eglise. Tout ce qu'elle autorisa, c'est la guerre sainte faite d'une manière qui répondit à la dignité de son objet. Le roi Richard, par exemple, ait enlevé l'île de Chypre à Isaac Comnène qui l'avait usurpée lui-même sur l'empereur Andronic ; que l'empereur Frédéric, de son côté, ait ravi à Jean de Brienne, son beau-père, le titre même de roi de Jérusalem ; que bien des indignités pareilles, des cruautés barbares, des trahisons contre leurs propres frères aient été commises par les guerriers qui combattaient sous l'étendard de la croix, c'est ce que l'Eglise, par l'organe de ses pontifes, ne cessa de blâmer et de punir, autant que l'éloignement et les autres circonstances le permirent.

Il peut vous souvenir en particulier des efforts que fit le pape Innocent III pour empêcher les croisés de tourner leurs armes contre Constantinople. Toutefois, jamais entreprise parut-elle plus plausible et même plus digne d'éloges ? Le fils de l'empereur Isaac, le jeune Alexis l'Ange, qui avait tout à la fois les injures d'un père et la majesté de l'empire à venger, avait imploré le secours des Français et des Vénitiens, armés contre les infidèles d'Asie. En quels termes néanmoins le souverain pontife leur écrivit-il contre un projet si spécieux ? « Que » personne de vous, leur dit-il, ne s'imagine qu'il lui soit permis de faire la » guerre aux Grecs, sous prétexte que l'empereur régnant a usurpé l'empire sur » son frère Isaac, ou qu'ils ne sont pas soumis, comme ils le doivent, au saint » siège. Quelques crimes que lui et ses sujets aient commis, ce n'est pas à vous » qu'il appartient d'en faire justice. Nous vous conjurons donc et vous ordonnons » expressément de ne pas vous ingérer, sous apparence de piété, dans ce qui » ne peut tourner qu'à la perte de vos âmes. » Les craintes et les sollicitudes d'Innocent ne cessèrent que quand, Constantinople ayant été prise d'assaut par les croisés, et l'empereur Isaac rétabli sur son trône avec son fils Alexis, on crut pouvoir traiter avec eux, comme avec des princes possesseurs tranquilles de la souveraineté.

Les croisés, en leur nom, s'emparèrent enfin de la ville et de l'empire de Constantinople, mais sur le tyran Mursuphle, qui n'y avait d'autre droit que celui du parricide commis sur la personne du jeune Alexis qu'il avait étranglé de ses propres mains. En qualité d'alliés de ce malheureux prince, dont ils ne laissaient pas que d'avoir à se plaindre, ils se crurent autorisés et obligés en quelque sorte à venger sa mort, à précipiter son bourreau de son trône. Si l'on fit à ce sujet une foule de mauvais raisonnemens, si la réduction de Constantinople, sous l'obéissance de l'Eglise romaine, parut la meilleure apologie de la conquête aux yeux d'une multitude imbue des préjugés du temps, ce vice de raisonnement n'ôta rien, dans la réalité, à la justice de cette conquête conforme à toutes les maximes du droit des gens.

Nous faut-il encore justifier les entreprises du roi saint Louis, dont l'équité scrupuleuse fit l'admiration des mahométans mêmes ? Serions-nous moins frappés de l'exemple à jamais mémorable qu'il leur donna dans sa captivité d'Egypte, lorsque ces vainqueurs infidèles, ayant fait à leur préjudice une erreur de deux mille livres sur le prix convenu de sa rançon, il leur fit reporter cet argent, malgré leurs propres contraventions au traité ? Observateur si religieux des seules apparences de la justice, Louis ne l'aurait-il pas consultée pour une expédition qui allait bouleverser des empires entiers ? Ici néanmoins, selon notre plan et notre marche accoutumée, consultons encore les monumens de l'histoire. Louis prit la croix, à la nouvelle que les Corasmiens, chassés de leur pays par les Tartares, s'étaient jetés dans la Palestine et s'étaient emparés de Jérusalem, où ils com-

rs ruiné, que de
s conquêtes plus
s latins de Pa-
nteux, contraire
parce qu'ils ne
thème mérité par

culière, soit des
personnelles et
l'Église. Tout ce
qui répondit à la
l'île de Chypre
r Andronic; que
son beau-père,
des, des cruautés
commises par les
re que l'Église,
autant que l'é-

nnocent III pour
ople. Toutefois,
d'Éloges? Le fil-
la fois les injures
ours des Fran-
els termes néan-
spécieux? « Que
rmis de faire l'i-
rpé l'empire ser-
loivent, au saint
n'est pas à vous
t vous ordonnons
té, dans ce qui
solicitudes d'in-
ssant par les croi-
is, on crut pour-
ranquilles de la

t de l'empire de
tre droit que ce-
avait étranglé de
dont ils ne lais-
obligés en quel-
ône. Si l'on fit à
Constantinople,
e de la conquête
de raisonnement
orme à toutes les

is, dont l'équité
us moins frappés
tivité d'Égypte,
erreur de deux
cet argent, mal-
gieux des seules
une expédition
on notre plan et
l'histoire. Louis
pays par les Tar-
alem, où ils com-

mettaient des cruautés et des horreurs qui faisaient frémir la nature autant que la religion. Le sultan de Damas et d'autres princes musulmans s'étaient alliés avec les chrétiens d'Asie. Toutefois, d'autres sultans, moins exposés à la fureur des Corasmiens, soit dans la crainte de les attirer chez eux, soit par une haine absolument aveugle du nom chrétien, les faisaient plus ou moins secrètement. De ce nombre fut le sultan d'Égypte, chez qui le sage et saint roi crut devoir porter la guerre, afin de tarir les secours à leur source. A peine arrivé en Orient (1248), il reçut encore une ambassade des Tartares mogols, qui recherchaient son alliance contre des ennemis communs, et qui fournirent de nouveaux motifs à une politique équitable.

Enfin, la dernière croisade se forma pour arrêter les progrès de hondoedar, sultan d'Égypte, contre les chrétiens et les Tartares leurs alliés (1270). Il avait pris et ruiné Césarée, avec une multitude d'autres places de moindre importance; il avait dévasté le territoire de Tyr, de Tripoli, de toutes les villes où les chrétiens en plus grand nombre avaient le plus à craindre de la famine; il avait pris à composition le château de Saphat, la meilleure de leurs forteresses; et, contre la loi du traité, il en avait fait égorger les défenseurs au nombre de plus de six cents, pour avoir refusé de renoncer à Jésus-Christ; il menaçait enfin Joppé, Antioche, et jusqu'au dernier refuge que les Occidentaux eussent en Palestine. Saint Louis dirigea sa marche vers Tunis en Afrique, contrée qui, n'ayant pas encore été le théâtre de la guerre, fournissait aux Sarrasins du Levant leur meilleure cavalerie, avec une infinité de richesses. Vous savez que le roi musulman de Tunis entretenait des relations avec le saint monarque et témoignait n'attendre que son arrivée pour embrasser le christianisme, sans avoir rien à craindre de ses sujets. Les Français trompés dans leurs espérances, et peut-être que le zèle de la religion fit pécher contre les règles de la prudence; mais, ce qui nous importe encore uniquement ici, on ne viola point les lois de l'équité. Ainsi le feu de la guerre, l'enthousiasme des croisades, apprécié froidement d'après les preuves de fait que présente toute la suite de l'histoire, et non pas sur les vagues reproches de fanatisme, non pas sur les déclamations injurieuses d'un philosophisme plus fanatique et plus intolérant que ce qu'il appelle ainsi; l'exhibition des faits, dis-je, fait seule évanouir ici toute idée d'injustice.

Des vues peut-être fautives, mais légitimes, de politique, la nécessité de la propre défense, et la convenance qu'il y avait à opérer une diversion, furent un nouveau motif de ces guerres et fournissent une nouvelle occasion de les justifier pleinement aux yeux de toute personne tant soit peu versée dans le droit de la paix et de la guerre. Rappelez-vous un moment quel fut le génie de l'islamisme à son origine, et quel système d'oppression il ne cessa de suivre avec acharnement, tant qu'il eut en main la force oppressive et la prépondérance du pouvoir: le but constant du premier auteur de cette absurde religion fut d'y soumettre les trois parties du monde connu, non par la voie engageante de la persuasion, qu'elle ne pouvait tenter avec succès, mais par le poids meurtrier du cimeterre, l'abrogation des lois, la dégradation du genre humain et le mépris de toute humanité. Tout était sanctifié par le zèle de l'Alcoran, et pourvu qu'on tendit à cette fin, il n'était plus de moyen, soit séditieux, soit tyrannique, soit meurtrier et barbare, qui ne devint légitime. Les peuples qui couraient au devant du joug, qui se faisaient un mérite de la révolte et de l'apostasie, entraînaient en communauté de nation et de privilèges avec la secte monstrueuse: qu'ils grossissaient de jour en jour; on faisait impitoyablement tomber le reste sous le tranchant des armes; ou, par un traitement encore plus déplorable, on le réduisait, sous les chaînes, à la condition des bêtes de somme. Nul peuple, nul empire, nul droit de cité ni de majesté, nulle de ces lois primitives et sacrées parmi les nations même en guerre, rien n'était révérend par ces violeurs enthousiastes de tout droit et de toute religion. Ne sont-ce donc pas ces infrauteurs brutaux de tout lien social qui devraient enflammer la véhémence philosophique, si les termes vagues de fanatique et de fanatisme exprimaient autre chose dans le jargon des philosophes que la haine de l'évangile et de la vertu?

Le conducteur des chameaux de Cadigha entraîna d'abord les hordes stupides de l'Arabie, dont il seula quelques tribus et subjuga le reste (622). Il passa in-

continent en Syrie, sur les terres romaines, où il donna de même pour fondement à son empire les soulèvemens, le massacre et l'usurpation. Imbus de ses maximes, ses généraux et ses successeurs, dans l'espace de vingt ans, eurent envahi tout ce que les Romains possédaient de meilleur en Asie et en Afrique; et bien au-delà des limites de l'empire, ils s'emparèrent des possessions presque aussi étendues des Perses. Des côtes de Barbarie ce torrent si péneux se précipita sur l'Espagne, dont il renversa du premier choc le trône et l'Eglise. Il surmonta les Pyrénées et porta ses ravages au centre de l'empire français. Vous avez vu les Sarrazins remonter, d'une part, le long du Rhône et de la Saône jusqu'au cœur de la Bourgogne, marquant toute leur route d'incendies et de massacres, et de l'autre côté, inonder les plaines de Poitiers, où la valeur de Charles, surnommé le Marteau des infidèles, put seule préserver nos pères de leur joug abhorré. Dans l'Italie, plus mal défendue que la France, que d'alarmes n'ont-ils pas données, que d'horreurs n'ont-ils pas commises durant des siècles entiers! Ceux qui avaient dévasté l'Afrique, aussi ardens à la proie que les lions avec lesquels ils partageaient ces déserts, s'emparèrent de la Sicile, en même temps que ceux d'Espagne subjuguèrent la Crète; et, ce qui ajouta la note d'infamie au crime d'usurpation, c'est que leur connivence au rapt sacrilège d'une vierge consacrée à Dieu, commis par le commandant de cette dernière île, fut le moyen qui leur en ouvrit la route. De là, ils se jetèrent en Calabre, en Pouille, en Lombardie, dans tout le continent d'Italie, sans nulle distinction de l'empire grec, ou de l'empire français. Frénétiques agités, pour ainsi dire, par les vapeurs convulsives de l'Alcoran, ils méconnaissaient tout droit de souveraineté; ils ne tenaient pas la moindre teinture du droit des gens. Ils n'envoyaient ni hérauts ni manifestes; ils ne déclaraient la guerre à aucune puissance; ils la faisaient à toutes celles qu'ils pouvaient accabler, et avec une barbarie particulière, à tout ce qui portait le nom de chrétien. Ils massacraient ce qui leur tombait d'abord sous la main ou qui faisait résistance, et jetaient les autres dans les fers, sans excepter ceux même que leur condition, leur âge, leur sexe avaient empêchés de prendre part à la défense publique. Ainsi on les vit désoler, à vingt reprises différentes, tantôt le pays de Naples, tantôt la campagne et les faubourgs de Rome; enlever au Mont-Cassin les dons inestimables et sacrés des papes et des empereurs; dépoiller et profaner les sépultures même des saints apôtres; ruiner tout ce quartier de la ville au-delà du Tibre, et faire trembler les Romains jusque dans l'enceinte de leurs remparts. On les vit derechef alarmer l'empire français et forcer l'embouchure du Rhône, aussi bien que celle du Tibre; puis établir à Fressinet, dans les détroits des Alpes, ce repaire de brigands qui, pareils à des bêtes féroces échappées par intervalle de leurs cavernes, tenaient tous les voyageurs en de perpétuelles alarmes et rompaient la communication entre les Eglises diverses et leur père commun; se fortifier à l'autre bout d'Italie, dans la ville de Nocera, dite des païens, d'une manière à n'en pouvoir plus être délogés; bloquer ainsi le centre du monde chrétien, jusqu'au moment propice pour le subjuguier, et cependant le ruiner peu à peu, y fomenter la discorde et le consumer par ses propres mains.

Qui peut donc crier à l'injustice contre les ligues formées par les nations chrétiennes, afin de s'opposer à la fureur si bien dévoilée de leur ennemi naturel? Qui peut leur faire un crime d'avoir porté la guerre au cœur de son empire pour y fixer son inquiétude et ses efforts, et l'empêcher de répandre le trouble au loin? N'est-ce pas manifester un penchant odieux pour ces nations conjurées contre le christianisme, que de faire un crime à leurs vainqueurs d'avoir tenu une conduite conforme à toutes les règles, non-seulement des plus justes représailles, mais de la plus indispensable défense; une conduite qui était conforme à toutes les maximes de la prudence et de la saine politique? Or, que ces considérations aient dirigé les chefs de la république chrétienne, c'est ce qui ne saurait plus nous paraître douteux, depuis que nous avons entendu le pape Urbain II, au concile de Clermont, et ses successeurs en tant d'autres rencontres, exhortant les princes et les peuples à réprimer l'insolence des Musulmans, alléguant, en termes exprès, le dessein qu'avaient ces infidèles de subjuguier tous les royaumes, tous les empires, d'anéantir toute puissance chrétienne. « Vous Germain et

Saxons, disait Urbain dans sa véhémence très réfléchie, vous Polonais, Hongrois, Bohémiens, si vous n'avez pas encore éprouvé la fureur de ces barbares, à quel en êtes-vous redevables? à quelques fleuves, à quelques détroits qu'ils auront bientôt franchis, à moins que vous ne leur opposiez, sans aucun délai, des barrières moins impuissantes. Et vous Italiens, ne vous souvient-il plus qu'ils ont déjà pénétré jusqu'au siège de votre empire, au siège de la foi chrétienne, qui ne s'est préservé qu'en partie de leurs pillages et de leurs profanations? Vénitiens, Dalmates, vous tous habitans des bords Adriatiques, dites-nous combien de combats vous avez soutenus, combien de sang il vous en a coûté pour vous dérober à leur joug honteux. Reconnaissez que Constantinople est la seule digue qui a jusqu'ici arrêté ce torrent, et qui a défendu l'Occident d'une inondation générale. Mais la tempête qui depuis si long-temps dévaste la Palestine, si vous ne vous hâtez de la conjurer, va bientôt fondre sur vos têtes. Bientôt vous verrez arracher vos épouses de vos couches, vos filles et vos sœurs de vos bras; et vous-mêmes chargés, avec vos fils, de chaînes indignes, vous serez témoins de l'infamie de personnes si chères, si vous ne la partagez personnellement avec elles, d'une manière encore plus infâme. Les Orientaux, de leur côté, ne essaient de représenter aux Latins, que le sort dont gémissait l'Asie, menaçait l'Europe, et qu'à travers les ruines de la Grèce, les zéloteurs effrénés de l'Alcoran se frayaient la route à l'asservissement de toute la chrétienté. Cette manie, en effet, fut toujours celle de l'islamisme. Quand les Turcs préparèrent une guerre contre les chrétiens, ils ne manquent jamais d'en faire un point de religion. Des hérauts, en annonçant dans toutes les villes la levée des troupes, y peignent le massacre et le pillage, dès que les chrétiens en sont l'objet, comme des actions agréables à Dieu et au prophète de la Mecque. Telle fut, en particulier, la proclamation du sultan Mahomet II, pour la guerre qui le rendit maître de la Morée. Il fit même généralement vœu d'exterminer tous les chrétiens, et l'accomplit autant qu'il fut en son pouvoir.

Avouons néanmoins que différens promoteurs des croisades mirent en avant bien des principes sans solidité, et firent bien des raisonnemens sans justesse. A s'en tenir à ce qu'ils exaltaient avec les expressions les plus emphatiques, on eût dit que le salut de la religion et la gloire de Jésus-Christ même, consistaient dans la possession des lieux consacrés par son sang. On semblait oublier que ce Dieu fait-homme tient à plus grande injure la vie corrompue des chrétiens qui sont ses membres, que la profanation de quelques monumens insensibles; et que sa religion est si peu attachée à la terre de promission des Hébreux charnels, qu'il nous a prédit lui-même que, de l'aurore au couchant, il serait adoré en tout lieu, et non plus seulement à Jérusalem. Mais est-il étonnant qu'un peuple échauffé par des prédicateurs tels que Pierre l'Hermite, témoin oculaire qui lui dénonçait avec enthousiasme les tyrannies sacrilèges du mahométisme, ait porté le zèle jusqu'à la fureur contre les mahométans, les ait regardés comme une race maudite qu'il était de la religion et du devoir d'exterminer? Ces conséquences pratiques, n'en doutons point, étaient outrées et vieieuses; mais les mauvais raisonnemens n'étaient rien aux bonnes raisons. On appliquait mal les idées de religion et de devoir; mais les applications defectueuses de la religion et de ses maximes laissaient aux principes d'équité sur lesquels reposaient fonderment les confédérations chrétiennes contre les infidèles toute leur solidité et leur énergie. Que la religion même ait eu la principale influence dans la résolution de ceux qui prenaient la croix; que leurs chefs, tant ecclésiastiques que politiques, aient surtout fait sonner ce motif aux oreilles du vulgaire, comme le mieux assorti à sa capacité, ou comme le seul nécessaire à sa simplicité, qui ne formait pas le premier doute sur la justice de la guerre sainte, nous ne voyons pas, ni que ce motif secondaire, ajouté au motif capital et direct, le vicie dans sa substance, ni qu'on puisse faire un crime aux conducteurs des peuples de leur avoir proposé le plus souvent les raisons les plus efficaces pour le temps, quoique les moins concluantes en elles-mêmes.

On les animait surtout par la vive peinture de ce qu'avaient à souffrir leurs

1 Guill. Malmesb. Fri. Gal pur. — 2 Paul. Luc. 1. 1. p. 2716

frères d'Orient, sous des maîtres durs, fantasques, qui les venaient dans leurs biens et leurs personnes; qui, à chaque instant, mettaient dans le dernier péril leurs propriétés, leur vie, le sort de leur famille; qui insultaient à leur foi, s'approprièrent, profanaient, incendiaient leurs églises; qui rendaient, en un mot, leur état semblable à celui des anciens confesseurs sous les persécuteurs idolâtres. Nous n'avons pas oublié quelle fut la patience invincible de ces premiers héros du christianisme, quelle fut leur invariable soumission aux empereurs romains durant trois cents ans de persécution: mais, quelque opposition que l'on ait prétendu trouver entre cette conduite et celle des chrétiens de Syrie à l'égard de leurs tyrans turcs et sarrasins, il est certainement échappé une disparité essentielle aux sombres penseurs qui, dans la témérité de leur censure, source de tant d'autres écarts, ont osé comprendre saint Jean Damascène et tous les plus saints prélats du Levant. Que cet illustre Père de l'Eglise, avec tant d'autres qui brillèrent encore de son temps dans ces contrées, ait regardé les Césars comme les souverains légitimes de provinces usurpées sur eux par les brigands de l'Arabie environ cent ans auparavant; est-ce un motif pour crier à l'oubli de l'ancien esprit du christianisme, ou de la soumission paisible des premiers fidèles à l'égard des empereurs, maîtres de Rome avant l'établissement même de l'Eglise? Eh! qui a donc marqué le terme fixe et précis, où des oppresseurs barbares ont acquis le droit de prescription, d'une manière incontestable? Qui oserait encore juger, dans cette grande querelle, entre différens princes de notre Europe, possesseurs ou déposés de la même couronne? Nous nous garderons bien de pénétrer plus avant dans une matière si délicate; ce que nous avons indiqué suffit pour inspirer la réserve convenable, tant sur la conduite des chrétiens du Levant, au temps des croisades, que sur celle de saint Euloge de Cordoue, et de tant d'autres martyrs impliqués avec lui par les mahométans d'Espagne dans le neuvième siècle.

Quoi qu'il en soit des particuliers soumis aux lois des Musulmans, au moins les souverains divers des états chrétiens n'étaient pas obligés aux mêmes règles. Ils traitaient certes à égal à égal avec ces princes infidèles; et selon saint Thomas, qui écrivait dans le temps des croisades, ils pouvaient leur déclarer la guerre, non pour les contraindre à embrasser la foi qu'on ne doit que persuader, mais pour les empêcher de nuire à la religion. Et, dès le premier âge de l'Eglise, les princes chrétiens se sont crus en droit de défendre les chrétiens étrangers opprimés à raison de leur foi par leurs souverains. Ainsi nous avons vu Théodose le Jeune refuser de rendre au roi de Perse les chrétiens persans réfugiés sur les terres de l'empire, et lui déclarer la guerre pour faire cesser la persécution ².

Ne tentons pas cependant de justifier tout ce qui s'est fait dans ces ligués armées de l'Occident contre l'Orient. Si l'on doit éviter cette censure impie qui blâme tout ce qui intéresse la religion, il ne faut pas tomber dans cette prévention superstitieuse qui approuve tout ce qui a la religion pour fin. Eh! qui pourrait applaudir à des atropemens confus d'hommes, de femmes et d'enfants, de prêtres et de moines guerriers qui firent le fléau et, bientôt après, le scandale des régions qu'ils prétendaient affranchir; qui marquèrent leur passage, dans leur propre patrie, par le pillage et les désordres de toute espèce; qui se firent abhorrer par les Grecs même, dont il se disaient les libérateurs; qui scandalisèrent jusqu'aux Mahométans par la dissolution de leurs mœurs, par des infractions à leurs traités et à leurs sermens, par les cruautés exercées sur ceux qu'ils devaient édifier et convertir? Le plus souvent, à la vérité, ils ne faisaient en ceci qu'user de représailles; mais ils étaient toujours inexorablement d'oublier que la rigueur même des droits et le succès des armes ne les dispensaient pas des règles de la douceur évangélique. Au reste, les papes et quantité de prélats, par leurs plaintes et leurs remontrances fréquentes, ne cessèrent point de les rappeler au véritable esprit de l'Eglise. Urbain II, en particulier, dès la publication de la première croisade, donna des ordres précis pour prévenir la confusion et les désordres

¹ 2. 2. q. 10 à 8. ² Secr. 21, 18.

que pouvaient occasioner de si grands mouvemens. « La voie sacrée, dit-il en termes exprès¹, ou la route de la Terre-Sainte n'est ouverte qu'à ceux que leur sexe ou leur âge ne rend point inhabiles à cette expédition. Vieillards, infirmes, femmes et enfans, tous peuvent contribuer à son succès par leurs prières et par leurs aumônes : mais ils ne s'engageront point en personne dans ce voyage dangereux. Les femmes surtout n'y seront point admises à moins qu'elles ne soient accompagnées de leurs maris, de leurs frères, ou d'autres parens qui en répondent : il vaudrait incomparablement mieux encore qu'elles n'y parussent point du tout. Nous enjoignons la même réserve, continue le pape, aux moines, aux prêtres, à tous les clercs, et nous leur défendons au moins de partir sans la permission de leurs prélats. Les laïques même doivent être munis de la bénédiction et de l'approbation de leurs évêques. » Si ces ordres eussent été suivis de l'exécution, le succès eût vraisemblablement répondu à l'entreprise : on eût au moins écarté la plupart des abus.

Nous n'entreprendrions pas non plus de pallier les suites malheureuses qu'eurent ces guerres étrangères. L'Europe s'épuisa de combattans et de finances; l'absence des princes donna lieu aux factions et aux soulèvemens; le schisme des Grecs, animés tout de nouveau contre les Latins, surtout par la prise de Constantinople, devint sans remède; la conversion des mahométans passa dans la classe, où elle est encore, de ces entreprises téméraires que l'intérêt même du christianisme défend de tenter. Mais les promoteurs de la guerre sainte n'ayant pu prévoir ces effets, il serait inique de les leur imputer. En procédant ainsi dans la censure des croisades, on raisonnerait aussi mal qu'en établissant leur justification sur les avantages imprévus qui en ont résulté : eh! que n'aurions-nous point à dire sur cet article, s'il avait un rapport moins indirect à notre cause? Contentons-nous de faire entrevoir en passant une surabondance de droits et d'avantages qui prouve plus que nous n'avons promis.

En premier lieu, le commerce et la navigation durent leurs principaux progrès, ou pour mieux dire, leur création et leur véritable existence, à ces transmigrations perpétuelles des Occidentaux vers l'Orient. Les croisés ne furent pas long-temps à se dégoûter des incommodités et des périls sans nombre qui se rencontraient dans leurs longs voyages par terre. Après le récit de tout ce qu'avaient eu à souffrir en Allemagne et en Hongrie ceux qui avaient suivi Pierre l'Hermitte et Godefroi de Bouillon, les armées qui se croisèrent ensuite prirent le parti de faire le trajet par mer. Il fallut dès-lors se procurer des flottes proportionnées à ces troupes innombrables, se mettre au fait des approvisionnemens, des armemens, de l'attaque ainsi que de la défense, des descentes et de toutes les manœuvres; et l'on y apporta d'autant plus d'application, que les navires devenaient le seul refuge, en cas d'échec, contre un ennemi maître de presque tout le continent d'Asie, c'est-à-dire, du théâtre ordinaire de la guerre. Ce fut par là que les Vénitiens, les Génois, les Pisans, les Florentins, choisis pour le transport, comme les moins inhabiles de l'Occident, acquirent de l'expérience en ce genre, et des connaissances toutes nouvelles qu'ils communiquèrent ensuite au reste de l'Europe.

Avec la science de la marine, ils acquirent des richesses immenses, tant par le fret des navires que par la fourniture des provisions et des munitions de toute espèce, par les privilèges et les immunités qu'on leur accordait dans les places conquises, par la cession qu'on leur faisait d'une quantité de maisons, de rues entières et de quartiers, par le droit de propriété qu'ils acquirent sur les meilleures îles de la Méditerranée. Jusque-là Constantinople avait été l'unique entrepôt de l'Occident, pour les rares productions des Indes orientales; par-là cette ville, quoique serrée par les infidèles, qui cependant ne l'avaient jamais prise, se trouvait encore la plus riche et la plus florissante de l'Europe. Mais depuis, et surtout après la conquête de l'empire de Grèce par les Latins, ce précieux commerce fut transporté en Italie, où il mena l'opulence, et affermit l'indépendance que l'affaiblissement de l'empire germanique y avait ébauchée. La liberté des Ita-

¹ Rob. Monach. — ² Voyez, pour plus de détails, l'histoire littéraire de la France au moyen-âge, p. 235-236.

liens devint aussitôt l'objet des vœux et de l'émulation des peuples divers de l'Europe, sans en excepter les Français, qui se tirèrent de la servitude par l'achat des affranchissemens, et par l'établissement des communes.

Les arts, les mœurs, la civilisation repassèrent aussi en Europe, par le moyen des courses fréquentes et du long séjour des Européens en Grèce et en Asie. Quoique la plupart des Occidentaux n'eussent ni le goût ni le talent de l'observation, il était impossible que, durant deux siècles entiers, ils eussent des rapports continuels avec ces pays, sans en remarquer les lois, les coutumes, les découvertes, les chefs-d'œuvre dans tous les arts, et les écrits mêmes; sans que leurs propres vues s'étendissent, que de nouvelles idées germassent dans leurs têtes, que leurs préventions s'affaiblissent, et qu'ils conçussent quelque honte de leur grossièreté et de leur imperfection. C'est par là qu'à cette époque précise, les différentes nations de l'Occident sortirent, si l'on peut s'exprimer ainsi, de l'état d'enfance où elles avaient erroupi jusqu'alors. Elles prirent, au douzième siècle, un essor si vif et si général vers les arts et les sciences, elles prirent tellement leur forme et leur être social, que la plupart des prétentions qu'on fait remonter plus haut, ont toujours été mises depuis au rang des chimères. Souvenons-nous cependant de ne pas trop nous prévaloir de ces effets des croisades, très avantageux il est vrai, mais très fortuits ou très imprévus : ils ne doivent servir qu'à fermer la bouche aux censeurs injustes qui prendraient pour point de départ de leur attaque les effets malheureux qui s'en sont pareillement suivis contre toute attente.

Quant aux effets même qui avaient été prévus par les chefs de ces expéditions, nous nous bornerons aussi à les indiquer. Telle fut l'abolition des guerres particulières et des hostilités intestines qui déchiraient le sein d'un même état, et qui causaient le malheur de tous les peuples. Dès la première exhortation que fit le pape Urbain II, dans le concile de Clermont, pour exciter les fidèles à marcher contre les Musulmans, ce motif est exprimé en termes formels. « Tournez, leur » dit-il, contre l'ennemi du nom chrétien les armes que vous employez injustement les uns contre les autres : rachetez par cette guerre, aussi sainte que juste, » les pillages, les incendies, les homicides dont vous vous faisiez mutuellement les » victimes. » Mais, sans incidenter sur les termes, les vues de ce pontife et de toute l'Eglise ne se montrent-elles point avec éclat dans la protection solennellement accordée à tous ceux qui prenaient la croix? Leurs personnes et leurs biens se trouvaient par là dans une entière sûreté. Aussi vit-on cesser alors les violences que n'avaient pu arrêter, ni la paix, ni la trêve de Dieu, établies dans ce but bien des années auparavant. Or des effets si naturels étaient-ils bien difficiles à prévoir? Fallait-il la finesse et toute la pénétration que la présomption de notre siècle s'attribue d'une manière exclusive, pour juger que, la cause des troubles et des factions cessant par l'absence des seigneurs et de tous les hommes inquiets, pour qui les aventures du Levant ne manqueraient pas d'avoir le plus d'attraits, ces factions et ces troubles cesseraient de même? Ces fiers et formidables vassaux, ayant besoin d'ailleurs de sommes considérables pour les frais de ces expéditions lointaines, afin d'y figurer avec un appareil assorti à leur hauteur, quelle ressource plus naturelle avaient-ils que la vente de leurs terres?

Autre avantage qu'offrirent les croisades, tant au corps de l'état qu'à ses chefs légitimes, et qui n'échappa ni à la prévoyance ni à l'activité de leur politique. Aucun des souverains de l'Europe ne s'étant engagé dans la première croisade, tous saisirent avec empressement une occasion si favorable pour acquérir à peu de frais et pour réunir à leurs couronnes les grands domaines qui en avaient été démembrés. C'est ainsi que le roi Philippe I^{er} donna l'exemple à tous les autres, en achetant d'Eudes Arpin, pour soixante mille écus, la vicomté de Bourges. Comme ensuite il périt dans la guerre sainte un grand nombre de seigneurs, sans laisser d'héritiers, leurs fiefs retournèrent de plein droit à leurs suzerains. Ainsi la puissance monarchique s'accrut de tout ce que perdait l'aristocratie, sans compter la prépondérance que lui donna lieu de reprendre, dans l'administration générale, l'éloignement de ces vassaux puissans et séditeux, qui faisaient bien sou-

vent trembler leurs propres souverains. D'après cette seule indication, on sent tout ce que la sûreté et la tranquillité publique eurent à gagner dans les croisades. Or, que cet avantage, facile à prévoir, ait été réellement prévu, c'est ce qui parut clairement quand le goût des voyages d'outre-mer saisit les rois à leur tour, et qu'ils prirent tant de soin d'emmener avec eux les vassaux dont la puissance ou l'humeur inquiète leur donnait quelque ombre. Bien souvent encore, sans partir eux-mêmes, après avoir soumis ces vassaux les armes à lamain, ils ne les recevaient en grace que sous la condition d'aller faire la guerre aux infidèles. On a vu le roi saint Louis lui-même en user de la sorte avec le séditieux comte de la Marche.

Mais en admettant que tous ces avantages éloignés aient échappé à la prévoyance des hommes, au moins les vues du ciel ne nous sont plus cachées depuis l'événement, et telle est peut-être la meilleure apologie des thaumaturges, dont les promesses ne parurent pas d'abord suivies d'effet. L'esprit de l'homme pût se tromper, et se trompa réellement sur le genre particulier d'avantages qui flattait son espoir; mais l'esprit de foi, pour un bienfait refusé, obtint beaucoup plus qu'il ne demandait.

Au lieu des succès attendus en vain de la seconde croisade, et de chacune des autres en particulier, la continuité de tant d'attaques successives procura insensiblement la décadence, puis la ruine entière de la puissance arabe. Il est vrai que celle des Tares lui a succédé; mais le califat, en sortant de la race de Mahomet, perdit beaucoup de cette autorité que le fanatisme donnait pour divine; et le fanatisme lui-même, par une révolution si propre à ralentir sa première chaleur, se trouva bientôt en butte aux assauts du temps, que soutiennent si mal toutes ces violentes effervescences. Aussi la puissance ottomane, moins inquiète que celle des Sarrasins, beaucoup plus traitable à l'égard des Occidentaux, et surtout des Francs qui lui ont à jamais imprimé la terreur de leur nom, devint peu à peu un état réglé, reconnut des limites fixes, et les ouvrit même, pour le commerce, aux ennemis de sa religion. Si depuis elle alarma par intervalles les nations chrétiennes, c'est que le Seigneur eut ses desseins sur son peuple en déchaînant de loin en loin ces Philistins de la loi nouvelle. Mais qui sait si à leur tour ils ne rendront pas leurs hommages à l'arche sainte? Qui dira même si ces mahométans abhorrés, et cependant ennemis irréconciliables de l'idolâtrie, amis de la prière et des bonnes œuvres, persuadés de l'immortalité de nos âmes, des récompenses et des peines éternelles, panégyristes de la loi mosaïque et de l'Évangile, prévenus d'un respect religieux pour Jésus-Christ même; qui dira s'ils ne sont point les instrumens destinés à la faire adorer un jour dans l'immense étendue de l'Afrique et de l'Asie, où, avec leur domination, ils ont déjà établi la connaissance du vrai Dieu? De là concluons que, s'il est juste et même expédient de réprimer les ennemis du nom chrétien, on ne doit pas les exterminer; qu'il faut détruire l'infidélité; mais pour les infidèles, qu'on ne doit que les convertir, sans même les contraindre. Que l'on consulte bien les monumens de l'histoire et de la doctrine de l'Église, et l'on y verra qu'au temps même des croisades, tels furent les seuls enseignemens et les seuls procédés qu'elle ait véritablement avoués.

L'examen des croisades nous conduit naturellement à celui de la pénitence canonique, qui se relâcha considérablement depuis ces expéditions militaires, et qui tomba insensiblement dans une entière désuétude. Le puissant ressort qui mit les peuples en mouvement pour des expéditions si pénibles et si périlleuses, ce fut l'indulgence que leur accordèrent encore le pape Urbain et le concile de Clermont. « N'en doutez point, mes très chers frères, leur dit ce pontife en plein concile; ceux d'entre vous qui mourront à la guerre sainte, recevront le pardon de leurs péchés et la couronne éternelle; nous leur remettons les pénitences qu'ils méritent, quelque rigoureuses qu'elles puissent être. » Après cette indulgence plénière, on se montra tout prêt à affronter les périls, à prendre sur soi les frais de ces campagnes dispendieuses, et à fournir encore la subsistance à ceux qui n'avaient point d'autres fonds. La première et la seconde croisade se firent au moins de la sorte; puisque avant la troisième, qui donna lieu à l'établissement de la dime saladine, il n'y eut point d'imposition pour l'entretien de ces armées innombrables. On sacrifiait tout pour une œuvre qui seule déchargeait le pécheur

de toutes les peines canoniques dont il se connaissait redevable ; il était bien difficile que les lois pénitentielles n'en souffrissent pas.

Il n'en serait pas moins téméraire de traiter de prévarication l'ouvrage d'un concile des plus nombreux, présidé par le pape en personne. On était fondé en droit, et l'on se crut autorisé par de justes causes. Jamais orthodoxe n'a contesté à l'Eglise le pouvoir d'accorder l'indulgence dans toute sa plénitude, pouvoir compris dans la promesse divine et illimitée de délier dans le ciel ce qui aurait été délié sur la terre. Qu'importe donc le temps où l'on a commencé à donner des indulgences plénières, puisque l'Eglise eut cette puissance dans tous les temps ? Elle n'a point acquis d'autorité nouvelle à ce sujet, depuis que nous la voyons ouvrir si souvent, dans ce dernier âge, les trésors inépuisables des satisfactions du Christ. Ajoutons que les travaux immenses des voyages et des guerres d'outre-mer valaient bien les stations et les prières imposées de nos jours, à l'effet de racheter les peines canoniques. Si ce nouveau genre de pénitence n'était pas préservatif, il avait certainement tout ce qui pouvait le rendre expiatoire. Jusque-là cependant on n'avait pas encore vu séparer ces deux qualités dans la pratique de la pénitence. Toujours on avait employé l'éloignement du monde, le recueillement, tout ce qui peut inspirer de sérieuses réflexions sur la divine justice et les autres vérités terribles de la religion, afin d'écarter les occasions du péché, et de prévenir la rechute : mais ces règles sages, et nécessaires quand elles sont praticables, pouvaient-elles s'appliquer à des guerriers qui se trouvaient dans un danger continuel de mort ? Ne renaissent-ils pas dans la classe des pécheurs qu'il est quelquefois à propos de dispenser des lois communes ?

Quoi qu'il en soit, cette sorte de dispensation facilita la pénitence à une infinité de pécheurs qui ne l'eussent jamais faite sans cela, et qui se préparèrent à la guerre sainte, en payant leurs dettes, en restituant les biens mal acquis, en satisfaisant à tous ceux qu'ils avaient lésés. C'est ce qu'observèrent saint Bernard et le pape Innocent III¹, qui bénirent le Seigneur d'avoir présenté aux hommes cette occasion de se convertir, et de satisfaire à sa justice : moyen visiblement analogue aux mœurs d'un âge où l'on ne respirait que la guerre et les hasards, que le tumulte et les incursions. En fournissant un aliment légitime à ce goût général pour les armes, en le dirigeant contre l'ennemi commun, on en délivrait le sein de la patrie ; et le mauvais sang dont elle était purgée se vendait encore bien cher aux infidèles qui le répandaient. Mais pour sanctifier les services rendus ainsi à la république, il fut déclaré expressément, par le concile même de Clermont², qu'ils ne tiendraient lieu de pénitence qu'à ceux qui seraient guidés par la dévotion, et non par aucun désir de gloire ou de lucre temporel.

Cependant on n'établissait aucun titre de prescription contre les pénitences canoniques. Soit dans ce temps-là, soit en tout autre temps, il n'y eut contre elles ni constitution d'aucun pape, ni décret d'aucun concile, ni même aucune délibération sérieuse. Si elles n'ont pas laissé que de recevoir une atteinte par l'indulgence des croisades ; dans le temps même où cet usage commença, le douzième concile général eut soin d'en réprimer l'abus, et d'arrêter la profusion de ces sortes de grâces, comme énervant la pénitence, ce sont ses expressions³, et rendant méprisable le pouvoir des clés. Les évêques du douzième et du treizième siècle accordant des indulgences, non seulement pour les œuvres pies, telles que la construction d'une église, ou l'entretien d'un hôpital, mais pour la réparation des ponts, des grands chemins, et pour tous les ouvrages publics, comptés avec raison au nombre des bonnes œuvres ; le concile ordonna qu'à la dédicace d'une église par exemple, l'indulgence ne fût pas de plus d'un an, quand même il s'y trouverait plusieurs évêques, dont chacun voudrait accorder la sienne. Le vœu de l'Eglise, manifesté en bien d'autres occasions, fut toujours que les lois anciennes de la pénitence reprissent leur vigueur après les croisades, et que, durant les croisades même, elles n'en perdissent rien, hors des cas d'une sage dispense. Ce fut contre son gré et ses réclamations continuelles que, par suite d'une longue interruption, par la négligence qui la suivit, par la mollesse de quelques évêques, et sur-

¹ Epist. ep. 365. Inn. III. ep. 16. 28. — ² Can. 210. — ³ Can. 62.

il était bien dit-
 avrage d'un con-
 fondé en droit,
 contesté à l'Eglise
 être compris dans
 délicieux la terre.
 indulgences pléni-
 elle n'a point ac-
 ouvrir si souvent,
 Christ. Ajoutons
 er valaient bien
 er les peines ca-
 ratif, il avait cer-
 andant on n'avait
 ence. Toujours on
 qui peut inspirer
 terribles de la re-
 rebute : mais ces
 ent-elles s'appli-
 er de mort? Ne
 s à propos de dis-

tout par la dureté des pécheurs, elles tombent insensiblement sans avoir jamais été abrogées. On nous dira peut-être que cette décadence future devait être envisagée comme une conséquence inévitable du nouveau genre de satisfaction qu'on introduisait. Mais quels sont ces censeurs plus habiles que l'Eglise à juger de ce qui convient, selon les temps, les lieux et les mœurs, au sage gouvernement du peuple chrétien? Ont-ils oublié que, dirigée par le Saint-Esprit dans son régime comme dans ses décisions, elle doit avoir la sagesse en partage, aussi bien que l'infaillibilité? Assurée de cette assistance divine jusqu'à la consommation des siècles, n'a-t-elle pas dans tous les âges réglé diversement, selon les circonstances diverses, cette discipline relative, qui ne tient pas au fond immuable de l'Evangile?

Dans le premier et le plus beau siècle de l'Evangile, il est certain que les règles de la satisfaction n'étaient pas telles qu'elles ont été depuis; que l'imposition des œuvres satisfactoires y dépendait absolument des évêques, et que la pénitence, au moins pour l'ordinaire, n'y durait pas aussi long-temps que dans la période suivante. Vers le temps de saint Cyprien, on n'admettait pas à la pénitence canonique, comme il le témoigne de ses prédécesseurs, les pécheurs coupables d'idolâtrie, d'homicide, ou d'adultère : non que ces crimes fussent estimés irrémissibles, puisque le pouvoir des clés est sans bornes; mais afin d'en donner plus d'horreur aux fidèles. Bientôt néanmoins on eut vu de grands inconveniens à cette rigueur, et quelques prélats d'Espagne qui l'adoptèrent et l'étendirent encore, donnèrent lieu à des plaintes que l'on crut devoir écouter. On se relâcha de cette sévérité : à l'exemple de saint Paul, qui craignit que l'immerture de la composition ne précipitât l'incestueux de Corinthe dans le désespoir, on abrégua la pénitence, en considération des marques extraordinaires du repentir. Le saint évêque de Carthage en particulier jugea à propos de réconcilier les libellatiques, comme on l'a vu vers le commencement de cette *Histoire*, sans les faire passer par toutes les épreuves anciennes, de peur qu'elles ne fussent pour eux une occasion d'apostasie. Nouvel inconvenient qui s'ensuivit aussitôt : cette indulgence fut étendue sans discernement et sans réserve, par les martyrs mêmes, qui prétendirent, sur leurs propres suffrages et sans le concours des œuvres de pénitence, les faire admettre à la communion. L'abus fut réprimé, et l'indulgence maintenue.

Depuis les hérésies de Novat et de Montan, qui refusaient la pénitence à certains pécheurs, et leur ôtaient toute espérance de rentrer jamais en grâce avec Dieu, l'Eglise, tout en réprochant cette impitoyable doctrine, usa d'une sévérité qui pût mettre quelque proportion entre l'énormité de l'offense et la grâce du pardon. On institua les quatre degrés de pénitence; on dressa de toutes parts des canons pénitentiels, et l'on rangea sous différentes classes les péchés plus ou moins graves, afin d'en proportionner l'expiation à la gravité. Cette méthode eut en elle ses inconveniens : de peur d'énervier et d'avilir la pénitence canonique, on ne l'accordait qu'une fois dans la vie. On la refusait absolument aux clercs, soit qu'on les eût assez punis par la déposition, soit que l'on craignît, du moins pendant plusieurs siècles, de déshonorer leur état, en les confondant avec les pécheurs publics.

Il y eut beaucoup d'autres variations dans la pratique de la pénitence. Tantôt elle se faisait dans les monastères, ou en des retraites encore plus ignorées, assignées par l'évêque ou le confesseur, au lieu de s'acquitter en pleine église sous les yeux du clergé et du peuple. Tantôt elle s'étendit à des péchés occultes; de telle manière cependant, qu'encore bien que les œuvres satisfactoires s'accomplissent en public, la confession se faisait en secret, et l'absolution se donnait de même. Tantôt l'on n'était absous qu'à la fin de la pénitence; tantôt après en avoir acquitté une partie, quelquefois même en la commençant, et par une conséquence naturelle, on était admis à la participation de l'eucharistie, tantôt dans le cours, tantôt à la fin des satisfactions.

Cependant l'Eglise, guidée par une sagesse invariable tout en variant dans ces usages, se contentait du droit rigoureux lorsque la perfection lui paraissait impossible; et que, voulant soustraire ses enfans à un long purgatoire, elle risquait de les précipiter dans le désespoir et l'abîme éternel. Elle fit, selon les cir-

constances et les situations, tout le bien qu'elle put faire; et quant à l'avenir quant aux inconvéniens inévitables dans des choses qui offrent tant de faces différencées, elle se reposa sur cette Providence inépuisable en ressources, qui ne lui a manqué dans aucun temps. Mais toujours elle tint en vigueur les règles essentielles, et autant qu'il lui fut possible, la sévérité même des règles anciennes. Ainsi nous la verrons encore à Trente anathématiser les contempteurs impies des satisfactions canoniques, et prescrire, pour le sacrement que les Pères nomment un baptême laborieux, des observances qui respirent toute la sévérité des temps les plus saints. Nous l'y verrons enjoindre que les pécheurs scandaleux soient soumis à la pénitence publique, et que les évêques seuls les en puissent dispenser pour de fortes raisons ¹. Saint Charles Borromée, qui avait pris tant de part à l'heureuse célébration de ce concile, dans les instructions qu'il publia aussitôt après, tant sur l'injonction de la pénitence, que sur les délais et le refus de l'absolution, ordonna aux confesseurs d'apprendre les canons pénitentiels, afin de se conformer à l'ancienne pratique autant qu'il se pourrait.

Mais ne prévenons pas le cours des temps. Dans le troisième âge dont nous avons à traiter, la pénitence fut moins en usage, à raison des longs et nombreux voyages de religion, de la profusion des indulgences, des relaxations, des rachats, des commutations de toute espèce. Long-temps auparavant, à la vérité, et dès le huitième siècle, les pèlerinages avaient commencé à être reçus en compensation des peines canoniques. On fut d'abord épris du mérite de ces longs voyages, où il y avait tant de peines et de périls à essayer; de la sainteté de leur but, si propre à réveiller la foi, à inspirer l'horreur du péché, à ranimer tous les sentimens de la religion. Ce ne fut qu'avec le temps et par l'expérience qu'on se convainquit que ces pèlerinages militaires procuraient peut-être moins que les autres la pureté de la conscience et la sanctification des mœurs. Dès lors la vigilance pastorale s'empressa de retrancher au moins les sources principales de distraction et les occasions de rechute. Ainsi on vit Raban de Mayence abroger en concile les pénitences vagabondes des prêtres, qui déposés pour certains crimes allaient sans cesse de pèlerinage en pèlerinage, afin de les expier, et celle des parricides qu'on réduisit à passer le reste de leur vie, errans par le monde à l'exemple de Caïn. Le concile ordonna qu'ils demeuraient dans un lieu fixe, pour y satisfaire par des œuvres plus conformes aux anciens canons. Dès le temps de Charlemagne, les évêques, en différens conciles, convinrent d'implorer le secours de l'empereur, afin de réformer les abus qui s'étaient glissés dans les pèlerinages de Rome et de Tours, les plus renommés alors, et d'obliger les pécheurs publics à faire la pénitence publique, selon la méthode ancienne. Les prélats de l'empire français poussèrent les choses plus loin, pour le pèlerinage de Rome en particulier, tout acérédité qu'il était. Grand nombre de pécheurs ne l'entreprenant que pour se soustraire à la sévérité de leurs propres pasteurs, on régla, dans le concile de Selinstad près Mayence, que l'absolution qu'ils pourraient obtenir à Rome ne leur servirait de rien, s'ils n'avaient accompli préalablement la pénitence imposée par l'ordinaire; après quoi, s'ils voulaient aller aux tombeaux des saints apôtres, on les obligeait encore à prendre des lettres de leur évêque. On défendit même de faire, sans la permission de l'évêque, ces voyages devenus trop fréquens. Les papes eux-mêmes secondèrent ces vues sages des pasteurs divers. Nous en avons présenté un exemple mémorable dans la dispense accordée au saint roi Edouard, qui, touché des bienfaits éclatans de la Providence envers lui, avait en reconnaissance voué le pèlerinage de Rome. Dans la crainte que l'absence du roi n'occasionât des troubles dans le royaume, le souverain pontife, en le dispensant de l'obligation qu'il s'était imposée, lui écrivit d'exercer sa piété parmi les peuples qu'il avait à régir. « Et ne doutez point, ajouta-t-il, que Dieu ne soit proche de tous ceux qui l'invoquent sincèrement, en quelque lieu qu'ils se trouvent. »

L'usage s'introduisit cependant de racheter ou commuer les pénitences canoniques. Le pénitent qui, suivant les canons, devait jeûner tant de jours, s'en rédimait par tant de prières vocales, par tant de messes qu'il faisait célébrer, par

¹ Sess. 14. c. 1.

ant à l'avenir
at de faces diffé-
rces, qui ne lui
les règles essen-
gles anciennes.
leurs impies des
Pères nomment
vérité des temps
andaleux soient
aissent dispenser
tant de part à
publia aussitôt
le refus de l'ab-
entiaux, afin de

dont nous avons
mbreux voyages
des rachats, des
é, et dès le huit-
ompensation des
voyages, où il y
but, si propre à
les sentimens de
convainquit que
tres la pureté de
e pastorale s'em-
n et les occasions
pénitences vaga-
cesse de pèleri-
a réduisait à pas-
concile ordonna
œuvres plus con-
èques, en diffé-

afin de réformer
Tours, les plus
tence publique,
èrent les choses
édité qu'il était
aire à la sévérité
près Mayence,
ait de rien, s'ils
rdinaire; après
les obligeait en-
e faire, sans la
apes eux-mêmes
enté un exemple
ouché des bien-
vové le pèle-
nat des troubles
gation qu'il s'é-
il avait à régir.
s ceux qui l'in-

énitences cano-
t de jours, s'en
it célébrer, par

telle ou telle aumône, par telle somme d'argent qu'il consignait pour bâtir ou réparer une église, pour construire un pont ou un chemin qui y conduisait. D'abord ce rachat ne s'obtient qu'en partie, et non sans peine, après des années entières de satisfactions canoniques, pour des causes très-particulières et rares. Ensuite on ne fit plus cette distinction de temps et de cas : les pénitens s'arrogèrent le droit de racheter la pénitence entière, et les évêques, pour éviter de plus grands abus, n'eurent plus rien de mieux à faire, que de dresser dans leurs pénitentiaux les règles de compensation que nous avons retrouvées dans les œuvres de Bonchard de Worms, d'Ives de Chartres, du vénérable Bède, et de l'abbé Réginon. En plusieurs endroits, on ajouta aux satisfactions canoniques des amendes pécuniaires qu'on exigeait avant de donner l'absolution; et pourvu qu'elles fussent payées, quelques pasteurs (car la faiblesse se rencontre toujours où il y a des hommes) passaient facilement sur le reste de la satisfaction. Il fut moins question, pour ces mercenaires, de s'assurer de la conversion que du paiement; et comme le pénitent, de son côté, n'avait guère à cœur que de se soustraire aux effets temporels des censures, il commençait, quand il était puissant, par se faire absoudre, en jurant de satisfaire dans un délai donné; après quoi, il ne s'occupait que des expédiens qui pourraient le tirer de gêne à l'expiration du délai.

Mais s'il y eut quelques évêques négligens, ou bornés dans leurs vues aux intérêts temporels, il s'en trouva un bien plus grand nombre à qui les motifs les plus spécieux ne purent jamais faire prendre le change. Tel fut, entre beaucoup d'autres, saint Hugues de Lincoln qui défendit expressément à ses archidiacres d'exiger des pécheurs aucune amende pécuniaire. Comme on lui représenta que les méchans craignaient plus la diminution d'une fortune terrestre que la perte des biens éternels : « Ne m'alléguez pas pour excuse, répon lit-il, ce qui aggrave notre faute; la dureté du pénitent fait la condamnation du ministre. » L'Église britannique s'éleva même en corps contre ce genre d'abus, au concile national de Clive. Dès qu'elle vit commencer l'usage de réclimer les satisfactions jointes par le prêtre, elle marqua toute son indignation contre ces lâches pécheurs qui, pour acquitter leur propre pénitence, chargeaient des gens gagés de prier et de jeûner à leur place. Rien ne lui parut plus injurieux à l'Évangile, que de donner ainsi lieu d'imaginer que la porte du ciel s'ouvrait plus facilement aux riches qu'aux pauvres.

On retrouve le même esprit dans les canons pénitentiaux qui furent confirmés par les lois du roi Edgard. Des sept années de pénitence qu'on imposait encore à l'homme et à l'adultère, et dont trois de jeûne au pain et à l'eau, on permit, il est vrai, de racheter une partie; mais seulement aux malades et aux personnes de complexion faible, dont les aumônes devaient encore suppléer à ces macérations impossibles. Les quatre dernières années de cette pénitence demeurant d'ailleurs à la discrétion du ministre sacré, il pouvait, selon l'usage ou l'esprit constant de l'Église, alléger le fardeau, en considération de la ferveur avec laquelle on le portait. Si les personnes de rang distingué et de santé faible purent aussi abrégér l'épreuve, en faisant remplir par d'autres jusqu'à une intégrité littérale le nombre des jeûnes imposés, ce ne fut qu'à condition de joindre à l'aumône différentes œuvres pénibles qui leur étaient spécialement et indispensablement prescrites. Le concile tenu à Tribur, en présence du roi Arnoul, nous montre dans l'Église d'Allemagne le même esprit que dans celle d'Angleterre. En permettant aux pénitens de racheter un certain nombre de jeûnes par des aumônes, il a soin de spécifier que ce ne sera qu'en cas de maladie ou de voyages, et seulement pour les dernières années de la pénitence. Cette matière est encore mieux éclaircie par Bonchard de Worms, très-versé dans ce genre d'érudition, comme ayant donné une suite d'instructions sur la manière d'imposer, d'accomplir et même de racheter ou commuer les pénitences. D'abord il pose pour principe qu'on n'use d'indulgence qu'afin de ne pas mettre au désespoir ceux à qui les austérités sont impraticables. Ainsi celui qui ne pouvait jeûner, devait, pour un jour de jeûne au pain et à l'eau, chanter cinquante psaumes à genoux dans l'église, et donner un denier d'aumône; ce qui suffisait alors pour la nourriture d'un pauvre pendant un jour. A cette condition, le pénitent prenait les alimens qu'il jugeait lui convenir, à l'exception néanmoins du vin et de la viande.

Les cinquante psaumes pouvaient encore se racheter par des aumônes ou par un grand nombre de génuflexions ; mais ces facilités ne sont toujours que pour ceux qui ne peuvent accomplir à la lettre la pénitence canonique : il est dit en termes exprès que le pécheur , dans tous les cas , doit se punir de la manière et autant qu'il lui est possible de le faire.

En Italie , quand l'archevêque de Milan , Gui de Vélate , coupable de simonie et de mille autres désordres , se soumit enfin à la pénitence qu'il méritait , ou lui en imposa cent ans , dont il fallut bien lui permettre de racheter la meilleure partie puisqu'il ne devait plus , à beaucoup près , vivre si long-temps. Et , dans les principes que Pierre Damien , chargé de cette commission , réduisit en pratique , et dont il fit ensuite une apologie , ces compensations devenaient de nécessité absolue en mille rencontres. Cet ouvrage paraît supposer qu'il faut absolument , et sans nulle distinction de cas ou de circonstances , que la pénitence marquée par les canons s'accomplisse à la lettre. Or , comme la vie n'était pas assez longue pour le faire par soi-même , quand par exemple on était tombé quinze à vingt fois dans un crime qui méritait dix ans de pénitence , il fallait de toute nécessité ou en racheter une bonne partie , ou la faire acquitter par d'autres. Tel était , dès la fin du onzième siècle , l'abus de l'esprit de système et du goût des analogies. Il n'en est pas du péché comme d'une dette pécuniaire qu'on peut payer de toute main et en quelque monnaie que ce soit. Aussi les idées de Pierre Damien , quelque réputation méritée qu'il eût de vertu et de doctrine , ne furent pas à beaucoup près adoptées par tout le monde. De son temps même elles éprouvèrent de grandes contradictions. On ne manqua point de lui opposer que , si le nombre des péchés devait ajouter à la rigueur de la pénitence , la longueur de cette pénitence n'en devait pas moins se mesurer sur celle de la vie des hommes ; qu'on n'obligeait même à la prolonger jusqu'à la mort que pour certains crimes des plus énormes , et , dans tous les cas , qu'elle demeurait soumise à la discrétion des pasteurs. Mais de ce principe il suivait aussi que l'Eglise faisait bien de commuer des pénitences impraticables à ses enfans , en des pratiques dont ils pussent mieux s'acquitter. Il ne s'agissait plus que d'examiner si ces commutations et ces compensations étaient judicieuses ; si ces dispenses portaient sur de justes causes , telles qu'on les a toujours exigées pour toutes sortes d'indulgences ; et dès lors on rentrait dans les saines maximes et la sage économie de tous les temps.

On parut encore , disent certains critiques , s'éloigner de la perfection et de la pureté du culte chrétien ; on sembla préférer le corps à l'esprit de la religion , ramener le règne des observances pharisaïques et reculer le temps de cette adoration sanctifiante qui doit se faire en esprit et en vérité , en attachant la pénitence , et en quelque sorte le recouvrement de la grâce , à certain nombre de génuflexions et flagellations , à la récitation de tant de psautiers , de tant d'offices nouveaux , comme de la croix , du Saint-Esprit , de la Vierge , des Anges , dévotions ajoutées à l'office canonial dès le temps de Pierre Damien. Bien souvent sans doute le cœur était loin de Dieu , tandis qu'on l'honorait des lèvres. Mais sur quel âge de l'Eglise ce reproche ne pourrait-il pas tomber pareillement ? Faut-il supprimer les observances extérieures , parce qu'il est des hypocondres ? Faut-il interdire aux chrétiens la prière vocale , parce qu'il en est qui la font en pharisiens ? Il faut simplement ne pas donner à penser qu'elle peut tenir lieu de la conversion du cœur et de l'amour de Dieu dont elle n'est que l'expression. Or a-t-il existé un temps où l'Eglise ait négligé d'instruire et de prévenir les fidèles à ce sujet ? Rendons , rendons hommage à sa sagesse , sur l'objet même auquel s'attaque ici la maligne témérité de la censure. Reportons-nous en esprit aux temps et aux lieux où les prières vocales , les réceptions du psautier , les offices de tant de formes différentes , et toutes les dévotions extérieures furent si fort multipliées. Etaient-elles bien propres à la méditation et à la contemplation , ces peuplades grossières et vagabondes , sans cesse en course , en guerre et en tumulte , à peine capables de réflexion et de pensées suivies ? Aujourd'hui qu'il y a plus de calme dans les têtes et dans les mœurs , qu'une vie et une culture toutes différentes donnent plus d'aptitude à penser et à méditer ; qu'on reprenne , à la bonne heure , quelque temps sur la longueur et la multiplicité de ces offices , pour le donner à la lecture et à la méditation des livres saints. L'exemple nous en est donné par les pre

niers pasteurs, hommes pleins de vues également saines et saintes, qui préfèrent le chant posé et réfléchi de l'office d'obligation, à ces longueurs de surérogation trop souvent acquittées avec une précipitation indécente. Mais long-temps auparavant, le corps même de l'Église, par l'organe de ses chefs, n'avait-il pas frayé la route à une administration si sensée? Ne lui vit-on pas approuver dès le sixième siècle un ordre célèbre, où la méditation et les autres exercices de la vie intérieure tenaient lieu du chœur et du chant? Et sur ce modèle, combien de congrégations et d'associations ecclésiastiques instituées depuis ce temps-là, libres de ces longueurs d'offices, de chants, de prière vocale! L'usage de la méditation, du recueillement, de la mortification intérieure ne les a rendues ni moins édifiantes, ni moins utiles à l'Église, que les ordres les plus assidus au chœur, et les plus austères. Ainsi, dans tous les débordemens du vice ou du relâchement, le remède ou le correctif naît presque aussitôt que le mal.

C'est pour vous rendre plus sensible cette conduite de la Providence en faveur de l'Église, que nous en avons tiré les preuves et les exemples, des siècles même où la pénitence ancienne éprouva les plus rudes attaques, c'est-à-dire, des temps si excessivement décriés sous le nom de siècles d'ignorance. Toutefois l'usage de la pénitence canonique s'est maintenu durant tout ce deuxième âge, et bien avant encore dans le troisième. Donc elle n'a pas trouvé sa ruine dans les rachats et les commutations, accrédités surtout depuis le milieu du 8^e siècle jusqu'à la fin du 11^e. Vouloir que la seule indulgence des croisades ait produit le relâchement que tant d'altérations ou de dispenses précédentes n'avaient point introduit, c'est une prétention trop manifestement suspecte, pour qu'il soit nécessaire de la combattre de front. Laissons sans crainte les ames droites se décider elles-mêmes, et hâtons-nous d'indiquer les secours infinis dont l'Église fut prémunie contre ce genre particulier de relâchement.

Non, jamais il n'y eut plus d'asiles ouverts à la pénitence qu'à l'époque donnée par de faux zélateurs pour celle de son dépérissement. Que de pénitens et de pénitentes de toute espèce établis publiquement et sous l'autorité de l'Église, dans la multitude et la variété presque infinie des ordres religieux qui furent institués durant le 12^e, le 13^e et le 14^e siècles? C'est alors que parurent ces solitaires, aussi mortifiés et plus dépendans que ceux de la Thébaïde, sous l'étendard de Bruno; ces anges terrestres qui firent un entier divorce avec le monde et ne vécurent plus que pour le ciel, sous les livrées ou la règle d'Augustin; ces nouveaux enfans des prophètes, ces pieux habitans du Carmel, dont la conversation, comme celle de leur père Elie, était tout entière dans les cieux; ces anachorètes, plus extraordinaires encore, inconnus à l'antiquité la plus lumineuse, et si justement renommés sous le nom de reclus; dans les temples plus déplorables de la décadence des mœurs, ces émules de la sainte pauvreté des apôtres et de Jésus-Christ même, à la suite de François, ces prédicateurs et ces modèles de la pénitence, disciples soit de François, soit de Dominique; ces chanoines réguliers, dignes de leur état et du nom de Norbert leur chef; ces sauveurs des corps et des ames tout ensemble, suscités par Jean de Matha et Raimond de Pegnafort, pour la consolation de la chrétienté, dans ses jours les plus malheureux; enfin ces chevaliers religieux, ces héros pénitens, toujours prêts à s'immoler pour le salut de leurs frères, et comme une digue inébranlable, opposés à l'impiété barbare, en Palestine, en Espagne, et jusque dans les habitations les plus sauvages des nations teutoniques. Ajoutons que le régime de tous ces grands corps, au moyen de leurs agrégations respectives et de la célébration régulière des chapitres généraux, acquit un degré de vigueur et de consistance que ce genre de vie n'avait pas atteint dans les plus beaux jours de l'antiquité. Or, pouvait-on fournir des moyens de pénitence plus efficaces que ceux-ci, plus abondans, mieux assortis à la diversité des goûts et des forces, plus propres à détacher le cœur du péché, à désarmer la divine justice, à prévenir la rechute, à acquérir la charité, l'humilité, la mortification des sens et des passions, toutes les vertus en un mot dont la pénitence doit être le germe? Dans les temps où la pénitence publique était le plus en vigueur, il y eut, nous le savons, et nous ne vous l'avons pas laissé ignorer, quantité de solitaires, et des ordres entiers de cénobites; mais la prière et le travail des mains faisaient leur seule occupation; et cette uniformité paisible, pour des hommes

aussi différenciés par leurs goûts que par leurs visages, offrait peu d'attrait à bien des penchans, qui ne sont pas néanmoins incompatibles avec la succès de la conversion du cœur. Cette réflexion plaira peu sans doute à ces critiques charnels, qui ont vu dans les travaux monastiques, à l'exception de ceux où le corps seul agit. Mais que n'ont ils pas censuré en ce genre? L'approbation solennelle des papes et des conciles n'a pu soustraire à un tel mépris ni l'institution des religieux militaires, ni l'institution même des ordres mendiants, renforts si visiblement suscités par le ciel en faveur de l'Eglise militante qu'ils ont si essentiellement servie dans tous les siècles suivans. Pour nous, qui craignons de nous perdre dans ces vues profondes ou vagues qui vont plus loin que celles de l'Eglise, et qui nous sommes fait un principe d'éviter cette sagesse intempestive que réproouve l'apôtre, nous ne pouvons que bénir le Seigneur d'avoir présenté, dans les institutions religieuses de chevalerie, des moyens de pénitence et de salut à la partie même des fidèles qui était la plus éloignée du royaume de Dieu. Après tout, le bien des armées n'est-il pas aussi le bien et le Sauveur des guerriers? et les exercices de la guerre, pour être unis à ceux de la religion, en deviennent-ils plus illégitimes? En général, parmi les institutions diverses du troisième âge, combien de facilités nouvelles pour la conversion et la sanctification des fidèles de tous les rangs, de tous les goûts, de tous les caractères! Tiers ordres, filles chrétiennes nommées béguines, frères convers, oblats donnés, tous ces grades, aussi multipliés que les dispositions naturelles et les attraits de la grace, ouvraient et une lice à la pénitence, et un refuge à l'innocence, pour les savans et les ignorans, pour les nobles et les serfs, pour les vierges et les personnes engagées dans les liens du mariage, pour tout ce qui n'avait pas fait du crime son élément fixe. Or cette vie pénitente du cloître, loin de pouvoir être accusée de relâchement, en comparaison même de l'ancienne rigueur des canons, fut quelquefois portée à des excès que les deux puissances crurent devoir l'une et l'autre concourir à modifier. Toujours elle fut réputée si rigoureuse, qu'on ne l'imposa jamais, même pour les plus grands crimes.

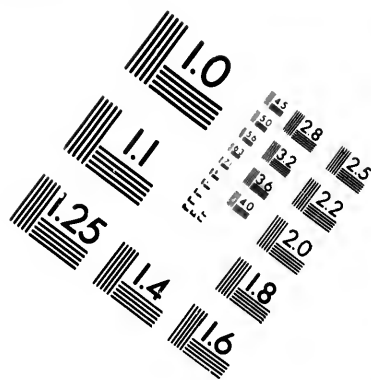
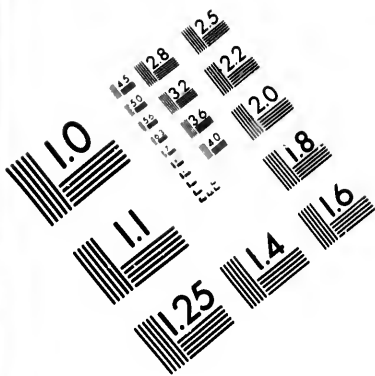
Combien de ressources encore ne trouva point l'Eglise, quand la pénitence canonique commença à se relâcher, afin d'y suppléer autant qu'il était possible? Vous savez le commandement précis que fit, au commencement du 13^e siècle, le quatrième concile de Latran, pour obliger tous les fidèles à se confesser au moins une fois l'an, et à s'acquitter de la pénitence qui leur serait imposée: premier décret authentique qui ait fait une obligation générale de la confession annuelle, et cela sous peine d'anathème et de privation de la sépulture chrétienne. Alors aussi on imprima aux péchés d'une certaine gravité, tels que l'usure, l'adultère, le concubinage, une létrissure légale qui a été perpétuée jusqu'à nos jours. On dévoua pareillement à l'anathème et à l'infamie les histrions, les jongleurs, tous les fauteurs des passions d'ignominie, tous les corrupteurs des mœurs chrétiennes. Quant aux égaremens et aux abus moins griefs, on eut encore soin de pourvoir à l'expiation et à la réparation convenable, en réservant le pouvoir d'en absoudre à des ministres choisis. Que rapporterai je de l'homicide et des autres délits, dits ensuite privilégiés, pour lesquels la puissance temporelle n'infligea long-temps que des amendes pécuniaires, aussi insuffisantes que les peines canoniques? Pour arrêter ces désordres, quand cette insuffisance eut été reconnue, les pasteurs se bornèrent à sauver les ames, et abandonnèrent les corps au bras séculier. Et qui niera que ce genre de crimes n'ait été réprimé par là beaucoup plus efficacement que par l'observance la plus littérale des anciens canons? Je pourrais encore alléguer ici les jubilé, les missions, les retraites, les saints refuges ouverts en particulier aux pécheresses publiques, et bien d'autres moyens de suppléer aux observances anciennes: mais nous en avons dit assez pour les fidèles sincères à qui les idées outrées de réforme ne peuvent qu'être suspectes. Il suffit de leur rappeler ce qu'ils ont lu des vandois, des pauvres de Lyon, des fratricelles, et des précipices où la folle envie de s'enrichir sur l'Eglise conduisit tous ces faux pénitens. Passons au troisième chef des relâchemens qu'on reproche encore au troisième âge.

On a taxé outre mesure d'irrégularité la conduite des papes qui transportèrent ou affermirent le siège apostolique hors des lieux consacrés par les sueurs et le

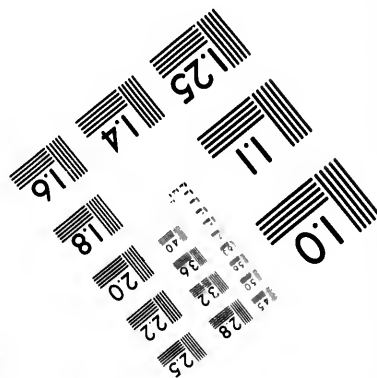
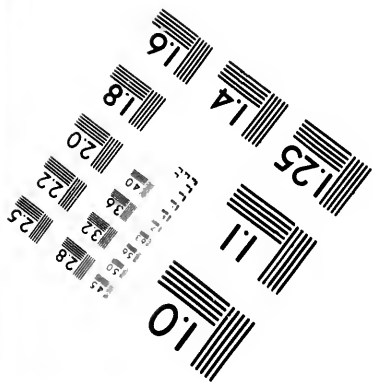
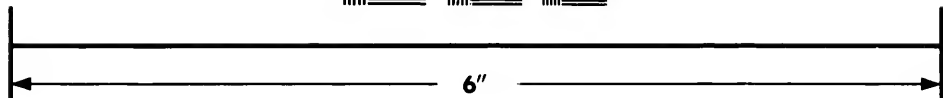
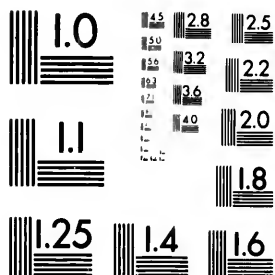
lang des apôtres. Mais n'est-ce pas un principe évident qu'il n'y a point d'exil quand on est chez soi? Or les papes résidant à Avignon étaient véritablement chez eux, puisqu'ils ne cessaient pas d'être les pontifes romains, quoique leur personne fût éloignée de la ville de Rome. En effet, comme il est certain que le pontife romain est le chef de l'Église universelle, et que le gouvernement de toute l'Église le regarde, il est certain de même qu'il a une puissance et une juridiction qui s'étend à tous les lieux du monde; et par conséquent, que le siège de Pierre et l'Église romaine sont partout où se trouve le pape. Dans le schisme de Pierre de Léon qui envahit le saint siège sous le nom d'Anaclet, le pape Innocent II était en France, tandis que son adversaire occupait Rome et l'Etat ecclésiastique. Cessait-on pour cela d'adhérer à Innocent? Non, sans doute; et l'abbé de Cluny, Pierre-le-Vénéral, lui écrivait qu'il était toujours le vrai pape, en quelque endroit de la terre qu'il habitât.... De cet exemple, le cardinal Baronius conclut que Rome se trouve toujours où est le pape.... C'est aussi la pensée d'André Vittorelli, dans ses additions sur Clément, où, parlant du séjour de Clément V à Avignon, il dit qu'il n'en était pas moins le pontife romain et le chef de toute l'Église. Car, ajoute-t-il, en quelque endroit du monde que se transporte l'évêque de l'Église romaine, successeur de saint Pierre, il garde toujours le titre et le gouvernement de son Église. Clément V, né Français, chef de l'Église en France, où il n'aurait nulle peine à gouverner des esprits dociles, et en communion avec les princes et les grands, où il espérait d'ailleurs de réunir tous les vœux de la nation pour une croisade, qui était, suivant les vues du temps, le chef de la gloire de chaque pape, tournant ses regards vers l'Italie, trouva, du côté de Rome tout en feu par les dissensions des Guelfes et des Ghiblins; du côté de la Toscane, les noirs et les blancs, deux nouvelles factions armées l'une contre l'autre; du côté de Ferrare, les Vénitiens prêts d'envahir cette contrée. Ajoutez à cela mille intérêts divers entre toutes les petites principautés d'au-delà des monts, mille chicanes que les Romains faisaient depuis long-temps aux papes sur le sénatorial et sur toutes les autres parties de la souveraineté; et vous conviendrez que, si des critiques ont osé blâmer le pape de n'avoir pas dans ces circonstances habité Rome, d'autres, s'il s'y fût rendu, lui en eussent fait un non moins grand de n'être pas plutôt resté dans un royaume qui avait toujours été l'asile de ses prédécesseurs dans les temps de trouble. En ne tenant pas compte de l'inconstance des Romains, tantôt dociles et tantôt rebelles, ni des tyrans qui ravageaient l'Italie et dont les papes devenaient trop souvent les jouets ou les victimes, tandis que leur séjour en France devait mettre ces pontifes à l'abri des vexations et des révoltes qui, dans le moyen-âge, forment presque toute l'histoire des Italiens, ne devez-vous pas du moins tenir compte des vues particulières qu'avait peut-être la Providence? Dieu, en éloignant le pape de Rome, ne voulait-il pas punir les Italiens des persécutions infligées à tant de pontifes, qui les avaient successivement délivrés du joug des Hébrules, des Goths, des Lombards, des Grecs, des Normands, des Allemands? Ne voulait-il pas aussi assurer, contre ce dernier peuple, qui, depuis les Othon, n'avait presque toujours eu que des tyrans pour chefs, l'indépendance absolue du saint siège? N'oubliez pas, en effet, qu'on vit, au 15^e siècle, des jurisconsultes allemands attribuer à l'empereur le droit d'instituer et de déposer le vicaire de Jésus-Christ. Or, en permettant que le souverain pontife se réfugiât en France, Dieu ôtaît aux empereurs le moyen de poser leurs précédens. Ces considérations dissipent bien des préjugés; mais, en justifiant comme nous venons de le faire, la transmigration des papes, nous ne prétendons pas nier qu'elle ait été l'occasion de plusieurs abus.

Ainsi la résidence, ce premier devoir de l'état pastoral et la base de tous les autres, fut quelquefois éludée. Les prêtres et les prélats, comme le reste des fidèles, entreprenaient auparavant le voyage de Rome, sous prétexte de pèlerinage; on fit aussi fréquemment eclui d'Avignon, quoiqu'on n'eût plus à se couvrir de ces motifs de piété. On allait souvent, et l'on séjourrait long-temps à Rome, en conséquence des appellations, des citations et des procédures: la faiblesse du gouvernement d'Avignon, gêné de toute part, contrarié sans fin, dépouillé chaque jour de quelqu'un de ses meilleurs domaines, destitué des ressources les plus ordinaires, fut réduit à prodiguer encore davantage ces actes de rigueur. Les légations se multiplièrent à l'égal des censures. Comme celles-ci tombaient





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5
2.0
2.5
3.0
3.5
4.0
4.5
5.0
5.5
6.0
6.5
7.0
7.5
8.0
8.5
9.0
9.5
10.0

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

souvent sur des personnes puissantes, et quelquefois sur des principautés et des républiques entières qui s'en inquiétaient peu, il fallait en venir aux conférences et aux négociations pour sauver au moins quelque chose de l'autorité compromise, ou plutôt pour en sauver la forme, au défaut de la réalité. Or, autant il y avait de pareils traités à conclure, autant il fallait expédier de légats. Il est vrai que dans la plupart des régions il y avait des légats nés, c'est-à-dire des évêques revêtus de la légation par la prérogative de leur siège : mais le pape prenait moins de confiance en eux, et dans les prélats même qu'il commettait spécialement sur les lieux, que dans ceux qu'il envoyait d'auprès de sa personne, et qu'on nommait pour cela légats *a latere*. Ce droit d'envoyer des légats est inhérent à la primauté de juridiction ; jamais les bons évêques, des premiers siècles ni des derniers, ne se sont plaints que le pape en fût usage ; mais il s'en trouva qui crurent qu'on anéantissait ainsi les droits locaux et la suprématie naturelle de leurs sièges. Les légats *a latere* assemblaient des conciles ; ils y présidaient, y décidaient presque souverainement, disent certains critiques, et les évêques n'y donnaient le plus souvent qu'une approbation de cérémonie. Ainsi tombèrent insensiblement les conciles provinciaux et l'autorité des métropolitains, qui n'en conservèrent que le titre, avec le privilège stérile de porter le pallium, et de se faire précéder d'une croix. De là vint aussi la préséance des cardinaux, non seulement sur les évêques dont ils avaient communément le caractère, mais sur les archevêques et sur les primats, or la résidence souffrit parfois de ce qu'on confiait les légations à des évêques qui avaient des diocèses à gouverner. Ces légats-évêques, perpétuellement en courses et en mission, ne se montraient qu'en passant dans leurs diocèses ; plusieurs d'entre eux finissaient leur vie avec leurs ambassades, sans que le pasteur eût été vu de ses ouailles, ni qu'elles en eussent entendu la voix. Avaient-ils rempli une mission ? Il fallait en référer au souverain pontife, qui les faisait aussitôt repartir pour une autre, ou qui les retenait pour le conseil. L'usage avait tellement prévalu pour les cardinaux, évêques ou libres, de résider à la cour d'Avignon, que le bienheureux Pierre de Luxembourg, modèle d'innocence et de piété, alla s'y établir, quoique évêque de Metz, dès que le chapeau de cardinal lui eût été conféré. Mais est-il encore besoin de preuves à ce sujet, après les efforts que vous avez vu tenter aux cardinaux français d'Avignon, pour empêcher le pape de retourner à Rome ? Leur grand motif était la crainte de s'expatrier : et c'est à quoi les réduisait pourtant la nécessité d'accompagner le souverain pontife, et de n'avoir d'autre demeure que la sienne. L'Italie seule, à cause de la multitude des légats et des nonces, nécessaires pour administrer et défendre les domaines qu'y conservait le saint siège, tenait une foule d'évêques éloignés de leurs peuples. Et jamais fut-il nonciatures ou légations plus orageuses ? Cependant, pour apprécier la conduite des papes à cet égard, il faut se reporter aux motifs et aux circonstances des faits particuliers que nous avons exposés dans le cours de notre *Histoire* : il serait dangereux de raisonner comme si ces faits avaient eu lieu de notre temps.

Quand il est question de l'atteinte portée à la résidence pastorale par le seul exemple des papes fixés hors de Rome, il est encore équitable de se rappeler que souvent les souverains pontifes renvoyèrent les évêques et les autres bénéficiers à leurs églises ; ils leur faisaient des exhortations pathétiques, ils portaient des décrets rigoureux pour les obliger à y demeurer. C'est donc malgré eux que les prélats enfreignaient la loi sacrée de la résidence. Les primats même et les archevêques ne pouvaient se flatter, comme eux, qu'en quelque partie de l'état qu'ils habitassent, ils ne sortaient pas des termes de leur juridiction. Si les papes, pour prolonger leur séjour à Avignon, cédaient à la considération puissante de la commodité qu'ils y trouvaient pour travailler à la pacification des princes chrétiens, particulièrement des rois de France et d'Angleterre, c'est à tort que les évêques, dont la position n'était nullement la même que celle des souverains pontifes, se seraient imaginé que les soins politiques, et quelquefois les exploits militaires pouvaient leur tenir lieu des saints travaux du sacerdoce, ou du moins qu'il leur était permis de se partager entre des fonctions si inconciliables. Que sont en effet pour un politique la lecture et la méditation des livres saints, l'exercice de la prédication, la célébration des divins offices et tout ce qui concerne le culte sacré ?

Ce ne sont là pour lui que des amusemens puérils ou des occupations plus dignes du cloître que de la prélature.

Le déplacement de papes, une fois exécuté et quelque temps soutenu, imposa une sorte de nécessité à leurs successeurs. Les grands et les peuples se brouillèrent en Italie; les Gibelins se relevèrent; les revenus de l'Eglise furent distraits, ses officiers chassés ou maltraités, ses domaines usurpés; les Romains se mutinèrent, multiplièrent les partis, les cabales, les périls, et leur pontife enfin ne put plus se promettre de tranquillité ni de sûreté parmi eux. D'un autre côté, des princes puissans firent jouer toutes sortes de machines pour le fixer dans l'enceinte de leurs états. Souvenez-vous des difficultés qu'ils opposèrent par l'organe du docteur Orème au pape Urbain V, qui se disposait à rétablir le siège romain dans Rome. On alla jusqu'à lui faire scrupule de son détachement pour les lieux qui l'avaient vu naître; on osa mettre sa conduite en opposition avec celle du fils de Dieu, qui avait toujours résidé dans sa patrie. Quand Grégoire XI fut au moment de consommer son retour, le roi Charles V employa des moyens plus puissans encore pour le faire échouer. Le propre frère du monarque, Louis, duc d'Anjou, se rendit à Avignon, et tant par lui que par les cardinaux, il ourdit une cabale si terrible, que la célérité seule put la déconcerter. Au départ d'Urbain V, l'amour aveugle de la patrie avait déjà excité parmi ces prélats des murmures qui firent appréhender une révolte formelle.

La sainte magnanimité de ce pontife et de ceux qui lui ressemblaient ne leur permit pas de s'arrêter à ces plaintes. Tout ce qu'on vit de papes distingués par leur vertu durant le séjour d'Avignon, Benoît XII, Innocent VI, Urbain V, Grégoire XI, soupirèrent constamment après la vraie patrie des successeurs de Pierre. Jean XXII et Clément VI eux-mêmes convinrent de l'obligation où ils étaient de retourner à Rome et entrèrent dans les vues des Romains qui les invitaient à revenir par différentes ambassades. De simples religieux, des femmes et des vierges timides sortirent de leurs retraites, entreprirent de longs voyages, et vinrent courageusement confirmer les chefs de l'Eglise dans la pensée du retour. Qu'il vous souvienne de l'infant Pierre d'Aragon, cet homme à révélations et à miracles, qui avait quitté toutes les grandeurs de la cour pour embrasser l'humble pauvreté de saint François, et qui fit exprès le voyage d'Avignon, pour presser le pape Urbain V de reporter la chaire pontificale en Italie. Voyant ensuite ce pontife prêt à repasser de Rome en France, il lui adressa, sur le danger du schisme, ces remontrances sages que la suite des événemens ne fit que trop reconnaître pour prophétiques. Animée d'un zèle égal, sainte Brigitte, venue du fond de la Suède à Rome, avertit le même pape du sort qui le menaçait, s'il retournait à Avignon. Il ne laissa point que de partir; il arriva dans cette ville le vingt-quatrième de septembre, et y mourut le dix-neuvième de décembre suivant; ce qui fit sur le cardinal de Beaufort cette vive impression qui produisit ses fruits, quand il devint pape sous le nom de Grégoire XI. On sait qu'il était entré dans la confiance particulière de la sainte, qu'elle lui avait donné sa prédiction par écrit, pour la soumettre à Urbain, et que, si le respect humain l'empêcha de remplir sa commission, il ne lui ôta rien de la conviction dont il était pénétré. Aussi ne fit-il aucune difficulté de se rendre aux conseils de sainte Catherine de Sienne, qui le pressa lui-même, quand il fut élevé sur la chaire de saint Pierre, de ne plus tarder à essuyer les larmes de l'Eglise romaine. La stabilité du souverain pontife dans sa propre Eglise et la loi de la résidence en général, dans le temps même où l'on y dérogeait par des motifs divers, ne souffrirent donc aucune éclipse; du moins les saines maximes prévalurent constamment sur les faits.

Enfin l'auteur et le conservateur éternel de l'Eglise voulut donner une de ces leçons formidables qui sont réservées aux scandales de premier ordre. Après le schisme qu'il permit, après les abus et les relâchemens du troisième âge, tous les vœux et toute l'activité des fidèles se portèrent vers la réforme avec un concert et une persévérance qu'il fut désormais moins nécessaire d'aiguillonner que de diriger. L'histoire de l'âge suivant, dès sa première période, en fournira d'amples preuves.

L'ignorance, le relâchement, les abus et les désordres de tout genre, tous les

obstacles apparens ne sauraient arrêter, que dis-je, ne peuvent qu'avancer les desseins du Seigneur sur le corps de l'Eglise et sur chacun de ses membres. La toute-puissance du Dieu trois fois saint se manifeste surtout en sauvant l'homme malgré sa corruption. Les difficultés plus grandes servent à former les plus grands saints. Des circonstances plus calmes et en apparence plus favorables à la vertu n'eussent pas offert les mêmes combats, ni par conséquent les mêmes victoires, à cette troupe comptée d'élus, pour le salut desquels tout arrive sous le soleil. Voilà, ne l'oublions jamais, les vues du ciel, dans tous les événemens et dans toutes les révolutions. Tout ce qui mène à ce terme relevé est ordonné sagement: tout ce qui ne procure qu'un calme passager est pour le moins frivole.

Que nous importent donc le flux et le reflux continu des biens et des maux terrestres, des acteurs et des œuvres qui varient sans fin la scène du monde? De-meurons avec l'Eglise, fermes et immuables, sur la pierre où elle est fondée. L'ordre suprême est sûr, c'est que nous établissons notre foi sur ses vrais principes. Il n'en est que deux, l'Écriture et la tradition. Loin de nous donner l'exemple pour règle de conduite dans le discernement de la vérité, les fastes de l'Eglise, aussi bien que l'Évangile, nous font apprécier les exemples sur la foi et la vérité. Comme les vertus réelles ou apparentes des hérétiques ne prouvent rien en faveur de leur doctrine, les vices justement ou malignement imputés à nos pasteurs ne prouvent pas davantage contre leur enseignement. Il nous est enjoint tout à la fois, et de les écouter et de ne pas toujours les imiter. Leurs vices mêmes entrent dans les vues de ce soleil de justice, dont les rayons rejailissent aussi purs, d'une boue infecte, que de l'or et du saphir. Dieu le permet ainsi pour nous attacher à lui sans partage et nous conduire à ses fins par la voie qu'il nous a tracée. Il est nécessaire qu'il arrive des scandales; et ceux que nous venons de parcourir sont dans l'ordre tout particulier de l'Éternel sur son Eglise. Jamais il n'en fit mieux connaître la vertu divine qu'en la soutenant par des ministres vicieux.

LIVRE QUARANTE-SIXIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU GRAND SCHISME D'OCCIDENT, EN 1378,
JUSQU'À LA FIN D'URBAIN VI, EN 1389.

URBAIN VI ou Barthélemi Prignano eût passé pour le sujet le plus digne de la papauté, s'il n'eût jamais été pape. Il était d'extraction noble, savant, et en particulier l'un des plus habiles hommes de son siècle dans le droit canon, zélé pour le progrès des lettres, réputé grand homme de bien, ennemi déclaré de l'incontinence des clercs et de la simonie, simple et modeste, pieux, charitable, dur pour lui-même, portant habituellement le cilice, jeûnant tout l'Avent, et depuis la Sexagésime jusqu'à Pâques¹. Il avait acquis beaucoup d'expérience dans les différentes places qu'il avait occupées, d'abord archevêque de Cirenza au royaume de Naples, puis transféré sur le siège de Bari, et chargé de l'administration de la chancellerie romaine; mais il était entier dans ses volontés, d'un caractère sombre et chagrin, et surtout incapable de ménagemens dans la poursuite du bien et dans ses vues de réforme². Il serait infailliblement demeuré paisible possesseur du pontificat, s'il avait su ménager les cardinaux; l'amertume de son zèle ou de son humeur pensa le précipiter du siège apostolique, et donna lieu au schisme qui désola l'Église pendant cinquante ans.

A peine fut-il en place, que tous ses défauts se démasquèrent³. Il avait été couronné le dimanche de Pâques: dès le lundi, après avoir entendu vêpres dans la grande chapelle de son palais, irrité tout-à-coup d'y voir un certain nombre d'évêques, il leur dit, d'un ton brusque et emporté, qu'ils étaient tous des parjures d'abandonner leurs Eglises pour résider à sa cour. La surprise que leur causa un reproche si amer leur tint à tous la bouche fermée, excepté à Martin de Pampelune, référendaire du saint siège, et docteur célèbre en droit canon. Il reprit avec assurance: « Moi, par-
» jure! Suis-je donc ici pour mon intérêt privé, et non pour les
» affaires générales de l'Église? Je n'aspire qu'à m'en retirer, et à
» être rendu à mon peuple. » Urbain sentit si peu ce reproche indirect de son imprudence, que le lundi suivant, dans un consis-

¹ Niem. l. 1. p. 5. — ² Vit. pap. t. 1. 1265. — ³ Niem. l. 1. c. 4.

toire public où se trouvèrent les cardinaux et les autres prélats en très-grand nombre, il se mit de nouveau à censurer leurs mœurs avec une aigreur encore moins réservée. Le cardinal d'Amiens, Jean de la Grange, étant venu presque dans le même temps reconnaître le nouveau pape, en fut reçu d'abord avec l'honneur que méritaient ses rares talens; mais bientôt, l'humeur reprenant le dessus, le pontife l'accusa d'avarice et de trahison, de perpétuer la guerre entre l'Angleterre et la France, afin de s'enrichir en prolongeant sa légation, de fomenter pareillement les divisions entre les rois de Castille, d'Aragon et de Navarre ¹. Enfin il s'échappa jusqu'à dire qu'il n'y avait point de mal au monde que n'eût fait ce cardinal ². A ce mot, le prélat n'y tenant plus : « Comme archevêque de Bari, lui dit-il, en faisant un geste menaçant, vous en avez menti » : et sur-le-champ il prit la fuite avec quelques autres cardinaux.

C'étaient tous les jours de nouvelles scènes de la part du fâcheux pontife, à l'égard de toutes sortes de personnes. Un collecteur des revenus du saint siège étant venu lui apporter quelque argent, il lui dit ces paroles de saint Pierre à Simon le Magicien³ : *Ton argent périsse avec toi!* Oubliant tout ce qu'il devait à la reine de Naples, sa souveraine d'origine, il en traita le mari Othon de Brunswick avec une hauteur insultante, tandis que ce prince lui faisait sa cour à Rome avec autant de soin que les moindres officiers du palais. Incapable de ménagemens à l'égard même des souverains du premier ordre, il menaçait hautement de faire justice des rois de France et d'Angleterre, dont les divisions désolaient la chrétienté ⁴. Des procédés si choquans eurent bientôt aliéné tous les esprits

Vers la mi-mai, le reste des cardinaux ultramontains, c'est-à-dire, les français et l'espagnol Pierre de Lune, se retirèrent à Anagni en Campanie, sous prétexte de se dérober aux chaleurs de Rome. Le cardinal d'Amiens s'y rendit aussi avec sa suite, et ils s'y trouvèrent au nombre de treize, sans compter les autres prélats de la cour romaine qui leur étaient attachés. Il y vint entre autres le camerlingue de l'Église, frère du cardinal de Limoges, et l'on observe qu'il avait emporté avec lui les ornemens de la chapelle pontificale dont il avait la garde, ce qui fait présumer qu'à leur départ de Rome, les cardinaux étaient résolus à faire un autre pape ⁵. Jusqu'au mois de juillet néanmoins, ils traitèrent Urbain comme légitime pontife, le nommant tel dans toutes les messes qui se célébraient au palais d'Anagni, lui adressant des suppliques, expé-

Niem. l. c. t. 3. Valsing. in Rich. II. — ² Vit. t. 1, p. 1158. — ³ Niem. l. t. c. 7. — ⁴ Valsing. in Rich. II. — ⁵ Vit. t. 1, p. 1066. Rain. an. 1378, n. 107.

autres prélats en
 leurs mœurs
 inal d'Amiens,
 ne temps recon-
 l'honneur que
 r reprenant le
 , de perpétuer
 de s'enrichir en
 at les divisions
 1. Enfin il s'é-
 au monde que
 y tenant plus :
 un geste mena-
 crit la fuite avec

de la part du fâ-
 nes. Un collec-
 porter quelque
 n le Magicien :
 levait à la reine
 mari Othon de
 ce prince lui
 moindres offi-
 même des sou-
 de faire justice
 ns désolaient la
 tût aliéné tous

ns, c'est-à-dire,
 nt à Anagni en
 s de Rome. Le
 s s'y trouvèrent
 tats de la cour
 autres le camer-
 et l'on observe
 apelle pontifi-
 u'à leur départ
 r autre pape 5.
 Urbain comme
 esses qui se cé-
 pliques, expé-

Niem. l. i. c. 7. —
 7.

diant les actes de la pénitencerie en son nom. Dans la suite, les partisans d'Urbain se prévalurent fortement et avec raison de cette conduite contre les cardinaux français, auteurs de l'élection d'un nouveau pape et du schisme qui en fut la conséquence.

Cependant la réunion de tant de cardinaux en un même endroit, la circonstance même du lieu, dont le gouverneur, comte de Fondi, était fort mal disposé envers Urbain qui avait voulu le destituer de ce gouvernement, la fuite du camerlingue avec les ornemens pontificaux, et certains discours qui transparaient déjà, faisaient soupçonner au pontife qu'on ourdissait quelque trame contre son autorité. Il parut alors se repentir des sujets de mécontentement qu'il avait donnés aux cardinaux, et plus encore de les avoir laissés aller. Afin de les ramener, il se rapprocha d'eux, et alla le 26 de juin à Tivoli, qui est à quinze milles de Rome, presque à moitié chemin d'Anagni. Cette démarche leur donna au contraire de la défiance, et pour leur sûreté, ils appelèrent un corps de Gascons et de Bretons, reste d'une armée que Grégoire XI avait employée contre les ennemis de l'Église. Cet incident fit rentrer Urbain dans son caractère, et décida la rupture. Les Romains vinrent en armes, à deux milles de Rome, disputer le passage du Teverone à cette troupe de braves, qui leur passèrent sur le corps, après en avoir tué plus de cinq cents. Les vaincus s'en vengèrent lâchement sur les Français qui se trouvaient dans Rome, sans distinction d'âge, de sexe, de rang, et il n'y eut plus d'espoir de réconciliation.

Les cardinaux d'Anagni ne pensèrent plus qu'à assurer solidement leur succès, en gagnant la faveur des princes et l'approbation des savans, surtout en France leur patrie. Ils firent partir coup sur coup trois envoyés différens, le bachelier Jean de Guigne-court, l'évêque de Famagouste, et enfin le maître du sacré palais, Nicolas de Saint-Saturnin, de l'ordre des frères prêcheurs. Ils étaient tous trois chargés de prévenir le roi Charles V et l'université de Paris de la déposition d'Urbain et de la création d'un nouveau pape : objet que leurs lettres de créance exprimaient d'une manière vague et mystérieuse, comme important à la foi et au régime de l'Église¹, mais dont bientôt on parla ouvertement comme d'un péril de schisme plus grand qu'il n'y en avait eu depuis un siècle. Ces lettres sont datées du 16 juillet.

Le 20 du même mois, les cardinaux conjurés, voulant donner un air de régularité à leur conspiration, et avoir de leur côté l'unanimité du sacré collège, appelèrent par voie de citation ceux de

¹. Marsil. Ingh. ap. Duboul. t. iv, p. 406.

leurs collègues qui se trouvaient à Tivoli auprès du pape, c'est-à-dire, les quatre Italiens, savoir les cardinaux de Florence, de Milan, des Ursins et de Saint-Pierre. Dans cette citation on usait encore de retenue ou plutôt de finesse à l'égard d'Urbain, qu'on portait à se démettre lui-même, en lui faisant espérer une seconde élection libre et canonique. Il ne jugea point à propos d'en courir les risques, et l'on fit aussitôt contre sa première élection une protestation solennelle, où l'on ne manqua point d'insérer le récit de toutes les violences qui l'avaient accompagnée. Elle fut suivie de la défection des cardinaux italiens, à l'exception du seul cardinal de Saint-Pierre. Les trois autres se rendirent aux environs de Palestrine afin de conférer avec autant de cardinaux députés d'Anagni. On ne tomba point d'accord, au moins quant à la manière de procéder¹ : cependant on rejeta unanimement la voie du concile général comme impossible. Le cardinal de Saint-Eustache en apporta trois raisons qui se réduisaient à dire qu'on ne pouvait ni convoquer le concile ni le tenir, *parce qu'il n'y avait point de pape* : « Car, ajoutait-il, c'est le pape qui doit faire la convocation du concile, et c'est de l'autorité du pape que ses décrets tirent leur force. » Il faut remarquer que le schisme n'existait pas encore dans l'Église, puisqu'il dépendait des cardinaux de ne pas l'établir; mais lorsqu'en 1414, on verra jusqu'à trois papes ou plutôt trois prétendans, on appliquera le remède du concile général : d'où il suit que ce remède n'est applicable que pour le cas d'un pape *douteux*. Les trois italiens, détachés dès-lors du pape régnant, ne retournèrent plus vers lui, et se retirèrent ensemble à Sessa au-delà d'Anagni, afin d'observer ce qui se passerait. On y rendit quatre jours après, 9^e d'août, une longue et violente déclaration qui peint tout le tumulte de l'assemblée où l'archevêque de Bari avait été élu pape, le traite d'apostat et d'antechrist, le dénonce publiquement anathématisé, comme usurpateur de la chaire apostolique conjure tous les fidèles de ne lui plus obéir, et le menace lui-même de la vengeance de Dieu et des hommes. Cette espèce de déposition fut signée par douze cardinaux seulement. Le treizième de ceux qui se trouvaient à Anagni, savoir, Jean de la Grange, cardinal d'Amiens, n'apposa son nom à aucun de ces actes préliminaires parce qu'il ne s'était point trouvé à l'élection d'Urbain. On ne négligeait rien pour donner à une entreprise aussi étonnante un air d'équité.

La déclaration ayant été envoyée aux six cardinaux d'Avignon, lesquels, en répondant à la lettre des seize qui avaient élu Urbain, l'avaient expressément reconnu pour pape légitime; ils y adhérèrent unanimement, et traitèrent Urbain d'antipape. On envoya

aussi la déclaration à l'université de Paris et au roi Charles V, qui, usant de sa sagesse ordinaire, convoqua une assemblée de prélats et de docteurs, assez nombreuse pour représenter l'Église de France. Quoiqu'il s'y trouvât six archevêques et trente évêques, sans compter les autres docteurs et les abbés, le résultat fut qu'on ne prendrait le parti des cardinaux contre Urbain que dans une assemblée plus nombreuse encore, et après une délibération plus mûre; que pour la diriger, on enverrait quelques personnes du conseil d'état faire des informations sur les lieux; que cependant le roi accorderait sa protection aux cardinaux, pour la sûreté de leurs personnes.

On n'attendit point en Italie que cette sage résolution eût reçu son effet. Les cardinaux abandonnèrent Anagni, trop proche de Tivoli, où était toujours le pape, pour qu'ils s'y crussent en sûreté, et se retirèrent à Fondi, dans le royaume de Naples, sous la protection de la reine Jeanne. Cette princesse avait d'abord épousé la défense d'Urbain, et depuis la défection des cardinaux, elle lui avait encore envoyé pour sa garde deux mille lances avec cent hommes de pied : mais Urbain ne savait pas mieux conserver ses amis, qu'éviter de se faire des ennemis nouveaux¹; il offensa grièvement la reine, en voulant faire épouser l'héritière du royaume de Sicile, recherchée par un parent d'Othon de Brunswick, à son propre neveu François Prignano, dont la médiocrité personnelle ne couvrait nullement l'intervalle qui se trouvait entre sa naissance et le trône.

Le cardinal de Saint-Pierre, seul attaché sincèrement à Urbain, étant mort sur ces entrefaites, il ne manquait à Fondi que les cardinaux de Milan, de Florence et des Ursins, pour représenter en Italie toute la cour pontificale. Afin de les y attirer et de dissiper un reste de scrupule par un puissant intérêt, on fit espérer à chacun des trois d'être élevé au pontificat. Le cardinal d'Amiens en particulier, homme aussi ambitieux qu'intrigant, promit secrètement à chacun sa voix et celle de sa faction, puis leur proposa de donner les leurs, comme des suffrages perdus, au cardinal de Genève, le plus jeune du sacré collège et le moins fondé en espérance². Le fond de sa politique était d'écarter les Limousins du pontificat, ne doutant point qu'après eux il n'y eût lui même la meilleure part.

Les batteries étant ainsi dressées, les seize cardinaux s'assemblèrent en conclave. Elles ne servirent qu'à exclure les Limousins. Le cardinal Jean de Cros dit que, dans les circonstances, il ne con-

¹ Niem. I. t. c. 8. — ² Chron. Ms. Coll. I. ud. xiv.

venait de faire pape ni un Français, ni un Italien, et sur-le-champ il donna sa voix à Robert de Genève, comme attaché par sa naissance à l'empire germanique, dont le comté de Genève était un fief. A l'instant, la prévention tirée de la jeunesse de Robert s'évanouit, ou plutôt fut tournée à son avantage, et parut fortifier les motifs appuyés sur sa naissance. On ne vit plus dans un pape de trente-six ans, parent de tous les souverains de la chrétienté, que des inclinations aussi nobles que son extraction, qu'un pontife libéral, magnifique, poli, éloquent, actif, comme il l'était en effet quand il prenait sur lui de s'appliquer aux affaires; on n'envisagea plus en lui qu'un rival terrible pour Urbain. Tous les cardinaux français lui donnèrent leur voix, sans en excepter le cardinal d'Amiens, qui se fit un mérite apparent de ce qui le remplissait de dépit. Les Italiens, moins maîtres d'eux-mêmes, ne portèrent point de suffrages; mais ils rendirent leurs hommages au nouveau pape, et reconnurent quelque temps après dans un écrit public qu'on avait suivi dans sa promotion les lois de l'Eglise. Le cardinal des Ursins mourut l'année suivante, en soumettant le jugement de cette affaire à un concile général. L'élection de Robert de Genève se fit le 21 de septembre 1378, cinq mois et douze jours après celle d'Urbain VI, et il fut couronné sous le nom de Clément VII, le dernier jour du mois d'octobre suivant, c'est-à-dire six mois dix-huit jours après le couronnement d'Urbain.

Les deux papes partagèrent cependant d'une manière inégale le monde chrétien. Urbain VI eut toujours pour lui le plus grand nombre; il retint dans son obéissance la meilleure partie de l'Italie, les états de l'empereur Wenceslas, qui succéda, le 29 novembre de cette année, à son père Charles IV; l'Angleterre, opposée en tout à la France, la Bretagne, la Flandre, la Hongrie, la Pologne, le Danemarck et la Suède. Clément VII acquit à son parti la France et l'Espagne, les petits royaumes de Naples, de Chypre et d'Ecosse, les états d'Autriche avec quelques villes d'Allemagne, ceux de Rhodes et de Gênes, les duchés de Lorraine et de Bar, et les comtés de Savoie et de Genève. Encore lui fallut-il bien du temps et des négociations pour gagner, les unes après les autres, ces diverses contrées. La France même, qui fut son plus solide et son plus constant appui, ne se détermina pour lui qu'après de très longues délibérations.

Les députés que le roi Charles avait envoyés en Italie s'abouchèrent avec des cardinaux, qui leur affirmèrent sur la sainte eucharistie la vérité de tout ce qui se disait de l'irrégularité et des violences du conclave où Urbain avait été élu. En conséquence, le roi tint à Vincennes une assemblée des évêques, des abbés, des

principaux ecclésiastiques appelés surtout de l'université, des gens de son conseil, des personnes les plus distinguées qui se trouvaient à Paris, et fit promettre avec serment à chacun d'eux en particulier, de dire sa pensée sans crainte et sans respect humain. Après quelque diversité dans les opinions, la pluralité fut en faveur de Clément. Le religieux et prudent monarque ne voulut point encore prendre de résolution. Il souhaita que l'université de Paris, qui passait justement pour la plus éclairée de l'Europe, délibérât en particulier, et avec autant de liberté que de maturité, sur une affaire de cette importance. Plusieurs ayant opiné à garder leur neutralité jusqu'à ce qu'on eût obligé les deux prétendants à se démettre du pontificat, on conclut à prier le prince de laisser au moins quelque temps l'université sans se prononcer entre les deux; ce qu'il accorda de bonne grace ¹.

Peu après, le cardinal de Limoges vint en France, en qualité de légat de Clément VII. C'était un prélat très distingué par son mérite, et vénérable pour la sainteté de sa vie. Le roi convoqua au Louvre une seconde assemblée encore plus auguste que la première, où parut ce cardinal, qui protesta sur son salut que l'élection de Clément était canonique, tandis que celle d'Urbain avait été forcée; comme si, en l'intronisant, en le couronnant, et en traitant avec lui pendant plusieurs mois comme avec le vrai pape, les membres du sacré collège ne l'avaient pas ratifiée! Ensuite il montra des lettres authentiques de tous les cardinaux qui affirmaient la même chose. On ne put imaginer qu'un tel prélat voulût en imposer par amour ou par haine ². Ce cardinal de Limoges, en témoignage duquel on souscrivit, est pourtant le même qui, selon Fleury, avait déterminé l'élection d'Urbain: car voici ses paroles: *J'élis pour pape purement et librement le seigneur Barthélemi, archevêque de Bari*. Aussitôt les autres cardinaux, au nombre de plus des deux tiers, avaient élu le même archevêque. Cependant Charles voulut encore avoir l'adhésion formelle de l'université, et lui écrivit avec sa modération ordinaire de procéder sans crainte et sans gêne, dans les vues très-pures de la gloire de Dieu et du bien de l'Église. Elle se rassembla, et, à la pluralité des suffrages, embrassa l'obéissance de Clément VII en 1382. Urbain VI eut pour lui une partie de la faculté des arts, savoir, les nations de Picardie et d'Angleterre, qu'on laissa paisibles dans leur façon de penser. Il convenait de présenter ces détails, pour démontrer l'injustice des écrivains qui ont reproché à Charles V d'avoir opprimé la liberté de ses sujets, dans une discussion qui a partagé les personnages

¹ Hist. du M. de Boucic. part. 6 p. 277, etc. Duboul. t. iv, p. 524. — ² Cont. chron. Nang. ad. an. 1379.

les plus saints aussi bien que les plus illustres de la chrétienté, Urbain comptait entre autres dans son obédience sainte Catherine de Sienne et Pierre, infant d'Aragon, religieux franciscain, célèbre par ses révélations. Le bienheureux Pierre de Luxembourg, qui n'avait que neuf ans lors de l'élection de Clément VII, et surtout saint Vincent Ferrier, qui n'en avait que vingt-un à cette époque, sans avoir pu influencer sur l'origine du schisme, donnèrent, lorsqu'il était déjà établi, un grand lustre au parti du successeur de Clément.

Catherine, fille d'un teinturier de Sienne, avait embrassé, à l'âge d'environ vingt ans, l'institut des sœurs de la pénitence de saint Dominique ¹. Elle fut douée par la nature de ces qualités personnelles qui, malgré les obstacles de la naissance et du sexe, de la retraite et de l'aversion sincère pour le siècle, y figurent comme nécessairement avec éclat. Une âme ardente et sensible, un très-bel esprit, une imagination prodigieusement vive, beaucoup de caractère, d'énergie et d'élévation, loin de languir, avec la santé de Catherine, dans le silence et le recueillement, dans la continuité de l'oraison, des veilles, des jeûnes et des austérités de tout genre, reçurent au contraire une activité nouvelle du zèle tout divin qu'allumèrent ces pieuses pratiques. Elle ne tarda point à devenir célèbre par les faveurs extraordinaires que la grace ajouta dans elle aux dons de la nature. Dès le temps de Grégoire XI, les Florentins, brouillés avec ce pontife, la députèrent vers lui à Avignon, en qualité de leur médiatrice. Elle ne réussit point dans cette négociation; mais elle fut plus heureuse, ou mieux servie par les circonstances, lorsqu'elle exhorta ce pape à quitter Avignon. Urbain VI, qui l'avait connue dans cette ville, et qui avait conçu une haute estime pour sa capacité aussi bien que pour ses vertus, lui fit écrire par son confesseur de le venir trouver à Rome. Elle répondit en ces termes : « Plusieurs personnes, même d'entre » nos sœurs, se scandalisent de mes fréquens voyages, tout forcés » qu'ils sont. C'est pourquoi, si Sa Sainteté veut absolument que je » me rende auprès d'elle, faites en sorte qu'elle m'en donne un » ordre direct et par écrit. » L'obédience fut expédiée, et Catherine arriva. Urbain, qui en conçut beaucoup de joie et d'espérance, voulut qu'elle fit une exhortation devant les premiers prélats de la cour romaine. Afin de relever leur courage, elle se montra elle-même si magnanime, si disposée à affronter toutes sortes de périls, qu'on craignit d'abandonner à cette intrépidité une personne de son sexe. Sur quoi elle reprit : « Si les Agnès et les Mar-

¹ Boll. 30 Apr. t. xi.

la chrétienté,
sainte Catherine
franciscain, ce-
Luxembourg,
ément VII, et
ingt-un à cette
hisme, donnè-
parti du suc-

it embrassé, à
a pénitence de
es qualités per-
du sexe, de la
gurent comme
isible, un très-
, beaucoup de
, avec la santé
dans la conti-
stérités de tout
du zèle tout
arda point à de-
a grace ajouta
égoire XI, les
ent vers lui à
ssit point dans
mieux servie
à quitter Avi-
e, et qui avait
que pour ses
ouver à Rome.
même d'entre
es, tout forcés
olument que je
en donne un
édiée, et Ca-
joie et d'espé-
premiers pré-
elle se montra
toutes sortes
pidité une per-
nés et les Mar-

« guerite avaient ainsi pensé, leur triomphe aujourd'hui ne nous
« servirait pas d'aiguillon. » Catherine écrivit de tous côtés, et
avec une grande chaleur, en faveur du pape Urbain ¹. Les cardinaux italiens qui avaient abandonné ce pontife furent traités d'apostats et de démons incarnés. Elle ne ménagea pas davantage ceux qui avaient élu Clément. Elle excita Charles, duc de Duras, surnommé Charles de la Paix (pour avoir procuré la paix entre le roi Louis de Hongrie son parent et les Vénitiens), à faire la guerre aux schismatiques, c'est-à-dire à s'armer contre la reine de Naples qui soutenait le rival d'Urbain. Elle se plaignit au roi Charles V de la protection qu'il accordait à Clément et à ses cardinaux. « Je
« m'étonne, lui dit-elle, qu'un homme catholique et craignant
« Dieu comme vous se laisse conduire par le conseil de ces mem-
« bres du démon, qui répandent partout qu'Urbain VI n'est pas
« vrai pape. Il est aisé de les confondre par eux-mêmes. Car, s'ils
« disent qu'ils l'ont élu par la crainte du peuple, on leur répond
« que l'élection était faite aussi canoniquement qu'on puisse l'ima-
« giner, avant qu'il s'élevât aucun tumulte dans Rome. D'ailleurs
« c'est ce pape qu'ils ont annoncé à vous, à nous et à tout le monde
« chrétien, qu'ils ont couronné avec tant de solennité, qu'ils ont ho-
« noré comme le vicaire de Jésus-Christ, qu'ils ont reconnu comme le
« dispensateur de toutes les grâces, en le sollicitant de leur en accor-
« der. Si cependant ils s'obstinent à dire que la crainte les a fait agir,
« en cela même ne sont-ils pas dignes d'une éternelle confusion ?
« Quoi! des hommes choisis pour être les colonnes de la sainte
« Église de Dieu auraient été plus sensibles à la crainte de perdre la
« vie du corps qu'à celle de se damner eux-mêmes et de nous damner
« avec eux, en donnant pour père aux fidèles un homme qui ne le
« serait pas! Eh! n'auraient-ils pas été idolâtres d'honorer comme le
« Vicaire de Jésus-Christ en terre celui à qui ce titre n'appartien-
« drait pas? N'auraient-ils pas été des usurpateurs de tourner à leur
« usage des biens spirituels et des grâces qu'ils ne pouvaient ni de-
« mander ni obtenir?..... Mais enfin quand ont-ils commencé à révo-
« quer en doute une vérité qu'ils avaient reconnue eux-mêmes ?
« C'est quand Sa Sainteté a voulu corriger leurs vices; quand elle
« leur a témoigné que la vie scandaleuse qu'ils menaient lui dé-
« plaisait. Et contre qui encore se sont-ils révoltés? Contre notre
« sainte foi : pires en cela que les chrétiens renégats; misérables
« de ne pas connaître le danger de leur état et de s'aveugler sur
« leur propre faute; mais imitant les démons dont la fonction est
« de pervertir les âmes, et de les détourner du chemin de la ve-

¹ Lett. S. Cath.

» rité pour les engager dans celui du mensonge.... Pardonnez-moi,
 » mon très-cher père, si je parle ainsi : la douleur que je ressens
 » de la perte des ames, et l'amour que j'ai pour leur salut, en est
 » la cause. Je ne dis point tout ceci par un sentiment de mépris
 » contre les auteurs de tant de troubles; ce qui me touche, c'est
 » le scandale et l'erreur qu'ils répandent par tout le monde; c'est la
 » cruauté dont ils usent envers eux-mêmes et envers ceux qu'ils font
 » périr avec eux. S'ils avaient eu la crainte de Dieu et des hommes,
 » ils ne se seraient jamais portés à de telles extrémités, quand même
 » le pape Urbain en aurait usé plus mal à leur égard; et ils auraient
 » mieux aimé mourir mille fois que de faire une démarche aussi
 » préjudiciable au bien de l'Église. » Catherine finit en exhortant
 le roi à pourvoir au salut de tant d'ames qui se précipitent dans
 l'erreur, à prendre l'avis de gens sages et éclairés, à se rappeler
 la pensée de la mort, et à juger de tout selon les lumières de la
 divine sagesse, et non suivant les vues de l'intérêt. Enfin,
 dévorée par son zèle et par une sensibilité presque sans exem-
 ple, elle se consuma de douleur, ne fit plus que languir pendant
 une année qu'elle vécut encore sans rien diminuer de ses austéri-
 tés excessives, et mourut à Rome le 26 d'avril 1380. Elle fut cano-
 nisée par le pape Pie II, en 1461.

Pierre d'Aragon écrivit aussi au monarque français. Sa lettre
 n'est qu'une exposition de ce qu'il déclarait lui avoir été révélé
 touchant la question qui partageait les plus grandes lumières de
 l'Église. Il tranche la difficulté, et donne l'élection d'Urbain VI
 pour la seule légitime, ordonnée particulièrement de Dieu, afin
 de retirer le gouvernement de l'Église des mains avides et cor-
 rompues des Limousins, et de le remettre entre celles des Ita-
 liens, anciens possesseurs du saint siège ¹.

Dans le même temps, saint Vincent Ferrier établissait en Es-
 pagne, comme un principe incontestable, qu'il ne fallait point ju-
 ger du droit des prétendants à la papauté sur les révélations, les
 prédictions, les miracles de certains prophètes modernes; mais
 qu'on devait s'en tenir aux dépositions des cardinaux et des offi-
 ciers de la cour romaine, témoins oculaires et seuls constitués
 en autorité pour le gouvernement de l'Église dans les conjonctures
 où elle se trouvait ². Telle est en effet la circonspection dont on
 doit user à l'égard des révélations et des prophéties, attribuées
 aux plus grands serviteurs de Dieu. Rien ne prouva jamais mieux
 à quel point le Seigneur veut tenir ses voies secrètes que les té-
 nèbres dont il couvrit, aux regards même des saints à miracles,

¹ Vading. an. 1380, n. 27. — ² Vinc. Ferr. ap. Baluz. vit. Pap. t. 1, p. 1277.
 Item ap. Ech. Bibl. Dom. t. 1, p. 796.

rdonnez-moi,
ue je ressens
salut, en est
ent de mépris
touche, c'est
monde; c'est la
eux qu'ils font
des hommes,
quand même
et ils auraient
marche aussi
en exhortant
cipitent dans
se rappeler
mières de la
érêt. Enfin,
e sans exem-
guir pendant
e ses austéri-
Elle fut cano-

ais. Sa lettre
oir été révélé
lumières de
d'Urbain VI
e Dieu, afin
rides et cor-
lles des Ita-

issait en Es-
lait point ju-
relations, les
dernes; mais
k et des offi-
ls constitués
conjonctures
tion dont on
s, attribuées
amais mieux
que les té-
s à miracles,

t. 1, p. 1277.

une question si intéressante. Lorsque Vincent Ferrier s'en expliquait ainsi, il n'avait encore que vingt-quatre ans; mais déjà il était regardé comme l'un des plus beaux ornemens de l'ordre des frères prêcheurs, tant pour la doctrine qu'il déployait dans l'école, que pour l'éminence de ses vertus. On le verra dans la suite confesseur des papes, maître du sacré palais, nommé aux plus hautes prélatures qu'il refusa constamment, changeant les mœurs de l'Europe par la force tout apostolique de son éloquence, et convertissant par milliers jusqu'aux juifs endurcis.

L'opinion du cardinal Pierre de Luxembourg n'eut pas un moindre poids. Il était fils du comte de Ligni, de la maison impériale de Luxembourg, et doublement allié à la maison royale de France¹. Ce fut un de ces prodiges qui atteignent le comble de la vertu à l'âge où l'on en commence à peine l'édifice et que le Seigneur retira aussitôt de l'air impur du siècle, que cette ame déjà toute céleste ne pouvait plus respirer. Une douceur angélique, la candeur et la modestie, l'innocence peinte sur son front, la tendre pitié, furent les vertus de son enfance, et elles l'accompagnèrent dans le temps de ses études. Dès l'âge de treize ans, il devint chanoine de Notre-Dame de Paris, où son assiduité et son recueillement servirent de modèle aux plus anciens (1382). A dix-sept ans, on lui donna deux archidiaconés, l'un dans l'église de Chartres, et l'autre dans celle de Cambrai. Le revenu de ces trois bénéfices ensemble valait un peu plus de quatre cents livres, somme assez considérable en ce temps-là, mais qui n'excédait pas à beaucoup près les bornes convenables dans un proche parent de l'empereur, vu surtout l'usage qui autorisait ces sortes de réunions. Il fut encore institué évêque de Metz, à une époque bien étonnante selon nos mœurs, c'est-à-dire à l'âge de quinze ans; mais sa vertu et sa maturité étaient si bien éprouvées que dans les temps les plus exacts elles eussent fourni un juste motif de dispense. Un sage et saint prêtre peut toujours devenir un digne évêque. Notre jeune prélat, à son avènement à ce siège, éprouva des contradictions qui eussent déconcerté peut-être l'expérience la plus consommée. On lui disputa d'abord, comme n'étant pas encore sacré, le droit qu'avaient ses prédécesseurs de créer les officiers de la ville, et plusieurs cantons de son diocèse refusèrent de le reconnaître. Sa puissante maison prit son parti, et le soutint à main armée; mais les expéditions militaires firent incomparablement moins que la sage conduite, la modération, le ton de persuasion et de charité du saint évêque. Après avoir réussi par sa

¹ Act. SS. t. 1 Jul.

prudence, il signala pareillement sa générosité, et toujours en faveur de son diocèse. Son frère aîné, Valeran, comte de Saint-Paul, et depuis connétable de France, demanda, pour les frais de la guerre, des dédommagemens sur les terres de l'évêché : Pierre, plutôt que de laisser grever son église, abandonna ses biens de famille à son frère. Ce cœur détaché, dont tout le trésor était dans le ciel, n'avait rien à lui sur la terre. Il avait signalé sa libéralité envers les pauvres quand il n'était que simple chanoine de Paris, leur donnant aussitôt ce qu'il avait touché des distributions manuelles et tout ce qu'il portait sur lui, faisant même quelquefois des emprunts à ses domestiques pour ne refuser personne. Quand il fut évêque et cardinal, il ne thésaurisa pas davantage. Ayant été désigné pour la pourpre, vraisemblablement dès l'année où il fut fait évêque, et ne l'ayant reçue que deux ans après, puisqu'on ne le voit résider qu'alors à Avignon, selon l'usage, il y fut réduit à engager jusqu'à son anneau pastoral, pour fournir à quelques charités pressantes ¹. Il vécut à cette cour comme le pénitent le plus mortifié, et acheva de s'y exténuer par ses macérations. Mûr enfin pour le ciel, à l'âge de dix-huit ans, il mourut avec toute la tranquillité que peut donner la pénitence ajoutée à l'innocence, après avoir reçu les derniers sacremens avec la ferveur d'un séraphin, et ordonné par son testament qu'on l'enterrât sans cérémonie dans le cimetière des pauvres (1387). Il se fit à son tombeau un grand nombre de miracles des plus éclatans, dont il nous reste un procès-verbal très-authentique, et attesté sous serment par soixante-douze témoins. Cependant il n'a jamais été canonisé dans les formes, à cause des longs troubles du schisme ; mais le souverain pontife Clément VII, différent de l'anti pape Robert de Genève, lui donna, en 1527, le titre de bienheureux.

Le parti des clémentins tira un grand lustre de la promotion d'un cardinal grand prince et grand saint ; mais ce ne fut pas toujours à des sujets de cette distinction que Clément décerna cette éminente dignité. Bientôt on lui vit prodiguer sans ménagement la pourpre romaine. En quelques années il fit trois promotions, l'une de six, l'autre de neuf et la troisième de huit cardinaux. Urbain, de son côté, en créa jusqu'à dix-neuf en une seule promotion, afin de remplir, selon le conseil de sainte Catherine de Sienne, le vide que laissait à sa cour la défection des anciens. En un mot cette première prélature fut si fort avilie, que plusieurs de ceux à qui on la décerna la refusèrent. On vit encore ces cardinaux passer d'une obéissance à une obéissance opposée.

¹ Pagi, Brev. Rom. Pont. t. IV, p. 277.

toujours en
 té de Saint-
 ar les frais de
 éché : Pierre,
 ses biens de
 e trésor était
 alé sa libéra-
 noine de Pa-
 ributions ma-
 quelquefois des
 e. Quand il fut
 ant été désigné
 ut fait évêque,
 le voit résider
 ngager jusqu'à
 rités pressan-
 s mortifié, et
 n pour le ciel,
 nquillité que
 s après avoir reçu
 n, et ordonné
 dans le cime-
 grand nombre
 procès-verbal
 dixante-douze
 dans les for-
 mais le sou-
 ape Robert de
 eureux.

la promotion
 ne fut pas tou-
 décerna cette
 s ménagement
 s promotions,
 uit cardinaux.
 une seule pro-
 Catherine de
 des anciens.
 lie, que plu-
 On vit encore
 tence opposée.

Les anathèmes que se lançaient réciproquement les deux chefs, loin de fixer les inconstans dans leur parti, le rendaient au contraire méprisable à une infinité de fidèles.

Les excès et les scandales se multipliaient dans la même proportion, et ne servaient qu'à ulcérer les cœurs. Parmi les clémentins, selon les auteurs du temps, on persécutait à outrance les prélats, les prêtres, les clercs de l'obédience d'Urbain; on les arrêtait sur mer et sur terre, on les maltraitait avec cruauté, on les précipitait dans les rivières, on les faisait périr par le feu ou par quelque autre mort aussi violente¹. Dans les terres que l'Église avait en Campanie, en Toscane et en Sicile, on prit et on ruina une quantité de villes et de châteaux, on ravagea les campagnes, on détruisit les églises et les monastères, on remplit tout le pays de meurtres et de brigandages. Urbain eut plus de modération. Cependant, le schisme favorisant toutes les mauvaises passions, les ecclésiastiques, ne consultant que la cupidité, soit pour conserver leur premier état, soit pour obtenir des grâces nouvelles, prirent le parti de faire leur cour à celui des papes qu'ils tenaient dans leur conscience pour un intrus. Il y en eut qui acceptèrent des bénéfices dans les deux obédiences, qui s'attachèrent tour à tour à celui de ces deux pontifes qui leur donnait davantage, qui, mettant leur obéissance à l'enchère, stipulèrent sans pudeur pour des biens ecclésiastiques ou séculiers, dont ils dépouillaient les possesseurs légitimes. Enfin ce malheureux schisme produisit la ruine d'une infinité de personnes, la dégradation des gens de bien, l'avancement des sujets indignes, la dépravation des mœurs, les erreurs, la simonie, la révolte et l'apostasie, la multiplication de toute sorte de crimes, tous les fléaux de la guerre et de la discorde. Les routes du salut ne furent pas pour cela fermées aux fidèles soumis de bonne foi à celui des deux papes qu'ils croyaient légitime. En s'abstenant des excès auxquels porte l'esprit de division, et en se conformant dans tout le reste à l'esprit de l'Évangile, ils pouvaient suivre sans péril l'une ou l'autre de ces obédiences, qui toutes deux avaient pour partisans des hommes très-habiles et des saints honorés du don des miracles. C'est ce que reconnut, dans le milieu du siècle suivant, saint Antonin, d'ailleurs persuadé qu'Urbain VI était seul vrai pape. La raison qu'il en donne, c'est que la question ne put jamais être si bien éclaircie, qu'il ne restât beaucoup de doutes et d'incertitude. « Quoi-
 » qu'on doive indispensablement, ajoute-t-il, croire qu'il n'y a
 » qu'une seule Église et qu'un chef visible de cette Église il n'est

¹ VII. Pap. t. 1, p. 496. Niem. c. 19.

- » pas de la même nécessité, dans le cas où deux papes sont créés
- » en même temps, de croire que celui-ci ou celui-là est le pontife
- » légitime. Le peuple, incapable de ce discernement, suit en sû-
- » reté de conscience le sentiment et la conduite de ses pasteurs
- » ordinaires. »

Clément, ne se croyant pas en sûreté à Fondi, s'était retiré à Naples, dont la reine Jeanne le protégeait avec toute la vivacité de son ressentiment contre le rival de son protégé; mais les Napolitains ne partageaient point la passion de leur souveraine, et demeuraient attachés pour la plupart à Urbain leur compatriote. C'est pourquoi Clément, fort mal accueilli du peuple, alla se loger au château de l'OEuf, où bientôt encore il eut à trembler, instruit qu'Urbain travaillait à le faire prendre, et qu'il avait publié contre lui la croisade, avec l'indulgence de la Terre-Sainte. Il prit la résolution de se rapprocher des plus puissans princes de son obéissance, traversa les mers sur les galères qu'il rencontra heureusement, et vint établir son séjour à Avignon (1379). Ce qui avait donné lieu au schisme devait encore lui fournir l'aliment.

Urbain, s'abandonnant de plus en plus à son humeur violente, après quelque forme de procédures contre la reine de Naples, la déclara coupable de schisme, d'hérésie, de félonie; la priva du royaume, de tous ses biens, de toutes ses dignités; délia tous ses vassaux du serment de fidélité, et défendit à qui que ce fût de lui obéir, sous peine d'excommunication contre les personnes, et d'interdit sur les communautés ¹. Aussitôt après, il appela de Hongrie le duc Charles de Duras ou de la Paix, afin de lui donner le royaume de Naples ². Charles, proche parent et héritier de la reine Jeanne, avait peine à obéir; mais le roi Louis, craignant qu'au préjudice de ses filles Charles ne prétendît à la couronne de Hongrie, lui fit surmonter ses répugnances, et lui fournit une armée pour son expédition. Il ne lui manquait plus que de l'argent: Urbain sut lui en procurer. Ce pontife vendit en premier lieu à différens citoyens romains une partie des domaines et des droits tant des églises que des monastères de Rome; ce qui produisit plus de quatre vingt-mille florins. Il vendit ensuite les vases sacrés, ou les fondit pour les convertir en monnaie. On trouve enfin un ordre indéterminé à l'effet d'engager pour un temps ou d'aliéner à perpétuité les biens, meubles et immeubles, des églises, nonobstant les réclamations des prélats et des autres titulaires ³.

¹ Rain. au. 1480. — ² Niem. I. 2, c. 21. — ³ Rain. au. 1380, n. 8.

La reine Jeanne, cherchant un soutien puissant contre Charles de la Paix, porta les yeux sur Louis, duc d'Anjou, frère du roi de France, et, du consentement de Clément VII, elle l'adopta pour son fils et son héritier. Quoiqu'elle en fût à son quatrième mari, elle n'avait point d'enfans L'anti-pape et la reine pressèrent le duc d'Anjou de se rendre en Italie avant l'arrivée de Charles de la Paix; mais la mort du roi de France, arrivée sur ces entrefaites, fut un obstacle à cette célérité.

Le 16 de septembre 1380, après avoir long-temps languï d'un poison que lui avait donné le roi de Navarre, mourut dans sa quarante-quatrième année le roi Charles V, le restaurateur de l'état, le vainqueur de tous ses ennemis, le conquérant d'une bonne partie de son royaume, bon fils, bon père, bon maître, et l'un des plus religieux aussi bien que des plus sages monarques¹. La sagesse et la grandeur, empreintes dans son ame, se retracèrent dans toutes ses œuvres, sans jamais donner atteinte à sa piété. Il jeûnait tous les jours de précepte, et régulièrement un jour de plus chaque semaine; il ne se permettait point, toute faible qu'était sa santé, d'user d'œufs ou de laitage en carême, sans en avoir obtenu le pouvoir du souverain pontife²; au commencement de la journée il récitait les heures canoniales avec ses chapelains; il ne passait pas une semaine sans purifier sa conscience des moindres souillures par la confession; il interrompait la chasse et les parties de plaisir les plus engageantes, pour entendre la messe. Dans sa cour, il établit tout l'ordre d'une communauté régulière, des heures pour les exercices de religion, pour les soins publics, pour les affaires privées, pour la conversation et les délassemens; la noblesse de son ame et de ses manières imprimait à ces pratiques communes un air de grandeur et de majesté qui relevait la splendeur du diadème, au lieu de l'affaiblir.

Il était magnifique dans ses palais, dans ses ameublemens, dans ses équipages; mais il n'employa jamais ses largesses avec plus de complaisance qu'à relever la dignité du culte divin, et à soulager les malheurs de son peuple. Dans l'inventaire qui nous reste des ornemens de sa chapelle royale³, on trouve vingt-cinq croix d'or et vingt-neuf d'argent, dix statues d'or et quatre-vingts d'argent, quinze reliquaires d'or et trente d'argent, trente-deux calices d'or et quinze d'argent, le reste à proportion, et le tout d'un poids plus étonnant encore que le nombre, avec des ornemens en diamans et en autres pierreries d'un prix inestimable. Une infinité d'églises reçurent de lui des présens de la même magnificence.

¹ Ms. Christ. Pisan. ap. Le Beuf, t. III, p. 379 et seq. — ² Spicil. Dach. t. IV, p. 500. — ³ Ms. de la Bibl. du roi, n. 5376.

Ses aumônes étaient également abondantes, et souvent il les faisait par lui-même, afin d'honorer Jésus-Christ dans les pauvres, dont il baisait religieusement les mains en les remplissant ¹. Il n'estimait sa puissance que parce qu'elle le mettait en état d'exercer sa bienfaisance. Un de ses courtisans le félicitant un jour sur les prospérités de son règne : « Oui, dit-il, je suis véritablement heureux, parce que j'ai le pouvoir de faire du bien. » La suréminence de son rang ne lui paraissait qu'un engagement plus étroit à s'élever de même par la vertu, comme il le témoigna d'une manière à jamais mémorable à l'occasion d'un seigneur qui avait tenu des discours trop libres en présence du dauphin. Il le chassa de la cour, en disant qu'il fallait enseigner aux enfans des rois à surpasser en bonnes mœurs ceux qu'ils devaient surpasser en dignité ². Quant à l'état ecclésiastique, il en avait une idée si haute, qu'il eût mieux aimé, disait-il ³, le rappeler à sa régularité primitive, que de réunir la couronne impériale à celle de France : preuve égale de l'ardeur de son zèle et de la profondeur de ses vues, qui lui faisaient concevoir la puissante influence des mœurs du clergé sur celles des peuples.

Il couronna une vie si édifiante par une mort également sainte. Dès qu'il se sentit en danger, il fit une confession générale, puis reçut les sacremens d'eucharistie et d'extrême-onction, en demandant pardon à l'assemblée qui était extraordinairement nombreuse. Il avait commandé d'ouvrir les portes à la multitude, afin de lui faire voir l'état d'humiliation où la mort réduit les rois comme les derniers des hommes. Il voulut aussi justifier un parti d'aussi grande conséquence que celui qu'il avait pris en adhérant à Clément VII. Au moment de paraître devant Dieu, il déclara publiquement qu'il ne s'était décidé entre les deux papes par aucun motif humain, mais uniquement parce qu'il avait cru bien faire, en suivant tant l'avis des cardinaux à qui appartient l'élection des papes, que celui de son conseil, de ses prélats et des plus savans hommes de son royaume, qui en avaient mûrement et très-librement délibéré. « Toutefois, ajouta-t-il, en cas que je me sois trompé, ce que je n'ai pas cru faire dans le temps, et ce que je ne crois pas encore avoir fait, je proteste, pour la plus grande sûreté, que je m'en rapporte à la décision de l'Eglise universelle, soit qu'elle s'en explique dans un concile général, soit qu'elle se prononce de toute autre manière ⁴. » Charles V laissa deux fils, dont l'aîné, qui n'avait pas encore dix ans, lui succéda sous le nom de Charles VI, et le second, qui n'en avait que neuf, fut duc d'Orléans. Il

¹ Ms. Christ. Pis. — ² *Ib.* p. 52. — ³ Le Beuf Dissert. t. 1, p. 49. — ⁴ Des Ursins, p. 1, Rain. an. 1380, n. 10.

laissait aussi trois frères, le duc d'Anjou, appelé à la couronne de Naples, le duc de Berri et le duc de Bourgogne, princes qui par leur union devaient faire le soutien du royaume, et qui, par une antipathie perpétuée jusque dans leurs descendants, en firent le fléau, et le mirent à deux doigts de sa perte.

Le premier jour de juin 1381, Urbain déclara solennellement Charles-de-la-Paix roi de Naples à condition, entre autres, de céder au neveu du pontife la principauté de Capoue, le duché d'Amalfi, et plusieurs autres grands domaines qui sont spécifiés dans la convention; mais, pour apprécier ce fait, il faut se rappeler que, le royaume relevant du saint siège, Urbain VI avait au moins le titre de suzerain pour former cette demande. Au reste, dans le même temps le duc d'Anjou, qu'en désespoir de cause la reine Jeanne avait nommé son héritier, donnait, dit Maimbourg, à *Amédée de Savoye, parent de l'anti-pape, la principauté de Piémont, comme s'il eût pu déjà disposer des états de cette princesse*¹. Charles marcha aussitôt à Naples, dont le peuple se révolta contre la reine, et lui ouvrit les portes. Jeanne se tint renfermée dans le château de l'OEuf; il se contenta de l'y tenir bloquée, marcha contre le prince Otton son mari, qu'il vainquit et fit prisonnier, puis força la reine et tous ceux qui suivaient sa fortune à se rendre à composition. De ce nombre étaient deux cardinaux clémentins, nommés Jacques d'Ittro et Léonard de Giffon. Ce dernier, pour gagner les bonnes grâces du vainqueur, quitta publiquement les marques de sa dignité, et jeta son chapeau au feu; mais il ne put échapper à la prison, qui fut extrêmement rigoureuse. L'autre montra plus de courage, fut encore plus maltraité, et mourut dans les fers².

La nouvelle de ces revers étant parvenue en France, le duc d'Anjou fut tout près d'abandonner ses droits sur la Sicile; mais les deux autres oncles du jeune roi, intéressés à écarter un aîné qui aurait eu la meilleure part aux affaires, relevèrent ses espérances, et mirent tout en œuvre pour lui procurer une excellente armée. On y rassembla l'élite des chevaliers; le nombre des combattans en monta jusqu'à soixante mille; et pour sa magnificence qui épuisa la cour, les provinces et l'Église de France, elle est comparée par l'ancien historien de Charles VI à l'armée que Xerxès conduisit en Grèce.

L'empressement qu'on avait à délivrer la reine Jeanne ne servit qu'à précipiter sa catastrophe, et à la rendre plus tragique. Son féroce vainqueur, sur le bruit de l'arrivée du duc d'Anjou,

¹ Maimbourg. liv. 2. — ² Rain. n. 26.

envoya, dit-on, dans la forteresse où elle était renfermée, quatre Hongrois, satellites soumis aveuglément à ses ordres parricides. Ils entrèrent dans la chapelle du château, comme l'infortunée princesse, en proie aux plus cruelles incertitudes, y répandait son ame devant le Seigneur. Sans plus de respect pour la sainteté du lieu que pour la dignité de la personne, ils se jetèrent sur elle et lui arrachèrent la vie en l'étouffant entre deux oreillers, le 22 mai 1382 ¹. Tel fut le résultat affreux du premier pas que fit Charles-de-la-Paix dans la route du crime, contre les réclamations de la nature et de la conscience, et tels sont les effets ordinaires des remords méprisés. Charles, après cela, parut sourd à tous les cris de la vertu et de l'honneur même. Le duc d'Anjou lui ayant fait parvenir un défi, pour vider leur différend par un combat singulier à la tête des deux armées, il fit partir dit-on, sous la décoration de héraut d'armes, un assassin expert dans son art, et fameux pour avoir déjà expédié plusieurs personnages considérables avec une javeline empoisonnée. Le scélérat fut reconnu, et, sur son aveu, condamné au dernier supplice ².

Le duc d'Anjou, ayant appris la mort de la reine sa bienfaitrice, se fit aussitôt proclamer roi de Sicile et de Jérusalem, et comte de Provence. Accompagné du comte de Savoie, dont il s'était assuré l'attachement par le don de la principauté de Piémont, l'une des plus belles parties de la succession de la reine Jeanne, il s'avança rapidement par les plaines de Lombardie et les terres de l'Eglise. Son droit chemin et l'intérêt de l'anti-pape Clément le menaient à Rome; mais bien plus occupé de sa conquête que de l'extinction du schisme, il fit un détour, et entra dans le royaume de Naples. Cependant Urbain, craignant pour lui-même, publia une bulle toute remplie d'anathèmes contre le duc et ses associés, et accorda l'indulgence de la Terre-Sainte à tous ceux qui prendraient les armes pour la défense de l'Eglise et de la ville de Rome. Il fulmina aussi l'anathème contre le roi Jean I de Castille, pour s'être déclaré depuis quelques mois en faveur de Clément ³.

Charles-de-la-Paix, suivant un plan analogue à son caractère, prit le parti de ravager la campagne, de harceler l'armée française, et d'éviter soigneusement d'en venir à une bataille rangée. Cette ruse ne pouvait manquer de lui réussir contre des étrangers transportés sous un climat si différent du leur, où d'ailleurs il leur était impossible de réparer leurs pertes. La ville de Bari et quelques autres places moins considérables avaient reçu les Français. Charles ma-

¹ Niem. l. 1. c. 25. — ² Hist. anon. t. 1, p. 46. J. Juv. p. 25. — ³ Rain. an. 1382, n. 3.

ne vraya si bien qu'ils y passèrent deux ans entiers avec une difficulté de subsister qui la seconde année devint intolérable. Le duc vendit jusqu'aux dernières pièces de son argenterie, jusqu'au diadème qu'il avait apporté pour la cérémonie de son couronnement. Rien ne put obvier à la famine, qui amena la contagion, et emporta une multitude d'officiers aussi bien que de soldats. Les chaleurs de l'été survenant, l'épidémie redoubla ses fureurs. Le prince en fut attaqué, à son tour, et mourut la nuit du 10 au 11 octobre 1384, à Bisélia près Bari. Telle fut la fin de ce prince qui n'eut que le titre de roi de Naples sans royaume; ruina la France, pour ce titre qui fut le germe de presque toutes nos guerres en Italie; et enfin périt dans les horreurs de la pauvreté; n'ayant jamais cessé d'accumuler des richesses et ne possédant à sa dernière heure qu'une cotte d'armes de toile peinte pour toute marque de dignité royale, avec un seul gobelet d'argent.... Cependant ce prince et l'antipape Clément s'étaient vendu l'un à l'autre le clergé de France. Clément accordait des décimes au duc d'Anjou, qui lui laissait prendre la moitié des bénéfices et vendre l'autre¹. Louis, enfant de sept ans, fils aîné du duc d'Anjou, succéda au titre de roi de Sicile et au comté de Provence, sous la conduite de sa mère Marie de Bretagne.

Pendant que l'armée française se consumait en Italie (1383), le pape Urbain VI suscita en Angleterre une croisade contre les Français, ses ennemis parce qu'ils étaient clémentins : le motif vrai ou supposé de religion ajoutant aux sentimens d'antipathie et de rivalité des Anglais, Henri Spencer, évêque de Norwich, prélat guerrier, rassembla autant de bataillons qu'il voulut; il fit, sur les bénéfices, et les aumônes prix des indulgences, des amas d'argent qui montèrent à deux millions cinq cent mille livres, somme prodigieuse pour le temps²; les dames anglaises prodiguèrent jusqu'à leurs pierreries. Tant de préparatifs produisirent néanmoins peu d'effet. Les troupes s'embarquèrent et descendirent à Calais. Mais, au lieu d'entrer en France, elles tournèrent contre les Flamands, quoiqu'ils fussent de l'obéissance d'Urbain, aussi bien que les Anglais. Le monarque français n'hésita point à voler au secours du comte de Flandre son vassal. Ainsi, tandis que les urbanistes attaquaient les peuples de leur communion, on vit les clémentins au contraire secourir les urbanistes. Les croisés d'Angleterre eurent besoin de la clémence du monarque français, qui, à la sollicitation du duc de Bretagne, l'un des chefs de l'armée de France, daigna leur accorder la liberté du retour,

¹ Art de vérifier les dates. — ² Vals in Rich. II. Froiss. vol. c. 132.

après leur avoir repris tout ce qu'ils avaient envahi dans la Flandre (1383).

Richard II, qui régnait dans la Grande-Bretagne, avait assez d'embaras chez lui pour ne pas s'opiniâtrer à inquiéter ses voisins. Les factions des ducs de Lancastre et de York, qui aboutirent à sa perte et bouleversèrent tout son royaume, se formaient insensiblement par l'ambition et les sourdes manœuvres de ses propres oncles. Durant cette fermentation qui absorbait tous les soins des grands et de bien des prélats, Wicléf sema impunément en tout lieu les impures et fécondes nouveautés qui furent le germe de toutes les hérésies du seizième siècle ¹. L'an 1382, le roi ayant assemblé son parlement à Londres, ce turbulent novateur, sous prétexte de réforme, eut l'audace d'envoyer aux seigneurs qui le composaient les propositions suivantes, comme nécessaires à la conservation de l'état : « Le roi ou le royaume ne doit obéir à aucun siège ou prélat qui ne soit marqué dans l'Écriture-Sainte, c'est quitter Jésus-Christ pour l'antechrist, que d'agir autrement. On ne doit envoyer de l'argent ni à la cour de Rome ni à celle d'Avignon ni à aucune cour étrangère, si ce devoir n'est prouvé par l'Écriture : ceux qui l'exigent sont les loups ravisans qu'elle nous apprend à reconnaître par leurs œuvres. Personne, ni cardinal ni de tout autre rang, ne doit percevoir aucun fruit des bénéfices d'Angleterre, s'il n'y réside, ou n'est occupé utilement pour le royaume, au jugement des seigneurs. Le roi doit exterminer les ennemis perfides du royaume (c'est-à-dire, dans le sens de l'hérésiarque, ceux qui combattaient ses erreurs). Le peuple ne doit pas être chargé d'impôts, avant qu'on ait épuisé les biens de l'Église, qui sont le patrimoine des pauvres, et qui doivent être employés pour leurs besoins : il n'en résultera que de l'avantage pour le clergé, qui sera réduit à vivre dans la perfection de sa pauvreté primitive. Quand des évêques ou des curés tombent manifestement dans la disgrâce de Dieu, le roi peut et doit confisquer leur temporel. Le roi ne peut employer ni évêque ni curé à aucune fonction séculière, sans être l'un et l'autre traîtres à Jésus-Christ. On ne doit emprisonner personne, pour n'avoir tenu compte de se faire absoudre de l'excommunication. » Wicléf publia dans le même temps des propositions plus scandaleuses encore, contre la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Il engagea ses disciples à répandre indistinctement toutes ses erreurs.

Comme il flattait en toute rencontre les préventions du peuple

¹ Rain. n. 29. Vals. 285.

contre le clergé, les supérieurs ecclésiastiques risquaient tout à réprimer son audace. L'évêque de Lincoln, dans le diocèse duquel il était curé, lui ayant interdit la prédication et le voulant soumettre, le peuple furieux fit tant de peur à ce prélat qu'il n'osa rien exécuter. Il en coûta la vie au chef même de la hiérarchie britannique, pour avoir tenté de mettre à la raison, avec la modération convenable, non Wicief lui-même, mais simplement Jean Balle ou Vallés son disciple. Depuis plus de vingt ans, ce prêtre séditieux allait de village en village, se trouvait les dimanches à la porte des paroisses comme on sortait de la grand'messe, prêchait les peuples sans mission, ou plutôt flattait leurs vices et leur goût pour l'indépendance, en déchirant les seigneurs tant séculiers qu'ecclésiastiques. Il leur répétait surtout qu'il ne fallait donner ni dîmes ni oblations, si celui qui les donnait n'était plus riche et moins vertueux que celui qui les recevait. Il fut excommunié, il fut mis plusieurs fois en prison par ordre de l'archevêque de Cantorbéry ; mais ce prélat, qui était Simon de Sudburi, homme d'une grande naissance et d'une grande douceur, se faisait conscience de le livrer au bras séculier pour être jugé capitalemement. Après quelques mois de prison, il le délivrait, et le perturbateur recommençait aussitôt à souffler la révolte comme auparavant.

Un jour Jean Balle entreprit de prouver que, tous les hommes étant créés égaux, la servitude avait été introduite par tyrannie et contre la volonté de Dieu. Cependant les restes de servitude qui subsistaient alors en Angleterre comme en France ne consistaient guère que dans quelques corvées que les paysans devaient à leurs seigneurs, et dans la taille que les seigneurs levaient en certains cas. Cet esclavage, improprement dit, était donc bien différent des rigueurs de la servitude reçue parmi les nations anciennes, laquelle même n'était contraire, ni au droit divin, ni au droit de nature. C'est ce qu'on établissait contre le novateur, par la loi de Moïse, et même par les écrits évangéliques ¹, en particulier par les passages où saint Pierre et saint Paul disent aux fidèles que chacun d'eux doit demeurer dans l'état où il a été appelé au christianisme, et que les esclaves doivent obéir à des maîtres même fâcheux : en effet, les serviteurs dont il est ici parlé n'étaient pas précisément des domestiques à gages, et libres d'ailleurs tels que sont aujourd'hui les nôtres ; mais des esclaves achetés à prix d'argent, ou nés de ceux-ci, dans la maison et au profit de leurs maîtres.

Les prêches du wicléfiste ignorant, en inspirant l'esprit d'indé-

¹ Exod. XXI. Dent. XI. I. Cor. VII. Eph. VI. I. Tim. VII. I. Petr. II.

pendance à la dernière classe des citoyens, tendaient donc visiblement à la subversion de la société civile. Mais il est assez inutile de dévoiler un séditionnaire qui ne prit pas même la peine de se masquer. « Voici le temps, dit-il, à la fin de ses déclamations contre » toutes les puissances ¹, voici le moment où, si vous voulez, vous » pouvez secouer le joug de toute dépendance. Soyez donc gens » de cœur, et ne perdez pas une si belle occasion. Défaites-vous » d'abord des premiers seigneurs du royaume, ensuite des justiciers et des autres magistrats, en un mot, de tous ceux qui peuvent nuire à l'ordre populaire; délivrez-en le pays, afin que vous » puissiez vivre en paix: par-là, vous serez tous égaux en liberté, » en puissance et en noblesse. » La populace, enchantée de ces visions, se mit à crier: « Jean sera notre archevêque et le chancelier du royaume; lui seul en est digne: celui qui occupe ces » places n'est qu'un traître; c'est l'ennemi du peuple, il faut lui » couper la tête en quelque endroit qu'il se réfugie. »

L'émeute commença dans la province d'Essex. Les paysans s'en répandirent de tous côtés, et à chaque village dont ils approchaient, ils envoyaient dire que tous les habitans, jeunes et vieux, eussent à les suivre armés comme ils pourraient l'être; autrement qu'ils abattraient et brûleraient leurs maisons. En quelques momens la troupe fut de cinq mille hommes, armés de bâtons, de cognées ou d'épées rouillées. Elle augmenta si rapidement de ville en ville et de village en village, qu'ils étaient deux cent mille quand ils arrivèrent à Londres, où ils entrèrent tumultueusement le jour de la Fête-Dieu. Le roi épouvanté se retira dans la tour avec l'archevêque de Cantorbéry et le grand prieur des hospitaliers, qui était en même temps grand trésorier du royaume, et non moins odieux que le prélat à la multitude des rebelles. Ceux-ci s'introduisirent dans la tour et dans la chapelle, où l'archevêque, qui venait de dire la messe, faisait son action de grâces et les attendait bien préparés à la mort. « Où est-il, ce traître » et ce voleur »? s'écrièrent-ils en entrant. Il s'avança tranquillement à leur rencontre, et leur dit: « Que le Seigneur vous comble de ses bénédictions, mes enfans! Je suis l'archevêque que » vous cherchez, mais non pas un traître ni un voleur. » Ils le tirèrent violemment de la chapelle, et le traînèrent hors des portes de la tour. Là, poussant des cris effroyables, ils le resserrèrent au milieu d'une infinité d'épées nues. Il s'agenouilla, il en reçut jusqu'à huit coups, dont le dernier lui abattit la tête. Ayant tué de même le grand prieur, ils mirent les têtes au bout de deux piques, et les portèrent dans les rues.

¹ Vals. p. 576. Froiss. vol. 2, c. 74.

Pour dissiper ces fureurs, le roi leur promit tout ce qu'ils voulurent ; mais ensuite il en fit punir plusieurs, entre autres le prêtre Jean Vallée, qui subit le châtement réservé au crime de haute trahison. Cet exemple de sévérité n'éteignit point le zèle impie des disciples de Wicléf. L'année même qui suivit la mort de ce fanatique, Guillaume de Courtenai, transféré du siège de Londres à celui de Cantorbéry, assembla le 17 de mai un concile¹, où l'on eut encore à dénoncer une foule d'erreurs qui étaient soutenues par de nouveaux zélateurs du wicléfisme. Voici les principales :

« Jésus-Christ n'est pas vraiment et réellement présent au sacrement de l'autel. La substance du pain et du vin demeure en ce sacrement après la consécration. On ne trouve point dans l'Évangile que Jésus-Christ ait ordonné la messe. Un évêque ou un prêtre en péché mortel ne peut ordonner, consacrer ni baptiser. La confession extérieure est inutile à un homme suffisamment contrit. Si le pape est un méchant, il est membre de Satan, et n'a par conséquent aucun pouvoir sur les fidèles. Après Urbain VI, on ne doit plus reconnaître de pape, mais vivre comme les Grecs, chacun sous ses propres lois. Il est contraire à l'Écriture sainte que les ecclésiastiques aient des possessions temporelles en immeubles. Les seigneurs laïques peuvent à leur discrétion ôter les biens temporels aux ecclésiastiques pécheurs d'habitude, et les peuples peuvent aussi corriger à discrétion les seigneurs qui pèchent. Les dîmes sont de pures aumônes que les paroissiens peuvent retenir pour les péchés de leur curés, ou donner à d'autres à leur choix. Celui qui est en péché mortel n'est ni seigneur temporel, ni évêque, ni prélat. Un prêtre ou un diacre peut prêcher sans autorité du pape, ni de l'évêque. Ceux qui cessent de prêcher ou d'entendre la prédication à cause de l'excommunication des hommes sont traîtres à Dieu. Si un prélat excommunie le clerc qui appelle au roi, il est de même traître à Dieu, aussi bien qu'au roi et au royaume. »

Telle est la doctrine hérétique et séditieuse qui fit horreur dès qu'elle fut mise au jour, et qui prépara de loin les révolutions funestes dont l'Angleterre, où elle fut conçue, se ressentit plus qu'aucune autre portion de la chrétienté. Le concile de Londres déclara quelques-unes de ces propositions hérétiques, les autres erronées et contraires à ce qu'enseignait l'Église (1382). Le roi Richard donna pouvoir aux évêques de faire arrêter et détenir en prison ceux qui enseigneraient ou soutiendraient ces erreurs ; mais on ne tint pas la main à l'exécution. Ce faible prince, qui défen-

¹ Conc. t. xi. p. 2052

dait si mal sa couronne, n'était pas plus en état de soutenir la religion.

D'un autre côté, l'attention du pape Urbain était absorbée tout entière par des embarras toujours plus grands jusque dans sa propre obédience. Charles de la Paix ne pressait pas assez son compétiteur, et tardait trop à mettre François Prignano en possession des duchés de Capoue et d'Amalfi. Le pontife partit pour Naples (1383), contre l'avis de bien des cardinaux, et au grand déplaisir de Charles. A peine fut-il arrivé, qu'au milieu des honneurs qu'on affecta de lui rendre, il se vit gardé à vue et véritablement prisonnier. Ensuite on lui en fit satisfaction, puis on le resserra davantage; on parut encore se réconcilier, et l'on se brouilla de nouveau. Au milieu de ces variations, Batille ou François Prignano enleva de force une religieuse de Sainte-Claire. Ce rapt sacrilège révoltant toute la ville de Naples, Charles de la Paix, en sa qualité de roi, fit citer le coupable devant lui, et comme il ne se présenta point, le fit condamner à perdre la tête. Urbain s'en plaignit et dit qu'étant le seigneur suzerain du royaume, on ne pouvait en sa présence condamner à mort un grand de cette qualité. Le pape et le roi s'accordèrent encore: la sentence ne fut point exécutée; il fut même convenu que Prignano épouserait une parente du roi, qui à cette occasion lui donna la ville de Nocéra.

Cependant le pape Urbain, pour sa sûreté, crut devoir quitter Naples, et se retira dans le nouveau domaine de son neveu; mais ses cardinaux n'étaient pas tous, à beaucoup près, dans ses intérêts. Celui de Riéti en particulier, Pierre Tartare, abbé du Mont-Cassin et chancelier du roi Charles, retourna presque aussitôt vers ce prince. De concert avec quelques-uns de ceux qui restaient à Nocéra, il consulta un jurisconsulte de Plaisance nommé Bartolin, qui, afin de disposer les esprits selon ses vues, mit en avant la question suivante: « Si un pape incapable de gouverner, ou trop attaché à son sens, voulait tout faire à sa fantaisie, et que par sa mauvaise conduite il mît l'Église en péril, serait-il permis de lui donner un curateur par le choix des cardinaux? » A cette question on ajouta des arguties pour l'affirmative, sans toutefois rien conclure (1384).

Urbain apprit secrètement la conspiration des cardinaux; et voici, dit Fleury, ce qu'on avait dit au pape de leur conjuration. « Au jour marqué entre eux, qui sera un jour de consistoire, ils viendront au château précédés de douze domestiques armés, mais cachant leurs armes sous des habits longs. Quand ils seront assemblés, ils exciteront un tumulte imprévu, se jetteront sur le pape, le prendront, le tireront du château et le mèneront par

de soutenir la

et absorbée tout dans sa propre sse son comano en possesse le partit pour x, et au grand milieu des honue et véritable- puis on le reson se brouilla François Prignano e rapt sacrilège ix, en sa qua- ne il ne se pré- in s'en plaiguit n ne pouvait en té. Le pape et le int exécutée; il parente du roi,

devoir quitter on neveu; mais ans ses intérêts. du Mont-Cassin ussitôt vers ce ui restaient à ommé Bartolin, n avant la ques- ; ou trop atta- , et que par sa l permis de lui aux? » A cette ve, sans toute-

cardinaux; et njuration. « Au stoire, ils vien- es armés, mais d ils seront as- etteront sur le mènèrent par

» force à l'église Saint-François, qui est au pied. Là ils lui propo-
 » seront certains articles, auxquels ils le presseront de répondre,
 » et de quelque manière qu'il réponde, ou s'il ne répond pas, ils
 » produiront de faux témoins qui prouveront les articles; après
 » quoi le pape sera condamné comme hérétique par les cardinaux
 » conjurés, qui prononceront la sentence au nom de tout le col-
 » lège, et l'exécuteront sur-le-champ par le feu. Ils supposent
 » que les autres cardinaux qui ne sont pas du complot, approu-
 » veront leur procédé, par la crainte du roi Charles ou par l'espé-
 » rance de vivre en plus grande liberté; et que tous ensemble ils
 » feront un autre pape qu'ils ont déjà déterminé¹ (1385). »

Le pontife, instruit du complot, fit arrêter six de ses cardinaux, les priva de leur dignité ainsi que de tous autres honneurs et bénéfices, enleva tout ce qui se trouvait chez eux, et prononça la confiscation du reste de leurs biens². Pour les remplacer, il voulut faire d'autres cardinaux, et désigna pour cette dignité les archevêques de Trèves, de Cologne et de Mayence, les évêques de Liège et de Breslau, et le prêtre Pierre de Rosemberg, noble bohémien. Tous six refusèrent cet honneur, quoiqu'on permit aux cinq prélats de conserver toute leur vie l'administration et les revenus de leurs Églises. Urbain, quelque temps après, donna la pourpre à huit Italiens. Quant aux prisonniers, le pape, indigné de leur attentat, les traita avec sévérité. Ils languirent long-temps dans un cachot infect, où ils avaient à souffrir le froid et la nudité, la faim, la soif, et par-dessus tout, les sales insectes qui les dévoraient tout vivans. On leur fit subir plusieurs fois la question des cordes, à la manière d'Italie, en les liant très-serrés, les ballottant en l'air, et les laissant ensuite retomber lourdement. Thiéri de Niem, secrétaire d'Urbain, qui nous a laissé une histoire de cet horrible schisme, rapporte des détails bien tristes sans doute sur les tourmens infligés, notamment au cardinal de Sangre et au cardinal de Venise, Louis Donato; mais, suivant les savans auteurs de la collection des Conciles³, ils ne subirent qu'un supplice digne de leur vie.

Urbain ne manqua pas d'attribuer à Charles de la Paix cette conspiration formée par le cardinal de Riéti son chancelier. Il convoqua au château de Nocéra le clergé de sa suite, les laïques de la ville et des villages voisins; et quand ils furent assemblés, il fit fermer les portes, afin que personne ne sortit. Alors il monta sur une tour, et, après une longue et violente invective, il excommunia, en éteignant et brisant les cierges, le cardinal de Riéti

¹ Liv. 98. n. 20. — ² Vit. pap. t. 1. 1282. — ³ Tom. II, p. 2044.

avec les six cardinaux prisonniers et tous leurs fauteurs, le roi Charles, la reine Marguerite sa femme, et mit l'interdit sur la ville de Naples. Dix jours après, il réitéra l'excommunication contre le roi et la reine. Bientôt il eut fort à faire pour résister aux troupes altérées de sang que Charles de Duras fit marcher contre lui. Elles prirent d'assaut la ville de Nocéra, elles y mirent le feu, elles se portèrent contre le château où le pape s'était renfermé. Le Hongrois féroce fit publier à son de trompe que quiconque procurerait ou favoriserait l'évasion d'Urbain serait puni comme rebelle, et que celui qui le livrerait, vif ou mort autrement que de mort naturelle, recevrait à l'instant dix mille florins d'or¹. Ce fut alors que le pontife, réduit à cette mesure par la nécessité, fit une constitution qui obligeait tous les chrétiens, à trois journées à la ronde, de secourir de leurs personnes ou de leurs biens, selon leur pouvoir, le pape assiégé, et qui leur assurait la même indulgence que s'ils marchaient au-delà des mers contre les infidèles. Il déclara aussi que les clercs qui tueraient ou mutileraient, quelque assiégeant n'encourraient aucune irrégularité.

Toutes ces ressources eussent été vaines, si des secours d'un autre genre et inespérés ne fussent arrivés à Urbain. Par une aventure bizarre, il dut son salut à ses plus grands ennemis. Raimond de Beauce, de la maison des Ursins, qui avait suivi le parti du roi Louis d'Anjou, et recueilli depuis sa mort les restes de son armée, les conduisit à ce pape, attirés qu'ils étaient beaucoup moins par le désir de l'obliger que par l'espoir de piller son trésor, et de nuire à leurs anciens vainqueurs. Ils forcèrent un quartier de l'armée napolitaine, entrèrent dans la place assiégée, en tirèrent le pape avec sa cour, et par des montagnes presque impraticables, voisines de Salerne, le conduisirent sain et sauf dans la plaine qui est au-delà. Mais il perdit une bonne partie des grandes richesses qu'il emportait avec lui. Les bêtes de somme s'abattant dans les montagnes, et l'ennemi les suivant l'épée dans les reins, on n'avait pas le loisir de les relever. Urbain cependant ne lâcha point ses prisonniers, c'est-à-dire les six cardinaux et l'évêque d'Aquila, compris dans leur proscription. L'évêque, mal monté, et d'ailleurs extraordinairement affaibli par la torture qu'il avait endurée comme les cardinaux, succomba dans le trajet.

Urbain, échappé au premier péril, n'était pas à beaucoup près hors de tout danger. Les Français qui venaient de l'arracher aux Napolitains délibérèrent près Salerne, s'ils ne le livreraient point à Clément qu'ils reconnaissaient pour pape, et dont ils espéraient

¹ Vit. t. II, p. 982.

uteurs, le roi interdit sur la communication pour résister. Charles fit marcher ses troupes, elles y mirent le feu. Le pape s'était échappé par la mer. Urbain serait puni ou mort autrement. Dix mille florins de rançon furent exigés. Mesures par la négociation. Français, à trois cents. Mesures de leurs chefs. Leur assurance. Les négociations. Leur inutilité. Irrégularité. Les secours d'un pape. Par une aventure. Raimond. Le parti du roi. Les défections de son armée, coup moins par son trésor, et de son quartier de l'armée, en tirèrent le profit. Impraticables, dans la plaine qui avait les grandes richesses. Attendant dans les lieux, on n'avait lâché point ses troupes. Le pape d'Aquila, le pape, et d'ailleurs, avait endurée

beaucoup près de l'arracher aux Français. Ils n'avaient point et ils espéraient

tirer une très-forte récompense, au lieu qu'Urbain leur semblait hors d'état de payer ce qu'il leur avait promis. Mais Raimond leur chef les en empêcha, et Urbain, après leur avoir soldé comptant onze mille florins d'or, leur donna des sûretés pour vingt-six mille autres; pour payer cette somme, dans l'épuisement où il était d'argent monnayé, il se vit réduit à mettre sa vaisselle en pièces. Cependant il s'embarqua sur des galères que lui envoyèrent les Génois; il passa en Sicile, où il était reconnu, et après y avoir publié les bulles contre Charles de la Paix, et s'être muni des vivres dont il avait un besoin extrême, il se rendit à Gènes.

Là, quelques amis des cardinaux prisonniers, ayant conspiré pour leur délivrance, entrèrent de nuit dans le palais du pape, où ils comptaient qu'un plus grand nombre se joindrait à eux pour forcer la prison; mais les domestiques du pontife s'étant réveillés au bruit, et ceux qui faisaient la garde courant aux armes, les conjurés perdirent courage et prirent la fuite. Peu de jours après, on éventa une conspiration plus noire, formée pour empoisonner le pape; et comme on faisait de rigoureuses perquisitions, deux cardinaux, savoir, Pile de Prato, archevêque de Ravenne, et Galiot de Pietramala, s'enfuirent de la cour d'Urbain, et se retirèrent à celle de Clément. Pile de Prato, en passant à Pavie, brûla son chapeau rouge sur la place publique, pour insulter à celui qui le lui avait donné. Clément, ne comptant pour rien leur première promotion, les créa de rechef cardinaux, sous des titres différens de ceux qu'ils portaient. Cet incident consacra la perte des prisonniers. Le cardinal d'Angleterre, Adam Eston, avait avoué, dès les premiers jours de son emprisonnement, qu'il avait su le dessein des autres cardinaux, assurant qu'il n'y avait pas consenti; mais parce qu'il ne l'avait pas révélé, il avait été retenu en prison avec eux, comme fauteur de la conspiration¹. Néanmoins on le délivra sur les instantes sollicitations du roi Richard. Les autres furent d'abord resserrés plus étroitement dans le logis même du pape. Voulant enfin quitter Gènes, après environ trois mois de séjour, Urbain les fit exécuter pendant la nuit, au mois de décembre 1386, peu de jours avant son départ². On raconta diversement leur fin: les uns disaient qu'on les avait jetés dans la mer; d'autres, qu'ils avaient été mis à mort et enterrés dans une écurie.

Urbain, en quittant Gènes, se proposait de rentrer dans le royaume de Naples. Quelque lueur d'espérance recommença de briller à ses yeux. Louis, surnommé le Grand, roi de Pologne et

¹ Fleury, t. 93, n. 22. — ² Thier. Niem. c. 60.

de Hongrie, était mort dès l'an 1382, laissant deux filles, Marie, l'aînée, qui succéda au royaume de Hongrie, et Hedwige à celui de Pologne; mais, comme l'aînée même n'était pas encore en âge de gouverner, la reine Élisabeth sa mère prit la conduite du royaume. Elle s'en acquitta si mal, que les grands envoyèrent à Naples offrir la couronne à Charles de la Paix, issu de la même maison d'Anjou-Sicile. Il accepta, vint en Hongrie, et fut couronné solennellement à Albe-Royale, le 31 décembre 1386; mais le 5 février suivant, il fut assassiné à Bude, par ordre et en présence d'Élisabeth, qui vengea ainsi tout à la fois sa querelle et celle d'Urbain ¹. Son corps, comme celui d'un excommunié, demeura sans sépulture jusqu'au pontificat de Boniface IX, qui prit le parti de Ladislas, son fils et son successeur au royaume de Naples. La reine Élisabeth périt à son tour, par l'attentat du ban ou seigneur de Croatie, qui la fit noyer trois mois après. La jeune reine Marie, que ce seigneur tout-puissant depuis la dernière révolution avait fait emprisonner, fut délivrée par Sigismond de Luxembourg, à qui elle était fiancée. Elle épousa aussitôt ce prince, frère de l'empereur Wenceslas, déjà marquis de Brandebourg, et qui dans la suite devint lui-même empereur.

Hedwige, reine de Pologne, unit à ce royaume le grand-duché de Lithuanie par son mariage avec Jagellon, qui en était souverain ². Elle rendit à la religion un service beaucoup plus mémorable encore : Jagellon, ainsi que toute la nation des Lithuaniens, était demeuré jusque-là dans le paganisme, malgré les exhortations de plusieurs princes zélés de son voisinage. Il ne tint pas contre celles d'Hedwige : il se fit instruire et fut baptisé à Cracovie, avec le plus religieux appareil, par l'archevêque de Gnesne, primat du royaume, assisté de l'évêque du lieu. Avec lui reçurent le baptême trois de ses frères, un certain nombre de boïars ou seigneurs et quantité de nobles. Quatre jours après, Jagellon, qui avait pris le nom de Vladislas, se fit sacrer et couronner en présence de la reine (1386).

Les Lithuaniens adoraient, comme perpétuel, un feu que leurs prêtres rendaient tel en effet, par le soin qu'ils avaient de lui donner de l'aliment jour et nuit. Ils adoraient aussi des forêts qu'ils nommaient sacrées, et des serpens dans lesquels ils croyaient que les dieux aimaient à se recéler. Vladislas-Jagellon, dès l'année qui suivit son baptême, alla dans cette province avec la reine son épouse et une suite nombreuse de seigneurs et de prélats polonais, afin d'établir le christianisme à la place de ces su-

¹ Jo. Thurocz. p. 410, 411, etc., Bonfin. p. 360 et seq. — ² Dlugos. l. 10, p. 403 etc. Cromer. l. 15, p. 242, etc.

ix filles, Marie, Hedwige à celui encore en âge la conduite du ds envoyèrent à ssu de la même rie, et fut cou- mbre 1386; mais rdre et en pré- s sa querelle et kcommunié, de- ace IX, qui prit royaume de Na- tentat du ban ou s. La jeune reine nière révolution ond de Luxem- sitôt ce prince, Brandebourg, et

e le grand-duché en était souve- up plus mémo- les Lithuaniens, gré les exhorta- . Il ne tint pas baptisé à Craco- que de Gnesne, vec lui reçurent re de boïars ou s, Jagellon, qui uronner en pré-

1, un feu que ls avaient de lui ussi des forêts els ils croyaient ellon, dès l'an- ovince avec la eurs et de pré- place de ces su- ugos. l. 10, p. 103

perstitutions. Le nouveau roi, étant arrivé dans le pays, convoqua une assemblée à Wilna qui en est la capitale, pour le jour des Cendres, qui, cette année 1386, tomba le 20 février. Il y exhorta les Lithuaniens à reconnaître le vrai Dieu, et à faire succéder les saintes observances du christianisme à leurs extravagances impies; mais ils étaient prévenus qu'ils ne manqueraient pas de périr sur-le-champ, s'ils abandonnaient les dieux et les coutumes de leurs ancêtres. Jagellon envoya donc couper les bois qu'ils tenaient pour sacrés, et tuer dans chaque maison les serpens qu'on y gardait comme des dieux domestiques; il éteignit aux yeux des barbares le feu prétendu perpétuel; il fit abattre le temple et briser l'autel où ils immolaient leurs victimes. Ce peuple éperdu, sans oser résister au roi, se lamentait dans l'attente du dernier malheur. Voyant enfin qu'il ne leur arrivait aucun mal, et l'expérience dissipant les terreurs paniques, les Lithuaniens comprirent qu'ils avaient été joués par leurs sacrificateurs, et demandèrent avec empressement des guides plus sûrs. Les prêtres polonais les instruisirent des articles de foi; mais celui qui travailla le plus efficacement à leur conversion fut le roi lui-même, qui savait leur langue, et qui les pénétrait d'édification en les catéchant. On baptisa les plus distingués, chacun en particulier: pour le peuple, comme ç'eût été un travail sans fin de baptiser ainsi la multitude immense de ceux qui se présentaient, le roi les fit partager en diverses troupes de l'un et de l'autre sexe que l'on aspergea, et à chaque troupe on donna un seul nom chrétien, au lieu des noms barbares. On ne manqua point sans doute de prendre les précautions convenables, afin que l'eau tombât sur chacun. C'est ce qu'auraient dû présumer, non seulement de la sagesse des ministres sacrés, mais de la nécessité manifeste d'une précaution si commune, les censeurs décidés à blâmer les usages les plus arbitraires de la discipline, et les mieux assortis aux circonstances des temps et des lieux.

Le roi Vladislas, pour témoigner une bienveillance particulière à ces nouveaux chrétiens, et leur inspirer le dégoût de leurs usages barbares, leur donna des habits d'étoffe de laine, au lieu des peaux de bêtes et des lambeaux de toile dont ils s'étaient vêtus jusque-là. Pour affermir la religion parmi eux, il fonda une église cathédrale à Wilna, en l'honneur de saint Stanislas, qui devenait le patron commun des Polonais et des Lithuaniens, réunis désormais sous la même domination, comme sous la même religion. André Vazylo, noble Polonais de l'ordre des frères mineurs et confesseur de la reine Elisabeth de Hongrie, en fut le premier évêque. Vladislas établit en même temps sept paroisses auxquelles,

ainsi qu'à la cathédrale, il assigna des revenus avec une libéralité royale. La reine Hedwige se chargea de leur fournir les vases sacrés, les croix, les images, les livres et les ornemens de toute espèce. Le roi passa toute cette année en Lithuanie, afin d'étendre l'Évangile, qui toutefois ne bannit point encore l'idolâtrie de la partie septentrionale, couverte de forêts sauvages et presque inaccessible. Il fit une loi qui défendait aux catholiques de contracter mariage avec les Russes, engagés dans le schisme des Grecs. Enfin il envoya l'évêque de Posnanie vers le pape Urbain, pour se mettre sous son obéissance. En quittant la Lithuanie, il y laissa pour gouverneur ou prince son frère Skirgellon, à charge toutefois de l'hommage envers la Pologne.

En Angleterre, l'esprit d'erreur et de faction, avec tous ses désordres, faisait chaque jour de plus tristes progrès. Il prit le masque et le langage de la perfection, et se glissa jusque dans les communautés religieuses. Les lollards ou wicléfistes, ayant trouvé moyen de se faire écouter de Pierre Pareshul, de l'ordre des augustins, lui persuadèrent qu'il devait quitter la vie monastique pour revenir à la vie commune qu'ils lui disaient plus sûre et plus parfaite¹. Suivant la marche ordinaire des apostats, Pareshul commença par invectiver contre son ordre, dont il publia tous les vices prétendus. Accompagné un jour de près de cent wicléfistes, dans l'église de Saint-Christophe de Londres, il se mit à reprocher tant de crimes aux augustins ses confrères, que tous les assistans en frissonnaient d'horreur. Quelques-uns néanmoins allèrent avertir ces religieux, dont douze des plus échauffés accoururent à l'église où l'apostat prêchait encore. Un d'entre eux s'approcha, et le démentit hautement. Aussitôt les wicléfistes se jetèrent sur lui en l'accablant de coups, le terrassèrent, le foulèrent aux pieds, et le laissèrent presque mort sur la place. Ils dissipèrent les onze autres, et les poursuivirent jusqu'à leur maison, se disposant à y mettre le feu, et criant avec fureur : « Délivrons le monde de ces infâmes, de ces assassins, de ces monstres détestables. » Ils en seraient venus à l'exécution, sans un des vicomtes de Londres qui fit retirer ces furieux, moins par autorité que par voie de remontrance et d'insinuation (1387).

Comme le prédicant n'avait pas eu le loisir de vomir toutes ses infamies, il consigna dans un libelle ce qu'il avait déjà débité, y ajouta beaucoup d'imputations nouvelles, et afficha cet écrit à la porte de l'église cathédrale, ou Saint-Paul de Londres. Il y accusait en particulier les augustins d'avoir tué plusieurs de leurs

¹ Valsiog. p. 327 et seq.

une libéralité
ir les vases sa-
ens de toute es-
, afin d'étendre
idôlatrie de la
t presque inac-
s de contracter
es Grecs. Enfin
pour se mettre
aissa pour gou-
e toutefois de

avec tous ses
grès. Il prit le
usque dans les
s, ayant trouvé
l'ordre des au-
vie monastique
us sûre et plus
tats, Paresahul
il publia tous
de cent wiclé-
, il senit à re-
, que tous les
néanmoins al-
hauffés accou-
entre eux s'ap-
clélistes se je-
t, le foulèrent
Ils dissipèrent
aison, se dis-
Délivrons le
onstres détes-
as un des vi-
s par autorité
nir toutes ses
léjà débité, y
a cet écrit à
dres. Il y ac-
eurs de leurs

confrères; et, pour donner plus de vraisemblance à ses imputations, il précisait les noms tant des morts que des meurtriers, et désignait les endroits où l'on prétendait qu'ils les avaient massacrés et enterrés. Le libelle débutait par ces mots: « Je suis sorti de l'école de Satan, c'est-à-dire, selon ce fanatique, de la religion » qu'il avait professée, et par la grace de Dieu, je suis arrivé à la » vie parfaite. » Il remerciait ensuite le pape Urbain de l'avoir mis en liberté, faisant allusion à la qualité de chapelain de ce pontife, qu'il avait acquise à prix d'argent, ainsi que bien d'autres sujets de même vertu. Ce n'était là que la moindre partie des désordres qu'occasionait l'esprit de schisme et de parti.

Paresahul était principalement soutenu par les gentilshommes chaperonnés, ainsi appelés parce qu'ils ne levaient leur chaperon devant personne, pas même devant le sacrement adorable de nos autels. C'étaient les grands dévots de Wicief. Un d'entre eux, nommé Jean de Montaigu, fit ôter de sa chapelle toutes les saintes images. Laurent de Saint-Martin, autre coryphée de la réforme, ayant communiqué pour la Pâque, retira de sa bouche la sainte hostie; et malgré les remontrances du prêtre, qui le suivit assez loin, il la porta dans sa main jusque chez lui. Là, il la mêla avec des alimens ordinaires, et se mit à manger, en disant qu'elle ne valait pas mieux que le pain commun. Le chapelain de Jean de Montaigu, à l'article de la mort, se repentit de son impiété, et demanda un prêtre. On lui répondit, quelques instances qu'il pût faire: « La confession faite aux hommes est inutile: confessez-vous à Dieu: il a sans doute autant de pouvoir que les » prêtres. »

Jean Wicief, première cause de toutes ces horreurs, arriva cependant au terme de sa triste carrière¹. Deux ans auparavant, il avait été frappé d'apoplexie le jour de saint Thomas de Cantorbéry 29 décembre 1385, comme il prêchait ses dogmes impies dans sa paroisse de Lutterwolt: la bouche lui tourna tout-à-coup, d'une manière hideuse, un tremblement convulsif agita sa tête, et il perdit la parole. Après deux ans de langueur, il expira le dernier jour de l'année 1387, fête de saint Silvestre. Ce qu'on ne manqua point de faire observer comme une punition divine, parce que, dans les blasphèmes qu'il vomissait souvent contre les saints, il s'était principalement emporté contre saint Silvestre et saint Thomas, l'un comme auteur, et l'autre comme défenseur des droits de l'Eglise qui déplaisaient le plus à ce précurseur des réformes hérétiques.

¹ *Id.* p. 530. Cav. .pp. p. 33.

Wicléf a laissé, tant en latin qu'en anglais, un très-grand nombre d'écrits, dont la plupart, malgré tout l'attrait de l'Angleterre pour ces sortes de productions, y sont demeurés manuscrits dans la poudre des bibliothèques. A l'occasion de sa version anglaise de toute la sainte Écriture, Knigton, écrivain du temps, s'exprimait ainsi ¹ : « Par ce moyen, l'Écriture est plus familière aux femmes » qu'elle ne l'était aux clercs, et la perle évangélique, foulée aux » pieds des pourceaux, devient le jouet de l'ignorance et de l'im- » piété. » Le principal ouvrage latin de Wicléf est son dialogue entre trois personnages allégoriques, la vérité, le mensonge et la prudence, qu'il nomme pour cela triologue, selon l'ignorance du temps, dont ce présomptueux novateur ne sut pas se préserver. C'est comme un corps de théologie qui renferme tout le venin de sa doctrine, et dont la base n'est qu'une nécessité absolue en toutes choses.

Il prétend² que le péché, comme tout le reste, arrive par une nécessité inévitable; que Dieu ne pouvait empêcher la faute du premier homme, mais qu'il n'en était pas plus possible que le Fils de Dieu ne s'incarnât point, et ne souffrît pas la mort pour y satisfaire; que Dieu pouvait bien faire autrement s'il eût voulu, mais qu'il ne pouvait vouloir autrement. « Jésus-Christ, ajoute-t-il, ne » peut sauver les démons, parce que, leur péché étant contre le » Saint-Esprit, il faudrait que le Saint-Esprit s'incarnât, ce qui est » impossible. » En un mot, rien n'est possible à Dieu, selon ce blasphémateur, que ce qui arrive actuellement. « La puissance » qu'on lui attribue pour les choses qui n'arrivent point, pour- » suit-il, n'est qu'une illusion. Quand Jésus-Christ dit qu'il pou- » vait demander à son père douze légions d'anges, il faut entendre » qu'il le pouvait s'il l'eût voulu; mais qu'il ne pouvait le vouloir. » Dieu, dit-il cependant, ne laisse pas que d'être libre, comme il » l'est à produire son Verbe, quoiqu'il le produise nécessairement. » La liberté de contradiction, pour pouvoir agir ou n'agir pas, est une chimère introduite par les docteurs. »

Dans le même temps Jean de Montson, de l'ordre des frères prêcheurs et aragonais de nation, soutint à Paris quatorze propositions dont quelques-unes font voir que la doctrine du sectaire anglais avait déjà répandu ses influences contagieuses dans les climats voisins³. Telles sont la sixième et la septième, qui ont quelque trait au monstre de nécessité enfanté par cet hérésiarque. Elles étaient conçues en ces termes : Il n'est pas contre la foi de supposer qu'il est absolument et simplement nécessaire que quelque

¹ P. 1644. — ² Boss. Variat. t. xv, n. 453. — ³ Duboul. t. iv, 599. Vit. pap. t. 1, p. 1573.

créature existe. Il ne répugne pas que ce qui existe nécessairement ait une cause; à quoi il ajoute que les saintes Écritures ne doivent s'expliquer que par les Écritures mêmes. L'audacieux Aragonais, poussant plus loin, et se perdant bientôt dans les ombres terribles qu'il s'efforçait de percer, osa proférer qu'il peut y avoir une simple créature plus capable de mériter que l'âme de Jésus-Christ même.

Mais ce qui n'alarma pas moins la religion des peuples sans être aussi scandaleux en soi, ce fut la témérité avec laquelle, après s'être élevé contre la dignité du Verbe fait chair, à l'exemple de tous les ennemis du Fils, il entreprit de diminuer la gloire de la mère. Il avança et soutint opiniâtrément qu'il était expressément contre la foi de nier que tout homme, excepté Jésus-Christ seul, eût contracté le péché originel, et qu'il était égal d'en excepter Marie, ou d'en excepter une multitude de personnes. Ces propositions, révoltantes pour une nation de tout temps si dévouée à la mère de Dieu, furent dénoncées à la faculté de théologie, et qualifiées chacune en particulier comme elles le méritaient; puis, à la requête de la faculté, l'université entière confirma la censure. Les docteurs allèrent ensuite déférer tous ensemble le jugement définitif de la doctrine et de la personne de Montson à Pierre d'Orge-mont, successeur d'Aimeri de Magnac dans le siège de Paris. Le prélat commença par citer l'accusé, qui, ne comparissant point, fut condamné et excommunié comme contumace. On lui donna cependant encore un nouveau délai, pendant lequel les propositions furent discutées à fond par les plus habiles docteurs en théologie et en droit canon. Enfin l'évêque prononça la sentence par laquelle il défendait, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, d'enseigner, de prêcher, de soutenir en public ou en particulier les propositions condamnées; avec injonction, sous la même peine, à quiconque les entendrait publier ou soutenir, d'en découvrir l'auteur à l'évêque ou à son official. Quant à la personne de Montson, il était enjoint de faire des poursuites rigoureuses, et d'implorer même le bras séculier, afin de le prendre et de le retenir en prison (1387).

Il appela de la sentence de l'évêque de Paris et de la censure de l'université, à l'antipape Clément VII. Il se fondait sur la doctrine de saint Thomas, qu'il disait blessée par ce jugement, et sur la dignité suprême du saint siège, qu'il représentait comme le seul tribunal où se dussent porter les causes majeures de la foi. Sous le prétexte imposable, quoique imaginaire, de l'injure faite à l'ange de l'école, l'affaire du novateur dominicain devint celle de tout son ordre¹.

¹ D'Ech. t. 1, p. 693. D'Argentr. p. 66

Le chapitre général des frères prêcheurs attachés au parti de Clément s'étant tenu à Rhodéz le 17 mai 1388, ces religieux appelèrent en corps à l'antipape de la sentence rendue contre frere Jean de Montson, et donnèrent à celui-ci dix docteurs, pour lui servir de défenseurs et de conseils. L'université de Paris, voyant le degré d'intérêt que les dominicains prenaient à la cause de leur confrère, et considérant de plus les charges de toute espèce qu'ils exerçaient à la cour de Clément, sans compter la faveur dont ils jouissaient auprès de la plupart des princes dont ils gouvernaient les consciences, se disposa à envoyer des députés à Avignon, mais en s'efforçant de choisir des représentans capables de faire tête au plus puissant parti. De ce nombre furent Pierre d'Ailli et Gille Deschamps, qui tous deux furent successivement grands maîtres de Navarre, et tous deux ensemble devinrent cardinaux.

Pierre d'Ailli, par la supériorité de ses lumières et par la grandeur de son courage, qui ne se ressentait en rien de la naissance obscure qu'il avait reçue d'une humble famille de Compiègne, montra qu'il suffisait lui seul contre la faction la mieux protégée. Il parla deux fois en plein consistoire, réveilla le zèle, écarta les préventions, et disposa parfaitement les esprits à écouter favorablement le fond de la cause, qu'il exposa dans un mémoire, ou plutôt dans un assez long traité publié à Avignon au nom de ses commettans. Il y établit trois choses : la première, que le tribunal qui avait condamné Jean de Montson était compétent ; la seconde, que le jugement émané de ce tribunal était légitime en lui-même ; la troisième enfin, que le respect dû à saint Thomas n'était pas compromis dans ce jugement. Ce traité, qui peut sembler diffus à ceux qui, sans l'avoir approfondi, en ont parlé, ou sur cette inspection superficielle, ou d'après leurs préventions particulières en fait de doctrine, ou enfin sous l'empire du préjugé général contre les écrivains de cet âge déprécié, paraîtra court au contraire à quiconque tiendra moins compte du nombre des pages dont il se compose que de l'importance des matières et du développement des principes solides qu'il renferme. Il contient même une infinité de traits intéressans, et dans l'ensemble, un ordre, une exactitude, une clarté, qui, quoiqu'en disent ceux qui n'y trouvent qu'un chaos de divisions et de subdivisions purement verbales feraient encore honneur aux meilleurs théologiens de nos jours.

Pour ce qui est de la conception immaculée en particulier, objet principal de cette contestation fameuse, il fit observer sagement que son contradicteur n'avait pas été condamné pour l'avoir niée simplement, mais pour avoir enseigné qu'il est contre la foi de dire que la mère de Dieu a été exceptée de la tache originelle.

és au parti de
religieux appe-
ntre frere Jean
pour lui servir
oyant le degre
leur confrere,
u'ils exerçaient
jouissaient au-
es consciences,
en s'efforçant
u plus puissant
eschamps, qui
avarre, et tous

et par la gran-
de la naissance
e Compiègne,
ieux protégée.
èle, écarta les
écouter favora-
a mémoire, ou
au nom de ses
que le tribunal
nt; la seconde,
en lui-même;
has n'était pas
sembler diffus
ou sur cette
s particulières
réjugé général
rt au contraire
ages dont il se
éveloppement
e une infinité
, une exacti-
n'y trouvent
ent verdales
de nos jours.
rticuler, objet
sagement que
r l'avoir niée
ntre la foi de
he originelle.

« C'est là, dit-il, enfreindre avec une témérité imparo-able les
» règles de la sage discrétion des défenseurs mêmes de la romme des
» vierges, qui n'ont garde d'inculper d'hérésie le sentiment opposé
» au leur. C'est contredire saint Bernard lui-même, qui, en repro-
» chant à une Église particulière de célébrer la fête de la Concep-
» tion, protestait néanmoins qu'en cela, comme en toute autre
» chose, il soumettait ses lumières au jugement de l'Église ro-
» maine. » Quant à l'autorité de saint Thomas, qui avait avancé gé-
» néralement que tous les hommes excepté Jésus-Christ ont contracté
» le péché originel, il oppose ce que cet illustre docteur, sur ce
» point précis, a dit en termes exprès, savoir, que la pureté de
» Marie fut telle, qu'elle n'a contracté aucun péché, ni originel,
» ni actuel. « Et c'est ainsi, reprend-il, qu'il faut nécessairement en-
» tendre les textes généraux de l'Écriture sur ce sujet. Est-il un
» catholique qui ne veuille soustraire la Vierge à cet oracle du
» prophète : *Tout homme est menteur?* Est-il un homme de bon
» sens qui de la totalité des hommes infectés du péché originel,
» selon saint Paul, n'excepte la première femme, qui sans contredire
» dit n'a pas péché en Adam? »

Comme les dominicains s'appuyaient extraordinairement sur la
haute autorité de saint Thomas, et sur les approbations données
par l'Église aux écrits de cet ange de l'école, sans trop se mettre
en peine de faire à la question présente l'application de ces lieux
communs imposans, Pierre d'Ailli voulut encore leur ôter cet
avantage équivoque. Il distingua d'abord deux espèces d'appro-
bations données dans l'Église à des écrits dogmatiques; l'une ex-
presse, par la déclaration positive de l'Église, ou même de l'Écri-
ture sainte; et l'autre tacite, par la liberté qu'on laisse aux fidèles
de se servir de certains ouvrages connus. Mais les dominicains
prétendant que l'approbation donnée aux écrits de saint Thomas
était du premier ordre, Pierre d'Ailli, sans élever de difficulté sur
une bulle d'Urbain V qu'ils citaient à ce sujet, et accordant même
que les écrits de tout docteur catholique peuvent être honorés
par l'Église de cette approbation expresse, prétend d'un autre
côté qu'elle ne s'étend pas à tous les points de l'ouvrage approuvé.
« Autrement, dit-il, il arriverait, ce qui est hérétique et absurde,
» que l'Église se contredirait elle-même. Comme les frères prêcheurs
» comptent avoir une bulle qui approuve la doctrine de saint Tho-
» mas, les mineurs prétendent en avoir une aussi en faveur
» d'Alexandre de Halès, qui est cependant opposé à saint Thomas
» sur plusieurs points. Quoi qu'on imagine, poursuit-il, on ne se
» persuadera pas sans doute que la bulle alléguée en faveur de saint
» Thomas l'emporte sur le décret du pape Gélase, qui approuve la

» doctrine de saint Cyprien, de saint Jérôme et de bien d'autres
» docteurs. Toutefois, malgré ce décret si solennel, qui n'avoue que
» ces grands personnages ont erré sur quelques points même assez
» importans ? On pourrait donc penser la même chose de saint
» Thomas, nonobstant la bulle en question ; mais nous n'allons
» pas si loin, et la cause de Jean de Montson, comme nous l'avons
» dit, n'a rien de commun en effet avec celle de saint Thomas. »

Clément applaudit au prince des docteurs de Paris, chargea trois cardinaux d'approfondir l'affaire, et cependant fit défendre à l'accusé de s'absenter de la cour d'Avignon, sous peine d'être tenu pour coupable sur tous les chefs de l'accusation. L'auteur anonyme et contemporain de la Vie de Charles VI ¹ assure que l'affaire fut jugée au fond et en forme contradictoire ; qu'on obligea le coupable de reconnaître la vérité, et de se soumettre à la correction de l'université de Paris : ce qu'il aurait promis avec l'expression d'un repentir simulé. Toutefois, parmi les monumens juridiques, il ne nous reste qu'une sentence par défaut. Montson, s'étant échappé d'Avignon, et ne comparaisant point après toutes les monitions et toutes les formalités canoniques, fut déclaré contumace et frappé d'anathème. Cette sentence fut portée à Paris, on la publia dans l'audience de l'official, et tous les ordres de l'état témoignèrent autant d'animosité contre les défenseurs de Jean de Montson que de zèle pour la gloire de la mère de Dieu. On insulta publiquement les frères prêcheurs, on leur retrancha les aumônes, on les interdit de la prédication et de la confession, on les exclut de l'université, où ils ne rentrèrent qu'après quatorze ans, on les cita et on les poursuivit vivement en justice.

Plusieurs dominicains, dans la capitale et les provinces, invectivant contre les juges de Jean de Montson, exaltant sa doctrine et blâmant les désaveux qu'on exigeait de ses confrères, furent contraints de se rétracter publiquement, et l'on proclama ces rétractations en quatre endroits des plus fréquentés ². Quelques-uns d'eux furent emprisonnés, excommuniés, et réduits à faire une espèce d'amende honorable, en présence d'un peuple nombreux qui les accablait d'injures. Guillaume de Valon, quoique évêque d'Evreux et confesseur du roi, ayant dit, par affection pour l'ordre de saint Dominique dont il avait été tiré, que l'université n'entendait point la doctrine de saint Thomas, et avait condamné dans Montson des propositions très-vraies et très-catholiques, fut obligé de se rétracter en présence du roi même, de toute la cour, de quelques évêques, et des députés de l'université.

¹ Hist. anon., p. 146. — ² Vit. t. 1, p. 1575.

Le monarque ne lui retira pas seulement sa confiance; mais dans le premier feu de son indignation, il dit qu'il ne voulait plus de confesseur du même ordre.

Cependant Montson lui-même, errant et fugitif, avant de passer dans l'Aragon sa patrie, s'arrêta quelque temps en Provence. Là, il abjura l'obédience de l'antipape pour embrasser celle d'Urbain VI, et composa un ouvrage en faveur d'Urbain contre Clément. Le pape vraisemblablement n'était pas moins opposé que son compétiteur aux ennemis de la conception immaculée; mais Urbain ne manqua pas d'accorder sa protection à un homme qui répudiait ses anciennes erreurs et revenait à l'unité. Montson, après n'avoir séjourné que fort peu de temps dans sa patrie, d'où il risquait d'être renvoyé en France, à la demande du roi Charles VI, alla chercher plus de sûreté à Rome ¹.

Le pape Urbain résidait alors dans cette capitale. Après y avoir été redemandé avec empressement, sans qu'il voulût d'abord y revenir, il y était enfin de retour. Deux fois il s'était mis en campagne avec une armée, afin de s'emparer du royaume de Naples, comme dévolu irrévocablement au saint siège, et deux fois il fut obligé de rebrousser chemin sans y avoir pu pénétrer, laissant Ladislas et Louis d'Anjou s'emparer et se chasser alternativement de ce royaume ². Il fut contraint d'abandonner à jamais son entreprise, par une chute qu'il fit à la tête de son armée, et par la difficulté qu'il trouvait à faire subsister ses troupes. Le mulet qu'il montait s'étant abattu aux environs de Pérouse, et le pontife se trouvant dangereusement blessé, Urbain se fit porter à Tivoli, puis à Ferentino. Enfin l'argent venant à lui manquer, et l'hiver approchant, il lui fallut bon gré mal gré revenir à Rome, où il entra vers la fin d'octobre 1388, et s'occupa des fonctions propres du pontificat. Le jubilé que Clément VI avait réduit de cent ans à cinquante, il le réduisit à trente-trois, fondé sur l'opinion que Jésus-Christ avait passé sur la terre ce nombre d'années. Il statua qu'à la fête du saint Sacrement on pourrait célébrer l'office divin, nonobstant l'interdit, et que ceux qui accompagneraient le saint viatique depuis l'église jusque chez le malade, et de la maison du malade à l'église, gagneraient cent jours d'indulgence. Il institua aussi la fête de la Visitation, afin d'obtenir, par l'intercession de la mère de Dieu, l'union de l'Église.

Le pape, affaibli de sa chute, miné par des chagrins et des agitations perpétuels, âgé de soixante-douze ans, tomba malade le 14 d'août 1389, et, malgré tant de causes de sa mort, on imagina,

¹Rain. an. 1387. n. 15. et seq. — ²Vit. de Clément VI. 157. Thier. Niem. t. 19.

comme pour tous les personnages qui se trouvent dans certaines positions, qu'on avait attenté à sa vie par quelque breuvage empoisonné. La force extraordinaire de son tempérament le soutint encore deux mois, et il ne mourut que le 18 d'octobre. « Il est » certain, dit Maimbourg, que la mort de ce pontife réjouit bien » des gens et n'en affligea que très peu, son humeur terrible l'ayant » rendu très odieux, quoiqu'on ne puisse nier qu'il n'ait eu beaucoup de bonnes qualités, et surtout un très-grand amour pour » la chasteté, joint à une vie très austère avec une extrême horreur du luxe et de la simonie, qu'il bannit de la cour de Rome, » par la justice exacte qu'il en fit, et par ses exemples ¹. » Thiéri de Niem, cité dans la collection de Labbe ², dit qu'on ne pouvait souhaiter plus de vertu dans l'archevêque de Bari, et que personne n'était plus digne d'occuper le saint siège. Si les conjonctures dans lesquelles Urbain se trouva et si les contrariétés qu'il eut à subir l'affectèrent jusqu'à changer entièrement son caractère doux et patient, l'impartialité veut qu'on attribue ce malheur et l'origine du schisme à quelques cardinaux, dont il reprit les mœurs avec le zèle qui convient à la piété ³. Il avait régné onze ans six mois et neuf jours, qui furent presque sans réserve un temps de schisme et de toutes sortes d'horreurs. Durant huit lustres encore, cette leçon devait se continuer, pour faire comprendre aux fidèles tout le prix de l'unité catholique.

¹ Hist. du grand schisme, liv. 3, p. 364. — ² Vita Urb. VI — ³ Concil. Lab. t. II, p. 204.

LIVRE QUARANTE-SEPTIÈME.

DEPUIS LA FIN D'URBAIN VI, EN 1389, JUSQU'A LA DÉCADENCE DES
FAUTEURS DU GRAND SCHISME D'OCCIDENT, EN 1400.

LA mort du pape Urbain porta la joie à la cour d'Avignon. Les cardinaux de Clément se rendirent au palais et tinrent congrégation avec lui. Imaginant qu'ils éprouveraient peu de difficultés de la part des cardinaux de Rome, et que ceux-ci étaient plus disposés à se rendre à Clément qu'à se mettre en conclave, ils ne songèrent qu'à gagner les princes de l'obédience d'Urbain, par l'entremise du roi de France, qu'ils prièrent de leur écrire. Le roi communiqua cette affaire au duc de Bourgogne son oncle, qui la vit tout autrement et beaucoup mieux que le consistoire d'Avignon. « Monseigneur, dit-il au roi, Urbain est mort; voilà » tout ce qu'il y a de certain; mais il est très-douteux que ses » cardinaux soient dans les dispositions qu'on leur suppose. » Dans cet état des choses, les princes ne feront certainement » pas plus pour vous qu'ils n'ont fait jusqu'à présent. Sursoyons donc ! »

Le roi et son conseil approuvèrent tous l'avis du duc de Bourgogne, et peu de jours après arriva la nouvelle de l'élection de Boniface IX. Depuis la mort d'Urbain, ses cardinaux n'avaient pris que le temps de se réunir, tant ceux qui se trouvaient à Rome que ceux qui étaient dans les provinces voisines, et le second jour de novembre, assemblés en conclave au nombre de quatorze, ils avaient élu tout d'une voix Pierre Tomacelli, appelé communément le cardinal de Naples; il fut couronné le 9 du même mois. Il était âgé d'environ quarante-cinq ans, de belle taille, et d'une physionomie avenante, affable, prévenant, maniant très-bien la parole, peu instruit d'ailleurs, mais, dit Maimbourg, habile et de bon esprit, suppléant si bien par son adresse et sa prudence au peu de connaissances qu'il avait des hautes sciences, qu'il fit en peu de temps ce que ses prédécesseurs plus savans que lui n'avaient encore pu faire; car il trouva moyen d'abattre la puissance et l'autorité presque souveraine des Bannerets et du sénateur, d'attirer tout à soi, et de se rendre enfin absolument maître dans Rome et dans l'état ecclésiastique, comme le sont aujourd'hui les papes ¹.

¹ Froiss. vol. 4, c. 10. — ² Hist. du grand schisme 1. 3.

Dès le commencement de son pontificat, il voulut acrédi-ter son obédience, en annonçant une abondante distribution de bénéfices ; mais les dons ne répondirent point aux promesses. De ces essais de clercs, ou indignes ou avides, attirés à Rome de toutes les régions, une multitude tomba entre les mains de Bernard de la Sale, qui commandait les troupes clémentines dans la Marche d'Ancône et dans la Romagne, et plusieurs y perdirent la vie. Quant à ceux qui arrivèrent au but de leur voyage, on com- mença par leur faire payer les droits d'examen, et quand on en vint à la distribution des grâces, on plaça les pauvres sur la fin des rôles, en sorte que les expectatives ne furent plus qu'une il- lusion pour la plupart d'entre eux. ¹

Un mois après son exaltation, le samedi des quatre-temps de l'ave-nt, Boniface créa quatre cardinaux, tous propres à la soutenir, soit par leur noblesse et leur puissance, soit par leur capacité ². Tels étaient Henri Minutili, archevêque de Naples et d'une des plus illustres maisons de la ville; Barthélemi Oléario, évêque de Florence et fameux théologien de l'ordre des frères mineurs d'où il avait été tiré; Cosmat Meliorati, évêque de Bologne, et depuis pape sous le nom d'Innocent VII; enfin Christophe Maroni, évêque d'Isernie au royaume de Naples, et romain de naissance. Boniface rétablit encore trois cardinaux déposés par son prédécesseur, savoir Adam Eston, évêque de Londres, Barthélemi Mezavaca, évêque de Riéti, et Landolfe Maramori. Enfin le cardinal-archevêque de Ra-venne, Pile de Prato, qui avait quitté Urbain pour Clément, et qui était alors légat de Clément en Italie, le quitta à son tour pour revenir à Boniface qui le reçut comme cardinal. On le nomma par dérision le cardinal aux trois chapeaux ³.

L'avènement de Boniface au pontificat fut encore signalé, selon la coutume, par la délivrance des prisonniers; il se trouva parmi eux un imposteur grec qu'Urbain avait fait arrêter ⁴. C'était un aventurier sans bien et sans aveu, mais doué d'un talent pour la supercherie propre à faire des dupes. S'étant associé quelques gens de sa sorte, il convint avec eux qu'il se dirait patriarche de Constantinople, et qu'ils l'aideraient à soutenir ce personnage dans les pays étrangers. Il passa d'abord dans l'île de Chypre, dont le roi, surpris par l'im- posteur, voulut être couronné de sa main, et lui fit un présent de trente mille florins d'or. A l'exemple du souverain, tout le monde accourut pour lui demander des grâces, et surtout des bénéfices qu'il accordait sans peine à tous ceux qui avaient de quoi payer ces votes sans objet. Il acquit par ce moyen des sommes considérables,

¹ Froiss. l. 4, c. 10. — ² Gobel. c. 84, p. 273. — ³ Vit. t. 1, p. 342. — ⁴ J. Juv. p. 78. Labour. l. ix, c. 10.

ult accréditer
distribution de bé-
promesses. De
rés à Rome de
mains de Ber-
entines dans la
y perdirent la
yage, on com-
quand on en
vres sur la fin
plus qu'une il-

emps de l'avent,
utenir, soit par
2. Tels étaient
s plus illustres
rence et fameux
avait été tiré;
pe sous le nom
e d'Isernie au
niface rétablit
r, savoir Adam
ea, évêque de
evêque de Ra-
r Clément, et
tta à son tour
rdinal. On le

5.
ignalé, selon la
a parmi eux un
un aventurier
la supercherie
ns de sa sorte,
stantinople, et
ays étrangers.
rpris par l'im-
un présent de
tout le monde
des bénéfices
uoï payer ces
considérables,

qui le mirent en état de se produire sur les plus grands théâtres. Il vint donc à Rome, où le pape Urbain le fit examiner, et il trouva des gens qui lui soutinrent en face que la même année ils avaient vu en Grèce le véritable patriarche de Constantinople. Ce fut sur cette conviction qu'Urbain le fit emprisonner, et confisqua son trésor.

Délivré de la prison qui n'avait servi qu'à le rendre plus artificieux, il se rendit en Savoie, dont il savait le comte parent du vrai patriarche de Constantinople. Il s'annonça comme appartenant à ce prince, et après lui avoir montré une généalogie dressée selon ses vues, il se répandit en plaintes sur les traitemens indignes qu'il avait éprouvés de la part d'Urbain, pour l'avoir exhorté à mettre fin aux calamités de l'Église en quittant le pontificat qu'il détenait injustement. Le comte de Savoie, clémentin zélé, ne vit plus dans l'imposteur qu'un parent généreux, et qu'un malheureux illustre. Il lui donna une suite et des équipages assortis à sa dignité prétendue, et l'envoya vers Clément, auquel il le recommanda, comme prince de sa maison et patriarche de Constantinople. « Urbain, lui dit le Grec habile, ne m'a fait souffrir tant de maux à Rome que parce que je prenais votre parti, et lui représentais qu'en conscience il était obligé à vous reconnaître pour souverain pontife. » Clément, ou ébloui au seul nom d'un patriarche de Constantinople qui prenait son parti, ou se promettant de l'imposteur un grand avantage pour l'accroissement de son obédience, le combla d'honneurs et lui fit de grandes largesses : ce qui prépara, de la manière la plus favorable, son entrée dans la capitale de France, où il s'achemina d'Avignon. Le roi envoya au-devant de lui un nombreux cortège d'évêques, et son arrivée fut un spectacle public. On admira la forme majestueuse et la magnificence de ses ornemens pontificaux, son air de grandeur, sa gravité, et bientôt la piété singulière avec laquelle il visita les églises.

Il ne manqua point d'aller au célèbre monastère de Saint-Denis, et d'applaudir à la prévention des moines en faveur de l'antiquité de leur saint patron. « Quel bonheur, s'écria-t-il d'un ton d'enthousiasme, de posséder le corps du saint aréopagite ! Mais la Grèce est encore dépositaire de sa ceinture et de quelques livres écrits de sa main. Il convient que ces reliques diverses soient réunies dans ce pieux asile. » Puis adressant la parole à l'abbé : « Donnez moi, lui dit-il, deux de vos religieux pour m'accompagner jusqu'à mon Église, et quelque glorieuse qu'elle soit de posséder un si précieux trésor, je m'engage à le leur faire remettre. Je pourrais ajouter que de si dignes prêtres ne reviendront

« point ici sans être pourvus de quelque éminente prélature. » L'un de ces deux motifs était seul assez puissant. Les deux moines l'accompagnèrent avec joie ; il les mena jusqu'à la mer ; il s'embarqua secrètement avec ses richesses, et laissa ses compagnons abusés, mais non pas encore persuadés qu'ils le fussent. Ce ne fut qu'à Rome, où ils allèrent s'informer trop tard du prétendu patriarche, qu'ils apprirent ce qui s'y était passé à son sujet sous le pontificat précédent. Ils s'en revinrent en France tempérer leur confusion en la partageant avec tant d'illustres dupes de la même supercherie.

Clément s'était flatté que la mort d'Urbain le laisserait seul en possession du siège apostolique. Quand il lui eut vu donner un successeur, il ne manqua point de prendre contre lui le ton ordinaire des censures et des anathèmes ; éclats inutiles et qui n'intimidèrent personne du parti opposé¹. Boniface n'usa pas d'abord des mêmes armes. Il tenta au contraire les voies de la douceur et de la réconciliation (1390). Dans une lettre qu'il adressa aux princes de la maison de Bavière, fort puissante en Allemagne et que nous en verrons bientôt occuper l'empire, il offrit de recevoir en grâce les clémentins, et promit de faire Clément légat apostolique à perpétuité en France et en Espagne². Ces avances n'ayant servi qu'à redoubler la hauteur de son rival, il adressa une grande lettre à tous les fidèles : dans cette lettre, il s'éleva contre le séjour des papes à Avignon, contre les princes qui avaient protégé les cardinaux auteurs de l'élection de Robert de Genève, et renouvela toutes les peines prononcées par Urbain contre ce qu'on appelait à Rome antipape et schismatique.

Mais Boniface, plus politique et plus modéré que son prédécesseur, qui avait opiniâtrément combattu Ladislas et la reine Marguerite sa mère, prit au contraire avec vivacité la défense du jeune prince, et envoya le cardinal de Florence pour le couronner roi de Naples, et pour recevoir avec ses hommages sa protestation de fidélité au saint siège. Afin d'aider Ladislas à soutenir ses droits, il chargea le cardinal légat de contraindre les ecclésiastiques du royaume de Naples, comme les laïques, à payer un florin d'or par feu pendant toute la durée de cette guerre, suivant l'ordonnance déjà rendue par ce jeune roi. Il donna aussi aux deux autres cardinaux commission d'engager et même d'aliéner les fonds des églises et des monastères. Différens seigneurs s'étant mis en possession de plusieurs villes, de quantité de châteaux appartenant à l'Église romaine, il leur en accorda la

¹ La P. Berthier, liv. 42. Hist. de l'Egl. gall. — ² Rain. an. 1390, n. 6.

jouissance à titre de vicariat, pour le temps de dix ou douze années, à la charge d'une redevance annuelle en argent, et d'un nombre déterminé de gens de guerre entretenus à leurs dépens pour le service du saint siège.

Dans ce besoin d'argent, Boniface ne put qu'être vivement piqué d'une ordonnance qui émana pour lors d'un parlement tenu en Angleterre par le roi Richard II¹. Il y fut statué que désormais personne ne passerait la mer pour obtenir des bénéfices, sous peine d'être traité en criminel d'état. Il était défendu à toute personne constituée en dignité, même au roi, de donner aucune permission contraire à ce statut, qui concernait visiblement Rome. Au reste, ce n'était qu'une confirmation ou un renouvellement de la loi plus détaillée d'Edouard III, aïeul de Richard, portant ce qui suit : « Les élections des évêchés et des autres dignités ecclésiastiques seront maintenues en Angleterre sur le pied où elles ont été mises par nos ancêtres et par les autres fondateurs. Les prélats et tous les ecclésiastiques qui ont droit de patronage sur quelque bénéfice en auront la collation libre, comme l'ont eue leurs auteurs; et en cas que la cour de Rome fasse une réserve, ou donne une provision de quelque évêché, dignité ou autre bénéfice, pour en empêcher les élections, collations ou présentations, le roi aura pour cette fois la collation des évêchés et des autres dignités électives qui dépendront de son patronage. » Le roi Richard fit de plus proclamer à Londres que tous les bénéficiers ses sujets qui se trouvaient en cour de Rome eussent à revenir sans délai en Angleterre, sous peine de perdre tous leurs bénéfices, et sous peine de forfaiture pour ceux qui n'en avaient point encore. A cette nouvelle, les Anglais épouvantés, comme si déjà la foudre eût étincelé sur leur tête, abandonnèrent précipitamment l'Italie, et s'enfuirent chez eux.

Le pape ne fut guère moins alarmé. L'empire et l'Angleterre étaient les deux pivots de son obéissance, et il ne pouvait faire aucun fonds sur l'imbécile Wenceslas, fantôme d'empereur abandonné à la paresse et à la crapule. Il expédia des bulles, envoya des nonces, témoigna la plus profonde désolation, représenta les ordonnances anglaises comme entièrement opposées à la doctrine des Pères, et comme anéantissant les droits les plus essentiels de l'Église. Toutes les sollicitations, tous les reproches, furent inutiles, et l'ordonnance subsista. Il fut seulement accordé qu'avec une permission spéciale du roi, on pourrait obtenir des bénéfices à Rome jusqu'au parlement prochain.

¹Vals, p. 345. Rain. an. 1301. n. 19.

Thiéri de Niem, homme austère et chagrin, qui fait un portrait hyperbolique de la cour de Rome et du clergé de son temps, qui prétend que Boniface IX signait sans choix les suppliques et prononçait aveuglément sur le rapport des officiers, donne à entendre que ce n'était pas sans raison que les Anglais tenaient si ferme contre les collations de bénéfices faites par ce pape. Il nous a laissé des détails affreux sur les pratiques simoniaques non point du pontife lui-même, mais de ses officiers¹. Selon cet auteur on vendait tous les bénéfices réservés ou non, du vivant même de leurs titulaires, et l'Italie était pleine de courriers toujours en haleine, afin de s'informer s'il y avait de gros bénéficiers malades, et d'avertir promptement de leur mort. Quelquefois on vendait le même bénéfice à plusieurs personnes, à chacune desquelles on le donnait comme vacant. On accordait pareillement plusieurs expectatives sous des dates différentes, et on imagina la clause de préférence qu'on apposait à la date postérieure pour anéantir les premières concessions. Les officiers de la daterie, qui abusaient du peu d'usage du pontife dans les affaires, introduisirent un nouveau genre d'expectatives qui l'emportaient sur la clause même de préférence, et qui se vendaient si chèrement que peu de gens en voulurent. Enfin, on fit semblant de vouloir restreindre la multitude infinie de toutes ces expectatives; mais ce ne fut qu'un appât pour en vendre encore plus cher les dispenses. Après même que les suppliques étaient signées, on les retirait des registres, dès qu'un nouvel aspirant venait d'offrir davantage, et l'on ne manquait pas de trouver des moyens d'exclusion contre le moins offrant et le premier en date. Pendant la peste qui désola Rome en 1398, le même bénéfice fut quelquefois vendu à plusieurs sujets, dont la mort ne permit pas qu'aucun prît possession. Or ce négoce odieux était si public, que la plupart des courtisans de Boniface soutenaient qu'il était permis; d'où vint la maxime que le pape ne pouvait pécher en fait de simonie. On établit à peu près le même principe par rapport à l'usure, que le besoin d'argent comptant pour ce trafic sans crédit rendit presque légitime à Rome. Faisons observer encore que l'historien qui rapporte ces faits, passe pour se complaire à déchirer les papes, et que ses ouvrages ont été mis au nombre des livres défendus; mais la plus grande partie s'en trouvât-elle fausse, il n'en reste que trop pour nous faire à jamais déplorer les désordres que causa dans l'Église ce schisme désastreux. Maimbourg, qui a écrit dans le sens des antipapes d'Avignon, rend plus de justice à Boniface IX que Thiéri de Niem, qui servit

¹ Niem. c. 7, 8, 9.

pourtant de secrétaire à ce pontife et qui paraît toujours de mauvaise humeur contre lui; car il déclare qu'on ne peut guère rien reprocher à Boniface que d'avoir, non pas rétabli la simonie dans sa cour, mais souffert et dissimulé le commerce qu'on y faisait des bénéfices et des choses sacrées, pour satisfaire l'avarice insatiable de sa mère et de ses frères plutôt que la sienne propre ¹.

Boniface IX établit incontestablement les annates sur les évêchés et les abbayes; et même ce fut lui qui introduisit généralement les annates perpétuelles ². Il est vrai que la première origine de cet usage remonte plus haut. Quelques évêques d'Angleterre ayant demandé à Clément V d'user de ce droit sur les églises de leur diocèse, ce pape en prit occasion de se les attribuer à lui-même sur tous les bénéfices de l'Église britannique. Jean XXII se réserva, pour les besoins de l'Église romaine, les fruits de la première année de tous les bénéfices qui viendraient à vaquer; mais pour trois ans seulement, et en exceptant les évêchés et les abbayes. Quant à Boniface, il étendit l'annate à toutes les prélatures et à tous les temps: en sorte que quiconque obtenait de lui soit une abbaye, soit un évêché, devait avant toute chose en payer les premiers fruits, quand bien même il ne pourrait en prendre possession; ce qui devenait plus qu'indifférent à ses officiers, qui par là avaient espérance de tirer d'un autre une somme nouvelle.

Clément n'était pas moins industrieux que les officiers de Boniface à se procurer de l'argent, et en bien des articles il ne se montrait pas plus délicat ³. Il aimait le faste, et voulait entretenir le collège de ses cardinaux aussi brillant et aussi nombreux que si toute l'Église eût été de son obéissance. Il accordait les dispenses avec une facilité inconnue avant lui. Il admit un bigame à la réception des ordres sacrés, leva l'irrégularité d'un juge qui voulait se faire ordonner prêtre après avoir porté des sentences de mort, et ne fit aucune difficulté de permettre le mariage, contre l'usage ancien, entre parens au troisième degré. Il prodigua les évêchés aux ecclésiastiques de cour, gens sans lettres et surtout sans théologie, science prééminente en soi, et qui devait encore plus le paraître aux yeux d'un chef de l'Église. Clément néanmoins s'exprima quelquefois à ce sujet avec une légèreté peu convenable. Un grand seigneur lui recommandant un de ses neveux qui faisait sa théologie avec distinction dans l'université de Paris: « Quel tra- » vers, répondit le pape, d'occuper ainsi un homme de votre » rang! Quest-ce que tous ces théologiens, sinon des pédans oc- » cupés de chimères ⁴? » Cette façon de penser et de s'énoncer

¹ Liv. 3, an. 1389. — ² Thom. Dis. 1. III, p. 793. — ³ Hist. ann. t. 1, p. 198. — ⁴ *Ibid.* p. 139.

ne put qu'aliéner les universités et les docteurs; il eut bientôt à se repentir d'en être mal venu.

L'université de Paris, pleine alors de sujets également doctes et vertueux, et moins animés sans doute par leur intérêt propre que par le zèle du bien commun de l'Eglise, tint aux Bernadins une assemblée de plus de trois cents docteurs, et résolut de se présenter au pied du trône, afin d'intéresser le souverain à la prompte extinction du schisme. Par cette première démarche, elle n'obtint rien d'une cour qui n'avait pas encore révoqué en doute le droit de Clément. Le monarque improuva même, d'un ton de maître, l'inquiétude qu'elle témoignait dans une affaire qu'on lui représenta comme regardant beaucoup moins un corps isolé de gens de lettres que l'état général de l'Eglise et du royaume; il défendit à l'université, sous peine d'encourir sa disgrâce, d'apporter désormais, en cour, des plaintes ou des remontrances touchant cet objet. Ce fut là un sujet de triomphe pour Clément; mais il connaissait peu la persévérance de l'école, et il n'en était pas où il se croyait.

Il ne fut pas plus embarrassé d'écarter une jeune Parmésane nommée Ursuline, en grande réputation de sainteté, et dans qui la contemplation, les révélations et les ravissements, la fermeté de courage, le don de se faire écouter, tout en un mot paraissait surnaturel¹. Elle se rendit à Avignon, accompagnée de sa mère, et se fit annoncer à l'antipape, comme chargée des ordres du ciel (1391). Elle fut introduite avec distinction : à son entrée Clément se leva de son trône, il l'écouta paisiblement, il l'admit par trois fois à son audience; mais c'est à quoi aboutit l'ambassade réputée céleste. Ursuline ayant déclaré au pontife que son droit n'était pas légitime, et le menaçant de la vengeance divine s'il n'y renonçait, il montra, comme il l'avait déjà fait en pareille circonstance, que les révélations et les prophéties sont de faibles digues à opposer au désir de régner. Il s'en tint aux preuves de même genre qu'il prétendait ou croyait avoir en sa faveur, et qui, si elles étaient réelles, montreraient que le Père du mensonge peut quelquefois imiter les œuvres de Dieu, pour achever de séduire ceux qui ont mérité d'être séduits.

La Parmésane inspirée retourna en Italie, et alla raconter son entreprise au pape Boniface. Il lui fit repasser les monts avec le caractère de son envoyée: ce qui, loin de lui concilier plus d'autorité, ne lui attira que de mauvais traitemens. Dans ce second voyage, on ne l'écouta qu'afin de la surprendre dans ses paroles; on tenta de l'ef-

¹Boll. t. 1. p. 723 et seq.

frayer par des menaces, on la mit en prison; mais le ciel ne parut la retenir à Avignon que pour la rendre témoin de la mort précipitée de Clément; après quoi elle reprit le chemin de Rome. Elle s'embarqua depuis pour la Terre-Sainte. Enfin elle mourut à Vérone en 1410, âgée seulement de trente-cinq ans. Elle est célèbre en Italie par une multitude de miracles qu'on en raconte, et qui la font honorer à Parme, sous le titre de bienheureuse.

Clément, dont nous avons, par anticipation, indiqué la fin, soutenait Louis d'Anjou, qui, par la conquête du royaume de Naples, pouvait imprimer le mouvement à l'Italie. C'est pourquoi il épuisait l'Église de France en faveur de ce jeune prince; et, sous ce prétexte, il chargeait sans fin le clergé de nouvelles contributions. L'an 1391, Marie, mère de Louis, lui ayant demandé un secours en argent, il imposa une décime sur tous les ecclésiastiques, sans en excepter les membres de l'université de Paris, société si susceptible alors sur le chapitre de la considération et des privilèges. Le roi lui avait depuis peu interdit les remontrances en ce qui regardait le schisme; mais tant d'hommes, rompus dans l'art d'argumenter, surent bien distinguer entre le schisme et la décime. Le recteur porta donc en cour cette nouvelle plainte, et la revêtit de couleurs si plausibles que le roi promit de la faire valoir à Avignon. L'exemple de l'université encouragea les évêques qui firent contre l'imposition un appel du pape surpris au pape mieux informé. Ce moyen raffiné de défense, qui d'ailleurs ne fut pas soutenu avec fermeté, ne produisit aucun effet: Clément négligea les subtilités des spéculateurs, et la conclusion, très-pratique, fut que le clergé donna son argent.

Au sein même du royaume, et par les manœuvres combinées des trois seigneurs qui alors y avaient le plus de crédit, savoir le connétable de Clisson, le sire de la Rivière et le seigneur de Noviant, les privilèges du clergé furent attaqués avec un artifice qui, dans ces sortes de guerres, fut le même à peu près à toutes les époques¹. On s'attacha surtout à trois objets qui présentaient bien des faces diverses, dont quelques-unes pouvaient donner prise. Dans le préjugé où l'on était encore touchant la donation du grand Constantin, on mit en avant que cet empereur n'avait pu céder au pape saint Sylvestre le domaine temporel de Rome. On se récria contre la possession où se trouvaient les ecclésiastiques de faire justice des criminels; usage peu convenable à leur état, disait-on, et visiblement usurpé sur les droits inaliénables du trône. On se plaignit enfin de ce que les évêques, pour étendre leur juri-

¹ Labour. XII, c. 2

diction, accordaient le privilège de cléricature à des gens qui n'avaient pas la première teinture des lettres. Les auteurs de ces plaintes, tout puissans qu'ils étaient par eux-mêmes, trouvèrent encore des fauteurs, comme il arrive toujours, jusque dans l'état ecclésiastique. Quelques docteurs, surtout, d'entre les frères mendiants qui n'avaient ni seigneureries, ni juridiction à conserver, firent leur cour, aux dépens du clergé séculier, ne considérant que l'intérêt illusoire qu'ils entrevoyaient à se mettre de niveau avec lui, sans penser qu'ils n'avaient d'existence assurée qu'au moyen de la sienne, et que, dans tous les cas, l'intérêt capital de chacun des corps de la hiérarchie est inséparable.

Après bien des propos répandus à ce sujet dans le public, afin de le préparer à l'exécution, on la commença par la Normandie, où le clergé avait les plus belles terres et la juridiction la plus étendue. Alors l'université de Paris se joignit aux évêques pour défendre la cause commune; mais la difficulté fut d'avoir audience du roi, obsédé par les seigneurs, ennemis du clergé et tout puissans auprès du monarque. La cessation des fonctions publiques parut un expédient décisif. Sur le refus de l'audience, l'université ferma ses écoles, et un grand nombre d'étrangers sortirent de Paris. La cour y sembla quelque temps insensible; mais enfin l'audience fut obtenue sous de nouveaux prétextes. Les ministres, craignant l'orateur de l'université, homme incapable de respect humain et de dissimulation, se retournèrent tout-à-coup en courtisans habiles, et lui fermèrent la bouche à force de promesses. Après le début et quelques paroles assez générales, comme il touchait au point délicat, le chancelier Arnaud de Corbie se leva et dit : « Le roi n'ignore » pas ce qui vous amène, et veut vous épargner jusqu'à la peine » de le demander; il vous l'eût accordé plus tôt s'il eût été plus » tôt instruit de vos privilèges. » Le roi fit ensuite une douce réprimande aux docteurs sur l'interruption des leçons publiques, et leur enjoignit de les reprendre. Ils le promirent, et se retirèrent fort satisfaits en apparence (1392).

Comme l'université souffrait toujours avec peine qu'on l'empêchât de poursuivre à la cour l'extinction du schisme, deux chartreux envoyés vers le roi par le pape Boniface fournirent à ce corps l'occasion de reprendre une affaire qui ne l'intéressait pas moins que ses propres privilèges. Ces deux religieux vraisemblablement étaient allés à Rome pour demander, en faveur de leur ordre, déjà réputé exempt, un titre formel d'exemption, qu'ils obtinrent en effet de Boniface IX¹. C'est le premier monument au-

¹ Bullar. t. 1, Bonif. const. 5.

es gens qui n'a-
rs de ces plain-
uvèrent encore
ns l'état ecclé-
ères mendians
ver, firent leur
nt que l'intérêt
avec lui, sans
moyen de la
de chacun des

le public, afin
la Normandie,
la plus étendue.
pour défendre
dience du roi,
quissants auprès
parut un expé-
rma ses écoles,
cour y sembla
obtenue sous
rateur de l'u-
de dissimula
les, et lui fer-
out et quelques
int délicat, le
e roi n'ignore
squ'à la peine
il eût été plus
une douce ré-
ns publiques,
t se retirèrent

qu'on l'empê-
, deux char-
urnirent à ce
ntéressait pas
t vraisemblab-
aveur de leur
on, qu'ils ob-
onument au-

thentique qui les déclare soumis immédiatement au saint-Siège, de peur qu'ils ne soient détournés de la contemplation et du saint repos de leur institut. Boniface les chargea d'une lettre pour le monarque français, qu'il s'efforçait de gagner, comme le principal appui sans lequel tout le parti de Clément tomberait bientôt. Il le conjurait dans la miséricorde de Jésus-Christ, par le zèle si mémorable des rois ses prédécesseurs, par la gloire et l'antiquité de la maison de France, enfin par toutes ses qualités personnelles, l'esprit, le courage, la maturité du jugement, la force du corps, la jeunesse, les richesses, la réputation; il le prenait en un mot par tous les endroits, afin de l'engager à pacifier l'Église, et à réparer la négligence des princes occupés de tout autre objet que de la cause du Seigneur ¹.

Charles VI alors était bien différent de ce que se le figurait Boniface. Il était allé pour faire la guerre au duc de Bretagne, chez qui Pierre de Craon avait trouvé un asile, après avoir tenté indignement d'assassiner le connétable de Clisson. Il se trouvait près le Mans à la tête de ses troupes, exposé aux ardeurs d'un soleil brûlant, lorsqu'un inconnu de physionomie sinistre accourut sur ses pas, en criant de toutes ses forces : *Arrêtez, sire, vous êtes trahi*. Pour comble de malheur, l'épée d'un homme d'armes s'échappa du fourreau, sous les yeux du roi. Ces cris, ce spectacle, la chaleur excessive, jointe à une indisposition qui semblait depuis quelques jours avoir tiré le prince de son assiette et qui lui donnait un air de stupidité, tous ces contre-temps réunis firent dans tous ses sens une révolution si violente, qu'il tomba sur-le-champ en frénésie, se jeta l'épée à la main sur tous ceux qui l'environnaient, en tua plusieurs et se mit à poursuivre son propre frère. Cette maladie eut ses intervalles; mais elle ne fut jamais bien guérie. L'autorité ou la prépondérance dans les affaires passa tour à tour entre les mains des oncles et du frère du roi, peu d'accord entre eux, et pendant plus de trente ans l'Église et l'état demeurèrent en butte à toutes les calamités et à tous les désordres.

Telle était déjà la position du gouvernement, quand les chartreux envoyés par Boniface arrivèrent en France (1392). Ils allèrent d'abord à Avignon, où se trouvait le duc de Berri, celui de tous les princes qui était le plus attaché à Clément. L'antipape et le prince parurent également alarmés de cette députation romaine, refusèrent durement d'entendre les députés, et les firent comme emprisonner dans la chartreuse de Villeneuve. Cependant ces so-

¹ Spiell. t. vi, p. 54.

litaires intrépides protestèrent qu'ils étaient porteurs d'une lettre du pape Boniface au roi Charles, sans qu'on pût la leur ôter, ni par menaces, ni par mauvais traitemens. Le bruit de leur détention étant parvenu à Paris, l'université profita du changement introduit dans l'administration et du peu de concert entre les princes, pour prendre avec succès la défense des députés prisonniers. Elle trouva moyen de se faire écouter; elle remontra au roi ou à son conseil que la cour d'Avignon violait le droit des gens et manquait tout à la fois à la majesté royale, en arrêtant deux hommes revêtus d'un caractère public et chargés de lettres pour le monarque. On écrivit en leur faveur de la part du roi à Clément, qui n'osa résister. Il mit en liberté les deux chartreux, tâchant de leur faire oublier l'injure qu'ils avaient reçue, par les démonstrations de bonté et de confiance qu'il leur prodigua. Il leur dit en les congédiant : « Assurez le roi que nous sommes disposés à sacrifier non-seulement notre dignité, mais notre vie, afin de procurer la réunion de l'Église ¹. » Les chartreux en pensèrent apparemment ce que l'événement en manifesta.

Ils furent reçus très-favorablement par le roi et par les seigneurs; mais sans leur donner une réponse par écrit, attendu la difficulté qu'il y avait à qualifier convenablement Boniface dans cette négociation délicate, on les chargea de lui dire que le roi louait ses bons sentimens pour l'union, et qu'il était prêt à employer tout son pouvoir pour la procurer. Pour mieux témoigner la bonne volonté du roi, on expédia des lettres à tous les princes d'Italie, qu'on invitait à concourir à l'extinction du schisme. On confia ces lettres aux envoyés, et on leur associa deux chartreux français, dont l'un était prieur de Paris. Tout cela se fit du consentement unanime des princes, à l'exception du seul duc de Berri, qui opina constamment à rejeter toutes les propositions de Boniface, comme celles d'un antipape et d'un intrus manifeste. Les quatre chartreux portèrent la réponse à Pérouse, où était ce pontife qui peu après fit expédier une bulle pour le roi Charles; mais la pièce même sur laquelle on avait établi les plus grandes espérances les fit aussitôt évanouir. Le pape, au lieu de proposer à son tour des voies efficaces pour la paix de l'Église, manda au roi, par une bulle du 20 juin, qu'il voyait avec douleur que les partisans de l'antipape Robert de Genève lui eussent fasciné les yeux, et l'empêchassent de distinguer la vérité (on a vu que le roi, pour ne lui donner aucun titre, n'avait pas répondu par écrit); qu'il espérait que le Dieu de toute lumière l'éclairerait et *lui ferait*

¹ Labour. XII, c. 7.

connaître le droit incontestable du pape Urbain VI, son prédécesseur; que le seul moyen de réduire Robert de Genève et ses adhérens était de ne plus permettre qu'il fût reconnu en France. Le roi était dans un accès de son mal quand cette bulle arriva. Ce furent les ducs de Berri et de Bourgogne qui la reçurent et l'ouvrirent dans le conseil. Ils trouvèrent mauvais que le pape parlât si affirmativement de la validité de son élection. Ils en conçurent tant d'irritation qu'ils laissèrent la bulle sans réponse, et les affaires demeurèrent sur le pied où elles se trouvaient (1393).

Dès que le roi fut en convalescence, l'université reprit vivement ses poursuites suspendues par sa maladie depuis près d'un an ¹. Les circonstances lui paraissaient d'autant plus favorables, qu'on venait de conclure avec l'Angleterre une trêve de quatre ans; mais Clément, attentif à tout, envoya comme légat en France le cardinal Pierre de Lune, afin de contrarier secrètement le zèle des docteurs. Le légat était secondé par le duc de Berri, chef du conseil en sa qualité de premier prince du sang, et livré plus que jamais à Clément, qui ne lui refusait rien. D'un autre côté, l'université était soutenue par le duc de Bourgogne, politique habile et favorable à l'union. Elle obtint audience et la permission de proposer les moyens qu'elle jugeait propres à éteindre le schisme. Le résultat de l'assemblée qui se tint en conséquence, fut que chaque docteur indiquerait ses vues dans un mémoire particulier; qu'il y aurait dans le cloître des mathurins un tronc où l'on déposerait ces mémoires, et que cinquante-quatre commissaires en feraient le relevé et le précis. Tout fut exécuté ponctuellement, et l'on trouva que tant d'avis, très-variés dans l'expression et les détails, se réduisaient, en substance, à la cession ou renonciation des deux prétendants à la papauté; au compromis qui consistait à confier les droits de l'un et de l'autre à des arbitres, maîtres absolus de prononcer définitivement; enfin au concile général. On résolut ensuite que ces trois moyens seraient présentés au roi, en forme de lettre, et Nicolas Clémangis fut chargé de la rédiger.

Clémangis ou Clamangis, ainsi nommé au village de Clamange, en Champagne, était un des disciples du fameux Gerson, qu'il surpassa dans les belles-lettres. Ce fut lui qui renouvela ce genre d'étude négligé depuis si long-temps, rappela dans sa nation le style des anciens, et démentit ce qu'avait avancé Pétrarque, que hors de l'Italie on ne trouvait ni poètes ni orateurs. Il ne sut pas néanmoins se préserver du goût général de son temps pour l'em-

¹ J. Juven. p. 104. Hist. de l'Univ. t. iv. p. 633.

phase et les lieux communs, ni de la déclamation à laquelle l'entraînait son naturel satirique.

Chargé de faire parvenir au trône les vues et les sentimens des docteurs ses confrères, après un exorde tiré du fond du sujet, c'est-à-dire, des maux auxquels on cherchait un remède, il expose les trois moyens indiqués pour procurer l'union, se détermine pour la cession, de préférence aux voies plus longues ou plus compliquées de l'arbitrage et du concile. Il établit ses allégations d'une manière solide, à l'exception de quelques traits auxquels l'emporte sa véhémence, puis il conclut pour tous les cas que, si l'un des prétendans, ou tous les deux ensemble refusent de suivre la route qu'on leur trace, sans en choisir une autre qui soit également utile et sûre, il faut les condamner comme des schismatiques opiniâtres, comme d'indignes mercenaires qui sacrifient l'Eglise à leur cupidité. « Non, » dit-il, il ne faut plus leur laisser aucune administration, et sur- » tout aucune part aux biens et aux honneurs qu'ils envient uni- » quement. Ce ne sont plus des pasteurs, ni même des brebis; ce » sont des loups ravissans qui méritent l'exécration publique, et » les peines réservées aux ennemis les plus cruels du troupeau de » Jésus-Christ! »

Il cite ensuite le jugement de Salomon, et en fait une application ingénieuse à son sujet. « C'est à vous, ô le plus sage des rois, dit-il, » en adressant la parole à Charles VI, c'est à vous qu'il appartient » en cette qualité, comme en celle de roi très-chrétien, de faire » cesser les alarmes et la désolation de la mère commune des fidèles. » Entre les deux femmes qui se disputaient un même enfant, Salo- » mon décida que celle qui consentait à le voir partager en deux, » n'en était pas la mère, et qu'il appartenait à celle qui aimait » mieux le céder sans partage. Par ce jugement à jamais admirable, » l'affaire présente est déjà jugée. Eh! qui pourra douter, après un » errement si sûr, que celui-là ne soit le vrai pontife, qui se mon- » trera prêt à céder son rang, à sacrifier sa vie même, s'il en est » besoin, pour rendre à l'Eglise et son unité, et sa tranquillité, » et sa puissance, et toute son ancienne splendeur? »

« Considérez quelques momens ce que l'esprit de discorde et » de faction lui fait souffrir. Qu'y avait-il avant le schisme de » plus auguste et de plus florissant qu'elle? et depuis cette triste di- » vision que de désordres et de calamités! On élève aux prélatures » des hommes qui n'ont aucun sentiment de religion, aucun » principe de vertu ni d'honnêteté, des hommes uniquement » attentifs à satisfaire leur cupidité et toutes leurs passions. Ils

à laquelle l'en-
s sentimens des
fond du sujet,
mède, il expose
détermine pour
ou plus compli-
llégations d'une
quels l'emporte
si l'un des pré-
re la route qu'on
ent utile et sûre,
iniâtres, comme
cupidité. « Non,
stration, et sur-
ils envient uni-
e des brebis; ce
on publique, et
du troupeau de

une application
e des rois, dit-il,
qu'il appartient
rétien, de faire
une des fidèles.
ne enfant, Salo-
rtager en deux,
celle qui aimait
mais admirable,
douter, après un
ife, qui se mon-
ême, s'il en est
sa tranquillité,
p »

de discorde et
le schisme de
is cette triste di-
e aux prélatures
religion, aucun
nes uniquement
urs passions. Il

» dépouillent les églises et les monastères; ils exigent par la voie
» des censures et de la prison, ils font lever par des exacteurs in-
» humains les impôts dont ils accablent les pauvres clercs; le sa-
» cre et le profane, tout leur est indifférent, pourvu qu'ils entas-
» sent l'or dans leurs coffres. De toute part on voit des prêtres
» réduits à la mendicité ou aux services les plus abjects. On vend
» en plusieurs endroits les croix, les reliquaires, les calices et tous
» les vases sacrés, pour peu que la matière en soit précieuse. Les
» autels demeurent sans ornemens, les temples tombent en rui-
» nes.

» Parlerai-je de la simonie qui dispose avec impudence des plus
» riches bénéfices, et, comme par préférence, de ceux auxquels
» le soin si sacré des âmes est attaché? Sans rien faire, on est as-
» suré de parvenir à tout avec de l'argent; le mérite et le travail
» ne conduisent à rien : que dis-je? ce sont, aux yeux de ce mons-
» tre, des titres d'exclusion. Plus les clercs sont doctes et ver-
» tueux, plus il les hait, parce qu'ils le condamnent avec plus de
» liberté, et le décrient avec plus de succès. Le comble du désor-
» dre, c'est qu'on vend jusqu'aux sacremens de l'ordre et de la pé-
» nitence, c'est-à-dire, qu'on ouvre ou qu'on ferme à prix d'ar-
» gent non seulement l'entrée du sanctuaire, mais la porte du
» ciel. Que dirons-nous enfin de la décadence, et du culte, et de
» la discipline, et des mœurs anciennes du christianisme, tellement
» oubliées que si les Pères et les pasteurs de l'antiquité revenaient
» parmi les chrétiens de nos jours, ils auraient peine à croire que
» ce soit la même Eglise qu'ils ont autrefois gouvernée? »

Cette lettre, composée en latin suivant l'usage de l'université, ayant été lue tout entière en présence du roi, il en parut très satisfait, ordonna qu'on la traduisit en français, pour être examinée à loisir, et assigna aux députés le jour où ils recevraient sa réponse : mais, durant cet intervalle, le cardinal de Lune et le duc de Berri se donnèrent tant de mouvemens qu'ils changèrent entièrement les dispositions de la cour. Le jour de la réponse étant venu, le chancelier Arnaud de Corbie dit sèchement aux docteurs députés que le roi ne voulait plus entendre parler de cette affaire, et qu'il leur défendait de recevoir aucunes lettres sur ce sujet, sans les lui apporter avant de les ouvrir. L'université, après quelques instances inutiles, fit de nouveau cesser les leçons, ainsi que les prédications et tous les autres exercices de son ministère.

Cependant elle reçut des lettres de l'université de Cologne, qui applaudissait à son zèle pour l'extinction du schisme, et la priait de lui communiquer ses vues sur cet objet. Il lui vint des lettres semblables du roi d'Aragon et du cardinal d'Alençon qui était à

Rome. Soit que ces dispositions des pays étrangers eussent encore fait changer la cour de France, soit que les princes opposés au duc de Berri y eussent repris le dessus, le roi permit d'envoyer à Avignon la lettre que lui avaient présentée les docteurs de Paris. Ils y en joignirent une autre moins longue, mais plus pressante encore, où ils disaient entre autres choses : « L'esprit de schisme » est monté à un tel point, qu'on dit, tout haut et de toute part, » qu'il est indifférent de reconnaître un seul pape ou plusieurs; » qu'il pourrait y en avoir, non pas seulement deux ou trois, mais » dix ou douze, autant qu'il y a de grandes nations, et tous égaux » en autorité. »

Clément reçut ces lettres en présence de plusieurs personnes de sa cour (1394). Il en voulut faire lui-même la lecture, et les ouvrit avec assez de sang-froid; mais il ne put se contenir jusqu'à la fin. Quand il vit que les trois voies de la cession, du compromis et de la décision du concile général étaient seules proposées pour la réunion, il se leva, et dit en colère ¹ : « De toute part le poison » distille de ces écrits, ils ne tendent qu'à diffamer le saint siège. » Il n'y fit point d'autre réponse; et ceux qui les avaient apportés, craignant pour leurs personnes, s'éloignèrent avec précipitation. Depuis ce jour, toutes les facultés de Clément demeurèrent comme absorbées par une humeur noire, que ne put qu'augmenter la manière toute différente dont ses cardinaux envisagèrent la copie qu'on leur avait donnée des mêmes lettres. Il lui vint une maladie qui parut légère et ne l'alta point; mais le 16 de septembre 1394, après avoir encore entendu la messe, et à peine rentré chez lui, il fut frappé d'une apoplexie dont il mourut sur-le-champ. Il avait régné près de seize ans, pendant lesquels, malgré sa douceur, sa bienfaisance et une grandeur d'âme digne de son extraction, il fit bien des fautes dont le titre plus que douteux de sa papauté chancelante fut presque toujours la cause.

Six jours après la mort de cet antipape, la nouvelle en fut annoncée au roi Charles, qui tint sur-le-champ un grand conseil, et qui en conséquence écrivit aux cardinaux d'Avignon, pour les prier simplement de suspendre l'élection jusqu'à l'ambassade qu'il projetait de leur envoyer. Le lendemain, 23 septembre, l'université s'assembla, opina au même délai, et députa quelques docteurs en cour. L'état tout nouveau des affaires leur en avait facilité l'accès. On applaudit à leur manière de penser; on résolut, sur leur avis, d'assembler les prélats et les barons du royaume, les meilleures têtes des universités et les notables du tiers-état, afin de délibérer

¹ Vit. Pap. t. 1, p. 556.

eussent encore
ces opposés au
mit d'envoyer à
cteurs de Paris.

plus pressante
prit de schisme
de toute part,
ou plusieurs;
x ou trois, mais
s, et tous égaux

rs personnes de
ture, et les ou-
tenir jusqu'à la
u compromis et
opposés pour la
e part le poison
le saint siège.»
vaient apportés,
ec précipitation.
nt demeurèrent
put qu'augmen-
envisagèrent la
Il lui vint une
e 16 de septem-
t à peine rentré
nt sur-le-champ.
malgré sa dou-
e de son extrac-
e douteux de sa

velle en fut an-
rand conseil, et
n, pour les prier
assade qu'il pro-
bre, l'université
ues docteurs en
t facilité l'accès.
, sur leur avis,
, les meilleures
fin de délibérer

sur la position décisive où l'on croyait se trouver. On leur permit encore d'écrire aux autres universités, et de concerter toutes ensemble leurs plans et leurs démarches. Le roi prit ce moment pour faire aux députés une douce réprimande sur l'interruption de leurs exercices. Ils promirent de les reprendre, et se retirèrent paisiblement.

Pendant toutes ces délibérations et ces préparatifs, les cardinaux d'Avignon, allant droit à leurs fins, s'assemblèrent en conclave, au nombre de vingt-un, trois d'entre eux se trouvant absents. Dès le surlendemain, 28 de septembre, le conclave n'étant point encore fermé, arriva le courrier qui portait les premières lettres du roi Charles, et qui annonçait ses ambassadeurs. Ces dépêches furent remises sur-le-champ au cardinal de Florence, le plus ancien des cardinaux évêques, et en cette qualité, président du conclave. Les cardinaux se doutèrent bien de ce qu'elles contenaient; et pour ne paraître point manquer à la déférence que méritaient les intentions du roi, ils recoururent à la ruse, et convinrent unanimement de n'en faire l'ouverture qu'après l'élection. Afin de diminuer cependant l'odieux de cette manœuvre, ils dressèrent un acte authentique où ils s'engageaient sous serment à procurer de tout leur pouvoir l'extinction du schisme, et à donner pour la même fin toute sorte d'assistance au pape futur: chacun d'eux s'y obligeait en quelque état qu'il pût se trouver, et quelque sacrifice qu'il lui fallût faire, fût-il question de céder la papauté. Tout le conclave signa l'acte, à l'exception des cardinaux de Florence, d'Aigrefeuille et de Saint-Martial. Pierre de Lune souscrivit, avec le grand nombre, dont la sincérité ne se fût peut-être pas mieux soutenue, si elle eût été mise à la même épreuve. Il se trouva cependant un cardinal, dont on ne dit pas le nom, qui, voyant tous les suffrages pencher vers lui, eut la droiture de représenter qu'il ne se sentait point assez de courage pour répondre de lui-même, et de sa fidélité à renoncer au trône pontifical, s'il arrivait qu'il y fût une fois placé¹. C'est pourquoi il pria ses confrères de ne le point exposer à une tentation supérieure à ses forces. Pierre de Lune au contraire témoigna que cette difficulté ne l'embarrassait point, et qu'il serait toujours prêt à renoncer au pontificat. Il écarta pareillement le procureur de la grande chartreuse, que les électeurs mirent aussi sur les rangs, donnant ces hommes à vertus rigides formées dans la solitude, pour des esprits peu maniables, entêtés de leurs opinions, et susceptibles de scrupules qui font souvent commettre les plus grandes fautes. En-

¹ Du Chaten. p. 107.

fin, il intrigua si bien et avec tant d'activité, qu'il fut élu pape d'une voix unanime, le jour même où le sacré collège avait reçu la lettre du roi, c'est-à-dire le 28 de septembre 1394. Le même jour, il prit le nom de Benoît XIII, fut ordonné prêtre le 3 d'octobre; et le dimanche, onzième du même mois, reçut la consécration épiscopale, et fut couronné immédiatement après.

Où la tiare changea prodigieusement l'ame de Pierre de Lune, ou Pierre de Lune, avant d'y parvenir, fut un prodige de dissimulation et de supercherie. On le croyait dans le sacré collège le plus zélé pour l'union : c'est pourquoi les cardinaux l'élurent tout d'une voix, et avec tant d'empressement, qu'ils ne furent qu'un jour plein dans le conclave. Souvent on l'avait entendu blâmer la conduite de Clément à cet égard. Il s'en était exprimé librement devant les princes, devant les prélats, devant les peuples mêmes en les prêchant ou en les haranguant. Il avait toujours fait entendre au roi et à l'université que, si jamais il succédait à Clément, il voulait, à quelque prix que ce fût, réunir tous les fidèles sous un même pasteur. L'université pouvait toutefois se souvenir des trames que le cardinal d'Aragon ou Pierre de Lune avait tissées tout récemment avec le duc de Berri, pour neutraliser à la cour le zèle des docteurs, et les empêcher d'obtenir audience : ce qui rendait ses protestations très-justement suspectes, et avait porté ces mêmes docteurs à se plaindre de lui en termes fort amers à Clément. Mais ce fameux cardinal était revêtu de toutes les qualités les plus propres à en imposer. Sans avoir peut-être dans l'esprit le plan prémédité de la conduite schismatique qu'il tint durant trente ans, le fond de son caractère en recelait tous les élémens et les principes : l'occasion et les circonstances ne servirent qu'à les développer et à mettre, pour ainsi dire, en jeu toutes ses qualités funestes.

Il était de haute naissance, allié à son souverain, fort estimé pour l'intégrité de ses mœurs, d'une grande élévation de sentimens, d'un courage à mépriser tout genre de difficultés et d'obstacles, d'un esprit délié et inépuisable en ressources, doué à un point unique du don de la parole et d'une vivacité de conception que les événemens les plus imprévus ne pouvaient surprendre, profond dans le droit canonique alors singulièrement estimé, et, grâce à la pratique de cette science qu'il avait professée autrefois à Montpellier, rompu dans l'art d'argumenter, d'objecter, de rétorquer dans tous les genres de subtilité et de chicane ¹. Dès les premiers momens de son pontificat, il eut besoin et sut tirer parti de la plu-

¹ Niem. l. 2, c. 35.

il fut élu pape
ge avait reçu la
Le même jour,
le 3 d'octobre ;
la consécration

Pierre de Lune,
lige de dissimu-
é collègue le plus
arent tout d'une
ent qu'un jour
u blâmer la con-
é librement de-
peuples mêmes
ours fait enten-
dait à Clément,
les fidèles sous
se souvenir des
Lune avait tis-
neutraliser à la
venir audience :
pectes, et avait
en termes fort
evêtu de toutes
avoir peut-être
matique qu'il tint
recelait tous les
ances ne servi-
re, en jeu tou-

ain, fort estimé
vation de senti-
difficultés et d'ob-
ances, doué à un
é de conception
surprendre, pro-
estimé, et, grace
utrefois à Mont-
r, de rétorquer
dès les premiers
r parti de la plu-

part de ses avantages. Il envoya promptement en France Gilles de Bellemère, évêque d'Avignon, l'un deses plus zélés partisans, et qui jouissait d'une grande estime à cause de ses Commentaires sur le Décret de Gratien. Dans la première audience que ce prélat eut du monarque : « C'est une violence, dit-il ¹, qu'on a faite au nouveau pontife en le plaçant sur le trône apostolique ; mais il ne pouvait rien arriver de plus heureux pour la religion, puisqu'il est disposé à se renfermer pour le reste de ses jours dans l'obscurité d'un cloître, plutôt que d'entretenir, pour son intérêt propre, la division dont il gémit autant que l'Église. » Benoît se para lui-même de ces sentimens, d'une manière encore plus expressive. Au premier compliment que l'université de Paris lui adressa sur sa nouvelle dignité, et dans lequel on avait glissé quelques mots sur l'affaire de l'union, il mit bas sa clape en présence du député, et dit qu'il renoncerait au pontificat avec la même facilité qu'il en quittait le symbole. Les moindres apparences de vertu dans les grands font d'étranges effets sur le commun des hommes. Ces bons docteurs, si justement prévenus peu auparavant contre la nouvelle élection, écrivirent précipitamment en ces termes : « Nos premiers vœux, très-saint Père, étaient qu'on différât l'élection d'un pape, persuadés comme nous l'étions que c'était le moyen le plus sûr d'extirper le schisme ; mais quand nous avons appris qu'elle regardait votre sainteté, notre joie a été parfaite, dans la ferme confiance que vous suivrez le penchant que vous avez toujours eu pour le rétablissement de l'unité. »

Afin de cimenter des dispositions si favorables, Benoît, qui connaissait et le haut crédit de l'université, et la sourde influence des bienfaits sur les résolutions même des gens de bien, fit dire aux docteurs et aux professeurs, par le légat Bellemère, d'envoyer à Avignon la liste des bénéfices requis, sur lesquels il était d'usage que le pape fit droit, avant le système des grades tel qu'il exista depuis. Pierre d'Ailli, alors chancelier, fut chargé de la porter, et en même temps de conférer avec le pontife sur les moyens d'éteindre promptement le schisme. Dans cette occasion Clémangis usa de toute son éloquence et d'une grande liberté, pour exhorter Benoît à consommer une si bonne œuvre. Le pontife, bien loin d'improver cette assurance, combla l'auteur de si grands témoignages d'estime et de bienveillance, qu'il l'attira auprès de lui, le fit son secrétaire, et l'obligea dès-lors à prendre des pensées ou du moins un langage tout différent d'autrefois. C'est ainsi que cet anti-

¹ Hist. anon. p. 272.

pape rusé trouva le moyen de lier en quelque sorte cette langue de l'université, en qui, depuis cette époque, on ne retrouve plus l'ardeur qu'elle avait tant de fois montrée pour l'union.

Un personnage tout autrement estimable encore que Benoît XIII attira vers lui, fut l'illustre saint Vincent-Ferrier ¹, qu'il avait su apprécier étant légat de Clément VII en Espagne. Dès qu'il se vit sur le trône pontifical, il le fit venir à sa cour, le nomma son confesseur et maître du sacré palais. Mais le saint ne resta que deux ans dans cette position critique, où il ne laissa pas que de gagner, avec la vénération publique, les bonnes grâces et l'affection de son maître, qui lui offrit avec instance divers évêchés. Destiné aux vastes fonctions de l'apostolat, toutes les autres carrières, nonobstant leur éclat et leur douceur, lui parurent trop étroites. On dit que Jésus-Christ même lui confia, d'une manière inimmédiate, le ministère de la parole, mais qu'il n'en fit pas moins confirmer sa mission par celui qu'il regardait comme le vicaire de cet éternel pasteur; puis il se consacra tout entier aux progrès de l'Évangile. Il n'est point de merveilles, comme on le verra par la suite, auxquelles ses vertus et ses succès apostoliques, plus merveilleux encore, n'aient donné quelque couleur de vraisemblance.

On commença cependant en France à pressentir les vues de Benoît, et le danger de perdre le temps en députations et en conférences inefficaces. On convoqua dans la capitale, pour le second jour de février 1395, une assemblée qui porte avec raison le titre de concile national ². Elle fut composée des patriarches titulaires d'Alexandrie et de Jérusalem (qui administraient alors les diocèses de Carcassonne et de Saint-Pons), de sept archevêques, de quarante-six évêques, avec plusieurs députés. Le roi voulut que son chancelier assistât aux délibérations, auxquelles on admit encore quatre conseillers et trois avocats du parlement de Paris. Pour faciliter les opérations des prélats, les docteurs avaient été chargés de dresser un mémoire, vraisemblablement par l'organe de Pierre d'Ailli, qui arrivait d'Avignon peu satisfait du pape Benoît : au moins est-il constant, par la seule dureté du style, que Clémangis n'est pas l'auteur de cette pièce. Elle a pour objet d'établir qu'il faut employer la voie de cession pour mettre fin au schisme; il y eut quatre-vingt-sept voix pour ce sentiment, exclusivement à tout autre. Le roi prépara donc une ambassade auguste pour faire proposer ce moyen à l'antipape Benoît. Le duc d'Orléans son frère, ses oncles les ducs de Berri et de Bourgogne, c'est-à-dire

¹ Boil. Apr. t. 1, p. 434. — ² Tom. xi, Conc. p. 2511.

ce qu'il y avait de plus grand dans le royaume après la personne du souverain, furent chargés de cette mission. On leur donna pour conseil quelques évêques et quelques membres de l'université ; Gilles Deschamps est le plus mémorable. On les munit aussi d'un mémoire d'instructions, dressé à loisir pendant un mois entier qu'avait duré le concile.

Ils arrivèrent à Avignon le samedi vingt-deuxième de mai, y furent reçus avec de grands honneurs et de grands signes de joie, puis allèrent prendre leurs logemens à Villeneuve. Le lundi suivant, on leur accorda une audience publique où Gilles Deschamps, chargé de la parole, et prévenu sur la délicatesse extrême de la cour pontificale, n'établit que des principes généraux tendant à l'union, auxquels même il mêla l'éloge de l'antipape avec celui du roi¹. Benoît XIII, l'un des premiers hommes de son temps pour la souplesse et la présence d'esprit, répondit sur-le-champ avec toute la grace et tout l'ordre qu'aurait eu un discours préparé de longue main. En suivant de point en point ce qu'avait dit le docteur, il insista principalement sur ce qui était à la louange du roi, et l'embellit des traits les plus fins et les plus flatteurs. Remerciant ensuite les princes des peines qu'ils se donnaient pour le bien et l'honneur de l'Église : « Ces nobles travaux, leur dit-il, sont dans la » destinée de l'auguste maison de France que Dieu a choisie spécialement pour soutenir la religion. » Enfin, comme les ambassadeurs avaient demandé une audience secrète, il témoigna qu'il entendrait volontiers en toute manière ce qu'on avait à lui communiquer de la part du plus chrétien des rois.

Jusqu'ici Pierre de Lune, n'ayant à répondre qu'à des propositions et à des égards sans conséquence, avait soutenu parfaitement un rôle pour lequel il avait des dispositions éminentes. Dès le lendemain, lorsque se tint la conférence secrète qu'il avait accordée de si bonne grace, la scène devint plus embarrassante. On y demanda communication de l'acte passé dans le dernier conclave, à l'effet d'éteindre le schisme, par la voie même de cession, si elle était jugée nécessaire. Benoît, qui sentit où l'on en voulait venir, s'excusa d'abord de produire une pièce de conviction si précise, et confirmée depuis son élection même. Ses répugnances faisant redoubler les instances avec les soupçons, il consentit à la montrer aux trois princes en particulier, et non pas aux personnes plus capables de discussion qui leur servaient de conseils. Ce retranchement était trop mauvais pour qu'il pût s'y maintenir. Benoît fut réduit à faire lire l'acte désiré en présence

¹ Hist. anon. p. 287.

des princes et de leurs adjoints. On ne s'en tint pas à la lecture; on demanda copie de la pièce, et ce fut un objet tout nouveau d'attaque et de défense. L'anti-pape défendit le champ pied à pied; il se replia dans tous les sens, il disputa, il se plaignit; mais tout fut inutile: il fallut céder, et le secrétaire de l'ambassade leva la copie en bonne forme.

Forcé dans tous ces retranchemens, Benoît sut encore se retourner. Les princes lui ayant demandé quelques jours après quelle voie il voulait prendre pour procurer l'union, il proposa pour tout moyen une conférence entre lui et son compétiteur. Et comme on ne manqua point de lui objecter que l'acte du conclave l'obligeait à quelque chose de plus qu'à l'emploi d'un moyen si probablement inefficace, il fit distribuer aux princes un écrit, dont le tour et les derniers mots, sous le masque du zèle et de la bonne foi, sont un chef-d'œuvre de finesse et de politique. Après s'y être engagé à prendre toutes les voies justes et raisonnables, propres à rétablir la paix dans l'Eglise, autant qu'il y était obligé par son devoir et par la teneur de l'écrit dressé dans le conclave, il protestait vouloir en conserver toute la force, *sans dérogation ni addition quelconque*: clause insidieuse, par laquelle cet acte absolu ne se rapportait plus qu'aux voies justes et raisonnables, qu'il se réservait la liberté d'interpréter à sa fantaisie.

Les ambassadeurs ne furent point la dupe de cette ruse. Dans une audience nouvelle qu'ils obtinrent le premier de juin, mardi de la Pentecôte, Gilles Deschamps réfuta le projet de la conférence entre Benoît et son compétiteur, et prouva la nécessité de choisir la voie de cession. Le duc de Berri, comme chef de l'ambassade, appuya fortement l'orateur, et supplia l'antipape de se rendre aux désirs du roi et de tous les fidèles. Benoît voulut donner le change par son éloquence artificieuse, par ses vagues protestations de zèle pour l'Eglise, et ne cherchant qu'à tirer en longueur, il demanda qu'on lui renît par écrit les intentions du roi: « Saint » Père, repartirent les princes, le mot de cession dit tout; il ne » faut point d'écrit pour cela. » Il répliqua qu'on devait au moins lui expliquer la manière de faire cette cession. La patience échappa, et on lui dit qu'il ne cherchait qu'à éloigner la paix de l'Eglise. Piqué de ce propos, ou affectant de le paraître pour se tirer d'embarras, il reprit fièrement: « Après tout il n'appartient à personne » de me contraindre; je ne dépends que de Jésus-Christ, dont je » tiens la place en terre, et c'est à lui seul que j'ai à rendre compte » du gouvernement de l'Eglise. » La séance finit là. Les princes sortirent brusquement et retournèrent à Villeneuve.

Le même jour, ils firent inviter les cardinaux à les venir trou-

la lecture; on
paveau d'atta-
d à pied; il se
mais tout fut
e leva la copie

encore se re-
jours après
n, il proposa
impétiteur. Et
e du conclave
oyen si proba-
it, dont le tour
onne foi, sont
y être engagé
res à rétablir la
devoir et par la
ait vouloir en
n *quelconque* :
se rapportait
rvait la liberté

ette ruse. Dans
le juin, mardi
de la confé-
a nécessité de
chef de l'am-
ape de se ren-
voulut donner
gues protesta-
r en longueur,
du roi : « Saint
dit tout; il ne
avait au moins
ence échappa,
ix de l'Eglise.
se tirer d'em-
nt à personne
hrist, dont je
rendre compte
a. Les princes
es venir trou-

ver; et quand ils furent assemblés, le duc de Berri les conjura de dire en conscience, chacun comme personne privée, et sans esprit de corps, quelle voie leur paraissait la plus propre à procurer sérieusement l'union ¹. Ils répondirent, au nombre de dix-neuf : « La voie de conférence, telle qu'elle nous a été proposée par le pape, nous paraissait convenable; mais puisque la voie de cession semble meilleure au roi et à son conseil, nous déférons à ses lumières, et nous nous conformerons à votre volonté. » Les princes prirent acte de la réponse des cardinaux, qui furent tous du même avis, excepté le seul cardinal de Pampelune, Aragonais de naissance ainsi que Benoît, auquel il était extraordinairement attaché. Celui-ci dit avec emportement que le vrai moyen de finir le schisme était d'armer contre l'antipape romain, et de le précipiter de son trône.

Benoît, informé et très-intrigué de ce qui s'était fait chez le duc de Berri, rechercha les ambassadeurs et renoua les conférences. Dans celle du douzième de juin il se plaignit avec amertume du peu d'égards qu'on avait eu pour sa personne, et recourant dans sa détresse aux défaites les plus pitoyables : « C'est apparemment, » dit-il, « parce que je n'ai pas l'avantage d'être né Français qu'on va jusqu'à la contrainte pour me réduire à la cession. » Il n'était pas difficile de faire sentir la puérilité de ce reproche, et le duc de Berri y opposa un tissu de choses et de raisons auquel il n'y avait point de réplique. Aussi Benoît n'y répondit que par une bulle donnée huit jours après, et toute remplie de ces protestations d'amour pour l'Eglise, et de ces parades de rhéteur qui ne troupaient personne. Cette bulle, lue et publiée dans le palais, en présence des trois ducs, n'excita que leur indignation. Sur-le-champ ils quittèrent le pape, et les cardinaux d'Albane et de Pampelune, craignant quelque résolution violente, les accompagnèrent à Villeneuve; mais les deux conciliateurs furent bientôt aux prises entre eux-mêmes. Le cardinal d'Albane reprocha au cardinal de Pampelune d'avoir fabriqué cette bulle, et de vouloir en tout avec cette même imprudence gouverner l'antipape. L'altier Aragonais, de prime abord, lui donna un démenti. En quelques momens on passa de part et d'autre à des propos si injurieux et si inconvenans, que la scène, à force d'être sérieuse, ne devint plus qu'une farce pour les princes, en qui elle eut du moins l'avantage de faire succéder le rire à des saillies plus à craindre ².

Peu de jours après, malgré l'incendie qui consuma dans cet intervalle une partie du pont d'Avignon, et que les deux factions op-

¹ Spicil. t. VI, p. 133. Hist. anon. p. 289. ² J. Juv. p. 5.

posées ne manquèrent pas de s'imputer réciproquement, les princes passèrent le fleuve en barque et vinrent prendre des logemens chez les cardinaux qui leur étaient le plus dévoués. Leur séjour à Avignon fut encore de dix-sept jours, pendant lesquels ils rassemblèrent souvent les cardinaux au couvent des cordeliers, et délibérèrent avec beaucoup de concert et de maturité. On examina d'abord la dernière bulle de Benoît; les cardinaux tous présens, à l'exception de ceux de Pampelune, de Saint-Martial et de Vergy, s'accordèrent à la rejeter, et renouvelèrent l'approbation qu'ils avaient donnée à la voie de cession. Le lendemain ils allèrent se jeter aux pieds l'antipape, et lui demander en grace d'embrasser ce sage parti. Il parut céder à leurs instances; mais la veille de Saint-Pierre, ils furent bien surpris de recevoir une seconde bulle en confirmation de la précédente. Aussitôt ils allèrent protester de leur mécontentement devant les princes, qui profitèrent de cette conjoncture pour leur demander une promesse écrite de préférer la voie de cession à toutes les autres, et de travailler à la faire réussir de concert avec la France. Ils promirent de signer cet écrit après qu'ils auraient encore fait un dernier effort sur l'esprit de l'antipape.

Le premier de juillet, ils se présentèrent à son audience, tenant cet acte en main; et tous, excepté le cardinal de Pampelune, le supplièrent à genoux, et la plupart les larmes aux yeux, de prévenir enfin les extrémités auxquelles son inflexibilité l'exposait. Jamais Benoît ne parut plus intraitable qu'en cette rencontre. Il leur dit avec hauteur et colère: « Sachez que vous n'êtes que mes sujets, » et que je suis le maître non seulement du clergé, mais de tous les » hommes soumis à mon autorité par Dieu même. » Il prit l'acte en main, le lut précipitamment, et dit: « Il n'est rien de si per- » nicieux. » Il leur défendit de l'approuver, et publia une bulle nouvelle qui les menaçait de sévir contre eux s'ils le signaient. Mais, joignant les artifices d'un corrupteur au langage imposant d'un souverain pontife, il fit entendre aux princes que, s'ils voulaient entrer dans ses vues, il leur abandonnerait la conquête des états de l'Eglise en Italie, et qu'il les comblerait de plus de biens et d'honneurs que la maison de France n'en avait encore reçu d'aucun de ses prédécesseurs. Ils répondirent avec mépris qu'ils se trouvaient assez grands par eux-mêmes, qu'en tout cas ils n'avaient pas besoin de son aveu pour porter leurs armes où bon leur semblerait ¹.

Le quatrième de juillet néanmoins, ils assemblèrent derechef

¹ Hist. anon. p. 504.

ent, les princes
logemens chez
ur séjour à Avi-
els ils rassem-
leliers, et déli-
é. On examina
tous présens,
-Martial et de
t l'approbation
ndemain ils al-
en grace d'em-
s; mais la veille
ir une seconde
ils allèrent pro-
qui profitèrent
messe écrite de
e travailler à la
irent de signer
r effort sur l'es-

audience, tenant
Pampelune, le
x yeux, de pré-
ilité l'exposait.
encontre. Il leur
que mes sujets,
mais de tous les
» Il prit l'acte
rien de si per-
ublia une bulle
ls le signaient.
ngage imposant
e, s'ils voulaien
quête des états
plus de biens et
re reçu d'aucun
ils se trouvaient
avaient pas be-
leur semble-
erent derechef

le sacré collège. On y résolut de faire une nouvelle tentative auprès de l'antipape, et d'obtenir de lui au moins la révocation des bulles et des défenses intimées récemment aux cardinaux; puis on envoya lui demander audience. Il la promit pour le surlendemain: mais ce jour-là et le suivant, il ne cessa d'élever des difficultés, que tous les égards des ambassadeurs ne firent qu'accroître. Excédés enfin, et voulant absolument et promptement finir, ils se présentèrent pour l'audience le 8 du même mois, introduits par les cardinaux, qui forcèrent en quelque sorte le passage. Mais, si l'on put aborder l'opiniâtre pontife, il ne fut jamais possible de l'ébranler. Il répondit toujours qu'il souhaitait plus ardemment que personne la paix de l'Église, et que les déclarations qu'il avait données contenaient les moyens les plus propres à y parvenir. Depuis long-temps les princes n'étaient plus trompés par un zèle qui ne consistait qu'en paroles: ils prirent congé de l'antipape, sans beaucoup de ménagemens, et avant de sortir du palais, ils invitèrent les cardinaux à une assemblée pour le lendemain, dans le lieu accoutumé de leurs conférences. Quatre docteurs de l'université y parlèrent successivement et très-librement contre les idées et les prétentions de Benoît; ils réfutèrent ensuite un frère prêcheur anglais, qui, à leur vue, prêchait insolemment contre les procédés de la cour de France et de l'université de Paris; puis, avec les princes, ils retournèrent à cette capitale tracer l'effrayant portrait d'une opiniâtreté qui alla toujours croissant jusqu'à ces excès, que les monumens les plus authentiques rendent à peine croyables. Pierre de Lune, élevé au cardinalat par Grégoire XI, ne devait que trop justifier le pressentiment de ce pontife qui, ayant appris, dit Maimbourg¹, qu'il était ambitieux, attaché à son sens et d'un naturel fort ardent, lui dit en lui donnant le chapeau: *Prenez garde, mon fils, que votre lune ne s'éclipse un jour.*

Dans le conseil, il fut arrêté que le roi traiterait avec les autres princes chrétiens, afin de réduire les deux papes à la voie de cession, ou de prendre au moins des mesures également promptes et efficaces pour terminer le schisme. On envoya en Allemagne, en Angleterre, aux souverains divers d'Espagne, et jusqu'en Italie à Boniface même: l'esprit de prévention ou de rivalité empêcha presque tout le succès des négociations, ainsi que des lettres que l'université de Paris écrivit pour le même sujet aux différentes universités du monde chrétien. L'empire d'Allemagne, administré comme il pouvait l'être par le stupide Wenceslas, donna à

¹ Liv. 5.

peine une attention superficielle à cette affaire capitale de la religion. Entre les quatre princes qu'on sollicita les premiers, savoir, les ducs d'Autriche et de Bavière et les électeurs archevêques de Trèves et de Cologne, il n'y eut que ce dernier qui parut prendre la chose à cœur. Sigismond, roi de Hongrie, de la même famille que Wenceslas, mais d'un caractère bien différent, goûta la voie de cession, et promit de s'employer de tout son pouvoir à y ramener l'empereur son frère ; mais ce prince eut bientôt à s'occuper de tout autre souci.

Bajazet, surnommé Ilderim, c'est-à-dire foudre, à cause de la rapidité de ses conquêtes, quatrième sultan de la maison ottomane, enhardi par ses essais sur les petits princes de la Grèce, usait d'une arrogance despotique envers tous les souverains de son voisinage ¹. L'empereur Jean Paléologue ayant fait bâtir une citadelle à Constantinople pour y avoir une retraite en cas de besoin, l'impérieux sultan, sans autre façon, lui manda de la raser, sans quoi, il ferait arracher les yeux au prince Manuel : c'était le fils aîné et le successeur présomptif de Paléologue, qui en ce moment se trouvait sous la main de Bajazet, à qui il était allé conduire des secours qu'exigeait ce voisin tyrannique. Incapable de résister à cette formidable puissance, et d'ailleurs demi-mort de la goutte et des autres effets de sa débauche, Paléologue ne sut qu'obéir, et mourut peu après. Manuel s'échappa de nuit, et vint se faire reconnaître empereur à Constantinople l'an 1391. Le sultan piqué lui envoya dire aussitôt : « Je veux qu'il y ait un » cadi chez toi pour y juger les musulmans ; si tu ne le veux » pas, ferme les portes de ta ville, et règne au dedans ; tous les » dehors sont à moi. » Il passa incontinent dans la Thrace, en ruina toutes les places, enleva les habitans, prit jusqu'à Thessalonique, et resserra tellement Constantinople, que la famine s'y fit bientôt sentir cruellement. Dans cette extrémité, l'empereur Manuel écrivit au pape, aux rois de France et de Hongrie, pour solliciter un prompt secours.

Le roi Sigismond, menacé lui-même d'être attaqué jusqu'en Hongrie, envoya de son côté une ambassade au roi Charles ². Elle ne fut pas sans effet. Il partit de France un corps considérable de noblesse, sous la conduite du comte de Nevers, fils du duc de Bourgogne, accompagné des deux premiers officiers militaires de la couronne, savoir, le connétable Philippe d'Artois, et Jean de Vienne, amiral. Le succès ne répondit point à ce qu'on attendait de cette illustre jeunesse, toute remplie d'ardeur et de bra-

¹ Ducas. c. 15. — ² Froiss. iv, 67. Juv. p. 124

ture, mais trop licencieuse et trop indépendante pour une expédition dans laquelle la bonne conduite n'était pas moins nécessaire que le courage. D'abord les chrétiens provoquèrent l'ennemi, contre les avis du roi Sigismond, et emportèrent un château dont ils massacrèrent tous les habitants. Ils assiégèrent ensuite la ville de Nicopolis. Bajazet vint la secourir, et il y eut une grande bataille, où les Français voulurent être à l'avant-garde; ils furent défaits, tous tombèrent sous le tranchant des armes ou dans les chaînes du vainqueur. Le comte et l'amiral restèrent parmi les morts, et le comte de Nevers, fait prisonnier, donna deux cent mille écus pour sa rançon (1396). On rapporte qu'avant le combat, comme on faisait à Bajazet le récit des débauches de toute espèce qui régnaient dans l'armée chrétienne, le mahométan dit d'un ton assuré: *Ils seront vaincus, ils ont irrité Jésus-Christ, leur Dieu*¹.

La douleur qu'on ressentit en France de cette journée déplorable fut tempérée par le traité que le roi avait conclu avec l'Angleterre dès 1395, et dont la base fut le mariage de la princesse Isabelle avec le roi Richard. Les deux monarques, s'étant abouchés à Calais, où Charles avait amené la princesse sa fille pour la solennité du mariage, ne manquèrent pas de conférer de la grande affaire du schisme, entamée l'année précédente par les ambassadeurs français. Le roi d'Angleterre l'avait renvoyée à l'université d'Oxford. Dans l'entrevue, il poussa la complaisance pour son beau-père jusqu'à se déclarer pour la voie de cession, qui fut rejetée cependant par cette université. Elle se tint constamment à la voie du concile général qui seule en effet put rétablir la paix dans l'Église. Richard ne laissa point que d'adopter le plan des Français et d'en prendre l'exécution fort à cœur. Il fut arrêté, entre lui et Charles VI, qu'à la mi-février de l'année suivante 1397, ils enverraient des ambassadeurs aux deux papes, afin de leur déclarer que les cours de France et d'Angleterre avaient choisi la voie de cession, et de les porter à s'y déterminer eux-mêmes assez tôt pour qu'à la Saint-Michel, 26 septembre de la même année, on pût donner un seul chef à l'Église. On convint encore de faire de nouvelles tentatives pour attirer au même parti l'empereur Wenceslas, qu'on présumait devoir entraîner les autres princes de l'empire.

L'Espagne, où fut envoyé Simon de Cramaud, patriarche titulaire d'Alexandrie, avec Gilles Deschamps et quelques autres docteurs, entra sans peine dans les vues de la cour de France. Le

¹ Hist. anon. p. 332.

roi Henri III de Castille, malgré les sollicitations secrètes de Benoît, et les rois d'Aragon et de Navarre firent tenir des assemblées de prélats et de docteurs, pour procéder avec activité, sur le plan des Français, à l'extinction du schisme. Mais ces projets éprouvèrent ensuite de grandes contrariétés, par la fin précipitée de don Jean I^{er}, roi d'Aragon, qui avait toujours témoigné une ardeur sincère pour le bien de l'Eglise, et qui, en chassant, mourut d'une chute de cheval dans la quarante-cinquième année de son âge (1395). Don Martin, son frère et son successeur, embrassa et soutint opiniâtrément les intérêts de Benoît, dont il avait épousé la proche parente, Marie Lopez de Lune.

L'ambassade qu'on envoya aux deux papes rivaux, quoiqu'elle fût tout à la fois au nom des rois de France, d'Angleterre et de Castille, eut encore moins de succès. Benoît, que les ambassadeurs virent en premier lieu, ne chercha, selon sa coutume, qu'à leur faire illusion, et à traîner en longueur. Boniface se montra d'abord plus traitable. « Saint Père, lui dirent les prélats de son consistoire, répondez que vous vous conformerez volontiers à tout ce que vous conseilleront les rois, pourvu que le prétendu pape d'Avignon abdique de son côté; qu'ils indiquent le lieu où il leur plaira de tenir le conclave, et que vous vous y rendrez avec empressement, ainsi que vos cardinaux. » Le succès de cette complaisance, vu l'état des choses, était inmanquable. Benoît, qu'une ambition outrée rendait incapable d'en faire autant, aurait aliéné tout le monde, et dès-lors Boniface se conciliait tout naturellement les deux obédiences. Il sentit la sagesse de ce conseil, et promit d'y conformer ses réponses; mais sa mère, ses frères et tous ses proches lui ayant communiqué leurs alarmes sur l'ombre seule d'incertitude où il mettait sa dignité, il s'abandonna lui-même à cette pusillanimité et s'en tint à ce qu'il avait déclaré déjà en tant d'occasions, que la chaire apostolique appartenait incontestablement à lui seul, et que jamais il n'y renoncerait. Deux fois il eut cette occasion précieuse d'assurer son état, et deux fois ces terreurs la lui firent manquer.

Pierre d'Ailli, parvenu à l'évêché de Cambrai (1396), ayant été renvoyé à ce pape par le roi Charles et l'empereur Wenceslas, n'en reçut pas une réponse plus satisfaisante que les premiers ambassadeurs. Dans cette seconde occasion, Boniface suivit les impressions des Romains, alarmés sur son sort, et par affection pour sa personne, et par la perspective des avantages temporels attachés à la présence de la cour pontificale, surtout aux approches du jubilé séculaire, dont le terme n'était pas éloigné. Wenceslas, vivement sollicité par Charles VI, se rendit enfin à la conférence de

ons secrètes de
 enir des assem-
 ec activité, sur
 fais ces projets
 a fin précipitée
 s témoigné une
 chassant, mou-
 ième année de
 sseur, embrassa
 il avait épousé

ux, quoiqu'elle
 ngleterre et de
 s ambassadeurs
 ume, qu'à leur
 se montra d'a-
 ats de son con-
 lontiers à tout
 prétendu pape
 e lieu où il leur
 rendre avec
 succès de cette
 uable. Benoît,
 e autant, aurait
 iait tout natu-
 e ce conseil, et
 e, ses frères et
 rmes sur l'om-
 l s'abandonna
 il avait déclaré
 e appartenait
 n'y renonce-
 d'assurer son

1396), ayant
 ur Wenceslas,
 premiers am-
 vit les impres-
 ction pour sa
 rels attachés à
 roches du ju-
 nceslas, vive-
 onférence de

Reims, d'où l'évêque de Cambrai fut envoyé à Rome. Une entre-
 vue si désirée et la magnificence qu'y prodigua le roi Charles, ne
 produisirent pas d'autre fruit que cette ambassade si peu fruc-
 tueuse elle-même. Aussi le duc de Bourgogne, prince qui connais-
 sait les hommes et les affaires, refusa de prendre part à des négocia-
 tions aussi vaines que dispendieuses. L'empereur, en entrant
 dans le palais abbatial de Saint-Remi, où on le logea, fut étonné
 jusqu'au ravissement d'y voir étinceler l'or de toute part, comme
 dans un lieu décoré par enchantement. Sa surprise et sa joie fu-
 rent bien plus grandes encore ¹ quand on lui dit de la part de
 Charles : « Seigneur, puisque tout ceci vous plaît, le roi vous prie
 » de le recevoir en présent. » Le lendemain, fête de l'Annonciation,
 Charles, après avoir passé la matinée à l'église, envoya, de l'arche-
 vêché où il logeait, chercher Wenceslas pour venir dîner avec
 lui; mais, tandis que le monarque français s'occupait d'exercices
 de piété, l'allemand s'était enivré dès le matin, et il fallut remet-
 tre le banquet au jour suivant. Il fut d'une somptuosité qui sur-
 passait de beaucoup ce qui avait excité jusque là l'admiration ger-
 manique. La vaisselle d'or et d'argent, dit l'historien Froissart ²,
 y roulait, comme si elle eût été de bois. Après la cérémonie, le
 roi Charles, par une libéralité sans exemple et louable unique-
 ment à raison de ce qu'il en espérait pour le bien de l'Eglise, fit
 donner à l'empereur et à ses officiers toute la vaisselle d'argent
 qui avait paru sur les tables, et tous les riches ameublemens de
 la salle du banquet. Ce présent fut estimé deux cent mille florins
 d'or. On traita ensuite des affaires de l'Eglise. Il fut réglé qu'on pour-
 suivrait la voie de cession, et que celui des deux papes qui résiste-
 rait à la volonté de l'empereur et du roi serait déclaré déchu de
 tout droit à la papauté. Le roi s'engageait à faire entrer dans les
 mêmes sentimens les rois d'Angleterre, d'Ecosse et de Castille,
 d'Aragon, de Portugal et de Navarre. L'empereur promettait la
 même chose pour le roi de Hongrie, les états de Bohême, et toute
 l'Allemagne. Ce fut alors que Pierre d'Ailli s'achemina vers le sou-
 verain pontife.

Il tenait son élévation à l'épiscopat de Benoît, qui s'était proposé
 de le gagner par ses bienfaits, comme le docteur le plus habile et le
 plus redoutable de l'université. Pierre en était déjà le chancelier,
 aumônier du roi et trésorier ou premier dignitaire de la Sainte-Cha-
 pelle, quand Clémangis, fixé enfin à la cour d'Avignon, fit enten-
 dre à Benoît que ce savant, tout décoré qu'il était, pourrait bien

¹ Hist. anon. p. 371. — ² Vol. iv, c. 91.

encore n'être pas insensible au titre plus éminent de l'épiscopat, surtout s'il lui était déféré par Sa Sainteté. L'évêché du Puy étant venu à vaquer dans ces conjonctures, Benoît en 1395 y nomma en effet ce docteur, qui parut l'accepter volontiers. L'an 1396, selon quelques auteurs, et selon d'autres, l'an 1398, il fut transféré sur le siège de Cambrai. Voulant alors se fixer dans son diocèse, il résigna la chancellerie à Jean Gerson, athlète plus formidable encore pour les deux compétiteurs.

Benoît XIII, de son côté, envoya lui même vers Boniface, soit pour amuser les princes par ces démarches simulées contre le schisme, soit, comme son caractère faux et les manœuvres de ses émissaires l'en firent accuser, pour profiter de l'inquiétude des Romains, attachés à la personne du pape, mais peu satisfaits de son gouvernement. Ces envoyés s'avancèrent jusqu'à Fondi, publiant de toute part qu'ils allaient à Rome pour procurer l'extinction du schisme. Boniface, qui se défiait de leurs intentions, ne voulut jamais leur permettre de passer outre : tout ce qu'il accorda fut que l'évêque de Ségovie, qui se trouvait à Rome, et qui était de leur connaissance, irait conférer avec eux, à charge de lui rapporter tout ce qui serait dit. Cet évêque les alla trouver, et revint aussitôt vers Boniface, qui ne laissa point que de lui reprocher d'avoir tramé une conspiration contre sa personne. On prétendit en effet que le prélat espagnol s'était concerté avec les agens d'Avignon pour les introduire dans Rome et y exciter des mouvemens qui auraient mis le pape même en péril ; qu'ensuite, ne pouvant plus retourner à Fondi, il leur avait écrit une lettre qui était remplie d'infamies contre Boniface, et qui les exhortait à exécuter leur complot. Il est du moins constant que ce pontife ordonna de faire le procès à l'évêque de Ségovie, et de le punir selon les lois, s'il était trouvé coupable ¹.

Tous ces incidens et ces obstacles qui renaissaient sans fin les uns les autres, et des moyens mêmes qu'on employait pour procurer l'union, la reculaient de plus en plus, bien loin de l'avancer. Cependant et par ces contre-temps-là même, le zèle s'échauffait, la fermentation passait dans toutes les têtes, les princes, les peuples, les savans et les gens de bien, tous les fidèles devenaient presque autant d'apôtres contre le schisme, et l'on s'armait contre ce monstre avec d'autant plus d'ardeur qu'il opposait plus de résistance. Il appartenait à l'école de Paris, séminaire le plus fécond en hommes doctes et en prélats zélés, d'assurer la marche dans cette carrière difficile ; mais les efforts qu'elle fit alors contre le schisme

¹ Rain. au 1396.

de l'épiscopat, é du Puy étant 95 y nomma en an 1396, selon ut transféré sur son diocèse, il plus formidable

s Boniface, soit ulées contre le manœuvres de de l'inquiétude is peu satisfaits jusqu'à Fondi, procurer l'ex rs intentions, : tout ce qu'il ait à Rome, et eux, à charge es alla trouver, int que de lui a personne. On certé avec les e et y exciter u péril; qu'en avait écrit une ce, et qui les constant que Ségovie, et de

ans fin les uns pour procurer l'avancer. Ce réchauffait, la s, les peuples, aient presque entre ce mons- de résistance. rond en hom- lans cette car- re le schisme

prouvent la nécessité de ceux qu'elle aurait dû faire pour empêcher qu'on reconnût en France Robert de Genève : par là elle aurait plus dignement encore servi l'Église.

Déjà elle avait répandu dans le public, en forme de questions, les articles préliminaires qui devaient justifier ses démarches ultérieures. On y demandait si le pape était obligé d'accepter la voix de cession, et si l'on pouvait l'y forcer; si tout catholique, et surtout les princes, devaient s'employer à l'y contraindre; si du moins il était soumis au concile général, jusqu'à pouvoir être déposé; si Benoît, et conséquemment son compétiteur, était dans le cas d'une ignorance pardonnable; si sa conduite suffisait pour le rendre schismatique; enfin si les cardinaux étaient obligés de lui obéir, quand il leur ordonnait de se tenir attachés à lui pour la manière de procéder à l'union ¹

Peu après ces préliminaires, on publia une espèce de manifeste conditionnel et fort laconique, toujours adressé à Benoît, et portant ce qui suit ² : « Si vous persistez dans votre obstination, nous » protestons hautement que nous ne voulons plus être soumis ni » attachés à un chef aussi entêté dans ses sentimens. » Le docteur Jean de Craon, prêtre du diocèse de Laon, et constitué procureur dans cette affaire, s'énonça au contraire avec beaucoup de diffusion dans l'appel en forme qu'il fut chargé de rédiger. En voici quelques traits des plus remarquables : « Ainsi, dit-il, que » le maître suprême a suscité autrefois Élie et les prophètes pour » venger sa loi, Daniel pour défendre Suzanne, Mathathias et les » Machabées pour dégrader les faux pontifes; il a ménagé de » même contre le schisme la vigilance et le zèle de l'université de » Paris, cette source intarissable de la pure doctrine, cette vive » lumière qui ne souffrit jamais d'éclipse. Il a choisi, pour pacifier » son Église, le roi très-chrétien et les princes de cette race auguste, » qui seule peut se glorifier de n'avoir jamais donné dans le schisme » ni l'hérésie; qui n'a jamais soutenu que les véritables pontifes, » et s'est toujours déclarée contre les intrus. » Jean de Craon appelle enfin au pape futur et au siège apostolique de toutes les procédures faites ou à faire par Benoît contre l'université (1396).

L'appel fut promptement signifié à ce pontife, qui exhala son premier ressentiment dans une bulle où les qualifications graves ne furent pas épargnées. Il déclara, de l'avis des cardinaux, que cet appel était illusoire et nul; se réservant de poursuivre l'appelant et ses complices, selon les règles du droit. Du reste, on ne voit

¹ Duboul. p. 753. — ² *Ibid.* d. 798.

point que la rigueur pontificale se soit portée jusqu'aux anathèmes et aux châtimens réels. L'ambition de Benoît, très-vive sans doute, mais très-compassée, et par là même d'autant plus à craindre, marchait d'un pas égal vers son but, sans offenser les princes, sans irriter les savans, sans que la colère ni aucune autre de ses passions, toutes asservies au désir de régner, lui fissent faire une démarche qui l'écartât de la ligne qu'il s'était tracée : chef-d'œuvre de conduite et de persévérance, à qui il ne manqua qu'un objet différent pour être à jamais digne de mémoire. La bulle n'étonna point les docteurs. Ayant appelé de tout ce que pourrait faire Benoît, ils croyaient avoir paré d'avance à ce coup particulier d'autorité, auquel ils ne laissèrent pas que d'opposer un second acte confirmatif du premier, fort diffus à l'ordinaire, et par ce verbiage peu médité, comme il arrive presque toujours, donnant prise en bien des articles. Tel est le vain étalage d'érudition où ils allèguent en leur faveur l'exemple d'Anastase II, abandonné de son clergé, et la déposition de trois autres papes nommés Benoît, savoir le cinquième, le sixième et le neuvième de ce nom ¹. Mais l'histoire d'Anastase n'est qu'une fable, et l'expulsion des trois Benoît, n'ayant eu lieu que par violence, tournait moins à l'avantage qu'à la condamnation de ceux qui s'en prévalaient. Ces docteurs raisonnèrent d'une manière plus spécieuse sur la suppression, faite par Clément V, des bulles de Boniface VIII contre la France. Ils en concluaient qu'à plus forte raison ils pouvaient appeler de Benoît XIII au souverain pontife qui gouvernera dans la suite toute l'Église.

Leur appel contre l'antipape d'Avignon conduisait naturellement et tout prochainement à la soustraction d'obédience. Aussi fut-elle bientôt proposée, du moins quant à certains effets, à l'occasion de l'ambassade que le roi de Castille envoya au roi Charles en 1397 ². Ces ambassadeurs prirent leur route par Avignon, et ils eurent la faiblesse de s'y laisser séduire. Ayant été confondus en France, sur leurs propres instructions qu'on eut l'adresse de tirer de leurs mains, aussitôt l'université fit à ce sujet une députation au roi Charles. L'orateur, qui était le docteur Jean de Courteuisse, posa pour principe, en présence de toute la cour, qu'il fallait ôter à Benoît la faculté d'exercer à l'avenir le talent de la séduction, et pour moyen il proposa de se soustraire à son obédience, au moins en ce qui regardait la collation des bénéfices et la perception des décimes. L'expédient parut des mieux imaginés,

¹ Duboul, p. 823. — ² J. Juv. p. 19.

mais un peu violent : avant de le mettre en œuvre, on voulut encore essayer la négociation.

Enfin le vingt-deuxième jour de mai de l'année 1398, toutes les autres tentatives étant épuisées, on en vint à cette rupture ouverte. Benoît XIII, fort inquiet des mouvemens de tous les princes de la chrétienté mis en action par la France, y envoya son fameux confident, le cardinal de Pampelune, Martin de Salva. Le sort en était jeté : le roi et les princes du sang, instruits d'avance, lui mandèrent de ne point venir, et sans délai on convoqua une assemblée où il se rendit une grande multitude de prélats et de docteurs. Le roi n'y assista point, parce qu'il eut un nouvel accès de sa funeste maladie. On avait tout employé inutilement pour le guérir, jusqu'à recourir contre son gré, après les prières et les autres pratiques de la piété chrétienne, à la divination et à mille observances superstitieuses.

Le maréchal de Sancerre, qui avait succédé au connétable de Clisson, fit venir de Guienne deux religieux augustins, nommés Pierre et Lancelot, qui se vantaient d'avoir contre les plus terribles maladies des secrets bien supérieurs aux ressources ordinaires de la médecine. Dès qu'ils eurent vu le roi, ils dirent que son mal venait de sortilège, et quelque temps après ils conseillèrent d'arrêter deux bas-officiers du duc d'Orléans. On les saisit aussitôt ; mais les accusés se justifièrent si bien, que dès le lendemain on les mit en liberté. Cependant, le roi se trouvant mieux, les deux aventuriers ne perdirent rien de leur crédit, et leur impudence ne fit que s'accroître, soit par l'espoir de concilier d'autant plus de poids à l'imposture qu'ils montreraient plus d'audace, soit par l'intervention de ces pestes d'état qui ne dominent dans les cours qu'en semant la discorde entre les personnes augustes. Des domestiques du duc d'Orléans, les deux brouillons passèrent au prince lui-même, et firent tomber leur calomnie sur ce frère unique du roi. A cette imputation on frémit d'horreur, on n'usa point de dissimulation ni de tempérament, on n'étouffa point une injure qui ne doit jamais être palliée, on demanda la preuve, et pour l'acquérir on déploya tous les instrumens de la torture. Cet appareil suffit pour confondre ces lâches scélérats, qui se confessèrent calomniateurs. Ils ajoutèrent à cet aveu le détail de toute leur vie, qui n'était qu'un tissu d'atrocités, de maléfices, de sacrilèges, et de l'infâme dissolution qui les avait conduits à l'impiété ¹.

Comme ils étaient prêtres et religieux, on les mit dans les prisons de l'évêché, et leur procès fut instruit par le juge ecclésiasti-

¹ Hist. anon p. 398 et seq.

que, qui conclut à les livrer au bras séculier. Alors et long-temps encore après, on n'exécutait à mort aucun ecclésiastique, sans l'avoir dégradé des saints ordres. On mena les coupables en place de Grève, où se rendit l'évêque diocésain, accompagné de six autres prélats et de plusieurs prêtres. Un docteur en théologie leur fit une exhortation pour les porter au repentir de leurs fautes. Ensuite les prêtres qui accompagnaient l'évêque les revêtirent de tous les habits de leur ordre, et en cet état, les mains jointes, devant l'évêque, ils renouvelèrent volontairement la confession de leurs crimes. Quand ils l'eurent achevée, le prélat les fit approcher l'un après l'autre; et leur mit en main le calice qu'il retira un moment après, en disant : *Nous t'ôtions le saint vase où tu as consacré le sang du Seigneur.* En même temps il ordonna qu'on les dépouillât de la chasuble, de la tunique, de l'aube, en un mot de tous les ornemens de la cléricature; en cela l'on suivit ponctuellement le pontifical romain. Enfin on leur racla les doigts qui avaient reçu l'onction sacerdotale, et on les lava dans une liqueur préparée à cet effet, puis on les livra aux archers du prévôt, qui les fit décapiter. Tel fut, dit l'auteur contemporain que nous avons suivi, l'exemple qu'on crut devoir donner aux sorciers ou maléficiers qui trompaient le public par leurs malignités superstitieuses. « Ce n'est » pas la seule fois, dit le P. Berthier, qu'il s'est trouvé des particuliers vicieux dans un ordre très-saint et très-réformé. L'attention de l'histoire en pareilles circonstances doit être de » peindre les crimes comme des taches personnelles, et l'équité » demande que les lecteurs n'attribuent pas au corps entier le désordre et l'infamie de quelques membres corrompus¹. »

On fait observer que ces deux misérables eurent la consolation, si long-temps refusée aux criminels, de se confesser avant de subir le dernier supplice. Les papes s'étaient souvent plaints à nos rois de l'abus contraire, et spécialement Grégoire XI à Charles V; mais, quoique ce religieux et sage prince fût entré dans des vues si conformes à sa manière de penser et de sentir, il n'avait pu faire cesser cet impitoyable et faux respect pour les sacremens, au moins dans tous les tribunaux du royaume. Charles VI, aidé par les circonstances, consuma ce que son père, d'une capacité pourtant si supérieure, n'avait pu qu'ébaucher². Quelque temps après l'attentat commis sur le connétable de Clisson, le seigneur de Craon s'étant sincèrement converti mit au nombre des œuvres de pénitence les soins qu'il se donna pour ne pas laisser mourir les malfaiteurs sans confession. Il obtint de son prince une déclaration

¹ *Hist. de l'Eglis. gall.* t. 92 — ² *Hist. anon.* p. 351.

t long-temps
astique, sans
bles en place
né de six au-
théologie leur
s faut . En-
revêtirent de
s jointes, de
confession de
lit approcher
retira un mo-
tu as consu-
qu'on les dé-
n mot de tous
nctuellement
i avaient reçu
ur préparée à
ui les fit déca-
avons suivi,
maléficiers qui
uses. « Ce n'est
ouvé des par-
réformé. L'at-
doit être de
es, et l'équité
s entier le dé-
us¹. »
a consolation,
avant de subir
ints à nos rois
à Charles V:
dans des vues
n'avait pu faire
sacremens, au
s VI, aidé par
capacité pour-
ue temps après
le seigneur de
des œuvres de
esser mourir les
ne déclaration

en date du 2 février 1397, portant que, dans toutes les terres de la domination française, on accorderait désormais des confesseurs à tous ceux qui seraient condamnés à mort par la justice. La loi, donnée dans une circonstance qui prévenait si favorablement les esprits, fut reçue et applaudie partout. Afin qu'une si bonne œuvre ne tombât point faute de ministres, l'illustre pénitent fit encore une fondation aux cordeliers, à charge d'acquitter à perpétuité cet office de miséricorde.

Si l'état déplorable de Charles VI ne l'empêcha point en cette occasion, comme en plusieurs autres momens lucides, de se montrer en roi digne du titre de bien-aimé, son absence n'ôta rien non plus à l'autorité ni presque à la solennité de l'assemblée nombreuse où l'on entreprit enfin, d'une manière efficace, l'extirpation du schisme. Le monarque y fut remplacé par les ducs d'Orléans, de Berri, de Bourgogne et de Bourbon, accompagnés du roi de Navarre, des ambassadeurs de Castille, du chancelier Arnaud de Corbic, et de quelques membres du parlement. D'un autre côté, le patriarche Simon de Cramaud qui présida, onze archevêques, soixante évêques avec une multitude d'abbés, de procureurs de chapitres, de docteurs des universités de Paris, d'Orléans, de Montpellier, d'Angers et de Toulouse, en firent une assemblée des plus respectables de l'Église de France¹. Le patriarche d'Alexandrie ouvrit la séance par un discours français, où il rappela ce qui s'était passé depuis la mort de Clément VII, et les éloges qu'on avait donnés à la voie de cession dans toutes les cours de l'Europe, sans en excepter celle de Benoît.

Cet antipape avait néanmoins encore beaucoup de partisans ; et jusque dans l'assemblée, l'évêque de Macon, Pierre de Juis qui lui était tout dévoué, se leva sans aucun respect humain, et demanda qu'il lui fût permis de défendre Benoît². Non seulement on le lui accorda, mais il eut la liberté de s'associer six personnages capables, pour disputer contre six autres du parti contraire : ce qui eut lieu huit jours durant, avec un zèle et un scrupule qui ne voulaient rien laisser à l'incertitude. On examina s'il fallait employer la soustraction d'obédience, et supposé qu'on l'employât, si elle devait être partielle ou totale ; c'est-à-dire, ou bornée à ce qui regardait la collation des bénéfices, ou étendue à tout ce qui concernait le gouvernement des Eglises, comme si le saint siège eût été vacant.

Quand on eut éclairci le point capital de la cession ou soustraction d'obédience, le chancelier dit, au nom du roi, que

¹ Dupuy, p. 562. — ² Hist. anc. p. 377. Duboul. t. iv, p. 830.

tous ceux qui croiraient devoir embrasser ce parti pouvaient parler avec une pleine liberté, assurés qu'ils étaient de toute la protection du monarque ; que jusqu'à la détermination de l'assemblée, on pouvait opiner sans gêne ; mais qu'ensuite les opposans seraient traités comme schismatiques ; que si la soustraction avait lieu, le roi, bien éloigné de toutes vues d'intérêt, voulait que les élections fussent rétablies dans les chapitres et les autres communautés, et qu'on ne devait pas craindre davantage que les laïques et les seigneurs, quels qu'ils fussent, usurpassent la collation des bénéfices ; enfin que, pendant la soustraction, si elle était ordonnée, le roi ne mettrait point en sa main les annates, ni aucun produit des Eglises. Après cette déclaration, donnée principalement pour parer aux inconvéniens que faisaient craindre les apologistes de Benoît, le chancelier invita tous les membres de l'assemblée à porter leurs suffrages.

Ils y procédèrent aussitôt de vive voix, en présence de tout le monde ; et quand ce fut le tour de l'université de Paris, le recteur, pour mieux témoigner sa confiance, et l'inspirer à tout le monde, fit ouvrir les portes de la salle où se recueillaient les voix. Sans compter celles des cinq universités, il y eut trois cents suffrages donnés ainsi verbalement. Mais pour rendre la décision plus irréfragable, on pria les prélats et tous les autres ecclésiastiques de consigner leur avis dans des écrits séparés et signés de leur main. La conclusion fut remise au mois suivant.

Des trois cents suffrages consignés par écrit, il s'en trouva deux cent quarante-sept pour la soustraction totale et sans délai. Le 27 juillet, les princes et le chancelier en firent le rapport au roi qui se trouvait en assez bonne santé ; et par un acte du même jour, le monarque ordonna la soustraction. Il était conçu en ces termes : « Au nom de la sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, nous » déclarons que nous et le clergé de notre royaume n'avons plus » aucun rapport d'obéissance avec le pape Benoît. Voulons que » de ce moment on ne fasse part, ni à lui, ni à ses receveurs, d'au- » cuns revenus ecclésiastiques, pour quelque cause ou prétexte » que ce soit. Ordonnons qu'en cas de vacance des bénéfices, il » soit procédé par élection, pour les prélatures, dignités et tous » bénéfices électifs ; et qu'à l'égard des autres, il y soit pourvu par » collation de ceux à qui le droit en appartient. Défendons très- » étroitement à tous nos sujets, même aux évêques, d'obéir audit » Benoît, ni à ses officiers, et enjoignons aux juges des lieux de » punir sévèrement ceux qui contreviendront à ces ordres. »

Cet acte fut suivi de plusieurs autres. Il y eut une lettre adressée aux cardinaux d'Avignon, pour leur donner avis de ce qui ve-

ne pouvait être conclu, et les pria de se lier de sentiment et d'intérêt avec l'Église de France. Nonobstant la déclaration verbale que le chancelier avait déjà faite en présence des prélats assemblés, le roi, pour dissiper jusqu'aux moindres appréhensions, déclara de nouveau, par un acte authentique, qu'il n'entendait point envahir la collation des bénéfices, ni profiter des émolvens que les papes avaient coutume de percevoir. Enfin le chancelier protesta généralement et sans nulle réserve, qu'on voulait maintenir les anciennes libertés de l'Église de France¹; ce qu'explique ainsi Jean Juvénal des Ursins², auteur de l'histoire de Charles VI, et depuis archevêque de Reims : « fut conclu que le clergé du » royaume rentrerait dans ses anciennes libertés et franchises, sa- » voir que les ordinaires donneraient les bénéfices qui se trou- » vaient dans leur collation; que toutes graces expectatives et ré- » servations cesseraient; qu'aux bénéfices, on procéderait par » voie d'élection, et que la collation en appartiendrait à l'ordinaire. »

Quelque indispensable qu'eût paru le parti qu'on venait de prendre, cette révolution soudaine, et jusque là sans exemple dans la hiérarchie, laissait mille embarras que le clergé s'efforça de prévoir et d'aplanir pendant le reste de son assemblée, qui dura jusqu'après le 8 du mois d'août. On peut s'en former une idée d'après tout ce qu'il fallut employer de précautions et de circonspection pour instituer, dans ces conjonctures, abbé de Saint-Denis Philippe de Villète, successeur de Jean de Monceaux. L'assemblée du clergé donna d'abord un acte qui autorisait en général les élections confirmées par l'ordinaire sans recourir au pape, avec promesse de maintenir les exemptions dans leur intégrité, et de se désister de cette façon de pourvoir aux prélatures des monastères, sitôt que l'Église serait gouvernée par un seul et légitime pontife³. Le roi expédia ensuite une permission aux religieux de Saint-Denis, à l'effet de choisir un abbé. Ce choix étant fait, l'évêque de Paris, Pierre d'Orgemont, le confirma, donna la bénédiction solennelle au nouvel abbé, et en même temps dressa un acte par lequel il déclarait ne vouloir porter aucune atteinte aux immunités et franchises de l'abbaye. Cet abbé, par son mérite et sa haute vertu, était en si grande considération auprès des ducs de Berri et de Bourgogne, qu'ils le reconduisirent, en cérémonie, de Paris jusqu'à son monastère.

Tout étant statué pour le détail de l'administration hiérarchique, durant la soustraction, on ajourna encore l'éclat de la rupture jusqu'à ce qu'on eût fait une dernière tentative sur l'esprit de Be-

¹ *Fréq. des Lib. de l'Egl. gall.* p. 450 et suiv. — ² *J. Juv.* p. 155. — ³ *Hist. anon.* p. 389.

noît. L'évêque de Cambrai fut choisi pour cette mission par le roi et les prélats de l'assemblée : mais comme on était déterminé sans retour, ou à obtenir la cession du pontife, ou à lui faire porter la peine de son refus, Jean le Maingre de Boucicaut, maréchal de France, eut ordre d'accompagner l'évêque, et d'assembler des troupes pour forcer le pape en cas de besoin. Ces deux ministres, l'un de conciliation et l'autre de sévérité, marchèrent de compagnie jusqu'à Lyon, d'où le maréchal laissa le médiateur continuer sa route jusqu'à son terme.

Le prélat fut admis avec empressement à l'audience du pontife, le salua respectueusement, et néanmoins avec une réserve qui annonça qu'on ne le reconnaissait plus pour chef de l'Eglise. Quand l'envoyé lui eut déclaré en termes exprès quelle était la volonté tant du roi que de l'empereur, et qu'on exigerait de même la renonciation de son concurrent, Benoît changea de couleur, et dit d'une voix émue : « J'ai beaucoup travaillé pour l'Eglise, on m'a créé pape; l'élection a été canonique; je ne renoncerai point à ma dignité. Que le roi de France apprenne qu'avec toutes ses ordonnances il ne m'empêchera point de conserver jusqu'à la mort mon rang et mon trône. — Seigneur, repartit l'évêque de Cambrai, j'attendais de vous plus de maturité. Consultez-vous avec vos frères les cardinaux, songez surtout que vous ne pouvez tenir seul contre l'empire, la France et les prélats même de votre cour. » Sur cela deux cardinaux, qui avaient la confiance de Benoît, s'avancèrent et lui dirent : « Saint Père, l'évêque de Cambrai a raison; nous vous conjurons d'y penser encore, comme il vous le propose. » Toujours prêt à saisir les voies lentes, le pape y consentit et l'on se retira. On se rassembla le lendemain, au son de la cloche qui attira au consistoire tout ce qu'il y avait de cardinaux dans la ville; mais Benoît fut toujours semblable à lui-même : après avoir bien délibéré, après avoir long-temps discuté l'affaire, en l'absence de l'envoyé français qu'on fit retirer pour être plus libre, après avoir entendu toutes les remontrances et les sollicitations de ses cardinaux, toute sa réponse fut qu'il vivrait et mourrait pape, sans que ni roi, ni prince, ni général, ni négociateur pussent le faire changer. On murmura, on se leva brusquement, on sortit sans presque le regarder, et il rentra froidement chez lui.

L'évêque de Cambrai se retira par-devers le maréchal de Boucicaut, qui s'était avancé jusqu'au port Saint-André, à neuf lieues d'Avignon. Sur le rapport de ce qui venait de se passer, le maréchal dit à l'évêque : « Messire, votre mission est finie, je vais remplir la mienne. Vous n'avez plus que faire ici : retournez dire

mission par
it déterminé
lui faire por-
caut, maré-
et d'assem-
in. Ces deux
marchèrent
le médiateur

e du pontife,
serve qui an-
glise. Quand
ait la volonte
même la re-
paleur, et dit
glise, on m'a
cerai point à
ec toutes ses
er jusqu'à la
it l'évêque de
onsultez-vous
vous ne pou-
dats même de
la confiance
, l'évêque de
nser encore,
les voies len-
nbla le lende-
out ce qu'il y
jours sembla
r long-temps
on fit retirer
s remontran-
onse fut qu'il
ni général, ni
n, on se leva
, et il rentra

échal de Bou-
à neuf lieues
sser, le maré-
e, je vais rem-
etournez dire

« au roi que je lui rendrai bon compte de ses ordres. » Sur-le-champ il fit partir des commissaires pour rassembler les troupes, et commanda au sénéchal de Beaucaire de fermer tous les passages d'Avignon, tant par terre que par le Rhône. Bientôt après il envoya un héraut d'armes pour défier l'antipape et la ville d'Avignon, c'est-à-dire, pour leur déclarer la guerre. Le défi porta la consternation parmi les cardinaux et les citoyens. Ils coururent représenter à l'antipape le péril et l'impossibilité de résister à un prince tel que le roi de France. Benoît, avec une fermeté d'âme digne d'une meilleure cause, leur répondit d'un air délibéré : « Vous vous troublez de peu de chose; la ville est forte et bien pourvue; il me viendra du secours de Gènes et d'Aragon : gardez seulement vos remparts, je répons du château. »

Pendant Pierre d'Ailli avait rendu compte à la cour de l'opiniâtreté de Benoît, et l'on avait envoyé deux commissaires, Robert, cordelier, docteur en droit, et Tristan du Bosc, prévôt de l'Eglise d'Arras, afin de publier, sous les yeux mêmes de l'obstiné pontife, la soustraction d'obédience. Ils s'acquittèrent fidèlement de leur mission, et commandèrent, sous des peines effrayantes, à tous les sujets du roi, tant clercs que laïques, d'abandonner le service et la cour de Benoît. On obéit, et plusieurs même des gens de l'antipape, chapelains, auditeurs et autres officiers, se retirèrent avec empressement. Les commissaires étaient encore chargés d'une lettre du roi pour les cardinaux d'Avignon. Soit par égard pour les intentions de ce prince, soit pour obtempérer aux sollicitations des bourgeois, à qui Boucaut avait dénoncé que, s'ils n'ouvraient leur ville, il brûlerait leurs vignes et toutes les maisons qu'ils avaient à la campagne, ils tinrent conseil tous ensemble, sans prendre l'avis de l'antipape, et traitèrent de même avec le maréchal. On stipula que lui et ses gens entreraient dans Avignon, et pourraient assiéger le palais; mais sans faire aucune violence aux cardinaux, ni au corps de la ville. Dix-huit cardinaux et la plupart des officiers du palais sortirent d'Avignon, et passèrent à Villeneuve, où la soustraction fut acceptée et suivie publiquement¹. Ces prélats en dressèrent l'acte, et l'envoyèrent au roi Charles avec une lettre pleine d'éloges et d'applaudissemens.

Benoît fut affligé de ce revers, mais nullement déconcerté. Réduit à cinq cardinaux et à ses domestiques, il protesta qu'il ne se soumettrait point, dût-il périr, et résolut de se laisser assiéger. Cependant il reçut quelques troupes aragonaises, non du roi

¹ Vit. pap. t 2, p. 1132.

Martin, qui ne jugea point à propos, comme il s'en expliqua, de se commettre avec la France pour soutenir les chicanes d'un prêtre; mais de Rodrigue de Lune, qui les amena lui-même à l'antipape son frère ¹. Il se tint donc renfermé dans son palais où il avait fait à loisir une ample provision de vivres de toute espèce. On s'empara, dans la ville, de tout ce qui lui appartenait; on usa de la dernière rigueur envers ceux de ses officiers qu'on put surprendre; on établit contre les murs du château des batteries de canon et les autres machines de guerre alors en usage. Les cardinaux avaient tellement gagné la bourgeoisie, que le cardinal de Neufchâtel fut reconnu pour commandant de la ville, aux acclamations d'un peuple nombreux qui criait de toute part : *Vive le sacré collège et la ville d'Avignon!* Alors on vit un cardinal en pourpoint de pourpre, l'épée au côté et le bâton du commandement à la main, marcher contre celui qu'il regardait comme pape, faire feu sur le palais pontifical, et d'une manière si sérieuse, que le pontife fut atteint de quelques éclats de pierre sortis d'un canon. Deux jours après le cardinal commandant reçut lui-même un coup de feu qui mit fin à sa vie et à ses faits d'armes.

Tout fut pareillement extraordinaire dans cette guerre bizarre. L'attaque du maréchal eut quelque chose de moins brillant que la défense de l'antipape. Pendant un temps assez long, les succès des assiégeans se bornèrent à couper des convois, et à prendre les cardinaux de Pampelune et de Saint-Adrien, qui étaient sortis du château. Ils furent jetés dans une prison, et très maltraités. Le cardinal de Saint-Adrien mourut de misère, et le cardinal de Pampelune ne se tira des fers qu'au prix de cinquante mille écus d'or. Les assiégés, de leur côté, prirent une troupe de trente hommes qui voulurent pénétrer dans le château par un égout de cuisine; ce qui ralentit l'ardeur des assiégeans, sans néanmoins que des avantages si peu décisifs pussent soustraire ceux qui les remportaient, au péril et à la détresse qui croissaient de moment en moment ².

Ils avaient des vivres pour deux ou trois ans; mais ils manquaient de bois dans les froids les plus rigoureux de l'année. D'ailleurs le mauvais air, dans un lieu où se trouvait comme entassée la multitude de ceux qui le défendaient, les maladies, le défaut de remèdes, tout, sans le fer de l'ennemi, faisait de ce château funeste un théâtre de mort et de désespoir. En vain quelques Aragonais et d'autres partisans de l'indomptable pontife avaient armé des galères pour lui porter des rafraîchissemens, ou du moins

¹ Froiss. vol. iv, c. 98. — ² Vit. p. 1123.

pour le tirer de son réduit : les élémens mêmes parurent s'opposer à leur dessein, les eaux du Rhône se trouvant si basses, qu'ils ne purent jamais remonter jusqu'à Avignon. Dans ces extrémités, Benoît traita enfin de paix avec la cour de France, par le moyen du roi d'Aragon, qui envoya des ambassadeurs au roi Charles. L'abbé du Mont-Saint-Michel, le chevalier Guillaume de Tignonville et le docteur Gilles Deschamps, qui furent à leur tour envoyés de France en Aragon, eurent ordre de passer par Avignon, et de s'aboucher avec l'antipape. On ne se relâcha point sur l'article de la cession : Benoît fut contraint de promettre qu'il renoncerait au pontificat, du moins dans le cas où son compétiteur céderait lui-même pour quelque cause que ce fût. On lui fit encore promettre de n'empêcher l'union par aucune voie directe ou indirecte, de se rendre aux assemblées qui pourraient se tenir pour la paix de l'Église, et de ne point sortir du palais d'Avignon sans l'aveu des cardinaux et des princes qui avaient été de son obéissance. Il congédia sa garnison aragonaise, le roi Charles le prit sous sa protection, et on lui fournit toutes les provisions dont il avait besoin. Mais on commit des officiers français, avec l'archevêque de Narbonne, pour la garde de sa personne et de son palais. Ce traité fut conclu dans le mois d'avril 1399¹.

Cependant la soustraction d'obéissance était toujours mise à exécution par les Français, et s'étendait de jour en jour dans de nouveaux états. Elle avait été embrassée par la reine de Naples, veuve du duc d'Anjou, dès le mois de novembre de l'année où elle avait été résolue en France, et le mois suivant, par le roi de Castille. Le roi de Navarre, qui s'était trouvé à Paris pendant l'assemblée où elle avait été résolue, ne manqua point, à son retour dans son royaume, de l'y établir. En même temps la cour de France pressait les princes de l'autre parti de se soustraire pareillement à l'autorité bien moins équivoque du pape légitime. Charles réussit auprès de Jean de Bavière, évêque de Liège, et chez plusieurs autres princes du même canton. Il pressa l'empereur Wenceslas d'accomplir ses engagemens ; mais, aussi lent à dégager sa parole que prompt à la donner, celui-ci remit l'affaire à la diète qu'il avait convoquée à Breslaw. Une révolution qui survint bientôt après dans l'empire, et qui précipita ce prince du trône qu'il déshonorait, lui donna de tout autres soucis. Les électeurs, assemblés au château de Laenstein sur le Rhin, l'y déposèrent, avec le consentement du pape Boniface, le 20 d'août 1400, et quatre jours après lui donnèrent pour successeur, Robert, comte palatin du Rhin. Ri-

¹ Rain. an. 1399, n. 19.

Richard II, roi d'Angleterre, plus fidèle aux promesses faites à Charles VI, trouva le principe de sa ruine dans cette complaisance, ou plutôt dans son indolence et sa mollesse. Durant le cours fatal de cette même année 1400, il fut mis à mort dans la prison où il avait été renfermé l'année précédente, après qu'il se fut déclaré lui-même indigne de régner, et qu'il eut remis le sceptre et la couronne au duc de Lancastre son cousin-germain ; qui lui succéda sous le nom de Henri IV. Sur l'article du schisme, les Anglais s'en tinrent à la voie du concile général, comme au seul remède légitime.

Ce partage de sentimens entre les docteurs et les nations diverses ralentissait des efforts qui s'entre-choquaient sans cesse, et reculait depuis six ans l'extinction du schisme ; mais enfin le mouvement était imprimé à tous les corps ecclésiastiques et politiques, et ce monstre, devenu généralement odieux, ne pouvait que succomber sitôt que les peuples seraient d'accord. L'opiniâtre et artificieux Benoît XIII sut bien encore regagner ceux qui venaient d'abjurer son obédience. On osa même dire que les deux papes rivaux se concertèrent ensemble, afin de conserver chacun sa partie du pontificat, détruit en quelque sorte par ce partage : ils leverent au moins les anathèmes dont ils s'étaient frappés réciproquement. Cependant, ajoutent les critiques qui admettent cette supposition, que nous trouvons calomnieuse, on pénétra leurs vues dans les deux partis, où elles ne servirent qu'à rapprocher les uns des autres leurs défenseurs respectifs, et à précipiter leur propre ruine. Les choses en étaient à ce point dans la dernière année du quatorzième siècle, qu'on peut ainsi regarder comme l'époque de la décadence du schisme.

LIVRE QUARANTE-HUITIÈME.

DEPUIS LA DÉCADENCE DES FAUTEURS DU GRAND SCHISME D'OCCIDENT,
EN 1400, JUSQU'AU CONCILE DE CONSTANCE, EN 1414.

A la fin du second âge de l'Eglise, les nations diverses dont elle se composait depuis la chute de l'empire romain étaient sorties enfin de la barbarie, de la stupide ignorance, de la superstition et des pratiques les plus vicieuses qui en sont les suites comme nécessaires. Dans leur génie, leurs mœurs et leurs coutumes, nous n'apercevons plus désormais que ces diversités, qui sont occasionées par la dissemblance des situations. La différence prodigieuse qu'on remarque entre la physionomie des peuples anciens et celle des peuples modernes, si l'on peut s'exprimer de la sorte, fut principalement l'effet des expéditions tumultueuses et lointaines qui agitèrent durant deux siècles toutes les nations chrétiennes. Du chaos, reproduit par ce bouleversement universel, on vit éclore un monde nouveau.

Pendant la discorde et les rivalités intestines agitèrent encore long-temps, dans le quinzième siècle, ces peuples renouvelés, et si différens de leurs premiers auteurs. Le duc Frédéric de Brunswick, substitué dans l'empire à l'imbécile Wenceslas, fut assassiné par le comte de Valdeck, avant d'avoir été couronné. Robert, comte palatin du Rhin, élu en sa place dès le 25 août 1400, ne fut couronné que l'année suivante dans la ville de Cologne, parce qu'Aix-la-Chapelle refusa de lui ouvrir ses portes. Cette ville privilégiée demeurait attachée à Wenceslas, qui, malgré la bassesse de son ame, continuait à se porter pour empereur, et qui fut long-temps encore appuyé d'une faction assez considérable. Elle le soutint jusque sous l'empire de Sigismond son frère, que les sectaires de Bohême désolèrent d'ailleurs par des séditions fréquentes, et par des victoires presque aussi souvent répétées. La puissance impériale n'était pas plus révérée en Italie. Outre les villes commerçantes érigées en républiques, Milan, Mantoue, Modène furent subjuguées par des seigneurs particuliers, qui s'arrogèrent une indépendance pareille. En même temps les contrées méridionales étaient sans cesse inondées de sang par les deux factions d'Aragon et d'Anjou, qui se disputaient le royaume de Naples,

avec d'autant plus de fureur que leurs titres étaient plus équivoques.

La France gémissait dans un état plus déplorable encore, par l'ambition jalouse de quatre princes du sang, qui voulaient chacun s'emparer seul de l'administration politique, dont l'infirmité de Charles VI le rendait incapable. Le duc d'Orléans, frère du monarque, devint la victime de la perfidie du duc de Bourgogne (1407); et ce ne furent là que les prémices de plus grands crimes. Un monstre dénaturé, sous le titre sacré de reine et de mère, exclut de la couronne son propre fils, et, par un traité solennel, la livra, avec le destin de la France, à l'ambition britannique. On avait essuyé peu auparavant la perte de la bataille d'Azincourt (1415), plus funeste que celles de Créci et de Poitiers; et le jour où se conclut, à Troyes, cet ignominieux traité, parut avec raison infiniment plus funeste que la journée d'Azincourt. Le royaume fut plongé depuis dans un abîme de malheurs si extrêmes, si multipliés, si fortement liés l'un à l'autre, et si peu réparables, qu'on n'en sortit que par une protection du ciel toute miraculeuse.

L'Angleterre, après avoir brillé de ce lustre odieux et passager qui ne résulte que de la discorde nourrie entre des voisins, se vit à son tour en butte à toutes les fureurs des brigues et des cabales. L'infortuné Henri VI, qui, le 31 d'août 1422, hérita des deux royaumes d'Henri V, son père, ne fut pas seulement contraint d'abandonner celui de France; mais il se vit encore arracher l'Angleterre et la vie, après avoir subi pendant quarante ans, avec son peuple et sa famille, tous les désastres des factions et des guerres intestines. Deux fois précipité du trône et jeté dans les fers, et deux fois rétabli, il fut arrêté de nouveau, et poignardé dans sa prison. Treize effroyables batailles, et un bien plus grand nombre de sièges meurtriers signalèrent tour à tour les atroces factions de la rose blanche et de la rose rouge, c'est-à-dire, des maisons d'York et de Lancastre, qui ne firent de la Grande-Bretagne, pendant près d'un siècle, qu'un théâtre de sang et de forfaits : désastre qui aboutit à la ruine de la race des Plantagenets, source commune des prétentions de ces deux maisons, et qui régnait en Angleterre depuis plus de trois cents ans.

En Espagne, les infidèles, qui l'avaient envahie et si long temps possédée presque tout entière, réduits enfin au seul royaume de Grenade, d'où bientôt encore ils devaient être chassés, ne donnaient plus d'inquiétude aux chrétiens; mais la division, qui avait ruiné la domination musulmane, semblait, avec la victoire et la sécurité, avoir passé chez ses destructeurs. Quatre états divers, la Castille, l'Aragon, la Navarre, le Portugal, partageaient cette

ent plus équi-

le encore, par
voulaient cha-
dont l'infirmité
éans, frère du
de Bourgogne
grands crimes.

t de mère, ex-
ité solennel, la
ritannique. On

le d'Azincourt
ers; et le jour
parut avec rai-
urt. Le royau-

si extrêmes, si
eu réparables,
e miraculeuse.

ieux et passa-
e des voisins,

brigues et des
122, hérita des
eulement con-

ncore arracher
quarante ans,
des factions et

e et jeté dans
, et poignardé
ien plus grand
our les atroces

est-à-dire, des
le la Grande-
de sang et de

Plantagenets,
ons, et qui ré-
e et si long
i seul royaume
e chassés, ne
division, qui
e la victoire et
e états divers,
ageaient cette

région isolée; et le seul plan topographique du pays faisait ressortir les inconvéniens de ce partage. La difficulté du recours aux puissances étrangères, et en même temps la facilité des communications et des invasions intérieures; la continuité de la guerre contre les Maures, qui avaient banni les sciences et les arts, fait abandonner le commerce aux juifs, condamné les chrétiens à ignorer et un mot toute autre profession que celle des armes; les alliances entre les familles royales des états concentrés dans ce petit coin du monde, où les femmes héritaient du sceptre ainsi que les mâles; tant de prétextes et de facilités pour envahir, et le désir naturel de conserver, tout fournissait de jour en jour des causes nouvelles aux guerres nationales. Les Espagnes ne parvinrent dans la suite à un état paisible que par le mariage de Ferdinand d'Aragon avec Isabelle de Castille, et par la réunion stable de ces deux royaumes (1479): cause première de la grandeur et de la solide prospérité de ces régions, qui se trouvèrent délivrées du danger de retomber sous l'esclavage des Arabes renvoyés au delà des mers, et dont le monarque fut décoré du titre glorieux de roi catholique.

Sur la fin du quatorzième siècle, et dans les commencemens du quinzième, la reine Marguerite de Valdemar, surnommée la Sémiramis du Nord, remplaça les royaumes de cette extrémité de notre hémisphère dans un état de splendeur et de tranquillité qui leur avait été inconnu avant elle, et qui disparut bientôt après. L'amour excessif de ces peuples pour la liberté, la fierté et les prérogatives des grands, les privilèges dont jouissait le clergé, le système de l'élection ou de la succession arbitraire des rois, mettaient à leur autorité des bornes si étroites, qu'ils ne pouvaient rien faire pour le bien public; ils ne secouèrent de temps en temps ces entraves que par une violence qui avait l'air de la tyrannie. Aussi, durant la plus grande partie du siècle que nous décrivons, les peuples n'eurent-ils qu'à gémir alternativement, ou dans l'oppression, ou dans l'anarchie, et bien souvent dans les horreurs réunies de l'une et de l'autre. La Pologne eut à souffrir l'ambition et l'avidité des religieux dégénérés de l'ordre Teutonique, qui ne devaient que faciliter les progrès de l'Évangile, jusqu'à ce que le grand Jagellon, dit Udalislav V, peu avant sa mort qui arriva le 31 mai 1434, les força à lui céder une partie de la Prusse, et à ne tenir le reste qu'à titre de fief relevant de sa couronne.

L'empire de Constantinople, presque réduit à la ville de ce nom déjà bloquée par les Turcs, était près de tomber au pouvoir de leur sultan Bajazet, le premier des Ottomans qui ait obtenu ce

titre du sultan d'Égypte, représentant des anciens califes¹. Manuel-Paléologue, cinquième empereur de cette maison, après avoir sans succès imploré par lettres le secours des Occidentaux, prit le parti de l'aller solliciter en personne. Il s'embarqua pour Venise, passa par Milan, où le duc Galéas Visconti lui donna un équipage convenable à son rang, et se rendit à Paris, le 3 juin 1400. On lui rendit les plus grands honneurs; les ducs de Berri et de Bourgogne allèrent assez loin au devant de lui; le roi Charles VI, qui se trouvait dans un de ses bons intervalles, vint le recevoir à la porte de la ville, et le prince grec y fit son entrée avec plus de pompe qu'il n'eût pu faire à Constantinople. Mais à cela se borna le succès de son voyage et de son séjour, qui dura un an et demi, à la réserve d'une apparition qu'il fit avec aussi peu de fruit dans la Grande-Bretagne: on pourrait ajouter que tout l'avantage fut pour les nations qu'il était venu intéresser en sa faveur. Paléologue était accompagné de plusieurs savans, qui répandirent en Europe les germes et le goût de la littérature. Nos pères apprirent à connaître les livres de la Grèce, à priser et à imiter tous les bons auteurs de l'antiquité.

Tout ce qu'il put obtenir, ce fut quelque secours en argent; ce qui ne lui était pas à beaucoup près le plus nécessaire contre la valeur ottomane. Mais par les ressources admirables de la Providence, qui voulait encore fournir aux Grecs un dernier moyen de salut, avant de punir leur schisme par le renversement de leur empire, le secours lui vint d'où il avait moins de sujet de l'attendre². Il avait, à la vérité, réclamé contre l'oppression de Bajazet l'équité de Tamerlan ou Timur le Boiteux, de la race de Gengiskan, et comme lui, empereur des Mogols et maître de presque toute l'Asie: mais il faisait si peu de fond sur ce moyen de défense, qu'il était parti peu après pour se ménager l'appui des Occidentaux. Cependant le fier Tartare envoya dire à l'Ottoman, en termes impératifs, qu'il eût à laisser tranquille Paléologue son protégé, et à lui restituer les provinces qu'il avait déjà envahies. Bajazet, furieux d'un procédé si hautain, s'emporta jusqu'à outrager les envoyés de Tamerlan. Ces deux rivaux terribles marchèrent aussitôt l'un contre l'autre: ils se rencontrèrent dans les plaines d'Angora, l'ancienne Ancyre de Galatie, où ils se livrèrent une des plus sanglantes batailles dont il soit fait mention. Bajazet la perdit, et fut fait prisonnier (1402). Toute la Natolie devint la conquête du vainqueur; Nicée fut pillée, Pruse réduite en cendres, et tout le pays dévasté jusqu'au Bosphore de Thrace. Ta

¹ Balch. l. 2. p. 44. Juv. p. 143. — ² Bibl. Orient. p. 877.

merlan usa néanmoins envers son prisonnier d'une modération à laquelle on n'avait pas lieu de s'attendre, et n'oublia rien pour le consoler de sa mauvaise fortune. Il se disposait même à lui rendre la liberté, quand l'Ottoman superbe mourut, vraisemblablement de chagrin. La cage de fer où les auteurs grecs le font renfermer et périr doit être mise au nombre des épisodes romanesques, qui sont de style parmi les historiens de cette nation ¹

Paléologue, instruit en route de ces heureuses nouvelles, se consola de son peu de succès du côté des Latins, à la bonne volonté desquels il rendit néanmoins témoignage. Il parut même se rapprocher insensiblement de leur manière de penser, que ce prince très-lettré avait combattue par écrit durant son séjour en France. Il avait vu de ses propres yeux les agitations qui bouleversaient la France et l'Angleterre; agitations en présence desquelles, tout ce que ces royaumes pouvaient avoir de forces et de ressources se trouvant insuffisant, un obstacle insurmontable s'opposait à des entreprises étrangères. Les autres souverains de l'Europe n'étaient guère plus en état de prendre la défense de la Grèce. La circonstance du temps y apportait seul un empêchement considérable. Dans l'année séculaire où l'empereur d'Orient vint en France, on s'y souvenait trop de la journée de Nicopolis, si funeste quatre ans auparavant à l'élite de la noblesse française, pour qu'on ne préférât point à des indulgences accompagnées de tant de hasards celle du jubilé, qu'on pouvait gagner avec infiniment moins de risque. Rome étant toujours regardée universellement comme le dépôt naturel des trésors de la divine miséricorde, il s'y fit un concours d'autant plus nombreux des fidèles de l'obédience d'Avignon, et de la France en particulier, qu'ils avaient eu moins d'égard au jubilé fixé par Urbain VI, à la trente-troisième année, c'est-à-dire à l'an 1390. Pour la centième année, qu'on partit soit de la bulle de Boniface VIII, soit de la réduction de moitié faite par Clément VI, on ne pouvait douter que l'indulgence n'y fût attachée, indépendamment de la diversité d'opinion et d'obédience. L'ardeur fut donc si grande et si générale, que la défense d'aller à Rome, portée par le roi Charles VI sous peine de châtimens afflictifs, demeura inefficace ². Mais cette ferveur eut plus à souffrir dans le voyage de Rome que dans celui d'outre-mer. Les troupes de factieux et de brigands sur les routes, et la peste au sein de la ville, firent périr misérablement la plupart des pèlerins. Grand nombre de femmes, et même de la première qualité, prises en route par ces guerriers dissolus, endurèrent des outrages plus affreux que la mort.

¹ Poc. supp. p. 58. — ² Thier. Niem I. 2, c. 28.

Un mouvement subit de dévotion populaire s'éleva dans le même temps en Italie, et pénétra jusqu'à Rome¹. De toute part on rencontrait des processions de gens revêtus de longs habits blancs avec des capuces qui leur couvraient tout le visage à l'exception des yeux, devant lesquels étaient ménagées deux petites ouvertures. Telles sont à peu près les robes des pénitens que l'on voit encore dans quelques-unes de nos provinces. Cette dévotion singulière fut d'abord si générale, qu'avec le torrent du peuple elle entraîna des prêtres, des évêques et des cardinaux. Ils marchaient gravement en chantant des cantiques tout nouveaux, parmi lesquels néanmoins on remarque la prose *Stabat mater dolorosa*, qu'ils attribuaient à saint Grégoire. Ils continuaient ces exercices pendant treize jours consécutifs, et couchaient la nuit, comme ils le rencontraient, hommes et femmes, dans les cimetières, dans les monastères, dans les églises, au milieu de tous les dangers qu'occasionait cette confusion. Cependant les peuples paraissaient édifiés sur leur passage, et s'empressaient d'exercer l'hospitalité à leur égard : la confession et la communion étaient fréquentées ; les villes ennemies se réconciliaient, et des haines personnelles et envenimées furent éteintes (1399).

Mais la singularité en matière de religion, quelquefois innocente à son origine, devient presque toujours criminelle. Des imposteurs écossais avaient apporté ces pratiques suspectes en Italie, où ils étaient venus avec des croix de brique, tellement enduites de sang et d'huile, qu'elles semblaient suer pendant les chaleurs. Ils n'excitaient pas seulement l'effroi populaire, en publiant que le monde allait finir par un affreux tremblement ; ils soutenaient encore, avec une obstination insensée, que l'un d'entre eux était le prophète Elie revenu du ciel. Cette imagination se répandit jusqu'au fond de l'Allemagne dans le marquisat de Misnie, où quelques années après des flagellans hérétiques débitèrent de même qu'Elie et Enoc avaient reparu dans le monde, que les persécuteurs de la vérité avaient fait brûler Elie à Erford², et qu'Enoc vivait encore dans la personne de leur plus célèbre docteur, nommé Conrad Schmid. Pour donner quelque suite à leurs fictions, ils assuraient que les âmes, au commencement du monde, avaient été créées toutes ensemble, et déposées dans le paradis terrestre ; qu'un ange les allait tirer de ce dépôt, à mesure qu'il fallait animer quelque enfant ; et que celles d'Elie et d'Enoc avaient été infusées de la sorte dans les chefs de la nouvelle religion. Car ces hardis sectaires proscrivaient avec audace tout autre christia-

¹ Hier. Niem. l. 2, c. 16. — ² Gobel. p. 265.

nisme que le leur, et prétendaient que, depuis que les frères de la croix (c'est le nom qu'ils se donnaient) avaient paru dans le monde, Dieu avait rejeté le pape, les évêques, les prêtres; qu'il leur avait ôté le pouvoir de délier et de consacrer; en un mot, qu'il avait anéanti le sacerdoce évangélique, à cause de la corruption de ceux qui en étaient revêtus. Ils abolissaient aussi tous les sacremens, et surtout l'Eucharistie, qu'ils disaient n'être, ni le vrai corps du Sauveur, ni le vrai Dieu, mais le mystère de la cupidité des prêtres. Tous ces signes sensibles et productifs de la grace, ils les réduisaient au baptême de sang, qu'ils prétendaient se donner en se flagellant à la suite d'une croix, en mémoire de la passion de Jésus-Christ. Ils affirmaient que sans cela il était impossible d'entrer dans le royaume des cieux : mais aussi, quelque innombrables et quelque énormes que fussent les crimes qu'on avait commis, cette seule pénitence, dans leur système, suffisait pour les expier. C'est pourquoi toutes les indulgences, aussi bien que les œuvres satisfactoires, leur paraissaient inutiles. La célébration des fêtes, à l'exception du dimanche, et la foi du purgatoire ne leur étaient pas moins odieuses que les indulgences. Pour comble d'impiété ou de folie, ils tenaient que leur docteur Conrad Schmid, et non pas Jésus-Christ, présiderait au jugement dernier.

On voit ici, ou que les conceptions de Wicléf s'étaient déjà propagées bien au loin, ou que l'Angleterre n'était pas la seule terre féconde en chimères et en monstres. La mort de cet hérésiarque n'avait rien ôté à l'aveugle témérité, ou du moins à la sourde activité de ses zélateurs. Condamnés, par un parlement tenu en 1402, à être recherchés et remis à l'évêque diocésain, pour être livrés en cas d'obstination au bras séculier, ils s'observèrent avec d'autant plus de soin, que cette ordonnance avait d'abord été exécutée sur un prêtre, qu'on brûla publiquement à Smithfield; mais s'ils dogmatisèrent avec plus de secret, ils ne le firent pas avec moins d'impiété¹. Dès l'année suivante (1402), le chevalier Louis de Clifford, qui jusque-là les avait protégés sans trop les connaître, découvrit à l'archevêque de Cantorbéri, Thomas d'Arondel, qu'ils enseignaient, entre autres erreurs, les propositions suivantes : L'Église est la synagogue de Satan, où il ne faut paraître ni pour honorer Dieu, ni pour recevoir les sacremens, principalement celui de l'autel qui est un pain de mort, et l'aliment de l'antéchrist; tous les sacremens, en général, ne sont que des signes sans objet et sans vertu, dans la forme usitée par l'Église; il ne

¹ Valsing. p. 564, etc.

faut point porter les enfans nouveau-nés à l'église pour y recevoir le baptême, parce qu'ils sont des images très-pures de la Trinité, et que, sous la main des prêtres, ils contracteraient des souillures qu'ils n'ont pas; pour faire un saint mariage, le consentement des parties suffit, sans qu'on se soumette aucunement à l'Église; la virginité n'est point approuvée de Dieu, qui a tellement ordonné le mariage, qu'on n'est point en voie de salut, si l'on n'a du moins la volonté de se marier; il n'est ni fête, ni jour plus saint qu'un autre, et tous les jours, sans nulle exception, on a une égale liberté de travailler, ainsi que de boire et de manger; enfin, il n'y a point de purgatoire après cette vie et pour quelque péché que ce soit, il ne faut point d'autre pénitence que de le quitter, et de s'en repentir avec foi.

Ce fut par la voie de la Bohème que cette malheureuse doctrine, après l'Angleterre, infecta l'Allemagne: des jalousies de collège opérèrent ce bouleversement dans la religion. L'université de Prague, fondée par l'empereur Charles IV, qui se servit pour cela de docteurs allemands, demeurait toujours sous le gouvernement de ces étrangers, au grand mécontentement des naturels du pays, et surtout de Jean Hus, quoique jeune encore et de basse naissance, mais enorgueilli de ses dispositions pour les sciences, de son talent pour la parole, de ses mœurs austères, de sa piété sauvage; hypocrite en un mot, dévoré par le désir de la considération et l'envie de dominer¹. A la faveur du ressentiment du roi Wenceslas, irrité contre tous les Allemands pour avoir été déposé de l'empire, les Bohémiens recouvrèrent sans peine l'intendance de leurs écoles, à l'exclusion de ces concurrens, qui de dépit quittèrent Prague au nombre de plusieurs milliers, tant docteurs qu'étudiants, et se retirèrent à Leipsic, dont l'université s'établit à cette occasion (1402).

Dans ces conjonctures, un noble Bohémien, qui avait étudié à Oxford où les écrits de Wiclef tombèrent sous sa main, les rapporta dans sa patrie, comme un monument de son goût et d'une étude profonde. Il ne manqua point de se montrer zélé partisan des principes qu'il apportait de si loin, et les communiqua aux ennemis des Allemands, particulièrement à Jean Hus, qui était l'un des plus déclarés. Ils saisirent, avec toute la chaleur de l'école et du patriotisme, une ressource que la nouveauté, à défaut du génie, offrait si à propos pour soutenir la gloire nationale. Hus, ordonné prêtre en 1400, avait été aussitôt après établi prédicateur dans une église, fondée nouvellement sous le nom de Beth-

¹ Trith. chr. hirs. au. 1402. Eu. Sylv. Hist. Boh. p. 103.

léoni, par un riche bourgeois de Prague. Cette fondation, qui avait eu lieu à la condition qu'on y prêcherait chaque jour en bohémien ou esclavon vulgaire, ne pouvait être plus favorable à ses vues; il commença par hasarder quelques propositions de Wiclef, avec de grands préambules tant sur l'excellence de cette rare doctrine que sur la sainteté de l'auteur, dont il disait envier pour toute récompense le sort éternel. Bientôt, voyant accourir une foule d'esprits inquiets et sans principes, les gens obérés de dettes, les citoyens factieux, les clercs ignorans et notés pour crimes, quelques savans jaloux de la préférence accordée, non plus aux Allemands pour les places d'honneur, mais à la noblesse dans la distribution des meilleurs bénéfices, en un mot, toute cette classe d'hommes qui ne trouvent à gagner que dans les nouveautés et les révolutions, le prédicant ne garda plus de mesures, et aux erreurs de Wiclef il joignit celles des vaudois. Nous verrons bientôt les fruits désastreux de ces conventicules.

Auparavant, Pierre de Lune ou Benoît XII, détenu depuis près de cinq ans dans son palais d'Avignon, où il avait essuyé ce qui aurait abattu toute autre ambition que la sienne, eut encore assez de force et de présence d'esprit pour former et mettre à exécution le projet de sa délivrance. Comme il était gardé par des soldats normands, un gentilhomme de Normandie, nommé Robert de Braquemont, que l'on présume avoir été déterminé par l'envie de plaire au duc d'Orléans, entièrement dévoué aux intérêts de cet anti-pape; Braquemont, dis-je, rendait des visites fréquentes à Benoît, avec toute la liberté que lui laissaient à cet égard les gardes ses compatriotes. Après les avoir accoutumés à ces fréquentes apparitions, qui se faisaient principalement sur le soir, le 11 de mars 1403, aux approches de la nuit, il sortit avec l'anti-pape déguisé, comme si c'eût été un homme de sa suite. Une escorte de cinq cents hommes, préparés par Braquemont, les reçut l'un et l'autre à quelque distance d'Avignon, et les conduisit à Château-Raynard, petite place voisine. On fait observer que Benoît¹, jusque dans sa fuite et son travestissement, voulut autant qu'il était possible figurer en pape; il emporta l'eucharistie dans une petite boîte d'argent, suivant l'usage des souverains pontifes, qui la font porter devant eux dans leurs voyages. Il eut aussi la précaution de se munir, comme de pièces utiles à ses vues, de quelques lettres où le roi Charles VI lui déclarait que jamais son dessein n'avait été qu'on se retirât de son obédience

¹ Juv. p. 132. Labour. p. 461.

Dès qu'il se vit en sûreté, il reprit les habits et toutes les marques du pontificat, se fit faire la barbe qu'il avait laissée croître durant tout le temps de sa prison, en signe de l'oppression qu'il souffrait, et, à cette occasion, plaisanta sur les outrages qu'il y avait subis, avec une gaieté d'humeur ou plutôt avec une sérénité qui le fit paraître aussi supérieur aux bassesses de la vengeance qu'aux caprices de la fortune. Sa fuite causa un tel étonnement dans Avignon, que bientôt il n'y eut plus de gardes autour du palais. Les officiers en sortirent sans peine, d'abord avec les cardinaux de Pampelune et de Tarragone. Tous les autres s'empressèrent de même de se rapprocher de Benoît, et de regagner ses bonnes grâces, après avoir été les premiers auteurs de ses revers. Il ne se vengea pas plus d'eux que de ses gardes; il n'eût pas même la politique, si ordinaire en pareille rencontre, de mettre la réconciliation à un haut prix: après quelque légère résistance, employée par dignité ou pour se les attacher davantage, il promit d'oublier tout le passé, et retint à dîner ceux d'entre eux qu'ils avaient choisis pour médiateurs. Il ne se montra pas plus difficile à l'égard des citoyens d'Avignon, qu'il obligea simplement à réparer les brèches faites au palais tandis qu'ils l'y tenaient assiégé ¹.

Le jour même de son arrivée à Château-Raynard, Benoît, se prévalant des lettres où le roi Charles paraissait improver la soustraction d'obédience, écrivit à ce prince, et en même temps aux seigneurs de son conseil et à l'université de Paris, pour leur notifier sa sortie d'Avignon. Il demandait la restitution de l'obédience qui lui était due, et protestait, avec son emphrase accoutumée, de son zèle pour l'union et la prospérité de l'Eglise. Après la réconciliation des cardinaux, comme le roi avait déjà convoqué le clergé de France pour balancer les avantages et les inconvéniens de la soustraction, l'antipape lui députa les cardinaux de Malesec et de Saluces. Le 20 de mai, en présence des princes du sang et de quelques autres seigneurs, ils eurent audience du monarque, dans son palais ou maison de Saint-Paul, monument de la simplicité respectable de nos rois: ce n'était pas même, pour le temps, la plus belle maison de Paris ². Le cardinal de Malesec, portant la parole, représenta que la soustraction d'obédience, bien loin de remédier au schisme, n'avait servi qu'à augmenter le scandale et la confusion; que cette considération avait engagé les cardinaux à se réunir à leur chef, qui d'ailleurs, par son empire sur la fortune et le ressentiment durant les derniers orages, venait de montrer toute la grandeur et la bonté d'ame

¹ Hist. anon p. 466 — ² Dupuy, p. 275.

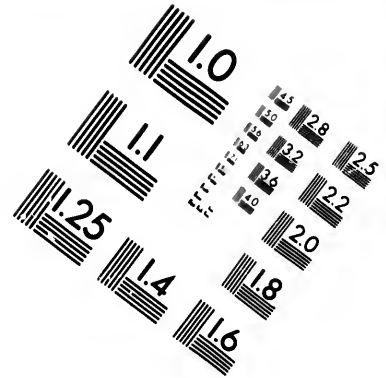
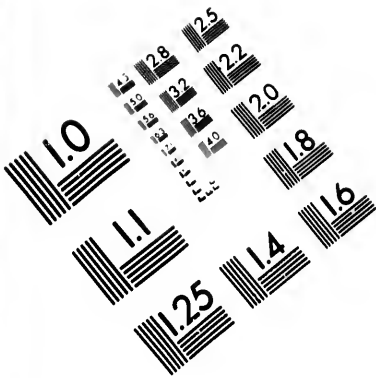
propres à gouverner l'Église dans les temps difficiles. Il ajouta que le pontife promettait de se conformer à ce que réglerait le conseil du roi et des princes, et qu'il les choisissait pour arbitres de tous ses intérêts. Ce discours, joint à la protection du duc d'Orléans, fit la plus forte impression : dès lors la restitution d'obédience fut très-avancée.

Le roi la renvoya cependant aux délibérations de l'assemblée du clergé, où il y eut encore un grand conflit d'opinions, jusque dans les compagnies subordonnées qui en firent partie. La seule université de Paris, contraire à celles de Toulouse, de Montpellier et d'Angers, qui toutes les trois tenaient uniquement pour la restitution d'obédience, était partagée en deux partis différens, sans compter celui de la nation de France, et depuis d'Allemagne, qui continuait à reconnaître le pape légitime, et ce qu'il y a de plus étonnant, sous la protection même du roi Charles VI¹. Dans cette diversité de sentimens néanmoins, le duc d'Orléans entrevit que le grand nombre penchait pour Benoît. Il obtint un ordre du roi son frère, pour faire prendre et compter les suffrages, non pas en public, mais sous la direction de chaque métropolitain pour les sujets de sa dépendance. La pluralité se trouvant telle qu'il l'avait prévue, le 28 mai, comme les ducs ses oncles et ses antagonistes étaient absens, il rassembla le clergé, passa, suivi des prélats, dans la chapelle où le roi était en prières, et lui présenta la liste des suffrages qui condamnaient la soustraction. Le roi donna des marques de consentement, et dit quelques paroles très-flatteuses sur la supériorité du génie et l'intégrité des mœurs de Benoît.

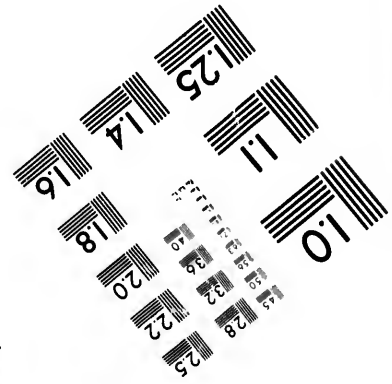
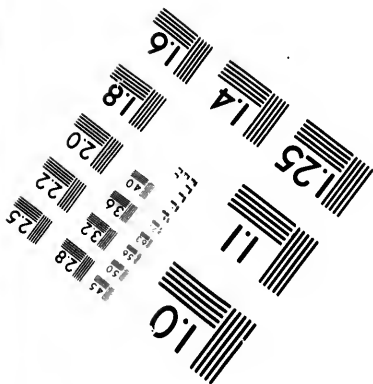
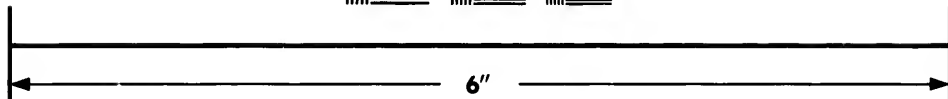
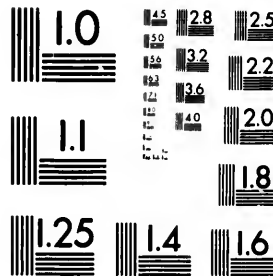
À l'instant, le duc, prenant le crucifix de l'autel, le présenta au roi, et le pria de faire serment sur ce signe adorable de notre rédemption, qu'il ne se départirait point des bons sentimens où il était pour l'Église. Charles mit les mains sur la croix et dit : « Dès ce moment, je rends à notre saint Père le pape Benoît XIII toute l'obéissance qui lui est due, et je promets de le reconnaître tant que je vivrai, pour le vicaire de Jésus-Christ en terre ; je m'engage aussi à le faire reconnaître de tout mon royaume. » Ces paroles finies, il se prosterna devant l'autel, et entonna le *Te Deum*, qui fut continué par tous les assistans. Il fit ensuite annoncer sa détermination au peuple de Paris, par le son de toutes les cloches de la ville, et à celui des provinces, par une lettre circulaire adressée aux évêques. Avertis par un éclat si imprévu, les duc de Berri et de Bourgogne ne manquèrent pas de témoigner

¹ Duboul. t. v p. 65.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 28 25
32 22
20
8

10
01

leur improbation en des termes qui firent appréhender que ce qui s'était fait ne tint pas long-temps. Ils eussent en effet tout rompu, au moins dans quelques accès de la maladie du roi, s'ils eussent persévéré dans la même résolution et dans les mêmes vues ; mais le duc d'Orléans donna tant d'espérance au duc de Berri d'obtenir tout ce qu'il souhaiterait de Benoît, que ce prince réussit à mettre son oncle dans les intérêts de l'antipape ; après quoi, ce fut une espèce de nécessité pour le duc de Bourgogne, qui craignit un affront plus sensible, de paraître au moins goûter ce qu'on lui affirma des dispositions présentes de Benoît, pour la tranquillité de l'état et de l'Église.

On assurait, par exemple, que cet antipape, toujours magnifique en promesses, accepterait la cession, si son compétiteur Boniface venait ou à céder, ou à mourir, ou à être chassé de son siège ; qu'avant cela, il n'inquiéterait personne sur ce qui s'était passé pendant la soustraction, et en particulier, qu'il ne changerait rien aux collations ni aux promotions faites alors par les ordinaires ¹. Sur bien d'autres assurances de même nature, garanties par le duc d'Orléans, trop persuadé de son ascendant sur l'esprit inflexible et caché de Benoît, le trentième jour de mai, on tint une conférence chez le duc de Berri, au palais des Tournelles près la porte Saint-Antoine ; mais avant qu'elle fût finie, le roi manda l'assemblée à son palais de Saint-Paul. Il ne pensait plus qu'à rendre grâces à Dieu pour la réconciliation, et déjà il se trouvait tout prêt à monter à cheval pour aller à Notre-Dame. Il s'y fit accompagner par les princes et les prélats ; le cardinal de Malesec, officia pontificalement, et l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailli, publia en chaire ce qui s'était fait en faveur de l'antipape. Le même jour, le roi fit expédier ses ordres à tous ses sujets, à l'effet de reconnaître Benoît XIII pour souverain pontife. Il y eut une ordonnance particulière pour l'université de Paris, dont elle fixa l'irrésolution par l'unanimité qu'elle y établit, à l'exception néanmoins de la nation d'Angleterre, qui persista toujours dans l'obédience romaine. Pour complaire en tout à Benoît, à qui les dominicains étaient particulièrement attachés, l'université rouvrit ses portes à ces religieux, exclus de son sein depuis sept ans comme fauteurs de la témérité de Jean de Montson leur confrère, contre la conception immaculée. Elle exigea néanmoins que les bacheliers de l'ordre fissent serment de maintenir la condamnation de cette doctrine, et les frères prêcheurs de la province de France s'y soumirent par un acte authentique du 21 d'août de cette

¹Duboul. p. 64 et seq.

année 1403¹. La Castille et les autres nations qui, à l'exemple de la France, avaient abandonné Benoît, rentrèrent de même sous son obéissance.

Ainsi il repassa, sans intervalle, de l'abîme des humiliations au comble de la gloire et de la grandeur, par un de ces coups de la fortune qui nous apprennent à mépriser également ses disgrâces et ses faveurs, et surtout à n'abuser jamais de celles-ci. Mais ce, qui n'est pas moins étonnant que la manière merveilleuse dont cette leçon fut donnée à Pierre de Lune, c'est l'indocilité qu'il y opposa. Aussitôt après, et malgré toutes ses promesses, se montrant toujours également jaloux de l'autorité et de la domination, il donna pour nul tout ce qui s'était fait pendant la soustraction, relativement à la juridiction pontificale, et voulut faire des collations nouvelles de tous les bénéfices qui avaient vaqué tandis qu'elle durait. Philippe de Villète, pourvu alors de l'abbaye de Saint-Denis, fut traité en intrus par l'ambitieux pontife, soumis à une information nouvelle de vie et de mœurs, et réduit à prendre des bulles d'Avignon². L'archevêché de Toulouse, auquel Vital de Castelmoron avait été élu, fut censé vacant, et conféré par l'antipape à l'évêque de Saint-Pons, Pierre Ravot, son partisan zélé³. Celui d'Arles étant venu à vaquer, Benoît se contenta d'y mettre un vice-gérant, et s'en appliqua les revenus. Il entreprit de faire rentrer dans ses coffres les subsides que la chambre apostolique n'avait pas perçus durant les dernières années, ainsi que les droits de dixième, de procuration, de dépouilles, de redevance de toute espèce, avec leurs arrérages.

Ces exactions, qui mirent le trouble dans toutes les églises, étant parvenues à la connaissance du roi, le monarque, justement irrité de cette audace et de ce manque de parole, donna une déclaration qui confirmait toutes les provisions des bénéfices obtenus durant la soustraction, avec défense à tout ecclésiastique de rien payer aux collecteurs de l'antipape, pour les subsides ou autres droits échus pendant le même temps. Le roi fit aussitôt notifier cette ordonnance à Benoît, par les députés qui le joignirent à Tarascon, où il était avec le duc d'Orléans, parti avant eux, comme offensé personnellement par la violation de promesses qu'il avait garanties. Le coup d'autorité émané du trône donna aux sollicitations du duc la vertu qu'elles n'avaient point eue jusque là. L'antipape accorda tout ce qu'on lui demandait, et en fit expédier des bulles qu'il remit au prince avant son départ, en redoublant ses protestations de bienveillance pour le royaume, et de zèle pour la paix de l'Église⁴.

¹ Daboul. p. 82. — ² J. Juv. p. 234. — ³ Gall. Christ. t. 1, p. 381. — ⁴ Pr Lib. p. 466.

Afin de fortifier l'illusion, et de persuader qu'il voulait sincèrement la réunion tant demandée, il fit partir pour Rome cinq ambassadeurs; Pierre Ravot, cet évêque de Saint-Pons que nous l'avons vu enchaîner à sa fortune, était chargé de porter la parole (1404). Il est difficile de relater au juste le détail de ce qui se fit et surtout de ce qui se dit dans une négociation qu'on peut assimiler à un combat, dont les deux partis contraires publient séparément des relations à leur avantage. Voici tout ce qu'il importe d'en savoir¹: Benoît demanda un sauf-conduit pour ses ambassadeurs; Boniface et les Romains l'accordèrent. Il y eut deux pourparlers à Rome; dans le premier tout se passa en déférences guindées, en protestations vagues, en propositions ambiguës, et avec une retenue visiblement forcée. La feinte cessa dans la seconde entrevue: on se piqua réciproquement, on s'échappa de part et d'autre, on en vint aux propos injurieux et aux reproches outrageans. Boniface dit avec hauteur qu'il était vrai pape, et que Pierre de Lune n'était qu'un intrus: les ambassadeurs répliquèrent qu'au moins leur maître n'était pas simoniaque, insinuant ainsi que Boniface l'était. Celui-ci leur ordonna de sortir sur-le-champ de la ville; ils répondirent d'un ton hardi: « Nous avons un sauf-conduit des
« Romains aussi bien que de vous; le terme n'en est pas expiré;
« nous en voulons jouir dans toute son étendue. » Le pape se retira fort chagrin dans son palais; il fut attaqué d'une fièvre aiguë, qui, jointe aux douleurs de la pierre dont il était tourmenté depuis long-temps, l'emporta le premier octobre de l'année 1404, la quinzième de son pontificat.

Les ambassadeurs de Benoît prièrent les cardinaux romains de surseoir à l'élection, assurant que par ce moyen on parviendrait bientôt à l'union; mais on les arrêta tout court, en les sommant de déclarer s'ils avaient pouvoir de renoncer pour leur maître au pontificat. Ils furent contraints d'avouer, non-seulement que leur commission ne s'étendait pas jusque-là, mais qu'ils ne croyaient point qu'on pût amener le pape Benoît à la voie de cession, qu'il regardait comme contraire aux canons et à l'équité². Sur quoi les cardinaux, au nombre de neuf, entrèrent au conclave le 12 d'octobre. Presque au même temps, les ambassadeurs, nonobstant leur sauf-conduit, furent arrêtés par le gouverneur du château Saint-Ange, parent du feu pape. Ils furent délivrés, peu de jours après, par le crédit des cardinaux; mais il leur en coûta cinq mille florins d'or payés au gouverneur. Aussitôt que le roi Charles VI eut appris ce qui s'était passé à Rome, il écrivit aux cardinaux romains, pour

¹ Hist. anon. p. 501. Ampliss. Collect. t. vii, p. 688 et seq. — ² Duboul. t. v, p. 117.

les engager à suspendre l'élection d'un pape jusqu'à l'arrivée des ambassadeurs qu'il leur destinait, et à réparer, par la délivrance de ceux de l'état pape Benoît, l'atteinte donnée au droit des gens dans leurs personnes. Son intervention fut également inutile à l'égard de ces deux objets, dont l'un était déjà rempli, et l'autre ne pouvait plus l'être. Les cardinaux, le sixième jour du conclave 17 octobre 1404, avaient élu pape, sous le nom d'Innocent VII, le cardinal Cosmat de Meliorati, après avoir pris la précaution de s'obliger chacun par serment à sacrifier sa propre grandeur à la paix de l'Eglise, pourvu cependant que Pierre de Lune voulût aussi renoncer librement à sa papauté. Innocent, né dans l'Abruzze, de parens médiocres, est vanté généralement pour son esprit et sa doctrine, son expérience dans les affaires, son application, sa modestie, sa douceur inaltérable, la pureté de ses mœurs, en un mot, pour toutes les qualités qui en firent un pape sans reproche.

Dans la lettre circulaire, par laquelle, suivant l'usage, il fit part de son élection aux prélats de son obédience, et dans plusieurs autres lettres adressées à différens princes, il dit simplement qu'il avait convoqué un concile pour délibérer sur les moyens propres à éteindre le schisme, sans parler de la voie de cession; cela tenait à ce que, les envoyés de Pierre de Lune s'étant réduits à proposer des conférences, sans jamais rien avancer en faveur de la voie de cession, Innocent se trouva dès lors dégagé de sa parole, car son serment de renoncer au pontificat, s'il était nécessaire, n'avait été que conditionnel. Wladislas, roi de Naples, prenant encore de l'ombrage, dans la crainte qu'on ne fit un pape favorable à Louis d'Anjou son concurrent; Innocent s'obligea par une bulle ¹, à ne rien conclure, ni lui, ni les cardinaux, pour l'union de l'Eglise, à moins que les deux partis ne fussent convenus de laisser ce prince soupçonneux en pleine et paisible possession du royaume. Il eut bientôt à se repentir de sa prédilection pour ce protégé perfide. Sous prétexte de défendre Innocent contre les insultes des Romains, Wladislas vint à Rome avec des troupes, et anima les factions, au lieu de les calmer, pour réduire le vieux pontife aux derniers embarras, et par là s'emparer de l'administration publique. Cependant le pape, dans une seule promotion, doubla le nombre de ses cardinaux, et parmi les onze nouvellement créés, il y en eut cinq de la seule ville de Rome, dont il voulait gagner l'affection; mais il ne put y réussir. La confusion alla toujours croissant dans Rome; et ce séjour lui parut enfin si périlleux, qu'il s'enfuit à Viterbe (1405). Il n'en revint que sept mois après, quand Paul

¹ Decret. Innoc. VII, ap. Rain. an. 1404

des Ursins, à la tête des Guelfes, eut chassé les Napolitains.

Pendant ce temps-là, les ambassadeurs d'Avignon avaient eu le loisir de faire sur leur négociation les rapports qu'ils avaient jugé convenir à leur parti. Les Romains de leur côté répandirent et s'efforcèrent surtout de convaincre la cour de France, que l'ambassade de Benoit n'avait été qu'un artifice pour en imposer au monde chrétien; ses ambassadeurs n'ayant jamais parlé de cession, mais uniquement d'une conférence, qu'on avait rejetée comme un amusement et une dérision. Ces espèces de manifestes remplis de détails, et revêtus de circonstances qui laissaient peu de lieu au doute, nuisirent infiniment aux affaires de l'antipape. Inépuisable en ressources et en artifices, il publia qu'il voulait aller lui-même à Rome mettre la dernière main à l'extinction du schisme, s'avança jusqu'à Gènes, qui était alors sous la protection de la France, et demanda au pape Innocent un sauf-conduit, qui fut refusé (1405). C'était là vraisemblablement tout ce que prétendait l'artificieux Benoit, qu'on entendit aussitôt se plaindre de vive voix, et par des lettres ampoulées écrites de toute part, qu'il ne tenait point à lui, mais uniquement à son compétiteur, que la paix ne fût rendue à l'Eglise. Pour accréditer cette imputation à la cour de France, qu'il lui importait principalement de ménager, il envoya le cardinal de Chalant en qualité de légat. Cependant, la peste étant survenue à Gènes, où d'ailleurs on n'avait pas jugé à propos de laisser entrer les troupes qu'il avait amenées, il reprit avec elles la route de Provence.

Attentif en toute rencontre à ce qui pouvait donner du relief à son obéissance, au milieu des occupations et de tous les soucis de son séjour à Gènes, il avait mandé saint Vincent-Ferrier, qui ne parut à la cour pontificale, comme dans ses plus édifiantes missions, qu'en pénitent, en apôtre et en thaumaturge¹. Déjà il avait évangélisé dans presque toutes les contrées de l'Europe, surtout en Espagne et en France, faisant partout des conversions admirables par leur nombre, et plus encore par les difficultés qu'elles présentaient. Gens du peuple, grands seigneurs, prêtres et prélats, hérétiques, sarrasins, juifs endurcis, chrétiens mécréans et apostats, rien ne résistait à la force de son éloquence, ou plutôt aux traits enflammés de la grace qui partaient de sa bouche. Partout où il paraissait, il se faisait un changement subit, une révolution totale dans les mœurs. L'amour de la pénitence, de la pauvreté évangélique, du renoncement aux grandeurs du siècle, gagnait toutes les conditions. Les ecclésiastiques abandonnaient

¹ Act. SS. t. 1, Apr. p. 480.

leurs bénéfices multipliés ; les grands faisaient d'abondantes aumônes, et plusieurs embrassaient la vie religieuse. On offrait au saint de riches présens ; mais ils passaient aussitôt de ses mains dans celles des pauvres. Au diocèse de Genève, il trouva des restes d'idolâtrie qui avaient résisté au zèle des pasteurs, et qu'il abolit comme tous les autres désordres. Il reçut à Gènes un don si merveilleux des langues, que, prêchant en espagnol, il se faisait entendre aux gens de toute nation que le grand commerce de cette ville et la présence de l'antipape y attiraient. On raconte du saint bien d'autres merveilles qui nous font connaître les ressources de la Providence pour soutenir l'Église au milieu même des schismes et des scandales

Benoît, étant arrivé à Nice, reçut encore la visite d'une personne vénérable pour ses vertus, et même pour les travaux que la faiblesse de son sexe et l'obscurité de sa naissance ne l'empêchèrent point d'exécuter avec succès. La bienheureuse Colette, fille d'un charpentier de Corbie, au diocèse d'Amiens, après s'être éprouvée pendant trois ans dans l'état de recluse, entreprit de rétablir l'ordre de saint François dans sa première splendeur. Ce fut pour en obtenir la permission et les moyens qu'elle vint trouver l'antipape. Elle lui demanda de passer du tiers-ordre, dans lequel elle était déjà engagée, dans celui de sainte Claire, d'en pratiquer la règle et à la lettre, et de travailler à la réforme tant des frères mineurs, que des religieuses claristes. Des propositions si extraordinaires de la part d'une femme furent examinées avec toute la circonspection convenable. Enfin le pontife les crut inspirées d'en haut, exhorta cette vierge courageuse à les réaliser promptement, l'admit sur-le-champ à la profession, et l'établit abbesse générale de toutes celles de ses sœurs qui voudraient embrasser la réforme. Le succès, après quelques années d'épreuve, justifia pleinement cette conduite ¹.

Pendant que Benoît se trouvait ainsi occupé, à l'entrée de l'Italie, la légation du cardinal de Chalant en France y était regardée comme un nouvel artifice pour prolonger le schisme, sous prétexte de l'éteindre. On ne lui rendit aucun des honneurs dus à son caractère, et l'on refusa même assez long-temps de l'entendre. Lorsqu'enfin on l'admit à l'audience, on se convainquit de ce qu'on avait présumé ; il ne fit qu'exalter le zèle apparent de son maître pour l'union, particulièrement ses démarches pour aller à Rome, et finit par subordonner la fin du schisme à la constance de l'attachement qu'on aurait pour cet antipape ². Le docteur Jean Petit, qu'on

¹ Boll. t. 1. Mart. p. 532. — ² Hist. anon. ap. Labour. p. 558.

verra bientôt acquérir une célébrité scandaleuse par ses maximes détestables sur le tyranicide, répondit de l'aveu des princes qu'en voyant Benoît violer toutes ses promesses, on devait bien sentir la faute qu'on avait commise, en rétablissant avec tant de précipitation, par la seule cabale de quelques particuliers, l'obédience à laquelle on s'était soustrait avec tant de maturité et de concert. Il fit ensuite une vive peinture des vexations que l'Eglise de France souffrait de la part de l'antipape ; et de l'indigence à laquelle ses collecteurs en avaient réduit les ecclésiastiques ; puis il conclut à la délivrer des exactions de Benoît, à condamner sévèrement une lettre où l'université de Toulouse, toute dévouée à ce pontife, traitait de crime la soustraction d'obédience, et à observer cette soustraction plus ponctuellement que jamais.

Il y eut de grandes contestations dans l'assemblée, dont quelques membres, soupçonnés d'avoir part aux exactions de Benoît, soutinrent son parti avec une chaleur qu'ils ne manquèrent pas de colorer du prétexte éblouissant de défendre les droits de la chaire apostolique. En présence de cette contrariété d'opinions ou d'intérêts, les princes fort embarrassés renvoyèrent la décision au parlement, comme à une compagnie exercée aux discussions épineuses, et peu intéressée en des débats qui ne pouvaient être fructueux que pour les membres et les officiers du clergé. L'avocat général Jean Juvénal des Ursins, père de l'archevêque de Reims, qui a fait l'histoire de Charles VI, après avoir rappelé en substance les moyens des plaidoyers précédens, requit qu'on admît les conclusions de Jean Petit dans leurs trois chefs. Il intervint d'abord un arrêt du parlement contre la lettre de l'université de Toulouse, pièce visiblement téméraire, injurieuse à la partie la plus nombreuse et la plus illustre de la nation¹. Quant à l'article des charges imposées sur l'Eglise de France, cette sage et religieuse compagnie le regarda comme ayant trait au régime hiérarchique, et appartenant à ce qu'on appelait alors soustraction partielle d'obédience. Elle n'y voulut toucher qu'après un ordre formel du roi, en présence de plusieurs prélats et de plusieurs docteurs. Alors elle rendit un second arrêt qui supprimait ces impositions accablantes, et que le souverain confirma. Il restait encore à prononcer sur la soustraction totale et absolue, dont le roi renvoya la décision à l'assemblée du clergé.

Elle se tint au mois de novembre 1406, et il s'y trouva soixante-quatre évêques ou archevêques, beaucoup plus d'abbés, et un

¹ Duboul. t. v, p. 119 et seq.

grand nombre de docteurs députés des différentes universités du royaume¹. Quoique la plupart sussent très-bien à quoi s'en tenir sur les moyens de Benoît, on ne laissa pas que de commettre douze docteurs chargés de balancer ces défenses, et de parler alternativement pour et contre lui. On ne pourrait qu'être excédé de la longueur fastidieuse de ces pesantes et bizarres harangues, qu'on appréciera par les traits dont le docteur cordelier Pierre-aux-Bœufs crut embellir son discours. Suivant lui, le schisme était figuré par le cercle nommé halo, qu'on voit quelquefois autour de la lune, et qui annonce les orages. La lune, entourée de ce cercle, sans jamais en être touchée, représentait la voie de cession, à laquelle les deux papes rivaux ne touchaient point, contens de marcher à l'entour sur une ligne circulaire, qui les en laissait toujours à la même distance, tandis que l'Église était exposée aux plus affreuses tempêtes. Serait-ce ici le lieu de faire observer que les comparaisons et les images tirées des sciences abstraites ne sont pas une invention des beaux esprits de nos jours? Faisons remarquer au moins qu'il peut se rencontrer dans tous les temps des imaginations mesquines et guindées, sans qu'on y manque de raisonnement et de doctrine, et mieux encore sans que la science de la religion y soit obscurcie.

Ce qui étonna plus que le mauvais goût du docteur Pierre-aux-Bœufs, ce fut de voir le rôle de défenseur de Benoît rempli par le fameux évêque de Cambrai Pierre d'Ailli, autrefois si ardent à poursuivre cet obstiné pontife. Ici au contraire il s'efforça de prouver que toutes les démarches de Benoît tendaient à la paix de l'Église, qu'il y avait de la témérité à le soupçonner de schisme ou l'hérésie, et que dans les circonstances présentes la soustraction ne ferait qu'augmenter la discorde et la confusion parmi les fidèles. Ces principes, qui attaquaient de front ceux de l'université, y excitèrent de grands murmures; et sans le haut crédit dont l'évêque de Cambrai jouissait à la cour de France comme à celle d'Avignon, il n'aurait point échappé aux poursuites qu'on résolut de faire contre lui².

Cependant on voulut encore entendre l'avocat général Jean Juvenal des Ursins. Il fit un long discours, dans le goût des harangues précédentes, puis requit que la soustraction fût ordonnée une seconde fois. Quand il eut fini, le chancelier de France, au nom du roi, ordonna que les prélats seuls s'assembleraient encore le lendemain, pour terminer les délibérations. Après quelques contestations nouvelles qui s'élevèrent dans cette seconde

¹ Du Châtenet. Hist. Conc. Const. Preuv. p. 94, etc. — ² Duboul. v. p. 133. Du Châc. p. 198.

assemblée, les partisans de la soustraction l'emportèrent enfin, et l'on y arrêta qu'elle serait faite sur le même plan que la première fois. On reçut alors d'Italie des nouvelles qui suspendirent l'exécution de ce projet.

Le pape Innocent VII était mort le 6 novembre 1406, et ses cardinaux, instruits que la cour de France s'était engagée à procurer la renonciation de Benoît, pour le cas où l'on suspendrait à Rome l'élection d'un nouveau pape, avaient conçu quelque dessein de ne rien précipiter. Le roi voulut donc leur écrire avant toute chose, pour les affermir dans cette disposition. Mais ce n'était dans les cardinaux romains qu'une faible velléité, que l'inquiétude habituelle de cette nation, et la crainte des soulèvemens si Rome restait long-temps sans maître, firent presque aussitôt oublier. Dès le 18 novembre, ces prélats au nombre de quatorze étaient entrés au conclave; et le 30, jour de saint André, selon le témoignage précis de Thiéry de Niem qui était présent, ils élurent, sous le nom de Grégoire XII, le cardinal Ange Corario, noble vénitien, vieillard d'environ soixante-dix ans, plus vénérable encore pour ses vertus que pour ses années. C'était lui qui, pendant le conclave, avait principalement engagé ses confrères à mettre un frein plus gênant qu'on n'avait encore fait à l'ambition de celui qui serait élu; et l'on a tout lieu de penser que ce n'était pas de sa part un zèle affecté pour parvenir plus sûrement au pontificat. Ce nouvel engagement contenait en effet des moyens qu'on aurait pu croire infaillibles, si l'amour de la domination n'avait des ressources que toute la prudence humaine ne saurait éluder. L'acte qui l'exprimait, et que tous les cardinaux du conclave jurèrent d'observer, obligeait celui qui serait élu pape à renoncer purement et simplement à la papauté au cas, ou que son concurrent agit de même, ou qu'il vînt à mourir, ou que les cardinaux d'Avignon voulussent se réunir à ceux de Rome pour l'élection d'un même pontife. Ces engagements devaient être notifiés par le nouveau pape, sous l'espace d'un mois, à son compétiteur et à ses cardinaux; à tous les princes, prélats, universités et communautés du monde chrétien, sous trois mois. On devait convenir du lieu propre à consommer l'union; et pendant cette négociation, le pape choisi en dernier lieu ne devait point créer de cardinaux, sinon pour égaler le nombre de ceux de l'autre obéissance, ou à moins que, par la faute de son chef, l'union ne fût pas conclue dans le délai d'une année, à compter de l'expiration des trois mois marqués ci-dessus. Ainsi le pontificat n'était qu'une espèce de dépôt entre les mains de Grégoire XII, jusqu'à ce qu'il le remit à ses commettans, pour procurer par ce moyen, dans les pre-

mières conjonctures favorables, une paix solide à l'Église ¹.

Grégoire, par ses œuvres aussi bien que par ses lettres et ses discours, parut quelque temps envisager sa place avec ce détachement. Aussitôt après son élection, et avant la fin du conclave, il en ratifia tous les engagements : il fit ponctuellement toutes les démarches et les avances promises ; il conjura les cardinaux de concourir avec lui à une pleine et prompte exécution. Dans ses entretiens privés, il ramenait à chaque instant la conversation sur cet objet. Il ne s'étonnait d'aucune difficulté, pour procurer un si grand bien à la religion, fallût-il pour cela, au défaut de galères (c'est ainsi qu'il s'en exprimait), passer la mer sur la première chaloupe qui se rencontrerait, ou traverser à pied les provinces et les royaumes, au cas que les voitures ou les chevaux vinsent à lui manquer ². Au bruit de ces discours soutenus par quelques œuvres, les fidèles, qui n'avaient pas encore pris le degré d'expérience qu'il ne tarda point à leur faire acquérir, ne doutèrent plus de la proximité de la paix, et s'abandonnèrent aux transports de la joie. Ils applaudissaient à l'élection de Grégoire, qu'ils regardaient comme l'heureux médiateur destiné de Dieu à rétablir la sainte unité. Ils le connaissaient mal, et jusque là Grégoire ne se connaissait pas lui-même. Les premières épreuves purent les détromper, et dessillèrent certainement tous les yeux que le voile de l'intérêt n'offusquait point.

Après bien des avances, et autant de tergiversations de la part des deux pontifes, dont la conduite devint dès lors infiniment suspecte, on convint d'une entrevue, où ils devaient l'un et l'autre faire leur renonciation, dans la ville de Savone, à la Toussaint de cette année 1407. C'était là l'épreuve décisive, qui fut préparée avec des soins et des mouvemens infinis, pour reconnaître s'ils agissaient de bonne foi, ou s'ils ne méritaient plus que le mépris et les traitemens réservés aux imposteurs qui jouent la religion. Il y eut bien des messages et des ambassades à Rome et en Provence où était Benoît, tantôt en un lieu, tantôt en un autre, sans que les affaires prissent un cours plus rapide. Les ambassadeurs de France, en trois tentatives différentes, ne purent pas seulement obtenir de Benoît qu'il notifiât par une bulle la promesse verbale qu'il avait faite d'embrasser la cession. Grégoire, de son côté, fit naître des difficultés sans nombre, sur le lieu de la conférence qu'on avait indiquée à Savone dans l'état de Gènes. Tantôt il affectait de craindre pour sa sûreté ; tantôt il n'avait pas, pour s'y rendre, des galères en assez grand nombre, ou montées comme il convenait, lui qui peu auparavant promettait avec tant d'ostenta-

¹ Rain. an. 1406. n. 11. — ² Niem. L. III. c. 6.

tion de commettre son sort, s'il en était besoin, à la première chaloupe. A mesure qu'il paraissait plus opposé à ce voyage, son rusé compétiteur témoignait plus d'empressement à se mettre en route, et ne cherchait cependant qu'à augmenter les ombrages de ce timide vieillard, déclarant qu'il ne prétendait pas désarmer sa flotte, quoique cette condition eût été stipulée formellement. Il se rendit donc, comme en triomphe, à Savone, plusieurs jours même avant la Saint-Michel, terme assigné en premier lieu pour l'entrevue; et là, il jouit quelque temps du plaisir malin de l'emporter sur son rival dans l'accomplissement des traités.

Pendant ce temps-là, Grégoire, pressé par les ambassadeurs de France, par les lettres et les réquisitions de son concurrent, par les avis des plus célèbres jurisconsultes, par les exhortations de ses propres cardinaux, se livrait aux craintes et aux irrésolutions de son âge, aux impressions de ses neveux, qui voulaient du moins s'assurer quelque fortune avant qu'il abdiquât. Il promettait et se rétractait d'un jour à l'autre; il avançait vers le rendez-vous, puis retournait sur ses pas; et quelquefois il s'abandonnait aux larmes, avec toutes les faiblesses d'une décrépitude peu différente de l'enfance. Enfin il se rendit à Lucques, dans le duché de Toscane, et promit de s'avancer jusqu'à Petra-Sancta, d'où il conférerait par procureurs avec Benoît, qui devait se rendre et se rendit en effet à Porto-Venère sur la côte de Gènes, mais toujours suivi de ses galères bien armées. Grégoire objecta aussitôt cet armement, et n'arriva point. Benoît se prévalut encore d'avoir ici l'avantage, comme il l'avait eu à Savone; usant néanmoins de retenue et d'une modestie politique, louant la prudence et la piété de son compétiteur, qu'il disait n'avoir accepté le compromis que par un mouvement de la grace, et ne pouvant manquer d'accomplir enfin un engagement si saint et si solennel. Procédés ambigus, qui firent soupçonner de la collusion entre les deux papes, à dessein d'éloigner l'union, et de maintenir leur domination respective. On les regarda comme deux champions qui s'approchent du champ de bataille en faisant mine de vouloir se battre à toute outrance, après être convenus de ne se faire aucun mal, et qui, en se retirant, s'applaudissent d'avoir joué les spectateurs mêmes dont ils sont la risée¹.

On ouvrit donc les yeux, et surtout en France, où le monarque, par des lettres patentes du 12 janvier 1408, adressées à tous les fidèles, déclara que, si l'union n'était pas consommée à l'Ascension prochaine, il embrasserait la neutralité avec tout son

¹ Niem. III, c. 21, p. 512.

royaume. En même temps on expédia des lettres particulières à Benoît et à Grégoire, pour leur notifier cette résolution. Quoique ce ne fût là qu'une exécution, même assez lente, de ce qui avait été si solennellement convenu, et que Benoît surtout dût peu s'en étonner depuis le long espace de temps que la soustraction avait été résolue à son égard, il parut néanmoins, à l'impression que ce coup fit sur lui, qu'il ne l'avait pas prévu. Et dans le fond, si le duc d'Orléans eût encore existé, il y a toute apparence que ce puissant et constant protecteur aurait derechef empêché ou au moins retardé ce dénoûment. Mais ce prince, frère unique du roi, et le plus bel homme, disait-on, le plus affable, le plus éloquent du royaume, peu après l'expiration du délai donné aux deux papes pour faire cesser le schisme, avait été massacré par les ordres du duc de Bourgogne, son cousin-germain (1407). Assassinat monstrueux, où la perfidie de l'assassin, ses lâches déguisemens d'abord, et son impudence ensuite parurent dépasser les bornes mêmes du crime, jusqu'à ce que, dans la personne de Jean Petit, on vit un docteur, vendu à la scélératesse, entreprendre de la canoniser à la face du trône, des princes du sang, et de tout ce qu'il y avait de plus respectable dans le royaume. La puissance et l'effronterie suspendirent quelque temps le cri des lois et de la vertu; mais par l'indignation avec laquelle toute la France condamna le faux dogme du tyrannicide, on ne tarda point à voir que, si elle peut enfanter quelques monstres, ils ne doivent s'y attendre qu'à l'exécration qu'ils méritent. Tant de revers et de contre-temps multipliés tirèrent Benoît XIII de son caractère, qui excellait surtout dans l'art des ménagemens et de la réserve: pour la première fois, il s'abandonna à un emportement qu'au terme où en étaient les choses, on doit bien plutôt rapporter à l'altération de son sens ordinaire, qu'à un dessein prémédité de bouleverser la France afin de se maintenir. Dès qu'il eut reçu l'annonce de la soustraction pour le jour précis de l'Ascension, 24 mai 1408, il fit parvenir directement entre les mains du roi une bulle foudroyante, où, aux censures, aux interdits, à la privation de tous offices et bénéfices, étaient jointes l'absolution du serment de fidélité et toutes les peines dont le style de la chancellerie présentait des formules. On réunit d'abord un grand conseil, où l'on délibéra sur cette audace inconcevable d'un pape douteux, dont la puissance ne tenait presque plus à rien. Quelques jours après, savoir le 21 mai, dans les jardins du palais, afin de manifester à plus de personnes la folle présomption du pontife, il y eut une assemblée de tout ce qu'il y avait de docte et d'illustre dans la capitale, en présence d'un peuple infini qui occupait

tous les environs. La bulle y fut qualifiée d'œuvre d'iniquité condamnable en tous ses chefs, et sur-le-champ lacérée, aux acclamations de tout le monde ¹.

L'ordre fut aussitôt expédié au maréchal de Boucicaut, alors gouverneur de Gènes pour la France, et depuis long-temps formidable à Benoît, d'empêcher, en se saisissant de lui, qu'il n'allât hors de ce royaume prolonger sa papauté et son schisme; ce que son opiniâtreté sans égale ne faisait appréhender qu'avec trop de raison, comme on le verra par la suite. Mais aussi vigilant qu'opiniâtre, il s'enfuit de Porto-Venère, s'approcha des galères qu'il entretenait toujours le long de cette plage, et accompagné de quatre cardinaux, s'embarqua, le quinzième jour de juin de cette année 1408; terme remarquable du séjour que les papes firent en France durant cent trois ans.

Le lendemain de l'Ascension, jour où expirait le temps marqué en dernier lieu pour l'accord entre les deux papes, le roi Charles donna ponctuellement ses lettres-patentes pour la publication de la neutralité, qui fut annoncée le dimanche suivant, 27 de mai. Ensuite il députa vers les principales cours de l'Europe, dont un grand nombre, dans l'obéissance même de Grégoire, se conformèrent à la résolution des Français. Cependant, soit pour faire ratifier en forme par le corps de l'Eglise de France ce qu'on avait statué sur la présomption de ses sentimens, soit afin de pourvoir au régime hiérarchique pendant la soustraction, on assembla un concile national, qui se tint à Paris depuis le 11 d'août jusqu'au 5 de novembre. On ne manqua point d'y confirmer toutes les dispositions précédentes; on y déclara les adhérens de Pierre de Lune fauteurs du schisme, et comme tels, déchus de tout droit aux bénéfices et aux grâces de l'Eglise; on régla, d'après les principes du droit commun, le gouvernement et la jurisprudence ecclésiastiques; enfin l'on nomma les prélats et les docteurs qui devaient assister au concile, déjà convoqué de toute la chrétienté dans la ville de Pise ². Dès le 24 de juin, il l'avait été par les cardinaux réunis des deux obédiences, quoique la lettre de ceux d'Avignon ne soit datée que du 14 de juillet. Benoît s'étant enfui de Porto-Venère et Grégoire n'ayant pas voulu s'avancer au-delà de Luques, où il fit même une promotion de quatre nouveaux cardinaux contre la remontrance des anciens et la teneur précise du serment prêté dans le conclave, les collèges des deux obédiences, qui ne pouvaient plus douter que ces pontifes ne tendissent à prolonger leur règne, s'étaient réunis à Livourne, comme en un lieu sûr.

¹ Spreleg. t. vi, p. 182. P. euv. Libert. p. 483. — ² Conc. Hard. t. vii, p. 1927, etc. Du Chaten. Preuv. pag. 265, etc.

où la France alors donnait la loi. Déjà les officiers de la cour de Rome se trouvaient à Pise, ville également sûre, où ils répandirent contre Grégoire des écrits injurieux qu'ils faisaient afficher jusque dans Luques sous les yeux de ce pape. Pour se justifier et persuader qu'il voulait toujours l'union, il indiqua lui-même un concile général pour la Pentecôte prochaine, dans la province d'Aquilée. Il dit, dans la bulle de convocation, que ces assemblées ne pouvaient se tenir que par l'autorité du pape, et qu'autrement elles seraient de vrais conciliabules. Les cardinaux qui déjà l'avaient cité à Pise, ainsi que Benoît, ne manquèrent pas de répondre que, dans la position où se trouvait l'Église, il ne pouvait appartenir qu'à eux de convoquer le concile; que cette manière de convocation était la seule praticable, tant à l'égard des nations qui avaient embrassé la neutralité, qu'à l'égard des sujets particuliers de chaque obédience, dont l'une se garderait bien de déferer à l'autorité de l'autre; que si les deux pontifes ensemble régissaient le même concile, l'Église ne présenterait plus que l'aspect odieux d'un monstre à deux têtes. Les cardinaux finissaient leur lettre par exhorter pathétiquement les deux pontifes à se trouver au concile de Pise, au terme marqué, 25 de mai de l'année suivante. Grégoire tint si peu compte de cette invitation, qu'aggravant la faute même qui avait occasioné la rupture, il fit une promotion nouvelle de neuf cardinaux ¹.

Benoît, de son côté, fit cinq cardinaux, afin de remplacer ceux qui le quittaient pour aller à Pise. Il convoqua aussi un concile, qui devait se tenir et se tint en effet à Perpignan, où l'antipape s'était réfugié. L'ouverture s'en fit dès le premier novembre de l'année de sa convocation 1408, et d'abord il fut assez nombreux, selon l'auteur aragonais Surita, qui compte cent vingt prélats en tout; mais on lit, dans des mémoires qui furent produits au concile de Pise ², qu'ils n'étaient qu'environ quarante, tant évêques qu'abbés, de Castille, d'Aragon, de Navarre, de Savoie, et même de quelques provinces méridionales de France. Quoi qu'il en soit, après quelques sessions, Benoît ayant demandé ce qu'il y avait à faire pour le bien de l'Église, les opinions furent extrêmement partagées; ce qui porta la plupart des prélats à se retirer de Perpignan. Il n'en resta que vingt-trois, qui peu après se réduisirent à seize, et le premier de février 1409, ils conseillèrent à l'antipape d'envoyer sans délai à Pise des légats autorisés à renoncer en son nom au pontificat. Il répondit qu'il savait, à n'en pas douter, que ce n'était pas là le sentiment unanime du concile.

¹ Rain. an. 1408, n. 58. — ² Spicil. t. VI, p. 384. Conc. Har. t. VIII, p. 74.

« Saint Père, lui dit-on, il n'y a qu'un seul homme qui ne soit pas de l'avis des autres. — Eh bien, répliqua-t-il, celui-là pense mieux lui seul que tous les autres ensemble; je m'en tiens à son sentiment. » Et comme le cardinal de Chalant voulut faire quelque remontrance : « Je vous défends d'ouvrir la bouche, lui dit le pontife en colère; vous ne cherchez qu'à me nuire en toute rencontre; craignez que je ne vous mette en tel lieu, que de votre vie vous ne voyiez le jour. » Cette menace fit partir peu après le cardinal, pour aller se réunir au corps du sacré collège. Cependant Benoît, ayant réfléchi sur les suites d'une vivacité qui dévoilait le fond de son ame, reprit le masque de la dissimulation; et le 26 de mars, le concile de Pise étant assemblé, il nomma des nonces pour y aller traiter en son nom.

L'ouverture s'en fit au jour marqué, 25 de mars 1409¹, et dès lors on vit à la tête de l'assemblée quatorze cardinaux, sept de chaque obédience. Dans la suite, on en compta vingt-trois, douze métropolitains, quatre-vingts évêques et quatre-vingt-sept abbés présens en personne, cent deux procureurs des évêques absens, deux cents des abbés, les supérieurs généraux ou les procureurs de la plupart des ordres religieux, les députés des universités les plus célèbres, ceux des chapitres de plus de cent églises cathédrales, environ trois cents docteurs en théologie ou en droit canon, enfin les ambassadeurs des rois de France, d'Angleterre, de Portugal et de Bohême, de Sicile, de Pologne, de Chypre, des ducs de Bourgogne, de Brabant; de Lorraine et d'une très-grande partie des princes d'Allemagne. Les rois de Hongrie, de Suède, de Danemarck et de Norwège, qui tinrent encore quelque temps pour Grégoire XII, le quittèrent bientôt après pour adhérer au concile. La France néanmoins fournit seule plus d'un tiers de l'assemblée. Après ce royaume, ce furent l'Angleterre, la Bohême, les pays de la Meuse et du Rhin, avec les contrées septentrionales de l'Italie, qui envoyèrent un plus grand nombre de prélats et de docteurs. Pour les royaumes de Castille, d'Aragon et d'Ecosse, ils demeureraient soumis à l'obédience de Benoît; et les états de Naples avec ceux de l'empereur Robert en Allemagne, et différens cantons d'Italie, à celle de Grégoire. Le président du concile fut le cardinal de Malesec ou de Poitiers, au titre duquel la plus subtile chicane n'avait rien à opposer: il avait été créé par Grégoire XI, avant toute apparence de schisme.

Après la messe solennelle, le sermon et des oraisons propres qu'on récitait au commencement de chaque session pour obtenir

¹ Conc. I. xi, p. 2117.

l'union de l'Eglise, les Pères étant en chapes de toutes couleurs et en mitres blanches, on élut les officiers du concile, entre autres un avocat rapporteur des faits et forfaits des deux papes rivaux. Cet orateur, après avoir mis en évidence leur opiniâtreté, leur mauvaise foi, leur collusion même, par la suite de leurs actions et la contrariété de leurs discours, conclut à ce qu'ils fussent déclarés contumaces; ce qu'un des promoteurs requit sur-le-champ. Mais pour observer les formes canoniques, deux cardinaux, par trois jours différens, les citèrent à la porte de l'église. Personne n'ayant comparu de leur part, le président du concile prononça contre eux la sentence de contumace

A la quatrième session, qui se tint le 15 d'avril, le nombre des assistans fut notablement augmenté. Avec le cardinal de Bari, revenu de sa légation d'Allemagne, on y vit quantité de prélats arrivés depuis peu, ainsi que les ambassadeurs du roi des Romains, envoyés en premier lieu au pape Grégoire, et de là au concile, pour y soutenir les intérêts de ce pontife. C'était là tout l'effet qu'avait produit sur l'esprit du roi Robert la diète tenue à Francfort trois mois auparavant. Le vœu général de l'Allemagne était néanmoins pour l'union¹. Partout où passa le cardinal de Bari, envoyé par le concile de Pise, il fut reçu par les peuples et le clergé avec des honneurs extraordinaires. Le légat de Grégoire au contraire, Antoine Corario, neveu de ce pontife, qui l'avait créé cardinal dans la fatale promotion qui ruina son obéissance, fut regardé comme un tison de discorde, qui n'était propre qu'à perpétuer le schisme. La diète se tenait depuis six jours, quand il y arriva; et déjà son habile antagoniste avait incliné tous les seigneurs à seconder les vues des cardinaux réunis pour le bien de l'Eglise. Corario fit un long discours, où, peu content de justifier le pape son oncle, il s'échappa sans retenue contre le sacré collège. L'indécence de ses invectives acheva de décrier sa cause. La conclusion de la diète fut que le chef du corps germanique, et quelques-uns de ses membres, tant princes que prélats, enverraient des ambassadeurs en Italie pour presser l'union. Les tentatives du cardinal-neveu ne plurent qu'à Robert de Bavière, qui, reconnu roi des Romains par Boniface IX et ses successeurs Innocent et Grégoire, trouvait son intérêt à les tenir pour légitimes et incontestables pontifes.

Mais lui-même ne fut pas traité par le concile en roi des Romains, parce qu'il n'était pas généralement reconnu pour tel. Cette auguste assemblée crut qu'il lui convenait moins qu'à personne d'approuver la déposition de Wenceslas, tout indigne qu'il s'était

¹ Niem. I. III, c. 36.

rendu de l'empire. On ne voulut entendre les ambassadeurs du nouveau roi des Romains, que comme de simples envoyés du duc de Bavière. Ils ne laissèrent pas que de se présenter en pleine session; et après avoir protesté des bonnes intentions de leur maître pour la paix de l'Eglise, ils proposèrent jusqu'à vingt-deux chefs d'objections contre les mesures prises pour la procurer. Tout ce qu'il y eut de spécieux dans ce long tissu de subtilités illusoire et minutieuses, ce fut l'irrégularité de la convocation du concile et de ses entreprises sur l'autorité de la chaire pontificale; mais il ne fut pas difficile de faire sentir que, dans la situation où se trouvait l'Eglise, il n'était pas possible de s'astreindre aux règles ordinaires; que les cardinaux ont droit de convoquer le concile quand il est nécessaire, et quand le pape ou ne veut ou ne peut pas le convoquer, parce qu'il n'est pas de l'essence d'un concile qu'il soit soumis à l'autorité de celui qui le convoque, comme cela est évident par le pouvoir qu'a le concile provincial sur le métropolitain qui l'assemble; que, dans tous les cas, l'Eglise a droit de pourvoir à sa propre sûreté, de s'assembler et de rendre ses jugemens; que le concile général, qui la représente, peut déposer les papes dans l'incertitude de savoir quel est le véritable; que telle était enfin la seule voie qui restât, après avoir épuisé toutes les autres, pour étouffer le schisme funeste qui la tenait depuis trente ans sur le penchant de sa ruine.

Les ambassadeurs n'attendirent pas ces réponses; et par toute la suite de leurs procédés, il paraît qu'ils ne regardaient pas eux-mêmes leurs difficultés comme bien solides. Ils tombèrent en contradiction avec leurs propres principes, en demandant que l'on convînt d'un jour et d'un lieu nouveau pour s'assembler en concile, et en trouvant bon que, si le pape Grégoire manquait alors de venir et d'accomplir sa promesse pour la session, on procédât à l'élection d'un pape unique. Comme d'ailleurs ce n'était là que ce que Grégoire avait tant de fois rebattu dans les préliminaires de la conférence de Savone, on ne douta point que cette ruse ne vînt de lui, afin de rompre un concile tout assemblé, et qu'il serait impossible de réunir de nouveau, au moins du vivant de ce vieillard sans droiture. On leur demanda cependant leurs propositions par écrit, et l'on promit de leur faire réponse au bout de la huitaine; mais il partirent furtivement la veille de son expiration, vingt-unième jour d'avril, après avoir affiché à la porte de l'église un appel à Jésus-Christ et à un concile légitime, contre tout ce qui pourrait se faire à Pise¹.

¹ T. XI, Conc. p. 2166.

Cependant Grégoire éprouvait de cruelles inquiétudes. On publia la soustraction d'obédience jusque dans la ville de Luques où il se trouvait, et qu'il fut contraint d'abandonner pour se retirer à Rimini, chez les seigneurs de la maison de Malatesta, ses amis à toute épreuve¹. Il envoyèrent en diligence à Pise, pour solliciter, à l'exemple du roi des Romains, la translation du concile en un autre endroit; mais ils furent refusés de même; ce qui a fait dire à différens historiens, qui n'ont pas poussé leurs recherches au-delà de cette première négociation, que des protecteurs si généreux s'y étaient bornés. Il est constant, par le recueil des meilleurs mémoires de ce temps-là, que Charles de Malatesta, qui avait en propre la principauté de Rimini, poussa le zèle jusqu'à faire en personne le voyage de Pise, et qu'il y épuisa toute la science des expédiens pour parvenir à son but. Enfin les cardinaux touchés consentirent à transférer le concile à Pistoie, ville plus avancée dans les terres et moins suspecte que celle de Pise, pourvu que Grégoire donnât l'assurance qu'il s'y rendrait et y exécuterait la session. Ils promirent encore de lui conférer pour toute sa vie la légation de Forli et de Trévise, avec le premier rang dans l'état ecclésiastique après le pape qu'on élirait. Le prince de Rimini au comble de sa joie crut n'avoir plus qu'à traiter avec les Florentins pour les sauf-conduits, qui ne pouvaient souffrir des difficultés; mais Grégoire ne voulut jamais ratifier les conventions de son médiateur, qui, après bien des prières et des reproches également inutiles, feignit de convertir toute son amitié en indignation. Confondu dans toutes ses allégations et toutes ses défaites, le faible pontife n'eut plus à répondre que par ce cri d'alarme qu'il réitérait sans cesse²: *Si j'abdique le pontificat, que deviendront mes proches et mes amis?* Quoique Charles de Malatesta, l'un des plus dignes seigneurs de son temps, et particulièrement renommé pour sa générosité à l'égard de ses amis, n'eût jamais abandonné Grégoire dont il blâmait l'opiniâtreté, ce pape jugea néanmoins à propos de quitter Rimini, et de se rapprocher des états de Venise où il était né, pour célébrer le concile qu'il voulait opposer à celui de Pise.

Ce dernier concile prenait de jour en jour une face plus auguste et plus imposante, et, dans la même proportion, rendait sa marche plus méthodique et plus irrépréhensible. Sur la fin d'avril, on vit arriver, aux acclamations publiques, les ministres étrangers de Brabant, de Hollande, de Liège, de Cologne, de Mayence, les ambassadeurs d'Angleterre, l'évêque de Salisbury à leur tête; enfin

¹ Ampliss. Collect. t. VII, in præf. p. LXXXV, etc. in oper. p. 966, 983, 996, etc.
² Rain. ann. 1409, n. 54.

l'ambassade française, composée des plénipotentiaires du roi et des agens de l'université de Paris, qui, durant tout le cours de cette grande affaire, jouit d'une considération proportionnée au zèle qu'elle y signala invariablement. Quand le concile fut accru de ce nombre distingué de Pères et d'assistans, quoique les envoyés de l'empereur ne fussent plus à Pise, et qu'on eût déjà mis leurs chicanes en poudre, par l'organe d'un savant cordelier parvenu au siège de Digne; le docteur Pierre d'Ancharano, l'oracle de l'université de Bologne et de toute l'Italie en matière de jurisprudence, montra de nouveau quelle était l'autorité du saint concile pour extirper le schisme, et retirer la puissance pontificale des mains qui ne l'employaient qu'à le perpétuer.

Comme ces objections intéressaient vivement tous les Pères, parce qu'elles répandaient des nuages sur l'autorité et la légitimité même du concile, le patriarche d'Alexandrie, Simon de Cramaud, chef de l'ambassade française, revint encore sur ce point important, et, avec autant de force que d'éloquence, il prouva que tout ce qui s'était fait par les cardinaux, unis contre les deux prétendans au pontificat, avait pu se faire suivant les saints canons, pour un bien aussi précieux que la paix de l'Eglise universelle: après quoi il demanda que le concile le sanctionnât par un décret en forme ¹. Il proposa aussi un ordre nouveau pour les assemblées particulières ou congregations qui précédaient les sessions générales. Selon ce plan, on devait nommer différens députés qui conféreraient entre eux sur chaque point de discussion, et qui en feraient ensuite le rapport à tous les membres du concile. Ainsi les prélats français étaient déjà convenus entre eux d'assister par métropoles aux congregations; en sorte que chaque métropolitain, et en son absence quelqu'un de ses suffragans, y assistât, avec un docteur du même district. On adopta aussitôt cette méthode, qui dans la suite servit de modèle aux conciles de Constance et de Bâle, quand ils jugèrent à propos de faire opiner par nations.

Le chef de l'ambassade britannique, Robert Halem, évêque de Salisbury, fit de son côté une observation bien naturelle, qui semblait devoir se présenter à tout le monde, et qui jusque-là néanmoins n'avait été faite par personne ²: c'est qu'il était fort extraordinaire que les cardinaux de Benoît prétendissent ne former avec les autres qu'un seul collège et un même concile, tandis qu'ils n'avaient pas encore renoncé à l'obédience d'un chef, que tous les membres de cette sainte assemblée traitaient de schisma-

¹ Hist. An. p. 699. — ² *Ib.* p. 700, Vonder. Hard. p. 116

tique notoire, et même d'hérétique. Ces cardinaux en effet avaient toujours ménagé leur pontife, dans l'espérance de le gagner, et peu ayant le concile, ils lui avaient encore écrit une lettre respectueuse, pour le prier de se joindre à eux. A cette objection de l'évêque de Salisbury, surpris et un peu troublés, ils demandèrent de délibérer entre eux. Le résultat fut qu'ils se conformèrent sur-le-champ aux désirs du concile. Le lendemain à la huitième session tenue le 10 de mai, on dressa deux décrets, qui, le 17, furent publiés dans la neuvième. Par le premier ; on établissait l'autorité du concile, la compétence de ce tribunal, l'union des deux collèges, et par l'autre, la soustraction absolue d'obédience, sans exception ni de lieu ni de personnes.

Après qu'on eut pris tant de sages mesures pour se mettre en règle, il ne fut plus question que de prononcer définitivement contre Grégoire et Benoît, afin d'élire ensuite un seul et vrai pape. Dès le commencement des séances on avait procédé à l'instruction de ce grand procès; les témoins avaient été entendus, et l'on avait recueilli leurs dépositions pour les présenter au concile. Les sessions du 22 et du 23 de mai furent employées à la révision de ces pièces, qui contenaient quarante-deux chefs d'accusation. Un notaire du concile les lut tous l'un après l'autre, en faisant une pause à chacun, pour donner à l'archevêque de Pise, commis à cet effet, le temps de nommer les témoins qui le certifiaient. Le 25 de mai, dans la douzième session, le patriarche d'Alexandrie publia un décret où il était dit que la notoriété de ces faits étant certaine on pouvait passer outre. Ce jour-là même, on reçut de Benoît XIII des lettres hautaines, qui ne purent qu'accélérer sa condamnation. Ce n'était qu'un tissu de menaces adressées aux cardinaux de son obédience, s'ils osaient conniver à l'élection d'un antipape. Bien loin de retarder sa chute, elles fournirent des documens qui épargnèrent bien des recherches et bien des longueurs : on acquérait une preuve authentique et permanente qu'il avait été appelé au concile, qu'il était indubitablement contumace, et qu'on ne pouvait plus espérer qu'il renoncât au schisme.

Avant de prononcer la sentence définitive, on voulut avoir en particulier l'avis de l'université de Paris, qui s'expliqua par l'organe du docteur Pierre Plaoul. Sur-le-champ il monta dans la tribune, et tant au nom de cette université dont il était membre, que de celles d'Angers, d'Orléans et de Toulouse, il déclara que le concile avait toute l'autorité nécessaire pour juger souverainement les deux célèbres coupables qui lui étaient dénoncés; qu'on devait les tenir pour de vrais schismatiques, et même pour

des hérétiques, comme détruisant, autant qu'il était en eux, l'article du symbole où l'on confesse l'unité de l'Église; que le saint concile ne pouvait mieux faire que de les frapper d'anathème et de les déposer hautement du pontificat, dont ils étaient déjà déchus par le schisme et l'hérésie. Après le docteur de Paris, l'évêque de Novare prit la parole, et certifia que les trois cents docteurs, députés au concile par les différentes universités du monde chrétien, étaient du même sentiment que ceux de France; qu'on avait encore par écrit l'avis de l'université de Bologne, et des lettres semblables signées par cent vingt docteurs de Florence.

Le surlendemain de cette session, en conséquence des représentations faites par quelques prélats qui trouvèrent qu'on avait insisté sur la notoriété des faits, qu'on n'en avait établi les preuves juridiques, l'archevêque de Pise, dans la quatorzième session qui se tint le premier jour de juin, fit la récapitulation des témoignages entendus contre les deux papes, spécifiant à chaque article le nombre et la qualité des témoins qui en certifiaient la vérité. Et pour lever toute ombre de scrupule, on ajouta que, si quelqu'un voulait voir les dépositions dans toute leur étendue, et les examiner à loisir, il y avait, dans le monastère des carmes, des bureaux établis pour les montrer. En effet, la multitude et le caractère des témoins, cardinaux, évêques, docteurs accrédités, l'ordre et la régularité de la procédure étaient tels, que pour le fond et la forme il ne restait rien à désirer.

Après tant de précautions et de préliminaires, dans la quinzième session tenue le 5 de juin, les deux contumaces ayant été cités pour la dernière fois par deux cardinaux et deux archevêques, le patriarche d'Alexandrie, assisté de celui d'Antioche et de celui de Jérusalem, du haut de la tribune, les portes de l'église demeurant ouvertes aux fidèles tous intéressés à ce jugement, en présence de cette multitude infinie et de tout le concile, lut la sentence qui était conçue en ces termes¹ : « Au nom de Jésus-Christ, le saint concile œcuménique, représentant l'Église universelle à qui appartiennent la connaissance et la décision de cette cause; vu tout ce qui a été produit et prouvé contre Pierre de Lune et Ange Corario, jadis Benoît XIII et Grégoire XII; après plusieurs conférences avec une infinité de docteurs, après la plus mûre délibération, a jugé d'une voix unanime et prononce que tous les griefs contenus dans la requête présentée aux Pères par les promoteurs, sont vrais et notoires, et que lesdits accusés Ange Corario et Pierre de Lune sont indubitablement schismati-

¹ Tom. xi, Conc. p. 2126.

« ques opiniâtres, hérétiques, parjures, incorrigibles, scandalisant toute l'Église de Dieu d'une manière intolérable. C'est pourquoi tout rejetés qu'ils sont de Dieu, et destitués par les canons du pontificat et de toute dignité dans l'Église, le saint concile, pour plus grande sûreté, les dépose, les retranche, leur défend de se plus porter pour souverains pontifes et déclare que le siège apostolique est vacant. » On défend ensuite de leur obéir, de leur donner secours, conseil ou retraite : on déclare nulles toutes les sentences et les censures prononcées par eux, ainsi que les promotions de cardinaux faites par Ange Corario depuis le troisième de mai 1408, et par Pierre de Lune depuis le quinzième de juin de la même année.

Les Pères ne s'occupèrent plus guère que de l'élection du nouveau pape, avant laquelle arrivèrent encore à Pise quatre cardinaux, ceux de Todi et de Saint-Eustache de l'obédience de Rome, ceux de Bar et de Chalant de l'obédience d'Avignon. Les légations et d'autres embarras avaient été la cause ou le prétexte de leur retard ; ce qu'on ne voulut pas trop approfondir.

On vit arriver dans le même temps les légats de Benoît, qui avaient pris la précaution très-sage, et néanmoins insuffisante, de se joindre aux ambassadeurs du roi d'Aragon, ce qui n'empêcha point qu'ils ne fussent insultés par le peuple en allant au lieu de l'audience. On entendit les ambassadeurs avec les égards qui étaient dus au roi leur maître ; et en leur considération, on consentit à écouter les légats eux-mêmes, quoique suivant les règles on ne dût pas traiter avec les ministres d'un excommunié et d'un hérétique. Comme ils se qualifiaient nonces du pape Benoît, il s'éleva un murmure général, et on les appela nonces de l'hérétique et du schismatique. Quand la porte fut fermée, on leur lut la condamnation prononcée contre cet opiniâtre pontife. Ils demandèrent s'ils pouvaient parler avec liberté, nonobstant la défense qu'on disait avoir été faite de contredire les décisions déjà rendues. Comme on n'avait pas jugé convenable à la dignité du concile de les entendre en pleine session, on leur répondit qu'il n'était pas au pouvoir de la congrégation particulière où ils se trouvaient de dispenser des lois portées en commun ; que, s'ils avaient quelque chose à représenter, ils devaient bien peser leurs paroles. Ils se consultèrent un moment avec les ambassadeurs d'Aragon, et tous ensemble demandèrent un délai jusqu'au lendemain ; mais à l'issue de l'assemblée, ils sortirent furtivement de la ville, et reprirent en diligence la route d'Espagne. L'un d'entre eux, nommé Boniface Ferrier, frère de saint Vincent Ferrier, et général des chartroux, a laissé une relation qui accuse des dernières violences les

Pères de Pise, et Simon de Cramaud en particulier; mais ce religieux, bien différent de son saint frère, écrit avec trop de prévention et d'aigreur, pour faire impression sur des lecteurs judicieux. C'est ainsi qu'en a jugé, entre les protestans mêmes¹, un historien des plus éclairés et des plus équitables.

On ouvrit enfin le conclave le quinziesme de juin, et vingt-trois cardinaux s'y renfermèrent, treize de l'obédience de Rome, et dix de celle d'Avignon, après que le concile, sans décider du droit entre les uns et les autres, leur eut conféré pour cette fois à tous indistinctement le pouvoir d'élire un pape. Onze jours après, vingt-sixième de juin, ils élurent d'une voix unanime le cardinal de Milan, Pierre Philargi ou Philaret, qui prit le nom d'Alexandre V.

C'était un de ces hommes extraordinaires que le ciel paraît élever avec d'autant plus de complaisance qu'ils sont plus uniquement abandonnés à ses soins². Il était d'une naissance si obscure, qu'il n'avait jamais connu ni père, ni mère, ni aucune personne de sa famille, dont il fut délaissé dans la première enfance; on ne saurait même assigner avec certitude le lieu qui l'a vu naître. Il y a néanmoins toute apparence que ce fut l'île de Candie, où il fut recueilli par un franciscain, charmé de sa vivacité et de son air. Il apprit les élémens des lettres, puis il entra dans l'ordre. Pour cultiver les rares talens qu'il ne tarda point à montrer, on l'envoya étudier dans l'université d'Oxford, de là dans celle de Paris, où il fut reçu docteur. Rappelé ensuite dans la province de Lombardie, à laquelle il était agrégé, il se rendit si célèbre par ses prédications et ses doctes écrits, que Galéas Visconti, duc de Milan, le voulut connaître à fond. Lui ayant trouvé autant d'habileté pour les affaires que pour les sciences, il l'admit dans son conseil, le fit créer évêque de Plaisance, d'où ce prélat passa successivement aux sièges de Vicence, de Novare et de Milan. Innocent VII le fit enfin cardinal. Il était irréprochable dans ses mœurs, d'une piété exemplaire, d'un caractère doux et affable, modeste, généreux, tel enfin que les cardinaux en le faisant pape prétendirent convaincre tout le monde chrétien qu'ils ne pouvaient mieux choisir.

A la vingtième session, qui se tint le 5 de juillet, le nouveau pape présida avec la dignité convenable, fit un discours touchant sur les devoirs du bon pasteur, confirma la réunion des deux collèges de cardinaux, à l'exclusion de ceux qui avaient été créés par les deux compétiteurs depuis la défense qui leur en avait été faite, et ratifia généralement toutes les dispositions du concile. Il y eut encore après cela trois sessions, où Alexandre annula expressément

¹ Leufant, præf. Conc. Pis. — ² Niem. l. III. c. 51. Vading. 1405, n. 12, etc.

toutes les censures et toutes les sentences portées par les compétiteurs depuis le commencement du schisme, confirma les promotions faites en faveur des personnes qui adhéraient au concile et, avec le désintéressement qu'il posséda au souverain degré, renonça pour l'avenir à toutes les réserves odieuses, en remettant les arrérages que les bénéfiques et les bénéficiers pouvaient redevoir à la chambre apostolique. Il confirma aussi le droit qu'avait sur Naples le roi Louis d'Anjou, qui ne manqua point de venir au concile, pour tirer parti de l'indignation des Pères contre Vladislas, ennemi déclaré de l'union, et usurpateur des biens de l'Eglise. Il s'agissait encore de réformer l'Eglise dans son chef et dans ses membres. Comme cette grande œuvre demandait un loisir que n'avaient plus les Pères de Pise, rappelés pour la plupart dans leurs diocèses par des besoins pressans, le pape ordonna, pour préparatifs, qu'on célébrât avec attention les conciles provinciaux, les synodes diocésains, les chapitres monastiques, et qu'on se tint prêt à revenir dans trois ans, au lieu qui serait indiqué, pour y reprendre et continuer le concile général. Ainsi les délibérations furent moins censées finies que suspendues, et l'on ne se sépara que pour un temps spécifié.

Pendant le concile de Pise, Grégoire XII célébra le sien à Austria, si proche d'Udine, capitale du Frioul, qu'on peut prendre ces deux villes pour une seule. Ainsi s'exprime la bulle de convocation, que n'avaient pas examinée d'assez près quelques écrivains, qui, sur la seule ressemblance des noms, font tenir ce concile en Autriche¹. Il eut en tout trois sessions; en y comprenant celle de l'ouverture, qui eut lieu le jour du Saint-Sacrement, sixième de juin. On ne fit que prendre, en pure perte, des mesures pour le rendre plus nombreux qu'à ce début, qui fut des plus obscurs. Dans la seconde, Grégoire se fit déclarer vrai pape, et fit condamner comme antipapes ses compétiteurs Alexandre et Benoît. Il parut dans la troisième faire quelques pas vers la réunion : il promit de renoncer au pontificat, si ses antagonistes y renonçaient de leur part, et donna pouvoir à l'empereur, au roi de Naples Vladislas et au roi de Hongrie, de fixer le jour et le lieu des conférences : illusion palpable, puisque ces trois princes, inconciliables en toute autre chose, étaient encore bien moins disposés à s'accorder dans une affaire de cette nature. Grégoire demeura cependant si jaloux de son fantôme de papauté, que, loin de suivre l'exemple des Vénitiens ses compatriotes, qui reconnurent alors le pape Alexandre, il aima mieux s'exposer aux dernières extrémi-

¹ Tom. vi Conc. p 5002

tés, abandonner, travesti en marchand, l'asile qu'ils lui avaient fourni jusque-là, se réfugier sur les terres de Vladislas dans la petite ville de Gaëte, et figurer désormais moins en souverain pontife qu'en malheureux transfuge. Benoît, se montrant pour le moins aussi indocile, fut réduit de même à faire le personnage de fugitif, et ne cessa point de se porter pour pape, quand même il vit toute son obéissance presque réduite à sa forteresse de Panissole. Ainsi, après le concile de Pise, la division, loin de s'éteindre, s'accrut en quelque sorte; et au lieu de deux papes on en vit trois, dont chacun retint encore des princes et des nations sous ses lois. Cependant l'obéissance d'Alexandre s'étendit rapidement par les pertes de jour en jour plus considérables de ses adversaires.

Les Pères de Pise, sans étouffer le schisme, firent donc tout ce qui était possible dans les circonstances contre un monstre si opiniâtre dans sa défense : s'il ne fut pas entièrement exterminé dans ce concile, il y reçut au moins une plaie mortelle, après laquelle il ne fit plus que languir jusqu'à ce qu'il expirât sous les coups du concile de Constance. Immédiatement même ou très-peu de temps après le concile de Pise, les affaires de l'Eglise changèrent entièrement de face : au lieu d'un schisme général, si bien nommé le grand schisme d'Occident, ce ne fut plus qu'un schisme tout ordinaire, de sorte que l'on se trouva dans les termes de tant de scissions précédentes, où le vrai pape était reconnu de l'Eglise catholique, et l'antipape soutenu par quelques factions diffamées. Alors on applaudit généralement, parmi tous les peuples qui ne s'obstinèrent point contre l'évidence, à ce qu'avait réglé le concile de Pise, dont on ne s'avisait pas de révoquer en doute la légitimité, ni l'œcuménicité même. L'Eglise de Rome, comme toutes les autres, et d'une manière plus marquée qu'aucune d'entre elles, donna la preuve positive et la plus authentique de son consentement, en recevant pour son légitime pasteur, celui que le saint concile lui avait donné, et en regardant les derniers pontifes romains, aussi bien que ceux d'Avignon, comme des papes douteux. Elle a toujours continué depuis à révéler Alexandre V et ses successeurs, tous provenus jusqu'à nos jours de cette même souche. Que le petit nombre de docteurs qui ont pour premier maître Jean Dominici, l'un des quatre cardinaux que fit Grégoire XII contre sa promesse, et qui ne furent reconnus qu'après avoir été créés de nouveau dans le concile de Constance, voient donc si l'on sert mieux Rome, en ôtant au concile de Pise son caractère essentiel d'autorité, qu'en suivant à ce sujet les sentimens des Eglises de France, d'Angleterre, d'Allemagne,

de Bohême, de Hongrie, de Pologne, de tous les royaumes du Nord, et de la plus grande partie des docteurs anciens de l'Espagne et de l'Italie même !

Le pape Alexandre, aussitôt après son élection, ne manqua point de la notifier à toute l'Europe, qui, à l'exception des royaumes de Castille, d'Aragon et d'Écosse, attachés à Benoît, des états de Robert de Bavière, du roi Vladislas, et du peu de villes d'Italie qui tenaient encore pour Grégoire, ne différèrent point à le reconnaître pour seul et vrai pontife. Il est à présumer qu'il eût gagné le roi Robert lui-même, s'il ne l'eût pas piqué en laissant à Wenceslas la qualité de roi des Romains. Il en fut cependant du nouveau pontife ainsi que de bien d'autres, qui, ayant été regardés dans le second rang comme des hommes supérieurs, se trouvent dans le premier réduits à la classe des génies subalternes. Le cardinal de Milan, devenu pape, ne se gouverna que par les conseils ou plutôt par les ordres du cardinal de Saint-Eustache, le fameux Balthazar Cossa, qui lui succéda sous le nom de Jean XXIII. Cossa, revêtu de la légation de Bologne, où il avait acquis une autorité presque souveraine par son génie entreprenant, ses intrigues, son talent pour les affaires, et même pour la guerre, se rendit d'abord nécessaire au pape Alexandre, en unissant les troupes de l'Église avec celles du roi Louis d'Anjou, et en soumettant au pontife le patrimoine de saint Pierre et la ville même de Rome. Cependant, loin d'y conduire le pape, que la peste obligea à quitter Pise sur la fin d'octobre, il l'engagea, malgré les invitations pressantes des Romains, à venir à Bologne, où il pouvait tout ; fondant dès lors un espoir ambitieux sur la grande vieillesse et les infirmités du pape. Alexandre alla d'abord à Prato, puis à Pistoie, où il passa une partie de l'hiver et s'abandonna avec délices au plaisir qu'il goûtait à répandre des bienfaits. Malgré la bassesse de sa naissance, il avait reçu de la nature un fonds de générosité, auquel l'on ne pouvait qu'applaudir quand il avait pour objet les pauvres et les gens de mérite ; mais aussi, comme cela arrive assez souvent aux personnes qui dans les rangs inférieurs ont cette inclination noble, Alexandre porta la bienfaisance à l'excès, et, dans son exercice, ne sut point user de la réserve et du discernement convenables. C'était en lui une espèce de passion de faire des grâces, et de renvoyer tout le monde content. A peine savait-il, selon Thiéri de Niem¹, ce que c'était que de refuser, quelle que fût la chose demandée, ou la qualité de celui qui la demandait. Il multiplia les charges de sa cour, presqu'à l'égal de la multitude avide des

¹ L. III. cap. 31 et 32

solliciteurs qui l'obsédaient, distribua les bénéfices sans s'astreindre aux examens et aux autres formes accoutumées, donna des abbayes, des évêchés, des archevêchés, avant même son couronnement, et accorda des graces si exorbitantes aux conclavistes des cardinaux, qu'il se fit soupçonner d'avoir contracté avec eux des engagemens simoniaques; ce qu'il serait néanmoins fort imprudent de prendre à la lettre: outre le penchant habituel de Thiéri pour la satire, cet historien était spécialement intéressé, comme officier de la chancellerie romaine, à blâmer un pape qui, en abrégant les formes et les expéditions, avait extraordinairement réduit les émolumens de cette charge. Ce n'est pas que nous prétendions mettre ce pontife à l'abri de tout reproche d'imprudence et d'inconsidération. Profond théologien, prédicateur éloquent, on ne voit pas qu'il fût bien versé dans les lois et les usages, et il montra aussi peu de talent que d'expérience dans les choses de pratique. Il nous apprend lui-même les effets d'une profusion qui s'accrut à proportion de ses dignités. On lui entendit souvent répéter qu'il avait été un riche évêque, un pauvre cardinal, et qu'il était un pape mendiant. Dans la distribution de ses immenses bienfaits, il n'eut garde d'oublier l'ordre qui l'avait tiré de la poussière. Il donna des charges, dans sa cour, à ses anciens confrères les frères mineurs, les fit placer, autant qu'il put, dans les évêchés vacans, et confirma leurs privilèges par une bulle qui renouvela tous les anciens démêlés des religieux mendiants avec le clergé séculier.

Etant encore à Pistoie, il publia une autre bulle, afin d'arrêter les progrès que les erreurs de Wiclef faisaient en Bohême par les intrigues de Jean Hus, ainsi nommé du bourg de Husinetz, lieu de sa naissance. Ce cabaleur hypocrite, ayant éloigné de Prague les docteurs allemands les plus capables de s'opposer aux nouvelles erreurs, en répandait le venin sans gêne et sans retenue¹. Les prédicans les plus fougueux, après lui, étaient Jacobel de Misnie et Jérôme de Prague, qui, à l'exemple de leur coryphée, ne cessaient d'animer les peuples contre les prêtres et les moines. Ils ne déclamaient pas seulement contre les clercs ignorans et vicieux, mais contre tout l'ordre hiérarchique, sans épargner les premiers prélats, ni le souverain pontife. Jean Hus se faisait gloire de suivre en cela les principes schismatiques de Wiclef, et jusqu'à ses dogmes les plus visiblement hérétiques, à la réserve de ceux qui anéantissaient les sacremens, ou du moins la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Différens docteurs lui donnèrent,

¹ Cochl. l. 1, c. 12. Harus. Feld. l. iv. Dubrav. An. Sylv.

mais en vain, des avis salutaires. L'archevêque de Prague, Shincon d'Haseimberg, de naissance illustre, d'un zèle éclairé et d'un courage à tout mépriser pour la défense de la foi, rassembla les docteurs, en sa qualité de légat du saint siège, se fit apporter les livres qui mettaient le trouble dans son diocèse, et les fit brûler au nombre de plus de deux cents, avec les étoffes précieuses, les plaques et les fermoirs d'or et d'argent dont ils étaient revêtus pour la plupart (1408). Bien plus, attaquant de front Hus lui-même, sans égard à la vive protection de la reine Sophie dont l'hérésiarque était confesseur, il l'interdit de la prédication; mais le perturbateur habile établit des conférences, dans lesquelles de simples laïques, des artisans grossiers, des femmes et des servantes faisaient la controverse comme des théologiens. Il y en eut qui composèrent des livres, mais surtout des chansons, dont quelques-unes étaient si injurieuses à l'archevêque, que Wenceslas, tout abruti qu'il était, fit défense de les chanter sous peine de la vie. Ce fut pour arrêter ces scandales, dont le bruit se transmit au-delà des monts, que le pape Alexandre donna sa bulle du 20 décembre 1409, portant défense d'enseigner en public ou en particulier les articles de Wicléf, avec ordre de faire abjurer les personnes suspectes, de les tenir pour hérétiques, si elles n'obéissaient pas, et de les poursuivre comme telles. Jean Hus, qui se sentait fortement appuyé, ne fit que rire de cette ordonnance, et appela du pape surpris au pape mieux informé.

Alexandre se rendit cependant à Bologne, où, après quelques mois, comme le cardinal de Saint-Eustache s'y attendait et y contribua, selon les soupçons même du concile de Constance, il mourut le 3 mai 1410, après dix mois et huit jours de pontificat. Avant d'expirer, il déclara qu'il croyait juste et légitime tout ce qui s'était fait au concile de Pise. Le sacré collège était alors composé de vingt-trois cardinaux, dont sept se trouvaient absens : les seize présens entrèrent au conclave, après la neuvaine des funérailles, et le 17 du même mois de mai, ils élurent le cardinal de Saint-Eustache, Balthazar Cossa, qui prit le nom de Jean XXIII. Quelque envie qu'il eût d'être pape, il avait feint de ne pas s'en soucier et avait proposé d'élire le cardinal Caraccioli son compatriote, homme de bien, ou plutôt bon homme, sans doctrine, sans dehors, et sans nulle aptitude au gouvernement. La dissimulation de Cossa n'empêcha point qu'il ne fût accusé de violence et de simonie, de vexations tyranniques, de manœuvres de corsaire, analogues à sa première profession, des trames et des noirceurs d'un génie brouillon, de dissolution dans ses mœurs, en un mot, de tous les vices et les déportemens qui fournirent matière au malheureux procès sur le-

quel nous ne serons que trop obligés par la suite de nous appesantir. Du reste, il avait beaucoup de talent pour les affaires temporelles.

Trois jours avant son couronnement, le 21 de mai, Robert, roi des Romains, était mort dans ses états de Bavière. Sitôt que le pape en fut informé, il fit marcher ses nonces, afin de procurer cette couronne à Sigismond de Luxembourg, alors roi de Hongrie, fils de l'empereur Charles IV et frère de Wenceslas, avec lequel Sigismoud n'avait rien de commun que la proximité du sang. C'était un prince d'heureux naturel, de beaucoup d'esprit, d'une grande prudence et d'une constance éprouvée, instruit et laborieux, bienfaisant, religieux sans être irréprochable dans ses mœurs, doué en un mot des qualités les plus propres, sinon à édifier, du moins à soutenir l'empire et l'Eglise. Il n'eut cependant qu'une partie des suffrages, le 20 de septembre 1410, et les autres voix tombèrent sur Jossé, marquis de Moravie; mais celui-ci était fort avancé en âge, et mourut le 8 de janvier de l'année suivante; après quoi tous les électeurs reconnurent Sigismond, qui régna vingt-sept ans. Le samedi des quatre-temps de la Pentecôte, 6 de juin 1411, le pape Jean fit une promotion de quatre cardinaux, dans laquelle il eut soin de donner place à la plupart des nations. Les deux plus remarquables furent Pierre d'Ailli, évêque de Cambrai, et Guillaume Fillastre, autre docteur français, et comme le premier, fort attaché autrefois à Benoît XIII. Jean, voyant encore les mécontentemens qu'occasionait la bulle rendue par son prédécesseur en faveur des religieux mendiants, ordonna qu'elle serait regardée comme non avenue, et que les choses resteraient dans l'état où elles se trouvaient avant la publication d'un règlement si mal accueilli ¹.

Enfin, après avoir passé un an à Bologne, afin d'assurer les intérêts du saint siège dans cette partie de l'Italie, il alla prendre possession de Rome, pour s'attacher de plus en plus les Romains, qui l'appelaient par des invitations empressees, et pour les délivrer des inquiétudes que leur donnait toujours Vladislas. Dans ce but, il joignit les troupes de l'Eglise à celles de Louis d'Anjou, qui remporta d'abord de grands avantages. La bataille de Garillan (1411), l'une des plus mémorables de ce siècle, devait naturellement faire perdre ce royaume à Vladislas, et ne procura que de beaux chevaux avec de riches ameublemens aux généraux vainqueurs, qui s'amuserent à piller comme le soldat. Pour comble d'imprudence, le roi Louis, au lieu d'écraser sur-le-champ son ri-

¹ Hist. Univ. Paris. tom. v, p. 214

val, reprit après sa victoire la route de France, et laissa aux Napolitains le temps de se rétablir. A la première nouvelle du combat, qui fut portée à Rome avec les étendards pris sur les vaincus, le pape se livra aux transports d'une joie excessive, mais qui dura peu. Bientôt il fut instruit des fautes du vainqueur et des ressources du vaincu, qui reparut en campagne, et reprit, avec son premier ascendant, tous ses procédés tyranniques. A défaut des armes temporelles, le pontife eut recours aux censures et à l'anathème, à l'absolution des sermens de fidélité, aux qualifications de parjure, de schismatique, d'hérétique, de relaps, d'ennemi incorrigible de l'Eglise, à tout ce qui pouvait rendre ce prince odieux aux fidèles, et enfin à la croisade qu'il fit publier contre lui dans toute la chrétienté¹. C'est ce qui porta les nouveaux hérétiques de Bohême à se démasquer avec insolence, et à commencer ces attroupemens séditionnaires, dont la férocité et tous les excès dévastèrent si long-temps ce malheureux royaume.

Jean Hus, depuis sa première condamnation, s'était retiré à Husinetz, sous la protection du seigneur de cette bourgade, son admirateur aveugle et son déterminé fauteur. L'archevêque Sbincon étant venu à mourir, le prédicant reentra dans Prague; et jamais on ne connut mieux de quelle importance, heureuse ou funeste, est un évêque bon ou mauvais dans la capitale, pour les affaires générales de la religion. Il eut pour successeur un certain Albicus de Moravie, qui parvint à cette dignité par la faveur, ou plutôt par le caprice du roi Wenceslas, dont il était médecin : ame de boue, et pétrie tout entière, pour ainsi dire, de la fange d'où il avait été tiré. Son avarice en particulier était si sordide et si extravagante, qu'il ne pouvait souffrir les chevaux, parce qu'ils mangeaient, disait-il souvent, la nuit comme le jour. Uniquement attentif à remplir ses coffres, il laissa faire aux novateurs tout ce qu'ils voulurent. Il vendit quelque temps après son archevêché à Conrad, évêque d'Olmütz, qu'il avait nécessairement fallu nommer administrateur à cause de l'incapacité du titulaire, et qui réalisa tout ce que présageait ce trafic impie.

Après avoir corrompu une infinité de personnes, parmi le peuple, les ecclésiastiques et l'université même, Jean Hus eut l'audace d'annoncer par des affiches, et de tenir en effet une conférence publique, au sujet de la croisade et de l'indulgence publiées contre le roi Vladislas². Les sectaires étaient si animés que plusieurs conjurèrent ensemble pour immoler sur-le-champ les prédicateurs de l'indulgence. Un dimanche qu'un de ces prédicateurs dévelop-

¹ Hist. anon. XXXI, 24, p. 810. — ² Theol. Bell. Hus. p. 12. Æn. Sylv. Hist. Boh. c. 55.

paît les trames et faisait sentir le venin des écrits de Jean Hus, un cordonnier lui donna un démenti en pleine assemblée. Un second artisan, dans une autre église, se mit à crier au milieu du sermon que le pape Jean était l'antechrist, puisque il faisait répandre le sang chrétien. Il y en eut un troisième qui chargea d'injures un moine qui prêchait dans son monastère. On osa tout, sous un prince crapuleux qui ne se souciait pas plus de la religion que de l'état, et sous une reine fascinée par un directeur hérétique. Cependant le sénat fit emprisonner ces trois boutefeux, et tenta, par une juste sévérité, d'arrêter le désordre à sa source; mais le peuple prit les armes, et demanda leur liberté avec des clameurs effrayantes. Le sénat calma l'émeute par de belles paroles, et chacun retourna chez soi. Peu après on exécuta secrètement les coupables; mais comme on vit leur sang couler sous la porte du palais, le peuple s'attroupa de nouveau, enleva leurs corps, les enveloppa de draps d'or et d'argent, et les porta processionnellement dans toutes les églises de la ville, les prêtres de la secte ne cessant de crier: *Voilà les martyrs qui se sont immolés pour la loi de Dieu.* Ils les embaumèrent ensuite, et les déposèrent, comme des reliques insignes, dans le sanctuaire de leur église de Bethléem. La superstition en cette circonstance arrêta les effets de la fureur et de la vengeance, qui ne furent suspendus que pour se déborder ensuite avec plus de violence et d'atrocité.

Cependant Jean XXIII, en confirmation de la bulle de son prédécesseur, prononça de nouveau contre les erreurs qui avaient cours. Il condamna la lecture des ouvrages de Wiclef, ordonna de brûler publiquement ceux qu'on pourrait découvrir, et menaça les opposans d'être traités comme fauteurs d'hérésie. Cette bulle fut dressée dans le concile que le pape Jean, en exécution des décrets de Pise, tint à Rome, trois ans après celui-ci. C'est le seul acte qu'on en trouve. Il y vint si peu d'évêques, qu'il n'y eut pas moyen de lui attribuer le caractère auguste de concile œcuménique et représentant l'Eglise universelle. Il fallut donc proroger de nouveau le terme de la réformation ordonnée à Pise; et bientôt il fut question, d'une manière à ne plus reculer, d'en fixer le temps et le lieu.

Le pape, avant d'assembler son concile à Rome, s'était réconcilié avec le roi Vladislas (1412). La retraite de Louis d'Anjou, et les progrès de son rival dans les terres de l'Eglise où il avait soin de se fortifier pied à pied, firent oublier les notes qu'on lui avait imprimées d'hérétique et de relaps. On prétend, de plus[†], que

† Niem vit. Joan. c. 24.

cette paix coûta au pontife cent mille florins d'or. Il fut stipulé que Vladislas jouirait non-seulement du royaume de Naples, mais de celui de Sicile; que, de son côté, il reconnaîtrait le pape Jean, et abandonnerait Grégoire. Cette négociation ne put se conduire si secrètement, que Grégoire n'eût au moins quelque soupçon. Avant qu'elle fût entièrement conclue, Vladislas l'étant venu voir à Gaëte, et le saluant à l'ordinaire comme souverain pontife : « Mon cher seigneur, lui dit le malheureux pape, que ne me demandiez-vous au moins mon concours pour l'accord que vous m'avez ditiez ? » Le roi nia tout avec assurance, laissa passer quelques semaines pour colorer son mensonge, puis lui fit dire qu'il eût à sortir avec ses gens du royaume de Sicile dans le dernier jour d'octobre. Alors trop assuré du traité, et tremblant avec toute sa cour de la position où il se trouvait, Grégoire s'embarqua sur deux vaisseaux vénitiens qui avaient heureusement relâché à Gaëte, tint quelque temps la haute mer, tourna vers la Marche-d'Ancone, et, accompagné de trois cardinaux, se retira dans son ancien asile de Rimini, sous la protection du prince Charles Malatesta, son ami incorruptible.

Au printemps de l'année suivante 1413, le roi Vladislas s'approcha de Rome avec une armée considérable, sous prétexte d'y maintenir le bon ordre pendant que le pape Jean irait au concile général que toute l'Église continuait à demander. Le pape, malgré son traité, se douta que ce prince peu scrupuleux avait pour but de surprendre Rome, et se tint sur ses gardes; mais le roi y avait des intelligences, et y entra par un trou fait de nuit à la muraille. Le pape s'enfuit de grand matin, se retira jusqu'au voisinage de Florence, où il ne se crut pas encore en sûreté, passa le reste de l'année à errer de ville en ville dans la Lombardie, puis alla s'établir à Bologne, vers le commencement du carême. Le roi de Naples, qui n'aspirait à rien de moins qu'à subjuguier l'Italie entière, où tout pliait devant lui, voulut d'abord fondre sur Bologne, et en chasser le pape, comme il l'avait chassé de Rome. Déjà il avait rassemblé à cet effet des troupes nombreuses, quand il fut attaqué à leur tête d'une maladie violente qui l'obligea de retourner à Naples. Il mit fin aux alarmes du pape, en y mourant, le sixième d'août, âgé de 39 ans seulement : prince des plus fameux entre ceux de son siècle, tant par ses grands talens que par ses grands vices, et malgré la médiocrité de ses états par la grandeur de ses exploits. Mais toutes ses bonnes qualités furent entièrement éclipsées par les mauvaises et surtout par une ambition, une avarice, une débauche, auxquelles il sacrifia, et parole et traités, et sermens, tous les droits les plus inviolables de la nature, de la

société, de la religion. Comme il ne laissait point d'enfans légitimes quoiqu'il eût eu trois femmes, ses états passèrent à la princesse Jeanne ou Jennelle, sa sœur, de mœurs encore plus déshonnêtes, ou plus déshonorantes que celles de son frère ¹

Le roi d'Angleterre, Henri IV, était mort dès le 20 mars de l'année précédente 1413. Son fils aîné lui succéda sous le nom d'Henri V. A ce changement de souverain, les lollards ou wicléfistes, voulant intimider le nouveau roi, affichèrent aux portes des églises de Londres des placards, par lesquels ils annonçaient qu'ils étaient cent mille, prêts à s'élever contre quiconque ne tenait pas leur foi. Ils avaient pour chef Jean Oldcastel, homme de condition, renommé pour sa valeur. Thomas d'Aronel, en sa qualité d'archevêque-primat du royaume, crut devoir se prononcer, après un trait d'audace qui pouvait avoir de si grandes suites. Il rassembla le clergé dans la capitale, et l'on trouva que ce gentilhomme avait envoyé des apôtres de la secte en plusieurs diocèses, pour prêcher, malgré les évêques et les défenses expresses des conciles déjà tenus à ce sujet. L'archevêque le fit citer à comparaître en personne et à jour nommé : tout l'effet de la citation fut que le chevalier hérétique se fortifia dans le château qu'il habitait. Il fut pris enfin, et amené à Saint-Paul de Londres, par devant l'archevêque, assisté des évêques de Londres et de Winchester. On l'interrogea principalement sur le mystère de la transsubstantiation et sur la nécessité du sacrement de pénitence qu'on ne put jamais lui faire confesser. Touchant le pouvoir des clés, il répondit qu'il ne fallait obéir au pape et aux évêques qu'autant qu'ils imitèrent la pauvreté de Jésus-Christ et de saint Pierre; que, depuis que l'Église s'était enrichie, le pape était la tête de l'antechrist, que les évêques en étaient les membres, et les moines la queue : idée assez noble au jugement des sectes anglicanes, pour s'être maintenue jusqu'à nos jours, à partir du temps grossier d'où elle date parmi elles. Oldcastel, se livrant ensuite à son enthousiasme, étendit les mains, et cria aux assistans : « Ceux qui me jugent » sont des guides qui ne peuvent que vous conduire au lieu » de perdition. » Il fut déclaré hérétique, et livré au bras séculier. ²

On lui accorda néanmoins un délai de quarante jours, pour venir à résipiscence ; mais avant ce terme, il s'échappa de la tour de Londres, où il était détenu, répandit aussitôt des lettres séditieuses parmi le peuple et la noblesse, rassembla tous ceux de son parti, et attisa par toutes les voies imaginables le feu de la

¹ Summont. l. iv. Niem. l. iii, c. 48.— ² Valsing. p. 374. Tom. xi, Conc. p. 223

sans légiti-
 la princesse
 éshonnètes,
 20 mars de
 sous le nom
 ds ou wiclé-
 t aux portes
 annonçaient
 uiconque ne
 stel, homme
 rondel, en sa
 r se pronon
 grandes suites.
 que ce gentil-
 eurs diocèses,
 sses des con-
 à comparaître
 tion fut que le
 habitait. Il fut
 evant l'arche-
 ester. On l'in-
 substantiation
 e put jamais lui
 répondit qu'il
 ils imiteraient
 ue, depuis que
 antechrist, que
 la queue : idée
 ur s'être main-
 d'où elle date
 ousiasme, éten-
 qui me jugent
 nduire au lieu
 livré au bras
 te jours, pour
 appa de la tour
 es lettres sédi-
 tous ceux de
 es le feu de la

révolte, qui éclata l'année suivante. Alors au cœur de l'hiver, et durant la nuit, les rebelles se rendirent en forces au village de Saint-Gilles près Londres, dans le dessein de détruire, pour coup d'essai, les monastères de Westminster, de Saint-Albans, de Saint-Paul, et généralement tous ceux de cette capitale. Mais instruit à propos, le roi mit les troupes sous les armes, et marcha de nuit aux rebelles qui, se voyant découverts, perdirent courage et s'enfuirent à la débandade. Plusieurs furent pris, et sur-le-champ pendus ou brûlés. Peu après, on publia par tout le royaume un édit, qui déclarait les lollards ou wicléfistes, traîtres à Dieu et au roi, confisquait leurs biens, condamnait leurs personnes au feu, comme hérétiques et rebelles. Ces exécutions eurent lieu en différens endroits, et le royaume fut encore mieux purgé de cette infection par la crainte qui força ces perturbateurs à le désertir, pour aller chercher leur sûreté dans les lieux où ils étaient moins connus.

En France, on condamna vers le même temps la doctrine du tyrannicide, que Jean Petit y avait soutenue avec tant d'impudence cinq ans auparavant ¹. Ce n'est pas qu'à son origine elle n'y eût excité toute l'horreur qu'elle méritait; mais le pouvoir du duc de Bourgogne et l'arrogance de son protégé avaient étouffé les réclamations. Le faux docteur étant mort, et le duc ayant beaucoup perdu de son crédit, l'Église de France témoigna tout son éloignement d'une doctrine qui pouvait mettre en péril la personne alors si chérie de ses rois. Gerson fut le premier qui se déclara, sans toutefois nommer le Bourguignon, ni son apologiste ². Ensuite Gérard de Montaigu, évêque de Paris, l'inquisiteur et le conseil de la foi, sur la poursuite de la cour, demandèrent l'avis des docteurs touchant différentes propositions extraites de l'ouvrage de Jean Petit. La première, qui faisait tout le fond du système, portait qu'un tyran peut et doit être mis à mort, même par ses sujets, en toute manière possible, de vive force ou par artifice, sans attendre l'ordre de personne, et nonobstant tout serment. Les autres articles sont des exemples tirés de l'Écriture, pour confirmer le premier. Après bien des conférences et toutes les discussions convenables, le 16 de janvier 1414, les docteurs donnèrent leur avis portant que cette étrange proposition, érigée témérement en maxime, est une erreur dans la foi et dans la doctrine des mœurs; qu'elle tend au renversement de tous les états, et à la perte des souverains, qu'elle donne ouverture aux défiances réciproques, aux trahisons, aux parjures, aux plus funestes désordres.

¹ Duboul. t. v, p. 247 et seq. — ² Gerson, t. v, p. 56 et seq.

Le vingt-troisième de février, l'évêque de Paris et l'inquisiteur, en présence de quelques prélats, de plusieurs docteurs, et d'une grande foule de peuple, prononcèrent la censure contre les propositions, dénoncées au nombre de neuf, et condamnèrent au feu le discours dont elles étaient tirées. Cette sentence fut exécutée le surlendemain, devant une multitude encore plus nombreuse, au parvis de Notre-Dame. Cette manière de penser des docteurs et des prélats français fut peu après confirmée par l'Église universelle dans le concile de Constance, qui commença enfin cette même année 1414.

La bulle de convocation, qui en fixait l'ouverture au premier jour de novembre, avait été publiée dès le 9 décembre de l'année précédente, par les soins de l'empereur Sigismond, lequel eut à vaincre pour cela les appréhensions aussi vives que bien fondées, et toute la dextérité de Jean XXIII ¹. Ce pape ne cherchait point à faire manquer un concile qui se tenait par les ordres, et qui n'était, pour ainsi dire, que la continuation de celui de Pise, aux dispositions duquel Jean devait la tiare; mais il craignait avec raison, qu'en le célébrant dans les états de l'empereur, il n'y fût pas le maître, soit de dissoudre l'assemblée, soit d'en traverser les opérations, si, comme il parut le pressentir, on ne pouvait conclure l'union de l'Église, toujours divisée, qu'aux dépens de sa dignité propre. Les manières insinuantes, le secret et la politique de Sigismond triomphèrent de ce premier obstacle; mais après que le pape eut agréé la ville de Constance, et l'eut indiquée lui-même pour le lieu du concile, il fit encore difficulté d'y assister en personne. La ville de Rome étant rentrée sous son obéissance depuis la mort du roi Ladislas, il voulut s'y rendre sous prétexte de recouvrer les autres domaines de l'Église. Alors ses cardinaux eux-mêmes se prononcèrent avec force: ils lui dirent qu'il devait laisser le soin du temporel à des lieutenans, et vaquer en personne aux choses spirituelles. Il fut donc réduit à prendre inquiet et tremblant la route de Constance.

¹ Rain. ant. 1414, n. 22.

LIVRE QUARANTE-NEUVIÈME.

DEPUIS L'OUVERTURE DU CONCILE DE CONSTANCE EN 1414, JUSQU'À SA
CONCLUSION, EN 1418.

SEMBLABLE à une victime ornée pour le sacrifice, Jean XXIII, après avoir fait de grands préparatifs en habits, en équipages, en meubles magnifiques, partit pour Constance, le premier jour d'octobre 1414, avec une suite de six cents hommes¹. Comme il présentait cependant le coup fatal qui l'y attendait, il s'aboucha dans le comté du Tirol avec le duc Frédéric d'Autriche, le lia fortement à ses intérêts, et le déclara capitaine général de ses troupes, avec une pension annuelle de six mille florins d'or. Après cela, il reprit sa route avec un air de sécurité, et le 28 du même mois, jour de saint Simon et saint Jude, il fit son entrée à cheval, sous un dais, accompagné de neuf cardinaux et du reste de son pompeux cortège. Le concours des assistans, venus de toute part, était si nombreux, que l'on compta dans Constance jusqu'à trente mille chevaux, et une multitude proportionnée de personnes. Six cardinaux arrivèrent encore depuis le jour de la Toussaint, indiqué pour l'ouverture du concile, et dans la suite il y en eut vingt-deux.

Ce fut sans doute par considération pour ces prélats et pour les autres Pères qui survenaient de jour en jour, que cette ouverture fut différée jusqu'au 5 de novembre². Le délai fut résolu de l'avis des cardinaux présens, et le jour de la Toussaint, le pape officiant dans la cathédrale, au milieu de la messe, le cardinal de Florence lut un écrit qui annonçait cette prorogation, et donnait le nouveau concile pour une continuation de celui de Bise. Jean XXIII ne perdait aucune occasion d'inculquer la liaison indissoluble, et l'espèce d'identité qu'il aimait à établir entre ces deux conciles, persuadé que, si le second n'était qu'une partie du premier d'où émanait son autorité, elle ne courrait aucun risque, et que la déposition de ses concurrens Grégoire et Benoît serait regardée comme un jugement sans retour. Cette idée prit assez bien parmi les prélats qui arrivèrent les premiers à Constance : c'est

¹ Vonder. Hard. t. iv, p. 7. — ² *Ibid.* p. 10.

ce qui résulte d'un mémoire dressé dans quelques congrégations tenues entre la cérémonie de l'ouverture, qui eut lieu enfin le 5 de novembre, et la première session qui se tint le 16 du même mois¹. On y traitait de la réunion des trois obédiences ; mais on ne proposait la cession que pour Grégoire XII et Benoît XIII, et l'on insistait fortement sur la soumission due aux décrets du concile de Pise, afin de ramener tous les partis à l'obéissance de Jean XXIII, successeur d'Alexandre V.

Quoique cette manière de voir et de présenter les choses fût principalement l'ouvrage des Italiens arrivés les premiers en assez grand nombre, elle ne laissait pas que d'être fort plausible : tous ceux qui composaient le concile, ne doutant point qu'il ne fût légitime et vraiment œcuménique, ne pouvaient pas douter non plus que Jean XXIII ne fût le vrai pape, et ne dût être reconnu comme tel de toute la chrétienté. Cette assemblée ayant été convoquée par ce pontife pour continuer le concile de Pise, si elle en eût tenu l'autorité pour équivoque, il est évident que la sienne eût été pareillement douteuse : si au contraire l'assemblée n'était qu'une suite et comme une prorogation du concile de Pise, on devait conséquemment tenir pour antipapes Grégoire et Benoît déposés par ce concile comme schismatiques et hérétiques, et par la même conséquence reconnaître Alexandre V et son successeur papes indubitables. On n'en était plus au terme où l'on s'était trouvé avant la création d'Alexandre, quand les Pères de Pise, ne pouvant discerner avec certitude entre les droits respectifs des deux prétendants au pontificat, les avaient déposés l'un et l'autre pour faire un pape dont l'autorité ne fût plus douteuse. Il paraissait donc fort raisonnable qu'à l'exemple de ce qui s'était fait anciennement contre tant d'autres schismes, on s'en tint au pape que reconnaissait l'Eglise, représentée par un concile général, et qu'on ne s'occupât plus que des moyens d'abattre les antipapes. Les Pères de Constance, sans se départir des principes qu'on vient d'exposer, n'en tirèrent pas néanmoins cette conséquence pratique ; mais Jean se leurra encore de ces idées jusqu'à ce qu'il y eût au concile un certain nombre d'évêques et de docteurs. Dans la première session, où l'on choisit les officiers du concile, et dans le peu d'affaires qu'on traita d'ailleurs pendant le reste du mois de novembre, on n'attaqua ni son état, ni son autorité, et les délibérations se firent à peu près selon ses vues. Son parti se soutint même assez bien le reste de l'année, c'est-à-dire, jusqu'à l'arrivée de l'empereur, qui entra dans Constance, avec une cour nombreuse, la nuit de Noël.

¹ *Id.* t. II, part. 8, p. 188

Ce prince, pour lors âgé d'environ quarante-six ans, et l'un des plus beaux hommes de son siècle, par les qualités du corps et de l'esprit, par sa haute stature, la beauté noble de son visage, son port plein de majesté et cet air de grandeur à qui le droit de commander paraît naturel; par son aisance et ses graces à s'énoncer, en latin même; par sa capacité dans les lettres, et son mépris pour ceux d'entre les nobles qui se faisaient encore honneur de leur ignorance; par sa politique, son application aux affaires, sa libéralité, son humanité, sa douceur et beaucoup d'autres vertus morales et chrétiennes, spécialement par un zèle infatigable pour la foi et l'union de l'Église¹; ce prince, en réparant par tant de qualités brillantes le déshonneur que Wenceslas avait fait à son sang, dut passer pour un prodige, en comparaison de ce frère diffamé. Mais quoi qu'en aient dit bien des historiens éblouis par les traits si tranchans de ce contraste, Sigismond, outre son incontinence qui enhardit celle de sa seconde femme, la Messaline de son siècle, eut bien des défauts qui font douter s'il fut un grand homme, et qui constatent d'une manière irréfragable qu'il ne fut pas un héros. Battu honteusement dans la plupart des combats qu'il livra sans nombre, il se montra aussi enclin à maîtriser les prêtres et les docteurs, qu'inhabile à réprimer les ennemis de l'état; tel fut peut-être, aussi bien que sa manie, le trait le plus saillant de son caractère.

Avant son arrivée à Constance, Pierre d'Ailli, cardinal de Cambrai, y était revenu de la légation d'Allemagne, que le pape Jean lui avait confiée. Ce membre illustre de l'école de Paris en avait tous les principes, par rapport à l'extirpation du schisme. Ayant vu le mémoire dressé par les Italiens, pour demander que l'on commençât par ratifier les décrets de Pise, et par soumettre en conséquence Ange Corario et Pierre de Lune, il répliqua par écrit que, les conciles de Pise et de Constance étant égaux en autorité, l'un n'avait pas besoin d'être confirmé par l'autre; que cette confirmation n'était pas seulement inutile, mais qu'elle serait très-préjudiciable au concile de Pise, en faisant naître le scrupule dans l'esprit des simples, et en fournissant aux schismatiques une source nouvelle de chicanes. Il faudrait bien plutôt tenter, poursuit-il généralement et sans excepter le pape Jean XXIII, il faudrait bien plutôt tenter l'abdication volontaire, en faisant un sort convenable à tous ceux des prétendans qui voudraient se déporter de leurs droits pour le bien de la paix². C'était là sans doute attaquer la papauté de Jean XXIII, mais par des traits furtifs et

¹ Joan. Cuspin. in Sigism. — ² Vonder. Hard. t. II, part. 8, pag. 195.

décochés comme au hasard. L'assurance qu'inspira l'arrivée de l'empereur, fit démasquer les batteries.

Sigismond, de prime abord, demanda qu'on attendit les nonces de Grégoire et de Benoît; ce qui fut accordé, sans que Jean pût parer un coup qui en préparait tant d'autres, en établissant l'égalité entre les trois papes. Les nonces de Grégoire arrivèrent durant le cours de janvier (1415), et se joignirent au cardinal de Raguse, Jean Dominici, qui était venu dans le même but dès le mois de novembre, et qui avait affiché sur son logement les armes de Corario, avec les symboles du pontificat¹. Il est vrai que ces marques d'honneur furent abattues presque aussitôt, mais d'une manière clandestine; et dans les délibérations qui eurent lieu à ce sujet, quelques-uns furent d'avis qu'on devrait les replacer: le grand nombre, sans vouloir faire cet affront au pape Jean, opinèrent que, si Grégoire était présent en personne, on devrait lui laisser cette distinction. Conformément à cet avis, on permit que les nonces de ce pontife entrassent en chapeau rouge. On ne voulut pas cependant les admettre parmi les autres cardinaux. Ils promirent, de la part de leur maître, la cession, avec une soumission parfaite à toutes les décisions du concile, et requirent que Jean XXIII n'y présidât point. On accepta leur promesse, mais on n'eut aucun égard à leur demande, parce que, le concile tenant Jean pour vrai pape, les canons voulaient qu'il y présidât jusqu'à ce qu'il fût dépouillé de son titre. Quant aux nonces de Benoît, ils ne proposèrent qu'un pourparler à Nice en Provence, entre lui et l'empereur, en présence du roi d'Aragon. C'était Sigismond lui-même qui avait imaginé ce projet, qu'il se flattait de rendre efficace, et qui ne servit qu'à mettre dans tout son jour l'endurcissement irrémédiable de Pierre de Lune.

Cependant, tous les avis tendant à la cession générale des trois papes, les partisans de Jean XXIII composèrent et firent courir différens écrits, pour s'opposer au progrès de cette opinion; mais ils se bornèrent à insister vaguement sur l'autorité du concile de Pise, sans toucher au point précis de la question. savoir si celui qui était reconnu pour vrai pape pouvait être obligé à céder dans une conjoncture où sa cession importait à la paix de l'Eglise. On leur répondit qu'on suivait précisément l'intention et la conduite du concile de Pise, où, quoique chaque obéissance tînt son pape pour légitime, on avait toujours reconnu, de part et d'autre, que ce pape devait céder pour le bien de la paix, parce qu'une partie de la chrétienté ne voulait pas lui obéir; que, de la même manière

¹ Conc. Hard. t. VIII, p. 256. Append. ad. t. XII. Conc.

et pour les mêmes raisons, quoique les pères de Constance reconnussent Jean pour légitime pontife, et qu'il le fût réellement; comme il y avait encore des souverains et des états entiers qui soutenaient le contraire, il était obligé de céder en cas que les deux autres en fissent autant, puisque c'était l'unique et sûr moyen de réunir toute l'Église sous un même chef, et d'extirper promptement le schisme. Il est évident par-là que la conduite du concile de Constance n'ôte rien à l'autorité ni à la légitimité de celui de Pise: ce ne fut point dans le doute de savoir si Jean XXIII était le vrai pape qu'on voulut à Constance qu'il se démit du pontificat; mais dans la persuasion où l'on y était que le vrai pasteur doit se sacrifier lui-même pour les ouailles: sublimité de principes conforme à celle de la plus pure antiquité, parce que l'Église, dans les siècles les plus dissemblables, s'est toujours ressemblée à elle-même.

On se souvint à Constance de ces temps antiques et saints, où trois cents évêques d'Afrique convinrent de quitter leurs sièges, pour mettre fin au long schisme des donatistes, jugeant que l'unité de l'Église, comme le plus grand de tous les biens, devait être préférée à tout autre intérêt, et que c'était pour l'avantage du troupeau que devait être ou n'être pas le pasteur. On ne manqua point de se rappeler surtout ces maximes admirables de saint Augustin, l'âme de cette assemblée magnanime ! « C'est » pour nos peuples que nous sommes évêques : or ce que nous » sommes pour nos frères, que nous le soyons, à la bonne » heure, tant que cela leur est utile ; mais que nous cessions de » l'être dès que cela leur devient nuisible. Après que le Fils de Dieu » est descendu du ciel, afin que nous devinssions ses membres, » aurons-nous de la peine à descendre de nos chaires, pour em- » pêcher que ces membres ne soient déchirés par une division » funeste ? »

Décidés, d'après ces principes, pour la cession de Jean XXIII comme pour celle de ses compétiteurs, les Pères de Constance ne prirent pas les moyens les plus propres à la faire exécuter, et ils souffrirent même qu'on émit d'étranges doctrines.

Dans les derniers jours de l'année suivante, il arriva des députés nouveaux de France, d'Angleterre, d'Allemagne et des royaumes du Nord, aussi bien que de l'Italie; mais la partie la plus privilégiée était la moins nombreuse. Il y avait beaucoup moins d'évêques que d'ecclésiastiques du second ordre; entre les docteurs mêmes, on en comptait un plus grand nombre qui n'étaient que laïques.

¹ Aug. ep. 1, de gest. cum Emerit. t. vii, edit. par.

Cette différence de caractère et d'état fit naître une question sur la manière de prendre les suffrages. Le souverain pontife, qui avait une foule de créatures parmi les prélats, dont les Italiens formaient d'ailleurs un si grand nombre, voulait que les cardinaux, les archevêques, les évêques et les abbés eussent tout seuls voix décisive ; mais les autres nations, animées surtout par les deux cardinaux français, d'Ailli et Fillastre, prétendaient que toutes les personnes invitées au concile, prêtres ou évêques, clercs ou laïques, donnassent leur suffrage au moins pour l'affaire de l'union. Ils la regardaient comme du ressort de tous les fidèles, que le droit primordial, prétendaient ils, dont l'application était devenue nécessaire, autorisait à se choisir un pasteur. Fillastre accordait même le droit de juger en matière de foi à toutes les personnes revêtues de quelque ordre et de quelque office ecclésiastique ; ce qui est contraire à la pratique invariable de l'antiquité, et formellement condamnable¹. Pierre d'Ailli, bien supérieur à son collègue en sagesse et en doctrine, réservait aux évêques les points qui concernent la foi, les sacremens, et en général tout ce qui appartient uniquement à la religion. Le concile conclut à laisser à tous les assistans, de quelque état qu'ils fussent, la liberté générale d'opiner pour et contre les intérêts du pape Jean.

En conséquence de cet arrangement, on en fit un autre qui ne mortifia pas moins ce pontife. L'usage ancien des conciles, où l'on ne recueillait que les suffrages des évêques, était de prendre la voix de chaque personne, pour former ensuite les décrets. A Constance, où il se trouvait dix-huit-mille ecclésiastiques, sans compter les princes et les ambassadeurs, cette méthode devenait impraticable, ou du moins sujette à la plus grande confusion, depuis qu'on avait résolu de prendre les avis de toutes sortes de personnes. Pour conserver l'ordre, on partagea le concile en quatre nations, savoir : les Italiens, les Français, les Allemands et les Anglais : il n'était pas encore question des Espagnols, qui tenaient toujours à Pierre de Lune. Chacune de ces nations avait son président particulier qu'on changeait tous les mois et chacune formait comme un tribunal séparé, où les affaires se traitaient en première instance, et où chaque personne sans distinction d'état ni de caractère donnait son suffrage. Ces assemblées particulières se communiquaient ensuite leurs délibérations dans une conférence générale, et l'en en formait un résultat, dont le rapport se faisait en pleine session, pour y être approuvé par tout le concile. Ainsi quand on tenait une session,

¹ Vonder. Hard. tom. II, part. 8, p. 224 et seq.

il ne s'agissait plus de prendre l'avis de chaque assistant, mais seulement de confirmer ce qui avait été résolu par le plus grand nombre des nations : procédé fort désavantageux au pape Jean, parce que la nation d'Italie, où il avait plus de partisans que dans toutes les autres ensemble, et où l'on comptait le plus d'évêques, n'entraît néanmoins que pour un quart dans les décisions du concile.

Sur ce pied-là, les quatre nations s'étant assemblées chacune à part, pour délibérer sur la voie la plus propre à éteindre entièrement et promptement le schisme, toutes, sans excepter celle d'Italie, conclurent à la cession des trois papes. Cette unanimité, qui fut un coup de foudre pour le pape Jean, déconcerta toute sa fermeté, et le fit d'autant mieux souscrire à ce qu'on exigeait de lui, qu'il craignit des affronts bien plus humiliants, s'il faisait une plus longue résistance. Comme tout ce qui se passait dans les assemblées des nations lui était ponctuellement rapporté, notwithstanding la loi du secret, que la crainte de léser les droits divins du pontificat, jointe à l'appât des bienfaits, faisait transgresser sans scrupule, il apprit qu'on avait présenté contre lui une longue accusation de crimes énormes, et qu'on demandait d'en informer juridiquement. Quoique chargé à faux sur plusieurs chefs, comme il le protesta constamment, il savait aussi dans sa conscience, et il avoua dit-on à quelques-uns de ses confidens, qu'il avait en effet à se reprocher une partie des fautes qu'on lui imputait. C'est pourquoi il se résolut à faire de bonne grace et comme par zèle ce à quoi il tremblait qu'on ne le contraignît d'une manière ignominieuse. Ayant rassemblé les quatre nations en présence de l'empereur, il leur déclara que, pour faire voir à toute la terre le désir ardent qu'il avait de réunir l'Église, il lui sacrifiait le pontificat même, et leur promettait d'y renoncer par un acte en bonne forme (1415). Toute l'assemblée applaudit par de vives acclamations; on donna mille éloges au zèle généreux du pontife, et il ne s'agit plus que de procéder à l'abdication. La formule en fut dressée, à la demande du pape, par le cardinal de Florence, François Zabarelle, mais en des termes qui parurent équivoques au concile. On lui en substitua une seconde, qui ne le satisfit pas davantage. Le concile, de son côté, en proposa une troisième, dont le pape à son tour ne fut pas content.

Enfin on en dressa une quatrième, à laquelle les députés de l'université de Paris donnèrent le degré de précision convenable et qui, après quelques altercations, fut adoptée par tout le monde. Au milieu de ces premiers débats, arriva le chancelier Gerson, accompagné de trois docteurs en théologie, de trois jurisconsultes.

de trois membres de la faculté de médecine, de quatre maîtres-arts. A la qualité de chef des députés de l'université de Paris, le chancelier joignait celle d'ambassadeur du roi très-chrétien. Le plus distingué après lui était Benoît Gentien, ce moine de Saint-Denis que l'on croit auteur de l'Histoire anonyme et très intéressante du roi Charles VI; il était revêtu de la qualité d'orateur de la députation. Ces nouveaux envoyés furent comblés de caresses par le pape, qui, malgré les poursuites des cardinaux Fillastre et d'Ailli, établissait encore de grandes espérances sur les Français, si attachés à son prédécesseur. Elles ne durèrent pas long-temps. Lorsqu'ils eurent passé de l'audience du pape à celle de l'empereur, qu'ils complimentèrent en latin, et qui leur répondit dans la même langue avec une facilité qui excita l'admiration générale, Sigismund les voulut lier de sentiment à la nation d'Allemagne, et leur fit la faveur de les introduire aussitôt dans l'assemblée de cette nation. Là, il leur exposa par ordre tout ce qui avait eu lieu jusqu'alors pour ménager la cession des trois papes. Ils entrèrent dans ces vues, et il ne fut plus question que d'en concevoir tellement la formule, qu'elle ne prêtât plus à aucune difficulté raisonnable.

Elle fut rédigée le 27 de février, et présentée le lendemain dans l'assemblée des nations aux députés de l'université de Paris, qui n'y désirèrent que les termes de vœu et de serment, au lieu de la simple promesse d'abdiquer qu'on y exigeait du pape¹. On la rectifia dans ce sens, puis on tint le premier de mars une congrégation générale en présence du pape, à qui le patriarche d'Antioche, prélat français, la présenta, et qui la reçut beaucoup plus facilement qu'on ne l'espérait. Jean déclara qu'il voulait tenir dès le lendemain une session solennelle, afin d'y publier cet acte décisif tel qu'il venait de l'approuver. Elle se tint en effet dans la cathédrale, où le pape, après avoir célébré la messe du Saint-Esprit, fit la lecture de cette formule, qui était conçue en ces termes :

« Pour le repos de tout le peuple chrétien, je promets librement
 » et de ma pleine volonté, je voue et jure à Dieu, à l'Eglise, à ce
 » saint concile, de céder purement et simplement le pontificat, et
 » d'accomplir cet engagement, selon la délibération du concile,
 » dès que Pierre de Lune, appelé dans son obéissance Benoît XIII,
 » et Ange Corario dit Grégoire XII, renonceront par eux-mêmes
 » ou par procureurs à leurs droits prétendus. Je m'engage de
 » même pour tous les autres cas de renonciation, de mort, d'évé-
 » nement quelconque, où les circonstances seront telles que
 » l'union de l'Eglise et l'extinction du schisme dépendent de mon

¹ Vonder. Hard. t. iv, part. 1. pag. 45.

re maîtres-és-
 é de Paris, le
 s-chrétien. Le
 oine de Saint-
 et très intéres-
 é d'orateur de
 és de caresses
 aux Fillastre et
 r les Français,
 as long-temps.
 de l'empereur,
 t dans la même
 rale, Sigismond
 e, et leur fit la
 e de cette nation.
 lieu jusqu'alors
 èrent dans ces
 air tellement la
 raisonnable.
 lendemain dans
 é de Paris, qui
 t, au lieu de la
 e. On la rectifia
 e congrégation
 he d'Antioche,
 oup plus facile-
 ait tenir dès le
 cet acte décisif
 t dans la cathé-
 du Saint-Esprit,
 en ces termes :
 omets librement
 à l'Eglise, à ce
 t le pontificat, et
 tion du concile,
 nce Benoît XIII,
 par eux-mêmes
 Je m'engage de
 de mort, d'évé-
 ront telles que
 pendent de mon

« abdication. » Aux mots de vœu et de serment, Jean, voulant se montrer pénétré de l'obligation qu'il contractait, descendit de son trône, et se mit à genoux au pied de l'autel. Le même jour, non pas cependant sans difficulté, il consigna son engagement, comme on le lui demandait, dans une bulle adressée à tous les fidèles ; ce qui eût mis le comble à la joie publique, si le pape n'eût opposé une résistance nouvelle, et qu'on ne put jamais vaincre, à la demande qu'on lui fit de constituer des procureurs pour abdiquer en son nom.

Il objecta l'éloignement avéré que Pierre de Lune avait pour la cession par voie de procureur. La nation d'Italie ne montra pas moins d'opposition. Les Français, en partie de leur propre mouvement, en partie par suite des suggestions des Italiens, se montrèrent indécis, sur quoi l'empereur, à la tête des Allemands et des Anglais étroitement liés ensemble, se transporta au lieu où se tenait l'assemblée particulière des Français, et prétendit diriger leur résolution. Ceux-ci, choqués de ce procédé impérieux, dirent nettement qu'ils ne délibéreraient point si les étrangers ne se retiraient, à l'exception de la seule personne de l'empereur. Sigismond, après quelques propos hautains et menaçans que l'on dédaigna, prit le parti de sortir, puis fit dire aux Français qu'ils devaient au moins se concerter avec les ambassadeurs du roi leur maître. C'était le prince Louis de Bavière, frère de la reine Isabelle, peu français d'inclination, qui était à la tête de cette ambassade. Par la médiation de ces ministres, la nation de France se rapprocha de celles d'Allemagne et d'Angleterre : toutes trois conclurent enfin à contraindre le pape de constituer un procureur pour la cession, de ne point dissoudre le concile, comme le bruit se répandait qu'il le voulait faire, et de continuer lui-même son séjour à Constance. Cependant les Français, malgré toutes les instances qu'on leur put faire, ne voulurent point adopter le parti violent qui fut dès lors proposé d'arrêter le pape : propos imprudent, qui ne manqua point de revenir aux oreilles du pontife, et qui le décida sur-le-champ à se mettre en sûreté par une retraite furtive.

Frédéric d'Autriche, qu'on a vu d'intelligence avec lui, était arrivé nouvellement à Constance, de retour du pays d'Artois, où il avait été conférer avec le duc de Bourgogne, qui tenait comme lui pour Jean XXIII. L'envie de soustraire l'ouvrage de Jean Petit à la flétrissure que méritait cet apologiste du tyrannicide, était le grand mobile qui faisait agir le duc de Bourgogne. Le prince autrichien, nommé duc d'Autriche selon l'usage de l'Allemagne, quoique cadet de sa maison, avait pour apanage, avec le Brisgaw, quelques autres contrées du voisinage, et ce qui restait encore dans

la Suisse à la maison d'Autriche. Afin de ménager l'évasion du pape, à qui il voulait donner un refuge chez lui, il fit un tournois, et pendant que tout le monde s'amusait au spectacle, où lui-même rompa la lance avec le comte de Cillei, beau-frère de l'empereur, le pontife s'échappa déguisé en palefrenier, et gagna Schaffouse, ville appartenant au duc, à neuf lieues de Constance. Le même jour, Frédéric disparut aussi, et se retira au même lieu. Dans la première agitation où cette nouvelle étonnante mit tous les membres du concile, on reçut un billet daté du jour même de l'évasion du pape, et tout entier de sa main; il y protestait que sa retraite n'infirmerait en rien la sincérité de ses promesses, qu'il ne s'était mis en lieu sûr que pour faire son abdication avec plus de liberté, et sans qu'on eût aucun prétexte de l'attribuer à la crainte. On envoya vers lui pour savoir comment il y voulait procéder, et s'il donnerait enfin la procuration qu'on lui demandait avec de nouvelles instances.

Comme il régnait une grande incertitude parmi les membres du concile, qu'on disait avec raison ne pouvoir se continuer sans le pape, et comme plusieurs s'étaient déjà rendus auprès de lui, l'empereur parut en public, afin de tout contenir par sa présence. Il s'efforça de soutenir par son éloquence les dispositions des Pères, et ne négligea rien pour empêcher qu'on ne se ralliât au malheureux pontife. Il assembla les princes de l'empire qui se trouvaient à Constance, accusa Frédéric d'Autriche d'avoir été l'auteur de la désertion du pape, et le cita pour un jour déterminé devant son tribunal. Après la contumace, il le mit au ban de l'empire. Aussitôt après il lui enleva plusieurs places aux environs de Constance. Les Suisses, de leur côté, rompant la trêve qu'ils avaient avec le duc, ajoutèrent à leur république les cantons qui restaient encore dans leur pays à la maison d'Autriche. L'empereur Sigismond fut secondé par les Français. On engagea le chancelier Gerson, déjà très-connu par ses écrits sur les matières du temps, à parler dans leur assemblée générale. Transportant la souveraineté du chef aux membres, il professa que le concile œcuménique, représentant l'Eglise universelle, est au-dessus du pape, non pas seulement quand sa légitimité est douteuse, mais aussi afin de l'obliger à la cession, quelque indubitables que soient ses droits, quand le concile trouve cette voie nécessaire pour éteindre le schisme. L'orateur, qui n'avait eu qu'un jour pour préparer son discours, ne donna point les preuves de ce qu'il avançait; mais les raisons sur lesquelles ils'appuyait se trouvaient consignées dans les traités qu'il avait composés sur cette matière, et qui étaient entre les mains de tout le monde. C'est pourquoi la plupart des

tion du pape, un tournois, où lui-même le l'empereur, Schaffouse, ville e même jour, Dans la pre- s les membres e l'évasion du a retraite n'in- s'était mis en de liberté, et rainte. On en- céder, et s'il avec de nou-

les membres continuer sans le s de lui, l'em- rée. Il s'ef- s des Pères, et u malheureux uvaient à Con- l'auteur de la rminé devant n de l'empire. x environs de a trêve qu'ils es cantons qui ne. L'empereur a le chancelier ères du temps, nt la souverai- cile œcuméni- essus du pape, use, mais aussi que soient ses e pour éteindre ur préparer son ançait; mais les signées dans les et qui étaient la plupart des

assistans ne firent aucune difficulté d'adopter ses principes.

Le pape, qui en fut bientôt instruit à Schaffouse, se montra extrêmement offensé, se plaignit de l'atteinte qu'on donnait depuis son départ à l'autorité du saint siège, et sur-le-champ publia une ordonnance qui appelait auprès de lui tous les prélats et les officiers de la cour pontificale; il ne leur donnait que six jours pour obéir; après quoi, s'ils tardaient encore, ils encourraient la sentence d'excommunication. Cependant, pour écarter les soupçons que faisait naître cette conduite, il adressa aux cardinaux un bref qui leur donnait pouvoir, mais d'une manière vague et difficile à exécuter, de céder le pontificat en son nom, si Ange Corario et Pierre de Lune prenaient le parti de faire la même chose, ou s'ils venaient à mourir. Ces palliatifs ne surprirent personne, et l'on ne douta plus qu'il ne voulût dissoudre le concile en attirant à lui le sacré collège, quand on apprit que sept cardinaux s'étaient rendus à Schaffouse. Entre ceux qui restaient à Constance, plusieurs refusèrent de prendre part aux délibérations sans l'aveu du pape. Sur ces appréhensions, les Pères tinrent sans délai la troisième session.

Elle ne fut pas nombreuse; on n'y vit que deux cardinaux, Pierre d'Ailli qui présida, et François Zabarelle, avec soixante-dix prélats, tant abbés qu'évêques; ce n'était pas la troisième partie de ceux mêmes qui restaient à Constance¹. Sigismond y assista dans tout l'appareil de la majesté impériale. L'on décida le jour de l'Annonciation, 26 de mars, que le saint concile œcuménique avait été légitimement convoqué et commencé: on osa ajouter qu'il n'était pas dissous par la retraite du pape légitime; qu'il ne pouvait l'être avant l'entière extirpation du schisme, et la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres; qu'il ne pourrait non plus être transféré dans un autre lieu, sinon pour une cause reconnue légitime par tous les Pères, que les prélats et les autres membres de l'assemblée ne devaient point s'absenter de Constance sans l'approbation du concile; et que, dans le cas où ils l'auraient obtenue, ils nommeraient quelqu'un pour tenir leur place.

La quatrième session se tint quatre jours après la troisième, et dans cet intervalle, les nations, excepté celle d'Italie, constamment attachée au pape et aux cardinaux, furent presque toujours assemblées. L'empereur, animant tout le monde par sa présence et ses discours, assistait infatigablement à leurs conférences. On entendit les députés qu'on avait envoyés au pape fugitif, et qui rapportaient sa réponse. Il consentait à nommer des procureurs

¹ Conc. Hard. t. vii, p. 246 et seq. Vonder. Hard. t. iv, p. 71.

pour son abdication, et à s'obliger à ne point dissoudre le concile, ni à le transférer jusqu'à ce que l'affaire de l'union et de la réformation fût conclue; mais parce qu'il fixait certaines conditions, suivant son droit, on regarda ses propositions comme une manœuvre nouvelle, ménagée pour traîner en longueur, et pour dissoudre insensiblement le concile. Il exigeait, entre autres choses, qu'on ne fit aucun acte d'hostilité contre le duc d'Autriche, et qu'il fût libre aux cardinaux d'aller et venir de Constance à Schaffouse et de Schaffouse à Constance, pourvu néanmoins qu'il y en eût toujours assez dans cette dernière ville pour suivre les affaires. Les Pères s'émurent bien davantage encore quand six cardinaux, qui arrivaient de Schaffouse, déclarèrent en plein concile qu'il était dissous par la retraite de Jean XXIII, puisque, Jean étant reconnu pour vrai pape par ceux qui assistaient au concile, le concile sans ce pape devenait acéphale, et ne pouvait plus avoir d'autorité. Le sacré collège ayant fait publier ensuite le jeudi Saint, 28 de mars, et comme de la part du pape, un écrit portant permission à tous les officiers de la cour romaine de rester à Constance jusqu'au dimanche de Quasimodo, les Pères, bien loin d'applaudir à un trait pareil de condescendance, le regardèrent comme un acheminement aux derniers éclats de la division. Il fut donc résolu de célébrer sans délai la quatrième session, où devait se produire avec éclat la doctrine que soutenait le chancelier Gerson. La fuite nouvelle du souverain pontife, qui, sur ces entrefaites, se retira précipitamment de Schaffouse à Lauffembourg plus éloigné de Constance, ne fit qu'augmenter la déplorable irritation des Pères, d'autant plus qu'à son départ il avait protesté contre tout ce qui s'était fait pour son désistement, dans la seconde session.

Après que le plan des décisions eut été dressé à l'ordinaire dans les conférences que tinrent le vendredi saint les nations de France, d'Allemagne et d'Angleterre, dès le lendemain on célébra la session solennelle, qui fut beaucoup plus nombreuse que la précédente. Il s'y trouva onze cardinaux, après bien des débats néanmoins avec les nations, et environ deux cents autres prélats. La plupart de ceux qui s'étaient d'abord retirés auprès du pape, voyant le mauvais pli que prenaient ses affaires et celles du duc Frédéric, étaient revenus dans la crainte d'être eux-mêmes enfin l'objet de la violence avec laquelle l'empereur et le concile agissaient de concert. Le cardinal Zabarelle, dont on inculpa ensuite la fidélité, lut en ces termes la définition qui ne devait être que le résultat des congrégations préliminaires : « Le saint concile de
• Constance, vraiment général et représentant l'Eglise militante,
• légitimement assemblé pour l'extirpation du présent schisme,

An 1415] pour l'union et la réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres, définit et déclare : 1^o qu'il a reçu immédiatement de Jésus-Christ une puissance à laquelle toute personne, de quelque condition qu'elle soit, même papale, *etiamsi papalis existat*, est tenue d'obéir en ce qui regarde la foi et l'extirpation du pré-sent schisme (fausse maxime qui met la souveraineté dans les membres ; mais l'expression qu'emploie le concile semble annoncer que, ne connaissant pas d'une manière certaine quel est celui des trois contendans qui est revêtu de la condition papale, c'est seulement pour ce cas d'un pape douteux et pour mettre fin au schisme qu'il porte ce décret) ; 2^o que notre saint Père le pape Jean XXIII ne pourra, sans l'approbation de ce concile, transférer de Constance ni la cour romaine, ni les officiers de cette cour, ni en général aucunes personnes dont l'absence pourrait entraîner la dissolution du concile ; et que si, à ce sujet, il prononçait des censures ou d'autres peines ecclésiastiques, elles seraient nulles ; 3^o que toutes les translations de pré-lats, les privations de bénéfices, les révocations de commendes et de donations, les monitions, censures, procédures, actes juridiques, faits ou à faire contre les membres du concile, par le pape ou ses commissaires, sont nuls de droit, et positivement annulés par le concile.

Il est entre les versions imprimées et les versions manuscrites de cette session, concernant le premier décret, une différence qui donne lieu à de vives disputes entre les docteurs des nations diverses ; les uns prétendant que ce décret a été rendu comme il a été lu par le cardinal Zabarelle, c'est-à-dire sans soumettre le pape au concile en ce qui regarde la réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres ; les autres au contraire soutenant que cette clause a été comprise dans la définition, comme elle se trouve dans les actes imprimés. Il y a toute apparence que cette différence fut la matière du reproche adressé au cardinal Zabarelle, et que, l'omission une fois commise, on aima mieux la réparer dans la session suivante, ou plutôt dans les conférences qui la devaient préparer, que d'élever des contestations que le concile s'était fait une maxime d'écarter de ses séances générales.

Dans ces vues, on tint le 6 d'avril la cinquième session, à laquelle présida le cardinal des Ursins, et où l'on répara l'omission de la session précédente, quel qu'en eût été l'auteur. La substitu-

¹ Ainsi les Pères avouent que, par le seul départ du pape, le concile est dissous, et pour éviter ce malheur, ils lui défendent de partir ; c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'ils se déclarent les supérieurs de celui qu'ils déclarent au-dessus d'eux. (De Maistre, *Du Pape*, t. 1, p. 117).

tion de l'évêque élu de Posnanie au cardinal Zabarelle pour y lire les décrets, fortifie encore les soupçons contre ce prélat, qui essuya d'ailleurs des reproches très amers. Alors on prononça formellement que le pape était obligé d'obéir au concile¹, en ce qui regardait, tant la réformation de l'Église dans le chef et dans les membres, que les matières de foi et l'extirpation du schisme. A quoi l'on ajouta que, s'il ne revenait à résipiscence, il serait puni comme il le méritait, et qu'on emploierait contre lui les moyens même de droit, s'il était nécessaire. On déclara aussi qu'on n'avait porté et qu'on ne prétendait porter encore aucune atteinte à la liberté du pape, ni d'aucun des membres du concile. Plusieurs auteurs, sur la foi de quelques manuscrits, prétendent que les cardinaux et les ambassadeurs de France protestèrent secrètement, avant cette session, contre ce qu'ils avaient su qu'on y devait décider, surtout par rapport à la liberté de Jean XXIII et de tous les membres du concile.

Le concile avait pris enfin sur Jean XXIII un ascendant qui ne pouvait plus que s'accroître, et que fortifia la conduite même de ce pontife, adroit jusqu'à un certain point, entreprenant, fécond en ressources ou en intrigues, mais peu compassé dans ses démarches, sans justesse dans ses vues, d'une indécision et d'une instabilité qui, l'arrêtant au milieu des projets même le mieux concertés, ne le laissent agir qu'au hasard, et lui ravissaient le fruit de ses desseins au moment de le recueillir. Les cardinaux se rapprochaient visiblement des puissances qui se fortifiaient de tout ce que perdait la sienne. On voyait se cimenter dans la même proportion l'accord de la nation d'Italie avec les trois autres, et par une suite naturelle, on voyait s'accroître la vigueur et la célérité des opérations du concile, qui en informa tous les princes et les peuples chrétiens.

L'inconsidéré pontife, s'éloignant de plus en plus de Constance, et s'étant retiré jusqu'à Fribourg en Brisgaw, d'où il comptait passer dans les terres du duc de Bourgogne, on tint six jours après, le 17 d'avril, la sixième session, à laquelle assistèrent neuf cardinaux. Elle fut présidée, comme toutes les autres, jusqu'à l'élection d'un nouveau pape, par le plus ancien d'entre eux, avoir Jean de Brogni, cardinal-évêque d'Ostie, nommé commu-

¹ Les docteurs français qui se sont crus obligés de soutenir l'insoutenable session du concile de Constance, ne manquent jamais de se retrancher scrupuleusement dans l'assertion générale de la supériorité du concile universel sur le pape, sans jamais expliquer ce qu'ils entendent par le *concile universel*: il ne faudrait pas davantage pour montrer à quel point ils se sentent embarrassés. Il ne s'agit point de savoir si le concile universel est au-dessus du pape, mais s'il peut y avoir un concile universel sans le pape. (Voilà la question (De Maistre, *Du Pape*, t. 1, p. 119.)

nement le cardinal de Viviers, à cause de son premier évêche. C'était un prélat de grande vertu et de grand mérite, parvenu par cette voie seule au point d'élévation où il se trouvait, après avoir gardé les pourceaux dans son enfance, au village de Brogni, lieu de sa naissance, près Anneci en Savoie. On ouvrit la séance par la lecture d'une formule de procuration dressée dans la congregation préalable, à l'effet d'exécuter sans retard la destitution du pape Jean; puis on nomma huit commissaires choisis par les quatre nations, pour aller, sous la conduite des cardinaux Fillastre et Zabarelle, la lui présenter. Ils avaient ordre de le sommer en même temps de revenir à Constance, ou du moins de se tenir dans quelqu'une des villes voisines, telles que Bâle, Ulm ou Ravensbourg. On lui promettait toute sûreté; mais on ne lui donnait que deux jours pour choisir l'un de ces asiles, et dix jours pour s'y rendre. Autrement, on voulait qu'il consentît par une bulle expresse à n'être plus regardé comme pape; et s'il refusait cette bulle, on devait procéder contre lui sans aucun ménagement. Les députés, étant arrivés à Brisac, où le pape, toujours plus incertain, était allé de Fribourg, firent leurs propositions, et l'on renvoya la réponse au lendemain; mais au moment où ils comptaient la recevoir, il se trouva que le fugitif s'était retiré à Neubourg, petite ville du voisinage, d'où il se flattait de passer facilement dans les états du duc de Bourgogne. Les députés ne voyaient plus d'autre parti à prendre que de s'en retourner confus au concile; et déjà ils étaient en route, quand ils se rencontrèrent à Fribourg avec le duc Louis de Bavière, qui, en termes d'abord assez équivoques, s'efforça de relever leurs espérances.

Ce chef des ambassadeurs de France au concile était, comme on l'a dit, beau-frère de Frédéric d'Autriche. Voyant son proclama-
lié au ban de l'empire, et ses places de toute part emportées par les armées impériales, il était venu pour lui persuader de se réconcilier avec l'empereur et le concile. La paix de l'Autrichien fut conclue aux dépens du pape, et toutes les lois de l'amitié, de l'hospitalité, de la foi publique furent sacrifiées à celles de l'intérêt: tant il est imprudent de se reposer sur toute amitié qui peut être combattue par la politique. Sigismond avait exigé, pour première condition, que le pontife lui fût livré, c'est-à-dire, suivant l'expression de saint Antonin¹, que Frédéric de protecteur devînt traître, et ce duc, pour faire sa paix avec un peu plus d'avantage, au lieu d'avertir au moins le pape de s'évader secrètement, s'engagea lâchement à demeurer lui-même en otage, jusqu'à ce qu'il

¹ Part. 3, t. xxii, c. 6, § 3.

eût remis l'infortuné pontife entre les mains de l'empereur. Jean, sollicité par Frédéric, revint à Fribourg : on lui demanda la procuration si souvent promise; il l'accorda de mauvaise grace, et en des termes encore ambigus. Alors, dans la septième session qui se tint le deuxième de mai, il fut résolu qu'on lui ferait son procès, et on porta contre lui un décret d'ajournement pour comparaître en personne dans l'espace de neuf jours. En vain les cardinaux, à qui on avait communiqué cet acte quelques moments seulement avant la session, se plaignirent qu'on leur eût laissé si peu de temps pour en délibérer. Ils demandèrent plus inutilement encore qu'on leur donnât pour les suffrages autant d'autorité qu'en avait la nation d'Angleterre, où l'on ne comptait que trois prélats, et tout au plus vingt personnes en tout. Après l'avis violent et injuste qu'on avait ouvert depuis peu d'exclure des délibérations tous les cardinaux, on crut beaucoup faire en les laissant opiner en commun avec les nations dont ils étaient membres. Aussi de seize qu'ils étaient à Constance, il n'y en eut que sept qui voulurent prendre part à cette session.

En attendant les effets de la citation qu'elle avait ordonnée, on tint la huitième session, le 4 de mai de cette année même 1415. Elle est fameuse par la condamnation des erreurs de Wiclef. On y censura trois cent quarante-cinq propositions, tirées des écrits de cet hérésiarque, dont quarante-cinq rapportées en termes formels dans le décret, et deux cent soixante qui n'y sont qu'indiquées. Il est défendu à toutes personnes, sous peine d'anathème, de prêcher, d'approuver et même de citer cette doctrine, si ce n'est pour la combattre. L'auteur, quoique mort depuis long-temps, n'en est pas moins condamné; on ordonne d'exhumer son cadavre, et de le rejeter de la terre sainte. Nous ne saurions nous dispenser ici de faire observer que ces censures sont générales, du moins pour le plus grand nombre : car nous aimons à écarter jusqu'à l'ombre de la contention. Laissons donc attribuer à des monumens de quelque antiquité autant d'autorité qu'on voudra, pour faire présumer que le concile donna leur qualification propre et particulière aux quarante-cinq premiers articles de cette doctrine réprouvée. Nous n'insisterons point encore sur ce qui est néanmoins incontestable, savoir que les censures exprimées dans ces monumens ne s'accordent point avec les qualifications prononcées par le concile contre deux de ces propositions, les seules qui se trouvent qualifiées en particulier dans ces actes : il nous suffit qu'outre les quarante-cinq premières, il en reste deux cent soixante, et plus de trente de Jean Hus, qui, de l'aveu de tout le monde, n'ont été censurées qu'en général par le décret du con-

reur. Jean,
nda la pro-
race, et en
ssion qui se
son procès,
comparaître
ardinaux, à
s seulement
é si peu de
ment encore
qu'en avait
s prélats, et
olent et in-
rations tous
t opiner en
ssi de seize
à voulurent

rdonnée, on
e 1415. Elle
f. On y cen-
es écrits de
mes formels
indiquées. Il
ue, de prê-
e n'est pour
ps, n'en est
lavre, et de
dispenser ici
moins pour
qu'à l'ombre
numens de
ur faire pré-
et particu-
doctrines ré-
i est néan-
es dans ces
prononcées
ules qui se
nous suffit
deux cent
eu de tout
ret du con-

cile de Constance. Qu'importe après tout à la conservation du sacré dépôt que l'erreur soit proscrite par des censures générales, ou par des censures particulières, pourvu qu'il n'y ait aucune des qualifications qu'on y emploie qui ne convienne à quelqu'un des articles proscrits, et qu'il n'y ait aucun de ces articles qui ne mérite quelqu'une de ces qualifications? Tout ce qui importe au troupeau de Jésus-Christ c'est qu'on le repaisse d'une doctrine saine, et qu'on le détourne des pâturages empoisonnés. Du reste, il est peu nécessaire de lui spécifier le poison, dont il doit avoir indistinctement horreur, quelle qu'en soit l'espèce. Cette marche noble et simple paraît même la mieux assortie à la dignité et aux fonctions habituelles de la divine institutrice des peuples. L'Église a beaucoup moins à former d'habiles dissertateurs que des fidèles soumis.

Dans les quatre sessions qui suivirent la sixième, on vit en moins de trois semaines l'orage qui jusque là n'avait que grondé sourdement sur la tête de Jean XXIII, éclater coup sur coup¹ et faire sa fatale explosion. Trois de ses cardinaux, avec lesquels on trouve avec surprise Othon Colonne qui lui succéda, et la plupart des officiers pontificaux abandonnèrent tremblans les lieux menacés de la foudre, et revinrent de Fribourg à Constance. Le duc d'Autriche vint en personne faire satisfaction, les genoux en terre, à l'empereur Sigismond, et concerter les moyens de lui livrer la victime qu'on était convenu d'inimoler à la paix. Aussitôt les archevêques de Riga et de Besançon se mirent en route, soutenus par une troupe de trois cents hommes d'armes que commandait le burgrave de Nuremberg, pour sommer le pape Jean, d'une manière à n'être plus éludée, d'obéir à la citation du concile. Il était peut-être encore temps de réveiller les sentimens de respect empreints dans le cœur des fidèles pour la majesté pontificale, de rappeler les Pères à des sentimens plus doux par le spectacle de ses humiliations mêmes, d'adoucir au moins son sort, en leur remettant de bonne grâce une place d'autant plus disputée qu'elle était plus opiniâtrément défendue. Jean ne consulta que son inconsideration ordinaire : il nomma les cardinaux d'Ailli, Fillastre et Zabarelle pour répondre en son nom, et les trois cardinaux refusèrent cette mission dangereuse.

On le cita, suivant les cérémonies accoutumées, aux portes de l'église; on informa juridiquement, non pas précisément contre ses lenteurs et ses tergiversations, qu'on accusait de tendre à perpétuer le schisme, mais contre ses mœurs et toute sa conduite, re-

¹ Conc. Hard. t. VIII, p. 207 et seq. Vonder. II, p. 166 et seq.

cherchées depuis son enfance jusqu'à sa détention. Il fut enfin ramené, et renfermé dans le château de Rotoffzell, à deux milles de Constance. Il avait été énormément chargé par les dépositions de toutes sortes de personnes, des prélats du plus haut rang, de ses propres cardinaux, sans qu'aucun, depuis qu'il fut arrêté, crût devoir lui témoigner ni reconnaissance ni commisération. L'évêque de Toulon et deux hommes de chacune des quatre nations, qu'on lui donna comme pour le consoler, n'étaient au fond que les inspecteurs de ses moindres démarches, et les scrutateurs dangereux de ses sentimens. Après que ses inférieurs eurent osé prononcer contre lui sans forme de procès, une interdiction de toutes les fonctions pontificales, l'évêque de Toulon lui redemanda le sceau des bulles et l'anneau du pêcheur. Il les rendit en poussant un profond soupir, et en s'excusant à l'égard de quelques-uns des griefs qu'on lui imputait. Cependamment l'évêque de Posnanie, par l'ordre des Pères, fit publiquement la lecture de ces charges ignominieuses. On n'y trouve point l'accusation d'hérésie, et peut-être la supprima-t-on dans l'acte authentique, parce que le cardinal Fillastre représenta que cette cause d'interdit n'était pas prouvée par la déposition des témoins. Il y eut une autre difficulté qu'éleva le docteur Benoît Gentien sur les effets que pourrait avoir l'interdit par rapport aux collations de bénéfices : car il protesta que, si l'on voulait remettre ces collations à la volonté des ordinaires, il ne pourrait y consentir, parce que ce n'était pas l'avantage des universités et des gens de lettres. Le concile ajourna l'examen de ces deux articles à une autre session ¹. A chaque article que l'évêque de Posnanie avait lu, un officier du concile spécifiait le nombre et la qualité des témoins qui le certifiaient, sans toutefois les nommer. On prétend que tout était bien prouvé, et que, pour ménager l'honneur du siège apostolique, on ne voulut point réciter publiquement vingt autres griefs également certains. Mais, en parcourant ces vingt articles, supprimés, dit-on, par respect pour le saint-siège, et les cinquante-quatre qu'on exposa au grand jour, on trouve qu'il y en a quelques-uns de moins atroces dans la liste des articles supprimés, qu'il y en a plusieurs d'infinitement plus considérables parmi ceux qu'on rendit publics ².

Quelque criminel que pût être ce pape plus infortuné encore, quand on vint pour lui communiquer ces charges, et lui annoncer sa déposition prochaine, il reçut ce coup accablant avec une humilité si profonde qu'elle suffisait seule pour les

¹ *Histoire de l'Eglise gall.* l. 46. — ² *Ibid.*

faire oublier. Comme les cinq cardinaux commis pour lui en faire la lecture paraissaient en entrant disposés à lui baiser les pieds, selon la coutume, parce qu'il n'était pas encore déposé du pontificat, l'évêque de Toulon, chargé de sa garde, les en empêcha sous prétexte que le pontife était déjà suspendu de sa dignité. Quand les cardinaux se mirent en devoir de commencer la lecture, l'infortuné pape leur dit que cela n'était pas nécessaire, qu'il se résignait en tout aux ordonnances du concile. Il ajouta, de vive voix et par écrit, qu'il était tout prêt, quand il plairait à cette assemblée, à se dépouiller du pontificat : qu'il la priait seulement, et la conjurait par les entrailles de la divine miséricorde, d'avoir quelque égard à son honneur et à son état, sans toutefois que cela pût préjudicier aux intérêts de l'Église. Trois fois on vint lui présenter ces accusations humiliantes, avec l'annonce de sa déposition toujours plus prochaine, et trois fois il montra le même courage et la même résignation. Comme on l'avertit de pourvoir à sa cause (avertissement dérisoire, puisqu'il était déjà condamné), il répondit qu'il s'abandonnait sans réserve au concile.

Il tâcha de même, par les voies de la sensibilité et de la pitié, d'intéresser à son malheureux sort l'empereur Sigismond qui avait infiniment de pouvoir dans le concile. Par une lettre qu'il fut difficile de lire sans être attendri, il lui représenta, en termes touchans et très-ménagés, les services qu'il lui avait rendus pour l'acquisition de l'empire ; comment en toutes choses il avait également favorisé ses intérêts et secondé ses vues ; qu'à l'égard même du concile, il avait déferé aveuglément aux désirs du prince, et pour le terme de la convocation, et pour le lieu de l'assemblée, qu'on voyait si bien ne lui avoir pas été suspect sans raison ; quant à la promesse d'abdiquer, il ajouta qu'il avait toujours été sincèrement disposé à la remplir. « Mais » enfin, poursuivait-il, je n'imaginai pas devoir mettre de » bornes à la confiance que j'avais en vous ; ne doutant pas que » mon dévouement absolu ne m'obtint de votre part une amitié » réciproque. En ce moment même, prince, mon refuge unique » et le seul appui de mon espérance après Dieu, j'ose encore le » réclamer, ce titre sacré d'ami : et si vous m'en trouvez indigne, » c'est par les entrailles de Jésus-Christ que je vous conjure d'imiter sa clémence, de me pardonner, si j'ai eu le malheur de » vous déplaire ; d'avoir compassion d'un homme qui, dans quelque abîme d'anéantissement qu'on s'empresse de le précipiter, » est néanmoins jusqu'ici votre père et votre pasteur. Je suis tout » prêt à quitter ce titre, en renonçant de mon plein gré au pon-

- tificat : que faut-il de plus ? Daignez donc employer le crédit
- et l'autorité que vous avez dans le concile, afin qu'on ait quel-
- que égard, sauf toujours l'union de l'Eglise, à ma personne, à
- mon honneur, à mon état futur. »

Quelque criminel que Jean XXIII pût être d'ailleurs, cet abandon de son sort entre les mains de ses subalternes, les grâces dont il avait comblé plusieurs d'entre eux, le fonds de bonté d'une dont on ne saurait disconvenir, malgré tous ses défauts, que la nature ne l'eût éminemment pourvu, sa confiance, garant de sa franchise, sa sécurité et son inconsidération même, devaient sans doute inspirer l'intérêt, ou du moins la pitié. On devait même se souvenir avec reconnaissance qu'il avait porté le premier et le plus terrible coup au schisme dans le concile de Pise, dont il avait été le moteur principal. C'était lui qui avait réuni par ses négociations les deux collèges des cardinaux. Mais si, en offensant les corps, on s'attire infailliblement la haine des particuliers, on n'en est pas plus assuré de la reconnaissance des particuliers, en rendant service aux corps.

Nonobstant ses titres et ses prières, il fallut que Jean XXIII dans son humiliation épuisât jusqu'à la lie la coupe de l'opprobre et de l'amertume. Le vingt-neuvième jour de mai, on ne l'obligea pas seulement à céder le pontificat, mais on prononça contre lui la sentence la plus honteuse de déposition, pour cause de simonie notoire, de dissipation des biens temporels et spirituels de l'Eglise, d'une extrême corruption dans ses mœurs, d'une obstination scandaleuse et irrémédiable dans le vice ; et pour cela, il fut condamné à demeurer en prison, sous la garde de l'empereur, tant que le concile le jugerait à propos. On se réservait encore de lui imposer d'autres peines, selon que la justice ou la clémence le demanderait. Le concile déclara aussi qu'on ne pourrait sans son consentement procéder à l'élection d'un nouveau pape, et qu'il ne serait plus permis d'élire ni Balthazar Cossa, ci-devant pape Jean XXIII, ni Ange Corario, ni Pierre de Lune, nommés dans leur obéissance Grégoire XII et Benoît XIII. C'est ainsi que les Pères distinguèrent Jean XXIII, qu'ils nommaient pape, d'avec les deux autres qu'ils disaient simplement tenus pour tels dans leur obéissance. On vit donc alors, et pour la première fois depuis l'établissement du christianisme, un pape déposé par ceux qui le reconnaissaient pour pape. Cela tient à ce que si la plupart des prélats déposans, reconnaissaient Jean XXIII pour le vrai pape, cependant ils n'ignoraient pas que sa légitimité était douteuse dans une grande partie du monde chrétien : ils savaient d'ailleurs que ce qui était sage et légal dans

un cas extrême, où il s'agissait du salut public de l'Église ou de l'Etat, ne peut nullement se généraliser. Telles furent les opérations effrayantes de la douzième session du concile de Constance: le premier personnage de l'Église y fut réduit à la condition privée, et condamné aux rigueurs de la prison, dans l'attente d'une destinée plus malheureuse encore.

Il restait à signifier la sentence à cet illustre proscrit. Deux jours après qu'elle eut été prononcée, l'évêque de Lavaur lui en alla faire la lecture. Il acquiesça humblement à tout ce qu'elle renfermait, fit serment de ne jamais y contrevenir, déclara que dès ce moment il ne se regardait plus comme pape, et voilà aussi le moment où il cessa de l'être. Comme il avait déjà fait ôter de sa chambre la croix pontificale, il dit que, s'il avait des habits à changer, il s'en revêtirait sur-le-champ, pour anéantir jusqu'aux moindres vestiges de sa grandeur passée; qu'il voudrait n'avoir jamais occupé une place dans laquelle il ne s'était pas levé pour lui un jour serein; et que loin de prétendre à la papauté, quand on voudrait la lui décerner de nouveau, il ne consentirait jamais à l'accepter¹. Des témoignages aussi expressifs de résignation semblaient devoir mettre un terme à la sévérité; mais un maître dépossédé est toujours un objet d'alarmes. Il fut resserré dans le château de Gothleben, à une demi-lieue de Constance. On changea tous ses domestiques, à l'exception d'un seul cuisinier, et on le priva de toute correspondance au-dehors. Quelques-uns de ses anciens amis trouvant encore moyen de lui faire tenir des lettres, on le remit à l'électeur Palatin, qui le fit transporter à Heidelberg dans ses états, d'où, sur quelques soupçons nouveaux, il fut transféré à Manheim. Là, durant trois ans d'une dure captivité, il n'eut pas une personne qui le pût consoler ou l'en retenir; tous ceux qui l'approchaient étant des Allemands, dont il ne savait pas la langue, et qui ne savaient pas la sienne.

Ce traitement sans exemple à l'égard d'un pontife qu'on avait regardé comme le pontife légitime, et même sa déposition, ne furent point, à beaucoup près, généralement applaudis. Sigismond, qui lui était redevable de l'empire, et qui faisait profession d'être son ami, fut accusé d'ingratitude, et d'une dureté d'autant plus odieuse qu'elle était inutile pour la paix de l'Église; la cession suffisant, et paraissant même plus efficace que la déposition pour éteindre le schisme. Bien des docteurs aussi trouvaient qu'un pape reconnu comme très-légitime, et déposé pour d'autres crimes

¹ Conc. Hard. t. VIII. p. 573.

que celui de l'hérésie, était un exemple pernicieux à donner au monde chrétien. Quand le concile en eut fait porter la nouvelle en France, le roi, qui n'avait prétendu que la cession, et qui comprenait fort bien que l'assemblée n'avait pu être concile œcuménique sans l'autorité pontificale, répondit sèchement, en plein conseil et devant tous les princes, qu'il trouvait étrange qu'on eût déposé de la sorte le vrai chef de l'Église. Et comme, dans le chagrin qu'on avait de cette réception, l'université hasarda des remontrances sur la multiplication des impôts, le dauphin fit emprisonner, sous prétexte d'insolence, le docteur qui portait la parole. Sa détention ne dura que peu de jours, mais quand on l'élargit, le dauphin dit aux députés qui avaient sollicité cette grâce : « Sachez que nous vous l'accordons par pitié, et nullement » en votre considération. Depuis trop long-temps vous vous en » faites accroire, en sortant de votre sphère, au grand dommage » de l'état. Et qui vous a faits si hardis, que de procurer sans » notre consentement la déposition du pape? Il ne vous reste » plus qu'à disposer de la couronne du roi, et de l'état des princes » de son sang; mais nous saurons mettre un frein à votre pré- » somption ¹. » Depuis cette époque en effet, l'université vit rapidement baisser son crédit, sous le règne même de Charles VI, où il était monté à son comble. Elle fut réduite à ses fonctions naturelles, et telle fut la cause, aiusi que l'époque, du degré tout nouveau de splendeur que commencèrent à lui procurer la culture des études solides, et la proscription des nouveautés dangereuses.

Cependant, comme à la sentence de déposition Jean XXIII ajouta lui-même un acte authentique de cession, fait de son plein gré et personne ne l'y obligeant, la cour et toute l'Église de France se calmèrent. Le pape Jean fut imité dans sa soumission par Grégoire XII. Ce dernier pontife, jouet de l'ambition d'autrui plutôt que de la sienne propre, vivait toujours retiré chez son ami généreux le prince de Rimini. Il lui donna sa procuration en bonne forme, à l'effet de renoncer au pontificat, et ce seigneur partit pour Constance, où il fut reçu avec acclamation et avec de grands honneurs. On célébra cependant la treizième session, le jour même de son arrivée, quinzième de juin; et l'on y condamna la communion sous les deux espèces, introduite par Jacobel comme de nécessité absolue; après quoi on prépara la quatorzième session pour le 4 de juillet. Grégoire XII voulant figurer en souverain pontife jusqu'à ce que son abdication fût consommée, on crut ne devoir point mettre d'obstacles à des choses

¹ Hist. anon. Trad. Leb. I. 37, c. 18.

de pure cérémonie, qui, loin de tirer à conséquence contre l'autorité du concile, ôtaient à ceux de cette obéissance l'unique prétexte qui leur restât pour ne pas se soumettre. Après que le cardinal de Raguse, premier envoyé de Grégoire, eut déclaré, au nom de ce pape, qu'il donnait les mains à la célébration du concile et qu'il le confirmait, le seigneur de Rimini monta sur un trône préparé comme pour le pape même, prononça un discours sur le rétablissement de la concorde, lut la formule de renonciation pure et simple au pontificat, puis descendit du trône, comme ne représentant plus le pontife, et alla se placer sur un siège ordinaire. Alors l'archevêque de Milan monta sur la tribune, et accepta la résignation, de la part du concile. Quand Grégoire eut appris à Rimini ce qui s'était fait à Constance, il assembla son consistoire, y parut revêtu pour la dernière fois des habits pontificaux, déclara qu'il approuvait ce que son procureur avait fait en son nom, mit bas sa tiare avec toutes les autres marques de sa dignité, et protesta qu'il ne les reprendrait de sa vie. Il mourut deux ans après, avec le titre de premier des cardinaux et de légat perpétuel de la Marche d'Ancône, que lui avait décerné le concile. Les six cardinaux qui lui restaient quand il abdiqua furent incorporés au sacré collège, et l'on confirma tout ce qu'il avait fait de légitime dans son obéissance.

Il ne restait à obtenir que la cession de Benoît XIII, qui toujours se donnait pour pape sur son rocher de Paniscole, près Tortose. L'empereur, qui le connaissait mal, se porta fort de l'y faire consentir, et se chargea d'aller en personne traiter avec lui; mais auparavant il voulut terminer l'affaire de Jean Hus, et remédier à l'état déplorable où, par l'incapacité de son frère Wenceslas, se trouvait le royaume de Bohême. Le novateur audacieux était arrivé à Constance dès le commencement du concile, après avoir obtenu de Sigismond le sauf-conduit devenu si fameux. On y recommandait à tous les princes et à tous les sujets de l'empire, par le respect dû à la majesté impériale qui prenait Jean Hus sous sa protection, de le bien recevoir et traiter dans son voyage pour aller au concile général de Constance; de lui fournir tout ce qui serait nécessaire pour assurer et accélérer sa route, en l'exemptant même des droits d'entrée et de sortie; de le laisser, librement et sans aucun obstacle, passer, demeurer, s'arrêter, retourner, et de le pourvoir de bons passe-ports, s'il en était besoin. On voit, par les termes seuls de cette pièce, que la protection et toutes les concessions impériales sont uniquement relatives à la sûreté du voyageur, allant de Prague à Constance, et lui-même ne l'avait demandé qu'à cet effet. Il se prétendait calomnié sur la doctrine, et s'était

si peu proposé de se prémunir par-là contre les châtimens dus à l'hérésie, qu'il avait publié de toute part, avant d'obtenir cette garantie prétendue que, si dans le concile on pouvait le convaincre de la moindre erreur contre la foi, il consentait à subir toutes les peines portées contre les hérétiques¹. C'est ce qu'il avait fait afficher en trois langues différentes aux portes de l'église de Prague, avant son départ, et dans le cours de sa route, il distribuait en tout lieu les mêmes affiches². Il prétendait si peu que la sûreté de ses jours à Constance fût attachée au sauf-conduit, qu'il se mit en chemin et arriva jusqu'à Spire, avant de l'avoir obtenu. Sigismond, en le lui donnant enfin, n'eut en vue que de lui fournir le moyen de justifier sa foi, comme il le lui déclara³, sans être contredit, durant l'instruction du procès. Il lui accorda le sauf-conduit pour les fins qui l'avaient fait demander, c'est-à-dire, afin que l'accusé, en prouvant la fausseté de ces accusations, ou en se rétractant, se fit absoudre par le concile qu'il reconnaissait pour juge et tenait pour œcuménique, comme il le confessait dans ses affiches. Ainsi, quand l'empereur ordonne de laisser passer et retourner librement l'accusé, il est clair que c'est quand il aura fait ce pourquoi il a demandé et pourquoi on lui a expédié le sauf-conduit, qui autrement ne peut lui servir de rien.

Mais le novateur remplit si peu ces conditions, qu'au lieu de confondre ses accusateurs par la pureté et la simplicité de sa foi, il ne cessa de répandre sur son passage dans les villes d'Allemagne les impiétés de Wicief, et dogmatisa même, au milieu de Constance, parmi les faibles et les gens inquiets qu'il atropait clandestinement dans son logis. Enfin il tenta de s'échapper de cette ville, en se cachant dans un chariot de paille, où il fut repris. Ayant ainsi violé le premier la foi qui lui avait été donnée afin qu'il vint rendre compte de sa doctrine, il ne mérita plus qu'on la lui gardât, et fut privé de la liberté. Il lui fallut alors exécuter ce qu'il avait promis avec tant d'assurance, au sujet de sa justification. Le seul expédient qu'il eût pour cela, c'était de confesser humblement ses erreurs, et de les abjurer sincèrement. Outre les témoins de ses prêches hérétiques et séditieux, on avait en main ses écrits, qui n'exprimaient que la doctrine réchauffée de Wicief, à l'exception peut-être de ce qu'elle a de plus contraire à la présence réelle et à la transsubstantiation. Car en ce point-là même Hus n'est pas aussi parfaitement orthodoxe que différens modernes l'ont avancé. C'est ce que nous fait présumer surtout le témoignage de Jérôme de Prague son disciple⁴, qui, en confessant la

¹ Cochl. 1. 2. Ercv. ann. 1414. — ² J Hus., ep. 6. — ³ Epist. 3. — ⁴ Vonder H. 1. p. 771.

foi catholique sur ce mystère, dit qu'il en fallait plutôt croire saint Augustin et les autres Pères de l'Eglise que Wiclef et Jean Hus, qu'il mettait ainsi de niveau en ce point.

Jérôme, pour défendre son maître et son ami, s'était rendu à Constance avec empressement, sans avoir obtenu de sauf-conduit, ni du concile, ni de l'empereur même, comme en avait eu Jean Hus, et celui que le concile inséra, comme projeté, dans l'acte de sa citation, mais qui ne fut pas accordé, portait expressément cette clause : *Sauf la justice et les intérêts de la foi*, c'est-à-dire, l'abjuration de l'hérésie s'il s'en trouvait coupable, et la punition en cas de refus. Mais Jérôme, qui prit comme Hus le parti de la fuite, ayant déjà gagné les frontières de la Bohême, se mit à dogmatiser, et vomit tant d'injures contre le concile, qu'il fut déféré aux magistrats, arrêté par leur ordre, et reconduit à Constance. Ce fut alors que, pour faire sentir au maître et au disciple tout le crime de leurs nouveautés, le concile général confirma la condamnation que les conciles particuliers d'Angleterre et de plusieurs autres endroits avaient déjà faite des articles de Wiclef. Il condamna en même temps l'obstination schismatique de Pierre de Dresde et de Jacobel de Misnie, par rapport à l'usage de la coupe.

On n'épargna rien pour inspirer aux deux prisonniers un repentir qui pouvait procurer la conversion de toute la Bohême. Les commissaires de la procédure, les docteurs, et spécialement les Français, Gerson à leur tête, les évêques, les cardinaux, l'empereur même, tous s'employèrent avec d'autant plus d'ardeur que l'opiniâtreté de ces deux chefs de la secte parut s'ébranler. Jean Hus, suivant un écrivain hussite ¹, en vint jusqu'à confesser que les trente articles qu'on lui reprochait, étaient véritablement dans ses livres; qu'il était résolu à se rétracter, et n'était venu de son plein gré à Constance que pour se soumettre au jugement du concile. Ce qui causa tant de joie, qu'on sonna toutes les cloches de la ville, pour faire rendre grâces à Dieu; et déjà on se mettait en devoir de créer des pensions considérables pour les deux pénitents, qui devaient se retirer, loin de la Bohême dans un monastère de Souabe. Mais, dans des chefs de parti, qu'il y a loin du premier remords à la consommation de tous les sacrifices que demande la persévérance!

Quand on somma Hus d'accomplir sa parole, il répondit, ainsi que Jérôme, qu'il voulait bien se rétracter, mais en particulier seulement, et à condition qu'on ne saurait rien en Bohême. Il sou-

¹ Apud. Cochl. l. . .

tint ensuite que les propositions qu'on avait condamnées n'étaient pas les siennes; et quoiqu'on le convainquit par une foule de témoins irréprochables qui les lui avaient très-souvent entendu prêcher, quoiqu'on les lui montrât dans les extraits authentiques de ses livres, et qu'on lui représentât ces livres mêmes où elles se trouvaient en termes formels; ou il niait tout avec une impudence révoltante, contre le témoignage de ses propres yeux, ou il trouvait à ces passages un sens orthodoxe tout contraire à la signification naturelle des termes et à la manière de concevoir de tous les lecteurs. Là-dessus il protestait qu'il n'avait garde de se rétracter, parce que ce serait abjurer la plus pure doctrine de l'Évangile. Ce qui fait voir toute sa mauvaise foi, c'est que toujours il nia qu'il eût enseigné la doctrine de Wicléf, qui distillait par flots de tous ses ouvrages, et que jamais cependant il ne la voulut condamner. Enfin sa résolution dernière et irrévocable, après plus de sept mois de patience et d'exhortations, fut de ne rien abjurer soit des erreurs étrangères, qu'il niait avoir enseignées, soit des impiétés de son invention, qu'il faisait gloire d'avouer.

Tout étant inutile, le 6 juillet, dans la quinzième session, la sentence de sa condamnation fut enfin prononcée, après que l'empereur l'eut encore sollicité plus instamment que jamais d'obéir au concile. Il lui remontra qu'il n'avait obtenu un sauf-conduit qu'afin de s'y rendre; qu'il était temps de penser à lui; que les Pères allaient user de leur pouvoir dans toute son étendue, et que lui-même, empereur, allumerait le bûcher plutôt que d'empêcher qu'on fit justice d'un hérétique endurci. Il fut aussitôt déclaré hérétique manifeste et incorrigible, atteint et convaincu d'ailleurs de quarante chefs de rébellion ou de sédition; il fut dégradé du sacerdoce, et livré au bras séculier, ayant sur sa tête une mitre de papier, avec cet écriteau: *C'est un hérésiarque* ¹. L'empereur ayant fait signe au duc de Bavière qui tenait la pomme d'or auprès du trône impérial, le duc se leva, les gardes se saisirent du coupable, et tous le conduisirent au bûcher, tandis qu'on brûlait ses écrits à la porte de l'église. Quand il fut lié au poteau, environné du bois qui n'attendait que la première étincelle, le duc de Bavière et le comte de Pappenheim, s'approchant de lui, l'exhortèrent encore à se reconnaître. Il recommença au contraire à protester de son innocence; comme il haranguait vivement le peuple, les exécuteurs allumèrent le feu, qui étouffa l'hérésiarque et ses plaintes séditieuses.

Quelques sectaires lui ont attribué des prophéties burlesques-

¹ Anon. Hussit. t. 2, oper J. Huss.

[An 1
ment
bohém
cette
que
mort
qu'il
Ils co
ciens
public
Jean
cun de
de pla
obscu
mées
par la
Apr
faïres
bénéd
rec
Jérôm
par so
près d
Jérôm
de son
d'une
plus s
l'ouve
affaire
avide
alarm
bres.
Paris
versau
d'avo
Cep
gnit d
vième
pénite
foi ro
sainte
sentan

ment ajustées à son nom de Hus, qui signifie une oie en langue bohémienne, et appliquées à Luther comme au cygne vengeur de cette oie malheureuse; mais ce sont là des fictions aussi gratuites que ridicules. Tout ce qu'on tient des auteurs du temps sur la mort de Jean Hus, au rapport même des protestans sensés, c'est qu'il mourut intrépide, et avec une grande apparence de piété¹. Ils conviennent pareillement que, dans tous les monumens anciens, il n'existe aucune preuve qu'on ait violé contre lui la foi publique, ou qu'on ait rien fait contre les lois du sauf-conduit. Ni Jean Hus, ni Jérôme de Prague, en parlant à Sigismond, ni aucun des anciens lussites qui avaient suivi cette affaire, n'ont formé de plainte à ce sujet. La vérité était trop claire alors pour être obscurcie par ces réclamations calomnieuses; elles n'ont été formées que long temps après, tant par la malignité de l'hérésie, que par la légèreté de quelques orthodoxes devenus ses échos.

Après la catastrophe de Jean Hus, l'empereur, regardant les affaires de Bohême comme rétablies, prit congé des Pères, reçut la bénédiction du concile, et partit pour l'entrevue qu'il devait avoir avec Pierre de Lune et le roi d'Aragon. Il ne doutait point que Jérôme de Prague et les autres disciples de l'hérésiarque, intimidés par son supplice, n'entendissent bientôt raison. On fut encore près de trois mois à travailler infatigablement à la conversion de Jérôme, dont le sort et le caractère ont trop de rapport avec ceux de son maître pour en être séparés: génie aussi dur et aussi faux, d'une sphère plus étendue, au moins plus éloquent et beaucoup plus savant que n'avait pu le devenir un prédicant idolâtre dès l'ouverture de sa carrière, et jo aussitôt dans le tourbillon des affaires et des intrigues. Mais, peu stable dans sa foi, cet esprit avide de notions nouvelles et singulières avait depuis long-temps alarmé au loin les docteurs les plus pénétrants des universités célèbres. Le chancelier Gerson lui reprocha d'avoir troublé celle de Paris, en proposant des questions erronées, sous le voile des universaux. Il fut accusé par les docteurs de Cologne et d'Heidelberg d'avoir scandalisé les peuples, sous prétexte de les éclairer.

Cependant, après trois mois d'instruction, il se soumit, ou feignit de se soumettre. Introduit, le 23 septembre, dans la dix-neuvième session du concile, il monta sur la tribune, abjura d'un ton pénitent les erreurs de Wicief et de Jean Hus, fit profession de la foi romaine, et protesta qu'il voulait vivre et mourir dans cette sainte croyance. Il ajouta que, s'il retombait dans l'hérésie, il consentait à être puni selon toute la rigueur des lois canoniques et

¹ Cochl. 1. 2.

civiles, et finit par remercier éloquemment les Pères du concile de l'avoir retiré par leurs instructions lumineuses de l'abîme où il s'était précipité par ignorance. La crainte avait inspiré ces sentimens; l'amour de la prééminence et de la considération les étouffa. Voyant qu'il avait encouru le mépris des novateurs dont il était l'idole, sans gagner la confiance des catholiques qui continuaient à observer ses œuvres et ses discours, il céda au dépit et au découragement, prit le parti de se réconcilier avec les hérétiques en rétractant ses rétractations, comme ne les ayant faites que par force, et s'enfuit une seconde fois de Constance. Il ne fut pas plus heureux que la première; mais quand il eut été repris, il montra tout le courage que le désespoir peut faire succéder à la lâcheté. Depuis ce moment, son opiniâtreté fut invincible; il persista irrévocablement à professer les erreurs de Wiclef et de Jean Hus, à la seule exception de ce qui touche l'eucharistie; en cela il crut ne devoir point abandonner la tradition qu'il foulait aux pieds en toute autre matière. Telle est la foi qu'on peut avoir dans les sectes, foi arbitraire, bizarre, inconséquente, sans suite et sans connexion comme sans principe et sans consistance. Jérôme, incorrigible ainsi que Jean Hus, fut livré au bras séculier, et brûlé vif comme relaps, selon la sentence qu'il avait prononcée contre lui-même, pour le cas où il viendrait à démentir son abjuration.

La même session, qui proscrivit la secte et les chefs des hussites, condamna aussi la doctrine pernicieuse du tyrannicide. Le duc de Bourgogne avait appelé au saint siège de la condamnation que l'évêque de Paris avait déjà faite de l'écrit scandaleux de Jean Petit où elle était contenue. Dès qu'il eut appris la chute de Jean XXIII, il se retourna du côté du concile, et applaudit à ses procédés afin de gagner sa faveur. En même temps, il supplia les Pères de se tenir en garde contre certains délateurs, qui avaient entrepris de le diffamer, sous prétexte de zèle contre des propositions hérétiques, faussement attribuées au docteur Jean Petit. Là-dessus, le concile nomma pour commissaires les cardinaux d'Albane, d'Aquilée, de Florence et de Cambrai; mais ce dernier fut aussitôt refusé, comme l'ancien maître du chancelier Gerson, partie principale en cette affaire. Les trois autres, par les intrigues des ambassadeurs bourguignons, et surtout de leur chef Martin Porrée, évêque d'Arras, cassèrent la sentence rendue à Paris contre les propositions déferées, sans néanmoins en approuver la doctrine qui révoltait tout le monde. L'expédient qu'ils imaginèrent pour cela, et qui ne peut paraître heureux qu'aux yeux de l'intérêt ou de la prévention, ce fut de soutenir que le tribunal d'un évêque est incompetent en matière de foi, au moins quand l'article dont

il s'agit n'a pas encore été décidé par un concile général, ou par le saint siège. En cela ils montraient le peu de justesse et la confusion de leurs idées touchant l'autorité judiciaire de l'Eglise en fait de doctrine. Cette prérogative, à la vérité, est subordonnée dans chaque évêque, et absolue dans le corps épiscopal; c'est-à-dire que si un évêque prononce mal à propos sur la foi, il a pour supérieurs le chef et le corps de l'Eglise enseignante, qui peuvent réformer son jugement. Mais tout évêque, en première instance et dans son diocèse, n'en a pas moins le droit de prononcer sur les matières doctrinales, décidées ou non.

Comme le jugement des cardinaux commissaires pouvait donner à penser que la doctrine scandaleuse de Jean Petit avait été approuvée par le concile de Constance, Gerson en appela au concile même qui les avait commis. Il en obtint justice, mais non pas aussi pleinement qu'il se le promettait. En effet, cette assemblée se garda bien de donner atteinte, en cassant la sentence de l'évêque de Paris, au droit qu'a tout évêque de juger de la doctrine et des docteurs de son diocèse; mais d'un autre côté, sans flétrir l'auteur, elle se contenta de proscrire en général la mauvaise doctrine, et d'en censurer la proposition fondamentale, qui contenait en substance les huit autres. Elle avait été dénoncée en ces termes: « Tout tyran » peut et doit être mis à mort par qui que ce soit de ses vassaux ou » de ses sujets, qui peuvent même employer pour cela les embûches » et les feintes caresses, nonobstant tout serment et toute alliance, » et sans attendre la sentence d'aucun juge, ni l'ordre d'aucun supérieur. » Le concile prononça qu'elle était contraire à la foi et aux bonnes mœurs, hérétique, scandaleuse, propre à induire au mensonge, au parjure, à la révolte et à la trahison; que tous ceux qui la soutenaient étaient hérétiques, et comme tels, devaient être punis selon la rigueur des lois.

Voilà tout ce qui fut défini là-dessus à Constance, sans nommer personne. Les Pères, suivant le conseil de l'empereur, voulurent ménager le duc de Bourgogne, et telle fut l'unique raison qui empêcha de censurer nommément l'écrit d'où la doctrine condamnée était extraite. Le concile de Constance ne se croyait certainement pas moins de pouvoir que les autres conciles généraux, et que le cinquième en particulier, où l'on avait condamné les auteurs et les écrits dénoncés, avec la mauvaise doctrine qu'ils exprimaient. Il avait lui-même usé de ce droit, en proscrivant Wicléf et Jean Hus, avec leurs livres et leurs enseignemens. Du reste, il n'était pas à craindre qu'en France, la doctrine du tyrannicide, qui y avait pris naissance, pût devenir contagieuse, ou du moins se propager impunément. A la censure qui en avait été faite par

l'évêque diocésain, et que le concile laissait subsister dans toute sa force, l'autorité royale ajouta une ordonnance qui obligeait de lacérer tout ce qu'on pourrait découvrir d'exemplaires de l'ouvrage proscrit, avec défense d'en retenir aucun, sous peine de confiscation de biens et de châtement corporel. Elle fut enregistrée avec la sentence épiscopale, à la cour du parlement, qui en même temps déclara soumis à toutes les peines des criminels de lèse-majesté ceux qui oseraient encore soutenir la doctrine de ce libelle détestable. Le duc de Bourgogne eut encore par la suite assez de crédit pour extorquer de l'université une espèce de désaveu de ce qu'elle avait fait contre Jean Petit, et une révocation formelle de la sentence de l'ordinaire sur le même sujet ¹. Il pouvait alors tout oser, s'étant rendu de nouveau maître absolu de la cour et de la capitale. Mais les idées publiques étaient fixées ; la postérité, qu'on ne séduit point, n'a regardé qu'avec indignation les violences d'un tyran, qui peuvent affaiblir le flambeau de la vérité, mais non pas l'éteindre.

L'empereur partit pour la conférence d'Aragon, au mois de juillet 1415, après la dix-septième session du concile ; et dans les mesures qu'y prirent les Pères pour la sûreté de ce médiateur auguste, on trouve qu'ils prononcèrent la privation de tout bien et de toute dignité, même royale, contre ceux qui l'inquièteraient en route. Entreprise sur le temporel des princes, au dire de certains critiques, et qu'on retrouve dans plusieurs autres décrets de Constance ; mais ces critiques, pour expliquer une mesure qu'ils qualifient d'entreprise dans leur système, ajoutent que les souverains dont les ambassadeurs assistaient au concile étaient censés consentir à ces lois. Zélés même, comme ils l'étaient pour l'union, souvent ils proposaient les premiers des réglemens d'autant plus propres à la procurer, qu'ils y donnaient l'exemple des plus généreux sacrifices. Nonobstant ces décrets et tout l'intérêt que prit le concile à la sûreté de l'empereur, ce prince jugea néanmoins à propos de se faire accompagner par quatre mille hommes de cavalerie, en qui il mettait plus de confiance que dans toutes les défenses canoniques.

Le premier endroit choisi pour la conférence était la ville de Nice en Provence, à laquelle on ne substitua Perpignan que par un effet ordinaire des artifices et des lenteurs affectées de Pierre de Lune, toujours semblable à lui-même. Il ne se rendit encore dans cette dernière ville, qui était alors de la domination aragonaise, qu'après bien des tergiversations, qu'avec une garde qui avait tout l'air d'une armée, et il prit son logement dans la citadelle, d'où il

¹ Duboul. v, p. 352. Monstrel. 1, c. 176.

envoyait à l'empereur ses propositions et ses réponses. « C'était, disait-il clairement, pour ne point s'exposer, comme Balthazar Cossa, à passer du trône dans la prison. » On traita néanmoins bien des fois avec lui, et l'on eut tous les égards et toute la patience que peut inspirer l'amour de la paix.

Pour les seuls préliminaires du traité, cet audacieux vieillard demanda qu'on déclarât nul tout ce qui avait été fait au concile de Pise; qu'on rompît celui de Constance; et qu'on en convoquât un autre dans quelque-une des villes méridionales de la France; qu'on l'y reconnût pour pape, et qu'on y reçût après cela sa démission, en lui assurant pour le reste de ses jours la dignité de cardinal-légat, avec une indépendance absolue, tant au spirituel qu'au temporel, dans toute l'étendue des états qui le reconnaissaient encore. Il osa dire ensuite que, quand sa démission serait faite, le droit d'élire un nouveau pape n'appartiendrait qu'à lui, comme au seul cardinal incontestablement légitime, puisque lui seul avait été créé avant le schisme par Grégoire XI.

On lui représenta l'abîme des malheurs où l'Église était plongée depuis si long-temps: on lui dit qu'elle tendait vers lui ses mains suppliantes, et lui adressait ses soupirs, comme à celui de qui sa délivrance dépendait uniquement; qu'il était encore temps de faire avec gloire le sacrifice d'une dignité que la vieillesse et la mort lui arracheraient bientôt avec un opprobre éternel pour sa mémoire; que, ses deux compétiteurs s'étant démis, l'honneur, la conscience, les promesses et les sermens, tout, sans nulle ombre d'excuse, l'obligeait à consommer l'œuvre heureuse dont la pleine exécution demeurait sous sa main. Benoît, tournant à son avantage ce qu'on alléguait de plus pressant pour l'engager à céder, répondit que c'était l'assemblée de Constance qui seule désormais entretenait le schisme; puisque, les deux autres prétendants ayant fait leur démission, il se trouvait incontestablement le seul pape; qu'ainsi, en le reconnaissant pour tel, on mettait fin à ce schisme funeste; qu'on ranimerait au contraire la division, en faisant une élection nouvelle, parce qu'il était résolu à n'abandonner jamais le gouvernail du vaisseau de saint Pierre, que Dieu lui avait confié; que plus il voyait approcher le moment de rendre compte au Juge suprême, plus il craignait de s'attirer l'indignation du Seigneur et le mépris de la postérité, en cédant à la tempête, en montrant une lâcheté indigne également de son âge et de son caractère¹.

Voilà une partie des sophismes auxquels Pierre de Lune trou-

¹ Marian. 1, 20, c. 7. Surit. Hist. Arag. 1. 12.

vait encore moyen de donner une face plausible, et qu'il soutenait avec tant de force et de véhémence, qu'un jour entre autres, dans une assemblée générale des princes et des ambassadeurs, il parla sept heures de suite; après quoi, tous ces contradicteurs se trouvant épuisé, le harangueur octogénaire parut aussi frais qu'en commençant. Telle était en lui la passion de régner, qu'elle passait non seulement les bornes communes, mais la sphère même de la nature. L'empereur fut si offensé de cette obstination incroyable, qu'il se retira à Narbonne avec les prélats de sa suite, dans le dessein de rompre tout à-fait la négociation. Les Espagnols, se reprochant la prolongation d'un schisme qu'ils soutenaient presque seuls, et honteux eux-mêmes de leur attachement pour un pontife qui sacrifiait toute l'Eglise à son ambition, coururent après l'empereur, le prirent avec l'antipape obstiné sur le ton de la menace, ce qui fut encore inutile, et consentirent enfin, tant à procéder contre lui, qu'à s'unir en concile avec les deux autres obédiences. Benoît craignit avec raison qu'on ne s'assurât de sa personne : il gagna la mer, s'embarqua sur quatre galères avec quatre cardinaux et quelques autres prélats de sa suite, et alla se renfermer dans son fort de Paniscole. Cette place appartenait à la maison de Lune, et sa situation sur un rocher, près l'embouchure de l'Ebre, la faisait réputer imprenable.

Cependant il vit paraître un traité alarmant, qu'on appela capitulation de Narbonne. Les députés du concile et l'empereur d'une part, de l'autre les ministres des rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, des comtes de Foix et d'Armagnac étaient convenus que l'obédience de Benoît se joindrait à celle de Constance, pour former un concile général; qu'en y procédant à la déposition juridique de Benoît, comme tout le monde y consentait, on ne partirait point de ce qui s'était fait à Pise; que, si ses cardinaux voulaient aller au concile, ils y seraient reçus à donner leurs suffrages comme les autres, pour l'élection du futur pontife; que les censures portées respectivement par les papes compétiteurs seraient abolies, et les concessions confirmées; que tous ceux des officiers de Benoît qui abandonneraient son obédience auraient part aux bienfaits du concile; qu'on ne toucherait en aucune manière à l'intérêt des princes de cette obédience; et que les princes, de leur côté, si Benoît venait à mourir avant sa déposition, ne permettraient point qu'il se fit d'autre élection dans leurs états. L'empereur et tous les membres de l'assemblée de Constance, qu'on affecte dans ce traité de ne jamais nommer concile, en devaient jurer l'observation. Les Pères, avec une sage condescendance, n'élevèrent aucun incident sur des manières de parler qui ne nuisaient

point au fond. Ils ne prenaient le titre de concile général vis-à-vis des obédiences opposées qu'à mesure qu'elles se réunissaient, après avoir fait chacune leur convocation pour la forme. La consommation ou la ruine des plus grandes affaires dépend le plus souvent des moindres moyens. La complaisance des négociateurs de Narbonne fut presque aussitôt suivie de la soustraction d'obédience, de la part des trois rois d'Espagne, des comtes de Foix et d'Armagnac, et peu après de la part du roi d'Ecosse.

Ce fut saint Vincent Ferrier qui publia cette soustraction, le 6 de janvier, fête de l'Épiphanie 1416; et prenant de la circonstance du jour occasion d'entrer en matière, il dit que trois rois venaient d'offrir des présens très-agréables à Dieu et à l'Église : ce qui fut trouvé fort ingénieux, et lui mérita les acclamations générales. Il se déclara contre Benoît XIII avec d'autant plus de force, qu'il avait été plus long-temps la dupe des artifices de ce pontife : il ne le traita plus que de fourbe et de parjure¹, digne du mépris et de l'indignation des fidèles. Il repassa l'année suivante en France, dans le dessein d'aller se soumettre avec éclat au chef unique qu'on devait bientôt donner à l'Église.

Mais toujours dévoré par la soif du salut des âmes, et persuadé que Dieu demandait en particulier qu'il travaillât à la conversion des peuples de Gaule le plus reculés vers l'Océan, il s'arrêta en Bretagne, et y fit dans le cours de deux années des fruits prodigieux². Ce fut à Vannes que, le cinq avril 1419, il termina sa carrière vraiment apostolique, et constamment autorisée par les miracles les plus éclatans et les plus incontestables. Les conversions étonnantes qu'il opéra pourraient seules leur servir de preuves. La duchesse de Bretagne voulut lui rendre elle-même les honneurs de la sépulture. Toute la province accourut à ses funérailles et à son tombeau, où le Seigneur continua de manifester la sainteté de son serviteur par une infinité de prodiges. Il fut canonisé par Calixte III, en 1455, et son culte est encore en grande recommandation dans la ville de Vannes. Saint Vincent Ferrier a laissé différens ouvrages de spiritualité, avec beaucoup de sermons peu dignes de la majesté de la chaire et de la divine éloquence qui, entraînant des peuples entiers à sa suite, renouvelait la face de la terre partout où il évangélisait : c'est qu'il ne nous en reste que la lettre, altérée même par les copistes, et c'est l'esprit qui vivifie.

L'empereur Sigismond se persuada, de son côté, que pour consommer l'union de l'Église, il fallait réconcilier les rois de

Niem. ap. Vonder. H. t. 2, part xv, pag. 452. — * Rain. ann. 1419. n. 11 et 12.

France et d'Angleterre. La France était plongée dans la plus affreuse désolation par la bataille d'Azincourt, livrée l'année précédente avec la même imprudence, perdue d'une manière aussi inopinée et beaucoup plus funeste qu'autrefois celles de Créci et de Poitiers. Avec une poignée de troupes délabrées et languissantes, réduites par la dysenterie à la moitié de ce qu'elles étaient peu auparavant, et qui n'aspiraient pour tout bonheur qu'à regagner l'Angleterre, le roi Henri V avait étendu parmi les morts neuf mille gentilshommes français, avec le connétable d'Albret leur général, une multitude de seigneurs, et six princes du sang; il en avait pris autant les armes à la main, sans compter quatorze mille prisonniers moins distingués. Sigismond ne fit autre chose à Paris que de recevoir l'accueil honorable des Français, et d'ajouter à leur humiliation, en se permettant quelques actes indirects de souveraineté, qui ne prouvent que l'état déplorable où se trouvait le plus indépendant des royaumes, plus près alors de sa ruine qu'on ne le vit jamais. Il passa de France en Angleterre, où il ne servit les Français que par les lenteurs de sa négociation, qui les eussent prémunis en effet contre l'ambition si bien amorcée de Henri, si la discorde leur eût permis de penser à autre chose qu'à se détruire les uns les autres. Du reste, il s'y comporta d'une manière à se faire reprocher par le monarque français, qu'au lieu du rôle de médiateur, il n'avait rempli d'abord que celui d'ennemi caché¹, puis s'était uni ouvertement avec Henri V contre la France. Après cette négociation, le prétendu pacificateur reprit le chemin de Constance, où il arriva au commencement de l'année 1417.

Quand les Espagnols se furent unis au concile de Constance, il fut question de la manière dont ils y figureraient. Les Pères, enchantés de leur accession, et voulant se les attacher de plus en plus, les admirent sur le pied de nation particulière. Mais Benoît XII ayant autrefois partagé le monde chrétien en quatre nations, et les Anglais se trouvant en possession des prérogatives annexées à la quatrième, les Français, jaloux de cette nouvelle grandeur, proposèrent de les comprendre, comme par le passé avec la Hongrie et les autres états du Nord, dans la nation d'Allemagne. Ces fiers insulaires étaient trop enivrés de leurs derniers succès, pour rien céder de leur première distinction. Le délire de l'orgueil alla jusqu'à leur persuader que leur île, en étendue même, surpassait les Gaules. C'est ce qui paraît par le mémoire qu'ils produisirent pour leur défense. Ils n'y comptent en France

¹ Déclarat. de Charles VI, Hist. univ. t. v. p. 216, etc

que six mille paroisses, tandis qu'ils en mettent cinquante-deux mille en Angleterre. Les Français désiraient au moins que, si l'on ne s'en tenait point au partage des nations fait par Benoît XII, on fit une nouvelle division qui présentât autant de parties que les quatre anciennes pouvaient fournir de portions égales à l'Angleterre. Mais soit par l'instigation de l'empereur, arrivé depuis peu à Constance où il ne put cacher sa partialité pour les Anglais, soit par la crainte de renouveler les animosités entre les deux nations qui venaient de faire une trêve, le concile ne déféra point au désir des Français, qui d'ailleurs n'étaient pas tous de concert. Il y avait tant de zèle dans cette nation pour la paix de l'Église, que la jalousie de la prépondérance et le sentiment même des maux les plus affreux qu'elle pût endurer, ne l'en-pêchaient pas de procurer cette paix avec autant d'ardeur et de persévérance que si elle eût joui du calme le plus profond. Ainsi les Anglais continuèrent à faire corps de nation, comme avant l'arrivée des Espagnols, qui en formèrent une cinquième.

Bientôt on procéda juridiquement à la déposition de Benoît XIII, ou de Pierre de Lune. Mais quoiqu'on eût commencé son procès dès le 5 novembre 1416, dans la vingt-troisième session, il ne fut terminé que le 26 juillet de l'année suivante. On informa avec autant d'exactitude que si les charges n'eussent pas été notoires; on entendit les témoins, on fit les citations juridiques, on alla jusqu'à Paniscolé faire les significations en forme; enfin, dans la trente-septième session, présidée comme les précédentes par le cardinal-évêque d'Ostie, après une déclaration nouvelle de la contumace, le cardinal Fillastre prononça le décret de déposition et de condamnation absolue. Le concile défend à tous les chrétiens et à chacun d'eux, de quelque ordre et condition qu'ils soient, cardinaux, patriarches, évêques, rois, empereurs et autres, d'obéir à Pierre de Lune, de le soutenir, etc., sous peine d'être traités comme fauteurs du schisme et de l'hérésie, privés de tous bénéfices, honneurs, dignités ecclésiastiques et séculières. Que s'il y en a quelques-uns dans ce cas, le concile les déclare actuellement et *ipso facto* privés de leurs dignités ou bénéfices. Que les critiques aux yeux de qui cette sanction mise par le concile à sa défense constitue une entreprise sur le pouvoir temporel des princes n'objectent pas, avec Maimbourg, que le concile a erré dans cette circonstance¹, et qu'en général les conciles ne sont infaillibles qu'en matière de foi; car ils le sont aussi dans ce qui concerne les mœurs. Dans ce décret de déposition, Benoît est traité de

¹ Grand Schisme d'Occid., t. vi, p. 367.

parjure, de schismatique et d'hérétique même, comme ayant donné, autant qu'il était en lui, atteinte à l'article du Symbole qui concerne l'unité et la catholicité de l'Eglise (1417).

Il restait encore à s'occuper de deux objets capitaux, savoir la réformation de l'Eglise et l'élection d'un pape. La réforme ne pouvait regarder ni la foi, ni les principes des mœurs, sur lesquels l'enseignement commun de l'Eglise est invariable : elle concernait uniquement la manière de vivre des ecclésiastiques et des simples fidèles qui sont infailliblement les imitateurs des clercs, au moins dans la pratique du mal. Aussi ne trouvons-nous rien qui touche au dogme, dans les diffus et nombreux mémoires qui avaient été dressés sur cette matière, depuis le premier instant où il en avait été question à Constance. Chacun s'exerça comme à l'envi sur ce sujet : et les athlètes les plus obscurs comme le moins exposés aux coups de la réforme furent ceux qui usèrent le moins de ménagement. Un bénédictin français, nommé Bernard Baptizé, reprocha hautement aux premiers prélats la négligence, la vanité, l'avarice, la mollesse et la dissolution dans les mœurs : il va jusqu'à les qualifier de suppôts du démon, qui n'ont d'autres lois que leur cupidité, ou les caprices de leurs inclinations dissolues¹. Un autre théologien français dit qu'ils prenaient le faste et l'impérieuse dureté des militaires sans en accepter les travaux, et la mondanité des femmes sans en retenir la pudeur ; qu'ils tiraient le suc de la terre, sans rien cultiver ; qu'ils ne cherchaient qu'un lucre sordide dans l'administration des choses saintes ; qu'ils aimaient mieux nourrir des musiciens, des farceurs, des femmes perdues, des chevaux et des chiens, que les pauvres de Jésus-Christ.

Plus attentif à la bienséance et aux ménagemens convenables, Pierre d'Ailli, en sa qualité de cardinal, et avec autant de sagesse que d'autorité, donna, au lieu de déclamations insultantes, des conseils précis et pratiques². Il s'éleva même avec force contre ces réformateurs subalternes, qui déprimaient autant la dignité que la conduite des prélats de premier ordre, et dit qu'ils feraient beaucoup mieux d'écarter la poutre qui couvre leurs yeux, que d'observer malignement la paille qui gêne l'œil de leurs frères, ou plutôt de leurs pères et de leurs maîtres. Il protesta ensuite que le sacré collège s'est déclaré plus hautement que personne pour la réforme, et que l'Eglise romaine est disposée à se prêter à tous les réglemens que l'esprit de sagesse et de vérité suggérera au concile. Cependant il propose lui-même bien des ar-

¹ Vonder. H. t. IV, p. 880. — ² Gerson, t. II, p. 855 et seq.

articles de correction. Il insiste beaucoup sur la célébration fréquente des conciles, tant généraux que provinciaux, voulant que la cour romaine concoure à leur rétablissement avec d'autant plus de zèle, qu'on l'accuse davantage de vouloir étendre sa domination par la voie contraire. Il propose aussi d'alléger les charges qu'elle imposait, savoir les subsides pécuniaires, les réserves sans nombre et sans bornes, les excommunications trop fréquentes, les lois multipliées à l'excès, et les exemptions qui anéantissaient insensiblement l'autorité des ordinaires.

Quant aux prélats, il juge qu'il est plus sûr de les bien examiner avant leur élection, que de les réformer ensuite, et il blâme fortement l'usage qui s'était introduit d'ordonner des évêques à simple titre, et sans diocèse. Il soumet néanmoins à la correction ceux qui se dispensaient de la résidence, qui allaient à la guerre, qui exigeaient de l'argent pour la collation des ordres ou l'expédition des lettres. Il les oblige à veiller à la célébration de l'office divin; à ce sujet il fait observer avec sagesse que cet office ne doit pas être trop long, parce qu'il importe infiniment plus à la piété de le bien dire que d'en dire beaucoup. Il conseille de n'établir en trop grand nombre, ni de nouvelles églises, ni de nouveaux jours de fête. Il voudrait qu'excepté les dimanches et les fêtes les plus solennelles, on permît au peuple de travailler après l'office, tant pour laisser aux pauvres le temps de gagner leur vie, que pour écarter l'oisiveté et la débauche.

Pour les ecclésiastiques du second ordre, on ne saurait mieux les rendre tels qu'ils doivent être, qu'en apportant les plus grands soins à la collation des bénéfices; en ne préférant pas l'inexpérience et les recommandations aux services réels, la naissance au mérite, l'ignorance à la doctrine, et la science des procès à celle de la théologie. Le docte cardinal veut que l'on cultive la langue grecque aussi bien que la latine; qu'on établisse des bibliothèques dans toutes les cathédrales; et que, dans les collégiales considérables, ainsi que dans les premières églises, on place un théologien qui explique le Livre des Sentences, et qui durant toute l'année fasse des instructions sur les épîtres et les évangiles. Pour ce qui est des vices grossiers comme le concubinage: « Les censures, dit-il, étant des armes trop faibles, c'est » par la privation de bénéfice qu'il faut procéder contre les incor- » rigibles. » A l'égard des réguliers, il dit qu'il faudrait plutôt diminuer qu'augmenter le nombre des ordres religieux, surtout celui des quêteurs ou mendiants; veiller à ce que les moines n'usurpent ni les biens, ni les droits du clergé séculier; empêcher qu'ils n'aillent étudier hors de leurs monastères; les appliquer à la théo-

logie, et non pas à l'étude des lois; retenir la règle dans la simplicité, sans laisser encherir par une ferveur indiscrete, qui ne sert bien souvent qu'à faire tomber les observances primitives. Pour les religieuses, il demande qu'elles soient toutes rentées, afin de prévenir les quêtes et les sorties, avec tous les périls qu'elles entraînent. Enfin, en ce qui touche la réforme des simples fidèles, le sage cardinal s'attache à la voix de l'exhortation, pour engager les princes à réprimer les excès et les scandales, à secourir les malheureux, à protéger l'Eglise, à éteindre le feu de la discorde et des guerres qui désolent la chrétienté. Et le moyen qu'il trouve le plus efficace pour les y engager, c'est que l'exhortation soit soutenue du bon exemple; d'où il conclut qu'une solide réformation dans tous les ordres du clergé est de la dernière urgence.

Gerson donna de même différens mémoires, où il passait en revue les classes de prélats, de clercs, de réguliers, de simples fidèles; et comme le cardinal son ancien maître, il appuya fortement sur la nécessité de célébrer les conciles, de maintenir les lois ecclésiastiques en vigueur plutôt que de les multiplier, et surtout de n'instituer dans l'Eglise que des ministres qui en fussent la bonne odeur par l'exemple de leurs vertus. Il trouve dans tous les états beaucoup d'objets de réforme, qui se réduisent, comme ceux de tous les autres mémoires, au défaut de résidence dans les pasteurs, au faste et à la dissipation des prélats, à la pluralité des bénéfices, à la profusion des dispenses, aux pratiques simoniaques, aux mœurs relâchées, à la mondanité, à l'oisiveté, à l'ignorance¹.

Tout retentissait à Constance du bruit de la réforme, et toutes les voix s'unissaient pour la demander: mais il y eut une grande division quand il s'agit de fixer le temps où elle se devait faire; et ce faible accessoire, comme il arrive souvent, fit presque entièrement manquer le capital. L'empereur, avec les Allemands et les Anglais, voulait qu'elle eût lieu sans retard. Les cardinaux au contraire, avec les Italiens, les Espagnols, et ce qui est plus étonnant, avec les Français, ses plus ardens promoteurs, pensaient que le rétablissement parfait de l'unité, le premier objet du concile, et par conséquent l'élection d'un pape, devait la précéder. Ils tinrent ferme contre les sollicitations et les menaces de l'empereur, et ils l'emportèrent. Le concile se contenta de statuer, dans la quarantième session du 30 d'octobre, que le pape futur réformerait l'Eglise, et dans le chef et dans les membres, suivant les règles de l'équité et d'une administration sage; que

¹ Gerson, t. II, p. 314.

cela se ferait néanmoins de concert avec le concile ou ses députés et avant la séparation de cette assemblée ; à quoi il ajouta que, quand la députation aurait été réglée par les nations, les autres Pères et membres du concile pourraient se retirer avec la permission du pape ¹. Cependant on spécifia les points de réforme qu'il faudrait traiter, savoir la réduction du nombre des cardinaux, des réserves, des annates, des expectatives et des commendes ; la confirmation des prélats élus ; les évocations et les appels en cour de Rome ; les exemptions accordées pendant le schisme ; les offices de la chancellerie et de la pénitencerie ; la perception des fruits durant la vacance des bénéfices ; les aliénations des biens ecclésiastiques ; les cas où le pape pouvait être corrigé et déposé ; la manière de pourvoir à son entretien et à celui de sa cour ; l'extirpation de la simonie ; enfin les dispenses, les indulgences et les décimes. Il fut aussi réglé qu'on tiendrait tous les dix ans au plus tard un concile général, et que d'abord on célébrerait le premier dans cinq ans et le second sept ans après le premier. Ceci fut arrêté dans la 39^e session, où l'on cite plusieurs bulles de Boniface VIII, qu'on nomme Pontife d'heureuse mémoire. Dans cette session, en statuant contre les schismes futurs et sur l'élection du pape, le concile émet encore une doctrine opposée à celle de modernes critiques : « Si
 » quelqu'un trouble l'élection par terreur, par violence, de quel-
 » que état, de quelque élévation qu'il soit, fût il même investi
 » de la dignité royale ou impériale, nous voulons qu'il encoure par
 » le fait même les peines contenues dans la constitution de Bo-
 » niface VIII, laquelle commence par le mot *Felicis* ². » Or, ces peines sont, qu'il soit infâme, mis au ban, incapable de tester et d'être choisi pour héritier, qu'on laisse tomber en ruine tous ses édifices, que personne ne soit tenu de lui rien payer, etc. ³.

On ne pensa plus qu'à procéder à l'élection d'un pape, et l'on régla que le conclave serait composé, non-seulement des cardinaux, qui étaient au nombre de vingt-trois, mais de trente députés des nations, six de chacune ; ce qui formait en tout cinquante-trois voix, dont les deux tiers devaient se réunir, en observant d'ailleurs toutes les lois portées pour l'élection des souverains pontifes. Au bout de dix jours on entra au conclave, le 8 de novembre 1417 ; et le 11 avant midi tous les suffrages se trouvèrent réunis en faveur du cardinal Othon Colonne, qui prit le nom de Martin, en mémoire du saint dont on fait la fête ce jour-là. C'est le cinquième de ce nom, en comptant les deux qu'on a

¹ Vouder H. t. iv, p. 1449 — ² Lab. p. 241. — ³ In Sexto. c. 5, de Pœnit.

quelquefois nommés Marin au lieu de Martin. Sur le soir, on alla processionnellement du conclave à l'église cathédrale, pour introniser le nouveau pape, avec un cortège immense de prélats, de princes, d'ambassadeurs, de fidèles de tout ordre et de tout état, qui donnèrent le spectacle le plus magnifique peut-être qu'on eût jamais vu dans aucune cérémonie ecclésiastique. Martin V, par sa naissance, par sa doctrine et ses vertus, son amour pour la justice, son désintéressement, sa modestie, et surtout par un esprit de conciliation qui lui avait gagné tant de cœurs si diversement affectés, méritait tout l'honneur d'un choix. d'autant plus flatteur, qu'il se faisait en des conjonctures plus critiques. Il fut couronné avec le même appareil, le dimanche 21 de novembre, après avoir reçu en trois jours consécutifs les ordres de diacre, de prêtre et d'évêque. Tout le monde chrétien applaudit sincèrement à son élévation. Si la cour de France, craignant encore une élection caduque et sujette à être infirmée, fit d'abord quelque difficulté de le reconnaître, elle ne tarda pas à revenir de ses appréhensions, et renchérit sur la soumission religieuse de tous les états catholiques.

Il y eut encore quatre sessions depuis l'élection du nouveau pape qui y présida, et qui, après tant de vœux et de cris pour la réforme, se crut obligé d'y mettre la main. Mais les circonstances étaient bien changées, et l'aspect de la majesté pontificale imposa étonnamment. On ne parlait, avant l'élection du pape, que des cas où il pouvait être corrigé et déposé; c'était là comme la base sur laquelle devait porter tout le reste de la réformation. Martin n'est pas plus tôt élu, qu'il déclare nettement ne pas juger à propos de rien statuer à ce sujet, et les nations se conforment à ses vues avec la facilité la plus inespérée¹. Il y eut néanmoins sept points de réforme publiés de la part de ce pontife dans la session quarante-troisième : ils consistent à condamner sévèrement la simonie ; à réprover l'inconduite et la mondanité des ecclésiastiques ; à révoquer les exemptions accordées depuis Grégoire XI ; à casser les unions de bénéfices de la même époque ; à rejeter comme abusives les dispenses obtenues pour jouir de certains bénéfices, sans prendre les ordres qui leur étaient propres ; à ne plus appliquer désormais à la chambre apostolique le revenu des bénéfices vacans ; enfin à ne lever ni décime, ni autre imposition pécuniaire sur une Église, sans le consentement des prélats de la province.

A ces sept articles généraux, se joignent ceux des concordats particu-

¹ Schelstr. in comp. pag. lxxj.

pir, on alla
pour in-
de prélats,
et de tout
peut-être
rique. Mar-
ertus, son
odestie, et
gné tant de
d'un croix.
ctures plus
e dimanche
nsécutifs les
de ch-étien
rance, crai-
nfirmée, fit
tarda pas à
mission re-

du nouveau
cris pour la
irconstances
icale imposa
e, que des
nime la base
tion. Martin
juger à pro-
orment à ses
nmoins sept
ns la session
remment la si-
s ecclésiasti-
grégoire XI;
e, à rejeter
certains bé-
propres; à ne
e revenu des
e imposition
prélats de la
ats particu-

liers passés dans le même temps entre le pape Martin et chaque nation, se réduit la réforme qui se fit à Constance. Au reste, ces concordats appartiennent autant à la discipline du concile que tous les autres décrets, puisqu'ils y furent approuvés dans la quarante-troisième session. C'est de là que tire son autorité le décret important qui permet de communiquer avec les excommuniés non dénoncés, à l'exception de ceux qui sont si notoirement coupables de sacrilège et de violence à l'égard des clercs, que leur crime ne puisse être couvert d'aucune manière plausible. C'est ce qu'on appelle la bulle *Ad vitanda scandala*, dont nous avons cru, malgré toute la brièveté que nous nous sommes prescrite, devoir établir ici l'authenticité, pour suppléer au défaut de la plupart des canonistes, qui n'en font mention que d'après saint Antonin. Elle fait néanmoins partie du concordat germanique, et par conséquent des actes du concile de Constance. Ajoutons qu'elle se trouve encore, avec les concordats divers des autres nations, insérée dans les règles de la chancellerie, que Martin V publia aussitôt après son élévation au pontificat.

Il s'en fallait bien cependant que ces décrets, tant généraux que particuliers, remplissent tout ce qui avait été requis, soit dans les assemblées des nations, soit même dans les séances solennelles du concile. Mais l'assemblée de Constance crut devoir s'en tenir là pour le moment : en matière de réforme surtout, il ne faut d'abord embrasser que peu, afin de bien exécuter. Elle espérait d'ailleurs que les conciles généraux qu'elle avait ordonnés, et dont le premier ne devait pas se différer au-delà de cinq ans, achèveraient ce qu'on n'avait pu qu'ébaucher, à la faveur du faible calme qui succédait à peine aux orages d'un schisme de quarante ans. Dans la quarante-quatrième session (1418), on annonça en effet le prochain concile général, et l'on désigna la ville de Pavie pour le lieu de l'assemblée; mais il s'éleva bien des mouvemens et des mécontentemens nouveaux dans cette session.

Un dominicain polonais, nommé Jean de Falkenberg, présent au concile de Constance, avait composé un livre dans le goût des principes de Jean Petit, dont il exaltait la mémoire en toute rencontre. Pour plaire aux chevaliers teutoniques qui, malgré tous leurs traités et tous leurs sermens, se montraient les ennemis irréconciliables du grand Jagellon, l'apôtre des peuples du Nord, et leur défenseur contre ces tyrans couverts du voile de la religion, le violent dominicain traitait au contraire de tyran cet excellent prince, et osait enseigner que celui qui le mettrait à mort ferait une œuvre méritoire¹. Gerson et la plupart des Français qui se

¹ Schelstr. comp. chron. p. lvij

trouvaient à Constance se joignirent aux ambassadeurs de Pologne pour faire condamner ce mauvais livre au tribunal de Martin V ; mais le pape ne voulut pas plus prononcer sur cette affaire que sur celle de Jean Petit, qui au fond était la même. Les ambassadeurs ajoutèrent les menaces aux suppliques, et déclarèrent que, si le pontife ne faisait aucune justice, ils appelleraient au concile général, vers qui le recours était facile, puisque l'assemblée tenait encore. Le pape assembla un grand consistoire, d'où émana une bulle portant qu'il n'est permis à personne d'appeler du pontife romain, vicaire de Jésus-Christ, ni de décliner son jugement dans les causes de la foi. Alors Gerson publia un écrit contraire. « Si l'on ne peut appeler, disait-il ¹, du pape au concile » général, le concile n'est donc pas le tribunal suprême de l'Église : or, s'il n'a pas cette supériorité de puissance, il n'a pu » déposer légitimement Jean XXIII, qui serait encore le vrai » pape ; et Martin V ne peut justement en exercer l'autorité. » Mais cette parité établie par Gerson n'est pas juste : soit parce que Jean XXIII, ayant deux compéiteurs, n'était pas pontife universel, comme l'était Martin V ; soit parce que sa déposition, faite dans un concile général de son obéissance, mais jusqu'alors particulier seulement pour l'Église entière, était une conséquence de sa conduite et de ses promesses de cession pour l'extinction du schisme ; soit plutôt parce que le vice de la déposition de Jean se trouvait couvert par l'adhésion volontaire de ce pape. Du reste, Gerson déclara qu'il n'était pas permis d'appeler indistinctement du pape au concile.

Il en use de même dans un dialogue, très-mesuré dans les expressions, qu'il intitula *le Pèlerin* ² : nom qu'il aimait à prendre, et que bientôt il porta justement, quand, pour se soustraire au ressentiment du duc de Bourgogne, il se résolut à mener loin de Paris une vie errante et fugitive. Pendant la tenue du concile, son caractère d'ambassadeur avait rendu sa personne inviolable ; sa mission finie, il se réfugia d'abord en Bavière, puis il alla s'établir à Lyon, où son frère était prieur des célestins. Ce fut là qu'il passa le reste de ses jours dans la pratique de l'oraison et de toutes les vertus, dans le travail que nécessitaient ses compositions savantes, et l'instruction des jeunes enfans, objet que ce grand homme, l'oracle de la première école chrétienne et d'un concile œcuménique, remplit avec toute l'assiduité qu'aurait pu y mettre un maître gagé ³. Il acquit une telle réputation d'habileté dans la science des saints, qu'on l'a regardé long-temps comme

¹ Gers. t. 2, p. 303. — ² Gers. t. 2, p. 386. — ³ Tome 1, p. clxiiij.

l'auteur du livre incomparable de l'Imitation de Jésus-Christ.

Un objet tout différent de l'affaire de Gerson et des Polonais, avec laquelle néanmoins il se trouve lié par ses suites, attira l'attention du pape Martin sur la fin du concile de Constance. A la première nouvelle du supplice de Jean Hus, il y avait eu à Prague une violente sédition. Ses disciples, s'étant assemblés en tumulte dans la chapelle du château pour lui décerner les honneurs du martyre, se répandirent ensuite dans la ville et dans tout le royaume, pillèrent le palais de l'archevêque, les maisons des ecclésiastiques, et massacrèrent quantité de personnes. Les seigneurs même du pays, au nombre d'environ soixante, écrivirent au concile une lettre pleine d'amertume, où ils se plaignaient qu'on eût fait mourir comme hérétique un homme qu'on n'avait convaincu d'aucune erreur, disaient-ils; un homme tout apostolique, et non moins respectable pour sa doctrine que pour ses vertus. Ils ajoutaient, pour la justification du pays de leur naissance, que le bruit répandu qu'on y enseignait des hérésies n'était qu'une calomnie fabriquée par des ennemis perfides. Afin d'obtenir réparation de cette injure prétendue, ils appelaient de la sentence du concile au pape qu'on devait élire ¹.

Le plus ardent de ces seigneurs fut Jean de Trocznou, alors chambellan du roi Wenceslas, et depuis si formidable sous le nom bohémien de Ziska, c'est-à-dire Borgne, qu'on lui donna quand à la tête des sectaires il eut perdu un œil en gagnant une bataille. Il était né à Tresnon en Bohême, avec si peu de fortune, qu'il fut souvent réduit à chercher sa nourriture chez la noblesse du voisinage. Il devint page de l'empereur Charles IV, père de Wenceslas; puis il parvint à la dignité de chambellan, par des preuves éclatantes de sa valeur et de son intelligence dans le métier des armes. Les hussites lui déférèrent le rang de général, qu'il accepta volontiers, dans le dessein de venger la mort de Jean Hus, auquel il avait été fort attaché. Il n'eut d'abord sous ses ordres qu'un amas confus de paysans et de vagabonds; mais il sut si bien les aguerrir, qu'il en fit les troupes les plus vaillantes du Nord. Pour se ménager les moyens de les former et de les employer selon son gré, il persuada à l'imbécile Wenceslas que c'étaient les plus fermes appuis de son trône, prêts à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour exterminer ses ennemis.

Environ trois mois après son élection, Martin V donna deux bulles en date du même jour 20 de février 1418, afin d'empêcher

¹ Cochl. l. 4, AEn. Syl. l. 3.

les progrès de l'hérésie, en manifestant sa manière de penser aux hérétiques qui appelaient à son jugement de celui du concile ¹. Par la première, adressée aux évêques et aux inquisiteurs des pays divers où il y avait des hussites, il condamne les quarante-cinq articles de Wicléf, et les trente propositions de Jean Hus. Il rassemble dans la seconde tous les décrets publiés contre Wicléf Jean Hus et le concile de Prague, tant par le pape Jean XXIII qu' par le concile de Constance; puis il ajoute que, par l'autorité apostolique et de sa science certaine, il approuve et ratifie ces décrets ou statuts, et qu'il supplée à toutes les omissions qu'on y pourrait trouver. Il est encore à observer, quant à la première de ces bulles, que, parmi les questions qu'elle enjoint de faire à ceux des hussites qui voudraient se convertir, elle prescrit de leur demander s'ils croyaient que tous les fidèles doivent tenir et approuver ce que le concile de Constance, représentant l'Église universelle, a approuvé et approuve en faveur de la foi et pour le salut des âmes; qu'il faut de même les obliger à tenir pour condamné ce que le même concile a condamné et condamne, comme contraire à la foi et aux bonnes mœurs. Après un préambule où le pape se plaint de ce que l'erreur se répand hors de la Bohême, il ajoute : « C'est pourquoi, persuadé que le mal auquel on ne résiste point paraît être approuvé, et désirant bannir de ces provinces tant de maux et d'erreurs pernicieuses qui les infectent...., nous donnons charge et mandement à votre discrétion (avec l'approbation du saint concile de Constance) de juger comme hérétiques, et d'abandonner comme tels au bras séculier, tous ceux qui (quelles que soient leur dignité et leur condition), touchant l'eucharistie, le baptême, la confession des péchés, la satisfaction et les autres sacrements ou articles de foi, pensent et enseignent autrement que la sainte Église romaine, c'est-à-dire tous ceux qui osent tenir et publier les doctrines des hérésiarques Jean Wicléf, Jean Hus et Jérôme, condamnées avec leurs auteurs par le même concile, ainsi que leurs disciples et adhérens. » Le pape ordonne ensuite à tous ceux qui professent la foi chrétienne, empereurs, rois, princes, seigneurs, capitaines, comme des brebis empoisonnées, de se tenir à l'écart du troupeau du Seigneur, tous et chacun des susdits hérétiques, suivant la teneur du bref canon de Lutran (1179) lequel statue ainsi contre les seigneurs temporels qui soutiendraient une espèce de brigands très redoutables à cette époque :

¹ Schelstr. p. 254 et seq. Vond. II. t. IV, p. 1518.

• Qu'ils sachent qu'ils sont depouillés de leur droit à la fidélité
 » à l'hommage et à toute l'obéissance de la part de leurs sujets
 » tant qu'ils persistent dans une si grande iniquité. Du reste,
 la bulle de Martin V, en parlant, comme on vient de le voir,
 des mœurs aussi bien que de la foi, dit plus que la déclaration
 donnée dans la quarante-cinquième session, au sujet des affaires
 de Pologne, dont il est à propos de la rapprocher.

Paul Voladimir, un des ambassadeurs polonais, parlant dans
 cette session avec beaucoup de chaleur, le pape lui imposa si-
 lence et, pour toute réponse à ses instances animées, donna la dé-
 claration dont nous parlons, qui fut inscrite par les notaires du
 concile. Elle portait en propres termes que le pape voulait tenir
 et inviolablement observer tout ce qui avait été décerné conci-
 liairement, dans les matières de la foi, par le concile de Constance
 qu'il approuvait et ratifiait tout ce qui avait été fait ainsi dans ces
 matières, mais non ce qui avait été fait autrement. Telle est l'ap-
 probation si diversement interprétée que Martin V donna aux
 décrets de Constance, dans la dernière session de ce concile. On
 s'accorde assez à entendre le terme *conciliairement* de ce qui a été
 prononcé dans les sessions solennelles, et non pas simplement
 dans les congrégations soit générales soit particulières. Quant à
 ces mots, *en matière de foi*, et même à ceux-ci, *pour le salut des âmes*
et pour les mœurs, lesquels se trouvent dans la première des deux
 bulles du 20 février, les Italiens et différens autres docteurs en res-
 treignent la signification aux erreurs et aux observances des hus-
 sites, contre qui en effet les deux bulles furent directement don-
 nées. D'autres théologiens prétendent que ces expressions doc-
 trinales doivent être prises dans toute la généralité qu'elles
 énoncent.

Il était de notre devoir de donner l'historique de cette grande
 question ; mais il n'appartient pas à l'historien de prendre part à
 la dispute et aux discussions contentieuses. Tout ce qui nous im-
 porte véritablement, bornés comme nous le sommes, suivant nos
 promesses et l'exemple du saint et sage concile de Trente, à la
 défense du dogme, c'est que les docteurs catholiques indistincte-
 ment tiennent pour certain, tiennent pour irrévocable ce qui a
 été réellement décidé en concile à Constance. C'est par là que les
 orthodoxes, partagés sur ce qui ne touche point à ces fondemens
 de la foi chrétienne, diffèrent essentiellement et totalement des
 contempteurs hérétiques des conciles, malgré tous les reproches
 de partialité que peuvent leur adresser ces fabricateurs éternels
 de paralogismes et de louches comparaisons.

À la fin de cette quarante-cinquième session, le cardinal de Brancacio dit aux Pères, de la part du pape : *Seigneurs, allez en paix.* Et tous répondirent : *Amen.* Ainsi le concile, commencé au mois de novembre 1414, après trois ans et environ six mois de durée, finit le 22 d'avril 1418.

S
Con
cile
sion
été
voir
Pou
opin
d'Ar
aban
près
effo
son
ave
été
con
mai
A
min
tem
pap
sch
dan
ave
gat
ves
Ro
emp
vill
s'é
de
P
Ita
l'y
mé

LIVRE CINQUANTIÈME.

DEPUIS LE CONCILE DE CONSTANCE, EN 1418, JUSQU'À CELUI DE BALE,
EN 1431.

Si jamais concile avait réglé de grandes affaires, c'était celui de Constance. Grégoire XII, regardé comme antipape depuis le concile de Pise, avait été déposé solennellement, et avait fait sa cession d'assez bonne grace. Jean XXIII, pape légitime, avait aussi été déposé pour le bien général de l'Église, que l'on crut ne pouvoir procurer autrement, et il s'était dépouillé du pontificat. Pour Benoît XIII, malgré sa déposition, il demeurait toujours opiniâtre dans la forteresse de Pauscole; mais les rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, et tous les princes de son obéissance l'ayant abandonné, on regardait ce reste de schisme comme éteint ou près d'expirer avec l'antipape décrépiti, qui ne faisait plus que des efforts impuissans pour le fomenter. L'hérésiarque Jean Hus, et son disciple Jérôme de Prague, avaient encore été jugés et punis avec éclat. Si la réformation de la discipline ou des mœurs n'avait été qu'ébauchée, on avait indiqué pour l'an 1423 un nouveau concile général qui ne devait pas manquer d'y mettre la dernière main.

Après tant de soins donnés au rétablissement du pouvoir et du ministère spirituel, le pape s'appliqua aussi à rétablir sa puissance temporelle dans l'état ecclésiastique. Durant le long séjour des papes à Avignon, et surtout pendant les troubles du grand schisme, la plupart des villes d'Italie s'étaient accoutumées à vivre dans l'indépendance. Toute leur soumission consistait à reconnaître avec honneur les légats du pape qu'elles reconnaissaient, et ces légats, ou ne mettaient point l'obéissance à de plus grandes épreuves, ou voyaient infailliblement leurs ordres sans exécution. Les Romains surtout se soulevaient en toute rencontre, et se laissaient emporter aux idées chimériques de leur ancienne grandeur. La ville de Bologne, la plus puissante ou la plus fière après Rome, s'était révoltée sans aucun ménagement aussitôt après le départ de Jean XXIII, dont la longue légation y avait été si absolue. Pressé par de si grands intérêts, Martin V passa de Constance en Italie, et alla droit à Florence (1419), où on lui fit un accueil qui l'y retint plus d'un an. En reconnaissance, il érigea cette ville en métropole.

Ce fut là que Balthazar Cossa, autrefois le pape Jean XXIII, délivré de sa prison de Manheim, suivant l'ordre porté dans la session quarante-deuxième du concile de Constance, pour être remis entre les mains de Martin V, vint le trouver de son plein gré, au grand étonnement de tout le monde¹. Il avait recouvré sa liberté au prix de l'or qu'il donna, dit-on, au comte palatin; il était d'un caractère entreprenant; on croyait que la vie privée lui était insupportable: ses anciens amis exagéraient sans cesse à ses oreilles la violence et la nullité de tout ce qu'on lui avait fait faire; ils le pressaient vivement de reprendre les ornemens pontificaux dans le pays de Parme où il se trouvait, au milieu d'une infinité de mécontents qui n'eussent pas manqué de lui former un parti redoutable; les petits tyrans de Bologne, de Pérouse, de Spolète, et généralement tous les usurpateurs des domaines de l'Eglise se fussent déclarés pour lui, dans l'espérance d'en avoir meilleure composition que de Martin. Cependant, au moment où tous les vrais fidèles commençaient à trembler sur le péril d'un nouveau schisme, Balthazar conduit, ou par sa conscience, ou par son instabilité naturelle, et certainement, quelle que fût son idée, par la main invisible du Seigneur, attentif à la conservation de son Eglise, s'échappa seul de son cortège séducteur; et, de sa pleine volonté, sans guides, sans escorte, sans conventions préalables et sans nulle garantie, il vint se jeter aux pieds du pontife qui avait pris sa place et le reconnut hautement pour le vicaire de Jésus-Christ. Tous les assistans versaient en abondance des larmes de joie et de pitié, surtout ceux des cardinaux qui lui devaient la pourpre, ou qui avaient suivi son obéissance. Le pape lui-même le reçut avec tendresse, le créa cardinal-évêque de Tusculum, avec le rang de doyen du sacré collège, et la distinction d'un siège plus élevé que celui des autres cardinaux dans les cérémonies publiques.

Il ne jouit pas long-temps de cette faible consolation; six mois après, le 22 novembre 1419, il mourut et fut célébré fort diversement par les écrivains des différens partis, qui en ont dit et trop de bien et trop de mal. Il fut enterré magnifiquement, par les soins de Côme de Médicis, ami très-constant et très-bien payé². Ce fut par les libéralités de ce pontife ajoutées à sa propre fortune, que Côme devint d'abord le particulier le plus opulent de toute l'Italie, alors la plus opulente et la plus commerçante de toutes les nations, et que ses descendans se frayèrent la route à la souveraineté.

Martin V reçut à Florence une ambassade de l'empereur Manuel Paléologue, qui promettait que les Grecs se conformeraient

¹ Anton. tit. 22, c. 7, § 2. Platina. in Mart. V. Chef. de Rom. Pont. — ² Platina. in Mart. V. Sabell. 18. Ennead. 1.

XXIII, dé-
ans la ses-
être remis
in gré, au
sa liberté
l'était d'un
ui était in-
ses oreilles
faire; ils le
aux dans le
de mécon-
edoutable;
et généra-
se fussent
e composi-
vrais fidèles
nisme, Bal-
bilité natu-
main invi-
on Église,
ne volonté,
bles et sans
i avait pris
ésus-Christ.
e joie et de
ourpre, ou
reçut avec
le rang de
s élevé que
es.

n; six mois
ort diverse-
dit et trop
ar les soins
ré². Ce fut
rtune, que
ute l'Italie,
es nations,
aineté.
ereur Ma-
ormeraient

- * Platin. in

aux Latins en ce qui appartenait à la foi, si ceux-ci voulaient traiter à des conditions équitables (1420). On prétend néanmoins que Manuel, depuis qu'il avait parcouru toute l'Europe, sollicitant en vain le secours des princes accablés du faix de leurs propres affaires, avait changé de principes, et s'était oublié jusqu'à composer un ouvrage contre la procession du Saint-Esprit. Il ne laissa pas que d'envoyer au concile de Constance l'archevêque de Kiovie, pour y proposer la réunion des deux Eglises. L'ambassadeur fut très-bien reçu, on arrêta des conditions, il repartit pour les aller communiquer à ses commettans, et promit de revenir avec tous les pouvoirs nécessaires pour la consommation de cette entreprise; mais le concile était séparé avant que le négociateur pût être de retour. Il revint d'autres ambassadeurs grecs, qui trouvèrent Martin V sur le trône apostolique. Ceux-ci proposèrent d'assembler un concile œcuménique en Orient; le pape y consentit et promit d'y présider par ses légats. Il envoya même une première légation, tant pour convenir du temps et du lieu de l'assemblée, que pour reconnaître ce qu'on pouvait sagement espérer de cette nouvelle démarche des Grecs.

Jean Paléologue, fils de Manuel, associé à l'empire depuis le 19 janvier de cette année 1419, avait alors la principale part au gouvernement, à cause de l'état d'infirmité où se trouvait son père. On a lieu de croire que ce jeune empereur était bien disposé pour l'union, puisqu'il la conclut lui-même, quelques années après, au concile de Florence; mais pour le moment, le projet d'un concile général en Grèce n'était qu'une idée vague. Les Turcs ravageaient l'un après l'autre tous les apanages de l'empire de Constantinople, dont la ruine entière n'était que retardée par les divisions passagères de la maison ottomane, et par quelques traités que les Grecs, attentifs à tirer parti des circonstances, ménageaient avec toute la finesse qui forma toujours le fond de leur caractère. Ainsi le danger des routes et du séjour rendait manifestement impossible la célébration du concile en Orient.

La ville de Bologne étant rentrée sous l'obéissance de Martin V par la reddition des Bentivoglio, et les Florentins ne témoignant plus la même affection à ce pontife, il alla de Florence à Rome. Il y fut regardé, suivant l'expression des auteurs du temps, comme un astre d'heureux présage, et reçu comme le vrai père de la patrie¹. Le vingt-deuxième jour de septembre 1420, où il y fit son entrée aux acclamations d'un peuple innombrable, fut un de ces jours heureux qu'on marqua dans les fastes publiques, pour en con-

¹ Platin. in Mart. V.

server à jamais la douce mémoire. Il trouva Rome dans un tel état de désolation, qu'elle ne conservait plus aucun trait de la capitale du monde, ni presque d'une ville ordinaire. Les lois, la police, le commerce, l'urbanité et l'humanité y semblaient anéantis; les palais et la plupart des maisons, les temples et tous les monumens publics étaient ruinés, ou tombaient en ruines; et dans les maisons des citoyens régnaient cette rudesse et cette grossièreté sauvages que donne la longue habitude de vivre dans les haines et les défiances réciproques. Le pape s'appliqua si bien à rétablir la ville et à y ramener l'abondance et la sécurité avec le bon ordre, à relever et à orner les édifices, qu'elle reprit une existence toute nouvelle, et ne put exprimer convenablement sa reconnaissance qu'en lui donnant le nom de père et de réparateur.

La Bohême éprouvait cependant toutes les horreurs réunies de la discorde et du fanatisme. Ziska, profitant de l'incurie du roi Wenceslas, avait aguerri jusqu'à quarante mille hommes, soumis aveuglément à ses ordres. Dès l'année 1419, il les conduisit à Prague, entra dans l'hôtel de ville, et fit jeter par les fenêtres les sénateurs, que le peuple ameuté recevait sur des lances et des fourches. A cette effrayante nouvelle, Wenceslas fut frappé d'apoplexie, et peu après il mourut le 16 du mois d'août. Jamais la Bohême n'avait eu de souverain plus cruel ni plus infâme que Wenceslas. L'ivrognerie, qui était sa passion dominante, le plongea dans toutes sortes de crimes. L'an 1383, le 16 mai, il avait fait précipiter dans la Moldau le prêtre Jean Népomucène, pour n'avoir pas voulu lui révéler la confession de la reine. On raconte qu'un jour son cuisinier n'ayant pas apprêté les mets à son goût, il le fit embrocher et rôti vif. Il menait ordinairement à ses côtés le bourreau, qu'il appelait son compère, et qui l'était en effet; et lorsque son humeur sanguinaire l'agitait, il faisait pendre à ses yeux le premier qu'il rencontrait, sans autre forme de justice. Il avait pratiqué, dans une des salles basses de son château de Wischeradt, sur la Moldau, un pavé ferme en apparence, mais qui d'un coup de pied se renversait, et précipitait dans le fleuve ceux qui étaient dessus. Ce monstre faisait gloire de prendre pour modèle le plus affreux des empereurs romains. On écrivit un jour sur le mur de sa chambre : *Wenceslaus alter Nero*. Loin de s'en offenser il ajouta avec de la craie : *Sinon fui adhuc, ero*¹. A Wenceslas succéda Sigismond son frère, qui trouva moyen d'obtenir les hommages de la capitale; mais elle oublia presque aussitôt la fidélité qu'elle lui avait promise. Il fut obligé de former le siège de la nouvelle Prague, dont les habitans appelèrent Ziska à leur secours (1420).

¹ Art de vérifier les dates.

Il venait d'établir, pour son hérétique faction, un lieu de refuge sur la croupe d'une montagne, avancée entre deux rivières, en forme de presqu'île¹. Cette ville extrêmement forte fut nommée Thabor, comme lieu consacré à la manifestation des vérités les plus sublimes de la religion, d'où vint à ces sectaires le nom de thaborites. Il marcha contre Sigismond; mais ce prince s'était déjà fait rendre Prague par le gouverneur hussite, en lui promettant le pardon de sa révolte. Ziska fit à son tour le siège de cette ville, et l'empereur, qui en était sorti pour rassembler toutes ses forces, revint sur le rebelle, et le força de lever le siège. Ces premiers succès enflèrent tellement l'espoir de Sigismond, qu'il résolut d'assiéger la ville même du Thabor, se flattant d'exterminer tous les hérétiques dans une campagne; mais d'abord la moitié de son armée, détachée sous les ordres des comtes de Rossen et de Cramer, fut entièrement défaite par le seigneur de Husinetz, premier fauteur de Jean Hus son vassal. Il marcha lui-même contre Ziska, qui s'était retranché sur la montagne de Villeclion. Aux deux premières charges il eut tant d'avantage, que le marquis de Misnie, l'un des commandans impériaux, pénétra jusque dans le camp ennemi. A la troisième, au contraire, Ziska, faisant des efforts proportionnés à la grandeur du péril, poussa les impériaux en des lieux escarpés avec tant de furie, qu'ils se culbutèrent les uns les autres dans les précipices, où ils trouvèrent une mort aussi prompte et moins glorieuse que sous les armes. Le fruit de cette action fut pour Ziska la réduction de la nouvelle Prague. Ils'enparèrent aussi de Vinegrade, après avoir battu de nouveau Sigismond, qui put à peine s'enfuir lui vingtième. La révolte des Moraves l'obligea aussitôt après à voler en Silésie².

Ziska, triomphant et dominant sans gêne, entreprit de se rendre absolu sur toutes les sectes qu'enfantait journellement la science. L'hérésie des adamites, en abomination dès les premiers temps, et renouvelée par un scélérat, nommé Picard, du pays de sa naissance, passa de la Belgique, sous la conduite de cet aventurier impie, dans la Bohême, devenue la sentine de toutes les erreurs et de tous les vices. Par ses discours séducteurs et par ses prestiges, il s'y fit bientôt suivre d'une troupe innombrable d'hommes et de femmes, qu'il faisait aller tous nus, en signe d'innocence, à l'exemple de nos premiers pères: licence qui engendra parmi eux une corruption si affreuse, que Ziska lui-même, tout vicieux qu'il était, en conçut une vive horreur, et résolut de venger la nature si publiquement outragée. Comme, de l'île qui leur servait de repaire, il se répandaient dans le voisinage, et que déjà ils y

¹ *Æn. Sylv. bohém. c. 45.* — ² *Cœcl. 5*

exerçaient des actes de barbarie qui répondaient à la dissolution de leurs mœurs, il vint les charger, força leur asile, et extermina ces monstres, dont quelques-uns échappèrent néanmoins, et se perpétuèrent encore long-temps après ¹.

Contre l'ordre de la nature, les sectes les plus monstrueuses sont les plus fécondes. Les orébités, rejets et rivaux des thaborites, sous ce nom sacré qu'ils avaient pris, de la montagne où le Seigneur donna sa loi à son peuple, l'emportaient encore sur eux par leurs atrocités contre les catholiques, et principalement contre les prêtres. Ils s'imaginaient rendre à Dieu le plus grand service, en les faisant expirer dans les plus horribles tourmens. Ils se délectaient surtout, tantôt à les brûler à petit feu, tantôt à les exposer nus, et liés deux à deux, sur des étangs glacés ². De la souche perverse du Thabor sortit une branche nouvelle, qui s'établit dans un château qu'elle bâtit à son tour sur une haute montagne, et qu'elle nomma Sion, comme un lieu chéri du ciel, d'où la vérité et la félicité devaient se répandre dans toute la Bohême ³. Habités ainsi dans les antres et les forêts, ces sauvages sectaires avaient contracté des mœurs farouches, qui, jointes à l'esprit haineux de secte et de faction, les familiarisèrent avec tous les excès de la barbarie et de la brutalité. Ziska, né homme de condition, et qui avait long-temps vécu à la cour, ne pouvait qu'abhorrer cette grossièreté féroce, surtout dans les orébités, dont il sembla quelque temps avoir conjuré la ruine. Mais la vertu qui n'a que la naissance et l'éducation pour principes est bien faible contre la politique et l'intérêt de parti. Ziska craignit que l'ennemi commun ne se prévalût de la moindre division qu'il apercevrait parmi les hussites, engagea les orébités à joindre leurs armes aux siennes, et s'engagea lui-même à ne plus faire de quartier à l'avenir aux prêtres catholiques.

Il tint plus qu'il n'avait promis : dans le nombre des places qu'il enleva aux fidèles, il s'empara un jour d'une petite ville après la plus vigoureuse résistance, fit renfermer dans une église, outre les ecclésiastiques, les hommes échappés aux armes, les femmes et les enfans, et y mit le feu. Dans un autre rencontre un seigneur catholique, ayant été fait prisonnier, fut étendu par terre et battu à coups de fléaux, comme un tas de blé, après quoi on lui coupa les mains, et l'on brûla le reste du corps. Voilà deux traits tirés au hasard d'une infinité de cruautés pareilles ou plus atroces, et revêtues quelquefois de circonstances qui feraient autant gémir la pudeur que l'humanité ⁴.

¹ Eu. Syl. c. 41. Dubrav. l. 26. — ² Eu. Syl. c. 45. — ³ Id. c. 52. — ⁴ Eu. Sylv. Krautz. Bonfin. Dubrav. passim.

Quant à l'amour du pillage et du brigandage, afin de l'assouvir tout d'un coup à la faveur de la perfidie et des fictions sacrilèges, différens sectaires, faisant les prophètes, annoncèrent que le jour de la Pentecôte des torrens de feu tomberaient du ciel, et consommeraient tant les villages que les villes dans toute l'étendue de la Bohême, à l'exception de cinq villes seulement¹, qu'ils eurent grand soin de nommer. Ils se proposaient de faire abandonner aux catholiques leurs places de défense, et de les dépouiller tout à la fois de leurs biens et de leur asile. Stratagème grossier qui eut tout son effet, et qui nous montre avec quelle facilité le caractère de cette nation secondait les progrès de l'hérésie. Quoiqu'au jour prédit il tombât par toute la Bohême des fleuves de pluie, au lieu des torrens de feu qui avaient été annoncés, on ne laissa point que de courir de toute part aux cinq villes réputées chéries du ciel, tandis que les villes catholiques, vides d'habitans, et toutes les richesses qu'elles renfermaient, devenaient sans obstacle la proie des sectaires.

Le pape, à la sollicitation de l'empereur, ayant publié une croisade contre ces ennemis de la religion et de l'ordre public, Sigismond vit bientôt à sa suite des troupes plus nombreuses que jamais. Mais c'étaient moins les forces qui manquaient à cet arbitre des papes et des conciles, que le talent de la guerre et la valeur même, selon des auteurs contemporains². Après quelques minces avantages qu'il exalta beaucoup, il essuya des pertes immenses, faute d'habileté et d'intrépidité, fuyant quelquefois sans être poursuivi, et même sans avoir vu l'ennemi. Cinq fois il entra dans la Bohême avec de fortes armées, et cinq fois il tourna le dos avant d'avoir envisagé ceux qui lui faisaient peur, laissant à l'abandon son bagage, ses convois, son canon et la plupart de ses troupes qu'on immolait sur le champ de bataille, ou qu'on assommait dans la fuite avec les vivandiers mêmes et les valets d'armée³. Ziska perdit d'un coup de flèche, ou, selon d'autres, d'un éclat de bombe, le seul œil qui lui restât, et n'en devint pas moins formidable à Sigismond. Ce fut en cet état d'aveuglement qu'après la diète de Nuremberg, où les princes de l'empire avaient pris parti pour l'empereur, il remporta sa plus mémorable victoire sur le chef et les membres du corps germanique⁴ (1421). Réduit à ne pouvoir plus sortir de sa tente sans guide, dès qu'il avait l'ennemi dans un poste, il s'informait de la manière dont il était disposé. Là-dessus il disposait sa propre armée, donnait des ordres précis, et jamais ses combinaisons ne se trouvèrent fautive, ni ses volontés sans exécution.

¹ Dubrav Hist Huss. t. 1. c. 42. — ² Dubrav l. 25. — ³ Annal. Bay. c. 7.

Il soutint ses succès jusqu'à sa mort, qui, par une sorte de fatalité, ne fut guère moins nuisible que sa vie au malheureux Sigismond. Il mourut de la peste, l'an 1424, lorsque l'empereur, plus habile à négocier qu'à vaincre, l'avait attiré dans ses intérêts, en lui offrant avec des sommes immenses le gouvernement du royaume et le commandement de toutes les troupes de Bohême¹. On dit néanmoins que, se voyant près d'expirer, Ziska voulut qu'après sa mort on l'écorchât, et que de sa peau on fit un tambour, dont il promit que le bruit suffirait pour mettre ses ennemis en fuite². On exécuta ses ordres, et, selon Krantz l'historien³, ses promesses eurent leur effet.

Tant de troubles et de désordres survenus dans le Nord, après ceux du schisme, causèrent un relâchement déplorable dans la discipline, que de pieux prélats s'efforcèrent de rétablir, et en particulier Eberhard, archevêque de Saltzbourg. Il tint dans son diocèse un concile, où l'on commença par confirmer tous les statuts portés par ses prédécesseurs, Frédéric, Conrad et Pillegrain⁴. On fit ensuite un grand nombre de réglemens généraux et particuliers, qui montrèrent toujours l'Eglise animée du même esprit pour la bonne conduite de ses ministres, et pour le sage gouvernement des fidèles. Après avoir condamné l'erreur qui enseignait qu'un prêtre en péché mortel n'a plus le pouvoir d'absoudre ni de consacrer, et que lui-même ne peut être absous du péché de fornication, on prive de leurs bénéfices les clercs concubinaires, et on les rend inhabiles à en posséder de nouveaux. On ordonne de publier trois fois l'an les constitutions du concile de Constance contre les simoniaques, avec injonction à tout ecclésiastique, avant de prendre possession d'un bénéfice, de jurer devant l'évêque qu'il n'a point commis de simonie pour l'obtenir. On oblige les clercs à se vêtir d'une manière différente des laïques, et avec toute la modestie qui convient à leur état. Les religieux qui deviennent évêques sont obligés de conserver leur habit de religion. Les bâtards sont exclus du clergé. Quiconque est admis aux ordres sacrés, doit se confesser avant de les recevoir. Il est défendu aux prêtres de donner des repas le jour de leur première messe. On défend à tous les clercs d'aller au cabaret, et même de manger chez les laïques, de prendre le divertissement de la chasse, ou des jeux de hasard. Les curés n'administreront pas la pénitence ni les autres sacremens à ceux qui ne sont point de leur paroisse, à moins d'en avoir obtenu la permission du curé propre. Dans tous les cas, les sacremens et la sépulture doivent s'administrer gratui-

¹ En. Hist. Boh. cap. 46. — ² *Id.* ep. 150. — ³ L. 2, Hist. Eccl. — ⁴ Conc. L. XII, p. 508.

tement. On prononce l'excommunication contre ceux qui ont enterré dans les cimetières pendant un interdit; mais on défend de porter les interdits légèrement, ou mal à propos. On refusera la communion aux femmes qui se présenteront vêtues d'une manière immodeste. On voit par plusieurs autres de ces statuts que le pillage des biens ecclésiastiques, les violences à l'égard des clercs, les usurpations des dîmes, et le mépris des immunités cléricales étaient toujours fort communs.

Ce concile de Saltzbourg se tint l'an 1418 et il y eut dans la même ville un synode en 1420, année mémorable par la découverte que les flottes portugaises firent alors des Indes Orientales. On s'empara d'abord, entre Lisbonne et les îles Canaries, déjà occupées par les Européens, d'une île assez médiocre pour l'étendue, mais très-importante à cause de l'abondance et de l'excellence de ses productions. Comme entre autres avantages elle avait de belles futaies, on lui donna le nom de Madère qui signifie bois. Amorcés par cette première acquisition, les Portugais s'avancèrent le long des côtes d'Afrique, firent la découverte du cap de Bonne-Espérance, qu'ils doublèrent les premiers d'entre les modernes, et parvinrent dans la grande Asie jusqu'aux Indes qui n'étaient connues que de nom, et où l'on n'avait jamais pénétré par mer. Les plus célèbres de ces nouveaux Argonautes furent Jean Gonsalve et Gilles Annius, qui donna la connaissance de la vraie foi aux Hespériens les plus reculés, aux Ethiopiens, et à une multitude de nations asiatiques. Gonsalve prit possession de l'île de Madère et de plusieurs autres riches domaines, au nom du roi son maître. Le pape Martin V, prétendant légitimer cette conquête, comme favorable aux progrès de l'Évangile, accorda aux rois de Portugal toutes les terres que leurs sujets découvraient depuis l'embouchure du fleuve Niger jusqu'aux extrémités des Indes. Plusieurs de ses successeurs, partant de cet exemple, et sans examiner davantage le droit commun des gouvernemens et des empires, firent les mêmes concessions par différentes bulles.

L'attention des Français était alors absorbée tout entière par les convulsions de l'esprit de parti, et par l'accablement de leurs maux portés à l'extrême. Leur reine, Isabelle de Bavière, avait conclu avec le roi d'Angleterre, Henri V, le traité barbare de Troyes, où cette femme diffamée à tous égards, traître envers le royaume, d'une fidélité au moins équivoque envers son auguste époux, dénaturée pour le seul fils qui lui restait, à la faveur du nom d'un roi sans volonté, puisqu'il était sans raison, eut assez de pouvoir pour faire enfreindre les lois fondamentales de l'état, et transférer à l'Anglais le droit d'hérédité du dauphin. Henri prit

aussitôt le titre et remplit les fonctions de régent. Jusqu'au décès du roi Charles, on usa de cette formule dans l'expédition des affaires: *Par le roi, sur le rapport du roi d'Angleterre, héritier et régent de France.* Dans l'acte de proscription porté en général contre ceux qui s'étaient rendus coupables de l'assassinat du duc de Bourgogne, cause ou prétexte de tout ce renversement, Charles VI lui-même donna au roi d'Angleterre, avec le titre d'héritier et de régent du royaume, celui de son fils très-aimé; au lieu qu'en parlant de son propre fils, seul et indubitable héritier de la couronne, il ne le nomma que Charles, soi-disant dauphin. Il n'est toutefois rien de moins constant que ce qu'avance Monstrelet, et qu'ont répété d'après lui seul bien d'autres historiens, savoir que le dauphin fut cité à la table de marbre, et que, n'ayant pas comparu, il fut jugé par contumace, banni à perpétuité, et déclaré incapable de succéder à la couronne. On ne voit pas d'où ces auteurs peuvent avoir tiré cette allégation. Il n'en est pas dit un mot dans la déclaration du roi Charles, qu'aucun d'entre eux ne paraît avoir lue¹. Les complices du meurtre de Jean Sans-Peur ne sont pas nommés dans cette pièce authentique, et au sujet de ce meurtre, on n'y parle du dauphin qu'en termes très-équivoques.

Le duc Jean de Bourgogne, surnommé Sans-Peur, à cause de la valeur qui l'avait signalé dans une foule de batailles, perdues ou gagnées avec la même fermeté de courage, exerçait sans retenue, depuis l'assassinat du duc d'Orléans, sa domination tyrannique sur les seigneurs de cette faction malheureuse, et sur la cour même. Il animait encore les Anglais à déchirer le royaume, après une réconciliation telle qu'elle pouvait être avec l'héritier présomptif de la couronne, âgé de seize ans seulement, mais plein de caractère, malgré la sphère assez bornée de son génie, et livré au parti d'Armagnac, qui se confondit avec celui d'Orléans, quand cet assassin fameux fut assassiné à son tour dans une conférence avec le dauphin, sur le pont de Montereau (1419): fléau de l'empire français, dont il faillit renverser toute la constitution, génie turbulent et hautain, d'un faste insultant, d'une ambition insatiable, allant à ses fins par tous les chemins indistinctement et par tous les attentats, populaire par grimace ou par nécessité, prisant peu la religion dont il remplissait les devoirs extérieurs par intérêt, ou tout au plus par habitude et sans esprit de piété. Tannogui du Châtel s'empressa de le frapper, sous prétexte que le duc avait porté la main à son épée quand le dauphin lui reprochait ses nouvelles intelligences avec les Anglais. Les apparences étant contre

¹ Hainaut, an. 1420.

le jeune prince, en vain nia-t-il constamment qu'il eût aucune part à ce forfait; en vain ses défenseurs alléguèrent-ils sa grande jeunesse, asservie aux impressions étrangères, et peu capable d'une pareille résolution. L'impitoyable Isabelle avait tout à la fois deux passions violentes à satisfaire, et sa vengeance contre un fils qui avait consenti à l'exil flétrissant d'une mère accusée d'intrigues honteuses, et le dépit d'avoir perdu par la mort du duc de Bourgogne les moyens d'assouvir sa cupidité et toutes ses passions. C'est pourquoi elle prit la résolution dénaturée qu'elle exécuta l'année suivante par le traité de Troyes (1420).

Deux ans après, mourut le roi Charles VI, le vingt-deuxième jour d'octobre 1422; mais quoique le roi d'Angleterre fût mort dès le 31 d'août précédent, la France demeura dans la plus affreuse confusion. Son fils, enfant de neuf mois, lui succéda sous le nom d'Henri VI, et sous la régence du duc de Bedford, son oncle paternel. Tout fut doublé ou divisé dans le royaume, la cour, le parlement, les charges de chancelier, de connétable, de grand-amiral, les vues des seigneurs et le cœur des sujets. Au fléau de la guerre et de la discorde se joignirent dans la plupart de nos provinces la stérilité, la famine, la peste; et le royaume se trouva réduit à un point de désolation qui ne laissa d'espoir aux bons Français que dans les coups de la droite du Tout-Puissant, qu'ils crurent dans la suite leur prodiguer en effet les miracles.

Dans l'état d'accablement où languit si long-temps la France, le bien de la religion et l'honneur de l'Eglise l'intéressèrent toujours vivement. Comme on touchait au terme de cinq ans, marqué par le concile de Constance pour consommer la grande affaire de la réformation, et que toute la chrétienté avait les yeux ouverts sur Martin V, en attendant l'effet de ses promesses, l'université de Paris lui envoya une députation, pour l'engager à seconder les vœux de tous les fidèles. Le pontife entra dans les vues de cette première école chrétienne, promit de convoquer incessamment le concile général, et peu après le convoqua effectivement à Pavie¹. On en fit l'ouverture au mois de mai 1423; mais dès le 22 du mois d'août suivant, il fut transféré à Sienna. Quatre députés seulement étaient arrivés d'Allemagne, point d'autres d'Italie que les trois légats du pape, six de France, quelques-uns d'Angleterre, aucun de la nation espagnole; la considération de ce petit nombre d'assistans, jointe aux dangers de la peste qui menaçait le lieu de l'assemblée, en fit choisir un autre. On ne fut pas plus tranquille à Sienna où elle fut transférée, qu'on ne l'avait

¹ Rain. ann. 1423, n. 2.

été à Pavie. Cependant on y fit un décret contre les hérésies condamnées à Constance, et contre tous ceux qui donnèrent du secours aux vicélistes et aux hussites. On s'y prononça aussi contre le schisme et les partisans de l'antipape Pierre de Lune; après quoi ce concile fut encore dissous par un décret daté du 26 février 1424¹. L'affaire de la réformation, avec la réunion des Grecs tentée de nouveau, fut renvoyée au concile général fixé en second lieu par les Pères de Constance à la septième année après le premier, et l'on indiqua pour le lieu de l'assemblée la ville de Bâle, siège épiscopal de la province de Besançon, dont l'archevêque était le plus distingué des Français qui se trouvaient à Sienne.

La cause de l'Église, aussi bien que celle de son vrai chef, Martin V, courait de grands périls au concile de Sienne, où ce pontife devait se rendre dans les premiers mois de la célébration, et où il crut ensuite qu'il n'était pas de la prudence d'exposer sa personne. Des émissaires entretenus par le roi d'Aragon répandirent des soupçons sur l'élection de ce pape, parlèrent de la soumettre à l'examen, et lui opposèrent de nouveau les prétentions de Pierre de Lune, toutes misérables qu'elles étaient². Le trône d'Aragon était néanmoins occupé par Alphonse V, fils de Ferdinand le-Juste, qui par la capitulation de Narbonne avait quitté avec tant d'éclat l'obéissance de cet antipape, et lui-même, peu content de ratifier cette résolution, avait procuré en Espagne une croisade contre le réfractaire; mais Alphonse, surnommé le Magnanime, ne parut faire usage de cette qualité qu'en faveur de son ambition, et nullement pour les intérêts même les plus essentiels de l'Église. Il pensa remettre lui seul en feu toute la chrétienté, en ranimant le schisme qui rendait ses derniers soupirs dans un coin de la Catalogne, parce que le pape Martin, sur les traces des Pères de Pise et de Constance, appuyait les droits de la maison d'Anjou au royaume de Sicile.

La reine Jeanne II, sœur et héritière de ce roi Ladislas qui eut à lutter jusqu'à sa mort contre le parti angevin, avait adopté Alphonse, pour se défendre contre Louis d'Anjou, troisième du nom et petit-fils de celui que la reine Jeanne I^{re} avait appelé autrefois en Italie³. Alphonse exigea que le pape lui donnât le titre de roi de Naples, au préjudice de Louis, et le menaça, s'il refusait, de remettre tous ses états sous l'obéissance de Benoît XIII⁴. Déjà il souffrait qu'on reconnût Benoît comme Pape en Aragon, et qu'on y prêchât contre le concile de Constance, au grand scandale de ses propres sujets. Le pape, qui avait dissimulé sur l'article

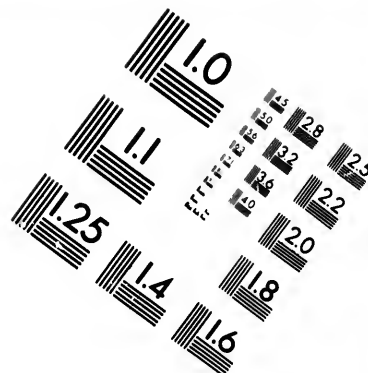
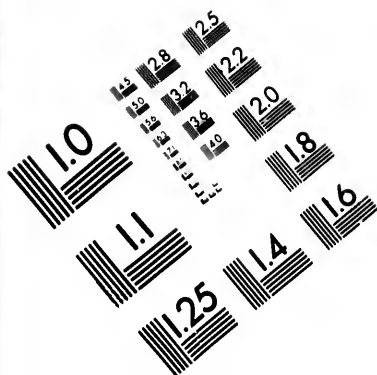
¹ Conc. Hard. t. VIII, p. 1110. — ² Conc. Hard. t. VIII, p. 1108. — ³ Summont. Hist. Prov. t. 4. — ⁴ Mart. op. 1. 3. ap. Rain.

de l'adoption, fut indigné qu'on abusât de sa condescendance jusqu'à le vouloir rendre positivement complice du dépouillement de la maison d'Anjou. Il répondit courageusement à l'impérial Aragonais qu'il ne se rendrait jamais coupable d'une pareille injustice; qu'à Dieu ne plût qu'il transportât ainsi le droit d'un prince qui, à l'exemple de ses pères, se montrait en toute rencontre le protecteur de l'Église, à celui qui la persécutait, en protégeant les restes odieux d'un schisme manifeste¹. Alphonse se déclara ouvertement ennemi du pape Martin, et fauteur de Pierre de Lune, dont il eût réveillé le parti dans l'Italie même, si la Providence touchée de la longueur des maux de l'Église n'eût permis que ce prince perdit peu après le crédit qu'il venait d'y acquérir par son adoption. S'étant vu du insupportable à sa bienfaitrice par sa hauteur et ses exactions, Jeanne révoqua cette adoption par un acte authentique. Elle fit notifier à tous les princes de l'Europe. Et considérant qu'elle sortait de la maison de France, aussi bien que Louis, qui d'ailleurs avait de justes prétentions sur son royaume, elle résolut de l'adopter à son tour, afin de réunir dans la personne de ce prince les droits des branches de Duras et d'Anjou, issues toutes les deux du comte Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Il y eut bien des révolutions et bien des alternatives de bonne et de mauvaise fortune entre les deux prétendants à ce royaume, qui enfin demeura au parti d'Aragon; mais Alphonse auparavant fut assez affaibli pour laisser respirer l'Église.

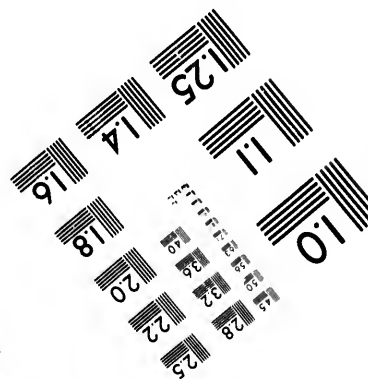
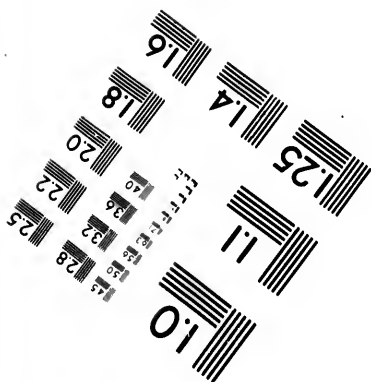
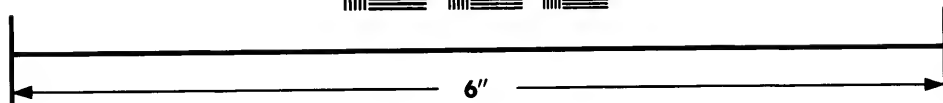
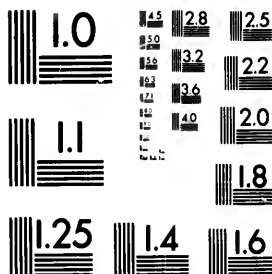
Louis, après son adoption qui fut confirmée par le pape, ayant pris l'ascendant sur l'Aragonais, celui-ci remonta précipitamment sur la flotte avec tous ses Catalans, s'empara de Marseille sur son passage, saccagea cette ville qui appartenait à son rival comme toute la Provence, et continua sa route vers l'Espagne, chargé de dépouilles, en particulier des reliques de saint Louis, archevêque de Toulouse. Arrivé dans ses états, et furieux contre le pape, constant protecteur du roi Louis, il usa du genre de vengeance le plus indigne d'un prince chrétien, et fit tout ce qu'il put imaginer pour ressusciter le schisme avant et après la mort de Pierre de Lune, qui enfin mourut environ un an après le retour de ce prince en Aragon, le vingt-neuvième jour de novembre 1424. A ne partir que des actes du concile de Sienna, on assignerait un terme plus court à la carrière de cet antipape; mais sans parler de l'intérêt qu'avait le roi d'Aragon à répandre le bruit de cette mort, afin d'intimider les Romains qui ne craignaient rien tant que de lui voir donner un successeur, on a des preuves positives qui fixent son décès au jour que nous venons de marquer.

¹ Platin in Mart. V.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5
2.0
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0
11.2
12.5
14.0
16.0
18.0
20.0
22.5
25.0
28.0
31.5
36.0
40.0
45.0
50.0
56.0
63.0
71.0
80.0
90.0
100.0

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Pierre de Lune était âgé de quatre-vingt-dix ans, et il y en avait trente qu'il se maintenait dans une dignité qui ne fut jamais ni attaquée plus vivement, ni plus opiniâtrément défendue. De ce que son prétendu règne a duré l'espace de trente ans que n'atteignit point le pontificat de saint Pierre, des esprits minutieux ont voulu conclure démonstrativement que Benoît XIII ne fut qu'un antipape : observation qui ne décèle pas moins l'ignorance que la puérité. Il est même faux que dans la cérémonie de l'élection des papes on les avertisse qu'ils ne verront pas les années de Pierre. Tout ce qu'il y a de remarquable ou de singulier sur cet article, c'est qu'en effet, dans la suite si nombreuse des papes, dont plusieurs furent élus très jeunes, aucun néanmoins, à l'exception de saint Pierre, n'a occupé le saint siège pendant vingt-cinq ans. Mais l'Eglise, sage et majestueuse dans toutes ses démarches, ne les régla jamais sur de pareilles petitesse. Quand elle déposa Benoît XIII, au concile de Pise, il n'y avait pas quinze ans qu'il était en place, et il n'y en avait que vingt-deux lorsqu'elle jugea de même à Constance, par la raison qu'il était impossible de rétablir autrement l'union catholique, et d'après les reproches si bien fondés qu'elle lui faisait de fomenter le schisme par la supercherie et le parjure même.

Les approches de la mort ne changèrent rien aux dispositions de Benoît, qui fit bien connaître alors à quel point une passion violente peut aveugler le génie le plus transcendant, et combien l'ambition surtout peut flétrir des qualités supérieures. L'étendue et l'élévation de l'esprit, la profondeur des connaissances, la science des affaires et des ressources, le goût du travail et de l'application, le sang-froid dans les situations les plus critiques, la force d'âme et l'intrépidité du courage, sans compter les talens et bien des vertus qui gagnent les cœurs, l'affabilité, le don de la parole et de la persuasion, la libéralité et la bienfaisance, la patience et la facilité à pardonner les injures, avec de la piété, des mœurs irréprochables et une naissance des plus illustres : tout fut éclipsé et comme anéanti par la soif des grandeurs et la passion de régner. Ce faible seul, mais le plus caractérisé peut-être qui fût jamais en ce genre, lui ravit les belles qualités qu'il avait reçues de la nature ou acquises par une longue habitude, le rendit ombrageux, injuste, fourbe et sans parole, ravalait souvent cette grande âme aux dernières bassesses, et au lieu de la gloire qu'il eut des occasions si particulières de se procurer, dévoua sa mémoire à une horreur éternelle. Il mourut tranquille et tellement entêté de sa papauté, qu'il obligea, sous peine de la malédiction divine, les deux cardinaux

y en avait
jamais ni
ue. De ce
ne n'attei-
tieux ont
I ne fut
ignorance
e de l'élec-
années de
er sur cet
des papes,
ns, à l'ex-
ant vingt-
ses démar-
and elle dé-
quinze ans
lorsqu'elle
possible de
eproches si
ur la super-

dispositions
t une pas-
endant, et
upérieures.
es connais-
e goût du
ons les plus
ns compter
l'affabilité,
et la bien-
jures, avec
ssance des
par la soif
ul, mais le
, lui ravit
ou acquises
ste, fourbe
x dernières
sions si par-
rreur éter-
pauté, qu'il
x cardinaux

qui restaient à sa cour d'élire un autre pape après lui. Aveugle sur ses véritables intérêts, dit le P. Berthier, il voulut être pape jusqu'au dernier moment, et malgré l'univers entier, sans jamais se dire à soi-même qu'il désolait l'Église par son obstination, et qu'il se bâtissait un monument d'ignominie, de reproches et d'exécration dont tous les siècles seraient témoins. On dit cependant que son cadavre demeura bien des années sans corruption : circonstance dont il vaut mieux ignorer les raisons que d'y soupçonner du miracle. L'humilité et le détachement qui font les saints ne furent jamais les vertus de Pierre de Lune¹.

Le talent de commander, qui l'avait caractérisé pendant sa vie, lui survécut dans ses effets après sa mort. Le roi d'Aragon intima pareillement ses volontés aux cardinaux, et astreignit de plus les deux électeurs à choisir le pape parmi ses sujets. Ils entrèrent au conclave, qu'on vit, contre l'essence des choses, composé de deux vocaux, et où par conséquent on ne pouvait être élu à la pluralité des voix sans se donner à soi-même son propre suffrage. Ils eurent honte d'en user ainsi ; c'est pourquoi ils portèrent leurs vues hors de leur prétendu collège, sur un sujet néanmoins qui n'eût pas plus de dignité. Le 10 de juin 1425, ils firent un pape du chanoine Gilles Mugnos, à qui différens auteurs, copistes les uns des autres, font une réputation de sagesse et de doctrine, que détruit visiblement la manœuvre seule à laquelle il se prêta. On prétend avec beaucoup plus de vraisemblance que la simonie n'eût pas moins de part à la création de ce burlesque pontife, que la complaisance pour le roi d'Aragon. Quoi qu'il en soit, le chanoine de Barcelonne, sur le suffrage de deux cardinaux intrus, endossa la chape papale, prit le nom de Clément VIII, et ne manqua point de faire un cardinal-neveu ; en un mot il exerça généralement toutes les fonctions de souverain pontife.

Le ridicule fut poussé encore plus loin. Outre les cardinaux électeurs, nommés Julien Loba et Eximino Doha, tous deux Aragonais, Benoît en avait laissé deux autres, savoir Dominique de Bonnefoi ou de Bonne-Espérance, et Jean Carrière, l'un et l'autre français de naissance. Dominique accéda aux deux Aragonais, non sans difficulté, parce qu'ils l'avaient long-temps flatté de l'élever sur la chaire de Benoît qui, toute dégradée qu'elle était, excitait encore les plus vives passions ; tant il est vrai que l'image des grandeurs agit autant et plus sur les hommes que la réalité : Quant à Jean Carrière, retiré en France durant ces intrigues, quand il les eut apprises il protesta contre l'élection de Mugnos

¹ Hist. de l'Église gallic. livr. 47..

et se regardant comme en droit lui seul de donner un chef à l'Église, il nomma pape un Français qui se fit appeler Benoît XIV. Ce fantôme de souverain pontife, qui rentra bientôt dans les ténèbres d'où on l'avait tiré, n'est connu que par une lettre de Jean Carrière au comte d'Armagnac, et par une consultation que le comte, encore mal dégagé du schisme, adressa sur ce sujet à la Pucelle d'Orléans, qui passait alors pour être honorée des plus grandes faveurs du ciel. Ce fut là dans la suite un des chefs d'accusation contre cette fille extraordinaire, qui protesta néanmoins de son attachement invariable à l'obéissance de Martin V¹.

Quelque méprisable que fût cette cabale aussi bien que celle du roi Alphonse, toutefois, comme ce prince avait sous sa domination les royaumes d'Aragon, de Valence, de Sardaigne et même de Sicile, où il avait repris le dessus depuis l'échec que nous lui avons vu essuyer, il y avait un danger prochain que le schisme ne renaquit de sa cendre, et qu'après avoir entraîné ces quatre royaumes, il ne s'insinuât dans les autres nations, au premier mécontentement qu'elles auraient du légitime pontife. Martin V vit tous ces périls, s'appliqua de tout son pouvoir à les écarter, et ne trouva personne plus propre à seconder ses vues que le cardinal de Foix, créé par Benoît XIII, et demeuré dans son obéissance jusqu'au concile de Constance qui l'avait confirmé dans cette dignité.

Il était frère du comte de Foix qu'il fit rentrer dans l'unité catholique, proche parent du roi d'Aragon, et allié à tous les souverains de l'Europe². Mais, dès sa jeune jeunesse, il avait préféré l'humilité de la croix à toutes les grandeurs du siècle, et s'était consacré à Dieu dans l'ordre de saint François, où il acquit en peu de temps la réputation de l'un des plus vertueux et des plus savans hommes de cet institut florissant. Il avait de même en partage la sagesse, la modération, l'esprit d'insinuation, et le talent des affaires. C'était peu néanmoins que tous ces avantages pour fléchir un caractère aussi intraitable que celui d'Alphonse. Le fier Aragonais opposa d'abord la hauteur la plus repoussante, jusqu'à faire défendre au cardinal de mettre le pied sur ses terres en qualité de légat, jusqu'à refuser aux plus pressantes instances toute permission de le voir. Deux ans tout entiers s'écoulèrent sans que le roi se rendît moins inflexible, et sans que le cardinal, qui passa ce temps d'épreuve

¹ Anecd. Martin. t. 2, p. 1371. Procès de la Pucelle d'Or. Mss. Colleg. Lud. XIV.

- ² Act. Leg. Card. Fux. ex Mss. Vatic. ap. Bsor. Ad. 1425 etc.

chez le comte son frère, sur la frontière des états d'Aragon, relâchât rien de sa constance inébranlable.

Enfin, par un changement soudain que put seul opérer celui qui manie comme il lui plaît le cœur des princes, Alphonse rougit de fomenter un schisme dont tout le monde chrétien et la plupart même de ses sujets avaient horreur. Comme le cardinal-légat commençait à désespérer de son entreprise, le roi l'envoya prier de venir à Valence pour y traiter ensemble, ordonna pour sa réception toute la pompe usitée dans les légations les plus solennelles, alla au-devant de lui hors de la ville, lui donna la droite, quelque résistance que pût faire l'humble cardinal, et marcha toujours tête nue à côté du légat qui demeurait couvert de son chapeau rouge. On convint ensuite, non toutefois sans peine, des conditions réciproques de la réconciliation. Il y eut encore plus de difficulté quand le légat ayant fait agréer les conventions au pape, en vint demander au roi la ratification. Mais le ciel, quand il importe à l'édification publique, sait réduire les cœurs même sans vertu à se montrer vertueux.

Alphonse proposa une foule de conditions nouvelles, qui le firent soupçonner de ne chercher que le lucre dans la religion et même de n'en faire qu'un jeu. Telle dut paraître en particulier la demande qu'il fit d'une bulle pontificale, qui n'excuserait pas seulement mais qui canoniserait tous les scandales qu'il avait donnés par son schisme. C'est à quoi le légat vertueux ne voulut jamais souscrire, offrant bien l'absolution, mais jamais la justification de tant d'excès. Après des pourparlers inutiles sur cet article, comme le succès semblait désespéré, et que le roi allait partir pour la guerre qu'il avait préparée contre la Castille, le légat fut inspiré de faire encore une dernière tentative. Il va au palais; il arrive au moment où le prince, déjà descendu dans la cour, allait monter à cheval. Voyant approcher le légat, le roi s'arrête, comptant ne recevoir que le compliment d'adieu qu'un cardinal son parent venait lui faire, en prenant congé pour s'en retourner. Le légat, d'un ton pathétique et respectueux, commence par lui représenter tout ce qu'il a fait et souffert durant sa longue et triste légation. Mais il entrait à peine en matière, qu'Alphonse l'interrompant et le prenant par la main : « C'en est assez, lui dit-il, vertueux prélat, je ne me souviens qu'avec amertume de toutes les peines que vous prenez depuis plus de quatre ans pour le salut de mon ame et le bien de l'Église. Aussi, pour m'acquitter de ce que je dois à Dieu et à la religion, pour le salut de mon ame et pour l'amour de vous, monsieur le cardinal, je veux exécuter de point en point et signer dès

» ce moment tout ce que j'ai promis ; » ce qu'il fit en effet sur-le-champ. Après quoi, lui et le roi de Navarre son frère, qui l'était venu joindre à Barcelone, prennent le légat, le mettent entre eux deux, vont à l'église, et font chanter le *Te Deum* en actions de grâces. Ensuite Alphonse donna ses ordres précis pour les porter à Paniscole, demanda et reçut avec beaucoup de respect la bénédiction du légat, et monta à cheval pour rejoindre son armée.

Au premier signe de la volonté du roi, le chanoine, travesti en pape, sujet aussi souple que vain pontife, se dépouilla de ce personnage, avec beaucoup de majesté néanmoins, ou plutôt avec un appareil théâtral, et en renouvelant une parodie qui n'a rien de comparable que celle de son élection. Ses cardinaux se déposèrent comme lui, après avoir encore fait la cérémonie d'élire pour pape celui qui était reconnu depuis douze ans par l'Église universelle. Le légat leur donna l'absolution des censures qu'ils avaient encourues, aussi bien qu'à leur chef, qui fut pourvu de l'évêché de Majorque. Ainsi fut entièrement terminé le grand schisme qui depuis le 21 de septembre 1378 jusqu'au 26 juillet 1429 avait duré près de cinquante et un an.

Il n'avait point empêché que de l'Aragon même il ne sortit un des plus dignes restaurateurs de la vie religieuse. Le docteur Martin Vargas, du monastère de la Pierre, dans ce royaume, étant allé à Rome, en ramena douze compagnons, avec lesquels il rétablit dans le monastère de Sion, près Tolède, les anciennes observances et toute la régularité de Cîteaux. Ce fut là l'origine d'une congrégation nouvelle, nommée de saint Bernard, qui, à l'exemple de ce Père, allia si bien la retraite et la piété à la culture des sciences, qu'on lui confia plusieurs écoles de philosophie et de théologie, entre autres¹ les facultés déjà célèbres d'Alcala et de Salamanque. Un autre Espagnol, nommé Loup d'Olivet, peu content des observances de la congrégation des hiéronymites approuvée par le pape Grégoire XI, et dont il avait été général, au lieu de la règle de saint Augustin qu'elle avait suivie jusquelà, en dressa une nouvelle, tirée des écrits et principalement des épîtres de saint Jérôme, et obtint de Martin V, avec qui il avait étudié à Paris, la permission de la faire prendre à son ordre². Il éprouva beaucoup d'opposition de la part des principaux religieux, s'en sépara, et vint à Rome, où le pape lui donna le monastère de Saint-Alexis au Mont-Aventin, chef-lieu de cette institution, qui se répandit de là dans toute l'Italie. Quelques auteurs assurent néanmoins qu'il l'avait établie auparavant en

¹ Aub. Mira. orig. Monast. l. 5, c. 4. — ² Ib. l. 1, c. 23.

Espagne, dans le monastère de Saint-Isidore, près Séville. On trouve en effet dans ce temps-là deux congrégations nouvelles de hiéronymites, qui furent réunies dans la suite sous le même régime comme sous la même règle.

Ce fut dans la même année 1425 que la bienheureuse Colette fit reflourir la régularité, avec l'esprit de pauvreté et de pénitence qui l'animaient, premièrement dans le monastère de Sainte-Claire de Besançon, puis en dix-sept autres monastères de filles, soit d'ancienne, soit de nouvelle fondation ¹. Elle rétablit de même la rigueur de la règle de saint François dans plusieurs maisons d'hommes. Telles furent, jusqu'à l'âge de soixante-six ans, les heureuses occupations de sa vie, qu'elle couronna par une mort très-sainte, le 6 mars 1447, dans le monastère de Gand qui conserve ses reliques. Quoiqu'elle n'ait été que béatifiée, le pape Urbain VIII a permis de célébrer sa fête dans l'ordre de saint François, et dans toute l'étendue de la France où elle était née.

Saint Bernardin de Sienna seconda puissamment le zèle de cette sainte fille ². Les frères mineurs qui pratiquaient leur règle sous des clauses et des dispenses obtenues du saint siège, portaient depuis le pontificat d'Innocent IV le nom des frères conventuels. Bernardin, sans égard à cette espèce de possession, conçut le dessein de rappeler si bien ses frères à la pureté des observances primitives, qu'ils fussent dignes du nom d'observantins, qui leur fut en effet confirmé par la voix publique. Il avait en partage toutes les qualités et tous les avantages les plus propres à lui faciliter le succès de son entreprise, la naissance et l'éducation, l'amour du travail, la doctrine, l'éloquence, l'habileté à manier les affaires et les esprits, sans compter toutes les vertus surajoutées au plus heureux naturel.

Il était né à Massa dans la Toscane, de la race des Albieschi de Sienna; circonstance qui, jointe au long séjour qu'il fit dans cette ville, lui en a fait donner le surnom. On y tint même cette espèce d'adoption tellement à honneur, qu'on fit observer qu'il était né dans l'année 1380, où était morte sainte Catherine de Sienna, comme pour conserver sans interruption à cette cité chérie du ciel la plus grande splendeur dont elle pût briller. Il perdit sa mère à l'âge de trois ans, et son père à sept; mais une tante respectable prit un soin religieux de son éducation, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de treize ans; après quoi les parens distingués qu'il avait à Sienna le firent venir dans cette ville, où ils lui donnèrent les

¹ Aub. Mira. orig. Monast. I. 5, c. 11. Instrum. Boll. 585. — ² Vit. per Capist.

meilleurs maîtres, Onuphre pour les belles-lettres, et pour la philosophie Jean de Spolette. Il ne tarda point à entrer dans cette carrière de l'héroïsme qui annonce les âmes marquées du sceau des saints. S'étant agrégé, tout au sortir des études, aux hospitaliers de Scala, il se consacra au service des pestiférés, et à cet exercice aussi pénible que périlleux il ajouta des austérités encore plus effrayantes.

A l'âge de vingt-deux ans, il embrassa l'institut des frères mineurs, reçut les ordres sacrés, et se livra au ministère de la prédication, dans lequel il fit des fruits admirables, et s'acquît la plus grande réputation. Pour exciter dans le cœur des fidèles la première des dévotions, c'est-à-dire, l'amour envers Jésus-Christ, il imagina de leur présenter le nom de Jésus, peint ou gravé au centre d'un soleil étincelant de vives couleurs, et leur fit distribuer un grand nombre de ces emblèmes. Mais les pieuses industries du zèle manquent rarement de trouver des censeurs ; il fut accusé de superstition, d'hérésie même, devant le pape Martin, qui le cita au tribunal apostolique et fit examiner ses ouvrages. Comme on n'y trouva rien qui ne respirât autant la pureté de la foi que les vives ardeurs de la charité, le souverain pontife, peu content de le renvoyer absous, ferma pour toujours la bouche à la malignité et à la censure, en le comblant d'éloges et en l'exhortant à continuer les heureuses fonctions de son ministère¹. Il fut demandé pour évêque par les villes de Sienne, de Ferrare et d'Urbain ; mais ce saint homme, d'une humilité et d'un détachement qui formaient la base de toutes ses autres qualités, refusa inébranlablement ces honneurs, quelque instance que lui pût faire le chef de l'Eglise. Au moyen d'une vertu si bien éprouvée et si hautement reconnue, Bernardin réforma ou établit de nouveau près de trois cents monastères, et fut institué vicaire général de cette étroite observance dans toute l'Italie : qualité que sa modestie ne lui permit d'accepter qu'afin de consommer et de perfectionner l'œuvre du ciel.

Il la soutint par ses ferventes exhortations, par ses travaux continuels, et surtout par ses exemples, jusqu'à l'âge de soixante-quatre ans ; il mourut le 20 de mai à Aquilée dans l'Abruzze (1444). L'éminence de ses vertus, et les miracles éclatans qu'il fit pendant sa vie et après sa mort, l'ont fait compter au nombre des saints, six ans seulement après son décès, contre le préjugé populaire qu'on ne peut faire de canonisation en règle que cent ans après le trépas. Parmi les raisons que l'on rend du culte qui lui

¹ Rat. in Mart. V, sub fin.

est décerné, on déclare qu'il a contribué principalement à étouffer la faction pernicieuse des guelfes et des gibelins, et à faire rentrer les fidèles dans les routes de la discipline et du bonheur. On a de ce saint et laborieux personnage quatre tomes d'ouvrages, qui ne contiennent guère que des traités de morale et de spiritualité. Quant aux deux cours de sermons qu'on y trouve pour le carême, la différence très saillante du style fait présumer raisonnablement qu'ils ne sont pas de lui.

On rapporte au temps de ces réformes, c'est-à-dire au 9 décembre de l'année 1425, la confirmation que fit Martin V de l'université de Louvain, fondée depuis peu par le duc Jean de Brabant : école trop illustrée par son zèle généreux contre les novateurs, sortis même de son sein, pour ne pas mériter place jusque dans les fastes les plus concis de l'Église. On y comptait naguère vingt collèges, où tous les arts et toutes les sciences ont fleuri long-temps, et où des docteurs sans nombre se sont signalés spécialement par la profondeur et la solidité de leur érudition.

Pendant ce temps, les factieux sectaires de Bohême avançaient d'un pas toujours plus insolent dans la carrière de la séduction, de la violence, d'une barbarie manifestement anti-chrétienne. Jamais on ne vit mieux de quel danger il est pour un royaume d'avoir dans la capitale un mauvais pasteur. L'aventurier Albicus, fait archevêque de Prague par le caprice du roi Wenceslas, n'avait paru en possession de ce riche archevêché que pour en tirer les revenus. Conrad d'Olmütz, qui lui succéda par les voies sacrilèges que nous avons dites, après quelques œuvres de parade, se montra presque aussitôt peu différent de ce fantôme de pasteur; puis, de spectateur oisif des progrès de l'hérésie, il devint son appui déclaré, le déserteur de la foi de ses pères, et l'un des principaux fauteurs de la rébellion ¹.

Sous un régime aussi désastreux, les sectaires portèrent l'audace jusqu'à proposer, avec protestation de ne s'en départir jamais, quatre articles de demande qui contenaient tout le plan de leur conduite hérétique. Ils exigeaient qu'on administrât publiquement à tout le monde la communion sous les deux espèces; qu'ils eussent la liberté de prêcher en tout lieu, sans la mission des évêques; qu'on dépouillât le clergé de ses possessions temporelles, et surtout de ses seigneuries; enfin qu'on exterminât tout péché mortel en tout état, par une réformation sérieuse et efficace : quatrième proposition, fort édifiante en apparence, mais raisonnablement suspecte dans la bouche des novateurs, et manifestement subver-

¹ Cochl. lib. 3.

sive dans ceux qui prétendaient que le péché ôtait aux ministres sacrés toute la vertu de leur ministère. Ils osèrent encore tenir, sous le gouvernement de l'apostat Conrad, une assemblée qu'ils qualifièrent de saint concile, et par ordre, comme ils s'exprimèrent, des barons, des gentilshommes, et des villes tant de Bohême que de Moravie, dont quatre magistrats y présidèrent. Là, dans une suite de vingt-deux articles, dont plusieurs rendent témoignage à la sainteté et à la perpétuité de la foi catholique, spécialement touchant le sacrement de l'eucharistie, le sacrifice de la messe, la confession auriculaire, et les différentes onctions sacramentales, ils mêlèrent aussi beaucoup d'articles contraires à la doctrine de l'Eglise, et à plusieurs de ses plus saintes observances, qu'ils dirent effrontément avoir abandonnées pour de justes causes. Sur quoi il s'éleva une dissension fort animée entre les sectaires de Prague et ceux de Thabor, les premiers demeurant d'accord avec l'Eglise, à la réserve de la participation au calice, d'où leur est venu le nom de calixtins; les autres renversant, comme les wicléfistes, presque toute la doctrine de l'Eglise, et criant qu'il fallait sans nulle exception abolir tous les rites. La chaleur fut si vive et si opiniâtre dans les deux partis, que les congrès, multipliés pour se convaincre ou se confondre respectivement, ne purent jamais étouffer la discorde. Le même esprit d'orgueil et de scission, qui leur avait donné naissance, fut, comme on le verra par la suite, l'instrument de leur ruine.

L'un des plus ardents boute-feux était un déserteur sacrilège de l'ordre de Prémontré, nommé Jean, génie brouillon, d'une audace effrénée, d'une insolence impudente, en un mot, préparé par l'apostasie à toutes sortes d'excès et de forfaits. C'est par ses conseils que les hérétiques prirent la méthode de porter chaque jour l'eucharistie, sous l'espèce du vin, dans toutes leurs églises; mais son orgueil, exalté par la considération qu'il s'acquit dans le parti, le rendit insupportable à ses propres partisans, ou du moins à ceux qui conservaient encore quelque teinture de retenue et de subordination. Les consuls de Prague, sous prétexte d'affaires capitales, attirèrent au prétoire ce fléau public, avec neuf complices de sa fougue et de ses suggestions violentes; et sitôt qu'il y fut introduit, ils le firent expirer sous le glaive. Ce furent pour les fanatiques des reliques nouvelles et non moins meurtrières que celles de Jean Hus¹: les magistrats qui avaient ordonné cette exécution furent les premières victimes qu'on leur immola.

¹ *Æn. Sylv., Hist. Boh. cap. 44.*

La division s'accrut encore après la mort de Ziska, leur chef et leur idole (1424). Il s'éleva deux commandans nouveaux qui partagèrent les thaborites mêmes en deux factions. Un aventurier nommé Procope, et surnommé le Rasé, parce qu'après bien des courses en France, en Espagne, en Italie et jusqu'en Palestine, il avait reçu la tonsure cléricale avec l'ordre de la prêtrise, se mit à la tête des premiers rangs qui retinrent le nom de thaborites. Par une suite d'exploits ou de forfaits propres à faire perdre le souvenir de son sacerdoce, il obtint des brigands dont il était le guide et le modèle le titre de héros et de grand. Le reste de ces bandits, ne trouvant personne digne d'hériter de la puissance de Ziska, prirent le nom d'orphelins; et pour l'administration des affaires publiques, c'est-à-dire du massacre et du pillage, ils ne choisirent que des conseillers, entre lesquels un second Procope, appelé le Petit, se rendit le plus important. Il restait une troisième faction, savoir les orébités, qu'on a déjà vue rompre avec le Thabor. Ceux-ci prirent pour chef un autre prêtre libertin nommé Bédric, qui, au mépris de la religion catholique, se maria publiquement. Tels étaient dans la pratique ces rigoristes imposteurs qui protestaient ne tendre qu'à exterminer de la société chrétienne la corruption et le relâchement. Ces trois partis de forcenés faisaient la guerre séparément, et assez souvent les uns contre les autres; mais toujours ils unissaient leurs forces et leurs fureurs quand il était question de faire couler le sang catholique.

De la Bohême, ils portèrent leurs ravages en Silésie, et de là, avec trois armées, se jetant sur la Hongrie, la Pologne et l'Autriche, ils renchérèrent à l'envi les uns sur les autres par des atrocités toutes nouvelles, et par des sacrilèges aussi multipliés qu'inouïs, contre les choses et les personnes consacrées à Dieu; horreurs encore aggravées, si elles pouvaient l'être, par tous les accessoires de l'impie et de la perversité, par le sang-froid, la dérision et le triomphe dans le crime. Les raffinemens les plus affreux de la cruauté formaient leurs jeux les plus assidus et leurs plus doux amusemens. Leurs prêtres et leurs dévots, sépulcres les mieux blanchis au dehors, n'en étaient que plus infectés au dedans de forfaiture et de corruption. Jean Przibram, savant ecclésiastique qui avait été entraîné dans leur parti sans le bien connaître, réussit à le pénétrer au moyen de la grande influence qu'on lui donna dans les affaires, et l'ayant abandonné avec horreur, décrivit ainsi leurs prêtres en particulier¹. « Au dehors dit-il dans

¹ Krantz, Hist. Vand. l. II, c. 17 et 20.

» le livre où il consigna son abjuration, c'est l'image de la piété
 » et de la bénignité évangélique, qu'un prêtre du Thabor : ce ne
 » sont au-dedans que desseins tyranniques, que violence op-
 » pressive, que profanation, qu'impiété, que mépris de l'humanité
 » et de la religion. Il est doux et bienfaisant en apparence : il est
 » en effet tout dégouttant de sang et de carnage. Il paraît paisible
 » et soumis, il se prosterne aux pieds de chacun, et il s'élève
 » intérieurement au-dessus de tout le monde; il ne révère, il
 » ne connaît point de puissance, il ne veut aucun maître, aucun
 » supérieur; il croit surpasser en grandeur et en mérite tous ceux
 » qu'il surpasse en enflure et en présomption; il fuit les sages,
 » et s'imisce en tout; il rétablit ce qui est en ordre, refait ce qui
 » est fini, juge ceux qui doivent le juger, fait marcher le préjugé
 » avant le jugement; et, sans frein, sans discernement, sans nul
 » autre guide que la précipitation et l'imprudence, il foule indis-
 » tinctement aux pieds toutes les lois divines et humaines. »
 Przibram s'éleva tout particulièrement contre le prêtre apostat
 Procope le Rasé, chef principal des thaborites, et contre leur
 évêque prétendu, Nicolas Pelhisimon, qui tous deux s'efforcèrent
 long-temps de le regagner au parti; ce qui ne servit qu'à les cou-
 vrir d'opprobre, en lui donnant lieu de rapporter les énormes
 blasphèmes qu'ils vomissaient contre nos dogmes les plus sacrés,
 et spécialement contre le mystère adorable de nos autels, qu'ils
 feignaient néanmoins de retenir ¹.

La France, plus religieuse que ne l'avaient jamais été ces con-
 trées demi-chrétiennes du Nord, et toujours invariablement atta-
 chée à la foi pure qu'elles défiguraient si horriblement, ne jouis-
 sait pas cependant d'un sort beaucoup plus heureux. Son roi,
 exclu du trône de ses pères, et banni du centre de ses états, s'était
 retiré vers le midi de son royaume, où il figurait moins en mo-
 narque qu'en proscrit fugitif. Il fut poursuivi par les Anglais,
 avec lesquels se liguèrent les Bretons et les Bourguignons. Le
 roi Charles fut accablé de tous les côtés; on battit ses petites
 armées dans presque toutes les rencontres; on lui enleva la
 plupart de ses places, avec ses équipages, ses munitions et le
 peu d'argent qu'il réservait pour le paiement de ses troupes :
 on le réduisit à un tel état de dépouillement et de dégradation,
 que ses vainqueurs insolens le nommèrent par dérision le roi de
 Bourges.

C'en était fait de la monarchie française, ou pour le moins
 de cette suite non interrompue de souverains indigènes, la

¹ Coch. Hist. Huss. lib 6.

plus longue, la plus auguste et la plus religieuse de l'univers, si le ciel, par un tissu de choses et de circonstances qu'on ne put qualifier que de prodige, n'eût soutenu visiblement un empire depuis si long-temps nommé par excellence le royaume des chrétiens, et si digne encore de servir de modèle aux autres nations chrétiennes. Orléans, pivot sur lequel portaient alors, si l'on peut s'exprimer ainsi, tous les destins de la constitution française, était déjà investi et vivement pressé (1428), et sa chute entraînait celle de la royauté du cinquantième successeur de Clovis. Le duc d'Alençon, le fameux comte de Dunois, la Fayette, la Hire, Saintrailles, noms à jamais chers à la France, et tant d'autres guerriers associés à leur héroïsme et à leur renommée, loin de pouvoir sauver la place, soutenaient à peine le courage étonné du roi qui ne parlait que de se réfugier dans les défilés des montagnes, aux extrémités du royaume. Il était arrêté dans les décrets suprêmes que la France en cette conjoncture ne devrait point son salut aux héros.

Mais à cent lieues du tumulte des armes, dans l'obscurité paisible de la vie champêtre, l'ange tutélaire de la monarchie préparait une héroïne, d'une manière si nouvelle, qu'elle put à peine se persuader à elle-même la merveille de sa destination. Jeanne d'Arcq, née de parens simples et craignant Dieu, dans le village de Domremi près Vaucouleurs, sur les frontières de la Champagne et de la Lorraine, occupée dès l'enfance à garder les moutons ou à ranger la chaumière de son père, eut à l'âge de dix-sept ans un songe où l'archange saint Michel lui apparut tout resplendissant de lumière, et lui commanda au nom du Seigneur de prendre les armes, d'aller délivrer Orléans, et de faire sacrer Charles VII à Reims. Jeanne, toute jeune qu'elle était, avait la fermeté d'esprit qui accompagne d'ordinaire celle du courage. Elle avait si peu de penchant à la crédulité, qu'à son réveil elle méprisa elle-même son rêve; mais ayant eu la même apparition trois ou quatre nuits de suite, elle s'en ouvrit à son père et à sa mère, qui la menèrent au gouverneur de Vaucouleurs. Cet officier, nommé Baudricourt, ne put que rire à la première annonce que lui fit une jeune paysanne que Dieu voulait se servir d'elle pour chasser les Anglais de France. Frappé néanmoins par sa jeunesse même, par sa figure, par son air de noblesse, par sa fermeté et son aisance à s'énoncer, il l'écouta long-temps, et ne sut trop que résoudre, en l'entendant raisonner de toute chose avec habileté et avec un sens exquis. Elle parlait de la religion en savant théologien, et de la guerre en général d'armée. Mais ce qui mit le comble à l'incertitude de Baudricourt, c'est que cette fille étonnante lui dit d'un air inspiré :

« Sachez qu'au moment où je vous parle , les Français sont battus
 » près Orléans ; et si vous ne m'envoyez au roi , il leur arrivera de
 » plus grands malheurs. » Huit ou dix jours après , Baudricourt
 apprit la vérité de cette prédiction. Les Français avaient attaqué
 un grand convoi , où il y avait jusqu'à trois cents fourgons chargés
 de harengs , que les Anglais menaient à ceux des leurs qui assié-
 geaient Orléans , et les agresseurs avaient été battus à plate cou-
 ture. C'est ce qu'on nomma la journée des Harengs , le siège se
 faisant en carême , alors observé religieusement par les troupes
 comme par les autres fidèles (1429).

Quand Baudricourt vit que la Pucelle avait prophétisé , il la re-
 garda comme une personne envoyée de Dieu , lui donna des che-
 vaux et des armes , et la fit conduire au roi , accompagnée de deux
 gentilshommes , avec lesquels elle voulut encore avoir ses deux
 frères. Charles VII était alors à Chinon en Touraine , plus décon-
 certé que jamais , désespérant d'Orléans et presque de sa couronne.
 On le prévint de l'arrivée de la Pucelle ; il la fit introduire dans
 sa chambre , au milieu d'une quantité de jeunes seigneurs , et il
 eut soin que la plupart fussent vêtus plus richement que lui. Elle
 ne prit point le change , marcha droit au roi , et le salua avec une
 assurance modeste. Charles , poussant la feinte plus loin , dit qu'il
 n'était pas le roi : « Le voilà , » ajouta-t-il en montrant de la main
 un courtisan de figure avantageuse. La Pucelle sourit , et dit :
 « Je sais à qui j'ai l'honneur de parler , et je connaissais mon sou-
 » verain avant de l'avoir vu. » Elle lui parla avec tant d'esprit ,
 avec tant de grace et de dignité , que toute la cour crut voir en
 elle quelque chose de sur-humain. Elle promit en termes formels
 de délivrer Orléans , et de faire sacrer le roi à Reims. Pour se con-
 cilier une entière confiance , elle lui rappela , en présence de son
 confesseur , du duc d'Alençon et du sage Christophe d'Harcourt ,
 des secrets qu'il n'avait jamais communiqués à personne. « Vous
 » souvient-il , sire , lui dit-elle , que le jour de la Toussaint der-
 » nière , au moment de communier , vous demandâtes à Dieu deux
 » choses : l'une de vous ôter l'envie et le pouvoir de faire la
 » guerre , si vous n'étiez pas l'héritier légitime du royaume , et
 » l'autre , de faire tomber toute sa colère sur vous plutôt que sur
 » vos peuples ? » Le roi parut dès lors persuadé de la mission di-
 vine de la Pucelle , et il ne pensa plus qu'aux moyens d'en cou-
 vaincre les autres.

Il la fit d'abord examiner dans sa cour par l'évêque de Chartres ,
 qui était son confesseur , par le seigneur d'Harcourt , singulière-
 ment renommé pour sa prudence , et par les autres personnes les
 plus éclairées ; après quoi on la conduisit à Poitiers , où elle fut in-

TAN
 terr
 de l
 inte
 lui
 qu'e
 et r
 temp
 moï
 poin
 levé
 suiv
 saint
 être
 guer
 » re
 » la
 quel
 deva
 O
 venu
 don
 lité
 elle
 Sain
 tale
 chée
 qu'e
 com
 airs
 de jo
 elle
 que
 Elle
 fleur
 prés
 les c
 les g
 de n
 horr
 capa
 conf
 l'ex
 Q

terrogée par le parlement et par la plus saine partie des docteurs de Paris qui étaient venus s'y établir. Elle subit entre autres un interrogatoire de plus de deux heures, dans lequel les docteurs lui parlèrent l'un après l'autre, et lui représentèrent tout ce qu'elle risquait. Un religieux de l'ordre des carmes, docteur sévère et rébarbatif, suivant le portrait qu'en trace un historien du temps, lui dit, d'un ton brusque, qu'on ne la croirait point, à moins qu'elle ne montrât un signe. Elle répondit qu'elle ne voulait point tenter le Seigneur; que le signe ordonné par le ciel était la levée du siège d'Orléans, puis le sacre du roi à Reims; qu'on la suivit, et qu'on verrait. Sur quoi un autre docteur, de l'ordre saint Dominique, lui objecta que, si la délivrance d'Orléans devait être l'œuvre de Dieu, il n'était pas besoin de tous ces gens de guerre qu'elle demandait. « Je n'en demande qu'un petit nombre, » reprit-elle; qu'on tente seulement le combat, et Dieu donnera la victoire. » Enfin le résultat de tous les examens fut que, quelque étranges que parussent les promesses de la Pucelle, le roi devait y prendre confiance, et recourir à son intervention.

On l'arma de toutes pièces, habillée en homme, comme elle était venue de son pays, et les cheveux déjà coupés en rond. On lui donna un cheval, qu'elle mania sur-le-champ avec toute la facilité du meilleur écuyer. Le roi lui voulut donner une épée; mais elle dit, d'un ton prophétique, qu'il y en avait une dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois en Touraine, et qu'à cette arme fatale, marquée de cinq croix et de trois fleurs de lis, étaient attachées ses victoires sur les Anglais. On trouva l'épée à l'endroit qu'elle avait indiqué, et sitôt qu'on la lui eut remise, elle la tira comme par essai, et toute énorme qu'elle était, l'agita dans les airs, aux yeux de tout le monde, avec une célérité, avec un air de joie et de sécurité qui présagea son prochain triomphe. Quand elle se vit armée comme elle le désirait, elle prit congé du monarque, et s'en alla joindre à Blois les troupes préparées pour Orléans. Elle avait donné le dessin d'un étendard à fond blanc, semé de fleurs de lis d'or, au milieu desquelles le Tout-puissant était représenté tenant le globe du monde: on bénit l'étendard, suivant les cérémonies accoutumées de l'Eglise; après quoi elle rassembla les généraux, les engagea à chasser de l'armée toutes les femmes de mauvaise vie, pour qui elle montra toujours la plus grande horreur, et à prendre avec leurs soldats toutes les dispositions capables d'attirer les bénédictions du ciel, spécialement à se confesser et à communier. Elle commença par leur en donner l'exemple.

Quand elle eut été satisfaite sur tous ces articles, elle se mit

à la tête des troupes, et s'approcha d'Orléans. Déjà le comte de Dunois s'y était jeté : il fit une sortie pour favoriser le secours, et la Pucelle entra dans la place, presque sans combattre. Dès qu'elle en eut reconnu l'état et les tranchées, elle fit à son tour des sorties terribles et répétées sans cesse, attaqua et enleva pied à pied les ouvrages des assiégeans. Toujours elle était la première à la charge, et criait ordinairement aux soldats: *Ils sont à nous! ils sont à nous! le Seigneur est pour nous!* Elle reçut à une de ces attaques un coup de flèche qui lui perça l'épaule. Le comte de Dunois, qui la vit tout en sang, voulut la faire retirer. *Non, non*, lui dit-elle, *pour un peu de sang qu'il m'en coûte, ils ne m'échapperont pas;* et poussant toujours les ennemis, elle monta sur leurs retranchemens, et y planta elle-même son étendard. Les Français poussèrent mille cris de joie et de triomphe, forcèrent de toute part les assiégeans, et en firent un effroyable carnage. Dès le lendemain, les Anglais abandonnèrent tous les autres forts qui leur restaient, et levèrent le siège le 18 de mai 1429, jour auquel les Orléanais établirent une fête où ils célèbrent encore tous les ans la merveille de leur délivrance.

La Pucelle, ayant ainsi rempli le premier point de sa mission, revint trouver le roi, et lui dit : *Prince, il faut à présent vous aller faire sacrer à Reims.* Quelque ascendant qu'elle se fût acquis par ses grands faits d'armes, cette proposition parut extravagante au conseil; et il faut convenir qu'on n'en pouvait guère juger différemment, suivant les règles ordinaires de la prudence. Les Anglais tenaient encore une infinité de places dans le pays où l'on se trouvait; ils avaient dans toutes les provinces des troupes infiniment plus nombreuses que celles du roi Charles; et dans la Champagne, ils étaient maîtres de Reims, de Troyes, de Châlons et de presque toutes les villes. A ces objections, la Pucelle dit pour toute réponse: « Sire, allons à Reims; de la part de Dieu, je répons de vous » y remettre en toute sûreté, et de vous y faire conférer l'onction des rois vos pères. » L'assurance avec laquelle elle parlait passa dans le cœur des plus timides, et l'on ne délibéra plus.

Son nom eut bientôt volé jusqu'au fond des provinces qu'on avait à parcourir; mais sa prudence voulut d'abord s'assurer des contrées voisines. Elle emporta, comme en passant, la ville de Gergeau. Pour faire tomber Beaugenci, elle ordonna la bataille de Patai, où tous les généraux ne parurent chargés que de l'exécution de ses ordres. Toujours elle était au front de la première ligne, avec son étendard redouté; et à chaque mouvement, les plus habiles capitaines venaient lui demander ce qu'il fallait faire. Les Anglais furent mis en déroute, et le célèbre Talbot, leur général,

fut fait prisonnier. On retourna au siège, et Beaugenci se soumit sans résistance. Les ennemis de la France, si orgueilleux peu auparavant, connurent enfin que le ciel combattait pour elle. Il semblait que l'arrogance britannique, si fort exaltée par la fortune, et que le duc de Bourgogne, si plein de sa vengeance, craignissent de lutter contre la toute-puissance divine, ou qu'elle leur tînt les mains liées : tant une fille, devenue tout-à-coup général, avait changé la destinée des combats.

Les Français, d'un autre côté, persuadés que le ciel se déclarait pour Charles VII, se réveillèrent de l'assoupissement où ils languissaient, et prirent les armes de toute part. La noblesse, armée à ses dépens, accourait de toutes les provinces, et grossissait de jour en jour l'armée royale. Le connétable de Richemont lui-même, Arthur de Bretagne, quoique le duc son frère fût ligué avec les Anglais, et qu'il fût personnellement disgracié du roi, lui vint offrir ses services avec douze cents gentilshommes. La Pucelle, suivant le désir de Charles à qui il était suspect, monta aussitôt à cheval à la tête de toute la cavalerie, à dessein de l'observer, et pour le charger en cas de besoin ; mais quand elle eut reconnu la droiture d'intention de ce héros généreux, elle sauta de cheval, et l'alla saluer avec de grandes marques d'honneur. Le connétable mit aussi pied à terre, et lui dit : « Jeanne, on m'avait rapporté que vous vouliez me combattre ; j'ignore si vous êtes ou n'êtes pas envoyée de Dieu ; si vous l'êtes véritablement, je n'ai rien à craindre, car Dieu sait mon bon vouloir ; et si vous venez de la part de l'enfer, je vous redoute encore moins. » Il était à propos de rapporter avec exactitude cet incident, peu considérable en lui-même, mais qui a de l'importance contre les détracteurs de la Pucelle et du nom français. L'héroïne fit tous ses efforts, mais sans fruit, pour remettre le connétable dans les bonnes grâces du roi. Arthur ne laissa pas que de demeurer très-fidèle à son souverain, et de le servir en quelque sorte malgré lui : il poussa vers la Normandie, où il reprit plusieurs places sur les Anglais.

Le roi prit enfin le chemin de la Bourgogne, pour passer en Champagne et se faire sacrer à Reims. La ville d'Auxerre, à qui la peur faisait observer la neutralité, refusa d'ouvrir ses portes, et fournit néanmoins des vivres. Troyes était plus mal disposée, ou mieux asservie. Elle avait une forte garnison, de bons ouvrages, des munitions abondantes, et l'armée royale n'avait pas même d'artillerie pour en faire le siège. Charles assembla son conseil, et toutes les voix opinèrent à s'en retourner en Berri, quand la Pucelle, se doutant de cette résolution honteuse, vint et entre sans être mandée. La dispute et les longs discours n'allaient pas à

son génie : « Sire, dit-elle, marchons à Troyes, et en deux jours je vous remets cette ville. — Laissons-la faire, dit le roi, et que tout le monde lui obéisse. » Elle monta aussitôt à cheval, fit avancer l'armée qui n'était qu'à deux lieues de la place, déploya ces bataillons à la vue des assiégés, dressa, au défaut de canons, des batteries simulées, et fit toutes les autres démonstrations propres à imprimer l'effroi. Son aspect même, tel que la beauté auguste et terrible des habitans célestes, effrayait autant que son courage. Elle se montra au pied des remparts, et menaça les citoyens de la vengeance divine, plus encore que de celle du roi. Ils se rendirent à ses exhortations, soutenues par celles de Jean de l'Esguise leur évêque, demandèrent grâce, et ouvrirent leurs portes. Peu après, Jean de Sarrebruck, évêque de Châlons, engagea son peuple à faire la même chose, et la ville de Reims envoya les clés, après avoir chassé sa garnison anglaise. Pour surcroît de bonheur, le duc de Lorraine, le duc de Bar et le damoiseau de Commerci amenèrent leurs troupes au roi. Il entra dans Reims en pleine sécurité, et y fut sacré par l'archevêque, la Pucelle étant présente en habit de guerre, et son étendard arboré auprès du monarque. Ce prince, par reconnaissance, l'ennoblit avec toute sa famille, même en ligne féminine, changea son nom d'Arcq en celui du Lys, et lui donna pour armoiries une épée soutenant la couronne, et accompagnée de deux fleurs de lis.

Tels sont les exploits principaux qui signalèrent la Pucelle d'Orléans. On les qualifiera, comme on imaginera le devoir faire; mais on n'en contestera point la vérité, pour peu qu'on ait d'érudition et de droiture. Il faut s'abandonner à toute la partialité de l'Anglais Rapin-Toyras, ou de quelques faux compatriotes travaillés de la même manie contre la gloire du nom français et le nom seul de miracle, pour avancer que Monstrelet est le seul auteur contemporain qui ait parlé de la libératrice d'Orléans. Jean Chartier, moine de Saint-Denis, attaché à la personne de Charles VII pour écrire les événemens de son règne¹; le héraut du même prince, nommé Berri; Alain Chartier, qui avait quarante-trois ans quand Jeanne d'Arcq vint pour la première fois à Chinon; l'auteur anonyme qui se trouvait à Orléans quand le siège en fut levé, et dont l'histoire circonstanciée suit pas à pas la Pucelle jusqu'après le sacre du roi; un savant magistrat du parlement de Grenoble nommé Gui Pape, qui témoigne avoir vu cette héroïne; l'auteur du petit ouvrage qui se trouve dans les œuvres de Gerson², sous le titre de *l'Admirable victoire d'une jeune bergère devenue chef des armées*

¹ Hist. de Charles VII, par Godf. c. 19 et suiv. — ² Gers. t. iv, p. 864.

françaises contre les Anglais, et daté du 14 de mai 1429, qu'il ait été composé soit par Gerson, qui ne mourut que deux mois après, soit par le Flamand Gorickeim qui vivait dans le même temps : tous ces écrivains, plus à portée de s'instruire, et plus impartiaux que Monstrelet, dévoué à la maison de Bourgogne, étaient aussi bien que lui contemporains de Charles VII et de Jeanne d'Arc. Or ces témoins attestent tous ou la merveille des exploits de la Pucelle et leur cause première, ou du moins la persuasion commune des docteurs et des citoyens de tout rang à ce sujet.

Le bruit de ces prodiges, sitôt qu'ils s'opérèrent, se répandit au loin parmi les étrangers mêmes. Un ecclésiastique allemand et modeste, qui ne nous a point transmis son nom, composa, du temps même de la Pucelle, un livre intitulé : *de l'Admirable Jeanne de Lorraine, qui commanda l'armée du roi Charles VII*¹. Elle y est représentée comme une prophétesse suscitée de Dieu, qui a rempli tout l'univers du bruit de ses exploits et de la bonne odeur de ses vertus. Jean Nider, aussi allemand et religieux dominicain, mort en 1438, rapporte que dix ans auparavant on voyait une fille nommée Jeanne, qui se disait et que tout le monde croyait envoyée de Dieu pour rétablir le roi Charles dans ses états, et qui faisait tant de merveilles, que tous les royaumes de la chrétienté en étaient dans l'admiration². Saint Antonin³, archevêque de Florence, qui était au plus beau point de sa carrière lorsque la Pucelle vint, en 1429, offrir ses services à Charles VII, parle d'abord de cette fille extraordinaire avec quelque incertitude : mais bientôt il lève tous ses doutes, en voyant l'estime générale qu'on en faisait, fondée sur ses grandes œuvres et sur la sainteté de sa vie. Le pape Pie II⁴, ou, si l'on veut, son secrétaire, également contemporain de Jeanne d'Arc, témoigne, comme saint Antonin, que la merveille de ses beaux faits ne permettait pas de douter qu'elle ne fût conduite par l'esprit de Dieu ; et ce qui montre le peu de penchant de l'auteur à flatter les Français, il ajoute que Dieu leur envoya cette héroïne, pour qu'ils ne s'enorgueillissent point du succès, selon leur coutume. Nous pourrions encore citer, pour le même temps, Martin Franc, secrétaire de Félix V, ou d'Amédée de Savoie, et différens annalistes d'Italie, tels que Berni et Boniacaretio. En poussant jusqu'à la fin du quinzième siècle, ou au commencement du seizième, la liste de nos témoins, tels que Philippe de Bergame, Paul Emile, Nauclore, Meyer, Paul-Jove, Belle-Forêt, Paquier et une infinité d'autres, s'allongerait démesurément et inutilement. Nous en avons présenté un

¹ Ap. Huidal. p. 50. — ² Ib. pag. 52. — ³ Tit. 22, c. 9, § 7. — ⁴ Comment. Pii. II l. 6 p. 234.

assez grand nombre, pour démentir Rapin-Toyras et tous les critiques décidés à ne rien voir que d'ordinaire dans les exploits et la destination de la Pucelle.

Prétendons-nous donc élever ces objets jusqu'à l'ordre surnaturel ? Ce n'est pas à nous de prononcer sur cette grande question. Après que nous avons présenté les faits et les pièces justificatives, tout ce qu'on peut nous demander encore, c'est de mettre le lecteur en état d'en faire un usage libre de prévention. Or tous ceux que n'effarouche pas la seule idée de miracle, qui croient et confessent que le bras du Tout-puissant ne fut jamais raccourci, qui connaissent et savent appliquer les règles de discussion propres à ce genre d'examen, ne reconnaîtront-ils pas que l'événement dont nous venons d'offrir les détails et de fournir les preuves, fut, sinon un de ces prodiges qui dérogent aux lois de la nature, du moins un trait marqué de protection et de providence particulière sur l'empire français ? Une jeune fille paraît, qui, à quinze jours près qu'elle servit dans une auberge, fut perpétuellement appliquée aux soins paisibles d'une demeure champêtre, et, qui avec un esprit sain, des mœurs extrêmement pures, une piété solide, sans travers, sans erreurs, sans superstition, se dit tout-à-coup inspirée de Dieu pour la délivrance du royaume, excite d'abord la risée du roi et des grands, fait, pour autoriser sa mission, des prédictions qui sont soumises à l'examen rigoureux des juges et des docteurs, s'arme d'après leur suffrage; et sitôt qu'elle est en lice, ce n'est plus une vierge timide, c'est un soldat robuste, c'est un général consommé qui n'ignore rien de l'art de l'attaque et de la défense, qui voit d'un premier coup d'œil ce qui échappait aux Duinois, aux la Hire, aux Saintrailles, qui réduit tous ces héros à lui venir demander à chaque instant : *Jeanne, que ferons-nous ?* et qui les étonne autant par ses faits d'armes, que par l'habileté de ses manœuvres et la profondeur de ses ressources. Est-ce là, qu'on prononce enfin, est-ce là un événement qui ne sorte point de l'ordre commun, et dont on trouve la cause dans les facultés naturelles d'une paysanne abandonnée à elle-même ?

Le règne des devins et des magiciens, prétexté dans ce temps par la vengeance homicide des Anglais au désespoir, est trop bien tombé aujourd'hui pour que la critique explique ces faits par leur intervention. Donnerait-on avec plus de succès l'illusion pour cause d'exploits réels, incomparables, combinés et conduits avec une intelligence supérieure, lesquels changent la fortune des nations, subjuguent les provinces et les esprits, rangent les soldats et les généraux sous les lois d'une fille de campagne, excitent l'admiration dans tous les rangs et parmi tous les peuples ?

Reste la supposition, plus misérable encore, d'une manœuvre de politique ; mais sans nous arrêter à ce que Charles VII risquait par-là pour sa réputation et ses intérêts, depuis quand les intrigues de cour transformèrent-elles une fille de dix-sept ans en foudre de guerre, en capitaine expérimenté ? depuis quand ramènent-elles, fixent-elles la victoire sous les drapeaux qui combattaient à peine pour retarder leur dernière catastrophe ? Car enfin les succès de la Pucelle renverseront toujours les systèmes, les suppositions, les conjectures imaginées pour réduire ses faits héroïques à la classe des choses humaines et communes.

Quand elle eut fait conférer à Charles VII le sceau sacré de l'oint du Seigneur : « Enfin, lui dit-elle, auguste monarque, les ordres d'en haut sont remplis ; Orléans est délivré, et vous venez d'être sacré dans la ville de Reims. C'est le terme de ma mission ; il ne me reste plus qu'à rentrer dans la vie paisible d'où le ciel ne m'a tirée que pour ces deux objets. » Le roi, qui se trouvait si bien de ses services, lui fit de grandes instances pour qu'elle les lui continuât. Elle obéit à son souverain ; en cela manifestement il n'y a rien à reprendre. Si en même temps les applaudissemens des militaires, compagnons de sa fortune, et quelque confiance dans ses propres forces et sa renommée, dans son ascendant prodigieux sur des ennemis que son aspect seul mettait en fuite : si ces germes presque imperceptibles de vanité influèrent sur sa résolution, bientôt le Seigneur, qui avait sur cette ame pure des vues bien différentes de celles des hommes, lui fit expier ces faiblesses avec une rigueur qui nous étonne encore. Jeanne rentra dans l'ordre d'une providence commune ; et après qu'un reste de la terreur attachée à son nom eut encore fait rendre au roi la plupart des places depuis Reims jusqu'à Paris, sa fortune vint se briser à cette capitale. Elle voulut qu'on y donnât l'assaut, et reçut une blessure assez considérable pour qu'elle battît en retraite malgré tout le feu de son courage.

Au mois de mai de l'année suivante 1430, elle fut prise, dans une sortie, par les Bourguignons qui assiégeaient Compiègne, puis vendue aux Anglais, qui firent chanter le *Te Deum*, comme pour le plus signalé de leurs triomphes. Aussitôt après il avisèrent aux moyens barbares d'effacer l'opprobre que cette héroïne imprimait depuis deux ans à leurs armes. Pierre Cauchon, nom à jamais flétri dans les fastes de l'Eglise et de la France, fut l'instrument principal de leur lâche vengeance. Cet évêque français-anglais prétextait que, la Pucelle ayant été prise sur les terres de son diocèse, qui confinait près Compiègne avec celui de Soissons, et les crimes dont on l'accusait regardant le for ecclésiastique, c'était

à lui d'instruire le procès. Il demanda la Pucelle à Jean de Luxembourg, général du duc de Bourgogne; et ce seigneur sordide la lui vendit pour une somme de dix mille livres. Elle fut transportée et enchaînée au château de Rouen, où l'on ne tarda point à l'accuser de toutes sortes de crimes, excepté néanmoins le dérèglement dans les mœurs; ce qui forme une démonstration rigoureuse de sa pudeur et de sa pureté virginale. On était si peu disposé à l'épargner, ou à se taire seulement sur cet article, qu'on ne s'y détermina qu'après s'être assuré, par des examens révoltans auxquels la duchesse de Bedford ne rougit point de concourir, que l'infortunée prisonnière était toujours demeurée vierge.

L'évêque Cauchon, au défaut de l'inquisiteur qui refusa de prendre part à cette trame d'iniquité, s'en associa le vicaire moins délicat, avec quatre abbés normands et un grand nombre de docteurs ou de licenciés. Il fit comparaître Jeanne; et débutant par une question absurde, il lui demanda si elle était en grace avec Dieu. « Hélas ! monseigneur, répondit-elle avec une sagesse modeste, qui peut le savoir? si j'y suis, que Dieu m'y conserve; et qu'il daigne m'y remettre, si je n'y suis pas! » Un moine fort simple étant venu pour l'exorciser, et se munissant sans fin du signe de la croix : « Ne craignez rien, mon père, lui dit-elle, je ne vous en sorcellerai pas. » Après les interrogatoires qui furent réitérés presque chaque jour pendant plus de deux mois; après la rédaction d'un grand nombre de faux témoignages, des réponses et des aveux de la prisonnière, falsifiés de même, comme cela fut prouvé par la suite, on envoya cette procédure monstrueuse à l'université de Paris. Cette compagnie célèbre, devenue l'oracle de la faction anglaise, n'était plus que la lie d'elle-même, depuis que la plus saine partie de ses membres avait suivi le roi en Poitou. A la seule inspection des pièces, il fut décidé que Jeanne d'Arc était atteinte et convaincue de superstition, de divination, d'invocation des démons, de blasphème, de schisme, d'hérésie et d'impiété. Dès lors la sentence capitale fut comme rendue. On fit comparaître Jeanne sur un échafaud, à la vue d'un peuple infini; on la sermona suivant l'usage qui s'est perpétué au-delà des monts, et on lui dit qu'elle devait soumettre toutes ses paroles et toutes ses œuvres au jugement de l'Eglise. Après qu'elle l'eut fait sans difficulté, on ajouta qu'elle devait déférer de même à l'autorité de ses présens juges, et rétracter tous les égaremens de sa vie. A cette seconde injonction, elle ne se montra pas si docile, au moins pendant quelque temps: car, si nous en croyons les actes de son procès, falsifiés, il est vrai, en quelques points, et dès là fort suspects en tout, après quelque résistance, durant laquelle on n'omit rien pour

l'intim
ses rév
vraies.
n'emp
les for
juges p
prison
s'étaie
ils le v
viendr

Une
de qui
aussit
ques j
remme
sur ell
pour r
deur o
de l'el
ce qu'
l'habit
autres
pris la
ment
d'être
pour
de son
Son a
elle se
n'avai
veilles
dire, l
victoi
lui av

Dès
de Be
donna
damn
ans se
spect
souve
tion-d
chrét

l'intimider, elle dit que, puisque tant d'ecclésiastiques jugeaient ses révélations fausses, elle ne s'obstinerait point à les tenir pour vraies. Cet acte, soit de faiblesse, soit de docilité, recula mais n'empêcha point sa perte trop décidément résolue. Soustraite par les formes mêmes au sort de la contumace et de l'opiniâtreté, ses juges pharisaïques ne la condamnèrent pour le moment qu'à une prison perpétuelle, au pain et à l'eau; mais ces tyrans hypocrites s'étaient ménagé un faux-fuyant pour revenir sur leurs pas quand ils le voudraient, et pour consommer l'atrocité quand il leur conviendrait le mieux.

Une des conditions qu'on avait imposées à la prisonnière, c'était de quitter l'habit d'homme qu'elle avait coutume de porter, et aussitôt elle s'était habillée en femme. On la réduisit, après quelques jours de prison, à reprendre ses vêtemens militaires, apparemment par l'insolence qu'on inspira aux soldats chargés de veiller sur elle, puisque nous l'entendons depuis ce moment prétexter, pour ne s'en plus défaire, le danger continuel que courait sa pudeur de la part de ses gardes. Les juges, bien avertis sans doute de l'effet du piège, envoyèrent leurs appariteurs pour constater ce qu'ils n'ignoraient pas, c'est-à-dire que la Pucelle avait repris l'habit d'homme. Ce fut là son crime capital; qu'on juge des autres: ce fut son crime et le comble de son malheur d'avoir pris la forme de vêtement la plus analogue à ses exploits, vêtement qui ne la rendait méconnaissable à personne, et qui, loin d'être pour elle une voie à la licence, n'était qu'une sauve-garde pour sa vertu. Afin d'en imposer au peuple par les grands termes de sorcière, d'apostate et de relapse, on l'interrogea de nouveau. Son ame reprenant alors tout ce qu'elle avait jamais eu d'énergie, elle se persuada que des ministres si indignes de leur état sacré n'avaient pas l'esprit du Seigneur pour l'intelligence de ses merveilles; sur quoi elle protesta derechef, et pour ne s'en plus dédire, que c'était du ciel qu'elle tenait ses révélations ainsi que ses victoires, et qu'elle avait failli en adoptant la rétractation qu'on lui avait suggérée d'une manière insidieuse.

Dès le lendemain de cette déclaration, 28 mai 1431, l'évêque de Beauvais, avec ses barbares assesseurs, prononça qu'on l'abandonnait au bras séculier; ce qui était la même chose que la condamner au feu. En effet, le 30 du même mois, à l'âge de vingt un ans seulement, elle fut brûlée, à la vue d'une multitude infinie de spectateurs, qu'elle exhortait à rentrer sous l'obéissance de leur souverain légitime, et dont la plupart ne voyaient qu'avec exécration cette horrible scène. La constance paisible et modeste de cette chrétienne, jointe, en un moment si décisif, à la magnanimité

des héros, les convainquit surtout de son innocence et de la merveille de sa mission. Mais il n'était pas sûr de s'en expliquer, la tyrannie s'étendant jusque sur les cœurs, et sur la manière de penser. Le dominicain Pierre Bosquier, pour avoir laissé paraître un premier mouvement d'indignation, fut entrepris par le fougueux évêque de Beauvais, contraint de se rétracter, et après cela condamné à faire encore en prison une pénitence de six mois au pain et à l'eau. Vingt-quatre ans après la mort de la Pucelle, le pape Calixte III commit l'archevêque de Reims, avec les évêques de Paris et de Coutances, à l'effet d'en réviser le procès. Ils informèrent d'abord à Rouen avec toute la maturité et la circonspection imaginable; et le cardinal d'Estouteville, que la prudence réfléchie du pape voulut encore peu après leur adjoindre, entendit avec eux une multitude de témoins. Ils ne déchargèrent pas seulement la Pucelle de toute imputation de crime; mais ils constatèrent la pureté et la simplicité de sa foi, sa soumission religieuse à l'Église, sa piété sincère, sa chasteté angélique et toutes ses vertus. Le promoteur de l'officialité de Rouen, qui avait assisté à l'instruction de la première procédure, révéla une infinité de fraudes commises par l'évêque de Beauvais. Le propre neveu de cet indigne prélat déposa en termes exprès que son oncle, mort quelques années auparavant, avait procédé dans cette affaire avec une injuste partialité.

On ne se contenta point des informations faites à Rouen; on informa jusque dans le lieu où la Pucelle était née, et tout le monde y attesta sa religion, sa piété, la régularité parfaite et invariable de sa conduite. On entendit encore le duc d'Alençon, le comte de Dunois, tous les princes et les courtisans à qui la guerre avait donné des rapports intimes et si fréquens avec elle; tous ces seigneurs, dans un temps où la religion n'était pas un jeu pour le grand monde, obligés sous le sceau du serment à dire le vrai à la rigueur, la déchargèrent de toutes les imputations, rendirent en particulier à sa piété et à sa pudeur le plus éclatant témoignage, et protestèrent unanimement qu'ils la croyaient inspirée de Dieu.

En conséquence d'une enquête si grave, qui dura près de huit mois, il fut prononcé que le procès fait contre la Pucelle était inique, plein d'impostures, de mensonges et de calomnies; qu'il serait, comme tel, lacéré et brûlé; qu'on ne ferait aucun fond sur les rétractations attribuées à cette fille; que sa mémoire devait être, et que par ces présentes elle était entièrement rétablie; que pour réparation d'honneur, on ferait deux processions pendant deux jours consécutifs, l'une à l'endroit où elle avait été condamnée, et l'autre

au lieu de son supplice, où l'on élèverait une croix pour monument; enfin, que cette sentence serait publiée dans toutes les bonnes villes du royaume; ce qui fut aussitôt exécuté de point en point. Depuis on érigea encore une statue, dans la ville de Rouen, à cette illustre et infortunée héroïne. De vieux chroniqueurs ont ajouté à la vie de la Pucelle des années et des aventures qui ne méritent que l'oubli. Tout lecteur sensé concevra de lui-même combien un pareil fonds prêtait aux fictions romanesques.

Sur la fin des triomphes de la Pucelle d'Orléans, au mois de janvier 1430, le duc de Bourgogne, retourné de Paris en Flandre, épousa en troisièmes noces Isabelle de Portugal, et à cette occasion il institua l'ordre de la Toison-d'Or, toujours si distingué depuis cette époque antique. Il s'en réserva la maîtrise, et borna d'abord à vingt-quatre le nombre des chevaliers, qu'il porta depuis à trente et un. Ce nombre est devenu illimité par la suite; mais le roi d'Espagne, qui en est le chef, et comme héritier du duc de Bourgogne, et comme prince du même sang de France, le maintient dans toute sa splendeur, par la dignité de ceux à qui il le confère. Reprenons à présent le cours des affaires générales.

Le concile, ordonné depuis si long-temps pour la réformation de l'Église, commencé à Pavie, et presque aussitôt transféré à Sienne, l'avait encore été à Bâle, pour un temps assez éloigné, mais déterminé cependant, et auquel on touchait enfin. Les sept ans de la prorogation courant depuis le 19 de février 1424, Martin V, le premier de février 1431, donna sa bulle d'exécution, et commit en sa place le cardinal Julien Césarini, pour célébrer le concile; déclarant que lui-même, pour cause de maladie, n'y pouvait présider en personne. On ne tarda point à reconnaître la vérité de son excuse. Dès le vingtième jour du même mois, il mourut à Rome à l'âge de soixante-trois ans, dont treize et trois mois et demi de pontificat. Grand homme de bien et grand homme d'état, qui par tout ce qu'il a fait en des conjonctures si difficiles pour la splendeur de Rome, pour le repos de l'Italie, pour la paix et la gloire de l'Église universelle, nous autorise à regretter ce qu'il n'eût pas manqué de faire en des temps meilleurs. Les censeurs, déterminés à chicaner tous les papes, l'accusent d'avoir aîné à thésauriser; mais le témoignage que saint Antonin lui rend sur cet article, joint à l'usage qu'il a fait de ses trésors dans toutes les grandes œuvres que nous venons d'indiquer, le justifie surabondamment ¹.

Le troisième jour de mars, Gabriel Gondolmère, Vénitien, et

¹ Atit. Chron. tit. 22, c. 8.

petit neveu de Gregoire XII, de qui il avait reçu le chapeau étant évêque de Sienne, fut élu pape sous le nom d'Eugène IV, par les cardinaux rassemblés au nombre seulement de quatorze, cinq se trouvant retenus ailleurs, sans compter les quatre qui avaient été créés depuis peu par le feu pape, et qui n'étaient pas encore préconisés. Saint Antonin, qui eut de fréquens rapports avec Eugène, en parle avec éloge, et loue particulièrement sa charité, sa ferveur et son zèle. Le nouveau pape montra néanmoins, sitôt qu'il fut établi sur le saint siège, une rigueur excessive, ou du moins fort à contre-temps, en poursuivant les officiers et les propres neveux du pape défunt, à raison de distractions dont le riche mobilier et les trésors de ce pontife avaient été l'objet. On fait état de plus de cent personnes à qui cette recherche coûta la vie. Les Colonne, parens de Martin, prirent les armes, et il y eut bien des troubles et du sang répandu avant qu'on pût les soumettre. On avait déjà regardé comme de mauvais augure pour le pontificat d'Eugène une éclipse de soleil qui était arrivée le jour de la mort de Martin. Les poutres de la salle où Eugène tint son premier consistoire s'étant encore affaissées, et quelques personnes ayant péri dans le tumulte, le vulgaire crédule ne s'attendit plus qu'à un avenir funeste. Nous verrons bientôt que le règne du nouveau pape fut en effet très-orageux; mais comme on pourra le remarquer aussi, ce fut du choc des idées, des prétentions, des intérêts, et non pas de la révolution des astres ou des élémens, qu'on en put tirer quelque pronostic;

LE
ces n
troisi
de l'E
d'Eug
homi
évêqu
point
diqu
de ce
quatr
d'alle
Julie
dition
Eugè
ne v
vainc
Jean
teur
dens
paris
laqu
E
et se
écriv
avec
quel
Père
gnit
dit-c
gea
non

LIVRE CINQUANTE-UNIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU CONCILE DE BÂLE, EN 1431, JUSQU'À
LA FIN DU CONCILE DE FLORENCE, EN 1442.

LES mornes commencemens du concile de Bâle ressemblèrent à ces nuages sombres où se forment sourdement les tempêtes. Le troisième jour de mars 1431, auquel devait s'ouvrir l'assemblée de l'Église universelle, et qui était précisément le jour de l'élection d'Eugène IV, on vit, par une singularité sans exemple, un seul homme procéder à une cérémonie si auguste; encore n'était-il pas évêque. Ce prélat unique, abbé de Vézelay en Bourgogne, ne laissa point que de se rendre ponctuellement à la cathédrale au jour indiqué, et en prit acte le lendemain, en présence des chanoines de cette Église. Sur la fin du mois, il lui arriva pour collègues quatre docteurs de Paris, dont deux se détachèrent aussitôt afin d'aller en Allemagne prendre langue avec le cardinal de Saint-Ange, Julien Césarini, qui était occupé, en qualité de légat, à des expéditions contre les hussites, et qui avait été confirmé par le pape Eugène, dans la dignité de président du concile. Ce délégué, qui ne voulait pas encore renoncer aux succès qu'il se promettait vainement en Bohême, subdéléguait, pour tenir sa place à Bâle, Jean Polémar, auditeur du sacré palais, et Jean de Raguse, docteur dominicain de l'université de Paris. Le 23 juillet, ces présidens subalternes, avec le persévérant abbé de Vézelay, les députés parisiens et quelques prêtres du lieu, firent une seconde ouverture, à laquelle on ne crut point encore devoir donner le nom de session.

Enfin le cardinal de Saint-Ange laissa ses guerres de religion, et se rendit vers la mi-septembre dans la ville de Bâle, d'où il écrivit à tous les métropolitains de la chrétienté, pour les inviter, avec leurs suffragans, à se rendre sans délai au concile ¹. Mais quelque pressantes que fussent ces exhortations, le nombre des Pères parut encore assez long-temps disproportionné à leur dignité de représentans de l'Église universelle, et ils étaient bornés, dit-on, à trois évêques et sept abbés, quand le cardinal-légat jugea qu'il fallait avertir le pape de cette solitude ². Tant en son nom qu'en celui du concile, Jean Beau-père, chanoine de Besan-

¹ Ampliss. Collect. t. viii, p. 28. — ² Conc. Hard. t. viii, p. 1177.

çon, fut envoyé vers le pontife, pour lui soumettre cette observation; lui représenter en même temps l'état déplorable où se trouvait le clergé d'Allemagne; lui dire que la contagion des nouvelles erreurs gagnait tous les états de l'empire; qu'elles s'étaient insinuées jusque dans la ville de Bâle, où l'on ne témoignait que du mépris aux ecclésiastiques; que d'ailleurs on ne pouvait plus s'y promettre la tranquillité, depuis les hostilités qui avaient commencé entre les ducs d'Autriche et de Bourgogne. Par un nouveau contretemps, les Grecs témoignant de nouveau vouloir se réunir aux Latins, et reconnaissant que le concile qu'ils avaient proposé de tenir pour cela dans la Grèce ne pouvait y avoir lieu, l'empereur et le patriarche de Constantinople demandèrent qu'il se tint au moins dans quelque ville de l'Italie, le plus à portée d'eux qu'il serait possible. Déterminé par ces considérations, le pape répondit à son légat, le 12 de novembre, selon Rainaldi, Sponde et Pagi, qu'il eût à dissoudre ce qu'il y avait de concile à Bâle (ce sont les termes de la bulle), et à le transférer à Bologne, pour y être célébré dans dix-huit mois. Une autre découverte, peu de temps après, confirma Eugène dans cette résolution; ayant appris que le légat et les Pères de Bâle avaient invité les sectaires de Bohême à venir conférer sur les points controversés entre eux et les catholiques, il lui parut que c'était remettre en question ce qui avait été si solennellement décidé, et il donna le 18 décembre une seconde bulle, adressée à tous les fidèles, qui déclarait formellement le concile de Bâle dissous et transféré à Bologne. Telle fut la première origine des tristes débats au milieu desquels nous allons voir, si long-temps et à tant de reprises différentes, le pape Eugène IV lutter avec le concile de Bâle.

Mais avant la bulle du 18 décembre, le cardinal Julien, qui peut avoir pris la bulle antérieure pour un ordre seulement conditionnel de dissoudre le concile, c'est-à-dire, supposé que les circonstances fussent telles qu'on les avait rapportées au pontife, crut apparemment ces circonstances changées, indiqua la première session pour le quatorze du même mois, et la tint en effet. Il y eut auparavant des congrégations préliminaires, où l'on dressa des réglemens qui annonçaient une assemblée tout autre qu'elle n'était encore. On ne comptait pas douze prélats à Bâle, et déjà l'on avait, comme à Constance, distingué plusieurs nations, savoir d'Italie, de France, d'Allemagne et d'Espagne. On régla de même tout ce qui pouvait contribuer à la tranquillité et au bon ordre. En conséquence, le président en habits pontificaux siégea près l'autel dans la chaire épiscopale, le visage tourné vers les évêques qui, revêtus aussi des ornemens épiscopaux, étaient assis dans les

stalles des deux côtés du chœur. Les ambassadeurs des princes occupaient des bancs dans le milieu, le visage tourné vers le président, et derrière eux, les généraux d'ordre, les abbés, les docteurs et les autres ecclésiastiques. Pour prévenir toute difficulté au sujet des rangs et de la prééminence, il fut statué qu'à l'avenir on ne pourrait se prévaloir de ce qui s'était passé à Bâle. Après les prières et les exhortations accoutumées, on lut le décret de Constance concernant l'obligation et le temps de célébrer les conciles, avec les bulles de Martin V et d'Eugène IV qui avaient désigné la ville de Bâle pour exécuter enfin le grand projet de la réformation.

La bulle formelle de translation étant parvenue au cardinal Julien, il en parut extrêmement mortifié, et néanmoins il eut d'abord scrupule d'y contrevenir; il déclara à tout le monde qu'il ne pouvait plus exercer les fonctions de président. Nous verrons par la suite que sa conscience douteuse, variable, dominée par les circonstances, comme il arrive souvent dans ces positions critiques, ne fut pas toujours si timorée; mais pour le moment, il se contenta d'adresser au pape des remontrances contre la bulle de translation, qu'il dit rendue sur un faux informé. Or cette fausseté ne pouvait être imputée qu'au chanoine Beau-Père, sur le rapport duquel le pontife avait pris sa résolution, et qui, par son caractère d'envoyé du concile, était revêtu de la plus grande autorité qu'on pût désirer. Nulle part cependant on ne le taxe d'infidélité; on le trouve, après comme avant cette commission, qualifié de vénérable docteur, et l'on aperçoit une attention marquée à le ménager: espèce de contradiction qui fait raisonnablement présumer qu'il s'est glissé des pièces fausses dans cette affaire, ou du moins qu'il s'en est perdu d'essentielles; ce qui doit nous faire user à ce sujet d'une grande circonspection dans nos jugemens.

Le pape, trompé par un faux rapport, n'était point coupable dans la publication de ses deux bulles, et la dignité de sa personne méritait toutes sortes d'égards de la part du concile; aussi les Pères donnèrent-ils ordre à leurs envoyés, qui étaient l'évêque de Lausanne et le doyen d'Utrecht, de poursuivre très-humblement auprès du saint Père la révocation de ses bulles. On crut dans la cour romaine que l'on attendait à Bâle la réponse d'Eugène, avant d'y célébrer la deuxième session; mais il y avait dans le concile un empressement infini pour engager de plus en plus la suite des délibérations et des séances, afin qu'il ne fût pas possible au pape d'en rompre le nœud et de dissoudre l'assemblée. Ainsi, quoiqu'il n'y eût encore à Bâle que quatorze prélats, tant évêques qu'abbés; quoiqu'il fût spécifié dans la bulle de convoca-

tion que le concile n'aurait lieu que quand il se trouverait un nombre et un concours de prélats convenables et suffisans, on ne laissa pas que de se rendre avec solennité dans l'église cathédrale de Bâle, d'y publier des décrets¹, et d'expédier des lettres circulaires, qui enjoignaient aux prélats divers, sous les peines de droit, de s'y rendre promptement². Le 15 de février (1432), les prélats tinrent la seconde session, où l'évêque de Coutances, en Normandie, Philibert de Mont-Joyeux, présida au lieu du cardinal de Saint-Ange, et où l'on se prémunit contre tout ce que le pape pouvait faire pour dissoudre ou transférer le concile. A cet effet, on relut les décrets fameux des sessions quatrième et cinquième de Constance, portant que le concile général tient son pouvoir immédiatement de Jésus-Christ, que toute personne de quelque dignité qu'elle soit, même papale, est obligée de lui obéir dans ce qui regarde la foi, l'extirpation du schisme et la réforme de l'Eglise dans son chef et dans ses membres; que tous ceux qui refuseraient de lui obéir, fût-ce le pape même, devaient être punis de la manière convenable, et même par les moyens de droit, s'il était nécessaire.

« En conséquence, notre saint concile, disent les Pères de » Bâle, représentant l'Eglise militante, et ayant été assemblé légitimement pour l'extirpation des erreurs et des hérésies, pour la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres, et pour la pacification des princes chrétiens, déclare et définit qu'il est dûment et légitimement assemblé dans cette ville, qu'il ne peut être dissous, transféré, ni différé par qui que ce soit, pas même par le pape, sans le consentement des Pères, que personne, par qui que ce soit, ne peut en être appelé, ni être empêché d'y aller, sous prétexte même de nécessité en cour de Rome, à moins que le saint concile n'y donne son approbation; que les censures, privations de bénéfices, et toutes autres voies de contrainte à ce sujet, sont d'avance mises à néant; enfin, qu'aucuns membres du concile, avant qu'il soit terminé, ne s'éloigneront de la ville de Bâle, si ce n'est pour une cause raisonnable, trouvée telle par la députation préposée à cet examen; que, dans ce cas-là même, ils seront tenus de constituer des procureurs pour les représenter. » Il était difficile de pousser plus loin la prévoyance et les précautions; mais en même temps ces procédés ne pouvaient qu'aliéner le pape, et donner lieu aux scissions et à bien des scandales. Douze ou quatorze prélats, qui se réunissent contre la volonté formelle du chef de l'Eglise, se

¹ Hist. de l'Egl. gall. t. 47. — ² Conc. tom. xii, p. 852, etc.

[An 1
procl
const
le pro
est c
du co
qu'un
plusie
applie
schism
tait la
fidèle
en tin
pontif
consé
la dé
Ce
clerg
roi C
n'ign
de Bâ
sites,
chie;
geme
sous
conve
les ci
résie
du ro
anim
ferait
nelle
en m
lan à
pontif
suspe
évêq
d'env
l'espr
faisa
Le
versi
de l'
dont

proclament néanmoins les représentans de l'Église entière: et, circonstance remarquable, ces prélats sont presque tous français; le president est l'évêque de Coutances, le lecteur ou promoteur est celui de Périgueux. Ces prélats, s'autorisant des décrets du concile de Constance, lesquels ne regardaient évidemment qu'un temps de schisme, et de schisme occasioné par deux ou plusieurs personnes qui se disaient revêtues de la dignité papale, appliquent ces décrets à un temps ordinaire, où il n'y avait aucun schisme, où le pape n'était point douteux, où personne ne contestait la légitimité d'Eugène IV. Plus tard, on verra les Pères de Bâle, fidèles au faux principe de la supériorité du concile sur le pape, en tirer la dernière conséquence par la déposition du souverain pontife, comme on a vu des assemblées politiques tirer la dernière conséquence du faux principe de la souveraineté du peuple par la déchéance du roi.

Ce fut pour prévenir ces dangers que, dès le 26 de février, le clergé de France, ou du moins des provinces soumises alors au roi Charles VII, se rassembla dans la ville de Bourges. Ces prélats n'ignoraient pas les raisons qui militaient en faveur du concile de Bâle, telles, par exemple, que l'espérance de ramener les husrites, et le besoin de réforme dans les ordres divers de la hiérarchie; mais ils n'avaient pas oublié non plus le respect et les ménagemens qu'on devait à l'autorité pontificale. Par un acte dressé sous le titre d'avis, selon le style du temps, au roi qui les avait convoqués, ils déclarèrent que le concile de Bâle importait dans les circonstances présentes au bien de l'Église; que sans cela l'hérésie des bohémiens, qui avait déjà pénétré dans quelques coins du royaume, y répandrait son venin de tous côtés; que le prince animé du même esprit que ses ancêtres pour le salut de la religion ferait une œuvre digne de lui, en envoyant une ambassade solennelle au pape, afin de l'engager à favoriser le concile; qu'il devait en même temps exhorter l'empereur, les ducs de Savoie et de Milan à ne rien entreprendre qui pût engager le pontife et la cour pontificale dans une résolution violente, comme de rompre ou de suspendre cette assemblée. On demandait encore au roi, pour les évêques ses sujets, la liberté de s'y rendre; mais on le pria aussi d'envoyer promptement des ambassadeurs à Bâle, afin d'y maintenir l'esprit de paix et de concorde, et d'y annoncer les démarches qu'on faisait auprès du pape.

Les docteurs de Paris, ou pour mieux dire, la partie de l'université de cette ville qui y croupissait dans l'opprobre sous le joug de l'Angleterre, ne manqua point d'intriguer dans une affaire dont l'importance et l'éclat couvraient pour le moment la tache

de sa déloyauté et de sa connivence à l'usurpation. Mais autant les prélats attachés inviolablement à leur souverain légitime ménageaient avec dignité les grands intérêts du chef et du corps de l'Eglise, autant cet amas flétri de prêtres, de clercs, de laïques, oublia toutes les règles d'une sage économie de la réserve et de la décence même. Ils écrivirent coup sur coup à Bâle¹, durant plusieurs mois, tantôt qu'il n'y avait que des enfans d'iniquité qui eussent pu songer à la translation du concile; tantôt que c'était l'ennemi du genre humain qui avait inspiré cette pensée détestable; tantôt qu'il fallait se raidir contre ces artifices pervers, et résister en face à Eugène, comme Paul, ce qui est une erreur, avait résisté à Pierre. En un mot, ils procédèrent avec une violence qui ne prouve autre chose, sinon que ce n'est pas aux clercs du second ordre, et moins encore aux laïques, qu'il est donné d'administrer les affaires capitales de la hiérarchie.

Ces docteurs inquiets voulurent s'ingérer aussi dans les affaires politiques, au moins pour accélérer la paix dont le retard, qui aggravait de jour en jour la misère publique, diminuait dans la même proportion le nombre des étudiants et l'honoraire des maîtres. Par-là ils s'attirèrent l'indignation du régent britannique, le duc de Bedford, qui d'abord porta différentes atteintes à leurs privilèges, puis institua l'université de Caen pour les mortifier. C'était un coup des plus sensibles pour ces maîtres intéressés, qui par la multiplication des académies littéraires voyaient décroître de plus en plus la célébrité de celle de la capitale. Ils firent bien des plaintes et des représentations que méprisa le régent, peu reconnaissant, comme il arrive toujours, du honteux sacrifice qu'ils lui avaient fait autrefois de leur honneur et de leur patrie. Le pape Eugène confirma ce nouvel établissement en 1437, et lui accorda tous les privilèges dont jouissaient les autres universités.

Nonobstant le zèle qu'on montrait en France pour le concile de Bâle, il est à présumer qu'il n'eût pas tenu long-temps contre les efforts du pape et de la cour romaine, si l'empereur, plus heureux à régir des prêtres que des militaires, n'eût repris, un peu moins vivement néanmoins, le personnage que nous lui avons déjà vu faire à Constance. Il avait perdu jusqu'à treize batailles rangées contre les hussites : sa royauté de Bohême ne tenait plus à rien, pour ainsi dire; il ne voyait de ressources que dans les conférences que les Pères de Bâle offraient à ces réformateurs révoltés. Alors il était en Italie, occupé à se décorer des couron-

¹ Duboul, tom. v, p. 412.

[An 1432]
 nes im
 selon
 main
 la con
 les mè
 du con
 douce
 éviter
 schisim
 Cepen
 prouva
 jusqu'à
 procha
 on fit
 venir
 l'espac
 était s
 de pro
 maient
 sait à
 d'ordre
 munica
 aux roi
 et aux
 Moins
 le régi
 aucune
 à mour
 cesseur
 les offic
 quelque
 enfin da
 et donn
 injurieu
 Gondo
 Ce p
 voyer
 qui ule
 y fut e
 mais év
 La seco
 du sac
 avec de

nes impériales, tant de celle de fer qu'il alla recevoir à Milan, selon l'ancien usage, que de celle d'or qu'il reçut à Rome de la main d'Eugène, le jour de la Pentecôte 1433. Il s'intéressa pour la continuation du concile, et fit tous ses efforts afin d'inspirer les mêmes sentimens au pape ; mais il exhorta fortement les Pères du concile à ne rien précipiter, à prendre plutôt les voies de la douceur et de la conciliation que celles de l'autorité, et à éviter sur toute chose les éclats capables de faire renaître le schisme.

Cependant les sessions se multipliaient dans le concile qu'improuvait le pape : sans compter les deux premières, il s'en tint jusqu'à douze, dans cet état de crise et ce danger toujours plus prochain de rupture. Dès la première fois qu'on se rassembla, on fit une motion juridique, par laquelle on somma le pape de venir au concile, ou d'y envoyer quelqu'un de sa part dans l'espace de trois mois. On enjoignit à tous les cardinaux, ce qui était sans exemple, de s'y rendre en personne, avec menace de procéder contre le pape et contre eux, s'ils ne se conformaient pas aux intentions du concile. Le même décret s'adressait à tous les prélats du monde chrétien, à tous les généraux d'ordre, à tous les inquisiteurs, et commandait sous peine d'excommunication à toutes personnes, soit ecclésiastiques soit séculières, aux rois mêmes et à l'empereur, d'intimer cette monition au pape et aux cardinaux.

Moins de deux mois après, on dressa des réglemens concernant le régime pontifical. Il fut statué que le pape ne pourrait faire aucune promotion de cardinaux durant le concile ; que, s'il venait à mourir (sa santé était fort chancelante), l'élection de son successeur aurait lieu à Bâle ; qu'il ne pourrait empêcher les prélats ni les officiers de sa cour de venir au concile, quelque emploi et quelque devoir qui les attachassent à sa personne. Ils s'ingérèrent enfin dans l'administration même temporelle de l'état ecclésiastique, et donnèrent un gouverneur au comitat Venaissin, d'une manière injurieuse à Eugène qui avait nommé à cet emploi son frère Marc Gondolmère.

Ce pontife, à la sollicitation de l'empereur, prit le parti d'envoyer à Bâle, pour y chercher un tempérament aux difficultés qui ulcéraient si fort les esprits. Jean Dupré, qui partit le premier, y fut emprisonné honteusement sans qu'on en sache la raison, mais évidemment contre le droit public et l'honneur du saint siège. La seconde députation, composée de trois évêques et d'un auditeur du sacré palais, ne fut guère mieux reçue. Après avoir obtenu avec des peines infinies les passeports suffisans et l'audience des

Pères, les députés s'efforcèrent de justifier les vues du souverain pontife: ils appuyèrent particulièrement sur le danger auquel on exposait la foi en invitant les hérétiques de Bohême à venir conférer, afin de porter ensuite un jugement définitif sur ce qui devait être cru et tenu dans l'Eglise. *Venez avec confiance*, disaient-ils en termes exprès à ces novateurs déjà condamnés, *on écouterà vos raisons, et le Saint-Esprit décidera lui-même ce qu'il faut croire.* Or, il est évident, objectaient les nonces, que c'est là réputer les décisions de Constance comme non avenues, et rendre problématique la foi des fidèles. Les Pères donnèrent une interprétation favorable et catholique à ces termes de l'invitation, qui véritablement en avaient besoin; mais ils ne cédèrent ni sur l'invitation même, ni sur la continuation du concile.

Dans la sixième session, la première qui spécifie le nombre des personnes notables qui composaient l'assemblée, savoir trente prélats, évêques ou abbés, et deux cardinaux, les docteurs Bérard et Lami, de la faculté de Paris, requièrent qu'on déclarât le pape et le sacré collège contumaces; et déjà le concile avait ordonné les citations canoniques, quand les nonces par les instances les plus engageantes obtinrent à peine qu'on les ajournât. Des deux cardinaux présens à cette session, Dominique Capranica était un des quatre nommés simplement peu avant la mort de Martin V, et qu'on n'avait pas voulu admettre au conclave. Le pape Eugène n'avait pas encore jugé à propos de confirmer sa nomination, et de lui conférer le chapeau qu'il vint chercher et obtint à Bâle. Devenu ainsi cardinal du concile, ce titre ne lui inspirait rien moins que du ménagement pour le souverain pontife. Branda de Castiglione, deuxième cardinal présent à la même session, et plusieurs autres tant cardinaux qu'officiers de la cour pontificale, qui s'en échappèrent successivement et se transportèrent à Bâle, avaient ou prétendaient avoir contre Eugène des sujets particuliers de mécontentement, qui les firent entrer de même dans les intérêts du concile contre ce pape. Tel est au moins le témoignage d'un homme qui sut bien voir et qui fut à portée de voir tout; il s'agit d'Ænéas Sylvius, officier de Capranica pendant le concile de Bâle, élevé dans la suite à la papauté, sous le nom de Pie II.

Le cardinal de Saint-Ange, qui avait interrompu ses fonctions de président du concile, les reprit à la septième session, apparemment en conséquence de l'inutilité des représentations qu'il fit au pape dans une seconde lettre plus forte encore que la première. Il alla jusqu'à lui rappeler la rigueur si mémorable des Pères de Constance contre Jean XXIII et Benoît XIII. On était dé-

[An
term
pres
flexi
on l
jours
lui d
direc
et h
était
vue a
dinau
jours
culté
que d
tion f
on dé
bien q
peut y
Cep
specta
ceux q
avoir
des'y
un gra
innou
fenêtr
riosité
terribl
laient
Leurs
cope l
quesar
la rou
et l'im
feigna
cette v
ou plu
quante
nifeste
les qua
la com

En

terminé à soumettre Eugène, ou à ne plus le ménager; et pendant presque toute l'année 1433, on suivit ce dessein avec une inflexible persévérance. Dès le 18 de décembre, l'année précédente, on lui avait assigné, dans la huitième session, un délai de soixante jours pour révoquer ses bulles défavorables au concile; après quoi, lui dénonçait-on, il serait procédé contre lui, en usant, sous la direction de l'Esprit saint, de toutes les voies que le droit divin et humain pourrait suggérer. Durant ces soixante jours, il lui était défendu, à peine de nullité, de conférer aucun bénéfice en vue de dissoudre ou de traverser le concile. On ordonnait aux cardinaux et à tous les officiers de sa cour de s'en retirer vingt jours après l'expiration du terme assigné; on lui ôtait même la faculté de mettre aucun nouvel impôt sur les terres de l'Église, ainsi que d'en aliéner la moindre partie. On renouvelait encore l'injonction faite aux prélats divers de se rendre promptement à Bâle, enfin on défendait à toutes personnes, aux rois même, à l'empereur, aussi bien qu'au pape, de reconnaître aucun autre concile, parce qu'il ne peut y avoir, disait-on, deux conciles œcuméniques en même temps.

Cependant l'arrivée des hussites (1433) offrit un tout autre spectacle au concile, où, nonobstant la déférence excessive de ceux qui les y invitaient, ces sectaires ne voulurent se rendre qu'après avoir obtenu tous les sauf-conduits que leur fit demander la crainte des y voir traités comme Jean Hus. Ils firent leur entrée à Bâle avec un grand appareil, au nombre de trois cents cavaliers, qu'un peuple innombrable, attroupé dans les rues et dans les places, entassé aux fenêtres, et monté jusque sur les toits, contemplait avec une curiosité mêlée de terreur¹. Leur physionomie sinistre, leurs regards terribles, leurs manières et tout leur extérieur farouche, rappelaient avec un effroi nouveau le souvenir de leurs excès passés. Leurs principaux chefs, militaire et ecclésiastique, étaient Procope le Rusé, illustré par ses victoires et ses forfaits, et Jean de Rocquesane, qui, par les noires manœuvres de l'hypocrisie, se frayait la route à l'archevêché de Prague, où il perpétua en effet l'erreur et l'impiété. Ces deux apostats et la plupart de leurs partisans ne feignaient d'obéir au concile que pour maintenir leur crédit par cette vaine apparence de docilité. Il furent admis à une conférence, ou plutôt à d'opiniâtres et fastidieuses disputes qui durèrent cinquante jours entiers. Ils abandonnèrent cependant les points manifestement impies de leur doctrine, et se bornèrent à défendre les quatre articles auxquels ils étaient le plus attachés, savoir, la communion sous les deux espèces, la correction arbitraire des

¹ En Sylv. c. 46.

péchés publics, la liberté d'annoncer la parole de Dieu indépendamment des évêques, et l'anéantissement de la domination temporelle du clergé. On leur laissa dire librement et fort au long tout ce qu'ils voulurent; on leur répondit avec la même diffusion, et l'on ne termina rien. Les Pères, voyant enfin l'inutilité de la controverse avec des commissaires de parti, naturellement entêtés, gênés de plus par les instructions de leurs commettans, et qui commençaient eux-mêmes à presser leur retour, prirent la résolution d'envoyer sur les lieux, afin de traiter d'une manière plus franche et plus aisée avec le corps de la secte.

On députa pour cela dix savans de différentes nations, à qui l'on donna pour chef l'évêque de Coutances, personnage très-considerable dans le concile, où nous l'avons déjà vu présider, et qui en Bohême travailla beaucoup à la pacification de l'Etat et au rétablissement de la religion, administra trois ans l'archevêché de Prague, et pendant six années, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, empêcha Rocquesane d'usurper ce siège. A l'arrivée de ces députés, annoncés avec éloge, il se rassembla dans la capitale une multitude infinie de Bohémiens, prêtres, seigneurs, et de tous les ordres du peuple, qu'on exhorta affectueusement à rentrer d'abord dans le sein de l'unité, pour mieux discuter ensuite les difficultés qui ne seraient plus grossies par la prévention. La multitude cria qu'avant toute chose, au contraire, il fallait la contenter sur les quatre articles qu'elle prenait pour autant de points immuables de l'Evangile; et qu'après cela elle ne montrerait plus que de l'empressement pour la réunion. On pérorra beaucoup de part et d'autre; on contesta et l'on négocia long-temps, mais toujours en vain, jusqu'à ce que les députés épuisés de ressources demandassent qu'on leur remit les quatre articles dans la forme précise où on les voulait, pour qu'ils les fissent passer au concile. On les leur donna, conçus en ces termes : « Que les prêtres ad-
 • ministrent librement la communion sous les deux espèces à tous
 • les fidèles dans le royaume de Bohême et dans les endroits li-
 • mitrophes; que les péchés soient corrigés selon la raison et la
 • loi de Dieu, par ceux à qui il importe de le faire; que les dignes
 • ministres du Seigneur, prêtres ou lévites, aient la liberté de
 • prêcher fidèlement la parole de Dieu; qu'il ne soit pas permis
 • au clergé d'exercer une domination séculière sur les biens tem-
 • porels. » Les députés du concile reçurent les articles, et repartirent pour Bâle.

L'accord, selon toutes les apparences, ne se fût pas encore fait, s'il n'eût été favorisé par les dissensions domestiques de ces factieux et jaloux sectaires; mais la noblesse et le bonne bour-

[An
 geo
 d'un
 trai
 nist
 rieu
 sect
 étai
 tom
 lable
 ils le
 quell
 des q
 comm
 Ce
 afin d
 muni
 Bohém
 tions
 de s'a
 pèces.
 trois a
 avait s
 il imp
 péchés
 saints
 parole
 nistres
 parten
 ordre
 minist
 sième
 siasitiq
 maxim
 admin
 crilège
 ment.
 Atta
 Bohém
 qu'ils r
 toutes
 puter l
 putatio
 fut co

geoisie de Bohême, rougissant enfin de préférer aux justes droits d'un maître auguste le joug honteux d'un prêtre apostat qui les traitait tous indistinctement en vils esclaves, choisirent un administrateur du royaume dans l'ordre de la noblesse. Procope furieux rassembla aussitôt les thaborites et les orphelins, la lie de la secte, ennemis de tout ordre, et dont la rapine et le ravage étaient devenus comme l'élément naturel. Leur premier dépit tomba sur la ville de Pilsen, qui avait persévéré dans une inviolable fidélité à l'Eglise, quoique tentée sans fin par les séducteurs; ils la tinrent assiégée une année presque entière, pendant laquelle ils lui livrèrent de fréquens et terribles assauts. La cause des catholiques et des hussites modérés commença ainsi à devenir commune.

Pendant les envoyés des uns et des autres agissaient à Bâle afin d'accélérer la réunion. Avant de toucher à la manière de communier, le concile prononça sur les trois autres demandes des Bohémiens, ajoutant qu'après qu'ils auraient reçu les modifications qu'on jugeait nécessaires d'y mettre, on aviserait au moyen de s'accorder aussi par rapport à la communion sous les deux espèces. Voici quelles étaient ces modifications. Au premier de ces trois articles, qui demandait que les péchés fussent corrigés, on avait supprimé ces mots, comme trop généraux, *par ceux à qui il importe de le faire*, et l'on avait substitué à leur place, que les péchés seraient corrigés *selon la loi de Dieu et les institutions des saints Pères*. Sur le second article, le concile prononçait que la parole de Dieu serait prêchée librement et fidèlement par des ministres dignes, *approuvés et envoyés par les supérieurs à qui il appartenait de le faire; non pas cependant à tout propos, mais avec ordre et dignité, sauf encore l'autorité du pontife, chargé de l'administration générale suivant l'institution des Pères*. Enfin le troisième article, corrigé par le concile, portait que les ecclésiastiques *administreraient fidèlement, et suivant les salutaires maximes des saints Pères, les biens de l'Eglise dont ils sont les administrateurs, et que ces biens ne peuvent être usurpés sans sacrilège sur ceux à qui l'administration en a été commise canoniquement*.

Attachés sur toute chose à leur manière de communier, les Bohémiens ne voulurent point répondre sur les autres objets, qu'ils n'eussent entendu ce qu'on offrait sur ce premier chef de toutes leurs demandes. Il fallut encore négocier, conférer, disputer long-temps, et enfin envoyer à Bâle le chef même de la députation du concile, pour prendre ses derniers ordres. Il fut conclu qu'encore bien que la coutume de ne plus com-

munier que sous une espèce, introduite généralement pour plusieurs raisons très-fortes, ne dût point être improuvée, et qu'on ne dût pas la changer arbitrairement sans l'autorité de l'Eglise, cette Eglise pouvait néanmoins pour des causes raisonnables accorder la communion sous les deux espèces; en conséquence, qu'on permettait aux prêtres de Bohême de donner à leurs peuples la communion sous l'espèce du pain et du vin, en avertissant chaque fois que Jésus-Christ tout entier est sous chaque espèce. Là-dessus les Bohémiens consentirent à la réunion, qui ne put toutefois s'effectuer d'une manière authentique et générale qu'après que l'indomptable opiniâtreté des thaborites et des orphelins eut cessé par leur destruction.

Mais sitôt que la division se fut mise dans la secte, ceux-ci se rendirent de jour en jour plus odieux aux habitans de Prague, leurs anciens fauteurs. Dès l'année 1434, ils en vinrent assiéger la ville neuve. Ils furent repoussés, avec une grande perte, le jour de l'Ascension. Le dimanche d'après la Fête-Dieu, le siège de Pilsen étant levé aussi bien que celui de Prague, et toutes les forces des séditieux se trouvant réunies, ils livrèrent une bataille rangée à l'armée nationale de l'administrateur, que les catholiques soutenaient de leurs armes. Ces forcenés essayèrent une défaite égale à la fureur désespérée de leur attaque. Les deux Procope y furent tués, la plus grande partie des thaborites et des orphelins resta sur le champ de bataille, et les prisonniers que l'on fit encore au nombre de plusieurs milliers, furent traités comme des bêtes féroces qui n'épient que le moment de déchirer la main qui les fait vivre. On distingua cependant, entre les scélérats naturalisés par une longue habitude à tous les genres de forfaits, une foule de paysans séduits, qui étaient venus nouvellement de leurs campagnes se ranger aveuglément sous les mêmes drapeaux (1334).

On fit publier par un héraut d'armes que les guerriers accoutumés à suivre les Procope au milieu des hasards eussent à se séparer des lâches, parce qu'on voulait employer ces braves gens à une expédition glorieuse qui leur fit mériter un traitement digne d'eux. On vit aussitôt s'avancer de toute part, en très-grand nombre, des groupes de sauvages de haute stature, d'une carrure énorme, les cheveux hérissés, la barbe démesurément longue, le regard sombre et farouche, tout noirs par le soleil, tellement durcis par les vents et les frimas, la peau si rude et si raboteuse, que le fer semblait s'y devoir émousser. Tel est au moins le portrait que

nous en a tracé *Ænéas Sylvius*, ou *Pie II*, qui les avait vus¹. On les répartit dans un grand nombre de granges, comme pour les y enrôler; et quand ils y furent entrés, on en ferma les portes, et on y mit le feu, ajoute le même auteur, pour les punir du mépris qu'ils faisaient de la religion depuis si long-temps. Il aurait pu prétexter, pour donner une couleur légale à cette mesure, les meurtres, les ravages et les incendies qu'ils avaient multipliés sans nombre. Mais sans parler de la mauvaise foi dont on usa à leur égard et que rien ne peut excuser, n'était-ce point ici le cas où saint *Augustin*, conformément à l'esprit de l'Église, nous enseigne qu'en faveur de la multitude, et surtout d'une multitude confuse et attroupée avec précipitation, il faut moins avoir égard à la sévérité de la loi qu'à la douceur de l'Évangile?

Sigismond, qui ne s'oubliait pas, accourut à ces nouvelles, et se fit reconnaître pour roi par tous les Bohémiens, même par le peu qui restait de thaborites. Quelque temps après, dans une diète régulière assemblée à loisir, et sous les auspices du concile, dans la ville d'Iglaw en Moravie, l'administrateur que ces peuples s'étaient donné, les barons du royaume, les députés de Prague et des autres villes, firent publiquement leur soumission à leur nouveau souverain, et furent reçus en paix (1436). *Roquesane*, représentant avec quatre autres prêtres tout le clergé du parti, prouit solennellement à l'Église romaine l'obéissance qu'il garda si mal par la suite. Le lendemain, tous les Bohémiens et les Moraves furent absous par les envoyés du concile de l'anathème et de toutes les autres censures qu'ils avaient encourus. *Sigismond*, soit par trop d'empressement à recouvrer l'héritage de ses pères, soit par la crainte dont il prétendait s'affranchir quand son autorité serait établie, leur accorda beaucoup d'autres faveurs que n'avoua jamais le concile.

Cette assemblée s'occupait surtout à défendre les droits, dont le pape, suivant elle, avait le projet de dépouiller le corps de l'Église. *Eugène*, déjà sommé juridiquement de révoquer dans un délai déterminé les bulles contraires au concile, pressé continuellement par l'empereur *Sigismond*, étonné du cours inattendu qu'avait pris l'affaire des hussites et de la faveur qu'acquerrait le concile, frappé de toutes ces considérations, craignit de passer pour indifférent aux vrais intérêts de l'Église, et prit le parti de plier un peu ses idées sur celles de Bâle. Après avoir encore défendu le terrain pied à pied, il prescrivit en particulier qu'on n'entamât les grands articles de la réformation que quand il y aurait au concile soixante-

¹ Hist. Boh. c. 51.

quinze prélats revêtus du caractère épiscopal ; enfin, il consentit à ce que le concile se tint à Bâle : mais le décret rendu pour cela portait simplement qu'on y travaillerait à l'extirpation des hérésies de Bohême et à la pacification des états chrétiens, sans faire aucune mention de la réforme. Par une autre bulle, à la vérité, il chargea ses légats de travailler avec le concile à la réformation de l'Église dans tous ses membres. Elle ne satisfit point encore l'exigence des Pères, qui craignaient que les légats ne fussent seuls arbitres de la réformation, et qui d'ailleurs ne voyaient point dans la bulle la clause alors réputée de si grande valeur, c'est-à-dire, la liberté de réformer l'Église dans son chef aussi bien que dans ses membres.

Ces réserves, tout implicites qu'elles étaient, révoltèrent l'assemblée ; on n'y était point du tout d'humeur à se relâcher, non plus qu'à se maintenir par la voie des tempérans. On voulait ou tout emporter, ou tout rompre, en observant néanmoins les formes d'usage, et en tenant cette marche froide et compassée qui ne va que plus efficacement à son but. Le 19 de février, dans la dixième session composée de quarante-six prélats, on requit qu'Eugène fût déclaré contumace. Dans la onzième, tenue le 27 avril, après avoir exalté l'utilité des conciles généraux, on le menaça de suspension et de déposition, s'il s'opposait à leur célébration. La douzième session, qui fut différée jusqu'au 13 de juillet, devait tenir lieu de la troisième monition à Eugène, qu'on y représenta comme un pontife scandaleux et mal intentionné pour l'Église. C'est pourquoi on lui ordonnait, sous peine de suspension, de révoquer ses premières bulles dans l'espace déjà donné de soixante jours, et de reconnaître que le concile était légitime depuis son commencement. On abolit ensuite toutes les réserves, on rétablit les élections, et l'on exposa la manière dont elles devaient se pratiquer, soit dans les cathédrales, soit dans les abbayes.

Tout étant ainsi disposé, on entendit les promoteurs touchant la contumace du pape, dans la treizième session qui se tint le 11 de septembre. Le décret de suspension fut dressé ; et déjà l'évêque de Lectoure en avait commencé la lecture, quand les nonces d'Eugène, incidant sur la forme, alléguèrent que les soixante jours qu'on lui avait donnés pour révoquer ses bulles n'étaient point expirés. Il s'en fallait en effet de deux jours à compter de la session précédente, qui était censée tenir lieu de troisième monition. Le duc de Bavière, chargé de la protection du concile en l'absence de l'empereur, et les magistrats de Bâle appuyèrent les nonces, et le

¹ Kaln. an, 1455, n. 5 et 6

résultat fut qu'on accorderait encore au pape trente jours de répit. Sigismond, qui se trouva le 7 de novembre à la quatorzième session, fit étendre le délai à trois mois.

Le pontife n'en attendit point l'expiration. Sur la fin de cette même année 1433, la réconciliation eut lieu, au moins par un temps entre lui et le concile; toutefois encore après bien des altercations, bien des marches et des contre-marches, et des variations sans nombre, que la délicatesse des circonstances présentes, et plus encore les appréhensions de l'avenir ne manquèrent pas d'occasioner. Mais enfin l'accord se conclut : le pape approuva purement et simplement le concile, et confirma généralement tout ce qu'on y avait statué depuis l'ouverture ¹. On révoqua de part et d'autre les décrets offensans et désavantageux qu'on avait portés réciproquement; et de nouveaux légats envoyés au concile, qui jusque-là ne les y avait voulu recevoir qu'en leur privé nom, furent admis à y présider avec le cardinal Julien qui lui était encore tout dévoué. Ces nouveaux représentans du chef de l'Église étaient les cardinaux de Sainte-Sabine, d'Albane, de Sainte-Croix et de Saint-Marc, avec l'archevêque de Tarente, l'évêque de Padoue et l'abbé de Sainte-Justine; les trois derniers étaient simplement constitués pour tenir, en cas d'absence, la place des cardinaux présidens.

Depuis l'accord, on vit les Pères arriver au concile en bien plus grand nombre qu'auparavant. On en compta cent à la dix-septième session; et depuis la quinzième jusqu'à la vingt-quatrième, le concile parut beaucoup plus tranquille. Ces dix sessions furent au moins les jours sereins du concile de Bâle, qui n'y usa point contre le pape des voies odieuses de la contrainte et de la procédure. Mais il restait un levain d'aigreur ou de mésintelligence, un fond de méfiance réciproque qui perça dans mille rencontres, et que tous les palliatifs ne purent empêcher de se produire enfin d'une manière déplorable.

Les deux partis cherchèrent séparément à s'épauler de la faveur des souverains divers de la chrétienté, qui, tout en s'intéressant pour le concile et le rétablissement de la discipline, n'admettaient point l'idée révoltante des procédures intentées contre le vicair de Jésus-Christ. Charles VII, du sein des embarras que les Anglais ne cessaient de lui susciter, écrivit aux Pères de Bâle qu'il était effrayé de la menace étrange de suspense faite au souverain pontife de l'Église universelle, et du délai fatal de soixante jours; qu'il les conjurait par les entrailles de la divine miséricorde de ne

¹ Conc. t. VIII, p. 1172. Conc. Hard. t. IX, p. 1113.

point pousser ainsi le premier pasteur, au péril de voir ces poursuites aboutir au schisme ¹. « Hélas! ajoutait-il, nous frémissons encore au seul souvenir de la cruelle division qui a si long-temps affligé l'Église. Que serait-ce donc, s'il venait à se rallumer cet affreux incendie qu'on eut tant de peine à éteindre ²! » Les autres princes de l'Europe, spécialement le roi d'Angleterre, les ducs de Bourgogne et de Savoie, le doge de Venise, l'empereur même et les électeurs de l'empire s'exprimèrent à peu près de même sur cette étrange suspense du chef de l'Église.

Le duc Philippe III de Bourgogne, fils si différent de son factieux père, qu'il fut surnommé le Bon, puissant par ses grands domaines et ses grandes alliances, sage, vertueux, plein de piété, était l'un des princes qu'Eugène avait le plus à cœur d'attacher à ses intérêts. Il fit au duc un présent conforme à ses pieuses inclinations. Il lui envoya la sainte hostie qui se conserva dans la sainte chapelle de Dijon ³. Il y joignit un bref, portant qu'il l'avait tirée de sa propre chapelle; que par l'attentat d'un homme sacrilège elle avait été percée de plusieurs coups de couteau, et qu'en ces endroits elle était teinte de sang ⁴. On raconte plusieurs merveilles opérées par son moyen. Il est constant que le roi Louis XII crut lui devoir le recouvrement soudain de sa santé après une communion, et qu'en reconnaissance il donna la couronne de son sacre à l'église où était gardée cette relique adorable.

Jusqu'à-là le duc de Bourgogne n'avait eu que peu d'envoyés au concile de Bâle : aussitôt après, il revêtit de ce caractère six évêques et quatre abbés, sans compter les docteurs et les seigneurs laïques. Les autres souverains parurent aussi prendre plus à cœur ce qui s'y passait; et telle fut sans doute, avec le concours d'un bien grand nombre de prélats qu'aparavant, la cause du genre de ménagement qu'observèrent alors les Pères à l'égard du pape. Dans la quinzième session, qui se tint encore dans l'année 1433, le 26 de novembre, on ne fit que des réglemens très-sages, concernant la célébration des conciles provinciaux et des synodes diocésains. Quant à la seizième, tenue le 5 de février de l'année suivante (1434), on y révoqua solennellement tout ce que de part et d'autre on avait fait de contraire à la bonne intelligence. Toutefois les légats survenus pour présider au concile n'y furent admis que le 24 d'avril, dans une congrégation générale, après avoir été obligés de jurer, mais en leur privé nom seulement, et non pas en celui du souverain pontife, qu'ils donneraient leurs avis suivant les règles de la conscience; qu'ils observeraient un secret exact;

¹ Ampliss. coll. tom. viii, pag. 655. — ² Ibid. pag. 627, etc. — ³ Boulier, Remarq. sur la sainte hostie de Dijon. — ⁴ Rain. an. 1435, n. 27.

qu'ils ne s'éloigneraient point de Bâle sans la permission du concile; qu'ils travailleraient pour son honneur et sa conservation; qu'ils en maintiendraient les décrets, et spécialement celui qui avait été renouvelé de Constance, touchant la puissance coactive des conciles généraux sur les papes, en ce qui regardait la foi, l'extirpation du schisme et la réformation de l'Eglise dans son chef aussi bien que dans ses membres.

Dans la dix-septième session qui se tint le surlendemain, et où l'on vit cent prélats mitrés, les nouveaux légats furent admis enfin à présider conjointement avec le cardinal Julien; mais sans aucune juridiction coactive, et avec obligation de suivre la méthode observée jusque-là par le concile, d'expédier les actes en son nom et sous son sceau. Il paraît que ces ministres pontificaux tardèrent peu à se dégoûter d'une présidence si limitée et si mortifiante, puisqu'ils ne voulurent point assister à la dix-huitième session, qui se tint deux mois après la dix-septième. Alors on confirma de nouveau, beaucoup plus par humeur que par nécessité, les décrets de Constance touchant la supériorité des conciles généraux sur les papes. C'était pour la cinquième fois qu'on en revenait à cette ostentation affectée de prééminence.

La session suivante présente un incident plus remarquable encore, puisqu'il fournit par la suite le dénouement de cet interminable démêlé ¹. Un des objets du concile œcuménique étant la réunion des Grecs, ceux-ci avaient d'abord agréé l'Italie pour y consommer l'union, et le pape souhaitait qu'on s'assemblât à Bologne; mais ce projet n'ayant pas réussi, parce que l'empereur Jean Paléologue aimait mieux se rendre à Ancône, le pape enfin, pour terminer quelque chose à cet égard, fit passer à Constantinople un de ses secrétaires nommé Christophe Garatoni, homme entendu et fidèle: c'était au mois de juillet 1433. Sur ces entrefaites, les prélats de Bâle, qui n'ignoraient pas les négociations du pape auprès de Paléologue, voulurent gagner ce prince, et lui envoyèrent un évêque et un abbé ². Eugène et le concile de Bâle reçurent en retour des envoyés. Les Grecs, au défaut d'une place de leur domination, demandaient au moins, et avec une persévérance inébranlable, quelque ville maritime ou voisine de la mer, en Italie, pour le lieu de l'assemblée. La demande était favorable aux vues du pape, qui l'appuyait autant que le concile y mettait d'opposition. Cependant comme c'était un coup décisif pour l'un ou pour l'autre d'avoir au moins en apparence l'Eglise d'Orient de son côté, le concile, ne voulant pas montrer moins

¹ Conc. t. ix, p. 1117. — ² Hist. de l'Egl. gallic. l. 47.

de zèle qu'Eugène pour l'union des deux Eglises, convint avec les envoyés de Grèce, le 7 de septembre, à la dix-neuvième session, que si leur maître ne voulait point absolument agréer la ville de Bâle, on accepterait l'endroit qui lui plairait davantage ¹. Cette observation, dont l'utilité ne se fera pas sentir durant tout le cours de l'année 1435, est importante pour la suite d'une affaire si compliquée. On verra en effet la majorité numérique du concile contredire cette résolution, et décider dans la vingt-cinquième session que les Grecs viendront à Bâle, ou à Avignon ou en Savoie.

Le concile fit cette année des réglemens exemplaires de discipline. Les ecclésiastiques publiquement concubinaires furent déclarés déchus du droit de percevoir les fruits de leurs bénéfices pendant trois mois, et, si au bout de ce délai ils n'avaient pas renvoyé leurs concubines, privés de tous leurs bénéfices, et inhabiles à en obtenir de nouveaux. Et le concubinage public ne devait pas s'imputer seulement à ceux qui seraient convaincus ou par sentence, ou par leur aveu, ou par la notoriété du fait, mais à tous ceux qui, après avoir été avertis, ne se seraient pas séparés des femmes suspectes. Il leur fut encore défendu de garder chez eux les enfans provenus de ce honteux commerce. Ensuite on spécifie, pour la paix des consciences, les excommuniés qu'on serait tenu de fuir; savoir, ceux qui seraient nommément dénoncés, ou qui auraient encouru si manifestement cette censure, qu'il ne leur resterait aucun moyen plausible de tergiverser et de s'en défendre. On statua aussi contre les interdits jetés trop facilement, contre les appels frivoles, en faveur de la possession triennale des bénéfices; sur la révérence due aux fêtes et aux Eglises, sur la célébration publique ou privée des saints offices; et généralement sur tout ce qui peut contribuer à la dignité et à la régularité du culte divin.

Il sortit de la vingt-unième session, tenue au mois de juin, des décrets qui furent moins généralement applaudis. Contre les remontrances des légats et le sentiment de plusieurs Pères, mais de l'avis du grand nombre, on abolit les annates, les déports ou premiers fruits, et sans nulle exception toutes les redevances qui allaient au pape ou à des prélats inférieurs, sous prétexte de collation, de confirmation, d'investiture, d'expédition en matière de bénéfices, de dignités ecclésiastiques et d'ordres sacrés, non-obstant toute coutume, privilège ou statut contraire. On menaça les contrevenans des peines indiquées par les canons contre les simoniaques; on déclara nuls tous les engagements contractés à cet égard, et l'on ajouta que, si le premier pontife, plus obligé

¹ Ampliss. Collect. t. viii, p. 767.

qu'aucun autre à observer et à maintenir les canons, donnait atteinte à celui-ci, il serait déferé juridiquement au concile.

Les légats, dans leurs représentations, insistèrent particulièrement sur l'inopportunité des circonstances, et sur ce qu'on n'avait rien statué contre ces relâchemens prétendus dans les différens conciles qui s'étaient célébrés depuis leur établissement. Ce dernier moyen de défense, il en faut convenir, n'était pas décisif. Comme les prélats se plaignaient surtout des entraves imaginaires que les papes avaient imposées aux derniers conciles, par rapport à la réforme des prérogatives, des translations, des délais sans nombre et sans fin, les légats ne pouvaient logiquement se prévaloir aux yeux des Pères du silence des conciles à ce sujet. D'un autre côté, cependant, les circonstances ne pouvaient être plus mal choisies pour faire subir cette énorme réduction aux revenus pontificaux; et les Pères, aux yeux des fidèles qui le sentaient, avaient tout l'air de vouloir amener de force le pape à leurs fins, en déprimant l'autorité aussi bien que la dignité du siège apostolique. Eugène, sans cesse vexé par le duc de Milan, Philippe Visconti, et poussé depuis peu à toute outrance, resserré et comme emprisonné dans Rome par les généraux milanais, courant risque à chaque instant d'être livré par les Romains ennuyés de cette guerre ruineuse, ou même par des traîtres gagés, comme le complot en était déjà fait, s'était échappé secrètement en habit de moine; avait descendu précipitamment le Tibre dans une barque, où il fut assailli de pierres et de flèches, par des furieux qui le reconnurent du rivage; puis sur une galère qu'il rencontra heureusement à Ostie, s'était retiré à Pise, et peu après à Florence (1434). Là, après avoir recueilli la commisération du moment et les vaines démonstrations d'un attachement stérile, dénué des choses les plus nécessaires, n'ayant rien emporté de son palais abandonné à la rapacité romaine, privé du revenu de tous les domaines de l'Église envahis ou ruinés, peu s'en fallut qu'il ne fût réduit à mendier de porte en porte. Comme le ressentiment d'une injure atroce fait presque oublier les offenses plus légères ou moins récentes, Eugène, dans l'accablement des maux que lui faisait le duc de Milan, écrivit de Florence aux Pères de Bâle que le fond de son ame, que tous ses vœux et ses desseins étaient de se tenir uni avec eux par les liens d'une charité parfaite; qu'il leur conservait sans altération les sentimens de tendresse qu'un bon père a pour ses enfans, et que sa plus douce consolation était de se promettre une cordialité semblable de leur part; que les démêlés précédens n'avaient laissé aucun nuage dans son esprit; qu'après tout, la dispute avait simplement roulé sur la forme et les moyens, et non pas sur la substance de la bonne œuvre, qu'on

voulait également de part et d'autre. « Telle fut, ajoutait-il, l'ap-
parente division de saint Paul et de saint Barnabé, tous deux
animés également du zèle de l'Évangile. » Ensuite, avec cet
épanchement de cœur et cette diffusion même de style qui sup-
pose la réciprocité d'intérêt, il leur racontait les cruelles extrémités
auxquelles l'avaient réduit la violence du duc de Milan et la
connivence des Romains ¹.

Eugène ignorait encore quelles étaient à son égard les disposi-
tions du grand nombre des prélats ou des docteurs de Bâle, qui
prirent à la vérité quelque part à ses derniers chagrins, mais qui
n'en travaillaient pas cependant avec moins d'activité à l'amener
de gré ou de force au terme où ils le voulaient. Ils envoyèrent à
son secours les cardinaux Nicolas Albergati et Jean de Cervantès,
pour contenir les Italiens, qui révéraient singulièrement la haute
probité du saint homme Albergati, ou du moins pour démentir
le duc de Milan, qui feignait d'agir de concert avec le concile. Il
est des observateurs qui prétendent que ce pieux cardinal, alors
premier légat du saint siège à Bâle, et fort zélé pour la dignité du
chef de l'Église, ne fut renvoyé au-delà des monts que par la
la crainte que le concile avait de son zèle et du crédit que lui don-
nait sa vertu.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, qu'on ne peut guère tirer
que du secret des cœurs et des intentions, Eugène, par l'attaque
la moins déguisée, fut bientôt convaincu de la détermination iné-
branlable du concile. Les Pères lui firent signifier en forme, avec
le rétablissement des élections, la suppression des annates et des
autres redevances qui allaient à la chambre apostolique. Leur com-
missaire, simple docteur en droit canon, nommé Jean Bachenstein,
harangua longuement et très-fortement en présence du pape, se
plaignit hardiment de ce que les décrets du concile n'étaient point
observés à Rome, et fit en particulier des reproches offensans au
pontife, sur ce qu'il attirait encore une infinité de causes à son
tribunal. Eugène, piqué sans doute autant que surpris, se contenta
néanmoins, et répondit froidement qu'il s'expliquerait par ses
nonces. Bientôt il envoya vers les Pères, et fit à son tour une mul-
titude de plaintes, parmi lesquelles il n'oublia point de récrimi-
ner contre l'empressement du concile à s'emparer de toutes les
affaires, tant communes qu'importantes, tant particulières que
générales.

En effet, rien n'égalait l'activité sans réserves et sans bornes de
cette assemblée. Les débats, chaque jour renaissans entre deux

¹ Mond. m. dec. 6 et 5. Anton. tit. 22, c. 40.

[Au
préte
ces r
dans
nir en
de so
ne de
tion d
quoiq
sembl
porer
même
mond
plaigr
l'éten
éparg
que c
Le
tira d
l'Églis
Le pa
dire à
qui de
fin au
tiendr
prince
puissa
ses ag
légat
l'un e
clélias
simple
balanc
et d'au
qui of
en Gu
l'hom
glais
prouv
juste
cessio
time,

¹ Amp

prétendans à un même bénéfice, étaient des affaires capitales pour ces représentans de l'Eglise universelle. On les vit entrer jusque dans les rivalités monastiques, académiques, canoniales; maintenir entre autres un chanoine de Troyes, contre les conclusions de son chapitre, dans la jouissance entière de sa prébende qu'il ne desservait pas ¹. Ses absences furent excusées, en considération de la diligence avec laquelle il s'était rendu au concile, où, quoique peu nécessaire, il avait paru des premiers. Bien des traits semblables firent dire souvent qu'il suffisait de parvenir à s'incorporer à cette assemblée pour en obtenir tout ce qu'on voulait, et même pour écraser les parties avec lesquelles on plaidait. Sigismond lui-même, retiré de Bâle après la dix-septième session, se plaignit beaucoup de la fermentation qui régnait en ce lieu, et de l'étendue qu'on y donnait aux occupations de tout genre, sans épargner ce qui regardait beaucoup plus la puissance impériale que celle du sacerdoce ².

Le concile entreprit cependant une affaire temporelle qui lui attira de justes éloges, comme infiniment importante au bien de l'Eglise, et digne de toute l'application d'un concile œcuménique. Le pape Eugène voulut avoir part à cette grande œuvre, c'est-à-dire à la réconciliation de Charles VII et du duc de Bourgogne, qui déconcertait tous les efforts de l'Angleterre, et devait mettre fin aux troubles de la France. On convint d'un congrès qui se tiendrait à Arras; on y invita le roi d'Angleterre avec tous les princes qui pouvaient y prendre intérêt; et chacune au moins des puissances directement intéressées ne manqua point d'y envoyer ses agens. Le saint cardinal Nicolas Albergati s'y trouva comme légat du pape, et Hugues de Chypre, comme légat du concile, l'un et l'autre avec une suite nombreuse de prélats et d'autres ecclésiastiques; mais ces ministres de l'Eglise, chargés de l'office de simples médiateurs, devaient rester neutres entre les parties, et balancer avec impartialité les propositions qui se feraient de part et d'autre. Ils ne purent qu'applaudir à celles de la Cour de France, qui offrit d'abandonner au roi d'Angleterre tout ce qu'il possédait en Guienne, avec la Normandie tout entière, sauf néanmoins l'hommage envers le monarque français. Les plénipotentiaires anglais rejetèrent ces offres avec une hauteur que l'événement prouva être bien plutôt inspirée par la présomption que par une juste estime de soi-même: ils n'exigèrent rien de moins que la cession de la couronne de France, n'en laissant à l'héritier légitime, qu'ils nommèrent toujours par mépris Charles de Valois,

¹ Ampliss. Collect. t. III, pag. 957. — ² Append. in edit. Act. Bienn.

que ce qu'il possédait alors, tant en deçà qu'au delà de la Loire: les légats du pape se recrièrent d'une voix unanime contre le projet révoltant de ravir au fils de tant de rois le trône de ses ancêtres. Les Anglais mécontents se retirèrent, et l'on continua la négociation avec le duc de Bourgogne.

Philippe le Bon, que le cri du sang paternel et la fatalité des circonstances avaient moins induit qu'entraîné dans cette querelle; Philippe, bon parent, bon français, et surtout prince vraiment chrétien, souffrait beaucoup depuis quelque temps de voir employer sa main, ou du moins ses forces, à déchirer sa patrie et à dégrader le diadème de ses ancêtres. La paix entre le monarque et le duc se conclut avec d'autant plus de facilité, que le souverain consentit en quelque sorte à recevoir la loi du vassal, assuré qu'il était par là de la faire bientôt lui-même à tous les ennemis du royaume. La délivrance de la capitale fut, huit mois après, le fruit de cette réconciliation, et peu à peu toutes les parties de l'empire français rentrèrent sous les lois de leur maître naturel: événement qui fit autant d'honneur qu'il causa de joie au pape Eugène et au concile de Bâle, auxquels on dut presque uniquement le succès de cette affaire également importante et difficile. Le cardinal Julien, quand il l'eut appris, s'écria dans l'assemblée des Pères, que le concile, eût-il duré vingt ans, et n'y eût-on rien fait autre chose, devrait sembler très-court.

La conduite de cette négociation ménagée en commun fit diversion aux querelles de Bâle durant une bonne partie de l'année 1435; mais on reconnut dès le commencement de la suivante, que dans les cœurs ulcérés à un certain point, si le venin de l'aigreur peut encore demeurer assoupi, l'éruption n'en est ensuite que plus violente. On exhala alors des plaintes, plus longues et aussi animées que jamais, sur les différens points de réforme qu'on avait proposés sans effet dans les conciles précédens; sur les réserves et les expectatives aussi bien que sur les annates; sur les causes d'appel en cour de Rome; sur la dispensation des indulgences; sur les offices de la chancellerie et de la pénitencerie; sur les dispenses, les exemptions, les commendes, les décimes, et sur tous les abus que l'esprit de discussion et de censure avait relevés dans différentes matières. Il fut impossible de statuer en détail sur tant d'objets, dans la vingt-troisième session où ils s'agitèrent le 25 de mars 1436: pour les réformer en substance, et comme pour trancher d'abord tous les abus dans leur racine, on donna des règles pour le choix des papes et des cardinaux. Après avoir déterminé l'ordre et la police des conclaves, on spécifia les qualités qui seraient requises pour être élu pape, les sermens particuliers qu'on

[An
fera
de l
cha
ne
reco
disti
sou
dom
à vin
avan
faire
O
si l'on
à la v
l'end
la dix
perpe
isolée
occas
Sans
les, d
d'intr
signé
dans
que vi
laissa
des as
ne vo
confo
August
la pop
on ad
officie
aupara
siège
A
à tout
passé
mémo
siège
déclar
laient
Conc

ferait faire aux souverains pontifes à la profession de foi le jour de leur couronnement, et les monitions qui leur seraient adressées chaque année sur leurs devoirs essentiels. Pour le cardinalat, on ne devait choisir que des hommes mûrs, éclairés, d'une sagesse reconnue, expérimentés dans les affaires ecclésiastiques, tirés indistinctement de tous les états chrétiens, rarement des maisons souveraines, et jamais neveux des papes ou des cardinaux. On ordonnait encore que leur nombre serait encore irrévocablement fixé à vingt-quatre. Cette session remonta les têtes comme elles l'étaient avant les négociations d'Arras; et la suivante, en ramenant l'affaire des Grecs, donna lieu le 18 d'avril au dernier éclat.

On a vu que les Pères étaient convenus en termes exprès que, si l'on ne pouvait engager l'empereur de Constantinople à s'en tenir à la ville de Bâle pour y traiter de la réunion, ils accepteraient l'endroit que voudrait ce prince. Depuis cet arrêté, pris dans la dix-neuvième session, plus d'un an et demi auparavant, le conflit perpétuel d'autorité entre le pape et le concile, et les tentatives isolées de l'un et de l'autre du côté de Constantinople, avaient occasionné bien du changement dans les affaires et dans les esprits. Sans entrer dans ce labyrinthe de députations multipliées et rivales, de sollicitations contraires, de négociations, de subtilités et d'intrigues, il suffira de savoir qu'enfin le concile avait déjà désigné la ville d'Avignon pour y entendre les Grecs. Le 14 d'avril, dans la vingt-quatrième session, où l'on prétend qu'il ne se trouva que vingt-trois prélats, dont dix seulement étaient évêques, et qui ne laissa pas que de publier des indulgences plénières, le grand nombre des assistans tint invinciblement pour la ville d'Avignon, ou du moins ne voulut souscrire au choix d'aucune ville plus à la portée et plus conforme à la demande des Grecs. Mais ce grand nombre, dit Augustin Patrice dans sa rédaction des actes de Bâle, n'était que la populace du concile ¹. Il ajoute que, pour grossir la multitude, on admit à l'assemblée une foule de prêtres de campagne, et de bas officiers attachés au service des prélats. Dès lors le cardinal Julien, auparavant si opposé à Eugène IV, trembla pour les droits du saint siège même, et reprit vivement les intérêts du souverain pontife.

A l'égard d'Eugène, ayant résolu d'envoyer des nonces à toutes les cours, pour informer les princes de ce qui s'était passé au concile, il reprocha aux évêques de Bâle, dans son mémoire, d'avoir dégradé en quelque sorte les légats du saint siège par les modifications apportées à leurs pouvoirs; de s'être déclaré corps acéphale, en statuant que, si les légats ne voulaient pas publier les décrets, on se passerait de leur minis-

¹ Conc. t. ix. p. 1151.

tère, et que la publication en serait faite par le premier prélat qui serait placé après eux ; d'avoir renouvelé et interprété à contre sens deux décrets du concile de Constance « soumettant » par-là le souverain pontife à la correction du concile, ce qui n'a jamais été reconnu des fidèles et enseigné par les docteurs : ce qui d'ailleurs serait d'un mauvais exemple pour les princes, car il s'ensuivrait qu'ils sont aussi soumis aux états généraux de leurs principautés. » Eugène se plaignait encore des décrets pour l'abolition des annates, et il prétendait que le concile se contredisait lui-même, puisqu'on voyait partout ses collecteurs et ses agens exiger les annates et les appliquer à son profit ; le pape condamnait de même tout ce qui avait été réglé à Bâle sur l'ordre des conclaves, l'élection des papes, le nombre des cardinaux, l'extinction des réserves. Il réprouvait surtout les indulgences accordées dans la 24^e session, malgré les remontrances des prélats les plus distingués. Il détaillait la multitude des affaires dont le concile se surchargeait, provisions des bénéfices, confirmations d'assemblées capitulaires, établissemens de commendes, pouvoirs de confesser et d'absoudre des censures, canonisations des saints, dispenses en matière d'ordres, d'irrégularités, de mariage ; etc. Eugène souffrait aussi impatiemment que le concile se fût donné un sceau particulier ; qu'il rappelât à lui les causes jugées par le saint siège ; qu'il eût supprimé dans la célébration de la messe l'oraison que toute l'Eglise dit pour le pape ; qu'il eût accordé le droit de suffrage et de voix définitive à d'autres qu'aux prélats : « Ce qui est, » disait-il, contre la pratique ancienne des conciles, où les évêques seuls, représentant leurs diocèses, souscrivaient aux décrets. » Suivait encore une longue exposition de tout ce qu'il avait fait pour entretenir la paix ¹.

Alors parut ce phénomène presque inexplicable, ce contraste de tant de vertu et de tant d'opiniâtreté, qu'offrit dans sa personne et sa conduite Louis d'Alleman, cardinal-archevêque d'Arles, qui prit à cette époque la haute autorité qu'il ne quitta plus tant qu'il y eut à Bâle quelque ombre de concile. Il avait quitté secrètement la cour de Rome, s'était jeté dans une galère génoise, et s'était venu joindre aux Pères de Bâle, enchanté du projet de réforme qui les rendait célèbres, et qui le séduisit au point de conriver, de présider à la trame, à la consommation, à la prolongation la moins déguisée du schisme, alors même que, par la retraite des légats d'Eugène et la translation du concile à Ferrare, l'assemblée de Bâle eut cessé, non seulement d'être œcuménique,

¹ Rainaldi, an 1456, et Hist. de l'Egl. gall. l. 47.

mais encore d'être légitime. Il fallait sans doute qu'on reconnût, par ce nouvel exemple, que la vertu plus ferme qu'éclairée n'est qu'un écueil pour les grandes places, et qu'on ne doit pas juger de la doctrine ou de la foi par les plus apparentes vertus, mais bien de la vertu par les principes de la foi et la doctrine de l'Eglise.

On n'avait rien prononcé de définitif pour les Grecs dans la vingt-quatrième session; la vingt-cinquième, tenue le septième jour de mai 1437, après bien des courses d'Occident en Grèce, et de Grèce en Occident, mit le comble à la mésintelligence, et rendit la division désormais irrémédiable. On y porta deux décrets contradictoires, dont le premier avait pour auteurs les légats du pape et les personnages du plus grand poids dans l'ordre de la prélature. Il y était statué que les Grecs s'assembleraient, ou à Florence ou à Udine dans le Frioul, ou dans quelque autre ville d'Italie, à leur bienséance. Le gros de l'assemblée au contraire, composé, comme on l'a vu, d'un amas confus de clercs et de bas officiers érigés en Pères du concile, prononça, par l'organe de son président, le cardinal d'Arles, que l'assemblée des Grecs et des Latins se tiendrait ou à Bâle, ou à Avignon, ou en Savoie; qu'on irait prendre à Constantinople les députés de la Grèce, et qu'ils seraient obligés de se laisser conduire à l'un de ces trois endroits. Les deux partis ayant ainsi rendu ces décrets contradictoires, et aucun des deux ne voulant céder, le débat devint encore plus vif quand il fut question d'apposer les sceaux. Cependant les présidens respectifs, pour moyen de conciliation, imaginèrent de constituer trois commissaires qui jugeraient le différend, et qui firent sceller le décret des prélats attachés au pape, à ce que dit Augustin Patrice. L'archevêque de Palerme au contraire, dans l'ouvrage qu'on lui attribue sur ce sujet, dit qu'ils firent sceller le décret de la faction opposée à Eugène, et que le premier décret ne fut scellé que par la manœuvre de quelques faussaires qui forcèrent clandestinement le dépôt où se gardait le sceau du concile. Sur cela plusieurs critiques se perdent en des discussions aussi problématiques que superflues. Un vice de plus ou de moins dans un procédé qui ne fut tout entier que le résultat de la cabale et de la zizanie doit nous sembler d'autant plus indifférent, qu'il ne s'agissait en aucune manière de l'enseignement de l'Eglise (1437).

La même ardeur qu'on avait mise au décret et à l'apposition des sceaux, on la mit de part et d'autre à rechercher les Grecs. Les légats et la partie du concile qui tenait pour le pape d'une part; et de l'autre, la multitude confuse qui lui était opposée, envoyèrent à Constantinople pour en ramener l'empereur et les prélats représentans de l'Eglise orientale; mais les partisans du pape gagnèrent

de vitesse, et arrivèrent près d'un mois avant leurs compétiteurs. Ce n'était pas encore pour ceux-ci le plus grand désavantage. Les Grecs prenaient d'ailleurs peu de confiance dans un concile contredit par le premier pontife. Ceux d'entre eux qui n'avaient que des vues politiques n'espéraient pas de grands secours de ces prélats tous prêts à rompre avec leur chef, peu puissans par eux-mêmes, désapprouvés à bien des égards par leurs souverains. Ceux qui aspiraient sincèrement à rentrer dans l'unité catholique et la voie du salut, craignaient de ne sortir d'un schisme que pour retomber dans un autre.

Cette seconde disposition, qui paraît avoir été constamment celle de l'empereur Jean Paléologue, deuxième du nom, fut encore fortifiée par les exhortations de George de Trébizonde, personnage aussi distingué par l'éminence de sa doctrine et l'élévation de ses sentimens, que par la noblesse de son extraction. Il lui écrivit de ne point se lier avec un concile qui, par ses décrets iniques et ses manœuvres scandaleuses contre Eugène, vrai successeur de Pierre, témoignait clairement n'aspirer qu'au schisme, afin de transporter le pontificat en France ou en Germanie; que le peuple de prêtres et de clercs attroupés à Bâle devait moins se nommer un concile qu'un conciliabule d'impies et un repaire de brigands; qu'il lui serait d'ailleurs bien honteux de se rendre à l'endroit indiqué sans sa participation pour un concile œcuménique, lui successeur des empereurs qui, après le pontife romain, avaient toujours eu la première part à la célébration des conciles; qu'il renvoyât donc à leur concile prétendu les émissaires de la cabale, et que, sans balancer, il allât célébrer le saint et légitime concile avec le chef des pasteurs; autrement, qu'il ne ferait qu'augmenter la division dans l'Eglise, dont il témoignait désirer si vivement l'union ¹.

Paléologue suivit ce conseil, dont il reconnut la solidité avant son départ; les députés du concile s'étant démasqués eux-mêmes, et lui ayant dit, comme ils le voyaient résolu à monter les galères envoyées par Eugène, qu'en arrivant auprès de ce pontife, il le trouverait précipité de la chaire apostolique, l'empereur n'en fut que plus affirmé dans sa résolution, que soutint encore l'assurance qu'on lui donna de la détermination qu'avait prise le souverain pontife de présider en personne au nouveau concile. Il s'embarqua sur les neuf galères qu'on lui avait envoyées bien armées et bien équipées, avec le despote Démétrius son frère, le patriarche de Constantinople, vingt autres prélats, évêques ou archevêques, en-

Edit. Pontan, post. histor Pharan.

(An
vion
chois
leur
sonne
avaie
les re
fâche
On
Le le
doge
tout d
équip
toute
tous l
un tr
teurs
ayant
il entr
d'instr
tout le
compl
de Fer
sa vill
grands
Lés et
Les ab
tife; le
proste
incom
Con
reur s'
extrém
dont o
une de
momen
gue m
milieu
prélats
entra l
et les p
palais
compa

¹ Con

viron autant de députés du second ordre, les uns et les autres choisis dans toute l'Église grecque à raison de la suréminence de leur mérite, et une suite nombreuse, qui montait à sept cents personnes. Les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem avaient commis formellement quelques-uns de ces prélats, pour les représenter au concile. Après une navigation longue et assez fâcheuse, tous arrivèrent à Venise le 8 de février 1438.

On n'épargna rien pour leur procurer une entrée magnifique. Le lendemain de leur arrivée, dimanche de la septuagésime, le doge et le sénat allèrent recevoir l'empereur dans le Bucentaure, tout éclatant d'or et de soie, suivi de douze galères superbement équipées, et d'une infinité de gondoles qui couvraient au loin toute la mer, tandis qu'un peuple immense bordait la côte et tous les passages. Après que Paléologue assis dans sa galère sur un trône magnifique eut reçu les devoirs que le doge et les sénateurs lui rendirent en grande cérémonie, il passa sur leur bord, et ayant mis le doge à sa droite, et Démétrius son frère à sa gauche, il entra dans la ville par le grand canal, au bruit de toutes sortes d'instrumens, des cloches de toute la ville, et des acclamations de tout le monde. Le pape, informé de l'arrivée du prince, l'envoya complimenter par le cardinal Albergati, accompagné du marquis de Ferrare, Nicolas d'Est, qui lui déféra le commandement dans sa ville et dans tous ses états. L'empereur le remercia avec de grands témoignages de sensibilité, et de son côté envoya deux abbés et trois seigneurs à Ferrare, pour rendre ses devoirs au pape. Les abbés ne firent qu'une inclination en saluant le souverain pontife; les laïques fléchirent le genou; mais tous refusèrent de se prosterner pour le baisement des pieds, coutume encore tout-à-fait inconnue au Grecs¹.

Comme le concile était ouvert depuis le mois de janvier, l'empereur s'empressa de partir, quelques jours même avant le patriarche extrêmement avancé en âge, s'arracha le 28 février aux honneurs dont on le comblait à Venise, et remonta le Pô jusqu'à Francolin, à une demi-lieue de Ferrare, où le marquis d'Est se retrouva, au moment de la descente, pour lui renouveler ses offres. Là, Paléologue monta sur un cheval bai superbement enharnaché, puis au milieu de tous les cardinaux et d'une grande multitude d'autres prélats qui étaient venus au-devant de lui hors de la ville, il y entra le 4 de mars, sous un dais magnifique, porté par les enfans et les plus proches parens du marquis. Il fut ainsi conduit jusqu'au palais du pape, arrivé depuis peu de Bologne. Tous ceux qui l'accompagnaient mirent pied à terre à la première porte, lui seul de-

¹ Conc. t. XIII, p. 19 et 903.

meurant à cheval pour traverser les cours jusqu'à la porte de la salle où était le pontife. Il descendit alors, et le pape averti à point nommé quitta son trône, et vint à sa rencontre, en mesurant si bien ses pas qu'ils se rencontrèrent au milieu de la salle. Eugène l'embrassa tendrement, et lui présenta sa main, que Paléologue s'empressa de baiser avec respect. Il le conduisit à sa chambre, et le fit asseoir à gauche, où tous les princes, avec les cardinaux, vinrent lui rendre leurs honneurs. Après quelque temps d'entretien, il le fit conduire avec la même pompe dans le palais qu'on lui avait préparé, et où on le traita avec toute la grandeur et la somptuosité qui convenaient à son rang auguste.

Trois jours après l'entrée de l'empereur, le patriarche, avec une partie des évêques et des métropolitains, arriva par eau dans un vaisseau magnifique du marquis de Ferrare. Comme on n'avait point envoyé de cardinaux au-devant de lui, mais seulement quelques évêques, il passa le reste du jour dans son vaisseau jusqu'à ce qu'on eût réglé tout le cérémonial de sa réception, d'une manière qui répondit à son zèle pour maintenir la dignité de son rang, le premier de l'Eglise orientale. Tout fut arrangé dans cet intervalle; et le lendemain quatre cardinaux, accompagnés de vingt-cinq évêques, d'un grand nombre d'officiers du pape, et du marquis d'Est avec ses enfans et le corps de noblesse, allèrent le recevoir à la descente du vaisseau, lui présentèrent ainsi qu'aux personnes de sa suite les chevaux qu'on leur avait préparés; et entre deux cardinaux il avança jusqu'à la porte de l'une des ailes du palais, où il mit pied à terre. De là, traversant une suite de salles et d'antichambres, il fut conduit à la chambre secrète, où le souverain pontife, qui n'avait pas voulu rendre cette audience publique, l'attendait assis sur un trône fort élevé, et ayant à sa droite les cardinaux sur des sièges beaucoup plus bas. A l'arrivée du patriarche, on ouvrit la porte et on le fit entrer, accompagné seulement de six métropolitains des plus distingués de la Grèce. Le pape, le voyant approcher, se leva, l'embrassa, se remit sur son trône, et le fit asseoir à sa gauche, sur un siège semblable à ceux des cardinaux. Les six métropolitains furent pareillement admis au baiser, et rangés à la gauche du patriarche; mais debout, ainsi que les autres Grecs, qu'on fit entrer six à six les uns après les autres, et dont on proportionna l'accueil à leurs qualités respectives. Les évêques et les principaux officiers de l'Eglise de Constantinople furent admis au baiser de la main et de la joue: les autres ecclésiastiques firent une profonde inclination, et les laïques baisèrent à genoux les pieds du pontife. Quelques jours après on s'occupa de soins plus sérieux.

Aussitôt que le pape Eugène s'était vu assuré des Grecs, approuvé qu'il était d'ailleurs par les meilleures têtes de Bâle, et voyant les restes de ce concile décidés à ne plus observer de ménagement, il avait repris courage du sein de l'adversité, et, par une bulle du 17 septembre, il avait transféré cette assemblée tumultueuse à Ferrare, avec des modifications cependant. Le concile ne devait se tenir uniquement en ce dernier lieu qu'après que les Grecs seraient arrivés; et à tout événement, on pouvait, durant trente jours à compter depuis cette bulle de translation, s'occuper à Bâle de l'affaire des Bohémiens, qui avaient alors des ambassadeurs dans cette ville. Mais il s'en fallut bien que ces tempéramens inspirassent de la modération à cette assemblée sans chef et sans ordre. Parfaitement acéphale dès la vingt-sixième session, et n'ayant plus qu'un chef de pur appareil, elle avait renouvelé contre le pape et les cardinaux son procédé favori de l'ajournement à comparaître sous soixante jours, avec un long détail de griefs ou d'injures contre le pape. Depuis cette époque jusqu'à l'arrivée des Grecs à Ferrare, il y eut à Bâle session sur session, outrage sur outrage envers le chef de l'Eglise. Casser la nomination d'un cardinal, supprimer les bulles de Rome, contumacer Eugène, le déclarer suspens tant au spirituel qu'au temporel, avertir les princes et le clergé qu'ils eussent à ne plus lui rendre obéissance; tous ces excès furent l'ouvrage de quelques mois et de cinq sessions. Mais si l'échec essuyé par l'assemblée de Bâle dans l'affaire de la réunion des Grecs l'avait mortifiée d'une manière sensible, une autre mortification non moins dure qu'éprouva cette assemblée fut le cri général qui s'éleva dans les cours de l'Europe, quand on commença les procédures contre Eugène. Après le décret d'ajournement, l'empereur Sigismond fit savoir au concile « qu'il voyait avec douleur ces nouveaux troubles; que les princes de l'empire et lui souhaitaient » qu'on en arrêtât le cours; qu'il ne fallait rien précipiter dans » une affaire de cette importance; et qu'au reste, si les Pères continuaient d'inquiéter le pape, tout l'empire prendrait sa cause en » main et maintiendrait les prérogatives de sa dignité ¹. »

Dans la trente-deuxième session tenue le 24 de mars 1438, comme le vicaire de Jésus-Christ, à la tête du concile de Ferrare, avait déjà frappé de censures tous ceux qui osaient encore tenir à Bâle des assemblées ecclésiastiques, ils osèrent à leur tour fulminer contre le concile uni avec le chef de l'Eglise, et le traiter de conventicule schismatique; ils dressèrent contre Eugène huit articles portant que c'est une vérité de foi catholique que le concile général

est supérieur au pape ; qu'il ne peut être dissous ni transféré sans le consentement du concile. Déjà cependant il se trouvait à Ferrare environ quatre-vingts évêques ; et deux mois après, il y en eut plus de cent quatre-vingts, en y comprenant les Orientaux, qui, avec les Latins, formèrent enfin le concile général des deux Eglises, le 9 d'avril 1438. Il s'était tenu auparavant deux sessions qui ne sont pas comptées dans les actes romains du concile, parce qu'il n'y fut pas question du différend entre les deux Eglises qui en formait l'objet capital. Par la même raison, cette première assemblée de prélats grecs et latins n'est pas encore comptée au nombre des sessions en règle ; elles ne commencèrent proprement que six mois après : les Grecs, attentifs à leurs intérêts temporels autant qu'aux spirituels, voulaient attendre la fin des démêlés de Rome avec Bâle, et la réunion de tout l'Occident, qui leur fournirait alors de plus grands secours.

On ne laissa pas que de faire au jour marqué l'ouverture du concile œcuménique, le premier où le souverain pontife, à la tête des évêques latins, eût assisté en personne avec l'empereur et les patriarches d'Orient. C'est ce qui occasiona d'abord quelque difficulté par rapport à l'ordre des séances. Le pape souhaitait que son trône fût placé en chef au milieu de l'église ; et l'empereur prétendait occuper cette première place à l'exemple de Constantin et de Marcien qui l'avaient eue aux conciles de Nicée et de Chalcédoine ; mais l'affaire s'arrangea sans beaucoup de peine, après qu'on eut représenté à Paléologue que le pape n'avait pas assisté en personne à ces anciens conciles. Chacun prit sa place dans l'ordre suivant. Sur un trône illuminé devant le milieu de l'autel, on mit le livre de l'Évangile entre les chefs des apôtres saint Pierre et saint Paul. Du côté droit, nommé communément côté de l'Évangile, était la chaire apostolique, et un peu au-dessous, le trône de l'empereur latin quoique absent. Après quoi suivaient les sièges des cardinaux, au nombre de huit ou neuf, parmi lesquels siégeaient deux patriarches latins, celui de Jérusalem après le premier cardinal, et celui d'Aquilée après le dernier ; puis les archevêques et les évêques, selon l'ancienneté de leur ordination. Du côté de l'épître, l'empereur des Grecs était dans son trône, vis-à-vis de celui de l'empereur latin, puis la chaire du patriarche de Constantinople et des autres patriarches orientaux, savoir Philotée d'Alexandrie, représenté par Antoine d'Héraclée et par Grégoire, confesseur de l'empereur ; Dosithée d'Antioche, représenté par Marc d'Ephèse, et par Isidore de Kiovie en Russie ; Joachim de Jérusalem, représenté par Denys de Sardes, et Dosithée de Monembase ; ensuite les métropolitains Dorothée de Trébizonde, Métrophanes de Cyzique,

Bessarion de Nicée, Macaire de Nicomélie, Dorothee de Mytilène, celui des Géorgiens avec un de ses évêques, et plusieurs autres moins dignes de remarque. Le bas de l'église était rempli par les généraux d'ordre, les abbés, les docteurs et beaucoup d'autres ecclésiastiques. Le haut était occupé par les notaires et les autres officiers du concile. Aux pieds du trône de l'empereur grec, qui avait à côté de lui son frère Démétrius, étaient placés les ambassadeurs de Trébizonde, du grand duc de Moscovie, du prince des Géorgiens, des despotes de Servie et de Valachie, et les principaux officiers de l'empire. Les ambassadeurs des princes latins étaient assis de même auprès du trône de l'empereur d'Occident.

Tout cet arrangement ayant été convenu, on s'assembla dans l'église de Saint-George, la plus grande de Ferrare, et l'on y déclara, de concert avec les Grecs, que le concile œcuménique y était ouvert pour l'union des deux Eglises. Le patriarche de Constantinople, vieillard plus qu'octogénaire, et retenu chez lui par une indisposition, donna ses lettres de consentement. On ne fit rien de plus ce jour-là; on accorda même quatre mois de délai à ceux qui devaient se rendre au concile, dont les opérations ne devaient commencer qu'au bout de ce temps. Il fut ensuite différé jusqu'à six mois, sans qu'on témoignât beaucoup plus d'empressement à y venir. Le roi de France, ceux d'Espagne et les princes d'Allemagne, quoique bien décidés à reconnaître toujours Eugène IV pour vrai pape, jugèrent à propos de ne point lui envoyer leurs évêques, afin d'employer leur médiation avec plus de succès entre ce pontife et les Pères de Bâle.

Toutefois pour ne pas perdre de temps, Eugène proposa de préparer au moins les voies à la réunion, en éclaircissant par des conférences préliminaires les principaux articles de controverse qui tenaient les Orientaux séparés de l'Eglise latine. Le cardinal Julien, homme docte et habile, qui entra fort dans cette affaire, et sembla vouloir effacer les impressions que sa première conduite avait données à la cour pontificale, réduisit les points de dispute à la primauté du pape, à la procession du Saint Esprit, à l'usage des azymes, et au purgatoire. Ensuite il pressa fort les docteurs de la Grèce d'entrer en lice sur ces différens objets. Ceux-ci remettaient toujours à le faire jusqu'à ce que le concile, composé des deux partis qui divisaient l'Occident, tint en paix ses sessions réglées. Tout ce qu'on put obtenir, ce fut d'agiter celui des articles sur lequel les deux Eglises se rapprochaient davantage. Les Grecs, ainsi que les Latins, admettaient la foi du purgatoire, ou d'un lieu destiné à purifier les ames des justes, morts coupables de fautes légères, ou redevables à la divine justice pour des péchés

griefs insuffisamment expiés. Ils confessaient encore qu'elles étaient purifiées et délivrées par les sacrifices, les prières, les aumônes et les autres bonnes œuvres des fidèles; mais ils voulaient que tout leur châtement consistât dans les ténèbres, la tristesse, la privation de la vue de Dieu; et non pas dans la peine du feu, qu'ils prétendaient n'avoir lieu dans l'enfer même qu'après la résurrection des corps. Quoiqu'il ne parût pas difficile de concilier deux sentimens où de part et d'autre le fond du dogme se trouvait en sûreté, la dispute ne produisit point cet effet, qui, de même que la docilité sur les autres points matière du différend, ne put être le fruit que des délibérations publiques, et de la vertu attachée à l'autorité divine des conciles.

Pour trouver quelque voie de conciliation entre le pape Eugène et les Pères de Bâle, ou du moins pour obvier aux suites d'une mésintelligence qui faisait languir la discipline dans la plupart des Eglises, le clergé de France, avec le roi Charles VII et les grands du royaume, tint à Bourges une assemblée très-fauneuse encore de nos jours, quoique le statut principal en ait été anéanti par le concordat de François I^{er}. C'est là que fut dressée la Pragmatique-Sanction, qui comprend vingt-trois articles tirés des décrets de Bâle. On y reconnut l'autorité des conciles œcuméniques supérieure à celle des papes; on y abolit les annates, les réserves, les expectatives, la multiplicité des censures et des appellations à Rome, les jugemens ecclésiastiques hors du royaume; et, ce qui mérite ici le plus d'attention, on y rétablit les élections canoniques. Toutefois Louis XI, successeur de Charles VII, abolit la Pragmatique-Sanction, par le motif *que cette loi avait été faite pendant le schisme au préjudice du saint siège et dressée par des prélats inférieurs au pape* (et qui comme tels ne pouvaient lui prescrire de loi), *laquelle avait bâti un temple de licence dans son royaume*¹. Le parlement, l'est vrai, s'obstina à la soutenir; mais au cinquième concile général de Latran, en 1512, session onzième, on lut solennellement a bulle de condamnation de cette Pragmatique, qu'on y appelle *la dépravation du royaume de France...*, *la source d'un schisme manifeste dans l'Eglise*. La bulle fut approuvée de toute cette sainte assemblée, à l'exception du seul évêque de Tortone. Sur quoi nous ferons observer avec Marchetti² qu'il est peu de définitions dogmatiques de conciles qui n'aient eu qu'un seul opposant.

En Allemagne, aussi bien qu'en France, on prit tout de nouveau en considération les démêlés du chef de l'Eglise avec les Pères de Bâle. L'empereur Sigismond, non moins inhabile à conduire sa

¹ Monstrelet, t. III, p. 90. — ² Critique de Fleury, tom. II, p. 143.

femme que ses armées, était mort (1437) le 9 de décembre en Moravie, où il avait été contraint de s'enfuir de Prague, tout malade qu'il était, dans la crainte d'une sédition préparée par cette impératrice débauchée, qui, sans front comme sans mœurs, intrigua, son mari vivant, afin de se remarier avec le roi de Pologne à peine sorti de l'enfance. Sigismond avait marié Elisabeth sa fille et son héritière avec Albert II duc d'Autriche, qui fut élu pour l'empire le 18 de mars de cette année 1438. Cefut dans la diète tenue pour ce sujet à Francfort que les princes électeurs délibérèrent sur les décrets et les censures contraires que publiaient réciproquement le pape Eugène et le concile de Bâle. Ils arrêtrèrent que l'Allemagne garderait la neutralité; que les Eglises y seraient gouvernées suivant le droit ordinaire : ce qui déplut également au pape et au concile. Après son élection néanmoins, Albert se déclara pour le concile, et ordonna aux ambassadeurs nommés par Sigismond de se rendre à Bâle. Il voulait même que les décrets en fussent observés en Allemagne; mais les princes demandèrent du temps pour s'y déterminer. On tint en conséquence plusieurs assemblées en divers lieux d'Allemagne; on envoya différentes ambassades au pape, qui parut se prêter aux voies de conciliation: on envoya de même vers le concile, et ces ambassadeurs allemands furent soutenus par des Français, par des Italiens, par les envoyés mêmes du duc de Milan, si contraire à Eugène. La médiation fut presque entièrement inutile auprès d'une multitude entraînée par l'impétuosité du cardinal d'Arles, par cette aveugle raideur de vertu qui ne contribue pas moins que le vice à la subversion et au scandale. Tout ce qu'on put gagner, ce fut que le concile surseoirait pendant quelques mois au jugement du pape, sans interrompre cependant ses instructions de procédures, ni les dépositions de témoins qui se faisaient contre lui.

Enfin, le temps marqué pour reprendre le concile de Ferrare étant près d'arriver, sans qu'il vînt aucun évêque de Bâle ni presque d'ailleurs, et les Grecs voyant au cours des affaires qu'une attente plus longue serait inutile, ils se déterminèrent à tenir des sessions solennelles, après que le pape leur eut encore fait entendre que là où il se trouvait avec l'empereur et le patriarche de Constantinople, les vicaires des autres patriarches, et les cardinaux ou les premiers prélats d'Occident, tous y ayant été dûment convoqués, là était véritablement l'assemblée de l'Eglise universelle¹. Comme ils témoignèrent craindre que les évêques latins, bien plus nombreux que les Grecs, ne l'emportassent par

¹ Conc. tom. XIII, p. 34 et seq.

le nombre seul des suffrages, on leur promit que chacun dirait simplement et paisiblement son avis pour éclaircir les matières, et que, pour la décision, on userait de tous les tempéramens que la sûreté du sacré dépôt pourrait permettre.

On nomma donc six théologiens de part et d'autre, et parce que le pape était retenu chez lui par la goutte, on s'assembla dans la chapelle de son palais, qui était fort spacieuse, avec le même ordre et le même appareil qu'on avait observés pour les sessions préliminaires dans la grande église de Saint-George. Les Pères étaient placés devant le livre d'Évangiles, les Latins auprès du pape, et les Grecs auprès de leur patriarche. Le cardinal Julien, André, dominicain parvenu à l'archevêché de Rhodes, Louis, évêque de Forli, tiré de l'ordre de saint François, et Jean de Montenegro, provincial des frères prêcheurs de Lombardie, furent ceux qui se distinguèrent le plus entre les Latins. Parmi les Grecs, choisis dans toute la nation pour la montrer avec avantage, on remarqua surtout la science et l'éloquence, la maturité jointe au feu de la jeunesse, la modestie, la droiture de Bessarion, archevêque de Nicée; le flux de paroles, et la souplesse d'esprit de Marc, archevêque d'Ephèse; la probité d'Isidore, archevêque de Kiovie; le raisonnement et l'érudition de Michel Balsamon, grand bibliothécaire de l'Église de Constantinople: Nicolas Secundin, placé entre les prélats des deux nations pour écrire en latin ce qui se disait en grec, était si versé dans les deux langues, qu'il rendait sur-le-champ dans l'une tout ce qui s'était dit dans l'autre.

On avança peu néanmoins. Le point de controverse concernant la foi du Saint-Esprit, fut seul proposé à Ferrare; il y fut encore réduit de plus de moitié, savoir à la simple insertion que l'Occident en avait faite dans le symbole: toutefois après quinze sessions, à ne compter que de la reprise du concile au 8 d'octobre, on n'avait point fait cesser les reproches que les Grecs adressaient aux Latins d'avoir altéré jusqu'aux premiers monumens de la foi chrétienne. Avant d'entrer en dispute, Marc d'Ephèse demanda que l'on commençât par lire les définitions des saints Pères, afin de reconnaître quelle était, de la doctrine des Grecs ou de la doctrine des Latins, celle qui s'y trouverait la plus conforme. On lut en effet, non pas les définitions entières des sept premiers conciles, ce qui eût duré trop long-temps, mais ce qu'elles avaient de relatif à la question proposée, et spécialement la défense faite par le concile d'Ephèse, de rien ajouter au symbole. Par un ménagement réciproque, on ne cita rien des conciles qualifiés contradictoirement de huitième général, ni de tous ceux qui avaient été tenus pour et contre Plotius.

Après qu'on eut bien examiné les autres conciles, comme les Grecs accusaient encore les Latins d'altération ou d'addition dans le symbole, l'archevêque de Rhodes leur prouva que ce qu'ils appelaient ainsi, n'était ni un changement, ni une addition proprement dite, mais une simple explication des principes, évidemment conforme à l'Évangile, qui est la source du symbole. Il établit ce moyen sur le témoignage des Pères grecs, et en particulier de saint Chrysostôme, et sur ces paroles du Fils de Dieu dans l'Évangile : *Tout ce qu'a mon Père est à moi* : d'où il conclut que si le Père est le principe d'où procède le Saint-Esprit, le Fils est aussi nécessairement le même principe. « Or il est certain, reprit-il, que ces sortes d'explications, qui ne sont qu'une déclaration plus étendue de la vérité contenue dans le symbole, ne sont pas du tout défendues; et quoiqu'on les appelle additions, en tant qu'exprimées par plus de paroles, elles ne le sont pas véritablement : au moins peuvent-elles s'insérer dans le symbole par l'autorité de l'Église, quand elle les juge propres à l'instruction des fidèles. » L'archevêque conclut de là que la défense des Pères ne tombait que sur les additions contraires à la croyance une fois définie, et non pas sur celles qui lui donnent le développement convenable, puisque eux-mêmes avaient ajouté au symbole des apôtres dans le concile de Nicée, et au symbole de Nicée dans le concile d'Ephèse et de Chalcédoine; que les apôtres ayant pu déduire des principes généraux de la foi les dogmes particuliers qui y sont contenus, qu'ayant inféré, par exemple, l'unité de l'Église de ces mots, *un seul Seigneur, une seule foi*, le même pouvoir appartenait à leurs successeurs, que Jésus-Christ a promis d'assister jusqu'à la consommation des siècles; que s'il n'était pas permis d'ajouter au dogme par cette voie d'explication, il ne serait plus possible de proscrire les hérésies naissantes; que pour cela on ne pouvait accuser d'imperfection les premiers symboles, très-parfaits, quant à la vérité et à la sûreté de la foi, mais non pas quant aux notions distinctes qui ne peuvent résulter que du développement des principes; que les Grecs eux-mêmes, depuis les conciles d'Ephèse et de Chalcédoine, avaient ajouté à celui de Constantinople ces paroles, *qui est descendu des cieux*, et celles-ci : *selon les Écritures*; que dans le deuxième concile de Nicée, ils avaient entendu sans réclamation une formule de foi, portant en termes exprès que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; qu'il avaient reçu, sans réclamer davantage, avec Photius même, auteur de leur schisme, différentes lettres des pontifes romains qui contenaient la même vérité; d'où il apparaissait que cette explication ne s'était pas faite à l'insu des

Greco, comme ils s'en plaignaient, quoique le siège apostolique, ajouta-t-il, eût pu en user ainsi sans outre-passer ses droits. Comme il n'est point de concile légitime, suivant les auteurs même de la Grèce, à moins qu'il n'ait été célébré avec le consentement de ce premier siège; tout décret au contraire doit avoir son effet, sitôt qu'il émane d'un concile assemblé et approuvé par l'autorité apostolique, soit que les évêques d'Orient et d'Occident tout ensemble, soit que les uns ou les autres l'aient célébré séparément.

Bessarion et Marc d'Ephèse répondirent à l'archevêque de Rhodes que toute addition de mots ou de choses, explicative ou ampliative, était indistinctement défendue, qu'on pouvait bien expliquer la foi, et même en insérer les explications dans les définitions synodiques, mais jamais dans le corps du symbole; qu'on avait pu le faire jusqu'au concile d'Ephèse, mais que ce sage concile l'avait défendu en termes formels; qu'au reste cette défense eût été visiblement inutile si elle ne fût tombée que sur les choses contraires à l'ancienne foi, puisqu'un pareil attentat avait toujours été défendu. L'évêque de Forli répliqua qu'il n'y avait et qu'il ne pouvait y avoir aucune loi qui ôtât ce pouvoir à l'Eglise, revêtue comme elle l'était par Jésus-Christ même de toute l'autorité de cet Homme-Dieu pour l'instruction des fidèles, selon les temps et les circonstances; qu'une telle défense ne pouvait regarder qu'les particuliers, qui voudraient de leur chef faire ces sortes d'additions.

Le cardinal Julien, avec le provincial des dominicains de Lombardie, revint encore sur ce décret du concile d'Ephèse, et l'expliqua par les circonstances dans lesquelles il avait été porté. Charisius, prêtre zélé de Philadelphie, ayant déferé à ce concile un symbole dressé par les nestoriens pour tromper les simples, les Pères défendirent, sous peine d'anathème et de déposition, de dresser et de faire signer aucune autre confession ou exposition de la foi que celle de Nicée. En même temps néanmoins, ils reçurent de Charisius lui-même un autre symbole, conforme à ceux de Nicée et de Constantinople, mais qui n'était ni l'un ni l'autre, et qui faisait confesser plus expressément, contre les novateurs du canton, le Saint-Esprit consubstantiel au Père et au Fils: d'où les deux docteurs latins tirèrent une conséquence bien naturelle, savoir que le concile d'Ephèse n'avait point eu d'autre but dans sa défense que d'empêcher qu'on enseignât ou qu'on introduisit de nouvelles doctrines. « Et à Chalcedoine, reprit le cardinal, » le pape Léon et le patriarche, ayant été accusés de contrevenir » à la défense d'Ephèse en exposant plus au long les dogmes catholiques, furent pleinement justifiés par le concile, comme

» ayant
» par d
» ce se
» fense
» l'Egl
» contr
» conn
des cor
dogme
faux, o
définit
tout ce
afin de
battu.
de ce q
qui em
satisfai
vait en
fait.

Il n'
d'Ephè
toute e
point,
seule sy
fut plus
mémoire
ration p
dre l'im
vingt-h
gumens
voulant
du card
avec un
soit pou
plutôt p
d'oppre
passant
dit, ave
qu'il os
qua réc
des dis
sûre du
de la p
T.

» ayant moins fait une addition au symbole, que confondu l'hérésie
 » par de sages et salutaires explications. Que si l'on ne donnait pas
 » ce sens au concile d'Ephèse, et qu'on en voulût étendre la dé-
 » fense aux Pères et aux conciles postérieurs, il s'ensuivrait que
 » l'Eglise ne pourrait faire une exposition nouvelle de sa foi
 » contre les nouvelles erreurs; ce que les Grecs eux-mêmes re-
 » connaissaient faux. » En finissant, il dit que c'était s'amuser à
 des contestations frivoles; que le point essentiel et décisif était le
 dogme des Latins sur la procession du Saint-Esprit; que, s'il était
 faux, on ne devait l'insérer ni dans le symbole, ni dans aucune
 définition, et que, s'il était vrai, on ne pouvait plus douter, après
 tout ce qu'on avait entendu, qu'il ne pût s'insérer dans le symbole;
 afin de maintenir en toute sûreté un dogme si long-temps com-
 battu. Après le discours du cardinal Julien, Bessarion le félicita
 de ce qu'il avait saisi le nœud de la difficulté, et avec la candeur
 qui embellissait tous ses talens, il lui témoigna combien il était
 satisfait de la justesse de ses conséquences. Cependant il de-
 vait encore lui répliquer; mais on ne trouve point qu'il l'ait
 fait.

Il n'en fut pas ainsi de l'interissable et opiniâtre archevêque
 d'Ephèse; il recommença une vive et très-longue diatribe contre
 toute espèce d'addition dans le symbole, auquel il ne voulait
 point, sans produire des moyens nouveaux, qu'on ajoutât une
 seule syllabe. La matière était épuisée; le reste de la dispute ne
 fut plus qu'une espèce de joute, où le cardinal Julien montra une
 mémoire et une présence d'esprit qui eussent excité une admi-
 ration plus flatteuse, s'il les eût mieux employées. Il reprit par or-
 dre l'immense verbiage du discoureur schismatique, le réduisit à
 vingt-huit chefs, et à chacun opposa une foule de passages et d'ar-
 gumens qui mettaient en poudre tout l'édifice du sophiste. Marc,
 voulant à son tour faire montre de ses forces, rapporta le discours
 du cardinal à huit chefs, sur lesquels il s'étendit tout de nouveau,
 avec une diffusion si démesurée, qu'elle parut un jeu d'apprêt,
 soit pour se signaler par le genre d'escrime où il excellait, soit
 plutôt pour retarder un dénouement qui ne pouvait que le couvrir
 d'opprobre. Julien lui disputa encore ce pitoyable avantage, et
 passant les termes de la retenue qu'il prétendait lui inspirer, lui
 dit, avec toute la jactance du pédantisme, qu'à chaque argument
 qu'il oserait faire, il en opposerait mille. On s'échauffa, on se pi-
 qua réciproquement, et il en arriva ce qui provient communément
 des disputes substituées en matière de foi à la voix pacifique et
 sûre du corps des pasteurs, c'est-à-dire qu'on se trouva plus loin
 de la paix qu'avant d'entamer les conférences nombreuses qui la

devaient procurer. Le chagrin succéda à la controverse : on fut assez long-temps sans se rassembler, et la plupart de Grecs, ennuyés d'ailleurs de la prolongation de leur séjour sous un ciel étranger, ne semblaient qu'aspirer à la rupture entière du concile; ce qui fût indubitablement arrivé sans le zèle sincère de l'empereur et du patriarche pour l'extinction du schisme.

Pour surcroît de contre-temps, le pape sur ces entrefaites, soit par crainte réelle de la peste qui assiégeait le voisinage, et qui pouvait gagner Ferrare au sortir de l'hiver, soit plutôt à cause du besoin où il se trouvait d'argent, besoin auquel les Florentins s'offraient de subvenir s'il transférât le concile chez eux, en fit la proposition, qui redoubla d'abord les mécontentemens. Mais par l'effet des bornes et de la nature même de l'esprit humain qui, partagé entre deux passions, ne donne à l'une que ce qu'il reprend sur l'autre, le chagrin que ce nouveau déplacement causa aux Grecs, opera une diversion à leurs premières plaintes, et amortit peu à peu toute leur sensibilité. La loi impérieuse du besoin fit le reste, moyennant toutefois la promesse qu'on leur engagea de ne point les retenir à Florence au-delà de quatre mois. La translation du concile fut publiée le 10 de janvier 1439, dans la seizième et dernière session de Ferrare, où il ne fut question d'aucune autre chose.

Il y eut encore à Florence, entre les Grecs et les Latins, dix sessions qui n'occupèrent que huit jours au-delà du terme marqué, savoir, depuis le 26 de février jusqu'au 6 de juillet¹. Le patriarche de Constantinople, accablé de vieillesse et d'infirmités, ne put assister à aucune de ces sessions, où l'on commença par disputer comme à Ferrare et avec aussi peu de fruit. Tout ce que gagna Paléologue qui entra lui-même en lice avec le cardinal Julien, ce fut la réputation d'une habileté plus propre à un théologien qu'à un empereur. Le goût de la dispute s'était ranimé. On nomma de-rechef des athlètes de part et d'autre; les Grecs demandèrent même que cette lutte nouvelle eût lieu hors des sessions publiques. Le pape refusa avec fermeté d'y consentir, et voulut, si l'on en revenait encore aux controverses et aux discussions, qu'elles se fissent du moins en plein concile. Sur ce pied-là, Jean, provincial des dominicains de Lombardie, occupa principalement l'arène durant six sessions consécutives, avec Marc d'Ephèse, jusqu'à ce que cet antagoniste confus lui eût abandonné le champ de bataille pour les sessions huitième et neuvième.

L'ayant d'abord fait convenir que procéder c'était recevoir l'être, et que le Saint-Esprit recevait l'être du Père, il lui opposa l'ob-

¹ Conc. tom. VIII. p. 225, etc.

[An
jectio
série
reçoi
être
appuy
de té
tion
pressa
la vol
disting
ancien
Basile
prit s
Jean
lui fit
Grecs
côté,
partie
ne de
chait
» ne d
» de v
» pour
Jean
grand
sages
Saint-J
que M
L'emp
le silen
dit qu'
un mo
fiques.
une de
cession
» caus
» la ca
» ratio
» seule
» est d

Ant

jection suivante, touchant le fond du dogme, qu'enfin l'on traita sérieusement. L'Esprit saint reçoit la procession de celui dont il reçoit l'être : or il reçoit son être du Fils, puisqu'il n'y a qu'un être en Dieu : donc il en reçoit aussi la procession. Le docteur appuya ce raisonnement d'une foule de passages de l'Écriture, et de témoignages des Pères grecs ainsi que latins; il en fit l'application avec dextérité, avec précision, d'une manière si juste et si pressante, qu'il réduisit plusieurs fois Marc au silence, nonobstant la volubilité de l'éloquence et les détours de la dialectique qui le distinguaient entre les Grecs mêmes. En conférant sur plusieurs anciens exemplaires apportés de Grèce, un texte décisif, où saint Basile dans ses livres contre Eunomius dit expressément que l'Esprit saint procède non-seulement du Père, mais encore du Fils, Jean causa bien une autre confusion à l'archevêque d'Ephèse : il lui fit toucher, pour ainsi dire, au doigt et à l'œil la fourbe des Grecs, qui, dans quelques exemplaires qu'ils produisaient de leur côté, avaient supprimé le mot de *Fils*. Marc demeurant sans répartie, l'empereur prit la parole, et dit qu'il y avait en Grèce beaucoup d'autres exemplaires où ce mot ne s'était jamais lu, et qu'on ne devait pas se prévaloir de ce que la distance des lieux empêchait de les produire. « Mais, seigneur, répartit le cardinal Julien, » ne deviez-vous point, en partant pour le combat, vous munir » de vos armes? C'est les demander un peu tard, que d'attendre » pour cela le fort de la mêlée ¹. »

Jean revint encore à l'autorité de saint Basile, comme du plus grand poids sur l'esprit des Grecs. Il en produisit beaucoup de passages nouveaux, quelques-uns en particulier de l'homélie sur le Saint-Esprit, où la doctrine des Latins est si clairement énoncée, que Marc d'Ephèse fut mis de rechef hors d'état de répondre. L'empereur prit encore la parole; et comme si le vaincu n'eût gardé le silence que parce qu'il commençait à être ébranlé, Paléologue dit qu'en effet il y avait lieu de douter, et qu'on en délibérerait dans un moment plus opportun. Avisant ensuite aux expédiens pacifiques, il s'arrêta au passage de saint Maxime, où ce Père, dans une de ses lettres, parle ainsi du sentiment des Latins sur la procession du Saint-Esprit : « Ils ne prétendent pas que le Fils soit la » cause du Saint-Esprit, puisqu'ils reconnaissent que le Père est » la cause unique des deux autres personnes, du Fils par la géné- » ration, et du Saint-Esprit par la procession; mais ils entendent » seulement que le Saint-Esprit procède par le Fils, parce qu'il » est d'une même essence. » Sur quoi le prince, faisant observer que

¹ Antonin. tit 22, c. 12.

les docteurs latins reconnaissaient sans difficulté que le Père est la seule cause du Saint-Esprit, proposa aux évêques ses sujets de conclure l'union moyennant que le concile approuverait la lettre et le sentiment de saint Maxime. « Puisque nous étions arrêtés uni-
quement, leur dit-il, par la crainte que les Latins n'admissent
deux principes du Saint-Esprit, à présent qu'ils professent hau-
tement le contraire, tous les blâmes retomberaient sur nous, si
nous nous obstinions encore à nous tenir séparés. » Tous les pré-
lats de Grèce applaudirent à la proposition de l'empereur, excepté
l'archevêque d'Ephèse et celui d'Héraclée.

Du consentement des évêques, il voulut entendre encore une fois le savant provincial des dominicains; mais paisiblement et sans dispute, afin de lever jusqu'à leurs moindres doutes, et de prendre ensuite à la pluralité de leurs suffrages une dernière résolution. Pour ôter tout obstacle à cet éclaircissement pacifique, il défendit aux archevêques d'Ephèse et d'Héraclée d'y assister. La défense v'était pas nécessaire pour le premier, si mal mené dans les dernières disputes, si confus et si déconcerté, qu'il n'osait plus paraître. Selon quelques historiens ¹, il en pensa perdre l'esprit; il en eut au moins quelques accès de délire. On le trouva un jour dans son lit, pleurant et se lamentant de ce que les cardinaux, *entrés de nuit par le toit, lui avaient donné mille coups de fouet avec des verges toutes rouges de feu.* Telle était la trempe d'esprit de ce héros du schisme : tant le fanatisme a d'affinité avec la démence! Le dominicain Jean, sans antagoniste dans la huitième session ainsi que dans la suivante, triompha d'abord de ce que Marc abandonnait le combat : mais l'empereur le rappela aussitôt à des pensées plus graves et plus modestes, en le faisant souvenir qu'on n'était plus rassemblé par un esprit de contention.

Jean reprit le ton de dignité, et posant pour base de ses assertions la doctrine de saint Basile, montra que ce Père, et les Latins avec lui, tenaient que le Saint-Esprit tire son être du Fils aussi bien que du Père; que toutefois le Père est la seule cause du Fils et du Saint-Esprit. Il s'appuya de ces paroles de l'Évangile, *le Consolateur, l'Esprit de vérité, qui procède du Père, que je vous enverrai de la part de mon Père;* et il insista particulièrement sur ces mots, *que je vous enverrai.* Ensuite il rapporta une quantité de témoignages des papes saint Léon et saint Grégoire, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Augustin et de beaucoup d'autres saints docteurs. Il continua à s'appuyer ainsi de la tradition et de l'autorité, dans la neuvième session, et montra que les textes du

¹ Joseph. Methon. in tom. xiii, Conc. p. 678.

Nouveau Testament, dont s'autorisaient les Latins, avaient été pris dans le même sens par tous les Grecs qui vivaient dans le troisième, le quatrième et le cinquième siècles, long-temps avant le schisme de Photius : que leur doctrine avait été regardée unanimement comme très-orthodoxe par les Grecs aussi bien que par les Latins : qu'entre tous ceux même de la Grèce qui avaient parlé de la procession du Saint-Esprit, plusieurs avaient dit en termes formels ou en termes équivalens qu'il procède et reçoit l'être du Père et du Fils; plusieurs qu'il procède du Père par le Fils, ce qui revenait au même; quelques-uns, qu'il procède du Fils et par le Fils, et aucun qu'il procède seulement du Père : « ce qui serait indubitablement arrivé, ajouta-t-il, s'il était faux qu'il procédât du Fils. » Récapitulant enfin tout ce qui s'était dit dans les discussions précédentes, il remit sous les yeux la substance de toutes les preuves, de toutes les objections. Il parla de la sorte, dans ces deux sessions, huit heures entières, avec toute l'érudition, la sagacité et la force imaginables, puis donna par écrit le précis de son discours, afin que les Grecs, comme ils le désiraient, pussent l'examiner à loisir dans une assemblée particulière de leur nation.

Les avis y furent très-partagés, les uns ne voyant plus rien à désirer pour embrasser l'union, et les autres la reculant par toutes sortes de chicanes, ou par une aveugle résistance qu'ils ne se donnaient pas la peine de motiver. Marc d'Ephèse, qui n'avait plus d'adversaire en tête, avait repris tout son courage et son arrogance insultante. Il rejeta avec mépris le dogme des Latins, et alla jusqu'à le qualifier d'hérésie ¹. Bessarion au contraire, s'abandonnant aux impressions de la vérité et de la droiture de sa conscience, dit qu'il ne fallait plus que rendre gloire à Dieu; qu'il reconnaissait de bonne foi dans la doctrine romaine celle des anciens Pères de la Grèce; que, si quelques-uns d'entre eux avaient parlé d'une manière obscure, on devait les expliquer par ceux qui s'étaient énoncés clairement; qu'il était honteux de n'avoir plus qu'à dire vaguement, avec Marc d'Ephèse, que les œuvres des Pères grecs avaient été corrompues par les Latins, comme si l'on ignorait que tous les anciens exemplaires de ces œuvres ont été tirés de la Grèce, et transcrits par les Grecs eux-mêmes; qu'il est d'ailleurs de toute nécessité de concilier ensemble les docteurs de l'Eglise d'Occident et ceux de l'Orient; que si dans quelques passages ils semblent contraires les uns aux autres, il faut, par la suite de l'enseignement, montrer, comme une chose nécessaire à la foi, que ces contradictions ne sont qu'apparentes; enfin que, si les Grecs avant le con-

cile étaient excusables dans leur éloignement de l'Eglise romaine, depuis que la lumière avait lui si abondamment à leurs yeux, ils ne pouvaient plus se tenir séparés sans crime. Ce Grec, plein de droiture et de générosité, sembla craindre qu'un caractère si étranger à sa patrie ne lui attirât que des revers, s'il y retournait. Il resta dans le centre de la catholicité, où il fut élevé dans la suite à la dignité de cardinal, et ne se distingua pas moins par sa dextérité dans un genre tout nouveau d'affaires, que par sa doctrine et sa piété éminente. George Scholarius, sénateur très-versé dans la théologie, appuya le sentiment de Bessarion, et insista sur la fausseté du point d'honneur qu'on mettrait encore à ne pas changer de parti, depuis que des lumières nouvelles montraient clairement la vérité. Il fit, pour avancer l'union, jusqu'à trois discours, qui, avec plusieurs autres prononcés de même par les Grecs au concile de Florence, annoncent une grande supériorité de génie, et surtout de culture, sur les orateurs latins du même temps. Nous nous bornons cependant au peu d'analyses que nous en avons présentées jusqu'ici. Déjà peut-être ont-elles paru longues, à cause de l'aridité d'une matière si abstraite ; mais elles nous ont semblé devoir indispensablement entrer dans notre plan, qui nous oblige à fournir des notions justes sur tout ce qui appartient au dogme.

Les discours de Bessarion et de George Scholarius, comme celui du provincial dominicain, furent remis aux Grecs, afin qu'il fissent leurs observations. Il y employèrent plus de deux mois, pendant lesquels ils examinèrent surtout le docteur latin avec toute l'exactitude de la jalousie nationale. Enfin, comme il n'y avait plus d'éclaircissement à demander, il fut question de prendre un parti. L'empereur, voulant absolument terminer cette affaire, et voyant que les conférences, les discussions, les controverses ne finissaient rien, alla trouver le chef de l'Eglise, qui lui persuada de prendre la voie de l'autorité comme la seule établie de Dieu pour fixer en matière de religion l'instabilité de l'esprit humain. On convint d'assembler de part et d'autre dix personnes, pour opiner chacune sur les moyens les plus propres à terminer sans retard. On se proposa réciproquement des formules de croyance, on se rapprocha autant qu'on le put faire sans donner atteinte au sacré dépôt ; et quand l'empereur vit l'affaire au point où la condescendance et la prudence la demandaient de concert, il fit assembler tous ses prélats chez le patriarche, pour donner leurs voix et former la décision à la pluralité des suffrages.

Le vertueux patriarche, tout occupé du dernier compte qu'il se sentait près de rendre au souverain juge, et déterminé, comme

Il s'en expliqua, à se réunir au siège apostolique, alors même que l'empereur ne prendrait pas ce parti, commença par opiner d'une manière raisonnée et motivée savamment. « Puisque les Pères, » tant de l'Orient que de l'Occident, dit-il, enseignent en quelques endroits que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, » et en d'autres qu'il procède du Père par le Fils, ce qui signifie » la même chose; toutefois, sans me servir de cette expression, » *du Fils*, je prononce qu'il procède du Père par le Fils, entendant par-là que le Fils est cause dans la procession du Saint-Esprit. Je ne m'en tiens pas moins uni aux Occidentaux, qui disent que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; mais je ne prononce pas, ni qu'on doive ajouter ces paroles au symbole, ni que nous devions changer nos rites en recevant l'union. » Après le patriarche, l'empereur dit qu'il reconnaissait le concile de Florence pour œcuménique, et que, se croyant obligé en conscience à suivre le sentiment du plus grand nombre des Pères, il s'y soumettait avec une entière docilité, sans toutefois que l'Occident obligât les Grecs à rien ajouter au symbole, ni changeât rien à leurs rites. Isidore de Russie, Bessarion de Nicée, l'archevêque même d'Héraclée, naguère contraire à l'union, presque tous les vicaires des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, et d'autres évêques au nombre de dix, donnèrent leur consentement dans cette première assemblée. Les contradicteurs les plus opiniâtres furent Marc d'Ephèse et Sophrone d'Anchiale. Dans une assemblée nouvelle tenue peu après, tous enfin, à l'exception du seul archevêque d'Ephèse, reconnurent unanimement que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils, comme lui étant consubstantiel: ils confessèrent même qu'il procède du Père et du Fils, comme d'un seul principe et d'une seule substance, et par une seule spiration ou production. Cependant il y eut encore quelques difficultés de part et d'autre, sur les formules diverses qu'on dressa dans les deux partis pour énoncer cette doctrine, et spécialement sur ces mots, *par le Fils*, auxquels s'étaient arrêtés les Grecs; mais ceux-ci donnèrent enfin une déclaration qui satisfit pleinement les Occidentaux.

Il ne s'agissait plus que de s'accorder sur les autres articles, savoir la primauté du pape, le manière d'offrir le saint sacrifice, et le purgatoire. On s'accorda sans peine sur les deux derniers, à condition qu'on ne spécifierait pas la nature des peines du purgatoire, et que les Grecs reconnaîtraient que la matière du sacrifice est changée au corps de Jésus-Christ par les seules paroles de la consécration, indépendamment de la prière qu'ils y ajoutaient. Quant à la primauté, ils ne la voulaient reconnaître qu'en

général, et non point quant à l'effet spécial d'interjeter appel au pape du jugement des sièges patriarchaux, ni de pouvoir célébrer les conciles œcuméniques sans l'empereur et le patriarche. Cette difficulté crut à un tel point, que tout l'accord fut presque rompu. On se rapprocha, cependant, au moyen des tempéramens et des explications, et tous les Grecs embrassèrent enfin l'union, et avec une entière liberté, selon le témoignage authentique de Bessarion, qui n'excepte que Marc d'Ephèse et l'un de ses disciples, nommé par quelques auteurs George Scholarius, mais bien différent du savant et pieux sénateur du même nom, qui devint dans la suite patriarche de Constantinople.

Cependant le patriarche Joseph était mort avant les derniers arrangemens, dans le désir le plus vif de voir son troupeau réuni avec toute l'Eglise sous la houlette de Pierre. Il mourut subitement, après s'être exprimé par écrit en ces termes : « Joseph, par la divine miséricorde, archevêque de Constantinople, la nouvelle Rome, et patriarche œcuménique, touchant au terme de mes jours, et tout près de payer la dette commune à tous les mortels, j'écris par la grace de Dieu, je souscris et manifeste mes sentimens sincères à mes chers enfans : Je crois tout ce que croit et enseigne l'Eglise catholique et apostolique de Notre-Seigneur Jésus-Christ, celle de l'ancienne Rome, et je déclare que j'embrasse tous les articles de cette croyance. Je confesse encore que le pape de l'ancienne Rome est le père des pères, le souverain pontife et le vicaire de Jésus-Christ, pour assurer la foi de tout le monde ; je crois aussi le purgatoire des ames. » Le pape fit faire à un si digne prélat des funérailles magnifiques, dans le monastère des dominicains, où il était logé. Les prélats grecs y officèrent selon leur rit, et tous les cardinaux se firent un devoir d'y assister avec les évêques latins.

On tint enfin, le sixième jour de juillet 1439, la dixième et dernière session régulière du concile général des deux Eglises, pour la publication du décret qui avait été préparé avec tant de soin. Il était conçu en ces termes, que le cardinal Julien rendit en latin, et Bessarion de Nicée en grec ¹ : « Eugène, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour servir de monument à perpétuité, du consentement de notre très-cher fils en Jésus-Christ, Jean Paléologue, illustre empereur des Romains, de ceux qui tiennent la place de nos vénérables frères les patriarches, et des autres représentans de l'Eglise orientale; au nom de la sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, avec l'approbation de ce saint concile œcumé-

» nique assemblé à Florence, nous définissons ce que tout chrétien doit croire et professer, savoir que le Saint-Esprit est éternellement du Père et du Fils; qu'il reçoit son essence et son être subsistant du Père et du Fils tout ensemble, et qu'il procède de l'un et de l'autre éternellement, comme d'un seul principe et par une seule spiration; déclarant que les saints docteurs et les Pères qui disent que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils, entendent et font connaître par là que le Fils, aussi bien que le Père, est la cause selon les Grecs et selon les Latins le principe de la substance du Saint-Esprit; et parce que le Père, en engendrant éternellement le Fils, lui a communiqué tout ce qu'il a lui-même, à l'exception de la paternité, il lui a donné aussi de toute éternité ce en quoi le Saint-Esprit procède de lui. Nous définissons encore que l'explication faite par ces paroles *filioque*, pour éclaircir la vérité, comme il était nécessaire alors, a été ajoutée au symbole légitimement, et avec raison. Nous déclarons de même que le corps de Jésus-Christ est véritablement consacré dans le pain de froment, levé ou azime, et que les prêtres doivent employer chacun celui qui est d'usage dans son Eglise, soit orientale, soit occidentale; que les âmes des vrais pénitens qui sont morts dans la grâce de Dieu avant d'avoir expié par de dignes fruits de pénitence leurs péchés de commission ou d'omission, sont purifiées après la mort par les peines du purgatoire, et qu'elles y sont soulagées par les suffrages des fidèles vivans, tels que le sacrifice de la messe, les prières, les aumônes et les autres œuvres pies que les fidèles font pour les autres fidèles suivant les institutions de l'Eglise; que les âmes qui n'ont contracté aucune souillure du péché depuis le baptême, et celles qui, en ayant contracté, les ont effacées pendant la vie, ou après la mort en la manière que nous venons de dire, entrent aussitôt dans le ciel, et jouissent de la claire vision de Dieu, plus ou moins parfaitement, selon la différence de leurs mérites; enfin, que les âmes de ceux qui sont morts dans le péché mortel, actuel, ou dans le seul péché originel, descendent aussitôt en enfer, pour y être punies, quoique inégalement. Nous définissons aussi que le saint siège apostolique et le pontife romain a la primauté sur toute la terre; qu'il est le successeur de saint Pierre prince des apôtres, le véritable vicair de Jésus-Christ, le chef de toute l'Eglise, le père et le docteur de tous les chrétiens; que Jésus-Christ lui a donné, dans la personne de saint Pierre, le plein pouvoir de paître, de régler et de gouverner l'Eglise universelle, ainsi qu'il est expliqué dans les actes des conciles œcuméniques et dans les saints canons: renouvelant en outre l'ordre des ca-

» nous, concernant les autres patriarches, en sorte que celui de
 » Constantinople soit le second, ou immédiatement après le pape,
 » celui d'Alexandrie le troisième, celui d'Antioche le quatrième,
 » et celui de Jérusalem le cinquième, sans toucher à leurs droits ni
 » à leurs privilèges. »

Ce décret fut signé par le pape, huit cardinaux, les deux patriarches latins de Jérusalem et d'Aquilée, huit archevêques, quarante-sept évêques, quatre généraux d'ordre et quarante-un abbés. Les prélats avaient été en plus grand nombre, même jusqu'à la dernière session : mais comme la signature n'eut lieu que plus de trois mois après, sans doute à cause des questions qui s'agitèrent depuis, plusieurs déclarèrent d'avance leur sentiment, et partirent incontinent, rappelés par les besoins pressans de leurs Eglises. Du côté des Grecs, Jean Paléologue s'empessa de signer le premier ; il ne fut point imité par le prince Démétrius son frère, qui s'obstina dans le schisme. Ceux qui signèrent les premiers après l'empereur furent les deux vicaires du patriarche d'Alexandrie, celui de Constantinople étant mort ; ensuite le seul archevêque de Russie pour le patriarche d'Antioche, Marc d'Ephèse son autre vicaire persévérant dans le schisme, l'archevêque de Monembase, demeuré seul vicaire du patriarche de Jérusalem par la mort de l'archevêque de Sardes, au nom duquel signa Bessarion, qu'imitèrent différens évêques, commis de même par leurs confrères : puis encore quatorze archevêques, et dix tant abbés qu'ecclésiastiques constitués en dignité. Il est des auteurs qui font monter beaucoup plus haut le nombre des évêques d'Orient qui souscrivirent au concile : on le trouve porté jusqu'à quarante-six, soit de l'empire de Constantinople, soit de Trébizonde, de l'Ibérie ou Géorgie, de la Russie, de l'Arménie, d'où il arriva deux métropolitains à Florence avant le départ des Grecs. Il y a toute apparence que l'on compte dans ce nombre les souscriptions qui eurent lieu par procureur.

Avant qu'on se séparât, les Latins demandèrent aux Grecs la raison de différentes observances tout-à-fait particulières à leur liturgie. Les plus étonnantes concernaient le sacrement de confirmation et l'indissolubilité du mariage. Ruard Tapper, docteur célèbre de Louvain ¹, assure que les prélats et les théologiens de Grèce quittèrent leurs erreurs touchant la confirmation, et la reconnurent tous pour un vrai sacrement de la loi nouvelle ; ce que plusieurs d'entre eux ne croyaient point auparavant. Quant au mariage, ils pensaient qu'il était permis de le dissoudre pour cause

¹ Tapp. t. 2, art. 12, de confirm.

d'adultère, et d'en contracter ensuite un nouveau. En vain leur montra-t-on qu'ils s'écartaient en cela, non seulement de la pratique des Occidentaux, mais de la multitude même de leurs anciens docteurs. Ils n'eurent rien de mieux à répondre, sinon qu'ils n'en agissaient pas ainsi sans de bonnes raisons. On ne les poussa pas plus loin, parce que le concile n'avait pas prononcé formellement sur cette question; mais on vit avec douleur et les atteintes funestes que le schisme manque rarement de porter à la croyance, et la triste indulgence à laquelle réduit le danger d'éteindre le dernier souffle de vie, en enfonçant l'instrument même de la guérison dans des plaies si profondes. Le pape voulait encore que Marc d'Ephèse fût traité comme les empereurs chrétiens en avaient usé constamment envers les réfractaires qui ne se soumettaient point aux décisions des conciles. Les évêques de la Grèce s'assemblèrent pour en délibérer, et citèrent ce schismatique opiniâtre, qui courut effrayé vers l'empereur, et le supplia, les larmes aux yeux, de lui donner du temps pour prendre une résolution qui n'eût pas l'air d'être contrainte. Paléologue, assez humain, se laissa fléchir, et adoucit les évêques, en leur donnant ces fatales espérances qui renversèrent à Constantinople tout ce qu'on avait fait à Florence.

Il partit de Florence le 26 août, s'embarqua le 11 octobre à Venise, et rentra le 1^{er} de février 1440 à Constantinople. Il avait obtenu d'Eugène, naturellement grand et généreux, beaucoup plus que n'avait promis ce pontife. Outre les frais tant du voyage que du séjour, et les vaisseaux nécessaires pour s'en retourner, le pape donna vingt mille écus d'or pour le paiement de la garnison de Constantinople, s'obligea à y entretenir habituellement deux galères et trois cents arbalétriers, à fournir en cas de besoin jusqu'à vingt navires pendant six mois, ou bien dix pendant une année, et, si l'on demandait des troupes de terre, à s'employer de tout son pouvoir auprès des princes chrétiens, afin de procurer des forces respectables.

A Bâle, cependant, Eugène fut mal récompensé de ce qu'il faisait à Florence. On y tint le 16 mai de cette année (1439) la trente-troisième session, où malgré l'opposition des cours et des plus grands prélats, on prit les conclusions qui préparaient au dernier scandale. On avait dressé préalablement un mémoire, dans lequel on établissait, comme une chose de principe, que le concile général est au dessus du pape, qu'il ne peut être dissous, transféré, ni prorogé sans le consentement des Pères, et que celui qui contredit ces vérités est hérétique. On y faisait ensuite l'application de ces généralités à Eugène, et l'on concluait enfin, par-

ticulièrement et comme un point de foi, qu'il était coupable d'hérésie. Les ambassadeurs des princes près l'assemblée, la diète impériale qui se tint en même temps à Mayence, le plus grand nombre des évêques, tout ce qui conservait encore assez de sang-froid pour discerner les véritables intérêts de l'Eglise, s'éleva contre une entreprise qui était un acheminement si visible et si rapide au schisme. Nicolas Tudesque, nommé communément Panorme, parce qu'il était archevêque de Palerme, ce protégé qui n'eut jamais de fornie à lui, et qui prit toutes celles que lui indiqua la fortune, avait à Bâle le caractère d'ambassadeur du roi d'Aragon, et se montra l'un des plus ardens défenseurs des droits pontificaux, que sa plume trahit par la suite. Il combattit, avec autant de force que d'avantage les principes schismatiques, les raisonnemens rompus, les bévues et l'ignorance passionnée du cardinal d'Arles, qui, confondant le pouvoir de juger les consciences avec celui de juger de la foi, attribuait aux simples prêtres la même autorité qu'aux évêques pour prononcer sur le dogme, donnait même la prépondérance au suffrage d'un pauvre prêtre sur celui d'un prélat opulent.

L'archevêque de Palerme, au contraire, soutenait que ce n'était qu'aux apôtres et aux évêques leurs successeurs que cette puissance avait été accordée. « Et depuis quand, s'écria-t-il, de simples prêtres ont-ils voix délibérative dans les conciles? Leur état ne les borne-t-il point à donner simplement leur avis? » Il cita ces paroles des Pères de Chalcédoine: *un concile est une assemblée d'évêques, et non de clercs*; ce que le bon cardinal d'Arles crut fort bien réfuter en disant que le nom de clercs devait là s'entendre des simples tonsurés. Mais si Louis d'Alleman était si peu versé dans les antiquités ecclésiastiques, il montra du moins qu'il n'en était pas ainsi de ce qu'il avait autrefois puisé d'érudition et de politique dans les livres de collège. Avançant toujours, avec une impétuosité qui le servait mieux que le goût et la raison, il rejeta tous les tempéramens et tous les délais qu'on lui proposa; « instruit, » disait-il, par l'exemple d'Annibal, qui, au lieu de marcher à Rome incontinent après la bataille de Cannes, avait manqué son coup pour avoir différé au lendemain, et par celui des Gaulois Sénonois, qui, déjà maîtres de cette ville, en furent chassés honteusement pour s'être laissés amuser autour du Capitole: » d'où il conclut qu'il fallait mourir pour l'Eglise, comme Curtius était mort pour Rome, et Codrus pour Athènes.

Ces motifs parurent peremptoires à la plupart des membres du

An 1439
concilie
fuse d'e
l'entho
dans ur
Les amb
tout en
chevêqu
L'arche
conclur
confusio
» je vou
» sursec
» l'emp
» grand
» vérita
» gogue
vêque s'
tions. I
nan, él
naissaien
s'oppos
Panorm
qu'ils eu
casser la
protecte
triarche
fusion n
derniers
tion de
Comm
point là
gème po
proposer
présente
tout le
ayant pr
pres ass
ces d'Eu
le pouv
tant aus
le temps

conciliabule, tel qu'il était alors, c'est-à-dire, a une multitude confuse d'ecclésiastiques du second ordre. Le cardinal, profitant de l'enthousiasme qu'il avait inspiré, voulut aussitôt faire approuver dans une congrégation les articles dressés contre le pape Eugène. Les ambassadeurs des princes, les nations d'Espagne et d'Italie tout entières, le plus grand nombre des évêques, et surtout l'archevêque de Palerme manifestèrent la plus grande opposition. L'archevêque, voyant que le cardinal n'en prétendait pas moins conclure, cria fortement pour se faire entendre au milieu de la confusion : « Puisque vous méprisez tant de princes et de prélats, » je vous déclare, au nom du corps épiscopal, que vous avez à » surseoir à la conclusion. Il est bien étrange que vous prétendiez » l'emporter avec trois évêques. C'est à nous qui sommes le plus » grand nombre, qu'il appartient de prononcer : nous sommes » véritablement le concile, et ce titre ne va point au tas de pédagogues et d'écrivains gagés qui vous environnent ¹. » L'archevêque s'attira des applaudissemens, et occasiona de vives réclama-tions. Le patriarche d'Aquilée qui tenait pour le cardinal d'Alleman, éleva la voix, et dit au parti de l'opposition qu'ils ne connaissaient pas la nation germanique, et que, s'ils continuaient à s'opposer au bien de l'Eglise, ils ne sortiraient pas la tête sauve. Panorme s'écria qu'il n'y avait plus de liberté dans le concile, et qu'ils eussent à fuir d'une assemblée où on les menaçait de leur casser la tête. En vain le comte de Tierstein, qui faisait l'office de protecteur de l'assemblée, promit toute sûreté, et obligea le patriarche à révoquer ce qu'il avait osé dire. Le tumulte et la confusion ne firent que s'accroître; et si l'on ne se porta point aux derniers excès, on ne tint du moins aucun compte de la protestation de Panorme.

Comme il était déjà nuit, l'obstiné cardinal, qui ne voulait point lâcher prise sans avoir atteint son but, usa de ce stratagème pour suspendre le tumulte. Feignant tout-à-coup d'avoir à proposer des choses qui n'avaient aucun rapport aux contestations présentes, il dit qu'il avait reçu de France des lettres récentes, dont le contenu était étonnant et presque incroyable. La curiosité ayant procuré un moment de silence, il lut en effet quelques lettres assez peu intéressantes, d'où il inféra néanmoins que les nonces d'Eugène remplissaient la France de leurs maximes touchant le pouvoir absolu du pape et la dépendance du concile. Le feu s'éleva aussitôt rallumé parmi la multitude, il conclut, sans donner le temps de réfléchir, et comme au nom du concile, à confisquer

¹ Comment. *Ibid* p. 53 et 54. Conc. tom. ix. p. 1154.

au moins, entre les articles proposés contre le pape, ceux qui assureraient les principes généraux de la saine doctrine.

On tint en conséquence la trente-troisième session, à laquelle les ambassadeurs des princes et la plupart des évêques refusèrent d'assister. On n'y vit pas un seul prélat d'Espagne; il y eut un évêque et un abbé d'Italie, dix-huit évêques ou abbés tant de France que d'Allemagne, en tout vingt prélats, dont la plupart n'étaient pas évêques. En revanche, on y compta quatre cents de ces Pères factices, à qui le cardinal président conféra la plus haute prérogative de l'épiscopat. Mais comme cette maxime inouïe ne prenait pas à beaucoup près dans toutes les têtes, il usa d'un expédient plus étrange encore, pour concilier de la vénération à son conciliabule. Il fit recueillir toutes les reliques réparties dans les différentes églises de Bâle, et les plaça sur les sièges des évêques absents : ce qui inspira tant de dévotion, que *les bons gens*, dit *Æneas Sylvius* ¹, et non pas *un chacun*, comme traduit un écrivain moderne, *fondaient en larmes*. Peut-on chercher des palliatifs, ne doit-on pas laisser à une manœuvre aussi palpable de subordination tout ce que ses couleurs naturelles ont de hideux? Mais non, jamais on ne donnera le change aux fidèles tant soit peu instruits, sur l'infailibilité accordée aux successeurs des apôtres jusqu'à la consommation des siècles, c'est-à-dire, au corps vivant de l'apostolat ou de l'épiscopat. On n'excitera que le mépris et l'indignation des gens sensés, en suggérant aux simples, avec un autre écrivain encore plus hardi, que de saints et muets témoins de la foi valaient mieux que des témoignages d'évêques vivans et vicieux. Le décret projeté passa sans doute à un pareil tribunal; il y fut décidé, comme trois articles de foi, premièrement, que le concile général a une autorité supérieure au pape et à qui que ce soit; en second lieu, que le pape ne peut en aucune manière dissoudre, transférer ni proroger les conciles; enfin, qu'on doit traiter en hérétique quiconque contredit les deux vérités précédentes. Quelques semaines après, on fit à Eugène, dans une congrégation nombreuse, l'application de ce décret, général dans les termes, mais très personnel dans les vues de ceux qui l'avaient si artificieusement ménagé.

Dès le surlendemain de cette congrégation, le 25 de juin, dans la session trente-quatrième, on déclara le pape Eugène déposé comme schismatique, hérétique, enjureur, parjure, entaché de tous les vices qui prêtaient aux qualifications injurieuses. Le décret défendait à quiconque de le reconnaître désormais pour chef de

¹ De gest. Conc. Basil. l. 2, p. 57. in fol.

l'Église, et déclarait les contrevenans déchus par le seul fait de toutes leurs dignités, soit ecclésiastiques, soit séculières, fussent-ils évêques, archevêques, patriarches, cardinaux, rois ou empereurs. Voilà ce que statuait une assemblée de trente-neuf prélats, parmi lesquels il n'y en avait que sept ou huit qui fussent revêtus du caractère épiscopal, tandis que les canons demandent douze juges de cet ordre pour la déposition d'un simple évêque. Encore, dans ce nombre méprisabledes sept à huit, tous avaient-ils contre eux des moyens de récusation qui les rendaient indignes ou incapables de juger. Tel est au moins le témoignage du cardinal de Saint-Sixte, ou du savant Turré-Crémata, qui les démasque l'un après l'autre, et trouve en particulier parmi eux deux évêques à simple titre, moines de profession et apostats de leur ordre. Il n'épargne pas même le coryphée du parti, Louis d'Alleman, qu'il peint comme envenimé contre le pape Eugène, pour n'avoir pu obtenir de succéder à son oncle dans la charge de camerlingue. Si l'on craint de s'en rapporter à Turré-Crémata dans toute l'étendue de ses inculpations, au moins ne peut-on guère douter de ce qu'atteste saint Antonin¹, qu'entre ceux qui déposèrent Eugène IV, quelques-uns avaient été privés de leurs dignités par ce pontife à cause de leurs crimes.

La majesté du siège apostolique était violée à Bâle d'une manière trop outrageante pour que Rome gardât le silence. Le successeur de Pierre ne se contenta point de casser comme pernicious et les conclusions prises contre lui, et tous les actes de cette assemblée; mais il la traita de brigandage, de conspiration infernale pour placer l'abomination et la désolation dans l'Église de Dieu; il en déclara les assistans opiniâtres frappés d'anathème, privés de toute dignité, et réservés à la rigueur de la justice divine, avec Coré, Dathan et Abiron.

Cependant le conciliabule rendit un décret d'édification, touchant la mère de Dieu. Dans la trente-sixième session, il déclara que la croyance de la conception immaculée de Marie est pieuse, conforme au culte de l'Église, à la foi catholique, à la droite raison et aux saintes Écritures; qu'il n'est permis à personne d'enseigner ni de prêcher le contraire, et que la fête en sera célébrée suivant l'usage de l'Église romaine. Mais à la session trente-septième, les Pères de Bâle, instruits et vivement offensés du décret porté contre eux par le pape, procédèrent au choix des électeurs et aux préparatifs du conclave pour instituer un nouveau pontife; ce qui occupa encore beaucoup à la session suivante.

¹ Nat. Alex. tom. VII, p. 541.

Il existait alors parmi les princes de l'Europe un de ces caractères manqués qui prêtent également au blâme et à l'éloge, sans jamais atteindre à l'un de ces deux points nettement dessinés qu'on nomme proprement vice ou vertu. Amédée, créé premier duc de Savoie par l'empereur Sigismond, avait gouverné sagement son petit état durant bien des années. Il quitta le monde sans chagrin, et sans abdiquer la souveraineté; il laissa croître sa barbe à la façon des ermites, et se fit solitaire dans le séjour délicieux de Ripailles au bord du lac de Genève. Il établit autour de lui, sous un habit modeste et pénitent, les chevaliers de Saint-Maurice, qu'on soupçonna de renoncer avec lui moins aux plaisirs qu'aux embarras du monde, pour couler des jours oiseux dans ce que la volupté avait de plus raffiné. On ne peut guère se persuader qu'Amédée, régulier durant sa jeunesse, se fût livré à des passions grossières dans un âge avancé : mais on a trop de raisons de croire que l'ambition, qui ne vieillit jamais, n'était pas éteinte dans cet étrange solitaire. Des évêques et des troupes de prêtres attirés de ses états au conciliabule de Bâle, s'y montraient les plus ardents contre le pape Eugène; la plupart des électeurs, établis au nombre de trente-trois pour choisir un nouveau pontife, étaient de Savoie, ou des contrées voisines; les principaux officiers du conclave étaient pareillement de la domination d'Amédée: enfin le cardinal d'Arles peignit si bien le sujet qu'on devait élever à la papauté, qu'il ne manquait au tableau que le nom de ce prince; ce qui fit même décliner sensiblement la confiance illimitée que le conciliabule avait eue jusque-là dans son président.

On procéda cependant à l'élection, et le duc de Savoie, après quatre scrutins, dans lesquels sa qualité de prince du siècle et purement laïque écarta bien des suffrages, en eut vingt-six au cinquième, et fut déclaré pape le 5 de novembre 1439. Il donna son consentement après quelque résistance, et prit le nom de Félix V, sans venir encore à Bâle. Il n'y parut que le 24 de juin de l'année suivante (1440); et de là jusqu'à son sacre et son couronnement, il y eut encore un mois d'intervalle; mais il ne négligea pas si long-temps les soins de sa nouvelle dignité. Il se fit d'abord un consistorial, en créant quatre cardinaux, auxquels il en ajouta quatorze par deux autres promotions. Il s'empressa de même de faire partir des nonces pour toutes les cours, afin de gagner les princes à son parti.

Le docteur Thomas de Courcelles, chanoine d'Amiens, puis doyen de Notre-Dame de Paris, et proviseur de Sorbonne, fut député vers la cour de France, où il n'omit rien pour répondre à la confiance que lui avait témoignée le conciliabule en l'admettant

[An 1440]
 au nom
 pape. J
 improu
 ambass
 d'Amé
 pour la
 dans u
 or 1. E
 avait ra
 de pren
 retomb
 l'évêqu
 bien qu
 mêlé s
 remplir
 nir les s
 ses effo
 meurés
 la dépo
 jets per
 pour se
 » pas l'
 » sieur
 » comm
 » la just
 les VII
 défense
 royaum
 de tout
 L'emp
 place d'
 vant, et
 peu près
 parente
 des Père
 pour le
 de la tri
 le cardin
 cien car
 qu'il se te
 fons de

au nombre des docteurs chargés de nommer les électeurs de l'anti-pape. Le roi Charles et le corps du clergé avaient constamment improuvé la violence avec laquelle on poussait Eugène. Les ambassadeurs du roi au conciliabule, aussitôt après l'élection d'Amédée, avaient protesté contre une entreprise si effrayante pour la politique chrétienne: on en trouvait l'acte en bonne forme dans un manuscrit respectable de la bibliothèque de Saint-Victor¹. Eugène de son côté avait envoyé vers le roi, et ce prince avait rassemblé à Bourges (1440) le clergé de son royaume, afin de prendre une résolution convenable dans le nouveau péril où retombait l'Eglise. On délibéra pendant six jours, après lesquels l'évêque de Clermont, au nom du monarque, répondit qu'encore bien que sa majesté eût toujours favorisé le concile de Bâle, le démêlé survenu entre le pape et les Pères n'avait cessé de la remplir d'amertume; qu'elle n'avait rien négligé pour en prévenir les suites, et que toutes ses intercessions, tous ses soins, tous ses efforts, avec une sorte d'injure pour sa couronne, étaient demeurés sans effet; qu'ayant fait tout son possible pour empêcher la déposition précipitée du pape Eugène, elle voulait avec ses sujets persévérer dans son obéissance, et le reconnaître à jamais pour seul et vrai pontife². « Du reste, ajouta le prélat, ce n'est pas l'intention de sa majesté qu'on fasse aucune injure à monseigneur de Savoie, qui lui est uni par les liens du sang: mais comme il s'agit de la religion, le roi ne le favorisera point contre la justice. » Parut aussitôt une déclaration, par laquelle Charles VII ordonnait à tous ses sujets d'obéir au pape Eugène, avec défense de reconnaître un autre pape, et de répandre dans le royaume aucunes lettres ou expéditions pontificales, sous le nom de tout autre que ce pût être.

L'empereur Frédéric III, qui fut élu le 2 de février 1440, à la place d'Albert II son cousin germain, mort quatre mois auparavant, et la plupart des princes d'Allemagne se comportèrent à peu près comme le roi de France, nonobstant leur neutralité apparente³. Elle consista uniquement à ne rien statuer sur le démêlé des Pères de Bâle avec Eugène, qui passa toujours dans l'empire pour le vrai pontife. Le corps germanique s'occupant fortement de la triste situation de l'Eglise, et Félix lui ayant envoyé, avec le cardinal d'Arles, quatre autres cardinaux de sa création, l'ancien cardinal fut admis comme tel, et non comme légat, à la diète qu'on tenait alors à Mayence; les quatre nouveaux eurent défense de paraître en public avec leurs chapeaux rouges. Les autres

¹ Mss. Victor, part. 8, fol. 124. — ² Conc. tom. ix, p. 1171. Duboul. t. v, p. — ³ Conc. tom. ix, pag. 1175.

grands états de la chrétienté, à la réserve de l'Aragon, que la politique intéressée du roi Alphonse fit un peu varier, s'attachèrent de plus en plus à l'obédience de Rome. Félix n'eut jamais, ou du moins n'eut constamment dans la sienne, que la Savoie, les Suisses, la partie de Bavière qui obéissait au prince Albert de Munich, la ville de Bâle, celle de Strasbourg, quelques-unes en Saxe, et un assez grand nombre d'universités. Telles furent celles de Paris, de Cologne, d'Erfort et de Cracovie, dont les docteurs formaient alors presque seuls le conciliabule ¹.

La Grèce, nouvellement réunie avec les Latins, se montra fort indifférente à l'égard de ces deux obédiences, ou plutôt elle se déclara plus vivement que jamais contre le corps et tous les membres de l'Eglise d'Occident. Ceux des orientaux qui avaient signé l'union à Florence ne furent pas plutôt retournés à Constantinople, où ils arrivèrent le premier jour de février 1440, qu'il y eut contre eux un soulèvement général du clergé, du peuple, et surtout des moines. On les appelait des noms injurieux d'azymites, d'apostats, de traîtres à la religion et à la patrie, de lâches esclaves des barbares qui se disaient Romains. On refusa de les admettre aux exercices publics de la religion. L'empereur, d'abord très-zélé, ayant voulu qu'ils y vinssent, tous leurs compatriotes sortirent précipitamment, et les abandonnèrent comme des excommuniés et des impies : Marc d'Ephèse triomphait seul entre les Grecs qui avaient paru à Florence; tout retentissait de ses louanges à Constantinople, qui le prônait comme l'unique défenseur de la religion de ses pères, et comme un confesseur magnanime qui avait tout méprisé pour s'opposer au torrent de la séduction. Il exaltait à son tour la foi et la piété de ses panégyristes, enflammait leur courage dans toutes les rencontres, animait leur haine et leur mépris contre les partisans de l'union, s'élevait avec insolence contre l'empereur même, qui reconnut trop tard les effets pernicieux de son aveugle indulgence. Les progrès de la séduction furent d'autant plus rapides, qu'il n'y avait point de patriarche à Constantinople pour la réprimer.

Un grand nombre de ceux qui avaient assisté au concile œcuménique, et différens évêques des plus considérables, tels que les archevêques de Trébizonde et d'Héraclée, ne manquèrent pas seulement de courage, mais s'emportèrent jusqu'à déclamer, tant par écrit que de vive voix, contre les décrets qu'ils venaient de souscrire. Il y en eut cependant plusieurs qui signalèrent leur persévérance, et qui, avec autant de force que d'habileté, firent l'a-

¹ Duboul. tom. v, p. 430.

!An
pola
non
de l
heur
sava
calor
de l'
Jo
faux
moin
était
rait à
entre
le pre
défer
Marc
par l
quand
la tra
Russi
ginain
déper
tées d
Russe
Floren
bares
dans t
et s'ex
sation
Ma
Dans
rence
questi
mouru
lumé d
Le fan
Eglise
logue
nagem
des Gr
qui av

¹ Con

poloogie du concile dont ils avaient embrassé la foi. Tels furent, non pas seulement Bessarion, fixé en Italie, mais Joseph, évêque de Méthone, Grégoire, confesseur de l'empereur, qu'il avait si heureusement dirigé, et le célèbre George Scholarius. Ils établirent sagement le dogme, et mirent en évidence la mauvaise foi, les calomnies, les inventions insensées et l'ignorance présomptueuse de l'oracle des schismatiques.

Joseph de Méthone, en particulier, nous fait connaître l'esprit faux et la sotte suffisance de l'archevêque d'Ephèse, qui, bien moins occupé du dogme que des armes et des flottes des Latins, était parti pour l'Italie, dans l'orgueilleuse persuasion qu'il n'aurait à traiter qu'avec un tas d'ignorans; qu'il ne se trouverait pas entre eux tous un seul homme capable de lui répondre; qu'après le premier argument, il ne serait plus question que d'armer pour la défense de la Grèce¹. C'est ce qu'il prouve par le tumulte que Marc s'efforça d'exciter, aussitôt qu'il vit des séances en règle; et par le saisissement qui souvent pensa lui faire prendre la fuite, quand il entendit une foule de savans à qui tout était familier dans la tradition grecque et latine, ancienne et moderne. Isidore de Russie, ainsi nommé parce qu'il en était archevêque, quoique originaire et moine de Grèce, soutint sa foi au péril de sa vie et aux dépens de sa liberté, parmi ses ouailles farouches et plus entêtées du schisme grec que les Grecs eux-mêmes. A l'exception des Russes voisins de la Pologne, où il fit recevoir les décisions de Florence, il n'essuya partout que des avanies et des brutalités barbares, jusqu'à ce qu'il fût renfermé, dépouillé de tous ses biens, dans une dure prison, d'où enfin il s'échappa comme par miracle, et s'enfuit auprès du pape, qui le fit cardinal aussi bien que Bessarion.

Marc d'Ephèse ne jouit pas long-temps de son triomphe impie. Dans une dispute avec le savant dominicain Barthélemi de Florence, envoyé à l'empereur qui eut la faiblesse de remettre en question ce qui avait été décidé, Marc s'échauffa si fort, qu'il en mourut au bout de quelques jours². Mais l'incendie étant allumé de toute part, il ne fut plus possible d'en arrêter les progrès. Le fanatisme et l'audace allèrent si loin, que dans la plupart des Eglises le nom de l'empereur fut retranché des dyptiques. Paléologue, soit par la crainte d'une rébellion déclarée, soit par ménagement pour les ombrages qu'Amurat avait conçus de l'union des Grecs avec les Latins, soit que la mort de l'empereur Albert, qui avait entrepris la guerre contre le Turc, à la sollicitation du

¹ Conc. t. XIII, p. 677. — ² Ibid.

pape Eugène, ne lui laissât plus espérer grand fruit de la réunion, soit plutôt par l'incertitude où le jetèrent tant de contre-temps capables d'étonner le plus ferme courage, Paléologue, jusque-là si bien disposé, sentit expirer tout son zèle, ou du moins s'amortir si considérablement son ardeur, que les factions schismatiques n'éprouvèrent presque plus de gêne dans tout ce qu'elles osèrent désormais tenter. C'était pour la troisième fois, mais ce fut aussi pour la dernière, que la grace du salut fut ainsi rejetée par l'obstination indomptable des Grecs, treize ans avant l'effroyable catastrophe qui en fut le juste châtement.

On vit néanmoins éclore dans ces temps mauvais deux productions admirables, plus ou moins directement relatives au bien de la religion. Le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, le plus précieux pour la piété après les divines Ecritures, parut pour la première fois dont on ait connaissance, dans le cours de l'année 1441, sous le nom de Thomas à Kempis, chanoine régulier du mont Sainte-Aguès près Zwol en Hollande. Cette édition, jointe au témoignage de Jean Brusch, historien contemporain et confrère de Thomas, fait attribuer presque généralement à celui-ci cet incomparable ouvrage. Toutefois la jalousie de corps et de nation lui en fit disputer la gloire, sur bien des indices et des probabilités, qui ne pouvaient manquer contre un auteur beaucoup plus jaloux d'imiter l'humilité de Jésus-Christ, que de s'assurer l'honneur de son travail. Respectons son motif, et ne pensons qu'à nous conformer à des vues si saintes. Il importe infiniment de lire et relire ce livre tout divin, et très médiocrement d'en connaître l'auteur.

Il ne s'est pas moins élevé de disputes touchant l'invention de l'imprimerie, qu'on rapporte au même temps, et qui servit autant à la propagation des connaissances religieuses qu'à l'avancement des lettres humaines. On l'attribue communément à Jean Gutenberg, natif de Strasbourg, et fixé à Mayence, où il s'associa avec Jean Faust et Pierre Schœffer, gendre de Faust ¹. La ville de Harlem en Hollande, qui en fait honneur à l'un de ses citoyens nommé Laurent Janson, et plus souvent Jean Coster, ne produit pour preuves que des livres sans date, imprimés d'ailleurs à la manière des Chinois, c'est-à-dire avec des planches ou de petites tables en bois, multipliées à l'égal des feuillets qu'on avait à copier : méthode usitée en Chine dès l'an 930. On attribue encore l'invention de l'imprimerie à Jean Mantel, bourgeois de Strasbourg, et on la rapporte au règne de l'empereur Frédéric III, qui pour récom-

¹ Trittam. Chron. Hist. an. 1440.

[AN 1441]
 pense
 ses, le
 tères c
 tous c
 Mayer
 mable
 tienté
 dispen
 dire, c
 une c
 OEuvr
 Apr
 session
 Ce fut
 contre
 quelle
 dée qu
 était e
 seurs a
 moins
 ceux q
 toutes
 mœurs
 le plus
 reçuren
 Turré-
 plus ré
 philosop
 La se
 nouvea
 niens é
 partis.
 devait
 glise sc
 voyé qu
 de pro
 rer en
 lointai
 plutôt
 cherch
 leur pi

¹ Couc

pense anoblit Mantel. Quoi qu'il en soit de ces prétentions diverses, le livre intitulé *Psalmorum codex*, imprimé en 1457, en caractères détachés, et le plus ancien que l'on connaisse, se trouve, avec tous ceux qui approchent le plus de cette antiquité, imprimé à Mayence chez Jean Faust et Pierre Schœffer. De là cet art inestimable se répandit en peu de temps dans tous les états de la chrétienté, où bientôt les sciences, d'une acquisition si difficile et si dispendieuse auparavant, n'offrirent plus de difficultés, pour ainsi dire, qu'à la stupidité et à la nonchalance. Avant cette époque une concordance de la Bible fut vendue cent écus d'or, et les OEuvres de Tite-Live en coûtaient jusqu'à cent vingt.

Après que les Grecs eurent quitté Florence, il y eut encore cinq sessions, depuis le 4 de septembre 1439 jusqu'au 26 d'avril 1442. Ce fut dans la première des sessions que le pape Eugène prononça contre les actes et les Pères de Bâle la sentence terrible, sur laquelle il revint encore dans la session troisième, tant contre Amédée que contre ses fauteurs. Il avait appris que l'œuvre du schisme était enfin consommée; et afin de procurer de nouveaux défenseurs au siège romain, il fit une promotion de dix-sept cardinaux, moins remarquable encore par le nombre que par les qualités de ceux qu'il honorait de la pourpre. Ils étaient tirés de presque toutes les nations, et tous estimés pour leur capacité, pour leurs mœurs, pour leur naissance. Ce fut alors que Bessarion de Nicée, le plus distingué entre tant de prélats illustres, et Isidore de Russie reçurent le chapeau. Parmi ceux d'Occident, l'espagnol Jean Turré-Crémata, dominicain, maître du sacré palais, était le plus renommé pour son habileté dans la théologie, dans la philosophie, dans le droit canon et dans la plupart des sciences.

La seconde session de Florence offrit un spectacle encore plus nouveau, après la réunion des Grecs. On a déjà vu que des Arméniens étaient arrivés dans cette ville avant que les Grecs en fussent partis. Le catholique ou patriarche de cette nation, instruit qu'il devait célébrer un concile œcuménique afin de réunir toute l'Église sous un même chef, comme dans une même foi, avait envoyé quatre de ses plus habiles docteurs chargés de le représenter, de proposer quelques difficultés pour les faire éclaircir, et d'adhérer en son nom aux décisions légitimes du concile¹. Ces peuples lointains, engagés dans les erreurs d'Eutychès, y persévéraient plutôt par habitude et faute d'instruction que par opiniâtreté. Ils cherchaient de bonne foi la lumière, et la reçurent dès qu'on la leur présenta. Mais comme leur éloignement et leur position leur

¹ Conc. tom. xiii, p. 1193

interdisaient presque tout rapport avec le reste de la chrétienté, outre leurs égaremens dans les spéculations de la foi, il s'était glissé parmi eux plusieurs pratiques abusives dans l'administration des sacremens. C'est pourquoi le décret fameux du concile de Florence, ou du pape Eugène aux Arméniens, s'étend particulièrement sur cette matière. Ce qu'il a de plus singulier, c'est qu'il assigne pour matière au sacrement de confirmation l'onction du saint chrême, et la tradition des instrumens au sacrement de l'ordre, sans exprimer d'une manière formelle et précise l'imposition des mains : elle n'y est cependant exclue nulle part; et si l'on veut, sans esprit d'école et de système, se rappeler les circonstances des lieux et des personnes, on sentira que cette sorte d'omission était sans inconvénient pour l'Eglise d'Arménie, extrêmement attachée, comme toutes celles de l'Orient, à l'imposition des mains. Voilà néanmoins une des fortes raisons qui ont engagé plusieurs théologiens modernes à ne plus regarder comme œcuménique le concile de Florence depuis le départ des Grecs. Nous n'entrerons point du tout dans cette nouvelle controverse, qui, à raison de son étendue et de notre dégagement de tout intérêt de système, est sous tous les points de vue étrangère à notre plan.

Le patriarche et les évêques jacobites d'Egypte, eutychiens ou monothélites ainsi que les Arméniens, avaient été invités, comme tous les Orientaux, au concile de Florence, par des lettres et des nonces du souverain pontife ¹. Albert, prêtre de l'ordre des frères mineurs, envoyé vers les jacobites, s'acquitta parfaitement de sa mission. Leur patriarche, réduit à l'état déplorable où se trouvaient tous ces chefs de la hiérarchie, autrefois si florissans sous le gouvernement romain, et manquant de moyens nécessaires pour paraître d'une manière convenable à son rang, fit partir en sa place André, abbé du monastère dit spécialement de Saint-Antoine, parce que ce saint y était mort. Il avait mission de recevoir avec respect la doctrine de la sainte Eglise romaine, et de la rapporter fidèlement dans sa patrie, pour y être embrassée de tout le monde. Le patriarche l'avait chargé de la lettre suivante, où il parut craindre que toute l'emphase du style oriental ne pût rendre encore la vivacité de ses sentimens pour le pape.

- Jean, serviteur indigne des serviteurs de Jésus-Christ, évêque
- du siège de saint Marc, de la grande Alexandrie et de toute l'E-
- gypte, de la Libye, de l'Ethiopie, de l'Afrique occidentale, et
- généralement de toute la mission du saint évangéliste; après avoir
- demandé au Seigneur le pardon de mes péchés, je me prosterne

¹ Conc. tom. XIII, p. 1204.

• jusq
• Eug
• lenc
• rout
• les c
• chré
• stitu
• stab
• l'éto
• berc
• que
le sou
représ
bien d
cobite
il repr
dressé

L'en
aussi a
Ethio
l'unio
brasse
entho
nous c
restait
ture a

Phi
plus c
l'ent
profus
tre, no
tifica
Pierre
aussi p
nouve
lats d
d'ana
bouill
de no
Ces
rer le

» jusqu'à terre devant vous, très-sage et très-saint Père, seigneur
 » Eugène, pape de la grande Rome, prêtre et pasteur par excel-
 » lence, guide assuré, dont les leçons et les exemples indiquent la
 » route du ciel à tous ceux qui fournissent leur pèlerinage dans
 » les ombres de ce siècle, chef apostolique de toutes les Eglises
 » chrétiennes, prince unique et vénérable de tous les princes con-
 » stitués dans les autres sièges : que l'Eternel confirme à jamais la
 » stabilité de votre trône, et que par vos lumières, comme par
 » l'étoile qui apparut aux Mages, il dirige si bien son immense
 » bercail, qu'aucun de ceux qui entendent votre voix ne man-
 » que de la suivre! » Après ces hommages, le patriarche instruit
 le souverain pontife de la mission qu'il a donnée à l'abbé son
 représentant. Il ne fut pas difficile de terminer avec des sujets si
 bien disposés : André, au nom de son patriarche et de tous les ja-
 cobites, adopta tout ce que tenait et enseignait l'Eglise romaine ;
 il réprouva de même tout ce qu'elle réprouvait, et l'acte en fut
 dressé tant en arabe qu'en latin (1441).

L'empereur d'Ethiopie ou d'Abyssinie, nommé Zarah, écrivit
 aussi au pape Eugène, et lui envoya ses lettres par un abbé des
 Ethiopiens, nommé Nicodème : il témoignait tant de zèle pour
 l'union, qu'il projetait de venir lui-même à Rome, afin de l'em-
 brasser en personne; projet qui ne fut pas réalisé. Tout cet
 enthousiasme, aussi prompt à s'évaporer qu'à s'enflammer,
 nous donne à connaître quelle faible mesure de christianisme
 restait enfin à tous ces étrangers volages depuis leur ancienne rup-
 ture avec le centre de l'unité.

Philotée, patriarche melquite d'Alexandrie, ne manqua pas non
 plus d'écrire au pape en des conjonctures si propres à réveiller
 l'enthousiasme. Il lui prodigua les titres d'honneur avec la même
 profusion que le jacobite; il l'appela homme céleste et ange terre-
 stre, non moins revêtu de la grace divine que des ornemens pon-
 tificaux, le chef divin de toutes les Eglises, le successeur de
 Pierre, et la pierre inébranlable de la foi; il applaudit en termes
 aussi pompeux à l'union, qu'il confirma aussitôt qu'il en eut reçu la
 nouvelle ¹. Il ajoute qu'il écrit à l'empereur et aux principaux pré-
 lats de Constantinople, afin de traiter en hérétiques et en objets
 d'anathème ceux qui ne l'admettront pas. Bientôt on verra ces
 bouillans Africains, et généralement tous les Orientaux, s'engager
 de nouveau avec la même chaleur dans la défection de la Grèce.

Ces dangers à venir n'empêchaient pas le pape Eugène d'opé-
 rer le bien présent, malgré les obstacles et les embarras de tout

• Conc. tom. xiii, pag. 117A.

genre qu'on ne cessait de lui susciter à Bâle. Mais les membres de ce conciliabule, à force de manquer au pape, s'habituaient à peu révéler la papauté dans le sujet même qu'ils prétendaient en avoir revêtu. Ils ne souffraient point que leurs décrets fussent publiés au nom de Félix; ils le tenaient dans une dépendance continuelle. L'empereur et le corps germanique ayant résolu, dans une diète tenue à Francfort, de faire assembler un nouveau concile, l'assemblée de Bâle promit que son antipape n'y présiderait point, et qu'on y procéderait en tout comme avant son élection ¹. Félix se plaignait encore de ce que, bien loin de lui procurer tous les avantages qu'on lui avait promis, on lui faisait éprouver l'héritage de ses pères pour soutenir son obéissance. Cependant l'empereur suivait toujours le projet d'un nouveau concile. Après en avoir conféré, par des envoyés réciproques, avec le pape Eugène et l'assemblée de Bâle, comme il retournait dans ses états, il passa près cette ville sans y vouloir mettre le pied, parce qu'on y faisait difficulté d'entrer dans ses vues. Il envoya des ambassadeurs pour obtenir une réponse précise, et n'y laissa point ignorer qu'il traitait avec Eugène comme avec le vrai pontife romain, et que déjà cinq électeurs opinèrent à faire cesser leur neutralité entre Rome et Bâle. La crainte et l'intérêt firent ce que tant de motifs plus relevés n'avaient pu faire: on rendit à César l'obéissance qu'on refusait depuis si long-temps à Dieu et à son vicaire. Ce prince vint pour lors à Bâle, afin de consolider ce qui avait été conclu, et l'on fait observer qu'il ne rendit point à Félix les honneurs dus au souverain pontife; il partit aussitôt après, et dès lors le conciliabule de Bâle se dissipa presque entièrement. Félix se retira lui-même, et avec une partie de ses cardinaux alla s'établir à Lausanne.

Eugène, qui le 26 d'avril de cette année 1442, dans la cinquième et dernière session tenue à Florence depuis le départ des Grecs, avait transféré ce concile à Rome, cet habile et magnanime pontife répondit à l'empereur, avec la dignité qui convenait au vrai chef de l'Eglise, qu'aussitôt qu'il serait dans cette ville, il assemblerait le plus grand nombre possible de prélats, pour examiner s'il était expédient de célébrer un autre concile, et qu'ensuite il enverrait des légats en Allemagne, afin de délibérer à ce sujet avec l'empereur et les princes de l'empire; qu'il ne voyait pas cependant ce à quoi on pouvait aboutir, à moins que l'Allemagne ne se départît d'une neutralité inconciliable avec les vrais principes de la foi, et ne reprît les sentimens de son ancien respect pour le siège apostolique, conduite qui toute seule rétablirait la paix dans l'Eglise;

¹ Cochl. Hist. Russ. 1. 9.

que si on prenait ce parti, il procéderait volontiers à la célébration d'un nouveau concile, avec l'agrément des rois et des autres princes, qui n'avaient point chancelé dans leur soumission religieuse. Eugène ne laissa point que de passer encore à Florence le reste de l'année et les deux premiers mois de la suivante; mais il n'y eut plus ni sessions, ni congrégations synodiques; et dès lors ce concile, quoique transféré à Rome où l'on ne tint qu'une session sans conséquence pour les affaires générales de l'Eglise, put se regarder comme fini.

Deux conciles célébrés en même temps, et en contradiction l'un avec l'autre, forment sans doute un grand scandale dans l'Eglise chrétienne, à qui son instituteur adorable n'a point imprimé de signe plus propre et plus divin que celui de l'unité. Cette difficulté résulte surtout des décisions opposées, qui furent prononcées à Florence et dans la seconde session de Bâle, touchant l'autorité respective des papes et des conciles. Car pour les dernières sessions de Bâle, à compter depuis la vingt-sixième inclusivement, c'est-à-dire, de la dissolution ou translation expressément ordonnée par le chef de l'Eglise; comme on reconnaît aujourd'hui, d'une manière assez unanime, que ce concile dès-lors cessa d'être œcuménique, il ne reste plus que le scandale de la discorde et de la zizanie, qui ne touche point au fondement de la foi. Mais, avant d'apprécier ce qui se passa à Bâle antérieurement à la vingt-sixième session, et par conséquent dans la seconde, ne faut-il pas poser en principe, avec Bossuet, qu'un concile, pour être œcuménique, doit avoir le pape dans son unité? Or l'assemblée de Bâle, quand elle eut appris qu'Eugène l'avait transférée ailleurs, est-elle restée dans l'unité, en s'empressant de tenir la seconde session dans laquelle les prélats, au nombre de quatorze seulement, tant évêques qu'abbés, donnèrent une fausse interprétation aux deux fameux décrets de Constance? Pour établir que l'assemblée de Bâle fut un concile œcuménique, on se prévaut de ce qu'Eugène IV l'approuva par sa bulle du 15 de décembre 1433. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'adhésion d'Eugène fut toujours conditionnelle; il ne l'accordait qu'autant qu'on recevrait ses légats et qu'on abolirait tous les décrets portés contre sa personne, son autorité et sa liberté, contre le saint siège, etc. Ces conditions auxquelles Eugène avait subordonné son adhésion ayant été détruites et violées, n'est-il point téméraire et contradictoire d'admettre que ce pape a approuvé des décrets dont il exigeait la suppression comme condition formelle de son approbation?

LIVRE CINQUANTE-DEUXIÈME.

DEPUIS LE CONCILE DE FLORENCE, EN 1442, JUSQU'À LA FIN
DU SCHISME DE BÂLE, EN 1449.

Ce qui avait donné les plus grandes espérances aux Pères de Bâle, la déposition du pape Eugène et l'élévation de Félix à sa place, ne servit qu'à précipiter la ruine de ce conciliabule. Depuis cette fatale époque, la plupart des évêques et des souverains n'apprenaient plus qu'en tremblant ce qui se passait dans cette assemblée. Ses membres eux-mêmes, saisis d'une partie de l'effroi qu'ils inspiraient, sentirent tout à coup succéder à leur fougue une espèce de langueur et d'engourdissement. Après le premier enthousiasme de leur triomphe déplorable, ils ne tinrent plus que quelques sessions de loin en loin, et n'y parurent occupés que de pourvoir à leur sûreté propre, ou à l'impunité de leurs complices. La quarante-cinquième et dernière session de Bâle se tint enfin le 19 de mai 1443. On y condamna quelques propositions avancées par des religieux mendiants, au préjudice du droit des curés, de la juridiction épiscopale et du service des paroisses¹. Mais ce qu'on y fit de relatif au grand objet qui nous occupe ici, c'est qu'en partant à l'ordinaire des décrets de Constance, on arrêta qu'un autre concile général se célébrerait trois ans après, dans la ville de Lyon; et cependant que celui de Bâle ne serait pas dissous, si les Pères jusque-là trouvaient dans cette ville la même sûreté qu'auparavant; autrement, qu'il serait continué à Lausanne. Des causes de toute espèce les obligèrent presque aussitôt à prendre ce dernier parti.

Le froid, avec les contre-temps, augmentait de jour en jour entre le conciliabule et Félix, qui refusait de retourner à Bâle, et qui, transportant son séjour tantôt à Lausanne et tantôt à Genève, ne réussissait qu'à multiplier ses ennuis. La dignité dans laquelle il s'était promis le repos et le bonheur, lui causait infiniment plus de soucis que ne lui en avait jamais donné le gouvernement de ses états. Naturellement enclin à l'économie, il gémissait sur l'épuisement rapide des trésors amassés au moyen des épargnes

¹ onc. tom. XII, p. 657.

[An 1
d'une
à ruin
de ten
roi d'
lix, se
les ec
s'allun
alliée,
Alp
Granc
la reli
avec L
lui off
firmen
reine.
prena
pour a
de l'E
propo
ment
bien p
de pré
Suisse
phons
passio
cha pl
d'y aj
contra
exigea
écus d
espéra
plus l
mais e
d'Eug
Le
royau
le roi
core d
apost
son b
et sa

' Suri

d'une longue suite d'années, et souvent il répétait qu'on l'obligeait à ruiner ses enfans. L'empereur, d'un autre côté, parlait toujours de tenir un concile qui ne fût point suspect au pape Eugène. Le roi d'Aragon, qui par intérêt s'était soumis quelque temps à Félix, se rapprocha d'Eugène par un intérêt plus puissant, et rappela les ecclésiastiques ses sujets qui étaient à Bâle. Enfin, la guerre s'allumant entre le duc d'Autriche et les Suisses, la ville de Bâle, alliée de ceux-ci, ne parut plus un lieu sûr.

Alphonse, roi d'Aragon, prince vraiment digne du surnom de Grand si l'on acquiert ce titre par le mépris de toutes les lois de la religion et de la probité, traita tout à la fois et dans le même temps avec Eugène et avec Félix, afin de s'attacher à celui des deux qui lui offrirait le meilleur parti ¹. Félix promit par ses nonces de confirmer l'adoption qu'avait faite en premier lieu d'Alphonse la reine Jeanne de Naples, ainsi que le titre de roi de Sicile que celui-ci prenait en conséquence, et de fournir deux cent mille ecus d'or pour aider ce prince à mettre l'antipape en possession du patrimoine de l'Église. Eugène, qui ne manqua point d'être instruit de ces propositions, en conçut de vives alarmes ; c'était là vraisemblablement tout ce que prétendait l'Aragonais artificieux, qui trouvait bien plus sûr et plus honorable de traiter avec le pontife reconnu de presque toute l'Église, qu'avec le pape des Savoisiens et des Suisses : l'amour de la gloire, quoique subordonné dans Alphonse à celui de la fortune, ne laissait pas qu'être une de ses passions. Quand il vit sa ruse réussir auprès d'Eugène, il ne chercha plus qu'à éluder les engagements pris avec Félix, proposant d'y ajouter des articles nouveaux extrêmement onéreux, et très-contraires en particulier au goût de l'antipape pour l'épargne. Il exigeait entre autres conditions qu'on lui livrât les deux cent mille ecus d'or, sans retard et en un seul paiement. Ainsi Félix vit ses espérances évanouies aussitôt que conçues, et sa petite obéissance plus bornée que jamais, au moment où il se flattait de l'étendre ; mais en abandonnant la partie à son compétiteur, il rendit le succès d'Eugène beaucoup plus difficile et plus dispendieux.

Le fier Aragonais exigea que le pontife romain lui cédât le royaume de Naples, sous cette clause humiliante : *Nonobstant que le roi Alphonse s'en était rendu maître à main armée*. Il voulut encore qu'on le tint quitte de tout ce qu'il redevait à la chambre apostolique, à quelque titre que ce fût ; enfin, que Ferdinand, son bâtard, fût légitimé par le souverain pontife, et désigné, lui et sa postérité, comme successeur de son père au royaume de

¹ Surit. l. 15, c. 18.

Naples. Ce dernier article parut si honteux à Eugène, qui l'accorda néanmoins comme les autres pour le bien de la paix, qu'on arrêta que la bulle n'en serait pas publiée du vivant de ce pontife¹.

Le roi d'Aragon s'obligea de son côté à reconnaître Eugène pour pape certain; à lui faire hommage pour le royaume de Naples; à rendre les villes qu'il avait enlevées à l'Eglise romaine, et à donner des troupes pour forcer le duc de Milan à la même restitution; de plus, à fournir contre les Turcs six galères et quatre mille hommes de cavalerie. Mais, ce qui importait surtout à Eugène, Alphonse, après la conclusion du traité, fit publier dans toutes les provinces de ses états qu'on eût à reconnaître ce pape pour légitime et unique pontife, et à regarder comme nul tout ce qui s'était fait contre lui à Bâle. C'est ainsi que l'esprit d'intérêt dissipa tout-à-coup les longues incertitudes d'Alphonse, ou plutôt ses doutes affectés, dont il a soin dans son ordonnance d'attribuer la solution à un plus mûr examen (1443). Trois cardinaux ses sujets, et presque tous les autres bénéficiers de ses états, après quelques délibérations, sortirent de Bâle, et se retirèrent dans leurs églises, en se lamer tant et en protestant, tant qu'ils furent éloignés du terrible Alphonse, qu'ils demeureraient toujours fidèles à Félix et à son conciliabule. Panorme, dont le zèle était le plus variable ou le plus servile, et qui, après l'avoir signalé avec l'éclat qu'on a vu en faveur d'Eugène, s'était si bien retourné vers Félix qu'il en avait obtenu le cardinalat, renonça tant à sa dignité qu'au titre pompeux de légat du conciliabule par toute l'Allemagne, puis se retira dans son diocèse de Palerme, où il mourut de la peste environ deux années après: personnage le plus versé de son temps dans le droit canonique, comme ses différens ouvrages en font foi; mais le moins stable dans ses principes, ou du moins le plus inconséquent dans sa conduite, tour à tour favorable ou contraire à Eugène, et toujours jusqu'à la passion. On compte parmi ses ouvrages un traité fameux, composé en faveur du conciliabule de Bâle, et qui comprend les temps les plus orageux de cette assemblée; mais on a peine à le trouver, parce qu'il fut supprimé, dit-on, comme ne respirant qu'une animosité scandaleuse.

L'accord du pape avec le roi d'Aragon porta le coup mortel au parti de Félix. Alphonse s'unit avec les Vénitiens, les Florentins, les Siennois et les autres villes principales d'Italie, et tous de concert agirent auprès de l'empereur afin de l'engager à favoriser le dessein qu'avait le pape d'assembler au palais de Latran le concile qui devait porter le dernier coup au schisme. Frédéric

¹ Surit. l. 15, c. 32.

conçut alors que la célébration d'un autre concile, qu'il proposait depuis si long-temps, éprouverait des difficultés insurmontables. On chercha des tempéramens, on proposa des expédiens nouveaux, on s'efforça surtout d'amener les affaires à un point tel que ce prince pût avec honneur se tirer d'embarras. Dans cette situation des affaires et des esprits, la disposition où se montra la France, invariablement attachée à l'autorité d'Eugène, malgré tout son respect pour la discipline de Bâle, fit pencher la balance et déterminer la résolution finale. On s'en tint au plan donné à l'empereur par le roi Charles VII de former une assemblée générale des princes de l'Europe, ou de leurs représentans, et de mettre à exécution ce qui serait conclu à la pluralité des voix¹.

Le pape Eugène, au sortir de Florence, s'était rendu à Sienne, où il fit un séjour de six mois. Il y fut visité par quantité de princes et d'autres personnages considérables d'Italie, dont il s'efforça de redoubler l'affection, et qui de leur côté ne manquèrent pas de relever ses espérances. Il essuya cependant un chagrin sensible par la mort du cardinal de Sainte-Croix, le pieux Nicolas Albergati, évêque de Bologne, dont l'attachement au légitime pontife avait constamment égalé les autres vertus. Il avait été tiré de l'ordre des chartreux, dont il conserva et augmenta même sous la pourpre la tendre piété, l'esprit de recueillement et toutes les austérités. Son habileté et sa rare sagesse éclatèrent dans les légations les plus importantes et les plus épineuses. Il mourut comme il avait vécu, c'est-à-dire, avec une telle réputation de sainteté, qu'en divers endroits on le trouve honoré du titre de bienheureux. Thomas de Sarsane et Æneas Sylvius, qui devinrent tous deux papes, avaient fait partie de sa maison, et ce fut pour honorer sa mémoire que le premier prit le nom de Nicolas V en montant sur le saint siège. Le corps du bienheureux Albergati, comme il l'avait ordonné, fut transporté où avait toujours été son cœur, c'est-à-dire, parmi ses confrères, à la Chartreuse de Florence, dont Thomas de Sarsane était alors prieur. Le souverain pontife honora de sa présence le convoi funèbre, acheva d'expédier à Sienne plusieurs affaires, puis se rendit à Rome. Il y arriva le 28 de septembre de cette année 1443, et y reçut tout l'accueil qu'il devait se promettre, après une absence de plus de neufans employés au triomphe du saint siège. Quelques jours après, il se transporta au palais de Latran, annonça le concile qu'il y devait célébrer, puis envoya les lettres de convocation aux états divers de la chrétienté.

¹ Æn. Sylv. ep. 54 et 55

Cependant l'éloquence et l'activité du cardinal Julien, qu'il avait envoyé légat en Hongrie, rallumèrent la foi et le courage dans ce royaume et dans toutes les contrées voisines : on arma de toute part pour faire tête au formidable Amurat, empereur des Turcs, lequel, à la faveur de la division qui désolait la Hongrie, menaçait d'en ravir également le trône aux deux concurrents qui se le disputaient. Après la mort de l'empereur Albert, qui n'avait laissé, pour lui succéder en Hongrie, que l'enfant dont l'impératrice demeurait enceinte, les grands, dans le doute si ce serait un fils, avaient offert cette couronne à Uladislas, roi de Pologne, qui l'accepta. Cependant la princesse, étant accouchée d'un fils qu'elle nomma Ladislas, ne laissa point que de le faire couronner. La guerre allumée à cette occasion dans la Hongrie décida les Musulmans à attaquer les Hongrois. Les Polonais et les Valaques leur envoyèrent ce qu'ils avaient de meilleures troupes en cavalerie et en infanterie ; et comme le pape avait fait prêcher au loin la croisade contre une si odieuse oppression, il arriva de la France même et de l'Allemagne une quantité de généreux volontaires. Ainsi l'armée chrétienne, assez nombreuse, fut infiniment plus respectable encore par les troupes d'élite qui la composaient.

On passa le Danube avec intrépidité ; on s'empara de la ville de Scyrie, qu'on croit être l'ancienne Sardique, fameuse dans l'histoire des conciles ; on prit en passant plusieurs autres places ; et le roi Uladislas, ayant reçu avis que les Turcs avançaient vers la rivière de Morave, détacha, avec dix mille chevaux, Jean Corvin, plus connu sous le nom d'Huniade, afin de les surprendre durant la nuit. Ce héros était alors vayvode ou gouverneur de Transylvanie, et général des troupes hongroises et polonaises, qu'il avait accoutumées à braver toutes les forces musulmanes. Dans la seule année précédente, il avait remporté trois victoires éclatantes sur les infidèles, l'une devant Belgrade, qu'il avait délivrée après sept mois de siège, et les deux autres en Transylvanie. Son nom était si redoutable aux Turcs, que leurs enfans ne l'entendaient prononcer qu'avec effroi. Leurs janissaires mêmes, lui donnant ces surnoms injurieux qui sont si honorables dans la bouche d'un ennemi armé, l'appelaient le plus souvent Jean le scélérat.

Ce foudre de guerre exécuta si heureusement l'ordre d'Uladislas, qu'il tomba sur les Turcs au moment où ils s'y attendaient le moins, en fit un carnage effroyable, et dissipa le reste, sans perdre plus de cinq cents hommes. Tout le voisinage de la chrétienté fut purgé d'infidèles après cette victoire, et l'armée chrétienne s'avança li-

[An
bren
elle
avait
ramil
passa
bouil
des c
né à
accal
l'inc
Noël
autre
varie
dans
trent
tance
tout
péenn
leurs
raux.
dans
avant
qu'il
acclar
enseig
Sca
dans
une d
qu'il f
tan po
d'Alba
presqu
de sor
comm
des qu
bien l
lais et
métan
chang
qui ve
stature
' Fait

brement jusqu'aux frontières de la Thrace et de la Macédoine. Là elle défit, auprès du mont Hémus, une seconde armée qu'Amurat avait fait venir d'Asie pour garder les défilés des montagnes. Carambei, son général, avait eu ordre de garder simplement les passages, et défense absolue d'engager une action générale ; mais ce bouillant Asiatique, ne prenant conseil que de son audace, à la vue des chrétiens dont le petit nombre était infiniment disproportionné à la multitude qu'il commandait et qui se trouvaient d'ailleurs accablés par l'âpreté des chemins, la difficulté de la subsistance et l'inclemence de la saison, tomba tout-à-coup sur eux la veille de Noël. Ses meilleurs troupes furent hachées autour de lui, les autres prirent la fuite, et il demeura prisonnier. Les historiens varient étonnamment sur le nombre des infidèles qui périrent dans la mêlée, et qu'ils font monter ou baisser depuis plus de trente mille jusqu'à six mille ; mais tous sont d'accord sur l'importance de cette victoire non pas seulement à cause du respect, alors tout nouveau, qu'elle imprima aux Turcs pour la valeur européenne, mais spécialement à cause de la prise de quatre mille de leurs braves, parmi lesquels on comptait treize bachas ou généraux. Toutefois comme le reste des Turcs demeurait cantonné dans les montagnes, le roi Uladislas craignit de pousser plus avant, et reprit le chemin de Bude, où, pour acquitter le vœu qu'il avait fait, il alla nu-pieds à l'église de Notre-Dame, et, aux acclamations de toute cette capitale, suspendit à la voûte neuf enseignes qu'il avait enlevées aux ennemis de la religion.

Scanderberg, non moins digne qu'Huniade de trouver place dans les fastes de l'Eglise, commandait dans l'affaire de la Morave une division de l'armée d'Amurat dont il avait la confiance, quoiqu'il fût né de parens chrétiens, et qu'il dût être suspect au sultan pour bien d'autres raisons. Il était fils de Jean Castriot, roi d'Albanie, qui avait été réduit par Amurat à lui livrer la ville presque imprenable de Croie sa capitale, afin de conserver le reste de son petit royaume, et à lui donner encore ses fils en otage comme une entière garantie de sa fidélité. Georges, le plus jeune des quatre, par sa bonne mine et ses belles qualités, gagna si bien les bonnes grâces du tyran, que celui-ci le tint dans son palais et sa familiarité, le fit élever avec soin dans la religion mahométane, et dans tout ce qui pouvait former un Turc distingué. Il changea jusqu'à son nom de Georges en celui de Scanderberg, qui veut dire *seigneur Alexandre*, et qu'il lui donna, frappé de sa stature imposante, de la force prodigieuse de son corps, de l'élé-

* Fain an 1445, Chalecond.

vation et de la fermeté de son ame, qui chaque jour se développait davantage. Ayant mis son intrépidité à toutes sortes d'épreuves, et jusque dans ces duels barbares où les deux champions demi-nus et le poignard à la main, se mesuraient dans une même tonne, il lui confia le commandement de troupes nombreuses, et en tira de grands services, tant contre les chrétiens d'Europe que contre les infidèles d'Asie. Il lui avait toujours promis de le rétablir sur le trône de son père; mais, le sultan perfide s'étant emparé de l'Albanie après la mort du roi Jean, et ayant fait emprisonner les frères de Scanderberg, cette ame haute et sensible prit la détermination de ravir au moins l'héritage de ses proches à leur assassin.

Ayant, selon toute apparence, concerté son dessein avec Hurniade, avant la bataille dont nous venons de parler, et feignant, durant l'action, de plier avec le corps des troupes qu'il y commandait, il se renversa sur le gros de l'armée turque qui fut aussitôt enfoncée et mise en déroute. Au milieu du désordre et de la confusion, il saisit le secrétaire d'Amurat qui accompagnait le général en chef, et, le poignard sur la gorge, le força d'expédier, pour le gouverneur de Croie, un ordre en bonne forme de remettre la place et le gouvernement au porteur de cette commission. Sitôt qu'il en fut muni, il fit main basse sur le secrétaire et sur le peu de Turcs qui étaient présens, afin que le sultan n'eût connaissance de l'entreprise qu'après l'exécution. Il vole à Croie, il présente l'ordre, on lui remet la place; puis il se fait connaître à ses peuples qui, enchantés de secouer le joug ottoman, le proclament roi avec des transports inexprimables d'allégresse. C'est ainsi qu'il reprit le sceptre de ses ancêtres, l'an 1443. Ayant captivé à un point unique le cœur de son peuple et de sa noblesse, à laquelle il sut communiquer son héroïsme, il trouva moyen de résister au dépit furieux d'Amurat, remporta souvent sur lui des avantages à peine vraisemblables, et le contraignit enfin à lui accorder la paix et tous les droits de la souveraineté. Il traitait en toutes choses d'égal à égal avec lui, surtout dans l'intérêt de la vraie religion, qu'il reprit sincèrement, et qu'il honora constamment par ses vertus. Amurat l'ayant invité à rentrer tout à la fois dans son ancienne faveur et dans les observances du mahométisme, Scanderberg l'exhorta lui-même à se faire chrétien, et avec une supériorité de motifs qui fit au moins sentir l'inégalité des deux religions. Il voulait que tout mît le christianisme en honneur, jusque dans ses armées, où il fit fleurir la piété, et, par un bien plus grand prodige, régner une pureté de mœurs qu'on eût admirée dans une communauté religieuse. Par les secours qu'il attirait ainsi d'en haut, il

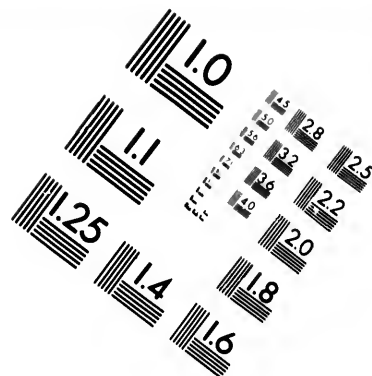
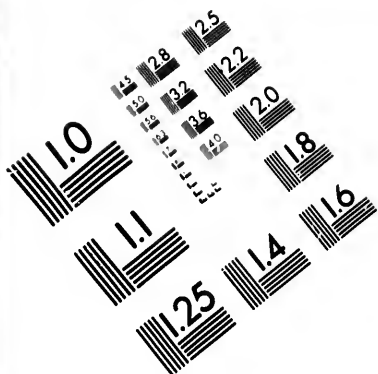
[An 1
soutir
et enf
nel, e
de cha
tit éta
puis e
des su
consta
qu'il fa
Amu
derber
ble con
Hongr
Bourgo
puissan
Amura
était; A
chrétie
grandis
écarter
Il envo
bacha C
ment au
n'en av
engagea
support
niade,
ensuite
continu
ainsi, a
légal, l
aux con
toutes l
seraient
rendrait
les fils
ter cette
ristie; c
de dom
res. Elle
sur l'Al

soutint, il augmenta sa puissance durant tout le règne d'Amurat, et enfin, sous les murs de Croie, il lui imprima un affront personnel, et lui causa des pertes immenses qui, dit-on, firent mourir de chagrin cet orgueilleux sultan. Le héros chrétien, avec son petit état et le secours unique du ciel, lutta long-temps encore depuis contre toutes les forces ottomanes, contre le plus formidable des sultans, Mahomet II, qu'il fit souvent trembler, dont il eut constamment l'estime, et qu'il réduisit à l'admiration, lors même qu'il faillit succomber sous le poids énorme qui écrasa tout l'Orient.

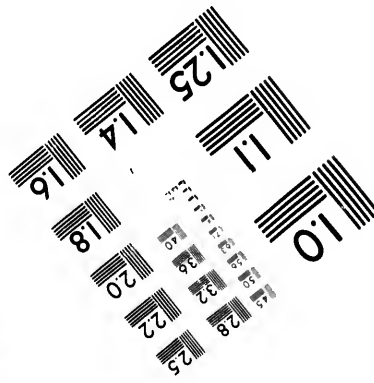
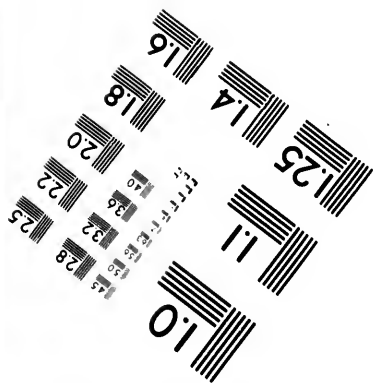
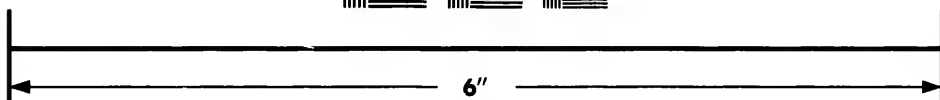
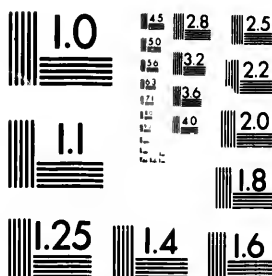
Amurat, déconcerté par la valeur réunie d'Huniade et de Scanderberg, les deux héros de ce siècle, et par une ligue formidable conclue contre l'ennemi commun de la chrétienté entre les Hongrois, les Polonais, les Vénitiens, les Génois, le bon duc de Bourgogne que sa piété arrêta aux entreprises des plus grandes puissances, le prince de Carantani qui incommodait beaucoup Amurat en Asie, et l'empereur de Constantinople tout faible qu'il était; Amurat, quoique animé d'une haine implacable contre les chrétiens, et d'une passion qui n'était pas moins ardente pour l'agrandissement de ses états, ne vit d'autre moyen que la paix pour écarter une attaque qu'il ne se croyait pas en état de soutenir. Il envoya des commissaires, comme pour traiter de la rançon du bacha Carembei; et par leur entremise, il fit promettre secrètement au despote de Servie dont il avait épousé la fille, et qu'il n'en avait pas moins dépouillé de ses états, qu'il le rétablirait, s'il engageait les autres princes ligués à conclure au moins une trêve supportable ¹. Le despote, nommé Georges, gagna d'abord Huniade, à qui l'on n'épargnait point les promesses, et qui obtint ensuite le consentement du roi Uladislas, peu porté d'ailleurs à continuer la guerre loin de la Pologne menacée par les Tartares: ainsi, au grand regret et contre les remontrances du cardinal-légit, le célèbre Julien Césarini, on conclut une trêve de dix ans aux conditions suivantes: qu'Amurat garderait la Bulgarie, et que toutes les autres possessions qu'il avait envahies de ce côté-là, seraient restituées à ceux qui les tenaient avant la guerre; qu'on rendrait tous les prisonniers faits de part et d'autre, nommément les fils du despote Georges de Servie. Le Turc, pour bien cimenter cette paix furtive, voulait qu'on la jurât sur la divine eucharistie; ce qui révolta la piété chrétienne, alarmée de la seule idée de donner en spectacle aux infidèles nos plus redoutables mystères. Elle fut néanmoins jurée sur l'Évangile par les chrétiens, et sur l'Alcoran par les Turcs (1444)

¹ Bonfin. 5 Dec. 6 Mart. Cron. l. 21





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

4.5 2.8
5.0 3.2 2.5
5.6 2.2
6.3 2.0
7.1 1.8

10
5.0
5.6

Amurat, se promettant bien de recouvrer par la suite ce qu'il rendait en Europe, envoya toutes ses troupes en Asie, afin d'accabler d'abord le prince de Caramanie, abandonné, pour ainsi dire, à la discrétion du Turc. Le cardinal Gondolmère, neveu du pape Eugène, qui commandait la flotte des chrétiens déjà rassemblée sur ces plages, fit savoir à Uladislas ce qui s'y passait. Il le pressait en même temps de seconder avec vigueur, selon ses promesses, des alliés éloignés et de bonne foi, qui s'étaient déjà exécutés avec tant de grandeur d'ame, lui représentant que jamais l'occasion n'avait été si belle que depuis que le Mahométan avait épuisé de troupes tous ses domaines d'Europe. L'empereur de Constantinople écrivit de son côté que les Occidentaux ne pouvaient plus différer à lui prêter la main sans imprimer une tache ineffaçable à leur mémoire; qu'il n'avait pas seulement rejeté la paix et l'alliance qu'Amurat lui avait offertes, mais qu'il tenait toutes ses armes prêtes contre lui, et avait déjà commencé les hostilités; que dans leur trêve tout avait été fait en fraude et par surprise de la part du Turc, disposé à reprendre les armes au premier moment favorable, malgré tous ses sermens; que ce jeu familier à ces infidèles, s'il arrêtaient les vainqueurs au milieu de leurs succès, les rendrait la fable de l'univers. Uladislas, Huniade et tous les grands de l'armée, préconisés jusque-là par la voix unanime de tant de rois et de tant de nations comme les sauveurs de la république chrétienne, commencèrent à rougir de leur irréflexion, et concurent un repentir amer d'avoir agi avec cette légèreté.

Le cardinal-légat, que le torrent des avis contraires avait arrêté dans ses premières réclamations, les fit valoir alors avec cette force de raisons qui caractérisait son éloquence. Il conjura les chefs de l'armée de bien envisager à quoi leur légèreté avait abouti: il dit qu'en engageant leur foi aux infidèles, ils avaient violé celle qu'ils avaient donnée antérieurement à toute l'Eglise militante, au premier pasteur qui est en terre le vicaire de Jésus-Christ, aux souverains ligués avec eux, à tous les princes et à tous les peuples chrétiens; et cela pour un mince avantage, pour un avantage illusoire, pour recouvrer la Mysie entièrement ruinée, et où le Musulman parjure rentrerait quand il lui serait expédient: qu'auraient-ils donc à répondre au père commun de tous les fidèles dont ils trompaient l'espérance; à l'empereur de Constantinople qui se tenait sous les armes depuis l'alliance qu'il avait contractée authentiquement avec eux, et qui les attendait pour marcher à un sûr et plein triomphe; aux Vénitiens et aux Génois qui avaient si ponctuellement équipé leur flotte; aux Bourguignons, qui, séparés de la mer par tant de provinces, l'avaient déjà franchie, et cou

[An 1
vraien
d'infic
foulé
qu'ils
ignom

Rev
nullite
les pro
la ren
la véri
tel étai
mais q
bien p
sans fo
les pris
était n
au lieu
leur ex
Æneas
son lég
l'oblige
Turc 1.

Le d
dans to
guerre,
coup m
teuse, a
sa défen
ménagé
l'espera
celui-là
Bulgare
l'empere
dait la fl
grie, pa
siège de
Turcs,
barquée
homme
avait jus
quand e

.En. sy

vraient l'Hellespont; à tout le monde chrétien qui les accuserait d'infidélité à leurs promesses, de lâcheté, et de perfidie, d'avoir foulé aux pieds tout droit social, et, au lieu de l'immortalité qu'ils avaient presque acquise à leur nom, de lui avoir imprimé une ignominie éternelle ?

Revenant encore, comme au point capital de la difficulté, à la nullité de la trêve conclue contre des engagemens antérieurs, il les pressa vivement de réparer une faute si honteuse, avant que la renommée eût donné plus d'éclat à cette infamie. Il ajouta qu'à la vérité on devait observer inviolablement un serment juste, et tel était celui qui les engageait envers le pape et les princes lignés; mais qu'un serment téméraire, fait au préjudice d'un tiers et du bien public, contre un traité précédent, en faveur d'un ennemi sans foi qui n'avait pas délivré, selon ses propres conventions, les prisonniers et les places des chrétiens, qu'un pareil serment était nul, et que son observation ne pouvait que déplaire à Dieu, au lieu de l'honorer; que pour écarter néanmoins tout scrupule, il leur en donnait l'absolution au nom du souverain pontife. *Aeneas Sylvius* rapporte en effet que le pape *Eugène* écrivit à son légat d'absoudre le roi *Uladislas* de son serment, et de l'obliger même par menaces à continuer la guerre contre le Turc ¹.

Le discours du légat fit tant d'impression, qu'on n'entendait dans toute l'assemblée que les cris de ceux qui demandaient la guerre, dût l'issue en être malheureuse; on répétait qu'il valait beaucoup mieux mourir pour la religion, que de traîner une vie honteuse, après avoir trahi avec elle ceux qui étaient plus zélés pour sa défense. *Huniade* même et le despote de Serbie, qui avaient ménagé la trêve, revinrent au sentiment commun, celui-ci dans l'espérance de recouvrer plus glorieusement sa principauté, et celui-là au moyen de la promesse qu'on lui fit de l'établir roi des Bulgares. Aussitôt après cette résolution, on l'envoya notifier à l'empereur de Constantinople et au cardinal-neveu qui commandait la flotte. *Uladislas* partit ensuite de *Segedin* dans la Basse-Hongrie, passa le Danube, et traversa la Bulgarie, sans s'arrêter au siège des places et des forts nombreux encore occupés par les Turcs, dans le dessein de faire sa jonction avec les troupes embarquées. Il fut joint en route par le prince de Valachie, grand homme de guerre, qui, par son habileté autant que par sa valeur, avait jusque-là défendu lui seul son pays contre les Turcs. Mais quand ce sage capitaine vit l'armée d'*Uladislas* extrêmement dimi-

nuée par la retraite de quantité de Valaques et de Polonois, qu'on avait licenciés aussitôt après la signature de la trêve, sans compter les auxiliaires de toute nation dont cet arrangement impolitique avait éteint la chaleur, il fit tout son possible pour empêcher le roi de s'avancer davantage, ou du moins pour lui faire attendre différens secours qu'on lui promettait. « Et que ferez-vous, » ajouta-t-il, contre le grand seigneur, avec une armée qui n'équivaut pas à son équipage de chasse? » Toutes ces instances étant inutiles, le généreux Valaque ne laissa pas que de lui donner quatre mille chevaux commandés par son fils; puis il alla pourvoir par lui même, dans cet imminent péril, à la défense de ses propres états.

Instruit à son tour de la rupture des traités et des mouvemens de l'armée chrétienne, Amurat ne vit plus de salut pour lui que dans son extrême diligence; mais ce qui le faisait frémir, c'était d'avoir à franchir des mers couvertes de la flotte ennemie. Soit par surprise, soit grace à la cupidité perfide des Génois, qu'on accusa d'avoir vendu le passage aux Turcs, à raison d'un écu d'or par tête, le sultan réussit à repasser en Europe avec toutes les troupes qu'il en avait tirées, et à joindre encore celles qui s'étaient rassemblées vers la Chersonèse de Thrace. Avançant à grandes journées au-devant des chrétiens, il les rencontra sur le rivage du Pont-Euxin, à Varne dans la Basse-Mésie, et se disposa sur-le-champ à leur livrer bataille. Le roi de Pologne n'était pas moins empressé de combattre, quoiqu'il fût tourmenté par un abcès qu'il avait à la poitrine. Le légat opina sagement à se retrancher auprès des montagnes, pour bien reconnaître les forces de l'ennemi, et pour attendre des nouvelles précises, tant de la flotte que des troupes grecques, avec qui l'on devait agir de concert. Plusieurs capitaines expérimentés furent de même avis, mais Huniade, emporté par le feu de son courage à la vue des bataillons qu'il avait si souvent rompus, dit qu'il connaissait l'ostentation musulmane; qu'on faisait toujours les armées turques beaucoup plus nombreuses qu'elles ne l'étaient; qu'après tout, quand toutes les forces de la Turquie seraient rassemblées, elles n'offriraient à la valeur hongroise que plus de lauriers à cueillir. D'après cet avis, dicté par une bravoure de soldat, le combat fut imprudemment résolu pour le lendemain; mais quand les deux armées furent en présence, Huniade fut si étonné de leur énorme disproportion, qu'il ne dissimula point au roi tout ce qu'on hasardait, et lui conseilla la retraite. Uladislas lui répliqua brusquement que son conseil venait trop tard; qu'il eût à se rappeler les assurances pompeuses qu'il avait données le jour précédent; qu'il n'était plus temps que de

[An
com
au l
hon
mes
l'arm
hom
nait
La
tin,
part
prem
et si
la m
l'euss
une a
pench
jusqu
perdre
brave
gauch
où le
ne lai
et de
montr
raison
règles
quelq
hongr
accabl
ans, e
à laqu
tés sol
tus, la
l'amou
sur un
lui-mê
ture h
au mo
jours.
Mai
une pi

combattre, avec le courage qu'il avait prématurément témoigné, au lieu de faire une retraite qui ne pouvait plus être qu'une fuite honteuse. Après cela, il donna ordre à chacun de prendre les armes, et de se tenir tout prêt à charger. Huniade rangea aussitôt l'armée en bataille. Elle n'était que de dix-huit à vingt mille hommes; et celle des Turcs, selon différens auteurs, en comprenait cent mille.

La bataille se livra le 10 de novembre 1444, veille de saint Martin, et assez long-temps on se battit avec une grande bravoure de part et d'autre ¹. Mais l'impétuosité des chrétiens ayant renversé les premières lignes des Turcs, Amurat en prit une terreur soudaine et si vive, qu'il ne pensait qu'à s'enfuir; et bientôt il fût sorti de la mêlée, si ses officiers, saisissant la bride de son cheval, ne l'eussent forcé à rétablir le combat. On se battit de nouveau avec une ardeur prodigieuse, et durant plusieurs heures la victoire pencha tantôt du côté des Turcs et tantôt du côté des chrétiens, jusqu'à ce que ceux-ci, accablés par le nombre, commençassent à perdre quelque terrain. Alors Uladislas, avec une troupe de ses braves, se jette au plus fort de la mêlée; et taillant à droite et à gauche, avance à travers les janissaires, jusque sur une colline où le sultan s'était posté : fougue de jeunesse et de désespoir, qui ne laissa point que de porter la terreur dans le cœur d'Amurat et de ses gens, et qui pouvait décider la victoire, si Huniade avait montré la même vigueur. Mais ce grand capitaine, qu'on ne peut raisonnablement soupçonner d'avoir eu peur, s'astreignit trop aux règles ordinaires; jugeant toute l'armée perdue s'il n'en sauvait quelque partie, il battit en retraite avec dix mille hommes, tant hongrois que valaques. Le roi eut son cheval tué sous lui, et périt accablé plutôt que vaincu: héros infortuné, âgé de moins de vingt ans, et déjà digne de l'immortalité, non-seulement pour sa valeur à laquelle on ne reprocha que l'excès, mais pour toutes les qualités solides et brillantes du corps et de l'esprit, pour de rares vertus, la tempérance, la frugalité, l'insigne piété, et même pour l'amour de la justice, qui ne l'empêcha pas néanmoins d'usurper sur un roi enfant le royaume de Hongrie. Amurat, attendri lui-même, lui décerna sur le champ de bataille une sépulture honorable, avec une colonne et des inscriptions qui pussent au moins perpétuer la mémoire d'un héros digne de plus longs jours.

Mais sitôt qu'il fut tué, on lui coupa la tête, et on l'éleva sur une pique à la vue de toutes les troupes. Les Turcs, qui commen-

¹ Naucier. Gener. 49, pag. 466.

çaient à désespérer, tant de la vie du sultan que de leur propre salut, reprirent courage, et à leur insu, pour ainsi dire, remirent en fuite ceux qui les faisaient fuir, et remportèrent, contre leur attente, une pleine victoire. Déjà ceux d'entre eux que l'irruption d'Uladislas avait d'abord dissipés, s'étaient répandus dans les places voisines, et y avaient publié que les chrétiens étaient vainqueurs. Ceux même qui avaient soutenu le combat jusqu'à la fin, ignorant encore que la victoire fût restée au sultan, et ne sachant où les chrétiens s'étaient retirés depuis leur fuite, craignirent que ce ne fût là qu'un piège; et demeurèrent deux jours sans oser piller le camp des vaincus. Tous les soldats polonais néanmoins, selon le torrent des auteurs, périrent jusqu'au dernier, avec la plupart des Hongrois, soit sur le champ de bataille, soit dans les campagnes où ils se dispersèrent. Les seigneurs et les évêques furent jetés dans les fers. *Ænéas Sylvius* dit que le cardinal Julien, fuyant à cheval, et déjà soustrait aux poursuites des Turcs, fut assassiné par des voleurs qui le croyaient chargé d'argent. Telle fut la fin de cet excellent homme, ainsi qualifié par les Grecs mêmes, et digne de toute sa célébrité, par ses vertus, par sa doctrine, par son éloquence, par son influence sur les plus grandes affaires de deux conciles généraux, avant l'âge de quarante-six ans où il périt. Tout lui avait réussi, excepté la conduite des armées, étrangère à son état.

Le malheureux Jean Paléologue, empereur d'Orient, ou pour mieux dire de la ville de Constantinople enclavée dans l'empire des Turcs, s'attendait, après la bataille de Varne, à tous les emportemens de la vengeance de la part d'Amurat. Le sultan usa d'une modération à peine croyable, lui accorda la paix à sa première demande, et l'observa ponctuellement tout le reste de sa vie. On ne le vit point s'enfler de cette victoire; loin d'en témoigner la joie qui lui était ordinaire dans ces rencontres, il paraissait triste, rêveur, et répondit un jour à ceux qui lui en demandaient la raison, qu'il ne voyait point de plus grand malheur que de vaincre souvent à ce prix. C'est pourquoi, sans poursuivre ses avantages, il s'en retourna vivre paisiblement dans sa capitale d'Andrinople: il avait perdu au moins trente mille hommes de ses meilleures troupes. On dit que, voyant tout tomber ou plier au tour de lui, il tira de son sein l'acte de la trêve signé par les chrétiens, et leva les mains et les yeux au ciel, en conjurant Jésus Christ, s'il était véritablement Dieu, d'en punir les violateurs parjures: on ajoute qu'à l'instant l'armée chrétienne se débanda. En se rappelant ce que nous avons dit de la foi violée à l'égard du pape et des princes chrétiens, par le traité contraire et conclu depuis avec Amurat,

[An 1
peut-
les pr
qu'on
qu'on
est m
par ce
les pr
chréti

Le
tes de
avait
au-del
des fo
vicaire
du cor
bre 14
Syrie
tychés
à Rom
Ignace
par la
res sar
que le
princip
de la
depuis
ment
soum
nuant
congré
aussi l
des Ch
doctrin
Tarse
son re
solemn
tholiqu
La b
vacans
infidél
dant le

Con

peut-on raisonnablement imaginer que le ciel ait fait intervenir les prodiges pour punir l'infraction de ce nouvel engagement, qu'on n'avait pu contracter sans fouler aux pieds tout ce qu'on devait au corps entier de la république chrétienne? Il est même des auteurs qui justifient absolument cette conduite, par ce qu'Amurat avait le premier violé son traité, en retenant les prisonniers et les places qu'il s'était obligé à rendre aux chrétiens.

Le pape Eugène fut accablé de douleur, quand il apprit les suites de la journée de Varne, qui faisait évanouir l'espérance qu'on avait conçue de tenir au moins les Turcs relégués pour long-temps au-delà du Bosphore. Il s'efforça de s'en consoler, dans l'exercice des fonctions propres uniquement au successeur de Pierre et au vicaire du Sauveur de tous les hommes. Dans la première session du concile de Rome, tenue au palais de Latran le 30 de septembre 1444, il réunit à l'Église romaine les peuples chrétiens de la Syrie et de la Mésopotamie, qui étaient infectés des erreurs d'Eutychès et des Grecs¹. L'archevêque d'Edesse, nommé Abdala, vint à Rome, de ces extrémités de l'Orient; et, au nom du patriarche Ignace, reçut, après quelques conférences, une confession de foi, par laquelle il reconnaissait qu'il y a dans Jésus-Christ deux natures sans confusion, ainsi que deux volontés sans opposition, et que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme d'un seul principe. On vit avec admiration que ces frères, séparés du centre de la catholicité par tant de mers et de terres incultes, et plongés depuis si long-temps dans les ténèbres de l'erreur, étaient entièrement orthodoxes, à la réserve de ces trois articles, auxquels ils se soumirent dès qu'ils les confirent. Le concile de Latran continuant toujours, le 7 du mois d'août de l'année suivante, dans une congrégation générale, Elie, évêque des Maronites qui tenaient aussi les erreurs d'Eutychès, et Timothée de Tarse, archevêque des Chaldéens, entachés du nestorianisme, revinrent à la saine doctrine avec tout leur peuple et leur clergé. L'archevêque de Tarse était venu en personne, et l'évêque Elie avait envoyé Isaac son représentant au concile, où tous deux firent une profession solennelle de la foi romaine, et furent admis à la communion catholique (1445).

La bataille de Varne, entre autres effets désastreux, avait rendu vacans deux trônes fort exposés l'un et l'autre à la rapacité des infidèles². Les Hongrois, pour remplir le leur, portèrent cependant leurs vues sur un prince de cinq ans, soit qu'ils eussent un

¹ Conc. tom. XIII, p. 1222 — ² Thuros c. 441 et 45, Dubrav. l. 28.

reste d'inclination pour ce même Ladislas qu'ils avaient d'abord rejeté à cause de son enfance, soit qu'ils ne vissent point de moyen plus propre à étouffer les factions si dangereuses dans les circonstances présentes, que de couronner le sang de leurs anciens rois. Mais pour tenir les rênes dans un gouvernement si agité et des conjonctures si difficiles, on établit régent du royaume le célèbre Huniade, auquel on sut gré alors de s'être conservé pour le salut de la patrie et de la religion. Il ne fallut pas moins que ce grand homme pour les préserver d'une ruine entière, durant un interrègne de plus de six ans, causé par l'obstination de l'empereur Frédéric à retenir près de lui le jeune Ladislas son neveu. Durant ce temps-là, le régent eut à combattre, tantôt cet empereur, et tantôt les Turcs; et dans ses luttes avec ceux-ci il fut tantôt vainqueur, tantôt vaincu, sans jamais rien perdre de sa force d'ame, et faisant redouter aux infidèles jusqu'à ses défaites. Les Polonais, après s'être obstinés à révoquer en doute la mort du roi Uladislas, élurent enfin pour lui succéder le duc de Lithuanie, qui refusa d'abord la couronne. Ce ne fut qu'après une seconde élection qu'il l'accepta, et qu'il prit avec le diadème le nom de Casimir IV, le 26 de juin 1447¹.

Vers le même temps mourut l'empereur de Constantinople Jean Paléologue, deuxième du nom, à la mort duquel les historiens grecs et latins assignent des époques qui varient considérablement². Ils s'accordent tous sur l'état déplorable où restait son empire, à raison de la puissance formidable des Turcs, de l'extrême faiblesse des Grecs, et surtout des querelles de politique et de religion qui divisaient ceux-ci. Des quatre frères de l'empereur, qui mourut sans laisser d'enfant, Constantin et Démétrius étaient les deux plus âgés; celui-ci tenait pour le schisme, et l'autre pour l'union: mais ils étaient bien plus divisés encore par leurs prétentions au trône. Constantin l'emporta, par le moyen du grand-seigneur, qui fut choisi pour arbitre, et qui, en disposant ainsi de l'empire, parut préluder à la puissance absolue qu'y exercerait bientôt son fils et son successeur.

L'empereur d'Occident continuait toujours ses soins pour la paix de l'Eglise, sans se départir du dessein, peu goûté du pape Eugène, d'assembler un nouveau concile. Comme chacun persistait assez modérément dans sa prétention particulière, il survint un événement qui sembla d'abord devoir tout brouiller, et qui ouvrit néanmoins une issue à ce labyrinthe. Le pape ayant déposé les archevêques de Trèves et de Cologne, comme fauteurs a. dans

¹ Cron. 1. 22. — ² Naucl. Gener. 59, pag. 470

d'abord le moyen circonscrits rois. té et des e célèbre ur le sa- ce grand un inter- empereur t. Durant erreur, et tût vain- e d'ame, Polonais, Wladislas, efusa d'a- tion qu'il IV, le 26

de l'antipape Félix, les autres électeurs de l'empire, assemblés à Francfort, convinrent entre eux que si Eugène n'annulait cette déposition, ils adhèreraient à celle qui avait été faite de lui-même par le concile de Bâle. Ils envoyèrent aussitôt après vers l'empereur¹ pour lui déclarer cette résolution et le prier de la soutenir. Frédéric l'improva hautement, la traitant d'inique et d'impie, comme faisant dépendre d'un intérêt privé l'état et l'autorité du vicaire de Jésus-Christ; mais il envoya Ænéas Sylvius, alors secrétaire de l'empereur, afin de représenter au pape combien il lui importait de ménager les esprits en des conjonctures si critiques. Eugène, qu'un tact sûr guidait toujours dans ces circonstances décisives, ne balança point à faire ce qu'on lui demandait, et renvoya vers les princes allemands les légats Thomas de Sarsane, déjà évêque de Bologne, et Jean de Carvajal, espagnol d'une grande prudence (1446).

Le conciliabule de Bâle, réduit presque à rien par la mort et la défection journalière de quelqu'un de ses membres, voulut encore avoir l'air d'influer sur ce qu'on allait résoudre. Ces évêques ou ces clercs, qui avaient rejeté avec tant de hauteur tous les projets d'abrogation et de translation de leur assemblée, quand ils avaient été proposés avec ménagement par le pape, ou même par l'empereur, rendus enfin pacifiques et modestes par le décri où ils étaient tombés, et par la vénération qui se réveillait dans tous les cœurs pour le pontife légitime, déclarèrent par un décret formel qu'il n'y avait point de voie plus propre qu'un nouveau concile pour terminer le schisme, et qu'ils transférait le leur au lieu qu'indiqueraient l'empereur et les princes de l'empire : après quoi ils envoyèrent le cardinal d'Arles, leur chef, à la diète nouvelle, où l'on devait entendre les légats d'Eugène. D'après les conseils d'Ænéas Sylvius et des autres ministres de l'empereur, on y proposa quelques demandes, moyennant la concession desquelles les Eglises d'Allemagne devaient mettre fin à leur neutralité, et obéir au pape Eugène comme au seul souverain pontife. L'affaire fut consommée au commencement de l'année suivante, par les ambassadeurs que l'empereur et les princes envoyèrent à Rome; mais dès-lors le succès parut si certain, que le pape, pour récompense, créa cardinaux ses légats encore absents, et leur envoya le chapeau sur la route. Il était temps de faire cardinal Thomas de Sarsane, si le successeur d'Eugène devait être tiré du sacré collège, puisqu'il ne restait que quelques mois de vie à ce pontife, qui peu après cette promotion fut attaqué de la maladie dont il ne releva point.

¹ ÆD. Sylv. Comm. l. I. Antonin. tit. 22, c. 11.

Eugène plaça néanmoins encore sur le chandelier une des plus brillantes lumières de ce siècle, mais si attentive à tempérer son éclat par tous les pieux artifices de la modestie, qu'elle se déroba presque aux yeux qu'elle frappait continuellement. Depuis neuf mois le siège important de Florence demeurait vacant, malgré la foule des compétiteurs qui aspiraient à ce riche archevêché, les uns portés par les citoyens de cette ville, les autres par les brigues de la cour romaine¹. Mais Eugène voulait un évêque tel en tout que les Florentins en corps le lui avaient demandé, c'est-à-dire, un prélat docte, saint; expérimenté et Florentin lui-même, afin de mieux connaître les mœurs, et de mieux gagner l'affection du peuple qu'il aurait à conduire. Le pape avait si fort à cœur de remplir ces vœux édifiants, surtout pour une ville qui lui avait toujours témoigné un attachement particulier, qu'au milieu de tant d'affaires majeures qui devaient absorber toute son attention, celle-ci paraissait l'occuper uniquement. Un jour qu'il prenait quelque relâche auprès d'un frère dominicain, peintre habile et facétieux, dont la conversation ne l'égayait pas moins que le talent, il lui dit que l'archevêché de Florence lui causait plus de soucis que toute l'Eglise. « Ils me demandent un saint, un sage, » un savant, et qui soit Florentin : où trouver cette merveille? » Je n'en dors point depuis neuf mois. — Vous voilà bien embarrassé, répartit le frère; vous trouverez tout cela dans notre Père Antonin.

A ce nom, Eugène fut comme un homme à qui on tire le bandeau qui lui dérobait la lumière. Il se piqua contre lui-même, et rougit de n'avoir vu, pour ainsi dire, que par les yeux d'un autre un mérite qui lui était si personnellement connu. Il le proposa sur-le-champ, et le diocèse l'accepta unanimement avec le plus grand respect et la plus vive allégresse. Antonin avait cinquante-cinq ans, était entré dans l'ordre de saint Dominique dès l'âge de seize ans, et en avait gouverné plusieurs monastères dans presque toutes les bonnes villes d'Italie, qui de leur côté l'employèrent à des négociations très-épineuses. Dans tous les lieux et tous les emplois, il s'était concilié la plus haute estime par sa sainteté, sa doctrine, son habileté dans le gouvernement monastique et dans la conduite des plus grandes affaires. Mais si toute sa modestie ne put éclipser des talens d'un si grand éclat, jamais non plus tout cet éclat ne causa le moindre éblouissement à sa modestie. Bien affermi dans le saint éloignement des dignités ecclésiastiques, seul garant irrécusable de la vraie sainteté, il prit une résolution ferme

¹ Baill. tom. II, p. 185.

de ne point accepter l'épiscopat. Il reçut la nouvelle de sa nomination, comme il retournait à Naples avec son neveu et un frère de son ordre, après la visite de l'un de ses monastères. Quittant aussitôt la route de cette grande ville, où sa célébrité ne lui permettait pas de demeurer inconnu, il s'avança précipitamment vers la mer, dans le dessein de passer en Sardaigne, et de se tenir caché le reste de ses jours parmi ces insulaires demi-sauvages; mais ses compagnons, prétextant l'obéissance qui était due au vicaire de Jésus-Christ, empêchèrent absolument le saint de s'embarquer, et usèrent même d'une sorte de violence pour le ramener jusqu'à Sienne. Là il résista invinciblement à toutes les voies de la persuasion et à toutes les prières; il fallut un ordre formel du souverain pontife, qui en même temps lui envoya ses bulles gratuitement, avec défense rigoureuse de laisser plus long-temps son Eglise sans pasteur. Il en prit enfin possession, après beaucoup de plaintes et de larmes, que ne partagea point son peuple, qui s'abandonna tout au contraire à une joie presque démesurée (1446).

Eugène IV, au terme de sa carrière, s'empressa aussi de donner à saint Nicolas de Tolentin¹, au moins après le trépas, la célébrité à laquelle ce brillant flambeau de l'ordre des ermites de saint Augustin s'était constamment dérobé pendant la vie. Déjà même il y avait plus d'un siècle que ce mortel admirable, fruit de bénédiction, accordé aux vœux de parens stériles, règle vivante et constant modèle d'un ordre fervent, l'objet de l'édification et de l'admiration publique dans tous les lieux où il s'était montré; il y avait, disons-nous, cent quarante ans qu'il était mort avec la réputation d'un saint, et même d'un thaumaturge, sans qu'on pensât à le tirer des ombres du tombeau, où il était passé de l'obscurité du cloître, peu différent pour lui d'un lieu de sépulture. Mais le Seigneur se plaît surtout à glorifier ceux des saints qui se sont le plus dépréciés eux-mêmes; et le vicaire de Jésus-Christ, entrant dans ces vues, inscrivit avec une grande solennité l'humble Nicolas au nombre des élus dignes de l'imitation et de la vénération publiques. Depuis le décès du saint, il s'était continuellement opéré à son tombeau des miracles plus éclatans encore, et en bien plus grand nombre que ceux qu'il avait faits de son vivant.

Les ministres de paix, qui devaient rétablir l'harmonie parfaite entre l'empire et le chef de l'Eglise, arrivèrent enfin à Rome, comme il ne restait à Eugène que le temps nécessaire pour con-

¹ Bullar. tom. 1, Eugèn. IV, const. 47

sommer cette grande œuvre. Le jour même où ils firent leurs propositions, le pape, après les avoir entendus, fut réduit à garder le lit qu'il ne devait plus quitter que pour le tombeau. Ænéas Sylvius, chargé de la parole, comme le plus habile à la manier entre les agens impériaux, dit que le corps germanique apportait la paix, mais qu'il venait aussi la chercher, et qu'elle dépendait de quelques articles, dont la concession pouvait seule guérir les cœurs ulcérés de cette nation, et les attacher solidement à l'unité. Outre le rétablissement des archevêques déposés de Cologne et de Trèves, on demandait trois choses : la première, d'assembler un concile général dans le temps et le lieu qui seraient désignés ; la seconde, de reconnaître l'autorité et la prééminence des conciles généraux ; et la troisième, de libérer l'Eglise d'Allemagne des charges onéreuses dont elle se plaignait. Le pape, arrêté par sa maladie, donna pouvoir aux cardinaux de traiter en son nom ; et lorsqu'on lui eut fait le rapport des conventions projetées, il approuva le tout en général, et ordonna d'en expédier des lettres ; après quoi les ambassadeurs, introduits auprès du malade, lui firent leurs soumissions, et lui promirent obéissance au nom de leurs commettans. Ænéas Sylvius, qui fut encore chargé par Eugène de rédiger la bulle, et qui de secrétaire de l'empereur devint ainsi secrétaire du pape, après l'avoir été de l'antipape Félix, remit sur-le-champ cette pièce aux ambassadeurs¹.

On y voit que ce qui intéressait le plus les Allemands, n'était, ni la célébration d'un nouveau concile, ni la puissance ou prééminence des conciles en général. La bulle regarde surtout la distribution des bénéfices, la juridiction des évêques, les droits des princes, les annates, les communs services ; à cet égard, elle accorde ou confirme beaucoup de privilèges à la nation germanique. Elle absout aussi tous ceux qui avaient adhéré à l'assemblée de Bâle depuis sa rupture, pourvu qu'ils reviennent à l'unité de l'Eglise, et les rétablit dans leurs dignités, offices et bénéfices. Au moyen de ces concessions ou confirmations, sans plus incider sur ce qui pouvait nuire à la réconciliation parfaite, on regarda mutuellement l'accord comme inébranlable, et l'on ne s'occupait plus que des actions de grâces et des réjouissances extraordinaires qu'occasionait cette heureuse issue dans toute l'étendue de Rome (1447).

Il y a apparence que les princes allemands qui agissaient de concert avec les Français, et qui les avaient admis à leurs assemblées, se relâchèrent sur les articles les plus contraaires aux droits du pontife romain, par les conseils moderés et les sages

¹ Cochl. Hist. Huss. l. 9. Pfc II, Comment. l. 1.

tempéramens de la cour de France. Le roi Charles VII, animé du zèle le plus vif pour le rétablissement de l'unité catholique, fit un projet d'accommodement qui écartait tous les préjugés nationaux, et les différends les plus difficiles à concilier. Il n'y était pas question de convoquer un nouveau concile, ni même de confesser expressément l'autorité du concile œcuménique sur le pape, tout décidé qu'eût été cet article à Bâle et à Constance pour le temps de schisme. On demandait simplement que les procédures et les censures respectives des deux partis fussent réputées non avenues, qu'Amédée de Savoie, dit Félix V, eût dans l'Eglise le rang le plus élevé après le souverain pontife, et que l'on conservât à ses partisans leurs offices et leurs dignités. Par ce moyen, Félix devait renoncer au pontificat, et partout Eugène devait être reconnu pour seul et vrai pape ¹. Ce plan dressé à Tours sur la fin de l'an 1446, et porté en premier lieu aux Pères de Bâle, ne parvint à Rome qu'après la mort d'Eugène IV, qui arriva le 23 de février de l'année suivante, la seizième de son pontificat, et de son âge la soixante-quatrième.

Sitôt qu'on avait su la vie du pape en péril, le saint archevêque de Florence, sans qu'il fût appelé, était venu pour lui administrer les derniers secours de l'Eglise. Eugène, comme tous les grands, instruit le dernier du peu d'heures qu'il avait à vivre, montra d'abord beaucoup d'étonnement : mais rappelant aussitôt la fermeté de courage et les grands sentimens de religion qui l'avaient animé toute sa vie, il fit rassembler dans sa chambre tous les cardinaux qui se trouvaient à Rome, afin de pourvoir, autant qu'il le pouvait encore, au bien de l'Eglise. Durant son long pontificat, tous, à la réserve d'un seul, avaient reçu de lui le chapeau. Il les exhorta paternellement à la concorde et à l'union fraternelle, à l'exemple de Jésus-Christ, qui, avant de se livrer à la mort, avait légué sa paix à ses disciples, comme l'héritage le plus précieux. Il les conjura, par ce qu'il y a de plus sacré, d'établir dans un saint concert un digne vicaire de l'éternel Pasteur ; de préférer dans ce choix, à tout intérêt particulier le bien public, la gloire de l'Eglise, le service de Dieu ; et surtout de choisir une personne que l'esprit de charité et de modération, si spécialement nécessaire à un pape dans ces conjonctures, rendît agréable à tout le monde. « Dieu veuille me pardonner, ajouta-t-il ², les fautes que j'ai pu » commettre dans l'administration de cette dignité formidable ! » J'avoue qu'il est arrivé bien des choses fâcheuses au saint siège » tandis que je l'occupais ; mais toujours mes intentions furent

¹ J. Chart. p. 129 Spicil. t. iv, p. 521. — ² Platina in Eugen. iv. AEn. Sylv. Eug. rop. c. 58.

» droites, et ma consolation en ce moment terrible, c'est que la
 » divine miséricorde a plus d'égard à la bonne volonté qu'au suc-
 » cès. J'avais sans doute pris trop de plaisir à me voir élevé aux
 » grandeurs qui m'échappent comme une ombre, et le Seigneur a
 » usé des revers pour me faire sentir l'instabilité des choses hu-
 » maines. » Eugène, fort éloquent sur cet article, au moins à ce
 » dernier moment, s'écriait devant tout le monde : « O Gabriel !
 » (c'était son nom de baptême) ô Gabriel ! qu'il te serait bien plus
 » avantageux de n'avoir jamais été, ni pape, ni cardinal, ni évê-
 » que ; mais d'avoir fini tes jours comme tu les avais commencés,
 » en suivant paisiblement dans ton monastère les exercices de ta
 » règle ! »

Eugène fut toutefois un des plus grands papes, quoiqu'un des moins heureux. Il eut toutes les qualités qui font révéler et chérir les grands, l'élévation de l'esprit, la fermeté du courage, la noblesse des goûts et des manières, la libéralité et la bienfaisance, le don de la parole, le talent des affaires, l'amour des lettres sans être bien savant lui-même, et, ce qu'on ne peut trop apprécier dans sa place et dans son siècle, la sagesse de ne point intervenir dans les différens temporels des princes. Sa vie fut édifiante et régulière ; il se montra extrêmement charitable envers les pauvres, et très-zélé pour la réduction des sectes, qu'il eut le bonheur de réunir en si grand nombre au centre de l'unité. Un historien ecclésiastique², plus abondant que judicieux, dans sa compilation sans choix et sans discernement, l'accuse d'une ambition odieuse, et d'avoir entretenu le schisme, dans la seule vue de maintenir son autorité. Mais ne lui eût-on pas reproché avec plus de sens et de justice l'imprudence, la pusillanimité, l'abandon du devoir, la trahison même et la prostitution de l'épouse de Jésus-Christ, si, sur l'ordre de huit évêques et d'un amas confus de clercs travestis en successeurs des apôtres, il fût descendu de la chaire apostolique, pour y élever un intrus avéré ? Eugène IV était naturellement si modeste, qu'en le voyant en public, on l'eût pris, dit un écrivain du temps³, pour une vierge timide qui n'a pas l'assurance de lever les yeux. Faisons observer cependant qu'on en a dit trop de bien comme trop de mal. C'est le sort de tous les grands, dans des situations même beaucoup moins critiques.

Dix jours après les funérailles du pape défunt, selon la coutume, on ouvrit le conclave, où entrèrent dix-huit cardinaux ; et d'abord on eût donné pour certain que le pieux et savant cardinal Prosper Colonne lui succéderait, si ce n'eût été un point de fait, déjà

¹ Ampliss. Collect. præf. t. VIII, p. 14. — ² Le P. Fabre. — ³ Volaterr. I. 22.

passé en proverbe, que celui qui entre pape au conclave n'en sort que cardinal. Colonne, après différens scrutins où il eut toujours le plus de suffrages, sans néanmoins atteindre aux deux tiers, vit tout-à-coup ses espérances passer à Thomas de Sarsane, autrefois chartreux, et alors cardinal-évêque de Bologne, qui parut fort étonné de sa fortune, et voulut s'en défendre en se disant indigne d'un rang si élevé. *Ænéas Sylvius* rapporte néanmoins deux songes prophétiques, l'un où l'empereur Frédéric III se vit couronner par Thomas cinq ans avant son élection; et l'autre, où Thomas lui-même vit Eugène IV, la veille de sa mort, se dépouiller des ornemens pontificaux pour l'en revêtir ¹. Des observateurs non moins minutieux remarquèrent aussi que dans le conclave, tandis que les cellules des autres cardinaux se tendaient de vert ou de violet, le cardinal de Sarsane voulut que la sienne fût tendue de blanc. Quoi qu'il en soit de ces observations, le cardinal de Sarsane, peu puissant dans le sacré collège, réunit sur sa personne les deux tiers des suffrages, et fut instamment prié de ne pas se refuser aux besoins de l'Église. Il donna son consentement, et fut créé pape le 6 de mars 1447, veille de saint Thomas d'Aquin dont il portait le nom. Il prit sur le saint siège celui de Nicolas V en mémoire du saint cardinal Nicolas Albergati, qu'on prétend encore lui avoir prédit qu'il serait pape. Il était de si basse extraction, que sa mère Andréole, quoique mariée à un médecin, avait, selon Frégose, vendu publiquement des œufs et des volailles ². Mais sa piété et son habileté en tout genre de sciences et de connaissances lui avaient acquis tant d'estime, qu'en moins de seize mois, elles lui firent déferer l'évêché de Bologne, le chapeau de cardinal et enfin la tiare. Sa douceur, sa modestie, si nécessaires à un pape dans les circonstances où il se trouvait, se distinguaient entre toutes ses autres vertus.

Après son élection, le 20 de juillet de la même année, l'empereur Frédéric assembla au pays de Mayence les princes d'Allemagne, tant ecclésiastiques que séculiers, et y fit confirmer l'obéissance déjà rendue par les ambassadeurs de l'empire, d'abord au pape Eugène, puis à Nicolas son successeur. En même temps la neutralité fut totalement abolie, et toute communication rompue tant avec le prétendu pape Félix qu'avec les évêques ou les prêtres de son parti, qui prenaient toujours à Bâle et à Lausanne le nom de concile. L'empereur, à ce sujet fit publier un édit, portant que chacun eût à reconnaître sincèrement et invariablement Nicolas V pour seul et indubitable pontife, vicaire de Jésus-Christ, et suc-

¹ Comment. Pii II. — ² Diet. et Fact. Mém. 1. 5. c. 4.

cesseur légitime de saint Pierre ; qu'on lui rendit une obéissance réelle et entière, et qu'on rejetât avec mépris tout acte revêtu du nom de Félix qui avait usurpé le pontificat, émané de l'assemblée de Bâle ¹. Ce trait de vigueur porta le dernier coup à l'autorité depuis long-temps défaillante de cet étrange concile, et fit songer sérieusement Amédée à se démettre de sa papauté chimérique.

Il y était d'ailleurs sans cesse porté par les pressantes sollicitations du roi Charles VII, d'intelligence avec Louis de Savoie, fils et successeur d'Amédée. Charles, qui avait été constamment attaché au pape Eugène, ne balançait point à reconnaître Nicolas, et le fit assurer, aussitôt après son élection, des soins que l'on continuait de prendre en France pour la destruction du schisme. Le duc Louis, prince sensé et très-peiné du rôle ridicule qu'on faisait jouer à son père, fit secrètement un voyage à Bourges, afin de s'aboucher avec le roi, qui avait invité les princes étrangers à venir traiter en commun avec les Français des besoins pressans de l'Eglise. On vit à Bourges des ambassadeurs non-seulement de l'Allemagne, mais de l'Angleterre même, nonobstant l'animosité qui subsistait toujours entre cette couronne et celle de France. Comme on y revenait encore au projet d'un nouveau concile, et au maintien de l'autorité des conciles en général ; pour ménager avec sagesse les dispositions des esprits, il fut dit qu'il n'était rien de plus juste que de procurer la célébration d'un concile œcuménique, que de maintenir en toute manière la prééminence de ces saintes assemblées ; que le roi désirait même que le nouveau concile se tint dans son royaume, et cela dans le cours de l'année prochaine ; qu'il aurait soin d'obtenir du pape Nicolas la bulle de convocation, ainsi que de lui faire reconnaître et révéler, à l'exemple de ses prédécesseurs, la puissance éminente du concile de Constance, et généralement de tous les conciles représentant l'Eglise catholique ². Revenant ensuite à son objet, il fit sentir qu'il convenait, avant toutes choses, d'éteindre les divisions qu'avait causées dans l'Eglise le différend du pape Eugène avec le concile de Bâle ; qu'il fallait pour cela supprimer toutes les sentences rendues, et tous les appels interjetés de part et d'autre, régler et assurer le rang qu'il convenait d'accorder à Amédée de Savoie après qu'il aurait renoncé à la papauté, pourvoir à l'état de ses officiers, et confirmer la possession de leurs bénéfices et dignités à tous ceux qui en avaient été pourvus dans son obéissance. Tel fut le plan de la réconciliation, qui fut adopté de tout le monde ; après quoi il

¹ Cohli. 9, in fin. -- ² Hist. Chron. Car. VII p. 459, Conc. Hist. tom. IX p. 1321. Spic. tom. IX p. 321.

ne s'ag

On ti
juillet d
trouver
eile, co
français
Dunois
part de
vint le
du parti
nipoten
Lyon, sa
en cas q
ceux qu
ques de
soumett

Les a
instruct
le cons
plus de
mais à c
mériter
et tous
pour ses
concile
en se dé
ner à u
fin de ce
nait tou
au daup
cembre.
maître a

Cepen
que, et
pontife
princip
bénéfici
plusieur
pagné d
enfin le
qui fut
avril 14

ne s'agit plus que de le faire agréer à Félix et à son concile.

On tint pour cela de nouvelles conférences à Lyon, au mois de juillet de cette même année 1447. Les ambassadeurs d'Angleterre s'y trouvèrent encore avec ceux de l'Allemagne, ceux du roi de Sicile, comte de Provence, et un choix illustre de plénipotentiaires français, à la tête desquels on avait mis le fameux comte de Dunois, afin de donner le plus grand poids à la mission. De la part de Félix, qui avait eu vent des préliminaires de Bourges, vint le cardinal d'Arles, avec quelques autres fauteurs principaux du parti. Le roi, dans les instructions qu'il avait données à ses plénipotentiaires, n'approuvait pas qu'aucun député de Bâle vînt à Lyon, sans néanmoins défendre positivement de les y recevoir; mais en cas qu'ils s'y présentassent, on ne devait pas souffrir qu'aucun de ceux qui avaient été créés cardinaux par Félix, parût avec les marques de sa dignité: avant toute chose on devait leur proposer de se soumettre à Nicolas V, et de faire renoncer Félix au pontificat.

Les ambassadeurs de France, s'écartant de l'esprit de ces instructions, se transportèrent à Genève où était alors Félix, par le conseil de l'assemblée, et dans l'espérance d'y négocier avec plus de succès. Félix en effet consentit à quitter le pontificat, mais à des conditions que le légitime pontife jugea ne pas même mériter une réponse. Il voulait tenir la qualité de légat apostolique, et tous les traitemens qu'il demandait tant pour lui-même que pour ses partisans, non de la grace du pape, mais de l'autorité du concile dont il contestait, au moins indirectement, la légitimité en se démettant. Ce fut sans doute afin de l'intimider et de l'amener à une soumission plus convenable, que Nicolas publia sur la fin de cette année une bulle fulminante, par laquelle il abandonnait toutes les terres de la maison de Savoie au roi Charles VII et au dauphin, son fils; puisque ce jour-là même, douzième de décembre, on vit paraître une autre bulle qui laissait ce monarque maître absolu de l'accommodement.

Cependant, pour satisfaire aux plaintes de la nation germanique, et cimenter dans son sein le rétablissement de l'unité, le pontife y envoya le cardinal de Carvajal en qualité de légat. Les principaux griefs des Allemands roulaient sur la distribution des bénéfices; en cela ils se prétendaient excessivement lésés. Après plusieurs conférences entre le légat et l'empereur Frédéric, accompagné des princes ecclésiastiques et laïques de l'empire, on fit enfin le règlement qui porta le nom de concordat germanique, et qui fut confirmé par une bulle de Nicolas V, en date du premier avril 1448¹. On y laissa au souverain pontife le droit de nommer

¹ Bullar. tom. 1, Nicol. V Const. 1.

à tous les bénéfices des grandes Eglises, comme aussi à toutes dignités et à tous bénéfices qui vauqueraient en cour de Rome, considérables ou médiocres, simples ou onéreux, séculiers ou réguliers, électifs ou non électifs, enfin à tous ceux des cardinaux, et des officiers de la cour romaine, en quelque lieu que meurent ceux qui les possèdent. D'un autre côté, on arrêta que les élections canoniques se feraient dans les métropoles, les cathédrales et les monastères, à charge d'être confirmées par le saint siège, dans le temps marqué par les anciens décrets. Quant aux autres dignités et bénéfices, à la réserve des dignités principales des cathédrales et des collégiales, on convenait que le pape et l'ordinaire alternativement y pourvoiraient chacun pendant six mois de l'année, de telle manière, cependant, que si, dans trois mois à compter de la vacance du bénéfice laissé à la nomination du pape, on n'en produisait point l'acte, l'ordinaire y pourvoirait; et quant aux annates, qu'on paierait celles des cathédrales et des abbayes d'hommes selon la taxe de la chambre apostolique, excepté pour les bénéfices dont le revenu n'excédait pas la somme de vingt-quatre florins d'or, lesquels seraient conférés *gratis* par le saint siège.

Le légat Jean de Carvajal passa, selon les ordres du pape, de la Germanie dans la Bohême, où l'on croyait qu'il ne s'agissait plus que de mettre la dernière main au rétablissement de la religion et de l'ordre public; mais on y reconnut, ce qu'on expérimenta de tout temps, qu'une secte abattue est bien loin d'être anéantie. tant qu'elle a des fauteurs animés par cet esprit de faction qui ne dogmatise qu'afin de brouiller, et surtout tant qu'un prêtre ambitieux en a toute la confiance¹. A la naissance de Ladislas, fils posthume de l'empereur Albert, roi de Bohême, les états de ce royaume, poussés par les hussites, avaient refusé de se soumettre à ce descendant de Sigismond, prétextant son enfance, et ils avaient offert la couronne à différens princes, qui eurent la générosité de la refuser. Ils avaient ensuite nommé deux administrateurs Praezech ou Petarscon, choisi par les hussites, et Meinard de Neuhauf par les catholiques. Petarscon, livré aux sectaires qui avaient surpris sa probité, ne laissait pas que de révéler la vertu de Meinard, pour qui il montra une déférence étonnante en mille circonstances; mais il était l'ami intime, ou plutôt la dupe des fourberies de Roquesane, ce prêtre parjure et ambitieux, hérétique ou catholique suivant les intérêts de son ambition, et suivant le plus ou le moins d'espoir que lui donnait de parvenir à l'épis-

¹ Cochl. Hist. Hun. l. 10.

[An 1443]
 copat l
 de l'ac
 miens
 publiq
 Prague
 Pour
 à mour
 Pogeb
 Petars
 mesuré
 Bohém
 les trou
 tait plu
 Ainsi,
 laissa p
 innoya
 du sain
 harang
 teurs;
 l'Eglise
 finit ce
 cile de
 Prague.
 les nov
 qu'on e
 Roques
 l'Eglise
 avec la
 des Bo
 délais n
 nager l
 véritabl
 de parti
 rétabli
 abonda
 soins,
 taient
 archevê
 Roq
 à se ral
 définiti
 voulant
 il ne fi

copat la profession ou l'abjuration de l'impiété. Ce fourbe, appuyé de l'administrateur son patron, circonvinrent tellement les Bohémiens par ses artifices, que le salut de la patrie et la félicité publique leur parurent attachés à son élévation sur le siège de Prague, et qu'ils en firent dépendre le destin de l'état.

Pour comble de contre-temps, l'administrateur Petarscon vint à mourir, et Georges de Cunstat, plus connu sous le nom de Pogebrac, aussi ami de Roquesane et bien plus dangereux que Petarscon, se fit substituer en sa place. Il avait une ambition démesurée qui n'aspirait à rien de moins qu'à monter sur le trône de Bohême; mais pour la satisfaire, comme il y réussit par la suite, les troubles et les scissions lui devenaient nécessaires, et rien n'était plus contraire à ses vues que la concorde et l'unité catholique. Ainsi, quoiqu'il tint médiocrement à la doctrine des hussites, il ne laissa point que d'appuyer de tout son pouvoir les préjugés et les innovations de ces inquiets sectaires. On reçut néanmoins le légat du saint siège avec des marques extraordinaires d'honneur, on le harangua publiquement, on lui prodigua les éloges les plus flatteurs; on se répandit en expressions magnifiques, tant au sujet de l'Eglise romaine que de ses pontifes Eugène IV et Nicolas V; on finit cependant par demander qu'il confirmât les sessions du concile de Bâle, et que Jean de Roquesane fût ordonné archevêque de Prague. Quant aux articles accordés par cette assemblée, et que les novateurs entendaient à leur manière, le cardinal répondit qu'on en traiterait plus à loisir; il ajouta, quant à l'ordination de Roquesane, qu'avant qu'elle se fit, il fallait restituer les biens de l'Eglise de Prague, afin que l'évêque d'un si grand siège pût vivre avec la dignité convenable. Ou le sage légat voulait amortir le zèle des Bohémiens pour Roquesane, au moyen des difficultés et des délais nécessaires pour ce qu'il proposait; ou il prétendait se ménager le temps d'étudier et de connaître à fond les dispositions véritables de cet aspirant équivoque. Rien ne fait obstacle à l'esprit de parti: les Bohémiens répliquèrent qu'en attendant qu'on eût rétabli les affaires de l'archevêché, ils s'obligeaient à fournir abondamment sur leur propre fortune, non-seulement aux besoins, mais à l'aisance et à toute la splendeur qu'ils souhaitaient plus que personne proportionner à la dignité de leur archevêque.

Roquesane, de son côté, craignant qu'un si vif intérêt ne vînt à se ralentir avec le temps, n'omit rien pour obtenir une réponse définitive pendant que ce zèle avait sa première vivacité; mais en voulant faire cesser les incertitudes ou les répugnances du légat, il ne fit que les augmenter: il protesta que, si le saint siège le

faisait archevêque, il exécuterait aveuglément tous les ordres qui lui viendraient de Rome, et garantit que, pendant tout son épiscopat, il n'arriverait aucun trouble en Bohême, pour ce qui regardait la religion. Un propos si peu réfléchi redoublant avec raison les ombrages du légat contre un ambitieux démasqué qui faisait dépendre sa religion, ainsi que la tranquillité publique, de son élévation à l'épiscopat, le cardinal chercha plus que jamais à traîner en longueur; cependant il s'efforça d'ouvrir les yeux aux Bohémiens sur l'ame oblique de l'hypocrite qui les fascinait. Le charme en était au point que la main la plus habile ne pouvait plus le lever. En quelques momens, l'émotion des esprits devint telle, que le légat romain, les voyant tout prêts à violer sans ménagement le respect dû à son siège apostolique, et ne pouvant plus se promettre de sûreté pour sa propre personne, pensa sérieusement à se retirer, sans le faire néanmoins furtivement. Mais ce dernier trait de magnanimité et de ménagement pour la dignité de son caractère, faillit lui coûter la vie. La secte perfide ne se contenta point de lui dresser des embûches dans la Bohême: ses manœuvres homicides s'étendirent jusque dans la plupart des provinces germaniques, où il devait repasser. Ce ne fut qu'à la faveur de la marche la mieux concertée, et de l'affection sincère que lui portaient et les princes et les peuples de l'empire, qu'il arriva enfin auprès du pape.

Après son départ et la dissolution des états du royaume, ce qu'il y avait de hussites à Prague, furieux de ce que Meinard y avait rétabli les anciennes cérémonies de l'Eglise, interrompues depuis vingt-quatre ans, formèrent le complot de l'exclure des affaires, et de rendre Pogebrac seul administrateur du royaume. Ils s'ouvrirent à celui-ci, qui ne manqua point d'accepter leur proposition, mais qui, joignant la ruse à l'audace ainsi qu'à tous les talens des rebelles et des usurpateurs, voulut s'assurer avant l'entreprise si les sectaires étaient en état de la bien soutenir. On envoya de tous côtés pour faire sourdement cet examen: à la suite du rapport, qui fut favorable, on prit la dernière résolution, et l'on s'arrêta, pour l'exécuter, à ce plan barbare: quelques hussites devaient mettre le feu, durant une nuit fort sombre, au quartier de l'ancienne Prague qui était voisin de la nouvelle; et après que les catholiques seraient venus pour l'éteindre, d'autres hussites devaient ouvrir à Pogebrac une porte désignée de la nouvelle Prague, où il ne manquerait pas de se trouver avec toutes les forces du parti. Le succès dépassa les espérances des incendiaires: la violence d'un vent soudain, qui portait les flammes vers cette ville neuve où logeaient la plupart des catholiques les fit tous

accourir
ment qu
introdu
instruit
pare les
tageux
efforts
ceux qu
cipalem
après,
années,
ainsi qu
seul ma
lettre d
l'archev
d'archev

Le dia
suscitant
tauratio
la célébi
spéciale
tinrent
sont ren
connaît
rer. Les
pris tan
de l'illu
son tem
pas néar
hauche
bremem
sortilège
outre le
committ
ces et d
mains d
de forcé
personn
société

Pour
à Rouen

accourir, sans nulle autre appréhension que celle de l'embrase-
ment qui les menaçait; aussitôt les hérétiques demeurés seuls
introduisirent Pogebrac, qui, avant que les catholiques fussent
instruits de la surprise, eut le loisir de s'emparer du pont qui sé-
pare les deux villes; les places, les remparts, tous les postes avan-
tageux occupés de même par ses troupes, rendirent inutiles les
efforts de ses malheureux concitoyens, et il immola sans peine
ceux qui voulurent résister. Meinard, à qui l'on en voulait prin-
cipalement, fut pris et jeté dans un cachot, où il mourut peu
après, soit par l'accablement du chagrin ajouté au poids des
années, soit par le poison, comme tout porte à le croire. C'est
ainsi que Pogebrac se frayait la route au trône. Dès lors il fut
le seul maître de Prague, et il ne lui manqua dans la Bohême que
le titre de roi. Par sa protection, Roquesane s'empara peu après de
l'archevêché, et fit, sans autre mission, toutes les fonctions
d'archevêque.

Le discrédit dans lequel était tombée l'assemblée de Bâle en res-
susitant le schisme n'avait pas rejailli sur ses plans utiles de res-
tauration et de réforme. En conséquence de ses premiers décrets,
la célébration des conciles provinciaux, qu'elle recommandait si
spécialement, reprit surtout en France. Entre autres conciles qui se
tinrent dans ces circonstances, ceux de Rouen, d'Angers et de Lyon
sont remarquables, à raison des mœurs du temps qu'ils nous font
connaître, et des sages réglemens qu'ils dressèrent pour les épu-
rer. Les secrets prétendus de la divination et de la magie avaient
pris tant de faveur dans les têtes faibles, que le maréchal de Rais,
de l'illustre maison de Laval, l'un des plus valeureux capitaines de
son temps, et d'abord possesseur d'une fortune immense, ne sut
pas néanmoins se préserver de cette épidémie. Abîmé dans la dé-
bauche et bientôt après dans l'indigence, afin de réparer le déla-
brement de ses affaires, il eut recours au grand œuvre, puis au
sortilège, ressource abandonnée aux derniers des misérables :
outre les évocations et les enchantemens de toute espèce, il
commît des maléfices, des profanations, des infamies, des violen-
ces et des meurtres si abominables, qu'ayant été mis entre les
mains de la justice, il se confessa lui-même coupable de plus
de forfaits qu'il n'en fallait pour condamner à mort dix mille
personnes. Il fut brûlé comme un monstre pernicieux à la
société¹.

Pour empêcher désormais de pareils scandales, le concile tenu
à Rouen l'an 1445 proscrivit d'abord, sous des peines rigoureuses,

Lobin. tom. 1, p. 614.

ses, les livres de magie, les sortilèges, la divination, les enchante-mens, les talismans, la profanation du saint nom de Dieu ¹. Et parce que l'usage où l'on était de donner des noms particuliers à différentes images de la Sainte-Vierge, par exemple, *Notre-Dame de recouvrance*, *Notre-Dame de pitié*, dégénérait en superstition, outre qu'il servait d'expédient à la cupidité pour attirer les offrandes, le concile crut devoir l'abroger. Les mêmes raisons ne subsistant plus, il a été rétabli. En vertu des autres décrets, qui sont au nombre de quarante, on ne doit admettre aux saints ordres que les sujets bien instruits des articles de la foi, de la distinction à établir entre les péchés, de la doctrine du décalogue et des sacre-mens : pour cela, on ne manquera point de les examiner avant l'ordination. On exigera aussi qu'ils aient un bénéfice, ou un titre patrimonial; et s'ils commettent quelque fraude à cet égard, ils seront suspens de leurs ordres. Les prêtres ne feront point de conventions intéressées pour la célébration de la messe; ils éviteront tous les gains sordides, tout négoce, les procès en cour séculière, l'intempérance, la vanité dans les habits. Les prêtres, tant réguliers que séculiers, ne prêcheront qu'après avoir été trouvés capables par l'évêque ou ses grands vicaires. Les curés, chaque dimanche, instruiront soigneusement leurs paroissiens touchant la foi et les mœurs. Ceux qui ont l'autorité sur les écoles publiques, y mettront des maîtres d'une maturité, d'une vertu et d'une capacité éprouvées. On entretiendra la propreté et la décence dans les choses saintes. Il est défendu de passer la nuit de Noël à jouer aux dés, ou à d'autres jeux. Jamais on ne se promènera, ni on ne conversera dans les églises. Quant à la régularité monastique, il est enjoint aux supérieurs réguliers de bien s'acquitter de leur charge; et s'ils la négligent, l'évêque est autorisé à se saisir de l'affaire.

Au concile de la province de Tours tenu à Angers au mois de juillet 1448, les évêques, par ménagement pour ceux de Rennes et du Mans qui se disputaient la préséance, convinrent d'abord de siéger suivant l'ancienneté de leur ordination ². Ils firent ensuite dix-sept réglemens, dans lesquels l'on retrouve tout l'esprit de l'assemblée de Bâle, par rapport à la discipline. Suivant ces dispositions, ceux qui obtiennent des rescrits apostoliques, ne pourront traîner leurs parties hors du diocèse, au-delà d'une journée de chemin. Les sentences d'excommunication seront publiées dans l'espace d'un mois et demeureront sans effet, si l'on prévient le terme indiqué dans les monitions. On ne distribuera point de reliques nouvelles,

¹ Conc. Hard. tom. ix, pag. 1295 et seq. — ² Conc. tom. ix, p. 1541.

¹ Ane

et l'on ne publiera point de nouvelles indulgences, sans la permission de l'ordinaire. On refusera les distributions aux chanoines qui n'auront point assisté aux offices. Ceux qui auront été pourvus de quelques dignités, sont tenus de prendre les ordres majeurs dans l'année, sous peine de perdre leurs bénéfices. Outre la résidence, on recommande instamment le silence et le respect durant les offices. On condamne sévèrement le concubinage, et même pour les laïques les jeux de hasard, les mariages clandestins, les charivaris ou vacarmes qui se faisaient aux secondes noces, et enfin la fête des fous, si digne de cette qualification, et depuis si long-temps néanmoins défendue sans succès.

L'année suivante, on fit à Lyon dix-huit régiemens de discipline, vraisemblablement dans l'assemblée qui négociait l'extinction du schisme, et qui, par la généralité des vues tracées dans le préambule, semble annoncer un concile national de l'Église de France : au moins est-il constant qu'aux prélats de la province de Lyon il se joignit plusieurs archevêques, du nombre vraisemblablement de ceux qui étaient chargés de traiter avec la cour de Savoie¹. Dans ce concile, ou cette assemblée, on s'étudia surtout à prendre les mesures convenables pour n'établir dans l'Église que de dignes ministres. On n'en doit ordonner que le nombre nécessaire pour le service. Tous, jusqu'aux moindres clercs, doivent être examinés soigneusement, tant sur la conduite que sur le degré de doctrine qui leur convient. On examinera plus scrupuleusement encore ceux qui sont nommés pour les bénéfices à charge d'ames. Tout l'extérieur des ecclésiastiques annoncera la gravité et la modestie : ils porteront la soutane, la tonsure, et jamais ils n'administreront les sacrements sans surplis. L'attention religieuse des Pères s'étend jusqu'aux universités qui formaient les premiers élèves de l'Église, et auxquelles ils enjoignent de veiller diligemment à ce précieux dépôt. Ils défendent aussi l'abus des indulgences, les prédications et les confessions faites sans l'approbation des ordinaires, l'infraction de la clôture religieuse, les mariages clandestins, le concubinage, le blasphème alors très-commun, et qu'ils veulent qu'on réprime en implorant même le bras séculier.

Ces prélats eurent à Lyon le loisir de s'occuper des mœurs et de la discipline, durant toutes les démarches et les pourparlers qui furent nécessaires pour concilier les grands intérêts dont le conflit suspendait la paix de l'Église. Déjà le roi d'Angleterre avait envoyé sans succès à Rome, afin d'y faire goûter les conditions auxquelles Félix attachait sa démission. Cet échec ne rebuta

¹ Aneed. t. iv, p. 575.

point le zèle du roi très-chrétien, qui adressa au pape Nicolas une ambassade composée de deux archevêques, de cinq évêques, d'une troupe de seigneurs, et d'ailleurs si magnifique, qu'on ne se souvenait pas d'avoir jamais vu rien de pareil à Rome. Le pape prit une grande confiance dans les ministres d'un prince qui montrait tant de révérence pour le saint siège, et un zèle si soutenu pour ses intérêts. Il dit publiquement aux ambassadeurs, qu'il n'y avait rien, sauf l'honneur de Dieu et de l'Eglise, qu'il ne fût prêt à accorder à un roi si chrétien; puis il leur communiqua plusieurs articles secrets, pour être envoyés en France ¹.

Les ambassadeurs, suivant leurs ordres, allèrent de Rome à Lausanne, où Félix tenait sa cour et son conciliabule, depuis environ un an que l'empereur Frédéric et les magistrats de la ville de Bâle les avaient contraints de se retirer. Félix, avant de s'ouvrir aux ambassadeurs, voulut savoir le résultat d'une ambassade qu'il avait adressée lui-même au roi Charles VII. Quelles qu'eussent été ses propositions, la réponse et l'avis immuable du monarque furent que Félix se démettrait purement et simplement du pontificat; que le pape Nicolas, par trois bulles, annulerait toutes les procédures faites contre Félix et ses partisans, confirmerait tous les actes publiés dans cette obéissance, et rétablirait toutes les personnes qu'il y avait dépouillées de leurs dignités ou de leurs bénéfices. Tout cela, et sans doute aussi la manière dont Félix serait traité à l'avenir, ayant été stipulé et bien assuré, comme on touchait au moment tant désiré de la paix et de la concorde, un secrétaire d'Amédée, nommé Bolomier, tout-puissant sur l'esprit de son maître, pensa tout faire échouer par les déclarations qu'il lui inspira; mais l'activité du duc régnant découvrit et arrêta le mal à sa source. En quelques momens le perturbateur fut mis aux fers, interrogé, convaincu et précipité dans le lac de Genève; après quoi Félix reprit les sentimens de droiture dont l'ame des princes ne s'écarte guère que d'après les suggestions des ames viles.

Après avoir donné trois bulles dans le sens de celles que promettait le pape Nicolas, faible consolation qu'on ne lui disputa point, il rendit enfin la paix à l'Eglise, par la démission pure et simple qu'il fit du pontificat, le 9^e jour d'avril de l'année 1449. Quand cette nouvelle eut été répandue, la joie fut parfaite dans tout le monde chrétien, et surtout à Rome, où l'on exalta de toute part le nom et la sagesse du pape Nicolas, qui de son côté

¹ Cone. tom. XIII, pag. 1516.

[An 14
rappor
rende
ses ren
comm
faire
entier
aux te
les pr
d'Arle
d'Arse
Maur
cardin
à cet
Po
et vic
les lie
de l'E
à son
de plu
d'hon
la cro
D'apr
Félix
papa
symb
pour
et av
l'ame
pour
Après
où,
l'ava
attes
d'un
mis
qu'il
» s'i
» à
L
Sain
tant
gou
réus

rapporta à Dieu toute la gloire de cet événement, et lui en fit rendre les actions de grâces les plus solennelles. Il adressa ensuite ses remerciemens au roi Charles VII, qu'il regardait avec raison comme l'instrument principal dont le Seigneur s'était servi pour faire cesser la désolation de son Eglise. La réconciliation fut entière et cordiale entre Nicolas et Félix. Le pape ne s'en tint pas aux termes convenus, il n'expédia pas seulement les trois bulles promises; mais, outre Louis d'Alleman, ce fameux cardinal d'Arles qu'il avait déposé, il rétablit dans le sacré collège Jean d'Arles, archevêque de Tarantaise, Louis de Varambon évêque de Maurienne, et Guillaume de l'Etang, archidiaque de Metz, créés cardinaux par Félix: les autres étaient morts ou avaient renoncé à cette dignité.

Pour Amédée, il fut institué cardinal évêque de Sabine, légat et vicaire perpétuel du saint siège dans les états de Savoie et dans les lieux voisins quand il s'y rencontrerait; premier personnage de l'Eglise après le souverain pontife, qui serait tenu de se lever à son approche, et de n'exiger de lui que le baiser de la bouche; de plus il eut le droit de conserver les ornemens et les marques d'honneur du pontificat, excepté le dais et l'anneau du pêcheur, la croix sur la chaussure, et le port du saint Sacrement en voyage. D'après ces concessions qui ne sont qu'une partie de ce que Félix avait demandé, il paraît que, s'il fut aussi détaché de la papauté que l'ont publié ses admirateurs, les décorations et les symboles du pontificat conservèrent un attrait bien singulier pour lui. Mais telle est la misère humaine jusque dans la piété, et avec de grandes vertus. Quoi qu'il en soit des dispositions de l'âme que nous ne prétendons pas scruter, on peut dire que Félix, pour un antipape qui vient à résipiscence, fut assez bien traité. Après son abdication, il retourna dans la solitude de Ripailles, où, dit-on, il ne se souvint pas plus de son pontificat, qu'il ne l'avait ambitionné; ce qui est encore équivoque. Mais ce qu'on atteste d'une voix unanime, c'est qu'il vécut encore dix-huit mois d'une manière chrétienne et vraiment édifiante. Heureux d'avoir mis cet intervalle entre sa vaine papauté et le compte terrible qu'il eut à en rendre! « Plus heureux, ajoute Ænéas Sylvius, » s'il n'eût pas imprimé cette flétrissure et réservé cette amertume » à sa vieillesse! »

Le plus zélé de ses partisans, Louis d'Alleman, cardinal de Sainte Cécile, archevêque d'Arles, montra des vertus plus éclatantes encore. Rentré dans les bonnes grâces du pape, mais dégoûté à jamais des affaires et des agitations qui lui avaient si mal réussi, il se livra tout entier au gouvernement de son diocèse et

à la pratique des bonnes œuvres. Après sa mort, qui arriva presque en même temps que celle d'Amédée, il se fit à son tombeau différens miracles, qui engagèrent dans la suite le pape Clément VII à permettre de l'honorer comme bienheureux, en déclarant néanmoins, dans une constitution qui est rapportée par différens auteurs¹, qu'il ne prétendait point par-là le placer dans le catalogue des saints, jusqu'à ce qu'on eût fait sa canonisation avec les solennités accoutumées. L'historien de l'Eglise d'Arles raconte que de son temps on a cessé de faire son office dans cette Eglise, et de l'y invoquer publiquement : sans doute, dit d'Attichi, évêque d'Autun, dans ses Histoires choisies des cardinaux, par suite des réflexions sérieuses que l'on fit alors sur tout ce que le cardinal d'Alleman s'était permis en faveur du schisme. Cependant le décret de Clément VII n'a point été révoqué, et par conséquent il est censé demeurer en vigueur. Qu'en conclura tout esprit impartial et attentif aux grands principes, sinon, comme le fait Sponde avec tant d'autres savans judicieux, que celui qui a eu le bonheur de mourir saintement, après avoir plongé l'Eglise dans le schisme, avait dans l'intervalle expié sa faute par une digne pénitence? Autrement le schisme ne serait pas contraire au salut, pas même à ce degré de sainteté qui mérite un culte public; ce qui renverserait tous les élémens de la saine doctrine, et ne pourrait se soutenir sans un énorme scandale. Ces principes de droit sont incontestables, et portent avec eux une évidence entière : tout ce qu'on pourrait imaginer chrétiennement, c'est que dans le fait les lumières bornées du cardinal d'Alleman, et la nature singulière de son zèle, en le tenant dans une ignorance invincible, auraient rendu sa faute purement matérielle. Mais sans pénétrer dans ces replis de la conscience dont il n'appartient qu'à Dieu de juger, et sans supposer à ce prélat vénérable une trempe d'esprit qui lui ferait si peu d'honneur, il nous suffit qu'il se soit réconcilié avec le pontife légitime, et qu'il ait fait de bonne foi, comme tous les partis en conviennent, cette démarche héroïque, la plus essentielle sans contredit de toutes les satisfactions. La plupart des auteurs conviennent encore qu'après avoir reconnu la vérité il fut un des plus ardens à presser la renonciation de Félix. Dans ces dispositions, et avec les éminentes vertus que tout le monde lui accorde, il est hors de doute que, s'il fut un temps où se démentit cette vertu depuis, comme un écrivain de première antiquité l'assure de Félix même¹, le cardinal aura reconnu sa faute, l'aura confessée, et en aura fait la pénitence convenable.

¹Adnit. ad. Claccon. hist. Eccl. Arcl. per Petr. Sar. — Jannoz. Mannet, in vlt. Nicol. V, ap. Rain. an. 1449, u.

Après
de Lau
grand
honneur
sa pres
tolique
il fit
censur
tablir
temps
l'Eglise
Nicola
tinren
et les
pièce
sépara

Il a
comm
deux
voqué
long t
qu'elle
vingt-
à rétal
ment
qui e
du pl
absol
et ce
Pour
tife
exem
de re
pices
reusc
schis
les E
Pier
souv
core
pas
rom

Après l'abdication du prétendu pape Félix V, le conciliabule de Lausanne, faible reste de celui de Bâle, et toujours paré du grand titre de concile œcuménique, voulut se dissoudre avec honneur. Expirant, pour ainsi dire, à sa naissance, il n'avait tenu sa première session que pour y voir descendre de la chaire apostolique son chef et son pape. Au bout de huit jours, le 16 d'avril, il fit deux décrets dans la seconde session, l'un pour abolir les censures prononcées à l'occasion du schisme, et l'autre pour rétablir les actes portés et infirmés presque tout ensemble dans ces temps de trouble et de contradiction. Ces représentans fictifs de l'Eglise tinrent le 19 une troisième session, où ils élurent pape Nicolas V, qui l'était depuis deux ans. Trois jours après, ils en tinrent enfin une quatrième, où ils déférèrent à Félix les titres et les dignités qu'il ne pouvait recevoir que de Nicolas. La pièce finie, le conciliabule se déclara dissous et sur-le-champ se sépara.

Il avait duré dix-huit ans entiers, à compter de ses premiers commencemens à Bâle, dont l'assemblée avait été ordonnée par deux conciles généraux, ceux de Constance et de Sienna; convoquée par deux papes légitimes, Martin V et Eugène IV; long temps révérée comme l'assemblée de l'Eglise universelle, qu'elle représenta, suivant plusieurs critiques, durant les vingt-cinq premières sessions; assez utilement appliquée depuis à rétablir la discipline affaibie, et pour cette raison, puissamment et presque invariablement protégée par tous les princes qui eurent à cœur la gloire et la régularité cléricale. Mais l'amour du plus grand bien produit souvent de grands maux; et il manque absolument son objet, s'il n'évite cette intempérance de sagesse et cette amertume d'émulation qui détruisent au lieu d'édifier. Pour parvenir à la réforme, Bâle fit schisme, et déposa le pontife que reconnaissait tout le monde chrétien. Tel est un des exemples nombreux, qui, dans la première période de cet âge de rétablissement et de restauration, nous montrent les précipices où conduit le zèle outré de la réforme. Issue fatale et heureuse tout ensemble, puisqu'elle imprima tant d'horreur du schisme, que depuis ce temps-là, par un sage concert de toutes les Eglises et de toutes les puissances chrétiennes, le siège de Pierre fut toujours inaccessible aux scissions qui l'avaient si souvent désolé dans tous les âges précédens : leçon plus utile encore, si elle nous convainc à jamais que pour édifier il ne faut pas détruire, et qu'en redressant la règle il faut craindre de la rompre.

LIVRE CINQUANTE-TROISIÈME.

DEPUIS L'EXTINCTION DU SCHISME DE BALE, EN 1449, JUSQU'À LA CHUTE DE L'EMPIRE D'ORIENT, EN 1453.

AU milieu du quinzième siècle, le corps de l'Eglise latine, ou, pour mieux dire, de l'Eglise universelle, parut comme un vaisseau qui rentre au port après l'orage, tandis que le faible esquif qui s'arrogeait toujours le grand nom d'Eglise orientale, battu sans interruption par les vents et les vagues, était poussé, de moment en moment, avec plus de violence, contre les écueils où il devait se briser. Reconnu et sincèrement révéral de l'antipape repentant, et des fauteurs si long-temps obstinés du schisme, le pasteur romain s'appliquait dans le sein de la paix et de la concorde à rendre au siège apostolique toute sa majesté, et à réparer les désordres qu'avaient occasionés l'animosité et la division. Alphonse, roi d'Aragon et de Naples, s'était désisté de ses prétentions sur le duché de Milan, où la domination des Visconti, après cent soixante-dix ans de durée, avait fini avec la vie du duc Philippe; et par une modération si nouvelle pour lui, il laissait respirer l'Italie, après tous les troubles qu'il y avait excités par ses ialousies et son ambition. Les états d'Espagne, ainsi que la Navarre et la Castille, ne montraient pas moins d'obéissance au saint siège que le royaume de Portugal, qui n'avait jamais chancelé dans l'obéissance des papes Eugène et Nicolas. La France, que l'excès de ses maux n'avait pas empêchée de travailler avec succès au rétablissement de l'unité catholique, soutenait son ouvrage avec un zèle égal à sa reconnaissance envers le Tout-Puissant, qui parut en récompense vouloir à jamais confondre la présomption de l'Anglais jaloux, et affermir inébranlablement le trône dans la race de saint Louis. En Germanie, en Pologne, en Hongrie, dans toutes les contrées septentrionales et voisines des Orientaux schismatiques, loin de donner accès à la contagion de l'erreur, on tendait la main à ces frères errans; et au moyen des secours temporels, on s'efforçait de ressusciter en eux l'esprit de la vraie foi, avant qu'il fût entièrement éteint.

Dans le centre de la religion et de l'unité chrétienne, à l'époque précise que nous venons de marquer, on reconnut d'abord que la vénéralion des peuples et des grands pour le siège de Pierre, si elle avait été suspendue par l'esprit de scission, n'en était que

An 14
plus e
corde.
jubilé
1449
pays a
tres, c
si nou
liberté
point
vendis
la con
multit
ses et
qui al
ceux q
qui co
pressé
person
fleuve
autres
douleu
nitens
tence.
rang
qu'il a
conte
par se
dix an
tous l
L'a
saint
mirac
cédé.
les ci
cet x
de ses
avait
de di
Capis
l'obje
ment

plus empressée à se manifester depuis le rétablissement de la concorde. Conformément à la bulle de Clément VI, qui avait réduit le jubilé à cinquante ans, Nicolas V l'ayant annoncé le 19 de janvier 1449 pour l'année suivante, les fidèles de tout rang et de tout pays accoururent en si grand nombre au tombeau des saints apôtres, qu'on ne se souvenait pas d'y avoir jamais vu un concours si nombreux¹. Le pape avait donné des ordres efficaces pour la liberté et la sûreté des routes, pour que les pèlerins n'y fussent point exposés au pillage ni aux insultes, et pour que les vivres se vendissent à bon marché : mais on ne put obvier au tumulte et à la confusion presque inévitables dans le flux et reflux de cette multitude. Quantité de personnes furent étouffées dans les églises et dans bien d'autres endroits : sur le pont Saint-Ange, ceux qui allaient voir l'image de la Véronique à l'église du Vatican, et ceux qui en revenaient déjà, s'étant rencontrés auprès d'un homme qui conduisait une mule rétive, s'écartèrent si brusquement et se pressèrent tellement de part et d'autre, que quatre-vingt dix-sept personnes furent poussées par dessus les parapets dans les eaux du fleuve, où, s'entre-heurtant et s'embrassant ensuite les unes les autres, elles furent toutes noyées. Le pape en témoigna une vive douleur, et leur fit des obsèques magnifiques, comme à des pénitens qui avaient trouvé la mort dans l'exercice même de la pénitence. Il accueillit honorablement beaucoup de pèlerins d'un rang distingué, entre autres l'archevêque électeur de Trèves, qu'il autorisa à fonder une université dans cette métropole, et le comte de Gillei en Styrie, aussi décrié pour ses vices qu'illustré par ses alliances avec les empereurs. Il était âgé de quatre-vingt-dix ans, et ne laissa point que de se replonger à son retour dans tous les crimes qu'il était venu confesser si loin.

L'année jubilaire reçut un nouvel éclat de la canonisation de saint Bernard de Sienne qui eut lieu alors². Le grand nombre de miracles qui s'opéraient à son tombeau, depuis six ans qu'il était décodé, réunit, en faveur de cet humble disciple de saint François, les citoyens de Sienne, où il avait passé presque toute sa vie, avec ceux d'Aquila, où il était mort. On avait commencé l'information de ses vertus héroïques, dès le temps du pape Eugène IV, qui en avait été souvent le témoin, et Nicolas V la fit continuer avec tant de diligence, qu'elle fut terminée en 1449, par les soins de Jean Capistran, bien digne d'un ministère dont lui-même devait être l'objet par la suite. Enfin la canonisation se célébra solennellement le jour de la Pentecôte 26 mai 1450. On y vit encore un

¹ Matth. de Bourci, pag 609. — ² Bull. tom 2, Const. Nicol. V.

autre saint de la même observance, savoir le bienheureux Diègue ou Didace, Espagnol de naissance, qui, dans son rang de frère lai, produisit les fruits et fit éclater toutes les vertus de l'apostolat. Les religieux conventuels révéraient alors celui qu'ils n'avaient pas voulu suivre dans la réforme, et s'obstinant à ne pas rendre son corps qu'ils conservaient dans leur monastère d'Aquila, le souverain pontife ordonna que la garde en fût commise aux observantins, qui l'avaient constamment révééré et suivi comme un second instituteur. Ils lui bâtirent une église magnifique, où il fut transféré quelques années après, et placé dans une châsse d'argent que donna le roi Louis XI qui l'honorait tout particulièrement. A la canonisation de cet illustre franciscain, saint Antonin de Florence, qui était pareillement l'honneur de son ordre, ou des dominicains, fut pour ainsi dire canonisé tout vivant. Plein d'admiration pour sa vie angélique et ses œuvres merveilleuses, Nicolas V s'écria qu'il ne croyait pas Antonin vivant moins digne que Bernardin mort d'être inscrit parmi les saints.

Ce fut dans cette même année 1450 que la victoire remportée à Formigny sur les Anglais rétablit enfin les affaires du roi Charles VII et toute la dignité de la couronne de France, comme pour faire succéder sans intervalle à la paix de l'Eglise la tranquillité et la prospérité de la nation qui l'avait principalement procurée. Tandis même qu'elle oubliait ses intérêts propres et ses dangers pour s'appliquer tout entière à l'extinction du schisme, la trêve qu'elle avait conclue dans ce dessein avec les Anglais fut rompue par ces ennemis irréconciliables, deux mois avant le terme convenu. Ils surprirent Fougères sur le duc de Bretagne, allié du roi Charles, dans le temps que les bourgeois, tranquilles sur la foi des traités, pensaient avoir le moins à craindre : ils pillèrent cette ville et en enlevèrent un très-grand butin. Le roi s'en plaignit au duc de Sommerset, qui était gouverneur de Normandie pour le roi d'Angleterre, et qui s'en crut quitte pour désavouer l'auteur de l'invasion. Comme on demanda qu'il fit réparer le dommage et rendre la place, il répondit froidement que cela ne dépendait pas de lui. On porta l'affaire au roi d'Angleterre, qui ne paya pareillement que de défaites. Cependant le duc de Sommerset proposa une conférence au roi Charles : elle fut acceptée : les ministres du roi et les agens du duc se rendirent à Louviers où elle devait se tenir ; mais on avait tout lieu de soupçonner la foi britannique de ne chercher qu'à gagner du temps, pour remédier aux embrasemens de la discorde qui, par un juste jugement de Dieu, de la France, où l'Angleterre les avait allumés, étaient repassés dans ce pays. C'est pourquoi le duc de Bretagne, avec le consentement du

roi, s'é
autres
dédom
point
prête :
sitôt
britan
ordon
guerre

L'A
même
elle l'a
dans
sort de
qu'il é
le sein
genre.
contre
pris, y
coûta
dirent
ravage
pour t

Le
depuis
nérale
provin
cée : l
d'Ang
Maul
cette
la ter
tint f
père,
Il em
Bayou
secou

Du
le con
tion
verai
pour
place

roi, s'empara du Pont-de-l'Arche dans le voisinage, et de quelques autres places qui pouvaient servir d'échange, ou du moins de dédommagement pour Fougères. Le duc de Somerset ne laissa point que de se plaindre avec amertume. La réponse était toute prête : on lui dit qu'il fit rendre Fougères, et qu'on restituera aussitôt ce qu'on n'avait pris que par représailles. Le gouvernement britannique fit alors connaître clairement ses vraies dispositions; il ordonna sans délai à ses agens de rompre les conférences, et la guerre fut hautement déclarée entre les deux nations.

L'Angleterre, vengeant en quelque sorte la France sur elle-même, se précipitait de son propre mouvement dans l'abîme où elle l'avait si long-temps poussée; elle s'engageait de son plein gré dans une guerre étrangère et ruineuse, tandis que d'une part le sort du duc de Gloucester, étranglé en prison, tout frère du roi qu'il était, et de l'autre des exactions imprudentes causaient dans le sein de l'état des agitations terribles et des désordres de tout genre. Les Anglais ayant encore osé faire une irruption en Ecosse, contre la foi des traités dans lesquels ce royaume avait été compris, y perdirent deux batailles sanglantes, dont une seule leur coûta vingt-quatre mille hommes; après quoi les Ecossais fondirent à leur tour en Angleterre, et y exercèrent toutes sortes de ravages. Charles VII profita si bien des circonstances, qu'il chassa pour toujours de son royaume ces dangereux vassaux.

Le comte de Foix, qu'il avait établi lieutenant de ses armées depuis les Pyrénées jusqu'à la Garonne, eut ordre d'attaquer généralement toutes les places que les Anglais conservaient dans ces provinces. La confiance du monarque ne pouvait être mieux placée : le comte, gendre du roi de Navarre qui était ligué avec le roi d'Angleterre, et qui lui avait garanti en particulier la ville de Mauléon-de-Soule, très-forte pour ce temps-là, forma le siège de cette place, lui coupa les vivres de toute part, et fit triompher de la tendresse naturelle la fidélité qu'il devait à son souverain : il tint ferme contre toutes les sollicitations que lui fit le roi son beau-père, accouru pour secourir la place, et la réduisit à se rendre. Il emporta aussi le château de Guissan, situé à quatre lieues de Bayonne, après avoir défait une armée anglaise qui marchait à son secours.

Du côté de la Normandie, où l'ennemi était le plus puissant, le comte de Dunois, fait lieutenant-général du royaume, à condition de céder le commandement au connétable quand ils se trouveraient ensemble, mit en fuite le général Talbot, qui était venu pour faire le siège de Verneuil au Perche, l'une des meilleures places de France. On ne soumit pas seulement Verneuil, mais

Lisieux au centre de la Normandie, Pont-Audemer, Saint-James de Beuvron, Alençon, et de tous côtés, Mante, Vernon, le château de Dangu, Gisors, Gournai, Neufchatel, Fécamp et beaucoup d'autres forteresses, les unes prises d'assaut, et les autres par composition. Dans la Basse-Normandie, le duc de Bretagne, accompagné du connétable, soumit d'abord les villes de Coutances, de Saint-Lô, de Carentan, avec un grand nombre de châteaux fortifiés, puis Valogne, avec six ou sept petites places, et enfin dans son duché, la ville de Fougères, qui avait été la cause de la rupture.

Le roi, instruit de tant d'avantages, qui portèrent la consternation dans la ville de Rouen, où étaient le duc de Somerset et le général Talbot avec trois mille hommes de leur nation, envoya sommer cette capitale, fatiguée d'ailleurs du joug des Anglais, de rentrer sous l'obéissance¹. Le duc empêcha les hérauts d'entrer dans la ville, et les menaça même de mort, s'ils en approchaient; mais le comte de Dunois ayant fait défilier toute l'armée à la vue des remparts, les bourgeois, à ce spectacle qui fut répété plusieurs fois, se représentèrent vivement toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut, et prièrent leur archevêque Raoul Roussel d'aller ménager leur paix avec le roi Charles à des conditions raisonnables. Ils se mirent aussitôt après sous les armes dans les quartiers, afin de résister à la garnison anglaise, qu'ils prévoyaient bien devoir s'opposer à leur résolution. En effet, le duc de Somerset et le général Talbot, désespérés d'essayer tous deux ensemble un pareil affront, firent prendre les armes à tous ceux de leur nation, et s'emparèrent d'abord des portes et des murs de la ville; mais ils en furent bientôt chassés par une bourgeoisie innombrable, qui les contraignit de se réfugier dans le vieux château et dans quelques autres postes hors de la ville. Le comte de Dunois fit derechef approcher son armée, prit en passant Sainte-Catherine, dont le gouverneur se rendit à la première sommation, et là reçut les clés de la ville, que les principaux citoyens vinrent lui apporter. Il y introduisit aussitôt ses troupes, qui, jointes aux bourgeois, resserrèrent les Anglais dans leurs faibles asiles. Après quelques jours, le duc de Somerset fut réduit à composer, et convint de rendre, avec les postes qu'il occupait, toutes les places qui lui restaient encore dans le voisinage, à l'exception de Harfleur, regardant comme trop honteux de livrer lui-même une ville qui avait été la première conquête du roi Henri V. Il s'obligea aussi à mettre en liberté tous les prisonniers qu'il avait faits sur

¹ Moustrel. vol. 3, c. 19.

[AN 1450]
 les Fra
 pace d
 rant d
 famille
 retirer
 grosse
 Cha
 tionné
 les pre
 était d
 d'arme
 portait
 sur un
 semé d
 de velo
 alors q
 rent au
 roi étai
 et le co
 fils ain
 Pol, le
 ceau co
 d'autre
 que av
 Bayeux
 le princ
 la cath
 où la p
 difficile
 moins d
 qui ava
 empres
 cérémo
 contre
 triomp
 Lorsq
 réglé le
 quête. L
 fleur, p
 le traité
 mille ho

les Français, à payer de plus cinquante mille écus d'or dans l'espace d'une année, et à laisser le général Talbot en otage pour garant de l'exécution. A ces conditions, on accorda au duc, à sa famille et à toute la garnison anglaise, un sauf-conduit pour se retirer où bon leur semblerait, avec tout le bagage, excepté la grosse artillerie (1449).

Charles VII fit son entrée à Rouen¹ avec un appareil proportionné à l'importance de cette conquête. Les archers marchaient les premiers, ensuite les hérauts du roi, ceux du roi de Sicile, qui était de l'expédition, et ceux des autres princes, avec leurs cottes d'armes; après eux les trompettes, suivis du grand écuyer qui portait l'épée royale. Enfin le monarque paraissait, armé et monté sur un cheval couvert jusqu'aux pieds d'un velours bleu, qui était semé de fleurs de lis brodées en or. Il portait un chapeau doublé de velours rouge, au haut duquel était une houpe de fil d'or. C'est alors qu'en France commença l'usage des chapeaux, qui succédèrent aux chaperons dont tout le monde s'était servi jusque-là. Le roi était suivi de ses pages. A ses côtés marchaient le roi de Sicile et le comte du Maine son frère, ensuite le comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Saint-Pol, le grand-maître d'hôtel, le bailli de Caux portant le panonceau couvert d'azur à trois fleurs de lis d'or, puis une longue suite d'autres seigneurs. Le comte de Dunois vint au devant du monarque avec l'archevêque de Rouen, les évêques de Lisieux, de Bayeux, de Coutances et les principaux citoyens, qui haranguèrent le prince à la porte de la ville; après quoi le prince alla descendre à la cathédrale, pour y faire hommage au Tout-Puissant de succès où la protection du ciel sur la France était marquée en traits si difficiles à méconnaître. Le général Talbot, resté en otage, fut témoin de ce spectacle, aussi bien que la duchesse de Sommerset, qui avait été retenue par plusieurs contre-temps, malgré tout son empressement à s'éloigner. Ainsi fut-elle forcément témoin d'une cérémonie qui dut peu la flatter après l'indignité de ses procédés contre l'héroïne suscitée du ciel pour ouvrir le cours de ces triomphes.

Lorsque le roi eut établi ses officiers dans la ville, et qu'il en eut réglé le gouvernement, il voulut consommer sans délai sa conquête. Malgré la rigueur de la saison, il fit assiéger la ville de Harfleur, place extrêmement forte, qui n'avait pas été comprise dans le traité: on l'investit le huitième de décembre, avec douze à quinze mille hommes, et on la battit avec seize gros canons jusqu'au vingt-

¹ J. Chart. p. 180.

quatre du même mois, jour où les assiégés capitulèrent. Elle fut livrée le premier de janvier (1450), et là finit la campagne. La guerre, ayant recommencé avec le printemps, fut d'abord heureuse pour les Anglais, qui, avec quelques renforts reçus de leur île, assiégèrent et prirent Valogne, aux extrémités de la Normandie. Ce succès enfla le courage de Thomas Kiriél, qui commandait à la place de Talbot, encore retenu en otage, parce que le gouverneur de Honfleur avait refusé de rendre cette ville suivant le traité de Rouen.

Le nouveau général, avec les troupes qu'il avait amenées d'Angleterre et celles qu'il tira des garnisons voisines, forma un corps d'armée de six à sept mille hommes, avec lequel il entreprit de tenir la campagne. Après différentes marches et quelques avantages, il vint camper au village de Formigny, entre Bayeux et Carentan, où il reçut encore quelques renforts d'Angleterre, qui ne servirent qu'à redoubler l'ardeur des Français. Le comte de Clermont, jeune prince de grande espérance, détaché de l'armée que conduisait le connétable, commença la charge, et eut le dessous; mais le connétable accourut en si bon ordre et avec une contenance si fière, que les Anglais effrayés ne pensèrent plus qu'à battre en retraite. Comme environ mille d'entre eux s'étaient déjà retirés, et que les autres s'ébranlaient pour regagner leurs lignes, le connétable fondit sur l'aile qu'il avait en face, et dont un grand nombre fut tué ou fait prisonnier. Il se joignit après au comte de Clermont; et le sénéchal de Brézé chargea si vivement l'autre aile, que la terre en quelques momens fut jonchée de morts. Les Anglais ayant néanmoins gagné leurs retranchemens, le connétable attaqua le ruisseau et le pont qui les couvraient, et les chargea avec tant d'impétuosité et de constance, qu'il les mit en déroute après trois heures de combat. Les Anglais avaient plus de sept mille hommes, et les Français n'en avaient qu'environ trois mille cinq cents; mais l'esprit que la Pucelle, ou l'ange tutélaire de la France, avait ranimé parmi eux, n'y était pas mort avec cette héroïne, que le ciel vengeait en toute rencontre par l'humiliation de ses assassins. L'historien Jean Chartier dit que les Français ne perdirent que huit hommes dans cette action, tandis qu'il y eut trois mille sept à huit cents morts du côté des Anglais, et quatorze cents prisonniers, parmi lesquels furent le général Kiriél et la plupart des officiers de distinction.

Après cette victoire, on reprit sans peine toutes les places que les Anglais tenaient encore dans la Basse-Normandie, où le roi vint jouir en personne de cette continuité de triomphes. Le connétable assiégea et réduisit la ville de Vire; Bayeux se rendit au comte de

Clermont
autres
avec la
vant m
voulut
l'étend
fans, f
chacun
qu'à N

Il ne
places
fortes,
de Ca
mille h
le com
réputa
tante e
monta
ou plut
les mo
tour ét
emport
les An
que le
raient
en Ang
et des
qu'ils
tous l
devoir

Le j
le brav
Il en f
nable
établit
la grè
concer
d'entre
Charle
l'espac
religie
généra

Clermont; Avranches fut prise par le duc de Bretagne; toutes les autres places du voisinage, à l'exception de Cherbourg, subirent avec la même rapidité la loi du vainqueur. Charles VII, ne pouvant méconnaître dans tous ces succès le bras du Tout-Puissant, voulut qu'en actions de grâces on fit des processions dans toute l'étendue du royaume. On cite celle de Paris, où douze mille enfans, filles et garçons de sept à onze ans, allèrent deux à deux, chacun portant un cierge, depuis l'église des Saints-Innocens jusqu'à Notre-Dame.

Il ne restait plus aux Anglais dans la Normandie que quatre places, Caen, Falaise, Domfront et Cherbourg, mais toutes très-fortes, et pourvues de bonnes garnisons. On commença par le siège de Caen, où le duc de Somerset s'était renfermé avec quatre mille hommes de sa nation. Le comte de Clermont, le connétable, le comte de Dunois et le roi lui-même, avec tous les seigneurs en réputation de bravoure et d'habileté, se trouvèrent à cette importante entreprise. Leurs forces, très-considérables pour le temps, montaient à quinze mille hommes; mais la fortune de Charles VII, ou plutôt la Providence, servit beaucoup mieux ce prince que tous les moyens ordinaires. L'explosion d'une mine qui fit sauter une tour étonna tellement les assiégés, que, se croyant déjà près d'être emportés d'assaut, ils demandèrent à capituler. Il fut stipulé que les Anglais remettraient au roi le château aussi bien que la ville; que le duc et tous les Anglais, leurs femmes et leurs enfans sortiraient avec leur bagage, à l'exception de l'artillerie, pour se retirer en Angleterre, et non ailleurs; qu'on leur fournirait des chariots et des vaisseaux, pour la sûreté desquels ils donneraient des otages; qu'ils rendraient tous les prisonniers; enfin, qu'ils déchargeraient tous les habitans de la ville de ce que ceux-ci pouvaient leur devoir.

Le jour même où le roi fit son entrée à Caen, sixième de juillet, le brave Saintrilles attaqua Falaise, et la soumit en quatre jours. Il en fallut dix pour réduire Domfront. Cherbourg, tout imprenable qu'il était réputé, ne résista guère davantage, parce qu'on établit, contre toute attente, des batteries du côté de la mer, sur la grève même que la marée couvrait deux fois le jour: ce qui déconcerta tellement les assiégés, qu'ils proposèrent sur-le-champ d'entrer en composition. Par la prise de cette dernière place, Charles VII consuma la conquête de toute la Normandie dans l'espace d'un an; et pour éterniser les témoignages de sa gratitude religieuse, il ordonna qu'on ferait chaque année des processions générales à pareil jour que Cherbourg avait été rendu.

La Guienne coûta moins encore que la Normandie. Les comtes

de Dunois, de Clermont, de Foix et le sire d'Albret emportèrent par eux-mêmes et par leurs lieutenans quantité de forteresses : ils battirent les Anglais en diverses rencontres, et obligèrent enfin les habitans de Bordeaux à rentrer dans le devoir. Comme les Bordelais étaient accoutumés à une sorte d'indépendance, sous la longue domination des Anglais, trop éloignés d'eux pour pouvoir se les attacher autrement que par des ménagemens excessifs, le roi, très-enclin d'ailleurs à la bienfaisance, leur conserva tous leurs privilèges, et ne les assujétit ni à la taille, ni à la gabelle, ni à aucun subside; il s'engagea même à établir dans la ville une justice souveraine et une cour des monnaies. L'exemple de ce traitement ne gagna point la ville de Bayonne, seule place qui restât en Guienne au roi d'Angleterre. Il fallut l'assiéger dans les formes, et approcher pied à pied jusqu'à un faubourg qui fut emporté de vive force. Les assiégés demandèrent alors à capituler, soit qu'ils craignissent d'être pris d'assaut, soit qu'ils prissent pour un signe de la volonté divine une croix blanche qui, dans un temps clair et serein, peu après le soleil levé, si l'on en croit quelques historiens, parut dans le ciel aux yeux de tout le monde, pendant plus d'une demi-heure¹. De ce phénomène, ajoute-t-on, les assiégés conclurent que le ciel demandait d'eux qu'ils quittassent la croix rouge du parti anglais, pour suivre le parti français figuré par la croix blanche. Il leur en coûta quarante mille écus d'or pour avoir résisté avec obstination, et le gouverneur avec toute la garnison demeura prisonnier de guerre (1451).

Ce fut ainsi que le roi Charles VII réduisit en moins de deux ans les deux provinces de Guienne et de Normandie, et généralement tout le royaume, excepté Calais et quelques places du Boulonais. Après le secours d'en haut qu'on ne peut guère méconnaître, cette révolution, si considérable et si rapide, eut pour causes secondes la douceur et la bonté du roi, autant que sa valeur, la discipline exacte qu'il faisait observer dans ses armées, l'exactitude avec laquelle on payait le soldat, l'abondance des provisions et des munitions de toute espèce, et spécialement l'institution des compagnies d'ordonnance, qui fournissaient de bonnes troupes toujours prêtes à marcher. Les Anglais redoublèrent leurs efforts deux ans après, et firent révolter Bordeaux, avec plusieurs autres places; mais ce ne fut là qu'une matière à de nouveaux triomphes pour Charles-le-Victorieux. Toutes ces places furent soumises de gré ou de force, et l'on fit dans quelques-unes des exemples de sévérité, pour donner horreur de la rébellion. Il y eut quelques batailles

¹ J. Chart. Matth. de Coure, Hist. ch. vii.

[AN 1451,
livrées
plus re
à celle
fut enc
pays, a
punitio
sans re
valoir le
possess
L'an
en Alle
moins f
on n'y
sans y è
dre san
que c'é
et ne tr
commis
Bernard
vance d
éprouvé
écrivain
œuvres
lui donn
toutes s
Partout
représen
On ne
accoura
laient a
vait pas
ques et
qu'hum
mille pe
ces asse
les malh
graces à
tion. So
rent. l'ha
gnes coo
En M

livrées, toutes à l'avantage des Français. Le fameux Talbot, leur plus redoutable ennemi, quoique dans un âge très-avancé, fut tué à celle de Castillon, auprès de la Dordogne. La ville de Bordeaux fut encore reçue en grâce, mais à condition que vingt seigneurs du pays, au choix du vainqueur, en seraient bannis à perpétuité, en punition de leur révolte. C'est ainsi que les Anglais furent chassés sans retour de toutes les contrées de la France : en voulant envahir le royaume, ils s'y firent dépouiller à jamais de leurs anciennes possessions.

L'an 1451, le pape envoya le bienheureux Jean de Capistran en Allemagne ¹. La secte des hussites en Bohème était devenue moins féroce ou plus timide; on n'y massacrait plus les prêtres, on n'y dépouillait plus les catholiques; la voix de l'orthodoxie, sans y être beaucoup plus révéree, pouvait du moins s'y faire entendre sans occasioner de nouveaux bouleversemens. Le pape songea que c'était le moment de combattre l'hypocrisie après le scandale, et ne trouva personne qui fût plus propre que Capistran à cette commission toute apostolique. C'était le digne disciple de saint Bernardin de Sienne, distingué par son zèle pour l'étroite observance des frères mineurs dont il était vicaire général, d'une foi éprouvée dans la poursuite des hérétiques frérots ou fraticelles, écrivain renommé, prédicateur véhément, homme puissant en œuvres aussi bien qu'en paroles. Le pape, sans l'instituer légat, lui donna d'amples pouvoirs pour lier et délier, pour absoudre de toutes sortes de censures, pour accorder même des indulgences. Partout il fut reçu avec un respect qu'on témoigna rarement aux représentans même les plus illustres des souverains pontifes.

On ne saurait exprimer l'empressement avec lequel les peuples accouraient aux lieux où il était attendu. Les villes entières allaient au devant de lui; on semait de fleurs les chemins où il devait passer; on s'assemblait, pour l'écouter, dans les places publiques et dans le milieu des campagnes; et sa voix, par une force plus qu'humaine, était entendue, dit-on, par plus de quatre-vingt mille personnes à la fois. Au moins tout était en larmes dans ces assemblées immenses, tout retentissait de cris et de sanglots; les malheureux consolés, les malades guéris tout à coup rendaient grâces à Dieu; les plus endurcis donnaient des signes de componction. Soixante personnes de l'université de Leipsick lui demandèrent l'habit de son ordre, qui les transforma presque aussitôt en dignes coopérateurs de son apostolat.

En Moravie, il convertit tant de hussites, que Roquesane, ou-

¹ An. Syl. ep. 499 Michou. t. 3, c. 59.

jours archevêque sans mission, craignit de voir anéantir la secte qui formait tout son appui. Pour arrêter les progrès du missionnaire en le décriant, il eut recours à cette supercherie : l'ayant invité à une conférence, que ce savant homme accepta sans balancer, il s'entendit avec Pogebrac, administrateur du royaume, pour la faire manquer, mais de façon que le saint eût l'air d'avoir évité la lice. L'administrateur lui refusa un sauf-conduit; et quelles que fussent les plaintes de Capistran, qui en écrivit avec chaleur aux nobles bohémiens et à Pogebrac lui-même, Roquesane et ses partisans publièrent que l'athlète romain avait éludé un combat pour lequel il se sentait trop faible. Capistran se défendit par un Traite qu'il composa contre Roquesane, et dans lequel, à l'exemple de saint Paul, il exalta fort la multitude et la grandeur de ses travaux pour l'Évangile; mais cet ouvrage ne fit qu'armer la malignité de Roquesane, sans avancer beaucoup les affaires de la religion.

Casimir IV, roi de Pologne, invita le bienheureux par des lettres pressantes à venir dans ses états, pour y faire connaître la vérité à ses sujets lithuaniens et russes, qui étaient engagés dans le schisme des Grecs. « Notre vénérable Père, lui écrivait-il, le bruit » des merveilles que vous opérez en Bohême est parvenu jusqu'à » nous: eh! qui peut ignorer des succès qui surpassent tout ce que les » empereurs ont fait par leurs armes? Il vous était réservé de ré- » duire ces peuples intraitables. Venez maintenant à des triomphes » non moins heureux et bien plus faciles; vous ne trouverez que de » la docilité parmi nous. La Pologne depuis long-temps est solide- » ment chrétienne, et révère sincèrement le siège apostolique. » Mon père Uladislas a détruit entièrement le paganisme parmi les » Lithuaniens; et si quelques-uns d'entre eux, avec les Russes » leurs voisins, suivent encore les erreurs des Grecs, il sera facile » de les désabuser. C'est une nation peu policée, mais simple et de » bonne foi, qui cherche la vérité, et qui n'a besoin que d'instruc- » tion. » On doute que Capistran soit allé en Pologne. Ce royaume fut désolé peu de temps après par Batoucan, empereur des Tartares du Capsat. Ce prince, issu de Genghiskan, qu'il égalait en bravoure, ravagea la Pologne, subjuguâ les Russes ou Moscovites aussi bien que les Bulgares, et marchait à Constantinople, quand la mort le surprit au milieu de ses conquêtes. Il eut pour successeur son fils Bereke-kan, qui embrassa le mahométisme. Avant les conquêtes des Russes, sa postérité régnait encore dans la Crimée, sous la protection du grand seigneur.

Nicolas V envoya aussi en Allemagne le cardinal de Cusa en qualité de légat, afin d'y ménager une paix solide entre les princes, et d'engager les fidèles à secourir par leurs aumônes les

Grecs
gences
très ab
qui n'e
n'eut p
rils qu
poux qu
mé, q
comme

Sbig
intérêt
ambass
avanta
vaient
covie r
fit cessa
rent à l
d'exil,
enduré
En eff
assassin
nuit ou
dans le
les mat
fant qu
deman
pape N
conditi
qu'il le
corda d
cette s
pour le
positio
drait d
qu'on
pas qu
qu'on a

Ce q
la chré
cer An
son suc

Grecs et les autres peuples que menaçaient les Turcs. Les indulgences qui furent publiées à ce sujet produisirent des aumônes très abondantes, au moins dans les commencemens. La Pologne, qui n'était pas moins intéressée à réprimer l'avidité musulmane, n'eut pas besoin d'exhortations étrangères pour couvrir aux périls qu'y courait la religion. Elle comptait alors parmi ses principaux prélats Sbignée, évêque de Cracovie, si généralement estimé, que le pape Eugène et l'antipape Félix lui avaient décerné comme à l'envi la dignité de cardinal.

Sbignée n'était rien moins que complaisant quand il s'agissait des intérêts de la religion. Les sectaires de Bohême ayant envoyé une ambassade très agréable au roi de Pologne, qui espérait de grands avantages de leur alliance, et les évêques polonais qui se trouvaient à la cour les ayant admis à leur communion, celui de Cracovie ne refusa pas seulement de communiquer avec eux, mais il fit cesser tous les saints offices dans cette ville, quand ils y passèrent à leur retour. Et comme le roi extrêmement irrité le menaçait d'exil, l'évêque lui répondit que tous les revers et la mort même endurés pour la religion ne seraient pour lui qu'un sujet de joie. En effet, quoiqu'on lui eût donné avis que le roi devait le faire assassiner, il ne prit ni gardes, ni aucune autre précaution pour la nuit où le coup se devait faire; il coucha dans la même chambre et dans le même lit, et avant qu'il fit jour, se rendit à l'église pour les matines, accompagné à l'ordinaire d'un seul prêtre et d'un enfant qui portait de la lumière. Ce magnanime et sage prélat, en demandant le jubilé pour les Polonais et les Lithuaniens, pria le pape Nicolas de dispenser ces peuples du pèlerinage de Rome, à condition que chacun donnerait aux quêteurs la moitié de ce qu'il lui en eût coûté pour faire le voyage: ce que le pape accorda d'autant plus volontiers, qu'il y avait déjà des exemples de cette sage dispense qui est enfin tournée en pratique ordinaire pour les peuples éloignés. On eut tout lieu d'applaudir à ces propositions, d'après le calcul que l'on fit de la somme qui proviendrait de ces taxes volontaires: elle fut trouvée si considérable, qu'on la réduisit au quart, au lieu de la moitié; ce qui ne laissa pas que de produire encore une valeur suffisante pour l'objet qu'on avait à remplir ¹.

Ce qui occasionait tant d'alarmes et tant de mouvemens dans la chrétienté, c'était le caractère du sultan qui venait de remplacer Amurat (1451) ². Mahomet II, le seul fils qui lui fût resté, et son successeur, né, à ce qu'on prétend, d'une mère chrétienne

¹ Michou, l. 4, c. 59. Grom. l. 22. — ² Hist. Bran. et Duc. passim.

fille du despote de Servie, qui aurait pu lui inspirer des sentimens favorables aux chrétiens, ne montrait que des penchans redoutables surtout pour la religion de celle qui lui avait donné le jour. Avec cette haine implacable et comme naturelle contre les chrétiens, il eut toutes les qualités qui la pouvaient rendre désastreuse. Il avait reçu de la nature un corps robuste et d'une force prodigieuse, propre à toutes les fatigues et à tous les exploits militaires, un tempérament tout de feu et un naturel emporté. Son esprit était vaste, pénétrant, juste dans ses vues et ses mesures, d'un coup d'œil sûr quand il ne s'abandonnait point à la fougue de ses penchans, fécond en ressources, adroit et dissimulé. Il était intrépide, entreprenant, insatiable de gloire, et si heureux, que tous ceux pour qui la fortune n'est pas une chose purement fortuite eussent été persuadés qu'il lui commandait. Il ne dut pas néanmoins ses conquêtes à son seul bonheur, ni à son seul courage, quelque extraordinaire qu'il ait été : sa politique et sa prudence même eurent beaucoup de part à la merveille à peine croyable de ses expéditions, c'est-à-dire à la conquête de deux empires, de douze royaumes, et de deux cents villes sur les chrétiens seuls.

Il était savant pour un prince toujours à la tête de ses armées, et surtout pour un mahométan, à qui l'étude est interdite. Aussi regardait-il l'Alcoran comme une sottise ; et quand il s'entretenait sur Mahomet avec ses confidens, il le traitait de chef de bandits. Il parlait cinq langues outre celle des Turcs, savoir la grecque, la latine, l'arabe, la chaldéenne, la persane. Outre la science de la guerre, qu'il sut par principes aussi bien que par expérience, il possédait les mathématiques, l'astronomie ou l'astrologie, et l'histoire des grands hommes de l'antiquité, dont il devint passionnément jaloux. Quant à la religion, il les méprisait toutes. Il n'adorait d'autre divinité que la fortune, ne connaissait d'autre providence que le soin que chacun prend de soi-même, n'avait pour loi que son cimeterre, et pour règle de ses actions que son intérêt, sa grandeur et son plaisir. Il ne gardait ni parole, ni traité, ni serment, qu'autant qu'ils le pouvaient conduire à ses fins. Tels furent aussi les motifs intéressés de quelques actes de justice, de libéralité, de protection pour les lettres qu'on lui vit, selon les occasions, mêler à ses vices. On vit encore cet esprit fort du mahométisme, passant comme tant d'autres de l'incrédulité à la superstition, élever, dans son entêtement pour l'astrologie, une colonne mystérieuse contre les serpens, et contre la peste une statue équestre fondue sous certaines constellations.

Se
ses ma
fit mo
tre la
nable.
voir le
tivait.
l'amou
sidéres
cheveu
freux
de sur
ment
princi
jamais
brigan
cené d
sur le
Le
Const
nemi,
le cou
l'Euro
presq
chréti
la mar
çait à
que d
versio
irritai
eux q
soin.
royale
père,
tes à
La
chale
de ses
comm
des e
méri

Ses débauches, sa cruauté et le débordement effroyable de tous ses mauvais penchans égalèrent la dépravation de son esprit. Il fit mourir entre autres les princes de Bosnie et de Mételin, contre la parole qu'il en avait donnée avec toute la solennité imaginable. On éventra sous ses yeux quatorze de ses pages, pour savoir lequel avait mangé un melon dérobé dans un jardin qu'il cultivait. Ses janissaires se plaignant de ce qu'il se laissait amollir par l'amour d'une femme, il la fit amener devant eux, leur laissa considérer sa beauté; puis, tirant son cimeterre, et la saisissant par les cheveux, il lui trancha la tête. Tel était Mahomet II, homme affreux jusque dans ses vertus, et que les Turcs n'ont pas laissé que de surnommer Bojuc, c'est-à-dire le Grand. Titre qu'il obtint justement de la religion musulmane, mais qu'il ne mérita, suivant les principes du christianisme et de la raison, qu'en ce qu'il n'y eut jamais rien en lui de médiocre en orgueil, en dissolution, en brigandage, en atrocités de toute espèce et en impiété. Ennemi forcené du nom chrétien, il fut d'autant plus dangereux, qu'il monta sur le trône dès l'âge de vingt ans.

Le pape, augurant tout ce que la chrétienté et l'empire de Constantinople en particulier avaient à craindre d'un pareil ennemi, agit de tous côtés par ses lettres et ses légats, afin d'exciter le courage des princes et des peuples; mais l'état des affaires de l'Europe et le caractère de ses principaux souverains rendirent presque toutes ses tentatives inutiles. En Espagne, les princes chrétiens n'étaient pas seulement occupés contre les Maures: mais la manie des découvertes et des invasions lointaines, qui commençait à les agiter, et qui ne leur peignait aux extrémités du monde que des terres où coulaient des fleuves d'or et d'argent, faisait diversion à toute entreprise où il n'y avait que de la gloire à gagner, irritait l'envie et la défiance réciproques, aussi anciennes parmi eux que leur domination, et les rendait incapables de tout autre soin. La discorde s'était glissée jusque dans le sein de la famille royale de Navarre, où Charles, prince de Viane, et le roi Jean, son père, partageaient la cour et les provinces en deux factions, prêts à se porter aux derniers excès¹.

La France et l'Angleterre se faisaient toujours la guerre avec la chaleur naturelle à deux nations animées, l'une par l'éclat présent de ses succès, et l'autre par le souvenir de sa grandeur². Le père commun des princes et des peuples chrétiens, pour rapprocher des esprits si aliénés, envoya aux deux cours des légats de rare mérite: à celle de France, le cardinal d'Estouteville, Français,

¹ Marian. l. 22, c. 15. ² Monstr. 5 vol. Gaguin l. 10. Bellefor. l. 6, c. 3.

fil du grand bouteiller du roi; et à celle d'Angleterre, l'archevêque de Ravenne, de l'illustre maison des Ursins. Charles VII répondit au cardinal qu'il ressentait vivement les maux dont l'Eglise était affligée, et qu'il était tout prêt à faire une paix solide avec un prince chrétien, pour tourner ses armes contre les ennemis de la religion. Le roi d'Angleterre montra des dispositions bien différentes, malgré tout ce que l'éloquent légat put lui dire de la supériorité des armes de France en Guienne et en Normandie, et malgré la peinture effrayante qu'il lui fit des précipices creusés autour de son trône par les dissensions et les guerres civiles. Henri, frappé de vertige, et comme abandonné à son mauvais destin, répondit toujours avec une aveugle fierté que, lorsqu'il aurait reconquis tout ce que les Français lui avaient enlevé, il pourrait entrer en négociation, mais qu'il n'y fallait point penser auparavant.

Le cardinal d'Estouteville, homme laborieux, plein de courage et grand amateur de l'ordre, pour se dédommager en quelque sorte de n'avoir pu réussir à bannir la discorde du sein des nations, employa ses soins, sous le bon plaisir du roi, à réformer les abus dans l'université de Paris. Il se fit représenter les statuts primitifs, avec les points de réforme déjà établis en différentes circonstances, abrogea ce que le cours des temps et le changement des mœurs avaient rendu défectueux, confirma le reste, ajouta quelques réglemens, et fulmina l'excommunication contre tous ceux qui violeraient ce nouveau corps de lois. Ce qu'on y peut remarquer, c'est que désormais les docteurs en théologie n'obligeraient plus les bacheliers à leur donner de grands repas; que l'explication des sentences ne se ferait plus, avec une vaine ostentation, par cœur et sans cahiers; que les professeurs en droit ne recevraient que douze écus pour le degré de licencié, et sept pour celui de bachelier; que dans la faculté de médecine, le mariage n'exclurait plus de la régence; que dans celle des arts, les écoliers ne pourraient changer de maîtres quand ils n'auraient d'autre motif pour cela que la crainte d'un châtimement mérité; qu'on s'abstiendrait, comme de pratiques détestables, de toutes les conventions à prix d'argent pour donner les suffrages dans l'élection du recteur. En général et pour toutes les facultés, on ordonna tout ce qui pouvait contribuer au maintien des bonnes mœurs, l'observation des examens et du temps des études, l'assiduité aux leçons, la tranquillité, la décence et la modestie en les recevant. Mais un vice ou une omission commune à ces statuts et à tous les précédens, c'est qu'on n'y trouve aucun frein contre la pétulance des étudiants hors des écoles, ni contre l'usage turbulent et hautain que les maîtres faisaient de leurs privilèges. On vit

encore, depuis cette réforme, la république des collèges assez souvent aux prises avec la bourgeoisie, avec la police, la magistrature et la hiérarchie même. Les leçons et les prédications furent encore interrompues, et l'on empiéta sur la puissance politique, jusqu'à ce que celle-ci, usant de ses droits avec cette rigueur que les mécontents taxent d'injustice, fit gémir l'université d'avoir perdu ses plus beaux privilèges à force de les étendre.

Quant à l'entreprise que le souverain pontife ménageait en faveur de la religion, c'était le chef de l'empire chrétien qui en devait être l'ame et l'agent principal; mais l'empereur Frédéric II, prince d'un esprit posé et tranquille, d'un extérieur auguste, ami de la paix, appréciateur sincère de la vertu, et zélé par intervalle, n'avait ni le nerf ni la consistance nécessaires pour le rôle qu'il avait à remplir dans les circonstances où se trouvait la chrétienté. Suivant le témoignage d'Ænéas Sylvius¹, qui avait été son secrétaire, et qui rend justice à ce qu'il avait de bonnes qualités, ses mœurs douces et paisibles lui donnaient une espèce d'horreur pour les guerres même indispensables : il préférait son repos à sa gloire; il ne se plaisait qu'aux bâtimens et aux jardins; c'était une occupation sérieuse pour lui de faire des collections de curiosités naturelles, de chefs-d'œuvre de l'art, ou de choses précieuses seulement à raison de leur matière. Il paraît aussi que sa mémoire, qu'on dit avoir été prodigieuse, ne s'était formée, suivant le préjugé ordinaire, qu'aux dépens des autres facultés de l'ame. Saint Antonin de Florence, qui le reçut dans sa ville épiscopale, et qui put l'étudier dans divers entretiens, dit qu'il n'aperçut rien en lui qui annonçât de l'élévation, qu'il ne voyait et ne sentait que d'après autrui, et qu'il aimait beaucoup plus à recevoir qu'à donner². A l'égard de son attrait pour les présens, on rapporte un fait assez particulier arrivé à Venise. Les Vénitiens ayant fait étaler à ses yeux un magnifique buffet de cristal, dont ils voulaient lui faire présent, Frédéric, qui aimait beaucoup moins le brillant que le solide, fit signe à un fou qui était de sa suite de renverser la table sur laquelle était le buffet. Quand tout fut en pièces, l'empereur se mit à rire, et dit à haute voix : *S'il eût été d'or ou d'argent, il ne se serait pas brisé.*

Comme il passait par Bologne pour aller à Rome recevoir la couronne impériale, François Sforce, devenu duc de Milan contre le gré de ce prince, lui envoya néanmoins une ambassade pour lui faire honneur et le prier de venir à Milan recevoir la couronne de fer. Non-seulement il s'y refusa, mais il congédia durement les

¹ De Europ. c. 22. — ² Tit. 22. c. 12.

ambassadeurs. Le duc, qui avait intérêt à n'avoir point l'empereur à dos, lui renvoya son fils Galéas, chargé de riches présents. Frédéric, pris par son faible, créa Galéas chevalier, et accorda son amitié à François ¹.

Un empereur guidé par de pareils penchans, souvent par sa seule faiblesse, n'était pas fort propre à lier les princes chrétiens à la cause commune, à les engager à des sacrifices pénibles pour la religion. Aussi son voyage de Rome (1452) et ses apparitions dans les cours diverses de l'Italie se bornèrent-elles à une de ces cérémonies d'appareil où il figurait avec avantage. De Florence, où deux cardinaux étaient venus le complimenter de la part du pape, il alla joindre à Sienne l'impératrice Eléonore, princesse de Portugal, que ses ambassadeurs avaient épousée en son nom dans ce royaume. Aux approches de Rome, treize cardinaux, avec tout le clergé et les magistrats de la ville vinrent au-devant de lui et le conduisirent sous un dais superbe jusqu'aux degrés de l'église de Saint-Pierre, où le pape, revêtu de ses habits pontificaux, était assis sur un trône d'ivoire. L'épée nue était portée devant le prince, qui haïsa les pieds du pontife, et lui présenta la boule d'or, suivant la coutume. Le 15 mars de cette année 1452, le souverain pontife, de sa pleine puissance et autorité, selon la prière que lui en fit l'empereur, lui donna la couronne de fer, ou du royaume de Lombardie, en confirmant néanmoins les droits de Milan, où elle devait se recevoir : pendant la messe, le mariage contracté par procureur entre Frédéric et Eléonore fut ratifié. Le dimanche suivant, 19 du même mois, Frédéric, après les sermens accoutumés, revêtu d'une aube, fut institué chanoine de Saint-Pierre, sacré et couronné, comme empereur des Romains, de la couronne d'or. Il avait le manteau, l'épée, le sceptre, la pomme et la couronne de Charlemagne, qu'on avait apportée pour cela du fond de l'Allemagne. Le pape couronna aussi l'impératrice. L'empereur servit ensuite d'écuyer au souverain pontife, depuis Saint-Pierre jusqu'à Sainte-Marie au-delà du pont, et fut enfin conduit au palais de Latran, où le pape lui donna un festin magnifique. L'empereur, après avoir encore été recevoir des honneurs et des présents dans quelques cours d'Italie, reprit la route d'Allemagne, laissant les Italiens aussi concentrés chacun dans son intérêt privé et aussi divisés entre eux qu'ils l'étaient avant cette vaine inspection.

Alphonse, roi d'Aragon et de Naples, dissimulé à l'égard du nouveau duc de Milan, faisait ouvertement la guerre aux Génois.

¹ Naucler. Gener. p. 49, 474.

[An 1451]
 Ceux-c
 bien p
 comme
 manife
 conser
 sultan
 moins
 il leur
 foi : tra
 ter : ce
 plesse
 Les
 public
 à l'inté
 royaur
 trop é
 et l'em
 révéra
 n'avai
 sition
 Mahon
 et déta
 propre
 désesp
 Cep
 soit d
 durcis
 les ex
 menac
 raient
 cine à
 qui de
 Genn
 « pré
 « qua
 « sta
 « ces
 « ver
 « dan
 « Gro
 « dal

Ceux-ci, comme la plupart des républicains, ne voyaient d'autre bien public que celui de leur petit état; et comme républicains commerçans, ils n'avaient de noblesse dans l'ame que ce qu'ils en manifestèrent peu après, en payant tribut à Mahomet II, pour conserver leur commerce. Les Vénitiens traitèrent aussi avec ce sultan pour recouvrer ce qu'ils avaient perdu, à condition néanmoins que, si les chrétiens s'unissaient pour lui déclarer la guerre, il leur serait libre de se joindre à ces princes pour la défense de la foi : traité bizarre, que le mahométan ne laissa point que d'accepter : ce trait seul peut faire connaître toute son habileté et sa souplesse d'esprit.

Les autres bonnes villes d'Italie, qui avaient chacune leur république ou leur prince particulier, ne prirent pas plus de part à l'intérêt général. Il en fut de même, à plus forte raison, des royaumes du Nord, l'Ecosse, le Danemarck, la Suède et la Norwége, trop éloignés du péril pour avoir beaucoup à le craindre. Le pape et l'empereur, qui devaient tout mettre en mouvement, et qu'on révérait en apparence, étaient au fond des chefs sans autorité, qui n'avaient de grand que le nom. Ainsi, tant par suite de la disposition des choses et des esprits, que par l'effet de la politique de Mahomet II, l'empire de Constantinople, cerné, pour ainsi dire, et détaché de tous les peuples dont il avait besoin, fut réduit à ses propres forces, ou plutôt à sa propre faiblesse, et à la perspective désespérante d'une ruine inévitable.

Cependant le père commun de tous les chrétiens, soit dociles, soit dyscoles, avertit les Grecs de ne point éloigner par leur endurcissement les secours que le ciel pouvait seul leur donner; il les exhortait au repentir et à recevoir les décrets de Florence, les menaçant que, s'ils ne se convertissaient avant trois ans, ils seraient traités comme le figuier de l'Evangile, coupé jusqu'à la racine à cause de sa stérilité. Sur quoi le célèbre Georges Scholarius, qui devint peu après patriarche de Constantinople sous le nom de Gennade, s'exprime ainsi¹ : « O malédiction terrible et non moins » précise qu'efficace ! Elle a été proférée l'an quatorze cent cinquante-un, et l'an quatorze cent cinquante-trois l'infidèle Constantinople, toujours plus obstinée dans le schisme durant » ces trois ans d'épreuve, est devenue autant l'opprobre de l'univers que la proie de ses ennemis. Ce qu'il y a de plus prodigieux » dans cet effroyable prodige, poursuit-il, c'est que la nation des » Grecs, selon les termes du pape Nicolas, cette illustre et formidable nation, d'un courage à toute épreuve, d'une sagesse in-

¹Gennad. in Défens. l. 5. c. 14.

» comparable, si long-temps maîtresse du monde, frappée enfin
» de la main de Dieu, est devenue méconnaissable, et tombée du
» faite de la grandeur sous le joug d'infâmes barbares. »

Quelque proche que fût et que parût cette révolution quand le pape avertit les Grecs, bien loin de rentrer en eux-mêmes, ils écrivirent cette même année 1451, au nom de leur Eglise, qu'ils nomment la mère et la maîtresse de tous les orthodoxes, pour féliciter en termes exprès les hérétiques de Bohême, de leur éloignement des nouveautés romaines, et de leur fermeté dans la vraie foi. Ils les invitèrent en même temps à se réunir à l'Eglise orientale, non pas, disaient-ils, suivant la damnable union de Florence, où l'on a trahi la vérité, mais selon les décrets inmutables des Pères que soutiennent inviolablement les Grecs. Cette lettre, en grec et en latin, se trouve à la bibliothèque du collège de Prague, dans le recueil historique des affaires de Bohême. Il paraît toutefois que l'empereur Constantin-Paléologue n'eut point de part à cette invitation scandaleuse. Il écrivit au contraire, en réponse aux avertissemens du souverain pontife, qu'il gémissait lui-même de l'aveuglement de ses sujets; que, dans l'état où il avait trouvé l'empire en montant sur le trône, il ne lui avait pas encore été possible de les obliger à se soumettre aux décisions de Florence; mais qu'il étoit résolu à le faire au plus tôt, et même à rétablir le patriarche Grégoire. Ce patriarche étoit l'ancien confesseur de l'empereur défunt, qu'il amena, durant le concile de Florence, avec autant de sagesse que de zèle, jusqu'à accepter sans réserve tous les décrets catholiques. Elevé, à son retour en Grèce, sur la chaire patriarcale, et n'ayant pu fléchir l'obstination de ses compatriotes, il s'étoit retiré à Rome, où il mourut peu après la mention honorable qu'en fait ici Constantin.

Ce prince avait envoyé ses lettres au pape par des ambassadeurs chargés de solliciter vivement les secours si nécessaires contre le redoutable Mahomet, qu'il craignait avec raison d'avoir bientôt sur les bras. Le sultan néanmoins ne s'étoit pas plus tôt vu sur le trône, que, selon les maximes de sa politique perfide, il avait renouvelé avec lui un traité de paix. Il lui protestait encore sans cesse qu'il le garderait inviolablement; qu'au moins il n'entreprendrait rien contre l'empire de Constantinople tout le temps que vivrait Constantin. Mais l'empereur connaissait le génie du sultan, qui ne prétendait que différer la guerre jusqu'à ce qu'il en eût fait les préparatifs. Les ambassadeurs grecs, pour mieux persuader le pape, le prièrent d'envoyer à Constantinople un homme sage qui, avec leur maître, pût ménager efficacement la réduction des schismatiques. Nicolas, ne voulant rien négliger, envoya l'archevêque de

Kiovie
IV l'av
Nicée.

beauc
de ses
reillen
piniâtr
remèd

Cep
pour s
régulie
nise, y
lustre
et de
Nicola
distinc
quel o
venu
pontife
sidérat
de cet

Lau
qu'à c
sistan
Jésus-
ter le
puissa
avait
nature
et dé
onére
zèle p
queme
d'hum
sénat.
tenté
sitôt d
nien
dire j
maniè
dificat

1 Vit
verb. G

Kiovie, ce Grec si distingué par la sincérité de sa foi qu'Eugène IV l'avait créé cardinal au concile de Florence, avec Bessarion de Nicée. Sa légation parut d'abord assez heureuse; l'empereur lui fit beaucoup d'accueil, reçut le décret d'union, et engagea plusieurs de ses courtisans, avec différens ecclésiastiques, à le recevoir pareillement. Bientôt après, on se convainquit pleinement que l'opiniâtreté et le malheur de cette nation étaient absolument sans remède.

Pendant Nicolas V exerça d'une manière plus satisfaisante pour son cœur sa sollicitude pontificale. Ce pape, étant chanoine régulier au monastère de Saint-Georges, dans l'île d'Alga près Venise, y avait connu particulièrement Laurent son confrère, de l'illustre maison des Justinien, qu'Eugène IV, informé de ses vertus et de sa capacité, éleva depuis à l'évêché de Venise. Le pape Nicolas crut devoir honorer encore davantage un mérite que les distinctions ne faisaient qu'accroître. Le patriarcat de Grado, auquel on avait réuni depuis quelques mois celui d'Aquilée, étant venu à vaquer par la mort de Dominique Michaëli, le souverain pontife en attacha le titre au siège de Venise, uniquement en considération de Laurent Justinien, qui fut ainsi le premier patriarche de cette ville ¹ (1452).

Laurent ne se montra pas plus attaché à cette dignité nouvelle qu'à celle d'évêque, qu'il n'avait acceptée qu'après une longue résistance, et par pure soumission aux ordres exprès du vicaire de Jésus-Christ. Comme le pape avait fait ce changement sans consulter le sénat, qui craignait que ce nouveau degré d'autorité et de puissance dans son évêque ne fit renaître d'anciens démêlés qu'il avait eus avec les évêques précédens, Justinien alla trouver les sénateurs et leur dit qu'ayant été élevé malgré lui à l'épiscopat, et désirant beaucoup plus diminuer qu'accroître une dignité si onéreuse, il les suppliait de seconder ses vœux, à moins que leur zèle pour la splendeur de la patrie, qui l'intéressait lui-même uniquement, ne leur fît prendre une autre résolution ². Ces sentimens d'humilité et de patriotisme tout ensemble touchèrent tellement le sénat, qu'encore bien qu'il eût empêché autrefois ce changement tenté par le pape Eugène, aussi Vénitien de naissance, il prit aussitôt des dispositions toutes différentes, et pria instamment Justinien d'accepter le titre de patriarche. Pendant cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, il s'acquitta de sa nouvelle charge d'une manière qui le fit regarder comme un ange venu du ciel pour l'édification et la consolation de son peuple. On s'estimait heureux de

¹ Vit. per Bern. Justin. ap. Sur. 8 Jan. — ² Fotoc. de Part. Grad. part. 2 ad verb. Grad.

recevoir sa bénédiction; et tout l'état de Venise, bien récompensé de sa déférence pour son saint patriarche, crut devoir à ses prières le salut de la république, qui se vit à deux doigts de sa ruine dans la guerre animée qu'elle eut à soutenir contre le duc Philippe de Milan.

Il distribuait si libéralement aux pauvres, et tout ce qu'il possédait, et ce qu'on lui apportait afin de satisfaire son pieux penchant, qu'encore bien qu'il fût le canal d'aumônes immenses que lui remettaient les gens même les plus durs par état, à peine trouvait-on dans son palais après sa mort quelques meubles vils de première nécessité. Ce qu'il y a de plus admirable, c'est que, sans cesse occupé à lire ou à écrire pendant tout le cours de sa vie, il n'eut jamais aucun livre en propre. Sa mort fut un deuil public, et la possession de son corps un grand sujet de dispute entre les chanoines de l'église patriarcale et les religieux de Saint-Georges, ses anciens confrères; ceux-ci se prévalant de ses dernières volontés, et les autres de l'étroite observation des canons qui indiquent la sépulture des évêques dans leur cathédrale. La cause des chanoines, étant celle de toute la république, fut terminée à leur avantage, mais seulement après soixante-sept jours, pendant lesquels le corps du saint, quoique mort d'une fièvre putride, demeura sans corruption, respirant même une odeur très-suave, et ses joues rougissant d'un vif incarnat; ce qui attira un concours prodigieux, tant du continent d'Italie que des terres situées au-delà du golfe. Ce prélat fut doué du don de prophétie et de celui des miracles, qui, joints à sa vie angélique, l'ont fait compter au nombre des saints par le pape Clément VII. Il reste de saint Laurent Justinien un grand nombre d'écrits, où, avec toute l'onction de l'esprit de Dieu, on trouve une érudition et même une élégance peu communes. Comme la faiblesse extrême de sa santé durant sa jeunesse lui avait à peine permis d'apprendre les premiers élémens des lettres, on a regardé sa science comme infuse, et venant miraculeusement du ciel.

En Allemagne, les témoignages publics et solennels de la dévotion des peuples envers le saint Sacrement s'étaient si fort multipliés, que l'on crut devoir les rendre moins fréquens, afin qu'ils se pratiquassent avec une foi plus vive et une piété plus fervente. A cet effet, le cardinal de Cusa, dans un concile qu'il tint à Cologne, en qualité de légat, pour le rétablissement de la discipline, fit porter le décret suivant, qui fut confirmé par l'archevêque Thiérri: « Nous ordonnons qu'à l'avenir le saint Sacrement ne soit » exposé ni porté processionnellement à découvert qu'au temps » de la Fête-Dieu et de son octave; et hors de là une fois l'année

An 1452
 • seule
 " que
 • l'ord
 • dévo
 tous l
 A C
 sujet d
 dèrent
 reur et
 brait la
 et qu'o
 goire,
 tieux,
 solitair
 mes et
 parti de
 afficha
 en ceste
 Les fer
 sur cell
 de prés
 voix sa
 ceux qu
 la suite.
 la résér
 répétèr
 esclaves
 Sainte-S
 autant
 avec le
 l'absolu
 Les s
 tre de
 Mahom
 et concl
 nistrate
 occiden
 cond fo
 le bord
 maître a
 viendrai

« seulement en chaque ville, en chaque bourgade ou en chaque paroisse, pour un sujet important, avec la permission de l'ordinaire, et qu'alors cela se fût avec une révérence et une dévotion parfaites. » Ces processions avaient lieu auparavant tous les jeudis de l'année.

A Constantinople, les espérances que le pape avait conçues au sujet de la réception faite à son légat, le cardinal Isidore, ne tardèrent point à s'évanouir¹. Comme, après l'adhésion de l'empereur et de ses sujets les plus zélés au décret de l'union, on célébrait la liturgie en commun dans la grande église de Sainte-Sophie, et qu'on y faisait mémoire tant du pape que du patriarche Grégoire, réfugié à Rome, la multitude éclata en murmures séditieux, toute la ville s'émut, et courut en tumulte à la cellule du solitaire Gennade qui passait pour un saint dans l'esprit des femmes et des religieuses qu'il dirigeait en grand nombre. Ce chef du parti déclaré contre l'Église latine, au lieu de répondre de bouche, afficha d'un air mystérieux à la porte de sa cellule un écrit conçu en ces termes: *Malheur à ceux qui recevront le décret impie de Florence!* Les femmes, auprès de qui l'autorité de ce directeur l'emportait sur celle de toute l'Église, et qui alliaient beaucoup d'orgueil et de présomption à une grande régularité de conduite, élevèrent la voix sans aucune retenue et prononcèrent anathème contre tous ceux qui avaient embrassé l'union, ou qui l'embrasseraient dans la suite. Les prêtres, les moines, les citoyens, les soldats, tous, à la réserve d'une partie des grands et d'un petit nombre du clergé, répétèrent de toute part: *Anathème aux fauteurs, anathème aux esclaves des Latins!* On ne voulut plus entrer dans l'église de Sainte-Sophie, qu'on regarda comme profanée; on évita, comme autant d'excommuniés, tous ceux qui avaient assisté à la liturgie avec le légat romain; on leur refusa l'entrée des autres églises, l'absolution et la participation à tous les sacrements.

Les schismatiques mettaient le comble à leur crime, et le ministre de la céleste vengeance préparait leur châtement. Le sultan Mahomet, après avoir fait la loi au prince de Caramanie en Asie, et conclu en Europe une trêve de trois ans avec Huniade, administrateur du royaume de Hongrie, fit construire sur le rivage occidental du Bosphore, à l'endroit où il est le plus étroit, le second fort des Dardanelles, vis-à-vis de celui qui avait été bâti sur le bord asiatique par son aïeul Mahomet I. Par là, il se rendait maître absolu des passages, tant pour les fermer aux vaisseaux qui viendraient de la mer Noire à Constantinople, que pour transpor-

¹ Duc. Hist. Bizant. c. 56.

ter ses troupes d'Asie en Europe, et il se ménageait une retraite en cas de besoin. Cet ouvrage, qui consistait en une citadelle et trois tours énormes, se poussa si vivement, qu'il fut achevé en quatre mois. L'empereur Constantin-Paléologue, qui pénétra sans peine les vues du sultan, voulut s'opposer de vive force à cette entreprise; mais ses fanatiques sujets, déjà frappés du vertige qui les poussait au dernier précipice, s'opposèrent à sa résolution, sous prétexte de ne point s'attirer eux-mêmes sur les bras les forces effroyables des Turcs. D'autres disaient, avec une présomption insensée, qu'il serait toujours temps de ruiner une forteresse qui se trouvait comme sous leur main. On vit des citoyens de Constantinople fournir aux ouvriers turcs et les vivres, et les matériaux pour la construction ¹.

Cependant cette nation sans foi et sans consistance eut encore recours au pape pour lui demander des troupes et de l'argent. Saint Antonin² dit qu'enfin Nicolas se montra sourd à leurs sollicitations intéressées, et qu'il jugea peu convenable de charger d'impositions nouvelles l'Italie épuisée par ses propres guerres, tandis que les Grecs pouvaient consacrer à la défense de leur patrie ces mêmes trésors qu'une aveugle cupidité leur faisait recéler dans le sein de la terre, d'où ils devaient passer au pouvoir de leurs ennemis. D'autres historiens assurent que ce pontife se mit derechef en devoir d'envoyer aux Grecs des vaisseaux et des troupes; mais que la célérité des Turcs rendit cette tentative inutile. Il est constant qu'il y eut au moins une flotte équipée à cet effet, tant par le pape que par les Vénitiens, les Génois et les Catalans³. Ce bon pasteur, après le premier mouvement de son indignation, reprit sans doute sa tendresse accoutumée, et voulut tenter jusqu'à l'impossible pour sauver des ouailles indociles qui s'obstinaient elles-mêmes à périr.

Déjà le sultan avait rassemblé ses troupes d'Europe et d'Asie, et n'ayant rien à craindre des princes chrétiens, il envoya aussitôt une partie de son armée pour abattre les fortifications extérieures de Constantinople, et nettoyer toute la campagne ⁴. Lui-même, au commencement d'avril de l'année 1453, vint avec plus de trois cent mille hommes, dont un tiers de cavalerie, et environ trois cents vaisseaux de toute grandeur, afin d'investir par terre et par mer cette grande ville qui avait au moins quatre lieues de circuit. Du côté de la terre, elle était munie d'une double enceinte de remparts, avec des fossés très-larges et très-profonds. Il n'y

¹ Zygomal. l. 1. Turc. — ² Præm. Epist. Card. Isid. § 14. — ³ Æn. Sylv. Epist. 15. — ⁴ Phrautz. Chal. concil. Leonard.

avait qu'une muraille du côté du port; mais il était fermé par deux grosses chaînes de fer, et défendu par plusieurs forts; ce qui en rendait les approches extrêmement difficiles. La garnison n'avait aucune proportion avec l'étendue de la place et la multitude des assiégeans. Dans cette ville immense, l'empereur n'avait pu enrôler que six mille hommes de troupes réglées, sans compter environ trois mille Génois ou Vénitiens, qui possédaient des établissemens considérables à Constantinople. Les habitans qui n'y étaient point arrêtés par la fortune s'étaient retirés en grand nombre, dans la crainte du dernier péril où ils voyaient leur patrie. Pour les citoyens d'une classe plus élevée, c'étaient presque autant de petits seigneurs, enrichis par le commerce, abîmés dans les plaisirs, appliqués tout au plus à de frivoles études, sans courage et sans esprit de patriotisme, d'une indépendance insolente, d'une avarice insensée, qui ne leur permit pas de contribuer à la défense de leur propre fortune, inséparablement liée à celle de la patrie. Ils avaient enterré leur argent, et l'empereur fut obligé de convertir en monnaie les vases sacrés pour la solde des troupes, en promettant, s'il faisait lever le siège, de les restituer au quadruple. On tira cependant parti du peuple, encore très-nombreux, et des femmes mêmes, au moins quand le péril fut imminent, pour réparer les brèches et nettoyer de nuit les fossés que les Turcs comblaient pendant le jour.

La marine des Grecs était moins formidable encore que leurs forces de terre. Pour garder le port ou les chaînes qui le fermaient, ils n'avaient que sept gros navires et deux galères, commandés par l'amiral Notaras, avec les vaisseaux de quelques marchands armés en guerre. Il survint heureusement trois gros navires génois, l'un envoyé tout nouvellement par la république avec cinq cents hommes bien armés, et les deux autres arrivés un peu auparavant sous la conduite du noble génois Jean Justinien, qui valut lui seul une flotte nombreuse. A sa valeur incomparable, mais qui éprouva la plus fatale éclipse, parut attaché tout le destin de l'empire, qui subsista tant qu'elle se soutint, et qui tomba dès qu'elle se fut démentie. Il eut à combattre non pas seulement les ennemis du dehors, mais encore l'envie et les rivalités intestines, tant des Vénitiens que de l'amiral grec. Dans le sein même de cette infortunée capitale, l'intérêt privé, l'insubordination, les murmures, les dissensions et les dangers continuels d'une révolte déclarée, causaient à tous les gens de bien des alarmes aussi vives que les assauts des Ottomans. L'empereur était contraint de tout dissimuler, par la crainte de voir les mécontents et les brouillons se changer en apostats et en traîtres. Ce n'est pas le seul trait de res-

semblance que le siège fatal de Constantinople eut avec celui de l'impénitente Jérusalem.

Mahomet commença les attaques par terre, et les poussa nuit et jour avec une égale vigueur. Moyennant l'effroyable artillerie, dont il s'était abondamment pourvu, il eut bientôt fait de larges brèches à la première enceinte. Il avait des canons d'une grosseur énorme, fondus sur la place par un Hongrois apostat, habile ingénieur. On dit que l'une de ces machines infernales lançait des boulets de pierre qui pesaient douze cents livres, qu'elle avait neuf pieds d'ouverture, qu'en tirant elle faisait trembler la terre à cinq mille pas à la ronde, et que pour la traîner il fallait deux mille hommes et soixante-dix paires de bœufs. Il y en avait une autre de mille livres de balles, une troisième de huit cents, et une infinité de moins considérables, qui portaient encore des boulets de deux cents livres. Machines plus terribles, néanmoins, en apparence qu'en effet, à raison de la difficulté et des dangers du service. La plus grosse, échauffée en fort peu de temps, comme on devait s'y attendre, creva au milieu de la multitude, et fit périr entre autres l'ingénieur apostat, qui reçut ainsi la peine de son crime avant la récompense de ses services.

Aux ravages de l'artillerie le Turc ajouta ceux qu'opéraient les mines, les tours, les plates-formes, toutes les inventions et tous les travaux propres à réduire une place, et qui, au moyen des milliers de bras qu'il avait à ses ordres, et de sa libéralité à récompenser, avancèrent avec une célérité incroyable. Les brèches lui paraissant praticables, il fit donner l'assaut, d'abord par ses troupes d'Asie qu'il estimait peu, et qu'il exposa les premières, moins pour vaincre que pour fatiguer les assiégés. Mais quand il vit les fossés comblés de morts, il donna lui-même, à la tête des troupes d'Europe. Il parcourait tous les rangs, exhortait, menaçait, s'emportait en imprécations et en blasphèmes, communiquait sa fureur à tous ceux qui l'environnaient. Ses janissaires avançaient avec intrépidité, s'élançaient par les ouvertures, se poussaient, se tiraient les uns les autres. Mais tous les efforts furent inutiles : les Grecs se défendirent avec une ardeur égale à celle de l'attaque, et avec une habileté infiniment supérieure. Tandis qu'ils sabraient tout ce qui paraissait sur la brèche, leur canon, donnant dans la multitude confuse qui accourait au fossé, y causait un ravage affreux. Ils firent même des sorties très-à-propos sur les infidèles, brûlèrent une partie de leurs machines, éventrèrent leurs mines, et renversèrent leurs travaux : ce qui arriva aussi souvent que leurs ennemis opiniâtres réitérèrent leurs attaques. Après avoir soutenu l'assaut pendant tout le jour, on vidait la nuit les fossés comblés par les

Turcs, et le lendemain commença à digieux et mille il ne l'au

L'aut eut bien pes. Dès nous, p de leur nuit ; de piraient secondé dans la travaux

Tant déorable Il passa moindre port, contenté plus opi seil d'u guerre terre, r lieues. C dessus d des pou nuit, s du tém ce que l'entrep en dout que nou la fictio sieurs a eurent au moy large d du ren brèche.

La v

Tures, et l'on réparait si bien les brèches, que le sultan, comptant le lendemain poursuivre son entreprise, trouvait tout à recommencer. Un jour entre autres, il s'écria, épouvanté du travail prodigieux fait par les assiégés la nuit précédente, que, quand mille et mille prophètes lui auraient prédit ce qu'il voyait de ses yeux, il ne l'aurait pas cru.

L'auteur de ces prodiges était Justinien, à qui l'empereur, qui eut bientôt connu son mérite, avait confié la conduite de ses troupes. Dès qu'il fut à leur tête, ce ne furent plus ces Grecs abâtardis, mous, paresseux et lâches : mais des Grecs régénérés, et dignes de leur origine antique ; des corps de fer, infatigables le jour et la nuit ; des cœurs de lion, tout pleins de l'héroïsme que leur inspiraient les leçons et l'exemple de leur chef. Ce grand homme était secondé, pour l'exécution, par un ingénieur allemand consommé dans la science de l'artillerie, des mines, du feu grégeois, des travaux et des machines de toute espèce.

Tant de résistance du côté de la terre, joint à un renfort considérable de navires qui arriva au sultan, lui fit changer d'attaque. Il passa du côté de la mer, où les fortifications étaient beaucoup moindres, sans néanmoins abandonner ses premiers travaux. Le port, comme on l'a vu, était fermé par des chaînes de fer. Ayant tenté plusieurs fois et toujours en vain de les forcer, Mahomet, le plus opiniâtre et le plus entreprenant des hommes, d'après le conseil d'un aventurier, Crétois de naissance, qui avait vu dans la guerre de Lombardie les Vénitiens transporter des vaisseaux par terre, résolut de faire transporter ainsi les siens au-delà de deux lieues. On dit que, par ce chemin aussi difficile que long, pardessus des collines, des ruisseaux, des torrents, il fit traîner sur des poutres graissées, à force de bras et de machines, en une seule nuit, soixante-dix vaisseaux et quatre-vingts galères. En présence du témoignage unanime d'une foule d'historiens, attendu surtout ce que les Vénitiens avaient exécuté de semblable sous les yeux de l'entrepreneur crétois, il ne paraît pas qu'on doive révoquer le fait en doute ; mais il n'en est pas ainsi de toutes ses circonstances, que nous tenons des historiens grecs, si enclins de tout temps à la fiction et à l'hyperbole. Cette réflexion doit s'appliquer à plusieurs autres particularités de ce siège étonnant. Quand les navires eurent été descendus dans le port, Mahomet fit encore construire, au moyen d'une infinité de futailles, une espèce de pont de bateaux, large de soixante-quinze pieds, qui parvenait à peu de distance du rempart, et qui était couvert de canons propres à battre en brèche.

La vue de ces effroyables ouvrages causa d'autant plus d'alar-

mes aux assiégés, qu'avec une poignée de monde il fallait faire face de tous les côtés à la fois, dans le contour d'une place immense. Cependant ils ne s'abandonnèrent point eux-mêmes, et formèrent le projet de brûler le pont et la flotte. Une galère génoise devait se glisser pendant une nuit profonde au milieu de cette forêt flottante, avec des matières combustibles si habilement préparées qu'elles l'eussent embrasée en un moment; mais les Turcs avertis coulèrent à fond la galère. On accusa de cette trahison les habitans du faubourg de Galata, qui appartenait aux Génois mêmes; et les bons traitemens qu'ils reçurent du vainqueur après la prise de la ville fortifièrent étrangement ce soupçon.

Il apparut cependant aux yeux des assiégés quatre navires venant de l'Archipel au secours de la ville, et dont l'un était chargé de blé. C'était là une ressource bien faible, comparée au besoin; mais à des malheureux qui font naufrage, la planche, battue comme eux par les flots, paraît un appui solide. Ils poussèrent mille cris de joie; et oubliant quelque temps leur propre péril, ils demandèrent uniquement au ciel l'heureuse arrivée de ces généreux auxiliaires. Il fallait en vérité pour cela, ou le secours d'en-haut, ou la négligence de l'ennemi, qui put en effet tenir ici lieu du prodige.

Le mépris qui firent les infidèles de cette flottille audacieuse fut la cause de leur défaite et de son triomphe. Ils s'en approchèrent sans précaution, comme d'une proie tombée dans leurs filets, poussant des cris de victoire, affichant toute la sécurité hautaine de vainqueurs, avant d'avoir combattu. Une horrible décharge, à bout portant, les fit reculer en désordre avec un dommage infini dans leurs agrès, et une perte proportionnée de leurs meilleures troupes. Ils revinrent à la charge à la vue du sultan, qui était à cheval, et menaçait du rivage: ils recommencèrent plusieurs fois l'attaque, combattirent assez long-temps; mais avec cette molle incertitude qui succède à la témérité malheureuse, et qui, malgré la disproportion du nombre, met au moins l'égalité entre les partis. La flotte ottomane fut enfin rompue après des pertes à peine croyables, et prit honteusement la fuite, Mahomet menaçant, blasphémant, s'abandonnant à des transports de rage et de frénésie. Il poussa son cheval sur les fuyards bien avant dans la mer; et peu s'en fallut qu'il ne fût englouti dans les flots. Jamais il ne put rétablir le combat. Les quatre vaisseaux chrétiens entrèrent triomphans dans le port, sans avoir perdu un seul homme, et n'ayant que peu de blessés. Ils avaient eu affaire à deux cents navires, au moins à cent cinquante, et, de l'aveu des Turcs, il y eut plus de douze mille morts.

Un r
aussi in
et tenta
tinople
; repose
lieu d'u
répond
riale qu

Sur c
breuse
par le l
des Tur
par un
sur Cor
Ils s'em
grand-s
ble; qu
bouche
encore
gloire. I
cette én
chef de
homet,
détourn
rassura
d'une fl
des Gre
après av
il le dor
de cette
ferte. I
vrerait
et par n

Le cr
jours la
vernem
l'incen
empire.
qu'il mé
à toute
de tenir
purifier
toire. F

Un revers si imprévu déconcerta le sultan, qui, voyant ses efforts aussi infructueux par mer que par terre, eut recours à la trahison, et tenta de corrompre Justinien, le plus sûr boulevard de Constantinople. N'ayant pu y réussir, il feignit de souhaiter la paix, et fit proposer à Constantin de lui assurer l'empire du Péloponèse au lieu d'une ville aux abois, s'il voulait la lui remettre. L'empereur répondit avec magnanimité qu'il n'abandonnerait la ville impériale qu'avec la vie

Sur ces entrefaites, la nouvelle se répandit qu'une flotte nombreuse partie d'Occident, et qu'une armée hongroise conduite par le brave Huniade venaient au secours des Grecs. La plupart des Turcs, saisis d'une terreur panique, qui fut encore augmentée par un globe de lumière descendu, à ce qu'ils rapportaient, du ciel sur Constantinople, voulaient que sur-le-champ on levât le siège. Ils s'emportaient, sans ménagement contre la personne même du grand-seigneur, qui en frénétique, disaient-ils, tentait l'impossible; qui ne révérait ni Dieu ni les hommes; qui les conduisait à la boucherie comme de vils troupeaux, et les croyait trop honorés encore de combler les fossés de leurs corps pour le conduire à la gloire. Le sultan, tout audacieux qu'il était, craignit les suites de cette émeute, et fut sur le point de déferer à l'avis d'Hali-Bacha, chef de son conseil. Cet officier, qui avait été gouverneur de Mahomet, favorisait secrètement les chrétiens, et l'avait toujours détourné du siège de Constantinople. Zaga-Bacha au contraire rassura Mahomet, et lui fit comprendre que le bruit de l'arrivée d'une flotte et d'une armée était uniquement l'ouvrage de l'artifice des Grecs et de la terreur des Turcs. Quant au phénomène qui, après avoir brillé sur Constantinople, s'était tout à coup évanoui, il le donna pour un signe du dernier abandon de Dieu à l'égard de cette ville, depuis la paix qu'on lui avait inutilement offerte. Il fut résolu en conséquence que le 29 de mai on livrerait un assaut général avec toutes les forces à la fois, par terre et par mer.

Le cruel sultan, pour animer le soldat, abandonna pour trois jours la ville au pillage et à tous les excès, et en promit le gouvernement à celui qui y monterait le premier: il n'excepta que l'incendie, parce qu'il en voulait faire la capitale de son propre empire. Alliant à ce trait d'inhumanité les observances de la religion qu'il méprisait, mais qu'il savait faire servir à ses fins, il enjoignit à toutes ses troupes de jeûner jusqu'au soir pendant trois jours, de tenir des flambeaux allumés en l'honneur de l'Eternel, de se purifier par le bain, et de prier avec ardeur pour obtenir la victoire. Hali-Bacha fit savoir aux Grecs cette résolution du déses-

poir, en les exhortant à combattre encore une fois avec courage parce qu'après cet assaut, on lèverait le siège.

L'empereur, ayant reçu cet avis, fit faire des processions solennelles, où l'on porta toutes les reliques de la ville, et auxquelles assistèrent nu-pieds les évêques, les prêtres, les moines, les soldats et tous les ordres de citoyens, les femmes et les enfans qui versaient des torrens de larmes, et faisaient monter leurs gémissemens jusqu'aux cieus. Après quoi tous s'embrassèrent, et se demandèrent réciproquement pardon des torts et des injures qu'ils s'étaient pu faire les uns aux autres, se regardant comme devant mourir le lendemain et s'exhortant néanmoins à combattre avec plus de courage que jamais. L'empereur communia publiquement dans la grande église de Sainte-Sophie, avec une multitude de personnes des plus distinguées.

Enfin le jour fatal étant à peine arrivé, long-temps avant le lever du soleil, l'attaque fut commencée par les plus mauvaises troupes des Turcs, suivant leur coutume, afin que les chrétiens fatigués du massacre ne fussent plus en état de résister à celles qui suivraient. Ils avaient combattu avec autant de vaillance que de dommage pour les infidèles, lorsque Justinien reçut une blessure peu considérable. Exemple à jamais étonnant de l'instabilité, non pas seulement de la fortune et de la victoire, mais de la valeur même! Et pour mieux dire encore, leçon terrible de ce maître tout-puissant qui manie les cœurs comme les élémens insensibles, et permet que l'héroïsme même se convertisse en lâcheté, pour l'exécution de ses immuables arrêts! Justinien, jusque-là le héros et le sauveur du parti frappé de l'anathème céleste, dès qu'il a vu couler son sang, montre toute la faiblesse d'une femme timide, abandonne son poste sans se substituer personne pour le commandement, et prend honteusement la fuite. Ses troupes épouvantées n'opposent plus qu'une faible résistance aux infidèles, dont l'audace et l'impétuosité s'accroissent à proportion de la mollesse des chrétiens. Cependant l'empereur, qui, avec l'élite de la garnison, se portait de tous côtés pour échauffer le combat, survint au moment où commençait le désordre. Il en apprend la cause, poursuit Justinien, le presse par tous les motifs humains et divins de ne point abandonner en un seul instant le fruit de tant de glorieux travaux; il s'offre à lui panser sa plaie de ses propres mains. La peur avait étouffé tout germe de courage, et effacé jusqu'aux impressions naturelles de la raison. Poussé par son aveugle frayeur, Justinien fait ouvrir la porte de la ville, sous prétexte de s'y mettre en état de revenir à la charge avec plus d'avantage. Or tout ceci se passait du côté de la campagne, entre les deux enceintes de mu-

railles, dont l'intérieur formait la principale défense de la ville; et l'on avait tenu jusque-là toutes les portes de communication fermées, pour réduire les troupes à la nécessité de vaincre ou de mourir.

La multitude, voyant une porte ouverte, et s'apercevant tout à la fois que les Turcs avaient profité du trouble pour forcer l'enceinte extérieure, se précipita vers la ville, en partie pour défendre le second rempart, en partie sans dessein, et emportée par l'effroi; on se poussait, on se renversait, on se foulait avec tant de violence et de confusion, qu'il y eut environ huit cents hommes étouffés. Justinien, entré le premier, traversa la ville, et, selon l'historien Phranzès, alla mourir à Galata: mais, suivant le témoignage plus vraisemblable de Léonard de Chio, il passa dans cette ville et y mourut beaucoup moins de l'inflammation de sa blessure que de la douleur plus cruelle de ses remords, quand ce héros, qui n'avait cessé de l'être qu'un seul instant, eut envisagé de sang-froid l'opprobre éternel qu'il venait d'imprimer à son nom. Chalcondyle ajoute que l'empereur, en le rappelant au combat, lui ayant demandé où il pourrait fuir, il avait répondu en ces termes insensés: *Là où Dieu lui-même conduira les Turcs.* Tant il est manifeste que la peur, par une impression en quelque sorte contre nature, lui avait ravi le jugement.

Constantin, déterminé à s'ensevelir sous les ruines de son empire, ne tira qu'une nouvelle ardeur de ce qui était le plus capable de l'abattre. Accompagné de Théophile Paléologue, de François Comnène, de Démétrius Cantacuzène, de Jean de Dalmatie et de plusieurs officiers animés de son courage, il fit sur la place où Justinien venait de flétrir ses lauriers des efforts prodigieux pour repousser ce déluge de barbares qui se débordait par toutes les brèches. Vingt fois il se lança au milieu d'eux le cimenterre à la main, et porta le trépas jusqu'au centre de leurs bataillons; mais, pour un mort, il se représentait des milliers de combattans. Las enfin de tuer, accablé par la multitude des infidèles, froissé, à demi-étouffé par le tumulte des siens, il reçut plusieurs coups; l'un, dit-on, à la main, l'autre au visage, un troisième sur le derrière de la tête; enfin il tomba, et mourut les armes à la main, devant la porte forcée qu'il défendit jusqu'au dernier soupir. Mahomet, juste appréciateur de sa bravoure, ordonna de rechercher son corps, et lui fit faire des funérailles magnifiques. On rapporte qu'avant le coup de la mort, Constantin, craignant de tomber vif entre les mains des infidèles, s'écria de toutes ses forces: *N'est-il pas un chrétien assez généreux pour me passer son épée au travers du corps, et pour empêcher que la maïesté de l'empire chrétien ne soit*

profanée en ma personne ? Paroles qui peuvent lui être échappées dans une situation où on les mesure si difficilement, mais qu'on doit bien plutôt attribuer à l'envie de ranimer le courage de ses gens qu'aux sentimens damnables du désespoir. Tout porte au contraire à bien augurer du salut de ce prince. Il avait confirmé depuis peu, comme on l'a vu, l'union catholique, par les soins du cardinal Isidore; et s'il avait à se reprocher quelque faiblesse dans ses ménagemens pour ses sujets schismatiques, qu'il était d'ailleurs si dangereux d'irriter alors, toutes les œuvres de piété dont il donna l'exemple durant le siège, la réception des sacrements avant de marcher à la brèche, et enfin la mort qu'il souffrit en défendant son peuple et sa religion, font présumer sagement que Dieu lui aura pardonné ce qu'il y avait encore d'imparfait dans ses dispositions.

Constantin, douzième du nom, fut le dernier empereur des Grecs, et avec lui finit l'empire de Constantinople, après un siège de cinquante-sept jours. Cet empereur était dans la cinquantième année de son âge et la cinquième de son règne. L'empire, à compter de la dédicace de Constantinople, faite par le grand Constantin le 11 de mai 330, subsista onze cent vingt-trois ans. Il eut aussi pour premier et pour dernier empereur deux princes du nom de Constantin. Trait bien faible de ressemblance, et le seul toutefois qui permette de comparer son commencement à sa fin.

Après la mort de l'empereur, les Turcs n'éprouvèrent plus de résistance. Ceux qui attaquaient la ville du côté du port y entrèrent presque en même temps que ceux qui l'assiégeaient par terre; marchant les uns vers les autres, ils enveloppèrent ce qui restait de troupes grecques, et en firent une horrible boucherie. Les habitans sans défense, hommes, femmes et enfans, furent confondus avec ceux qui étaient armés, et plus de quarante mille assouvirent la cruauté du vainqueur, jusqu'à ce que, l'avarice régnant à son tour, on en jetât soixante mille dans les fers, pour les vendre comme des bêtes de somme. Pendant trois jours entiers, suivant la promesse ponctuellement accomplie par l'impitoyable sultan, le pillage et toutes les horreurs, à la réserve seule de l'incendie, défendu sous les peines les plus terribles, furent continuellement exercés. Meurtres de sang-froid, jeux homicides, viols, adultères, incestes, sacrilèges, infamies plus exécrables encore, effraction du tombeau des Césars et des saints martyrs, des tabernacles du Saint des saints, nos plus redoutables mystères foulés aux pieds, les reliques jetées aux chiens et aux pourceaux, les saintes images portées en dérision, et la figure du Rédempteur clouée de nouveau à la croix: ce n'est là qu'une esquisse des abominations qui

[AN 1453]
assimi
bleu
donné
ton de
lamité

Le
mée F
rendu
qu'ils
le siég
rant le
gneur
formé
mer p
et d'al
ture;
dues
femme
avaien
tinopl
de l'ex
leur s

Le
et son
lieu d
nople
fureur
cats,
morts
habill
avec s
Sainte
dans l
été bl
sa ran
en Cr
échap
son p
ques
blait,
et la
trage

En.

assimilèrent le sort de Constantinople à celui de Jérusalem. Le tableau n'en pourrait être tracé que par ce prophète à qui seul il fut donné, selon saint Grégoire de Nazianze, de proportionner le ton des couleurs et l'accent des lamentations à la grandeur des calamités.

Le faubourg, ou la petite ville attenant à Constantinople, nommée Pera ou Galata, fut prise le même jour, ou plutôt lâchement rendue par les Génois, ses anciens possesseurs, et même avant qu'ils en fussent sommés, quoiqu'elle fût très-forte. Pendant le siège même de la ville impériale, ces soldats marchands, préférant le lucre à la gloire, entretenaient la paix avec le grand-seigneur : ce qui aggrava le soupçon qu'ils lui avaient révélé le projet formé peu auparavant de brûler sa flotte, et acheva de les diffamer par tout l'univers. Il leur fallut néanmoins plier sous le joug, et d'alliés devenir serfs tributaires. On leur donna un gouverneur turc; leurs tours et leurs remparts furent rasés, leurs cloches fondues pour l'artillerie, leurs biens pillés en grande partie, leurs femmes et leurs enfans exposés à l'insolence des vainqueurs. S'ils avaient au contraire voulu sérieusement prêter la main à Constantinople, ils l'auraient très-vraisemblablement délivrée; et sauveurs de l'empire, quel gain même n'eût pas accompagné la gloire qui ne leur suffisait point!

Le cardinal Isidore, que son zèle pour l'extinction du schisme et son attachement à son souverain naturel avaient retenu au milieu de tant de périls, fut fait captif dans la ville de Constantinople : il se racheta, comme beaucoup d'autres, après la première fureur des barbares, et pour le prix modique de cinquante ducats, parce qu'il n'était pas connu. Ayant trouvé dans la foule des morts le cadavre d'un homme qui lui ressemblait, il se revêtit des habillemens de ce soldat, et sur le cadavre mit les siens propres, avec son chapeau rouge. Ensuite il se réfugia dans l'église de Sainte-Sophie, où il ne tarda point à être arrêté. Il fut trois jours dans le camp des Turcs, mais le visage couvert, parce qu'il y avait été blessé d'un coup de flèche. S'étant embarqué, après avoir payé sa rançon, il erra quelque temps sur la mer, parvint à Chio, puis en Crète, et enfin à Rome. On peut juger du péril auquel avait échappé ce pieux zéléteur de l'unité catholique et des intérêts de son prince, par l'emportement des infidèles contre les seules marques de sa dignité. Ils coupèrent la tête au cadavre qui lui ressemblait, la mirent au bout d'une pique avec le chapeau de cardinal, et la portèrent par toute la ville et le camp, en lui faisant mille outrages accompagnés de blasphèmes¹.

¹ An. Syl Comment. t.

Le sort de l'amiral Notaras, l'un des plus puissans seigneurs de l'empire, fut beaucoup plus malheureux. Il avait tant d'aversion pour l'Eglise romaine, qu'au milieu de la ville consternée à la vue du déluge des infidèles, il dit hautement qu'il valait beaucoup mieux voir le turban révéral dans Constantinople que le chapeau rouge. Ayant eu le bonheur d'échapper au premier emportement du soldat, il alla se rendre lui-même avec ses deux fils à Mahomet, et lui présenta un trésor considérable en or et en pierreries, qu'il avait caché dans son palais; il fut même assez lâche pour lui découvrir l'intelligence de l'empereur Constantin avec Hali-Bacha. Le sultan, le regardant avec indignation, lui reprocha son avarice perfide, qui avait privé son prince naturel d'un secours nécessaire à la défense même de sa couronne et de ses jours. « Et tu prétends, » ajouta-t-il, te faire un mérite de ce qui n'est plus à toi depuis ma conquête? » A l'instant il le fit traîner enchaîné à la grande place de la ville, où on le décapita publiquement avec ses deux fils. Hali fut aussi arrêté, et quelque temps après mis à mort.

Phranzès, ou Georges Phranza, grand-maître de la garde-robe, et l'historien de tous ces revers arrivés sous ses yeux, raconte de lui-même qu'il fut fait esclave avec une infinité d'autres et qu'il endura tous les maux de la servitude. Ayant été racheté à Lacédémone, il entra au service du prince Thomas, qui lui donna des terres, et l'employa en différentes ambassades. Il ajoute que sa femme fut aussi captive avec ses deux enfans, un fils et une fille, que Mahomet acheta fort cher de son écuyer, parce qu'ils étaient d'une figure et d'un naturel intéressans. Le garçon, âgé de quinze ans, perdit la vie pour une cause aussi honorable pour lui-même que honteuse pour son infâme tyran; la fille mourut de la peste dans le palais impérial, et sa mère fut enfin rachetée. Nous ne pousserons pas plus loin ce détail qui serait immense, même en nous bornant aux personnes du plus haut rang. Il y eut, entre autres, quarante-sept nobles vénitiens faits captifs, puis massacrés de sang-froid, à la réserve de quelques-uns qui rachetèrent leur vie en découvrant leurs trésors.

Au bout de trois jours accordés à la fureur et à la rapacité du soldat, le sultan, ne voulant pas laisser dépeupler davantage sa nouvelle capitale, et réfléchissant que les chrétiens surtout formaient la richesse et la force de son empire, de ce ton absolu auquel on ne désobéissait pas impunément, défendit de leur causer désormais aucun mal, et fit publier que tous, grands et petits, cachés et fugitifs, pouvaient reparaitre en toute sûreté. Pour les mieux attirer, il fit succéder aux horreurs de la guerre les arts, le commerce,

[An 1453]
les con-
tuelie
en dis-
cun,
Il éte
Demé
du Pé
propo
jusqu

Pou
il vou
tion q
lectio
reurs.
cérém
entre
mer s
ensui
fit ass
les e
et il l
ges, s
histor
perso
conci
confo
que n
ce Ge
soit a
différ
Grecs

Co
patri
le cér
la gr
magn
qui é
mit à
pierr
» te
il le
la po
son

les commodités de toute espèce, rétablit les édifices publics et particuliers. Il orna leur ville de plusieurs monumens nouveaux, leur en distribua les maisons et les palais, suivant la condition de chacun, et leur partagea quantité de terres dans la même proportion. Il étendit les témoignages de sa bienveillance jusqu'aux princes Démétrius et Thomas, frères de l'empereur Constantin, et maîtres du Péloponèse. Comme ils pensaient à se réfugier à Rome, il leur proposa et conclut avec eux un traité d'aïllance, qu'il observa jusqu'à ce qu'il pût les opprimer à coup sûr.

Pour ne rien laisser à regretter aux habitans de Constantinople, il voulut qu'on remplît la chaire patriarcale, vacante par l'abdication qu'en fit à Rome le patriarche Grégoire, et il ordonna que l'élection aurait lieu de la même manière que sous les derniers empereurs. Au reste ce n'était plus qu'une élection apparente et de pure cérémonie; ces princes, après avoir quelque temps choisi un sujet entre trois qu'on leur présentait, s'étant attribué le droit de nommer sans présentation un sujet particulier qui devait être élu ensuite pour la forme seulement. Selon cette coutume, Mahomet fit assembler quelques évêques des environs de Constantinople, les ecclésiastiques resté dans la ville, et les principaux citoyens, et il leur nomma Georges Scholarius, qu'ils élurent aussitôt. Georges, sur la chaire patriarcale, prit le nom de Gennade. Un des nos historiens de l'Eglise fait un schismatique de ce pieux et docte personnage, le même qui avait si bien signalé sa catholicité au concile de Florence, et qui ne se démentit jamais. Mais la seule conformité des noms aura suffi à cet auteur, beaucoup plus élégant que réfléchi, pour confondre un prélat si vénérable, soit avec ce Georges Scholarius qui prit à Florence le parti de Marc d'Ephèse, soit avec le moine Gennade, qui, selon toute apparence, n'est pas différent de celui-là, et qui excita le dernier soulèvement des Grecs contre l'union.

Comme c'était la coutume que l'empereur installât le nouveau patriarche, Mahomet voulut s'y conformer, sans rien omettre de tout le cérémonial. Le patriarche, aussitôt après son élection, alla dans la grande salle du palais impérial, qui avait été préparée avec une magnificence extraordinaire, et il fut présenté au grand-seigneur qui était sur une estrade couverte d'un tapis de pourpre, et qui lui mit à la main un bâton pastoral d'or, étincelant de perles et de pierreries, en disant : « La sainte Trinité, qui m'a donné l'empire, » te fait patriarche de la nouvelle Rome. » Il ne s'en tint pas là : il le reconduisit, quelque résistance que fit le patriarche, jusqu'à la porte d'entrée du palais, où, l'ayant fait monter sur un cheval de son écurie, superbement enharaché, il commanda à ses bachas

et à tous ses grands officiers de l'accompagner à pied, comme ils le firent, par toute la ville, jusqu'à l'église des douze Apôtres, qui lui avait été donnée pour son siège, à la place de Sainte-Sophie, dont le sultan avait fait sa principale mosquée.

Quelque temps après, ce patriarche ayant demandé et obtenu de s'établir dans l'église de la mère de Dieu, nommée Pammacariste, qui resta à ses successeurs, Mahomet alla lui rendre visite; et, soit par curiosité, soit par un de ces bons sentimens qu'éprouvent par intervalle les plus grands impies, il le pria de lui expliquer avec une entière confiance les articles principaux de la religion chrétienne : ce que ce digne successeur des apôtres, l'un des plus savans hommes de la Grèce, fit avec tant de force et d'onction, que Mahomet en parut touché, et depuis ce temps-là traita beaucoup plus humainement les chrétiens. Il souhaita même que le patriarche lui rédigeât par écrit ce qu'il avait dit dans cet entretien. C'est ce qui nous a procuré l'ouvrage de Georges Scholarius ou Gennade touchant la Trinité et l'Incarnation. Si dans les premiers chapitres il n'exprime pas avec assez d'exactitude la distinction des Personnes divines, c'est qu'il se proposait d'amener par degrés le Mahométan à la connaissance de la vérité, sans lui donner lieu de croire, suivant le préjugé des Musulmans, que les chrétiens adoraient trois dieux. Nous avons beaucoup d'autres ouvrages de cet illustre patriarche, principalement contre l'obstination et les différentes erreurs des Grecs, dont il attribue les malheurs à leur opiniâtreté dans le schisme. Il n'omit rien durant cinq ans pour les ramener à l'obéissance de l'Eglise catholique; mais voyant enfin tous ses efforts inutiles, il renonça au gouvernement de son indocile troupeau, et se retira dans un monastère de Macédoine, où il finit saintement ses jours.

Le malheur des Grecs, causé par leur haine pour l'Eglise latine, procura aux Latins des avantages inestimables. Nous ne comptons point parmi ces précieuses acquisitions le saint suaire, qu'on dit avoir été transporté dans ces conjonctures de Constantinople en Savoie, et dans la suite à Turin. Cette allégation souffre trop de difficultés pour nous engager, contre notre méthode et le génie même de l'histoire, dans une discussion qui n'intéresse ni la foi ni les mœurs; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que les sciences et les arts refluerent de la nouvelle Rome dans l'ancienne et dans toute l'étendue de l'Occident. Quantité de seigneurs et de savans grecs, avec des marchands étrangers, trouvèrent moyen, dans la confusion de l'assaut, de se jeter dans cinq navires, et de se sauver dans la Morée. Le pape s'offrant à les dédommager, autant qu'il était possible, de la perte de leur patrie, Manuel Chrysoſoras,

[An 1453]
Jean
Grégoire
tres a
peuple
goût d
leur a
puisqu
prise d
trésor
partic
Basile
taux j
duisit
naux;
nation
Lascar
Telle
cause
grecqu

Jean Lascaris, Georges de Trébizonde, Hémonime de Sparte, Grégoire Tiphénas, Martulle, Théodose, Gaze et beaucoup d'autres abordèrent en Italie, et de là se répandirent chez tous les peuples et les princes de l'Europe, qui avaient pris le premier goût des lettres dans les expéditions d'outre-mer. Par suite de leur attrait dominant (et peut-être excessif pour les sciences, puisqu'on lui attribue la mollesse ou l'insouciance qui entraîna la prise de leur capitale), ils apportèrent, comme leur plus précieux trésor, quantité de volumes grecs, tant sacrés que profanes, en particulier toutes les œuvres de saint Jean Chrysostôme, de saint Basile le Grand, de saint Grégoire de Nazianze, dont les Occidentaux jusque-là n'avaient point de collection complète. On les traduisit tout entiers en latin; on voulut sentir les beautés des originaux; la langue grecque devint à la mode parmi les plus florissantes nations de l'Occident, et l'on vit Hémonime, Tiphénas, et même Lascaris, d'origine auguste, l'enseigner dans l'université de Paris. Telle fut, avec les croisades et les pèlerinages du Levant, la vraie cause de la régénération des lettres en Europe. La ruine de l'Eglise grecque fit la splendeur de l'Eglise latine.

LIVRE CINQUANTE-QUATRIÈME.

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE D'ORIENT, EN 1453, JUSQU'AU PONTIFICAT DE SIXTE IV, EN 1471.

LA chute de Constantinople fut pour toute la chrétienté un de ces affreux coups de tonnerre qui causent des frémissemens, des agitations violentes, et qui laissent après dans la stupeur et dans une morne inaction. On comprit que, les Turcs ayant renversé cette digue, un déluge désastreux de barbares asiatiques allait inonder l'Europe, et l'on se repentit avec toute l'amertume du désespoir de ne l'avoir point arrêté au-delà du Bosphore. *Ænéas Sylvius*, l'orateur de son siècle, l'organe des papes et des empereurs, l'âme de toutes les grandes entreprises, usa de son éloquence, de toute son habileté dans le maniement des esprits et des affaires, pour presser les puissances, tandis que le mal tout récent était susceptible de guérison, de remédier à ce qu'elles n'avaient pas prévu. Il intéressa chaque nation, en faisant vibrer les cordes les plus sensibles, exaltant la noblesse allemande, la magnanimité française, la prudence italienne, la fermeté de courage des Espagnols, l'audace et l'intrépidité des Anglais. Aux Bohémiens, aux Polonais, aux Hongrois, il peignit vivement la proximité des lieux et du péril. Il fit envisager à tous leur supériorité quant au nombre même, quel que fût celui des infidèles, leur supériorité plus grande encore pour ce qui était de la discipline et de la valeur, et surtout la protection du Dieu des armées à l'égard d'une entreprise qui n'avait pour objet que la foi et la charité chrétiennes. Il ne leur demandait que de l'union avec un peu de persévérance, pour les faire triompher des Turcs, des Sarrasins, de tous les ennemis de la religion ¹.

Il peignit en particulier au pape Nicolas le tort que ferait à sa renommée le malheur de la Grèce, s'il n'y remédiait au plus tôt; il dit que les historiens des souverains pontifes, quand ils en viendraient à son temps, ne passeraient pas sous silence une révolution aussi fameuse et aussi déplorable que l'asservissement de la ville impériale de Constantinople par les Mahométans; que ce trait seul

¹ Epist. 173.

ternirait
qu'on o
chancel
pontifica
glant tou
rait pun
mieux é

Deny
même au
seigneur
péchés e
délai à
qu'elle v
et de de
avec l'a
grand, e
éternell
mais pu
lations
opérés a
foule d'
étant to
hors de
d'avoir
tude da
des ame
d'hérési
en cette

Les e
Sienne,
et par s
se tint c
fort (14
dans l'u
tous les
celle de
nique e
Frédéri
petits t
Le duc
de gran

¹ Epist.

ternirait tous les faits mémorables qui l'avaient illustré jusque-là ; qu'on oublierait tous les secours qu'il avait procurés à l'empire chancelant, pour se ressouvenir à jamais qu'il était tombé sous son pontificat ; et que, les jugemens ou l'injustice des hommes se réglant toujours sur les événemens, ce qui n'était qu'un malheur serait puni comme un crime par la flétrissure de la réputation la mieux établie ¹.

Denys le Chartreux, du fond de la Belgique sa patrie, écrivit de même au pape, aux principaux prélats, aux princes et aux grands seigneurs, que la perte de Constantinople était la peine de leurs péchés et de ceux de leurs peuples ; qu'ils devaient s'appliquer sans délai à la réforme de leurs mœurs, et venger l'Eglise de l'injure qu'elle venait de recevoir. Il était en si grande réputation de vertu et de doctrine tout ensemble, et avait si bien su concilier l'une avec l'autre, qu'on doutait lequel des deux prodiges était le plus grand, ou qu'absorbé tout entier dans la contemplation des choses éternelles, il eût pu rien écrire, ou qu'ayant tant écrit, il eût jamais pu vaquer à la contemplation. Il passait pour un saint à révélations et à prophéties, et l'on raconte de lui plusieurs miracles opérés avant et après sa mort. Avant même qu'il eût donné cette foule d'écrits qui sont presque innombrables, l'un de ces ouvrages étant tombé entre les mains d'Eugène IV, ce pontife s'écria, comme hors de lui-même : *Triomphe à jamais notre mère la sainte Eglise, d'avoir un pareil enfant !* Cet auteur manque néanmoins d'exactitude dans son traité des Quatre fins dernières, en parlant de l'état des âmes dans le purgatoire ; mais il ne s'était point encore élevé d'hérétiques qui rendissent la circonspection aussi indispensable en cette matière qu'elle l'est devenue depuis.

Les exhortations de ce saint religieux et du savant évêque de Sienne, Piccolomini ou Ænéas Sylvius, émurent vivement le pape et par son moyen les princes divers, surtout en Allemagne, où il se tint deux diètes à ce sujet, l'une à Ratisbonne et l'autre à Francfort (1454). L'évêque de Sienne s'y trouva et déploya son éloquence dans l'une et dans l'autre. Le bienheureux Jean Capistran, que tous les peuples regardaient comme un prophète, assista aussi à celle de Francfort. Mais alors le colosse de la puissance germanique était comme un corps sans âme. On peut juger de son chef, Frédéric III, par rapport à ces grandes affaires, d'après un de ces petits traits qui démasquent les personnages les plus considérables. Le duc de Bourgogne, soutenant toujours sa réputation de bonté, de grandeur d'âme, de piété, s'était obligé même par vœu, malgré

¹ Epist. 165.

son grand âge, à aller en personne combattre les infidèles ; s'étant rendu des premiers à l'assemblée de Ratisbonne, il voulut au retour s'aboucher avec Frédéric. Cet empereur sordide, craignant la visite d'un prince naturellement grand et magnifique, poussa l'avarice jusqu'à refuser l'entrevue, et son imbécile timidité jusqu'à feindre tout-à-coup qu'il était malade. Dans les autres nations, l'intérêt propre, les hostilités réciproques et les divisions intestines, mais surtout le dégoût excessif des croisades, ces causes et beaucoup d'autres, ou retinrent les peuples dans une entière inaction, ou ne leur permirent que des efforts médiocres et vains.

Une partie du Nord était tout en feu, par la faute même de ceux que leur état consacrait à la défense de la religion. Les habitans de la Prusse, après de longues et infructueuses plaintes contre les exactions et la tyrannie des chevaliers teutoniques, secouèrent un joug qui s'appesantissait sans cesse, pour se mettre sous la domination du roi de Pologne. En vain Nicolas V leur ordonna, sous peine d'excommunication, de rentrer sous l'obéissance de leurs premiers maîtres. L'empereur, qui le prit d'abord sur un ton d'apôtre, si déplacé dans sa bouche, et qui condamna ensuite ces peuples aigris à une amende de six mille florins, les irrita tellement, qu'ils prirent tous les armes contre les chevaliers, en tuèrent un grand nombre, ruinèrent leurs châteaux, et se rendirent maîtres de cinquante-cinq villes ou bourgades, c'est-à-dire de ce qu'il y avait de meilleures habitations dans ce pays pauvre. Comme ils sentaient cependant l'impossibilité de se soutenir contre la puissance du pape et de l'empereur, ils allèrent s'offrir au roi de Pologne, avec le reste de la Prusse, la Poméranie, Culm, et généralement tout ce que possédait l'ordre teutonique. Le roi et le sénat de Pologne envisageant les suites, et demeurant dans l'irrésolution, les Prussiens élevèrent la voix, et dirent qu'ils trouveraient des maîtres moins dédaigneux, et que Ladislas, roi de Bohême et de Hongrie, les recevrait à bras ouverts. Les Polonais, ne considérant plus alors que l'avantage qu'il y avait à augmenter si considérablement leur puissance, saisirent cette belle occasion. Le roi Casimir entra dans la Prusse, reçut le serment de fidélité des peuples, et diminua aussitôt les charges dont ils se plaignaient.

Malgré ces difficultés particulières, et le refroidissement général des Occidentaux pour les guerres de religion, on eût encore mis en mer des forces redoutables, si l'on eût eu des vaisseaux pour les transporter. Toujours prêt à s'exécuter pour la cause de Dieu, le duc de Bourgogne, à la première nouvelle de la prise de Constantinople, avait envoyé quatre galères au pape. Le Portugal, où commençait le goût de la marine, fit partir pour l'Italie une flotte

plus considérable. L'empereur, craignant de voir chez lui la même avarice et la même timidité, refusa de se joindre à l'expédition. Les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui avaient été envoyés au Levant, furent obligés de se retirer de Constantinople, et de se rendre à Rhodes. Les sultans, craignant de voir leur empire envahi, firent la paix avec les chrétiens, et leur donnèrent des villes et des tributs. Les chevaliers de Malte, de Rhodes, de Galata, et de Saint-Jacques d'Aragon.

Le pape, craignant qu'il en résulterait une révolution au profit des chrétiens, en peu de temps qu'il avait de la peine à vaincre qu'un corps nombreux d'ennemis dans le saint empire romain. L'empereur, par son traité avec l'Italie, par son traité avec les Français, ne put d'abord cueillir de bons livres. Son zèle fut éteint par les chats à ce livre. A ce livre et solide, il ne peut pêcher d'ailleurs que la plume en doute.

Vers le commencement de l'année 1454, le pape envoya en Espagne un légat, et une

plus considérable, et cependant fort au-dessous de ce qui était nécessaire. Les Italiens spécialement, les Vénitiens et les Génois, chez qui la science de la mer, puisée dans les courses et les guerres du Levant, était parvenue à un certain degré de perfection, pouvaient seuls remplir cet objet. Mais les Vénitiens, depuis la perte de Constantinople, avaient envoyé Barthélemi Marcelle à Mahomet, pour lui redemander les sujets de la république faits prisonniers, et les biens qu'on leur avait pris pendant la guerre; ce que le sultan, aussi fin politique que formidable guerrier, avait généreusement accordé : en conséquence, Marcelle avait renouvelé la paix avec le Turc. Il y avait encore moins à espérer des Génois, vils tributaires des mahométans depuis la reddition honteuse de Galata, et d'ailleurs fort embarrassés de leur guerre avec le roi d'Aragon.

Le pape Nicolas, dans ces tristes conjonctures et par le chagrin qu'il en prit, joint à la goutte qui le tourmentait depuis son élévation au pontificat, tomba tout-à-coup dans un état de faiblesse qui en peu de jours le conduisit au tombeau, le 24 de mars 1455. Ce qu'il avait déjà rassemblé de troupes contre les infidèles ne parut qu'un cortège destiné à honorer ses funérailles, et tout projet sérieux d'expédition disparut avec lui. Nicolas V avait occupé huit ans le saint siège, et en avait vécu deux de trop. Jusqu'à cette époque, son pontificat fut brillant, par la paix qu'il rétablit en Italie, par les superbes édifices dont il embellit Rome, par les ornemens dont il enrichit les églises de cette ville, par la précieuse bibliothèque qu'il y forma, et par toutes les sciences qu'il y fit fleurir. Ami des arts, et très-savant lui-même, il attira tout ce qu'il put d'hommes doctes, par ses caresses et par ses bienfaits. Il recueillit dans les débris de la Grèce tout ce qu'on lui indiqua de bons livres et de manuscrits précieux, qu'il fit traduire en latin. Son zèle et sa libéralité allèrent si loin, qu'il promit cinq mille ducats à celui qui lui apporterait l'Évangile de saint Matthieu en hébreu. A toutes ces qualités éclatantes il joignait une piété tendre et solide, une charité que son discernement exquis peut seul empêcher d'être qualifiée de profusion, et enfin un désintéressement que la plus maligne calomnie ne trouva jamais moyen de révoquer en doute ¹.

Vers le même temps mourut Alphonse Tostat, que son mérite égala aux personnages de premier rang, et éleva à l'évêché d'Avila en Espagne, sa patrie. Un esprit vif et pénétrant, un jugement sûr, une mémoire prodigieuse, le rendirent universel, à l'âge où

¹ Platin. addit. ad Ciaccon.

les autres font à peine preuve d'un genre de talens. Il posséda toutes les sciences, et devint aussi profond dans chacune, que s'il en eût fait toute sa vie l'unique objet de ses études. Dès l'âge de vingt-deux ans, il passait pour un des plus habiles maîtres en philosophie, en théologie et en jurisprudence. Le grec et l'hébreu lui devinrent aussi familiers que sa langue maternelle. A quarante ans, où mourut ce docteur, la gloire de l'université de Salamanque et la merveille de son siècle, il laissa une foule d'ouvrages, dont une partie seulement remplit treize volumes *in-folio*, et nous fait regretter ceux qui sont perdus. Prodige d'autant plus inconcevable, qu'outre les exercices de la piété qui ne l'occupèrent pas moins que les lettres, il fut employé au concile de Bâle, et aux plus grandes affaires de l'état, ainsi que de l'Eglise. Ses œuvres les plus considérables sont des commentaires sur presque tous les livres de l'Écriture. On y trouve de la clarté, de l'exactitude, de la noblesse, une pénétration et une fécondité surprenantes, des vues profondes jusque dans les endroits les plus arides en apparence, tout ce que les rabbins ont dit de meilleur, avec une réfutation triomphante de leurs superstitions et de leurs rêveries. Son érudition, son discernement, sa sublimité brillent particulièrement dans ses écrits sur les Évangiles. Parmi ses traités, on relève surtout ses principes contre les prêtres concubinaires, et ses règles sur la meilleure manière de gouverner les peuples¹.

Après les obsèques du pape Nicolas, les cardinaux qui se trouvaient à Rome au nombre de quinze entrèrent au conclave, résolus pour la plupart à élire le cardinal Bessarion, comme le plus propre à gouverner l'Eglise dans les conjonctures où elle se trouvait. Déjà le scrutin ne paraissait plus qu'une forme de cérémonie, lorsque Alain de Goëtivi, cardinal-évêque d'Avignon, dit avec beaucoup de vivacité qu'il ne consentirait point à faire chef de l'Eglise romaine un Grec, une espèce de néophyte, d'une foi peut-être mal assurée; ce qui serait un opprobre pour tous les Latins, parmi lesquels il semblerait qu'on n'eût pu trouver un sujet capable. Un auteur contemporain² prétend que cette faction de mauvaise foi estimait trop Bessarion pour se donner un maître dont la régularité et la modestie eussent trop gêné les penchans contraires de ceux qui la composaient. On élut presque aussitôt, comme il est souvent arrivé dans ces circonstances, celui que tout le monde soupçonnait le moins, savoir Alphonse de Borgia, cardinal du titre des Quatre saints couronnés, qui seul

¹ Præs. oper. Tost. per Rainer. Bellarm. de Script. eccl. — ² Platin, in paneg. Bessarion.

augurait
il disait à
parce qu
l'esprit a
assura, le
nombre d
comme p
nora son
jamais ve
était con
Eglise de

Il était
solide, l
la vigne
taché, e
ayant fai
vivre av
qu'il me
discours
le saint
royaume
la dispos
de sujets
payer.

Le pre
gion dan
engagé à
d'une ma
port de s
été pape
» je pron
» la guer
» Turcs
dans la
il renouv
de Franc
prédicate
conder s
envoya r
afin de l
tions; ce

augurait mieux de sa fortune. Depuis la mort du pape Nicolas , il disait à tous ses amis qu'il serait pape ; mais on ne l'écoutait pas , parce qu'il semblait tout cassé de vieillesse , et qu'on lui croyait l'esprit aussi affaibli que le corps. Saint Vincent l'errier , à ce qu'il assura , lui avait autrefois prédit cette élévation. Aussi le mit-il au nombre des saints , mais sur bien d'autres preuves de sainteté , comme personne ne l'ignore. Il prit le nom de Calixte III , et honora son rang par ses vertus. Étant évêque et cardinal , il n'avait jamais voulu accepter aucun bénéfice en commende , disant qu'il était content de son épouse qui était vierge , c'est-à-dire , de son Eglise de Valence.

Il était de l'illustre maison de Borgia d'Espagne , avait l'esprit solide , beaucoup de politique , et même encore du nerf et de la vigueur. Le roi d'Aragon , au service duquel il avait été attaché , et qui prétendait le régir sur le trône pontifical , lui ayant fait demander par ses ambassadeurs comment il voulait vivre avec lui : *Qu'il gouverne ses états* , répondit le pape , *et qu'il me laisse gouverner l'Eglise*. Calixte ne s'en tint pas aux discours : il retira à Alphonse plusieurs places usurpées sur le saint siège , et retrancha bien des droits abusifs des deux royaumes de Naples et de Sicile , surtout par rapport à la disposition des bénéfices que le roi donnait à toutes sortes de sujets , toujours trouvés capables quand ils étaient en état de payer.

Le premier objet du zèle de ce pontife fut l'intérêt de la religion dans la Grèce et les pays voisins. Avant son élection , il s'était engagé à faire la guerre aux Turcs , par un vœu formel conçu d'une manière fort extraordinaire , puisqu'il s'y énonçait , au rapport de saint Antonin et d'Ænéas Sylvius ¹ , comme si déjà il eût été pape : « Moi Calixte , disait-il , pontife du Dieu tout-puissant , je promets à la sainte et indivisible Trinité de poursuivre par la guerre , et en toutes les manières qu'il me sera possible , les Turcs envenimés du nom chrétien. » Telle était sa confiance dans la prédiction de saint Vincent Ferrier. Sitôt qu'il fut élu , il renouvela ce vœu , puis envoya le cardinal d'Avignon à la cour de France , le pieux cardinal de Carvajal en Hongrie , et d'éloquens prédicateurs par toute l'Europe , pour engager les fidèles à secourir ses intentions par leurs services et par leurs largesses. Il envoya même aux rois des Perses , des Tartares et des Arméniens , afin de les animer contre un ennemi redoutable à toutes les nations ; ce qui aboutit à désoler les Turcs , sans soulager les chré-

¹ Antonin. tit. 22. c. 14. Æn. Syl. Europ. c. 58.

tiens. De son côté, il établit une marine militaire à Roine, ce qu'aucun pape n'avait fait avant lui, et construisit jusqu'à seize galères. Il en donna le commandement au cardinal d'Aquilée, qui pendant trois ans ravagea les provinces maritimes de Turquie, et s'y empara de quelques îles. Le duc de Bourgogne et le roi d'Aragon même, dans un accès de ferveur, prirent la croix, et promirent d'envoyer leurs troupes contre les infidèles. Mais si le goût des croisades pouvait encore se réveiller par intervalle, il n'avait plus rien de stable et de constant : ce qu'un moment d'enthousiasme avait produit, le calme de la réflexion et le charme du repos le dissipait.

A la nation française se rapporte un fait digne d'attention ; c'est l'affaire de Guillaume de Malestroit, évêque de Nantes, qui prétendait ne relever que du saint siège pour le temporel de son évêché¹. La cause, intéressant le duc de Bretagne, l'un des grands vassaux de la couronne, fut portée au parlement de Paris, comme à son premier tribunal. On y condamna l'évêque, qui fut qualifié de désobéissant et de rebelle. Celui-ci ne se soumettant pas encore, et ayant appelé à Rome, le parlement saisit tous ses revenus, et lui fit payer par forme d'amende une somme de vingt mille livres, parce qu'il avait violé, porte l'arrêt, les lois fondamentales du royaume, d'après lesquelles le monarque ne tient sa puissance que de Dieu, et ne reconnaît point d'autre supérieur en matière temporelle. Le même arrêt déclarait qu'encore bien qu'il soit très-certain que le saint siège peut juridiquement excommunier le roi, il n'a pas pour cela le pouvoir de le priver de ses états, ni de dispenser ses sujets de l'obéissance et de la fidélité qu'ils lui doivent ; que les droits du prince ne se jugent qu'en sa cour ; que, loin que les évêques puissent appeler de ses édits et les faire annuler par les papes, ils ne peuvent même sortir du royaume sans sa permission ; et que les papes ne sauraient citer devant eux aucun de ses sujets. Cet évêque se démit quelque temps après de son évêché.

La querelle éternelle des frères mendiants avec le clergé séculier fit vers le même temps un nouvel éclat qui n'a d'intérêt que par la singularité des mœurs et des procédés de cet âge. L'université de Paris, selon sa coutume ambitieuse, saisit la cause, presque entre les mains de l'ordinaire. Une bulle du pape défunt qui confirmait les privilèges des ordres mendiants par rapport à la confession, après avoir été sept à huit ans dans le silence et l'oubli, parvint aux carnes de Paris, qui en demandèrent la fulmination

¹ Preuves des Libert. de l'Eglise Gallic. p. 163.

[An 1456]
à l'offici
subrepti
verser la
noncer,
clus de
jours po
vant qu
et qui n
chevêqu
héritier
premier
ayant ét
ligieux,
ou moind
de leur
mèrent
nécesser
qui oser
les aux
devant
ces reli
les doct
Dura
contre v
concept
qui dem
teur, ap
contre
commun
de tout
les léga
grand n
l'observ
doctrin
sessions
ment en
et les é
gagé¹
Un ar
recueill
pline p

¹ Auec

à l'official. Sur-le-champ l'université s'assembla, et déclara la bulle subreptice, scandaleuse, contraire à la paix, et capable de renverser la hiérarchie : les frères étaient tenus non seulement d'y renoncer, mais de la faire révoquer à Rome, et ils devaient être exclus de l'université, en cas de refus; on ne leur donnait que deux jours pour prendre leur parti. Ils recoururent au parlement, devant qui les docteurs n'aimaient point à traiter de leurs privilèges et qui ne put qu'assoupir le différend, en s'associant même l'archevêque de Reims et l'évêque de Paris. Le comte de Richemont, héritier présomptif du duché de Bretagne, connétable de France, premier officier de la couronne et général des armées françaises, ayant été pris ensuite pour médiateur entre les docteurs et les religieux, ne put encore réussir qu'à faire une paix d'un moment, au moins avec les frères prêcheurs, qui suivaient les impressions de leur supérieur général. Le pape Calixte, dont les frères réclamèrent l'intervention, certifia l'authenticité de la bulle de son prédécesseur, la confirma, et menaça des peines les plus sévères ceux qui oseraient y contrevenir. L'université s'obstina à refuser les grades aux dominicains; et les attrait du doctorat levant les obstacles devant lesquels les plus puissantes médiations avaient échoué, ces religieux se soumirent avec les autres à ce que demandaient les docteurs (1456).

Durant cette contestation, l'université fit des plaintes amères contre un frère prêcheur qui avait attaqué en chaire l'immaculée conception de Marie. On pria le duc de Bretagne, sur les terres de qui demeurait ce religieux, d'en faire justice comme d'un novateur, après qu'il aurait été convaincu. C'est ainsi qu'en toute rencontre on regardait cette pieuse croyance comme le sentiment commun, non pas seulement des écoles de Paris, mais des églises de toutes les contrées. Le concile d'Avignon (1457), assemblé par les légats Pierre de Foix et Alain de Coëtivi, et composé d'un grand nombre d'évêques des métropoles voisines, recommanda l'observation de ce qui avait été décidé à Bâle en faveur de cette doctrine, quoique ces prélats fussent d'ailleurs peu attachés aux sessions qui avaient prononcé à ce sujet; mais on distinguait sagement entre ce qui portait la marque de l'enseignement commun, et les écarts particuliers dans lesquels l'esprit de faction avait engagé¹.

Un autre concile tenu vers le même temps à Soissons (1455) recueillit avec le même discernement plusieurs décrets de discipline publiés à Bâle en différentes sessions. Il fut statué qu'on

¹ Anecd. t. iv, p. 379.

s'y conformerait, pour ce qui est de la célébration de l'office divin, de l'élection aux dignités ecclésiastiques, et de la provision des bénéfices; que les lois portées contre les cleres incontinens seraient observées en toute rigueur; qu'on ne conférerait la prêtrise qu'à des sujets de bonnes mœurs, capables d'expliquer l'Évangile, et pourvus d'un patrimoine honnête; que la tonsure même ne se donnerait qu'avec réserve et discernement; qu'on ferait justice aux curés qui auraient à se plaindre des évêques ou des archidiaques, par rapport aux droits de visite; que les monastères et les chapitres fourniraient aux curés la subsistance convenable (c'est la portion congrue); que de chaque chapitre on enverrait quelque sujet étudier dans les universités; que les cleres porteraient la tonsure et l'habit clérical, s'ils voulaient jouir de leurs privilèges, et qu'ils évitèrent la mondanité dans les ajustemens; que les évêques mêmes ne porteraient point d'habit de soie, et ne paraîtraient dans l'église qu'avec la soutane et le rochet ¹.

Au mois de décembre de l'année suivante 1456, il y eut, en Italie surtout, des ouragans ou des tremblemens de terre si effroyables, qu'ils imprimèrent aux ames les plus dures la crainte des jugemens de Dieu. Entre Sienne et Florence on vit, à quarante ou cinquante pieds seulement d'élévation, de noirs et hideux nuages agités par des vents si furieux, qu'ils emportaient les toits, rasaient les murailles, déracinaient les plus gros arbres, et enlevaient dans les airs les hommes avec les animaux. Dans l'Abruze, la Pouille et tout le royaume de Naples, la terre trembla d'une manière si violente, qu'il y eut un grand nombre de maisons et même d'églises renversées. Saint Antonin ² assure que ce fléau fit périr plus de soixante mille personnes, dont trente mille, suivant *Ænéas Sylvius* ³, dans la seule ville de Naples. Près Roïano, la terre s'ouvrit, et des eaux écumantes s'élançant de son sein avec une abondance prodigieuse, en quelques momens on vit un lac où avaient été les moissons. Du sein de la mer Egée sortit tout à coup une petite île, qui s'éleva de quarante coudées sur le niveau de la mer, et qui parut tout en feu durant plusieurs jours; ce qui répandit au loin la plus grande consternation. On n'était pas encore accoutumé à ces spectacles, qui se sont souvent réitérés depuis dans l'Archipel. Le roi d'Aragon en particulier fut si frappé de ces terribles phénomènes, qu'à chaque instant il renouvelait son vœu de faire la guerre aux Turcs: il ne s'en souvint plus quand le danger fut passé ⁴.

¹ Conc. Hard. tom. ix, p. 1381. — ² Antonin. t. xxii, c. 14 — ³ Epist. 207 — ⁴ Platin. in vit. Calist. III.

Jamais cependant il ne se présenta une si belle occasion d'écraser le plus dangereux ennemi du nom chrétien, déjà terrassé dans les champs de Belgrade. Mahomet, peu après la prise de Constantinople, avait entrepris de subjuguier les princes voisins et surtout Scanderberg, dont la valeur servait principalement de digue contre l'ambition du sultan. Ses généraux ayant été repoussés avec vigueur et ses troupes battues de tous côtés, nonobstant la rébellion du général albanais, corrompu par Mahomet; celui-ci cependant ne perdit rien de son audace, tourna vers le Danube avec cent cinquante mille hommes, et vint mettre le siège devant Belgrade, place extrêmement forte, devant laquelle toute l'habileté d'Amurat, son père, avait échoué. Mais le superbe vainqueur de la nouvelle Rome ne voyait rien au-dessus de ses forces. Déjà il comptait envahir, après ce dernier boulevard de la chrétienté, non seulement la Servie et la Hongrie dont elle relevait, mais toute l'Allemagne et l'Italie. Égaré dans l'orgueil impie de ses projets, déjà il disait : *Il n'est qu'un Dieu dans le ciel, il ne faut sur la terre que Mahomet pour monarque* ¹.

Trois hommes du même nom, et d'état bien différent, savoir Jean de Carvajal, cardinal-légat, Jean Huniade, général du roi de Hongrie, et Jean de Capistran, religieux franciscain, furent les instrumens qui dans la main de Dieu servirent également, chacun en sa manière, à confondre l'arrogance musulmane. Carvajal, légat habile, prélat d'une éminente piété, homme d'un courage propre à tout genre de fonctions, aidé par Capistran, puissant en œuvres et en paroles, rassembla une armée d'environ quarante mille combattans, mais sans expérience et sans renommée, tirés à la hâte du bas peuple, sans solde, presque sans armes et sans discipline, tels enfin qu'il importait pour qu'on ne méconnût pas dans leur victoire l'œuvre du Tout-Puissant. Huniade mit aussi en campagne une armée assez nombreuse, mais qui, au général près, si accoutumé à triompher des Turcs, ne valait guère mieux que la première, et que les officiers de distinction craignirent ou dédaignèrent d'accompagner. Le jeune roi Ladislas lui-même en espérait si peu, que sous de vains prétextes il se retira de Bude à Vienne en Autriche.

Belgrade, investie dès le mois de juin par terre et par eau, battue nuit et jour à toute outrance par l'artillerie foudroyante et toutes les machines redoutables qui avaient réduit Constantinople, était aux abois, malgré tous les efforts de sa brave garnison, quand vers la mi-juillet elle vit flotter sur les montagnes les étendards des troupes auxiliaires ². Mais elle en était séparée par le

¹ Naucl. vol. 5. gener. 49. An. Sylv. Europ. ci. 8. — ² Chalc. l. viii.

fleuve, sur lequel le Turc avait soixante galères et une infinité d'autres bâtimens de toute forme et de toute grandeur. Huniade trouva le moyen de former aussi une espèce de flotte, avec laquelle, sans compter des ennemis peu habiles dans la navigation, il chargea ceux-ci avec furie, les poussa avec opiniâtreté, se précipitant l'épée haute, à la vue de tous ses gens, partout où la mêlée était plus épaisse. Capistran, le crucifix à la main, animait les fidèles, soutenait l'espoir du soldat et du général même, réclamait les miséricordes anciennes du Seigneur, et ne cessait de répéter : *C'est la cause de Dieu, les forces de l'homme ne sont rien*. Il y eut un si grand carnage de part et d'autre, que le Danube parut tout rouge de sang, mais les chrétiens, ayant rompu toutes les lignes des Turcs, leur prirent vingt-sept galères, et les autres bâtimens s'estimèrent heureux de s'abandonner au courant du fleuve qui favorisait leur fuite. Alors les vainqueurs entrèrent sans obstacle dans la ville, où ils furent reçus comme les anges tutélaires et les sauveurs de la patrie. Il y avait dix-sept jours qu'elle était pressée sans relâche, et que chaque instant paraissait être celui de sa ruine (1456).

L'indomptable sultan néanmoins, loin de perdre courage, redoubla ses efforts, et fit battre les murailles avec une fureur et une continuité qui ne permirent plus de les réparer. Quand les brèches furent ouvertes, tous les infidèles marchèrent à l'assaut et dressèrent des échelles en une infinité d'endroits, afin de partager les forces des assiégés. Ils avancèrent peu ce jour-là, et essayèrent un grand carnage qui ne laissa pas que de coûter cher aux chrétiens. L'assaut recommença le lendemain avec plus d'acharnement : la mêlée y fut telle, qu'une partie des assiégeans entrèrent dans la ville ; et peu s'en fallut qu'ils ne s'en rendissent entièrement les maîtres. Ce fut dans cette crise et dans l'enceinte même de la place que les assiégeans et les assiégés, tantôt poursuivant et tantôt poursuivis, tantôt vaincus et tantôt vainqueurs, et dans cette incertitude mortelle qui dura long-temps, Huniade faisant l'office de général et de soldat, Capistran du haut d'une tour présentant le crucifix, Mahomet maudissant le ciel et gourmandant ses janissaires ; ce fut alors que l'audace et l'effroi, les cris de triomphe et de désespoir, la valeur, l'emportement et la rage, le trouble et le tumulte, donnèrent le plus affreux des spectacles. Et dans cette confusion, ce trait mérite bien d'être cité : un Hongrois, guerrier du commun pour le rang, mais égal pour la noblesse du sentiment à ce qu'il y eut jamais de plus illustre, aperçut un Turc qui arborait le croissant au sommet d'une tour, pour décourager les chrétiens en leur faisant croire que déjà la ville était perdue :

le Hongrois veut arracher l'étendard, le Turc le retient; le magnanime Hongrois saisit le Turc et l'étendard, se précipite de la tour, et par la mort de son ennemi et la sienne soustrait les chrétiens à l'épouvante et à la déroute. A ce moment Casan-Bacha, le plus brave des Ottomans, tombe aux côtés de Mahomet, le sultan lui-même est atteint d'une flèche à la poitrine, les janissaires épouvantés lâchent pied, et tous les infidèles se débloquent après plus de vingt heures de combat.

Le sultan, qui méprisa d'abord sa blessure, s'efforça par menaces et par prières de rallier ses gens; mais ayant perdu connaissance, on l'emporta hors de la mêlée, et ce ne fut plus qu'un massacre. Il resta plus de quarante mille Turcs parmi les morts. Leur camp fut pillé, et l'on y trouva un bagage inestimable, généralement tout ce qui était d'un transport difficile, en particulier deux cents pièces de gros canon d'airain et neuf tentes d'étoffe d'or et d'argent, appartenant au grand-seigneur¹. Quand, revenu de son évanouissement, il apprit son désastre, il tenta, mais en vain, de s'empoisonner. Il eût mieux aimé mourir que de survivre à la honte de cette journée, qu'on regarda comme le salut, non-seulement de la Hongrie, mais de tout l'empire chrétien. Depuis ce temps-là, jamais on ne proféra devant Mahomet le nom de Belgrade, qu'il ne s'emportât en malédictions et en gestes convulsifs qui tenaient de la frénésie.

Après la retraite des Turcs, on rendit au Seigneur des actions de grâces proportionnées à la grandeur du fléau dont il avait délivré son peuple; Huniade et le bienheureux Capistran le reconnurent, à la face de toute l'armée, pour l'unique auteur de leurs succès. Le pape Calixte, afin de perpétuer la reconnaissance d'un si grand bienfait, ordonna de célébrer par toute l'Église, et avec une solennité toute nouvelle, la fête de la transfiguration du Seigneur, le sixième d'août, jour de cette mémorable victoire. Il en composa lui-même l'office, et y attacha les mêmes indulgences qu'à la célébration de la fête du saint Sacrement.

Il parut, aussitôt après, qu'Huniade et Capistran n'avaient été réservés que pour cette heureuse expédition. On en eut à peine recueilli le premier fruit, que le Seigneur les retira du monde pour les couronner des palmes qui ne se flétrissent plus. Huniade, épuisé de longue main par les travaux d'une vie consacrée presque tout entière à un religieux héroïsme, et accablé enfin par les fatigues excessives de la dernière campagne, fut attaqué d'une fièvre ardente qui l'emporta le 10 septembre. Il demanda les sacrements

¹ Naucl. *ibid.* p. 480.

avec une foi vive; et, rempli de sa force accoutumée jusqu'en expirant, il se fit porter à l'église pour recevoir le saint viatique, disant qu'il n'était pas convenable que le maître vînt trouver son serviteur ¹. Capistran, son admirateur sincère et son ami fidèle en toutes rencontres, ne le quitta point dans ce passage dangereux, le soutint jusqu'au dernier soupir par de tendres exhortations, et fit son éloge funèbre, d'un style qui annonce l'affliction la plus profonde. Toute l'Europe fut inconsolable de la mort de ce héros. Le pape ne l'apprit qu'en versant des ruisseaux de larmes, et voulut en personne célébrer le saint sacrifice avec la plus grande solennité dans la basilique de Saint-Pierre, pour ce défenseur mémorable de la religion. Mahomet parut affligé lui-même, et dit, les yeux tristement baissés : *Jamais prince, depuis qu'il est des hommes, n'eut de capitaine semblable; et je n'ai plus sur qui je puisse venger dignement la honte de ma défaite.* Huniade laissa deux fils, héritiers des qualités héroïques de leur père. Une mort indigne, comme on le verra bientôt, ravit au monde chrétien ce qu'il espérait de l'aîné; le plus jeune devint le successeur de son roi.

Durant les six semaines que Capistran survécut à Huniade, il ne lui arriva point de sourire une seule fois. Enfin le 23 octobre il mourut lui-même, aussi en Hongrie, dans sa soixante-onzième année. Ses vertus constantes et ses œuvres merveilleses l'ont fait mettre au nombre des saints. Quelques écrivains ont osé accuser de vanité la relation de l'affaire de Belgrade, qu'il fit passer au pape et à l'empereur, et qui n'attribue point à Huniade toute la part que ce général paraissait avoir eue au succès. Le seul nom d'un saint reconnu par l'Eglise ne devait-il pas le mettre à couvert du soupçon infamant d'une basse jalousie? Ne sont-ce pas ses légers censeurs, au contraire, qui méritent le reproche, non pas seulement de témérité, mais de peu d'intelligence dans les choses de Dieu? Si ces vues supérieures et indispensables, quand on veut peser les œuvres des saints, avaient dirigé leur sentiment, n'auraient-ils pas compris qu'un homme tout apostolique, en attribuant le succès même des armes à la ferveur de la prière, et à cette foi qui transporte les montagnes, en rapportait véritablement la gloire au premier auteur de ce prodige? Saint Jean de Capistran, né en Italie, était fils d'un gentilhomme angevin, qui avait servi le duc d'Anjou appelé au royaume de Naples. Malgré tous ses travaux apostoliques, il a laissé quantité d'ouvrages qui le font compter au nombre des savans de son siècle.

¹ Nècrol. gener. 49, p. 480.

mée jusqu'en
int viatique,
t trouver son
ami fidèle en
e dangereux,
ortations, et
ction la plus
t de ce héros.
nes, et voulut
grande solen-
nseur mémo-
e, et dit, les
qu'il est des
us sur qui je
uniade laissa
re. Une mort
nde chrétien
successeur de

Huniade, il ne
23 octobre il
ante-onzième
ses l'ont fait
osé accuser
fit passer au
de toute la
e seul nom
re à couvert
e pas ses lé-
he, non pas
s les choses
and on veut
ment, n'au-
n attribuant
et à cette foi
ent la gloire
tran, né en
sauri le duc
ses travaux
nt compter

Après la mort d'Huniade, Mahomet voulut se venger en quelque sorte des maux qu'il en avait reçus, sur Scanderberg qu'il regardait comme le seul ennemi qui fût désormais digne de lui faire tête. Il envoya d'abord ses généraux en Albanie avec ses innombrables armées pour se préparer les voies. Ils furent battus de tous côtés, et le sultan craignit d'augmenter sa honte en la voulant venger. Ils furent traités de même à Rhodes, et dans les mers de l'Archipel, par le cardinal d'Aquilée. Mais ce qui imprima surtout l'ignominie aux armes ottomanes, et manifesta l'œuvre du Tout-Puissant, ce fut la faiblesse du bras qui leur ravit la victoire dans l'île de Lesbos. Une jeune Lesbienne ¹, voyant que les infidèles avaient déjà fait brèche à la meilleure place du pays, et que les chrétiens épouvantés ne pensaient plus qu'à prendre la fuite, enflammée tout-à-coup du feu des héros, saisit les premières armes qu'elle rencontre, se précipite au milieu des barbares, immole tous ceux qui s'opposent à son passage, imprime tant d'effroi à la multitude, et relève si bien le courage de ses compatriotes, que, rangés à sa suite et devenus autant d'émules de sa valeur, ils forcèrent l'ennemi à se rembarquer en désordre, après une perte désespérante

Les Turcs furent encore très-mal menés par Usum-Cassan, roi de Perse. Ce prince qui, tout mahométan qu'il était, avait épousé la fille de l'empereur de Trébizonde, marcha contre le grand-seigneur, à la sollicitation du pape et des Vénitiens, et d'abord défit ses armées en deux combats très-sanglans. Ensuite il envoya des ambassadeurs au pape, avec des lettres où il reconnaissait tenir ses deux victoires de la main de Dieu plutôt que de ses propres forces, remerciait Calixte pour les prières qui lui avaient rendu propice le Dieu des armées, et l'assurait d'une reconnaissance éternelle². Ces lettres n'arrivèrent à Rome que sous le pontificat suivant, pendant lequel ce prince fut défait dans une troisième bataille en 1461.

Pendant la mort d'Huniade avait occasionné de tristes révolutions en Hongrie³. Le comte Ulric de Cilley, oncle du jeune roi Ladislas, imaginant qu'il n'y avait plus personne capable de balancer son crédit, entreprit de se rendre maître absolu du gouvernement. Les fils d'Huniade mettant encore quelque obstacle à son ambition, il eut recours à la calomnie, et n'omit rien pour les décrier dans l'esprit du roi, qui était venu recueillir à Belgrade les fruits de la victoire de leur père. Les Hongrois, indignés d'une ingratitude si lâche et si monstrueuse, qui se manifestait dans le

¹ Æn. Sylv. epist. 282 — ² Æn. Sylv. As. c. 74. Platin. in Cal. III. — ³ Æn. Sylv. Hist. Bohem. c. 66 et seq.

champ même du triomphe de leur libérateur, résolurent la perte du comte, sans égard à la qualité d'oncle de leur souverain. L'ayant entouré en présence de ce prince, après quelques propos injurieux entre lui et le fils aîné d'Huniade, ils le mirent en pièces. Le roi, dans la crainte de plus grands attentats, dissimula sa colère, et promit le pardon aux meurtriers; mais quand il fut de retour à Bude, il fit arrêter les deux fils d'Huniade et quelques autres personnes. Trois jours après, Ladislas, l'aîné des deux frères, à l'âge de vingt-quatre ans tout au plus, fut condamné à perdre la tête sur un échafaud, et sans délai fut exécuté publiquement. Il soutint son infortune avec une fermeté digne du beau sang qui coulait de ses veines, et qui rendit d'autant plus cher aux Hongrois ce qui en restait. Matthias, son frère, fut épargné à cause de sa grande jeunesse, et mis en prison dans la Bohême, qui obéissait alors au même prince que la Hongrie.

Le roi se rendit lui-même à Prague (1457), pour y recevoir Magdeleine de France, qui lui avait été accordée en mariage par le roi Charles VII, son père, et qui devait y arriver dans peu. Ce prince, qui à l'âge de dix-huit ans passait pour l'un des plus accomplis de l'Europe, avait en particulier une aversion extrême pour l'esprit de secte et d'hérésie. Roquesane, toujours archevêque sans titre et sans institution canonique, étant venu au devant de lui avec un grand nombre de ses partisans hérétiques, ce roi le reçut avec une froideur repoussante, et n'eût pas daigné l'honorer d'un regard sans Pogelbrac, qui gouvernait le royaume en souverain, et que le prince avait intérêt à ménager. Quand au contraire il aperçut les prêtres catholiques: *Voici*, dit-il, *les vrais ministres de la religion*: il sauta de son cheval, les salua les uns après les autres avec affabilité, et baisa respectueusement la croix qu'ils portaient. Les hérétiques frémissaient de dépit, et eurent peine à ne pas éclater sur-le-champ. Mais environ un mois après le roi mourut d'un poison que lui firent donner, suivant l'opinion commune, les deux chefs de la faction des hussites; Roquesane pour affermir sa secte avec son épiscopat sacrilège, et Pogelbrac dans le dessein de parvenir à la souveraine puissance¹. Le jeune et infortuné monarque, dans les déchiremens du poison, ne pensa qu'à ne rien perdre des avantages du martyre, reçut les sacremens avec une piété qui tira des larmes de tous les assistans, recommanda tendrement son ingrate nation à celui qui devait lui succéder, et enfin expira dans tous les sentimens les plus dignes de la religion pour laquelle il mourait.

¹ Bonif. Dec. 8; l. 8, Mich. l. 4, c. 67. En. Boh. c. 69, etc.

Le roi Ladislas laissait vacans deux trônes, d'abord objet de l'ambition d'un grand nombre de rivaux ; mais dès le 24 de janvier 1458 la mémoire des services du grand Huniade réunit presque tous les suffrages des Hongrois en faveur de son fils Mathias, qui fut dès-lors proclamé roi, quoique prisonnier en Bohême. La difficulté était de le tirer des mains de Pogebrac, plus puissant que jamais dans ce royaume, depuis la mort de Ladislas. Le succès passa toute espérance. Le cardinal de Saint-Ange, l'habile et vertueux Carvajal, toujours légat en Bohême, sollicitant cette affaire avec l'intérêt qu'il apportait à tout ce qui intéressait la religion. Pogebrac saisit avec joie une si belle occasion de regagner les bonnes grâces de Rome, et de se faire même une réputation de générosité, afin de s'aplanir le chemin du trône. Mais comme il arrive à ces vertus obliques et forcées, qui se démentent toujours par quelque endroit, Pogebrac, joignant l'intérêt à la générosité, exigea, outre 60 mille écus d'or, que sa fille épousât Matthias¹.

Enfin, le deuxième jour de mars de cette même année, il se fit proclamer roi de Bohême, sans presque aucune opposition². Ceux des catholiques qui lui avaient refusé leurs suffrages, dans la crainte qu'imbû des erreurs de Jean Hus il n'abolît leur religion, furent aisément réduits par toutes les forces de l'état qu'il avait à ses ordres. Mais bien loin de les poursuivre à outrance, il usa de beaucoup de modération à leur égard, s'étudia même à gagner leur confiance, ne parla plus qu'avec respect de l'autorité pontificale, et témoigna un grand désir de rentrer dans la communion de l'Eglise. Son nouvel état lui avait fait prendre en effet, sinon une foi nouvelle, du moins un plan tout nouveau de politique et de conduite. Il avait intrigué, par le moyen d'une secte factieuse, afin de parvenir à la souveraine puissance : pour assurer cette puissance, ainsi que la tranquillité publique, il prit la résolution d'exterminer au moins les plus séditieux de la secte. Les différens partis de ces aigres sectaires, réunis autrefois par leurs malheurs communs et leur ruine presque entière, s'étaient encore divisés, depuis qu'ils avaient réparé leurs pertes à la faveur des ténèbres, de la dissimulation et des sourdes manœuvres de la séduction. Ceux qui n'avaient pas voulu s'en tenir à la communion sous les deux espèces, se trouvaient même les plus forts et s'étaient rétablis dans leur ancien asile du Thabor, où ils professaient hautement les quarante-cinq articles de leur impiété primitive.

Le nouveau roi, n'osant, pour ainsi dire, les attaquer à face dé-

¹ Bonif. 33, Dec. 9. — ² Cochl. I. 42. Du Bray 1. 50. Papic. I. 6.

couverte, usa de ce détour concerté avec Roquesane, dont on peut là-dessus apprécier la religion. Cet intrus, moins voué à l'hérésie qu'à la fortune, feignant d'être encore du parti de ces hérétiques, leur persuada de s'obliger à se soumettre irrévocablement et sans appel à ce qui serait résolu dans l'assemblée générale des hussites. Elle fut convoquée, après qu'on eut pris des mesures certaines pour en dicter les résolutions : ils y furent condamnés ; et sur le refus qu'ils firent encore de remplir leurs engagements, le roi les traduisit comme des ennemis de tout ordre public, et les ayant rendus universellement odieux, marcha contre eux avec toutes les forces du royaume. Il assiégea le Thabor, où ils se défendirent en forcés durant une année entière, au bout de laquelle ils furent enportés d'assaut et passés au fil de l'épée avec une sévérité si attentive, qu'il n'en resta pas un seul. Pour anéantir jusqu'aux vestiges de la rébellion, dans un pays qu'il était intéressé à tenir désormais dans un profond repos, il ne voulut pas même conserver la ville du Thabor, la mieux fortifiée de ses états : toutes les maisons furent brûlées, et les remparts démolis jusqu'aux fondemens. Ainsi la royauté de Pogebrac si alarmante pour la religion ne servit qu'à son avancement.

D'un autre côté, le roi Alphonse d'Aragon delivra le pontife et le siège romain de toutes les alarmes qu'il leur avait causées depuis qu'il avait mis le pied en Italie. Ennemi implacable de Gènes, il rassembla des forces assez considérables pour assiéger cette grande ville par terre et par mer. Ses généraux en avaient déjà fermé toutes les avenues, et la serraient de si près, que réduite aux plus dures extrémités elle allait se rendre, quand on apprit la mort d'Alphonse, qu'une fièvre maligne emporta le 28 de juin 1458, comme il était encore à Naples. Ce roi, valeureux, libéral, savant et protecteur des lettres, mérita peu néanmoins le surnom de Grand qu'on lui a donné, à moins que la probité et la justice n'entrent pas dans le caractère d'un grand prince. Jean, son frère, déjà roi de Navarre, lui succéda dans les royaumes d'Aragon et de Sicile ; et Ferdinand, son fils naturel, seul enfant qu'il eût, retint le royaume de Naples, qu'il lui avait donné avant de mourir. Parmi les concurrens et les contradicteurs que Ferdinand eut en grand nombre, le pape Calixte fut sans doute un des plus à craindre, mais il en fut délivré dans l'année même de son avènement au trône. Calixte, âgé de quatre-vingts ans, mourut à Rome le 8 août, après avoir occupé le saint siège trois ans et quatre mois. Deux ans avant sa mort, il fit en deux promotions neuf cardinaux, au nombre desquels fut le célèbre Enée Piccolomini qui lui succéda.

Dix jours après les obsèques, selon la coutume, les cardinaux qui se trouvaient à Rome au nombre de dix-huit entrèrent au conclave, qui ne dura que sept à huit jours, et qui fut l'un des plus féconds en brigues. Le premier jour, les cardinaux ne firent que s'épier et se sonder les uns les autres. Le second jour, on convint de quelques articles que le pape futur serait tenu d'observer, spécialement de ne point créer de cardinaux sans le consentement du sacré collège. Le troisième jour enfin, on mit sur l'autel le calice d'or, dans lequel chaque cardinal alla, selon l'usage, déposer le billet de scrutin, en présence de trois cardinaux observateurs. Le cardinal de Sienne, Enée Piccolomini, et le cardinal de Bologne furent ceux qui eurent des voix en plus grand nombre. Pas un des autres n'en eut plus de trois : celui de Rouen, qu'on va cependant voir au moment d'être pape, n'en eut aucune. Après un partage si extraordinaire, on ne manqua point de faire des conventicules, où les cardinaux les plus puissans et les plus insinuans briguèrent des suffrages, soit pour eux, soit pour leurs amis, employant les prières, les promesses, même les menaces. Le cardinal de Rouen, qui craignait surtout celui de Sienne, dit à chacun en particulier : « A quoi pensez-vous de vouloir faire un » pape d'Enée Piccolomini ? d'un pauvre, d'un goutteux, d'un » poète qui n'a pas la première teinture des canons ni des lettres » sacrées, qui voudra gouverner l'Eglise suivant les lois de la my- » thologie, les seules qu'il connaisse ? Que savons-nous même si » sa passion pour l'Allemagne, d'où ce domestique d'un prince » allemand est à peine arrivé, ne lui inspirera point la résolution » servile d'y transférer le siège apostolique ? Quant au cardinal de » Bologne, voudriez-vous, disait-il, établir sur tout le monde » chrétien cet esprit bouché, qui n'a de comparable à sa stupidité » que son entêtement, qui ne sait pas gouverner sa propre Eglise, » qui manque et du premier degré de lumière propre au gouver- » nement de l'Eglise universelle, et de la docilité nécessaire pour » prendre conseil ! ? »

Par ces propos et bien des manéges, il attira dans son parti onze cardinaux, entre autres les vertueux Grecs Isidore et Bessarion, que nous nommons afin de tenir le lecteur en garde contre le portrait, peut-être un peu trop chargé, que le zèle de Piccolomini lui a fait tracer du cardinal de Rouen. Il ne lui manquait plus qu'une voix pour en avoir le nombre convenable, c'est-à-dire les deux tiers de la totalité ; ce qui prouve qu'il y avait au conclave dix-huit cardinaux, comme nous l'avons dit, et non pas vingt-

¹ Comment. Pii II, lib. 1.

deux, ni vingt-un, comme l'ont écrit sans réflexion quelques-uns de nos historiens. La veille du scrutin, le bon cardinal de Bologne alla trouver Sylvius au milieu de la nuit, et lui dit fort intrigué :
 « Savez-vous que le cardinal de Rouen va être pape? Sa brigue
 » est formée; il n'attend plus que la formalité du scrutin. Je vous
 » conseille de vous lever sans délai, et de lui aller offrir votre
 » voix, de peur qu'il ne conserve du ressentiment de ce que vous
 » avez concouru avec lui. Pour moi, je veux éviter ce qui m'est ar-
 » rivé au dernier conclave : jamais Calixte ne m'a vu de bon œil,
 » parce que je n'avais pas opiné pour lui. Je vous donne en ami le
 » conseil que je veux suivre. »

Sylvius lui répondit qu'il était libre de faire ce qu'il voudrait,
 « Mais quant à moi, reprit-il, je ne donnerai jamais mon suffrage
 » à un homme absolument indigne d'une dignité si sainte. Dieu
 » me garde de commettre une si grande faute! si d'autres lui don-
 » nent leur voix, ce sera à eux d'en rendre compte; pour moi, je
 » n'en veux pas charger ma conscience. Vous dites, et j'en con-
 » viens, qu'il est fâcheux d'être mal venu du pape. Que me fera-t-
 » il néanmoins? Il me laissera dans ma misère; mais qui s'y est ac-
 » coutumé, la supporte sans peine. J'ai su vivre pauvre, je saurai
 » mourir pauvre. Au reste, je ne saurais me persuader que Dieu
 » veuille abandonner son épouse chérie à un représentant aussi in-
 » digne d'elle. Jamais il ne permettra que ce palais sacré, la de-
 » meure de tant de saints pontifes, devienne celle d'un ambitieux,
 » d'un avare, d'un homme avide uniquement d'honneurs et de
 » biens terrestres, d'un simoniaque avéré. C'est Dieu qui donne
 » le pontificat, et non pas les hommes : il confondra ces brigues
 » sacrilèges; demain l'on verra que c'est lui qui fait les papes. Si
 » vous avez de la foi, si vous êtes véritablement chrétien, vous
 » ne donnerez pas votre suffrage à celui que le ciel réprouve. »

Ces paroles firent tant d'impression sur le cardinal de Bologne, qu'il promit sur-le-champ de ne pas voter pour le cardinal de Rouen. Le lendemain de grand matin, *Ænéas Sylvius* alla trouver chez le cardinal de Pavie le vice-chancelier de l'Eglise romaine, et lui demanda s'il était aussi pour le cardinal de Rouen. « Je n'ai
 » pu m'en défendre, lui répondit-il ingénument; sa faction est si
 » forte, qu'il n'y a point à douter de son élection. En la traver-
 » sant je ne ferais que m'attirer sa haine, et je perdrais infaillible-
 » ment ma place de vice-chancelier, dont je suis assuré par écrit
 » en cas que je lui donne mon suffrage. — Je vous admire, reprit
 » Sylvius, de vous fier à un jeune homme, qui n'a ni ménage-
 » ment, ni religion, ni probité. Eh bien! remplissez votre enga-
 » gement : vous aurez le mérite de procurer la chancellerie au

« cardinal d'Avignon, à qui elle est promise aussi bien qu'à vous,
 « à moins que vous ne vous flattiez qu'on doive plutôt manquer
 « de parole à un compatriote qu'à vous qui êtes Espagnol. Si vous
 « n'avez aucun égard au bien de l'Eglise, voyez au moins ce que
 « vous pouvez attendre d'un pape de la nation française ennemie
 « de la vôtre. » Le vice-chancelier, sans rien répliquer, laissa
 d'ailleurs voir toute l'impression que cette remontrance faisait
 sur lui.

Soit que le cardinal de Pavie eût été présent à cet entretien,
 soit qu'il en eût eu vent et en parût touché, Piccolomini l'entre-
 prit à son tour, et en reçut pour première réponse qu'il était en-
 gagé d'une manière à ne pouvoir plus s'en dédire. « Certes, re-
 « prit Piccolomini, vous marchez bien sur les traces des illustres
 « personnalités de votre sang. Le cardinal Brando, votre oncle
 « de digne mémoire, s'est immortalisé en ramenant en Italie, au
 « moyen de l'élection de Martin V, le pontificat que Jean XXIII
 « tendait à fixer en Allemagne; à l'occasion du concile de Cons-
 « tance; et vous, qui êtes Italien, vous travaillez à le faire repas-
 « ser d'Italie en France. Vous me direz peut-être que cela ne peut
 « se faire sans le consentement du sacré collège, et que le pape
 « n'obtiendra jamais ce consentement. Mais, en bonne foi, quand
 « il voudra quitter l'Italie, se trouvera-t-il un cardinal qui ose lui
 « faire obstacle? Vous serez le premier à dire : *Saint Père, c'est à*
 « *vous d'ordonner et à nous d'obéir.* Or, qu'est-ce que l'Italie
 « quand le pape n'y est plus? Que s'il demeure à Rome, cette ca-
 « pitale du monde et nous-mêmes deviendrons esclaves des Fran-
 « çais. Vous avez vu, sous Calixte, les Catalans maîtres de tout :
 « après avoir éprouvé la tyrannie espagnole, voulez-vous passer
 « sous le joug français? vous voyez une nation remuante nous
 « resserrer, nous ravalant dans le sang, nous en repousser nos
 « amis et nos proches, et n'y trouvant rien de ce que pour elle. Ils s'y
 « rendront si puissans, que le pontificat se retrouvera bientôt à
 « leur merci. Quel Français encore prétendez-vous établir vicairé
 « de Jésus-Christ? N'avez-vous pas dit cent fois que l'Eglise était
 « perdue, si jamais elle avait pour chef l'archevêque de Rouen,
 « que vous souffririez plutôt la mort que de consentir à son élec-
 « tion? Pourquoi donc avez-vous changé dans un instant? Est-ce
 « que dans un instant celui qui était un démon est devenu un ange?
 « ou vous-même, d'ange de lumière, êtes-vous devenu un ange de
 « ténèbres? Qu'est devenu encore l'amour que vous aviez pour
 « votre patrie? j'aurais cru que vous ne l'auriez jamais abandon-
 « née, quand même vous auriez vu tous les autres se tourner con-
 « tre elle. Vous m'avez bien trompé, ou plutôt vous vous trompez

» vous-même et vous vous perdez avec votre patrie, si vous ne
» sortez de cette erreur. »

Le cardinal de Pavie, touché jusques aux larmes, diten gemissant : « Vous me confondez ; mais que voulez-vous que je fasse ? j'ai
» donné ma parole : je suis déshonoré si j'y manque. — Hé bien !
» reprit Piccolomini, soyez fidèle au cardinal de Rouen, et trahissez votre patrie. » Ce mot seul détermina le cardinal de Pavie, qui promit sur-le-champ de quitter la faction française.

Celui de Sainte-Marie-la-Neuve, qui ne pouvait souffrir l'archevêque de Rouen, fut instruit à son tour de ce qui se tramait en faveur de cet ambitieux, et rassembla tous les cardinaux italiens, à la réserve de Prosper Colonne, dans la chambre du cardinal de Gènes. Après leur avoir peint vivement ce qu'on avait à craindre, si l'on élisait le cardinal de Rouen ; après les avoir exhortés à oublier leurs intérêts personnels, pour ne s'attacher qu'au bien de l'Eglise et de l'Italie, il leur proposa Piccolomini, qui, étant Italien, homme de bien et de mérite, lui semblait le plus capable de gouverner l'Eglise. De sept cardinaux présens à cette espèce de préconisation, il n'y eut que celui qu'elle regardait qui la combattit, et il usa de toute son éloquence pour montrer qu'il était absolument indigne d'un rang si élevé.

Peu après, on commença la messe qui précédait le scrutin. Quand elle fut achevée, les cardinaux, les uns après les autres, selon le rang d'ancienneté, allèrent mettre dans le calice les bulletins qui renfermaient le nom de celui à qui ils donnaient leur voix. Quand vint le tour de Piccolomini, l'archevêque de Rouen, qui était un des cardinaux observateurs, eut la maladresse de lui dire : *Souverez-vous de moi ;* comme si en ce moment on eût pu changer ce qui était écrit. Mais tel était le cardinal de Rouen, c'est-à-dire d'une ambition poussée jusqu'à l'effronterie et à la démence. Piccolomini lui répondit : *Quoi ! vous vous adressez à moi qui ne suis ici qu'un atome !* Le scrutin fini, les cardinaux observateurs, sous les yeux de tous les autres, renversèrent le calice sur une table au milieu de l'assemblée. On ouvrit les bulletins, on les lut à voix haute. et l'on trouva qu'Ænéas Sylvius Piccolomini, cardinal-évêque de Sienne, avait neuf voix : le cardinal de Rouen n'en avait que six, et les autres beaucoup moins.

Comme aucun n'avait le nombre suffisant, il fallut en venir à ce qu'on appelle *accessit*. Le cardinal de Rouen reprit quelque espérance ; mais elle ne dura pas long-temps. Ce fut un coup de foudre pour lui, quand le vice-chancelier, se levant d'un air assuré, dit qu'il donnait sa voix au cardinal de Sienne. Quelques momens après, le cardinal de Saint-Anastase se déclara aussi pour lui.

Comme il ne lui manquait plus qu'une voix, Prosper Colonne, pour avoir le mérite de le faire pape, s'empessa de lui donner la sienne. Le cardinal de Rouen, se voyant alors ravir la papauté sans retour, franchit toutes les bornes, accusa Colonne de violer ses promesses, et l'accabla de reproches. Cet emportement, loin d'ébranler Colonne, lui inspira un nouveau courage : il dit plus haut que la première fois qu'il donnait son suffrage au cardinal de Sienne, et tous les autres le saluèrent sur-le-champ en qualité de pape. Tous ensuite reprirent leurs places, et confirmèrent l'élection d'un commun consentement. Ainsi fut élu pape le célèbre *Ænéas Sylvius*, à l'âge de cinquante-trois ans, le vingt-septième d'août 1458. Il prit le nom de Pie II. Nous avons cru ne pouvoir mieux placer qu'à l'article de ce personnage intéressant le détail des brigues et des factions du conclave, où les passions humaines, il est vrai, n'ont que trop souvent disposé du siège apostolique, mais où la main invisible qui soutient la chaire de Pierre les confondit encore plus souvent, et les fit quelquefois servir elles-mêmes à y placer celui qu'elle avait préordonné dans ses conseils éternels.

Pie II, devenu pape, après avoir passé par tous les grades inférieurs, comparable aux plus grands pontifes pour ce qui est de la littérature, de l'éloquence, de la force d'âme, de la prudence et de la dextérité dans le maniement des affaires, eut tant d'indifférence pour la fortune, et la fortune réciproquement pour lui, que, peu de temps avant son élection, il disait au cardinal de Pavie, son ami, qu'il travaillait depuis vingt-cinq ans sans avoir encore de quoi se chauffer, qu'il avait néanmoins arrosé de ses sueurs presque tout le monde chrétien, essuyé tous les genres de travaux et de souffrances sur terre et sur mer, battu par les tempêtes, transi par les frimas, brûlé par les ardeurs du soleil, dépouillé par les brigands, réduit en captivité, jeté dans les cachots, et conduit vingt fois aux portes de la mort¹.

Il était né de parents nobles, mais peu fortunés, à quelques lieues de Sienne, dans la petite ville de Corsini, qu'ensuite il fit appeler de son nom Pienza, en l'érigeant ville épiscopale¹. Victoire Fortiguerra, sa mère, étant enceinte de lui, songea qu'elle accouchait d'un enfant mitré; et comme c'était la coutume de mettre une mitre de papier sur la tête des clercs condamnés à mort, elle se figura qu'il serait l'opprobre de sa famille. Elle ne prit d'autres pensées que quand elle le vit évêque. Il fut élevé avec soin, et fit des progrès extraordinaires dans les belles-lettres. Après

Card. Papiens. epist. 56 — 2 Pict. in Pi. I.

avoir achevé ses études à Sienne, il accompagna au concile de Bâle, en qualité de secrétaire, Dominique Capranica, désigné cardinal par Martin V, et rejeté par Eugène IV. Ce fut là que ce jeune homme, de vingt-six ans tout au plus, plein de feu, plein de talens, séduit par les applaudissemens et les préventions générales, naturellement ennemi du mensonge, et n'imaginant pas que de vieux docteurs, que des évêques blanchis dans les fonctions saintes pussent mentir, prit toutes les impressions qu'on lui voulut donner contre le pape Eugène, et qu'il écrivit contre la prééminence du siège apostolique.

Son esprit le fit rechercher par différens prélats, auprès desquels il exerça les fonctions de secrétaire. Le cardinal Albergati l'envoya en Ecosse. A son retour, le concile de Bâle lui donna les charges de référendaire, d'abrégiateur, de chancelier, d'agent général, et il fut envoyé bien des fois en Savoie, chez les Suisses, et en différens états de l'Allemagne. Au milieu de ces courses et de ces négociations, il publiait toujours quelque ouvrage, tantôt un traité doctrinal, tantôt quelques lettres raisonnées touchant les matières qui fermentaient alors dans toutes les têtes : ouvrages de parti, et comme il était naturel, toujours aussi désavantageux au pape Eugène que favorables au concile de Bâle.

Félix V le choisit à son tour pour secrétaire, et enfin l'empereur Frédéric l'appela auprès de lui pour le même emploi. Il l'honora de la couronne poétique, et l'employa en différentes ambassades, à Milan, à Naples, en Bohême, et même à Rome au sujet de l'extinction du schisme, à laquelle son habileté contribua beaucoup. Nicolas V lui conféra l'évêché de Trieste, d'où il passa quelque temps après à celui de Sienne. Le même pape lui confia les nonciatures de Bohême, de Moravie, de Silésie et de Hongrie, où il signala son habileté. Il ne se distingua pas moins aux diètes de Ratisbonne et de Francfort, assemblées pour former une ligue contre les Turcs, quoique les circonstances eussent ensuite fait échouer ce projet. Enfin le pape Calixte lui donna le chapeau, mérité à tant de titres.

Il fut un des plus constans défenseurs de Bâle, où il demeura jusqu'à la consommation du schisme, sans se laisser ébranler par la retraite journalière de prélats qu'il croyait ne céder qu'à la crainte de perdre leurs biens temporels. Comme il n'avait rien dont on pût le dépouiller (c'est lui-même qui fait cet aveu), il fut plus docile à la voix de sa conscience, prévenu qu'il tenait le meilleur parti. Mais quand il fut attaché à l'empereur, les Allemands, contenus dans les bornes de la neutralité, et plus calmes naturellement que les autres nations, lui donnèrent connaissance et il eut ainsi con-

[An 1455]
viction
pas eu
Eugène
cardinal
ressent
duquel
manda
ment
lumière
bénir
de lui
et latin
sainte
l'obéis
princi
plus d
pandu
qu'il
l'âge
et la
ancien
men

Le
mais
de sai
de foi
qui m
Il ne
subju
les pl
qui f
Dieu
lâche
tatio
décl
Athé
dèle
eux-
fieri
met
disc

viction pleine des supercheries et des noirceurs dont il n'avait pas eu jusque-là le premier soupçon. On lui démontra que le pape Eugène était aussi faussement qu'outrageusement accusé; que les cardinaux réfugiés à Bâle n'avaient suivi que leur haine et leur ressentiment personnel contre un saint pontife, à la clémence duquel tous enfin recouraient, trop heureux de le fléchir en demandant pardon de leur défection schismatique. Il fut principalement touché d'entendre en Hongrie le cardinal Julien, dans les lumières et la vertu duquel il avait une confiance sans bornes, bénir mille fois le ciel de l'avoir retiré de la conjuration de Bâle, de lui avoir fait comprendre ce qu'enseignent tous les Pères grecs et latins, qu'il n'est point de salut pour celui qui se sépare de la sainte Eglise romaine, et que toutes les vertus sont illusoire sans l'obéissance qu'on doit au souverain pontife. Il trouva les mêmes principes profondément gravés dans l'esprit des personnages les plus distingués tant par leur piété que par leur doctrine, et répandus dans tous les lieux qu'il avait eu à parcourir. Ce fut alors qu'il tomba comme un bandeau de ses yeux, et qu'au moyen de l'âge et de la réflexion, il répudia les préjugés que l'inexpérience et la jeunesse lui avaient fait recevoir de la bouche de ses anciens, comme des oracles dont il ne se permettait pas l'examen¹.

Le désir de réprimer les ennemis du nom chrétien n'avait jamais varié dans Pie II. Il ne fut pas plus tôt installé sur le siège de saint Pierre, qu'il apporta tous ses soins à sceller la ligue tant de fois projetée des princes chrétiens contre les Turcs. Le danger qui menaçait la chrétienté devenait plus pressant de jour en jour. Il ne se passait point d'année que Mahomet II n'en ravageât, n'en subjuguât quelque apanage; en sorte que les Grecs, ses victimes les plus ordinaires, le rangeant parmi ces monstres de tyrannie qui furent surnommés ou le malheur du monde, ou le fléau de Dieu, le nommèrent à son tour le bourreau du ciel². Mais ces lâches Orientaux, contents de fatiguer les Latins de leurs sollicitations et de leurs importunités éternelles, se trahissaient, se déchiraient, se détruisaient mutuellement les uns les autres. Athènes étant déjà tombé par leurs divisions au pouvoir des infidèles, les deux Paléologue, Thomas et Démétrius, se privant eux-mêmes des avantages de la paix que leur laissait le sultan, se firent une guerre ruineuse qui, cette année 1458, attira Mahomet dans la Morée. Alors on put voir combien les fureurs de la discorde diffèrent de la vraie valeur. Acharnés à leur destruction.

¹ En. Comm. l. vii. — ² Phranz. l. 3, c. 5.

réciproque, le sultan les subjuga presque sans combattre. Cette multitude de villes et de citadelles, situées dans des gorges ou sur des rochers inaccessibles, et aussi bien fortifiées par l'art que par la nature, furent la plupart abandonnées ou rendues avant d'être attaquées. Corinthe ne soutint un siège que pour augmenter son opprobre, en passant des armes sous le joug, et en souscrivant au tribut qu'il plut au vainqueur d'imposer à la ville et à tout le pays.

Le pape, sentant que les infidèles feraient toujours de plus grands progrès, tant que les princes chrétiens n'agiraient pas de concert, convoqua une assemblée à Mantoue (1459), et les pria instamment d'y venir délibérer des moyens d'arrêter un débordement qui menaçait toute l'Europe¹. Comme l'empereur tenait le premier rang parmi eux, et leur devait donner l'exemple, le pape envoya le cardinal Bessarion vers lui, et en même temps vers tous les autres princes d'Allemagne. Mais ce légat trouva les affaires tellement embrouillées, qu'il ne lui fut pas même possible de se faire entendre. Tous les princes, à la réserve du marquis de Brandebourg, étaient soulevés contre l'empereur, et les plus animés étaient Albert et Sigismond d'Autriche, l'un son frère, et l'autre son cousin germain. Les rois de Bohême et de Hongrie étaient du complot : le premier, parce que l'empereur, prétendant que la Bohême lui était dévolue, ne cessait de traverser l'établissement du nouveau roi ; et l'autre, parce que Frédéric détenait la couronne de saint Etienne, réputée sacrée, et sans laquelle, suivant la persuasion populaire, les successeurs de ce premier roi de Hongrie avaient seulement le nom de rois, et non pas la possession légitime du royaume. Tant pour sa propre sûreté que par déférence aux représentations du pape contre des dissensions si avantageuses aux infidèles qu'il s'agissait de réprimer, l'empereur se désista de ses prétentions. Le pontife lui-même, après avoir fait difficulté de reconnaître pour roi Pogebrae, accusé d'hérésie, ne balança plus à lui en donner le titre, quand il eut reçu sa profession de foi. Il reconnut de même pour roi de Naples Ferdinand d'Aragon, qui lui rendit l'hommage lige et de vasselage, et annula la bulle du pape Calixte, qui avait réuni ce royaume au saint siège. Il obligea seulement les rois de Naples à présenter tous les ans au pape, par manière de tribut, un cheval blanc et huit mille onces d'or. Ferdinand, en reconnaissance, promit d'armer puissamment par terre et par mer contre les ennemis du nom chrétien.

La France au contraire ne put voir sans avec chagrin la prédi-

¹ Chalc. l. 9.

[An 14
lection
René
vestitu
pour
l'acte
Lorna
maison
ment
autan
jeunes
au roi
viter
chréti
« acq
» plu
» dus
» pou
» ani
pouv
sadeu
Le
desse
cutio
de so
alors
sulai
de C
dans
avec
lieu
ville
lices
cun
A
pou
des
pou
c'm
esst
ren
sin
Pie
fit

lection du pape pour le bâtard d'Aragon, qui, au préjudice de René d'Anjou de la race auguste de saint Louis, avait reçu l'investiture qui excluait René du royaume de Naples. Le pontife, pour tout adoucissement, s'était contenté d'insérer ces mots dans l'acte d'investiture, *sauf les droits d'autrui*, c'est-à-dire qu'il se bornait à ne pas heurter de front les prétentions légitimes de la maison d'Anjou. Pie II, de son côté, avait sur le cœur l'attachement des Français pour la pragmatique-sanction, qu'il blâmait autant qu'il l'avait exaltée sous l'influence des préventions de sa jeunesse pour la réforme de Bâle. Il ne laissa point que d'écrire au roi Charles VII, dans les termes les plus honorables, pour l'inviter au congrès de Mantoue. Il lui donna les titres de roi très-chrétien, de fils aîné de l'Église et de défenseur principal de la foi, « acquis justement à vos prédécesseurs, ajoutait-il, comme aux » plus dignes zélateurs de la religion de Jésus-Christ, et si bien » dus à vous-même, dont les conseils ne sont pas moins nécessaires » pour diriger nos opérations que ne le sont vos exemples pour » animer les princes et les peuples. » Il le priaient enfin, s'il ne pouvait venir en personne, d'envoyer au moins ses ambassadeurs, munis tant de ses instructions que de ses pleins pouvoirs.

Le roi, dans sa réponse, loua beaucoup le pape de ses pieux desseins, et promit de concourir de tout son pouvoir à leur exécution, mais par la voie de ses ministres, parce que l'état des affaires de son royaume ne lui permettait pas de s'en éloigner. Il humiliait alors la présomption britannique. Après avoir chassé les fiers insulaires de Guienne, de Normandie, de toute la France à l'exception de Calais, il les réduisit à défendre leurs propres foyers, et porta dans leur île la mort et le ravage. Brézé, sénéchal de Normandie, avec autant d'intelligence que de courage, fit une descente à deux lieues de Sandwich, prit trois vaisseaux dans le port, enleva de la ville et des environs un butin immense. Ensuite, quoique les milices du pays fussent accourues en armes, il se rembarqua sans aucune perte.

Aussitôt que le fort de l'hiver fut passé, le pape partit de Rome pour se rendre à Mantoue, après avoir statué, du consentement des cardinaux, que, s'il venait à mourir dans ce voyage, on ne pourrait élire son successeur ailleurs que dans Rome. Il n'avait que cinquante-trois ans; mais les travaux de toute espèce qu'il avait essayés dans ses légations, et ses voyages sans nombre, l'avaient rendu extrêmement infirme. Il voulut en passant se montrer à Corsini, lieu de sa naissance, où il célébra la fête de la chaire de saint Pierre. De là il vint à Sienne, érigea ce siège en archevêché, en fit Antoine Piccolomini, son neveu, premier archevêque. Il fut joint

dans cette ville par les ambassadeurs de l'empereur, des rois de Castille, de Portugal, de Hongrie, de Bohême et de plusieurs autres princes. Il y vint aussi des Silésiens, qui, au nom de leur province faisant partie du royaume de Bohême, protestèrent qu'ils ne voulaient point reconnaître Pogebrac pour leur roi, se plaignirent que le pape lui en eût donné le titre, et réclamèrent l'assistance du saint siège contre les périls auxquels la religion catholique se trouvait exposée dans leur patrie. Le pape la leur promit, spécialement à l'effet d'évoquer à Rome tous les litiges qui surviendraient en cette matière, et fit partir sans délai des nonces pour la Bohême ¹. La foi de Pogebrac, malgré son abjuration, était infiniment suspecte; mais il voulait régner tranquille. Pour obtenir les hommages des Silésiens, il promit de nouveau d'obéir au saint siège, et de soutenir avec zèle la foi catholique : il s'obligea à protéger les Silésiens contre tous ceux qui voudraient introduire l'hérésie chez eux, à défendre les droits et les libertés des Eglises, à faire respecter et garder les censures ecclésiastiques dans toutes les terres de sa domination, et même à ne conserver aucun ressentiment contre ceux qui jusque-là lui avaient refusé obéissance.

Roquesane était plus à craindre que Pogebrac, qui, sans ce méchant prêtre, eût régné tranquille, et rendu ses sujets heureux. Pour tarir le mal à sa source, Pie II commit à Venceslas, doyen de l'Eglise catholique de Prague, l'administration de l'archevêché. A l'exhibition des lettres apostoliques, il y eut, comme on devait s'y attendre, une forte opposition de la part du factieux intrus et de ses partisans nombreux, à la tête desquels était le premier magistrat. Les deux partis eurent recours au roi qui, se trouvant également embarrassé de part et d'autre, leur accorda indistinctement sa protection, c'est-à-dire qu'il demeura neutre dans son propre royaume. Cette affaire, souverainement importante s'il en fut jamais, languit dans une longue indécision : durant plusieurs années il y eut deux administrateurs dans l'Eglise de la capitale, l'un catholique et l'autre hussite; méthode désastreuse qui produisit néanmoins quelque bon effet : Roquesane, afin de se concilier les orthodoxes, fit un long traité des sacremens, dans lequel il combattait fortement les excès des thaborites, et s'éloignait peu de la foi commune de l'Eglise.

Pie II alla de Sienne à Florence, où le fameux Côme de Médicis, qui régissait absolument cette république, le reçut avec des honneurs et une magnificence qui répondaient à ses sentimens et à sa fortune. C'était le plus riche et le plus honnête homme de son

¹ Cochl. I 2

[An 1450]
temps. H
chesse. E
mables,
sous tou
d'Italie,
comme
brables
sciences
semblab
forma u
Grèce p
manusc
vieux,
mais il f
des app
peuple
de souv
prix de
pas un
tonin,
Léonar
siècle a
foule in
porains
nouvea
naissan

Le p
se renc
attend
nomm
tier à c
à term
autre
de pat
de bie
mit en
qu'il p
guées
voyer
dition
Mais

temps. Peu de souverains l'égalaien en puissance ainsi qu'en richesse. Il avait amassé des trésors immenses et des raretés inestimables, par un commerce continué jusqu'à l'âge de soixante ans sous tous les climats de notre hémisphère. Toutes les républiques d'Italie, et la plupart des princes étrangers réclamaient ses conseils, comme ceux d'un sage instruit par ses correspondances innombrables de tout ce qui se passait dans l'univers. Comme il aimait les sciences et les savans, il en attira une infinité dans son palais, plus semblable à la cour d'un roi qu'au comptoir d'un marchand. Il forma une riche bibliothèque, et profita des émigrations de la Grèce pour recueillir les meilleurs livres grecs et de très-précieux manuscrits. Tant de grandeur et de prospérité lui suscita des envieux, dont les intrigues le firent exiler avec son frère Laurent; mais il fut rappelé peu après par les Florentins, qui le reçurent avec des applaudissemens unanimes, et lui donnèrent le titre de père du peuple et de libérateur de la patrie ¹. Il ne lui manqua que le nom de souverain, que ses neveux acquirent dans la suite. Tel est le prix de la grandeur et même de la domination terrestre, elle n'a pas un point d'élévation auquel l'or ne puisse atteindre. Saint Antonin, le Pogge, né au territoire de Florence, Guarini de Vérone, Léonard Arétin, Maphée de Lodi, qui de tous les auteurs de son siècle a écrit avec le plus d'élégance et le plus d'agrément, une foule innombrable d'autres écrivains distingués étaient les contemporains des deux Médicis, et furent la plupart gratifiés par ces nouveaux Mécène, qui contribuèrent plus que personne à la renaissance des lettres.

Le pape, après avoir encore parcouru bien des villes d'Italie, se rendit enfin à Mantoue sur la fin du mois de mai. Il lui fallut attendre plus de cinq mois l'arrivée de différens ambassadeurs, et nommément celle des Français : intervalle qui se consuma tout entier à disputer des rangs et de la préséance, à recevoir des plaintes, à terminer des différens, dans lesquels le pontife ne gagna rien autre chose que de montrer beaucoup de capacité, de modestie, de patience, d'impartialité, en un mot, le caractère d'un homme de bien, inaccessible à toutes les passions que l'intérêt particulier mit en jeu dans la plupart des membres de l'assemblée. Tout ce qu'il put faire pour l'objet qui rassembloit tant de personnes distinguées, ce fut de dresser une liste des troupes qu'on promit d'envoyer contre les infidèles, de nommer l'empereur chef de l'expédition, et d'imposer le trentième sur tous les biens séculiers d'Italie. Mais le même principe qui empêchait d'accorder davantage, l'in-

¹ Paul. Jov. Elog. l. 7. Comm. Vie II. l. 2.

térêt personnel et les animosités réciproques firent encore échouer le peu qu'on avait accordé. Dans ce fameux congrès enfin, l'accèssoire devint le capital, ou du moins le seul objet qui mérite quelque attention.

Les ambassadeurs de France s'étant plaints avec amertume de la préférence donnée à Ferdinand d'Aragon sur un prince légitime du sang de leurs rois, et ne se laissant pas leurrer par le vain titre de roi de Sicile dont le pape voulut bien qualifier René d'Anjou; Pie II, qui avait le talent de la parole, s'exprima plus magnifiquement que les ambassadeurs mêmes sur la dignité de la couronne et de la maison de France, insinua finement que la nécessité seule lui avait fait préférer à un prince éloigné un voisin qui ne lui avait laissé le choix qu'entre les services d'un vassal et le ressentiment d'un ennemi¹. Puis prenant lui-même le ton de la plainte, il parut fort étonné que la France attendît de l'Eglise romaine un aussi grand bienfait que la possession d'un royaume, tandis qu'elle s'opiniâtrait à soutenir, dans la pragmatique-sanction, l'acte le plus injurieux qui eût jamais été fait à l'autorité pontificale. Il ajouta qu'il était à peine croyable qu'un prince religieux eût publié une ordonnance ecclésiastique qu'aucun concile général, qu'aucun pape n'avait reçue; ordonnance qui imprimait une tache hideuse à l'Eglise de France, et la rendait méconnaissable aux autres Eglises; qui renversait toute la hiérarchie, et constituait les laïques maîtres et juges du clergé; il ajouta que depuis ce temps-là la puissance du glaive spirituel ne s'exerçait plus que sous le bon plaisir de l'autorité séculière; que le pontife romain, dont la juridiction n'est pas même bornée par l'Océan, n'avait plus de pouvoir en France qu'autant qu'il plaisait au parlement de Paris, lequel osait bien souvent examiner les constitutions et annuler les censures apostoliques.

Les ambassadeurs répondirent que la pragmatique n'était qu'un recueil des décrets de Bâle, fait par les évêques et archevêques de France; qu'elle reposait même sur l'autorité des papes Alexandre V, Jean XXIII, Martin V et Eugène IV, qui avaient approuvé les conciles généraux de Pise, de Constance et de Bâle; qu'elle conservait au chef de l'Eglise tous les droits que les canons lui attribuent; que le roi n'avait point prétendu par-là y déroger; que ces droits étaient toujours respectés dans le royaume, et que sans cesse on y avait recours au pape, comme au vicair de Jésus-Christ; qu'à l'égard du parlement, dont on faisait des plaintes si piquantes, on devait savoir que c'était un corps illus-

¹ Conc. tom. XIII, p. 1762.

tre, co
d'un m
siège,
qu'il se
les état
justice
de leur
celui d
tation
tant de
décisio

La c
rhaire
qu'apr
craind
dessein
terence
publia
bulle q
pel, se
futur c
sifs, er
" inou
" saint
" de la
" n'exi
" se m
" recu
" sert
" répr
" mien
saurait
qu'il n
Tous c
gies,
mettre

Mai
du po
crusse
distinc
prince

tre, composé des pairs de France, et de quatre-vingts magistrats d'un mérite distingué; que, loin d'attenter à l'autorité du saint siège, il était très-utile pour la conservation des droits de l'Église; qu'il serait à souhaiter qu'il y eût un tribunal semblable dans tous les états chrétiens; qu'on y avait de tout temps rendu une exacte justice aux parties quelles qu'elles fussent, sans nulle distinction de leur faiblesse ou de leur puissance, et sans autre examen que celui des droits; que ce tribunal vanté conservait intacte la réputation d'intégrité qu'il s'était acquise depuis les temps anciens où tant de princes étrangers venaient soumettre leurs différends à ses décisions.

La conciliation est rarement le fruit des explications et des plaintes: le pape et les ambassadeurs se rapprochèrent si peu, qu'après leurs démarches respectives on eut au contraire lieu de craindre une rupture ouverte. Pie II, selon toute apparence, ayant dessein d'emporter d'autorité ce qu'il ne pouvait obtenir de la déférence, et voulant écarter l'opposition qu'on pourrait former, publia le 18 janvier 1460, comme il était encore à Mantoue, une bulle qui défendait sous peine d'excommunication d'interjeter appel, sous quelque prétexte que ce fût, du souverain pontife au futur concile¹. La bulle annulait ces appels, et les déclarait abusifs, erronés et damnables. On y disait « que c'était là un abus » inouï dans les siècles précédens, manifestement contraire aux » saints canons, et souverainement dommageable à tous les ordres » de la république chrétienne; qu'en appelant à un tribunal qui » n'existe point, et n'existera peut-être pas de fort long-temps, on » se met en pleine liberté de continuer le mal; que les crimes de- » couvrent impunis; que tous les ordres de la hiérarchie languis- » sent dans la confusion; que les puissans, avant de pouvoir être » réprimés, ont écrasé les faibles; et que la révolte contre le pre- » mier siège se fortifie au point de devenir irrémédiable. » On ne saurait disconvenir que ces raisons ne fussent péremptoires, et qu'il n'y eût beaucoup d'abus dans les appels très-fréquens alors. Tous ceux qui n'étaient pas contents des constitutions apostoliques, princes et particuliers, trouvaient par-là un moyen sûr de se mettre à couvert des censures et de toute poursuite.

Mais cette bulle se publiait dans des circonstances où les vues du pontife étaient trop suspectes aux Français pour qu'ils ne crussent pas devoir au moins faire des observations et quelques distinctions sur la généralité du décret. Le roi fit assembler les princes, les évêques, les plus habiles jurisconsultes; et, après

¹ Conc. tom. XIII, p. 1801.

une longue délibération, le procureur général, Jean Dauvet, dit, au nom de sa Majesté, que le pape s'était expliqué à Mantoue d'une manière à faire craindre qu'il ne voulût rompre avec la France, à cause de la pragmatique-sanction; que le roi n'avait rien plus à cœur que d'empêcher une rupture si fâcheuse, et qu'il conserverait toujours le respect et l'obéissance dus au saint siège et au souverain pontife, selon les décrets des conciles généraux et les écrits des saints Pères; qu'il ne pouvait se persuader que le pape voulût s'attribuer une autorité sans bornes, ni qu'il entendît condamner, pour tous les cas et toutes les circonstances, le recours et l'appel au concile oecuménique; qu'à tout événement, il requérait la convocation de ce concile dans une ville libre, et que jusque-là il ferait observer dans son royaume les décrets des conciles précédens. Le procureur général ajouta un acte juridique de protestation contre tout ce que le pape pourrait entreprendre au préjudice du roi et de ses sujets, à l'occasion des affaires présentes: l'acte était terminé par un appel en forme au futur concile oecuménique.

Le pape fut d'autant plus offensé de cet appel, qu'il était interjeté presque au moment où le saint siège se prononçait contre ces entreprises. Mais Pie II savait temporiser et se posséder: il attendit des temps plus opportuns, qui ne tardèrent point à se présenter. Le roi et le dauphin n'avaient pas à beaucoup près cette conformité de pensées et de sentimens qui semblait devoir régner entre un fils et son père. Le dauphin s'était séparé du roi depuis plusieurs années, et vivait dans une espèce d'exil chez le duc de Bourgogne.

Le roi craignait sans cesse que le dauphin ne levât l'étendard de la rébellion, et le dauphin de son côté craignait qu'on ne le deshéritât: il n'y avait en effet que trop de courtisans brouillons qui s'efforçaient de faire réprover l'héritier naturel de la couronne, pour lui substituer le prince Charles, son frère cadet. Enfin Charles VII, ennemi des partis violens, et même de toute affaire sérieuse, ne put soutenir les divisions de sa cour et de sa famille. Il tomba malade à Meun-sur-Yèvre en Berri. Un malheureux confident vint lui dire qu'on voulait l'empoisonner: la crainte se joignit à la mélancolie, et il ne voulut plus manger. Quoi qu'on pût faire pour dissiper ses terreurs, il demeura sept jours sans toucher à aucune nourriture; et quand, exténué de faiblesse, il se laissa persuader de prendre quelque soulagement, son estomac rétréci ne put rien soutenir. Il mourut ainsi, par la peur de mourir, le jour de la Magdeleine, 22 juillet 1463, après avoir reçu néanmoins tous les sacremens de l'Eglise avec beaucoup de piété, et en suppliant le Seigneur de lui faire la même miséricorde

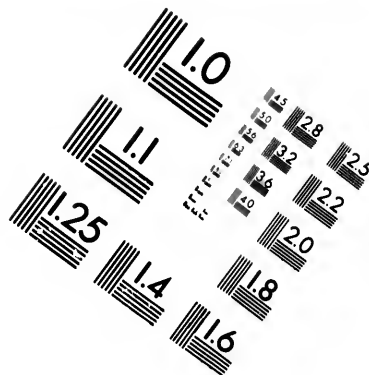
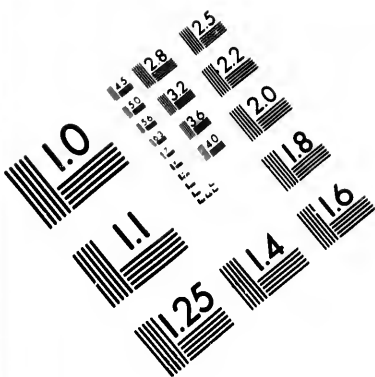
AN 1
qu'à l
dans
de con
et ava
comp
jusqu
capita
et ass
famili
fut ni
Les
au
ou
Fran
cardin
sans y
vait ce
cardin
fut co
Il vint
mond
par l'e
abouti
Brixe
zèle q
coup l
citade
sition
qu'au
revivr
ceux
Ce fut
appela
ayant
tique
de l'E
prono
se ven
contre

qu'à la sainte pénitente dont on célébrait la mémoire. Charles VII, dans la suite de sa vie ainsi qu'à la mort, n'offrit qu'un long tissu de contradictions : en butte aux plus grands revers en commençant et avant de commencer à régner, et durant trente ans ensuite accompagné sans interruption de la victoire ; plein de foi, religieux jusqu'à la piété, et très-peu réglé dans ses mœurs ; plus soldat que capitaine, plus heureux qu'habile, choisissant bien ses généraux et assez mal ses favoris ; bon, libéral, populaire, affable jusqu'à la familiarité, et parfaitement obéi, si ce n'est de son fils, dont il ne fut ni aimé ni ménagé, tandis qu'il était adoré de son peuple.

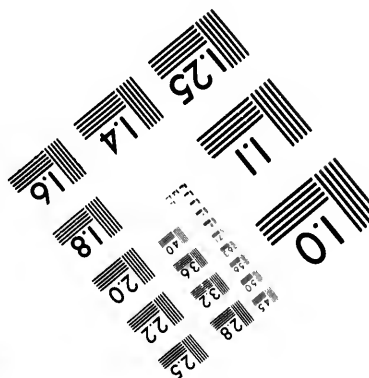
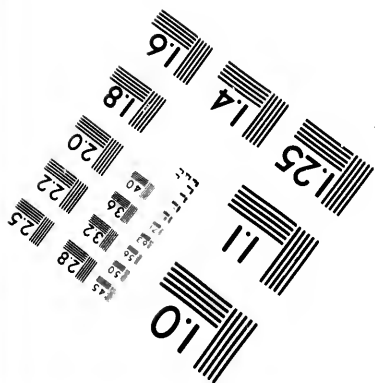
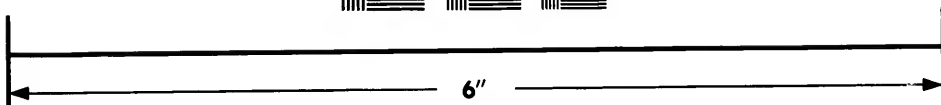
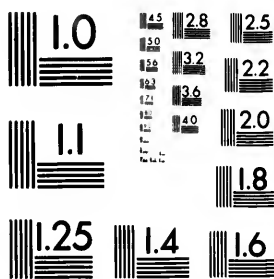
Les Français ne furent pas les seuls qui refusèrent de se soumettre à la défense illimitée qu'intima Pie II d'appeler des papes au concile¹. Sigismond, duc d'Autriche, refusant de laisser introduire dans ses états l'usage des commendes, jusque-là inusitées en Allemagne, quoique si communes en Italie, en Espagne, en France même et en Angleterre, ne voulut jamais souffrir que le cardinal de Cusa possédât ainsi l'évêché de Brixen, c'est-à-dire sans y résider. Il s'y était opposé dès le temps que Nicolas V l'avait conféré à ce cardinal ; et les dissensions entre le duc et le cardinal avaient tellement augmenté dans la suite, que le prélat fut contraint d'abandonner la partie, sous le pontificat de Calixte. Il vint trouver ce pontife, qui, après avoir inutilement averti Sigismond, l'excommunia et mit ses états en interdit. Sous Pie II, et par l'entremise de ce pape, il se fit une réconciliation plâtrée, qui aboutit bientôt au dernier éclat. Le cardinal étant retourné à Brixen, sur une lettre de Sigismond qui ternit par la duplicité le zèle qu'il montrait pour la discipline, ce prince investit tout-à-coup la ville, la força le jour même de Pâques, puis assiégea la citadelle où l'évêque s'était retiré ; et quoiqu'il l'eût reçu à composition, il le fit emprisonner honteusement et ne lui rendit la liberté qu'au moyen d'une forte rançon. Le pape, à cette nouvelle, fit revivre et aggrava l'excommunication du prince, qu'il étendit à ceux qui ne l'avaient pas tenu précédemment pour excommunié. Ce fut alors qu'à l'exemple des Français, Sigismond d'Autriche appela du pape au futur concile. Le docteur Grégoire d'Heimbourg ayant dressé l'acte d'appel, le pape ordonna de le traiter en hérétique et en criminel de lèse-majesté, comme ayant rompu l'unité de l'Église : il défendit d'avoir aucune communication avec lui, et prononça la confiscation de tous ses biens. Le docteur, usant pour se venger des armes qui lui étaient propres, composa un traité contre la puissance temporelle que les papes s'arrogeaient, disait-il,

¹ Naucl. vol. 8, gen. 49, fol. 29





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 2.8 2.5
2.0 2.2
1.8

10
5

sur les princes ¹. C'est l'ouvrage le plus aigre et le plus violent que ce siècle, quelque fertile qu'il fût en pareilles productions, ait mis au jour contre la puissance pontificale.

Louis XI ne fut pas plus tôt sur le trône qu'il parut prendre à tâche de tenir une conduite opposée à celle de son père, dans les actes mêmes de clémence, aussi bien que dans les actes de sévérité, plus conformes à son goût. On en peut juger par les deux traits suivans, choisis au milieu de tant d'autres : il ôta au comte de Dunois, à Dunôis, le fléau des Anglais, le restaurateur et le sauveur de la France, la lieutenance générale du royaume, le gouvernement de Normandie, et la charge de grand chambellan ; et le comte d'Armagnac, proscrit en punition de son commerce détestable avec sa propre sœur, et pour cause de rébellion, acquit la faveur du nouveau roi, qui le fit maréchal de France. Ce prince, n'étant que dauphin, avait fait vœu d'abolir la pragmatique-sanction, qui était l'ouvrage de son père : aussitôt qu'il fut sacré, il confirma son vœu par serment, en présence d'un nonce romain, évêque d'Arras.

Ce prélat, nommé Jean Jouffroy, né en Franche-Comté, abbé de Luxeuil, puis évêque d'Arras, dans un âge très-avancé, s'il est vrai, comme on l'a dit ², qu'il n'était à soixante ans que simple aumônier dans la maison du duc de Bourgogne ; ce vieillard, disons-nous, s'était, durant la retraite du dauphin dans les états de Bourgogne, insinué auprès de ce prince ; il avait gagné si bien sa confiance, que le dauphin, devenu roi, le prit à son service, et préféra souvent son avis seul à ceux de tout son conseil.

Pie II connaissait toute l'Europe, et possédait au souverain degré l'art de tirer parti des hommes. Il nomma l'évêque d'Arras légat en France, ainsi que dans les états du duc de Bourgogne ; il le chargea d'engager le monarque à fournir des secours pour la guerre de Turquie, et n'oublia point dans ses instructions l'affaire de la pragmatique. La manie de Louis XI était de se rendre le plus puissant souverain de l'Europe. L'évêque d'Arras lui fit entendre que, pour y parvenir, il fallait se maintenir en bonne intelligence avec le pape, et que le moyen sûr de gagner le pape était de supprimer la pragmatique-sanction ; « ordonnance, ajouta-t-il avec raison, qui est le fruit du schisme, qui renverse toute la hiérarchie, et qu'un prince vraiment chrétien ne saurait trop tôt abolir. » Le roi persuadé promit de faire ce qu'on désirait ; mais avant d'en écrire au pape, il voulut que Jouffroy l'assurât de deux choses : l'une, que

¹ Excomm. et appel. Sigism. Austr. p. 13, 25, 52. — ² Chois. Hist. Eccl. I. 26, c. 2

Pie cesserait de protéger Ferdinand d'Aragon contre René d'Anjou ; l'autre, qu'il y aurait un légat français dans la France, pour la nomination des bénéfices. Jouffroy garantit que le souverain pontife accorderait volontiers ces deux articles, et Louis XI écrivit sur-le-champ au pape qu'il abolissait la pragmatique-sanction. Il se glorifiait auprès du pontife de n'avoir point été arrêté par les avis contraires de son conseil ; d'avoir été presque le seul à réprover cet ouvrage du schisme, à renverser ce rempart élevé par la licence contre le siège apostolique.

Louis XI, qu'on ne pénétra jamais qu'imparfaitement, eut peut-être bien d'autres motifs que ceux qu'il alléguait. La discipline établie par la pragmatique mettant les élections entre les mains des chapitres et des abbayes, et laissant aux évêques la collation des bénéfices ordinaires, il arrivait que, dans chaque province, dans chaque évêché, où les seigneurs particuliers résidaient et donnaient la loi en petits souverains. soit par leurs sollicitations, soit par leur violence, ils se rendaient maîtres au moins des principales dignités ecclésiastiques. Or ce surcroît de puissance dans les vassaux de la couronne était la chose du monde la plus contraire à la passion de ce prince pour le pouvoir absolu. Il n'en était pas ainsi de l'influence qu'aurait le saint siège dans le gouvernement de l'Eglise de France : comme le roi serait toujours plus puissant que ses vassaux auprès du souverain pontife, il devait en être plus écouté quand il solliciterait quelque faveur. Il était même impossible que la cour n'acquît pas insensiblement une sorte de direction générale pour le choix des évêques et des abbés, et que ces sujets, placés à sa recommandation, ne s'en souvinssent ensuite pour ce qui dépendrait d'eux.

Quelles que fussent les vraies intentions de Louis, Pie préconisa la complaisance du roi, comme l'action la plus sainte, et en même temps la plus glorieuse que pût faire un prince chrétien, comme une action qui l'égalait à Constantin, à Théodose, à Charlemagne, personnages à jamais mémorables pour leur attachement au saint siège. L'habile pontife loua surtout Louis de s'être déterminé seul, à la manière des grands rois, qui savent, lui disait-il, et gouverner par eux-mêmes, et se faire obéir. Il ne manqua point de lui promettre qu'il entrerait dans ses vues pour la distribution des grâces ecclésiastiques, qu'il le préviendrait en toute circonstance et par toutes sortes de bons offices. A la fin, il l'exhortait à la guerre contre les infidèles : c'était la conclusion générale de toutes les lettres de ce pontife ; ce que le roi ne prit en effet que pour une chose de style. Son tour d'esprit, tout à la moderne, et sans nulle empreinte de la simplicité antique, ne goûta jamais

les croisades. Dans toute la lettre du pape, il n'était question, ni du royaume de Naples pour le duc d'Anjou, ni du légat français pour la distribution des bénéfices en France.

L'évêque d'Arras, qui avait répondu de ces deux articles, et qui environ six semaines après fut envoyé vers le pape, en qualité d'ambassadeur, pour les solliciter, parut à peine en conservant le souvenir jusqu'à Rome. Ayant appris, dans l'intervalle, que le pape l'avait déjà fait cardinal, il fut si transporté de joie, qu'il ne sembla plus envoyé au-delà des monts que pour y recevoir la décoration de sa nouvelle dignité. Il fit néanmoins quelque faible tentative en faveur de René d'Anjou; mais la révocation de la pragmatique fut confirmée sans aucunes conditions. La joie en fut aussi vive à Rome que si l'on eût remporté une pleine victoire sur les ennemis du nom chrétien. Il y eut des processions pendant trois jours; on fit des feux de joie, comme pour célébrer le plein triomphe du saint siège sur l'assemblée de Bâle; tous les Romains prirent part à cette fête, et dans l'ordre du peuple, les têtes s'exaltèrent jusqu'à traîner dans la boue la chartre de la pragmatique qu'on brûla publiquement.

Il s'en fallut bien que Pie II tirât de l'abolition de la pragmatique tous les avantages qu'il s'en était promis. Louis, piqué de ne pas recueillir les fruits qu'il avait espérés, eut l'air d'être ébranlé par les remontrances que lui adressèrent le parlement et l'université de Paris, et se mit peu en peine de faire exécuter sa déclaration. Ainsi la pragmatique, dans la plupart de ses chefs, fut toujours la règle qu'on suivit le plus généralement. L'article des réserves et des expectatives était celui qui intéressait le plus les papes, et personnellement Pie II, à qui elles s'étaient extraordinairement multipliées: le roi les condamna et les annula par une ordonnance expresse. Il déclara de même (1463) que le parlement seul connaîtrait de la régale, et qu'il pourrait appeler au concile œcuménique de toute bulle contraire à cette disposition; que les juges royaux jugeraient, tant au pétitoire qu'au possessoire, toutes les causes des bénéfices qui étaient de collation royale, et généralement de tous les bénéfices du royaume quant au possessoire. Il proscrivit encore la levée de différentes charges pécuniaires au profit du pape, telles que le droit de déponille à la mort des bénéficiers, la perception de la moitié du revenu des bénéfices jugés incompatibles; et les collecteurs ainsi que les porteurs de bulles et de censures obtenues à ce sujet, furent menacés des peines les plus rigoureuses. Enfin il déclara que les magistrats et les docteurs du royaume examineraient de concert par quels moyens on pourrait remédier à la fréquence des citations, des

[An 14
monit
revint
en be
traire
jusqu'
l'univ
par le
La ch
Lou
u mo
de ren
riches
froy o
sançon
» lui t
» par
» dési
laconi
• tre
• dez
pays n
siège,
cardin
Qu
il n'en
contre
appren
qu'à l
1461,
bizond
et de
l'époq
après
empar
Trébi
embra
ayant
ciers
prince
barbe
quoi,
«Go

monitions et des autres procédures de Rome. Dans la suite on revint encore plusieurs fois sur cette affaire; Louis XI, comme en beaucoup d'autres, se montra tantôt favorable, tantôt contraire à la pragmatique; mais la résistance des magistrats portée jusqu'à se laisser destituer de leurs charges, et l'opposition de l'université ne varièrent jamais: en sorte que la révocation faite par le roi ne fut jamais bien exécutée, ni même vérifiée en règle. La chose resta sur ce pied-là jusqu'au règne suivant.

Louis XI punit à son tour le cardinal d'Arras, en le disgraciant au moins pour un temps: car il paraît que ce prélat trouva moyen de rentrer en grace auprès de lui. Evêque, cardinal, pourvu des riches abbayes de Saint-Vast, de Saint-Denis, de Fécamp, Jouffroy osa demander tout ensemble au pape les archevêchés de Besançon et d'Albi. « Et vous devez, lui dit-il avec une liberté qui » lui tenait lieu de toute raison, vous devez m'accorder le premier » parce que je suis né dans ce diocèse, et l'autre parce que le roi » désire que je l'obtienne ¹. » Pie II répondit avec cette sécheresse laconique: « Notre méthode n'est pas de partager un pasteur entre deux Eglises; vous n'obtiendrez pas ce que vous demandez. » Il lui donna néanmoins l'option entre l'évêché de son pays natal et celui d'Albi. L'avidé cardinal opta pour ce dernier siège, parce que c'était le plus riche, et fut nommé dans la suite cardinal d'Albi.

Quelque intérêt que prit le pape à ce qui se passait en France, il n'en poussait pas avec moins d'ardeur la ligue des chrétiens contre les Turcs. Les nouvelles conquêtes de Mahomet, qu'il apprenait de jour en jour, loin d'abattre son courage, neservaient qu'à l'enflammer. Au milieu de ses démêlés avec la France, l'an 1461, il apprit que les infidèles s'étaient rendus maîtres de Trébizonde, de Synope, de beaucoup d'autres villes considérables, et de provinces entières au voisinage de la mer Noire ². Telle est l'époque de la chute de cet empire, deux cent cinquante-sept ans après que les Comnène l'avaient établi, et que les Latins s'étaient emparés de Constantinople. David Comnène, dernier empereur de Trébizonde, fut mis à mort avec ses fils, quoique l'un d'eux eût embrassé le mahométisme. Joseph, patriarche de Constantinople, ayant refusé d'annuler le mariage légitime de l'un des grands officiers de cet empire que Mahomet voulait remarier à la veuve du prince d'Athènes, le sultan lui ôta le patriarcat, et lui fit raser la barbe, ce qui était un signe d'infamie chez les Orientaux; après quoi, cette lâche nation, à qui le grand-seigneur laissait élire son

¹Gobel. l. 12, p. 343 — ²Chalcond. l. 9. Krantz. l. 3. c

patriarche avec une liberté parfaite, asservit elle-même son Eglise, en donnant de son plein gré mille écus d'or pour l'élection qui suivit. Ainsi commença le tribut, qui fut ensuite nommé la pêcherie, et qui augmenta chaque année à la discrétion du grand-seigneur.

L'an 1462, Mahomet II s'empara de l'île de Mételin, autrefois Lesbos, dont ce cruel sultan fit encore mourir, contre sa parole, le prince Dominique Cataluze, d'extraction génoise¹. Dès le commencement de la campagne suivante, le barbare se signala par des conquêtes nouvelles et de nouvelles atrocités. S'étant rendu maître de la capitale et de tout le royaume de Bosnie, il en fit écorcher vif le cinquième et dernier roi nommé Etienne; mais il eut la honte de se voir reprendre presque aussitôt cette capitale nommée Jaycza. Ayant porté sa fureur d'un autre côté après son premier triomphe, le digne fils d'Huniade, Mathias, roi de Hongrie, vint remettre le siège devant Jaycza, la pressa si vivement qu'elle fut emportée avec vingt-sept bourgs du voisinage avant le retour du sultan féroce, et lui ravit ainsi sa proie, déjà terrassée, pour ainsi dire, avant que le monstre eût eu le loisir de la dévorer (1463). Cet affront le mit au désespoir. Il ramena ses troupes, serra la place, et fit des efforts incroyables pour y rentrer: mais le courage des assiégés, hommes, femmes, enfans, et la continuité de leurs travaux, la nuit et le jour, donnèrent à une armée nouvelle le temps d'arriver de Hongrie. Le Turc, surpris et déjà presque assiégé lui-même, se crut trop heureux d'échapper, à la faveur des ténèbres, après avoir jeté dans la rivière ses batteries avec tout son gros bagage. Scanderberg, d'un autre côté, faisait échouer toutes les tentatives du sultan sur l'Albanie. Trois généraux turcs, y étant entrés avec cette multitude de barbares qui composaient toujours les armées de cette nation, furent défaits l'un après l'autre, et forcés d'abandonner l'entreprise. Mahomet, au lieu d'en témoigner du ressentiment, écrivit au héros en termes d'estime et d'admiration; le reconnut roi d'Albanie, et fit avec lui une paix qui, pendant quelque temps, fut assez bien observée. On raconte que le sultan, étonné de la force que ce foudre de guerre signalait dans la mêlée, où d'un coup de eimeterre, disait-on, il tranchait un homme par le milieu du corps, ou abattait la tête d'un cheval, et attribuant ces effets prodigieux à la trempe des armes de l'Albanais, lui envoya demander son sabre. Scanderberg lui en fit présent. Le Turc en fit l'essai sur un animal, et n'ayant pas réussi, en témoigna sa surprise au héros, qui lui fit

Chalc. ibid. Bonfin. 3. de c 10.

[An
cette
arines
Ce
ou tar
faisait
guerre
même
perso
d'ôter
tobre
part a
décret
tienne
naufra
qué, e
faire.
raître
tracta
de Bal
" Je
" com
" tin,
" aver
" Seign
" en t
" vous
" soit
" cule:
" à pro
" légèr
" tife
" cevez
Attri
monde
pontife
peuple
visions
dit que
pain¹.
ne pas
pour ce

¹ Pap

cette réponse : *Je vous ai véritablement envoyé la meilleure de mes armes, mais j'ai gardé mon bras.*

Cependant le souverain pontife, prévoyant que Mahomet tôt ou tard accablerait tous ses voisins, et que le Turc artificieux ne faisait la paix que pour épier les momens de recommencer la guerre avec plus d'avantage, prit la résolution de s'embarquer lui-même, malgré le dépérissement de sa santé, et de se mettre en personne à la tête de l'expédition, afin d'animer tout le monde, et d'ôter tout prétexte à ceux qui prétendaient s'excuser. Le 23 octobre 1463, il tint un grand consistoire, dans lequel il fixa son départ au quinzième de juin de l'année suivante, et en adressa le décret à tous les prélats, princes et peuples de la religion chrétienne, qu'il invitait à se joindre à lui, pour sauver la foi du naufrage dont elle était menacée. Il partit en effet au temps marqué, et arriva peu après à Ancône, où l'embarquement se devait faire. Ce fut à la veille de ces périls que, plus près encore de paraître devant Dieu qu'il ne se le persuadait en le publiant, il rétracta, comme un monument scandaleux, les actes de l'assemblée de Bâle qu'il avait autrefois écrits.

« Je suis homme, dit-il, et j'ai failli comme homme : j'ai péché, » comme Paul, par séduction et par ignorance ; et comme Augustin, je désavoue les erreurs qui me sont échappées. Nous vous » avertissons donc, nos très-chers frères, et vous conjurons dans le » Seigneur, de ne point ajouter foi aux écrits où nous blessons » en toute manière l'autorité du siège apostolique. Tout ce que » vous lirez de contraire à la doctrine de la sainte Eglise romaine, » soit dans nos dialogues, soit dans nos lettres ou nos autres opus- » cules, rejetez, abhorrez-le, et suivez ce que nous disons » à présent ; ajoutez plus de foi à un vieillard expérimenté qu'aux » légèretés d'un jeune homme ; écoutez plutôt un souverain pon- » tife qu'un simple particulier ; récusez *Ænéas Piccolomini* et re- » cevez *Pie II.* »

Arrivé au lieu de l'embarquement, le pape trouva plus d'un monde qu'il n'avait espéré. Le spectacle unique d'un souverain pontife en personne à la tête de la croisade, avait attiré le bon peuple des quatre coins de l'Europe ; mais sans ordre, sans provisions, sans argent, et presque sans armes. Le cardinal de Pavie dit que ceux du fond de l'Allemagne arrivaient en mendiant leur pain¹. Il fut difficile à *Pie II.*, qui avait l'esprit solide et juste, de ne pas sentir qu'il s'était compromis ; et quelle que fût sa passion pour cette entreprise, de ne pas concevoir enfin quelque repentir

¹ Pap. Comm. t. I, ep. 41.

de s'être si fort avancé. Si jamais la mort vint à propos, ce fut pour tirer le pape de ces embarras. Il tomba malade dans ces circonstances, et sentit en peu de jours qu'il touchait à sa dernière heure. Il demanda les derniers sacremens; et comme il avait déjà reçu l'extrême-onction, lorsqu'il avait été attaqué de la peste à l'assemblée de Bâle, quelques théologiens, qui ne pensaient pas qu'on la pût recevoir deux fois, furent d'avis qu'on ne devait pas la lui donner. Le pape n'ignorait pas que cette opinion avait été soutenue dès le douzième siècle; mais il savait aussi qu'elle avait eu peu de partisans. Il ne voulut pas la suivre, se fit administrer ce sacrement avec celui de l'eucharistie, puis mourut en paix le seizième d'août 1464. Le cardinal de Pavie fait en peu de mots et d'un style fort simple un éloge et très-grand et très-juste de ce pape. « Pie II fut, dit-il¹, un souverain pontife rempli de vertus, recommandable par son zèle pour la religion, par l'intégrité de ses mœurs, par la solidité de son esprit, et sa profonde érudition. »

Vers le même temps mourut dans une heureuse vieillesse sainte Catherine de Bologne, ainsi nommée du lieu de sa naissance². En 1402, à l'âge de onze ans, elle avait été mise auprès de la princesse Marguerite d'Est, fille du marquis de Ferrare; mais cette ame pure se déroba bientôt à l'air contagieux de la cour, et se retira chez les religieuses de sainte Claire dont elle embrassa l'institut. Ses talens et ses vertus perçant tous les voiles de sa modestie, les magistrats de Bologne la demandèrent pour être supérieure du monastère qu'ils voulaient fonder. Elle y alla, et prit encore plus de soin de la régularité que des travaux extérieurs, qu'elle eut la consolation de voir achevés avant sa mort. Elle trouvait encore du temps pour écrire des ouvrages de piété, même en latin, dont l'usage lui était familier. Le plus important est son *Traité des armes nécessaires pour le combat spirituel*. Au milieu de tant d'occupations, elle jouissait continuellement des plus intimes communications avec Dieu. Ses vertus, confirmées par des miracles, l'ont fait mettre au nombre des bienheureux par Clément VII; et Clément XI l'a canonisée en 1712.

Suivant l'intention du pape défunt, les cardinaux retournèrent à Rome pour l'élection de son successeur. Ils entrèrent au conclave douze jours après le décès de Pie, et au bout de trois jours, le 31 d'août, ils élurent Pierre Barbo, Vénitien, cardinal du titre de Saint-Marc. Il voulut prendre le nom de Formose, qui signifie beau, parce qu'il était en effet très-bel homme; mais les cardinaux

¹ Epist. 46. — ² Baill. t. 1, ad 9 Mart.

(AN 1464)
 lui rep
 nom c
 l'avait
 faire a
 dinaux
 portait
 rétabli
 assemb
 point c
 en aur
 donner
 de l'Ég
 même c
 à sa dig
 seule p
 gislatif
 aux pre
 cardina
 • proch
 • contre
 • dix an
 ces lois
 qu'on e
 Paul
 s'efforç
 dignité
 opinion
 ronne,
 velle du
 privilég
 mitres d
 auparavant
 nocent
 rouge, d
 du chap
 rurent c
 Pensant
 l'appare
 cardinau
 néfices
 donna se
 Pap. C

lui représentèrent qu'il se ferait soupçonner de vanité, et il prit le nom de Paul II. Il était, par sa mère, neveu d'Eugène IV, qui l'avait créé cardinal : il aimait la magnificence, et se piquait de tout faire avec dignité. On lui fit jurer d'observer les lois que les cardinaux avaient dressées dans le conclave, et dont les principales portaient que l'on continuerait la guerre contre les Turcs, qu'on rétablirait l'ancienne discipline dans la cour pontificale, qu'on assemblerait dans trois ans un concile œcuménique, qu'on ne ferait point de cardinaux au-delà du nombre de vingt-quatre, qu'il n'y en aurait qu'un seul choisi parmi les parens du pape, et qu'il ne donnerait à aucun de ses proches le commandement de l'armée de l'Église. Il en fut de ces lois comme de tant d'autres faites de même dans les conclaves : on représenta au pape que, contraires à sa dignité suprême, elles ne l'obligeaient pas, et que c'était à la seule personne du souverain pontife qu'appartenait le pouvoir législatif dans l'Église. Il fit donc des lois nouvelles pour les substituer aux premières. Tous les cardinaux les signèrent, à l'exception du cardinal de Carvajal qui s'y refusa constamment : « Je ne me reproche pas jusqu'ici, dit-il, d'avoir une seule fois changé d'avis » contre ma conscience; je n'en changerai point à l'âge de soixante-dix ans. » La fermeté de ce prélat fut cause que le pape renferma ces lois dans son cabinet, sans jamais les montrer, ni permettre qu'on en tirât copie.

Paul II, naturellement communicatif et enclin à se faire aimer, s'efforça de regagner l'affection des cardinaux, en attachant à leur dignité des décorations nouvelles; faveur très-relevée dans son opinion. Il rétablit pour lui-même l'usage de la tiare ou triple couronne, tombé depuis des siècles entiers, et en fit faire une nouvelle du prix de cent-vingt mille livres. Les cardinaux eurent le privilège, à l'exclusion de tous les autres prêtres, de porter des mitres de soie rouge, semblables à celle que le pape seul portait auparavant. Ils obtinrent aussi, non pas le chapeau rouge qu'Innocent IV leur avait accordé au concile de Lyon, mais le bonnet rouge, qu'ils commencèrent à porter dans les consistoires, au lieu du chapeau. Enfin le pape décora jusqu'à leurs montures, qui parurent désormais dans les cavalcades avec la housse de pourpre. Pensant néanmoins à un avantage plus solide que le brillant et l'appareil, il assigna une pension de cent écus d'or par mois aux cardinaux qui n'en tiraient pas quatre mille par an de leurs bénéfices ¹. Après avoir établi son autorité par ces moyens, Paul donna ses soins à la guerre contre les Turcs, seul objet dont il voulut

¹ Pap. Comm. I. 2.

s'occuper parmi tous ceux qui avaient été prématurément ordonnés dans le conclave.

Cependant les affaires de Bohême absorbèrent ses premiers momens. Pie II n'avait pas été long-temps la dupe des feintes et des artifices de Pogebrac : sur le soupçon très-fondé de sa mauvaise foi, il l'avait assigné à comparaître dans cent quatre-vingt jours. Pie étant mort dans cet intervalle, son successeur se trouva dans la nécessité de suivre cette affaire. A la recommandation de l'empereur Frédéric, il suspendit d'abord les poursuites; mais l'hérétique déguisé, loin de se montrer sensible à l'indulgence du pape, usa de manœuvres qui ne permirent plus de dissimuler. Il y avait en Bohême un seigneur nommé Stençon, recommandable par mille excellentes qualités, en particulier par un attachement inviolable à la religion de ses pères, qu'il protégeait de tout son pouvoir. Il fut accusé auprès du roi de crimes aussi graves qu'in vraisemblables. Pogebrac crut ou feignit de croire la calomnie, le dépouilla de tous ses biens; et voulant encore se saisir de sa personne, l'assiégea dans Araste, la seule place qui lui restât. Stençon s'échappa de nuit et porta lui-même ses plaintes au souverain pontife. Son oppresseur ne manqua point d'écrire à Rome, renchérissant sur ses premières calomnies, demandant un légat pour informer, et faisant des offres pompeuses pour procurer la soumission de la Bohême à la religion catholique. La fraude perçait par trop d'endroits pour surprendre le pape. Il envoya un légat; mais il voulut qu'avant toute négociation la chose fût remise en son entier, et le siège d'Araste levé. Pogebrac au contraire poussa la place plus vivement, et avec tant d'opiniâtreté, qu'après une année de siège elle fut obligée de se rendre à discrétion.

Le pape, après avoir encore cité Pogebrac inutilement, et communiqué aux princes de l'empire les raisons qui l'obligeaient à user de sévérité, déclara ce prince convaincu de parjure, de sacrilège d'hérésie, et comme tel, excommunié, privé du royaume de Bohême et de tout honneur, ses sujets dispensés de toute obéissance, tous ses enfans et descendans incapables de toute dignité (1465). Casimir, roi de Pologne, à qui l'on offrit la couronne de Bohême, refusa ce présent dangereux. Le roi de Hongrie, gendre de Pogebrac, fut moins timide. Il entra dans la Moravie avec une bonne armée, et y fut proclamé roi de Bohême; ce qui réduisit Pogebrac à déshériter son propre fils. Voyant l'impossibilité de lui faire passer sa couronne, il appela lui-même les Polonais, et fit reconnaître pour son successeur Ladislas, fils du roi Casimir. Cette double élection replongea la Bohême dans un abîme de calamités que Pogebrac ne vit pas finir. Il mourut dans le plus cruel chagrin, au milieu de

ces troubles
son im
d'une s
ôta l'us
Il lang
avant l

Paul
agir co
le mon
faveur
ces fan
seins s
les hos
met fu
investi
pu rec
et la p
plus q
person
devant
berg éc
en Occ
réduit
il disp
tuosité
l'ange
forces
monde
victoir
place s
sang à
l'argen
rens ét
veillés
s'étaier
forte d

C'éta
bataille
plus q
Ballaba
point d

ces troubles et de ces désordres. L'auteur de tous ses maux et de son impiété, Roquesane, dans les mêmes conjonctures, fut frappé d'une soudaine paralysie, qui, par un juste jugement de Dieu, lui ôta l'usage de la langue, qu'il n'avait fait servir qu'à la séduction. Il languit quelque temps, et mourut dans le mépris, quinze jours avant le roi son fauteur, l'an 1471.

Paul II n'attendit pas la solution des affaires de Bohême pour agir contre les Turcs. Convaincu que le sultan perfide n'épiait que le moment d'accabler Scanderberg, malgré la paix et même à la faveur de la paix conclue et assez bien observée jusque-là entre ces fameux voisins, il engagea le roi d'Albanie à prévenir les desseins sinistres du Mahométan ¹. Scanderberg commença aussitôt les hostilités, comptant sur les secours qu'on lui promettait. Mahomet furieux vint lui-même en Albanie à la tête de son armée, et investit la ville de Croie qui en est la capitale, avant qu'elle eût pu recevoir le moindre secours. Il ne put toutefois la surprendre; et la première fougue faisant place à la réflexion, il ne se peignit plus que les qualités du héros avec lequel il allait se mesurer en personne, et reprit la route de Constantinople, laissant son armée devant Croie sous la conduite de ses meilleurs généraux. Scanderberg était cependant si furieusement poussé, que le bruit courut en Occident qu'il avait perdu son royaume, et qu'il se trouvait réduit à l'état de fugitif. Mais le lion d'Albanie n'avait reculé (car il disparut en effet) que pour revenir sur sa proie avec une impétuosité plus terrible. Il s'était rendu à Rome, y avait été reçu comme l'ange du Dieu des armées, avait représenté qu'avec ses seules forces il ne pouvait plus arrêter le torrent qui menaçait tout le monde chrétien; que ses troupes étaient épuisées par leurs propres victoires; que le peu de soldats qui lui restaient n'avaient plus de place sur leur corps pour recevoir de nouvelles blessures, plus de sang à verser pour la défense de la religion. On lui avait fourni de l'argent, on lui avait procuré des munitions; les Vénitiens et différents états d'Italie, tous les petits princes voisins des Albanais, réveillés par les exhortations pontificales, s'étaient mis en mouvement, s'étaient rassemblés à deux lieues de Croie, et l'armée se trouvait forte de vingt-cinq mille hommes.

C'était plus qu'il n'en fallait à un héros accoutumé à rompre les bataillons innombrables des infidèles avec dix à douze ou tout au plus quinze mille combattans. Personnellement piqué, le vieux Ballaban, que Scanderberg nommait la Vieille, parce qu'il n'avait point de barbe, conduisait le siège de Croie. Ce général turc, par-

¹ Pap. epist. 163.

venu du rang de simple soldat, en passant par tous les grades de la milice, joignait à la valeur une égale capacité. Scanderberg, quoiqu'il l'eût souvent battu, ne jugea point à propos de commencer, avec ses levées nouvelles, par ce vieillard rusé. Averti que la ville, malgré cinq mois d'attaques continuelles, n'était pas encore près d'être forcée, il marcha au devant de Jonine, qui amenait à Ballaban, son frère, un renfort de vingt mille chevaux. Ce coup d'essai fut une victoire complète, qui fit craindre à Ballaban d'avoir bientôt toutes les forces du vainqueur sur les bras. Il voulut brusquer la place, livra un assaut, et se fit tuer. En vain son armée, à moitié défaite, se flatta de prévenir sa ruine entière en se retirant à la faveur de la nuit : Scanderberg revint sur elle, consumma la déroute, et la plupart périrent, tant de misère que par les armes; mais le fléau des infidèles ne jouit pas long-temps de ses succès.

Il tomba peu après malade à Lysse en Albanie, et fut presque aussitôt réduit à l'extrémité. Ce fut dans ces derniers momens qu'il déploya tous les grands sentimens de foi et de piété qu'il avait conservés inviolablement depuis que le Seigneur l'avait rappelé à lui des ténèbres du mahométisme. Il avait particulièrement en horreur les vices honteux qui font la félicité de cette religion voluptueuse et toute charnelle : au milieu du tumulte des armes, il s'étudiait à maintenir et maintint en effet parmi ses soldats, tous jeunes et non mariés, des mœurs aussi admirables que les exploits qui furent principalement les fruits de cette discipline chrétienne. Comme le reste de ses forces s'éteignait, on lui apporta la nouvelle que quinze mille Turcs étaient rentrés dans ses états. Sa grande ame reprit toute son énergie : il donna ses ordres, et inspira tout son courage à ses officiers. Il fait partir la petite armée qu'il avait toujours eu état; les Turcs sont battus, et il a la consolation de mourir vainqueur (1467). Il avait gagné vingt-deux batailles sur eux, toutes durant leurs plus beaux jours, et plusieurs contre le plus formidable de leurs sultans. Ces prodiges seraient incroyables, s'il n'y en avait autant de garants que d'auteurs contemporains : non pas que ces écrivains ne varient, pour l'ordre des faits et quelques-unes de leurs circonstances; mais on ne peut désirer plus d'unanimité touchant la substance et le merveilleux des exploits que nous avons choisis parmi une infinité d'autres moins uniformément attestés. A la nouvelle de la mort de ce second Machabée, Mahomet oublia toute bienséance, et s'écria en sautant de joie : *Qui m'empêchera désormais d'exterminer les chrétiens? Ils ont perdu leur épée et leur bouclier.* En effet, il eut bientôt conquis l'Albanie. La ville de Croie, fameuse par tant d'assauts repoussés, se rendit presque sans résistance. Lysse ayant été prise ensuite, les Turcs détentrèrent les

ossement
culte, se
parcelles
où ils se
invincibl
Calabre,
donné de
un devoi
current

Le tur
quelque
officiers
un neveu
chargés
motifs in
autremen
heureux
cette île,
ferme da
ment à C
ligion ch
crime irr
néanmoins
Jésus-Ch
inutiles.
barbarie.

ces tourn
teau, et
lui tranch
qu'une p
sanglant
le dernie
ne put s'
chrétiens
bizonde
martyr s
il avait é
lui fit éc

L'emp
complit
toujours

ossemens de Scanderberg auxquels ils rendirent une espèce de culte, se les partagèrent ensuite, et en enchâssèrent les moindres parcelles dans l'or et l'argent, pour les porter dans les combats, où ils se persuadaient que les reliques de ce héros les rendraient invincibles. Son fils, Jean Castriot, encore enfant, fut porté en Calabre, où Ferdinand, qui devait son royaume au père, lui avait donné des terres considérables. Le héros de la religion s'était fait un devoir de maintenir un roi avoué des papes contre son concurrent René d'Anjou.

Le turc Ballaban, dans une rencontre particulière, avait eu quelque avantage sur les troupes de Scanderberg, et avait pris huit officiers célèbres par leurs grandes actions, parmi lesquels il y avait un neveu du roi, nommé Musache ou Moïse. Il les envoya tous, chargés de chaînes, à Mahomet. Le sultan les pressa par tous les motifs imaginables de renoncer à la foi, sans qu'un seul répondît autrement que par ses mépris. Il les fit écorcher tout vifs. Le bienheureux André de Chio, ainsi nommé parce qu'il était natif de cette île, donna vers le même temps l'exemple d'un courage aussi ferme dans un martyre plus cruel encore ¹. Il fut accusé malignement à Constantinople, et contre toute vérité, d'avoir quitté la religion chrétienne, et d'y être retourné ensuite; ce qui constitue un crime irrémissible dans les principes des Musulmans. On lui fit néanmoins toutes sortes de promesses pour l'engager à renoncer Jésus-Christ. Les menaces qui vinrent ensuite ne furent pas moins inutiles. Enfin on l'abandonna aux raffinemens de la plus cruelle barbarie. Durant tout le temps qu'il put survivre à la violence de ces tourmens, chaque jour on cernait dans son corps avec le couteau, et l'on arrachait ensuite quelque morceau de chair. On ne lui trancha la tête qu'au moment où, tout son corps n'étant plus qu'une plaie, et presque tous ses os paraissant à nu, ce squelette sanglant et agité d'une palpitation effrayante menaçait d'exhaler le dernier principe de vie qu'il ne pouvait plus recéler. Mahomet ne put s'empêcher d'admirer son courage, et permit pour cela aux chrétiens de l'enterrer honorablement (1465). Georges de Trébizonde témoigne qu'il a vu quelques années après le corps de ce martyr sans aucune corruption. Il ajoute que, par son invocation, il avait été préservé d'un naufrage naturellement inévitable; ce qui lui fit écrire son Histoire.

L'empereur Frédéric, ayant voué le pèlerinage de Rome, l'accomplit au mois de décembre 1468. Le souverain pontife, qui avait toujours fort à cœur la guerre contre les Turcs, regarda ce voyage

¹ Ap. Sur. 29 mai.

comme très-favorable à ses desseins. Il paraît que le peuple malin de cette ville, accoutumé à la licence, en jugea mieux. Ils virent avec surprise, dit Krantz, l'historien ¹, que l'empereur était vivant, tant l'opinion de son inutilité était peu démentie par ses œuvres. Il fut très-fêté par le magnifique pontife, défrayé pendant dix-sept jours aux dépens de l'Eglise romaine, lui et toute sa suite, au nombre de plus de six cents personnes, et comblé de présens, ce qu'il n'aimait pas moins. Il dit quelques prières à Saint-Pierre de Rome pour accomplir son vœu, y lut l'Évangile en aube et en tunique entre deux cardinaux, et assista au consistoire, où l'on raisonna beaucoup sur les progrès des Turcs et les périls de la religion : du reste on ne statua rien de précis, et l'on ne prit aucune mesure. L'empereur fit néanmoins confirmer par le pape l'ordre militaire de Saint-Georges, qu'il venait d'instituer pour faire la guerre aux infidèles.

L'année suivante, Louis XI établit l'ordre des chevaliers de Saint-Michel, dont il fixa le nombre à trente-six. Il leur donna un collier d'or, à coquilles entrelacées d'un double lac, et portées sur des chaînettes ou mailles d'or. Au milieu était attachée une médaille où était gravée la figure de l'archange saint Michel, reconnu patron du royaume. L'habit ordinaire était un manteau de toile d'argent traînant jusqu'à terre; et dans certaines cérémonies il était de damas blanc bordé de coquilles semées en lacs sur une fourrure d'hermine, avec un chaperon de velours cramois. Le but de l'instituteur, selon le serment qu'il exigea des chevaliers, était de soutenir la dignité de la couronne et les droits du monarque. On soupçonna le caractère oblique de Louis XI de vouloir par cet établissement avoir sous sa main les grands du royaume, au moins quand ils viendraient aux chapitres de l'ordre. Mais la servitude même se faisant briguer dès qu'elle est brillante, on vit ce qu'il y avait de plus illustre dans le royaume, et jusqu'aux princes du sang, s'empresser d'obtenir cette illustration nouvelle, et le politique monarque en faire la distribution avec tant d'économie, que le nombre des chevaliers, quoique fixé à trente-six seulement, ne fut jamais rempli sous son règne. L'espérance tenait plus de seigneurs à la cour que n'eût fait la concession.

Paul II fit aussi une institution nouvelle, ou plutôt une extension de la grace ancienne du jubilé, qu'il réduisit à la vingt-cinquième année de chaque siècle. La bulle en fut donnée en 1470, pour être mise à exécution cinq ans après, les progrès des infidèles faisant chercher de jour en jour des moyens nouveaux d'obte-

¹ Krantz 15. Vandal 1.

nir la pro
cédente,
chère, de
sage vers
tous les a
et du pro
depuis l'O
vœu impie
Thrace, l'
porter au
tisme ¹. C
cents galè
seaux, et
tendant u
vait comm
cet armem
grepont,
aux Vénit
de l'armée
de Chalcis
rait une p
flotte resp
mandant f
n'est sépar
y avait un
nitienne,
le pont : c
la terre fer
même les
rôle d'assi
tous les ca
de leur am
de leurs r
d'une voix
ger cette a
sortir de s
son, par r
Turcs les
pouvoir d
Le cru
hommes q
fureur du

¹ Pap. Co

nir la protection céleste. Mahomet, ayant fait vœu, l'année précédente, de ne point reposer mollement, de ne point faire bonne chère, de ne s'accorder aucun plaisir, de ne pas tourner son visage vers l'Occident, qu'il n'eût foulé aux pieds de son cheval tous les adorateurs du Christ, et qu'à l'honneur du Dieu Sabahot et du prophète de la Mecque, il n'eût exterminé le christianisme depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, commença l'exécution de ce vœu impie contre les Vénitiens, qui venaient de vaincre Alène en Thrace, l'un de ses meilleurs ports de mer, et qui fort alarmés firent porter au pape une copie de ce monument d'un incroyable fanatisme¹. Cependant Mahomet équipa une flotte de plus de cinq cents galères, avec un nombre encore plus grand d'autres vaisseaux, et en donna le commandement au grand visir, qui, en attendant une armée de cent vingt mille hommes que le sultan devait commander en personne, pilla Lemnos et prit Timbré. Tout cet armement formidable devait tomber à la fois sur l'île de Négrepont, la plus considérable de la mer Egée, et appartenant aux Vénitiens. L'armée de terre, se trouvant prête, s'approcha de l'armée navale, et toutes deux de concert formèrent le siège de Chalcis, capitale de cette île. A la nouvelle du péril que courait une place de cette importance, la république fit partir une flotte respectable par le nombre des bâtimens, mais dont le commandant fut mal choisi. L'île de Négrepont, l'ancienne Eubée, n'est séparée du continent que par un bras de mer si étroit, qu'il y avait un pont par où l'on passait de l'un à l'autre, et la flotte vénitienne, sous les batteries de la ville, pouvait aisément rompre le pont : ce qui eût empêché la communication de Mahomet avec la terre ferme, l'eût privé de tout rafraîchissement, des provisions même les plus nécessaires, et eût en quelque sorte changé son rôle d'assiégeant en celui d'assiégé. Ce puissant motif, l'ardeur de tous les capitaines vénitiens et leurs instances continuelles auprès de leur amiral, le spectacle attendrissant des assiégés, qui du haut de leurs remparts tendaient vers lui des mains suppliantes, et d'une voix lamentable imploraient son secours; rien ne put engager cette ame de boue à s'exposer à l'ombre du danger, pas même à sortir de sa stupide inaction. A la poltronnerie fut jointe la trahison, par un scélérat nommé Thomas Liburne, qui indiqua aux Turcs les endroits les plus faibles de la place. Ainsi elle tomba au pouvoir de Mahomet, après trente jours de siège (1470).

Le cruel sultan, pour se venger de la mort de quatre mille hommes qu'il y avait perdus, l'abandonna au pillage et à toute la fureur du soldat. Le noble Vénitien Paul Erizzo, étant sorti, sur

¹ Pap. Comm. lib. 7

la parole du grand-seigneur, d'un fort où il s'était retiré, fut néanmoins coupé par le milieu du corps. Sa fille, qui joignait une vertu héroïque à une rare beauté, fut étranglée pour n'avoir pas voulu consentir aux sollicitations de ce barbare séducteur. A la fin, le lâche commandant de la flotte vénitienne fut arrêté par Pierre Mocénigo qu'on lui donna pour successeur; et, chargé de chaînes, il fut envoyé au sénat, qui le bannit à perpétuité. Mocénigo avait trouvé quarante-six galères, auxquelles il s'en joignit peu de temps après vingt autres envoyées par le pape, et dix-sept fournies par Ferdinand, roi de Naples. Avec cet armement tout frais, le nouvel amiral, bien différent du premier, porta l'alarme dans toutes les mers de l'Archipel, et y fit des ravages effroyables.

En même temps, le pape agissait de tout son pouvoir, afin de mettre en campagne une armée de terre proportionnée à la flotte. A force d'aiguillonner l'empereur Frédéric, qui alors s'amusait à voyager et à graver sur les murailles des hôtelleries cette devise de l'indolence, *l'oubli est un remède aux plus grands maux*, il réussit à faire assembler une diète nombreuse à Ratisbonne (1471).

On y trouva moyen de mettre sur pied une armée de deux cent mille hommes, et de lui assigner une solde fixe sur les contributions de chaque particulier. On arrêta d'un commun consentement que celui qui avait mille écus de rente fournirait un cavalier, et que celui qui n'en aurait que cinq cents armerait un fantassin : ainsi des autres à raison de leurs revenus, soit au-dessus, soit au-dessous des sommes nommées. Ceux qui en avaient le double ou le triple devaient fournir deux ou trois hommes; et ceux qui en avaient moins, devaient se joindre ensemble pour entretenir le même guerrier. Tel était dans ce temps-là le tact de l'administration politique, qui ne savait pas saisir la distance de la spéculation à l'exécution. Mais en quel temps ne fut-on pas la dupe des hommes à calculs précis et à projets impraticables? Une autre préoccupation à peine concevable, c'était de faire exclusivement porter les mobiles de ces grandes opérations sur la tête des papes, ou vieillards ou infirmes, et souvent l'un et l'autre. La machine n'était pas montée que la base manquait, et toutes les facultés s'épuisaient en préparatifs sans jamais en venir à l'œuvre.

Pie II, comme Calixte III et Nicolas V, était mort au moment où tout se trouvait préparé pour la ruine du croissant; et Paul II mourut, comme Pie, au milieu des mêmes préparatifs, et dans la même proximité de l'exécution. Quelques jours après la diète de Ratisbonne, la nuit du 27 au 28 de juillet 1471, il fut frappé d'apoplexie, et sa mort fut si subite, qu'on ne put lui donner aucun secours : personne même ne le vit expirer. Il était dans sa

cinquan
ans le sa
guerre c
force d
éphémè
est des
qu'avec

cinquante-quatrième année seulement, et avait tenu près de sept ans le saint siège. On en revint encore bien des fois après lui à la guerre des Turcs, et toujours sur le même plan. Ce ne fut qu'à force d'expérience qu'on fit succéder aux accès d'un courage éphémère une marche plus lente, plus égale et plus imposante. Il est des préjugés qui ne changent, par la refonte entière des idées, qu'avec les siècles et le fonds des mœurs.

n 1471]
ré, fut
ait une
oir pas
r. A la
été par
argé de
té. Mo-
joignit
lix-sept
ent tout
alarme
yables.
afin de
a flotte.
nusait à
e devise
aux, il
(1471).
de deux
les con-
consen-
t un ca-
rait un
au-des-
aient le
mes; et
our en-
tact de
ce de la
la dupe
ne autre
vement
s papes,
machine
facultés

moment
Paul II
dans la
diète de
frappé
donner
dans sa

LIVRE CINQUANTE-CINQUIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU PONTIFICAT DE SIXTE IV, EN 1471,
JUSQU'À LA RÉDUCTION DES MAURES D'ESPAGNE, EN 1492.

Quelques jours après la mort de Paul II, le neuvième d'août 1471, François d'Albescola de la Rovère, cardinal du titre de Saint Pierre-aux-Liens, fut élu pour lui succéder, et prit le nom de Sixte IV, parce qu'on était entré au conclave dans le temps qu'on célébrait la fête de saint Sixte, pape et martyr. Il était cardinal depuis quatre années, âgé de cinquante-sept ans, et sortait d'une famille très-commune, puisque l'ambassadeur de Venise, envoyé pour lui rendre obéissance au nom de la république, lui dit expressément qu'il tirait sa noblesse, non pas de ses ancêtres, mais de sa capacité et de sa vertu ¹. Si dans la suite il fut comme adopté par l'ancienne maison de la Rovère, c'est qu'il n'est point de noblesse qui ne recherche l'illustration, et qu'il est peu d'hommes illustres qui n'aient à se parer de la noblesse. La plupart des historiens font Sixte IV fils d'un pêcheur du village de Celles dans l'état de Gènes, et ajoutent que lui-même avait exercé ce métier dans ses premières années.

Quoi qu'il en soit, sa promotion ne fit point de jaloux ; son mérite ferma la bouche, tant à ses anciens, qu'aux cardinaux de l'origine la plus illustre. Il possédait éminemment la philosophie, la théologie, le talent d'écrire, celui des affaires et même les langues savantes. Il avait été cordelier, professeur dans les plus célèbres écoles d'Italie, puis général de son ordre, d'où Paul II l'avait tiré pour le faire cardinal, à la recommandation du savant et pieux Bessarion, dont l'amitié seule pourrait faire son éloge. La pourpre altéra si peu ses vertus religieuses, que sa maison paraissait plutôt un monastère que le palais d'un cardinal. On ne lui reproche que deux défauts, l'un que de fâcheux critiques regardent comme annexé à sa dignité même, quelquefois ternie par la tache du népotisme, et l'autre dérivant de la bonté de son naturel qui ne savait rien refuser. Il ne fut pas plus tôt installé pape, qu'il donna le chapeau à deux de ses neveux, quoique fort jeunes en-

¹ Fulgos. de dict. et fact. l. 3, c. 4.

[An 1471]
core, s
Jules II
rens, q
romaine
tunes. S
papes su
mettre
gon, et
ragosse

Sixte
guerre
divers,
potentia
collège
gia, qui
Marc Ci
la flotte
pour son
indiqué
désordre
année 14
de la ros
sions ba

Le ro
fléau de
l'âge de
ble à ses
discordes
de mort
qui coût
princes
la prison
tour, et
bourrea
intéress
tout mé
gne d'un
plus gra
n'eassen
ses lumi
qu'il ope

¹ Harps
T.

core, savoir Julien de la Rovere, qui fut dans la suite le pape Jules II, et Pierre Riario, fils de sa sœur. La plupart de ses parens, qui étaient en grand nombre, furent très à charge à l'Église romaine, par l'empressement du pontife à leur procurer des fortunes. Sa facilité donna d'ailleurs un exemple dangereux aux papes suivans, et en même temps aux rois : elle alla jusqu'à permettre qu'Alphonse, bâtard de Ferdinand, fils du roi Jean d'Aragon, et enfant de moins de six ans, possédât l'archevêché de Saragosse en commende perpétuelle.

Sixte IV, à l'exemple de ses prédécesseurs, prit fort à cœur la guerre contre les Turcs. Afin d'inspirer ses sentimens aux princes divers, du consentement du sacré collège, il établit légats plénipotentiaires quatre cardinaux des plus accrédités dans le sacré collège : le célèbre Bessarion, pour la France; Rodrigue de Borgia, qui devint pape sous le nom d'Alexandre VI, pour l'Espagne; Marc Cibo, pour l'Allemagne et la Hongrie; et pour commander la flotte contre les infidèles, le cardinal Caraffe, déjà renommé pour son zèle militaire. Nous ne voyons pas qu'il y ait eu de légat indiqué pour l'Angleterre, sans doute à cause des troubles et des désordres, des horreurs et des forfaits qui, dans le cours de cette année 1471, y furent portés à leur comble par les deux factions de la rose blanche et de la rose rouge, c'est-à-dire par les divisions barbares des maisons d'York et de Lancastre.

Le roi Henri VI, fils d'Henri V, l'idole de l'Angleterre et le fléau de la France, lui-même souverain de ces deux royaumes dès l'âge de dix mois, paisible possesseur de l'Angleterre ou formidable à ses factions durant trente ans, Henri vit ensuite le feu de la discorde embraser tous ses états, qui ne furent plus qu'un théâtre de mort et de carnage; il perdit ou gagna treize batailles rangées, qui coûtèrent la vie à un million d'hommes et à quatre-vingts princes du sang, passa et repassa pendant quinze ans du trône à la prison et de la prison au trône, en fut à la fin précipité sans retour, et se vit poignardé de sang-froid par un prince de son sang, bourreau du père après l'avoir été du dernier de ses fils : prince intéressant pour tout être sensible, vénérable aux yeux de la foi, tout médiocre qu'il parût à ceux de la politique, et vraiment digne d'un culte religieux, si sa piété, sa patience et sa résignation, plus grandes encore que ses malheurs, selon tous les historiens, n'eussent rien tenu de la faiblesse de son ame, ni des bornes de ses lumières. On ne laisse pas que de raconter des miracles qu'il opéra pendant sa vie, et surtout après sa mort¹; ce qui fit sol-

¹ Harpsfield, Hist. Eccl. sæc. xv, c. 4 et 5.

liciter sa canonisation par le roi Henri VII, issu par les femmes de la branche de Lancastre, et qui, ayant eu le bonheur de se dérober à la fureur de celle d'York, lui ravit ensuite la couronne acquise au prix de tant de crimes. Quoique Henri VI ne soit mort qu'en 1471, on date le règne d'Edouard IV, son successeur et son parricide, du 5 mars 1461, jour où cet usurpateur fut d'abord proclamé roi.

Le cardinal de Borgia, dans le cours de sa légation, se rencontra en Castille avec des ambassadeurs du roi Edouard et du duc de Bourgogne son allié, auprès desquels il fit parade de son zèle, non-seulement en donnant à sa mission plus d'étendue qu'elle n'en avait, mais en montrant une partialité uniquement propre à lui faire manquer son objet. Au lieu de travailler à pacifier les princes, comme ses instructions et son caractère de représentant du père commun l'y obligeaient, il traita d'alliance contre Louis XI, attaché par les règles du droit au parti des Lancastres, et par les liens même du sang à la reine d'Angleterre, Marguerite d'Anjou. Le duc de Bourgogne, au contraire, Charles, bien différent de son père Philippe le Bon, tenait pour la faction d'York, et depuis cinq ans qu'il avait succédé à Philippe, il avait déjà signalé ce génie fougueux, qui le fit surnommer *le Téméraire*, et qui exposa de nouveau la France aux calamités où s'était plongée Jean-sans-Peur, son aïeul. Mais Borgia, trop frivole alors pour rien tramer de sérieux, ne fit que mettre le roi de France en garde contre ses préventions, qu'il manifesta d'une manière plus dangereuse lorsqu'il eut été élevé au souverain pontificat. Dans toute sa légation, il ne montra que beaucoup de vanité, d'ambition, d'amour pour le faste et l'argent, et il n'en rapporta que le mépris des princes et des peuples. Tout le butin qu'il y avait fait fut englouti à son retour, avec soixante et quinze personnes de sa maison, sans compter les gens de l'équipage et trois évêques qui l'accompagnaient. Lui-même ne gagna le port, à travers des périls infinis, qu'avec sa deuxième galère à demi-brisée. Il fut encore suivi par des ambassadeurs de Castille, chargés de porter au pape le cri général de la nation contre cet odieux légat¹.

Marc Cibo, cardinal d'Aquilée, pour des causes toutes différentes, ne fit pas plus dans le Nord que Borgia en Espagne. La guerre se poussait vivement dans la Bohême, entre Ladislas, prince de Pologne, et Mathias, roi de Hongrie, qui tous deux prétendaient à cette couronne. Le légat avait mission, s'il ne pouvait concilier lui-même les esprits, de proposer le pape et

¹ Pap. epist. 441 et 554.

[An 1472
l'empereur
étant ce
yeux des
l'arbitrage

A la co
peine en
moigné
tout à co
avoir ref
ne la lui
aucun li
tant la m
de porten
sion dep
Græca ge
ont voulu
et quelq
chargé d
avait com
puremen
ainsi qu'
de Bessa
chercher
s'il y en e

On ajo
gnard da
cevoir, à
homme,
plus rien
être. Soix
voyage e
cardinal
lamentati
expressio
la dignité
tout ce qu
gens de
appui? Il
le Pô jusq
vembre d
goût et c

¹ Brantot

l'empereur pour arbitres. Mais les intérêts les plus douteux étant ceux qu'on commet le moins au hasard, la royauté, aux yeux des deux princes rivaux, parut de nature à ne point comporter l'arbitrage.

A la cour de France, Bessarion, l'oracle du sacré collège, fut à peine entendu de Louis XI. Ce prince fantasque, qui lui avait témoigné par lettres son contentement de l'avoir pour légat, passa tout à coup de la bienveillance à la dureté, et jusqu'à l'insulte. Après avoir refusé pendant plus de deux mois de lui donner audience, il ne la lui accorda que pour lui défendre d'user de ses pouvoirs en aucun lieu de la domination française. On ajoute que le roi, portant la main sur la barbe longue que le ministre romain continuait de porter à la manière des Orientaux, lui appliqua, par une allusion déplacée, ce vers technique des grammairiens : *Barbara Græca genus retinent quod habere solebant* ¹. Différens historiens ont voulu trouver le motif qui fit changer si brusquement Louis XI, et quelques-uns avancent qu'il avait été offensé de ce que le légat, chargé de négocier la paix entre le roi et le duc de Bourgogne, avait commencé l'exercice de sa légation par le vassal : allégation purement conjecturale, et même contraire à la suite de l'histoire, ainsi qu'à tous les monumens recevables, suivant lesquels le voyage de Bessarion en Bourgogne n'eut jamais lieu. Mais à quoi bon chercher des motifs au plus capricieux des hommes ? et comment, s'il y en eut, les démêler dans le plus impénétrable des princes ?

On ajoute que Bessarion partit accablé de douleur, et le poignard dans le sein : autre point de conjecture très-difficile à concevoir, à moins qu'entièrement usé par la décrépitude, ce grand homme, que sa force d'ame et d'esprit avoit surtout signalé, n'eût plus rien retenu de ce qui constituait en quelque manière son être. Soixante années d'âge et de travaux excessifs, suivis d'un voyage extraordinairement pénible, ne suffisaient-elles pas au cardinal de Pavie, sans inculper les Français, pour motiver ses lamentations oratoires sur la mort d'un prélat en qui, selon ses expressions², il n'y eut jamais rien de faible, rien qui ne ressentît la dignité ; avec qui le sacré collège perdait son bras, son conseil, tout ce qui lui donnait droit de se glorifier ; les savans un père, les gens de bien leur consolation, l'Eglise entière son plus ferme appui ? Il tomba malade à Turin, ne laissa pas que de s'avancer par le Pô jusqu'à Ravenne, où, entièrement épuisé, il expira le 18 de novembre de cette année 1472. Le long séjour que cet homme de goût et de génie fit en Italie contribua beaucoup à y multiplier

¹ Brantom. Matth. Hist. de Louis XI. liv. II. — ² Pap. epist. 488.

les savans, dont sa maison ne désemplissait pas, et dont il était autant l'ami que le patron. Tels furent, entre beaucoup d'autres, les Grecs célèbres Georges Trébizonde, Jean Argyropile, Théodore de Gaze, Gémiste-Pléthon, André de Thessalonique; et parmi les Latins, Blondus, Laurent-Valle, Valère de Viterbe, Léonard Arétin, le Pogge, Platine et Campan, dont plusieurs furent ses serviteurs : tant sa personne et son palais, pour ainsi dire, respiraient l'air des sciences et des beaux-arts. Il avait amassé une quantité de livres rares et choisis qui lui avaient coûté trente mille écus, et il en fit présent à la république de Venise, qui conserva cette bibliothèque précieuse. Le souverain pontife donna au jeune cardinal Riario, son neveu, le titre de patriarche de Constantinople qu'avait eu Bessarion.

La légation militaire du cardinal Caraffe eut quelques succès plus brillans que solides ¹. Avec vingt ou vingt-quatre galères papales, il se joignit aux flottes de Venise et de Naples. Sixte IV était pour le moins d'aussi bonne intelligence que l'avait été Pie II avec le bâtard d'Aragon. Le mariage d'un de ses neveux avec une nièce de ce roi fut le nœud de cette amitié, et le duché de Sorano, distrait du patrimoine de l'Eglise, en conséquence d'une ancienne prétention des rois de Naples, devint la dot de la princesse. Sixte ne manqua pas non plus de confirmer à Ferdinand l'investiture du royaume. Cependant les efforts des trois flottes combinées qui composaient plus de quatre-vingts galères, se réduisirent à prendre la ville d'Attalie dans l'Asie Mineure, et à déconcerter pour quelque temps les opérations d'une armée turque qu'on avait gagnée de vitesse. Le légat et l'amiral vénitien surprirent ensuite la ville de Smyrne, et y firent un riche butin; après quoi le cardinal commandant s'empessa de retourner à Rome, où il entra en triomphateur, suivi de vingt-cinq Turcs distingués et superbement montés, de plusieurs autres qui traînaient la chaîne du port d'Attalie, de douze chameaux chargés des dépouilles et des étendards enlevés. Le vénitien Mocénigo resta dans le Péloponèse, où il ne fit que piller quelques ports et quelques villes du voisinage. On assure néanmoins que, si tout cet armement avait poursuivi par mer ses premiers avantages, tandis que le roi de Perse Usum-Cassan, après avoir pris Trébizonde aux Turcs, les poussait à toute outrance sur le continent avec près de six cent mille hommes, ou leur aurait enlevé la meilleure partie de ce qu'ils possédaient en Asie. Mais c'était le sort, toujours imprévu, quoique si facile à prévoir, c'était le sort de toutes ces entreprises d'échouer par suite de leur

¹ Pap. epist. 439 et 440.

complic

duire le

Après

ni à rom

que sa de

chef mêt

gion. Les

tié de sa

quait en

en l'hon

comme c

angéliqu

le monar

princes

pour la d

à cet effi

suites d'

niqueme

mèdes pl

que, qu

occasion

des expli

nombre

fort mul

les princ

obtint en

des, tou

pendant

arbitrair

commun

En Es

coup de s

pas le la

guerre,

nage étai

scrupule

comme i

dinal Bo

vidence

proposé

breuse t

¹ Gaguin

² Conc. to

complication, au moment où tous les ressorts en jeu devaient produire le plus d'effet.

Après la mort de Bessarion, Louis XI, qui n'aimait ni à se lier ni à rompre ouvertement, envoya une ambassade à Rome, de peur que sa dernière incartade ne le fit soupçonner d'aversion pour le chef même de l'Église, et ne donnât des ombrages contre sa religion. Les démarches ne coûtèrent rien à ce prince, occupé la moitié de sa vie à irriter ses voisins, et l'autre à les apaiser. Il se piquait en même temps de dévotion, surtout envers la mère de Dieu, en l'honneur de laquelle il ordonna de sonner la cloche à midi, comme cela se pratique encore, et de réciter à genoux la Salutation angélique ¹. Son ambassadeur témoigna au pape le désir qu'avait le monarque de voir rétablir la paix et la concorde entre tous les princes chrétiens, afin de prendre ensuite des mesures suivies pour la défense de la religion. Mais comme il proposa d'assembler à cet effet un concile général en France, le pape, qui craignait les suites d'une pareille entreprise, brisa là-dessus, et répondit laconiquement que les maux de la chrétienté demandaient des remèdes plus prompts. On revint ensuite sur la fameuse pragmatique, qui dans l'état d'incertitude où on laissait les choses, occasionait des embarras sans nombre. On demanda et l'on obtint des explications, des modifications, quelques changemens et un grand nombre de réglemens. Il y eut même à ce sujet des ambassades fort multipliées; ce qui ne coûtait rien à Louis XI, celui de tous les princes qui mit peut-être le plus de négociateurs en route. Il obtint enfin une bulle de réglement assez conforme à ses demandes, touchant les bénéfices, les taxes et les procès. On croit cependant qu'elle ne fut pas mise à exécution, comme ayant été arbitrairement trouvée contraire dans son royaume, tant au droit commun qu'aux conciles de Bâle et de Constance ².

En Espagne, l'ignorance et la dissolution régnaient avec beaucoup de scandale parmi les ecclésiastiques. La plupart n'entendaient pas le latin. Le moindre de leurs dérèglemens c'était d'aller à la guerre, ou de passer leur vie à table et en débauches. Le concubinage était presque légitimé parmi eux³. Ils ne se faisaient pas même scrupule de la simonie⁴, et l'on applaudissait à ce trafic sacrilège, comme à une industrie digne d'éloges. Pendant la légation du cardinal Borgia, des prélats d'un zèle extraordinaire, tels que la Providence a coutume d'en ménager dans les temps mauvais, avaient proposé différens moyens de réforme dans une assemblée nombreuse tenue à Madrid par le corps épiscopal et les prêtres les plus

¹ Gaguin. l. 2. — ² Extrav. l. 1. tit. 9. c. 1. — ³ Marian. l. 23, c. 18 et 19. — ⁴ Conc. tom. xiii, p. 1449.

considérables du royaume, 1473. On avait commencé par la réforme de l'ignorance, regardée avec raison comme la première source des désordres du clergé, et l'on avait demandé au pape d'affecter deux canonicats dans chaque Eglise, l'un à un théologien, l'autre à un jurisconsulte ou à un canoniste. Le pape avait aussitôt fait expédier une bulle en exécution de cette demande.

Pour continuer cette excellente œuvre, Alphonse de Canillo, archevêque de Tolède et primat d'Espagne, rassembla ses évêques en concile, dans la ville d'Aranda. On y fit vingt-neuf canons de discipline, dont les principaux ordonnent que les métropolitains tiendront régulièrement les conciles de leur province, au moins tous les deux ans, et les évêques leur synode chaque année; que les prêtres chargés du soin des âmes auront par écrit les articles de la foi, et les enseigneront assidument à leurs peuples; qu'on ne conférera les ordres sacrés qu'aux sujets qui sauront le latin; qu'on ne recevra point les clercs d'un autre diocèse, sans des lettres de leur évêque; que les ecclésiastiques ne feront pas le service militaire en personne, et même ne fourniront point de soldats aux seigneurs temporels, à l'exception du roi; qu'ils s'éloigneront des usages du siècle, jusqu'à ne point porter de deuil; que les évêques ne seront vêtus de soie en aucune circonstance, ne paraîtront jamais qu'en rochet et en camail, et feront lire la sainte Ecriture à leur table; qu'ils célébreront la messe au moins trois fois l'année, et les prêtres quatre fois. Les autres décrets ordonnaient des peines sévères contre l'incontinence des ecclésiastiques, la simonie, les jeux défendus, les spectacles dans les églises, les mariages clandestins, les rapt et les duels. Ces deux conciles de Madrid et d'Aranda se tinrent dans le cours de l'an 1473.

Le 23 de mai de la même année, le souverain pontife confirma la règle des religieux Minimes, institués par saint François de Paule¹. François, né à Paule, petite ville de Calabre, d'où il tira son surnom, était fils de Jacques Martotille et de Vienne de Fuscado, l'un et l'autre d'une grande piété. Cet enfant fut accordé à leurs prières, après que sa mère eut été long-temps stérile, et qu'elle et son mari l'eurent voué à Dieu et à saint François d'Assise. Dès sa première enfance, il montra par sa piété, par sa candeur, par sa modestie et son innocence angélique, que sa naissance était véritablement une faveur du ciel. Ses pieux parens le donnèrent aux religieux de saint François qui le reçurent dans leur monastère de saint Marc, autre petite ville de Calabre, érigée depuis en évêché. Il y passa un an; après quoi il fit quelques pé-

¹ Bullar. tom. 2, Const. 5. Baill. au 2 d'août.

lerinages, parens, à sant enco tagnes, e où il trou un tombe d'autres a ingrate, p un rude c

Dans s quelques réputation oublier, i qui l'eng une chape un prêtre temps leur avec la ch soutien d' de l'arche nastère qu dans la co gieux dist d'une ma de viande plus enco pénitence qui frapp de charité nom d'err lieu, il le d'Alexand dans leur s'appelaie bord com en petit n qui fut d de Cozen tous les gea en o néral. En célébrité.

La cou

lerinages, puis se retira dans un lieu solitaire qui appartenait à ses parens, à quelque distance de Paule. Mais cet endroit lui paraissant encore trop fréquenté, il s'enfonça dans les défilés des montagnes, et vint s'établir au bord de la mer sur un rocher sauvage, où il trouva moyen de se creuser une cellule, ou pour mieux dire un tombeau. Là il n'avait point d'autre lit que la roche nue, point d'autres alimens que les herbes et les racines amères de cette terre ingrate, point d'autres vêtemens qu'une espèce de sac par-dessus un rude cilice.

Dans sa première retraite, il avait eu, dès l'âge de vingt ans, quelques disciples attirés par l'admiration de ses vertus; mais sa réputation croissant à mesure qu'il cherchait davantage à se faire oublier, il fut rejoint par un grand nombre d'admirateurs fervens, qui l'engagèrent à bâtir un ermitage de quelques cellules, avec une chapelle. Ils y chantaient ensemble les louanges de Dieu, et un prêtre de la paroisse la moins éloignée venait de temps en temps leur dire la messe. Le concours augmentant de jour en jour, avec la charité des fidèles qui contribuaient comme à l'envi au soutien d'une institution si édifiante, le saint, avec la permission de l'archevêque de Cozence, fit construire une église et un monastère qui fut le premier de l'ordre. Les bâtimens finis, il établit dans la communauté un régime uniforme, et entre tous les religieux distingua les siens par un vœu qui les oblige, hors le cas d'une maladie grave, à une abstinence éternelle, non-seulement de viande, mais d'œufs, de beurre et de tout laitage. Il s'étudia plus encore à les distinguer par l'humilité et la charité que par la pénitence et les macérations. Afin de leur imprimer dans l'ame ce qui frapperait le plus souvent leurs oreilles, il voulut que le mot de charité fût leur devise et comme leur cri de guerre; et au lieu du nom d'ermites de saint François, qu'ils avaient porté en premier lieu, il leur fit donner celui de Minimes par une bulle expresse d'Alexandre VI. C'est ainsi qu'il s'étudiait à réveiller sans cesse dans leur cœur les sentimens propres à ceux des religieux qui s'appelaient les plus petits de tous. Cette congrégation ne fut d'abord composée que de laïques, à l'exception de quelques clercs en petit nombre, et d'un seul prêtre nommé Balthazar de Spino, qui fut depuis confesseur du pape Innocent VIII. L'archevêque de Cozence, charmé de la piété qui la distinguait, lui accorda tous les privilèges qui étaient en son pouvoir. Sixte IV l'érigea en ordre religieux, dont il établit François supérieur général. En quinze ou seize ans, cet institut acquit une grande célébrité.

La cour, aussi bien que la solitude, donna, dans le même temps

une grande édification à l'Eglise. Le duc de Savoie, Amédée IX, fils du duc Louis, et petit-fils du fameux Amédée, antipape à BALE, mourut en odeur de sainteté la veille de Pâques, 30 de mars 1472, à l'âge de trente-sept ans¹. La faiblesse de sa complexion et les plus fâcheuses infirmités ne servirent qu'à fortifier ses vertus. Se voyant sujet à l'épilepsie, il confia, du consentement de la noblesse et du peuple, la régence de ses états à Yolande de France, son épouse, qui les gouverna sagement. Les comtes de Bresse, de Genève et de Romont en conçurent de la jalousie, et portèrent le mécontentement jusqu'à lever des troupes qui surprirent Montmélian, et s'y saisirent du prince; mais le roi Louis XI prit la défense de la régente, sa sœur, et fit marcher une armée qui eut bientôt changé les rebelles en supplians. Amédée, loin de poursuivre leur punition, devint lui-même leur intercesseur. Cette facilité à pardonner les injures, la douceur et la modération dans toutes les circonstances, une charité généreuse, et d'autant plus ardente que l'objet en avait moins d'attrait aux yeux de la chair et du sang, sont, avec la patience et la piété, les vertus qui éclatèrent principalement dans la suite de sa vie. Sa tendresse pour les pauvres avait toutes les délicatesses et les attentions recherchées de l'amour-propre, persuadé, comme il le disait souvent, qu'ils étaient le plus sûr rempart de ses états. Tant de qualités saintes, constatées par plusieurs miracles, l'ont fait mettre au nombre des bienheureux.

La veille de Noël 1474, on commença la célébration du jubilé, indiqué par la bulle de réduction pour l'année suivante. Quoique par la même bulle toute indulgence eût été suspendue hors de Rome pendant le cours de cette année, les guerres et les factions qui désolaient l'Europe empêchèrent ce nombreux concours de pèlerins que les années jubilaires avaient coutume d'attirer. Ferdinand, roi de Naples, fut le personnage le plus considérable qui parut à Rome, conduit par la politique autant que par la religion. Il tendait et il réussit à rompre une alliance qui se formait entre les Vénitiens, les Florentins et le duc de Milan, et qui ne lui causait pas moins de crainte que les ordres de sa conscience². Le pape ne laissa pas que d'applaudir beaucoup à son zèle : pour le gratifier par une faveur qui ne parut pas moins lui plaire que les indulgences, il le déchargea du tribut que les rois de Naples payaient à l'Eglise romaine, et n'exigea de lui que le présent annuel d'un cheval blanc tout enharnaché. C'est ainsi que Sixte IV réduisit le premier tous les droits de souveraineté du

¹ Guichen Hist. de Savoie. ann. 1472. — ² Palmer. Chron. ann. 1475.

An 1473
saint si
qui se
Sixte a
rosité e
dant ce
pre; et
Valach
de Dan
pagné
cardina
à sa pié
doce. L
il était
taines
fixa le

Ce
siège d
le séjo
que le
renfer
il sécu
Saint-
Julien
quoi d
sans a
de Jul
de so
mètre

Dès
daine
ment
Pavie
perte
là qu
jours
Le p
de ce
que,
dulg
lieu
term

saint siège sur le royaume de Naples, au présent de la haquenée, qui se fit tous les ans à la fête de saint Pierre. Si l'on a oublié que Sixte avait marié sa nièce au neveu de Ferdinand, ce trait de générosité en rappellera peut-être le souvenir. On vit encore à Rome pendant ce jubilé Catherine, reine de Bosnie; Charlotte, reine de Chypre; et à peu près dans le même temps le roi de Bosnie, et celui de Valachie, qui avait voué ce pèlerinage, ainsi que Christiern 1^{er}, roi de Danemark, de Suède et de Norwège. Le prince danois vint accompagné d'un grand nombre de seigneurs, parut aussi pieux, dit le cardinal de Pavie¹, qu'il était grand roi, montra une modestie égale à sa piété, et apprit aux Romains eux-mêmes à honorer le sacerdoce. Le pape étendit l'indulgence du jubilé à différens états d'où il était impossible de venir à Rome, moyennant la visite de certaines églises et quelques autres pratiques de dévotion dont il fixa le temps.

Ce fut dans cette année que Sixte IV érigea en métropole le siège d'Avignon, encore soumis à celui d'Arles, après avoir été le séjour des papes. Il donna pour suffragans au nouvel archevêque les évêques de Carpentras, de Cavaillon et de Vaison, tous renfermés dans les terres de l'Église romaine. Quelque temps après il sécularisa le chapitre d'Avignon, qui avait embrassé la règle de Saint-Augustin sous le pontificat d'Urbain II. Le cardinal-neveu, Julien de la Rovère, gouvernait alors cette Église: c'est pourquoi différens auteurs lui attribuent cette érection et la reculent sans autre raison jusqu'au temps où il devint pape sous le nom de Jules II. Tout ce qu'Avignon dut à Jules, ce fut la fondation de son collège du Roure, faite un an après l'établissement de la métropole.

Dès le commencement de cette année 1476, une fonte soudaine de neiges extraordinairement abondante causa un débordement si effroyable à Rome, qu'on y crut voir, dit le cardinal de Pavie, le retour du déluge universel. Il y eut des ravages et des pertes immenses, tant à la campagne que dans la ville. Ce ne fut là que le prélude des calamités. Survint la peste, qui en quelques jours ne fit de toute cette grande ville qu'une solitude effrayante. Le pape, entraîné par le torrent de la désertion, sortit lui-même de ce séjour de mort et de désolation. Ce fut pour arrêter ce fléau que, par une bulle du premier jour de mars 1476, et par des indulgences abondantes, il engagea les fidèles à célébrer en tout lieu la fête de la Conception de Marie, qu'il dit *immaculée* en termes exprès. L'assemblée de Bâle avait déjà décerné la même

¹ Pap. epist. 336.

chose ; mais comme les Romains traitaient cette assemblée d'illégitime et de schismatique, ils en rejetaient les décrets, qui n'avaient ainsi aucun effet à Rome, ni dans toute l'Italie. Quelques années après, des docteurs à système et à réforme élevant des disputes, dans lesquelles les partisans des deux sentimens contraires s'accusaient réciproquement de péché grief, et même d'hérésie, Sixte défendit, sous peine d'anathème, ces qualifications injurieuses, jusqu'à ce que l'Eglise eût prononcé sur le fond même de cette doctrine : sentence qui fut confirmée dans la suite par la sagesse du concile de Trente.

Il s'en faut bien cependant que l'Eglise ni ses chefs, en maintenant ainsi les règles de la charité jusque dans la défense de la foi, aient prétendu mettre au même rang l'opinion de quelques docteurs singuliers, et le sentiment commun de tous les ordres des fidèles. Pour s'en convaincre pleinement, il ne faut que jeter un coup d'œil sur la constitution de Sixte IV. « La sainte Eglise romaine, porte-t-elle ¹, ayant établi la fête de la Conception de Marie sans tache et toujours vierge, il se trouve encore néanmoins quelques prédicateurs assez téméraires pour troubler les fidèles qui la célèbrent, et qui tiennent que cette glorieuse Vierge a été conçue sans la tache du péché originel. Pour arrêter cette dangereuse et scandaleuse audace, de notre propre mouvement et de notre science certaine, nous condamnons ceux qui osent assurer dans leurs prédications qu'on pèche mortellement en croyant immaculée la conception de la mère de Dieu ; qu'on n'est pas exempt de péché en célébrant son office, ou en assistant aux sermons faits en son honneur ; et nous déclarons ces propositions fausses, erronées, absolument contraires à la vérité. Nous réprouvons les livres écrits contre cette doctrine, et nous prononçons contre les auteurs la peine d'excommunication, dont ils ne pourront être absous que par le souverain pontife, sinon à l'article de la mort. Et afin qu'on n'en prétexte pas cause d'ignorance, nous enjoignons aux ordinaires des lieux de faire soigneusement et dûment publier cette bulle dans les paroisses de leurs diocèses. »

La même année que Sixte IV établit la fête de l'immaculée Conception, il fit une promotion de cinq cardinaux. Trois ans auparavant, il en avait déjà créé huit, du nombre desquels était Jean-Baptiste Cibo, qui lui succéda sous le nom d'Innocent VIII. Dans cette promotion de l'an 1472, on voit des chapeaux réservés à la disposition des couronnes : un à l'empereur, un autre à la

¹ Cone. tom. xiii, pag. 1445.

France
pontife
parmi le
la Rové

Il eut
lui caus
presque
des Paz
toutes l
tion l'u
blesse,
devaien
génie tr
accomp
Pierre,
qu'on p
qui n'é
moins l
vèrent
nité. L
l'ambiti
et les P
veillan
Julien,
partage
s'unit a
tiens p
quer l'
veur d
expédi
un mo
Les
de Jér
ce que
conna
du sou
citoye
dici
était
l'acco
ne fu

France, et un troisième au roi de Naples. Enfin ce libéral et facile pontife fit encore, l'an 1477, une promotion de sept cardinaux, parmi lesquels se trouvent trois de ses proches, un Riario et deux la Rovère.

Il eut l'année suivante des affaires d'un tout autre genre, et qui lui causèrent bien des soucis, ainsi qu'à la plupart des princes, presque tous intéressés, hors de l'Italie même, dans la querelle des Pazzi et des Médicis de Florence. Ces deux familles éclipsaient toutes les autres par leurs richesses, et se disputaient la domination l'une à l'autre¹ : les Pazzi fondés sur l'ancienneté de la noblesse, et les Médicis sur la prépondérance du crédit. Ceux-ci devaient leur supériorité autant à la probité et à la modestie qu'au génie transcendant du vieux Côme, que la gloire et la prospérité accompagnaient presque sans interruption jusqu'au tombeau. Pierre, son fils et son héritier, vécut trop peu de temps pour qu'on pût juger comment il aurait soutenu le poids d'une fortune qui n'était pas son ouvrage. Laurent et Julien, fils de Pierre, ou moins habiles ou moins heureux que leur père et leur aïeul, éprouvèrent toutes les fureurs d'une basse envie qui se flatte de l'impunité. Le pape ne pouvait souffrir les Médicis, qui traversaient l'ambition de son neveu, Jérôme Riario, devenu prince de Forli; et les Pazzi, par la raison contraire, avaient acquis toute sa bienveillance. Ceux-ci conspirèrent contre les deux frères Laurent et Julien, qui de leur côté se firent des partisans nombreux; ce qui partagea l'Italie tout entière en deux factions. Le roi de Naples s'unit au pape en faveur des Pazzi, et le duc de Milan aux Vénitiens pour soutenir les Médicis. Le Napolitain voulut d'abord attaquer l'état de Florence avec une armée, afin de procurer, à la faveur du tumulte, une occasion de perdre les Médicis; mais cet expédient souffrant beaucoup de lenteurs et de difficultés, on prit un moyen plus expéditif et moins chanceux (1478).

Les conjurés invitèrent le jeune cardinal Raphaël Riario, neveu de Jérôme, à venir à Florence, sous le seul prétexte de voir tout ce que cette belle ville avait de curieux, sans lui donner la moindre connaissance de leur noire trame. A l'arrivée d'un cardinal, neveu du souverain pontife, ils pouvaient se rassembler, comme tous les citoyens de distinction, sans donner aucun ombrage, et les Médicis eux-mêmes, avec le goût d'urbanité et de grandeur qui leur était naturel, ne devaient pas manquer d'accueillir ce prélat, ni de l'accompagner dans toutes les cérémonies d'appareil. La conjecture ne fut pas fautive : Laurent et Julien visitèrent le cardinal chez lui,

¹ Ang. Polit. 1. 6 et 7. Mach. Hist. Flor. 1. 8. Comin. 1. 6, c. 5.

le fêtèrent chez eux, et lui donnèrent un somptueux banquet : mais partout l'ordre et la décence, aussi bien que la magnificence, un cortège imposant, une suite de cliens et de protégés, comparable à celle des grands de l'ancienne Rome, leur formaient une escorte qui les mettait à l'abri de toute insulte. Il ne restait que le lieu saint pour les surprendre moins accompagnés, et les assassins, après la trahison, n'eurent pas horreur du sacrilège. Un dimanche 26 d'avril, les deux Médicis entendant, avec le cardinal, la messe qui se célébrait solennellement dans la grande église de Florence ; comme le prêtre disait le *Sanctus*, donné pour signal de l'exécution, les conjurés se jetèrent, le poignard à la main, sur les deux frères ensemble, et Julien mourut sur la place. Laurent, son aîné, n'ayant reçu qu'une légère blessure à la gorge, se sauva dans la sacristie, où les portes de cuivre, que son grand-père y avait fait mettre, le préservèrent de la mort. Elles soutinrent les efforts des meurtriers, jusqu'à ce que le peuple accouru en foule les eût dissipés.

Alors les partisans des Pazzi, d'agresseurs qu'ils étaient auparavant, furent réduits à la défensive. Ils succombèrent de toute part, et le cardinal-neveu lui-même fut redevable de la conservation de ses jours à Laurent de Médicis, dont l'autorité suffit à peine pour apaiser le tumulte, et faire entendre à la multitude que ce prélat n'avait pas connaissance de la conjuration. La plupart des conjurés furent pris et abandonnés aux derniers supplices. François Salviati, archevêque de Pise, qui était l'un des plus ardents, avait couru au palais aussitôt après le massacre commis dans le lieu saint, afin de s'en emparer, et de faire égorger les magistrats, s'ils refusaient de se déclarer pour les Pazzi. Les portes ayant été refermées sur lui, et presque tous les gens de sa suite étant restés dehors, on se saisit de sa personne, et on le pendit aux fenêtres avec le petit nombre de factieux entrés avec lui. La personne de Laurent devint dès-lors si chère aux Florentins, qu'ils établirent une garde régulière pour le mettre à l'avenir hors de tout péril. On fit des funérailles magnifiques à Julien, aux dépens de l'état. Il laissait une femme assez équivoque, enceinte d'un fils qui fut dans la suite le pape Clément VII. On commit encore à Laurent l'administration des deniers publics ; tous les citoyens s'empresant à l'envi d'exalter cette maison, les uns par un attachement sincère, et les autres par la crainte de se rendre suspects du complot avorté. Ainsi ce qui avait dû éteindre jusqu'à la dernière étincelle de la splendeur et de la puissance des Médicis, fit avancer de grands pas ces heureux marchands dans la carrière de la souveraineté.

[An 1478]

A la
Sixte
ville d
napolit
celle d
cepend
rent,
tôt ses
sur le
été co
terribl
après
pelé d
leurs
oppos
nitien
allié d
Les
mais i
et des
les for
des ét
au sié
Comin
nier d
et pou
par la
aussi
homme
de pl
quel
peu
avait
O
les a
cler;
du
ce c
con
pou
le r
obt
vai

A la nouvelle de la mort violente de l'archevêque de Pise, Sixte IV tonna, fulmina contre Laurent, jeta l'interdit sur la ville de Florence, et fit marcher en Toscane, avec l'armée napolitaine, commandée par Alphonse, fils du roi Ferdinand, celle de l'Eglise, qu'il avait confiée à Frédéric, duc d'Urbin. Il fit cependant insinuer aux Florentins que, s'ils voulaient chasser Laurent, comme auteur de tous ces désordres, il leur rendrait bientôt ses bonnes grâces. Les Florentins au contraire rejetèrent la faute sur le pape, et osèrent lui reprocher l'atroce profanation qui avait été commise dans le lieu saint pendant la célébration de nos plus terribles mystères. L'interdit jeté sur Florence fut méprisé, après que dans une assemblée des évêques de Toscane on eut appelé du pape au concile général; on obligea les prêtres à exercer leurs fonctions, comme si l'interdit n'avait pas été lancé. Pour opposer aussi la force à la force, on réclama les secours des Vénitiens, du duc de Milan, et même celui du roi de France, ancien allié de la république.

Les Vénitiens observèrent au dehors quelques ménagemens; mais ils ne laissèrent pas que de fournir sous main bien des secours et des moyens de défense. Louis XI était alors occupé, avec toutes les forces de son royaume, à y réunir tout ce qu'il pouvait distraire des états du duc de Bourgogne, tué depuis environ quinze mois au siège de Nanci. Il envoya cependant à Florence Philippe de Comines, Bourguignon de rare mérite, qu'il avait détaché du dernier duc à force de bienfaits; manœuvre dans laquelle il excellait, et pour laquelle il n'épargnait rien. Comines avait ordre de passer par la Savoie, et de demander des troupes à la duchesse régente, aussi bien qu'au duc de Milan. On croit qu'il obtint six cents hommes d'armes, auxquels se joignirent quelques renforts obtenus de plusieurs petits princes d'Italie. Par ce moyen, le roi soutint quelque temps Laurent de Médicis et les Florentins; mais comptant peu sur de si faibles ressources, il recourut aux feintes qui lui avaient déjà servi comme d'épouvantail contre la cour romaine.

On commença par répandre dans le public que le roi allait abolir les annates, et rétablir la pragmatique-sanction; on assembla le clergé de France (1479), et l'on fit sonner fort haut la supériorité du concile œcuménique sur les papes; on proposa d'assembler ce concile au nom des souverains divers, si le pape refusait de le convoquer lui-même, et l'on y appela de tout ce que le pontife pourrait entreprendre au préjudice des libertés du royaume; enfin le roi défendit d'envoyer aucun argent à Rome, d'y aller pour obtenir des bénéfices: il fit intimer aux bénéficiers qui s'y trouvaient, d'en revenir sans délai, et d'aller résider, ainsi que tous

les autres, dans leur propre Eglise. Une ambassade nombreuse porta ces propositions en cour de Rome, et en annonça l'exécution prochaine au pape, s'il ne levait les censures fulminées contre les Florentins et ne punissait les assassins de Julien de Médicis ¹.

Cette résolution d'un roi ligué avec trois des principales puissances d'Italie intrigua fortement la cour pontificale. Jacques Amanati, cardinal évêque de Pavie, politique habile, et communément très-instruit des vues ainsi que des intérêts des princes, en écrivit à Sixte avec de grandes inquiétudes ². Tout l'expédient qu'il lui suggéra, ce fut de temporiser et d'attendre des circonstances le dénouement de la difficulté : moyen presque infaillible dans les affaires d'humeur et de chicane. D'après ce conseil, le pape répondit aux ambassadeurs de France qu'il ne refusait point d'accorder ce qu'il pouvait y avoir de juste dans les demandes du roi; mais qu'il était indigne du souverain pontife de rétracter avec précipitation et sans connaissance de cause ce qu'il n'avait ordonné qu'après une mûre délibération et de l'avis du sacré collège; qu'il était peu séant même de prendre avec lui le ton d'empire et de menace, en lui portant ce défi odieux : Ou révoquez vos censures, ou attendez-vous à tel et tel affront. La tergiversation du pontife avait un air d'autant moins défavorable, qu'une affreuse épidémie, qui ravageait alors l'état ecclésiastique, rendait presque impossible la convocation des cardinaux. Le pape ajouta une suite de raisons finement présentées, et mêlées de sentimens très-propres à réveiller ceux que tout prince chrétien doit au siège apostolique.

Toutes ces exhortations n'étaient pas nécessaires. Louis n'était rien moins que résolu à rompre avec Rome, qu'il ne prétendait qu'intimider, et sa politique en cette rencontre parut l'emporter sur celle des Romains. Le pontife réussit aisément à temporiser; mais cette lenteur lui fut moins avantageuse qu'aux Florentins. La guerre, à la vérité, se continua contre eux; mais avec la langueur que ne pouvaient manquer d'occasioner les menaces de la France, et avec la diversité de succès qui fut l'effet comme inévitable de ce ménagement. Cependant les princes chrétiens, presque tous de concert, écrivirent au pape que, pendant que la discorde et la guerre civile consumaient en Italie les forces et les biens de l'Eglise, les Turcs ajoutaient conquête sur conquête, que déjà les Vénitiens avaient été réduits à traiter avec Mahomet, et que bientôt cet ennemi forcené du christianisme viendrait arborer le croissant sur le Capitole. Laurent de Médicis, de son côté, prit une de ces résolutions extrêmes qui n'annonceraient que de la témérité dans

¹ Gaguin. l. 6. Paul Emil. in Lud. XI. — ² Pap. epist. 677.

un homme vulgaire et qui sont le comble de l'habileté dans un grand homme. Il alla trouver le roi Ferdinand au milieu de Naples sur un simple sauf-conduit, faible défense contre l'ambition; et là, sous la main et à la discrétion de son ennemi, il mania si bien son esprit et sa cupidité même, qu'il lui fit trouver son avantage à s'allier sur-le-champ, sans même consulter le pape, avec les Florentins contre le duc de Lorraine, qui marchait en Italie à la conquête du royaume de Naples. Une descente faite en Calabre par les Turcs fut pour le Napolitain un autre motif non moins pressant de conclure ce traité.

Le pape parut très-mécontent; mais n'étant pas le plus fort, il s'apaisa. La ville de Florence en fut quitte pour lui envoyer des ambassadeurs qui lui firent une satisfaction de pure cérémonie, et il leva ses censures : affront moins déshonorant que la tache injustement imprimée, dans le cours de cette malheureuse affaire, à la vie de Sixte IV. Ses vertus éminentes furent, dit-on, tellement obscurcies en cette circonstance que des historiens, démentis cependant par tous les écrivains de poids, l'accusent d'avoir connivé au complot homicide : tant le seul vice du népotisme peut ternir les plus grandes vertus d'un pape. Cette conspiration détestable fut au moins l'ouvrage de Jérôme Riario, neveu de Sixte IV, qui lui laissait tout pouvoir dans l'administration de l'état ecclésiastique, et l'autorisait dans ses entreprises tyranniques sur l'état de Florence.

Quelques religieux mendians, formant en Allemagne les prétentions que nous leur avons déjà vu soutenir plusieurs fois en France, s'arrogèrent le droit d'exercer les fonctions du ministère, au préjudice des curés, et sans l'approbation des évêques. Les curés s'opposèrent à cette usurpation : mais quelques prélats, préoccupés par des intérêts particuliers, l'appuyèrent; ce qui transforma un point évident en un procès animé et une question sérieuse. En conséquence, le pape commit à quatre cardinaux l'examen de ce différend. Le droit étant manifeste, ils entendirent les parties touchant les faits. Survint une sentence qui défendit aux religieux de troubler les pasteurs ordinaires, et qui fut confirmée par une bulle du 17 de juin 1478 ¹. Elle faisait défense aux frères mendians de détourner les fidèles d'assister à la messe paroissiale les dimanches et les fêtes; de porter les évêques à choisir leur sépulture chez ces religieux; d'enseigner que les fidèles ne sont pas obligés, même à Pâques, de se confesser à leur propre prêtre. Le pape déclare néanmoins qu'il n'entend pas empêcher les mendians de recevoir les

¹ Extrav. I. 1, t. ix, et l. 5, ibid.

confessions, et d'imposer les pénitences, suivant les articles qui leur sont favorables dans le droit commun et les privilèges qui leur ont été accordés. Enfin il exhorte les curés à favoriser les mendiants, bien loin de chercher à leur nuire, et les deux parties ensemble à procurer le service du Seigneur avec beaucoup d'union et de charité. Le jugement du souverain pontife suffit en Allemagne pour terminer cette dispute, au moins quant à la communion pascale. Quelques années après, il reparut des vestiges de ces prétentions dans des propositions prêchées à Tournai par un cordelier nommé Jean d'Angeli; mais elles firent moins de bruit dans le lieu de leur origine qu'à Paris, où elles se glissèrent et furent condamnées par l'université. En 1478, Sixte IV publia une autre bulle pour ôter à différens prêtres, tant séculiers que réguliers, le pouvoir d'absoudre des cas réservés, parce qu'il tournait au mépris de la juridiction ecclésiastique, et que souvent l'imposition de pénitences trop légères portait les peuples à commettre le crime avec plus de licence.

Une affaire moins sérieuse, mais dont on ne jugea pas ainsi dans le temps, fut la querelle des réalistes et des nominaux, sectes philosophiques, dont la première se piquait de juger des choses par ce qu'elles sont en elles-mêmes, et la seconde, inépuisable en distinctions, n'en voulait juger que par les noms qu'elles portaient. Elles partagèrent l'école, le clergé, et jusqu'à la cour. Elles eurent alternativement leur éclat et leur éclipse, remportèrent des victoires et essayèrent des défaites, et retombèrent enfin l'une et l'autre, après le rétablissement des sciences, dans l'obscurité où les chefs-d'œuvre ne manquent pas de faire rentrer d'informes ébauches. Les réalistes, ennemis des distinctions, et tirant toujours en ligne droite, pour ainsi dire, et avec une raideur uniforme, les conséquences de leurs principes, donnèrent prise à leurs antagonistes par des propositions très-mal sonnantes pour toutes les oreilles moins accoutumées que les leurs au jargon métaphysique. Un de leurs plus vigoureux athlètes, Pierre de Rieu, licencié de Louvain, ayant pour principe que, si les propositions du futur contingent étaient vraies, il n'y aurait plus de liberté, osa conclure qu'il n'y avait aucune vérité dans ces paroles de Jésus-Christ à saint Pierre, *Vous me renierez trois fois*, ni dans celles de l'ange à la Vierge, *Vous enfanterez un fils, et vous le nommerez Jésus*, ni enfin dans tous les articles du symbole qui concernaient l'avenir. Un docteur de Paris, agrégé à l'université de Louvain, Henri Zoëmeren, du parti des nominaux, dénonça le réaliste à Rome comme un hérétique. Pierre de Rieu fut obligé d'y comparaître, et même d'y user de distinctions, ou du moins

d'except
cune ve
boles d
matière
même d
sent po
mauvai

Si le
fut pas
pas sur
tout ce
Le roi
et pour
vranche
édit en
cain fan
de Bavi
d'Alber
nomina
de s'att
Grand,
Halès,
réaliste
membres
au pren
vres des
exempl
chargea
d'anima
partagé
une son
cabler l

Avec
minaux
plus de
après s
furent c
rendit à
de les li
d'étonn
de plai

d'exceptions. Des futurs contingens, qui, selon lui, n'avaient aucune vérité, il excepta les propositions de l'Écriture et des symboles de foi, et déclara qu'en tout ce qu'il avait dit sur cette matière, il n'avait prétendu exclure que la nécessité, et la vérité de même ordre que celles des propositions qui ont le passé ou le présent pour objet. Rome, au lieu d'un hérétique, ne vit en lui qu'un mauvais raisonneur, et le reconnut pour orthodoxe.

Si les nominaux triomphèrent de cette palinodie, leur joie ne fut pas de longue durée; et le chagrin qui lui succéda ne tomba pas sur un seul d'entre eux, comme parmi leurs rivaux, mais sur tout ce que leur parti comptait de membres illustres en France. Le roi Louis XI, assez enclin de lui-même à ce genre de guerre, et poussé d'ailleurs par son confesseur Jean Boucart, évêque d'Avranche, résolut tout à coup la perte des nominaux. Il publia un édit en forme, portant défense de lire les livres d'Ockam, franciscain fameux, qui s'était autrefois engagé dans le schisme de Louis de Bavière, ceux de Marsile de Padoue, de Grégoire de Rimini, d'Albert de Saxe, de Pierre d'Ailli, de Buridan, et des autres nominaux ou terministes, comme on les appelle ici. Il ordonne de s'attacher à la doctrine d'Aristote et d'Averroès, d'Albert-le-Grand, de saint Thomas, de saint Bonaventure, d'Alexandre de Halès, de Gilles de Rome et de Scot, qu'il donne pour autant de réalistes d'une doctrine irrépréhensible. Il est enjoint à tous les membres de l'université de jurer l'observation de ce règlement, et au premier président du parlement de Paris de saisir tous les livres des nominaux. On en fit en effet la recherche; on enleva des exemplaires de chaque ouvrage, on les cribla de clous; on les chargea de chaînes, dit un historien du temps, comme autant d'animaux furieux, et l'on exila leurs défenseurs ¹. Les réalistes, partagés en scotistes et en thomistes, ne s'en faisaient pas moins une sorte de guerre intestine; mais ils étaient de concert pour accabler leurs ennemis communs.

Avec un tout autre maître que Louis XI, le désastre des nominaux eût été irrémédiable; ils n'en acquirent au contraire que plus de célébrité. Ce prince fantasque les remit quelques années après sur le pinacle. Il annula son édit; les volumes prisonniers furent délivrés, on les décloua, on rompit leurs chaînes, on les rendit à ceux qu'on en avait dépouillés; on permit non-seulement de les lire, mais de les expliquer dans les collèges; et pour comble d'étonnement, cette nouvelle fortune ne parut pas causer moins de plaisir à l'université que la première disgrâce ². Tous ceux

¹ Gaguin. epist. ad. Guil. Fich. — ² Duboul. tom. v, pag. 739. etc.

qui se piquaient de bel-esprit se firent dès lors gloire d'être nominaux. Il y eut même des conversions d'éclat en ce genre. Wesel de Groningue, entre autres, franciscain, et réaliste fameux, qui avait entrepris de confondre les nominaux dans une dispute publique, se confessa lui-même vaincu, et abjura le réalisme : tant il y a peu de fonds à faire sur la célébrité des opinions et de la doctrine de système.

A Worms, sur le Rhin, l'erreur osa se montrer à face découverte, avec une insolence qui préluda à celle des faux réformateurs du siècle suivant ¹. Jean de Wesel, leur digne précurseur, avança que les ordonnances de l'Eglise n'obligeaient pas sous peine de péché ; que les évêques n'avaient pas le pouvoir d'établir des lois ; que les écrits des saints n'avaient aucun droit à notre croyance ; que les indulgences n'étaient rien ; que l'huile sainte ne différait point de l'huile ordinaire ; que Jésus-Christ n'avait établi aucun jeûne, ni défendu l'usage de la viande pour aucun temps : et prenant déjà le ton des prédicans germaniques, il ajoutait que, si saint Pierre eût institué le jeûne, ce n'eût été que pour mieux vendre son poisson. Il disait dans le même style que le pèlerinage de Rome est une sottise ; que la messe n'est qu'un embarras, et l'office canonial un passe-temps ennuyeux ; que saint Pierre n'avait célébré qu'en récitant le *Pater*, et que Jésus-Christ n'avait point ordonné d'autre prière, comme il n'avait non plus commandé aucune fête. Enfin le docteur de Worms ne veut point qu'en confessant l'Eglise, on ajoute catholique, sans doute parce qu'il la réduisait aux seuls élus. Touchant la grace, il enseignait que les élus sont sauvés par la seule grace de Dieu, indépendamment du ministère ecclésiastique, et que ni les prêtres, ni les évêques, ni le pape ne contribuaient en rien au salut ; puis remaniant cette pensée avec sa hardiesse ordinaire : « Quand il n'y aurait point de pape, ajoutait-il, les élus seraient toujours sauvés ; et si Dieu, en donnant sa grace, veut sauver quelqu'un, quand tous les prêtres le damnent et l'excommunieraient, il sera sauvé ; de même que, si Dieu veut le damner, il le sera, quand tous les prêtres avec le pape voudraient le sauver. »

Cette étrange doctrine ne fut pas plus tôt entendue qu'elle fit horreur à tous les fidèles. L'archevêque de Mayence consulta cependant les universités d'Heidelberg et de Cologne ; et sur l'avis unanime des docteurs, le novateur fut cité, interrogé et condamné à rétracter ses erreurs. Il se soumit après quelque résis-

¹ D'Argentr. Collect. Jud. de nov. err. p. 490.

tance,
les plai
tresse
mémoi
veautés

En l
positio
Pierre
gnait e
à la pe
cœur,
chés, e
porte s
vaises p
rappor
confess
pas de
lution
leur est
nes du
La con
par le s
temps,
cesse, e

En c
plus gr
Isabelle
Jean II
à la gu
religion
que ce
mens c
avait si
elle lui
qu'une
teur, c

A ce
en Esp
entière
influen

¹ D'Ar
tres à u
de Maist

tance, qui lui attira des traitemens assez rigoureux pour exciter les plaintes de cette humanité fausse, dont la religion seule n'intéresse pas la sensibilité. Elles ont du moins servi à perpétuer la mémoire de l'indignation générale que provoquèrent ces nouveautés révoltantes (1479).

En Espagne, l'archevêque de Tolède condamna plusieurs propositions extraites d'un traité composé, sur la confession, par Pierre d'Osma, docteur et professeur de Salamanque ¹. Il enseignait en substance que les péchés mortels, quant à la culpé et à la peine de l'autre vie, sont effacés par la seule contrition du cœur, sans rapport aux clés de l'Eglise; que la confession des péchés, en particulier et quant à l'espèce, n'est pas de droit divin, et porte seulement sur un statut de l'Eglise universelle; que les mauvaises pensées sont effacées par l'aversion qu'on en conçoit, sans rapport au sacrement de pénitence, et qu'on n'est pas tenu de s'en confesser; qu'on ne doit s'accuser que des fautes secrètes, et non pas de celles qui sont connues; qu'il ne faut jamais donner l'absolution aux pénitens, avant qu'ils aient accompli la pénitence qui leur est enjointe; enfin que le pape ne peut, ni remettre les peines du purgatoire, ni dispenser des décrets de l'Eglise universelle. La condamnation portée par l'archevêque de Tolède fut confirmée par le souverain pontife. On voit que l'esprit d'erreur, selon les temps, les lieux et le tour d'esprit de chaque nation, s'efforça sans cesse, et toujours en vain, de prévaloir sur la foi chrétienne.

En ce temps-là, Ferdinand V, dit le Catholique, régnait dans la plus grande partie des Espagnes, en Castille, du chef de sa femme Isabelle, depuis l'an 1474, et en Aragon, depuis la mort du roi Jean II, son père, arrivée le 19 de janvier 1479: prince heureux à la guerre, politique consommé, utile à la religion, et à qui la religion fut infiniment plus utile encore, quoi qu'il n'en ait eu que ce qu'on en peut avoir sans probité. Il ne tenait ses engagements qu'autant qu'il ne trouvait pas son avantage à les violer. Il avait si peu de honte de la perfidie, qu'il en faisait trophée quand elle lui avait été fructueuse. Louis XII s'étant plaint par la suite qu'une fois il l'avait trompé : *Il en a menti, le sot calculateur*, dit l'Aragonais, *je l'ai trompé trois fois* ².

A cette époque, le judaïsme avait jeté de si profondes racines en Espagne, qu'il menaçait, dit le comte de Maistre ³, de suffoquer entièrement la plante nationale. Les richesses des judaïsans, leur influence, leurs alliances avec les familles les plus illustres de la

¹ D'Argent. collect. Jud. de nov. err. p. 278. — ² Marian. l. 5. c. 17. — ³ Lettres à un gentilhomme russe sur l'inquisition espagnole, par le comte Joseph de Maistre, p. 6.

monarchie, les rendaient infiniment redoutables; c'était véritablement une nation renfermée dans une autre. Le mahométisme augmentait prodigieusement le danger; l'arbre avait été renversé en Espagne, mais les racines vivaient. Il s'agissait de savoir s'il y aurait encore une nation espagnole, si le judaïsme et l'islamisme se partageraient ces riches provinces; si la superstition, le despotisme et la barbarie remporteraient encore cette épouvantable victoire sur le genre humain. Les juifs étaient à peu près maîtres de l'Espagne, la haine réciproque était portée à l'excès; les cortès demandèrent contre eux des mesures sévères. En 1391, ces juifs se soulevèrent, et l'on en fit un grand carnage. Le danger croissant tous les jours, Ferdinand-le-Catholique n'imagina, pour sauver l'Espagne, rien de mieux que l'inquisition, tribunal placé sous l'autorité des rois et indépendant des évêques; instrument purement royal par conséquent, et qui n'a jamais pu nuire que par la faute des ministres du prince. Quand la puissance civile, adoptant cette institution, juge à propos, pour sa propre sûreté, de la rendre plus sévère, l'Église n'en répond plus. Isabelle répugna d'abord au projet du roi; mais enfin son époux l'emporta, et dès la seconde année de son avènement au trône paternel (1480) Sixte IV expédia les bulles de l'inquisition. Le dominicain Thomas de Torquemada, qui avait conseillé cet établissement, fut nommé par le roi grand inquisiteur. On s'est récrié contre les rigueurs exercées par ce dominicain, sans songer que jamais les grands maux politiques, jamais surtout les attaques violentes portées contre le corps de l'État, ne peuvent être prévenues ou repoussées que par des moyens pareillement violens, et que de ces moyens le meilleur (le crime excepté) est celui qui réussit. Quand on pense aux sévérités de Torquemada sans réfléchir à ce qu'elles prévinrent, on cesse de raisonner.

De Séville, berceau de l'inquisition, elle s'étendit rapidement dans les autres villes et les autres provinces, dans le royaume de Grenade après la réduction des Maures, dans les royaumes de Sicile et de Sardaigne, au-delà de l'Océan dans les Indes, et généralement dans toutes les terres de la domination d'Espagne, à la réserve de Naples et des Pays-Bas, où l'on a excité autant de révoltes qu'on a tenté de fois de l'y introduire. C'est ici le lieu d'en parler, avec une impartialité qui ne mette pas les lecteurs dans le cas de recourir aux exagérations calomnieuses de l'hérésie et de l'impiété.

Dès le treizième siècle, sous le pontificat de Grégoire IX, on avait dressé dans un concile tenu à Toulouse seize articles de règlement pour la recherche et la punition des hérétiques, mais

sous la
la doct
les sect
tin, d'a
reurs fi
notés d
tempor
contre
la natur
comme
goire D
vigueur
auxquel
culier n
de sa na
tution e

L'emp
les héré
donna d
vrer au
niâtreté
Comme
démêlés
exécution
jusqu'à l
pape Inn
l'inquisi
nistratio
jointeme
résie, et
damner
nommée

En E
publié,
avec le
celui-ci
ment d
sans l'ap
cours d
bulle de
venant
comme
siteur,

sous la dépendance entière des évêques, comme juges naturels de la doctrine. Auparavant même, l'Église n'avait employé contre les sectaires, du moins jusqu'à la conversion du grand Constantin, d'autre peine que l'anathème; et si dans la suite les empereurs firent des lois afflictives contre ceux que les évêques avaient notés d'hérésie, elles furent uniquement l'ouvrage de la puissance temporelle contre des perturbateurs de l'ordre public, et surtout contre des sectes monstrueuses qui renversaient l'ordre même de la nature. Quelques années après que l'inquisition eut été établie, comme nous venons de le dire, sous l'autorité épiscopale, Grégoire IX, trouvant que les évêques n'agissaient pas avec assez de vigueur, commit ce tribunal aux religieux de saint Dominique, auxquels on associa ensuite les cordeliers. La France en particulier ne put s'accommoder de cette institution, bien qu'elle fût, de sa nature, bonne, douce et conservatrice, comme toute institution ecclésiastique.

L'empereur Frédéric II fit en 1244 un édit très-sévère contre les hérétiques, prit les inquisiteurs sous sa protection, et leur ordonna d'examiner ceux qui seraient accusés d'hérésie, pour les livrer au juge séculier, qui les condamnerait au feu en cas d'opiniâtreté, et à une prison perpétuelle, quand même ils abjureraient. Comme Frédéric eut aussitôt après avec Innocent IV les violens démêlés qui le firent déposer de l'empire, cet édit demeura sans exécution. L'hérésie se montra même plus insolente qu'auparavant jusqu'à la mort de cet empereur; mais l'année suivante 1251, le pape Innocent, plus libre dans l'exercice de son autorité, rétablit l'inquisition en règle dans la plupart des états d'Italie. L'administration en fut confiée aux dominicains et aux franciscains, conjointement avec les évêques qui devaient juger de ce qui était hérésie, et avec les assesseurs nommés par le magistrat pour condamner les coupables aux peines de droit. Cette juridiction fut nommée le saint office.

En Espagne, où le réglemeut constitutif de ce tribunal fut publié, en l'année 1484, par le cardinal Torquemada, de concert avec le roi, c'est le prince qui désigne l'inquisiteur-général, et celui-ci nomme à son tour les inquisiteurs particuliers, avec l'agrément du roi. Les inquisiteurs inférieurs ne peuvent rien faire sans l'approbation du grand inquisiteur, ni celui-ci sans le concours du conseil suprême. Ce conseil n'est point établi par une bulle du pape, de manière que, la charge d'inquisiteur-général venant à vaquer, les membres du tribunal procèdent seuls, non comme juges ecclésiastiques, mais comme juges royaux. L'inquisiteur, en vertu des bulles du souverain pontife, et le roi, en

vertu de sa prérogative royale, constituent l'autorité qui règle et a constamment réglé les tribunaux de l'inquisition ; tribunaux qui sont tout à la fois ecclésiastiques et royaux, en sorte que, si l'un ou l'autre des deux pouvoirs venait à se retirer, l'action du tribunal se trouverait nécessairement suspendue. En vain prétendrait-on que ces deux pouvoirs sont en équilibre dans les tribunaux du saint office ; l'inquisition, en effet, est tout entière dans la main du roi. Si la procédure n'est pas régulière, si les preuves ne sont pas claires, les conseillers du prince, toutes les fois qu'il s'agit de peines capitales, peuvent d'un seul mot anéantir la procédure. La religion et les prêtres cessent d'être pour quelque chose dans cette affaire. Si un accusé était malheureusement puni sans être coupable, ce serait la faute du roi d'Espagne, dont les lois auraient ordonné injustement la peine, ou celle de ses grands magistrats qui l'auraient injustement infligée. Lorsqu'on raisonne sur l'inquisition, il importe de distinguer ainsi la part du gouvernement de celle de l'Eglise. Tout ce que ce tribunal montre de sévère et d'effrayant, la peine de mort surtout, appartient au gouvernement ; c'est son affaire ; c'est à lui, et c'est à lui seul qu'il faut en demander compte. Toute la clémence, au contraire, qui joue un si grand rôle dans le tribunal de l'inquisition, est l'action de l'Eglise, qui ne se mêle de supplices que pour les supprimer ou les adoucir.

Pour toute sentence importante, et même pour la simple prise de corps, rien ne se fait sans l'avis du conseil suprême, ce qui suppose déjà toute la prudence et toute la circonspection imaginables ; mais enfin, si l'accusé est déclaré hérétique, le tribunal, après avoir prononcé la confiscation des biens, le remet, pour la peine légale, au bras séculier, c'est-à-dire au conseil de Castille, qu'il suffit de nommer, puisqu'il n'y a rien de plus sage, de plus savant, de plus impartial dans l'univers. Que si les preuves ne sont pas évidentes, ou si les coupables ne sont pas obstinés, on les oblige seulement à une abjuration, qui se fait dans l'église avec des cérémonies prescrites. Il en résulte à la vérité un certain déshonneur pour la famille et une incapacité à l'égard des coupables pour l'exercice des emplois ; mais ces dernières dispositions ne sont au fond qu'un détour dont la clémence se sert pour sauver les plus grands coupables.

Le tribunal de l'inquisition est composé, comme nous l'avons dit, d'un chef suprême, nommé grand inquisiteur, qui est toujours archevêque ou évêque, de huit conseillers ecclésiastiques, dont six sont toujours séculiers, et de deux réguliers, dont l'un est toujours dominicain, en vertu d'un privilège accordé par le roi

[An 1
Philip
ordre
conse
on ap
paraît
bunal
tout ;
l'odie
forcés
bunal
trouv
et mè
nait
exam
au se
le tex
séver
traîne
frapp
» l'ac
» leu
» lap
» nic
» de
» l'au
» la j
» aff
» no
» con
la p
exté
pas
que
juge
cont
loi ;
que
serc
entr
parl
non
mar
pab

Philippe III. Le second appartient, à tour de rôle, aux autres ordres, suivant une disposition de Charles III. Le plus jeune des conseillers doit remplir les fonctions du fisc, et dans certains cas on appelle deux conseillers de Castille. Ce simple exposé fait disparaître les deux fantômes de pouvoir monacal et de sanglant tribunal. Deux religieux sur onze ou treize juges ne signifient rien de tout; et quant aux dominicains, sur qui les préjugés versaient tout l'odieux de l'inquisition, voilà les ennemis du saint office encore forcés de leur faire grâce. Que si l'on considère l'ensemble du tribunal, il serait difficile d'en imaginer un dont la composition se trouvât plus propre à effacer jusqu'au moindre soupçon de cruauté, et même, osons le dire, de simple sévérité. Tout homme qui connaît l'esprit du sacerdoce catholique sera convaincu, avant tout examen, que la miséricorde doit nécessairement tenir le sceptre au sein d'une telle juridiction. Cette présomption est justifiée par le texte même de la sentence de l'inquisition du genre le plus sévère, celle qui sans ordonner (ce qui n'est pas possible) entraîne cependant la mort, lorsqu'il s'agit d'un crime que la loi frappe du dernier supplice : « Nous avons déclaré et déclarons » l'accusé N. convaincu d'être hérétique apostat, fauteur et recéleur d'hérétiques, faux et simulé confessant, et impénitent relaps; par lesquels crimes il a encouru les peines de l'excommunication majeure et de la confiscation de tous ses biens au profit de la chambre royale et du fisc de S. M. Déclarons de plus que l'accusé doit être abandonné, ainsi que nous l'abandonnons, à la justice et au bras séculier, *que nous prions et chargeons très affectueusement, de la meilleure et de la plus forte manière que nous le pouvons, d'en agir à l'égard du coupable avec bonté et commisération.* » Alors même qu'on s'obstinerait à ne voir dans la protestation faite par le tribunal qu'une espèce de formule extérieure, chère à l'Église, mais inefficace, il n'en demeurerait pas moins constant que l'inquisition ne condamne jamais à mort, et que jamais le nom d'un prêtre catholique ne se lira au bas d'un jugement capital. La loi espagnole portant la peine de mort contre tel ou tel crime, la justice séculière ne peut s'opposer à la loi; et si l'inquisition, comme il arrive toujours, ne condamne que sur des preuves évidentes, ses jugemens, dans les cas de mort, seront toujours suivis de la mort, mais sans que ce tribunal y entre aucunement: toujours il est vrai que l'autorité séculière est parfaitement la maîtresse d'agir comme elle l'entend, et que si, nonobstant la formule des inquisiteurs, les juges royaux laissaient marcher un innocent au supplice, ils seraient les premiers coupables. L'expression tant répétée de tribunal de sang n'a donc

pas plus de sens que celle du pouvoir monacal, quand on l'applique à l'inquisition.

Dans ce tribunal établi pour effrayer l'imagination, et qui devait être nécessairement environné de formes mystérieuses et sévères pour produire l'effet qu'en attendait le législateur, le principe religieux conserve néanmoins son caractère ineffaçable. Au milieu même de l'appareil des supplices, il est doux et miséricordieux, et parce que le sacerdoce entre dans ce tribunal, ce tribunal ne doit rassembler à aucun autre. En effet, il porte dans ses bannières la devise nécessairement inconnue à tous les tribunaux du monde : *misericordia et justitia*. Partout ailleurs la justice seule appartient aux tribunaux, et la miséricorde n'appartient qu'au souverain. Les juges seraient rebelles s'ils se mêlaient de faire grâce; ils s'attribueraient par là les droits de la souveraineté; mais dès que le sacerdoce est appelé à siéger parmi les juges, il refusera d'y prendre place à moins que la souveraineté ne lui prête sa grande prérogative. La miséricorde siège donc avec la justice et la précède même : l'accusé traduit devant le tribunal est libre de confesser sa faute, d'en demander pardon, et de se soumettre à des expiations religieuses. Dès ce moment, le délit se change en péché, et le supplice en pénitence. Le coupable jeûne, prie, se mortifie. Au lieu de marcher au supplice, il récite des psaumes, confesse ses péchés, entend la messe; on l'exerce, on l'absout, on le rend à sa famille et à la société. Si le crime est énorme, si le coupable s'obstine, s'il faut verser du sang, le prêtre se retire, et ne reparait que pour consoler la victime sur l'échafaud.

A l'égard des formes ou dures ou effrayantes tant reprochées au tribunal de l'inquisition, tout en convenant que rien d'humain ne saurait être parfait, qu'il n'y a pas d'institution qui n'entraîne quelques abus, nous ferons observer que l'inquisition religieuse d'Espagne pourrait fort bien rassembler à l'inquisition politique de Venise qui régnait sur les imaginations par je ne sais quelle terreur adoucie, toute composée de souvenirs fantastiques qui n'avaient d'autre effet que de maintenir l'ordre en épargnant le sang. Il est faux, d'ailleurs, même en Portugal, que la moindre dénonciation parût suffisante pour faire emprisonner l'accusé, ni qu'on lui laissât ignorer le chef d'accusation et les accusateurs, ni qu'on lui refusât des avocats pour défendre sa cause, ni que les délateurs restassent jamais impunis s'ils l'avaient calomnié. Le tribunal ne prononce jamais sur la peine temporelle: il déclare seulement le coupable atteint et convaincu; c'est ensuite aux juges séculiers à prononcer la peine, précisément comme on l'a vu à

l'égard
et les c
tement
sévères
éclairé
établi
que en
tholiqu
pagné
des pr
et de

Qu'

du con

» proc

» répo

» dans

» ont

» à co

» ropo

» Fra

» mai

» les

» gou

» de l

trop j

tre e

comp

» nal

» les

» l'Es

» leu

» L'a

» rig

» les

» or

» ce

» l'a

» n'

» m

» si

» ra

l'égard de l'Espagne. Les confiscations ne sont qu'au profit du roi, et les évêques diocésains ont droit de connaître du délit conjointement avec les inquisiteurs. A l'égard des formes plus ou moins sévères, nous ferons observer encore qu'il n'y a pas de puissance éclairée dans l'univers qui, pour de grands et justes motifs, n'ait établi de temps en temps certains tribunaux extraordinaires, presque entièrement affranchis des formes usitées. Ferdinand-le-Catholique n'a donc fait, par l'établissement de l'inquisition d'Espagne, que ce qu'avaient fait avant lui, que ce qu'ont fait après lui des princes auxquels la postérité n'a pas refusé le surnom de sages et de grands.

Qu'on nous permette maintenant de confirmer le témoignage du comte de Maistre par ceux de Bergier et de Feller. « Quand on reproche aux Espagnols les rigueurs de l'inquisition, dit Bergier¹, ils répondent que ce tribunal a fait verser beaucoup moins de sang dans les quatre parties du monde que les guerres de religion n'en ont fait répandre dans le seul royaume de France; qu'elle les met à couvert du poison de l'incrédulité qui infecte aujourd'hui l'Europe entière. » Bergier ajoute : « Nous félicitons volontiers les Français et les Allemands de n'avoir point ce tribunal chez eux; mais nous assurons hardiment que, si les philosophes incrédules étaient les maîtres, ils établiraient une inquisition aussi rigoureuse que celle d'Espagne contre tous ceux qui conserveraient de l'attachement pour la religion. » Les événemens n'ont que trop justifié cette dernière prévision, et ils ont prouvé, d'un autre côté, que la tranquillité qui résulte de l'unité de religion a compensé les inconvéniens de l'inquisition espagnole. « Le tribunal de l'inquisition, dit Feller², préserva l'Espagne des nouvelles hérésies et des guerres civiles qu'elles enfantèrent dans toute l'Europe. Il n'a jamais condamné à mort, mais prononcé seulement sur l'hérésie ou l'orthodoxie des personnes accusées. L'autorité civile a agi quelquefois en conséquence avec trop de rigueur; mais Charles III a remédié à ces excès de sévérité; et les inquisiteurs, plus sages et plus modérés qu'on ne les peint ordinairement, ont secondé ses vues. L'on doit consulter sur ce qui regarde l'inquisition, *l'Etat présent de l'Espagne* par l'abbé de Veyrac (et non la diatribe de Llorente): personne n'en a parlé avec plus d'équité et de vérité. Nous dirons seulement que ni en Espagne, ni en aucun pays catholique, l'inquisition contre les hérétiques quelconques n'a jamais été comparable en rigueurs et en illégalité à celle que les Anglais et d'au-

¹ Art. INQUISITION. — ² Art. ISABELLE.

- » tres nations ont exercée contre les sectateurs de la vraie foi, de
- » la religion de leurs pères, autorisée dans leur pays depuis un
- » grand nombre de siècles par toutes les lois divines et hu-
- » maines. »

Mahomet II continuait encore ses invasions sur la chrétienté. Presque toujours vainqueur, quelquefois vaincu et mis totalement en déroute, jamais découragé et sachant aussi bien supporter les défaites que remporter les victoires, grâce à sa persévérance opiniâtre et à ce nombre infini de combattans qui, pour ainsi dire, sortaient de terre à son ordre, il consumait ses ennemis par leurs propres succès, et leur rendait ses propres pertes plus dommageables qu'utiles. Ce sultan ayant fait entrer en Moldavie une armée de cent-vingt mille hommes, le wayvode Etienne vint à sa rencontre avec moins de quarante mille, la plupart paysans rassemblés à la hâte. Il remporta néanmoins une victoire si complète, que de cette multitude d'infidèles très-peu s'échappèrent, quatre bachas restèrent sur le champ de bataille, et l'on prit plus de cent drapeaux¹. Le wayvode ne vit ses propres succès qu'avec un étonnement religieux, et ne les attribua qu'à celui qui en était si visiblement l'auteur. Quatre jours se passèrent sans qu'il prit d'autre nourriture qu'un peu de pain et d'eau. Dans la même année 1475, cinq-cents navires tures prirent sur les Génois la ville de Caffa, l'ancienne Théodosie de la Chersonèse Taurique, place très-forte et très-commerçante, qui avait le meilleur port de la mer Noire. L'année suivante, la Valachie et la Moldavie furent inondées d'un nouveau déluge de mahométans, dont le cardinal de Pavie fait monter le nombre jusqu'à cinq cent mille², ce qui peut être une exagération dictée par la terreur; mais comme le sultan commandait en personne, il n'est pas douteux que la multitude ne fût extraordinaire. Le brave wayvode la combattit encore en différentes rencontres, et en fit périr trente mille hommes, sans perdre plus de deux cents des siens: faible avantage, en comparaison des ennemis qui restaient, et qu'alors ces légers Valaques ne mirent que trop en parallèle avec leur petit nombre. Ils abandonnèrent Etienne, et le contraignirent de se réserver pour des temps meilleurs. Après cette retraite, les infidèles pillèrent sans obstacle, dévastèrent, mirent à feu et à sang, non-seulement la Moldavie et la Valachie, mais les provinces limitrophes de Pologne, jusqu'à ce que le bruit de l'arrivée d'une armée polonaise, conduite par le roi Casimir, ou plutôt la crainte de mourir de faim dans un pays ruiné, obligeât les Tures d'en sortir.

¹ Michov. l. 4, c. 78. Cromer. l. 28. — ² Pap. epist. 648.

Ils retournèrent à l'Occident, et pénétrant par l'Albanie, où ils ne craignaient rien depuis la mort de Scanderberg, ils se jetèrent dans la Carniole et le Frioul, dont les montagnes les plus escarpées firent des digues insuffisantes contre ce torrent. Mahomet avait communiqué sa fureur et tout son génie à ceux qui marchaient les premiers pour lui frayer la route. Parvenus au sommet des montagnes, et ne voyant, pour toute issue, vers la plaine, que des précipices hérissés de roches aiguës et de débris menaçans, loin de reculer avec effroi, ils s'empressèrent de les franchir, même avec de la cavalerie. Du sommet ils descendirent leurs chevaux avec des cordes sur le premier degré de cet horrible amphithéâtre, de là sur le second, et ainsi de suite jusqu'au dernier; là, remontant à cheval, ils se précipitèrent encore, l'espace de deux cents pas, par des pentes si rapides, que les montagnards les plus exercés n'y pouvaient descendre qu'en s'accrochant aux broussailles. A la vue de ces exterminateurs qui fondaient, pour ainsi dire, du ciel, toutes les troupes qui gardaient les passages lâchèrent pied, et ce ne fut de tout côté qu'un cri d'alarme et de désolation. L'historien de Venise, Sabellicus, témoin oculaire, dit que le ravage du feu en particulier fut tel dans les campagnes, qu'aussi loin que la vue pouvait se porter, on n'apercevait qu'un incendie sans interruption¹. Toutefois ces barbares furent déconcertés par la prudence de Charles Montone, général des Vénitiens, et pour cette fois ils firent peu de progrès en Italie; mais ce premier essai fut comme une amorce qui les y ramena bientôt. Il fit comprendre dès-lors que leur féroce ambition ne se prescrivait point d'autres bornes que celles de la chrétienté.

L'an 1479, une armée nouvelle de cent mille Turcs, conduite par cinq bachas, se jeta dans la Transylvanie. Elle fut dissipée par les Hongrois, après avoir essuyé un massacre effroyable. Mais l'hydre tirant une force nouvelle du sang qu'elle répandait, dès le printemps de l'année suivante, une flotte de cent soixante voiles, chargée pour le moins de cent mille combattans, et commandée par le renégat Messite, ou Mischa, de la race des Paléologues, vint pour se venger des chevaliers de Rhodes². Ils arrêtaient seuls Mahomet en Asie, ruinaient son commerce; et, dédaignant la paix achetée au prix d'un tribut, ou du moindre présent, irritaient son orgueil autant qu'ils désespéraient son ambition. Durant quatre-vingt-neuf jours, la capitale, de même nom que l'île, fut battue avec cette énorme artillerie qui avait foudroyé Constantinople. Des quartiers de rochers, des flèches et des javelots en-

¹ Sabellicus, 3, dec. 10 — ² Bossuet, t. 2 l. 11 et 12. Chalc. l. 11.

flammés écrasèrent les maisons et les réduisèrent en cendres. Les femmes et les enfans avaient peine à trouver un abri sous les meilleures voûtes, ou dans les jardins les plus éloignés de l'attaque. Joignant l'art à la force, les assiégeans creusèrent les premiers des fossés en ligne oblique, pour approcher de la place sans être exposés aux coups de ceux qui la défendaient : de là nous est venu l'usage des tranchées. Tous les édifices de Rhodes furent ruinés, ses remparts abattus, les fossés comblés ; et déjà les Turcs, poussant des cris de joie, marchaient à l'assaut, quand ils aperçurent que les fossés étaient aussi nets qu'avant qu'on eût battu la place en brèche. Dans une nuit, les chrétiens avaient fait cet ouvrage inconcevable (1480).

Cependant les infidèles ne laissèrent pas que de donner plusieurs assauts, mais sans succès. Ils minèrent la grosse tour qui défendait l'entrée du port, et s'animant, se poussant les uns les autres sur les murailles éboulées, ils y arborèrent le croissant. A l'instant le grand-maître fit élever l'étendard de la religion, et suivi de ses chevaliers, la pique à la main, tous résolus à vaincre ou à mourir, il se précipita sur les infidèles, quoiqu'ils fussent déjà plus de deux mille sur les remparts, et les renversa dans le fossé. On fit en diligence un rempart nouveau, le plus épais qu'il fut possible. Il n'était que de bois et de terre joints ensemble ; mais ce fut en quelque sorte sa faiblesse même, ou son peu de consistance, plus propre à amortir les boulets, qui le rendit plus difficile à ruiner. Le grand homme qui gouvernait l'ordre alors, et dont le génie, la valeur, l'activité infatigable, malgré cinq blessures qu'il reçut, procurèrent le salut de Rhodes, était Jean d'Aubusson, gentilhomme d'Auvergne. Les infidèles avaient si bien conçu qu'à son sort était attaché celui de la place, qu'ils soudoyèrent deux scélérats transfuges pour l'assassiner ; mais le ciel ne permit pas un crime dont les suites dans ces tristes conjonctures eussent été funestes à tout le monde chrétien. La trahison fut découverte, et les traîtres exécutés publiquement. Un saint franciscain, nommé Antoine Fradin, contribua beaucoup à soutenir le courage des Rhodiens, parmi lesquels il faisait le même personnage que le bienheureux Capistran avait fait à Belgrade. Enfin les Barbares, après avoir vu tomber leurs principaux officiers, entre autres Ibrahim, gendre du grand-seigneur, après avoir perdu neuf mille hommes de leurs meilleures troupes, sans compter quinze mille blessés, leurs canons étant crevés par la continuité du service, leurs munitions de guerre et de bouche épuisées, leur courage abattu par des visions, dans lesquelles ils imaginaient voir le ciel combattre contre eux, regagnèrent précipitamment leurs vais-

seaux, poursuivis l'épée dans les reins par les assiégés qui, s'élançant sur eux de toutes les brèches, entrèrent pêle-mêle dans leur camp, et enlevèrent de la tente du visir l'étendard impérial. Il y eut dans cette déroute un nouveau massacre qu'il n'est pas possible d'évaluer, la mer ayant recélé la plus grande partie des victimes.

Ce revers, loin d'arrêter Mahomet, lui inspira une fureur plus grande contre les chrétiens. Tandis même qu'il échouait devant Rhodes, ce sultan, d'un courage indomptable, d'une insatiable avidité, méditait d'envahir l'Italie, et de faire éprouver à l'ancienne Rome le sort de la nouvelle. Achmet-bacha, illustré par la prise de Théodosie, partit avec une armée égale à celle de Rhodes, et alla s'embarquer à Valone en Epire, éloignée de quinze lieues seulement d'Otrante, ville maritime de Calabre. Il y aborda le 21 d'août; et après dix-sept jours, pendant lesquels il ne cessa de la battre jour et nuit, il s'en rendit maître, et y fit passer tout au fil de l'épée, sans épargner ni femmes ni vieillards : il ne réserva que les enfans pour en faire des esclaves. Les dames du plus haut rang, avant le coup de la mort, essayèrent des outrages mille fois plus abhorrés. Les femmes enceintes furent mises en pièces avec les enfans qu'elles portaient, les vierges dépouillées, les religieuses violées dans le lieu saint, les prêtres égorgés sur les autels, les vieillards, qui n'avaient plus qu'un souffle de vie, foulés aux pieds des chevaux et des soldats plus brutaux encore; l'archevêque, accablé de vieillesse et d'infirmités, revêtu de ses habits pontificaux, et qui, la croix à la main, exhortait son peuple à demeurer ferme dans la foi chrétienne, fut scié en deux avec une scie de bois; huit cents personnes furent traînées toutes nues hors de la ville, et successivement égorgées après avoir protesté qu'elles aimaient incomparablement mieux mourir que de renoncer à leur religion. On a depuis nommé ce lieu la vallée des martyrs (1480).

La prise d'Otrante plongea toute l'Italie dans une stupide consternation¹. On ne pensait plus à se défendre, mais à désertier le pays. Dans la première alarme, le pape lui-même eut dessein de quitter Rome, et de se retirer à Avignon. Il revint peu après de son effroi, et prit des mesures, tant pour préserver les terres de l'Église, que pour sauver la religion menacée d'une ruine entière. Il fit passer en diligence dans la Pouille vingt-quatre galères qu'on avait préparées pour secourir les chevaliers de Rhodes. Ce coup décisif mit un terme aux progrès du général turc, qui, ayant en-

¹ Bonfin. 4. dec. 6.

core pris quelques places depuis la réduction d'Otrante, infestait toute la mer Adriatique, et s'approchait déjà de Lorette, dans le dessein d'en ravir les richesses inestimables. Comme les Turcs n'étaient pas comparables aux Européens et surtout aux Italiens, pour ce qui était de l'intelligence dans la marine, il se retirèrent avec précipitation, et avec une frayeur si étrange, qu'on y a voulu trouver quelque chose de surnaturel. Mais si c'est tenter Dieu que de négliger les moyens humains pour demander des miracles, c'est tomber dans la crédulité que d'attribuer aux miracles les effets, quoique extraordinaires, de moyens humains. Le pape, exhortant aussi tous les princes chrétiens à préférer la guerre du Seigneur à leurs différends particuliers, les invita, ainsi que les prélats, à se rendre au plus tôt à Rome, pour concerter tous ensemble ce qui importait plus que jamais à la conservation de la foi chrétienne. Il en eût été sans doute de ce congrès, qui n'eut pas lieu, comme il en fut de tant d'autres, où nous avons vu les princes sacrifier les intérêts les plus pressans de la religion à leurs intérêts privés et à leurs querelles particulières. Mais le ciel vint, d'une manière aussi imprévue qu'efficace, au secours de l'Eglise. Au moment où, destituée de tout autre moyen de défense, et poursuivie avec acharnement par l'ennemi le plus dangereux qu'elle eut jamais, elle ne pouvait s'attendre, pour plus grande faveur, qu'à une servitude universelle, la mort précipita le sultan du point le plus brillant de son élévation. L'arche triompha quand elle fut, sinon au pouvoir des Philistins, du moins près d'y tomber. Le Seigneur frappa le nouveau Géthéen, qui mourut subitement le 3 de mai 1481, soit de poison, soit d'un abcès pestilentiel, comme il allait recommencer le siège de Rhodes, et faire partir une armée nouvelle pour Otrante. Il n'était âgé que de cinquante-trois ans, et en avait régné trente-un, tous marqués par de grands exploits et de plus grands forfaits.

Cette mort fut en effet prédite, comme un signe de la protection du Seigneur sur son Eglise, par un saint religieux de l'ordre des franciscains, nommé Jacques de La Marche, homme puissant en œuvres et en paroles, rempli de l'esprit apostolique, et révérent comme un prophète en Autriche, en Bohême, en Hongrie et en Pologne, où il fit des conversions innombrables. Les rois et les empereurs le regardaient comme le dépositaire de la puissance de Dieu. Il avait déjà prédit à Sixte IV, alors simple franciscain, qu'il serait général de son ordre, cardinal, et enfin pape. Il mourut à Naples, et il a été canonisé par Léon X.

Philippe de Comines dit que Mahomet II, Louis XI, et Matthias, roi de Hongrie, c'est-à-dire, un conquérant scélérat, un

[An 14
politique
plus g
Ou Ce
grand
siècle.
sant, e
Zemo
les let
homet
Ce jeu
prétex
puis q
jazet
privé.
mosit
être l
putaie
en de
réfug
en Fr

Pe
dans l
si fav
parer
évène
Maho
duisi
des p
Achr
eut o
et la
dèle
autr
les o
d'ab
les p
omb
fait
il n
nat
son

politique fourbe, et un héros plein de vanité, étaient les trois plus grands hommes qui eussent régné depuis plus de cent ans. Ou Comines ne fait pas entrer la vertu dans le caractère d'un grand homme, ou il eut bien mauvaise idée des princes de son siècle. Mahomet laissa deux fils, Bajazet l'aîné, d'un esprit pesant, d'un humeur peu belliqueuse, et peu chéri de son père; et Zemou-Zizim, passionné pour les armes et en même temps pour les lettres, plein d'inclinations généreuses, et fort estimé de Mahomet, qui parut avoir fondé sur lui les espérances de l'empire. Ce jeune prince voulut en effet ravir le trône à son aîné, sous prétexte que lui-même était né dans la pourpre, c'est-à-dire depuis que Mahomet avait été couronné empereur, au lieu que Bajazet était venu au monde tandis que Mahomet n'était qu'homme privé. La guerre se fit entre les deux concurrens avec toute l'animosité que put inspirer, et la grandeur de l'empire qui en devait être le prix, et la qualité de frères ennemis dans ceux qui le disputaient. Le sort des armes ne favorisa pas le mérite. Zizim, défait en deux rencontres par le vainqueur d'Otrante, Achmet-bacha, se réfugia chez les chevaliers de Rhodes, qui le firent transporter en France.

Pendant ces divisions de l'empire ottoman, on vit, à l'indolence dans laquelle croupirent les princes chrétiens en des conjonctures si favorables, et le peu de fond qu'on devait faire sur leur zèle apparent, et la grandeur du péril auquel le modérateur suprême des événemens et des empires avait soustrait l'Eglise, en terrassant Mahomet, comme il avait déjà un pied en Italie. Tout ce que produisirent les exhortations du souverain pontife et les mouvemens des princes, ce fut la prise d'Otrante, dont la garnison, laissée par Achmet, et que les troubles de la Porte privaient de tout secours, eut cependant la gloire de capituler avec l'armée du roi de Naples et la flotte du pape. L'Italie ne parut sauvée de la fureur des infidèles que pour ranimer celle de ses habitans les uns contre les autres. Le pape Sixte lui-même, afin de protéger la liberté et les droits de l'Eglise, se déclara contre le roi Ferdinand, et s'allia d'abord avec les Vénitiens¹. Ensuite il se ligua contre eux avec tous les princes d'Italie, à qui les progrès de cette république faisaient ombrage². Le pape alla jusqu'à les excommunier; et la paix s'étant faite, après deux ans de guerre et de désolation pour toute l'Italie, il n'y accéda qu'à regret. Sixte IV si tendre pour ses proches, mais naturellement sévère, érigeait à l'égard de toute autre personne son inflexibilité en vertu. Pour soutenir ses guerres fréquentes,

¹ Onuohr. in Sixt. IV. — ² Bzov. ad ann. 1481.

fruit de cette rigidité peut-être extrême, il imposa de nouveaux tributs, augmenta les anciens, rendit vénales les charges anciennes et les nouvelles, qu'il multiplia, disent des critiques chagrins, sans autre besoin que celui de l'argent qu'elles lui procuraient

L'Angleterre, plus tranquille en apparence que l'Italie, ne jouissait que de ce calme dangereux pendant lequel se forment sourdement les orages. Le roi Edouard IV, de la maison d'York, étant mort le 9 d'avril 1483, eut pour successeur son fils aîné, de même nom que lui, âgé de douze ans seulement. De deux frères qu'il avait eus, le duc de Clarence, par une faveur de tyran, avait été condamné, pour des propos séditieux, à être noyé dans un tonneau de vin grec. Ainsi le duc de Gloucester, rejeton le plus pervers de cette race atroce, était le seul qui lui restât pour affermir la couronne sur la tête de son fils : Gloucester, monstre de nature pour l'ame et pour le corps, d'un regard farouche, d'une physionomie sinistre, sans foi, sans conscience, sans respect humain ni divin, sans nulle espèce de sensibilité, tandis qu'il en témoignait le plus, sans égal dans l'art de la fourberie et ne cessant jamais d'avantage qu'au moment d'enfoncer le poignard. Cruel par instinct et par principes, il ne comptait absolument pour rien la vie d'un homme qui lui faisait obstacle. Ce prince exécrationnable immola le roi son neveu et son pupille, après deux mois de règne; et se mit en sa place sous le nom de Richard III. Il fit encore périr un second prince, frère du roi, pour régner tranquille. Au bout de deux ans, il perdit lui-même la couronne et la vie, mais en bataille rangée, fin trop belle pour ce monstre. Tel fut le dernier roi de la race des Plantagenets, qui régnaient en Angleterre depuis plus de trois cents ans. La bataille de Bosworth, où Richard périt, mit pareillement fin à la longue et funeste dissension des branches d'York et de Lancastre. Son vainqueur, Henri Tudor, comte de Richemont, Anglais naturel du pays de Galles, et descendant des Lancastre par les femmes, fut proclamé roi sur le champ de bataille, le 22 d'août 1485, et prit le nom de Henri VII. Il réunit le droit des York à celui des Lancastre, en épousant la princesse Elisabeth, fille du prince Edouard IV.

Louis XI, frappé à soixante ans d'une apoplexie dont il releva, mais après laquelle il ne fit plus que languir, ne conservait de lui-même que ses boutades et ses caprices, ses jalousies, ses défiances, qui augmentaient à mesure qu'il sentait diminuer ses forces. Cependant il eut encore la gloire de réunir à la couronne le duché d'Anjou et le comté de Provence, en conséquence du testament du roi titulaire de Sicile, qui l'avait institué son héritier universel. Peu de temps auparavant, il avait établi les postes sur les grandes routes, à

[An 1
l'occa
lui re
mais,
au ch
et de
Aband
sauvag
toutes
vue de
sible e
tions
son de
des pu
suppo
fonda
reliqu
mis en
La sai
jusque
empre
parvir
une a
une se
person
le roi
de Ma
rien c
avait
roi R
dema
lieu
souil
raco
lade
hum
de si
cont
L
vant
bien
l'ho

l'occasion d'une maladie du dauphin. L'envie de recouvrer sa santé lui redonna des forces pour faire un pèlerinage à Saint-Claude ; mais, sa faiblesse et ses douleurs venant à augmenter, il se retira au château du Plessis près Tours, qu'il fit partout griller de fer, et dont des gardes multipliés rendirent la porte inaccessible. Abandonné dans ce morne réduit à son humeur naturellement sauvage, qu'aigrissaient encore ses douleurs, il donna en spectacle toutes les extravagances et les ridicules auxquels peut réduire la vue de la mort et du déclin de l'autorité. C'était un mélange risible et pitoyable tout ensemble d'expédiens bizarres et de dévotions conçues à sa manière. Des danses de jeunes filles autour de son donjon, des troupes de joueurs de flûte amenés de tous lieux, des prières publiques pour arrêter le vent de bise qui lui était insupportable, des processions multipliées par tout le royaume, des fondations sans nombre, et dans tous les genres imaginables, des reliquaires recueillis jusque dans les pays étrangers : tout était mis en œuvre pour soulager ses douleurs ou satisfaire ses caprices. La sainte ampoule, qui n'était jamais sortie de Reims, fut apportée jusque dans sa chambre, au château du Plessis. En un mot, son empressément à se procurer des reliques fit tant de bruit, qu'il parvint jusqu'aux oreilles du sultan Bajazet, qui lui offrit, par une ambassade pompeuse, toutes celles de Constantinople, avec une somme très considérable d'argent, s'il voulait lui faire livrer la personne du prince Zizim. Mais bien loin d'agréer ces propositions, le roi ne voulut pas même voir les ambassadeurs turcs, les renvoya de Marseille où ils avaient abordé, et fit dire au sultan qu'il n'avait rien de commun avec l'ennemi capital du christianisme¹. Déjà il avait repoussé d'une manière encore plus dure les ambassadeurs du roi Richard d'Angleterre, qui, après son usurpation, lui envoyait demander son amitié. Il leur fit répondre, sans les voir, qu'au lieu d'amitié, il n'avait que de l'exécration pour un parricide souillé d'un sang auguste et innocent. Quelques auteurs singuliers racontent qu'en donnant ces témoignages de vertu, le roi malade prenait des bains de sang d'enfant pour adoucir l'âcreté des humeurs qui le tourmentaient ; mais comment se persuader, sur de simples allégations, que de pareilles disparates se soient rencontrées dans la tête même de Louis XI ?

Le nom de François de Paule, fondateur des Minimes, était alors vanté parmi toutes les nations chrétiennes². Tous les gens de bien ne l'appelaient pas autrement que le saint homme, ou l'homme de Dieu ; et les cours, où il craignait surtout de se mon-

¹ Comin. l. 6, c. 40. — ² Contin. de Fleury.

trer, le recherchaient avec empressement. Quelque attrait qu'il eût pour l'obscurité, où il n'aspirait qu'à s'ensevelir, l'éclat de ses vertus et le bruit de ses miracles le décelaient partout¹. Ferdinand, roi de Naples, le souverain pontife, tous les cardinaux l'honoraient comme à l'envi. Louis XI, à qui rien n'échappait de ce qui pouvait servir à prolonger ses jours, crut qu'il n'y avait point de meilleur expédient pour cela, que d'attirer de la Calabre le solitaire merveilleux, à qui l'on publiait que le Tout-Puissant ne refusait rien. D'abord il l'invita lui-même, en lui promettant tous les bons offices de sa libéralité pour l'établissement des minimes en France. Il le fit ensuite presser par le roi de Naples, son souverain; et le saint homme se montrant peu jaloux de plaire aux princes, Louis eut recours au souverain pontife. Il était alors de bonne intelligence avec Sixte IV, pour avoir mis en liberté, à la prière du légat Julien, neveu du pape, le cardinal de Balue, qu'il retenait depuis long-temps en prison pour crime d'état. Sixte expédia deux brefs à François de Paule, à l'effet de l'engager et de l'obliger même, sous peine d'excommunication, à se rendre sans délai auprès du roi de France, et à s'intéresser pour la prolongation de ses jours. François partit avec le maître d'hôtel du prince, qui l'était venu chercher (1482).

L'arrivée du saint fit tant de plaisir au roi, qu'il donna une bourse de dix mille écus à celui qui lui en apporta la nouvelle. Quand il le sut non loin de la Touraine, il demanda au dauphin, qu'il tenait comme exilé de la cour au château d'Amboise, de l'aller recevoir avec toutes les marques possibles d'honneur et de respect. Mais quand le saint approcha du Plessis, le roi, qui était allé au devant de lui, accompagné de toute sa cour, le reçut, selon les expressions de Comines, comme si ç'eût été le pape. Il se prosterna devant lui, en le conjurant de lui servir de protecteur auprès de Dieu, le fit loger dans l'enceinte du château, et chargea deux de ses principaux officiers de veiller à ce que rien ne lui manquât de tout ce qui pourrait lui plaire, et de traiter de même les religieux qui l'avaient suivi dans son voyage. Il leur fit bâtir ensuite un couvent dans son parc, et un autre à Amboise. Le saint allait souvent entretenir le roi, mais des affaires de l'éternité, et non pas de la prolongation d'une vie fragile, dont le terme, lui disait-il, était marqué pour lui comme pour le dernier de ses sujets, dans l'arrêt immuable auquel il n'était plus question que de se soumettre. Il parlait, dit Comines qui fut presque toujours présent, il parlait, quoique sans aucune teinture des lettres, avec tant de force et de noblesse, que tout le monde disait n'avoir jamais vu

¹ Comin. l. 6, c. 8.

[An 1185]
 homme
 Esprit
 positif
 qui en
 confia
 mort
 seigne
 l'égaré
 sans n
 bon h
 Ces co
 de son
 extérie
 ne s'en
 saint
 plutôt
 le plu
 terribl
 mois.
 » que
 » soy
 faveur
 jours
 çois de
 Le
 le dau
 d'instr
 condu
 blessé
 avait
 règne
 lui ré
 trées
 des c
 donn
 affair
 tit, s
 dang
 nom
 ordre
 jama
 pend
 mens

homme vivant par la bouche duquel il parût mieux que le Saint-Esprit s'énonçât. Ce qui le prouve invinciblement, ce sont les dispositions chrétiennes et la résignation qu'il fit prendre à un prince qui en était aussi éloigné d'abord. Ce prince difficile témoigna une confiance et une amitié constantes à celui qui ne lui parlait que de mort et d'éternité, lui qui ne pensait qu'à vivre. Les princes et les seigneurs les plus estimables partagèrent les sentimens du roi à l'égard du saint : ce qui n'empêcha point que la foule des courtisans ne se moquât de sa simplicité, et ne l'appelât si souvent le bon homme, que le nom en est resté long-temps à ses disciples. Ces courtisans le tournaient en ridicule, à cause de la singularité de son habit, de ses cheveux qu'il ne coupa jamais, de tout son extérieur plus que négligé. Jacques Coquetier, médecin du roi, ne s'en tint pas à la dérision : il suggéra au prince de tenter le saint du côté de l'intérêt, afin de lui faire perdre son estime, ou plutôt sa confiance, qu'il voulait avoir tout entière. Ce médecin, le plus avide et le plus insolent qui fût jamais, traitait ce maître terrible comme un esclave, et en recevait dix mille écus par mois. « Je sais bien, lui disait-il souvent, que vous me chasserez quelque jour, comme vous en avez chassé tant d'autres; mais soyez sûr que vous mourrez huit jours après. » Il se maintint en faveur jusqu'à la mort du prince, par cette crainte qu'il sut toujours lui imprimer, sans pouvoir toutefois exclure saint François de Paule.

Le roi, se sentant plus affaibli de jour en jour, fit venir d'Amboise le dauphin son fils. Il lui avait donné l'année précédente une suite d'instructions, dont la meilleure était de ne pas l'imiter dans la conduite pleine de sécheresse qu'il avait tenue à l'égard de la noblesse et des princes du sang, et dans l'imposition des tailles qu'il avait portées de dix-sept cent mille livres, où elles étaient sous le règne précédent, jusqu'à quatre millions sept cent mille livres. Il lui répéta ces instructions, et ordonna qu'elles fussent enregistrées au parlement de Bourgogne qu'il avait créé, et à la chambre des comptes de Paris. C'est presque la seule attention qu'il ait donnée à l'éducation de ce prince qu'il ne pensait qu'à éloigner des affaires. Comme il eut après cela une troisième rechute, on l'avertit, sans beaucoup de ménagement, qu'il était dans le plus grand danger. Il envoya le chancelier porter les sceaux au dauphin, qu'il nomma roi, exhorta chacun à lui être fidèle, et donna différens ordres, avec autant de sens et de présence d'esprit qu'il en avait jamais montré. On ne l'entendit plus se plaindre de ses douleurs, pendant quelques jours qu'il vécut encore; il reçut tous les sacremens avec beaucoup de piété, ne cessant d'implorer le secours de

la Sainte Vierge, à laquelle il demanda particulièrement de ne mourir qu'un samedi. Il mourut en effet le samedi 30 du mois d'août 1483, dans la soixantième année de son âge, de son règne la vingt-troisième. Son corps fut porté, selon ses ordres, à Notre-Dame de Cléry près Orléans, qu'il avait fondée. Il eut tellement à cœur de reposer dans cette église, qu'il obtint du pape une bulle d'excommunication contre ceux qui en feraient transporter son corps. Il avait réglé lui-même les cérémonies de ses funérailles, et fut obéi aussi ponctuellement qu'il l'avait été pendant sa vie. Charles VIII, son fils unique, lui succéda comme il entra dans sa majorité, selon le règlement de Charles V, c'est-à-dire dans sa quatorzième année.

La vie de Louis XI est un tissu d'incohérences et de contradictions qui font de son caractère un problème inexplicable. Il prit toutes les formes, sans en avoir une à lui, si ce n'est cette bigarrure même, et la constance dans les variations de sa bizarrerie. Bassesse et fierté, étourderie et vue sûre, vice et vertu, il donna dans toutes les extrémités, et ne s'arrêta jamais au juste milieu. Génie profond et vif, fécond en expédients, d'une souplesse incomparable dans la politique, versé même dans les lettres dont il procura l'avancement, en augmentant beaucoup la bibliothèque royale, commencée par Charles V à Fontainebleau, et transportée au Louvre par Charles VI; très-brave, quoiqu'il aimât peu la guerre; capitaine et soldat, comme il le fit voir étant dauphin; vigilant, infatigable, pourvoyant à tout, ami de la justice, qu'il faisait rendre aux particuliers avec une rigueur exemplaire, doué en un mot de presque toutes les qualités qui font les grands rois et les grands hommes : un esprit faux et un cœur serré firent de lui un mauvais sujet et un mauvais roi, un mauvais fils et un mauvais père, un mauvais maître et un mauvais ami, un mauvais citoyen et un mauvais chrétien. Mauvais fils et mauvais sujet : sa vie, avant de régner, ne fut qu'une suite continuelle de cabales et de factions. Mauvais père, il tenait son fils éloigné de sa présence, et comme emprisonné dans le château d'Amboise. Mauvais roi, il tripla les impôts, et fit périr, à ce qu'on prétend¹, plus de quatre mille personnes, la plupart sans forme de procès, et plusieurs en les précipitant au moyen d'une bascule sur des roues armées de tranchans. Il réduisait l'art de régner à l'art de dissimuler. Mauvais maître, le moindre soupçon, un simple caprice décidait du sort de ses serviteurs les plus affectionnés. Enfin mauvais citoyen et mauvais chrétien tout ensemble, puisque la foi ne sépare pas ces

¹ Mézerai, Abrégé, chronol. t. III, vie de Louis XI.

[An 14
deux c
bla se
tration
eut lie
d'une l
ment l
plus m
produc
que c'e
Le p
dans la
son po
intacte
cation
plutôt
Melchi
la meil
de ses
pas ren
de ses
la prot
ses pro
ses bul
qu'il a
encore
jamais
portem
Rome,
du Tik
mortal
ples de
tuent l
Jean
nal de
évêque
le ving
parole
Elles e
ce qu'
si peu
femme
brigue
sur la

deux choses; il en usait avec Dieu comme avec ses voisins; il sembla se flatter de lui donner pareillement le change par des démonstrations auxquelles le cœur n'avait point de part. Si, comme on eut lieu de le présumer, le thaumaturge de Calabre obtint la grâce d'une bonne mort à un pareil pénitent, ce ne fut pas là certainement le moindre de ses miracles. Louis XI est regardé comme le plus méchant des rois de sa race, peu féconde, à la vérité, en productions de ce genre. François I^{er} disait de ce prince absolu que c'était lui qui avait mis les rois de France hors de tutelle.

Le pape Sixte IV mourut un an après Louis XI, le 13 d'août 1484, dans la soixante-onzième année de son âge, et la quatorzième de son pontificat. Ce pontife avait beaucoup de vertus, des mœurs intactes, une science extraordinaire, le talent des affaires, de l'application au travail, l'ame noble et généreuse; mais un seul défaut ou plutôt un faible, si malséant à ces augustes pontifes selon l'ordre de Melchisédec, qui n'admet ni généalogie, ni parens, lui fit manquer la meilleure partie du bien qu'il aurait pu faire, et ternit le reste de ses œuvres. On peut dire de ce pape, surtout, que, s'il ne s'est pas rendu irréprochable, c'est pour avoir été dominé par l'amour de ses proches. Cependant son ardeur pour le progrès des lettres, la protection et les libéralités dont il honora les hommes lettrés, ses propres ouvrages de philosophie et de théologie, sans compter ses bulles savantes et nombreuses, les monumens sans nombre qu'il a laissés pour l'embellissement et l'utilité de Rome, pleine encore aujourd'hui de ses inscriptions et de ses titres, rendent à jamais son nom mémorable. On a dit que, des seules pierres qui portent son nom dans les bâtimens superbes qu'il multiplia dans Rome, on pourrait construire un vaste édifice. Le magnifique pont du Tibre se nomme encore le pont de Sixte. Pour arriver à l'immortalité du second ordre, il faut, après avoir transmis aux peuples des jouissances durables bien mériter des arts qui en perpétuent le souvenir.

Jean-Baptiste Cibo, noble Génois, d'extraction grecque, cardinal de Sainte-Cécile, dit cardinal de Melfe, parce qu'il en avait été évêque, fut élu pour succéder à Sixte, seize jours après sa mort, le vingt-neuvième d'août, et prit le nom d'Innocent VIII avec ces paroles du psaume pour devise : *J'ai marché dans mon innocence*. Elles exprimaient sans doute ce qu'il voulait être, mais non pas ce qu'il avait été. Sa vie, avant la réception des saints ordres, fut si peu réglée, qu'il eut, dit-on, jusqu'à sept enfans de différentes femmes. Il se pratiqua aussi, dans le conclave où il fut élu, des brigues et des manœuvres qui firent courir des bruits très-fâcheux sur la canonicité de son élection. C'était un grand et bel homme,

qui conservait toute la fraîcheur de la jeunesse à l'âge de cinquante-un ans où il parvint au pontificat, d'une douceur et d'une bonté d'ame qui le rendaient cher à tous ceux qui l'approchaient. Les historiens de son temps disent de lui beaucoup de bien¹. Il était naturellement enclin à l'épargne; mais il surmonta jusqu'aux vices de nature, en faveur des pauvres et des affligés, qui ne s'aperçurent jamais que de la sensibilité généreuse de son cœur. Comme son naturel un peu mou lui faisait aimer singulièrement la paix et la concorde, il n'eut rien de plus pressé qu'd'y exhorter les princes, en leur annonçant son exaltation, et en recevant leurs félicitations à ce sujet. Il se proposait, comme ses prédécesseurs, de les réunir contre l'ennemi commun de la religion; et pour leur donner l'exemple, il commença par terminer la guerre de Sixte IV avec les Vénitiens, fit cesser toute hostilité, et leva les censures.

L'année qui précéda l'élection du pape Innocent donna un habitant de plus à la Jérusalem céleste. A Wilna, capitale de Lithuanie, le quatrième jour de mars, saint Casimir, fils de Casimir IV, roi de Pologne, mourut consumé de langueur ou de pénitence dans sa vingt-quatrième année. Prince d'une piété angélique, et si chaste que, les médecins lui répondant de sa guérison s'il voulait prendre une femme, il aima mieux mourir que de manquer à la résolution qu'il avait prise de demeurer vierge. Ce trait seul peut suffire pour constater toute la sainteté de ce martyr nouveau: quand il est une vertu portée à ce point d'héroïsme, toutes les autres en sont presque toujours inséparables. Le ciel ne laissa point que d'y ajouter le sceau des miracles et en particulier celui de la résurrection d'une fille enlevée dans l'âge d'innocence, digne objet de protection pour un martyr de la virginité. Il existe un ouvrage entier rempli de la relation des miracles qui dans la suite l'ont fait mettre au nombre des saints par le pape Léon X².

D'un autre côté, une vierge portugaise de naissance illustre, nommée Béatrix de Sylva, établit à Tolède une congrégation de religieuses en l'honneur de la conception de Marie, qui intéressait si vivement alors le zèle des ames pieuses. Cet institut, quelques années après, fut confirmé par le pape Innocent VIII, qui le rangea sous la règle de Citeaux et l'obéissance des ordinaires, en lui conservant néanmoins son titre de la Conception et son habit primitif. Il consistait en une tunique et un scapulaire de couleur blanche, avec un manteau bleu céleste. Après la mort de la fondatrice, ses religieuses prirent la règle de sainte Claire, toujours

¹ Onuphr. in Inn. VIII. — ² Bolland. ad. 4 Mart.

[An 1485]
 sous le
 retira
 aux fra
 Il n'
 pague
 saire d
 forme
 Les gra
 à ses p
 de ren
 de régl
 d'empê
 non pa
 grossis
 ces ren
 long-te
 moyen
 vrai, t
 préten
 Cepen
 mains
 gosse,
 beauco
 toute l
 vait att
 coutun
 devant
 avant
 bres, y
 du lieu
 de plus
 place (
 que ren
 sa bou
 pompe
 en hai
 l'année
 opérés
 quées t
 teté : a
 prière

⁴ Mari

sous le titre et l'habit de la Conception. Enfin le pape Jules II les retira de l'observance de Cîteaux, pour commettre leur direction aux franciscains réformés.

Il n'y avait que cinq ans que l'inquisition avait été mise en Espagne sur le pied qu'on a vu en 1480, et déjà sa rigueur, nécessaire dans les circonstances qui l'avaient fait établir, jointe à la forme insolite de ses jugemens, excitait de vives réclamations. Les grands se réunirent au peuple pour donner plus d'autorité à ses plaintes. Les états d'Aragon demandèrent au roi Ferdinand de remédier à une manière de procéder qu'ils qualifiaient d'abus, de régler le tribunal de l'inquisition sur les autres tribunaux, et d'empêcher des confiscations, qui faisaient soupçonner l'intégrité, non pas de ceux qui les ordonnaient, mais du prince dont elles grossissaient le fisc. On ne voit pas que Ferdinand ait eu égard à ces remontrances. Le zèle pour la conservation de la foi, bien long-temps encore après ce prince, ferma les yeux sur ce que les moyens employés à la conserver avaient d'extraordinaire; s'il est vrai, toutefois, que ces moyens fussent aussi irréguliers que l'ont prétendu des hommes intéressés à calomnier l'inquisition

Cependant il en coûta la vie à l'un des inquisiteurs. Mais entre les mains de Dieu, tout sert au bonheur des élus. Un chanoine de Saragosse, nommé Pierre d'Arbuesa, respectable par sa naissance et beaucoup plus encore par sa piété, exerçait l'office d'inquisiteur avec toute l'équité, le désintéressement et la circonspection qu'on pouvait attendre d'un homme canonisé par la voix publique. Il avait coutume de passer chaque jour en prière un temps considérable devant le grand autel de la cathédrale, où il restait souvent bien avant dans la nuit. Une troupe de scélérats, à la faveur des ténèbres, y entrèrent après lui; et sans nul respect pour la sainteté du lieu, l'assallirent, comme autant de bêtes féroces, le percèrent de plusieurs coups de poignards et le laissèrent demi-mort sur la place (1485). Il vécut encore deux jours, pendant lesquels il ne fit que remercier Dieu, sans qu'un seul mot de plainte s'échappât de sa bouche. Les citoyens touchés l'enterrèrent avec beaucoup de pompe et de vénération au lieu même où il avait été mis à mort en haine de la foi. On dit que tous ses assassins périrent dans l'année par divers accidens. On raconte aussi quelques prodiges opérés à son tombeau; mais les vertus éminentes qu'il avait pratiquées toute sa vie sont des preuves plus incontestables de sa sainteté: aussi le pape Paul III l'a-t-il canonisé dans la suite, à la prière de l'empereur Charles-Quint ¹

¹ Marian. l. 25, c. 8. Blane. in Ferd. II.

Au moyen de l'inquisition, qui empêchait les mahométans et les juifs de paraître, ou du moins de faire corps dans les terres de Ferdinand, ce prince écartait les trames et les factions, et faisait concourir tous les membres de l'état au bien général, quelles que fussent leurs dispositions secrètes. Donnant ainsi au gouvernement toute la vigueur et la souplesse que les mœurs du temps comportaient, il se mettait en état d'exécuter au moins en partie les grands desseins que lui suggérait son zèle ou son ambition. Deux grandes œuvres devaient signaler son règne : la découverte du Nouveau-Monde, et la réduction des Maures.

Déjà les progrès des flottes portugaises l'avaient piqué d'émulation. Sous la conduite du noble Vénitien Jean Cano, elles avaient découvert en 1484, par-delà l'équateur, le royaume de Congo en Afrique. Le peuple de ce pays, naturellement affable, donna de grandes marques de bienveillance aux Portugais, se lia d'amitié avec eux, et observa curieusement leurs pratiques de religion. Insensiblement il y prit tant de goût, que le roi et toute sa cour embrassèrent le christianisme ¹. Quand les Portugais repartirent pour l'Europe, ce prince leur confia, sous la conduite d'un Africain déjà converti, nommé Zacuta, plusieurs jeunes gens qui appartenaient aux familles les plus considérables : il pria le roi de Portugal de les faire purifier dans le bain du salut, de ne leur rien laisser ignorer de la doctrine céleste, et de les renvoyer ensuite au Congo avec quelques ministres du Dieu tout-puissant, afin de communiquer les mêmes avantages au reste de la nation. Le roi Jean II, que son équité et toutes les qualités dignes du trône ont fait surnommer le Parfait, qui ne s'illustra pas moins par son zèle pour la propagation de l'Évangile, auquel il eut la gloire d'ouvrir la porte du Nouveau-Monde : ce prince religieux et magnanime fit alliance avec le roi de Congo, tint Zacuta sur les fonts de baptême, fit instruire et baptiser la jeunesse qu'il conduisait, puis les renvoya dans leur patrie avec des missionnaires capables d'étendre et de perfectionner de si heureux commencemens. Dans la suite, les barbares voisins du Congo s'emparèrent de cet état, après y avoir commis des ravages affreux, et réduisirent le roi à se réfugier dans une île sauvage. Il demanda du secours au roi de Portugal, qui prit généreusement sa défense, et le rétablit sur son trône. L'Africain, par reconnaissance, offrit de se rendre vassal du Portugais, qui, luttant de générosité, refusa cet hommage. C'est ainsi que le Portugal a rendu le Congo chrétien, non pas en exterminant les idolâtres, mais en leur donnant l'exem-

¹ Parro. l. 3, c. 5. Maff. rer. ind. lib. 1.

ple de la modération évangélique, et en les traitant comme des frères. Cano, quelque temps après, découvrit encore le promontoire le plus méridional de l'Afrique, nommé d'abord le cap des Tourmentes, et aujourd'hui le cap de Bonne-Espérance.

Avant de tourner ses vues sur ces conquêtes ou découvertes lointaines, Ferdinand crut devoir se mettre à l'abri de toute inquiétude à l'égard des rois mahométans qui partageaient encore l'Espagne : avant même de tenter une seconde entreprise, il lui fallut affermir sur sa tête, ou sur celle d'Isabelle son épouse, la couronne de Castille, à laquelle cette princesse était parvenue d'une manière fort extraordinaire. Le dernier roi de Castille et de Léon, Henri IV, dit l'impuissant, mari dissolu d'une femme débauchée, avait eu de cette reine du sang de Portugal, nommée Jeanne, une fille du même nom, qu'il fit reconnaître pour son héritière aussitôt après sa naissance, et qu'il déclara telle encore avant de mourir. Elle fut néanmoins privée de la couronne, comme n'étant pas fille de Henri, qu'on prétendait réduit à l'impuissance d'avoir des enfans par suite des débordemens excessifs de sa jeunesse. Isabelle, sœur du roi, fut mise à sa place. Un procès aussi étrange, et dont l'objet était une couronne, causa des troubles, des factions intestines, et des guerres avec le Portugal : les bonnes qualités d'Isabelle et l'habileté de Ferdinand triomphèrent enfin.

Quand ils furent tranquilles de ce côté-là, ils tournèrent leurs vues sur les Maures, qui leur fournirent bientôt une occasion favorable d'entrer en action. Albohacen, roi de Grenade, ayant répudié sa femme dont il avait des enfans, pour épouser une chrétienne renégate, voulut, par le conseil de cette marâtre, faire mourir ces princes. Boabdil, qui était l'aîné, se sauva de Grenade à Guadix avec la reine sa mère, et ils intéressèrent à leur défense non-seulement les chefs du canton, mais tous les grands du royaume, indignés de la barbarie d'Albohacen. Comme ce père dénaturé était absent de Grenade, ils y firent venir Boabdil et le proclamèrent roi, ce qui engagea les Maures dans une guerre civile dont Ferdinand s'empressa de profiter pour les chasser de toute l'Espagne. Le jeune roi eut vent de ce projet; et sans dissimuler, ni rien ménager, enflé de son premier succès, il se crut en état de résister à son père et aux chrétiens tout ensemble, et entra suivi d'une armée sur les terres de Castille. Il fut battu à plate couture, fait prisonnier (1483); et de l'excès de la présomption, passant tout à coup à un lâche abatement, il offrit à Ferdinand et à Isabelle l'hommage perpétuel de la couronne de Grenade, un tribut annuel de douze mille ducats, et

telle somme d'argent comptant qu'ils voudraient prescrire. Ces propositions furent acceptées en y ajoutant qu'il fournirait encore chaque année trois cents esclaves, et qu'on le soutiendrait sur son trône ¹.

Autant les Maures avaient jusque-là montré de chaleur pour les intérêts de Boabdil, autant la honte de ce traité aliéna leurs esprits. Quinze gouverneurs de place protestèrent solennellement de la nullité de ces conventions. On quittait par troupes le parti du jeune roi, pour aller grossir celui de son oncle Zagal, qui avait acquis l'estime de toute la nation avec le surnom de Brave, et qui feignait de tenir pour le vieux roi son frère. Le mécontentement et la défection allèrent si loin, que Boabdil, ne se croyant plus en sûreté dans Grenade, se retira d'abord à Almería, d'où, après des périls plus pressans encore, il alla se jeter entre les bras des Castillans. Digne frère du barbare Albohacen, Zagal, étant entré dans Grenade après la fuite de son neveu, fit mourir le vieux roi pour régner en sa place; et afin de s'assurer la couronne, il intrigua pour faire éprouver le même sort à Boabdil, au milieu d'Almería. Mais ces atrocités le rendirent aussi odieux qu'Alboihacen, et regagnèrent à Boabdil une quantité de partisans qui revinrent en foule grossir sa faction.

Par leur moyen, et avec les secours puissans que ne manquèrent pas de lui fournir Ferdinand et Isabelle, il se rendit pour la seconde fois maître de Grenade. Cependant la faction opposée occupait encore une grande partie du royaume et de ses meilleures forteresses, en particulier les places importantes d'Almería, de Baça et de Guadix, différente de Cadix en Andalousie. Par une impatience qu'explique sa jeunesse, il pressa Ferdinand de réduire ces places, en lui promettant de lui livrer la ville de Grenade, trente jours après qu'il les aurait soumises. Ambition insensée, dont la précipitation le rendait autant esclave que vassal, et le faisait aller au devant des entraves qu'on ne cherchait qu'à lui imposer. A la faveur de ces divisions des infidèles, déjà les Castillans, par cinq ou six batailles, avaient épuisé de sang et d'argent l'état de Grenade, et en avaient conquis une infinité de places.

L'an 1486 ², l'université de Paris donna une preuve de la constance de son zèle pour la conservation de la saine doctrine. Un licencié en théologie, nommé Jean Laillier, avait avancé dans les exercices publics une suite de propositions qui ressemblaient l'impie du viclérisme. Elles attaquaient principalement la primauté du siège apostolique, l'autorité de l'Eglise et des évêques, la lo-

¹ Surit. l. 20, Marian. l. 25. — ² D'Argente. Collec. ad ann. 1484. p. 308.

du jeûne, le culte rendu aux saints, les indulgences et la contenance cléricale. Le ton de dogmatiseur, c'est-à-dire l'insolence, la fade ironie, le défaut de pudeur, renchérisaient encore sur le fond des choses. La faculté de théologie censura ces propositions, obligea Laillier à les rétracter publiquement, et arrêta qu'il ne serait point admis au doctorat. Il eut recours au parlement, qui renvoya l'affaire à l'évêque pour être instruite et jugée, conjointement avec l'inquisiteur et quatre docteurs députés de la faculté. Les officiers du prélat engagèrent d'abord Laillier à rétracter expressément chacune de ses propositions en présence du peuple, parce qu'elles avaient été prêchées en plusieurs endroits, au grand scandale des fidèles. Aussitôt après il reçut de l'évêque l'absolution de toutes les censures qu'il avait encourues. Survint ensuite un jugement sommaire, par lequel le prélat, sans avoir consulté les assesseurs qu'on lui avait donnés, rétablit le coupable dans ses fonctions, honneurs et dignités, lui rendit le droit d'être promu au degré qu'il souhaitait, et leva toute note d'infamie.

La faculté mécontente continua à lui refuser le bonnet, et comme l'évêque voulait la contraindre, elle interjeta un acte d'appel à qui il appartenait. Là-dessus le pape Innocent se saisit de l'affaire, loua par une bulle authentique le zèle des docteurs, défendit d'admettre Laillier au doctorat, et cassa la sentence de l'évêque de Paris. Le pontife voulut au contraire qu'on arrêât l'accusé, et qu'il fût détenu dans les prisons jusqu'à ce que l'archevêque de Sens et l'évêque de Meaux, auxquels il commettait la poursuite de cette affaire, eussent pris toutes les mesures convenables pour s'assurer de la foi d'un novateur si précipitamment absous. On n'ignorait point à Rome avec quelle facilité ces sortes de dogmatiseurs changeaient de langage sans changer de sentiment.

Vers le même temps, un concile tenu à Lambeth en Angleterre, et présidé par l'archevêque de Cantorbéry, condamna, pour des erreurs à peu près semblables, Renaud Péacock, évêque de Chester¹. Telle est, nonobstant la distance des lieux, l'uniformité de la doctrine et de la marche de l'Église. Les livres de Péacock, dont les copies s'étaient déjà répandues en grand nombre, furent brûlés sous ses yeux; et malgré ses rétractations, il fut déposé de l'épiscopat, puis renfermé dans un monastère, où peu après il mourut de chagrin. Il eut pour disciple le carme Jean Milverton, professeur d'Oxford, qui, ayant été excommunié par l'évêque de Londres, s'enfuit à Rome, où le pape, sans aucun égard à ses rétractations et à ses défenses, le fit mettre en prison et l'y retint pendant trois ans. La bonne foi ne saurait avoir lieu, quand on

¹ Conc. t. xiii, p. 1466

s'élève contre des points de doctrine qui font évidemment partie de l'enseignement commun de l'Eglise; et les rétractations qui viennent ensuite sont raisonnablement soupçonnées du même vice que la première prédication de l'erreur. L'archevêque de Cantorbéry était alors Thomas Bouchier, cardinal du titre de Saint-Cyriaque, celui de tous les évêques de l'Eglise britannique qui a le plus long-temps exercé l'épiscopat, savoir cinquante-un ans, à compter depuis sa première consécration pour le siège de Wigorgne; et parmi les archevêques de Cantorbéry dont il a tenu le siège trente-cinq ans, celui qui l'a occupé plus long-temps qu'aucun de ses prédécesseurs, à compter de huit cents ans avant lui. Le roi, de son côté, obtint une bulle d'Innocent VIII, pour mettre en Angleterre des bornes aux privilèges des asiles. Bien des évêques murmurèrent; mais le souverain pontife, sage interprète des sentimens de l'Eglise, ne regarda point comme une prérogative de la religion ce qui ne servait qu'à fomenter le crime.

A Paris, la faculté de théologie flétrit encore douze propositions, plutôt extravagantes qu'hérétiques, prêchées par Jean Marchand, franciscain, touchant les prérogatives de saint François. La première portait que Lucifer, prince des anges, ayant été chassé du ciel pour son orgueil, sa place avait été réservée à saint François seul, comme à celui de tous les saints qui avait été le plus humble. Tous les ans, portait la onzième, saint François descend le jour de sa fête dans le purgatoire, en délivre tous les religieux et religieuses de son ordre, tous ceux et celles qui portent son habit, et les emmène au ciel, comme l'ame de Jésus-Christ est descendue aux enfers, pour emmener avec elle les ames des patriarches. Cet illuminé faisait plusieurs autres comparaisons semblables, et plus malsonnantes encore entre Jésus-Christ et saint François, qu'il trouvait ressemblans l'un à l'autre en quarante manières. Il allait jusqu'à appeler ce saint un second Christ, un second Fils de Dieu. Mais c'était principalement sur le chapitre des stigmates qu'il donnait carrière à son imagination et à ses délires.

Déjà cette faveur, toute céleste de sa nature, et des plus extraordinaires dans l'ordre même des choses surnaturelles, était devenue un objet de rivalité et d'altercations entre les religieux de saint Dominique et ceux de saint François. Les dominicains prétendaient que sainte Catherine de Sienne, religieuse de leur ordre, avait reçu les stigmates aussi bien que saint François d'Assise; et les franciscains voulaient que cette prérogative n'eût été accordée qu'à leur patriarche. Ceux-ci prévirent tellement en leur faveur le pape Sixte IV, qui avait été cordelier, qu'il défendit,

sous pei
adouc
mais l'a
Fut il d
Dieu, o
petitess
se reche
en appa
du nom
supplém
tre dans
quemen
Marcha
ses prop
seul art

Une
donner
nimadv
la Mira
fance,
ces, ta
cents p
chaldée
tière et
teurs e
d'hérés
Innoce
avait tr
dit, so
ter l'au
hérétic
parlan
religio
et des
les rou
sacrifi
imagi
Ma
vresse
gue e
catho
des e
sière

sous peine de censure, de peindre la sainte avec les stigmates. Il adoucit néanmoins son décret dans la suite, et leva les censures; mais l'amertume de cette étrange émulation ne diminua point. Fut-il donc jamais possible de se persuader que c'est honorer Dieu, ou les amis de Dieu, que de leur prêter nos passions et nos petitesse, en disputant pour eux de la préséance? Mais l'homme se recherche lui-même jusque dans les choses les plus étrangères en apparence à ses vues. On se pare des dignités de son maître, du nom de ses pères et de la sainteté de son patron : misérables supplémens à la pénurie personnelle, qu'ils ne servent qu'à mettre dans un plus grand jour. Peu occupé de ces réflexions, et uniquement de la gloire mal entendue de son saint fondateur, Jean Marchand ne tarissait point sur le privilège des stigmates : parmi ses propositions condamnées, il en est plus de la moitié sur ce seul article.

Une tête bien différemment organisée ne laissa point que de donner dans des écarts qui lui attirèrent dans le même temps l'animadversion du saint siège. Jean Pic, prince de Concorde et de la Mirandole, prodige de génie et d'érudition presque dans l'enfance, soutint à Rome des thèses publiques sur toutes les sciences, tant sacrées que profanes. Elles contenaient jusqu'à neuf cents propositions, extraites des auteurs latins, grecs, hébreux, chaldéens, et il les soutint en homme consommé dans chaque matière et dans chaque idiome. Elles lui firent beaucoup d'admirateurs et beaucoup d'envieux. Quelques-unes ayant été taxées d'hérésie, la célébrité du personnage attira l'attention du pape Innocent, qui les fit examiner avec soin (1487). On jugea qu'il y avait treize propositions répréhensibles : sur quoi le pape défendit, sous peine d'excommunication, la lecture des thèses, et fit citer l'auteur à son tribunal. Le prince de la Mirandole, sans être hérétique, méritait cette espèce de flétrissure. Il employait, en parlant de nos mystères et des points les plus délicats de notre religion, des expressions neuves, inconnues aux saints docteurs, et dès-lors raisonnablement suspectes. Tant il importe de suivre les routes battues, dans la carrière des sciences religieuses, et de sacrifier aux usages de la sainte antiquité toutes les saillies d'une imagination brillante, toute prétention au bel esprit.

Mais Pic était alors emporté par le feu de la jeunesse et l'ivresse de l'admiration publique. Il fit en dix-sept nuits une longue et savante apologie, dans laquelle il justifia parfaitement sa catholicité personnelle, en déterminant le sens qu'il attachait à des expressions équivoques : il confondit même l'ignorance grossière de quelques-uns de ses censeurs; mais il restait toujours un

louche sur ses propositions, telles qu'elles étaient énoncées dans ses thèses. Quelques années après, il se soumit avec toute la simplicité de l'Évangile au jugement du siège apostolique, et le souverain pontife lui donna un bref d'absolution, qui constate la pureté de sa foi de la manière la plus authentique. Pendant le reste de sa vie, qui fut fort courte, cet homme rare, entièrement corrigé de cet esprit de dispute qui l'avait animé dans sa première jeunesse, ne s'appliqua qu'à l'étude des Livres saints, et à combattre dans ses écrits les ennemis de la religion. Trois ans avant sa mort, il renonça à sa principauté, et se retira dans une maison de campagne, où il se livra tout entier aux exercices de la piété, de la pénitence et de la charité envers les malheureux. La sensibilité de son ame égalait la beauté de son génie. Il avait pris la résolution de distribuer le reste de ses biens aux pauvres, et d'aller, muni du crucifix seul, prêcher la pénitence dans les villes et les campagnes, quand il mourut à Florence, l'an 1494, âgé de trente-deux à trente-trois ans. Il voulut finir ses jours avec l'habit des dominicains, pour qui il avait toujours eu beaucoup d'affection.

En même temps qu'Innocent VIII condamnait des thèses et des propositions peu exactes, il poursuivait avec chaleur un autre genre d'affaire qu'il croyait sans doute ne pas moins intéresser la religion. Le prince Zizim, frère du sultan Bajazet, demeurait toujours en France entre les mains des chevaliers de Rhodes, qui le gardaient dans la commanderie de Bourg-Neuf, sur les confins de la Marche et du Poitou. Innocent, suivant l'exemple de ses prédécesseurs et les mœurs de son temps, témoignait beaucoup d'ardeur pour réprimer les Turcs. Il se persuada que le prince Zizim lui serait d'un grand usage pour cet effet, et le demanda au grand-maître de Rhodes. Le roi de Hongrie, celui de Naples, le sultan d'Égypte qui proposait d'agir de concert avec les chrétiens, faisaient aussi tous leurs efforts pour avoir cet illustre infortuné à leur disposition. Le pape l'emporta, et Zizim partit pour Rome, sous la conduite du grand-maréchal de l'ordre, après que le roi de France, dans les terres duquel il était, y eut donné son agrément, sous la condition que le prince turc serait gardé par les chevaliers de Rhodes, et qu'on ne pourrait disposer de lui sans le consentement du roi, à peine de dix mille livres d'or (1488). Quelques jours après son arrivée, le pape donna au grand-maître le chapeau de cardinal, avec la qualité de légat du saint siège dans toute l'Asie. Ainsi on vit le sauveur de Rhodes, grand-maître et cardinal tout ensemble, figurer en prélat aussi bien qu'en héros. Le pape lui abandonna aussi le droit de pourvoir, sans nulle exception ni réserve, à tous les bénéfices de l'ordre, même à ceux qui vaueraient

en cour
furent
même

revenus

Le su
tirer de
pour pr
le jeun
devait
tenta d
nommé
pontific
il s'ouv
le gran
cieuses
haute
emplois
nocent
cution
eut à p
délits d
fortune
qu'au t
plices,
pirer d
à plus
quarti

Il m
après
ambas
les pl
cour
dienc
les re
Ils ét
l'Orie
quar
Zizin
reille
man
malg

en cour de Rome. Les ordres du Saint-Sépulcre et de Saint-Lazare furent encore réunis à celui de Saint-Jean de Jérusalem, avec même pouvoir pour le grand-maître sur leurs bénéfices et leurs revenus.

Le sultan Bajazet craignait si fort le parti que le pape pouvait tirer de Zizim, qu'il avait envoyé des ambassadeurs en France, pour prier Charles VIII de ne pas l'en laisser sortir; prière à laquelle le jeune monarque crut qu'en sa qualité de roi très-chrétien, il ne devait point avoir égard. Quand le sultan sut son frère à Rome, il tenta de faire empoisonner et Zizim et le pontife. Un scélérat, nommé **Christophe Macrin**, chassé d'un emploi qu'il avait à la cour pontificale, se trouvait alors à Constantinople. Le muphti auquel il s'ouvrit en premier lieu lui procura plusieurs conférences avec le grand seigneur. On le combla de largesses en or, en pierres précieuses, en présens de toute espèce, et on lui fit espérer la plus haute fortune pour récompense de ce qu'il promettait. Il devait empoisonner la fontaine où l'on prenait l'eau pour la boisson d'Innocent et de Zizim, et on le munit du poison le plus propre à l'exécution de son noir dessein. Un grand crime va rarement seul. Macrin eut à peine mis le pied dans Rome qu'il se fit arrêter pour des délits qui n'avaient rien de commun avec celui dont il attendait sa fortune. On le mit à la question, et la douleur lui fit confesser jusqu'au forfait dont on ne lui parlait pas. Comme il avait des complices, dont quelques-uns subirent le supplice ordinaire, afin d'inspirer de la terreur aux autres, il fut conduit par la ville, déchiré à plusieurs reprises avec des tenailles ardentes, puis coupé par quartiers, qui furent exposés à différentes portes de Rome ¹.

Il n'est point de personnage que ne joue la politique. Bajazet, après avoir attenté sans succès à la vie du pape, lui envoya des ambassadeurs pour traiter d'alliance, et le pontife les reçut avec les plus grands honneurs. Tous les cardinaux et les officiers de la cour romaine allèrent au devant d'eux; on leur accorda une audience publique en plein consistoire, et on les traita dans toutes les rencontres comme s'ils eussent été les ministres d'un ami éprouvé. Ils étaient chargés de pierreries inestimables, et de tout ce que l'Orient produit de plus précieux, sans compter une somme de quarante mille écus d'or, destinée à payer la pension du prince Zizim, qu'on pria le pape de tenir en lieu sûr ². Il paraît que pareille somme fut encore touchée les années suivantes: ce qui ne manqua pas de faire murmurer contre Innocent, qu'on accusa, malgré toutes les apparences de son zèle, de ne pas vouloir sincère-

¹ Rayn. an. 1490, n. 5. — ² Ibid. n. 2 et 3.

ment la guerre de Turquie. Il ne laissait pas que de lever cependant les décimes, accordées uniquement pour ce sujet. Peu après, il approuva, dans le mois d'août ou de septembre de l'année 1490, une confrérie nommée de la miséricorde, pour assister les criminels condamnés à mort, et pour avoir soin de leurs funérailles.

Deux ans auparavant, il avait donné une bulle pour réunir à la couronne d'Espagne les grandes maîtrises des ordres de Calatrava, de Saint-Jacques et d'Alcantara; ce qui ne s'effectua dans toutes les formes qu'en l'année 1500. Isabelle et Ferdinand acquéraient par là trois à quatre cent mille ducats de revenu annuel. Ce produit, joint aux décimes levées dans les royaumes de Castille et de Léon, en vertu d'une bulle de la même année, mit le roi en état de consommer la réduction des Maures. Après le grand nombre de villes qu'il leur avait enlevées depuis le commencement de leurs guerres civiles, il prit encore Almería, Guadix et Baça, pour accomplir les conventions particulières qu'il avait faites avec le jeune roi Boabdil. Baça, qui passait pour la plus forte place du royaume de Grenade, fut attaquée avec la plus belle armée que Ferdinand eût encore mise en campagne. Elle ne laissa pas que de soutenir un long siège; mais sa chute (1489) débarrassa Ferdinand de l'ennemi le plus redoutable qui lui restât parmi les Maures. Muley, l'un des frères du feu roi Albohacen, remit avec elle aux rois d'Espagne toutes les autres villes qui le reconnaissaient pour souverain, et on lui assura un établissement proportionné à son rang et à sa naissance. Il prit ensuite le parti de se retirer en Afrique avec trois ou quatre mille Maures des plus riches et des plus illustres de la nation.

Dès que Ferdinand se fut ainsi rendu maître de Guadix et d'Almería, aussi bien que de Baça, il avertit le roi précaire de Grenade qu'ayant exécuté ponctuellement le dernier traité, et contraint en outre le prince Muley de passer le détroit, il était juste qu'il remît, de son côté, la capitale du royaume, comme il l'avait promis; qu'en ce cas, on lui ferait une pension de quatre millions de maravédis, et qu'on lui céderait pour sa demeure tous les lieux du canton nommé le Tau d'Andarax, avec les revenus de cette contrée. Les débris du trône en retiennent encore les charmes. Boabdil, sommé en quelque sorte d'abdiquer la royauté, fit une réponse d'autant moins satisfaisante, qu'il craignait tout de la part des grands, s'il entreprenait de livrer la ville royale. Ferdinand, après avoir encore fait bien des instances et des tentatives inefficaces, se résolut à une rupture ouverte, et à venir assiéger Grenade dans toutes les formes.

Avant d'approcher de la place, il fit pendant l'hiver tous les

préparé
trée du
homme
chevaux
et rava
des gra
capitale
lui-mêm
homme
lui tou
ragon
déjà di
et joig
doue,
leur se
marqu
joindre
Grenad
rendu
consid
furent
ces se
cette e
Castill

Imm
sa tem
le par
avec c
jour e
effet
tossé
siégés
pas d
diren

Il
queli
princ
parfa
famili
son a
à tou

préparatifs que réclamait une expédition aussi importante. A l'entrée du printemps (1491), il envoya le marquis de Villena, grand homme de guerre, avec dix mille hommes d'infanterie et trois mille chevaux, pour ruiner les petites places des environs de Grenade, et ravager les campagnes, afin que le pays fût privé de la récolte des grains, et que les habitans, contraints de se réfugier dans la capitale, en consommassent plus vite les vivres. Le roi marcha lui-même à Grenade avec une armée de près de cinquante mille hommes, dont la cinquième partie était de cavalerie. Il avait avec lui tous les seigneurs et la fleur de la noblesse des royaumes d'Aragon et de Castille, tous épris du désir d'immortaliser leur nom, déjà distingués pour la plupart dans les expéditions précédentes, et joignant l'expérience à la valeur. Gonzalve Fernandez de Cordoue, fils du seigneur d'Aguilar, et surnommé le grand capitaine, leur servait de modèle et d'aiguillon tout ensemble. Après que le marquis de Villena eut rempli sa première mission, il vint rejoindre la grande armée, et tous allèrent camper à une lieue de Grenade, déterminés à ne point lâcher prise, qu'ils ne s'en fussent rendus maîtres. C'est pourquoi l'on fit des retranchemens aussi considérables que si l'on n'eût jamais voulu les quitter. A peine furent-ils achevés, que la reine Isabelle vint aussi avec les princes ses enfans, comme pour faire entendre qu'on attachait à cette entreprise toute la gloire et la fortune de l'Aragon et de la Castille¹.

Immédiatement après l'arrivée de la reine, le feu s'étant mis à sa tente, et l'ayant consumée avec plusieurs autres, on prit le parti de construire des cabanes de terre, couvertes de tuiles, avec des rues comme dans une ville, et chaque troupe travaillant jour et nuit à fortifier son quartier, en peu de temps apparut en effet une ville flanquée de tours, environnée de murailles et d'un fossé profond. Elle fut dans la suite nommée Sainte-Foi. Les assiégés ne doutèrent plus dès-lors que ce ne fût un parti pris de ne pas discontinuer le siège que la place ne fût emportée. Ils en perdirent presque tous courage.

Il ne leur restait d'espoir que dans une bataille rangée, à laquelle ils tentèrent en mille façons d'engager Ferdinand; mais ce prince, qui excellait surtout en prévoyance et en ruses, comprit parfaitement que, sans effusion de sang et presque sans péril, la famine le rendrait enfin triomphant. Il ne se trompa point dans son attente: après huit mois et dix jours de siège, les Maures, livrés à toutes les horreurs de la faim, sans ressource et sans espoir

¹ Naueh. Chron. an. 1491 et 1492. Surit I. 20, c. 8 et seq. Marian. I. 25, c. 15, etc.

aussi bien que sans vivres, se rendirent à composition, le 2 de janvier 1492. Il fut stipulé, d'une part, que les assiégés remettraient aux rois de Castille et d'Aragon la ville de Grenade avec toutes ses dépendances, et qu'à l'avenir les Maures, tant de la ville que du reste de cet état, ne reconnaîtraient point d'autres souverains que la reine de Castille et ses successeurs; de l'autre part, qu'Isabelle et Ferdinand prendraient sous leur protection tous les Maures qui voudraient rester en Espagne, les traiteraient comme leurs autres sujets, les maintiendraient dans la possession de leurs biens, de leurs droits, de leurs privilèges, et ne permettraient jamais qu'on leur fit aucun tort, ni qu'on agit contre eux autrement que dans les formes ordinaires de la justice; qu'il serait libre à ceux qui ne voudraient pas demeurer en Espagne, de disposer de leurs possessions, et qu'on leur fournirait des vaisseaux pour passer en Afrique; qu'enfin le roi dépossédé aurait une pension proportionnée à son premier rang, avec des domaines pareillement convenables pour sa résidence. Ce prince se résolut à rester; mais la plupart des Musulmans, de ceux même qui avaient tenu le plus constamment son parti, le quittèrent pour se retirer en Afrique.

Ce traité s'exécuta de bonne foi; après quoi le roi et la reine firent avec beaucoup de pompe leur entrée dans Grenade. Le cardinal de Mendoza, archevêque de Tolède, en prit d'abord possession, précédé de la croix qu'on portait comme en triomphe, et il fit arborer sur les tours les plus élevées cet étendard de notre salut avec celui de l'Espagne. Aussitôt après entrèrent Isabelle et Ferdinand, que la grandeur, la beauté et la magnificence de la ville ravirent d'admiration. Les historiens assurent¹ qu'on y comptait soixante mille maisons, sans les édifices publics, qui étaient en très-grand nombre, et si superbes, que le roi Bulhar, qui avait fait la plus grande partie de cette prodigieuse dépense, passa dans l'esprit de ses sujets pour avoir trouvé l'art de faire de l'or. Les citoyens étaient si riches eux-mêmes, que l'imposition annuelle de cette ville seule passait un million de ducats. Elle devait sa population et son état florissant à sa situation charmante sur les bords du Duero, à la pureté de son air, et au grand nombre de ses fontaines, qui en faisaient un séjour délicieux dans un climat brûlant. Les Maures avaient coutume de dire que le paradis était dans la partie du ciel qui forme le zénith de Grenade. Elle avait plus de quatre lieues de circuit, et ses remparts mille et trente tours à créneaux. C'est encore la plus grande ville d'Espagne, et son habitation la plus agréable en été; mais elle ne ressemble plus à ce

¹ Dieg. de Mur Hist. reg. gest. cent. Mann. Marian. 125. c. 1.

qu'elle e
habitans

L'Esp
de la do
rant plu
dèles so
parer le
selon t
n'eut pe
d'un su
à ses suc
Alexand

On de
chrétien
aussi dan
du temp
naître la
dans tou
le mouv
tage à la
la présen
nécessai
de l'imp
d'être r
victoires
reuse H
long-ten

qu'elle était jadis, pour ce qui est de la richesse et du nombre des habitans.

L'Espagne, par la prise de Grenade, fut entièrement affranchie de la domination des Musulmans, qui en désola les chrétiens durant plus de huit siècles, à compter depuis l'invasion de ces infidèles sous le règne de Rodrigue en 712 : tant il en coûte pour réparer le crime d'un moment; puisque cette irruption, au moins selon tous les auteurs qui ne sont pas de première antiquité, n'eut pour principe que l'incontinence du roi et la vengeance d'un sujet. La conquête de Grenade acquit à Ferdinand V et à ses successeurs le titre de Catholique, que lui confirma le pape Alexandre VI.

On doit sans doute faire honneur du rétablissement de l'Espagne chrétienne au caractère espagnol, lent au conseil, et peut-être aussi dans l'action, mais d'une constance et d'une énergie à l'épreuve du temps et de tous les obstacles. Qui pourrait toutefois méconnaître la main du Tout-Puissant, qui, en tant d'actions rapportées dans toute la suite de cette *Histoire*, imprima d'une manière visible le mouvement aux causes secondes, donna communément l'avantage à la plus faible, balança long-temps les succès et les revers, la présomption et le découragement? Après toutes les épreuves nécessaires à son peuple, quand, par l'horreur de la barbarie et de l'impiété musulmane, il eut fait de lui une nation digne d'être nommée catholique par excellence, il lui prodigua les victoires et les conquêtes, et enfin purgea totalement l'heureuse Hespérie du sédiment infect qui la faisait languir depuis si long-temps.

LIVRE CINQUANTE-SIXIÈME.

DEPUIS LA RÉDUCTION DES MAURES D'ESPAGNE, EN 1492, JUSQU'À LA FIN D'ALEXANDRE VI, EN 1503.

Des terres immenses dont on ignorait le nom même, un nouvel hémisphère, un autre monde, des sauvages et des antipodes jusqu'à rangés parmi les conceptions chimériques et presque impies, tels sont les spectacles qui, variant la scène de l'univers sur la fin du quinzième siècle, ouvrirent à l'Évangile un champ beaucoup plus vaste que dans le temps même où il fut donné du ciel. Le monde était parvenu à cette plénitude des temps, où, selon les oracles prophétiques, la lumière devait luire jusqu'au sein des ombres de la mort, et l'Éternel, au moyen de ces découvertes, se proposait d'accomplir toute l'étendue de ses promesses. Il voulait aussi renouer, entre les enfans d'un même père, des liens rompus depuis si long-temps qu'il n'en restait plus de vestiges; il voulait rétablir l'harmonie et les douceurs du commerce entre les branches sans nombre de cette grande famille qu'on nomme le genre humain, et leur faire partager réciproquement entre elles les fruits et les jouissances de leurs possessions isolées.

Mais les faveurs les plus signalées ne donnent bien souvent lieu qu'à la plus criante ingratitude. Introduits dans les terres de l'or et de toutes les délices, les Européens, loin de faire part de leurs biens personnels à des frères heureusement retrouvés, et si propres à les attendrir, ne pensèrent qu'à les asservir et à les dépouiller. Que de scélératesses barbares exercées dans le seul empire du Mexique, ou dans celui du Pérou! Nous n'entreprendrons pas d'en tracer l'immense tableau: il serait également impossible d'indiquer, et les excès dont on s'est abstenu, et ceux auxquels on s'est abandonné. Après le pillage et les brigandages les plus inouis, l'effusion du sang humain et les outrages de toute espèce faits à l'humanité, la dissolution monstrueuse des mœurs et tous les emportemens des passions sans frein, ou mit dans les chaînes le peu de victimes échappées au carnage, on leur ravit jusqu'aux lieux où elles avaient reçu le jour. Après leur avoir pris tout leur or, on leur prit la terre qui le produisait.

Les papes eux-mêmes, ont dit certains critiques, les vicaires du Père équitable que tous les hommes ont dans le ciel, pour dépouil-

ler de le
faveur de
sicultés q
qui puss
partage
nous réf
des pape
les terre
de Portu
naturel
ciliatoire
puissans
cession,
rend, et
tel décr
fes, d'un
voix du
tance et
glantes
présent

* Le
» sur le
» Mond
» le pa
» tracer
» posse
» dispo
» deux
» fonci
» jusq
» Alex
» de d
» étaie
» qui n
» Pour
» d'av
» fit qu
» Il n
» ce qu
» posé
L'av
taqua
Art.

ler de leur sol natal les peuples et les princes des deux Indes en faveur des Castellans et des Portugais, ne trouvèrent d'autres difficultés que de tracer des lignes d'attribution et de démarcation qui pussent leur assigner, dans toute l'étendue d'un monde, un partage dont leur avidité et leur jalousie fussent satisfaites. Mais nous réfuterons ces gauches déclamations sur le pouvoir temporel des papes, en faisant observer avec Feller que le droit de partager les terres nouvellement découvertes entre les rois d'Espagne et de Portugal était alors sanctionné par l'opinion, et qu'il est tout naturel de ne voir dans l'exercice de ce droit qu'une décision conciliatoire, propre à prévenir des disputes et des guerres entre deux puissans princes. Ce qui semble avoir le ton d'une véritable concession, n'est que le langage d'un arbitre qui parle dans un différend, et qui fixe les droits des contendans. Au lieu de blâmer un tel décret, ne faudrait-il pas plutôt regretter le temps où les pontifes, d'une seule parole, cimentaient la concorde des rois; où, à la voix du père commun des chrétiens, s'évanouissaient, sans résistance et sans bruit, les semences des plus longues et des plus sanglantes contestations? A la réflexion de Feller, joignons dès à présent celle de Bergier¹.

« Les rois d'Espagne et de Portugal ne pouvaient s'accorder sur les limites de leurs conquêtes respectives dans le Nouveau-Monde; plutôt que d'en venir à une rupture ouverte, ils prièrent le pape Alexandre VI d'être l'arbitre de leur différend, et de tracer la ligne de démarcation qui devait servir de borne à leurs possessions. Nos philosophes demandent à quel titre le pape disposait ainsi d'un bien qui ne lui appartenait pas, donnait à deux rois des terres et des nations sur lesquelles ils n'avaient foncièrement aucun droit: quelques-uns ont poussé l'éloquence jusqu'à dire que c'est là un des plus grands crimes commis par Alexandre VI. Nous les prions d'observer qu'il n'était pas question de décider si les conquêtes des rois d'Espagne et de Portugal étaient légitimes, ou non; mais de prévenir entre eux une guerre, qui n'aurait certainement pas rendu le sort des Américains meilleur. Pour servir d'arbitre entre deux prétendans, il n'est pas nécessaire d'avoir autorité sur eux ou sur la chose qu'ils se disputent; il suffit que l'un et l'autre consentent à s'en rapporter à la décision. Il n'est donc pas vrai que, dans cette occasion, le pape ait donné ce qui n'était pas à lui, ait décidé du sort des Américains, ait imposé des états et des possessions des deux souverains, etc. »

L'avarice une fois armée ne distingue plus rien, ou plutôt s'attaque de préférence aux peuples les plus civilisés et les plus nom-

¹ ART. DÉMARCATIION.

breux comme aux plus opulens, et dans ses attentats ne mesura sa réserve que sur l'impossibilité d'attenter avec plus de succès. La cupidité elle-même trompa la cupidité. Elle embrassa trop, n'assura rien, envahit tout, et tout lui échappa. On vit le faible Portugal porter tout à la fois ses colonies au-delà de la route du soleil, dans les plages immenses du Brésil, sur toutes les côtes habitables de l'Afrique, dans l'Ethiopie et l'Abyssinie, au sein de la mer Rouge, dans la Perse, dans les deux presqu'îles de l'Inde, dans toutes ses îles de quelque célébrité, et partout s'arroger une domination dix ou vingt fois plus étendue que les bords resserrés qui vomissaient tant de conquérans enorgueillis de leur destination. Aussitôt après que ceux-ci eurent consommé leur usurpation, les pêcheurs obscurs des marais de la Belgique vinrent leur ravir presque tous les fruits de leurs travaux et de leurs crimes. L'Espagne, plus fournie de peuples, et alors toute-puissante en Europe, conserva mieux les siens, mais en ruinant sa population en perdant cette prépondérance, cette espèce de monarchie universelle qu'elle comptait avoir acquise. Tout l'Occident en général fut troublé, déchiré, bouleversé par ses acquisitions fatales : le Nouveau-Monde fut pour l'ancien la pomme de discorde qui en fit le malheur et l'appauvrissement même. On y eut plus de signes de richesses et moins de richesses réelles, plus d'or et plus de besoins, plus de luxe et moins d'aisance, moins de force, moins de mœurs et de santé, moins de probité, infiniment plus de calamités qu'avant cette époque.

Admirons cependant la marche de la Providence, qui fait servir les travers et les passions même des hommes à leur départir ses plus divins bienfaits. La soif de l'or attira les premiers Européens dans toutes les plages du Nouveau-Monde : ils furent bientôt suivis par des apôtres, altérés uniquement du salut de leurs frères, qu'ils allèrent recueillir jusqu'aux extrémités des terres inconnues qu'arrosent l'Indus et le Gange, dans le vaste empire de la Chine, au Japon, dans toutes les îles et les presqu'îles de l'Asie la plus reculée, en Afrique, dans les sables brûlans de l'Ethiopie ; et dans l'autre hémisphère, depuis la zone torride jusqu'aux climats glacés des Patagons et des Iroquois.

Le mortel dont le génie élevé osa le premier, à travers des mers sans nom et sans terme, tenter les approches d'un autre hémisphère, fut le Ligurien à jamais mémorable sous le nom de Christophe Colomb ¹. Christophe, né d'un cardeur de laine, à Cogureto, village du territoire de Gènes, esprit profond et méditatif, voyant

¹ Hist. Christ. Colomb. per. Ferd. Colomb Marian. 23.

chaque s
que dur
monstre
des con
découve
y avait a
le desse
Portuga
sion. Fe
furent p
l'heureu
le com
l'Océan

L'an
dirigea
jusqu'à
nouveau
côté de
encore
soutinr
mais ap
abîme s
l'indoci
l'entho
mort a
liquide
Chaque
tance c
tourme
cevait
(car il
de lait
page e
couvri
qui à r
sus de
désesp
et bie
quoi
on s'
navig
On
mais

chaque soir le soleil quitter notre horizon, ne put se persuader que durant la moitié de son cours il n'éclairât que l'Océan et les monstres recelés dans son sein. De ses fréquentes méditations, et des connaissances du portugais Peristiello son beau-père, qui avait découvert les plus occidentales des îles Fortunées, il conclut qu'il y avait au-delà des terres habitées par des êtres intelligens, et forma le dessein de les aller reconnaître. Il en fit la proposition au roi de Portugal et à plusieurs autres princes, qui tous la traitèrent de vision. Ferdinand et Isabelle, auxquels il s'adressa de même, ne lui firent pas d'abord un accueil beaucoup plus encourageant. Mais le heureux Ferdinand hasarda enfin trois caravelles, dont il donna le commandement à Colomb, avec le titre pompeux d'amiral de l'Océan et de vice-roi des royaumes à conquérir.

L'an 1492, Colomb partit du port de Palos en Andalousie, et dirigea sa route vers les Canaries. La navigation fut heureuse jusqu'à l'île de Madère où il relâcha. Après quelque repos et de nouveaux approvisionnementens, il remit à la voile, et s'avança du côté de l'Occident, sur des mers redoutées que personne n'avait encore franchies. L'amour de la gloire et l'espoir de la fortune soutinrent quelque temps le courage de ces nouveaux Argonautes; mais après quelques semaines, la sonde annonçant toujours un abîme sans fond et sans rive, de cruels soucis, le regret suivi de l'indocilité, le découragement et le désespoir prirent la place de l'enthousiasme. On ne s'occupait plus que de la perspective d'une mort affreuse causée par la faim dans cette immensité de plaines liquides qui ne laissaient entrevoir aucun genre de ressources. Chaque jour diminuait les vivres, et chaque jour ajoutait à la distance des lieux d'où on les avait tirés. Enfin, après d'horribles tourmentes, des pluies continuelles et si sombres, qu'on n'apercevait rien qu'à la faveur des éclairs, le biscuit et l'eau manquant (car il n'était plus question de viande, ni d'huile, ni d'aucun genre de laitage), comme les murmures et les cris séditieux de l'équipage et des officiers même dégénéraient en révolte ouverte, on découvrit, à l'extrémité de l'horizon, des masses d'un bleu sombre, qui à mesure qu'on s'en approchait, s'élevaient davantage au-dessus des flots. La terre parut enfin distinctement, et fit succéder au désespoir la plus vive allégresse. On trouva des peuples doux et bienfaisans, qui fournirent aux plus pressans besoins; après quoi on rasa des terres de plusieurs centaines de lieues, puis on s'arrêta dans les îles Lucaies, après trente-trois jours de navigation.

On descendit dans la principale, qu'on nomma Saint-Sauveur; mais les habitans, à la vue des navires de l'Europe, prodigieux en

comparaison de leurs canots, s'enfuirent avec effroi sur les montagnes. On ne put se saisir que d'une femme, qu'on régala de confitures, et à qui l'on donna quelques ornemens de verre avec lesquels on la laissa retourner vers les gens de sa nation. Ce bon traitement gagna les insulaires, qui revinrent à la suite de leur prince ou cacique, firent amitié avec les Espagnols, et leur fournirent des vivres en abondance, pour des colliers de verre et d'autres bagatelles. Colomb reconnut ensuite plusieurs autres îles, auxquelles il donna différens noms, comme de la Conception, de Fernandine, d'Isabelle; et dans celle de Guanahani, il construisit un fort de bois, où il laissa trente-huit de ses gens. De là il s'avança dans le golfe du Mexique, et alla mouiller à Cuba, où il fit radouber ses vaisseaux. L'étendue de cette dernière île la lui fit prendre d'abord pour le continent, dont il découvrit néanmoins dans la suite la partie qu'on a nommée Floride. Il découvrit encore, en descendant au midi, la grande île de Bocchio, qu'il nomma Espagnole, et qu'on a depuis appelée Saint-Domingue, théâtre fameux de la rapacité sanguinaire des Européens. Mais alors ils étaient les plus faibles, et montrèrent de la modération. Cette île comptait environ deux millions d'habitans. Pour leur inspirer la confiance, Colomb avait pris sur son bord douze Indiens des Lucaies. Le roi ou principal cacique de Bocchio lui rendit visite, entra dans son navire et dina avec lui. Un des bâtimens espagnols, ayant échoué sur un banc de sable, ce prince donna des travailleurs, à l'aide dequels on sauva tout ce qui était sur le vaisseau, et de ses débris on fit un fort sur le rivage. Colomb, du consentement du cacique, y laissa quelques Espagnols, quand il repartit pour porter lui-même en Espagne la nouvelle de ses succès.

Elle y excita l'admiration de tout le monde. Il fut introduit au conseil, pour y faire le récit de tant de choses extraordinaires, et il présenta, comme le gage de tout ce qu'on avait lieu de se promettre, des perles, des pierres précieuses, de l'or, en lingots et en meubles¹. Le roi l'anoblit avec toute sa postérité, et lui donna pour armoiries une mer d'argent et d'azur, et cinq îles d'or, avec le globe du monde pour cimier. Ensuite il le renvoya avec le titre d'amiral des Indes, pour conquérir ces riches contrées. Colomb fit ainsi différens voyages de l'Espagne aux Indes, et des Indes en Espagne, tantôt vanté comme un homme incomparable, tantôt en butte à l'envie, à la calomnie, aux traitemens réservés pour les rebelles et les traîtres. Il mourut enfin dans les bonnes grâces du roi, le 8 de mai 1506, à l'âge de soixante-quatre ans. Quelques momens

¹ Barrozi, dec. 1, l. 3, c. 11. Surit. t. II, l. 1, c. 23.

de faveu
reçut Ce
ordinaire

Il n'en
par les h
contrées
tive enco
terres lo
conquêt
Dom Bu
douze p
verain p
C'était à
nouvell
gne : ce
ques y s
part de
ceux-ci

Cepe
découv
ressant
moitié.
Grenad
tendue
parvint
Jésus-C
l'avait
la vou
maçon
temps
fer de
Const
clerg
peuse
toujo
l'autr
endr
avoir
C'est
hum
rés
dans
inta

de faveur et mille chagrins, voilà toute la rétribution que reçut Colomb pour le présent d'un monde, et voilà le prix ordinaire des plus éclatans services rendus aux maîtres de la terre.

Il n'en est pas ainsi des travaux entrepris pour la gloire de Dieu par les héros de la religion. C'est ce qui suscita dans toutes les contrées de l'Europe une foule d'apôtres, qu'une ardeur plus active encore que la soif de l'or ou de la gloire, fit partir pour ces terres lointaines, où nous admirerons dans la suite leurs divines conquêtes. Le premier qui passa dans le nouvel hémisphère fut Dom Bueil, catalan, de l'ordre de saint Benoît, accompagné de douze prêtres, dont il était le chef. La bulle par laquelle le souverain pontife lui conférait sa mission, est du 24 de juin 1493. C'était à condition de faire ainsi porter l'Évangile dans ces régions nouvelles, que le pape en faisait don aux souverains de l'Espagne : condition très-mal remplie. La charité des hommes apostoliques y suppléa, malgré tout ce qu'elle eut à souffrir souvent de la part de ceux qui devaient la seconder. C'était l'or des Indiens que ceux-ci recherchaient, et non pas le salut de leurs âmes.

Cependant le roi catholique annonça au souverain pontife la découverte du Nouveau-Monde, comme la nouvelle la plus intéressante pour l'Église, dont l'empire allait s'accroître de plus de moitié. Il lui avait appris peu auparavant la chute du royaume de Grenade, et l'entière extinction du mahométisme dans toute l'étendue des Espagnes. Dans le temps où la nouvelle de ce triomphe parvint à Rome, on venait d'y découvrir le titre de la croix de Jésus-Christ. On disait qu'Hélène, mère du grand Constantin, l'avait envoyé d'Orient en cette ville, et qu'on l'avait caché dans la voûte de l'église nommée Sainte-Croix de Jérusalem, où des maçons qui travaillaient à la réparer le trouvèrent. Dans le même temps encore un ambassadeur du sultan Bajazet apporta au pape le fer de la lance de la passion, tiré du trésor des reliques, pris avec Constantinople par Mahomet II. Le pape, accompagné de tout le clergé, l'alla recevoir en procession, avec la solennité la plus pompeuse, et le fit transporter de même à l'église du Vatican, où il a toujours été gardé depuis avec respect. On conteste néanmoins l'authenticité de cette relique, qu'on prétend posséder en d'autres endroits. Il en est le même du titre de la croix, qu'on croyait avoir à Toulouse, long-temps avant la découverte faite à Rome. C'est là le sort presque général de toutes les reliques de la sainte humanité du Sauveur; d'où nous concluons pratiquement, assurés comme nous le sommes de posséder Jésus-Christ tout entier dans l'eucharistie, que nous devons puiser dans cette source intarissable de toute grâce et de toute vertu, plutôt que de

nous engager dans des discussions et dans des disputes qui nuisent presque toujours à la charité, et souvent même à la simplicité de la foi.

Le 25 juillet de l'année 1492, mourut à Rome le pape Innocent VIII, dans la soixantième année de son âge, et la huitième de son pontificat, après avoir reçu les sacrements, avec des sentimens extraordinaires de piété et de mépris pour les grandeurs fragiles du siècle. Par son esprit d'équité et de conciliation, il avait rétabli et si bien cimenté la paix en Italie, qu'au rapport de Guichardin, il n'était pas facile d'imaginer par quelle tentative ou quelle aventure elle pourrait jamais se rompre. Le caractère de son successeur fournit la solution de ce problème. Sous le vicieux Rodrigue de Borgia, qui fut donné pour successeur à Innocent le 11 d'août 1492, et qui prit le nom d'Alexandre VI, l'Eglise romaine eut autant à gémir que dans ses temps les plus malheureux : son opprobre fut d'autant plus sensible, qu'on était plus desaccoutumé à voir la dissolution siéger dans la chaire de Pierre.

Borgia, suivant une foule d'auteurs, parvint à la papauté par la voie sacrilège de la simonie, payant à deniers comptans le suffrage de certains cardinaux, cédant à d'autres les offices et les bénéfices multipliés dont il était pourvu, flattant la cupidité, l'ambition, toutes les passions de plusieurs de ses prélats dont toutefois les espérances furent étrangement trompées. Leur coupable choix ne put être arrêté, ni par la crainte de Dieu, ni par la considération de l'honnêteté publique : il fut puni par l'ingratitude et la perfidie de l'avare pontife, qui leur reprit avec usure ce qu'il leur avait donné. Mais passons rapidement sur cette entrée au pontificat : quelque hideux que soit ce premier trait de Borgia devenu pape, à peine fixe-t-il les regards, dans le tableau d'un souverain pontife sans mœurs et sans pudeur, qui reconnaissait publiquement une fille et quatre fils, fruits d'adultère et d'un concubinage habituel. Il vivait avec Lucrèce Vanozia, leur mère, comme un mari avec sa femme, quoiqu'elle fût l'épouse de Dominique Arimano, l'un des grands de Rome. Il pourvut tous ces odieux enfans aux dépens du saint siège ; il les enrichit aux dépens de la bonne foi, de la justice, de toutes les lois divines et humaines, au prix du sang des grands et de ses propres cardinaux. Il n'est point de crimes dans lesquels ne l'ait engagé en particulier César, le second de ses fils, le plus ambitieux, le plus cruel, et l'un des hommes les plus abominables qui aient existé¹.

¹ Oudon. Vit Alex. VI

Cés
due de
sans et
aïeul d
fecte
sang d
dont
oncle.
famill
torien
coura
pape,
furieu
larme
d'exp
calan
ter ce
que n
objet
Al
quels
voir
ferm
meur
ceur
nanc
lage
la tr
turl
men
tut
Mil
sor
me
ve
tit
in
de
et

César fut d'abord cardinal, quitta l'état ecclésiastique, et devint duc de Valentinois. Louis, son aîné, fut duc de Gandie, mourut sans enfans, et eut pour successeur dans ce duché Jean, son frère, aïeul de saint François de Borgia. C'est ainsi que d'une souche infecte Dieu fit sortir la plus pure vertu. Alexandre VI n'était du sang de Borgia que par sa mère Isabelle, sœur de Calixte III, dont il prit le nom et les armes, par la concession du pape, son oncle. Son père était Geoffroi de Lenzoli, issu néanmoins d'une famille noble et ancienne du royaume de Valence. Tous les historiens accordent au pape Alexandre VI un esprit supérieur et un courage peu commun¹ : qualités qui pouvaient en faire un grand pape, et qui ne furent que des armes funestes dans la main d'un furieux. On dit que la nouvelle de son élection fit répandre des larmes à Ferdinand, roi de Naples, prince qui avait beaucoup d'expérience, et qui prévit tout ce que l'Italie aurait par-là de calamités à souffrir². Il était du devoir de l'historien de présenter ce pape sous ses couleurs naturelles : si la teinte est forte, c'est que nous voulons revenir le moins qu'il nous sera possible sur un objet qui ne peut que peiner tout vrai fidèle.

Alexandre VI, comme tous les méchans qui rendent à la vertu quelque hommage forcé, commença son règne par faire concevoir d'assez belles espérances. Il usa d'abord de sa capacité et de sa fermeté d'ame pour rétablir la sûreté publique, pour arrêter les meurtres, les vols et les brigandages. Il montra même de la douceur, de la modération, de l'équité, et publia de sages ordonnances, tant pour l'administration de la justice que pour le soulagement des peuples. Cette illusion ne dura pas long-temps : à la tranquillité de l'Italie, regardée peu auparavant comme imperturbable, succédèrent rapidement les troubles, le bouleversement et tous les désordres. Ce fut néanmoins Ludovic Sforce, tuteur ou plutôt oppresseur de son neveu Jean Galéas, duc de Milan, qui alluma le feu de la discorde ; mais il trouva toute sorte de facilité de la part du pape pour l'étendre et la fomenter.

Ludovic, peu satisfait de tenir éternellement en tutelle son neveu déjà marié, et père de deux enfans, songeait à lui ravir le titre aussi bien que l'autorité de duc³. La jeune duchesse, petite-fille du roi de Naples, implora le secours de son aïeul avec les instances les plus pressantes. Ferdinand représenta d'abord avec douceur à Ludovic que, le duc ayant l'âge porté par les lois et deux enfans qui assuraient la succession, rien ne pouvait plus

¹ Petr. Mart. ep. 18. — ² Guich. Hist. l. i. c. 2. — ³ Ibid. Comin. l. v, p. 400. et

empêcher de lui remettre le gouvernement du duché. Ludovic le promit, et ne demanda que le temps d'assembler les états du Milanais, pour rendre compte de son administration; mais à la faveur de ce délai, il emprunta de l'argent, leva des troupes, mit les places en état de défense, et fit tous les préparatifs nécessaires pour consommer son usurpation. Le Napolitain, ne se sentant pas assez fort pour punir une mauvaise foi si bien manifestée, eut recours à d'autres puissances, et d'abord au pape. Quoiqu'il n'y eût pas encore un an qu'Alexandre VI était sur le saint siège, on connaissait déjà toute sa passion pour l'élévation de ses enfans. Le roi de Naples lui promit pour eux les premiers fiefs qui vaqueraient dans son royaume, et le pape accorda tout ce qu'on lui demandait.

Ferdinand recourut encore à Pierre de Médicis, qui venait d'hériter de la puissance que Laurent, son père, avait acquise parmi les Florentins. Digne fils du grand Pierre de Médicis premier du nom, et de Lucrèce Tornabuoni, dame d'un mérite non moins éminent, Laurent, après avoir échappé au carnage dans lequel périt son frère Julien, avait triomphé de tous les ennemis de sa maison par l'affection que lui portait le peuple de Florence, et avait été déclaré chef de la république¹. Il s'attacha de plus en plus les cœurs par sa générosité, par la noblesse de ses sentimens et de ses manières, par le lustre qu'il s'étudia constamment à donner à l'état, par son zèle pour le progrès des arts et des lettres, par la retraite et la protection qu'il accorda aux malheureux illustres, aussi bien qu'aux savans de son siècle, dont il fut regardé généralement comme le protecteur. Il s'acquit l'estime et la confiance de tous les princes de l'Europe, qui souvent le choisirent pour arbitre de leurs différens. Le sultan Bajazet, pour lui prouver son amitié, lui renvoya un des assassins de Julien, son frère, qui s'était réfugié à Constantinople. Le sultan d'Égypte, ayant reçu des extrémités de l'Éthiopie, où le Nil prend sa source, un caméléopard, animal si extraordinaire qu'on n'en avait point vu depuis les anciens Romains, lui en fit présent, en témoignage de sa considération singulière. Laurent avait toujours été bienfaisant, bon ami, libéral jusqu'à la magnificence, mais voluptueux, et soupçonné d'avoir peu de religion. La proximité de la mort, et l'assistance du célèbre dominicain Jérôme de Savonarolle réveillèrent si bien en lui les principes de la foi, qu'il mourut très-chrétiennement, en déplorant jusqu'au dernier soupir les égaremens de sa jeunesse. Il n'avait que quarante-quatre ans. Outre Pierre qui lui succéda, il

¹ Ang. Pol. epist. lib. 3. Machiav. Hist. Flor. Guichard. Paul Jov. Elog. 1. c. penult.

(An 1483)
 laissait
 le nom
 Pierre
 l'habile
 daient
 qui lui-
 le roi d
 à l'une
 gations
 de son
 avec L
 presen
 avanta
 trable
 jointes
 rusé,
 éventé
 Per
 palen
 pape
 Pierre
 ses ri
 qu'à r
 rent,
 et ou
 Virgi
 tife,
 du sa
 paier
 pas l
 senti
 pape
 quan
 hon
 d'us
 zèle
 sièg
 il a
 qua
 ai
 en
 jur
 der

laissait un autre fils nommé Jean, qui dans la suite fut pape sous le nom de Léon X.

Pierre de Médicis avait hérité de la puissance mais non pas de l'habileté de son père. Il rejeta d'abord les propositions qui tenaient à lui faire contracter une alliance contre Ludovic, avec qui lui-même venait d'en contracter une contre les Vénitiens; mais le roi de Naples ne se rebuta point. Pierre de Médicis était marié à l'une des filles de Virginio des Ursins, qui avait de grandes obligations au roi Ferdinand, et un ascendant prodigieux sur l'esprit de son gendre. Virginio réussit à lui persuader que ses engagements avec Ludovic ne devaient point l'arrêter dans les circonstances présentes; que ceux qu'on lui proposait étaient infiniment plus avantageux; et du reste qu'ils seraient voilés d'un secret impénétrable, du moins jusqu'à ce que les troupes de Naples se fussent jointes à celles de Florence. Bientôt néanmoins Ludovic, défiant, rusé, et l'un des hommes les plus fourbes de son temps, eut éventé ce mystère.

Pendant que tous les princes chrétiens, et les Italiens principalement, allaient ou envoyaient féliciter, selon la coutume, le pape Alexandre sur son avènement au pontificat; pendant que Pierre de Médicis ne pensait qu'à faire l'étalage de son faste et de ses richesses, et que son orateur Scipion d'Arezzo ne s'occupait qu'à remporter la palme de l'éloquence sur Sannazar son concurrent, l'intrigant Ludovic convertissait ses soupçons en certitude, et ourdissait la trame qui devait entraîner le pape dans son parti. Virginio des Ursins venait d'acheter, sans la participation du pontife, des terres considérables, avec titre de principauté relevant du saint siège; et c'était le roi de Naples qui avait fourni pour le paiement la somme de quarante mille écus d'or, laquelle n'égalait pas le revenu de deux années de ces riches domaines. Ludovic sentit le parti qu'il pouvait tirer d'un appât si attrayant pour un pape affamé de tout ce qui pouvait engraisser sa famille: mais quand il fut introduit à l'audience, il se contenta, en habile homme, de présenter l'amorce, tout en faisant les complimens d'usage, et la revêtit même des couleurs propres à donner l'air du zèle à l'avidité du pontife. Il lui représenta les droits du saint siège comme essentiellement lésés par l'entreprise de Virginio: il ajouta que le roi de Naples, qui avait fourni à ce seigneur les quarante mille écus, était encore plus coupable que lui; que l'aine de ce roi pour la maison de Borgia se manifestait en toute rencontre; et que, si l'on souffrait de sa part cette première injure, le pape, sa famille et toute l'Eglise romaine couraient les derniers périls. Le cardinal Ascagne, frère de Ludovic, et très-

bien venu du pontife, appuya fortement ce discours, et conclut à opposer une ligue nouvelle à celle de Ferdinand et des Florentins : en un mot, on prit si bien le pape, que la ligue fut aussitôt résolue.

Cependant le roi de Naples recherchait toujours les bonnes grâces du pape ; et pour les obtenir, il lui fit remettre par Virginio des Ursins les principautés que celui-ci avait achetées sur la bourse du roi. Ce prince perdit par là les 40 mille écus d'or, et donna de plus à Virginio des terres de la même valeur et décorées des mêmes titres dans la province de Pouille. Alexandre VI portait beaucoup plus loin ses vues intéressées pour sa famille : il n'aspirait à rien de moins qu'à faire épouser par l'aîné de ses neveux une des filles du roi. Tel est le fil qu'il faut suivre pour expliquer la conduite du pape à l'égard des Français, qu'il engagea dans la guerre de Naples, et qu'ensuite il traversa de tout son pouvoir. Bien éloigné de vouloir favoriser cette nation, dont il se montra toujours l'ennemi, il ne prétendait apparemment qu'alarmer le Napolitain, afin de l'amener à son but.

Quoi qu'il en soit, il se ligua de nouveau avec Ludovic Sforce, et tous deux envoyèrent de concert en France pour sonder les dispositions de cette cour et engager le roi Charles VIII à entreprendre la conquête de Naples. De Vèse et Briçonnet pouvaient tout alors auprès du jeune roi : de Vèse, homme de néant, monté des plus vils offices de la garde-robe du dauphin aux dignités de chambellan et de sénéchal de Beaucaire ; Briçonnet, de présent à la chambre des comptes, devenu ministre des finances, quoique revêtu du caractère ecclésiastique. Pour les engager dans la trame italienne, on promit à celui-ci un chapeau de cardinal, et à l'autre une principauté dans le royaume de Naples. Malgré l'opposition du conseil qui ne put qu'improver une expédition si hasardeuse, ils y déterminèrent sans peine un jeune monarque plein d'ardeur et de valeur, qui ne respirait que la gloire, et qui avait des droits d'autant mieux fondés sur les états de Naples, cédés à son père par la maison d'Anjou, que Ferdinand, à ce qu'on assurait, n'était pas même bâtard de la maison d'Aragon, mais un enfant supposé par la maîtresse du roi Alphonse, à qui elle avait su persuader qu'il en était le père.

Le roi, avant d'entrer en campagne, envoya des négociateurs en Italie, pour en reconnaître les différentes puissances, s'y ménager les passages, s'assurer des vivres, des munitions, et toutes les ressources que demandait une guerre éloignée. Le roi de Naples avait pris les devans auprès du pape, en lui accordant enfin pour Godefroi de Borgia, l'un de ses fils, une fille naturelle du

An 1493
due de
pensio
cent he
cepta l
trer o
des rev
cours
casious
disposi
vagues
et apr
qu'il ve
bassad
qu'il v
tife ne
au plus
les off

Le r
cette p
autres
menaç
fut att
ce prin
six aus
de se c
moins
ainé, A
que lu
du roy
sous n
au pri
venu,
mes d
riches
n'eut
et ce q
qu'Al
pour
guerr
comm
Cepen
contr
bien p

duc de Calabre, avec la principauté de Squillacio pour dot, une pension de dix mille ducats, et une compagnie entretenue de cent hommes d'armes. Toujours prêt à recevoir, Alexandre accepta la princesse et la principauté, sans vouloir néanmoins entrer ouvertement dans aucune ligue. Par-là il se mettait à l'abri des revers, se ménageait l'avantage de régler sa marche sur le cours des événemens, et se tenait à portée de saisir toutes les occasions nouvelles de satisfaire l'avidité de sa famille. Dans cette disposition, il ne fit à l'ambassadeur français que des réponses vagues et à double sens. Il prit même le ton de l'impartialité; et après avoir déterminé principalement le roi à la guerre, il dit qu'il voulait garder une exacte neutralité entre les parties. L'ambassadeur lui offrit des bénéfices en France pour celui de ses fils qu'il voulait faire cardinal, et des terres pour les autres. Le pontife ne s'expliqua pas davantage : uniquement décidé à se donner au plus offrant, il lui fallait temporiser pour entendre et balancer les offres diverses.

Le roi de Naples, voyant qu'il n'y avait aucun fond à faire sur cette protection, et ayant épuisé avec aussi peu d'effet toutes les autres ressources de sa politique pour détourner l'orage qui le menaçait, éprouva tout à coup une telle émotion de terreur, qu'il fut attaqué d'apoplexie, et mourut le 25 de janvier 1494. Quoique ce prince ne manquât point de sagesse ou de finesse, durant trente-six ans que dura son règne, il sembla constamment avoir affecté de se conduire en tyran plutôt qu'en roi. Aussi dit-on qu'il fut le moins regretté de tous les souverains morts depuis Néron. Son fils aîné, Alphonse, duc de Calabre, était pour le moins aussi odieux que lui à ses sujets. Ils lui laissèrent néanmoins prendre possession du royaume, en attendant que les Français, qu'ils invoquaient sous main, vissent les délivrer. Il obtint l'investiture du pape, au prix de deux principautés, chacune de trente mille écus de revenu, et de deux compagnies entretenues, chacune de cent hommes d'armes, pour les fils du pontife, Jean et Godefroi, avec de riches bénéfices pour César, qui était encore cardinal. Le pape n'eut aucun égard aux sollicitations contraires de Charles VIII, et ce qui serait inexplicable dans la conduite de tout autre homme qu'Alexandre VI, tandis qu'il envoyait Jean de Borgia, son neveu, pour couronner Alphonse, il levait des troupes pour faire la guerre à ce prince, de concert avec Ludovic, et en donnait le commandement à Prosper Colonne, attaché au parti de la France. Cependant la faveur pontificale ne put soutenir le nouveau roi contre la haine générale des Napolitains : ce prince, les voyant bien plus disposés à l'abandonner et peut-être à le livrer qu'à le

défendre, en fut si épouvanté, malgré la valeur qu'il avait signalée en mille rencontres, et surtout au recouvrement d'Otrante, qu'il se démit de la royauté en faveur du prince Ferdinand, son fils¹.

L'année précédente (1493), l'empereur Frédéric III était mort, le dix-neuvième d'août, dans la soixante-dix-huitième année de son âge, et la cinquante-cinquième de son règne, l'un des plus longs et des plus méprisables dont il soit fait mention. Il déshonora le trône impérial par son indolence, par sa lâcheté, par son avarice, et posa néanmoins les fondemens de la grandeur de sa maison, en mariant son fils Maximilien avec l'héritière de Bourgogne. Maximilien, premier du nom, fut reconnu empereur peu après la mort de son père, dont il réunit, par un mélange bizarre, les faiblesses et les défauts avec des vertus tout opposées. Un des premiers actes de son autorité fut de donner l'investiture du duché de Milan à Ludovic Sforce, qui, au moyen d'un poison lent, ravit peu après ce titre, avec la vie, au duc son neveu et son pupille. Le nouvel empereur montra cependant beaucoup de zèle pour arrêter les progrès des Turcs, qui, peu avant la mort de son père Frédéric, avaient remporté en Croatie une victoire éclatante sur les chrétiens, par l'imprudence de Bernardin Frangipane, issu d'une branche de cette illustre maison romaine, depuis longtemps établie sur cette frontière barbare. Maximilien, sans égard aux embarras dans lesquels il se trouvait lui-même, accourut avec son armée pour venger la religion, et les infidèles se retirèrent avec une précipitation qui eut tout l'air de la fuite.

Les sujets de Ladislas, roi de Bohême et de Hongrie, étaient ceux qui avaient le plus souffert de la victoire des Turcs; et les factions qui agitaient ces deux royaumes faisaient encore appréhender de plus grands malheurs. Afin de rétablir la bonne intelligence et la concorde entre les seigneurs hongrois, le pape y envoya l'évêque de Trani, revêtu de la qualité de légat et chargé en même temps de ramener au giron de l'Eglise ceux des Bohémiens qui tenaient encore les erreurs des hussites. Cette secte mourante avait repris des forces, à la faveur de la longue absence du roi Ladislas, qui, ne voyant aucune sûreté pour sa personne en Bohême, avait fixé comme sans retour sa résidence en Hongrie. Nulle part un souverain n'avait été plus exposé aux dangers du fer et du poison, aux pièges, aux insultes, aux violences de toute espèce; tels étaient les fruits de la réforme prétendue évangélique, et tel est l'intérêt qu'ont les princes à étouffer au berceau les nouveautés les

¹ Gulch. l. 1.

plus préc
secte, ou
était vert
eut néan
dre, com
voir que
Bohémie
demande
aux con
Sigismor

Au m
mit en fin
trente m
guerre,
pes. Il s
bord les
pendant
fuyait on
des vill
place, la
De là il
ple, qui
publique
jugée p
vrai lib
s'enfuit
lequel s
magnific
en tout
en conq
brillant
on lui p
conféde
états d
le duc c
qui ter
bien m
chef de
hérédit
donner
fidélité

plus préconisées en matière de religion. Tout ce qui servait à la secte, outrage, calomnie, trahison, révolte et parricide, tout était vertu pour les sectaires. La légation de l'évêque de Trani eut néanmoins des succès assez apparens, pour que le pape Alexandre, comme on le voit dans les brefs écrits à ce sujet, crût ne devoir que des actions de grâces au ciel sur les dispositions des Bohémiens hussites à l'égard de l'Église. Ils en vinrent jusqu'à demander à rentrer dans les bonnes grâces du souverain pontife, aux conditions mêmes qu'avait autrefois proposées l'empereur Sigismond¹.

Au mois de septembre de l'année 1494, le roi Charles VIII se mit enfin en marche pour l'Italie, avec une armée de vingt-cinq à trente mille hommes; mais encore sans argent, sans munitions de guerre, sans autre ressource que son courage et celui de ses troupes. Il s'exposait à un désastre comme inévitable, et il eut d'abord les plus brillans succès. Ses progrès rapides et soutenus pendant quatre mois ne parurent qu'une marche triomphale. Tout fuyait ou pliait devant lui; de toute part on lui apportait les clés des villes et des forteresses. Sarzano voulut résister, et cette place, la plus forte des Florentins, fut emportée en trois jours. De là il se rendit à Lucques, où il entra aux acclamations du peuple, qui le nommait le seigneur et le sauveur de la ville. La joie publique fut encore plus grande à Pise, dont la république, subjuguée par les Florentins, reçut le monarque français comme son vrai libérateur. Pierre de Médicis n'osa l'attendre à Florence, et s'enfuit à Venise; après quoi les Florentins, irrités du péril dans lequel sa légèreté les avait précipités, pillèrent son palais, le plus magnifique de l'Europe, confisquèrent ses biens, et le traitèrent en tout comme ennemi de l'état. Le monarque entra dans la ville en conquérant, la lance à la main, suivi de sa cavalerie, la plus brillante qu'on pût voir: on vint lui présenter les clés de la ville; on lui prêta serment de fidélité, et on fit avec lui un traité de confédération qui fut publié dans toutes les villes d'Italie. Les états du pape ne résistèrent pas mieux que la Toscane, quoique le duc de Calabre y fût entré pour les défendre, et que les Ursins, qui tenaient le même parti, eussent armé de toute part et très-bien muni leurs places, qui étaient en grand nombre. Virginio, chef de cette maison, attaché au roi de Naples, et comtable héréditaire de ce royaume, fut réduit à livrer ses forteresses, et à donner encore ses fils en otage au vainqueur, pour garans de sa fidélité.

¹ Rain. au 1495, n. 6.

Rien ne pouvait plus empêcher le roi d'entrer à Rome, où il était assuré des deux plus puissantes maisons, les Colonne et les Ursins, où d'ailleurs le pape Alexandre était généralement haï et méprisé. Charles y marcha donc, après avoir mis garnison dans les places voisines, et coupé les vivres à cette grande ville. où tout se disposa bientôt à un soulèvement général. Mais, avant de nous éloigner davantage d'Asti en Lombardie, reposons quelques momens nos regards sur ce champ de triomphe, plus digne de notre sujet, et plus glorieux pour le jeune conquérant qui s'y vainquit lui-même, que la prise des villes et la défaite des armées. Peu réglé jusque-là dans ses mœurs, Charles VIII, en rentrant le soir dans sa chambre, y trouva une jeune personne de beauté rare, que les vils ministres des plaisirs du roi y tenaient renfermée. Cette infortunée, victime de la cupidité de ses proches, était à genoux, et fondait en larmes devant une image de la Sainte-Vierge, suspendue auprès du lit, selon les mœurs d'un siècle dans lequel l'on alliait la licence et quelquefois la dissolution aux pratiques de la piété. Le roi lui demanda la cause de sa douleur. « Ah ! » prince, lui dit-elle en redoublant ses larmes et ses sanglots, au nom de celle que vous révèrez dans ce tableau, et qui n'eût point été mère de Dieu si elle eût perdu le trésor de la pureté, » sauvez-moi l'honneur. » Elle ajouta que son père et sa mère l'avaient vendue et livrée malgré elle, afin de réparer leur fortune par cette voie honteuse. Le roi, plein de sentiment, et si bon, dit Philippe de Comines, qu'on ne vit jamais un être meilleur, lui demanda s'il ne s'était pas présenté quelque homme honnête qui l'eût recherchée en mariage. Elle lui nomma un bourgeois d'Asti, mais d'une fortune beaucoup moins que médiocre. Convaincu et touché par l'air de candeur d'une malheureuse si peu digne de l'être, Charles se fit amener sur-le-champ ce bourgeois avec le père et la mère de la fille : il réprimanda fortement ceux-ci, convint des articles du mariage, et paya d'avance la dot. Ensuite il leur ordonna de garder et garda lui-même bien plus soigneusement le silence sur ce qui s'était passé.

Cette action héroïque attira les plus abondantes bénédictions de la grace sur le roi Charles VIII, qui parut dès-lors un homme tout nouveau dans l'ordre de la religion. Depuis cette époque remarquable, il commença sérieusement à régler sa conduite et ses discours même, assez licencieux auparavant : il ne sortit plus de sa bouche que des paroles conformes aux règles de la plus sévère pudeur, et qui n'exprimaient le plus souvent que la crainte de Dieu, avec une tendre affection pour ses peuples. Il veilla soigneusement au maintien de l'ordre public, au rétablissement de

la disc
alla ju
néfices
aumôn
même
rende
vais ju
son au
pour
royau

Cep
présen
tant n
écrou
leur v
avec
ville,
dans
et lui
main.

point
empos
pillag
donne
pontif
canon
senta

dans
l'Egli
ple de
acqui
exéc
son in
la ren
trion

CH
d'aill
cés c
tife s
teau
lerie

la discipline ecclésiastique qui en est un des principaux appuis, et alla jusqu'à réformer, autant qu'il fut possible, la pluralité des bénéfices et le séjour inutile des bénéficiers à la cour. Il redoubla ses aumônes, prit la coutume de se confesser souvent, écouta lui-même les plaintes de ses sujets, accommoda leurs différends, fit rendre exactement et promptement la justice, déposa les mauvais juges, prit des mesures pour borner les dépenses de sa maison aux revenus de ses domaines, et ne lever des impôts que pour les nécessités extraordinaires, d'après l'avis des états du royaume¹.

Cependant le roi, poursuivant son expédition d'Italie, vint se présenter devant la ville de Rome. Les Romains songèrent d'autant moins à lui résister, qu'une partie de leurs remparts s'étant écroulée subitement, ils se persuadèrent que le ciel voulait livrer leur ville aux Français. Le pape se retira au château Saint-Ange, avec deux cardinaux seulement, et le roi fit son entrée dans la ville, aux flambeaux, avec plus de pompe encore qu'il n'était entré dans Florence. Les magistrats vinrent en corps au devant de lui, et lui présentèrent les clés, au nom du pontife et du peuple romain. Il établit de toute part des corps-de-garde, et il n'y eut point de différence entre cette prise de possession et celle d'une place emportée d'assaut, sinon qu'on s'y abstint religieusement de tout pillage et de tout désordre. Plusieurs cardinaux, qui avaient abandonné le pape, sollicitèrent le roi de se saisir de la personne d'un pontife si vicieux, et de faire procéder contre lui dans les formes canoniques. Le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens surtout représentait, dit-on, que Dieu avait conduit le roi comme par la main dans Rome pour essuyer les larmes et faire cesser l'opprobre de l'Eglise; qu'en qualité de son fils aîné, un roi de France, à l'exemple de ses prédécesseurs, devait la délivrer d'un intrus qui n'avait acquis le titre de pape qu'à prix d'argent; qu'Alexandre était en exécration à toute la chrétienté pour sa rapacité, sa dissolution et son impudence; qu'il n'occupait la chaire de saint Pierre que pour la rendre méprisable aux infidèles, autoriser le blasphème, et faire triompher l'impiété.

Charles VIII, plein de respect pour le siège apostolique, et d'ailleurs conduit par Briçonnet, qui aspirait au cardinalat, trouva ces conseils trop violens, et préféra la voie des traités; mais le pontife se rendit très-difficile. En vain le somma-t-on de livrer le château Saint-Ange: il n'entendit raison qu'au moment où une artillerie foudroyante, déjà braquée sur le lieu de son refuge, lui

¹ Comin. l. 8, c. 18.

fiteroire qu'on allait l'ensevelir tout vivant sous ses débris. Il en sortit alors, après être convenu à peu près de tout ce qu'on lui avait proposé, mais bien résolu, comme il le moitra par la suite, à n'en observer que ce qui était à son avantage. Malgré sa partialité offensante, le roi, vénérant J.-C. dans son représentant, quoiqu'indigne, lui rendit ses hommages religieux avec tant de marques d'honneur, que le pape, pour perpétuer la mémoire d'une déférence si flatteuse de la part du premier roi du monde, fit peindre cette scène dans la galerie du château Saint-Ange. Dès la première entrevue du pape et du roi, Briçonnet, alors évêque de Saint-Malo, reçut le chapeau de cardinal (1494).

Un des principaux articles du traité entre les deux puissances, était que l'infortuné Zizim, frère du sultan Bajazet, passerait des mains d'Alexandre VI entre celles du roi Charles pour servir aux desseins qu'il avait sur l'empire d'Orient. Ils étaient fondés sur la donation que lui en avait faite André Paléologue, héritier de cet empire, comme fils aîné du prince Thomas, frère de l'empereur Constantin, tué au siège de Constantinople sans laisser d'enfans. Voilà pourquoi sans doute Charles VIII, suivant le rapport de ses historiens, fit son entrée à Naples vêtu en empereur, et y fut salué sous le nom de César-Auguste. Ce titre put le flatter tant qu'il crut pouvoir porter la guerre d'Italie en Turquie, comme il le désirait; mais quand il eut perdu cette espérance avec le royaume de Naples, il fit si peu de cas de la donation d'André Paléologue, que le prince grec la transporta aux rois d'Espagne, Ferdinand et Isabelle, sans que la France donnât le moindre signe d'improbation. Le prince Zizim fut remis effectivement entre les mains du roi Charles, à qui on ne l'eût pas refusé impunément, et ce monarque partit de Rome avec lui pour marcher à Naples; mais dans la route le prince turc se sentit atteint de douleurs aiguës qui l'emportèrent en fort peu de temps. On dit, d'après de faibles preuves, qu'il mourut chrétien. Malgré son affection pour les nations chrétiennes, et tout particulièrement pour les chevaliers de Rhodes, il avait toujours paru fort attaché à la loi de Mahomet. Il laissa un fils qui embrassa véritablement le christianisme, et qui dans la suite, ayant été pris à Rhodes, fut mis à mort par les ordres de Soliman.

La mort de Zizim ne manqua point de faire grand bruit, et presque tous les soupçons tombèrent sur le pape, qu'on disait l'avoir remis tout empoisonné à Charles VIII, soit par ressentiment contre le roi, qu'il voulait faire échouer dans son expédition de Turquie, soit plutôt encore par sa passion dominante pour l'argent et l'élévation de sa famille. Outre qu'Alexandre, en

ivrant
cats q
frère,
et qu'il
lui env
ter que
les ann
janissa
prétext
n'avait
c'est a
le pape
Bithyn

Pou
viveme
l'Italie
Tous l
la bra
comme
donna
tenant
avoir l
en cria
des feu
menta
sine, e
dit qu
les sca
de for
l'édifi
le jeun
de Na
vant p

Ils
narqu
puissa
tantin
donne
perfid
concl
haute

livrant Zizim, perdait la pension annuelle de quarante mille ducats que lui payait Bajazet pour la garde et l'entretien de son frère, le sultan lui écrivit encore que, s'il faisait mourir ce prince, et qu'il en fit remettre le corps dans quelque port de Turquie, il lui enverrait pour récompense trois cent mille ducats pour acheter quelque principauté à l'un de ses fils ¹. On lit d'ailleurs dans les annales turques ² que Zizim fut empoisonné par un officier des janissaires, nommé Mustapha, envoyé pour cela par Bajazet, sous prétexte d'acquitter la pension annuelle, et que le bruit courut qu'il n'avait commis ce crime qu'avec le consentement du prince d'Italie: c'est ainsi que le pape est appelé par les Turcs. Elles ajoutent que le pape permit d'enlever le cadavre, qui fut transporté à Pruse en Bithynie, où les princes ottomans ont leur sépulture.

Pour être privé de Zizim, Charles VIII ne poussa pas moins vivement son expédition. Il avait parcouru en quatre mois toute l'Italie: en quinze jours, il fit la conquête du royaume de Naples. Tous les ordres de l'état étaient excédés de la tyrannie des rois de la branche bâtarde d'Aragon, et tendaient les bras aux Français comme à leurs sauveurs. Ce fut à leur approche qu'Alphonse abandonna la royauté à son fils, et sortit brusquement de Naples, en tenant son évvasion fort secrète. Il s'imaginait continuellement avoir les ennemis sur les talons; et la nuit même il se réveillait en criant qu'ils allaient le prendre. Un souffle d'air, le bruissement des feuilles, les pierres même et les objets les plus insensibles augmentaient à chaque instant ses terreurs paniques. Il gagna Messine, et alla s'ensevelir dans un monastère du Mont-Olivet, où l'on dit qu'il vécut d'une manière édifiante, et répara de son mieux les scandales de sa vie passée. Heureux s'il y conserva ce degré de force chrétienne, essentiel à toute vertu, et sans lequel toute l'édification donnée n'est utile qu'à ceux qui la reçoivent. Bientôt le jeune roi Ferdinand se vit contraint comme son père de s'enfuir de Naples, mais sans s'abandonner au désespoir, et en se réservant pour des temps meilleurs.

Ils n'étaient pas éloignés. L'entrée triomphante du jeune monarque français dans la capitale (1495), et l'établissement de sa puissance dans tout le royaume, portèrent la terreur jusqu'à Constantinople. Les princes d'Italie, surtout le pape, dont le neveu donné en otage à Charles VIII avait déserté, les Vénitiens, le duc perfide de Milan, appuyés de l'empereur et du roi d'Espagne, conclurent une ligue afin d'accabler les Français. Ceux-ci, par leur hauteur et leur mauvaise conduite, avaient entièrement changé

¹ Epist. Ital. princip. vol. 1, ep. 6 — ² Leunclav. l. 16.

les premières dispositions des Napolitains à leur égard. Comme le jeune roi, enivré de succès jusque-là sans interruption, se disposait, dit-on, à passer en Grèce contre les Turcs, il eut vent de la conspiration générale des Italiens contre lui. Déjà il s'était assuré de plusieurs villes maritimes en Orient, et avait préparé quantité d'armes pour les chrétiens du pays, qui devaient grossir son armée. Ils avaient député secrètement vers lui, pour lui promettre une révolte générale de toute la Grèce, aussitôt qu'il y aurait fait passer des troupes. Bajazet d'ailleurs n'était pas belliqueux, et ses propres sujets avaient pour lui tant de mépris qu'on ne devait pas s'attendre à de grands efforts de leur part pour sa défense. On dit que les Vénitiens, aussi bien que le pape, donnèrent au sultan avis de ce projet et de toutes les intelligences que le roi Charles avait en Orient. Il en coûta la vie ou la fortune à plus de cinquante mille chrétiens.

Dès le commencement de l'expédition de Charles VIII, Alexandre VI, de concert avec le roi de Naples, avait envoyé des agens au grand-seigneur, pour lui représenter que ce jeune monarque, poursuivant la gloire partout où son ambition la voyait, venait à Rome pour enlever Zizim, s'emparer en passant du royaume de Naples, et marcher incontinent en Grèce et à Constantinople; que tout au contraire lui Alexandre ne désirait que le repos de sa haute-esse, en considération de la sincère amitié qu'il régnait entre eux; que par le même principe il s'empressait de l'avertir qu'il lui importait infiniment d'arrêter en Italie, le plus long-tems qu'il serait possible, les armes de ce prince inquiet et capable de tout oser¹. Bajazet reçut l'avis avec reconnaissance, renvoya vers le pape pour faire un traité en règle, et s'obligea, selon quelques auteurs, à lui fournir douze mille hommes de vieilles troupes, moitié cavalerie et moitié infanterie. Il demandait en même temps le chapeau de cardinal pour Nicolas Cibo, archevêque d'Arles. Telle était l'intimité qui régnait, dit-on, entre le pape et le grand Turc. Toutefois il ne paraît pas que Bajazet ait envoyé les douze mille hommes.

Le roi Charles, après avoir laissé des garnisons dans les places les plus importantes du royaume de Naples, en partit avec le reste de son armée, qui ne formait pas neuf mille hommes en tout. Déjà les Italiens ligués contre lui en avaient rassemblé trente-cinq à quarante mille. Ils vinrent l'attaquer au débouché de l'Apennin, près le village de Fornoue, dans le Parmesan. Malgré l'inégalité du nombre, que Guichardin dit moins considérable quoique tou-

¹ Mém. de Com. t. v. p. 469.

[An 1495]
 jours ti
 des tro
 pillage
 Au sort
 sonna
 França
 Accabl
 le perd
 litains
 d'Espag
 voya de
 traité c
 de Cere
 ger les
 gés. Il
 enlever
 très-été
 guerre
 Charle
 surnom
 D'Alég
 Castilla
 tellem
 Mais et
 pouvan
 leur to
 quelqu
 du mo
 Le r
 avec l
 Maure
 conser
 siblen
 sance
 baptis
 à leur
 à rece
 nage
 après
 à la c
 mêm
 vertin
 exerc

jours très-forte, l'intrepidité du roi au plus fort du péril, le zèle des troupes qui l'idolâtraient, l'avidité italienne plus ardente au pillage qu'au combat, procurèrent aux Français une pleine victoire. Au sortir de l'Italie comme en y entrant, le jeune monarque moissonna toujours les mêmes palmes; mais il n'en fut pas ainsi des Français qu'il avait laissés pour la garde du royaume de Naples. Accablés par la multitude des assaillans indigènes et étrangers, ils le perdirent presque aussi vite qu'ils l'avaient conquis. Les Napolitains rappelèrent le roi Ferdinand, qu'ils avaient chassé. Le roi d'Espagne, qui trouvait juste tout ce qui était fructueux, lui envoya des secours, de concert avec les Vénitiens, nonobstant son traité contraire avec Charles VIII, qui lui avait remis les comtés de Cerdagne et de Roussillon engagés à Louis XI, sans même exiger les trois cent mille écus d'or pour lesquels ils avaient été engagés. Il craignit que les Français, maîtres de Naples, ne voulussent enlever aussi la Sicile qui lui appartenait. Comme il avait des vues très-étendues sur l'Italie, il y envoya le plus grand homme de guerre de ses états, le fameux Gonzalve, à qui, selon la menace de Charles VIII, la valeur française ne confirma pas tout-à-fait le surnom de grand capitaine qu'il avait acquis contre les Maures. D'Alégre et d'Aubigni, sans prendre des titres aussi fastueux que le Castillan, battirent sous ses yeux le roi de Naples, et l'étonnèrent tellement lui-même, qu'il lâcha pied avant d'avoir été attaqué. Mais enfin les Français, ruinés par leurs propres victoires, et ne pouvant recevoir aucun secours, tandis que des armées nouvelles leur tombaient de jour en jour sur les bras, furent écrasés dans quelques places, réduits à évacuer les autres, et enfin à renoncer, du moins pour un temps, à cette fatale conquête.

Le roi d'Espagne, qui rompait ainsi les engagements contractés avec les Français, n'était pas disposé à les mieux garder avec les Maures. Par la capitulation de Grenade, il s'était obligé à leur conserver leurs droits et leurs privilèges, et à les laisser vivre paisiblement en Espagne, sous la protection des lois et de la puissance publique. Presque aussitôt après, il les contraignit de se faire baptiser, ou de sortir de ce royaume. Il avait promis expressément à leur roi le libre exercice de sa religion, et il prétendit l'obliger à recevoir le baptême : ce qui réduisit Boabdil à céder son apanage et tous ses revenus pour cent mille ducats une fois payés; après quoi il se retira, plus ennuiné que jamais du nom chrétien, à la cour du roi de Fèz. Les plus riches de ses sujets passèrent de même en Afrique. Il n'y eut guère que des misérables qui se convertirent en apparence, sans cesser de pratiquer secrètement les exercices de leur religion. Le roi catholique fit ensuite réparer les

anciennes églises du royaume de Grenade, et y établit quatre cathédrales : la première dans la capitale, avec rang de métropole; les trois autres à Malaga, à Guadix, et à Almería. La bulle d'érection est du mois d'avril 1493 ¹. Il entra la même année en jouissance des droits et des revenus des grandes maîtrises de saint Jacques et d'Alcantara. Il avait pris possession de celle de Calatrava, dès le temps d'Innocent VIII, premier auteur de ces concessions. Alors aussi Alexandre VI lui confirma le titre de roi catholique, et voulut même, en sa faveur, déponiller les rois de France du titre de roi très-chrétien; ce que les cardinaux empêchèrent. On voit que si Ferdinand-le-Catholique servit l'Eglise ce ne fut pas gratuitement.

Le roi de Portugal, à l'exemple et par l'impulsion de celui d'Espagne, obligea tous les Maures, et même tous les juifs établis dans son royaume à en sortir dans un temps marqué : s'ils demeuraient au-delà de ce délai, ils devaient être faits esclaves. Les Maures se soumièrent, et passèrent en Afrique (1496). Il y eut beaucoup plus de difficulté pour les juifs, qui n'avaient aucun lieu de refuge. Pour comble de désespoir, on leur enlevait tous les enfans qui n'avaient pas atteint la quatorzième année, et on les baptisait malgré leurs parens. Plusieurs de ces malheureux précipitèrent leurs enfans dans les puits, plutôt que de souffrir qu'on les baptisât; d'autres se tuèrent eux-mêmes. Persécution non moins contraire aux maximes de l'Evangile qu'aux lois de la justice : c'est la réflexion de l'Espagnol Mariana ². Doit-on, peut-on même contraindre des hommes à professer une religion qu'ils abhorrent? Est-il permis, s'ils le refusent, de leur ravir la liberté qu'ils tiennent du ciel, de leur enlever leurs enfans, le don le plus inaliénable de la nature? La religion ne désavoue pas moins que la raison des hommages forcés qui la prostituent à l'hypocrisie et au sacrilège.

Le roi de Portugal fit encore dispenser du vœu de chasteté perpétuelle les ordres militaires établis dans ses états, et permettre le mariage à tous ceux qui s'y engageraient à l'avenir. Le but de la dispense fut de remédier au scandale de la vie licencieuse de ces chevaliers, qui avaient rempli le royaume de leurs enfans naturels. Mais il en résulta un autre abus : les grands biens que la foi et la piété avaient procurés à ces ordres, au lieu d'être employés suivant leur destination contre les ennemis du nom chrétien, devinrent la proie de courtisans voluptueux qui n'avaient jamais regardé en face un infidèle armé.

¹ Bullar. l. 4, p. 250. — ² Marian. l. 26, n. 73.

Les vues du Portugal et de l'Espagne se portaient presque tout entières sur le Nouveau-Monde. Les Portugais, qui avaient déjà reconnu toutes les côtes occidentales de l'Afrique, aspiraient surtout à faire des établissemens et des conquêtes dans les Indes Orientales, sur lesquelles ils n'avaient que de vagues renseignemens, et dont ils ignoraient encore la route par mer. Vasquez de Gama, distingué par sa valeur et son expérience, partit du Portugal au mois de juillet 1496, avec une flotte et plusieurs officiers habiles ; il doubla le fameux cap des Tourmentes qu'il avait reconnu quelques années auparavant, et arriva heureusement à l'île de Mozambique sur les côtes orientales de l'Afrique¹. Elle abondait en fruits, en bétail, et avait pour habitans des nègres idolâtres, qui étaient néanmoins fort affectionnés aux Musulmans. Ils firent d'abord bon accueil aux Portugais, qu'ils prirent pour des Turcs ; mais quand ils furent désabusés, ils leur donnèrent malignement un pilote qui, sous prétexte d'assurer leur navigation en des parages inconnus, les voulut conduire au port de Quilloa, pour les y faire périr. Gama s'aperçut de la trahison, et prit le large ; puis remontant au nord, il gagna, près Mélinde, cette partie supérieure de l'Afrique où commence la mer des Indes. Le roi de cette contrée voulut voir l'amiral européen, passa sur son bord, et lui donna un pilote fidèle qui le conduisit avec tant d'intelligence, qu'en vingt deux jours on fit environ sept cents lieues, et on alla mouiller devant Calicut sur la presqu'île de l'Inde, en-deçà du Gange. Les peuples de cette région délicieuse, doués d'un naturel aussi heureux que leur climat, reçurent les Portugais avec un bienveillant empressement. Gama fut invité à mettre pied à terre ; on le conduisit à la capitale, éloignée de la mer d'environ deux jours de chemin, et le zamorin, c'est-à-dire, le roi ou empereur, après une réception honorable, lui permit d'établir le commerce dans ses états.

Bientôt les mahométans, répandus de tous côtés dans ces vastes contrées de l'Asie, dont ils faisaient presque tout le commerce, craignirent, non pas sans raison, que cet établissement ne leur portât préjudice : ils voyaient que l'Europe allait se procurer directement les rares productions qui jusque-là n'y avaient passé que par leur mains. C'est pourquoi ils persuadèrent au zamorin que Gama n'était qu'un pirate. Le Portugais pressentit qu'il n'y avait plus de sûreté pour sa personne dans la grande ville de Calicut, en sortit à la dérobée, regagna ses navires, et se convainquit presque aussitôt que ses appréhensions n'étaient que trop fondées.

¹ Marian. l. 26 Maff. l. II. Barr. l. 4, c. 9.

Lorsqu'il voulut mettre à la voile, une longue suite de bâtimens indiens entreprit de lui fermer le passage. Il les eut bientôt écartés ou foudroyés avec son canon. Un fameux corsaire, nommé Timojou, vint ensuite l'attaquer pendant la nuit. Il ne soutint pas mieux l'artillerie européenne, et s'estima heureux de se dérober à une ruine totale. Après quelques jours de repos, Gama reprit la haute mer et la route du Portugal, emmenant avec lui plusieurs Indiens et un maure appelé Moncaide qui reçut le baptême. Telles furent les prémices des fruits apostoliques que ces douces régions fournirent depuis avec tant d'abondance.

Aux récits de Gama et des compagnons de sa fortune, le génie portugais, dès long-temps exalté par les guerres contre les Maures, par l'institution de la chevalerie qui leur dut son origine, par l'usage où était la noblesse de vivre loin de la cour, dans ses terres et ses châteaux au milieu des tableaux de ses pères et de leurs beaux faits, enfin par la position et les bornes même de cette monarchie, resserrée entre des états beaucoup plus étendus avec lesquels elle avait sans cesse à lutter; le génie portugais, disons-nous, quand le goût des découvertes et les suggestions de la cupidité vinrent se joindre à tous ces principes d'énergie, prit ce degré de force, d'élévation, de grandeur, qui, devant une nation qui n'avait pas quarante mille hommes sous les armes, c'est-à-dire un soldat contre cent, fit trembler l'empire de Maroc, tous les barbares d'Afrique, les Arabes et tous les Asiatiques depuis la mer Rouge jusqu'à la Chine. Ce peuple, habitué à combattre contre les Maures pour sa religion et sa patrie tout ensemble, porta ce double esprit dans les Indes, où ses rois, le grand Emmanuel et le pieux Jean III, n'eurent pas moins à cœur d'établir le règne de Jésus-Christ que la domination portugaise. Nous verrons avec admiration comment ils furent secondés par des hommes semblables aux premiers apôtres.

Comme si le partage que le pape avait fait du monde entre les Espagnols et les Portugais n'eût pas laissé une portion suffisante à chacune de ces nations, ce fut à qui des deux peuples surpasserait l'autre en activité et en conquêtes. Les succès de Gama étaient encore ignorés en Europe, lorsque le roi d'Espagne, peu content des îles nombreuses et de la partie du continent que Christophe Colomb avait découvertes dans la mer Atlantique, y fit chercher des îles et des continens nouveaux, par Améric Vespuce, natif de Florence. Améric partit d'Espagne l'an 1497, parcourut le golfe du Mexique, et par-delà reconnut les côtes des provinces de Paria, de Vénézuëla, de la nouvelle Grenade, et

générale
remment
tinent q
mer à ja
monde,
des con
voyage,
mais de
e pavill
tilles, e
jusque
pagne
Colomb

Info
nuel,
son me
pour t
Il cour
l'équat
du Bré
Parag
trième
du pô
luque
le ma
ces es
trava
siren

La
quel
ropé
mal
paît
d'A
pro
et c
l'etr
étr
un
si
pa

généralement la vaste région qu'on nomma Terre-Ferme, apparemment parce qu'il prétendit avoir le premier découvert le continent qui est au-delà de la ligne ¹. C'est du nom de cet aventurier à jamais illustré que ce nouvel hémisphère, ou la moitié du monde, a été nommé Amérique: honneur que n'a obtenu aucun des conquérans ni des potentats de la terre. Un an après ce voyage, Améric en fit un second en qualité, non plus de marchand, mais de commandant de six vaisseaux ou caravelles, toujours sous le pavillon des rois Isabelle et Ferdinand. Alors il alla aux Antilles, et au-delà de ce vaste Archipel, sur les côtes de la Guiane, jusque vers l'embouchure du grand fleuve des Amazones. L'Espagne ne lui témoigna pas plus de reconnaissance qu'à Christophe Colomb.

Informé de son mécontentement, le roi de Portugal, Emmanuel, dit glorieusement le Fortuné, parce qu'il dut sa fortune à son mérite, l'attira dans son royaume, et lui donna trois vaisseaux pour tenter de nouvelles aventures dans les mers Atlantiques ². Il courut les côtes d'Afrique jusqu'au royaume d'Angola par-delà l'équateur; puis, tirant droit au couchant, découvrit les côtes du Brésil qu'il suivit dans toute leur longueur jusqu'au fleuve du Paraguaï, et poussa jusqu'au pays des Patagons. Il fit un quatrième voyage avec six vaisseaux, et s'avança plus près encore du pôle antarctique, cherchant un passage pour aller aux Moluques, par l'extrémité méridionale du nouvel hémisphère; mais le mauvais temps et l'épuisement de ses provisions au milieu de ces espaces inconnus, le firent retourner en Portugal, où tant de travaux et de fatigues achevèrent de ruiner sa santé, et le conduisirent peu d'années après au tombeau.

La France prenait peu d'intérêt à ces entreprises, dans lesquelles l'ascendant de la mode et l'enthousiasme général des Européens ne l'engagèrent que long-temps après. Le roi Charles VIII, malgré la légèreté de son âge et de ses premières mœurs, s'occupait d'objets bien différens. Le souvenir de la vie scandaleuse d'Alexandre VI et de ses enfans qu'il avait observée de ses propres yeux, et le ressentiment qu'il avait conçu des fourberies et des préventions injurieuses de ce pontife contre les Français, l'engagèrent dans une démarche par laquelle il se promettait peut-être de remédier efficacement à de si grands scandales. Il adressa une consultation à la faculté de théologie de Paris, demandant si le pape, en vertu des décrets de Pise et de Constance, n'était pas tenu d'assembler tous les dix ans un concile général, et si

¹ Maff. l. II. ² Ferrer. Dec. l. I, c. 6.

l'on ne devait pas l'obliger à le convoquer dans les circonstances présentes où le désordre était manifeste. Au cas que le pape, prié et sommé de l'assembler, refusât ou négligeât de le faire, on demandait si les membres divers de l'Eglise, de l'aveu des princes ou des plus notables d'entre eux, pouvaient, dans une nécessité si pressante, s'assembler légitimement, et représenter véritablement l'Eglise universelle. La faculté délibéra le 11 de janvier 1497 et répondit affirmativement ¹.

Le 23 d'août de la même année, elle s'assembla de nouveau, afin de publier sur la conception de Marie un décret qui avait été rendu dès le 9 de mars de l'année précédente, après trois assemblées et de mûres délibérations. Il portait que, s'attachant aux vestiges des anciens pour défendre la doctrine qui établit que la bienheureuse Vierge par un don singulier a été préservée de la tache du péché originel, la faculté s'engageait par serment à la soutenir; qu'elle était résolue à n'admettre à l'avenir dans son corps que ceux qui feraient ce serment, à priver de tout honneur et à chasser honteusement ceux qui soutiendraient la proposition contraire, qu'elle jugeait fausse, erronée et impie. La même assemblée censura ce qu'avait encore osé avancer un dominicain, savoir, qu'on n'est pas obligé sous peine de péché mortel de croire que la Vierge a été enlevée au ciel en corps et en âme, parce que ce n'est pas un article de foi. La faculté prononça que cette proposition était téméraire, scandaleuse, impie, propre à diminuer la dévotion envers la Sainte-Vierge, enfin fausse et hérétique. On trouva qu'il y avait de l'excès dans quelques-unes de ces qualifications; mais on fut infiniment plus offensé de l'audace qui se les était attirées.

Charles VIII n'eut pas le temps d'exécuter ce qu'il se proposait. Depuis la généreuse victoire qu'il avait remportée sur lui-même en faveur d'une vierge mise en péril par ses propres parens, il continuait à édifier sa cour par une vie toute chrétienne, et spécialement par son zèle pour la correction des mœurs. Un saint franciscain, nommé Jean Tisseran, grand prédicateur, avait établi depuis quelques années l'institut des filles repenties en l'honneur de la Magdeleine ². Il avait touché les cœurs les plus corrompus, et plus de deux cents filles ou femmes, passées de la débauche à la pénitence, avaient aussitôt cherché sous sa conduite un asile contre la rechute. Le nombre s'en était accru prodigieusement depuis, et augmentait de jour en jour. Dans les dispositions où se trouvait le jeune roi, il ne manqua point de protéger cette insti-

¹ D'Argent. coll. Jul. t. 1, p. 553, etc. — ² Genebr. Chron. an 1494.

tution, Louis X palais qu nastère. on les n depuis d sensible

Le je lagemen libre; se les vérité nait un faisait l des con aux mo contre pour ré innocen aller vo d'Ambé devait basse, une lét gement paroles tout c que po à l'âge dans c naire parfai ses co à ne qu'il La qui l fut p mest « Au » jan voy

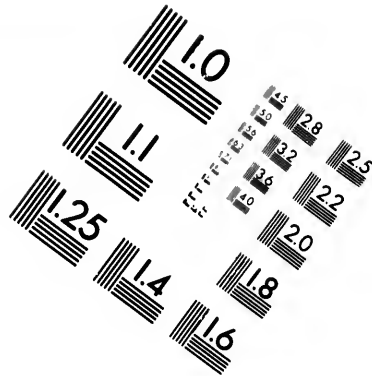
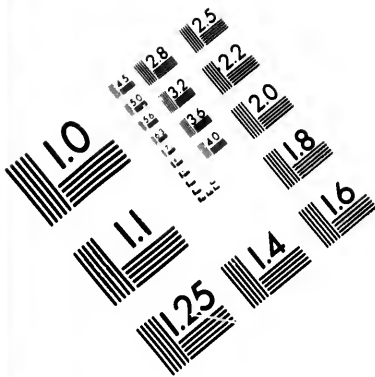
tution, et bâtit un lieu de refuge à celles qui l'avaient embrassée. Louis XII, marchant sur ses traces, leur donna dans la suite le palais qu'il avait occupé étant duc d'Orléans, pour en faire un monastère. Simon, évêque de Paris, leur dressa des constitutions, et on les mit sous la règle de saint Augustin. Elles furent transférées depuis dans l'ancienne église de Saint-Magloire, et devinrent insensiblement des religieuses augustines.

Le jeune roi ne s'occupait que du bien de la religion et du soulagement de ses peuples. Il ne lui échappait plus aucune parole libre; ses conversations au contraire roulaient presque toutes sur les vérités du salut. Il se confessait et communiait souvent, et prenait un plaisir singulier à lire les saintes Ecritures. Souvent il se faisait lire aussi les registres du parlement et ceux de la chambre des comptes, pour savoir si la justice était bien rendue, et aviser aux moyens de diminuer les abus. Il demandait en toute rencontre comment en usait saint Pierre, dont il prenait chaque action pour règle des siennes. Il ne connaissait plus que des amusemens innocens : le samedi, 6 d'avril 1498, il accompagna la reine pour aller voir une partie de longue paume dans les fossés du château d'Amboise où il se trouvait; en passant par une galerie négligée qu'on devait bientôt abattre, il donna du front contre une porte trop basse, et tomba à la renverse. Quelques heures après, il tomba dans une léthargie si profonde, qu'on ne put lui procurer aucun soulagement. Il revint cependant deux fois à lui, prononça quelques paroles de piété telles qu'on lui en avait entendu proférer presque tout ce jour-là, et ne reprit enfin connaissance une troisième fois que pour mettre le comble à la désolation publique, en expirant à l'âge de moins de vingt-neuf ans. Il s'était confessé deux fois dans cette semaine; et l'évêque d'Angers, son confesseur ordinaire, l'assista jusqu'au dernier soupir. Ses dispositions étaient si parfaites, que, dans son dernier entretien avec quelques-uns de ses confidens, il leur avait dit qu'il était bien sincèrement résolu à ne commettre jamais un péché mortel, et à diminuer, autant qu'il serait possible, le nombre des véniels.

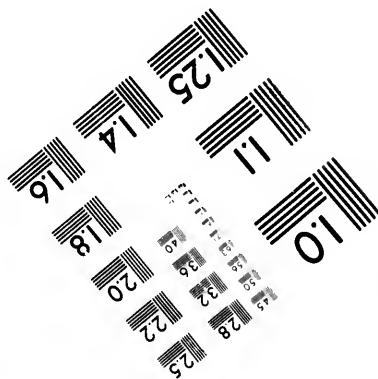
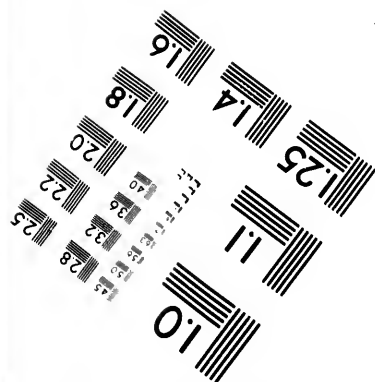
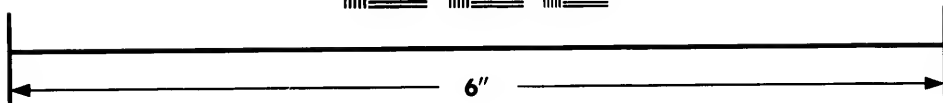
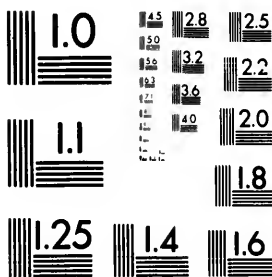
La reine Anne de Bretagne, qui captivait toute sa tendresse, et qui lui avait fait instituer depuis peu le parlement de Rennes, ne fut pas la seule personne affligée jusqu'à l'excès. Deux de ses domestiques tombèrent morts en apprenant qu'il venait d'expirer.¹ « Aussi crois-je, dit Philippe de Comines, qu'à être vivant il ne dit jamais parole qui pût déplaire. » Pendant toute sa vie, il ne renvoya pas un seul des gens de son service. Sa bonté, son humanité,

¹ Sainte Marthe. Hist. de la Mais. de Fr.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N. Y. 14580
(716) 872-4503

4.5
2.8
3.2
2.5
3.8
2.2
2.0
1.8

11
10
51

sa douceur s'étendaient à tout le monde. Aucun de ses prédécesseurs ne fut enterré avec plus d'honneur, ni avec plus de regrets. Sept mille personnes tant seigneurs qu'officiers en deuil, et quatre cents pauvres, la torche à la main, accompagnèrent son corps depuis Amboise jusqu'à Paris.

Comme il ne laissait point d'enfans, le duc d'Orléans, arrière-petit fils du roi Charles V, et cousin de Charles VIII au quatrième degré, lui succéda sous le nom de Louis XII. Les écarts de sa jeunesse, portés jusqu'à lui faire prendre les armes contre l'état, annonçaient un prince turbulent et dangereux : ce fut un roi sage, modéré, compatissant, attentif à ne choisir que des ministres gens de bien et désintéressés, consultant en toute chose la raison et la religion. Monté sur le trône dans un âge mûr, il avait près de trente-sept ans ; ayant souffert de longues adversités, il avait acquis une sensibilité inconnue à la prospérité constante, et appris par sa propre expérience les dangers du pouvoir absolu¹. Dès qu'il eut pris en main le timon de l'état, on s'efforça de l'irriter contre ceux qui l'avaient desservi sous les derniers règnes, et spécialement contre Louis de la Trémouille, qui l'avait battu et fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin : *Un roi de France*, répondit-il, *ne venge point les injures d'un duc d'Orléans* : paroles qui ne furent pas dans sa bouche une vaine parade de générosité, mais l'expression du fond de son ame, et la règle constante de toute sa conduite. La comtesse de Beaujeu, constamment contraire à ce prince, lui avait fait sentir tout le poids de la puissance dont elle avait joui sous Charles VIII, son frère : bien loin de s'en venger, il ne se permit pas même de lui en témoigner du mécontentement. Il dressa une liste de tous ceux qui l'avaient offensé, afin de se tenir en garde contre les mouvemens imperceptibles de la vengeance, se rappelant en toute rencontre que Jésus-Christ était mort pour eux aussi bien que pour lui. Tel était le genre de bonté de l'un de nos meilleurs rois. Son premier soin fut de diminuer les impôts d'un sixième ; et dans la suite il porta cette diminution jusqu'au tiers.

Ce prince, si digne d'être heureux, puisqu'il ne respirait que la félicité publique, avait néanmoins été forcé dans sa jeunesse de contracter l'engagement le plus capable, quand il n'est pas libre, d'empoisonner toute la douceur de la vie : contrainte presque inconnue aux conditions les plus communes et qui balance tous les avantages des enfans des rois. Il avait épousé la princesse Jeanne, fille de Louis XI ; et ce mariage était si contraire à son goût, qu'il

¹ Paul. Smil. in Lud. XII. Mém. de Comin. t. 1, ch. d.

avait protesté, mais fort secrètement, contre ces nœuds abhorrés. La crainte d'irriter le terrible Louis XI, puis Charles VIII, frère de Jeanne, avait obligé le duc d'Orléans à dévorer ses chagrins en silence. Aussitôt qu'il fut roi, il songea à tirer son cœur d'oppression, et à faire déclarer juridiquement son mariage nul. Les circonstances étaient favorables du côté de Rome. Toutes les affaires avaient changé de face en Italie, où la multiplicité des puissances et la complication des intérêts ne pouvaient les tenir long-temps dans le même état. Le pape Alexandre s'était brouillé avec le roi de Naples, Frédéric III, qui avait succédé au jeune Ferdinand son neveu, mort sans laisser d'enfans, et qui avait refusé sa fille au fils du pontife, à César de Borgia, rentré depuis peu de la cléricature dans le siècle. Les Vénitiens, ci-devant ligués avec Ludovic Sforce contre les Français, ne cherchaient plus qu'à le perdre, parce qu'il ne travaillait plus qu'à mettre des bornes à leur agrandissement. Pour les Florentins, tous les partis leur étaient bons, pourvu qu'ils pussent recouvrer leurs places. Conduites ainsi par leurs vues particulières, ces puissances recherchèrent toutes trois l'alliance de Louis XII.

Le roi ayant demandé dans ces conjonctures qu'on déclarât nul son mariage, Alexandre nomma aussitôt des commissaires pour l'examen et le jugement. Louis se fondait sur trois raisons, alléguant : 1° qu'entre lui et Jeanne, il y avait parenté au quatrième degré, et de plus affinité spirituelle, Louis XI, père de Jeanne, ayant tenu Louis XII sur les fonts de baptême, ce qui formait un empêchement dirimant avant le concile de Trente ; 2° qu'il n'avait point consenti à ce mariage, et ne l'avait contracté qu'à l'extérieur et par violence, Louis XI, prince absolu et vindicatif, l'ayant menacé de lui ôter les biens et la vie ; 3° que Jeanne, extrêmement contrefaite, était incapable d'avoir des enfans, et même hors d'état de consommer le mariage ¹. Les lecteurs nous dispenseront sans doute de rapporter les interrogatoires, les dépositions, les mémoires de part et d'autre, toute la suite des longues et ennuyeuses procédures qu'entraîna ce triste démêlé. Tout ce qu'il est à propos de constater, c'est qu'on ne se rendit pas aveuglément aux désirs du monarque ; que la matière fut traitée avec toute l'impartialité et la circonspection imaginables. Trois évêques commissaires eurent encore pour assesseurs cinq autres évêques ou archevêques, et quantité de docteurs, les plus renommés pour leurs lumières et leur droiture. Sur les articles qu'il n'avait pas été possible de porter jusqu'à l'évidence dans une matière si secrète de sa nature, le roi fut obligé de ren-

¹ Proc. Ms. du Div. de Louis XII, Bibl. du roi, n. 5974.

dre témoignage sous serment. Enfin les juges prononcèrent que le mariage était nul, et que Louis pouvait en contracter un autre. Ils ne spécifièrent pas les raisons qui les déterminèrent; mais ce fut vraisemblablement le défaut des formalités requises dans la fulmination du bref de dispense concernant la parenté et l'affinité spirituelles; et de plus la constitution corporelle de la reine, dont le roi affirmait de la manière la plus précise l'infirmité habituelle.

Cette princesse, entièrement morte au monde, regarda la perte de la couronne non pas comme un sujet de chagrin, mais comme une faveur du ciel, vers lequel rien ne pouvait plus l'empêcher de diriger toutes ses affections. Elle n'avait défendu sa cause que dans la crainte de pécher, ou de donner lieu au péché en l'abandonnant; quand elle fut jugée, on ne lui entendit pas proférer un seul mot de plainte. Les Parisiens au contraire murmuraient hautement, comme d'une injustice criante; quelques prédicateurs s'échappèrent contre le roi même dans leurs sermons, et tout le monde s'attendrit sur le sort d'une princesse vertueuse, singulièrement bienfaisante, fille, sœur, femme de roi, et aussitôt exclue du trône que devenue reine. Elle fut cependant beaucoup mieux traitée, pour ce qui est de la fortune, qu'elle ne l'avait été jusqu'alors. Le roi lui donna l'usufruit du Berri, avec d'autres domaines, formant trente mille livres de rente. Elle établit sa demeure à Bourges, où elle donna l'exemple des plus pures vertus, devint la bienfaitrice universelle du pays, et bientôt après fondatrice d'un nouvel ordre de religieuses (les Annonciades).

Louis XII, devenu maître de son cœur, épousa la reine veuve de Charles VIII, Anne de Bretagne, encore aussi renommée pour ses qualités extérieures que pour celles de l'âme (1499). Elle n'avait pas plus de vingt-sept ans. Toutefois ce mariage fut une affaire de politique autant qu'une affaire d'inclination: il avait été stipulé avec les états de Bretagne que si Charles VIII mourait avant la duchesse sans en laisser d'enfans, elle épouserait son successeur. Cette princesse, placée deux fois sur le trône, y parvint chaque fois par une voie assez singulière. Elle était devenue femme de Charles VIII, en renonçant à Maximilien d'Autriche qui l'avait épousée par procureur; et elle n'épousa Louis XII qu'après qu'on eut déclaré nulle son union avec Jeanne de France. Elle avait de solides vertus, une rare piété, une délicatesse extrême de conscience.

César de Borgia, de cardinal-diacre devenu homme d'épée, avait apporté en France une bulle du pape son père, contenant vraisemblablement l'autorisation définitive des commissaires

chargés
avide
siège,
gnant
contrai
caux, q
ne serv
moins
la vie à
là qu'un
pre frèr
geait,
lui don
mille
d'arme
Navarr

Borg
pour G
de Lo
vues d
Le card
tus qu
toutef
soient
et pol
gnifiq
grand
l'ami
patrie
siège
nelles
tère m
des af
forma
comp
le gou
Sans
le car
fit de
dans l

Les
finime

'Gui

chargés de prononcer sur le premier mariage du roi. Cet homme avide et faux, voulant mettre à haut prix cette faveur du saint siège, crut pouvoir ne donner sur cela que des espérances, feignant de n'avoir pas apporté la bulle. Le roi avait été averti du contraire par l'évêque de Ceuta, l'un des commissaires pontificaux, qui savait le secret de Borgia. Le manège du faux politique ne servit qu'à lui attirer le mépris du roi, qui ne s'en montra pas moins résolu à passer outre dans l'affaire du mariage. Il en coûta la vie à l'évêque de Ceuta, que Borgia fit empoisonner¹. Ce n'était là qu'un jeu pour ce monstre familiarisé, par l'assassinat de son propre frère, avec tout genre d'atrocités. Cependant, comme on le ménageait, à cause du pape et des entreprises projetées sur l'Italie, on lui donna, outre le duché de Valentinois, une pension de vingt mille livres avec une compagnie entretenue de cent hommes d'armes, et on lui fit épouser Charlotte d'Albret, sœur du roi de Navarre.

Borgia était chargé en même temps d'un chapeau de cardinal pour Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, et premier ministre de Louis XII, que ce prélat seconda invariablement dans les vues de bienfaisance qui lui ont mérité le nom de père du peuple. Le cardinal d'Amboise, sans avoir au degré suprême toutes les vertus qui ont signalé les évêques du premier âge de l'Église, en eut toutefois qui dans tous les temps feront désirer des prélats qui lui soient comparables : il réunit d'ailleurs toutes les qualités sociales et politiques qui font les ministres et les citoyens précieux. Magnifique et modeste, libéral et économe, habile et vrai, aussi grand homme de bien que grand homme d'état, le conseil et l'ami de son roi, tout dévoué au monarque, et très-zélé pour la patrie, ayant encore à concilier les devoirs de légat du saint siège avec les susceptibilités de sa nation, les fonctions paternelles de l'épiscopat avec le nerf du gouvernement, et le caractère même de réformateur des ordres religieux avec le tumulte des affaires et la dissipation de la cour; partout il fit le bien, réforma les abus et captiva les cœurs avec l'estime publique. On l'a comparé et préféré même aux cardinaux les plus renommés dans le gouvernement des états, à Ximenès, à Volsey, à Richelieu. Sans dégrader personne pour élever d'Amboise, bornons-nous à le caractériser avec ses traits propres : il gouverna sans orgueil, fit de grandes choses sans fouler les peuples, eut toute autorité dans le royaume sans obscurcir la gloire de son roi.

Les bienfaits et les bons offices de toute espèce le rendirent infiniment cher à ses diocésains. Il commença par obtenir du roi

¹ Guich. l. 4.

que le premier tribunal de Normandie, nommé l'échiquier, serait sédentaire et perpétuel, à l'exemple des autres parlemens. Il se fit un principe de bien vivre avec son chapitre, et en gagna l'affection par des égards qu'on eût pu croire excessifs; mais les grands hommes ne le paraissent jamais davantage qu'en ménageant les faiblesses et les préjugés. Ayant reconnu que ses chanoines étaient infiniment flattés de le voir au chœur sous le même habit qu'eux, il n'y parut pas autrement, tout légat qu'il était, hormis les jours où il célébrait pontificalement. Il combla de présens sa cathédrale, et remplit son diocèse de monumens, tous marqués au coin de la grandeur de son ame et de son génie. Tels furent entre autres, et la cloche fameuse qui porta son nom, ouvrage le plus considérable du royaume en ce genre, et le palais archiépiscopal de Gaillon, bâti aux dépens des ennemis de la France, et non pas avec les biens de l'Eglise, qu'il regarda toujours comme le patrimoine des pauvres. D'Amboise, légat apostolique et premier ministre, fut si religieux observateur de ce principe, qu'il ne voulut jamais avoir, avec son archevêché, aucun autre bénéfice; et cela dans le temps où régnait l'abus d'accumuler sur une tête non-seulement les abbayes, mais les évêchés mêmes. Habile aux fonctions les plus sublimes de l'épiscopat et de l'apostolat, aussitôt qu'il se vit légat du saint siège, il étendit heureusement sa sollicitude aux ames appelées et consacrées par état à la perfection évangélique. Les communautés autrefois les plus édifiantes s'étaient si prodigieusement relâchées, à Paris en particulier, que les magistrats en demandaient hautement la réforme. Touché de leurs justes plaintes, le ministre-légat leur promit de travailler au rétablissement général de l'observance régulière, et commença sur-le-champ par les dominicains et les franciscains, deux communautés fameuses, remplies d'étudiens presque sans nombre, mais qui, sous prétexte de la fatigue attachée à l'étude et aux différens exercices de l'école, s'étaient affranchies des austérités de la retraite et du recueillement, de toute régularité, à la réserve de quelques observances extérieures propres à en imposer au peuple ¹. Deux évêques commissaires allèrent en premier lieu au couvent de la rue Saint-Jacques signifier un ordre en forme d'observer la règle, et spécialement de ne plus sortir de la maison sans une vraie nécessité, avec sentence d'excommunication contre ceux qui se rendraient réfractaires. Il y avait là près de quatre cents dominicains, la plupart étudiens. Ce ne furent parmi eux que murmures et cris emportés, comme si, en les rappelant à leurs engagemens, on les eût

¹ D'Auton p. 529.

réduits à la condition d'esclaves. Quelques jours après, ils entreprirent de se défendre à main armée, et appelèrent à leur secours plus de douze cents autres écoliers, qui menaçaient des dernières violences. Il fallut toute l'autorité du roi pour les soumettre. On les obligea à quitter le couvent et la ville, et à chercher une retraite dans les autres maisons de leur ordre. A leur place on établit d'autres dominicains tirés de la province teutonique ¹.

Les franciscains donnèrent une scène d'un genre tout différent. Prévenus de la visite des commissaires, ils se rendirent au chœur, exposèrent le saint Sacrement, et se mirent à chanter des psaumes, des répons, des hymnes, des prières de toute espèce, avec une lenteur et un recueillement affectés que l'arrivée des commissaires et les signes réitérés à chaque instant pour se faire écouter, ne purent interrompre durant quatre heures entières. Il fallut désespérer sans avoir rien fait ; mais, dès le lendemain, le cardinal-ministre renvoya les commissaires aux franciscains avec cent archers de la garde du roi, commandés par le gouverneur de Paris. On commanda, de la part du roi, de faire silence, et il fallut entendre la sommation de vivre selon les règles de saint François. Malgré les plaintes qui s'élevèrent alors, les commissaires, piqués d'un premier affront, voulurent sur-le-champ faire chasser toute cette communauté ; résolution que le procureur général trouva trop violente. Ces religieux avaient moins horreur de la réforme que des moyens employés pour l'établir. C'étaient les observantins qu'on leur destinait pour maîtres, et déjà cinquante religieux de l'observance étaient arrivés à Paris, tout prêts à s'emparer du grand couvent. On écouta les plaignans, et on les renvoya par-devant le ministre. D'Amboise ne voulait que le bien, par quelque voie qu'il se pût faire. Guidé par cette modération, qui ne fait jamais plus d'honneur que quand on est puissant, il reçut les remontrances avec bonté ; et tout partisan qu'il était des observantins, il arrêta, avec la députation, que vingt-quatre religieux, distingués par leurs vertus entre les conventuels, et tirés des provinces du royaume, viendraient à Paris exécuter la réforme. Cette querelle monastique fit long-temps l'entretien et partagea tous les suffrages de la cour. Les mœurs étaient simples, et ce qui avait trait à la religion inspirait un vif intérêt à tous les ordres de l'état.

Louis XII, assuré du pape, gagna aussi les Vénitiens par l'appât de l'intérêt, conclut une paix solide avec ses voisins, et ne tarda plus à se mettre en campagne pour la conquête du Milanais. Ce duché, usurpé par les Sforce, aventuriers heureux, lui appartenait

¹ Preuv. des Lib. de l'Egl. Gallic. p. 300.

incontestablement, du chef de son aïeule Valentine Visconti, seule héritière légitime de cette maison. Le succès répondit à la justice de ses droits : en vingt jours, toute cette grande et belle province tomba sous les lois du monarque (1499). Ludovic Sforce, à la vérité, trouva moyen de rentrer encore dans Milan, à la faveur des intrigues et des supercheries qui lui tenaient lieu de mérite ; mais ce ne fut que pour retomber avec plus d'opprobre et subir un châtiment plus exemplaire de ses perfidies à l'égard des Français, auxquels il avait fait la guerre en bandit et en scélérat, dès qu'il avait vu décliner en Italie les affaires de Charles VIII, son allié. Il fut pris, avec le cardinal Ascagne, son frère, et renfermé dans le château de Loche en Touraine, où il mourut au bout de dix ans. Le cardinal d'Amboise eut le gouvernement du Milanais, qu'il parut n'avoir acquis que pour signaler sa modération avec plus d'éclat. Il obtint du roi la grâce du cardinal Sforce, qu'on tira de sa prison de Bourges, et qu'on laissa retourner en Italie. Après avoir reproché aux citoyens de Milan leur inconstance et leur aveuglement, il leur accorda une amnistie générale, et ne leur imposa qu'une contribution dont bientôt encore il leur remit la plus grande partie.

En même temps que d'Amboise ouvrait en France son heureuse carrière, Ximénès, son digne émule, commençait à fixer en Espagne les regards publics¹. Né dans un bourg de Castille, d'un simple commis aux décimes, aussi peu avantagé du côté de la fortune que de celui de la naissance, persécuté, emprisonné par son évêque, engagé depuis dans l'ordre de saint François, qui semblait lui fermer pour toujours la route aux grandeurs, doué d'un génie transcendant, et rempli d'une probité plus recommandable encore, il avait presque vieilli avec la seule réputation de prédicateur et de directeur zélé, lorsque la reine Isabelle, illustre surtout par le choix d'un tel ministre, lui fournit l'occasion de développer toute l'étendue de son génie. Lorsque le cardinal Mendoza, archevêque de Tolède, le lui eut fait connaître, cette princesse éclairée conçut tant d'estime pour Ximénès dès qu'elle l'eut entendu, qu'elle le choisit pour son confesseur, comme il était âgé d'environ cinquante-six ans. Dès lors il devint l'ame de son conseil et le mobile de toutes ses entreprises. Elle lui communiquait toutes les affaires d'état, malgré l'éloignement qu'il témoignait avoir pour ces consultations. Il obtint même, à force d'instances, que la direction de la reine ne l'obligerait point à demeurer à la cour, et qu'il n'y viendrait que pour la confesser. Hors de là, il reni-

¹ Gom. de reb. gest. Ximénès, lib. 10.

[An t
plisso
ses v
nième
hors
qu'on
Au
mour
des
digni
grand
pour
cret,
expé
y écr
à Ro
elle f
elle,
cette
cheve
pont
Mad
bien
ensu
il fal
vainc
liber
qu'il
poin
sorte
X
péra
Il jo
que
sa d
sans
espr
sorl
Sa p
poin
ne t
liau
con
mèn

plissait les fonctions communes à tous les religieux, faisait tous ses voyages à pied, même étant provincial, ne vivait que d'aumônes, ne portait que des vêtemens grossiers, ne mangeait jamais hors du réfectoire, et quelque fatigué qu'il fût, ne souffrait point qu'on le servît mieux que les autres.

Au bout de deux ans, l'archevêque de Tolède étant venu à mourir, la reine qui s'était réservé personnellement la disposition des évêchés de Castille, nomma son confesseur à cette première dignité de l'Eglise d'Espagne, qui était sollicitée par les plus grandes maisons du royaume, et par le roi Ferdinand lui-même pour un de ses fils naturels. Isabelle, gardant le plus profond secret, sans le communiquer même à celui qu'elle choisissait, fit expédier le brevet avec un espace réservé pour le nom du pourvu, y écrivit de sa propre main *François Ximenès*, et envoya aussitôt à Rome pour l'expédition des bulles. Quand elle les eût reçues, elle fit appeler son confesseur, et les lui remettant : *Voyez, lui dit-elle, ce que veut sa Sainteté*. Ximenès parut fort surpris en lisant cette adresse : *A notre vénérable frère François Ximenès, élu archevêque de Tolède* (1495). Il baisa respectueusement les lettres pontificales, sans les ouvrir, les rendit à la reine, en lui disant : *Madame, celui ne s'adresse point à moi*, et se retira sur-le-champ bien résolu de ne point accepter. Tout ce que la reine put faire ensuite afin d'obtenir son consentement fut parfaitement inutile; il fallut un commandement formel du souverain pontife pour vaincre sa résistance. Acceptant alors avec cette noblesse et cette liberté que donne le désintéressement, il mit pour condition qu'il ne quitterait jamais l'Eglise de Tolède; qu'on ne créerait point de pension sur l'archevêché, et qu'on ne donnerait aucune sorte d'atteinte aux droits ni aux immunités de ce grand siège.

Ximenès avait déjà cinquante-huit ans; mais il était d'un tempérament si robuste, qu'il paraissait encore à la fleur de son âge. Il jouissait d'une santé à l'épreuve des fatigues du corps aussi bien que des travaux de l'esprit. Sa taille haute était droite et dégagée, sa démarche ferme, sa voix forte et agréable, son front large et sans rides, ses yeux enfoncés, mais vifs et pleins de feu. Pour son esprit, il était, selon ses historiens, capable de tout; et ce qui absorbait toutes les facultés des autres, n'était qu'un jeu pour lui. Sa prudence et sa pénétration étaient si grandes, qu'il n'y avait point d'inconvéniens qu'il ne prévît, ou point d'expédiens qu'il ne trouvât dans les embarras imprévus. C'est ce qui lui acquit ce haut degré de considération dans le conseil d'Espagne, alors sans contredit le plus habile de l'Europe. Sa fermeté n'éprouvait pas même le premier étonnement de ce qui déconcertait toutes les

résolutions; d'où il arriva souvent que les affaires les plus désespérées avaient l'issue la plus heureuse. Il protégea constamment les savans, étant très-savant lui-même; mais il aimait encore davantage les gens de bien. Il fit invariablement profession d'une probité incorruptible, et haïssait tellement l'injustice qu'aucune considération ne put jamais la lui faire dissimuler, ni l'empêcher de la punir quand il lui fut possible de le faire. Enfin il avait une piété sans fard, et un zèle aussi actif qu'éclairé.

On lui a néanmoins reproché plusieurs défauts, et nous con viendrons d'une certaine aspérité de caractère qui l'a fait accuser de fierté, de dureté, d'un attachement excessif à son propre sens: ce qui le fit moins aimer qu'estimer, et le rendit souvent aussi à charge à lui-même qu'aux autres. Mais qu'il se soit abandonné au faste de l'orgueil, que l'ambition l'ait dominé, que la simplicité de sa vie dans les commencemens de son épiscopat n'ait été qu'un manège d'hypocrisie pour en imposer à Isabelle; c'est ce qui demanderait, pour être cru, des preuves qu'on n'a point fournies, et qu'on n'acquerra jamais contre une vertu assez héroïque pour avoir refusé sincèrement, comme tout le monde en convient, le siège brillant de Tolède. Le refus de l'épiscopat, marque la moins équivoque, ne nous lassons pas de le répéter, marque sûre du mérite du sujet qu'on y élève, doit faire regarder comme des présomptions téméraires les soupçons qui sapent la base de toutes les vertus épiscopales et chrétiennes. Ximènes, comme tous les hommes, put laisser prendre à sa vertu quelque teinte de son humeur sombre et mélancolique, sèche, austère, et en apparence impérieuse, sans être un orgueilleux, un ambitieux réfléchi, un hypocrite.

De franciscain, devenu primat d'Espagne, il ne voulut presque rien changer à sa première façon de vivre. Il se couchait et se levait toujours sans personne pour le servir, ne portait point de linge, et ne quittait jamais l'habit de son ordre, même la nuit pour reposer. Quand il accompagnait la reine, on ne manquait pas de lui préparer de spacieux appartemens: il prenait une seule chambre toute nue, et pour tous meubles il y faisait mettre une table, deux chaises et une paillese piquée, montée sur trois planches. Il ne se faisait servir qu'un seul plat des viandes les plus communes; et si on lui présentait quelque chose de mieux, il l'envoyait sur-le-champ aux malades du lieu où il se trouvait. Outre les jeûnes commandés par l'Eglise, il observait ponctuellement tous ceux qui étaient prescrits par la règle et les constitutions de son ordre. Il prit avec lui un assez grand nombre de ses anciens confrères, les plus édifiants et les plus pieux, pour réciter l'office en

(An 14
leur o
Il n'av
res po
en un
vait t
ceux d
dome
bellan
quelq
des a
mens
imme
On
les év
sure p
une a
et qu
dont
vel ar
forme
mais
consc
faire
à y v
dre V
ble si
a Xir
Xi
de si
sans
pour
cont
être
préc
cité.
trait
craï
la n
fier
sort
du
qu
tra

leur compagnie, et faire tous les exercices accoutumés du cloître. Il n'avait d'ailleurs que peu de valets, très-communs, et nécessaires pour les bas offices de sa maison. Toute son écurie consistait en une mule, qu'il ne montait que par intervalle, quand il se trouvait trop fatigué, faisant toujours ses voyages à pied, comme ceux qui l'accompagnaient. C'était là tout son équipage et tout son domestique. Il ne voulut pas seulement entendre parler de chambellans, d'écuycrs, de gentilshommes, de pages ni de laquais, quelque invariables qu'eussent été jusque-là l'étiquette et la pompe des archevêques ses prédécesseurs. Au moyen de ces retranchemens et d'une régie parfaite de ses amples revenus, il fit un bien immense, et bannit l'indigence de son diocèse.

On murmura cependant d'une simplicité sans exemple; surtout les évêques de cour, qui prenaient cette conduite pour une censure publique de la leur. On le peignit à la reine même comme une ame basse et sordide, visiblement déplacée dans l'épiscopat, et qui ne pouvait qu'avilir le haut rang qu'il y occupait. Isabelle, dont ce choix était uniquement l'ouvrage, eût désiré que le nouvel archevêque, en prenant une manière de vivre un peu plus conforme à l'usage, fit cesser des reproches qui retombaient sur elle; mais elle connaissait l'extrême fermeté de Ximenès en matière de conscience. Comme elle avait réussi par le moyen du pape à lui faire accepter l'épiscopat, elle prit la même voie pour l'engager à y vivre d'une manière qu'on lui disait plus épiscopale. Alexandre VI, qui goûtait beaucoup plus le faste des Césars que l'humble simplicité de saint Pierre, ne manqua point de faire parvenir à Ximenès un bref conforme aux intentions de la reine.

Ximenès avait l'esprit trop sain, pour s'en laisser imposer par de si faibles observations. Il changea néanmoins, parce qu'il vit sans doute moins d'inconvéniens à céder quelque chose qu'à lutter pour le tout contre la cour, contre le pape, contre les évêques, contre le torrent général de la coutume et des préjugés. Il alla peut-être trop loin par la suite; et s'il n'égala pas tout le faste de ses prédécesseurs, il s'éloigna prodigieusement de sa première simplicité. Ses meubles, son train, sa table, tout devint magnifique; il traita les grands avec hauteur, et parut aspirer plutôt à se faire craindre, qu'à se faire aimer. Faisons observer en passant que la médiocrité de sa naissance dont on se prévalait contre lui, et la fierté particulière aux grands de Castille, autorisaient en quelque sorte sa sécheresse impérieuse. Mais tel est en général le danger du premier pas hors de la route marquée: c'est par leurs vertus que les pasteurs s'attirent le respect des peuples; quand au contraire ils leur veulent imposer par le vain appareil de la gran-

deur, l'aliment du vice devenant en quelque sorte l'instrument du zèle, l'excès et les abus sont presque inévitables. L'archevêque en se réduisant aux pratiques d'une vertu commune n'en tira qu'un secours insuffisant pour le maintien de son autorité, qui ne put désormais se passer des ressources humaines. Jamais cependant il ne relâcha rien de sa probité rigide, ni de son zèle pour la justice; il ne se lassa jamais d'être le protecteur des gens de bien, des petits et des pauvres, de tous ceux qu'il savait dans l'oppression. On doit encore ajouter qu'il n'accomplit jamais de plus grandes choses que celles qu'il entreprit pour la gloire de l'Eglise et l'avancement de la religion.

Le premier usage qu'il fit de sa puissance fut de supprimer, non sans peine, les impôts les plus onéreux au peuple, qu'il protégea constamment. Mais la meilleure preuve qu'il donna en même temps de sa dextérité, ce fut la réforme des religieux de son ordre. Pour soumettre quelques moines aux devoirs clairs et précis de leur profession, il eut plus d'obstacles à vaincre, et plus de pièges à éviter, que pour amener à ses pieds tous les seigneurs de Castille et d'Aragon. Les franciscains anciens ou conventuels ne craignaient rien tant que d'être réunis aux observantins qu'affectionnait Ximènes, comme tiré d'entre eux. Ils pénétrèrent son dessein, quoique de tous les Espagnols, la plus secrète des nations, il fût le plus impénétrable; ils en prévirent leur général, et celui-ci prévint le pape, qui lui commit à lui-même le soin de la réforme. Il partit aussitôt de Rome, et vint en Espagne, où Ximènes attendait la même commission qu'il avait fait demander par l'ambassadeur de leurs Majestés catholiques. Ximènes étonné, mais affermi dans sa résolution par l'obstacle même qu'il rencontrait, prit le parti d'observer son antagoniste, afin de profiter de la première démarche fautive qu'il lui verrait faire. Comme il excellait dans l'art de connaître les hommes, il s'aperçut bientôt qu'il avait pour adversaire un esprit ardent et peu judicieux, qui se ferait plus de tort à lui-même que ne lui en causerait tout ce qu'on pourrait entreprendre pour le traverser. En effet, dès la première audience que le général obtint d'Isabelle, il déclama d'une manière indécente contre Ximènes. La reine indignée lui demanda s'il avait oublié ce qu'il était, et à qui il parlait. « Non, madame, » répondit-il, je n'oublie pas que je parle à la reine Isabelle, qui » n'est comme moi que cendre et poussière. » Tout fut décidé après cette insolence, qui de l'affaire de Ximènes faisait l'affaire personnelle de la reine. Le général franciscain perdit toute considération. La reine fit nommer à Rome une commission nouvelle pour la réformation : Ximènes en était déclaré le chef, et avait pouvoir,

non-seulement pour lui, mais pour les substituts qu'il trouverait bon de se choisir. Il exécuta la réformation, la cimentea d'une manière si solide, et obvia si bien à ce qui pouvait la détruire, qu'aujourd'hui encore tout est à peu près au même point qu'alors (1498).

Avec cette ardeur pour la réforme des ordres religieux, Ximènes n'était pas d'humeur à laisser régner les abus dans le clergé de sa propre Eglise. Il s'en était expliqué avec les députés du chapitre de Tolède, au moment où ils étaient venus le complimenter sur sa nomination; et l'alarme dès-lors s'était mise dans cette compagnie, où, comme dans bien d'autres, les relâchemens anciens étaient comptés parmi les privilèges. Elle avait même envoyé à Rome son trésorier Alphonse d'Albornos, d'une maison des plus illustres de Castille, afin de prévenir le pape et les cardinaux contre tout ce que pourrait entreprendre le nouvel archevêque. Mais ce ministre actif, et si difficile à surprendre, fit poursuivre l'envoyé, qu'on joignit en mer, à la vue de l'Italie, et qu'on ramena en Espagne, où, malgré la splendeur de sa naissance, il subit dix-huit mois de prison. Au sujet de la rigueur de ce châtimement, infligé à Albornos sans autre cause apparente que d'être allé négocier à Rome sans la permission de sa souveraine, Ximènes, tout différent de ces faibles ministres dont la mollesse cruelle multiplie les fautes et les châtimens, disait que par un trait de sévérité il s'en épargnait mille. Cet acte de vigueur fut exécuté avant que l'archevêque eût pris en personne possession de son siège.

Il était si nécessaire à Isabelle, qu'il ne put la quitter qu'après trois ans d'épiscopat, pour aller à Tolède, ou du moins pour y avoir le loisir d'exécuter tout ce qu'il méditait. A cette époque enfin, comme tout était en fêtes à la cour pour le mariage de l'infante Jeanne avec l'archiduc Philippe d'Autriche, il obtint la permission de s'absenter, et partit aussitôt pour son évêché. Tolède, située au centre de l'Espagne, et la plus considérable autrefois de ses villes, quoiqu'elle soit réduite à huit mille habitans, capitale du royaume du temps des Goths, puis sous les Arabes, leurs vainqueurs, était encore, du temps de Ximènes, le lieu de l'assemblée des états de Castille, et sous la puissance temporelle aussi bien que spirituelle de son archevêque. Ce prélat était seigneur de seize autres villes, et comptait un si grand nombre de vassaux, qu'il pouvait mettre sur pied, sans fouler ses sujets, vingt-cinq à trente mille hommes. Il était encore grand chancelier de Castille, chef né du conseil d'état, ayant droit d'opiner immédiatement après le souverain; ce qui, joint à deux cent mille ducats de revenu, et à son titre de primat d'Espagne, lui donnait une autorité presque

égale dans l'état et dans l'Eglise. Ximenès fut reçu avec toute la pompe que demandaient non-seulement tous ses titres, mais bien plus encore l'envie de plaire à un favori et à un ministre de son caractère. Quoiqu'il eût écrit au chapitre et à la ville qu'il ne voulait point de cérémonies, ces deux corps, ainsi que tous les autres et presque tout le peuple, allèrent au devant de lui à une lieue de la ville, et lui rendirent à l'envi tous les honneurs que chacun put imaginer.

L'archevêque, sans se repaître de ces fumées, et sans toutefois montrer une indifférence dédaigneuse, répondit brièvement à chacun avec un air d'intérêt et de sensibilité, avec une justesse et une présence d'esprit admirables. Ensuite il se livra tout entier aux œuvres solides qui l'avaient amené. Le jour même de sa réception, quoique la cérémonie eût duré depuis le matin jusqu'au soleil couché, il prit possession de son Eglise, où la coutume était que le nouvel archevêque jurât de conserver les droits et les privilèges du chapitre. Les chanoines l'observaient, tremblant à cause de ce qui s'était passé à ce sujet; mais l'archevêque, naturellement généreux, content de les avoir réduits à la soumission, jura sans aucune restriction de conserver inviolablement les droits tant de l'Eglise que du chapitre, et d'employer au besoin toute son autorité pour les maintenir. Il les maintint en effet plus religieusement qu'aucun de ses prédécesseurs. Telle était la dureté apparente et la vraie magnanimité de Ximenès.

Après le rétablissement de la charité fraternelle et de la concorde religieuse, comme la plus belle qualité d'un évêque est celle de père des pauvres, il voulait connaître tous les besoins tant des pauvres honteux que des mendiants. Durant plusieurs jours, les portes de son palais leur furent continuellement ouvertes. Il recevait et lisait toutes leurs requêtes; il entendait avec une patience inaltérable tout ce qu'ils avaient à lui dire, soulageait sur-le-champ les nécessités pressantes, et prenait des mesures efficaces, tant pour les tirer du malheur que pour les empêcher d'y retomber. Il fit ensuite la visite des hôpitaux, des écoles et des églises, voulut qu'on lui rendît compte des charges et des revenus; et partout où il fut nécessaire, suppléa du sien avec une libéralité qui allait jusqu'à la profusion. C'est lui qui corrigea une irrégularité choquante dans la cathédrale de Tolède, d'ailleurs une des plus belles de toute l'Espagne, mais dont le chœur, plus étroit d'un tiers que la nef, ne répondait pas même au milieu de l'ensemble. Cette dépense, vu la grandeur de l'auguste édifice, fut prodigieuse; et il la fit seul, sans vouloir que le chapitre, quoique très riche, y contribuât en rien.

[An 1499]
Ami
et de l'
pas mo
Il purg
infâme
resta p
léranc
intéres
qu'à c
d'autr
contra
public
de gro
torité
sonne
de ce
blics,
se co
les pu
tout,
l'acqu
s'assu
nom
lède.
naiss
négli
même
bien
ne p
relie
P
clerg
les v
roue
nels
fair
plei
min
qu'
tiqu
qu
fer
soi

Ami sincère du peuple, grand zéléteur de la justice, de l'ordre et de l'honnêteté publique, dès sa prise de possession, il ne signala pas moins son administration que sa libéralité et sa magnificence. Il purgea son diocèse, non-seulement des usuriers, mais des lieux infâmes, et cela d'une manière si absolue, qu'en huit jours il n'en resta pas un seul. Ayant découvert que, sous le prétexte d'une tolérance moins dangereuse que la sévérité, des juges honteusement intéressés avaient été les soutiens de ces lieux de corruption, et qu'à ce genre de prévarication ils en avaient ajouté beaucoup d'autres, jusqu'à rendre des sentences notoirement injustes, il les contraignit de les révoquer eux-mêmes, et fit arracher des registres publics ces monumens d'iniquité. Il en condamna quelques-uns à de grosses amendes en faveur des pauvres, les cassa de pleine autorité, comme seigneur temporel, et donna leurs places à des personnes dont l'intégrité lui était connue. Il éclaira même la conduite de ceux qui avaient prévariqué dans le maniement des deniers publics, fit appréhender aux coupables toute la rigueur des lois, et se contentant ensuite d'une prompte restitution, les força tout en les punissant à se louer de sa clémence. Mais parmi le peuple surtout, au moyen du bon usage qu'il fit des sommes recouvrées, pour l'acquit des dettes et l'augmentation des revenus de la ville, il s'assura une réputation si extraordinaire, qu'encore aujourd'hui le nom de Ximenès est en bénédiction dans tout le diocèse de Tolède. Par là il mit en recommandation jusqu'à l'obscurité de sa naissance; les désordres qu'il corrigeait tirant leur origine de la négligence de ses prédécesseurs, tous issus de maisons illustres, ou même de sang royal, et peu occupés de ce genre populaire de bienfaisance. C'est ainsi que dans les mains de Ximenès ce qui ne peut que ravalier un homme médiocre devenait un sujet de relief.

Pour rétablir enfin la discipline ecclésiastique, il assembla son clergé en synode. Déposant alors cette grande sévérité qui prépare les voies à la restauration, mais qui trop soutenue ne sert qu'à effaroucher les esprits, après avoir donné en particulier ses avis paternels à chacun de ceux qu'il crut en avoir besoin, il se contenta de faire ces réglemens sages, dont le peu qui nous a été conservé, plein de vues également dignes d'un grand évêque et d'un grand ministre, fera long-temps regretter ce qui s'en est perdu. Voyant qu'en bien des personnes toute la religion se réduisait à des pratiques extérieures dont elles ne saisissaient pas l'esprit, il ordonna que tous les dimanches et fêtes, après la grand'messe, les curés feraient des instructions simples et solides aux peuples, et que le soir ils apprendraient aux enfans les principes de la doctrine chré-

tienne. Il fit faire pour cela des livres de prônes et de catéchismes. Afin de procurer aux prêtres la facilité de dire la messe avec la pureté de conscience nécessaire, il leur permit à tous de s'absoudre les uns les autres, des cas même réservés à l'évêque. Il voulut qu'on ménageât soigneusement l'honneur des ecclésiastiques, dans les procédures mêmes qu'on serait obligé de faire contre eux, et qui devaient s'expédier promptement et avec le moins d'éclat qu'il serait possible. « Plus ils sont coupables, disait-il, plus il faut craindre » de les rendre méprisables aux yeux du peuple. » Il évitait de les reprendre en public; et loin d'imaginer que leur avilissement dût servir de relief à sa grandeur, on eût dit que leur gloire et leur opprobre étaient les siens propres. A tous les tribunaux tant laïques qu'ecclésiastiques il fut enjoint de juger sur-le-champ et sans frais les causes de peu d'importance; et, pour les grandes affaires, il voulut qu'en vingt jours au plus on donnât sentence définitive. Au reste, jamais Ximenès n'ordonna sans besoin, et jamais ordonnance de Ximenès ne demeura sans exécution. Dès lors en effet l'Eglise de Tolède changea de face, et servit d'exemple à tous les autres diocèses d'Espagne.

Il fit encore statuer en synode que tous les paroissiens se confesseraient au commencement du carême, afin de se disposer à la communion pascale, à laquelle ils ne seraient point admis sans cela, et que les pasteurs enverraient à l'archevêque une liste exacte de tous ceux qui ne l'auraient pas reçue, ainsi que des pécheurs publics et scandaleux. On statua aussi qu'il y aurait dans toutes les paroisses un registre où l'on inscrirait les noms de ceux qui seraient baptisés ainsi que de leurs pères, mères, parrains, marraines, et même de quelques témoins, avec l'année, le mois et le jour où le baptême aurait été administré. Cette institution, si essentielle à tant d'égards, était d'une nécessité particulière contre les déclarations de nullité requises de mauvaise foi, dans un temps où l'affinité contractée à la cérémonie du baptême formait un empêchement dirimant du mariage. Toutefois personne, avant Ximenès, n'avait pris cette sage méthode, que toute la chrétienté, dit-on, tient de lui. Du reste, tant de grandes œuvres, qui feraient honneur au plus long épiscopat, ne furent que le premier essai de Ximenès, qui les soutint avec cette constance qu'on admira particulièrement entre ses hautes qualités, et qui ne cessa d'y ajouter tant qu'il respira.

- (1) Dans le même temps, Jérôme de Savonarole, religieux dominicain, acquit en Italie une célébrité non moins extraordinaire dans

*Guich. l. III. Comin. l. VIII. Naucler. Chron. t. III, gen. 50.

(1) Voyez l'Histoire de Léon X. par
M. Audin

un genre différent ¹. Ferrare était sa patrie; Florence fut le théâtre de sa gloire, puis de son opprobre. Il y jouit long-temps de la vénération universelle, acquit un crédit sans exemple dans un homme de son état, passa pour un saint, pour un apôtre, pour un prophète, et fut l'oracle sans lequel la république ne prenait plus aucune résolution. Ses prédications pathétiques produisirent des conversions sans nombre et du plus grand éclat : il fit prendre l'habit de saint Dominique à Nicolas Chambert, noble allemand, qui jouissait d'une haute considération; à Marsile Ficin, chanoine de Florence, très-vanté pour son habileté dans les lettres et dans la philosophie platonicienne, et à une foule d'autres savans hommes. Le sort changeant tout à coup en entier pour lui, on le traita en perturbateur, en hypocrite, en hérétique; il fut emprisonné, frappé d'anathème, appliqué à de cruelles tortures, et enfin brûlé avec deux de ses compagnons, après avoir été étranglé (1498). Il avait embrassé à Florence le parti qui était pour la France contre les Médicis, et il avait, dit-on, pour ennemi Alexandre VI, furieux de ce qu'il se servait de son ascendant sur l'esprit de presque tous les peuples et sur les princes pour presser la célébration d'un concile œcuménique, qui procurât la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres. Savonarole avait écrit pour cela à l'empereur, aux rois de France, d'Espagne, de Portugal et d'Angleterre.

Les opinions furent très-partagées sur lui; et, comme de tous les personnages singuliers, on en a dit et trop de bien et trop de mal. Il n'est pas étonnant que les écrivains de son siècle, peu critiques encore et d'ailleurs entraînés par leurs préventions respectives, en aient fait, les uns un prophète et un saint à miracles, les autres, en bien plus petit nombre cependant, un imposteur sacrilège et un scélérat; mais des historiens, même placés à la distance convenable des faits pour en juger sagement, ont partagé ces impressions suspectes : tant il est dangereux de réduire les nobles fonctions de l'historien, c'est-à-dire d'appréciateur, à celles de copiste. C'est donc sur ses œuvres qu'on doit juger Savonarole; et l'on n'en trouve aucune qui méritât un raffinement barbare de tortures, ni une peine capitale. Ce fut là une des nombreuses rigueurs du pontife qui a le plus affligé l'Eglise dans son dernier âge. Savonarole cependant est loin de nous sembler irrépréhensible. Ses déclamations outrées contre le clergé, et surtout contre le clergé romain, qu'il trouvait corrompu depuis la tête jusqu'à la plante des pieds, ses saillies injurieuses et déplacées contre Alexandre lui-même, quel que vicieux que fût ce pontife, le mépris des censures pontificales et de la défense de prêcher, l'offre faite à de vaines condi-

tions de se justifier par l'épreuve du feu, la part même qu'il prit aux affaires politiques, tout mort qu'il devait être au monde : c'étaient là autant de griefs ou d'écarts qui méritaient, non peut-être d'être punis de mort, mais d'être efficacement réprimés. Sava- narole ne fut ni un hérétique ni un martyr : ceux qui lui ont donné l'une ou l'autre de ces qualifications, avaient chacun leur intérêt propre en vue. Ce fut vraisemblablement, un cerveau exalté, un illuminé, qu'il fallait renfermer et non pas brûler. Mais les lois de cette époque n'étaient pas celles de nos jours.

Ximenès, après avoir tout mis en ordre dans son diocèse, trouva encore à exercer bien plus son zèle par suite des mouve- mens qui s'élevèrent parmi les Maures du royaume de Grenade. Ce peuple ardent et léger, sans cesse irrité de la contrainte qu'on faisait à sa religion, ne pouvait s'accoutumer au joug espagnol. Ximenès lui-même usa de violence pour faire des conversions ; et comme les plus grands hommes ne sont pas exempts de grandes fautes, il lui échappa une imprudence qui faillit tout perdre. Etant à Grenade, chargé d'éclairer et de contenir les mécontents, il se fit apporter tout ce qu'on put saisir d'exemplaires de l'Alcoran et les fit publiquement brû- ler. Peu de jours après, cent mille habitans de cette ville ex- trêmement peuplée parurent sous les armes, en criant avec fu- reur : *Liberté ! Vive Mahomet !* Mais les grands hommes ne se font pas moins connaître en réparant les fautes qu'en les évitant. Avant que cette populace attroupée tumultueusement eût un chef qui mît l'ordre parmi elle, et dirigeât ses efforts, la garnison du quartier de Grenade nommé d'Alhambra suffit à Ximenès pour amortir le premier feu de la rébellion : la médiation de Zégri qu'il avait converti, Zégri, recommandable par le sang auguste du fameux Alberhamar qui coulait dans ses veines, et par toutes les vertus qui peuvent ajouter à l'héroïsme, éteignit l'incendie jusqu'à la dernière étincelle (1500).

Il était chef de cette maison qu'honoraient les Arabes avec un respect presque religieux, grand, bien fait, plein de génie et de probité, et d'une valeur qui égalait au moins toutes ses autres qualités. Ximenès, prévoyant combien la conversion d'un grand si accredité parmi les Maures serait avantageuse à la reli- gion et à l'état tout ensemble, l'avait entreprise, et pressée d'a- bord par la voie des menaces et de la contrainte. Il n'en usa toutefois que pour amener Zégri à écouter les instructions, et se chargea lui-même de les faire. Il savait d'ailleurs que Zégri, qui avait beaucoup de pénétration et de culture, n'était pas fort attaché aux rêveries de l'Alcoran. Ils eurent ensemble plusieurs

conférences, qui achevèrent de dissiper les ténèbres de l'illustre prosélyte. Zégri demanda de son plein gré le baptême, témoigna beaucoup d'impatience de le recevoir, et prit le nom de Gonzalve, en considération du grand Gonzalve de Cordoue, avec lequel il était lié d'une étroite amitié depuis la prise de Grenade, où ils s'étaient mesurés corps à corps avec une bravoure égale, qui leur inspira aussi une égale estime l'un pour l'autre. Si dans le changement de religion, le désintéressement est le garant de la sincérité, rien ne fut plus sincère que la conversion de Zégri. Ximènes, aussi généreux qu'habile, voulant tempérer par les bienfaits l'amertume de ses premières rigueurs, lui offrit sur ses propres revenus cinquante mille écus de pension, et ne put jamais l'engager à les recevoir. Quelque temps après le baptême, Ximènes revint à la charge, et alors il interposa le nom de sa Majesté catholique : Zégri accepta par respect, mais à condition que cette somme serait employée tout entière à gagner au christianisme les gens de sa nation.

Ce prince parut toujours depuis non-seulement chrétien très-sincère, mais animé d'un zèle apostolique, et personne ne travailla plus efficacement à la conversion de ses compatriotes. En toute rencontre, il faisait gloire d'être chrétien, et témoignait n'avoir qu'un regret, qui était d'avoir embrassé trop tard le christianisme ; ajoutant qu'à la vérité on l'avait obligé d'entendre les instructions, mais qu'on lui avait si bien fait connaître le faux des préjugés de sa naissance et de son éducation, qu'il n'avait pu en homme vrai se dispenser de les abandonner. Comme tout le monde était persuadé de la droiture et de la grandeur d'âme de ce prince, et que tout ce qu'il y avait de distingué parmi les Maures se piquait d'avoir l'esprit et le cœur faits comme lui, il n'y eut plus aucun nouveau chrétien de quelque distinction qui rougît de sa foi, et aucun de ceux qui persévéraient dans le mahométisme qui montrât de l'aversion pour les instructions chrétiennes. A ces heureuses impressions Ximènes joignant ses efforts, son habileté, ses libéralités abondantes, la terreur des châtimens mérités par la rébellion, puis l'heureuse surprise d'une amnistie générale ; en peu de jours, on ne put plus suffire à ceux qui demandaient le baptême, en sorte qu'on fut obligé de l'administrer par aspersion à des troupes entières. Il y en eut jusqu'à trois mille de baptisés alors. On s'en fiera sans doute à la prudence d'un homme tel que Ximènes, touchant les précautions prises pour que l'eau sanctifiante tombât sur chacun des catéchumènes. Cet exemple seul, sans rappeler ce que nous avons déjà dit dans une circonstance pareille, suffit pour confondre la témérité de ces censeurs chagrins qui ne cherchent qu'à éta-

blir une scandaleuse dissemblance entre les temps primitifs et les derniers âges de l'Eglise.

Ximenès, si digne de servir de modèle aux âges suivans, et qui en effet leur traça la route en bien des règles de conduite, fit preuve, à Grenade même, de cette étendue de génie qui embrasse tous les temps et prévoit tous les inconvéniens. L'archevêque de Grenade, prélat d'une insigne piété, travaillait de son côté à la conversion des Maures, avec toute l'ardeur que peut inspirer à un saint évêque l'amour de son propre troupeau. Partant de ce seul principe, et ne consultant que l'utilité présente, il voulut donner aux nouveaux chrétiens des traductions arabes de l'Écriture sainte, du rituel, du missel, et généralement de tous les livres d'Eglise. Il penchait même à leur faire réciter l'office divin, ou du moins une partie considérable, en langue vulgaire. Ximenès, qui avait la tête plus froide, et qui voyait tous les objets en eux-mêmes indépendamment de la préoccupation et de l'intérêt du moment, regarda le dessein de l'archevêque de Grenade comme d'une conséquence dangereuse. Au sujet de la récitation de l'office en langue vulgaire il dit en deux mots que l'usage de l'Eglise universelle était contraire, et qu'une Eglise particulière ne pouvait s'en dispenser. Pour ce qui est de la traduction des livres divins, il soutint qu'elle diminuerait infailliblement la vénération des peuples pour la religion, qu'il en naîtrait une foule de questions, de disputes, de doutes même et de perplexités, auxquels les ignorans n'étaient pas en état de satisfaire, et qui ne pourraient qu'affaiblir leur foi; que parmi les nations anciennes qui parlaient la langue originale des Livres saints, les Pères et les saints docteurs avaient à cet égard usé d'une réserve extrême pour le commun des fidèles; que Jésus-Christ lui-même en avait montré l'exemple, et qu'au lieu de donner au peuple, comme à ses apôtres, une connaissance claire des choses sacrées, il ne lui en parlait qu'en allégories et en paraboles. L'archevêque de Grenade se rendit à ces raisons, les traductions n'eurent pas lieu, et les usages de l'Eglise romaine furent conservés religieusement.

La conversion des Grenadins fut si peu retardée par-là, qu'en quelques mois il ne resta pas un seul mahométan de distinction dans toute la ville de Grenade. Le torrent des conversions vulgaires suivit la même proportion. Depuis que ces peuples avaient été soumis à la domination castillane, et qu'on n'empêchait pas seulement parmi eux les insultes populaires et les dérisions du christianisme, mais qu'on les obligeait à écouter les instructions chrétiennes, les rêveries de Mahomet tombaient dans le dernier décri, et n'avaient plus pour soutien qu'une habitude aveugle, reléguée

[An 1500]
dans la
gues. Ce
pérés à
prirent
nombre
dont ils
taille, o
les rebe
mêmes
eux fur
autres.

Xime
de ses
équité.
vert l'
ques-u
par de
chercha
térêt n
Non-se
mines
chaient
dressai
maux
ces chi
au trav
scienc
tre ces
sans an
docile
faits q
femme
leurs
comm
pagn
aux In
raient
perso
qu'ell
si mé
Ta
chère
prem

dans la lie des citoyens, ou parmi les sauvages isolés des montagnes. Ceux-ci, poussés tout à coup par un instinct brut, et désespérés à la nouvelle du changement qui s'était fait dans la ville, prirent les armes de tous côtés, et se rassemblèrent en troupes nombreuses. Ils furent surpris dans les défilés, avec une célérité dont ils n'avaient point d'exemple, et forcés de livrer une bataille, où la rébellion fut étouffée par le massacre de presque tous les rebelles. On obligea le reste des montagnards à détruire eux-mêmes leurs forts et leurs retranchemens. Les principaux d'entre eux furent donnés en otage, pour répondre de la fidélité des autres.

Ximenes trouva aussitôt après une matière nouvelle à l'exercice de ses talens, ou plutôt de sa religion et de son incorruptible équité. Depuis sept ou huit ans que les Espagnols avaient découvert l'île que l'on nomme aujourd'hui Saint-Domingue, quelques-uns d'eux, que désavouait la mère-patrie, s'étaient signalés par des excès, dont, au reste, la gravité a été depuis contestée. Ne cherchant que l'or et les profits personnels, sans nul égard à l'intérêt même de l'état, ils dépeuplaient le pays afin de s'enrichir. Non-seulement ils faisaient les Indiens esclaves pour exploiter les mines où ces malheureux périssaient par milliers; mais ils cherchaient l'or jusque dans leurs entrailles après les avoir éventrés, dressaient des dogues à les chasser et à les dévorer comme des animaux sauvages, et quelquefois, au lieu de curée, distribuaient à ces chiens affamés les membres de leurs esclaves devenus inhabiles au travail. Ces tyrans atroces s'étaient fait un principe de conscience (car qui n'en a pas?) suivant lequel tout était permis contre ces insulaires, qu'ils disaient n'avoir que la figure humaine, sans ame raisonnable : ceux-ci étaient néanmoins fort doux et fort dociles, pleins de raison, infiniment plus justes et beaucoup mieux faits que leurs oppresseurs. Les caciques ou princes, avec leurs femmes et leurs enfans, étaient traités comme les moindres de leurs sujets; ceux qui avaient embrassé la religion chrétienne, comme ceux qui persistaient dans l'infidélité : en un mot, les Espagnols s'étaient rendus si odieux, qu'on entendait souvent dire aux Indiens qu'ils ne voulaient point d'un paradis où se trouveraient des Espagnols. C'est ainsi que la haine retombait, de leur personne, sur leur religion; ces peuples ne pouvant concevoir qu'elle fût bonne, puisque ceux qui en faisaient profession étaient si méchans.

Tant de motifs de religion, de charité, d'humanité même, touchèrent vivement deux pieux hiéronymites, comptés parmi les premiers apôtres du Nouveau-Monde. Ils franchirent derechef ce

vaste espace de mers inconnues et si redoutées alors, afin de réclamer la protection de la cour en faveur d'un peuple désespéré dont ils n'étaient plus que les vains consolateurs. Mais le même or qui faisait le malheur des Indiens dans leur patrie en rendait la réparation comme impossible en Espagne. Répandu avec profusion sur toutes les avenues du trône, il les tenait si bien fermées aux missionnaires, qu'ils avaient perdu courage, quand l'archevêque de Tolède vint à la cour. La réputation qu'il avait d'aimer passionnément la justice et de l'appuyer avec une générosité inaccessible à tout respect humain leur fit implorer sa médiation. Il les engagea d'abord à lui parler avec une entière liberté, sans épargner personne de quelque rang qu'il pût être : il apprit avec indignation surtout que les officiers, les magistrats et le gouverneur de l'île, bien loin de s'opposer aux désordres, n'usaient de leur autorité que pour en commettre de plus grands. Faisant ensuite son affaire propre de celle des missionnaires, il se chargea de leur requête, la fit lire en plein conseil, et, malgré l'opposition de ceux que les présens de l'Inde avait corrompus, fit nommer des commissaires intègres, pour aller juger les délits sur les lieux. Il y eut des exécutions sanglantes, bon nombre d'officiers furent destitués, et le gouverneur, nommé François Bobadille, fut chargé de chaînes et ramené en Espagne, pour y subir avec plus d'infamie la peine qu'il méritait. Ce n'est donc pas à l'Eglise, ni à ses ministres, premiers et constans défenseurs des Indiens opprimés ; ce n'est pas même aux princes, qui ne manquaient pas de les venger quand ils étaient instruits, qu'on doit s'en prendre des excès commis par les Européens dans le Nouveau-Monde.

Au milieu de tant d'affaires de tout genre, l'archevêque de Tolède ne perdait pas de vue les soins propres de la place qu'il occupait dans l'Eglise. Etant allé à Alcalá, ville de son diocèse où il avait fait ses premières études, il y bâtit le superbe collège de Saint-Ildephonse, fit tant de bien à cette université, qui ne le cède à aucune d'Espagne, et y mit les études sur un si grand pied, qu'elle se glorifie encore de le reconnaître pour son fondateur. Il entreprit ensuite son grand ouvrage de la Bible polyglotte. Il y employa cette foule de savans que ses libéralités avaient attirés de tous les pays, et que la supériorité de ses lumières dirigea dans tous leurs travaux. On y travailla plus de douze ans ; et ce temps, comparé à l'œuvre, doit encore paraître peu de chose. Cette Bible contient le texte hébreu, la version des Septante, avec une traduction littérale, celle de saint Jérôme, et enfin la paraphrase chaldaïque d'Onkelos sur le Pentateuque. On trouve en-

[An 1500]

core un
hébreux
prise, sa
sommés
d'ancien
ducats.
somme
fauts à
glottes p
comme
gloire qu
et leur n

Il fit e
vit dans
de la bi
dèle. Po
l'indiger
monastè
seuleme
d'elles c
l'honnet
prochait
d'abord
le même
claves cl
infidèles
compter
mois. D
sement
qu'on j
un des
fection
quel d
doutabi
maine p
ou de s
cloître
accès é
ou à d
peu d'e
en vig
mort d
Qui

core un volume d'additions, contenant un dictionnaire de mots hébreux et chaldéens, qui est fort estimé des savans. Cette entreprise, sans compter les frais énormes de l'impression, coûta des sommes prodigieuses. Ximenès donna tout ce qu'on voulut pour d'anciens manuscrits : il y en eut tel qui lui coûta quatre mille ducats. La dépense totale passa cinquante mille ducats d'or, somme effrayante pour le temps. Il y a sans doute quelques défauts à reprendre dans cet essai hardi, qui a été suivi de Polyglottes plus parfaites : mais le génie créateur de Ximenès, en ceci comme en tant d'autres leçons données, brillera à jamais de la gloire qui rejaillit des copistes, ou des imitateurs, sur leur maître et leur modèle.

Il fit encore à Alcalá une institution si semblable à celle qu'on vit dans la suite à Saint-Cyr, ce chef-d'œuvre de l'intelligence et de la bienfaisance françaises, qu'elle paraît lui avoir servi de modèle. Pour les filles qui étaient appelées à la vie religieuse, et que l'indigence empêchait de suivre leur vocation, il fonda un second monastère richement doté, où il fut expressément défendu, non-seulement de rien exiger des postulantes, mais encore de recevoir d'elles ce qui serait offert volontairement. Remarquant enfin que l'honneur de bien des filles, même de haut rang, courait un péril prochain, parce qu'elles n'avaient pas de quoi se marier, il donna d'abord trois cent mille livres pour établir les plus pauvres. Dans le même temps, il en ajouta deux cent mille pour délivrer les esclaves chrétiens qui gémissaient depuis long-temps sous le joug des infidèles. Il se trouvait alors dans son diocèse, où l'on ne saurait compter les aumônes et toutes les bonnes œuvres qu'il fit en trois mois. Dans le même intervalle, il mit la dernière main au rétablissement de la discipline parmi son clergé. Et sur cet objet capital, qu'on juge, par le trait suivant, choisi entre mille autres, comme un des mieux marqués au coin de Ximenès, du point de perfection auquel se portaient ses idées. Pour faire concevoir avec quel degré de pureté et de respect se devaient traiter nos redoutables mystères, il fut statué que le chanoine qui serait en semaine pour la célébration, et les deux qui lui serviraient de diacre ou de sous-diacre, iraient passer tout ce temps-là dans l'ancien cloître, dont on répara quelques appartemens à cet effet. Là, tout accès était interdit aux laïques; les officians y vaquaient à la prière ou à de saintes lectures, et n'avaient de conversation qu'avec peu d'ecclésiastiques d'une vertu éprouvée. Ce règlement demeura en vigueur dans l'Eglise de Tolède long-temps encore après la mort de Ximenès.

Quittons cependant une matière que notre plan ne nous permet

pas d'épuiser, et passons aux affaires de France, fort liées alors à celles d'Espagne, ou plutôt à celles d'Aragon, auxquelles le ministre d'Isabelle eut assez peu de part. En conséquence d'un traité fait entre Louis XII et Ferdinand-le-Catholique, ces deux rois s'emparèrent sans peine du royaume de Naples, et se le partagèrent suivant leurs conventions ¹. Les Espagnols obtinrent la Pouille et la Calabre, et le reste du royaume demeura aux Français (1501). L'infortuné Frédéric se vit ainsi entièrement dépouillé, et prit le parti de se retirer en France avec la reine sa femme, les princes ses enfans et ses deux sœurs, l'une abandonnée par le roi de Pologne, et l'autre dépossédée du duché de Milan. Leçon frappante que la divine Providence donnait aux rois, en leur montrant, dans une même famille, tout à la fois trois têtes couronnées réduites à une sorte de bannissement.

La dépouille de Frédéric devint la matière d'un nouveau traité entre les rois de France et d'Aragon. On stipula que Charles de Luxembourg (ou Charles-Quint), petit-fils de Ferdinand, épouserait la princesse Claude, fille aînée de Louis, et que les deux rois se dessaisiraient chacun de leur portion du royaume de Naples en faveur du jeune prince et de la jeune princesse. L'archiduc Philippe, père de Charles de Luxembourg, vint lui-même en France pour ce traité, et le signa, tant en son nom qu'en celui de Ferdinand, dont il était gendre et plénipotentiaire. Louis et Philippe procédaient avec la bonne foi et la haute probité qui les distinguaient toujours l'un et l'autre; mais l'Aragonais perfide n'en agissait pas à beaucoup près ainsi. On eut bientôt lieu de s'en convaincre. Sur la foi du traité, Louis XII congédia des troupes de renfort qu'il envoyait à son armée d'Italie. L'armée espagnole au contraire y reçut un renfort de troupes allemandes. Aussitôt après, Ferdinand désavoua son gendre, se moqua de la crédulité de Louis, et, n'attachant la honte qu'au mensonge infructueux, fit gloire de sa trahison, et ne chercha qu'à en recueillir le fruit (1502). Les Français, dépourvus de tout, surpris, accablés, perdirent en deux mois les batailles de Séminare et de Cérignole, qui leur enlevèrent tout le royaume de Naples, et qui portèrent la fortune et l'infamie de Ferdinand à leur comble (1503). Ce royaume lui demeura tout entier, pour passer, avec tous ses autres états, dans la main d'Autriche.

Des dissensions et des guerres si animées, en bouleversant toute l'Italie, mirent sans doute de grands obstacles à la piété des fidèles qui voulaient gagner le jubilé séculaire; mais la licence et les dé-

¹ Marian. l. 29. — ² Hist. du chevalier Bayard, c. 8.

[AN 1502]
bordeme
le crime
des route
en aussi
étranger
ses, et qu
mais le p
étranger
gence da
plus com
même to
trop déc
par relig
plus imp

Il co
faite par
La bulle
entière
dessein
pourrai
sa prop
parfaite
fut qu'u
réduisit
Telles s
charité
lement
pris des
la vie r
saint ro
Gilbert
par l'é
tre l'e
tance l
consist
diffère
médaill
le cho
rent s
grand
La

bordemens qui regnaient à Rome plus qu'en aucun autre lieu, et le crime placé sur le trône pontifical, plus encore que le danger des routes, empêchèrent que les pèlerins scandalisés n'accourussent en aussi grand nombre que de coutume. La bulle portait que les étrangers demeureraient quinze jours à Rome pour visiter les églises, et que ceux de la ville en emploieraient trente à cette visite; mais le pape fut obligé de réduire ce temps à cinq jours pour les étrangers, et à sept pour les Romains. Il prolongea aussi l'indulgence dans l'année suivante, sans que le concours devint beaucoup plus considérable. Un projet de croisade qu'il proposa dans le même temps n'eut pas plus de succès. Alexandre VI était enfin trop décrié dans tout le monde chrétien, pour faire croire qu'il agit par religion, dans les choses mêmes qui en portaient la marque la plus imposante.

Il confirma cependant la sainte institution des Annonciades, faite par la reine Jeanne de France qu'avait abandonnée Louis XII. La bulle est du 11 de février 1502. Cette vertueuse princesse, entièrement détachée du monde si injuste à son égard, forma le dessein d'en détacher les autres, et de rassembler le plus qu'elle pourrait de vierges chrétiennes en communauté régulière. Comme sa propre dévotion se proposait d'imiter la Sainte-Vierge le plus parfaitement qu'il lui était possible, la règle qu'elle leur donna ne fut qu'une méthode pratique et précise de cette imitation qu'elle réduisit à dix articles relatifs aux dix vertus principales de Marie. Telles sont, dans l'idée de la fondatrice, la pureté, l'humilité, la charité, la patience, la mortification, la prudence, et plus spécialement la réserve dans les paroles, l'assiduité et la prière, le mépris des biens du monde, et l'obéissance qui forme la base de toute la vie religieuse. Tout ayant été concerté entre la princesse et un saint religieux de l'étroite observance de saint François, nommé Gilbert Nicolai, qui était son confesseur, la règle fut examinée par l'évêque d'Albi, Louis d'Amboise, qui crut si bien y reconnaître l'esprit de Dieu, qu'aussitôt il en demanda lui-même avec instance la confirmation au souverain pontife. L'habit de l'ordre consiste en une robe grise, un scapulaire d'écarlate, en quoi il diffère principalement des Annonciades célestes qui l'ont bleu, une médaille d'argent sur la poitrine, et un long manteau blanc pour le chœur. Ces religieuses, à l'exemple de leur fondatrice, se mirent sous la direction des franciscains de l'observance, alors en grande vénération pour leurs vertus exemplaires¹.

La sainte institutrice, sans prendre l'habit, moins propre à ses

¹ Act. SS. ad. 4 Febr. D'Attichi. Vie de la bienheureuse Jeanne, pag. 397.

vues de bienfaisance que l'appareil de sa dignité, fut jusqu'à son dernier soupir le modèle des sœurs les plus ferventes. Le premier monastère fut bâti à Bourges où elle avait fixé son séjour, et où elle mourut pleine de vertus et de mérite, le 4 de février 1505. Elle fut enterrée dans l'église de ses religieuses, et son corps y est demeuré entier, jusqu'à ce que les sectaires sacrilèges des derniers siècles le tirassent de son tombeau, et le brûlassent en 1562. Des témoins entendus juridiquement déposèrent qu'alors encore il versa du sang. D'après plusieurs autres miracles aussi bien prouvés, il fut d'abord permis de célébrer la fête de Jeanne de France dans les monastères de son ordre. On l'a placée depuis, avec la plus grande solennité, au nombre des saints.

Enfin le moment arriva où il plut au ciel de tirer l'abomination du lieu saint, de mettre fin à la profanation de la chaire apostolique, à l'opprobre et aux gémissemens de l'Eglise romaine, au fléau des Romains et de l'Italie entière, au scandale de tout le monde chrétien. Alexandre VI n'avait pas une année à vivre, lorsque, sur la fin de l'an 1502, le monstre dont il était le père et l'appui, c'est-à-dire César, duc de Valentinois, près d'être accablé par les princes d'Italie ligués contre cet ennemi public, feignit de vouloir se réconcilier avec eux, conclut en effet un traité, puis les engagea sous des prétextes spécieux à le venir joindre à Sénigaille où il pouvait tout oser. Dès qu'ils y furent entrés, on ferma les portes, et sans autre façon ils furent aussitôt en partie étranglés, en partie jetés dans des cachots ¹. Alexandre, loin de venger ces horreurs, n'en fit, dit-on, que des plaisanteries qui avaient quelque chose de plus cruel encore. Peu content de les approuver ainsi, il s'en rendit le complice. Comme on voulait surtout exterminer la maison des Ursins, dont les chefs Valentin-Paul, et François, duc de Gravina, avaient déjà été étranglés; au milieu de Rome où le cardinal leur parent était revenu sur la foi du dernier traité, et même invité par le pape, comme pour une affaire intéressante, le perfide pontife fit arrêter ce prélat à l'entrée du Vatican, tandis qu'on se saisissait, dans leurs différens quartiers, des autres personnes et des alliés même de cette infortunée maison. Le cardinal fut détenu, jusqu'à ce qu'il eût signé un ordre de livrer au duc de Valentinois toutes les places des Ursins; il périt aussitôt après, empoisonné, dit-on, avec des cantharides ². On croit que le cardinal Jean-Baptiste Ferraro, qu'on trouva mort dans son lit vers le même temps, finit aussi par le poison ³. Tout le crime de celui-ci était son argent, qui montait à plus de quatre-vingt mille écus d'or, et que

¹ Guichard l. 3. — ² Ibid. — ³ Ibid.

1 AN 1503
le duc de
eussent
tion de
excuser
France.
des imp
que son
la papau
lentinoi
les vert
tenir en

Le m
de Vale
cardinal
saint p
qu'ils m
ler ici,
invités
gne, en
poison
sans sa
ques p
mépren
la victir
sauva la
comme
largem
résister
dans d
prodig
nière e
sont f
ajoute
mémo
empoi
malad
grès c
donne
comm
gnie
même

⁴ His
sertat

le duc de Valentinois fit enlever. Les violences de cet illustre scélérat eussent été encore beaucoup plus loin, s'il n'eût éprouvé de l'opposition de la part du roi Louis XII, que nous ne pouvons néanmoins excuser de mollesse dans la défense des Ursins, dévoués à la France. Cette faute, à la vérité, provenait moins de son fond que des impulsions du cardinal d'Amboise, d'ailleurs aussi généreux que son maître. Mais le désir qu'avait d'Amboise de parvenir à la papauté lui commandait des ménagemens pour le duc de Valentinois, tout-puissant à Rome. Eh ! quel accueil que la tiare, pour les vertus même les mieux éprouvées, quand on se flatte de l'obtenir en les négligeant !

Le maître et le poison réussissant si bien à la cupidité du duc de Valentinois, il voulut encore grossir son trésor de celui du cardinal Adrien de Corneto, et de deux ou trois autres qui passaient pour les plus riches du sacré collège. Il suffisait pour cela qu'ils mourussent, parce que le pape, comme il est bon de le rappeler ici, était en possession d'hériter des cardinaux. Ils furent invités à un repas magnifique, qu'on devait leur servir à la campagne, en la compagnie du pontife. Le duc fit préparer du vin empoisonné, et défendit au maître d'hôtel d'en donner à personne sans sa permission ; mais l'arrêt d'Alexandre était prononcé. Quelques précautions que son fils eût employées pour empêcher de se méprendre, la fatale méprise eut lieu ; et lui-même faillit en être la victime aussi bien que son père. La force de son tempérament lui sauva la vie, après une cruelle maladie de dix mois. Pour le pape, comme il était âgé de soixante-douze ans, et que d'ailleurs il avait largement bu, arrivant fort échauffé de la promenade, il ne put résister à la violence du poison : quelques heures après il mourut dans des convulsions horribles, le 18 d'août 1503. Son corps enfla prodigieusement ; il devint tout noir, et parut défiguré d'une manière effrayante. Telle est la relation du torrent des auteurs, qui se sont fondés sur le récit de Guichardin. Nous devons toutefois ajouter comme quelque chose d'assez singulier que, selon des mémoires manuscrits qui paraissent très-sûrs, Alexandre, qu'on dit empoisonné le 18 d'août 1503, dans une partie de plaisir, était malade dès le 12 du même mois ; que jusqu'au 18 il y eut un progrès dans son mal ; qu'il garda durant ce temps-là un régime ordonné par les médecins ; qu'on lui administra tous les sacremens, comme on fait dans les cas ordinaires, et qu'il finit en la compagnie de son confesseur et du président de la daterie ¹. Voltaire lui-même a pris à cet égard la défense d'Alexandre VI ². « Oui,

¹ Hist. de l'Egl. gal. 1. 50. Histoire de la papauté, 2^e édit., t. 2, p. 183. — ² Dissertation sur la mort d'Henri IV

» dit ce philosophe, si hostile à la papauté, j'ose dire à
 » Guichardin : l'Europe est trompée par vous, et vous l'avez
 » été par votre passion : vous étiez l'ennemi du pape, vous en
 » avez trop cru votre haine et les actions de sa vie. Il avait, à la
 » vérité, exercé des vengeances cruelles et perfides contre des en-
 » nemis aussi perfides et aussi cruels que lui. De là vous concluez
 » qu'un pape de soixante-quatorze ans n'est pas mort d'une façon
 » naturelle ; vous prétendez, sur des rapports vagues, qu'un vieux
 » souverain, dont les coffres étaient remplis alors de plus d'un
 » million de ducats d'or, voulut empoisonner quelques cardinaux
 » pour s'emparer de leur mobilier. Mais ce mobilier était-il si im-
 » portant ? Ces effets étaient presque toujours enlevés par les va-
 » lets de chambre, avant que les papes pussent en saisir quelques
 » dépouilles. Comment pouvez-vous croire qu'un homme prudent
 » ait voulu hasarder, pour un aussi petit gain, une action aussi in-
 » fame, une action qui demandait des complices, et qui tôt ou tard
 » eût été découverte ? Ne dois-je pas croire le journal de la mala-
 » die du pape, plutôt qu'un bruit populaire ? Ce journal le fait
 » mourir d'une fièvre double-tierce : il n'y a pas le moindre vestige
 » de preuve de cette accusation intentée contre sa mémoire. Son
 » fils Borgia tomba malade dans le temps de la mort de son père :
 » voilà le seul fondement de l'histoire du poison. » Faisons remar-
 quer à présent que Voltaire n'avait pas lu Guichardin, lequel fait,
 il est vrai, mention de l'histoire du poison, mais dont la narra-
 tion montre formellement que le pape ignorait ce projet d'empoi-
 sonnement.

Entre les vices personnels d'Alexandre VI, sa perfidie plus
 que punique, comme la qualifie un de ses historiens ¹, sa
 cruauté, son avarice, la dissolution de ses mœurs et le scandale
 de sa conduite furent extrêmes. Il eut toutefois quelques vertus,
 ou quelques-uns de ces instincts qui indiquent les grandes âmes.
 Il aima les lettres sans les cultiver, et récompensa les savans. Il
 entretenait parfaitement ses troupes qui étaient nombreuses, et fut
 le premier qui mit ses successeurs en état de figurer dans le monde
 comme souverains. Ses plaisirs ne lui firent point négliger les af-
 faires, et la débauche ne lui ôta rien de son courage, ni même de
 sa fierté : traits plus dignes encore, pour la plupart, de blâme que
 d'éloge ; plus dignes au moins de l'émule du conquérant dont sa va-
 nité lui fit prendre le nom, que du vicaire du bon Pasteur qu'il
 devait se proposer uniquement pour modèle. Ajoutons, avec
 Feller ², que les protestans ont souvent opposé aux catholiques

¹ Onuphr. Dan. vin. — ² Art. ALEXANDRE VI.

[AN 1503]
 les vices
 pouvait
 nisme,
 nistes
 a rend
 ment,
 ses cri
 ques e
 que le
 honn
 tion d
 vertu
 immu
 Eglise
 pend
 qu'un
 gloire
 peup
 la p
 scan
 pu é
 mêm
 hom
 qu'o
 l'Eg

les vices d'Alexandre VI, comme si la dépravation d'un pontife pouvait retomber sur une religion sainte; comme si le christianisme, pour être l'ouvrage de Dieu, devait anéantir dans ses ministres le germe des passions humaines! Ce n'est point la tiare qui a rendu Alexandre vicieux, c'est son caractère. Il l'aurait été également, quelque place qu'il eût occupée. La Providence permit que ses crimes ne troublassent pas l'Eglise, et que dans ces temps critiques elle n'eût ni schisme ni hérésie à combattre. Si Dieu a permis que les chefs d'une religion sainte ne fussent pas toujours des hommes sans reproches et sans vices, c'est parce que la conservation de la religion chrétienne ne dépend pas de la sagesse et de la vertu de ses pontifes, mais de la parole de Jésus-Christ et de l'effet immuable de la promesse solennelle qu'il a faite de conserver son Eglise jusqu'à la fin des siècles. Le sort des empires de la terre dépend de la sagesse et de la conduite de leurs monarques: il ne faut qu'un prince faible ou vicieux pour les précipiter du faite de la gloire dans la confusion et le néant. Les péchés des princes et des peuples, dit l'Ecclésiastique ¹, renversent les états et en donnent la possession à des peuples étrangers. Si donc les faiblesses, les scandales, l'imbécillité ou l'imprudence de quelques papes n'ont pu ébranler les fondemens de la vraie Eglise, c'est que Dieu lui-même les a affermis et leur a donné une consistance que les hommes et les temps ne peuvent ébranler ². Telle est la conclusion qu'on doit tirer de quelques endroits humilians de l'histoire de l'Eglise ³.

¹C. 10, v. 8. —²Daniel 2, v. 44.—³Histoire de la papauté, 2^e édit., t. 2, p. 180

LIVRE CINQUANTE-SEPTIÈME.

DEPUIS LA MORT D'ALEXANDRE VI, EN 1503, JUSQU'AU
COMMENCEMENT DU LUTHÉRANISME, EN 1517.

Les grands hommes ont leurs faibles aussi bien que les hommes vulgaires; mais leurs faibles mêmes, ainsi que leur génie, sont communément marqués au coin de la grandeur et de l'élévation. Telle fut dans le cardinal George d'Amboise la prétention au souverain pontificat, qu'il rechercha cependant moins par ambition que pour complaire à son souverain, et pour appuyer les droits de ce prince en Italie. Mais ce fut à cause de cela même qu'il échoua, ainsi que par les artifices du cardinal Julien de la Rovère, qui sut tourner à son propre avantage les craintes de cette ombrageuse nation. Le cardinal d'Amboise avait une entière confiance dans la Rovère, attaché depuis dix ans à la France, odieux par conséquent à la faction espagnole, et d'ailleurs ennemi particulier du duc de Valentinois, qui avait aussi la sienne ¹. Ainsi, il n'y avait aucune apparence que ce confident eût des prétentions pour lui-même. Les troupes nombreuses que Louis XII avait encore en Italie, s'étant approchées de Rome, formèrent pour d'Amboise un nouvel appui dont la Rovère sentit toute la force

Il vint trouver d'Amboise, et lui persuada qu'indépendamment de ce dernier moyen, qui faisait peine à tous ses amis, son élection ne pouvait manquer; que ce moyen lui serait même plus nuisible qu'avantageux, par rapport aux cardinaux contraires à sa nation; qu'on dirait qu'il n'avait été élu que par la crainte des armes françaises, et qu'on irait peut-être faire ailleurs un second pape. Le cardinal d'Amboise communiqua ces représentations au duc de Valentinois qui était dans son parti, et qui accusa la Rovère de trahison; mais d'Amboise, moins expert que Borgia dans l'art de la fourberie, s'était si bien laissé persuader par la Rovère, que rien ne put le détromper. Il ne fit pas seulement éloigner l'armée française, mais il engagea le duc à sortir de Rome avec les officiers et tous les gens de guerre qu'il y avait déjà. Les cardinaux levèrent incontinent des milices bourgeoises pour maintenir

¹ Guich. l. 5.

la sûreté dans la ville; après quoi ils entrèrent au conclave, au nombre de trente-huit. La Rovère, qui sentait bien que son moment n'était pas encore arrivé, se mit à briguer les voix en faveur de Piccolomini, cardinal de Sienne, l'un des plus hommes de bien du sacré collège, mais, comme son oncle Pie II, réputé très-contraire à la France. A la faveur de cette disposition habilement présentée, le rusé solliciteur ne lui obtint pas seulement le suffrage de la faction espagnole, mais gagna pour lui-même la confiance de leurs majestés catholiques. Les Italiens, dans la crainte d'avoir un pape étranger, s'unirent volontiers à cette faction. Piccolomini fut élu en effet le 22 septembre 1503, et prit le nom de Pie III, en mémoire de son oncle. Le cardinal d'Amboise ne recueillit, pour fruit de ses intrigues, que les froideurs du nouveau pontife, les sarcasmes des Romains et la défection de ceux même des princes qui avaient été le plus attachés à la France.

Il ne paraît pas cependant qu'il fût encore bien désabusé, quand, après vingt-six jours seulement, Pie III passa du trône au tombeau. La tiare, dans les vues du cardinal de la Rovère, n'était qu'un ornement déposé sur la tête de ce pontife presque moribond, jusqu'à ce que le bienfaiteur intéressé vit moyen de pouvoir s'en décorer lui-même. D'Amboise rentra au conclave, sans savoir apparemment où en était la brigue de son compétiteur; mais il ne tarda point à en être instruit. Dès le premier jour de novembre, avant même que le conclave fût fermé, Julien de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre, eut les deux tiers des voix, et l'élection se trouva faite. Depuis l'exaltation de son prédécesseur qu'il savait ne devoir pas vivre long-temps, il s'était occupé sans relâche à assurer son succès. La haine du nom français lui avait acquis la faveur des Espagnols. Il profita de la décadence que commençaient à éprouver les affaires du duc de Valentinois, pour le gagner, avec les cardinaux attachés à la maison de Borgia, en relevant les espérances d'un homme toujours prêt à se donner au plus offrant. Quant aux Italiens, ils le connaissaient pour un esprit léger, remuant, et pour un caractère difficile; mais en même temps ils le savaient intrépide, défenseur ardent des droits du saint siège, et tenant sa parole quand il avait promis de donner. Toutefois pour obtenir les suffrages des cardinaux, dit un auteur italien¹, il promit peut-être plus qu'il ne voudrait donner étant pape. On ajoute qu'il disait hautement, en plaisantant sans doute, que le souverain pontificat valait infiniment plus qu'on n'avait coutume de le vendre, que la tiare était une de ces raretés dont le

¹ Guich. l. 6.

prix ne se mesure pas sur l'appréciation commune : mais en cette matière, la plaisanterie seule est un scandale. Il avait si peu d'idée des convenances, qu'il prit, dit-on, le nom de Jules, non pas pour honorer le saint pape Jules I, mais en mémoire du premier des empereurs romains.

Pour dédommager en quelque sorte le cardinal d'Amboise, Jules II lui confirma la légation de France avec la disposition des bénéfices du royaume, et y ajouta une pleine autorité sur le comtat Venaissin. Ce fut aussi à la recommandation de ce concurrent supplanté que le neveu de celui-ci, François de Clermont-Lodève, archevêque de Narbonne, fut un des quatre premiers cardinaux que créa le nouveau pontife. On fait observer qu'à cette promotion commença la cérémonie de fermer la bouche aux nouveaux cardinaux. D'Amboise, ministre zélé et bon Français, se consola mieux encore, en voyant la place qu'il perdait remplie par un homme qu'il croyait fort affectionné à Louis XII : autre erreur, aussi peu excusable que les précédentes. Si nous comparons ensemble les deux plus grands ministres de leur temps, Ximénès, par la profonde connaissance qu'il avait des hommes, aura certainement l'avantage sur le cardinal d'Amboise : il se fût beaucoup mieux tiré du dédale des intrigues italiennes, ou plutôt il ne s'y fût jamais engagé. Mais d'Amboise, au milieu de ses fausses démarches, signala toujours son caractère de dignité et de modération. Il eut la faiblesse d'aspirer à la papauté ; mais il ne mit en œuvre que les bons offices de ses amis, sans employer ni un trafic indigne, ni les libéralités, pas même les promesses. Il ne forma ni cabale, ni brigues artificieuses. Avant l'élection, il suspendit la marche des troupes françaises, pour ne point attenter à la liberté des suffrages. Il ne se plaignit ensuite ni des manœuvres de ses rivaux, ni de la duplicité de ses faux amis ; et après deux affronts reçus coup sur coup, il reconnut sans difficulté et sans murmure ceux qui venaient de les lui faire essayer. On put insulter à sa simplicité, mais on insultait à la simplicité du juste, plus irréprochable sans doute si elle n'avait pas été ternie par quelque ambition.

Le pape Jules, réconcilié par intérêt avec le duc de Valentinois, n'en était pas moins décidé à ruiner une fortune presque toute formée aux dépens de l'Eglise romaine, et d'abord il voulut rentrer dans les places de la Romagne que ce duc possédait ¹. Borgia, depuis la mort du pape, son père, ne disposant plus des forces de l'état ecclésiastique ; abandonné, comme tous les scélérats, de

¹ Marian. lib. 23. n. 47.

ses anciens amis ; trahi par ses propres créatures , et poussé vivement par les Vénitiens qui prétendaient aussi bien que lui étendre leur domination sur la Romagne, conclut avec le pape un traité par lequel il s'engageait à lui remettre toutes les places qu'il avait dans cette province. Quelque lueur nouvelle d'espérance le fit repentir bientôt après de cet engagement , et il manda sous main au gouverneur qu'il avait à Césène de faire pendre celui qui viendrait pour prendre possession de cette ville au nom du pape , ce qui s'exécuta. Cet attentat ne put être si secret qu'il ne parvint à la connaissance du pontife avant que le duc se fût dérobé à ses poursuites. On crut ne devoir plus garder de mesures après cette noirceur. On l'arrêta prisonnier, on le resserra étroitement dans le château Saint-Ange, puis à Ostie, sous la garde du cardinal de Carvajal, jusqu'à ce que toutes ses places eussent été livrées aux officiers du pape. Il avait dessein de se retirer en France ; mais Carvajal le détermina, de gré ou de force, à aller joindre à Naples Gonzalve de Cordoue, qui lui ferait, disait-il, un meilleur parti que les Français. En effet, ce général espagnol le combla de caresses, lui fournit un équipage de prince, et partagea sa bourse avec lui ; mais il donna aussitôt avis de l'événement au roi d'Espagne, et lui conseilla de ne prendre aucune confiance dans un fourbe qui le trahirait à la première occasion, dans une bête féroce qu'on ne pouvait empêcher de nuire qu'en l'enchaînant comme les tigres et les léopards. Borgia fut transporté en Espagne, et jeté dans une prison où il demeura environ trois ans ; après quoi, s'étant évadé en corrompant ses gardes, il se réfugia chez le roi de Navarre, son beau-frère. Mais le bras de Dieu, une fois appesanti sur ce scélérat, le suivit dans ce nouvel asile. Il y fut massacré peu après dans une excursion tumultueuse, plus semblable à une avanie de brigands qu'à une expédition militaire.

La mort d'Isabelle, reine de Castille, qui arriva le 26 de novembre 1504, occasiona beaucoup de mouvemens en Espagne et dans toutes les cours de l'Europe. Cette princesse, à jamais recommandable pour sa piété et toutes ses vertus chrétiennes, pour l'étendue et l'élévation de son esprit, sa prudence, son activité, pour la grandeur même de son courage, faisait principalement la gloire de sa nation et du roi son époux, tout habile homme qu'il était ¹. C'est à Isabelle que cette monarchie doit les îles Canaries, le Nouveau-Monde, l'expulsion des Maures, les exploits de Gonzalve de Cordoue, et presque toute la prépondérance dont elle jouit long-temps en Europe. Jamais Ferdinand n'eût exécuté,

¹ Marian. l. 28 n. 60

n'eût formé de si nobles projets, si elle ne l'eût encouragé par ses exhortations et ses exemples. Tant de mérite, joint au présent d'une couronne, ne put cependant fixer le cœur volage de son époux ; quoique cette épouse vertueuse n'eût jamais cessé de le rappeler au devoir, non-seulement par la constante régularité de sa conduite, dont l'indépendance de sa couronne la rendait seule maîtresse, mais par tous les ménagemens de la douceur, de la discrétion, et même par son attention généreuse à dérober, autant qu'il était possible, aux yeux de ses sujets, les infidélités de son mari. Elle avait cinquante-trois ans quand elle mourut, et Ferdinand n'en avait que trente-sept.

La reine, par son testament, avait déclaré sa fille Jeanne, femme de l'archiduc Philippe, héritière de Castille ; et comme Jeanne, surnommée la Folle, avait en effet perdu l'esprit, Isabelle avait confié l'administration de ce royaume au roi Ferdinand, jusqu'à ce que le jeune duc de Luxembourg, fils de Jeanne et de Philippe, eût atteint l'âge de vingt ans ¹. Cette dernière marque de considération, donnée au roi d'Aragon contre les prétentions très-fondées de l'archiduc, était sujette à bien des inconvéniens ; et de là naquirent en effet ces négociations et ces factions contraires, ces traités sans nombre et sans consistance, qui montrèrent tour à tour alliés et brouillés ensemble les princes d'Espagne et d'Autriche, les rois de France et d'Angleterre, et par contre-coup les puissances d'Italie, lesquelles n'avaient alors d'autre mouvement que celui qui leur était imprimé par les étrangers. Nous n'entreprendrons pas de débrouiller ce chaos fastidieux, et d'ailleurs peu relatif à notre objet. Il suffira, selon notre méthode accoutumée, d'en effleurer à l'occasion ce qui doit servir à la liaison des faits divers, et à la pleine intelligence des choses ecclésiastiques. Moins d'un an après la mort d'Isabelle, Philippe d'Autriche partit très-mécontent pour la Castille, où, à son arrivée, tous les seigneurs quittèrent Ferdinand, pour s'attacher à Philippe, qui fut couronné roi de Castille. Ferdinand fut alors contraint de se démettre honteusement de l'administration de ce royaume ; mais le nouveau roi étant mort quelques mois après (1506), Ferdinand fut élu régent par les états. Il dut cette fortune inespérée au généreux Ximenès, qui n'avait point à se louer de ce prince, et qui le forçait en quelque manière à l'aimer, ou du moins à l'honorer et à l'appuyer. Peu après, Ximenès fut chargé du gouvernement durant l'absence du roi d'Aragon, que des soupçons conçus

¹ Osor. l. 5. Bonnacurs. in Diar.

[A. .
contr
où ce
La
marie
terre.
n'être
eus C
cond
verro
avait
sivem
réclar
limité
rains
princ
sible
nonis
il éta
charc
selon
pour
dans
dém
naux.
plicit
émin
nore
Le
raba
prem
leur
ou d
les c
dire
Les
rité
tent
nom
du c
leur
ens
sist

contre le grand Gonzalve firent partir pour le royaume de Naples, où ce héros commandait.

La reine Jeanne avait une sœur cadette nommé Catherine, mariée depuis deux ans au prince Arthur, fils aîné du roi d'Angleterre. Arthur étant mort sans postérité, le roi son père, pour n'être pas obligé de rendre deux cent mille écus de dot qu'avait eus Catherine, résolut de la faire épouser au prince Henri, son second fils, et demanda au pape Jules cette dispense fatale, dont nous verrons dans la suite les effets déplorables. Comme Alexandre VI avait déjà permis à Emmanuel, roi de Portugal, d'épouser successivement les deux sœurs, Jules suivit cet exemple, nonobstant les réclamations de plusieurs évêques. Il serait téméraire sans doute de limiter généralement, même en cette matière, le pouvoir des souverains pontifes; mais les ménagemens de Jules à l'égard d'Henri VII, prince décrié pour son avarice, formaient-ils une cause bien plausible de dispense? Il prit aussi envie au roi d'Angleterre de faire canoniser son prédécesseur Henri VI, de la maison de Lancastre dont il était lui-même, et massacré, comme on l'a vu, par ordre de Richard II, de la maison d'York. Il échoua dans son entreprise, qui, selon Rapin Thoiras, ne fut arrêtée que par la dépense qu'il eût fallu pour la faire réussir. C'est ainsi que les préventions se perpétuent dans les sectes, en se jouant de la crédulité populaire. Il est néanmoins démontré par les momumens authentiques que le pape et les cardinaux, tout mûrement examiné, déclarèrent qu'il y avait plus de simplicité et d'imbécillité même dans la vie d'Henri VI que de ces vertus éminentes que le ciel confirme par des miracles, et que l'Eglise honore d'un culte public ¹.

Les sectaires de Bohême, tant de fois exaltés et tant de fois rabaisés, se relevaient toujours de leur chute, et profitaient des premiers traits de condescendance pour porter leur inquiétude et leur audace impie aux derniers excès ². La tolérance de la coupe, ou de la communion sous les deux espèces, depuis long-temps ne les contentait plus; et toutes les impiétés des thaborites, c'est-à-dire de Jean Hus et de Wiclef, avaient repris faveur parmi eux. Les calixtins, ou ceux qui se bornaient à la coupe, étaient à la vérité en plus grand nombre, et s'opposaient eux-mêmes aux prétentions factieuses des autres. Ceux-ci cependant devinrent assez nombreux pour produire une secte particulière, sous la direction du cordonnier Pierre Relesiski, maître digne de tels disciples. Il leur donna d'abord un corps de doctrine. Mathias Convalde fut ensuite leur pasteur; ils se firent eux-mêmes des ministres, et subsistèrent dans cette forme de hiérarchie, ou plutôt de brigandage,

¹ Rain. ann. 1504, n. 35. Harpes. Feld. 13, sæc 60. — ² Bossuet, Variat. t. 2. l. II.

jusqu'à ce que Luther attirât dans son parti cet honorable renfort. C'est ce qu'on a nommé les frères de Bohême.

Leur doctrine ou leur audace avait de quoi plaire au faux réformateur de l'Allemagne, qui s'appropriâ les idées de cette populace sans frein, et à qui par conséquent elle ne laissa pas même la gloire méprisâble de l'invention dans sa monstrueuse réforme. La messe, la transsubstantiation, la prière pour les morts, les honneurs qu'on rend aux saints, et surtout la puissance du pape, choquaient les frères de Bohême. Selon les disciples du cordonnier docteur, le souverain pontife était l'antechrist; l'Eglise romaine, la prostituée de l'Apocalypse; les sacremens de cette Eglise, des abominations; le culte des saints, des images et des reliques, une idolâtrie; la prière pour les morts, une superstition; le célibat ecclésiastique, les vœux et les jeûnes, autant d'imbécillités et de gênes puériles. Ils ne célébraient point d'autres fêtes que Noël, Pâques et la Pentecôte; l'Écriture sainte était leur seule règle de foi; ils rejetaient toutes les cérémonies de l'Eglise; ils n'employaient que l'oraison dominicale à la célébration de la messe, consacraient avec du pain levé, et refusaient d'adorer Jésus-Christ dans l'Eucharistie. De simples laïques étaient leurs ministres; hommes d'une telle ignorance, au moins pendant fort long-temps, qu'ils rebaptisaient tous ceux qui leur venaient des autres Eglises. Voilà ce qu'attentèrent en premier lieu deux ou trois mille ignorans, également soulevés contre les calixtins dont ils se détachèrent, et contre les catholiques dont ils s'étaient séparés plus anciennement.

Les calixtins, qui, à l'exception de la coupe, s'accordaient en tout avec l'Eglise romaine, se joignirent aux catholiques pour déférer les frères à Uladislas VI, roi de Bohême et de Hongrie. Les accusés présentèrent une confession de foi (1504), afin de se justifier des erreurs qu'on leur imputait ¹. Ils y reconnaissent comme nous les sept sacremens, et parlent en particulier de la confession auriculaire comme d'une chose d'obligation. Sur l'Eucharistie ils disent expressément qu'on y reçoit le corps et le sang du Seigneur, sous les espèces du pain et du vin, et s'expriment en particulier d'une manière si précise contre les défenseurs du sens figuré, qu'il fallait toute la subtilité des dogmatiseurs, et leur ardeur intéressée à grossir leur secte, pour adopter des frères si étrangers à leur opinion. Sur les autres points de doctrine, ils ne paraissent pas fort éloignés des sentimens catholiques, si ce n'est touchant les principes de la justification; car ils ont encore préludé à la justice imputative et irrémissible, ou la justice qui s'acquiert par la foi seule, et ne se perd qu'avec elle. Ils ne

¹ Apolog. ap Tyd. part. 4, pag. 285.

s'énoncé
la même
varient
qu'empl
après ta
beaucoup
l'empres

La co
le roi U
d'enseig
jonction
magistr
glise. Il
daient
ses: ils p
et dire
être l'o
le lang
autoris
gueur
émiren
peu de
qui mo
cette f
du mon
stantia
avaient
tendaie
le past
le seul
fondre
sensib
la néce
duire

Dep
papes
d'y res
s'il se
tant d
nue p
hérét
lier;

s'énoncent point, à la vérité, avec la même netteté, ou plutôt avec la même dureté que Luther : ils hasardent, ils chancellent, ils varient sans cesse. C'est ainsi qu'ils préparaient les matériaux qu'employèrent ensuite les coryphées de la réforme ; matériaux qui après tant d'ébauches et de remaniemens, ne sont pas devenus beaucoup plus susceptibles de liaison, et qui porteront à jamais l'empreinte de l'instabilité de l'esprit humain.

La confession des frères de Bohême fut rejetée avec mépris par le roi Uladislav : défense leur fut faite, par un édit solennel, d'enseigner leur doctrine, et de tenir aucune assemblée, avec injonction rigoureuse de comparaître à jour nommé par-devant les magistrats de Prague, pour abjurer leurs erreurs et se réunir à l'Eglise. Ils firent en vain des remontrances, dans lesquelles ils prétendaient ne s'être séparés de l'Eglise romaine que pour de justes causes : ils protestèrent devant Dieu de leur horreur pour toute hérésie, et dirent qu'après tout, la religion de Jésus-Christ ne devait pas être l'ouvrage de la contrainte. Le roi reconnut dans leur bouche le langage de tous les hérétiques ; et ne s'en croyant pas moins autorisé à réprimer ces perturbateurs, il ne relâcha rien de la rigueur de l'édit (1504). Quelques années après, ces novateurs émirent de nouveaux écrits qui justifiaient mieux que jamais le peu de fond qu'on doit faire sur les confessions des sectes, et qui montrèrent combien peu elles en doivent faire elles-mêmes sur cette foi versatile, toujours subordonnée à l'intérêt ou au caprice du moment. Dans ce dernier ouvrage, ils rejetaient la transsubstantiation, et déclaraient que, par le souverain pontife dont ils avaient confessé que les prêtres recevaient l'ordination, ils n'entendaient point le pape, mais Jésus-Christ, appelé par saint Pierre le pasteur et l'évêque de nos âmes, et qui est en effet, ajoutent-ils le seul chef du corps de l'Eglise. On ne manqua point de les confondre par leurs variations et leurs contrariétés ; tache la plus sensible des nouveautés profanes de tous les siècles : on en conclut la nécessité de les réduire au silence, pour les empêcher de séduire les simples.

Depuis quelque temps il régnait de grands abus dans l'élection des papes, et Jules II, qui les connaissait mieux que personne, entreprit d'y remédier. Par une bulle du 14 de janvier 1505, il fut ordonné que, s'il se commettait à l'avenir quelque simonie dans l'élection des papes, tant de la part de l'élu que de celle des électeurs, l'élection serait tenue pour nulle ; qu'on pourrait agir contre l'élu comme s'il était hérétique, et implorer pour sa déposition le secours du bras séculier ; que les cardinaux qui auraient concouru à cette élection

seraient privés du cardinalat, ainsi que de toute dignité et de tout bénéfice; que ceux enfin qui n'auraient point eu de part à cette simonie pourraient élire un autre pape, et convoquer à ce sujet un concile général ¹. La même année, Jules fit une promotion de neuf cardinaux, et l'année suivante il commença l'édifice de Saint-Pierre de Rome, le plus auguste de l'univers, sur les dessins du célèbre Bramante, qui avait rétabli le goût de l'architecture antique. Le pape en posa lui-même la première pierre, le samedi dans l'octave de Pâques 18 d'avril. On choisit pour l'emplacement de cette église superbe l'endroit du Vatican où le grand Constantin avait construit anciennement une basilique qui tombait en ruines. Jules se proposait de conduire cet ouvrage immense à sa perfection: il n'en vit pas achever les fondemens.

Les semences de christianisme que les Portugais avaient jetées dans le royaume de Congo y fructifiaient plus abondamment de jour en jour, par les soins du roi Emmanuel, non moins empressé d'établir la domination de Jésus-Christ que la sienne propre, partout où pénétraient les flottes portugaises. Il y envoya, dans le cours de l'année 1504, un grand nombre de pieux et savans missionnaires, tant pour instruire à fond et affermir ces peuples dans la foi, que pour en attirer de nouveaux à Jésus-Christ. Il joignit aux missionnaires des hommes habiles dans toutes les sciences, les arts et les métiers même, afin de communiquer, avec les biens éternels, tous les avantages de la société et de la civilisation. Ces bontés vraiment royales, et plus paternelles encore, gagnèrent entièrement le cœur de ce bon peuple, qui reçut avec bénédiction les ouvriers évangéliques, et témoigna un empressement tout nouveau à profiter de ces divines leçons. Emmanuel procura en même temps le progrès de l'Évangile en Afrique, aux extrémités de l'Asie, et dans ces régions à peine connues que nous appelons aujourd'hui Amérique.

Depuis les plages les plus orientales de la Chine jusqu'au détroit de Magellan, son nom était respecté des peuples et des princes, des monarques et des empereurs, des plus fiers potentats, autant que du cacique et des sauvages errans². Cependant les Vénitiens, jaloux de voir passer aux Portugais le riche commerce des Indes, animèrent contre eux le sultan d'Égypte qui menaçait de leur faire la guerre et, ce qui semblait devoir alarmer encore davantage le religieux Emmanuel, de ruiner le saint sépulcre, de contraindre tous les chrétiens du Levant à professer le mahômétisme. Pour

¹ Bullar. Jul. II, t. 1. Const. 5 et 4. — ² Barros. dec. 2. l. 2, c. 6. Oson. l. 4.

prévenir Jérusalem d'interpe persuadé rire de s pouvait du soud haut, et beau de tous les le grand truit de pas jusq de Pales d'aumôn sa conje des chré

Cette qu'il cha divers a pour for çois d'Al de vingt les plus tadelles trouvât richesse des bâti l'Inde u abondar des ville les Ara les rois. qui ont misérab gens de

Le g haut er Avant maître

prévenir l'effet de ces menaces, le gardien des franciscains de Jérusalem partit pour l'Italie, alla trouver le pape, et le conjura d'interposer sa médiation auprès du roi de Portugal. Le pontife persuadé envoya le franciscain lui-même à ce prince, qui ne fit que rire de ses terreurs, et répondit au pape que tout le regret qu'il pouvait concevoir, c'était de n'avoir pas mieux mérité les plaintes du soudan; mais qu'il espérait y parvenir avec le secours d'en-haut, et brûler au même bûcher le livre de l'Alcoran et le tombeau de son auteur ¹. Il pria le vicaire de Jésus-Christ d'exhorter tous les princes chrétiens à seconder un si pieux dessein. Du reste le grand Emmanuel, aussi sage qu'intrépide et parfaitement instruit de l'intérêt des cours, savait que le zèle des Egyptiens n'allait pas jusqu'à sacrifier les riches tributs qu'ils tiraient des pèlerins de Palestine. C'est ce qu'il répondit au franciscain, en le chargeant d'aumônes abondantes pour la Terre sainte. Les effets vérifièrent sa conjecture : le mahométan méprisé s'apaisa, du moins à l'égard des chrétiens ses sujets.

Cette grandeur d'ame passait du roi de Portugal à tous ceux qu'il chargeait de son autorité. Déjà ses amiraux et ses officiers divers avaient conquis dans la mer des Indes assez de domaines pour former un état. Le premier vice-roi qu'il y établit, fut François d'Alméida, qui partit le 25 de mars 1505, avec une flotte de vingt-deux navires, et avec ordre de construire dans les postes les plus avantageux de l'Afrique et de l'Asie des forts et des citadelles d'où l'on pût faire des excursions ultérieures, et où l'on trouvât au besoin un refuge assuré. Alméida, en renvoyant les richesses de l'Inde sur quelques navires, devait retenir le reste des bâtimens, avec les troupes et les officiers, pour former dans l'Inde un empire stable et respectable à ses voisins. Il remplit surabondamment ses instructions, bâtit des forteresses, conquit des villes et des provinces, gagna des batailles sur les Egyptiens, les Arabes, les Indiens naturels, subjuga des royaumes, défit les rois, les rendit tributaires, s'illustra par une foule d'exploits qui ont rempli des volumes entiers. Cet excellent officier périt misérablement sur les côtes d'Afrique ², dans une querelle que les gens de son équipage eurent avec les Cafres.

Le grand Albuquerque, qui lui succéda, porta beaucoup plus haut encore la gloire et la puissance du Portugal dans les Indes. Avant d'entrer en possession de ce gouvernement, il se rendit maître en passant de l'île d'Ormuz, située à l'entrée du golfe Per-

¹ Bar. dec. 1, l. 8, c. 2 et 5. — ² Ibid. 1 et 2.

sique, abondante en or, en argent, en pierres précieuses, et munie d'un double port, qui en faisait l'entrepôt le plus favorable au commerce, et le plus fréquenté par les négocians de toutes les nations ¹. Il s'empara dans la suite de la ville de Goa, sur la côte occidentale de la presqu'île de l'Inde en deçà du Gange, place de première importance, qui devint le siège de l'empire portugais dans ces régions, et la métropole de toutes les Eglises qu'on y érigea ². Un crucifix d'airain, qu'on y trouva dans des ruines, confirma la persuasion où l'on était que la foi chrétienne y avait été portée par l'apôtre saint Thomas, et avec elle, le culte des saintes images, qui remonte ainsi jusqu'aux apôtres. L'année suivante (1511), Albuquerque fit la conquête presque aussi importante de Malaca, qui le rendait maître de la presqu'île au-delà du Gange ³. Il prit des villes, des ports et des îles, sans nombre; enleva, brûla des vaisseaux et des flottes ennemies; purgea ces mers des pirates, porta la terreur chez tous les barbares, rendit son nom formidable aux empires les mieux constitués, qui envoyèrent des ambassadeurs pour lui demander son amitié: en un mot, sa vice-royauté ne fut qu'un tissu de faits héroïques, prodigieux, et si peu possibles naturellement, qu'il serait peut-être moins sensé de les attribuer aux faibles moyens qu'il avait en sa puissance, qu'au secours céleste auquel il les rapportait lui-même. Il s'en crut spécialement redevable à saint Jacques, protecteur des Espagnes, et par reconnaissance il envoya quantité de pierreries à l'église de Compostelle. Avec une foi vive et des principes solides de religion, ce grand homme ne manqua point de montrer en toute rencontre de l'équité, de l'humanité, de la bienfaisance. Il fut autant le père que le vainqueur des Indiens, qu'il confondait avec ses compatriotes. Pour ne former en effet des deux peuples qu'une même nation, à mesure que les filles indiennes se convertissaient et recevaient le baptême, il les donnait en mariage à des Portugais, et au besoin il payait la dot. C'est ainsi que, sur l'union des cœurs et la réciprocité des intérêts, il fonda si bien la nouvelle puissance du Portugal, que, malgré la distance énorme des lieux, le cours des siècles et le choc de tant de révolutions, elle paraît encore inébranlable aujourd'hui. Si elle n'est plus au point de splendeur où l'héroïsme la fit si rapidement monter, et si elle en déchut même en assez peu de temps, c'est que la supériorité de puissance produit l'opulence, l'opulence engendre la volupté, la volupté mine le courage et toutes les vertus qui forment l'héroïsme.

¹ Barr. dec 2, l. 2. -- ² Ibid. l. 4 et 5. -- ³ Ibid. l. 6.

La jo
y fut c
sujet bi
irriter
image
qui ent
lumière
Un juif
détrom
ne parl
reur :
hors de
troupe
des rel
emport
et en c
pulace
main h
homme
qu'ils
sans qu
là par
comme
mille p
ancien
ennem
leur v
digné
suites
moine
de la
vent.

Sain
en Fr
les-Te
dans l
gemen
cise,
et con
à la c

La joie que tant de succès augmentaient chaque jour à Lisbonne y fut cependant troublée (1506) par une émeute provenue d'un sujet bien léger, si l'on doit regarder comme tel ce qui peut irriter la superstition. Il y avait dans l'église des dominicains une image du crucifix, couverte d'un verre. Quelques têtes échauffées qui entendaient la messe furent tout à coup frappées de traits de lumière que le verre réfléchissait, et se mirent à crier au miracle. Un juif nouvellement converti rit de leur simplicité, et entreprit de détromper les autres assistans. Mais le peuple, prévenu que le juif ne parlait ainsi que par mépris pour la religion, cria plein de fureur : Au relaps, au renégat ; se saisit de ce malheureux, le traîna hors de l'église, le perça de mille coups, et brûla son corps. La troupe des fanatiques grossissait à chaque instant, et quelques-uns des religieux à qui appartenait cette église ayant applaudi à leur emportement, on n'entendit plus de toute part que des cris affreux, et en quelques momens le désordre fut général. Cette féroce populace se jeta dans les maisons de juifs nouvellement convertis, fit main basse sur tous ceux qu'elle put trouver, égorgéa, éventra hommes, femmes, enfans, sans distinction d'âge, et pilla tout ce qu'ils avaient. Cette horrible boucherie dura trois jours entiers, sans que rien pût ralentir la sédition, animée pendant tout ce temps-là par deux religieux qui portaient une croix à la tête de la troupe, comme pour lui servir d'étendard. On fait-état de plus de deux mille personnes égorgées, parmi lesquelles il se trouva plusieurs anciens chrétiens, soit par méprise, soit par la malignité de leurs ennemis particuliers, qui profitèrent de l'occasion pour satisfaire leur vengeance. Le sage et pieux roi Emmanuel ne put qu'être indigné d'un zèle si déshonorant pour la religion. Après les poursuites les plus sévères, et les vérifications convenables, les deux moines instigateurs furent punis de mort, avec les plus coupables de la troupe, leurs corps brûlés ensuite, et les cendres jetées au vent.

Saint François de Paule, fondateur des religieux minimes, mourut en France le 2 d'avril de cette année 1507, au couvent du Plessisles-Tours ¹. Huit mois auparavant, sa règle avait été confirmée dans la dernière forme qu'il venait de lui donner après divers changemens. La connaissance qu'il eut de sa mort prochaine fut si précise, qu'il refusa tous les soulagemens humains, comme inutiles et contraires aux desseins de Dieu. Après avoir exhorté ses disciples à la charité fraternelle, à l'amour de leur règle, et particulière-

¹ Rolland. et Caill. ad 2 april.

ment à l'exacte observance de leur carême perpétuel, il se fit conduire à l'église, où, nu-pieds et la corde au cou, il reçut la communion. Il mourut le lendemain, jour du vendredi saint, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. C'est ainsi qu'à la mort, comme durant tout le cours de sa longue vie, il voulut montrer son attrait particulier pour la vertu d'humilité, qui est la base de toutes les autres.

Mais il parut aussi que le ciel voulait tout particulièrement vérifier dans son serviteur cet oracle de l'Évangile: *Celui qui s'humilie sera exalté*. François de Paule, homme sans naissance, sans fortune, sans lettres, sans usage du monde, fut de tous les hommes peut-être le plus sincèrement honoré, le plus recherché des grands, et le plus environné de la grandeur. Trois monarques français, sous le règne et dans la domination desquels cet obscur et saint Calabrois fournit une grande partie de sa carrière, l'honorèrent comme à l'envi. Louis XI s'estima heureux que ce saint homme, comme il ne cessa de l'appeler, se rendit enfin à ses longues invitations. Charles VIII voulut qu'il nommât le Dauphin sur les fonts de baptême. Louis XII fut avec lui en commerce de visites et de petits présens. Tous trois étendirent du maître aux disciples leur protection et leurs faveurs; ce qui contribua infiniment aux rapides progrès de cet ordre en France et dans toute la chrétienté. Les vertus de François, mises à toute épreuve et canonisées, pour ainsi dire, de son vivant, par les courtisans qui eux-mêmes ne le nommaient pas autrement que le saint homme, ses miracles éclatans et en si grand nombre qu'ils remplissent plusieurs ouvrages volumineux, firent demander, dès le temps du pape Jules qu'il fût mis solennellement au nombre des saints; ce qui s'exécuta douze ans après sa mort, sous le pontificat de Léon X. Son corps se conserva tout entier dans l'église du Plessis, jusqu'à ce que les calvinistes fissent connaître toute l'impiété de leur fureur contre la religion catholique, en le consumant dans un même bûcher avec le bois du crucifix de cette église. On assure que la plupart de ses ossemens furent retirés des flammes.

Dans le cours du mois où mourut saint François de Paule, la princesse Claude, après des vœux à peine formés par elle au tombeau du saint, obtint une guérison si prompte, que toute la cour la regarda comme un miracle. La vie de cette fille de France était d'autant plus précieuse, qu'elle venait d'être fiancée au comte d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne, après avoir été promise au jeune duc de Luxembourg. Elle était l'héritière naturelle du duché de Bretagne, et l'on avait encore promis de lui aban-

donner
autres d
gneurs a
affaire d
se tirre
d'une v
ses suje
trie. Le
France.
était air
qu'il ne
ainsi le
un dev
Ce fut e
la prin
du ress
émotio
de la F
sances

Ven
profité
s'empa
cette r
propri
pour l
Elle a
et le J
Crémo
de Mi
places
Vénit
jaloux
faire
part
il for
qui a
Com
voya
le-ch
guèr
nan
moi
mai

donner le duché de Bourgogne, les conquêtes d'Italie, et quelques autres domaines assez considérables. C'est ce qui engagea les seigneurs à demander l'assemblée des états, afin de délibérer sur une affaire de si grande importance pour l'empire français. Les états se tinrent en effet dans la ville de Tours (1506), et tous les ordres, d'une voix unanime, en appelèrent au cœur paternel du roi pour ses sujets, contre un premier engagement si préjudiciable à la patrie. Les états de Bretagne unirent leur vœu à celui du reste de la France. Louis XII, qui n'aimait pas moins ses peuples qu'il en était aimé, se rendit volontiers, quand on lui eut fait apercevoir qu'il ne s'était engagé que par surprise, qu'il ne pouvait aliéner ainsi les biens de la couronne, et que tout engagement contraire à un devoir naturel et indispensable n'imposait aucune obligation. Ce fut en conséquence que le mariage du comte d'Angoulême avec la princesse fut résolu. Il semblait qu'il y eût beaucoup à craindre du ressentiment de la maison d'Autriche; mais après la première émotion ces princes ne purent qu'estimer la sage et juste politique de la France. Ils firent peu après avec elle, ainsi qu'avec les puissances italiennes, une ligue formidable contre celle des Vénitiens.

Venise enivrée de sa gloire et de son élévation rapide avait profité des troubles qui agitaient depuis si long-temps l'Italie, pour s'emparer de ce qui était à sa bienséance dans toute l'étendue de cette région. A la chute du duc de Valentinois, elle s'était approprié tout ce qu'elle avait pu saisir de sa dépouille, sans respect pour les terres de l'Eglise dont elle n'était qu'un démembrement. Elle avait pris sur l'empire Padoue, Vérone, Trévise, Rovéredo et le Frioul; le roi de France lui redemandait Bresce, Bergame, Crémone, et beaucoup d'autres dépendances anciennes du duché de Milan : le roi d'Aragon répétait Brindes, Otrante, quantité de places moins considérables, et plusieurs ports excellens que les Vénitiens occupaient dans le royaume de Naples. Jules II, très-jaloux de la grandeur temporelle du saint siège, fut le premier à faire valoir ses prétentions. Après quelques demandes faites de sa part aux Vénitiens, avec autant de modération que peu de succès, il forma le projet de ménager une ligue entre tous les souverains qui avaient à se plaindre comme lui des usurpations de Venise. Comme il connaissait la passion de Louis XII pour l'Italie, il envoya d'abord en France, où ses propositions furent acceptées sur-le-champ, sans presque aucune réclamation. Elles n'éprouvèrent guère plus de difficulté auprès de l'empereur Maximilien. Ferdinand, roi d'Aragon, qui avait plus de portée dans les vues et bien moins de penchant à la confiance, ne consentit pas si aisément; mais enfin, voyant moyen de tirer parti du premier feu de la ligue,

il y donna les mains, résolu à l'abandonner de même quand son intérêt le demanderait. Ainsi fut conclue la ligue fameuse de Cambrai, qui prit ce nom du lieu où s'assemblèrent les ministres des principaux souverains ¹. Le nonce que le pape y avait refusé de signer, parce qu'il n'avait pas, disait-il, de plein pouvoir à cet effet : mais le cardinal d'Amboise signa pour le pape, sous le seul titre de son légat en France. A l'exception du grand Emmanuel, roi de Portugal, uniquement appliqué à étendre sa gloire et la religion dans le Nouveau-Monde, tous les potentats de l'Europe prirent part à cette guerre; attirés par l'appât de ce qui convenait à chacun d'eux parmi les dépouilles de la république proscrite, qu'on regardait déjà comme anéantie. Pour y engager les Florentins, on leur abandonna lâchement la ville et la république de Pise. Quant à la foule des petits princes d'Italie, le seul honneur d'y être invités suffit pour les y faire entrer avec empressement (1508).

Le pape, sans désavouer la signature que le cardinal d'Amboise avait apposée en son nom, montra par sa conduite qu'on n'avait pas trop bien interprété ses intentions. Il ne mettait tant d'acteurs en jeu que pour en venir à ses fins particulières, qu'il proposa de rechef aux Vénitiens, quand il les crut suffisamment intimidés. Le sénat, très-alarmé en effet, n'eût pas manqué de satisfaire à la demande du pape, dont les réclamations se bornaient à la restitution de Rimini et de Faënza, si par ce sacrifice il eût pu se promettre de garantir le reste de ses conquêtes; mais il ne douta point que le pontife, après avoir obtenu les deux villes dont il feignait de se contenter, n'en répâtât beaucoup d'autres. Il refusa de s'accommoder avec Jules, et Jules accepta la ligue de Cambrai.

Un des articles de ce traité portait que le roi de France commencerait la guerre. Divers incidens l'empêchèrent de passer les Alpes aussi promptement qu'il le désirait, et que le pape surtout témoignait le souhaiter : mais sitôt qu'il eut franchi les montagnes, la prise de Treviglio et du noble Justinien Morosini qui en était gouverneur, les courses des garnisons françaises de Laïco, de Lodi, de Plaisance, et le dégât qu'elles firent jusqu'aux portes des meilleures places de la république, annoncèrent au loin la présence d'un ennemi terrible. Jules II n'attendait que le bruit du canon des Français pour lancer les foudres du Vatican. Un monitoire conçu dans les termes les plus effrayans fut d'abord émis. Il sommait les Vénitiens de réparer leurs malversations et leurs attentats dans l'espace de vingt-quatre jours, et de restituer les terres

¹ Machiav. l. 6. Guich. l. 8. Mar. Ferr. Bellefor.

[An 15
qu'ils
sous p
leurs l
pût le
sures
occasi
appel
celle
Les
nouve
qu'à r
presq
passa
homr
en av
l'atta
fallai
des
sulta
arriè
ques
qui
plier
se fl
entr
qu'e
dés
imp
effir
fun
des
fut
pèr
et
po
et
jou
ba
de
re
au

qu'ils avaient usurpées, avec les fruits qu'ils en avaient perçus, sous peine d'interdit, et d'autorisation à chacun de s'emparer de leurs biens et de réduire leurs personnes en servitude, sans qu'on pût leur donner ni aide ni retraite, sous peine des mêmes censures (1509). Mais le sénat, comme il l'avait fait en bien d'autres occasions, appela du pape au concile. Quand le pape eut appris cet appel, il le condamna par une seconde bulle, laquelle confirme celle de Pie II qui défend ces sortes d'appellations.

Les Français cependant, après avoir emporté quelques places nouvelles, et livré quelques combats particuliers, ne cherchèrent qu'à réduire l'ennemi à une bataille rangée. Ils passèrent l'Adda presque sous ses yeux, sans qu'il se mît en devoir de disputer le passage. Cependant l'armée de Venise, forte de quarante mille hommes, étant postée d'une manière très-avantageuse, le roi, qui en avait tout au plus autant, ne jugea point encore à propos de l'attaquer. Quelques généraux français furent même d'avis qu'il fallait attendre pour cela l'arrivée des troupes impériales : mais dès qu'on eut tiré les Vénitiens de leurs retranchemens, en insultant encore quelques-unes de leurs places, on tomba sur leur arrière-garde, et le combat devint insensiblement général. Quelques avantages qu'ils eurent d'abord furent l'amorce trompeuse qui entraîna leur défaite; leur infanterie, au premier choc, fit plier celle des Français; elle gagna du terrain sur eux, et déjà elle se flattait d'une entière victoire, quand l'artillerie française, placée entre des broussailles qui la masquaient, fit un feu si terrible, qu'elle éclaircit en un moment les rangs ennemis, et y porta le désordre. La cavalerie, qui n'avait pas encore donné, fondit avec impétuosité au milieu de cette confusion, où elle fit un massacre effroyable; après quoi l'ennemi ne pensa plus qu'à fuir du champ funeste où il laissait huit mille morts. Le célèbre Alviane, général des Vénitiens, abattu de cheval et l'œil crevé d'un coup de lance, fut fait prisonnier ¹. Ceux des officiers du premier rang qui échappèrent à la mort, perdirent de même leur liberté. Toute l'artillerie et tous les bagages tombèrent entre les mains des vainqueurs, qui, pour comble de prospérité, ne perdirent pas cinq cents hommes, et pas un officier de distinction. Tel fut le succès de la mémorable journée d'Agnadel, ainsi nommée du village près lequel on combattit le 14 de mai 1509. Louis XII se voyant vainqueur sauta de son cheval, et se prosterna sur le champ de son triomphe pour rendre grâce au Dieu des armées. Peu de temps après, il fit bâtir au même lieu une chapelle à la Sainte-Vierge, sous le nom

¹ Guich . 8.

de Sainte-Marie-de-la-Victoire, monument respectable de la piété du fils aîné de l'Eglise, et si respecté en effet, qu'il subsiste encore.

Le roi ayant poursuivi les fuyards jusqu'à la vue de Venise fit tirer sur cette ville cinq ou six cents volées de canon, à coups perdus ou peu meurtriers, mais si effrayans, qu'ils répandirent la consternation dans toute la république. Bresce, Bergame, Crémone, toutes les villes abandonnées au roi par le traité de Cambrai, n'attendirent pas qu'on vint les sommer de se rendre. La plupart s'empressèrent d'apporter leurs clés au vainqueur, et de venir implorer sa clémence. Peschiera, qui osa résister, fut emportée d'assaut, et dévouée à l'expiation des barbaries commises à Tréviglio par ses usurpateurs. En dix-sept jours, le monarque français recouvra toutes les villes dépendantes du duché de Milan ¹.

Les pertes de l'infortunée république ne se bornèrent point là. Jules II, après ses anathèmes, mit en campagne une armée qui s'empara de Ravenne, de Rimini, de Gervia, généralement de toutes les places usurpées sur l'Eglise. Cardonne, viceroy de Naples, homme sans capacité, et si mou que Jules ne le nommait pas autrement que madame de Cardonne, ne laissa pas que de recouvrer toutes les anciennes dépendances de ce royaume. Il n'en eut pas plus tôt mis les troupes sur pied, que les Vénitiens découragés, réduisant leurs prétentions aux îles et aux marais de leur golfe, envoyèrent des ordres formels aux gouverneurs d'Otrante, de Brindes, de Trani, de toutes les places de terre ferme en ces cantons, de les remettre aux Espagnols sans aucune résistance. L'empereur enfin, avec assez peu de troupes, prit Trieste sans coup férir, et rentra dans toutes les places du Frioul. Parmi la multitude même des princes ou seigneurs d'Italie il y en eut peu d'assez faibles pour ne pas se faire justice des griefs réels ou prétendus des Vénitiens à leur égard.

Venise était aux abois, et tout le monde insultait sans crainte à ce lion mourant. Mais l'excès même de son infortune procura son salut. Le pape Jules, au moment où la première république d'Italie allait cesser d'être, ne put envisager sans effroi toutes les suites de cette catastrophe. Les trois grands états avec lesquels il était allié accablèrent par-là sur l'Italie un ascendant qui en écraserait tous les petits souverains. Il était prévenu spécialement contre Louis XII, et plus encore contre le cardinal ministre qui lui avait disputé la tiare, et qu'il regarda toute sa vie comme un rival for-

¹Erantom. Elog de Louis XII.

[An 1511
 midable
 siège, &
 Vénitie
 et ne v
 plesse,
 Celle d
 foudre
 peu, fi
 Il don
 du plu
 alliés l
 lement
 tion sa
 Tou
 le con
 sùr d'
 culier
 Mais
 plus a
 parol
 redou
 trante
 ne fis
 exagé
 donn
 autre
 les a
 avan
 vue,
 conj
 du v
 dait
 de c
 dur
 lui
 sém
 pou
 T
 niti
 qu'
 ces

midable. Du reste, il avait recouvré tous les domaines du saint siège, et ne prétendait plus rien de la dépouille de Venise. Les Vénitiens, de leur côté, ayant perdu leurs forces et leur courage, et ne voyant plus de ressource que dans la politique ou la souplesse, prirent le parti de s'abandonner à la discrétion du pape. Celle de toutes les puissances d'Italie qui s'étonnait le moins des foudres du Vatican, comme elle l'avait encore témoigné depuis peu, fit les satisfactions les plus humiliantes au souverain pontife. Il donna l'absolution aux vaincus et leur fit signer les conditions du plus dur traité. Ce fut en vain que plusieurs de ses premiers alliés lui représentèrent l'article de Cambrai, qui portait formellement qu'aucune des puissances liguées n'entrerait en négociation sans le concours des autres.

Toutefois cette démarche de Jules II est appréciée autrement par le continuateur de Fleury ¹, auteur qu'on n'accusera pas à coup sûr d'être favorable au saint siège. Louis XII, dit-il, s'efforça particulièrement d'empêcher la réconciliation du pape et des Vénitiens. Mais Carpi, son envoyé à Rome, trouva en arrivant les choses plus avancées qu'il ne le pensait. Sa Sainteté avait déjà engagé sa parole sur l'absolution des Vénitiens. Les Turcs étaient alors très-redoutés en Italie (1510), où la consternation de la prise d'Ortrante par Mahomet II subsistait encore. Le pape craignait qu'ils ne fissent une irruption sur les terres de l'Eglise. Les Vénitiens exagéraient le danger pour se rendre plus nécessaires; et plus ils donnaient de peur des Turcs, plus ils se rendaient précieux aux autres. Jules II, persuadé qu'ils pouvaient seuls retenir les infidèles au-delà du golfe Adriatique, ou les repousser si ces barbares avançaient avec une flotte, ne voulait pas les détruire. Dans cette vue, il entra en négociation avec la république. Il se fonda sur deux conjectures : l'une, que n'ayant d'abord exigé que la suppression du vidame de Ferrare et la décharge de ses sujets pour ce qui regardait l'impôt du commerce de la mer Adriatique, il se contenterait de cela; l'autre, qu'il avait été étroitement uni avec les Vénitiens durant les quarante années qu'il avait été cardinal, que leurs états lui avaient servi d'asile avant qu'il passât en France, et que les sénateurs qui l'avaient connu plus particulièrement le tenaient pour généreux et reconnaissant.

Tandis que le roi Ferdinand était occupé de la guerre des Vénitiens, Ximènes lui fit part d'un projet de conquêtes en Afrique, qu'on lui avait présenté, avec des plans exacts de toutes les places maritimes qu'y occupaient les Maures ². Le roi loua le projet;

¹ L. 121. — ² Vit. Ximen. per. Gomez. l. 4. Mar. l. 20. Giacom. t. 1, p. 380, etc

mais il en remit l'exécution à des temps plus favorables. Ximenès, qui n'était pas homme à rien tenter à contre-temps, avait tout balancé avec ce coup d'œil à qui rien n'échappe, avant de faire sa proposition. Ne la voyant point agréée, il prit sur lui-même tous les risques, toute la dépense, et ne demanda que l'aveu du monarque, à l'effet d'attaquer Oran dans le royaume d'Alger, celle des places d'Afrique où il voyait le plus de lauriers à moissonner pour les armes espagnoles. Ferdinand n'y consentit encore qu'après beaucoup de retards, de difficultés, et à condition que, si l'entreprise échouait, Ximenès ne lui répéterait rien de ses avances. Le roi ne pouvait s'empêcher d'estimer son ministre, ni même de traiter avec distinction un homme devenu si nécessaire : il lui avait obtenu le chapeau de cardinal et lui avait fait prendre le titre de cardinal d'Espagne, honneur dont il n'y avait qu'un seul exemple depuis l'établissement de la monarchie. Il lui avait encore donné la charge de grand inquisiteur, supérieure en quelque sorte au cardinalat même, à raison de ses droits et de ses privilèges. et qui ne voyait au-dessus d'elle que la royauté. Mais dans le fond il ne l'aimait pas : son caractère faux ne pouvait sympathiser avec la rigide et inébranlable probité qui caractérisait Ximenès. Il avait même contre lui une jalousie basse, qui en mille rencontres perça tous les voiles de sa profonde dissimulation.

Ximenès feignait de ne pas s'en apercevoir, et marchait toujours à son but. Il accepta sans hésiter la condition que le roi lui imposait de prendre sur lui tous les frais de la conquête d'Oran : mais de son côté il en proposa une que la bienséance ne permettait pas de lui refuser, savoir que, s'il réussissait dans son dessein, cette ville relèverait de l'Eglise de Tolède, qui en percevrait tous les revenus publics, jusqu'à ce qu'on lui eût restitué ce qu'il en aurait coûté pour la conquérir. Il ne s'agit plus après cela que de procéder à l'exécution. Ximenès fournit à tout, excepté seulement les vaisseaux et les galères, que le roi fit l'effort de lui prêter. Les grands ne lui étaient pas moins contraires que le roi, et les plus modérés traitaient son projet de chimère et d'extravagance ; mais le peuple, qui lui était tout dévoué, la noblesse ordinaire et les ecclésiastiques l'élevaient jusqu'aux nues. Ils voyaient déjà l'Espagne maîtresse des deux rivages de la mer, son commerce libre et florissant sur toutes les côtes, les Maures chargés des fers sous lesquels ils avaient si long-temps fait gémir les Espagnols, et le christianisme rétabli dans cette partie du monde où il avait été autrefois si brillant. Cette seule entreprise, à leur avis, suffisait pour en immortaliser l'auteur, quand bien même elle ne serait pas suivie du succès. Dans ces dispositions, tout le monde contribua, selon ses

[An 15
moye
chapi
son a
vaisse
puiss
prod
aussi
entre
mand
solda
tre n
nage
pouv
jusqu
mod
ture
brill
géné
s'ap
nom
ciés
con
fact
mém
C
l'As
men
que
et l
res
pri
qui
has
Ce
no
vir
Le
zar
ce
po
à
le
au

moyens, soit de la bourse, soit en prenant parti dans l'armée. Le chapitre de Tolède en particulier montra tant de zèle à seconder son archevêque, que plusieurs chanoines vendirent jusqu'à leur vaisselle d'argent et leurs chapelles. C'est ainsi que Ximenès, si puissant d'ailleurs par les amples revenus de son siège et par le produit de toutes ses charges, se mit en état de soutenir la guerre aussi long-temps qu'il le faudrait pour l'entière exécution de cette entreprise. Il eut encore à lutter contre Pierre Navaro, qui commandait sous lui l'armée dont lui-même était général en chef. Ce soldat de fortune, et de naissance si obscure qu'il n'eut point d'autre nom que celui du pays où il était né, sans éducation, sans ménagement, ébloui du relief qu'il s'était acquis par les armes, ne pouvait digérer d'être subordonné à un prêtre. Il porta le dépit jusqu'à mutiner l'armée contre celui qui l'avait mise sur pied. La modération et la dextérité du cardinal Ximenès, en ces conjonctures délicates, sont peut-être, dans toute l'étendue d'une vie si brillante, ce qui montre le mieux la force et les ressources de son génie. Malgré tant d'embarras et de contre-temps, ce prélat zélé s'appliquait sans relâche, tant par lui-même que par un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux fervens qu'il s'était associés, à s'attirer la protection du ciel, en portant le soldat à se réconcilier sincèrement avec Dieu par la confession. Il eut la satisfaction d'apprendre que la plupart avaient reçu la communion même.

On partit enfin de Carthagène, et dès le lendemain, jour de l'Ascension, on découvrit les côtes d'Afrique; on entra heureusement de nuit dans le port de Mazarquivir; on fit aussitôt le débarquement, on occupa tout le terrain nécessaire pour les évolutions, et l'on rangea les troupes en bataille. Au lever du jour, les Maures qui occupaient les hauteurs voisines furent étrangement surpris de voir l'armée chrétienne marcher en bon ordre sur Oran, qui n'était éloignée que d'une lieue : ils n'avaient jamais cru qu'on hasarderait pendant la nuit l'entrée du port tout hérissé d'écueils. Cependant ils se rassurèrent par la considération de leur grand nombre, s'avancèrent dans le même ordre que leurs ennemis, et vinrent se poster sur une hauteur qui était entre le port et la ville. Les chrétiens s'ébranlèrent, après avoir laissé dans le port de Mazarquivir l'archevêque de Tolède, qui ne se rendit qu'aux instances les plus pressantes. Il voulait accompagner le corps de bataille pour animer les combattans; et au lieu de sa personne, il fit porter à leur tête sa croix épiscopale, avec les étendards marqués pareillement du signe de notre salut, afin de rappeler continuellement aux troupes que le triomphateur des puissances infernales en allait

de même dissiper les suppôts. Ils plièrent en effet, et avec d'autant plus d'effroi, qu'un détachement de l'armée chrétienne, dès le commencement de la bataille, s'empara d'une porte d'Oran, au moyen d'une intelligence ménagée dans cette ville. L'armée des infidèles se voyant prise ainsi de tous côtés, leur cavalerie s'enfuit à toute bride, et l'infanterie abandonnée essuya un affreux carnage. Il resta plus de cinq mille hommes sur le champ de bataille, sans compter les blessés et les prisonniers qui furent en bien plus grand nombre. Les historiens assurent que les chrétiens ne perdirent pas plus de trente hommes. Une partie de leur armée pour suivit ensuite les fuyards, dont elle fit encore une horrible boucherie : l'autre se porta sur Oran, pour mettre fin à un reste de résistance que faisaient les habitans désespérés, et qui ne servit qu'à consommer leur ruine. Tout fut massacré, hommes, femmes et enfans, à la réserve de huit mille qu'on fit esclaves, et de quatre mille fugitifs qui se retirèrent à Trémecen. On peut juger de la grandeur et de la population d'Oran, par le nombre de ses boutiques, qui montait à quinze cents, c'est-à-dire à plus qu'on n'en compterait, dit un historien du temps ¹, dans trois des meilleures villes d'Espagne. Cette place, alors la plus importante d'Afrique, resta au pouvoir des Espagnols jusqu'en 1708, et elle fait aujourd'hui partie des possessions françaises.

Le roi Ferdinand apprit avec une espèce de ravissement le succès de cette entreprise, qu'il ne qualifiait auparavant que de chimère. Il n'avait consenti au projet du cardinal que dans la vue de l'éloigner et de l'humilier. Dans une lettre qui tomba entre les mains de Ximènes, Ferdinand écrivait en ces termes au général Pierre Navaro : « Empêchez le bon homme de repasser sitôt en Espagne ; il faut lui laisser user, autant qu'il se pourra, sa santé » et son argent. » Tel fut le caractère du roi d'Espagne qui obtint le titre de roi catholique : au surplus, ce fut Louis XI, ame comparable à celle de Ferdinand, qui obtint le titre de roi très-chrétien. Ximènes repassa néanmoins en Espagne aussitôt qu'il eut tout mis en ordre dans sa conquête, soit que la lettre de Ferdinand eût fait impression sur lui, soit qu'il eût senti combien un évêque était déplacé à la tête d'une armée, sous le titre même de défenseur de la patrie et de la religion. Content d'avoir triomphé une première fois, malgré tous les obstacles, et craignant peut-être de fatiguer la fortune, il prévint d'ailleurs que Pierre Navaro, demeuré général en chef, redoublerait d'ardeur pour une expédition dont cet officier jaloux aurait désormais la

¹ Jérôme Junile.

gloire sa
qu'intrait
butaire (

La gue
faisait au
nitiens :
rèt, et c
royaume
Cambrai
de nouv
Français

Pour
plus de r
Elle fut t

envieux
l'avait a

cette pa
de la pr

témoign
différen

ges dire
Le roi l

méritait
l'état et

trouver
ses oua

cèse, o
ter le c

lui pré
naire.

compl
bien c

qu'on
défens

quait
pieuse

Cep
général
ristes

gloire
maisc
fit un

gloire sans partage. Il en jugea bien : ce capitaine, aussi habile qu'intraitable, prit encore Bougie et Tripoli, et rendit Alger tributaire (1510).

La guerre d'Afrique, toute au compte du cardinal Ximenès, ne faisait aucun obstacle à celle du roi Ferdinand contre les Vénitiens : mais ce prince, qui n'a pour mobile que son intérêt, et qui depuis le recouvrement des anciens domaines du royaume de Naples, n'avait plus d'intérêt à soutenir la ligue de Cambrai, fit de ses alliés ses ennemis, et de ses premiers ennemis de nouveaux alliés. Tels furent au moins ses procédés contre les Français.

Pour Ximenès, sa modestie, à son arrivée en Espagne, lui acquit plus de réputation que ce qu'il avait fait de plus brillant en Afrique. Elle fut telle, qu'elle ferma la bouche et donna de l'admiration à ses envieux mêmes et à ses ennemis les plus envenimés. Jusque-là on l'avait accusé de vanité, et l'on reconnut que ce qui est l'effet de cette passion dans les âmes communes, ne provenait en lui que de la profondeur de ses vues et de l'élévation de ses sentimens. Il témoigna constamment, non pas un dédain affecté, mais cette indifférence naturelle qu'on ne saurait contrefaire, et pour les louanges directes, et pour ce qui peut flatter les âmes les plus délicates. Le roi l'ayant invité à venir à la cour recevoir les honneurs qu'il méritait ; pour les services inestimables qu'il venait de rendre à l'état et à la religion, il le remercia avec simplicité, et le pria de trouver bon qu'il allât se délasser de ses fatigues dans le sein de ses ouailles. Il prit en effet la route d'Alcala, ville de son diocèse, ou plutôt il s'y rendit par des chemins détournés, pour éviter le concours des peuples, et les réceptions magnifiques qu'on lui préparait dans toutes les villes qui étaient sur la route ordinaire. Il ne voulut pas même qu'on lui fit aucune fête ni aucun compliment à Alcala, quoiqu'il en fût seigneur temporel aussi bien que spirituel. S'il arrivait qu'on lui parlât de ses victoires, qu'on le nommât, comme on ne pouvait s'en empêcher, le défenseur de la religion et le vainqueur des infidèles, il ne manquait jamais d'attribuer ses succès aux prières des âmes humbles et pieuses.

Cependant parmi les grands de Castille, jusque-là déclarés si généralement contre Ximenès, plusieurs devinrent ses panégyristes, et quelques-uns voulurent par des alliances s'associer à sa gloire. Il accorda sa nièce Jeanne de Cisneros à un seigneur de la maison de Mendoza, l'une des plus illustres de l'Espagne, et lui fit une dot convenable, quoique beaucoup au dessous de ce qu'il

eût pu donner. Encore ne fut-ce pas sans peine, tout généreux qu'il était naturellement. Il était si persuadé que les biens de l'Eglise, après l'entretien modeste du titulaire, ne doivent s'employer qu'en bonnes œuvres, et jusque-là il avait si inviolablement conformé sa conduite à cette maxime, qu'il tremblait toujours d'y contrevenir. Il ne se décida qu'après qu'on lui eut fait entendre que ce qu'il donnait à sa nièce n'égalait pas à beaucoup près ce qui lui revenait du butin d'Oran, et que c'était là une nature de biens dont il avait la disposition libre. Il voulut encore dédommager, pour ainsi dire, l'Eglise et les pauvres du peu qu'il donnait à ses proches. C'est pourquoi il bâtit presque en même temps différentes églises et acquit plusieurs domaines en faveur de son université d'Alcala, si utile à la religion. Cet homme rare, et fertile en inventions avantageuses aux peuples, conçut encore et réalisa l'idée des greniers publics. De profondes réflexions sur une triste et longue expérience lui ayant fait sentir la nécessité de ménager à la nouvelle Castille un fonds de subsistance moins inégal que ses récoltes annuelles, il fit bâtir à Tolède de vastes et superbes magasins dont il fit présent au public; il y mit, à ses frais, quarante mille mesures de froment, pour être distribuées aux pauvres en cas de cherté, et laissa un fonds pour y entretenir à perpétuité cette quantité de grains. Il fit la même chose, à proportion des lieux, à Alcala, à Torrelaguna, lieu de sa naissance, et à Cisneros, d'où sa famille prenait son nom. L'aqueduc qu'il établit de plus à Torrelaguna, pour y conduire des eaux saines, et tous les autres avantages dont il pourvut ce lieu seul, outre le magasin de blé, lui coûtèrent près d'un million d'or. C'est ainsi que Ximenès, après avoir excité l'admiration de son siècle, en remplissant un personnage aussi étranger à son état que celui de général et de conquérant, figura, aux yeux de la foi et de l'invariable raison, en bon pasteur et en père du peuple.

Pendant que ce prélat donnait tant de sujets d'édification à l'Espagne, le roi Ferdinand achevait de signaler son égoïsme aux yeux de toutes les nations. Le pape Jules, rentré dans les anciennes usurpations des Vénitiens, ne s'était pas contenté de tourner le dos au roi de France, mais il avait formé contre cette nation le projet d'une ligue, dans laquelle devaient entrer avec lui l'empereur Maximilien, le roi d'Aragon, le roi d'Angleterre et les Suisses¹. Maximilien continua de faire cause commune avec Louis XII. Ferdinand au contraire n'eut garde de manquer un heureux marché, qui, outre la possession tranquille du royaume de Naples,

¹ Ma. lan. lib. 29. Guich. 8 et 9.

[An 1510
lui don
long-ter
vingt m
pour le
depuis
ui lais
enthou
démare
quant a
cendit
gissait
que des
donnai
velle de
sans pe
On c
sur ces
tions d
fiance
plus le
son âge
les do
tamen
versel
termes
de l'E
les vra
malhe
bleme
prove
assure
reçut
se fût
minis
minis
partie
de so
ble,
rent i
ce pa
sans
probl
carri

lui donnait moyen d'usurper la Navarre qu'il convoitait depuis long-temps. Pour les Suisses, le refus d'une augmentation de vingt mille livres sur la pension que leur faisait la France, suffit pour les détacher de cette couronne. Henri VIII, roi d'Angleterre depuis le 22 avril 1509, dont le père Henri VII était mort en lui laissant des sommes immenses, jeune prince naturellement enthousiaste, extrême dans ses résolutions et précipité dans ses démarches, comme on ne le verra que trop par la suite, et se piquant alors d'un dévouement sans bornes au saint siège, condescendit avec d'autant plus de facilité aux désirs du pape, qu'il s'agissait d'attaquer une couronne que l'Angleterre n'envisageait plus que des yeux de la rivalité, et que les épargnes de son père lui donnaient plus d'espoir de le faire avec succès. Ainsi la ligue nouvelle destinée à chasser entièrement les Français d'Italie se conclut sans peine.

On crut cependant que la mort du cardinal d'Amboise, arrivée sur ces entrefaites, apporterait quelque changement aux dispositions du pape, qu'on supposait aigri contre la France, par la confiance entière de Louis XII en son ministre. D'Amboise, digne de plus longs jours, mourut cette année 1510, la cinquantième de son âge, dans la ville de Lyon, où il avait été arrêté en route par les douleurs de la colique et d'une goutte remontée. Dans son testament fait depuis quelques mois, il instituait son légataire universel le seigneur de Chaumont, son neveu, mais en déclarant en termes exprès que tout ce qu'on trouverait provenant des biens de l'Eglise serait distribué aux pauvres, qui en sont, ajoutait-il, les vrais héritiers. Les dons qu'il ordonnait d'ailleurs en faveur des malheureux, et d'une multitude d'églises, diminuaient considérablement, sur une totalité de cent mille écus, les biens mêmes qui provenaient du produit de ses charges ou des bienfaits du roi. On assure qu'il ne demanda jamais rien à son maître, et qu'il n'en reçut des gratifications que dans les circonstances où Sa Majesté se fût offensée d'un refus. On ne sera point étonné qu'un pareil ministre ait recommandé à ses proches de ne jamais rechercher le ministère. Il regretta d'avoir employé à ses brillantes fonctions une partie du temps qu'il eût voulu consacrer tout entier aux soins de son diocèse. Le roi pleura son ministre et son ami tout ensemble, et lui fit faire des funérailles magnifiques. Les entrailles furent inhumées aux Célestins de Lyon, et l'on rapporta le corps de ce pasteur chéri à son Eglise de Rouen. Le ministre de Louis XII, sans avoir le génie transcendant de celui d'Isabelle, qu'il égalait en probité, qu'il surpassait en sensibilité et en douceur, fournit une carrière, sinon aussi brillante, du moins aussi avantageuse au

peuple, et beaucoup moins orageuse. Sans jamais se piquer, comme Ximenès, d'aller d'un pas rapide à son but, ni de rien emporter de vive force, il attendait avec patience, et saisissait à propos le moment de réussir; ce qui le rendit comme tout-puissant. Il ne regardait comme non faisable que ce qui était absolument impossible. Ximenès et d'Amboise, au lieu de la gloire, en ont tous deux poursuivi le brillant fantôme une fois dans leur vie; l'un séduit par le titre bizarre d'évêque conquérant, et l'autre ébloui par l'éclat de la tiare.

La mort du cardinal d'Amboise, au lieu de rapprocher le pape et le roi, ne servit qu'à faire éclater leur rupture. Jules demanda l'épargne du cardinal défunt, comme une dépouille qui appartenait aux souverains pontifes. Louis répondit que, quel que fût le droit des papes, il ne s'étendait pas sur les biens des cardinaux qui mouraient hors de l'état ecclésiastique. Du reste, il y avait eu déjà entre Jules et Louis d'autres sujets de division. Un évêque de Provence étant mort en cour de Rome, le pape avait donné le bénéfice vacant à un sujet qui n'était pas agréable au roi. Ce prince prétendit que cette disposition était contraire à un traité fait entre eux, par lequel il était dit que Sa Sainteté ne mettrait dans les évêchés que des personnes avouées de la cour de France. Jules convint que cela avait été stipulé pour les vacances ordinaires, mais non pour celles qui arriveraient en cour de Rome. Louis XII soutint que le cardinal de Pavie, en présence de qui le concordat avait été passé, s'était engagé de bouche pour tous les évêchés qui viendraient à vaquer, de quelque manière que ce fût. Le cardinal, interrogé sur cela, nia le fait, et le pape voulut s'en tenir précisément à ce qui était écrit dans le concordat. Sur quoi le roi, malgré les avis du cardinal d'Amboise, avait fait arrêter tous les biens ecclésiastiques situés dans le duché de Milan, dont les titulaires étaient actuellement à Rome. Le pape, de son côté, avait refusé de donner le chapeau à Louis d'Amboise, évêque d'Albi, qui était déjà nommé cardinal, mais qui n'avait pas encore reçu les marques de sa dignité. Jules, persuadé que la mort du cardinal-ministre formait dans le conseil un vide difficile à remplir, et causerait, au moins pendant quelque temps, beaucoup d'incertitude et d'embarras dans les opérations, donna ordre à ses troupes d'attaquer incontinent les alliés de la France; il fit quelques tentatives sur Gênes où il y avait garnison française; et toutes ces entreprises lui réussissant mal, il redemanda au roi différentes places sur lesquelles le saint Siège formait des prétentions. Sur le refus de rendre les villes qui appartenaient au saint siège et qu'il retenait contre le traité de Cambrai, Louis XII fut simplement excommunié, l'an 1510; et

(No 1510)
cette mè
dans un
défendit
assemble
députés,
dévoués,
le pape.
plecards
la Franc
concile
pour l'a
Pise, tr
clara le
ficale, e
fût, de
turbateu
endurci
à Blois
que l
en po
et sei
patentes
qu'une
aux der
de juille
et ses s
en peu
de Mila
Tand
de Loui
docteur
Orléans
sans pl
propos
prince
la force
de l'Ég
par les
torité s
nonce
pape a
vent se
pondan

cette même année se tinrent les assemblées d'Orléans et de Tours dans un but hostile au souverain pontife. L'an 1511, Louis XII défendit à ses sujets d'entretenir aucune relation avec Rome, et fit assembler son clergé à Lyon contre le pape. La même année, ses députés se réunirent à Milan avec trois cardinaux qui lui étaient dévoués, et indiquèrent un concile général à Pise, encore contre le pape. Jules II, en passant à Rimini, eut le déplaisir d'y voir les plébeux de la convocation que les cardinaux, de concert avec la France, avaient faite de ce conciliabule à Pise. Afin d'opposer un concile à concile, il en convoqua un à Rome le 18 juillet 1511 pour l'année suivante. L'an 1512, le 21 d'avril, l'assemblée de Pise, transférée à Milan, alors au pouvoir des Français, déclara le pape Jules II suspens de toute administration pontificale, et défendit à tout chrétien, de quelque condition qu'il fût, de lui obéir à l'avenir, parce qu'il était notoirement perturbateur du concile, contumace, auteur de schisme, incorrigible, endurci, etc. Et, le 16 juin même année, Louis XII publia à Blois des lettres patentes où il dit : « Voulons et ordonnons » que ledit décret de suspense soit gardé et observé de point » en point selon sa forme et teneur dans notre royaume, pays » et seigneuries, etc. » Il fit de plus enregistrer ces lettres-patentes le 25 du même mois. Jusque-là il n'y avait contre Louis qu'une simple excommunication personnelle. Mais Jules, réduit aux dernières extrémités, publia par représailles une bulle du 26 de juillet, où il déclara ce prince excommunié, son royaume interdit et ses sujets libres de leur serment envers lui. Nous reviendrons en peu de mots sur ces assemblées d'Orléans, de Tours, de Pise et de Milan, qui légitimèrent à l'avance ces représailles terribles.

Tandis que Jules II marchait avec des troupes contre le parti de Louis XII, Louis, avons-nous dit, rassembla des prélats et des docteurs pour prononcer contre Jules. L'assemblée, convoquée à Orléans, fut presque aussitôt transportée à Tours (1510), et là, sans plus de délais, on décida une foule de questions épineuses proposées par le monarque. Il demandait principalement si un prince attaqué par le pape dans ses droits temporels peut repousser la force par la force, et s'emparer même pour un temps des terres de l'Église; si, dans ces circonstances, il peut secourir ses alliés par les mêmes voies; si, dans le cas où le pape, confondant l'autorité spirituelle avec la temporelle, porte une sentence et prononce des censures, l'on est obligé de s'y soumettre; enfin si, le pape abusant ainsi de son pouvoir contre les princes, ceux-ci peuvent se retirer de son obéissance, en rompant avec lui la correspondance accoutumée, pour s'en tenir au droit ancien. La réponse

fut que tout cela se pouvait, et que dans le cas de cette soustraction d'obéissance, on devait observer la pragmatique-sanction, comme tirée des décrets des conciles. Les prélats ajoutèrent qu'il fallait commencer par avertir le pape, selon les règles évangéliques de la charité, et que, s'il refusait d'entendre raison, on le sommerait de convoquer un concile œcuménique; après quoi l'on pourrait procéder à l'exécution de ce qu'on avait proposé¹. L'arrivée de l'évêque de Gurk, ministre plénipotentiaire de l'empereur Maximilien, et l'un des plus célèbres négociateurs de son temps, ne servit qu'à confirmer Louis XII dans le projet de convoquer un concile général. On prétend que cet empereur avait conçu le dessein bizarre de se faire pape: le savant Mariana dit positivement que le but de ce prince, dans ses liaisons avec le roi de France pour la convocation d'un concile, était de parvenir à déposer Jules, pour être élu en sa place².

Ce pontife, loin d'être arrêté par le complot tramé contre lui, n'en fut pas plus tôt informé, qu'il fulmina publiquement les censures contre quiconque obéirait au décret du clergé de France, et contre les ecclésiastiques qui se trouveraient tant à ses assemblées qu'au concile qu'il voudrait tenir. Il excommunia le duc de Ferrare, son vassal, allié de la France, les troupes françaises qui combattaient pour le duc, et tous les officiers qui portaient les armes en Italie, soit sous les drapeaux soit à la solde de Louis XII. Il éprouvait cependant de cruelles inquiétudes. Les Bentivoglio, qu'il avait chassés de Bologne, ayant proposé au maréchal de Chaumont de surprendre cette ville, tandis que le pape y était avec toute sa cour, il ne tint qu'à un jour de retard et à l'imprudente sécurité du maréchal que le pontife ne tombât entre les mains de ses plus grands ennemis. Chaumont, arrivé presque à la vue de Bologne, au lieu d'y entrer le même jour comme les Bentivoglio l'en pressaient, voulut absolument remettre la partie au lendemain; et ce délai, joint à quelques propositions illusoires d'accommodement, le fit échouer dans son projet. Un secours de troupes espagnoles, arrivé durant cet intervalle, dégagea le pape, et ne laissa au général français que la honte d'avoir manqué un coup décisif. Le regret qu'il en eut, et les railleries qu'on en fit en France, où l'on attribua toute sa réputation passée à la faveur de son oncle le cardinal d'Amboise, lui causèrent un chagrin qui lui donna la mort. Quelques mois après cette aventure, l'imprudent pontife faillit encore être enlevé par le chevalier Bayard. Jules ne dut son évvasion qu'au caprice du temps, qui, devenu tout à coup très-mauvais,

¹ Preuv. des Libert. de l'Egl. Gal. p. 597. — ² Monit. polit. ad. S. I. R. Princ. Francof. ann. 1609, Mar. t. 50.

le fit
sur laq
ses tron
sance a
Alexan
des dan
troupes
Mirand
tillerie

Là, a
sumé d
la grêle
travaux
ries, et
de lui p
ville en
la brèche
vanité d
évêques
lieu d'y
représe
pontife
schisma

Nous
cités da
tations
rieuses.
et de
assez d
tolique
et de L
celui d
tion. C
rois, sa
çois de
et du r
trois au
quator
et de q
Toulou
de juris
par le

le fit retourner sur ses pas, au lieu de poursuivre la route sur laquelle on l'attendait. Ayant eu le bonheur de rejoindre ses troupes et ses alliés, il se maintint dans le haut degré de puissance auquel il n'avait pas moins contribué que son prédécesseur Alexandre VI à élever les pontifes romains. Sans se souvenir même des dangers qu'il venait de courir, il se remit à la tête de quelques troupes avec trois cardinaux, se rendit au camp qui assiégeait la Mirandole, et se logea dans la cabane d'un paysan, exposée à l'artillerie de la place.

Là, au plus fort de l'hiver, à l'âge de soixante-dix ans et consumé d'infirmités, il était à cheval nuit et jour, malgré la neige et la grêle qui tombaient souvent, visitait les attaques, pressait les travaux, encourageait le soldat, retournait sans cesse aux batteries, et établit enfin son quartier si près d'elles, qu'il y eut autour de lui plusieurs de ses domestiques emportés par les boulets. La ville enfin se rendit, faute de secours (1515). Jules y entra par la brèche, en général vainqueur, avec toute l'ostentation et la vanité d'un militaire de vingt ans. Cependant les cardinaux et les évêques vinrent en si petit nombre au conciliabule de Pise, qu'au lieu d'y paraître, même aux yeux des personnes prévenues, les représentans de l'Église universelle et les juges des souverains pontifes, ils n'y représentèrent qu'un complot de rebelles et de schismatiques.

Nous ne réveillerons pas ici les sentimens pénibles qu'ont excités dans nos lecteurs les tristes récits des protestations, des citations, des monitions, des procédures et des sentences injurieuses, faites à Bâle par des assemblées tumultueuses de prêtres et de prélats tarés, contre le vicair de Jésus-Christ : c'est bien assez d'avoir peint une fois ces outrages prodigués au siège apostolique. En deux mots, ce conciliabule de Pise, puis de Milan et de Lyon, ne fut dans son plus beau temps que ce qu'avait été celui de Bâle et de Lausanne au dernier période de sa dégradation. Cinq cardinaux, mécontents du pape, ou complaisans des rois, savoir, Briçonnet, de Prie, Saint-Severin, Carvajal et François de Borgia, le convoquèrent au nom de l'empereur Maximilien et du roi Louis XII. Quatre y assistèrent, avec la procuration de trois autres, accompagnés des archevêques de Lyon, de Sens, de quatorze évêques français, des abbés de Cîteaux, de Saint-Denis, et de quelques autres, des députés des universités de Paris, de Toulouse, de Poitiers, avec une troupe inquiète de théologiens et de jurisconsultes. Odet de Foix, seigneur de Lautrec, commis par le roi très-chrétien, était le protecteur du conciliabule (1511)

Il ne s'y trouva, de la part de l'empereur, ni ambassadeurs ni prélats, quoique ce prince eût fait tenir à Augsbourg une assemblée ecclésiastique en faveur de cette entreprise; mais tout le monde l'y traita de schismatique et de séditeuse. Telle fut aussi l'idée qu'on en eut parmi toutes les nations chrétiennes, sans excepter les Français. Après la glorieuse et fatale journée de Ravenne, où, capitaine illustre à l'âge de vingt-trois ans, le brave Gaston de Foix, duc de Nemours et neveu du roi de France, périt au sein de la victoire, le cardinal de Médicis, alors légat de Jules II, et depuis pape sous le nom de Léon X, ayant été conduit à Milan avec beaucoup d'autres prisonniers, n'y fut pas seulement traité avec honneur; mais la plupart des militaires français lui demandèrent humblement l'absolution des censures qu'ils croyaient avoir encourues en se déclarant contre le saint siège¹. Ils n'osaient inhumer en terre sainte ceux d'entre eux qui mouraient de leurs blessures, sans en avoir obtenu de lui la permission, et tout cela se faisait sous les yeux du prétendu concile, déjà transféré de Pise à Milan, et sans aucune opposition de la part de ceux qui gouvernaient souverainement la ville et tout le duché au nom de Louis XII. On dit que ce prince avoua un jour à l'ambassadeur d'Espagne, Jérôme de Cabanillas, que cette assemblée n'était qu'un jeu inventé pour ramener le pape à des sentimens d'équité.

Ce malheureux conciliabule eut néanmoins huit sessions, dont trois seulement se tinrent à Pise². Les citoyens de cette ville regardaient les Pères comme des excommuniés: le clergé de la cathédrale en particulier était si prévenu, que ces prélats y étant allés en procession, on leur refusa l'entrée du chœur et les ornemens nécessaires pour célébrer le saint sacrifice. Plainte ayant été portée aux magistrats, qui étaient Florentins et qui ménageaient la France, on obligea le clergé à recevoir les Pères dans le chœur; mais en lui permettant de se retirer à leur entrée, et de ne point communiquer avec eux. Ces mortifications, jointes à un commencement d'émeute qui faisait craindre de plus grands désordres, les obligèrent à aller continuer leurs sessions à Milan, sous la protection de la domination française. Ils s'assemblèrent encore cinq fois dans cette ville, sans y acquérir beaucoup plus de crédit. Il n'arrivait point d'évêques d'Allemagne, et l'empereur, recherché par le pape à qui son humeur guerrière ne faisait pas négliger les soins politiques, piqué de ce que les Français, ses alliés, ne suppléaient pas à sa pesanteur et ne conquéraient pas tout seuls à son profit, fit enfin proposer à Louis XII des conditions exorbitantes

¹ Balu. an. 1512, n. 11. - ² Act. II, Conc. Pis. p. 81, etc.

[An 1512
qui ne f
liabule.
ensembl
avoir pr
Asti, pu
concile
soudain
tenue d
le prem
Pende
quelque
le conse
dit, con
succès
juillet
Latran,
les évêq
peine d
une aut
Carvoja
il les av
à Rome
Ce déla
munia,
gné jus
de mêm
grande
eut peu
d'ailleu
et la vi
naturel
même
crurent
La b
1512,
que Ju
même
person
évêque
monta
déclara

¹ Bull.
I. 10. M

qui ne furent pas écoutées, puis abandonna Louis et son conciliabule. Alors les ennemis de la France accablèrent le roi tous ensemble : Milan fut repris, et les Pères du prétendu concile, après avoir prononcé la suspense contre le pape Jules, se réfugièrent à Asti, puis à Lyon, continuant à donner leur assemblée pour un concile œcuménique, plutôt par honte d'en perdre le nom si soudainement, que par envie d'en prolonger les opérations. La tenue de ce conciliabule, tant à Pise qu'à Milan, dura depuis le premier jour de novembre 1511, jusqu'au 21 avril 1512.

Pendant ce temps-là, le pape ne demeurait pas oisif. Après quelque temps d'une perplexité cruelle, il se détermina, d'après le conseil du cardinal del Monte, à opposer, comme nous l'avons dit, concile à concile, ainsi qu'Eugène IV l'avait fait autrefois avec succès contre les Pères de Bâle. Ainsi, par une bulle du 18 de juillet 1511, il convoqua un concile œcuménique à Saint-Jean de Latran, pour le 19 d'avril de l'année suivante; ordonnant à tous les évêques de la chrétienté de s'y rendre ponctuellement, sous peine d'être privés de leurs dignités et de leurs bénéfices¹. Par une autre bulle dressée contre les cardinaux Briçonnet, Borgia et Carvajal, sans faire mention de ceux qui étaient moins célèbres, il les avança, si dans soixante-cinq jours ils ne comparaissaient à Rome, ils seraient destitués de leurs bénéfices et du cardinalat. Ce délai expiré, il les déclara destitués réellement et les excommunia, en leur joignant le cardinal de Cosence, qu'il avait épargné jusque-là par des considérations politiques. Il voulait traiter de même les cardinaux d'Albret et de Saint-Severin; mais la plus grande partie du sacré collège y montra tant d'opposition, qu'il eut peur de causer une rupture ouverte parmi ces prélats, qui d'ailleurs ne lui étaient pas fort attachés. Le chagrin qu'il en eut, et la violence qu'il fallut se faire pour réprimer la fougue de son naturel, le firent tomber dans une maladie dangereuse. Il eut même une défaillance si considérable, que ses domestiques le crurent mort; il en revint cependant.

La bataille de Ravenne, gagnée par les Français le 11 d'avril 1512, engagea à différer l'ouverture du concile de Latran, que Jules ouvrit pourtant le troisième jour de mai². Le 10 du même mois, on tint la première session en règle. Le pape y était en personne avec quinze cardinaux, soixante-dix-neuf archevêques ou évêques, et six abbés ou généraux d'ordres. Le nombre des prélats monta dans la suite jusqu'à cent vingt, la plupart d'Italie. On déclara dans cette première session les motifs qui avaient fait as-

¹ Bull. t. II. Jul. II, Const. 17. — ² Labb. Boll. Conc. t. XIV, p. 4 et seq. Guich. l. 10. Marian. l. 50.

sembler le concile : c'étaient, à l'ordinaire, outre l'extinction de schisme, la réformation de l'Eglise, la paix entre les princes chrétiens, et la guerre contre les infidèles. Dans la seconde session, tenue sept jours après, le général des dominicains, Thomas de Vio, qui fut depuis le cardinal Cajétan, fit un sermon dans lequel il parla fortement contre le conciliabule de Pise; après quoi, on lut la bulle de confirmation du nouveau concile, à laquelle tous les Pères donnèrent leur consentement. La troisième session fut différée jusqu'au 3 de décembre, tant à cause de quelques maladies contagieuses, que pour donner tout le temps d'arriver à ceux qui se mettaient en mouvement, particulièrement aux ministres de l'empereur qu'on avait réussi à détacher des Français. Dans l'intervalle, Jules jeta l'interdit sur toute la France, excommunia le roi, et délia ses sujets du serment de fidélité; comme la ville de Lyon avait donné retraite aux Pères de Pise, il eut l'idée de priver cette ville de la possession où elle était de tenir des foires franches, et attribua cette prérogative à Genève¹.

Cependant, les confédérés ennemis de France prirent tellement le dessus, qu'il lui fut impossible de conserver ses conquêtes en Italie. La ville de Gênes se révolta des premières. Maximilien Sforce, fils de Ludovic, rentra dans le duché de Milan, dont les peuples étaient enchantés d'avoir leur prince particulier. Trivulce et la Palisse, généraux français, affaiblis par les troupes que Louis XII avait retirées pour faire face au roi d'Angleterre, et par la retraite de six mille Allemands sujets de l'empereur, se virent réduits à une impossibilité absolue de tenir la campagne. Après bien des manœuvres savantes, après avoir épuisé tout l'art des marches, des campemens, des stratagèmes de toute espèce, ils s'estimèrent heureux de regagner le Piémont avec les débris de leurs armées. Les alliés de Louis XII, non-seulement au pays des Alpes et de l'Apennin, mais jusqu'au-delà des Pyrénées, devinrent les victimes de leur fidélité et de sa mauvaise fortune.

Ce fut alors que le roi catholique enleva la Navarre au roi Jean d'Albret, sans pouvoir même colorer son usurpation d'aucun de ces prétextes spécieux qui manquent si rarement aux usurpateurs. Quelques auteurs espagnols ont avancé que Jules II avait excommunié Jean d'Albret, comme complice du schisme de Louis XII, et qu'il avait abandonné son royaume au premier occupant; mais Mariana, le mieux instruit des historiens de sa nation et de bien d'autres, dit seulement que le pape avait averti, avec menaces, le roi de Navarre de ne contracter aucune liaison avec ceux qui trou-

¹Rain. an. 1512, n. 92 et 95.

[An 1512]
 blaient l
 supérieu
 sion de
 d'excuse
 disent q
 faite au
 Ferdin
 et le roi
 Henri V
 s'empare
 gleterre.
 pées pré
 de Nava
 Espagne
 France
 il n'en a
 anglaise
 aussitôt
 ses gens
 demeure
 sans rie
 d'une a
 royaume
 la diset
 étaient
 Ajouto
 qui sou
 revers.
 femme
 régner
 Le
 du cor
 vit le
 Gurk,
 qui s'é
 et adhe
 gitime
 lait tou
 l'inter
 le ro
 matiq

blaient la paix de l'Eglise ; ce qui n'empêche pas cet historien , supérieur aux petitesse de l'esprit national , de représenter l'invasion de la Navarre comme une injustice dénuée de toute ombre d'excuse ¹. Les Espagnols mêmes qui tiennent pour cette bulle , disent qu'elle fut publiée au mois de juillet , et l'invasion s'était faite au mois de juin.

Ferdinand troupa tout ensemble , et le prince qu'il dépouilla , et le roi d'Angleterre qu'il fit servir à le dépouiller. Il avait engagé Henri VIII à lui envoyer une armée auxiliaire , sous prétexte de s'emparer conjointement de la Guienne , pour la restituer à l'Angleterre. Quand les troupes anglaises furent débarquées et campées près Fontarabie , Ferdinand fit demander le passage au roi de Navarre , avec quelques places de sûreté , afin de joindre les Espagnols aux Anglais , et de travailler de concert à empêcher la France de faire schisme. Il essaya un refus , et il s'y attendait bien : il n'en allait pas moins à son but , qui était d'intéresser les troupes anglaises à seconder les siennes en Navarre , comme il les en sollicita aussitôt. Le général anglais répondit , suivant ses instructions , que ses gens ne pouvaient rien entreprendre contre ce royaume. Ils demeurèrent néanmoins toujours campés dans le voisinage , où ; sans rien faire , et contre leur dessein , ils tinrent lieu à l'Aragonais d'une armée d'observation. C'est ainsi que Ferdinand conquit ce royaume en une campagne , après laquelle les Anglais , ruinés par la disette et les maladies , et s'apercevant trop tard du jeu dont ils étaient dupes , s'en retournèrent délabrés et confus dans leur île. Ajoutons que , si Jean d'Albret eût été mieux pourvu des qualités qui soutiennent les puissances temporelles , il n'eût point essuyé ce revers. « Don Jean (lui dit souvent depuis la reine Catherine , sa femme) , si nous fussions nés vous Catherine et moi Jean , nous régnerions encore. »

Le troisième de décembre 1512 , on tint la troisième session du concile de Latran , au grand contentement du pape Jules , qui vit le grand négociateur d'Allemagne , Matthieu Lang , évêque de Gark , renoncer solennellement , de la part de l'empereur , à tout ce qui s'était passé dans l'assemblée de Tours , puis à celle de Pise , et adhérer au concile de Latran , comme à la seule assemblée légitime de l'Eglise universelle. On lut ensuite une bulle qui annulait tout ce qui s'était fait à Pise , à Milan et à Lyon , et l'on confirma l'interdit porté contre la France. Dans la session quatrième tenue le 10 du même mois de décembre , on attaqua fortement la pragmatique-sanction , établie par Charles VII , supprimée par Louis XI ,

¹ Marian. lib. 50, n. 50 et seq

rétablie par Louis XII aussitôt après son avènement à la couronne. Après qu'un avocat consistorial eut doctement harangué contre cette pragmatique, on porta un décret qui citait tous ses fauteurs, de quelque rang et dignité qu'ils pussent être, à comparaître devant le concile dans le délai de soixante jours. La cinquième session ne se tint que plus de deux mois après la quatrième, le 16 de février 1513. Durant cet intervalle le pape tomba dans une maladie qui l'empêcha d'y assister. On y compta cent trente-cinq prélats, qui furent présidés par le cardinal de Saint-Georges, évêque d'Ostie; on y décerna des peines très-sévères contre la simonie qui se commettait dans l'élection des papes, et l'on y fit une seconde monition à l'Eglise de France, à l'effet de répondre sur la pragmatique-sanction.

Jules, sentant lui-même que sa fin était proche, ne perdit rien de sa présence d'esprit ni de la fermeté d'âme qu'il avait montrée dans toutes les situations. Il reçut les derniers sacrements, la veille de sa mort, avec de grands témoignages de piété, et régla froidement l'ordre de ses funérailles, dans lesquelles il défendit d'user de magnificence. Ensuite il déclara aux cardinaux que c'était à eux seuls, et non pas aux Pères du concile, de lui choisir un successeur; qu'ils pouvaient accorder le droit de suffrage aux cardinaux absens, mais non aux schismatiques, désignant ainsi les chefs du conciliabule de Pise. « Comme Julien de la Rovère, ajouta-t-il, je leur pardonne dans la sincérité de mon cœur; mais comme Jules, chef de l'Eglise, je dois venger ses droits, et je les exclus de l'élection. » La gloire de Jules II était à son plus haut période, et avait surpassé jusqu'à ses espérances : il avait rempli l'Italie et l'Europe entière de la terreur de son nom; il voyait à ses pieds ses plus puissans ennemis; le cardinal de Luxembourg, déjà réconcilié avec lui, lui demandait en suppliant la paix pour Louis XII; la reine Anne, dont le seul mot de schisme alarmait la piété, et le duc de Valois, héritier présomptif de la couronne, lui écrivaient en termes presque aussi soumis : mais le spectacle lugubre du tombeau répandait ses noires couleurs sur tous les objets qui l'avaient trop long-temps ébloui. Il maudit ses lauriers et ses triomphes, et on l'entendit souvent répéter dans ses derniers momens ¹ : « Plût à Dieu que je n'eusse jamais été pape, ou du moins que j'eusse tourné toutes les forces de l'Eglise contre les ennemis de la religion! Infortunés mortels! tel est donc notre sort! nous ne connaissons nos devoirs que quand il n'est plus temps de les accomplir. » Jules II mourut la nuit du 20 au 21 février 1513; il était

¹ Arn. Feron. in Lud. XII. Butl. de Assc.

àgé de
trois m
» char
» eût e
» seme
» acqu

Le o
pour lu
qu'il in
Il n'av
quator
tout le
Pétruc
dont n
s'empê
de lui
Pour I
gesse,
mettre
l'agne
tion, c
Un mo
sonnie
le mêm
magni
seurs,
simple
deman
pondi
nemen
sein d
puisé
opéra
dans

Zé
la pa
par l
Instr
cilien
de J
varia

âgé de soixante-douze ans, et avait occupé le saint siège neuf ans trois mois et vingt jours. « C'eût été un grand homme, dit Guichardin, s'il se fût trouvé à la tête d'un empire temporel, ou s'il eût eu autant de zèle pour la paix de l'Église, pour le rétablissement de la discipline et des bonnes mœurs, qu'il en eut pour acquérir des terres au saint siège ¹. »

Le onzième du mois suivant, le cardinal Jean de Médicis fut élu pour lui succéder, et prit le nom à jamais mémorable de Léon X, qu'il immortalisa principalement par le rétablissement des lettres. Il n'avait que trente-six ans, et il était cardinal depuis l'âge de quatorze. Il dut son élection aux jeunes cardinaux, à qui néanmoins tout le sacré collège adhéra d'une voix unanime; mais le cardinal Pétrucci, qui n'avait que vingt ans, emporté par une indiscretion dont nous lui verrons donner des preuves bien plus tristes, ne put s'empêcher, en annonçant le premier l'élection au peuple romain, de lui crier de toute sa force que c'était l'ouvrage des jeunes gens. Pour Léon, tout jeune qu'il était, il avait déjà en partage une sagesse, une réserve, et surtout une modération qui le firent aussitôt mettre avec Jules dans le même genre de parallèle que le lion et l'agneau. Il obtint, par son habileté et son talent pour l'insinuation, ce que Jules n'avait pu emporter par sa fougue et sa hauteur. Un mois après son élection, le même jour qu'il avait été fait prisonnier l'année précédente à la bataille de Ravenne, et monté sur le même cheval, il fit son entrée solennelle à Rome, avec toute la magnificence et l'appareil d'un monarque. Jusque-là ses prédécesseurs, dans cette cérémonie, s'étaient contentés de paraître assez simplement dans une chaise portative; mais les cardinaux lui ayant demandé comment il voulait qu'on le traitât : *En souverain*, répondit-il. On dit que la dépense de cette solennité et du couronnement qui en faisait partie, monta à cent mille écus d'or. Né au sein de l'opulence et de la grandeur, ce souverain pontife y avait puisé ce goût sublime du beau, qui put avoir ses excès, mais qui opéra une heureuse révolution dans son siècle, et particulièrement dans les arts.

Zélé pour le progrès des lettres, il ne pouvait manquer d'aimer la paix, leur élément, si l'on peut s'exprimer ainsi. C'est d'abord par là qu'il fit connaître combien il différait de son prédécesseur. Instruit de ses dispositions, Louis XII entreprit d'abord de se concilier le nouveau pontife, et pour cela mit en œuvre la médiation de Julien de Médicis, son frère. Cette maison avait été presque invariablement attachée à la France, dont la protection n'avait pas

¹ Liv. 21.

peu contribué à ce haut degré de crédit et de considération qui la rendit enfin souveraine absolue de sa patrie. C'était pour avoir favorisé le parti du roi Charles VIII que Pierre de Médicis, second du nom, avait été chassé par les Florentins, qui établirent durant ce bannissement le gouvernement aristocratique. Si Julien II, frère de Léon X, avait suivi le parti du pape Jules, c'est qu'il devait son rétablissement à ce pontife, qui prétendit par-là punir les Florentins d'avoir souffert qu'on tint contre lui un concile à Pise. Julien ne laissait pas que d'avoir un résident auprès de Louis XII, en sa qualité de chef de la république de Florence. Le roi tint à ce ministre les propos les plus flatteurs touchant le pape et sa famille ¹. Julien, qui en fut promptement informé, les transmit aussitôt au pape, son frère, en lui recommandant instamment les intérêts de ce monarque. Il n'en fallait pas tant à un pontife enclin naturellement à la douceur et aux égards, et d'ailleurs si intéressé, en commençant son pontificat, à faire disparaître jusqu'à l'ombre du schisme. Il répondit par un bref qu'on devait rendre public, et qui, outre qu'il rappelait les témoignages constants de l'affection des rois très-chrétiens envers le saint siège, s'étendait avec reconnaissance sur les bienfaits dont ils avaient comblé la maison de Médicis. Léon pria son frère de suivre avec zèle cette œuvre heureuse de médiation et de paix, et de ne rien négliger pour convaincre le monarque de la bienveillance de toute la cour romaine. Il fit plus : quelques mois après, il envoya légat en France le cardinal de Guibé, prélat vénérable par ses vertus, et médiateur agréable au roi, avec lequel il avait toujours cherché à réconcilier le feu pape.

Avant le départ du légat, et aussitôt qu'on avait pressenti les dispositions nouvelles du monarque, deux des cardinaux chefs du conciliabule de Pise, Carvaial et Saint-Severin étaient partis de Lyon où leur parti tombait en ruines, afin de se rendre à Rome où ils comptaient se trouver encore pour le conclave. L'élection était faite avant qu'ils eussent débarqué à Livourne. Dès qu'ils eurent mis pied à terre, ils furent arrêtés et annoncés à Léon, qui ordonna de les conduire à Civita-Vecchia, et de les y tenir prisonniers, en les traitant néanmoins avec honneur jusqu'à ce qu'on eût examiné leur affaire. Il reprit, le plus tôt qu'il lui fut possible au milieu de tant de soucis, les opérations du concile dont son prédécesseur avait célébré cinq sessions, et tint la sixième le 27 d'avril, environ six semaines après son couronnement. Le promoteur du concile y requit la poursuite des procédures commencées contre

¹ Rain. an. 1513, n. 54.

les fautes
tumace
gagner
à propos
ponse. C
tant cet
des ma
nière p
schisme
tenue le
de Léon
le temp
français
qui fut

Sur d
qui, jo
de vain
lanais,
juré et
rieusen
accout
quête.
villes
premiè
fit des
die; m
ravit à
avaient
ses, é
impru
monts
Les V
dissip
qui vo
non p
risa s
seur.
nétra
Le ro
route
insul

les fauteurs de la pragmatique-sanction, et conclut à ce que la contumace fût prononcée contre les Français : mais le pape, qui voulait gagner cette nation par des voies bien différentes, ne jugea point à propos de suivre la rigueur des formes, et ne fit pas même de réponse. On se contenta d'établir une congrégation, pour examiner tant cette affaire que ce qui regardait en général la réformation des mœurs. On en établit en même temps deux autres, la première pour traiter de la foi, et la seconde pour l'extirpation du schisme et la pacification des princes ¹. Dans la septième session, tenue le 17 de juin, parurent encore mieux les sages ménagemens de Léon X pour l'Église et la couronne de France. Il y statua que le temps de la monition, déjà signifiée itérativement aux prélats français, ne commencerait à courir qu'après la huitième session, qui fut différée jusqu'au mois de décembre ².

Sur ces entrefaites, la France éprouva de nouvelles calamités, qui, jointes aux tempéramens et à l'habileté du pape, achevèrent de vaincre la résistance du roi. Louis, obstiné à recouvrer le Milanais, s'était ligué avec ces mêmes Vénitiens dont il avait conjuré et presque consommé la perte : tant la politique régit impérieusement les meilleurs princes ! Les Français, avec leur chaleur accoutumée, furent conquérans aussitôt qu'arrivés à leur conquête. Gènes leur rouvrit ses portes. Milan et presque toutes les villes de sa dépendance semblèrent se disputer à qui suivrait la première cet exemple. L'Alviane, à la tête de l'armée vénitienne, fit des progrès presque aussi rapides dans le reste de la Lombardie ; mais une seule journée flétrit toutes ces palmes, et avec elles ravit à ceux qui en étaient couverts toutes les terres où ils les avaient moissonnées. La bataille gagnée près Novare par les Suisses, étonnés de leurs propres succès, changea la présomptueuse imprudence des Français en terreur panique, leur fit repasser les monts en désordre, et porter l'alarme jusqu'au sein de leur patrie. Les Vénitiens, restés seuls, furent poussés de poste en poste, et dissipés enfin près Vicence par les Espagnols. Le nouveau pape, qui voulait bien avoir Louis XII pour ami au-delà des monts, mais non pas aux portes de Rome, laissa volontiers agir, anima, favorisa sous main contre la France tous les alliés de son prédécesseur. Dans l'intérieur de ce royaume, une autre armée suisse pénétra au cœur de la Bourgogne, et y forma le siège de la capitale. Le roi d'Angleterre s'illustra par la bataille ou plutôt par la déroute de Guinegate, qu'on nomma la Journée des épérons, pour insulter à la gendarmerie française, qui en avait fait beaucoup plus

¹ Conc. t. xiv, p. 151, etc. — ² Conc. t. xiv, p. 156, etc.

d'usage que de ses armes. Ce prince et l'empereur, ligués ensemble, prirent ensuite Téroüane et Tournai (1513).

Tout de désastres essayés dans l'espace de quatre à cinq mois engagèrent le roi à hâter ses négociations auprès de ce pontife et du concile de Latran. L'évêque de Marseille, Claude de Seissel, en grande réputation d'habileté, fut envoyé à Rome, non pas toutefois afin d'offrir des satisfactions, mais simplement afin de renoncer au conciliabule de Pise, et d'adhérer au concile de Latran. Le pape avait déjà été pressenti à ce sujet, et il était si content de ces offres, qu'il prit sur lui de réhabiliter incessamment les cardinaux de Carvajal et de Saint-Séverin gardés à Civita-Vecchia. Il les fit venir à Rome secrètement, afin d'éviter les remontrances de quelques cardinaux plus sévères, et ayant gagné le reste du sacré collège, il les introduisit sur le soir au palais du Vatican. Le lendemain ils parurent au consistoire, habillés de violet comme de simples prêtres, se mirent à genoux, et lurent un écrit par lequel ils renonçaient au schisme, condamnaient tous les actes du conciliabule de Pise, approuvaient ceux du concile de Latran, et se reconnaissaient justement retranchés du nombre des cardinaux. Le pape leur donna l'absolution, les rétablit dans la communion de l'Eglise et dans leur première dignité, puis leur imposa pour pénitence de jeûner un jour de chaque semaine le reste de leur vie. Ils quittèrent ensuite leur habit violet, et le maître des cérémonies les revêtit de la pourpre. Quant aux trois autres cardinaux auteurs du concile de Pise, François de Borgia n'était plus du nombre des vivans, et la réconciliation de Prie et de Briçonnet, sans qu'ils eussent fait le voyage de Rome, fut comprise dans celle du roi leur maître.

Celle-ci eut lieu solennellement le 17 décembre, dans la huitième session, après que tout eut été préalablement convenu. Les ambassadeurs du roi présentèrent un acte en bonne forme, par lequel ce prince déclarait que, tout sujet de défiance ayant cessé par la mort du pape Jules, et considérant que l'empereur et quelques cardinaux, après avoir soutenu le concile de Pise, y avaient renoncé pour adhérer à celui de Latran, lui-même, rendu docile aux avertissemens du pape Léon, renonçait à cette première assemblée, qu'il ne regardait plus que comme un conciliabule, se soumettait à celle de Latran, comme au seul concile légitime, et promettait de faire cesser dans un mois le faux concile qui subsistait encore à Lyon. Il promettait aussi d'envoyer au pape six prélats et quatre docteurs de ceux qui avaient assisté à ce conciliabule, afin de demander l'absolution pour eux et pour leurs consorts¹.

¹ Conc. Harl. tom. ix, p. 1709, etc.

Après
teur de
France
manifest
duché é
bassade
cette qu
Le pape
pondit
dans l'é
sées. Ce
du conc
termes
d'annex
provinc
liques,
qu'il ne
tres d'a
qu'une
pace d
ce ne
seur tra
nation,
pour u
riant, c

Louï
encore
comme
l'usage
chasser
mérita
sa char
le prop
ou d'h
père d
fois, au
» vert
sons p
prince
généro
sorte d
de ne
person

Après la lecture de cet acte, le protonotaire Caraccioli et l'orauteur de Maximilien Sforce demandèrent qu'on empêchât le roi de France de prendre le titre de duc de Milan dans ses édits et ses manifestes, attendu que le rétablissement de Maximilien dans ce duché était l'ouvrage du saint siège. L'évêque de Marseille, ambassadeur du roi, répliquant sur-le-champ, fit observer combien cette querelle convenait peu au temps et au lieu où on l'élevait. Le pape sentit en effet l'inopportunité de cette réclamation, et répondit avec sa prudence ordinaire qu'on devait laisser la chose dans l'état où elle se trouvait, sans préjudice des parties intéressées. Cette altercation n'était pas écartée, qu'un des procureurs du concile présenta au souverain pontife une requête, conçue en termes fort durs, contre ce qu'on appelait en Provence le droit d'annexe, c'est-à-dire contre l'usage où était le parlement de cette province de ne point permettre l'exécution des mandats apostoliques, surtout concernant la provision des bénéfices, à moins qu'il ne les eût examinés auparavant, et qu'il n'y eût joint ses lettres d'attache. Le pape et le concile ne firent encore à cet égard qu'une simple monition, qui citait ce parlement à Rome sous l'espace de trois mois. Ce terme fut ensuite prorogé plus d'un an : ce ne fut qu'après la mort de Louis XII, quand son successeur traita avec Léon X d'articles bien plus intéressans pour la nation, qu'enfin le parlement de Provence se désista, au moins pour un temps, de l'usage que ce pontife regardait comme injuriant, en sa personne, le père commun des fidèles.

Louis XII, affligé par tant de revers durant l'année 1513, parut encore plus sensible à la mort de la reine Anne, qui arriva au commencement de l'année suivante. Il en prit le deuil noir, contre l'usage, demeura quelques jours enfermé sans voir personne, fit chasser de la cour tous les bouffons et les comédiens. La reine méritait ces regrets, par son esprit, sa grandeur d'âme, sa piété, sa charité généreuse et compatissante, et même par son zèle pour le progrès des lettres. Elle eut néanmoins des vices de caractère ou d'humeur, qui exercèrent jusqu'au roi son mari. Mais Louis, père du peuple, n'était pas moins bon époux ; il disait quelquefois, au sujet de la reine : « Eh bien, que ferons-nous ? elle a les » vertus de son sexe, il faut lui en passer les défauts. » Ne laissons pas ignorer cependant que, quand il était arrivé à cette princesse de céder à son humeur, elle réparait sa faute avec une générosité et un empressement qui l'honoraient plus en quelque sorte que de ne l'avoir pas commise. Elle pria même son confesseur de ne l'en point absoudre auparavant, et trouvait bon que d'autres personnes lui en fissent des reproches. Son antipathie conste-

pour la duchesse d'Angoulême, forme une tache plus considérable dans sa vie. Elle fit tout son possible pour empêcher le mariage de la princesse Claude, sa fille aînée, avec l'héritier présomptif de la couronne : elle ne se relâcha sur ce point que sur les instances les plus pressantes de tous les ordres du royaume, intéressés d'une manière capitale à cette alliance.

Le roi, accablé de calamités, de déboires, de chagrins, et réduit aux abois, pour ainsi dire, eut recours aux négociations ; mais ses traités, en lui donnant quelque répit, ne lui furent au fond guère plus avantageux que ses guerres. En renonçant à l'assemblée de Pise, il se concilia jusqu'à un certain point le pape Léon, qui agit plus sourdement ; mais non moins efficacement, pour contenir les Français au delà des monts. Renée, sa seconde fille, dotée du Milanais, et promise en mariage au petit-fils de Ferdinand-le-Catholique, servit à confirmer une trêve qui ne put changer l'aune essentiellement fautive de cet allié vénal. Pour s'attacher le roi d'Angleterre, il en épousa la sœur, nommée Marie, après une année seulement d'un veuvage à qui le deuil ordinaire n'avait pas suffi ; mariage beaucoup plus déplorable encore que la cruelle séparation qui l'occasionait ! Louis, âgé de cinquante-trois ans, avec une faiblesse de santé qui exigeait des ménagemens et un régime tout particulier, trouva la mort auprès de sa nouvelle épouse en moins de trois mois. Il changea, pour elle, toute sa manière de vivre : au lieu de dîner à huit heures, comme il avait coutume de le faire, il convenait qu'il dînât à midi ; et au lieu de se coucher à six heures, souvent il se couchait à minuit. Il mourut le premier jour de l'an 1515.

La mémoire de Louis XII sera toujours en bénédiction, malgré toutes les calamités de son règne, malgré plusieurs entreprises téméraires et quelques démarches équivoques ¹. On lui a particulièrement reproché d'avoir comblé de biens la famille d'Alexandre VI, surtout César de Borgia, rejeton le plus pervers de la plus perverse des races, et cela pour parvenir à éloigner une princesse qui sous le règne précédent lui avait fait rendre sa liberté ; mais cette séparation était un sacrifice qu'exigeaient le bien de l'état, le bonheur de ses sujets, mobile de toutes ses actions, et la règle même de ses goûts. Sa plus forte passion fut de rendre son peuple heureux ; et s'il n'y réussit pas en diminuant les impôts de plus de moitié, sans que ses revers les lui eussent jamais fait rétablir, on connut son cœur, et son nom n'en est pas moins devenu immortel : tant il est vrai que la grande vertu d'un roi, et le solide fondement de sa gloire, c'est l'amour du peuple. Le plus beau panégyrique de ce prince fut ce peu de paroles qu'on criaient en

(An 1515)
 se lam
 peuple
 serva f
 son cœ
 Le d
 aieul d
 le nom
 que Lo
 mier a
 le nom
 issus d
 vit les
 de Fra
 Claude
 tine Vi
 d'une
 cices m
 lui fou
 choses
 ouvert
 Il avait
 pagner
 Avec t
 s'ouvri
 confir
 après
 et d'ai
 passag
 pagno
 son sid
 tude,
 rendu
 fit le p
 Le jeu
 nales
 du P
 mente
 sans l
 Tels
 conq
 Av
 on av
 du cœ

se lamentant dans les rues de Paris : *Le bon roi Louis, père du peuple, est mort.* Il révéra toujours la religion, et en observa fidèlement tous les devoirs, quand la reine Anne eut fixé son cœur.

Le duc de Valois, arrière-petit-fils du premier duc d'Orléans, aïeul du roi défunt, lui succéda dans sa vingt-unième année, sous le nom de François I^{er}. Il portait le titre de duc de Valois, depuis que Louis XII avait ajouté ce duché au comté d'Angoulême, premier apanage de François. C'est pour cette raison qu'on a donné le nom de Valois aux princes descendus de lui, quoiqu'ils fussent issus de la branche d'Orléans. On ne douta point qu'il ne poursuivît les entreprises de son prédécesseur, quand, avec le titre de roi de France, il prit celui de duc de Milan, du chef de sa femme, Claude de France, issue, comme son père Louis XII, de Valentine Visconti. Le jeune monarque, plein de feu et de courage, d'une force extraordinaire et d'une adresse égale dans les exercices militaires, n'était flatté du pouvoir suprême qu'autant qu'il lui fournissait les moyens de tenter et d'exécuter de grandes choses. Ses inclinations généreuses, sa noble franchise, un air ouvert et des manières affables lui attachaient toute sa noblesse. Il avait encore cette étendue et cette élévation d'esprit qui accompagnent l'amour des lettres, et qui s'accroissent par leur culture. Avec tant de belles qualités, François I^{er} ne pouvait manquer de s'ouvrir une carrière brillante. Il commença par renouveler et confirmer les alliances de son prédécesseur, et rentra aussitôt après en Italie par la Savoie, alors étroitement unie avec la France, et d'ailleurs destituée de places fortes qui pussent empêcher son passage. Il attira dans le même temps à son service le général espagnol Pierre Navaro, réputé le plus grand homme de guerre de son siècle après le grand Gonzalve, qui avait été payé d'ingratitude, aussi bien que lui, par le roi Ferdinand. Navaro s'était rendu particulièrement célèbre par l'invention des mines, dont il fit le premier usage à Naples, pour le siège du château de l'Oeuf. Le jeune roi, afin de se procurer l'argent nécessaire, rendit vénales les charges de judicature, par le conseil du chancelier du Prat, qui lui persuada aussi qu'il était en son pouvoir d'augmenter les tailles, et de créer même de nouvelles impositions sans le consentement des états, contre l'ordre ancien du royaume. Tels sont, sous les bons rois mêmes, les fruits de l'esprit de conquête.

Avant les exploits de François I^{er} et la fin même de Louis XII, on avait tenu, le 5 de mai de l'année précédente, la neuvième session du concile de Latran, que nous rapprochons de la dixième, parce

qu'elles ont l'une et l'autre traité principalement de la réformation. Le pape commença par y absoudre les prélats fauteurs du concile de Pise, qui, selon la promesse du roi, s'étaient mis en devoir d'obéir à la citation romaine, et qui se trouvaient arrêtés en route par le danger évident de tomber entre les mains des ennemis de la France : mais il leur était enjoint de se rendre à Rome le plus tôt qu'il leur serait possible. On fit ensuite, pour la réforme de la cour pontificale, un décret fort étendu. Ce qu'il portait de plus remarquable, c'est qu'on n'élierait point d'évêques avant l'âge de vingt-sept ans, et point d'abbés qui n'en eussent vingt-deux ; qu'aucun prélat ne serait destitué sans que les deux parties eussent été entendues ; qu'on ne pourrait être transféré malgré soi d'un bénéfice à un autre ; que les commendes n'auraient lieu que pour conserver les droits du saint siège ; que les cures et les dignités au-dessous de deux cents ducats de revenu ne seraient plus données en commende, même aux cardinaux ; qu'on ne ferait aucun démembrement, ni aucune union d'Église, que pour une cause raisonnable, exprimée dans le droit ; enfin qu'on ne donnerait point de dispense pour posséder plus de deux bénéfices incompatibles. On n'était pas encore revenu, comme ce dernier article surtout en fait foi, à la régularité primitive : mais du moins on s'en rapprochait, et l'on préparait les voies à cette pureté de discipline dont le rétablissement était réservé à la sagesse et à l'autorité incontestable du saint concile de Trente.

Dans la dixième session, tenue le 4 de mai 1545, on examina ce qui concerne les monts de piété, ou les bureaux, tels qu'ils sont établis en Italie et en France, pour prêter aux personnes qui se trouvent dans le besoin, sur les gages qu'elles déposent, et qu'on doit vendre si elles ne remboursent pas dans le délai fixé. On prononça que ces prêts n'étaient pas usuraires, parce que tout ce qu'on en retire au delà du capital, est employé à l'entretien de ces établissemens¹. Le concile, témoignant ensuite combien il désirait que l'argent s'y avançât d'une manière absolument gratuite, nous fait entendre que, malgré leur utilité certaine, ils ne laissent pas que d'avoir leurs dangers, au moins quant à l'exemple. C'est en matière de cupidité surtout que les meilleures institutions donnent lieu à des imitations vicieuses.

Par un second décret, concernant la liberté ecclésiastique et la dignité épiscopale, il est ordonné que les chapitres exempts ne pourront se prévaloir de cette prérogative pour vivre moins régulièrement, ni pour éluder la correction de leurs supérieurs natu-

¹ Conc. t. xv, p. 249 et seq.

rels ; qu
de vigila
gent de
et si apr
le procè
sains de
médiate
exempti
et sans a
regarder
n'en est
seront ju
n'appell
définitiv
poids d
valente
serment

Le re
répandu
Il est de
examiné
sacré pa
par l'inc
signée ;
sans dél
sanction
pour le
siastiqu
il devait
ressées
dans la

Aupa
nière à
qui pres
rester n
contre l
les Suis
Françai
que, m
par sa c
de Mil
eussent
seuls de

rels ; que ceux à qui le saint siège en a commis le soin, useront de vigilance et auront soin de punir les coupables ; que s'ils négligent de le faire, ils seront premièrement avertis par les ordinaires, et si après cela ils demeurent en retard, les ordinaires instruiront le procès et l'enverront à Rome. On permet aux évêques diocésains de visiter, une fois l'an, les monastères de filles soumis immédiatement au saint siège, et l'on déclare nulles toutes les exemptions qui seront accordées à l'avenir sans de justes motifs, et sans avoir entendu les personnes intéressées. Pour les causes qui regardent les bénéfices, s'ils ne sont pas réservés et si le revenu n'en est pas au-dessus de vingt-quatre ducats, on statue qu'elles seront jugées en première instance par-devant l'ordinaire, et qu'on n'appellera point de ce jugement avant qu'il y ait une sentence définitive, à moins que l'une des parties ne craigne justement le poids du crédit et de la faveur, ou n'ait quelque raison équivalente, dont elle puisse fournir une semi-preuve autre que le serment.

Le renouvellement des lettres, et l'invention de l'imprimerie répandue enfin de toutes parts, firent porter un troisième décret. Il est défendu d'imprimer aucun livre, qu'il n'ait été auparavant examiné à Rome par le vicaire de sa Sainteté, et par le maître du sacré palais ; et dans les autres endroits, par l'évêque diocésain ou par l'inquisiteur du district, lesquels y mettront leur approbation signée ; le tout sous peine d'excommunication, qui sera prononcée sans délai. Il y eut en quatrième lieu, au sujet de la pragmatique-sanction, un décret contenant une citation péremptoire et finale pour le premier d'octobre, à tous les évêques, abbés et autres ecclésiastiques de France impliqués dans cette affaire ; après ce temps il devait être procédé à un jugement définitif, et les parties intéressées devaient se voir condamnées par contumace, prononcée dans la session suivante.

Auparavant, les armes françaises prospérèrent en Italie de manière à faire renaître les soucis et les alarmes dans le sein du pontife, qui prenait enfin le ton de la menace. Après avoir promis au roi de rester neutre dans la guerre du Milanais, il venait de se liguier contre lui avec l'empereur, le roi catholique, le duc de Milan, et les Suisses : il avait même fait tout son possible pour détacher des Français et les Vénitiens, et tous leurs autres alliés. Le jeune monarque, méprisant tous les périls et déconcertant toutes les trames par sa célérité, eut franchi les monts et pénétré jusqu'aux portes de Milan, avant que l'armée du pape et celle du roi catholique eussent joint les Suisses, qui se trouvèrent ainsi chargés presque seuls de la défense du duc Maximilien Sforce. Ils n'en furent pas

découragés; aiguillonnés au contraire par l'espoir de vaincre seuls un grand roi, se voyant d'ailleurs en état, par leur nombre de plus de quarante mille hommes, de se mesurer avec l'armée française qui ne le surpassait pas de beaucoup, et pressés vivement par le cardinal de Sion, ennemi enthousiaste des Français, qui leur rappelait sans cesse, avec leur titre alors mérité de défenseurs du saint siège, la bataille de Novarre livrée avec moins d'espérance, et gagnée avec tant de gloire, ils s'approchèrent aussi confians et aussi décidés que s'ils eussent marché à une victoire certaine; à petit bruit cependant, et sans fifres ni tambours, afin de surprendre l'ennemi et d'engager promptement la mêlée des troupes de pied, parce qu'ils avaient très-peu de cavalerie. L'armée du roi était à peine en bataille, quand ils se précipitèrent tête baissée vers son artillerie, dans le dessein de la tourner ensuite contre sa cavalerie. Le connétable qui commandait l'avant-garde soutint leur effort, jusqu'à ce que le roi vint à son secours avec le corps de bataille. Le jeune et intrépide monarque, en donnant l'exemple, voulait qu'on le reconnût à sa cotte d'armes semée de fleurs de lis d'or, et à la couronne qui surmontait son casque. Il chargea lui-même à la tête de sa gendarmerie, pénétra au centre des bataillons, en fit un grand carnage, et reçut aussi plusieurs coups, mais sur sa cuirasse et dans sa cotte d'armes. Le combat fut d'autant plus terrible qu'il devint général, et aussi opiniâtre que furieux. Après cinq heures entières, on ne discontinua de se battre que parce que la nuit fermée empêchait de se reconnaître. Il y eut alors une cessation d'hostilités, qu'il tarda autant de rompre de part et d'autre, que de part et d'autre elle était forcée. Le roi passa la nuit tout armé sur un affût de canon, et prit dans une sécurité profonde un sommeil aussi digne d'un héros que le lit qu'il s'était choisi.

Au point du jour, la charge recommença plus furieuse que la veille, et dura quatre heures encore sans qu'on vît à qui resterait la victoire. Enfin les Suisses, désespérant d'enfoncer de front, firent un mouvement pour attaquer en queue. Ils furent alors rompus par le duc d'Alençon, et le roi au même instant, faisant des efforts prodigieux avec un peloton de huit cents gendarmes, les enfonça de l'autre côté. Dès lors ils ne battirent plus qu'en retraite, en assez bon ordre cependant, et avec une contenance si fière, que l'Alviane, ayant voulu les poursuivre, s'aperçut bientôt que ceux qui échappaient aux Français craignaient peu les lances italiennes. Telle est la version de l'historien d'Espagne ¹; ce qui n'a pas

¹Marian. l. 50 n. 126.

empêché
nise le g
la petite
ques lieu
dans ces
et les F
avec un
mérite.

Ce br
l'admirat
avait nég
certé qu
Toscane
l'état ec
litique d
vœux, p
avec les
sant. Ce
les sent
sincère p
Considé
influa
avec bea
à entrer
conclut
discussio
tiques à
l'idée d'
s'abouch

Les ca
en cette
partie d
vues plu
sonne le
ment :
Alexand
armée. I
par une
contre u
pour le
coutume

¹ Rain.

empêché quelques auteurs italiens d'attribuer au général de Venise le gain de cette bataille mémorable. Elle prit son nom de la petite ville de Marignan, près laquelle elle fut livrée, à quelques lieues de Milan, le 14 et le 15 de septembre (1515). Les Suisses, dans ces deux jours de combat, perdirent quinze mille hommes, et les Français cinq à six mille de leurs meilleures troupes, avec un grand nombre d'officiers de haut rang et du premier mérite.

Ce brillant début de François I^{er} répandit dans toutes les cours l'admiration pour sa valeur et sa bonne fortune. Le pape, qui avait négocié afin de faire échouer cette expédition, fut plus déconcerté que personne. Le vainqueur se trouvait sur les confins de la Toscane, et pouvait sans peine accabler les Médicis. De là dans l'état ecclésiastique il n'y avait qu'une excursion à faire. La politique de Léon X dut applaudir à des succès peu conformes à ses vœux, puisqu'ils menaçaient la liberté de l'Italie, et envoyer, avec les autres princes italiens, féliciter le roi devenu tout-puissant. Ce jeune héros joignait heureusement aux vertus martiales les sentimens supérieurs de la foi chrétienne. Il avait un respect sincère pour la religion et pour ceux qui en étaient les ministres. Considérant d'ailleurs combien le pape, uni aux Florentins, influait dans le système des affaires d'Italie, il en reçut le nonce avec beaucoup de bonté et de distinction, se montra très disposé à entrer dans toutes les voies raisonnables d'accommodement, et conclut de prime abord un traité préliminaire sur des chefs de discussion assez importants. Il restait cependant bien d'autres articles à régler, surtout en matière ecclésiastique, ce qui fit naître l'idée d'une conférence entre le pape et le roi; on arrêta qu'ils s'aboucheraient ensemble à Bologne.

Les cardinaux, par une délicatesse excessive, peu sensée même en cette rencontre, n'approuvaient pas que le saint Père fit une partie du chemin pour joindre le roi¹. Léon X, qui portait ses vues plus loin qu'eux, et qui d'ailleurs connaissait mieux que personne les droits de la tiare, en jugea différemment et très-sagement : il prévint les dures extrémités auxquelles s'était réduit Alexandre VI en attendant à Rome le roi Charles VIII avec son armée. Il s'achemina le premier vers Bologne, dont les habitans, par une adulation plus imbécile qu'impie, envoyèrent à sa rencontre un dais magnifique, et un autre beaucoup moins riche pour le saint sacrement, qu'on portait devant lui, selon la coutume des papes en voyage. Mais Léon fit servir son dais

¹ Rain. an. 1515, n. 24 et seq.

au saint sacrement, et n'en voulut point du tout pour lui-même.

Le pontife nomma deux cardinaux pour aller sur la frontière de l'état ecclésiastique recevoir le roi, et quatre autres prélats pour s'avancer à sa rencontre jusqu'aux environs de Parme. François partit à la tête de six mille lansquenets ou fantassins allemands à sa solde, et douze cents hommes d'armes; mais il ne prit que sa garde ordinaire, avec les officiers de sa maison, pour entrer à Bologne. Là, vingt cardinaux en chapes uniformes, le doyen à la tête, l'attendaient hors de la ville; et après une harangue dans laquelle l'éloquence italienne ne manqua point de lui prodiguer les éloges, ils le conduisirent, au son de mille instrumens et des cloches de toute la ville, à travers un peuple infini qui bordait les rues sans désordre et sans confusion, jusqu'à son logement préparé dans le même palais que celui du pape. Le spectacle devint encore plus intéressant lorsque après son dîner il fut introduit au consistoire, où parurent ensemble un roi, compté parmi les héros à l'âge de vingt-deux ans, et l'un des plus grands papes âgé seulement de quarante. Le roi, après avoir rendu ses hommages religieux au souverain pontife, lui dit d'un air de gaieté : « Saint Père, je suis charmé de voir ainsi face à face le souverain pontife, le vicair de Jésus-Christ. Je suis le fils et le serviteur de votre Sainteté : » elle me voit prêt à suivre tous ses ordres. » Léon X, l'homme de son siècle qui s'exprimait le plus noblement, et qui s'étudiait à n'user que de propos gracieux avec toutes les personnes qui l'approchaient, fit surtout usage de ce talent dans une circonstance où sa politesse servait si essentiellement à sa politique.

Dans la célébration solennelle des saints mystères, à laquelle les papes manquaient rarement quand ils étaient visités par les rois, le monarque français ne se contenta point de rendre au pontife les honneurs accoutumés; mais le pape allant à son trône pour y prendre les ornemens pontificaux, le roi voulut absolument lui servir de caudataire, quoi que Léon pût dire pour l'en empêcher. François répondit qu'il se tenait honoré de rendre les moindres services au vicair de Jésus-Christ. On lui avait préparé un fauteuil : il ne voulut point s'en servir, se tint debout, comme les officians, jusqu'à la consécration, et de là jusqu'à la communion du célébrant demeura prosterné, les mains jointes devant son visage. Il y eut tant de personnes qui voulurent communier de la main du pape, qu'on fut obligé d'écartier la foule, pour ne laisser approcher que les plus considérables. Ce qui porta un officier français à s'écrier : « Saint Père, puisque je ne suis pas assez heureux pour communier de votre main, je veux au moins

• me co
 • mon y
 • battu
 • reprit
 • le mèn
 chose. «
 • que n
 • rieux
 • dans l
 • sur la
 l'absolu
 voit par
 français
 toire, h
 çois 1^{er}
 son cœu
 avec un
 tait plu
 Léon
 traire d
 avantag
 anéanti
 Léon X
 elle ave
 ouverte
 qui cor
 et nom
 déjà pr
 clusion
 survivr
 lier lui
 ser ave
 que le
 venus.
 le roi v
 Ce
 pas au
 Quant
 très-res
 sanctio
 manda
 jeures.
 théolo

« me confesser à votre Sainteté, et parce que je ne puis vous dire
 « mon péché à l'oreille, je vous déclare publiquement que j'ai com-
 « battu de toute ma force contre le feu pape Jules. — Vraiment,
 « reprit le roi avec sa vivacité et sa franchise naturelles, je suis dans
 « le même cas ; » et la plupart des seigneurs confessèrent la même
 chose. « Mais ne soyez pas surpris, saint Père, continua le prince,
 « que nous ayons fait tête au pape Jules. C'était bien le plus fu-
 « rieux de nos ennemis ; et oncque n'ai vu homme plus terrible
 « dans les combats. Il aurait été mieux à la tête d'une armée que
 « sur la chaire de saint Pierre. » Léon X leur donna sur-le-champ
 l'absolution des censures qu'ils pouvaient avoir encourues. On
 voit par ce seul morceau de l'histoire à quel point les monarques
 français, quoique dans le feu de l'âge et l'enthousiasme de la vic-
 toire, honoraient les souverains pontifes. Le caractère de Fran-
 çois 1^{er} ne permet pas de douter qu'il ne suivît les mouvemens de
 son cœur et les vrais sentimens de sa religion. Il traitait néanmoins
 avec un pape dont il croyait avoir lieu de se plaindre, et qu'il n'é-
 tait plus dans le cas de redouter.

Léon X, par le talent de l'insinuation, nonobstant le sort con-
 traire des armes, gagna tout à cette entrevue. Sans compter les
 avantages temporels qui ne sont pas de notre objet, il réussit à
 anéantir la pragmatique-sanction. François 1^{er}, conférant avec
 Léon X, le pria d'abandonner les poursuites qu'il faisait contre
 elle avec le concile de Latran. L'habile pontife, sans le contredire
 ouvertement, lui proposa de faire plutôt un nouveau régleme-
 nt qui contentât les deux partis. Le jeune roi goûta cet expédient,
 et nomma sur-le-champ pour l'exécution le chancelier du Prat,
 déjà prévenu ; après quoi il quitta Bologne, sans attendre la con-
 clusion, ni les incidens qui pouvaient survenir, et qui en effet
 survinrent bientôt. Le roi était à peine à Milan, où son chancel-
 lier lui porta le nouveau corps de discipline qu'il venait de dres-
 ser avec les cardinaux d'Ancône et des Quatre-Saints-Couronnés,
 que le pape mit des restrictions à quelques-uns des articles con-
 venus. Elles n'empêchèrent pas la ratification du traité, parce que
 le roi voulait absolument sortir de cette affaire.

Ce changement qui se faisait à la discipline gallicane n'était
 pas aussi considérable, à beaucoup près, qu'on se le figurait.
 Quantité d'articles se trouvaient ou absolument les mêmes, ou
 très-ressemblans, et dans le concordat et dans la pragmatique-
 sanction. Tel était ce qui concerne l'abolition des réserves, les
 mandats apostoliques, le jugement des clercs et des causes ma-
 jeures, les privilèges des gradués, l'établissement des chanoines
 théologaux, les peines portées contre les ecclésiastiques concubi-

naires, la communication avec les excommuniés qui ne sont ni dénoncés ni notoires. Il n'y avait guère de différence essentielle entre ces deux corps de discipline que dans la matière des élections. Par le concordat, les élections sont abolies dans les cathédrales, les abbayes et les prieurés, et la nomination de ces bénéfices est accordée au roi, avec charge pour les titulaires d'acquiescer à payer les annates au saint siège. Le roi doit nommer à un évêché, dans les six premiers mois de la vacance, un docteur ou un licencié, soit en théologie, soit en droit, qui soit âgé de vingt-sept ans, et qui ait d'ailleurs toutes les qualités requises. Si le sujet nommé s'en trouve dépourvu, le roi, durant trois mois encore, peut en nommer un autre; mais si cette seconde nomination n'est pas mieux faite que la première, le pape est en droit de pourvoir à cette Eglise. Il lui appartient aussi de donner des successeurs aux prélats qui mourront en cour de Rome. Quant aux princes du sang, aux grands seigneurs et à ceux des religieux séculiers qui par leur état ne peuvent aspirer aux grades, ce défaut n'empêche pas la validité de leur nomination. Il n'est pas nécessaire non plus d'être gradué pour être nommé validement aux abbayes et aux prieurés conventuels, et l'âge de vingt-trois ans suffit; mais le roi est obligé d'y nommer des religieux du même ordre que ceux qu'on leur donne à gouverner¹. Le concordat attribue encore au pape le droit de prévention sur les collateurs et patrons ecclésiastiques, et enjoint à tous les collateurs en général de ne conférer les cures des villes qu'à des gradués au moins maîtres-ès-arts, ou à des sujets qui aient étudié trois ans en théologie ou en droit. Le pape se réservait aussi le droit de disposer d'un bénéfice sur un collateur qui en aurait dix, et de deux sur un collateur qui en aurait cinquante: c'est ce qu'on nommait mandat apostolique, et qui a été abrogé depuis le concile de Trente.

Un changement si subit et si considérable en apparence dans le gouvernement de l'Eglise gallicane étonna presque tous les esprits, que le temps seul et l'habitude purent calmer. Toutefois, à bien balancer les dommages et les avantages respectifs du concordat et de la pragmatique-sanction, il était difficile aux fauteurs mêmes de celle-ci de se décider pour la préférence entre l'un et l'autre. On se plaignait beaucoup en France des brigues, des violences, des pratiques simoniaques usitées dans les élections, telles qu'elles subsistaient alors: et Léon X assura que tous ces désordres étaient manifestes à Rome, où les sujets élus recou-

¹ Conc. Hard. t. ix, p. 1867 et seq.

raient sans fin pour des absolutions et des dispenses. Quelle part d'ailleurs les souverains n'avaient-ils pas aux élections? La pragmatique leur attribuait le pouvoir d'y intervenir par voie de prières et de bons offices. Mais les prières et les sollicitations des rois sont-elles autre chose que des ordres? et si l'on n'y eût point acquiescé, à quels inconvéniens plus funestes encore ne donnait-on pas lieu? La cour romaine elle-même en bien des rencontres influait étonnamment sur ces élections. Le pape était en possession de les confirmer, et la pragmatique même lui reconnaissait le droit d'en réformer les défauts. Or, quelle source de discussions, de procès ruineux, de cabales et de tumultes! Cependant le clergé de France ne vit qu'avec une espèce de désespoir mettre d'un seul coup son idole en poudre. Le parlement, les universités entrèrent dans ses vues, et prirent toute sa chaleur. On appela au futur concile; on résista aux volontés, aux exhortations, aux menaces du monarque; on le fatigua de plaintes et de remontrances, et le code nouveau n'obtint son authenticité légale que par l'acte le plus absolu du souverain pouvoir. Les agitations ne finirent point à l'enregistrement (1517): long-temps après encore, dans les circonstances diverses où il s'agissait de mettre le concordat à exécution, le monarque éprouva des mécontentemens, des murmures, des résistances. Il faut des siècles pour guérir les maux quoiqu'imaginaires du corps entier d'une nation¹.

Cependant le concordat fut confirmé le 19 de décembre 1516, dans la onzième session du concile de Latran, où l'on publia une bulle expresse à ce sujet. Quoiqu'on dût peu craindre après cela que la pragmatique-sanction reprît faveur, on ne laissa point que de l'abroger formellement par une seconde bulle, tant les Romains avaient à cœur d'arracher jusqu'au dernier souffle de vie à ce qu'ils regardaient comme un monstre exterminateur dans l'Église de Dieu! La pragmatique dans ces bulles est nommée l'œuvre de la dépravation française, d'une dépravation dénuée des apparences même de l'autorité, comme étant l'ouvrage d'un concile proscrit par le souverain pontife. « Car le vicaire de Jésus-Christ, » poursuit-on, étant au-dessus de tous les conciles, peut les convoquer, les transférer et les dissoudre, comme il est manifeste, non seulement par les témoignages de l'Écriture, des Pères, des papes et des saints canons, mais par les conciles eux-mêmes. » C'est là sans doute une des raisons qui ont empêché plusieurs théologiens, surtout parmi les Français, de regarder ce concile de Latran comme général: bien qu'on ne comprenne pas ce qui peut man-

¹ Marc. de Concord. l. 6, c. 9.

quer à l'œcuménicité d'un concile convoqué pour être œcuménique par un pape légitime; commencé avec quinze cardinaux et près de quatre-vingts archevêques ou évêques, dont le nombre s'est accru considérablement dans les sessions suivantes; constamment présidé par le chef de l'Église ou par ses légats; confirmé et publié par le pape, et reçu comme œcuménique parmi toutes les nations catholiques. Du reste, il y est défendu, sous les peines les plus grièves, de jamais rétablir la pragmatique-sanction, et d'en faire le moindre usage.

Il y eut encore, dans cette session, deux décrets remarquables¹. Le premier, touchant les règles qu'on doit suivre pour le saint ministère de la parole, défend, sous peine d'excommunication, qu'à l'avenir aucun clerc séculier ou régulier, quelque privilège qu'il prétende avoir, soit admis aux fonctions de prédicateur sans avoir été préalablement examiné sur ses mœurs, sa doctrine, son âge et sa prudence; sans qu'on ait constaté qu'il mène une vie exemplaire; sans qu'il ait encore l'approbation de ses supérieurs en bonne forme et par écrit. Après avoir été ainsi approuvé, qu'il explique en chaire les vérités de l'Évangile suivant l'interprétation des Pères et des saints docteurs, sans hasarder des miracles dépourvus d'autorité, des histoires apocryphes, et rien qui ne soit édifiant. Qu'il s'applique à inspirer l'horreur du vice, à faire aimer la vertu, à ne jamais blesser la charité par un ton d'injure ou d'amertume, à éviter même ces grands éclats de voix et ces gestes emportés qui choquent la bienséance, et ressentent beaucoup plus l'ostentation que la componction. Le second décret, concernant les religieux, confirme leurs privilèges, en modérant néanmoins leurs pouvoirs, afin de rétablir la bonne intelligence entre eux et le clergé séculier, comme on l'a déjà vu tenter si souvent.

Pendant les négociations de François I^{er} avec Léon X, le monarque eut aussi à traiter avec l'archiduc Charles d'Autriche, qui, voyant le roi Ferdinand, son aïeul, attaqué d'hydropisie et menacé d'une mort prochaine, voulait, pour s'assurer la succession de ce prince inconstant, ménager le secours de la France. Il s'obligea à restituer la Navarre après la mort de Ferdinand, et François lui promit son assistance, avec la princesse Renée de France en mariage. Cependant le roi catholique, instruit et très-offensé de ce traité, disposa par testament de la Navarre, de l'Aragon et de la Castille même contre toute apparence de droit, en faveur de son petit-fils Ferdinand, dont Charles était l'aîné. La maladie et les inquiétudes de l'Aragonais ne faisant qu'augmenter depuis cette

¹ CONC. t. XIV, p. 228.

[AN 1516]
dispos
bres d
raison
que, c
que ce
lui fit
états,
Ferdin
déclar
ronne
bles p
mer l
la jal
surto
lité d
lique
l'habi
dans
soixa
règne
de co
quali
chef
phon
tard
de R
Xi
qu'il
se te
suad
nous
cons
mini
cept
Adr
avai
n'êt
Xin
roy
app
l'âg
aïe
ne

disposition, et lui ayant fait consulter quelques docteurs, membres de son conseil, ils combattirent ce premier testament par des raisons si fortes, ou si bien assorties à son imagination romanesque, qu'il l'abandonna et le fit brûler sous ses yeux. On prétend que ce fut sa manie pour la monarchie universelle, à laquelle on lui fit entendre qu'il mettait un obstacle invincible en divisant ses états, qui le détermina, malgré sa prédilection pour le prince Ferdinand, à les léguer tous enfin à l'archiduc Charles. Ainsi il déclara Charles héritier de la Castille, de l'Aragon, des autres couronnes qu'on y avait réunies, et prit toutes les mesures possibles pour assurer l'exécution de ses volontés. Il alla jusqu'à nommer le cardinal Ximènes régent de Castille, malgré la haine ou la jalousie qu'il avait toujours eue pour ce grand homme. C'est surtout auprès des princes du caractère de Ferdinand que la qualité d'homme nécessaire vaut mieux que celle d'ami. Le roi catholique, après s'être confessé à un dominicain, mourut revêtu de l'habit de saint Dominique à Madrigajelo, maison de plaisance dans la province d'Estramadure, le 23 janvier 1516, dans la soixante-quatrième année de son âge, la trente-septième de son règne en Aragon, et la quarante-deuxième en Castille. Entre tant de couronnes que réunit ce prince, il y en a trois qu'il portait en qualité de successeur d'autant de bâtards; celle de Castille, du chef d'Isabelle, issue de Henri de Transtamare, bâtard d'Alphonse XI; celle de Sicile, comme descendant de Mainfroi, bâtard de l'empereur Frédéric II; celle même d'Aragon, comme issu de Ramire, fils naturel de Sanche, roi d'Espagne.

Ximènes fut d'autant plus étonné de sa nouvelle distinction, qu'il croyait avoir pris des mesures plus efficaces pour l'éviter, en se tenant éloigné de la cour et de tous les concours d'éclat. Persuadé néanmoins que les dignités qui nous recherchent sont pour nous des commissions de la Providence, sur le premier avis du conseil d'Espagne, il partit de son diocèse pour aller joindre ses ministres à Guadalupe. Le doyen de Louvaïn, qui avait été le précepteur de l'archiduc Charles, et qui fut dans la suite le pape Adrien VI, ayant été envoyé en Espagne par ce prince qui lui avait destiné la régence, la voulut disputer à Ximènes : mais ce n'était pas là un athlète à lutter contre un pareil antagoniste. Ximènes fit observer d'abord au conseil que l'administration du royaume de Castille, suivant les dispositions de la reine Isabelle, appartenait au roi Ferdinand jusqu'à ce que l'archiduc eût atteint l'âge de vingt ans; que ce jeune prince n'en ayant que seize, son aïeul avait pu disposer de la régence, comme d'un droit réel, qu'on ne lui eût pas contesté s'il eût vécu plus long-temps : puis prenant

habilement le conseil par la jalousie nationale, si vive alors, surtout parmi les Castillans, il ajouta que, par les dernières volontés de la reine Isabelle, les étrangers étaient formellement exclus du gouvernement de la Castille. Le doyen fut rejeté, et tint à faveur le titre qu'on voulut bien lui accorder de régent en second, qui ne lui procura d'autre avantage que de signer après le cardinal les expéditions très-souvent contraires à son avis propre. L'archiduc fut obligé d'en passer par là, et envoya de Bruxelles des lettres-patentes, accompagnées d'une lettre particulière pour le cardinal, avec lequel il prenait un ton d'estime et de considération peu ordinaire d'un souverain à son sujet.

L'archiduc, craignant par la suite que le pouvoir du cardinal ne devînt trop grand, lui donna pour adjoint un seigneur de Flandre nommé La Chau, et réputé beaucoup plus habile que le doyen de Louvain. Ce collègue fut reçu avec toutes sortes d'égards et de distinctions : mais il n'ôta rien non plus à l'autorité de Ximènes, qui gouverna toujours avec la même indépendance. On lui associa aussi le seigneur d'Amerstof, d'une des plus illustres maisons de Hollande, homme confiant, entreprenant, et très-capable, à ce qu'on se persuadait, de faire tête au régent. Mais adroits ou audacieux, tous les génies déconcertés pliaient devant celui de Ximènes, et subissaient le joug, par cette vertu inexplicable, mais irrésistible, qui est dans la nature des choses. Ce fut par la même force du génie seul qu'avec une naissance médiocre, sans alliance, sans appui, traversé au contraire par la plupart des grands, ainsi que par ses collègues et le conseil de l'archiduc, il agit toujours avec une fermeté uniforme, avec dignité, avec hauteur même quand il était expédient, soutenant l'autorité royale avec autant de majesté qu'aurait pu le faire un monarque accredité par un long règne et par une longue suite d'aïeux. En moins de deux ans, il acquitta les dettes énormes de la couronne, retrancha les pensions abusives qui épuisaient le trésor royal, recouvra les domaines possédés sans titre légitime par les grands qui éclipsaient en quelque sorte la majesté royale, réduisit ces fiers vassaux à obéir comme les moindres sujets, termina glorieusement des guerres étrangères et des guerres civiles, affranchit le peuple et le clergé d'une aristocratie tyrannique, et fit tant de grandes choses, non seulement sans augmenter mais en diminuant considérablement les impôts. En établissant, contre la coutume et les préventions de la cour de Castille, un corps de quarante mille hommes de guerre sur pied en tout temps, il ne tira pas un paysan des travaux champêtres, pas un artisan de sa boutique, pas un marchand de son commerce.

Quand il porta ces premiers coups de vigueur, quelques offi-

[AN 1510]
 ciers d
 d'en ag
 dit que
 sistait
 tant le
 ordre,
 fit en
 la cour
 Maxim
 ment
 moins
 s'en d
 mer l'
 Et ce
 empir
 du gé
 clame
 fièrem
 Jean
 verne
 senter
 de Sar
 y refus
 Jean
 prince
 rang e
 nière
 brusq
 âgé d
 été d
 mour
 de re
 tion
 cano
 d'avo
 l'inq
 poin
 néce
 tion
 chos
 réfo
 D
 con

ciers du feu roi osèrent lui demander de qui il tenait le pouvoir d'en agir ainsi. Il leur montra quelques troupes de sa garde et leur dit que son pouvoir, pour faire exécuter les volontés du roi, consistait dans la force de ces braves gens. *Et ceci*, ajouta-t-il en agitant le cordon de saint François qu'il portait avec l'habit de son ordre, *ceci me suffit pour mettre à la raison des sujets superbes*. Il fit en même temps tirer quelques pièces de canon montées dans la cour de son palais, et dit : *Telle est la raison dernière des rois*. Maxime équivoque, interprétée par les circonstances, mais sagement employée contre l'enflure castillane. Aussi détache néanmoins de son titre que soigneux d'en relever la dignité, Ximènes s'en dépouilla le plus tôt qu'il lui fut possible, en faisant proclamer l'archiduc roi de Castille, contre l'avis des états assemblés. Et ce fut en cette rencontre qu'il fit l'usage le plus hardi de cet empire naturel et absolu qui consiste tout entier dans l'ascendant du génie. Comme tous les ordres du royaume opinèrent à ne proclamer que la reine Jeanne, toujours en démençe, il commanda fièrement au gouverneur de Madrid d'aller par la ville proclamer Jeanne et Charles son fils conjointement rois de Castille. Le gouverneur obéit, le peuple applaudit et les états donnèrent leur consentement. Il n'en fut pas de même en Aragon, où l'archevêque de Saragosse, et non pas celui de Tolède, avait la régence. Les états y refusèrent le titre de roi à l'archiduc, jusqu'à la mort de la reine Jeanne. Ximènes ne fut cependant payé que d'ingratitude par ce prince. Entre tous les augustes ingrats qui se sont crus par leur rang dispensés de la reconnaissance, Charles se signala d'une manière inhumaine à l'égard du cardinal Ximènes. Il le disgracia si brusquement et avec tant de dureté, que ce vénérable vieillard, âgé de quatre-vingt-un ans, et languissant d'un poison qui lui avait été donné sans qu'on en connût l'auteur, succomba au chagrin, et mourut le huitième de novembre 1517, avec les grands sentimens de religion qu'on devait attendre d'un prélat en si grande réputation de vertu, que l'Eglise d'Espagne a plusieurs fois demandé sa canonisation au saint siège. On reproche à cet homme supérieur d'avoir empêché l'archiduc ou le roi Charles-Quint de réformer l'inquisition. Il est rigoureusement possible que Ximènes n'eût point établi le saint-office, dont nous avons au reste prouvé la nécessité pour l'Espagne, et que nous avons vengé des exagérations de la calomnie; mais autre chose est d'établir, et autre chose de réformer, surtout en matière de religion, et quand la réforme a l'air de la destruction et du scandale.

Dès le 16 mars de l'année où mourut le cardinal Ximènes, le concile de Latran avait clos sa douzième session, après avoir

duré, sous deux pontificats, cinq ans entiers. On ne fit guère autre chose dans cette dernière session que de publier la bulle du pape qui approuvait tout ce qu'avait prononcé le concile; après quoi l'on congédia les Pères, nonobstant les représentations de plusieurs, qui demandèrent en vain qu'on travaillât encore à la discipline.

Quelque temps après, on découvrit une conjuration formée contre la vie du pape. Les auteurs étaient deux cardinaux, Alphonse Pétrucci, cardinal de Sienne, et Bandinelli de Sauli; Pétrucci surtout, irrité personnellement d'avoir été chassé de Sienne, avec ses frères, parce qu'ils fomentaient l'esprit républicain dans cette ville, réunie depuis peu à l'état de Florence. D'autres cardinaux entrèrent dans ce complot, ou en furent au moins instruits sans le révéler. Pétrucci, juridiquement convaincu, fut étranglé dans sa prison, et Bandinelli, à la sollicitation du pape, fut condamné seulement à une prison perpétuelle, que le pontife, peu de temps après, fit encore commuer en amende. Ses complices, de familles peu considérables, furent écartelés. Léon, croyant ne devoir plus compter sur l'affection du sacré collège, le refit presque à neuf, créant jusqu'à trente-un cardinaux dans une seule promotion, la plus nombreuse qu'on eût encore vue. Alphonse, infant de Portugal, âgé de huit ans seulement, fut du nombre; mais le pape déclara qu'il ne serait regardé comme membre du sacré collège que lorsqu'il aurait atteint l'âge de quatorze ans.

Cette année 1517, si féconde en événemens considérables, mérite surtout de faire époque, à raison des indulgences plénières que Léon X fit publier dans tout le monde chrétien, en faveur de ceux qui contribueraient de leurs aumônes tant aux frais de la guerre contre le sultan Sélim, qui faisait trembler toute l'Europe après avoir subjugué l'Egypte, qu'à la construction de la superbe église de Saint-Pierre de Rome que Léon avait résolu d'achever. Quoique les augustins fussent ordinairement chargés en Allemagne de la prédication des indulgences, de même qu'une semblable commission avait été donnée aux franciscains sous Jules II en trois différentes occasions, Léon X ou plutôt l'archevêque de Mayence accorda cette fois la préférence aux dominicains. L'augustin Jean Staupitz, vicaire-général de son ordre, pour qui la publication des indulgences ne constituait pourtant pas un privilège exclusif, en conçut un lâche dépit, qu'il fit passer dans l'ame fougueuse de Martin Luther, l'un de ses religieux. Les abus que commettaient les quêteurs et les propositions outrées qu'ils débitaient en chaire sur leur pouvoir, fournirent à ce moine l'occasion de développer le germe et de répandre le venin des erreurs qui se trouvaient déjà

dans les th
1516. Tel
qui embr
de l'impie
ait jamais
des prédic
prochable
indulgence
neau une f
dans tous
si l'œuvre

dans les thèses publiques qu'il avait fait soutenir à Wittemberg dès 1516. Telles furent les premières étincelles de ce grand incendie qui embrasa l'Europe; telle fut l'origine du schisme, de l'hérésie, de l'impiété la plus étendue, la plus formelle, la plus opiniâtre qui ait jamais ravagé l'Eglise et la société chrétienne. Le rival insolent des prédicateurs d'indulgences, qui à la vérité n'étaient pas irréprochables, confondit, dans l'emportement de ses déclamations, les indulgences même avec la personne des prédicateurs; et, cet anneau une fois rompu dans la chaîne des vérités catholiques, il donna dans tous les excès qui en eussent éteint jusqu'à la dernière lueur, si l'ouvrage de Dieu pouvait périr.

DISSERTATION,

D'APRÈS

LE DOCTEUR J. MARCHETTI

Sur la discipline ecclésiastique, spécialement quant à la cessation des pénitences canoniques. Quels désavantages en sont résultés pour les siècles postérieurs.

Nous ne voyons plus aujourd'hui dans l'Église qu'on impose fréquemment des pénitences publiques à aucun pécheur ; il semble qu'on a totalement abandonné ces pénitences, appelées *canoniques* parcequ'elles étaient prescrites par les canons, avec certaines pratiques extérieures et publiques enjointes au pénitent pour un temps fixé, et spécialement tandis qu'on célébrait dans les églises la liturgie sacrée. Ce changement de discipline est-il très-important, est-il raisonnable, a-t-il contribué à augmenter la corruption des mœurs dans les siècles postérieurs ? Si on le demande à certains auteurs, on les entendra se livrer à des déclamations mélancoliques, et, comme d'autres Jérémie, déplorer le malheur des temps où l'on est privé de la pratique des pénitences canoniques.

Ah ! les beaux jours de l'Église sont passés ; c'est ainsi que Fleury commence son troisième discours, et au n. 16, il déplore la décadence des pénitences canoniques, qui cependant étaient encore en vigueur à la fin du XI^e siècle, et loin de se plaindre qu'elles fussent excessives, on se plaignait de certains nouveaux canons sans autorité, qui les avaient notablement diminuées. Heureusement on n'avait pas encore vu ces docteurs scolastiques, dont les raisonnemens sophistiques et relâchés ont introduit la pernicieuse innovation de donner l'absolution avant qu'on eût accompli la pénitence ¹. Ce changement fut fondé sur le raisonnement des docteurs scolastiques, que l'on ne devait pas refuser l'absolution extérieure à celui que l'on devait croire l'avoir déjà reçue de Dieu intérieurement, en vertu de la contrition..... Mais on voit peu de créanciers qui voulussent donner quittance par avance, sur la promesse que ferait le débiteur, même avec serment de payer à certain terme. D'ailleurs les pénitences s'éloignaient de plus en plus de la sévérité des anciens canons, que l'on ne proposait plus aux confesseurs que comme des exemples pour les diriger. Il ne faut pas s'étonner si les pénitences sont devenues légères même pour les plus grands péchés. Il est vrai que la multitude des indulgences et la facilité de les gagner, étaient un grand obstacle au zèle des confesseurs les plus éclairés, etc. D'après cet énoncé, Fleury fait main basse sur la manière dont on administre aujourd'hui le sacrement de pénitence, sur la doctrine des scolastiques, sur les exercices des moines ², l'usage des confesseurs ³ et spécialement sur les croisades et les indulgences ⁴ qu'il nous présente comme les causes du relâchement de la morale chrétienne et de la perversion des mœurs. Quant aux croisades, dans lesquelles Fleury voit toujours des spéculations d'intérêt ⁵, il a été réfuté victorieusement par le doge Foscarini ⁶. Nous voyons parfaitement d'accord avec Fleury son apologiste obscur ⁷ qui se lamente aussi beaucoup sur la cessation des

¹ Disc. 4, n. 15 et 16. — ² Disc. 2, n. 16. — ³ Disc. 4, n. 15. — ⁴ Disc. 2, n. 5 — Disc. 6, n. 2 et 11. Institut. p. 1, c. 1, n. 17. — ⁵ Disc. 6, n. 11. — ⁶ Littérat ven. t. 357. — ⁷ F. 3, § 2 et 3-P 4, § 3

pénitence
l'auéanti
sujet tou
temps, il
quatre à q
d'une ma
qu'elles n
rien dire

Pour r
teurs cat
qui a ét
comme u
nitence,
toires, e
moins de
pratique
hæretici
chet pen
n'a pas,
comme l
regardé
Brachet
catholiqu
cum dam
muniois
bien nég
Fleury ;
y ajoute
orbem fr
nice est.
devrait
dopte F
juncta,
ces sent
1690, da
tembre
de la 7.
Fleury.
défendr
vantage
ples, mé
voir dim
non ass
comme
enseign
limitée
jusqu'à
pour le
et le sal
cisém
ces der
de la di
la meil
temps ;
d'irrai
bonnes

¹ Voy
— ² De

pénitences canoniques, sur la facilité dévolée des confesseurs modernes, sur l'anéantissement qui en résulte de la discipline et des mœurs; et employant à ce sujet toute la douceur possible, voulant user d'indulgence pour ces misérables temps, il dit : *De cent personnes qui se confessent de péchés mortels, il n'y en a pas quatre à qui il ne faille différer l'absolution.* Ainsi parle cet apologiste qui raisonne d'une manière encore plus injurieuse aux indulgences que Fleury, et prétend qu'elles n'opèrent que *coram Ecclesia*; doctrine certainement fautive, pour ne rien dire de plus. Voilà comme une absurdité en produit une autre.

Pour moi qui suis auteur catholique, et qui dois plaider au tribunal de lecteurs catholiques, il me suffirait d'une assertion dont personne ne doute, et qui a été bien démontrée par Morin², que Fleury et son apologiste regardent comme un maître en cette matière : c'est que l'usage actuel d'administrer la pénitence, et de faire précéder ordinairement de l'absolution les œuvres satisfactoires, est généralement admis dans l'Église grecque depuis treize siècles, et du moins depuis douze dans la latine. Or prétendre faire à l'Église un crime de cette pratique, dit Tournely, art. 3, *temeritatis est et audaciæ non ferendæ, cuius soli hæretici ecclesiæ hostes infensi rei esse possunt.* Il devrait suffire de savoir que T. Brachet pense comme Fleury sur l'usage d'absoudre avant la satisfaction; mais il n'a pas, comme Fleury, enveloppé artificieusement sa pensée; il dit clairement, comme l'apologiste de Fleury³, que l'usage de nos jours sur cet article doit être regardé comme un abus. La faculté de Paris qui a censuré, en 1644, le livre de Brachet intitulé *Verax pacificus*, s'est exprimée de manière à imposer silence à un catholique; voici un passage de sa censure : *Temerarium est, erroneum et hæreticum damnare disciplinam et consuetudinem ecclesiasticam ab omnibus catholicis communione ecclesiæ receptam, quantumcumque diuturnam.* Belles paroles, qu'il serait bien nécessaire de mettre au haut de chaque page d'une nouvelle édition de Fleury; j'exhorte du moins ceux qui lisent son Histoire à les bien retenir. Qu'on y ajoute la célèbre règle de saint Augustin, ep. 54, ad Jan. : *Si quid universa per orbem frequentat Ecclesia, quin ita faciendum sit disputare, intolerantissimè insanit est.* Avec ces deux règles on pulvérisera une foule de sarcasmes de Fleury. Il devrait suffire à un catholique que parmi les erreurs de P. de Osmâ, celle qu'adopte Fleury, *penitentes non sunt absolendi, nisi peccata prius penitentia eis iniuncta*, ait été expressément condamnée par Sixte IV en sa bulle de 1478, que ces sentiments de Fleury aient été condamnés par Alexandre VII, le 7 décembre 1690, dans les propositions 16^e, 17^e et 18^e, et ensuite par Clément XI, le 8 septembre 1713, en la 87^e proposition de Quesnel. Voyez les censures et le canon 17 de la 7^e sess. de sacram. du concile de Trente, et jugez ensuite la conduite de Fleury. Dans les temps où il y avait moins de critique, si un écrivain eût osé défendre une doctrine condamnée par le saint siège, il n'en eût pas fallu davantage à nos pères catholiques pour le qualifier, et il y en a une foule d'exemples, même dans les premiers siècles. Serait-ce donc un effet de la critique, d'avoir diminué le respect qu'on a toujours eu pour les décisions de l'Église romaine? non assurément : c'est un abus de critique sans mesure, et nous ne voulons pas, comme Fleury, attaquer une chose parce qu'on en a abusé. La bonne critique enseigne que l'assistance promise par Jésus Christ à l'Église son épouse, n'est pas limitée aux six premiers siècles, que le Fils de Dieu lui a promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles, qu'il lui a promis spécialement son assistance pour le choix des moyens les plus propres à procurer la gloire du Père céleste et le salut éternel des fidèles. Elle enseigne que la discipline extérieure est précisément un des moyens généraux et sensibles dont l'Église se sert pour atteindre ces deux fins; elle conclut enfin que, l'Église étant toujours assistée dans le choix de la discipline extérieure, tout catholique doit regarder en tout temps comme la meilleure discipline celle que l'Église reçoit ou choisit selon l'exigence des temps : *car il est vrai*, dit saint Augustin⁴, *que l'Église, qui est environnée de paille et d'ivraie, tolère beaucoup de choses; mais pour ce qui est contraire à la foi et aux bonnes mœurs, elle ne l'approuve pas : ne le tait pas : non approbat, nec tacet, nec facit.*

¹ Voyez Tournely de Pen. qu. ult. art. 1, concl. 3. — Art. 19 et 20, de Luther coud. par Léon X. — ² De pan. l. 6, c. 24. — ³ Pag. 4, §. 3. — ⁴ Epist. 7, ad Januar. c. 3.

Quant à la discipline de nos jours sur l'administration de la pénitence, l'Eglise l'approuve et la pratique. Voilà ce que dicte la bonne critique, et il n'en faudrait pas davantage pour réfuter complètement Fleury. Nous ne refusons cependant pas d'ajouter encore quelque chose sur une matière si importante.

Si l'on fait des recherches dans l'ancienne discipline sur ce qui regarde la pénitence canonique, les savans ne nieront pas qu'il ne reste encore bien des choses à éclaircir, quoique des hommes fort instruits s'en soient occupés. Il est facile, comme quelques-uns l'ont fait, de rassembler, en parcourant les douze siècles où ces pénitences étaient d'usage, un grand nombre de canons pénitentiels, différens pour la durée qu'ils fixent, pour les péchés qu'ils y soumettent, et ceux qu'ils en excluent; canons de divers siècles, qui n'ont ni la même autorité, ni la même origine, et dont la source est souvent incertaine. En consultant ce mélange il sera facile de trouver des pénitences canoniques assignées presque pour tous les péchés; et c'est ce qui a induit en erreur beaucoup de personnes; mais connaissons-nous par-là la discipline constante et universelle de l'Eglise? Si, comme le disent les père avec saint Augustin, on devoit regarder comme appartenant à la discipline ecclésiastique, que les choses *que consuetudine Ecclesie universae roborata sunt*, pouvons-nous nous flatter de voir la discipline de l'Eglise, et spécialement des premiers siècles, dans un recueil de canons tirés de divers auteurs, de divers conciles particuliers et de divers temps, différens entr'eux et souvent d'une date récente et incertaine? Pour fixer sur ce point la discipline, par exemple du iv^e siècle, il faudroit la chercher dans tous les canons de ce temps, et prouver qu'ils étaient tous conformes entr'eux et reçus de toutes les Eglises, si l'on veut connaître la discipline universelle; mais *hoc opus, hic labor est*, et je voudrais bien savoir si l'on a jamais fait cette démonstration. C'est cependant là le point essentiel; car une lettre canonique d'un évêque, les canons d'un concile particulier, nous apprennent, quelle était la discipline particulière d'une Eglise, mais non la discipline générale de toute l'Eglise. Voilà l'écueil contre lequel ont échoué beaucoup d'écrivains célèbres, en recherchant l'origine et la cessation des rites sacrés, introduits et supprimés dans quelques Eglises plus tôt ou plus tard que dans les autres. Ainsi, comme le fait remarquer Benoît XIV¹, plusieurs savans sont d'opinions différentes, parce que chacun d'eux a employé sans assez d'attention les monumens des Eglises particulières pour prouver l'usage général de l'Eglise; et c'est une observation sans laquelle on ne peut se tirer des recherches obscures et des conjectures de nos antiquaires sacrés. Or il ne faut pas ici prendre le change; et la discipline de l'Eglise universelle mérite une toute autre considération que celle d'une ou de quelques Eglises particulières. On peut voir dans Fleury même² la différence qui se trouve dans les canons pénitentiels, même les plus anciens que nous ayons. Pour connaître donc cette discipline universelle des premiers siècles que les critiques modernes veulent nous donner pour exemple, il faudroit la chercher dans les premiers conciles généraux; mais ce sont eux précisément qui nous montrent le peu de certitude que nous pouvons avoir sur ce point. Je trouve dans le concile de Calcédoine de 451 plusieurs canons de discipline, et quelques-uns de ces canons déterminent la peine due à différens délits, selon les règles ecclésiastiques. Ainsi le 2^e canon est contre les simoniaques, le 3^e contre les cleres qui s'occupaient d'un trafic illicite et séculier, le 7^e et le 25^e contre les moines vagabonds et séditieux, le 8^e et le 18^e contre les cleres qui conspireraient contre leur évêque, le 9^e et le 12^e contre les cleres qui auroient recourus à la cour du prince, ou aux tribunaux laïques; j'y trouve des peines ecclésiastiques, telles que l'anathème, la déposition, la suspension des ordres; mais je ne vois pas que dans aucun des canons de ce concile général il soit fait mention de pénitence canonique. Je lis encore dans le concile œcuménique d'Ephèse de 451 six canons pour punir les auteurs de Nestorius et du schisme; mais on y garde aussi un profond silence sur les pénitences canoniques. Dans le concile œcuménique de Constantinople I de 381, je ne vois rien des pénitences canoniques dans les canons de discipline, quoique dans le 7^e on prescrive exactement et au long les règles qu'il faut garder pour

¹ De sacr. mis. l. 1, c. 8, n. 3 et 4. — ² L. 7, n. 56. — L. 9, n. 14, 15, 21 et 22. — L. 10, n. 16 et 17. — L. 17, n. 17, 18 et 16. — L. 19, n. 32.

recevo
concile
de cor
le volt
pénite
mèniq
à la p
qu'on
pline u
autres
n'en a
temps
où l'on
parmi
toutes
canoni
certain
canons
pline
Voilà
et je de
nitenc
lique,
Fais
vamu
siècles
on l'av
d'après
On pe
il se tr
naient
canoni
après l
manda
par lei
y atte
pour l
des sa
quent
ces pe
et se p
qui re
miers
y pers
pratic
corde
de l'é
vaient
qui ét
coupa
mens
enfin
facile
et dic
certai
raien

recevoir les hérétiques qui revenaient à l'Église : ce qui est très-remarquable. Le concile de Sardique de 347 a fait plusieurs canons de discipline, dont le but était de corriger les désordres des mœurs; il a porté des excommunications, comme on le voit par le 2^e canon, contre les translations téméraires; mais il n'indique aucune pénitence canonique. Enfin le concile de Nicée I de 325, est le seul parmi les œcuméniques qui ait fait trois canons pénitentiels, 11, 12 et 13; mais ils n'assujétissent à la pénitence publique que les catholiques tombés dans l'idolâtrie. Maintenant qu'on ne permette de faire cette question : Si l'Église chrétienne avait une discipline universelle et constante pour assujétir à la pénitence publique certains péchés, autres que l'idolâtrie, est-il possible que dans aucun de ces conciles généraux on n'en ait fait aucune mention, qu'on n'ait jamais prescrit aucune règle dans des temps où beaucoup d'Églises particulières étaient dans l'incertitude sur ce point, et où l'on s'en occupait si souvent dans les conciles particuliers? est-il possible que, parmi les formes canoniques de punir quelques péchés graves, que nous trouvons toutes prescrites dans les conciles généraux, il n'y ait pas un mot de la pénitence canonique, si c'était une discipline universelle et obligatoire de l'imposer pour certains péchés? Comment se fait-il que le concile de Nicée I, qui parle dans trois canons de la pénitence canonique, n'y soumette que les seuls idolâtres, si la discipline de l'Église catholique exigeait qu'on la subît encore pour d'autres péchés? Voilà ce que je désirerais voir éclairci par de plus savans que moi. En attendant, si je défais de prouver que d'autres délits que l'idolâtrie aient été soumis à la pénitence canonique dans les premiers siècles par une loi universelle de l'Église catholique, serait-il bien facile de démontrer le contraire?

Faisons remarquer encore que le P. Morin et autres érudits⁴, qui ont traité si vainement cette matière, avouent et démontrent que pendant les trois premiers siècles de l'Église on ne connaissait pas l'usage des pénitences canoniques, comme on l'a vu dans le 14^e siècle et les suivans. Nous constaterons à la fin de ce paragraphe, d'après Pétau, qu'au temps des apôtres il n'y avait pas de pénitence canonique. On peut donc conjecturer que ces premiers siècles de persécution, dans lesquels il se trouvait des chrétiens qui, vaincus par la crainte des supplices, abandonnaient l'Église leur mère et devenaient idolâtres, donnaient lieu aux pénitences canoniques. L'histoire nous apprend que beaucoup de ces malheureux apostats, après la persécution, touchés de la grâce de Dieu, détestaient leur crime et demandaient instamment d'être reçus dans le sein de l'Église qu'ils avaient quittée par leur apostasie. Probablement ils se tenaient dans les vestibules des temples et y attendaient l'évêque au passage, lorsqu'il allait célébrer les saints mystères, pour le supplier de les admettre à la communion des fidèles et à la participation des sacremens. Comme les persécutions étaient fréquentes et causaient de fréquentes rechutes, les évêques durent examiner avec prudence les demandes de ces personnes qui, en temps de persécution, abandonnaient si facilement l'Église, et se présentaient pour y rentrer quand la paix lui était rendue. Or les pénitens qui renouaient sincèrement à l'idolâtrie, ne se laissaient pas abattre par les premiers refus de l'évêque; ils ne cessaient de retourner dans les vestibules sacrés, y persévéraient avec larmes et gémissemens, dans la tristesse, le jeûne et autres pratiques de mortification chrétienne, tâchaient de se rendre propice la miséricorde divine, d'exciter le clergé et le peuple à intercéder pour eux et à leur obtenir de l'évêque la réconciliation qu'ils désiraient ardemment. Les prélats s'apercevaient facilement de la grande utilité qui résultait de leur réserve à recevoir ceux qui étaient tombés; ils parvenaient par là à s'assurer de la vraie conversion des coupables, à dégoûter par les refus les faux pénitens, à réparer par les gémissemens des pécheurs convertis l'injure faite à Dieu, le scandale donné à l'Église, enfin à fortifier les autres fidèles contre une nouvelle persécution. Ainsi s'explique facilement l'origine des lois de la pénitence canonique qui, dans chaque province et diocèse, selon les différentes circonstances, fixaient un temps déterminé avec certaines œuvres satisfactoires. Elles obligeaient de s'y soumettre ceux qui désiraient être admis dans l'Église, afin que l'indulgence déplacée d'un évêque ne

⁴ Tournely, de pénit., qu. 8

détruisit pas tous les biens qui résultaient du retard mis à la réconciliation des apostats. Les écrits de saint Cyprien sont remplis de doléances contre cette indulgence mal entendue, et prouvent la nécessité de discuter mûrement dans les synodes la cause des apostats, et le temps qu'on devait fixer pour les éprouver. Dans tous les canons pénitentiels (et c'est ce qui confirme notre hypothèse), on remet toujours au jugement de l'évêque d'abrégier le temps prescrit pour la pénitence, à proportion des preuves de vrai changement que donnaient les pénitents. Ce qui semble très-remarquable, c'est que, trouvant d'innombrables canons qui déterminent les années de la pénitence, on ne voit nulle part exprimé clairement, pendant le cours de douze siècles, qu'un seul pénitent ait accompli le temps fixé; je n'ai pu en trouver aucune preuve, et je ne sais si l'on pourrait en fournir. La grande utilité qui résultait des pénitences canoniques, les fit imposer en certains temps non-seulement aux apostats, mais encore à d'autres pécheurs, pour des crimes très-graves, publiques, qui dominaient dans un pays, et qui exigeaient un frein plus puissant; et si l'on examine les derniers siècles, on verra que quelques-uns ont porté trop loin cet usage. Je suis plein de respect pour quelques évêques et pour quelques conciles particuliers, qu'on nous dit¹ avoir ordonné de refuser la communion des fidèles à certains pénitents, même à l'article de la mort; mais qu'on me permette d'avoir encore plus de respect pour le concile de Nicée I, qui au canon 15^e réprovoque cet usage, et pour le dernier concile de Trente qui veut qu'à la mort il n'y ait aucune réserve, et qui atteste clairement que ce principe *in Ecclesia Dei semper custoditum fuit*². Paroles remarquables, qui nous montrent que l'usage d'une Eglise particulière ne suffit pas pour conclure que telle est la pratique de l'Eglise de Dieu. J'aurai pareillement plus de respect pour la célèbre décrétale de saint Célestin, pape³, dont le second canon rejette avec horreur cet usage: *Horremus... salutem ergo homini adimit, quisquis mortis tempore speratam penitentiam denegarit*. Et en particulier je voudrais savoir ce que disent les savans de certains canons récents et incertains, que je trouve insérés dans les recueils pour nous donner une idée de la discipline ecclésiastique sur les pénitences. Je voudrais savoir par exemple ce qu'ils pensent du canon qui impose dix ans de pénitence à celui qui tue un prêtre *armis contra se irruentem*⁴; ce qu'ils pensent du canon qui prescrit une pénitence à celui qui tue quelqu'un sans le vouloir, *volens*⁵, même de cinq ans, si celui qui a été tué est proche parent de celui qui a tué, *qui nolens occiderit*. Je voudrais savoir ce qu'ils disent de celui qui, après avoir fixé la pénitence pour toute la vie à celui qui *sponte hominem occiderit*⁶, ajoute, *si casu necarit, penitentiam agat annos septem*. En tout cela il n'y a rien qui soit discipline universelle de l'Eglise, rien des premiers siècles. Dans les temps les plus antiques, ce fut toujours un beau canon de pénitence que celui de saint Augustin⁷: *Usque adeo peccatum voluntarium est malum, ut nullo modo sit peccatum, si non sit voluntarium*. Voilà la vraie discipline et même la doctrine de l'Eglise catholique.

En tout cas il est plus conforme à mon dessein d'établir d'abord ce dont personne ne peut douter, savoir que les péchés cachés n'ont jamais été soumis à la pénitence canonique par une loi universelle de l'Eglise. C'est une chose si évidente, qu'il serait bien étonnant qu'on en voulût douter. *Qui occulta abstractione sibi alienum usurpat*, dit saint Grégoire de Nicée, dans sa lettre canonique⁸, *ac deinde per confessionem peccatum suum sacerdoti aperit, studio quod circa contrarium illius vitii adhibebit, morbum curabit, res, inquam, suas largiendo pauperibus*, non par les pénitences canoniques. Saint Innocent I, comme le fait remarquer Fleury, l. 22, n. 4, dans sa décrétale à Exupère c. 4, dit que *les hommes faisaient plus rarement pénitence pour l'adultère que les femmes, non que la religion chrétienne ne condamne également ce crime en l'un et en l'autre, mais parce que les femmes accusaient plus rarement leurs maris, et que l'Eglise ne punit point les crimes cachés: non habent latentia peccata vindictam*, c'est-à-dire dans le for extérieur de l'Eglise, dans la pénitence canonique. Voilà un monument qui ne laisse rien à répliquer. Nous trouvons un témoin

¹ Mœcia, de penit., l. 2, c. 19. — Van. Espen, schol. in can. sard., can. 2, l. 7. — ² Sess. 14, c. 7. — ³ Tom. 2, conc. col. 168. — ⁴ V. instit. S. Caroli ad præces, 5, p. 60. — ⁵ Ibid., p. 61 et 62. — ⁶ Ibid., p. 63 et 67. — V. ibi, p. 71, 78, 80. — ⁷ Lib. de ver. rel. c. 14. — S. Can. 6, tom. 1, opp. p. 924. A.

gn
par
eus
vét
No
eur
pén
qu
et
pro
pro
sai
ève
les
pub
ma
voi
sai
lie
cac
reje
qu
qui
que
à m
sain
pre
con
épo
aut
nie
Dir
des
nité
s'y
étai
une
que
nais
don
les
mai
cen
gra
à la
com
être
pub
fen
ten
leur
rec

1
quan
c. 7.
p. 6
— 8
p. 6

gnage aussi lumineux dans saint Optat de Milève ¹, qui, repris de ce qu'il n'avait pas séparé par la pénitence publique un certain Macaire coupable d'homicide, s'ex-cusa en disant que personne ne l'avait accusé, *accusatore silente non liquit*, et l'évêque ne pouvait être tout ensemble *accusator et iudex*. Mais, direz-vous, il ajoute : *Non nos latuisse quod factum est; fatemur nos audisse, sed peccatum erat damnare eum, quem nemo est ausus arguere*. Ce qui montre que, pour être condamné à la pénitence publique, il ne suffisait pas d'une certaine notoriété du péché, mais qu'il fallait que le coupable fût accusé devant l'évêque, ou qu'il s'accusât lui-même, et qu'il ne pouvait être condamné pour un péché caché. Nous en avons encore une preuve dans le témoignage de saint Paulin et la pratique de saint Ambroise. Le premier dit de ce saint archevêque ², qu'il pleurait avec le pénitent qui se confessa à lui, *mais ne parlait qu'à Dieu seul des peches qu'on lui accusait, laissant aux évêques le bon exemple d'être plutôt intercesseurs auprès de Dieu, qu'accusateurs devant les hommes*. C'est pour cela que le concile de Carthage de 397 dit : *Cujuscumque publicum ac vulgatissimum crimen est, quod universa Ecclesia noverit, ante absidem manus ei imponantur*. Et saint Augustin dit : *Publica noxa publico eget remedio* ³. On voit aussi en plusieurs endroits des témoignages très-clairs de saint Augustin ⁴, de saint Césaire d'Arles ⁵, du 1^{er} concile de Valence ⁶, et autres. Le sentiment singulier de Morin, Noël Alexandre et de peu d'autres ⁷ qui prétendent que les péchés cachés étaient soumis à la pénitence canonique et publique, est communément rejeté des docteurs, et c'est avec raison. On voit assez évidemment l'inconvénient qu'il y aurait eu à soumettre à une manifestation publique si dangereuse ceux qui étaient coupables d'homicide et d'adultère caché. Sozomène, l. 7, c. 16, dit que les évêques ont toujours regardé comme une chose odieuse d'obliger quelqu'un à manifester ses peches en presence de toute l'Eglise et comme sur un théâtre. Aussi saint Basile, ad Amph., can. 34, fait remarquer la précaution particulière qu'on prenait pour les femmes adultères que *publicari quidem patres nostri vetuerunt, ne convictis mortis causam praebeamus*. On comprend quels soupçons aurait conçus un époux, s'il avait vu sa jeune épouse parmi les pénitens publics; on en doit dire autant de l'homicide. Mais quand le crime commis était public, tous ces inconvénients cessaient et la pénitence n'apprenait rien qui ne fût déjà su de tout le monde. Dire que la pénitence publique ne manifestait pas le péché, parce qu'on voyait des personnes qui, sans être coupables de péché grave, se mêlaient parmi les pénitens pour satisfaire leur dévotion; dire que cela empêchait de distinguer ceux qui s'y rangeaient par l'obligation que leur imposait la loi canonique, de ceux qui n'y étaient que par dévotion et mortification, c'est la réponse d'un écolier pressé par une forte objection, et non celle d'un vrai théologien. On connaît assez la conduite que tenait l'Eglise envers ces deux différentes classes de pénitens: ceux qui y venaient de leur plein gré avaient la liberté de prendre, d'interrompre, d'abandonner les exercices de pénitence, de se ranger comme ils voulaient, tantôt parmi les pleureurs, tantôt parmi les auditeurs, tantôt de communiquer avec les fidèles; mais pour les autres, l'Eglise les obligeait, même dans le for extérieur et par les censures, à entreprendre et à continuer la pénitence canonique avec toutes ses gradations; s'ils commettaient un nouveau crime, ils ne pouvaient plus être admis à la pénitence publique qu'on ne subissait qu'une seule fois, *unam poenitentiam*, comme disait saint Clément d'Alexandrie ⁸, tandis que les premiers pouvaient y être admis autant de fois qu'ils le voulaient. Les vrais coupables après la pénitence publique étaient irréguliers; il n'en était pas ainsi des autres. Quelques canons défendaient aux coupables, et jamais aux autres, de se remarier après cette pénitence. Les uns pouvaient communiquer avec les fidèles, même pendant le temps de leur pénitence volontaire, ce qui était expressément défendu aux autres ⁹; l'Eglise recevait leurs oblations et leurs aumônes, tandis qu'elle rejetait celles que lui

¹ V. Morin, de pren., l. 1, c. 5, §. 4 — ² Vita S. Ambr. circa. fin. — ³ Relat. in can. *Quia aliquando*, §. *hæc ergo* de pen. dist. 1. — ⁴ Sermon. 351, al. 50. — Sermon. 82, al. 16, de verbo Dom., c. 7. — Orig., hom. 2, in. ps. 37. — ⁵ Hom. 1. — ⁶ Can. 8, l. 3, conc. p. 1458 — ⁷ Morin de poenit., l. 5, c. 9. — Nat. Alex. sec. 4, diss. 6, qn. 2, art. 1. — Albaspin in can. 32, conc. 3 carth. — ⁸ Lib. 2, strom. p. 16. — V. S. Aug. ep. 54 ad Maced. — V. Fleury, Mémoire des chrétiens, pag. 2, c. 15.

offraient les autres ¹. N'est-il pas évident que cette différence de conduite aurait été impraticable, si l'Eglise n'avait pas su positivement quels étaient ceux qui faisaient pénitence pour leurs péchés, et ceux qui la faisaient par dévotion, quelles étaient les pénitences prescrites à chaque péché, leur durée et leurs pratiques ? et voilà ce qui aurait nécessairement fait connaître le coupable caché, et produit le plus grand désordre dans l'Eglise et dans la législation évangélique. Ce sont donc des paradoxes avancés par des esprits mélancoliques, disait saint Cyprien qui, dans la synodique du second concile de Carthage, parlant précisément du for extérieur de l'Eglise, pour imposer pénitence publique à ceux qui sont tombés, y donne ce sage avis : *Nos in quantum nobis et videre et judicare conceditur, faciem singulorum videmus, cor scrutari et mentem perspicere non possumus; de his judicat occultorum scrutator et cognitor*. Le savant pape Benoît XIV a décidé, selon l'avis de tous les théologiens, que l'Eglise ne doit jamais refuser publiquement la communion, même en sachant coupable d'un péché caché celui qui se présente à la sainte table ² : *Ecclesia eum idcirco à sacra mensa non repellit, dum ipsum, licet peccatorem in conspectu Domini reputet, non tamen in proprio tribunali publicum atque notorium peccatorum agnoscit*. On doit donc tenir pour certain que la raison, les faits et l'autorité combattent et détruisent ce paradoxe : que la discipline, je ne dis pas d'une Eglise particulière qui peut tomber dans l'erreur, mais la discipline de l'Eglise de Dieu ait jamais été d'imposer une pénitence publique pour un péché caché. J'aurais désiré que J.-L. Sauvage qui a embrassé l'avis contraire ³ n'eût dissimulé ni ces témoignages, ni la force de ces raisons : les textes des auteurs qu'il cite n'ont pas le plus léger rapport avec sa prétention ; quelques uns même portent formellement le contraire. Il donne, par exemple, comme une preuve lumineuse, n. 58, l'autorité de saint Césaire d'Arles, hom. 8, tan tés que ce saint désigne positivement la pénitence publique pour les péchés qu'il appelle *capitiaux*, et en donne pour raison, *quia justum est, ut qui cum multorum se perdidit, cum multorum districtione se redimat*. Il faut être bien prévenu pour trouver dans les péchés cachés d'un seul la ruine de plusieurs. N'oublions pas cette raison de saint Césaire, parce qu'elle est le fondement le plus solide de l'ancienne pénitence canonique ; et en cela l'esprit de l'Eglise a toujours été le même, et n'a éprouvé aucun changement dans sa substance jusques à nos jours. Quand on a à réparer la ruine d'autrui que l'on a occasionnée, la réparation doit approcher autant que possible du mal dont on a été la cause. C'est là un canon pénitentiel, éternel et immuable, parce qu'il est fondé sur le droit naturel, divin et positif ; ni l'Eglise, ni les théologiens raisonnables ne s'en écartent jamais. Du reste ceux qui s'attachent plus aux choses qu'aux formes, en admettant la nécessité absolue de cette réparation, s'embarrassent peu de la manière de l'exécuter ; ils reconnaissent que c'est à l'Eglise de la déterminer, qu'elle peut la changer, qu'elle le doit même nécessairement selon les temps, les mœurs et les circonstances extérieures. Les prostrations, etc., sont des choses accidentelles, sont des moyens ; le fin est de ramener les frères égarés. On peut consulter les raisons solides et les numens que produit avec son érudition ordinaire D. Pétau dans le vi^e livre, *priv. publ. et præp. ad com.*, contre Arnaud, partisan déclaré de la pénitence publique, pour les péchés cachés.

Il est donc certain qu'il n'y avait que les pécheurs publics qui fussent assujétis à la pénitence canonique. Mais on me demandera si la discipline *universelle* de l'Eglise soumettait tout pécheur public à la pénitence publique ? Que répondrai-je ? J'ai dit plus haut qu'on pourrait s'appuyer de l'autorité du concile de Nicée pour assurer qu'elle n'était prescrite qu'aux apostats publics. Mais quand il s'agit de fixer des principes, je ne veux pas m'étayer de sentimens qui puissent être attaqués. J'accorderai donc, avec la plupart des savans, que la pénitence publique était imposée non-seulement aux apostats, mais aussi aux homicide et aux adultères ; c'étaient les trois espèces de péchés, comme l'on dit, canoniques. Mais que les autres pécheurs publics aient jamais été soumis par l'Eglise universelle aux pénitences canoniques, spécialement dans les premiers siècles dont nous parlons contre

¹ Tertull. apol., c. 30.—Baron an. 44, n. 68.—² Encycl. ad ep. Gal., an. 1766.—³ Antiqu. christ. 3, c. 12, n. 8.

Fleury
si abso
montre
versell
Voyez
sont e
de Néo
saint A
atteste
l'Aubes
l'Eglise
tages d
aux ad
formai
en par
clergé
persécs
teurs s
l'Eglise
taient
récouc
est vra
par con
sacrée
quelles
contin
de litu
parce d
mêmes.
Mais il
nions p
pées d
Rapp
l'usage
souven
a pris
dernes
mentat
système
ramènc
tion et
cu bâti
(ce qu
vestib
les pré
térieur
Belle c
condu
lâtres,
de les
au ten
non est

⁴ Lib
— 4 Ep
64.—Se
315.—8
Baron
c. 10,

Fleury, j'avouerais qu'on peut l'avoir dit (car est-il, disait Cicéron, une chose si absurde qu'on n'ait pas été dite) ; mais on ne l'a jamais démontré, on ne le démontrera jamais, sinon par le paralogisme ordinaire de prouver la discipline universelle d'un temps par l'usage particulier de quelque Église d'un autre temps. Voyez Tournely, de *pen.*, qu. 8, art. 4, concl. 1. Les preuves de notre opinion sont entre autres saint Cyrien en plusieurs endroits ¹, le concile d'Elvire en 311, de Néocésarée ², de Laodicée et de Tolède ³, saint Grégoire de Nysse ⁴, Tertullien ⁵, saint Augustin ⁶, saint Pacien ⁷, saint Léon ⁸, les canons dits apostoliques, qui attestent la discipline des quatre premiers siècles sur ce point, comme le dit de l'Anbespine ⁹, d'accord avec les érudits. Je conclurai donc que la discipline de l'Église des premiers siècles, que Fleury regrette si fort à cause des grands avantages de la pénitence canonique, ne l'imposait qu'aux idolâtres, aux homicides et aux adultères publics. Il faut avouer qu'en temps de persécution les idolâtres, qui formaient la plus grande partie, étaient en grand nombre. Saint Cyrien, ep. 6, en parlant de la persécution de Dèce, se plaint que la plus grande partie de son clergé et de son peuple avait eu le malheur de tomber. Il faut en dire autant des persécutions du IV^e siècle ¹⁰, et on vit la même chose quand les hérétiques persécuteurs succédèrent aux infidèles. Lorsqu'après la persécution la paix était rendue à l'Église, beaucoup de ceux qui étaient tombés revenaient à la foi, et se soumettaient au déli que des évêques prudents mettaient dans les premiers temps à leur réconciliation, ou subissaient la pénitence canonique quand elle fut instituée. Il est vrai que même dans les derniers temps où il n'y avait plus de persécutions, et par conséquent moins d'apostats, nous voyons que l'on conserva dans la liturgie sacrée l'usage de renvoyer, après une partie de la messe, quelques personnes auxquelles il était défendu d'y rester plus long-temps, et l'on croit voir en cela la continuation des pénitences canoniques. Mais il faut remarquer que cette partie de liturgie s'appelle *messe des catéchumènes*, comme on le voit dans lves de Chartres ¹¹, parce que tous ou presque tous ceux que le diaire renvoyait étaient des catéchumènes, et non des pénitens, ainsi que le font observer J. Visconti ¹², et Morin ¹³. Mais il faut toujours dire que nous parlons ici des derniers siècles; car nous ne nions pas qu'alors les pénitences canoniques n'aient été étendues à plusieurs espèces de péchés, qui d'abord n'y avaient pas été soumis.

Rappelons-nous maintenant tout ce que Fleury a dit de plus spécieux contre l'usage moderne d'administrer la pénitence, et les grands regrets qu'il exprime si souvent sur la ruine de la discipline des premiers siècles. Souvenons-nous qu'il en a pris occasion de blâmer les pèlerinages, les indulgences, les théologiens modernes, les croisades, etc., et figurons-nous que l'univers, ému par toutes ces lamentations, et persuadé par des raisons si apparentes, adopte en un moment le système de Fleury. Voilà donc qu'on réforme toute la discipline de la liturgie; on ramène aux anciens usages les fonctions des ministres de l'autel, pour la prédication et l'administration des sacrements; on détruit tous les temples modernes, on en bâtit d'autres dont on place les portes à l'orient, on n'y met qu'un seul autel (ce qui a été pratiqué depuis peu par un janséniste pour son église), on fait des vestibules et toutes les autres divisions nécessaires pour les stations canoniques; les prêtres communient à la messe de l'évêque, les diacres veillent à la police extérieure, etc. Voilà le monde réformé sur le grand système des premiers siècles. Belle chimère, qui a fort ébloui les derniers auteurs de la fausse réforme! Allons, conduisons les pénitens aux stations qui leur sont préparées, conduisons les idolâtres, cherchez les adultères publics. Pour les idolâtres, je ne sais s'il sera facile de les trouver. Quant aux homicides volontaires et connus, nous ne sommes plus au temps de la loi 18 qui disait : *Transigere vel pacisci de crimine capitali prohibitum non est*. Dans ce temps de barbarie, tout homme puissant et factieux se rachetait

¹ Lib. de laps. — Ep. cler. rom. Cypr. 31. — ² Tom. 1, conc. p. 1181. — ³ T. 1, conc. p. 1213. — ⁴ Ep. canon. ad. let. cau. 6, t. 1, sup. p. 953. — ⁵ Lib. de pudic., c. 5 et 12. — ⁶ Ep. 22, al. 64. — ⁷ Serr. 352, al. hom. 2^e. — ⁸ Lib. 4, de bap., c. 6, etc. — ⁹ Paron. ad penit. t. 4, bibl. PP. p. 315. — ¹⁰ Ep. 2, al. 92 ad Rustic. — ¹¹ Observ. de j. jun. et stat. observ. 1, n. 3. — ¹² Concil. ancyr. Baron, an. 314. — ¹³ Ep. 75 ad Pasch. pont. — ¹⁴ Lib. 5, de tit. mis. c. 1. — ¹⁵ De penit. l. 6, c. 10, n. 2.

pour de l'argent d'un homicide public; aujourd'hui les magistrats imposent aux homicides connus une pénitence bien plus grave que celle des canons: ainsi l'on chercherait en vain quelqu'un qu'on pût mettre en pénitence pour ce crime. Les adultères publics sont-ils fréquens? Que chacun jette les yeux autour de lui; qu'il cherche parmi ses compatriotes les idolâtres publics, les homicides impunis, les adultères manifestes; qu'il s' imagine les voir tous en pénitence, après avoir bouleversé toute la discipline présente pour les y mettre; je suis sûr qu'alors on ne pourra s'empêcher de s'écrier: fallait-il tant de beaux discours, tant de raisons spécieuses, tant de clameurs de la part de Fleury et de ses disciples, pour réussir à mettre ces pécheurs en pénitence publique? Voilà pourtant tout le désavantage de la discipline de nos jours sur ce point, qui a tant fait crier quelques esprits singuliers du dernier siècle. Tant il est vrai en pratique que, lorsqu'on veut critiquer *quod universa per orbem frequentat Ecclesia*, on peut bien présenter des sophismes, spécieux propres à séduire les esprits médiocres ou superficiels; mais ce n'est pas là avoir la raison de son côté. Ce que Dieu demande essentiellement au pécheur, c'est la pénitence, la conversion du cœur dans toute l'étendue de ce terme; il n'y a donc que du ridicule dans l'injurieuse application que fait notre Fleury *du créancier qui donne quittance avant d'être payé*. Quand le ministre sacré donne l'absolution à quelqu'un qu'il croit prudemment contrit, il fait la quittance à celui qui a déjà payé; il ne faut pas beaucoup de théologie pour le comprendre. Le Saint-Esprit dit en mille endroits ¹: *Impietas impij non nocebit ei, in quacumque die conversus fuerit ab impietate sua*; et le sentiment de l'Eglise, plus respectable que celui de Fleury et de tout écrivain particulier, nous est exprimé par saint Léon ²: *Misericordie Dei nec mensuras possumus ponere, nec tempora definire, apud quem nullas patitur venire moras vera conversio*. D'ailleurs on sait que dans l'ancienne discipline on remettait aux pécheurs la pénitence canonique en faveur des billets que leur donnaient les martyrs, pourvu qu'il n'y eût pas d'excès; et cette pratique n'était pas sans abus, comme on le voit en mille endroits de saint Cyprien ³. Si l'on prend à la lettre ce que dit Fleury, disc. 3, n. 16, que *le péche n'est pas comme une dette pécuniaire, que tout autre peut payer à la décharge du débiteur*, cela prouvera plus contre l'ancienne discipline des billets que contre les indulgences ⁴ auxquelles on ajoute toujours une œuvre à pratiquer par ceux qui veulent les gagner, tandis qu'il ne paraît pas qu'il y eût autre chose à faire pour les billets que de les prendre et de les porter à l'évêque; et on exige spécialement la contrition du cœur, ce qui n'admet pas de substitution de payeur. Fleury doit donc conclure: *les disciplines qu'un saint moine se donnait pour un pécheur, étaient pour ce pécheur des pénitences médicinales*, comme l'était le sang qu'un martyr répandait pour lui. Mais pour ne pas parler ici de la satisfaction que le prêtre impose, la saine doctrine, dont je désirerais que Fleury eût fait un meilleur usage, est celle du concile de Trente ⁵ confirmée par son catéchisme, savoir que la satisfaction n'a pas seulement la propriété d'être médicinale, mais aussi celle de compenser l'offense faite à Dieu, et sous ce dernier rapport il peut se faire que quelqu'un l'applique à un autre, et surtout que l'Eglise la supplée par le trésor des mérites de Jésus-Christ et des saints, qui forment le trésor des indulgences. Remarquez enfin que la discipline même de nos jours, le concile de Trente et le rituel romain, de l'aveu de Van Espen, prescrivent la pénitence publique pour les péchés publics; et c'est une exactitude judiciaire de s'attacher à des minuties pour la manière de la pratiquer. Concluons donc contre les calomnieux de la discipline moderne par l'argument du profond Petau ⁶: Qu'ils nous disent, c'est Petau qui le demande, selon quelle méthode ils voudraient réformer la discipline sur la pénitence! est-ce sur la forme du concile de Nicée, et des synodes provinciaux des IV^e et V^e siècles? Mais ne serait-il pas mieux de remonter aux temps de saint Cyprien, où la discipline était sans contredit plus sévère? Plus nous nous rapprocherons du temps des apôtres, plus nous trouverons dans toute sa pureté la police extérieure, et plus d'ailleurs nous entrerons dans les vues de nos adversaires. Allons jusqu'au temps de Tertullien; l'ex-

¹ Ezech. 33. — V. lb. c. 18. — ² Ep. 92 ad Theodor. — ³ Col. 63, 64, 69, 70, 77, 79, 92, 95, 107, etc. ed. Baluz. — ⁴ Disc. 3, n. 16. — ⁵ Sess. 14, c. 8. — ⁶ De poenit. publ. l. 2, c. 3.

trême r
rable lie
du seco
vigueur
Paul no
temps a
le concil
l'apôtre
pécheur
admetta
sans en
Cerdon
et Petau
s'éloign
duire à
novi hi
dicturos
dore suff
du mén

¹ Sess.
c. 9, l. 5.

trême rigueur que nous y verrons nous éloignera toujours davantage de la déplorable licence, de la dépravation de mœurs que combattent nos antagonistes. Mais du second siècle passons au temps des apôtres pour trouver dans l'Église cette vigueur primitive, cette pureté naissante dont nous regrettons la perte. Ici saint Paul nous dit : *Probet scipsum homo, et sic de pane illo edat*. L'Église de tous les temps a entendu par cette épreuve la confession sacramentelle, comme l'explique le concile de Trente¹, et rien de plus. Pour les péchés énormes de scandale public, l'apôtre les punit par l'excommunication, 1. Cor. 5, et il en absout aussitôt que le pécheur manifeste son repentir. Alors et pendant presque tout le second siècle on admettait à la pénitence *interieure* ceux qui étaient coupables de grands crimes, sans en excepter les plus énormes. Les exemples de Marcion, de Valentin, de Gerdon, du jeune homicide converti par l'apôtre saint Jean, prouvent ce système, et Petau le démontre clairement. Ainsi plus la discipline moderne sur la pénitence s'éloigne des III^e et IV^e siècles, plus elle ressemble aux deux premiers; et pour réduire à peu de mots cet argument invincible : *Si acciperemus quod nobis offerunt novi hi penitentiarum, et per nos liceret iis restituere usum penitentiae publicae, vix dicturos ipsos quid sibi velint, atque instar aedificatorum turris Babelis, abituros pudore suffusos, quod se ipsi non intellexissent*². On peut aussi voir les notes à Sinésius du même Petau, p. 60 à 75.

¹ Sess. 13, cap. 7.—V. Pallavic. l. 12, c. 2.—² Petau, ib. c. 8 et 9.—Conf. l. 2, c. 9, l. 2, c. 6, l. 6, 9, l. 5, c. 2.—Instit. jur. eccl. p. 2, c. 4, u. 4

SOMMAIRES.

LIVRE QUARANTE-CINQUIEME.

Faveur du peuple pour le jubilé de Clément VI.	<i>Page.</i> 1	Bernabo Visconti excommunié. Prise d'Alexandrie par le roi de Chypre. Mort du bienheureux Pierre Thomas.	34
Le roi Jean succède à Philippe de Valois.		Éminentes vertus du comte Charles de Blois.	55
Privilèges accordés par le pape aux rois de France.	2	Bertrand du Guesclin conduit ses compagnons en Espagne. Ils rançonnent la cour d'Avignon.	58
Prisons monastiques mitigées. Prisons cléricales.	3	Zèle d'Urbain V pour la discipline. Concile d'Angers.	59
Prélats non résidens, dépouillés en Angleterre.	4	Instruction du concile de Lavaur.	41
Nonce maltraité en Aragon. Nicolas de Calabre fanatique.	5	Concile d'York.	42
Lettre du diable. Maximes attribuées à Gratien portées en Arménie.	6	Pétrarque exhorte le pape à revenir à Rome.	43
Martyrs en Syrie.	7	Le docteur Orème tâche de l'en dissuader.	45
Mort de Clément VI.	8	Départ d'Urbain V pour Rome.	45
Bonnes qualités de ce pape.	9	Murmures des cardinaux. Jean Colombin fait confirmer l'institut des jésuites.	46
Jean Birel, Chartreux, proposé pour le pontificat. Compromis des cardinaux en conclave.	10	Entrée d'Urbain V à Rome.	47
Élection d'Innocent VI.	11	Promotion de huit cardinaux.	48
Sa régularité et sa fermeté. Il casse le compromis du conclave.	12	Confession de foi que Jean Paléologue fait à Rome.	49
Son faible pour ses proches. Le cardinal d'Albornos. Vingt en Italie.	13	État de la religion en Valachie et en Moldavie. Mission de Tartarie.	50
Commencement de l'empereur Charles IV.	14	Réforme du Mont-Cassin. Versions du Psautier.	51
L'empereur Jean Cantacuzène réduit à se faire moine.	15	Urbain V retourne à Avignon.	52
François Cantaluzè, prince de Mételin.	16	S ^{te} Brigitte.	55
Jean Paléologue demande du secours au pape. Le bienheureux Pierre Thomas.	17	Mort d'Urbain V. Ses grandes vertus.	54
Jean Rusbroc.	19	Grégoire XI. Son zèle contre les nouveautés dangereuses.	56
L'archevêque d'Armagh s'élève contre les privilèges des ordres mendiants.	20	S. André Corsini.	57
L'infant Pierre d'Aragon embrasse l'institut de S. François. Charles, comte d'Alençon, se fait dominicain.	23	Caractère frivole de Pétrarque. Hérétiques et fanatiques divers.	59
Diète de Mayence.	24	Soulèvemens contre l'inquisition. Ladislas le Blanc, prince polonais.	61
L'empereur réprime le luxe du clergé.	25	Grégoire XI renvoie d'Avignon les évêques et les supérieurs monastiques.	62
Atroupemens des compagnons.	26	Promotion de cardinaux. Le roi de France s'efforce d'empêcher le retour du pape à Rome.	63
Leur chef, dit l'archi-prêtre, reçu à Avignon. Peste dans la ville.	27	Grégoire XI rétablit dans cette ville le siège apostolique. Erreurs de Wicléf.	64
Mort d'Innocent VI. Élection d'Urbain V.	28	Mort d'Édouard III, roi d'Angleterre. Langueur et mort de Grégoire XI.	65
Le roi Jean visite le pape.	29	État des affaires et des esprits dans Rome après la mort de ce pape.	66
Bernabo Visconti, tyran du Milanais.	30	Élection d'Urbain VI.	67
Son respect pour le bienheureux Pierre Thomas.	31		

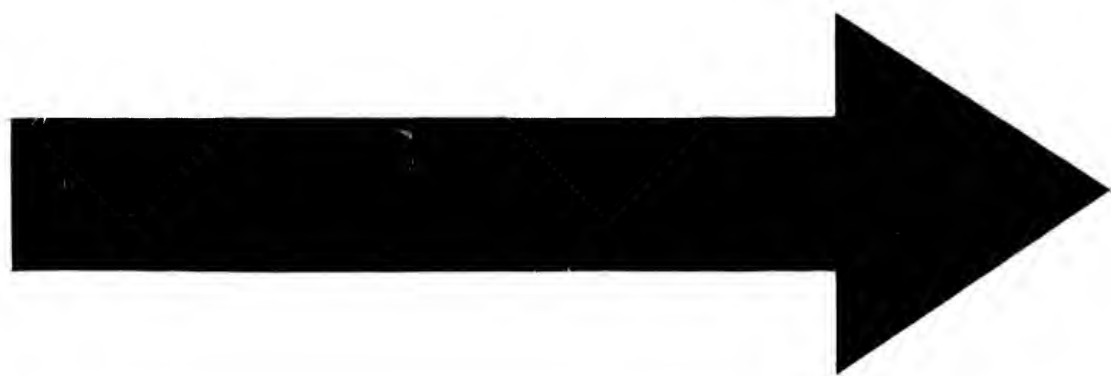
CARACTÈRE
Retraite
Leurs intentions
Déclaration
générale
Piège tendu
Élection
Obéissance
Saints de
therin
bain V
S. Vincent
Le bien
Promotion
Violence
ces.
dans l
Clément
Charle
La due
de Na
Urbain V
de Na
Mort tra
Malheur
ÉLECTION
Il fait
de C
Clément
nifac
jeune
Statuts
l'Egl
Avidité
face
Il rend
tiqu
Ursulin
Remon
Priv
Charte
le p
Accid
Le roi
Pierre
cou
déli
sch

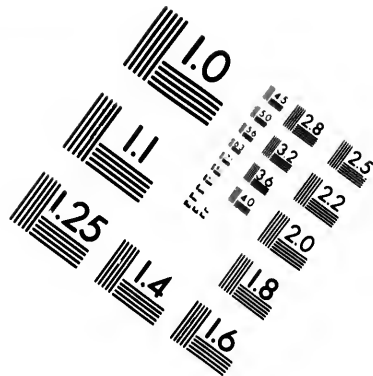
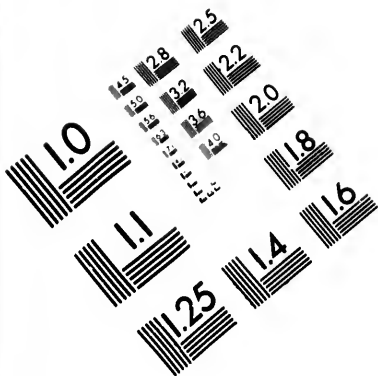
LIVRE QUARANTE-SIXIÈME.

CARACTÈRE d'Urbain VI.	91	Anglais croisés contre la France.	109
Retraite des cardinaux.	92	Progrès de Wicief.	110
Leurs intrigues contre Urbain VI.	95	Jean Wallée, wicéliste fanatique.	111
Déclaration des cardinaux. Pas de concile général sans pape.	94	Concile de Londres contre le wicéliste.	115
Piège tendu aux cardinaux italiens.	95	Urbain VI se brouille avec Charles de la Paix.	114
Élection de Clément VII.	96	Il fait arrêter six de ses cardinaux. Traitemens infligés aux cardinaux prisonniers. Alarmes d'Urbain VI à Nocéra.	115
Obédiences respectives des deux papes.	97	Il est déposé par Raimond de Beaur.	117
Saints de part et d'autre. Zèle de S ^{te} Catherine de Sienna pour le parti d'Urbain VI.	98	Supplice des cardinaux prisonniers.	117
S. Vincent Ferrier.	100	Révolution en Hongrie. Charles de la Paix et Hedwige, reine de Pologne.	118
Le bienheureux Pierre de Luxembourg.	101	La mort de Jagellon et des Luthéras.	118
Promotions multipliées de cardinaux.	102	Pierre de Luxembourg. Gentilshommes échappés.	121
Violences exercées dans les deux obédiences. Comment on pouvait se sauver dans les deux partis.	103	Ses écrits. Jean de Montson.	122
Clément VII à Naples, puis à Avignon. Charles de la Paix attiré en Italie.	104	Doctrine de la conception immaculée de Marie.	125
La duc d'Anjou adopté par la reine Jeanne de Naples. Mort du roi Charles V.	105	Pierre d'Ailli et Gilles Deschamps opposés à Jean de Montson et aux dominicains.	124
Urbain VI déclare Charles de la Paix roi de Naples. Piémont cédé à Alexandre.	107	Autorité de S. Thomas.	125
Mort tragique de la reine Jeanne.	108	Urbain VI de retour à Rome.	127
Malheurs de Charles d'Anjou et sa mort.	108	Sa mort.	128

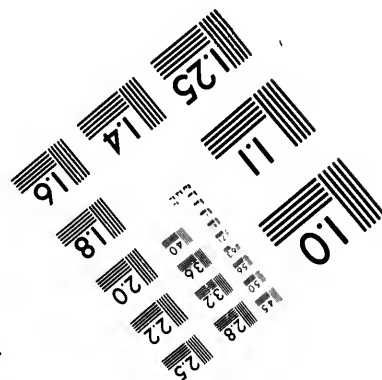
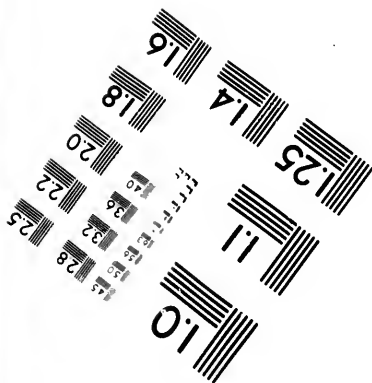
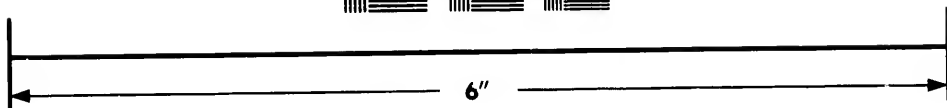
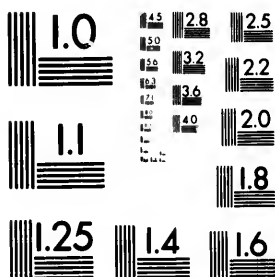
LIVRE QUARANTE-SEPTIÈME.

ÉLECTION de Boniface IX.	129	Lettre de Clémangis.	142
Il fait quatre cardinaux. Faux patriarche de Constantinople.	150	Elle est portée à Clément VII. Mort de ce pontife.	144
Clément VII fulmine contre le pape Boniface. Boniface se déclare pour le jeune Vladislav.	152	Assemblée des évêques et des docteurs à Paris.	145
Statuts du parlement d'Angleterre pour l'Église britannique.	153	Élection précipitée de Benoit XIII. Son caractère.	146
Avidité simoniaque des officiers de Boniface IX.	154	Il s'attache Clémangis et S. Vincent Ferrier.	147
Il rend les annates générales. Abus pratiqués par Clément VII.	155	Concile national à Paris. Princes envoyés vers Benoit XIII.	148
Ursuline de Parme.	156	Il est pressé et forcé dans ses retranchemens.	149
Remontrances inutiles de l'université de Paris contre l'imposition d'une décime. Privilèges du clergé attaqués.	157	Délibération des princes avec les cardinaux de Benoit. Incendie du pont d'Avignon.	151
Chartreux envoyés au roi de France par le pape Boniface.	158	Hauteur de Benoit XIII à l'égard de ses cardinaux.	152
Accident funeste du roi Charles VI.	159	Les princes et les docteurs se retirent mécontents. Le roi de France négocie avec les autres souverains pour l'extinction du schisme.	153
Le roi renvoie à Boniface IX.	140	Bataille de Nicopolis gagnée par les Turcs.	153
Pierre de Lune, légat de Clément en cour de France. L'université de Paris délibère sur les moyens d'éteindre le schisme.	141	Conférences entre les rois de France et	





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 2.8 2.5
1.8 3.2 2.2
3.6 2.0
1.8

11
01
51

d'Angleterre. Ambassades des souverains aux deux papes.	155	Assemblée à Paris, pour la soustraction d'obédience.	163
Conférence de Reims entre l'empereur Wenceslas et le roi Charles VI.	157	Philippe de Villète institué abbé de Saint-Denis.	163
Benoit XIII élève Pierre d'Ailli à l'épiscopat. Ambassade de Benoit vers Boniface.	158	Pierre d'Ailli va faire une dernière tentative pour fléchir Benoit XIII.	166
Questions sur les bornes de l'autorité des papes. Appel des procédures de Benoit XIII. Bulle de cet antipape.	159	La soustraction d'obédience lui est signifiée.	167
Réponse de l'université de Paris.	160	Le maréchal de Boucicault attaque Avignon. Le pape soutient un siège dans son palais.	168
Pierre et Lancelot, calomnieux et maléficiers.	161	Différentes nations imitent les Français dans la soustraction d'obédience. Wenceslas déposé de l'empire.	169
Ils sont dégradés de la prêtrise et décapités. Réforme de l'abus qui privait de la confession les criminels condamnés à la mort.	162	Fin malheureuse du roi d'Angleterre. Les deux pontifes accusés d'intelligence pour maintenir le schisme.	170

LIVRE QUARANTE-HUITIÈME.

ÉTAT général de l'Europe et de ses principales puissances au moyen âge.	171	concile.	197
Voyage de l'empereur Manuel Paléologue en Occident. Bajazet vaincu et fait prisonnier par Tamerlan.	174	L'Italie se soustrait à l'obédience de Grégoire XII.	198
Jubilé séculaire.	175	Ambassadeurs des princes divers au concile de Pise.	199
Flagellans.	176	Soustraction des deux obédiances, prononcée par le concile.	201
Erreurs de Wiclf portées en Bohême et en Allemagne.	177	Arrivée et fuite des légats de Benoit XIII.	205
Jean Hus.	178	Election d'Alexandre V.	205
Évasion et rétablissement de Benoit XIII.	179	Concile de Grégoire XII.	205
Mort de Boniface IX.	184	Effets du concile de Pise. Obédience d'Alexandre V.	206
Élection d'Innocent VII.	185	Conduite et caractère de ce pape.	207
Fruits du zèle de S. Vincent Ferrier.	186	Bulle d'Alexandre contre Wiclf.	207
La bienheureuse Colette réforme l'ordre de saint François.	187	Jacobe et Jérôme de Prague.	208
La France veut de nouveau se soustraire à l'obédience de Benoit XIII.	188	Jean XXIII, pape.	209
Grégoire XII succède à Innocent VII.	190	Sigismond, empereur. Bataille de Garillan, et ses suites.	210
Négociation entre Benoit XIII et Grégoire XII.	191	Albicus succède à Sbincon, archevêque de Prague. Progrès de Jean Hus.	211
Le duc de Bourgogne fait assassiner le duc d'Orléans.	193	Bulle de Jean XXIII contre les wicléfistes et les hussites.	219
Benoit XIII s'enfuit en Espagne. La France prend le parti de la neutralité entre les deux pontifes. Convocation du concile de Pise.	194	Grégoire XII, abandonné par le roi Vladislas. Vladislas s'empare de Rome. Sa mort.	215
Benoit XIII tient son concile à Perpignan.	195	Henri V succède en Angleterre au roi Henri IV. Révolte des lollards punie. On condamne en France la doctrine du tyrannicide.	215
Ouverture du concile de Pise.	196	Convocation du concile de Constance.	216
Ambassadeurs de Robert de Bavière au			

LIVRE QUARANTE-NEUVIÈME.

ARRIVÉE de Jean XXIII à Constance.	217	cession.	220
Arrivée et caractère de l'empereur Sigismond.	218	On prend le parti d'opiner par nations.	222
Nonces de Grégoire XII et de Benoit XIII. Le concile se détermine pour la voie de		Gerson, député de l'université de Paris, et ambassadeur du roi de France.	225

Jean XX
Il se reti
déric
pire.
Les car
Zabar
sion.
Décrets

On app
cinq
Députat
Jean

Erreurs
tance
Jean X
Il écrit
Sentenc
lui d
Sentime
jet. S
Jean I
l'emp
Rétract
Prag
Suppli

Séjour
en n
Soumis
mor
Ambas
pap

Sigism
roy
des
ces
cér
Hérés
O él
br
Mort
Les
tal
Char
du
Mort
la
p
Sch
ra
Mor

Gill

LIVRE CINQUANTE-UNIÈME.

FAIBLES commencemens du concile de Bâle.	Disputes sur la procession du Saint-Esprit.	534
Jean Beaupère député par le concile vers le pape.	Raisonnement de l'archevêque de Rhodés.	535
Première session.	Réponses de Bessarion de Nicée et de Marc d'Ephèse. Réplique du cardinal Julien et du provincial des dominicains de Lombardie. Fait de Charisius.	536
Le concile se continue malgré la bulle du pape.	Le concile est transféré de Ferrare à Florence.	538
La France s'intéresse en faveur du concile de Bâle.	Marc d'Ephèse est confondu par le provincial des dominicains.	539
Institution de l'université de Caen. Sigismond favorable au concile.	Bessarion reconnaît et confesse la vérité.	541
Menaces et entreprises du concile contre le pape. Nonces envoyés au concile.	George Scholarius appuie Bessarion.	542
Arrivée des hussites à Bâle.	Le patriarche de Constantinople, l'empereur et tous les Grecs, excepté Marc d'Ephèse, embrassent l'union. Mort du patriarche de Constantinople. Publication du décret de Florence.	544
L'évêque de Coutances est envoyé par le concile dans la Bohême.	Point d'explication entre les Latins et les Grecs.	546
Défaite des hussites les plus furieux. Les autres se réunissent aux catholiques.	Tumulte et derniers excès du conciliabule de Bâle qui dépose le pape.	548
Le pape fléchit, et se réconcilie avec le concile. État paisible du concile de Bâle.	Il est frappé d'anathème par le pontife. Décret de Bâle, pour l'immaculée conception.	551
Sainte hostie de Dijon.	Amédée, duc de Savoie. Il est déclaré pape par le concile de Bâle.	552
Le pape et le concile s'efforcent à l'envisager de gagner les Grecs.	La cour de France et la plupart des souverains ont horreur de ce schisme.	553
Négociations avec les Grecs. Le concile fait de bons réglemens de discipline. Il supprime les annates.	Défection des Grecs arrivés chez eux. Fermeté de leurs plus illustres prélats.	554
Le pape Eugène s'enfuit de Rome.	Mort de Marc d'Ephèse.	555
Activité inquiète du concile de Bâle.	Le livre de l'imitation de Jésus-Christ mis en français. Invention de l'imprimerie.	556
Réconciliation du duc Philippe le Bon, de Bourgogne, avec Charles VII.	Entrée des Arméniens à l'Église romaine.	557
Le cardinal d'Alleman.	Réunion des jarobites.	558
Contradictions et divisions du concile. L'assemblée cesse d'être légitime.	L'empereur d'Éthiopie et le patriarche Melquite d'Alexandrie écrivent au pape des lettres de soumission.	559
Exhortation de Georges de Trébizonde à Jean Paléologue.	Amédée, dit Éélix V, mécontent de son conciliabule.	560
Entrée de cet empereur à Venise.	Négociations du pape avec les Allemands.	560
Bulle pour la translation du concile de Bâle à Ferrare. Censures respectives du pape et du conciliabule de Bâle.		
Conférences préliminaires.		
Assemblée de Bourges, où se fait la pragmatique sanction.		
Mort de l'empereur Sigismond. Albert II, duc d'Autriche, lui succède.		

LIVRE CINQUANTE-DEUXIÈME.

DÉCADENCE du conciliabule de Bâle.	Trêve d'Amurat avec le roi de Pologne.	562
Le roi d'Aragon se réconcilie avec le vrai pape.	Bataille de Varne.	563
Mort du cardinal Albergati. Victoires d'Hunniade.	Mort du roi Vladislus.	573
Scanderberg remonte sur le trône de ses pères.	Mort du cardinal Julien Césarini.	574
	Soumission des eutychiens au concile de Latran.	575

Casimir
père
son
Négocia
me.
S. Anto
Cano
tin.
Concor
mand
Mort d'
Nicolas
Fin de
gne.
Confère

Soumis
time
Jubilé
satio
S. Di
Fran
Mission
lema
Fermet
Le
Alarm
Le ca
vers
Frivoli
rie
Indiffé
prop
aux
S. Lau
de
Le sol
nat
den
Il inve

Exno
ces
Denys
Epar
Pro
gno
Vil ég
Mo

Elect
ve
Affair
qu
dia
Doctr

Casimir IV, roi de Pologne. Mort de l'empereur Jean Paléologue, remplacé par son frère Constantin.	376	nique. Légation du cardinal de Carvajal en Bohême.	383
Négociations pour l'extirpation du schisme.	378	Pogebzac. Cabales et intrusion de Roque-sane.	387
S. Antonin élevé sur le siège de Florence. Canonisation de S. Nicolas de Tolentin.	379	Les sectaires se rendent maîtres de Prague. Conciles provinciaux en France. Supplice du maréchal de Rais.	389
Concorde rétablie entre le pape et les Allemands. Sages conseils de la France.	380	Assemblée de Lyon pour l'extinction du schisme.	391
Mort d'Eugène. Son caractère.	381	Renonciation d'Amédée au pontificat. Réflexions sur la conduite du cardinal d'Alleman.	393
Nicolas V.	385	Dissolution du conciliabule de Lausanne.	395
Fin de la neutralité de l'Eglise Allemande.	384		
Conférences de Lyon. Concordat germanique.			

LIVRE CINQUANTE-TROISIÈME.

Soumission des états divers au pape légitime.	396	Artillerie du sultan.	420
Jubilé de la cinquantième année. Canonisation de S. Bernard de Sienna.	397	Belle défense du général Justinien. Mahomet fait transporter ses vaisseaux par terre.	421
S. Didace. Réduction des Anglais en France. Bataille de Fourmigny.	398	Victoire prodigieuse des vaisseaux chrétiens.	422
Mission du bienheureux Capistran en Allemagne.	405	Le courage de Justinien se dément.	424
Fermeté de Sbignée, évêque de Cracovie. Le sultan Mahomet II.	407	L'empereur Constantin périt en combattant.	425
Alarmes du pape.	409	Les Turcs se rendent maîtres de Constantinople. Excès de leur barbarie.	426
Le cardinal d'Estouteville réforme l'université de Paris.	410	Prise de Galata. Evasion du cardinal Isidore.	427
Frivolité et avarice de l'empereur Frédéric II.	411	Fin malheureuse de l'amiral Notaras. Pluranzés, grand-maître de la garde-robe, fait esclave.	428
Indifférence des états chrétiens pour les progrès du Turc. Avertissement du pape aux Grecs.	415	Le sultan rétablit l'ordre et la sûreté de Constantinople. Il fait élire un patriarche.	429
S. Laurent Justinien, premier patriarche de Venise.	415	Il rend visite au patriarche Gennade, et l'écoute sur la religion. Ouvrage de Gennade. Relique du Saint-Suaire.	430
Le solitaire Gennade anime les Grecs schismatiques. Mahomet II bâtit le fort occidental des Dardanelles.	417	Avantages retirés du malheur des Grecs, par l'Eglise latine.	431
Il investit Constantinople.	418		

LIVRE CINQUANTE-QUATRIÈME.

EXHORTATIONS d'Enca Sylvius aux princes chrétiens.	432	Grèce. Concile de Soissons.	9
Denys le Chartreux.	435	Affreux ouragan en Italie.	440
Epargne sordide de Frédéric III. Les Prussiens se donnent au roi de Pologne.	434	Délivrance de Belgrade.	442
Vil égoïsme des Vénitiens et des Génois. Mort de Nicolas V. Alphonse Tostat.	435	Mort d'Huniade et du bienheureux Capistran.	443—444
Election de Caliste III. Il s'engage par vœu à faire la guerre aux Turcs.	437	Héroïsme d'une jeune Lesbienne. Exploits d'Usun Cassan, roi de Perse.	445
Affaire de Guillaume de Malestroit, évêque de Nantes. Querelle des ordres mendiants avec l'université de Paris.	438	Ladislav, fils d'Huniade, décapité.	446
Doctrines de l'immaculée conception con-		Mathias, autre fils d'Huniade, élu roi de Hongrie. Pogebzac se fait proclamer roi de Bohême.	447
		Destruction de Thabor et des thaborites. Mort du roi Alphonse d'Aragon.	448
		Intrigues du conclave après la mort de Calixte III.	449

Aeneas Sylvius, pape sous le nom de Pie II.	433	matique. Chute de Trébizonde.	467
Son zèle contre les Turcs.	434	Jayrza reprise sur Mahomet par le roi Matthias	468
Sa partialité en faveur de Ferdinand d'Arragon.	436	Départ de Pie II pour la guerre de Turquie. Rétractions de ce pontife.	469
Affaires de Bohême.	437	Sa mort. S ^{te} Catherine de Bologne.	470
Côme de Médicis.	438	Paul II. Il gratifie les cardinaux.	471
Assemblée de Mantoue contre les Turcs.	439	Il excommunie Pogebrac.	472
Affaire de la pragmatique sanction.	460	Scanderberg fait lever le siège de Croïe. Mort de ce héros.	474
Bulle à ce sujet.	461	Martyrs illustres. Le bienheureux André de Chio. L'empereur Frédéric à Rome.	475
Appel des Français. Mort de Charles VII.	462	Etablissement des chevaliers de Saint-Nichel. Jubilé réduit à la vingt-cinquième année.	476
Appel du duc d'Autriche contre quelques décrets du pape. Invective de Grégoire d'Heimbourg.	463	Fanatisme de Mahomet II. Prise de Négo-pont.	477
Louis XI veut rétablir la pragmatique sanction. Conduite de Jouffroy évêque d'Arras.	466	Vains projets contre les infidèles. Mort de Paul II.	478
Variations de Louis XI au sujet de la prag-			

LIVRE CINQUANTE-CINQUIÈME.

Le pape Sixte IV.	480	Mort subite de Mahomet II. Zizim dispute l'empire à Bajazet.	510
Fin malheureuse du roi Henri VI.	481	Réprise d'Otrante.	511
Légation du cardinal de Borgia en Espagne.	482	Révolutions en Angleterre.	512
Désagrémens de Bessarion à la cour de France. Sa mort. Son zèle pour les lettres.	483	Retraite de Louis XI au château du Plessis.	515
Exploits militaires du cardinal Caraffe.	484	Il fait venir d'Italie S. François de Paule.	514
Institution de l'Angelus.	485	Mort de Louis XI. Son étrange caractère.	516
Concile d'Aranda. S. François de Paule, instituteur des minimes.	486	Mort de Sixte IV. Innocent VIII.	517
Le bienheureux Amédée de Savoie. Tribunal de Naples réduit à la haquenée.	488	S. Casimir, prince de Pologne. Etablissement des religieuses de la Conception.	518
Avignon érigé en métropole. Bulle de Sixte IV, pour la conception immaculée.	489	Soulèvement causé par l'inquisition. Martyre de S. Pierre d'Arbuesa.	519
Querelle des Pazzi et des Médicis.	491	Mission du Congo.	520
Louis XI soutient les Florentins contre le pape.	493	Avènement d'Isabelle au trône de Castille. Guerre civile entre les Maures d'Espagne.	521
Différend entre les religieux mendiants d'Allemagne et les curés.	495	Jean Lailier exclu du doctorat par l'université de Paris, pour cause de wiclé-fisme. Renaud Péacock condamné au concile de Lambeth.	525
Affaires des réalistes et des nominaux.	496	Propositions de Jean Marchand, au sujet de S. François. Stigmates de S^{te} Catherine de Sienne.	524
Erreurs de Jean Wesel.	498	Pic de la Mirandole.	525
Erreurs de Pierre d'Osma.	499	Zizim amené de France à Rome. Grandes maîtrises des ordres de chevalerie, réunies à la couronne d'Espagne.	526
Ferdinand établit l'inquisition en Espagne. Notions sur ce tribunal.	500	Siège et prise de Grenade.	530
Progrès et revers de Mahomet II.	506		
Les Turcs pénètrent en Italie, par les Alpes. Siège de Rhodes, et sa délivrance.	507		
Prise d'Otrante par les Turcs.	509		

LIVRE CINQUANTE-SIXIÈME.

FERMENTATION causée dans tous les esprits par la découverte du nouveau monde.	532	Mort d'Innocent VIII. Alexandre VI lui succède.	538
Découvertes de Christophe Colomb.	533	Intrigues et mouvemens en Italie.	539
Dom Bneil, premier missionnaire de l'Amérique. Titre de la croix de Sauveur trouvé à Rome.	537	Maximilien I^{er}, empereur. Usurpation du duché de Milan par Ludovic Sforce.	540
		Troubles en Bohême et en Hongrie.	544
		Entrée et progrès de Charles VIII en	

467	Italie.	545	Milanais recouvré par Louis XII.	565
le roi Ma-	Exemple de continence donné par ce	545	Commenceuens de Ximenès.	564
468	prince. Charles VIII à Romo.	546	Il est contraint par le pape d'accepter l'ar-	
de Tur-	Sa modération.	547	chevêché de Tolède. Sa vie régulière et	
ife. 469	Mort violente du prince Zizim.	548	dure.	565
ue. 470	Terreur et abdication d'Alphonse, roi de	549	Sa hauteur apparente.	566
471	Naples.	549	Il réforme les cordeliers.	568
472	Manœuvres d'Alexandre VI, et soulève-		Sa réception et ses œuvres à Tolède.	569
de Croix.	ment général de l'Italie contre les Fran-	550	Son synode pour la discipline.	571
474	çais. Bataille de Fornoue.	550	Histoire de Jérôme Savonarole.	577
ux André	Expulsion des Maures d'Espagne.	551	Révolte à Grenade. Conversion du prince	
e à Rome,	Maures et Juifs chassés de Portugal.	552	Zégri.	574
475	Vasquez de Gama double le Cap de Bonne-		Ximenès empêche de traduire la Bible en	
Saint-Mi-	Espérance, et pénètre dans les Indes.	553	arabe vulgaire. Conversion des Gren-	
inquière	Principe de l'énergie portugaise.	553	dins.	576
476	Amérique Vespuce donne son nom aux dé-	554	Châtimens ordonnés en Espagne contre les	
de Nègre-	couvertes de Colomb.	554	tyrans du Nouveau-Monde.	578
477	Le roi consulte l'université de Paris.	555	Fondation du collège de Saint-Ildelfonse	
a. Mort de	Décret de cette université, pour l'imma-	555	d'Alcala. Institution pour l'éducation et	
478	culée Conception. Institution des re-	556	pour la sûreté des mœurs des jeunes	
	penties.	556	personnes du sexe.	579
m dispute	Virtus et mort de Charles VIII. Etablis-	557	Traité frauduleux de Ferdinand avec	
510	ssement du parlement de Bretagne.	557	Louis XII.	580
511	Bonté de Louis XII.	558	Institution des annonciades de S ^{te} Jeanne	
512	Nullité du mariage de la reine Jeanne.	559	de France.	581
du Ples-	César de Borgia en France.	560	Mort de cette sainte. Cruauté perfide de	
515	Le cardinal d'Amboise.	561	César de Borgia. Prétendu empoisonne-	
de Paulé.	Réforme des jacobins et des cordeliers.	562	ment d'Alexandre VI.	582
514				
ge caract-				
516				
517				
Etablis-				
Concep-				
518				
tion. Mar-				
519				
520				
de Castille.				
es d'Espa-				
521				
par l'uni-				
de viclé-				
522				
523				
l, au su-				
es de S ^{te}				
524				
525				
e. Grandes				
erie, réu-				
526				
530				

LIVRE CINQUANTE-SEPTIEME.

Le cardinal d'Amboise déçu dans sa pré-	586	semblée du clergé à Orléans.	610
ention au pontificat.	586	Jules II à la tête des armées. Conciliabule	
Election et mort de Pie III. Election de	587	de Pise.	613
Jules II.	587	Il est transféré à Milan.	614
Ruine de César Borgia. Mort de la reine	589	Convocation du concile de Latran. Son	
Isabelle.	589	ouverture. Revers de Louis XII.	615
Jeanne la Folle, reine de Castille, sous	590	Ferdinand usurpe la Navarre.	616
la régence de Ferdinand.	590	Mort de Jules II. Léon X.	618
Catherine d'Aragon remariée au prince	591	Sa prudence et sa modération à l'égard des	
Henri d'Angleterre.	591	Français.	619
Calixtins, et frères de Bohême.	592	Bataille de Novare.	621
Bulle pour l'élection des papes.	593	Réconciliation des Français avec le concile	
Commencement de saint Pierre de Rome.	593	de Latran.	622
Progrès des Portugais dans les Indes.	594	Mort de la reine de France.	625
françois d'Almeida, premier vice-roi. Le	595	Second mariage et mort de Louis XII.	624
grand Albuquerque.	595	François I ^{er} .	625
Juifs massacrés à Lisbonne. Mort de S.	597	Décrets de réformation, faits au concile de	
François de Paule.	597	Latran.	627
Mariage de la princesse Claude de France	598	Victoire de François I ^{er} en Italie.	629
avec le duc d'Angoulême.	598	Conférence de Bologne.	631
Ligue de Cambrai contre les Vénitiens.	599	Le concordat est substitué à la pragma-	
Bataille d'Agnadel.	601	tique-sanction.	635
Ximenès fait la conquête d'Oran.	604	Mort de Ferdinand le Catholique. Xime-	
Pierre Navaro.	605	nès, régent de Castille. Disgrâce et	
Modestie de Ximenès.	607	mort de Ximenès. Fin du concile de	
Ligue de Ferdinand et des Italiens contre	608	Latran.	637
la France.	608	Conjuration tramee contre Léon X. Indul-	
Mort du cardinal d'Amboise.	609	gences publiées dans tous les pays chré-	
Conduite de Jules II envers la France. As-		tiens.	633

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

DEPUIS L'AN 53 JUSQU'A L'AN 858.

PAPES.

196. CLEMENT VI, mort le 6 décembre	1352	206. Martin V, 11 novembre	1417
197. Innocent VI, 18 décembre	1352	207. Eugène IV, élu le 3 mars	1431
12 septembre	1362	mort le 23 février	1431
198. Urbain V, 28 septembre	1362	208. Nicolas V, 6 mars	1447
19 décembre	1370	24 mars	1455
199. Grégoire XI, 30 décembre	1370	209. Calixte III, 8 avril	1455
27 mars	1378	8 août	1458
200. Urbain VI, 9 avril	1378	210. Pie II, 27 août	1458
18 octobre	1389	26 août	1464
201. Boniface IX, 2 novembre	1389	211. Paul II, 31 août	1464
1 ^{er} octobre	1404	28 juillet	1471
202. Innocent VII; élu le 17 octo- bre	1405	212. Sixte IV, 9 août	1471
mort le 6 novembre	1406	13 août	1484
203. Grégoire XII, 30 novembre	1406	213. Innocent VIII, 29 août	1484
déposé le 4 juillet	1409	25 juillet	1492
204. Alexandre V, 26 juin	1409	214. Alexandre VI, 11 août	1492
3 mai	1410	18 août	1503
205. Jean XXIII, 17 mai	1410	215. Jules II, 1 ^{er} novembre	1503
déposé le 29 mai	1415	2 février	1513
		216. Léon X, 11 mars	1513

ANTIPAPES.

Clément VII, 21 septembre	1578	Clément VIII, élu et non reconnu.	
16 septembre	1594	Félix V, antipape depuis	1450
Benolt XIII, 28 septembre	1594	jusqu'à	1449
déposé le 5 juin	1409		

SOUVERAINS.

EMPEREURS D'ORIENT.		Sigismond,	1457
Jean Paléologue,	1391	Albert II,	1459
Jean Cantacuzène, abdiqué en	1355	Frédéric III,	1495
Matthieu Cantacuzène, déposé en	1355	ROIS DE FRANCE.	
Manuel Paléologue, mort en	1425	Philippe VI, de Valois,	1350
Jean Paléologue II,	1448	Jean II, le Bon,	1364
Constantin XII, enseveli sous les ruines de son empire en	1453	Charles V, le Sage,	1380
EMPEREURS D'OCCIDENT.		Charles VI,	1422
Charles IV,	1578	Charles VII,	1461
Wenceslas, déposé en	1400	Louis XI,	1485
Robert, mort en	1410	Charles VIII,	1498
		Louis XII, 1 ^{er} janvier	1515

ROIS D'ESPAGNE.

NAVARRÉ :

Charles le Mauvais	1587
Charles III,	1425
Jean II,	1479
Eléonore,	1479
François I ^{er} ,	1483
Catherine et Jean d'Albret,	1506

ARAGON :

Jacques II,	1527
Alphonse IV,	1530
Pierre IV,	1587
Jean I ^{er} ,	1595
Martin,	1412
Ferdinand, le Juste,	1416
Alphonse V,	1458
Jean II,	1479
Ferdinand V, le Catholique,	1516

CASTILLE ET LÉON :

Alphonse XI,	1550
Pierre le Cruel,	1568
Henri II,	1579
Jean I ^{er} ,	1590
Henri III,	1406
Jean II,	1434
Henri IV,	1474
Ferdinand V	1516
Et Isabelle,	1504
Philippe I, dit le Beau	1506
du chef de Jeanne la Folle,	
Charles I, roi depuis	1516
ensuite empereur sous le nom de	
Charles V.	

PORTUGAL :

Alphonse IV,	1557
Pierre I ^{er} , le Sévère,	1567
Ferdinand,	1585
Jean I ^{er} , dit le Grand,	1455
Edouard,	1458
Alphonse V,	1481
Jean II,	1495

ROIS D'ANGLETERRE :

Edouard III (VI),	1577
Richard II, déposé en	1599
meurt en	1400
Henri IV,	1415
Henri V,	1422
Henri VI, détrôné,	1461
Edouard IV, premier roi de la mai-	
son d'York,	1485
Edouard V,	1485
Richard III, dit le Bossu,	1485
Henri VII, de la maison de Tudor,	1509
Henri VIII, son fils,

ROIS DE DANEMARCK

Waldemar III,	1576
Olaüs,	1587
Marguerite,	1596
Eric, de 1412 à	1440
Christophe,	1448
Christiern I ^{er} ,	1481
Jean	1515

ROIS DE SUÈDE

Magnus II,	1565
Albert,	1596
Eric XII,	1441
Christophe,	1470
Sténon-Sture,	1485
Jean II,	1502
Swante-Sture,	1512

ROIS DE NAPLES :

Jeanne I ^{re} ,	1582
Charles III,	1586
Louis I ^{er} ,	1585
Ladislas,	1414
Louis II,	1417
Louis III, d'Anjou,	1454
Jeanne II et	
Jacques de Bourbon,	1455
Alphonse I ^{er} ,	1458
René d'Anjou	1458
Ferdinand I ^{er} ,	1494
Jean d'Anjou,	1470
Alphonse II	1495
Ferdinand II,	1496
Frédéric III, dépouillé en	1501
mort en	1504

ROIS DE SICILE :

Louis,	1555
Frédéric II ou II	1577
Marie,	1402
Martin le Jeune,	1409
Martin le Vieux,	1412
Ferdinand le Juste,	1416
Ferdinand de Castille,	1416
Alphonse,	1458
Jean d'Aragon,	1479
Ferdinand le Catholique, qui réunit	
les deux royaumes, meurt en	1516

DUC ET ROIS DE POLOGNE :

Casimir le Grand,	1570
Louis,	1582
Vladislas V,	1586
Jagellon, dit Vladislas V,	1454
Vladislas V,	1445
Casimir IV,	1492
Jean Albert,	1501
Alexandre,	1506

1417
1431
1431
1447
1447
1455
1455
1458
1458
1464
1464
1471
1471
1484
1484
1492
1492
1503
1503
1513
1513

na.

1439
1449

1457
1459
1495

1530
1564
1580
1422
1461
1485
1498
1515

RUSSIE :

milien I^r donne le titre d'empereur.

1507

Ivan III, dit le Menaçant, à qui Maxi-

SECTAIRES.

MARTIN GONZALVE et Nicolas de Calabre, illuminés impies,	1332	les Grecs y avaient abjuré.
Berthod, blasphémateur opiniâtre,	1336	Le moine Gennade, qui ranima le schisme des Grecs, peu avant la ruine de cet empire.
Jean Dabantone, chef des turlupins, fanatiques très-corrompus,	1373	Pierre de Rieu, entêté des opinions des réalistes, jusqu'à nier la vérité de toutes les propositions du futur contingent. Il fut cité à Rome, et obligé de se rétracter,
Raimond Lulle soutenait que toutes les confessions de foi étaient indifférentes, vers	1376	Jean de Vésal ou Vésalie,
Jean Wicief, auteur des hérésies et des impiétés adoptées par les protestans, condamné en	1377	Il a prélué en Allemagne aux hérésies du siècle suivant, principalement contre les lois et les observances générales de l'Eglise.
Jean-Ballo ou Vallée, disciple séditieux de Wicief, puni en	1381	Pierre d'Osma, docteur de Salamanque,
Flagellans ou frères de la croix, sacramentaires fanatiques, au commencement du quinzisième siècle.		1479
Jean Hus, brûlé en	1413	Il fut condamné pour avoir attaqué, au moins indirectement, le pouvoir des clés.
Il répandit en Bohême les erreurs de Wicief et des Vaudois, auxquelles il en ajouta plusieurs autres.		Renaud Péacock, évêque de Chester,
Jérôme de Prague, l'un des principaux coopérateurs de Jean Hus, subit le même sort que lui l'année suivante,	1416	Condamné par le concile de Lambeth, et déposé de l'épiscopat pour avoir reproduit le wicélianisme sous des formes nouvelles. Le carme Jean Milverton, son disciple et professeur d'Oxford, fut excommunié pour le même sujet.
Jacob de Misnie, autre chef des hussites, dit calixtins.		Jean Lailier, vers le même temps et pour les mêmes raisons, fut exclu du doctorat par la faculté de théologie de Paris, et obligé de se rétracter.
Les thaborites, les orébités, les sionites, les orphelins, les calixtins, sont autant de branches plus ou moins perverses de la secte des hussites.		Les frères de Bohême,
Augustin de Roma,	1453	1504
Il avançait quelques propositions dans lesquelles il attribuait à la nature humaine le Jésus Christ ce qui ne convient qu'à la nature divine.		Ils professèrent la plupart des erreurs enseignées depuis par Luther et Calvin, et montrèrent la même insolence que ces hérésiarques contre l'Eglise et ses pasteurs légitimes.
Adamites, secte dissolue renouvelée par Picard, à la faveur de celle des hussites.		Luther,
Marc d'Ephèse rétabli, après le concile de Florence, le schisme que		Mélancton, disciple de Luther, et d'abord aussi Carlostad.
		1517

PERSECUTIONS.

RÉVOLTE et brigandage des lollards ou wicéliastes en Angleterre, dans les commencemens du quinzisième siècle.	Grèce, depuis le concile de Florence. Entreprises et violences diverses des hussites contre leur souverain même, selon le pouvoir qu'on leur laissait, et les rencontres où ils espéraient attenter impunément.
Cruautés et désordres de toute espèce commis par les hussites en Bohême et dans les provinces voisines, surtout après la mort de Jean Hus et sous les ordres de Ziska, puis des deux Protopes.	Mahomet II, durant les trente années de son règne, manqua peu d'occasions de signaler sa barbarie et sa haine forcée contre les chrétiens, dans les im-
Catholiques outragés et très-maltraités en	

menses conquêtes qu'il fit sur eux. En mille rencontres, il commit à leur égard des atrocités qui le firent justement regarder comme un nouveau Néron. Il fit

même beaucoup plus de martyrs que ce premier tyran, quoique sous des prétextes détournés, de 1451 à 1481.

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

Nicéphore Grégoras, vers 1360, auteur d'une Histoire de Grèce, depuis 1204 jusqu'en 1351, ouvrage rempli d'inexactitudes et écrit d'un style barbare.

Sainte Brigitte, 1375. On a sous son nom un volume de révélations en huit livres. Sainte Catherine de Sienna, 1380. On lui attribue différentes lettres que l'on conserve imprimées, et quelques traités de dévotion.

Jean Rusbrock, 1381, auteur célèbre d'ouvrages mystiques, composés en flamand, et traduits en latin par Denis le Chartreux.

Nicolas Orème, évêque de Lisieux, 1384, fameux par le discours singulier qu'il adressa à Urbain V pour le dissuader de retourner à Rome. Il a fait quelques autres ouvrages qui ne sont pas imprimés, et parmi lesquels on remarque le Traité sur l'Antechrist.

Nicolas Eymerie, 1399, auteur du Directoire des inquisiteurs.

Thierry de Niens, vers 1416. Son style est dur, peu agréable, mais plein de force; sa narration serait exacte, s'il ne s'était pas laissé emporter par son génie satyrique. On a de lui une Histoire très-curieuse du schisme, le Journal du concile de Constance, l'Histoire de l'évasion de Jean XXIII, un Traité de l'union, et un autre touchant la nécessité de la réformation; mais on doute si ce dernier ouvrage n'a pas Pierre d'Ailli pour auteur.

Saint Vincent Ferrier, 1419. On a de lui un traité de la vie spirituelle, un livre de la fin du monde, des éplâtres, enfin ces sermons qui opéraient des conversions admirables, et dont la simplicité fait connaître que ce n'est pas l'éloquence humaine qui change les cœurs.

Jean de Courte-Grisse, 1425. Nommé évêque de Paris par le roi d'Angleterre, il refusa cette dignité et se retira à Genève, dont il devint évêque en 1422. Son ouvrage le plus considérable est un traité de la foi de l'Eglise, du souverain Pontife et du concile, publié par Du Pin à la suite des œuvres de Gerson.

Pierre d'Ailli, cardinal évêque de Cahors, 1425. Entre ses nombreux ouvra-

ges, où l'on trouve un grand sens, des vues saines et profondes, avec un raisonnement nerveux, son traité de la réforme de l'Eglise est le plus digne d'attention.

Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris, 1429. Il a laissé quantité d'ouvrages, sur le dogme, la discipline, la morale, l'Écriture et les affaires de son temps, qui remplissent cinq volumes in-folio. On y trouve partout, avec une profonde connaissance de la théologie, la sagesse et la piété que respirait l'auteur. Quelques écrivains lui attribuent, mais sans beaucoup de raison, le livre incomparable de l'imitation de Jésus-Christ, dont Thomas à Kempis, chanoine régulier du monastère de Sainte-Agnès, près de Zwol en Hollande, est plus vraisemblablement l'auteur.

Thomas de Valden, 1430. Ce théologien anglais, de l'ordre des carmes, se distingua aux conciles de Pise et de Constance, et par ses écrits contre les wicéliastes et les hussites. Son principal ouvrage est un traité imprimé à Venise en 5 vol. in-folio, intitulé : *Doctrinale antiquitatum fidei Ecclesie catholice*. C'est l'édition la plus estimée. Rare.

Henri de Goricheu, 1451. Ce théologien enseigna long-temps à Cologne. On a de lui plusieurs traités des Cérémonies de l'Eglise, de la solennité des fêtes, des commentaires, et un livre sur les superstitions. Tous ces écrits sont en latin, comme ceux de cette époque.

Nicolas Clémangis, ou de Clamange, 1440, docteur de Paris, regardé comme l'écrivain le plus éloquent et le plus poli de son temps. Nous avons, outre ses lettres, des traités sur le schisme et sur les mœurs.

Léonard Bruni, dit l'Arétin, 1445. Il est auteur d'une histoire de Florence, d'un traité contre les hypocrites, et d'autres écrits de littérature, dont les plus estimés sont ses lettres, à cause de la connaissance qu'il eut des affaires de son temps. Il ne faut pas le confondre avec l'Arétin surnommé le Fleau des princes. Saint Bernardin de Sienna, 1444. Il s'est rendu très célèbre par ses sermons remplis d'unction, et par ses traités de piété.

Nicolas Tudesque, nommé Panorme, du non latin de Palerme, dont il était archevêque, 1443. Il était très-versé dans la jurisprudence. Son traité sur le concile de Bâle, contre Eugène IV, est fameux, et ses commentaires sur les décrétales sont fort estimés, en France surtout. Mais il est bon de savoir que Panorme écrivit sous l'influence du roi d'Espagne dont alors il était sujet; qu'il fut légat de l'antipape Félix, et qu'il changea d'avis avec ces princes.

Alphonse Tostai, évêque d'Avila, 1454. L'Espagne compte cet écrivain au nombre de ses plus grands hommes. Ce qui reste de ses ouvrages forme treize volumes *in-folio*. Ce sont de savants commentaires sur l'écriture, et différens opuscules tant de morale que de discipline.

Saint Laurent Justinien, 1455, auteur de plusieurs ouvrages de piété.

Saint Jean Capistran, 1456. Il a laissé différens traités de morale et de jurisprudence.

Saint Antonin, archevêque de Florence, 1459. On a de lui une somme théologique, une somme historique, et d'autres ouvrages. Ces trois saints auteurs montrent dans leurs écrits beaucoup d'attachement au saint siège.

Georges Scholarius ou Gennade, patriarche de Constantinople, l'un des Grecs les plus savans et les plus éloquens de son siècle, 1460. Les harangues qu'il prononça pour l'union, au concile de Florence, sont très-estimées; il a aussi un grand nombre d'excellens traités en faveur de l'église latine. Ceux qu'on trouve contre elle, parmi les œuvres de Gennade, sont d'un autre auteur qui portait le même nom.

Blondus Flavius, 1463. Ses trois décades d'histoire sur l'empire d'Occident, depuis l'an 1410 jusqu'en 1440, sont louées pour leur exactitude.

Guillaume de Vorilong, 1464, fameux théologien franciscain. Il a laissé un commentaire sur le maître des sentences, et un abrégé des questions de théologie sous le titre de *Vade mecum*.

Le cardinal de Cusa, 1464. On a de ce prélat, l'un des plus grands hommes de son siècle, trois volumes *in-folio*. On estime surtout son grand traité de la concordance catholique. Ses lettres sont intéressantes à raison des grandes affaires où il eut part dans ses légations. Dans tous ses ouvrages on trouve beaucoup de science et d'érudition, mais trop de subtilité.

Eneas Sylvius Piccolomini, ou Pie II, 1464. Ses œuvres qui remplissent un

volume *in-folio*, et ses lettres en particulier, intéressent, et par le fond des choses, qu'il avait presque toutes vues de ses propres yeux, et par les ornemens du style. Peut-être même a-t-il excédé, en ce dernier point, les fleurs de la diction, le feu de l'orateur pouvant rendre l'historien suspect, Il reconnut au moins qu'il s'était trop abandonné à la chaleur et à l'inexpérience de la jeunesse, dans ce qu'il avait écrit en faveur du concile de Bâle: quand il fut pape, il donna une bulle de rétractation. Ce fut un des plus savans hommes de son siècle.

Jacques de Paradis, chartreux, 1465. On a de lui plusieurs traités excellens sur les abus qui s'étaient introduits parmi les filiales.

Laurent Valle, 1465, l'un des plus grands humanistes du quinzième siècle, et qui a le plus contribué au rétablissement de la belle latinité. Outre ses ouvrages en ce genre, il a laissé un traité contre la fausse donation de Constantin, l'histoire du règne de Ferdinand, roi d'Aragon, et des notes assez bonnes sur le nouveau Testament, quoiqu'il se soit rendu suspect en matière de religion. Ce fut un chaud partisan d'Epicure.

Le cardinal de Torquemada, ou Turrecremata, 1468. On a de lui, entre autres ouvrages, un traité de l'église et de l'autorité du pape, qui est fort dans les principes de la cour romaine ou plutôt du saint siège. Ses nombreux écrits prouvent qu'il fut un théologien savant et un grand canoniste.

Thomas à Kempis, 1471. Parmi les écrits qu'on lui attribue (dont l'édition de 1600, Anvers, est en trois volumes in-8°), le principal est *l'Imitation de Jésus-Christ*; « ouvrage le plus admirable qui soit sorti de la main des hommes, puisque l'Évangile n'en est pas. »

Denis de Rikel, ou le Chartreux, vers 1471. On a de lui un grand nombre d'ouvrages qui sont remplis de salutaires maximes et de la piété que respirait l'auteur.

Le cardinal Bessarion, 1472. Sa maison, qui était à Rome celle des savans, a principalement contribué à répandre dans l'Occident les lumières de la Grèce. Il nous a laissé d'excellens ouvrages sur l'Eucharistie, sur la procession du Saint-Esprit, et d'éloquens discours sur l'union.

Henri Harpius ou de Herph, 1477, savant et pieux cordelier, dont on a un grand nombre d'ouvrages de piété écrits en flamand et traduits en français et en latin. Le principal est sa *Théologie mystique*.

Jacqu
vie
une
Platin
Ou
vra
sar
der
On
tin
me
vie
con
Sixte
le
la
tai
chr
Geor
rou
ce
der
ég
Pla
Jean
pro
no
pa
ph
ju
a h
sin
Mars
14
de
so
ch
Le c

Corc
qu
a
m
dr
el
Con
de
q
ju
e
c
d
r
e
l
c
t

Jacques Piccolomini, dit cardinal de Pavie, 1479. On a de lui des lettres et une histoire de son temps.

Platine, bibliothécaire du Vatican, 1481. Outre un grand nombre d'autres ouvrages, il a écrit les vies des papes, sans beaucoup en ménager plusieurs. Depuis saint Pierre jusqu'à Sixte IV. Onuphre, religieux augustin, les a continuées. On souhaiterait dans Platine moins de passion : on voit qu'il se souvient trop d'avoir été jeté dans les fers comme ayant conspiré contre Paul II.

Sixte IV, 1484. On a de lui un traité sur le sang de Jésus-Christ, un autre sur la puissance de Dieu, et des commentaires. On lui attribue les règles de la chancellerie romaine.

Georges de Trébizonde, 1487. Ses discours éloquens contre le schisme sont ce qu'il y a de plus précieuses dans ses écrits, où il montre une prévention également outrée pour Aristote et contre Platon.

Jean Pic, prince de la Mirandole, et le prodige de son siècle, 1494. Dans ses nombreux ouvrages, il traite de la plupart des sciences, et des sciences les plus sublimes, avec tant de supériorité, que Scaliger n'en a pu exprimer son admiration qu'en l'appellant *Monstrum sine vitio*.

Marsile Ficin, chanoine de Florence, 1499. Il a traduit de nombreux extraits de Platon, de Photin et d'autres philosophes grecs, dont il essaie de faire des chrétiens.

Le cardinal de Pavie, Jacques Amanati.

Ses lettres présentent mille traits curieux touchant les événemens du quinzième siècle. On y reconnaît la touche d'un écrivain piquant, d'un politique habile, et communément très-instruit des vœux ainsi que des intérêts des princes.

Paul Cortez, évêque d'Urbain, 1510. Il fut si versé dans les belles-lettres, que les plus célèbres littérateurs de son temps, tels qu'Ange Politien et Pic de la Mirandole, recherchèrent son amitié. Il forma et il exécuta le projet de donner en latin très-pur des commentaires sur les quatre livres des sentences : mais il y oublia que si le style de la chose est le meilleur dans tous les genres, il est de toute nécessité en matière de religion. On lui reproche d'avoir usé d'expressions qui donnent un air profane à nos mystères.

Jacques Almain, docteur de Paris, 1516. Il fut choisi pour écrire en faveur de Louis XII, contre Jules II. Le plus intéressant de ses ouvrages est celui de l'autorité des conciles, qu'il écrivit contre le cardinal Cajetan.

Le cardinal Ximenès, 1517. Les réglemens admirables de son synode lui méritent seuls une place distinguée parmi les auteurs ecclésiastiques, sans compter sa Bible polyglotte, qui contient le texte hébreu de l'Écriture, la version des septante, avec une traduction littérale, celle de saint Jérôme, et enfin les paraphrases chaldaïques d'Onkélos sur le Pentateuque.

PRINCIPAUX CONCILES.

Concile de Tolède, 1553. On y déclara que les constitutions de cette province n'obligeaient pas sous peine de péché, mais simplement sous les peines de droit, à moins qu'elle ne portassent clairement le contraire.

Concile d'Angers, 1566, par l'archevêque de Tours et ses suffragans. Parmi trente-quatre articles de réglemens, on voit jusqu'où s'étendait alors l'esprit de chicane parmi les clercs de cette province, et on ordonne pour certains jours la récitation de l'office des morts et de celui de la Vierge. Les curés y sont tenus de réciter le premier tous les jours de fête; et les chapitres, de chanter le second tous les jours, à quelques exceptions près. On y recommande la résidence aux curés, sous peine de perdre leurs revenus, s'ils s'absentent pendant un mois;

et leur bénéfice, si leur absence dure six mois.

Concile de Lavaur, 1568. On y publia un grand corps d'instructions touchant la discipline. Par le 9^e décret qui ordonne l'abstinence du samedi aux clercs-majeurs et aux bénéficiers, on voit qu'elle n'était pas encore établie pour le commun des fidèles.

Concile de Narbonne, 1574. On y permit à tout prêtre de se confesser à tel autre prêtre qu'il voudrait, même n'ayant point charge d'âmes.

Concile de Salamanque, 1580, pour décider entre Urbain VI et Clément VII : on embrassa l'obédience de Clément, par l'influence de son légat Pierre de Lune qui était présent, et qui dès lors et plus tard causa de grands maux à l'Église.

- Concile de Prague, 1381.** dont le cinquième canon défend de conférer des cures aux moines, à moins qu'ils ne soient ou bénédictins ou chanoines réguliers, en faveur desquels les évêques peuvent user de dispense.
- Concile de Londres, 1382.** Les évêques y condamnèrent la doctrine de Wiclef, et le roi ordonna d'emprisonner ceux qui la soutiendraient.
- Concile de Saltzbourg, 1386.** Il fit un décret, portant défense aux religieux mendians de confesser sans l'approbation des évêques.
- Concile de Mayence, 1387.** On y condamna trente-six vaudois, qui furent livrés au pouvoir séculier et brûlés vifs.
- Concile de Londres, 1391,** pour arrêter les entreprises des chapelains et autres prêtres stipendiés sur les droits des curés.
- Concile de Prague, 1392.** On y défend aux juges séculiers d'empêcher les criminels condamnés à mort de recevoir la pénitence, et même l'eucharistie, s'ils les demandent.
- Concile d'Utrecht, 1392,** où l'on dégrada et on livra au bras séculier un impie nommé Jacques de Juliers, qui, se disant faussement évêque, avait ordonné des prêtres en Flandre et en Hollande.
- Concile national de Paris, 1393,** pour déléguer sur les moyens de terminer le grand schisme. On conclut presque unanimement à la cession des deux contendans.
- Concile d'Arbogen, en Suède, 1396.** On y fit sept canons, dont le quatrième condamne les meurtriers à s'abstenir de chair toute la vie, si le crime a été commis un dimanche; à s'abstenir toute la vie de poisson, si ça été un vendredi; et si ça été un samedi, à s'abstenir toute la vie de laitage.
- Concile national de Paris, 1398.** On y résolut la soustraction entière d'obédience, afin de soumettre l'opiniâtreté de Benoît XIII. En conséquence, le roi porta un édit, qui fut enregistré au parlement, et publié ensuite à Avignon. La soustraction d'obédience à Benoît dura près de cinq ans, c'est-à-dire, jusqu'au 30 mai 1403.
- Concile de Londres, 1401,** tenu contre différens wicléfistes.
- Concile de Paris, 1404 et 1408.** On y fit des réglemens pour le régime de l'Eglise de France pendant le schisme, en particulier pour le gouvernement des réguliers exempts et non exempts. Quelques critiques pensent que ces deux conciles n'en font qu'un.
- Concile de Hambourg, 1406.** On y con-

damna l'opinion superstitieuse embrassée par le peuple, qu'on était assuré de la vie éternelle, en mourant avec l'habit de saint François.

Différens conciles en France, en Angleterre et en Allemagne, dans les années 1408 et 1409, à l'effet de célébrer un concile général à Pise.

Concile d'Oxford, 1409, où l'on fit des réglemens pour les prédicateurs et les professeurs de théologie, à l'occasion des erreurs de Wiclef.

Concile de Pise, 1409, convoqué en forme œcuménique par les cardinaux des deux obédiences, pour l'extinction du schisme, et célébré depuis le 25 mars jusqu'au 7 août. Il s'y trouva vingt-deux cardinaux des deux obédiences, quatre patriarches latins, quatre-vingt-douze tant évêques qu'archevêques, et les procureurs de cent deux autres, cent vingt-huit abbés ou prieurs, et les procureurs de plus de deux cents, avec quatre généraux d'ordre, le grand-maître de Rhodes et les ambassadeurs d'un grand nombre de souverains. Les deux pontifes, de Rome et d'Avignon, y furent déposés avec toutes les formes que l'on croyait nécessaires; et on élut pour nouveau pape Alexandre V; en sorte qu'au lieu de deux pontifes, l'Eglise en eut alors trois. On remit la réformation au concile prochain, indiqué pour l'année 1412.

Concile de Rome, commencé vers la fin de 1412, et fini au mois de juin de l'année suivante, sans avoir fait autre chose que de condamner les erreurs de Wiclef, parce que les prélats n'y vinrent qu'en petit nombre.

Concile de Londres, 1413. Un chef des lollards ou wicléfistes y fut condamné à la prison; mais s'étant échappé ensuite et ayant excité une sédition, il fut pendu avec plusieurs de ses complices.

Concile de Constance, tenu depuis le 5 novembre 1414 jusqu'au 22 avril 1418. Dans ce concile, convoqué par Jean XXIII pour mettre fin au schisme, ce pontife accepta le 2 mars 1415 la formule de cession qui lui fut présentée, mais Benoît XIII, son compétiteur, ayant refusé de faire la même promesse de cession, Jean de son côté refusa d'abdiquer; alors le concile les déposa l'un et l'autre, après avoir décidé la supériorité du concile œcuménique pour le cas seulement d'un pape douteux. Martin V fut élu pour leur succéder, le 11 novembre 1417. On proscrivit les erreurs de Wiclef et de Jean Hus en général, c'est-à-dire, sans qualifier chaque proposition en particulier. D'après la bulle de confirmation donnée par Mar-

tin V,
n'val
décidé
foi.
Concile
tab'iss
anban
Concile
y pub
tirés c
Concile
rétabl
Concile
tion c
On e
dès le
Sienn
de cé
remes
affair
au co
Concile
form
romp
Concile
quar
rante
surte
clési
nes r
Concile
un a
qui e
de Pa
lits,
l'état
port
inon
Concil
juil
Il y
quo
ren
diss
Lyo
enc
dau
de
tal
de
fut
av
sa
no
pl
qu
de
bil
ta
ti
d
G
B

tin V, ce concile n'est reçu comme *général* que pour les points qui ont été décidés *conciliariter* et en matières de *foi*.

Concile de Saltzbourg, 1418, pour le rétablissement de la discipline, presque anéantie durant le schisme.

Concile de Kalich, en Pologne, 1420. On y publie un grand nombre de canons, tirés des décrétales.

Concile de Cologne, 1425, aussi pour le rétablissement de la discipline.

Concile de Pavie, 1425, suivant l'indication qui en avait été faite à Constance. On en fit l'ouverture au mois de mai, et dès le 22 juin suivant, il fut transféré à Sienne, où il n'acquiesça pas beaucoup plus de célébrité. Il fut enfin dissous entièrement le 26 février 1424, et la grande affaire de la réformation fut renvoyée au concile de Bâle.

Concile de Copenhague, 1425, pour la réformation des mœurs, entièrement corrompues par la continuité des guerres.

Concile de Paris, 1429, compté pour le quarante-septième. On y dressa quarante articles de réglemens, concernant surtout les devoirs et les mœurs des ecclésiastiques, des moines et des chanoines réguliers.

Concile de Nantes, 1431. On y proscrivit un abus aussi indécent qu'insensé, et qui consistait à surprendre le lendemain de Pâques les clercs paresseux dans leurs lits, à les promener par les rues dans l'état où on les avait surpris, et à les porter de même dans l'église, où on les inondait d'eau bénite.

Concile ou assemblée de Bâle, depuis le 25 juillet 1431, jusqu'au mois de mai 1445. Il y eut quarante-cinq sessions; après quoi, en se séparant, les Pères déclarèrent encore que le concile n'était pas dissous, mais qu'il se continuerait à Lyon ou à Lausanne. En effet, il y eut encore quelque simulacre de concile dans cette dernière ville. Il est difficile de spécifier au juste, surtout dans des tabas, les bons et les mauvais momens de ce concile, qui varient beaucoup. Il fut en liaison, il rompit, il se réconcilia avec le pape, puis le déposa, et mit en sa place le duc Amédée de Savoie, qu'il nomma Félix V. On y fit néanmoins plusieurs bons réglemens de discipline, qui lui concilièrent la bienveillance de plusieurs princes, alors même qu'ils blâmaient les excès auxquels il se portait contre le pape Eugène IV. Ce pontife l'ayant enfin emporté sur les Pères de Bâle dans l'estime et la confiance des Grecs, et ayant transféré le concile de Bâle à Ferrare, cette première assem-

blée tomba dans un décri qui en consommait la ruine. Les plus zélés défenseurs de cette assemblée n'en soutiennent l'œcuménicité que jusqu'à la 25^e session, d'autres seulement jusqu'à la 16^e; Marchetti la traite de conciliable.

XVI^e Concile général, tenu d'abord à Ferrare, depuis le 10 janvier 1430, jusqu'au 10 janvier 1439; puis à Florence, depuis le 26 février de cette dernière année jusqu'au 26 avril 1442. La réunion des Grecs, qui, avec la réformation, faisait l'objet du concile de Bâle, s'effectua véritablement à Florence. On y réunit encore à l'église plusieurs peuples schismatiques d'Afrique et d'Asie. Quelques docteurs français, échos des protestans, ont révoqué en doute l'œcuménicité du concile de Florence, depuis le départ des Grecs, qui étaient au nombre de vingt - un prélats du premier ordre, sans compter bien des ecclésiastiques constitués en dignité, l'empereur et ses officiers représentans de toute la nation. Mais l'autorité du pape et de tous les Pères latins (y compris deux savans grecs, Bessarion et Isidore de Russie, restés à Florence) qui ont continué de le donner pour concile œcuménique, doit assurément prévaloir sur l'opinion de ces modernes.

Assemblée des princes de l'empire, 1438, où l'on prit le parti de la neutralité entre le pape Eugène IV et le concile de Bâle.

Assemblée de Bourges, 1438, où fut dressée la fameuse pragmatique-sanction. Elle tendait particulièrement à établir la prééminence des conciles généraux, qui se tiendraient désormais tous les dix ans; rétablissait la liberté des élections, et abolissait les annates, ainsi que les expectatives, les réserves, et toutes les charges semblables. La pragmatique fut abolie par Louis XI, en 1461; puis définitivement, par Léon X, au 5^e concile général de Latran, en 1512.

Concile de Mayence, 1459, où l'on reçut les décrets de Bâle, à l'exception de ceux qui étaient contre le pape Eugène: ce qui n'empêcha pas les prélats obstinés de Bâle d'en faire de nouveaux jusqu'à le déposer.

Assemblée de Bourges, 1440, où l'on montre les mêmes dispositions que dans le concile précédent, mais en restant attaché au pape Eugène, et sans vouloir reconnaître Félix V, comme les députés de Bâle le demandoient.

Concile de Mayence, 1441. On y adopta plusieurs réglemens de discipline pris du concile de Bâle, et la bulle de Nicolas V contre ceux qui maltraitaient

- les ecclésiastiques. On y défendit aussi, d'après un décret de Bâle, l'exposition du saint Sacrement dans les églises des monastères, sous quelque prétexte que ce soit, hors le temps de l'octave de la Fête-Dieu.
- Concile de Rouen, 1443**, où l'on condamna ceux qui par esprit d'intérêt donnaient des noms particuliers à des images de la Vierge, ou leur attribuaient superstitieusement une vertu particulière. On y proscrivit aussi les mascarades et autres folies qui se faisaient en certains lieux, et jusque dans les églises.
- Assemblée de Lausanne, 1449**, où les prélats de Bâle, après la renonciation de l'antipape Félix V, viennent tenir leur dernière session et ratifier le désistement d'Amédée, suivant les clauses dictées par le pape Nicolas V.
- Conciliabule de Constantinople, 1450**. Quoique les actes s'en trouvent dans toutes les éditions des conciles, il est des auteurs qui les croient supposés. Selon ces actes, il fut célébré par les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, contre celui de Constantinople et contre l'union faite à Florence.
- Concile de Saltzbourg, 1451**, tenu par le cardinal légat Nicolas de Cusa, et l'archevêque Frédéric d'Ememberg, à l'effet de réformer les monastères de la province.
- Concile de Cologne, 1452**. Le cardinal de Cusa, avec l'approbation de l'archevêque, y publia beaucoup de statuts, dont le troisième recommande aux curés la lecture de saint Thomas sur les sacrements. Le dixième et le onzième défendent l'établissement, tant de nouvelles confréries, que de nouveaux ordres religieux.
- Concile de Magdebourg, 1452**, par le cardinal de Cusa, qui y nomma deux commissaires pour la réforme des chanoines réguliers.
- Concile de Casbel, en Irlande, 1453**. On y fit jusqu'à cent vingt-un réglemens de discipline, qui entrent dans un si grand détail, que le vingtième défend aux clercs de porter des moustaches. Le vingt-cinquième déclare que de tous les legs testamentaires il en appartient une portion à l'église paroissiale.
- Concile d'Aschaffembourg au diocèse de Mayence, 1453**, contre les erreurs des hussites.
- Concile de Soissons, 1455**. On y ordonna, entre autres choses, l'exécution du décret de Bâle, confirmé dans l'assemblée de Bourges, touchant la manière de chanter l'office divin. Ce concile est rapporté dans tous les exemplaires à l'année 1456 : c'est que dans la métropole de Reims l'usage était alors de commencer l'année au jour de l'Annonciation, c'est-à-dire neuf mois et quelques jours avant ce qui se pratique aujourd'hui.
- Concile d'Aschaffembourg, de Soissons, d'Avignon**. Le but principal de cette assemblée fut d'établir, touchant l'immaculée conception de la mère de Dieu, ce qui avait été statué par le concile de Bâle. On y défendit, sous peine d'excommunication, de prêcher contre cette pieuse doctrine : on ne veut pas même qu'on en dispute en public. Les curés sont chargés de faire connaître ce décret à tous les fidèles.
- Assemblée de Mantoue, 1459**, sur la guerre contre les Turcs.
- Concile de Sens, 1461**, sur la discipline et les mœurs.
- Conciles de Lenciski en Pologne, 1462**, et d'York, 1463, sur la discipline et les mœurs.
- Conciles de Cologne, 1470**, sur la juridiction ecclésiastique; et de Bénévent, sur les mœurs.
- Conciles de Madrid et d'Aranda, 1475**. On s'y efforça de remédier à l'ignorance des ecclésiastiques d'Espagne, si abandonnés à la dissipation et à la débauche, qu'un très-grand nombre d'entre eux n'entendaient pas le latin. Il fut statué qu'on refuserait les ordres à ceux qui ne sauraient pas au moins cette langue. On fit plusieurs autres statuts propres à rétablir insensiblement une exacte discipline.
- Conciles de Lambeth, 1476**, contre les erreurs de Regnault, évêque de Chester, et de Londres sur les funérailles des évêques.
- Concile de Sens, 1485**. On y traita de la réforme du clergé dans les mœurs, et particulièrement dans les habits, de la discipline régulière, de la célébration de l'office divin, des devoirs des simples fidèles envers l'Eglise, et l'on confirma les statuts faits vingt-cinq ans auparavant dans la même province.
- Concile de Londres, 1487**, par l'archevêque de Cantorbéry. On y fit plusieurs canons sur la réforme des mœurs. C'est à tort qu'on place ce concile sous l'année précédente.
- Concile de Saltzbourg, 1490**. On y adopta plusieurs réglemens de discipline du concile de Bâle, et l'on y publia une constitution de Martin V touchant les immunités ecclésiastiques et la sûreté des asiles sacrés. Voyez cette constitution de Martin V, les lois des empereurs

- Frédéric II et Charles IV sur cette matière.
- Concile d'Avignon, 1509. On y porte plusieurs réglemens sur la discipline.
- Concile de Tours, 1510, national. Selon quelques auteurs, Louis XII y proposa différentes questions touchant ses démêlés avec Jules II, qu'il accusait de confondre ensemble les droits spirituels et les temporels. Les réponses se trouvèrent d'accord avec les desseins du roi.
- Concile de Peterkau (aujourd'hui Petricaw) en Pologne, 1510. On y trouve un statut qui ordonne de chômer la fête de saint François dans tout le royaume. Le dixième enjoit aux pasteurs de publier tous les ans, le jeudi saint, la fameuse bulle *In cœna Domini*. Par un autre il est défendu aux clercs de boire dans les repas à la santé de personne, parce que ce n'était plus là qu'une manière de se provoquer mutuellement à franchir les bornes de la tempérance.
- Conciliabule de Pise, 1511. Il fut convoqué, à la sollicitation de l'empereur et du roi de France, par quelques cardinaux mécontents de ce que Jules II ne convoquait point le concile général de mandé par tout le monde. Les prélats mal accueillis à Pise transférèrent l'assemblée à Milan, où elle ne trouva pas plus de faveur. Ils voulurent encore aller continuer leur concile à Lyon, mais sans aucun succès.
- Concile œcuménique de Latran, 1512. Il est assez communément regardé comme général, quoique plusieurs théologiens ne le reconnaissent point pour tel, et que le savant Bellarmin lui-même permette d'en douter. Il fut convoqué par Jules II, qui voulait se prémunir contre le concile de Pise, et il dura depuis le 3 mai 1512, jusqu'au 16 mars 1517; mais il n'y eut que cinq sessions sous le pontificat de Jules. Léon X fit célébrer les sept autres. Par la sage modération de ce dernier pontife, les princes qui favorisaient l'assemblée de Pise, en furent détachés peu à peu, pour adhérer au concile de Latran, qui leur donna l'absolution. La pragmatique-sanction fut abolie par un effet des mêmes procédés, et on lui substitua le concordat, qui fut conclu sur ces entrefaites. La bulle qui supprime la pragmatique, allègue pour motif qu'elle ne peut tirer aucune autorité du concile de Bale, parce que l'acception n'en avait été faite qu'après la translation de ce concile par le pape Eugène. Ce que le concile de Latran a de plus remarquable, après ce que nous venons de dire, ce sont les décrets touchant les monts de piété et l'impression des livres.

